SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

PUBLICATIONS SPÉCIALES

FONDÉES

PAR SA MAJESTÉ LE ROI FOUAD Ier,

CONTINUÉES

SOUS LES AUSPICES DE SA MAJESTÉ LE ROI FAROUK Ier

HISTOIRE DU RÈGNE

DU

KHÉDIVE ISMAÏL

TOME TROISIÈME

SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

PUBLICATIONS SPÉCIALES

FONDÉES

PAR SA MAJESTÉ LE ROI FOUAD Ier,

CONTINUÉES

SOUS LES AUSPICES DE SA MAJESTÉ LE ROI FAROUK Ier

HISTOIRE DU RÈGNE

DU

KHÉDIVE ISMAÏL

TOME TROISIÈME

HISTOIRE DU RÈGNE DU KHÉDIVE ISMAÏL

Volumes Parus :

Tome Ier. — Les premières années du règne (1863-1867).

— II. — L'Apogée (1867-1873).

— III. — L'Empire Africain :

1re partie (1863-1869).

2e — (1869-1873).

En préparation :

3e partie (1874-1879).

L'ouvrage comprendra en outre :

Tome IV. — L'Administration du Khédive.

— V. — Les dernières années du règne.

G. DOUIN
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

HISTOIRE DU RÈGNE
DU
KHÉDIVE ISMAÏL

TOME III
L'EMPIRE AFRICAIN
2e PARTIE (1869-1873)

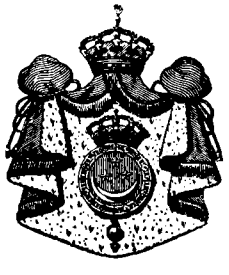

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMERIE
DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE
POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

MCMXXXVIII

LE CAIRE. — IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

L'EMPIRE AFRICAIN

2e PARTIE (1869-1873)

CHAPITRE PREMIER.

L'EXPÉDITION DE SIR SAMUEL BAKER.

1. — DÉPART D'ÉGYPTE ET SÉJOUR À KHARTOUM.

Rentré à l'automne 1869 d'Angleterre où il s'était rendu pour activer la construction du matériel spécial nécessaire à son expédition, Baker fut retenu en Égypte plus longtemps qu'il n'escomptait par l'organisation de ses transports. Pendant son absence, un premier convoi de matériel était parti du Caire le 29 août 1869, sur une flottille qui comprenait 6 vapeurs et 15 sloops fournis par le gouvernement égyptien. Ce convoi devait remonter le Nil sur 1.450 milles jusqu'à Khartoum et embarquer au passage, à Berber, un important matériel que Baker avait décidé d'acheminer par le désert de l'Atmour[1] pour le soustraire aux périls de la navigation du fleuve. De ce matériel, composé de pièces détachées de coque et de machine destinées à la construction de la flottille des lacs équatoriaux[2], dépendait en effet le succès ou la faillite de l'expédition. Or la commande ne fut livrée à Alexandrie que vers la fin d'octobre[3]. Un train de 41 wagons transporta le matériel au Caire, où il fut chargé à bord de 11 bâtiments affrétés. Ce n'est toutefois qu'avec la plus grande peine que Baker put se procurer un vapeur de 140 HP. le *Minieh*, pour

[1] Désert s'étendant de Korosko à Abou Hamed.

[2] Ces bâtiments, construits par Samuda en Angleterre, étaient au nombre de 5, à savoir : 3 vapeurs en acier, le n° 1 à aubes déplaçant 251 tonnes avec une machine de 32 chevaux; le n° 2, à deux hélices, 108 tonnes et 20 chevaux; le n° 3, à deux hélices également, 38 tonnes et 10 chevaux; enfin deux embarcations en acier, pesant 10 tonnes chacune, et destinées à naviguer à la voile. Les machines des vapeurs avaient été fournies par la maison Penn.

[3] Encore n'était-elle pas au complet; le vapeur n° 1 de 250 tonnes, notamment, manquait.

remorquer ce deuxième convoi jusqu'à Korosko[1]. M. Higginbotham, ingénieur civil[2], accompagné d'une équipe d'ingénieurs-mécaniciens[3], en prit la direction. Pour ne pas aggraver la difficulté des transports qui nécessitent, pour la traversée du désert, la réunion d'un grand nombre de chameaux, Baker décida de gagner Khartoum en passant par Suez, Souakin et Berber, avec le reste du matériel, qui forma un troisième convoi dont la direction fut confiée à M. Marcopolo, chef-magasinier[4].

Pendant le séjour forcé qu'il fit au Caire, Sir Samuel Baker reçut le meilleur accueil du Khédive, qui lui demanda de porter à trois ans la durée de son engagement[5]. Le vice-roi lui avait donné carte blanche pour les dépenses. Celles-ci s'annonçaient considérables, car bien que Baker n'eût dépensé en Angleterre que 26.000 livres[6], il emmenait avec lui un personnel important[7], dont les frais de voyage et de nourriture étaient entièrement à la charge du Khédive ainsi que les traitements. Avec sa fougue ordinaire, Baker s'était jeté corps et âme dans l'entreprise. « Les objectifs principaux de mon expédition, écrivait-il du Caire le 22 octobre 1869, à lord Wharncliffe[8], sont, après avoir supprimé la traite :

1° d'annexer à l'empire égyptien le bassin équatorial du Nil.

2° d'établir un puissant gouvernement sur toutes ces tribus qui sont actuellement en guerre les unes avec les autres.

[1] Il dut s'adresser personnellement au Khédive pour l'obtenir.

[2] M. Higginbotham était au service du Khédive depuis cinq ans.

[3] Ils étaient au nombre de six, MM. Mac William, ingénieur principal des vapeurs; Jarvis, constructeur principal, Whitfield, Samson, Hitchman et Ramsall, constructeurs, chaudronniers etc., fournis par les usines Samuda et Penn.

[4] Les marchandises proprement dites furent envoyées du Caire à Khartoum sous la charge d'un Syrien.

[5] Le contrat partait du 1er avril 1869.

[6] « J'ai contrôlé les dépenses si soigneusement en Angleterre, écrivait-il, que, y compris les approvisionnements immenses que j'ai faits en conteries, marchandises, etc. ainsi que les vapeurs de Samuda, les scies à vapeur, les tours, les outils et le matériel de rechange, je n'ai dépensé que 26.000 livres.

[7] Ce personnel comprenait, outre lady Baker, MM. Julian A. Baker, lieutenant R. N., neveu de Sir Samuel, le docteur Joseph Gedge, médecin en chef, M. Wood, secrétaire, Michael Marcopolo, chef-magasinier, 7 ingénieurs et 2 domestiques européens.

[8] Cf. Murray et White, *Sir Samuel Baker, a Memoir*, p. 150.

3° d'introduire la culture du coton sur une vaste échelle, de manière à ce que les indigènes disposent d'une production précieuse à échanger contre les cotonnades de Manchester, etc.

4° d'ouvrir à la navigation les deux grands lacs du Nil.

5° d'établir une chaîne de stations commerciales à travers les pays à annexer, de manière à établir une communication entre la base septentrionale et le point le plus éloigné atteint vers le sud...

« Les productions naturelles sont l'ivoire, le lin indigène, la cire d'abeilles et le coton; mais j'emporte d'Égypte des graines de la plus belle qualité de coton. Chaque tribu sera astreinte à cultiver une certaine quantité de blé et de coton, en proportion de sa population. Aucune guerre ne sera tolérée. Chaque chef sera rendu responsable des actes de sa tribu. Le tribut sera exigé sous forme de prestation de travail destiné à ouvrir des routes, sur le même principe que la taxe routière à Ceylan... »

Cette lettre montre que Baker assignait comme premier but à son expédition la suppression de la traite, alors que le Khédive pensait surtout à une annexion de territoire. Aux yeux de Baker, le but moral l'emportait sur les profits matériels. « Quoique le nègre ne soit pas pour moi une religion, écrivait-il, j'ai le grand espoir d'améliorer sur une vaste échelle le sort des tribus, en supprimant la traite et en introduisant parmi elles l'agriculture et le commerce. J'ai de grandes quantités de semences de toute espèce, bien adaptées au climat et au sol de l'Afrique centrale, et qui constitueront un grand bienfait pour le pays. Aucun homme ne restera oisif sous mon gouvernement. Si je délivre les nègres de l'esclavage, j'insisterai pour qu'ils travaillent d'eux-mêmes. Ils voudront alors échanger le surplus de leurs produits contre nos manufactures; mais à moins d'être contraints au travail par une rigoureuse autorité, les nègres retomberaient rapidement dans une apathie sans espoir et dans l'indolence; les habitudes de paresse feraient naître en eux le désir d'avoir des esclaves, et le nègre asservirait son congénère comme par le passé, si un bras paternel mais fort se retirait d'eux [1] ».

Parti de Suez le 5 décembre, sur un sloop de guerre égyptien, Baker resta 8 jours à Souakin pour se procurer des chameaux, puis il franchit

[1] Baker à lord Wharncliffe, 22 octobre 1869.

en 14 jours les 275 milles de désert qui s'étendent de Souakin à Berber. Il remonta ensuite le Nil sur une dahabieh remorquée qui le conduisit en trois jours à Khartoum, où il arriva le 8 janvier 1870.

Là, plusieurs désillusions l'attendaient. Tout d'abord la flottille, partie du Caire le 29 août, n'avait pu franchir la cataracte de Wadi-Halfa. 2.000 hommes, recrutés par les moudirs de Dongola et d'Esneh, s'étaient attelés en vain aux navires pour leur faire franchir le rapide d'Abka. Les câbles avaient cédé et l'un des bâtiments s'était brisé contre les rochers. On avait en conséquence décidé de remettre l'opération à l'année suivante et de faire venir, dans ce but, à Wadi-Halfa une compagnie de sapeurs-mineurs qui feraient sauter le rocher à la dynamite afin d'élargir le passage [1]. Ainsi privé des 15 grands sloops qu'on lui envoyait d'Égypte, Baker ne disposait plus des moyens nécessaires pour transporter les chameaux de son expédition [2].

Puis, d'après le plan convenu en avril 1869, le Soudan devait fournir à Baker 25 navires et 3 vapeurs. Or aucun de ces bâtiments n'était prêt lorsqu'il arriva à Khartoum. Le gouverneur général Giaffar pacha qui venait de faire partir 11 navires chargés de troupes pour le Bahr el Ghazal se déclara démuni; il invita Baker à s'installer à Khartoum dans une maison qu'il avait achetée à son intention, et à remettre son départ à l'année suivante [3].

Baker se fâcha et parla au gouverneur général en termes énergiques; Giaffar pacha, dès lors, ne marchanda plus son concours. Le moudir de Khartoum fournit 18 bâtiments; 13 autres furent achetés à des particuliers ainsi que les cordages et la toile à voile nécessaires. Un nouvel esprit régna bientôt dans la capitale du Soudan. Des centaines d'ouvriers

[1] A. A.-M. S. Carton 46, pièce 315. Lettre de Giaffar pacha, 4 novembre 1869 — Registre 583, pièces 4 et 7, ordres supérieurs au gouverneur du Soudan et au ministre de la Guerre, 16 janvier 1870. — Par la suite, le moudir d'Esneh rendit compte que les travaux d'élargissement avaient été terminés le 8 juillet 1870 et que la flottille avait pu passer (A. A. Carton 47, dépêche du moudir d'Esneh, transmise le 12 juillet 1870 par le prince Mohamed Tewfik pacha à Son Altesse le vice-roi).

[2] Baker se borna à emmener 21 chevaux qu'il avait amenés du Caire, ainsi que les montures des officiers.

[3] Cf. Baker, *Ismailia*, t. I, p. 24.

se mirent au travail; en quelques semaines une trentaine de barques, d'une portée de 50 à 60 tonnes, se trouvèrent calfatées, gréées et équipées en vue du voyage de Gondokoro. Mais quand il fallut armer la flottille, on ne trouva de marins qu'avec la plus grande difficulté; ceux-ci s'étaient enfuis précipitamment pour éviter d'être pris. Il fallut recourir à la presse et enrôler, parmi les équipages, des éléments recrutés dans la lie de la population [1].

Avec des moyens de transport aussi réduits, Baker ne pouvait songer à emmener avec lui les 1.400 hommes de troupes et les deux batteries d'artillerie que le Khédive lui avait alloués. Il renonça aisément à la cavalerie irrégulière dont l'accoutrement pittoresque ne compensait pas la faible valeur militaire. Il convint avec Giaffar pacha de former, avec les troupes qu'il laissait derrière lui [2], un second détachement qui accompagnerait M. Higginbotham, dont l'arrivée venait d'être signalée à Berber. Parmi les deux bataillons désignés pour l'accompagner, Baker choisit 46 hommes dont il se forma une garde du corps, composée par moitié d'Égyptiens et de Soudanais, qu'il arma de fusils Snider. Ses aides de camp, le lieutenant-colonel Abdel Kader [3] et le capitaine Mohamed Deii reçurent le commandement de cette troupe [4].

Le 8 février 1870, le premier détachement se trouva prêt à partir. « Cette première expédition, mande au Caire, à cette date, le gouverneur du Soudan, est représentée par 2 bateaux à vapeur, 4 dahabiehs, 30 barques, 400 soldats égyptiens avec leurs officiers, 300 soldats soudanais, 1 batterie d'artillerie de montagne avec 100 soldats et leurs officiers, un nombre suffisant d'artisans tels que forgerons, limeurs, menuisiers, etc. Ce détachement est pourvu de vivres pour six mois. Ces vivres consistent en semoule, riz, blé, beurre, environ 2.000 ardebs de graines de maïs, cire et savon. En fait d'équipement, on a pourvu de quoi lui suffire pour

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, p. 30, 31.

[2] 350 hommes et 1 batterie d'artillerie.

[3] Abdel Kader, qui avait le grade de sagh, fut nommé binbachi sur la demande de Baker (A. A.-M. S. Registre 583, page 29, pièce 13. Ordre supérieur du 23 mars 1870).

[4] Cf. Baker, *op. cit.*, p. 31. Cette troupe comprenait un certain nombre de soldats noirs qui avaient servi au Mexique.

un an. Il a été accordé en outre, à chacun, quatre mois d'allocation, après avoir versé à chaque homme son dû jusqu'au jour du départ de Khartoum, ainsi que les frais nécessaires. Ces versements se sont élevés à 1.500 bourses. Toute espèce d'armes, ainsi qu'une quantité suffisante de poudre, etc., ont été expédiées avec eux. Du bois, des cordes, des sacs, des pioches, des pelles et enfin tout ce qui sert à la construction a également été expédié avec eux, et ceci en vue de construire des abris pour les soldats. Enfin tout a été prévu pour que l'expédition ne manque de rien à son arrivée à destination [1] ».

Il fut en outre convenu entre Giaffar pacha et Baker qu'on organiserait des voyages réguliers sur le fleuve, entre Khartoum et Gondokoro, une fois par mois au moins, et que deux bateaux à vapeur, traînant deux barques à la remorque, seraient affectés à ce service. On enverrait ainsi, au fur et à mesure, à Gondokoro, le matériel, l'équipement et les vivres nécessaires aux soldats. « Car, ajoutait Giaffar pacha, ces régions manquent de produits agricoles, de bétail, et de tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'habillement. Elles manquent même totalement de bêtes de somme, telles que les chameaux, les ânes et les chevaux, et il n'y existe que peu de vaches et de chèvres [2] ».

2. — TENTATIVE DE PASSAGE DU BAHR EL ZERAF.

L'expédition quitta Khartoum le 8 février 1870. Baker, à son ordinaire, était optimiste. « J'espère, écrivait-il à sa sœur la veille du départ, arriver à Gondokoro vers le 3 mars. Je devrai alors pousser plus loin avec 200 hommes pour établir un pont suspendu sur l'Asua, afin d'assurer la communication avant que les pluies ne rendent la rivière infranchissable... Cette saison sera alors employée à former un établissement à l'embouchure de l'Unyama, par 3°32′ de latitude nord, point où l'on procédera au montage des vapeurs. Pendant cette opération, j'emploierai

[1] A. A.-M. S. Carton 19, pièce 123, lettre de Giaffar pacha, 8 février 1870. Les dépenses faites à Khartoum pour les préparatifs du voyage s'élevèrent, selon le gouverneur, à 1.000 bourses environ.

[2] A. A.-M. S. Carton 19, pièce 123, lettre de Giaffar pacha, 8 février 1870.

toutes les troupes à la culture, de sorte que nous serons indépendants, sous le rapport des vivres, après la première récolte...

« Nous resterons probablement plusieurs mois à cette station, et j'aurai fort à faire pour établir un gouvernement et mettre de l'ordre dans le pays, avant de partir vers le sud et de gagner l'Albert Nyanza[1] ».

Cet espoir d'une avance rapide ne devait pas se réaliser. Après 103 heures de navigation à la vapeur, Baker atteignit Fachoda, où résidait le moudir du Fleuve Blanc. Aly Rida bey l'assura qu'un ordre parfait régnait parmi les Chillouk et que, suivant les instructions du Khédive, il s'employait à combattre la traite, de sorte qu'aucune barque de négriers ne pouvait franchir la station[2]. La flottille embarqua un mois de vivres et repartit. Le 16 février, elle atteignait le confluent du Sobat, où elle fit de l'eau, et le lendemain, elle arriva au confluent du Bahr el Zeraf.

En amont de ce point, le cours du Nil était obstrué par les masses végétales qui s'étaient accumulées depuis cinq ou six ans au point de former une véritable barrière, sans que les autorités de Khartoum se fussent préoccupées de dégager cette obstruction. Quittant donc le fleuve, Baker s'engagea le 18 février, avec sa flottille, dans le lit du Bahr el Zeraf, branche dérivée du Nil, issue de ce dernier en aval de Raba Chambil.

La rivière, tout d'abord profonde, étroite et parcourue par un courant rapide, présente des coudes très brusques qui rendent le remorquage difficile. Puis elle se divise en d'innombrables chenaux qui charrient des herbes flottantes. On aperçoit à distance des villages émergeant au milieu des marécages. Baker prend les devants avec un vapeur et deux dahabiehs pour reconnaître la route. Le 24 février, le vapeur brise sa roue à aubes de tribord, qu'on répare sur place. Le 25, on atteint un point où la rivière, très peu profonde et extrêmement étroite, est complètement bloquée par la végétation, dans laquelle il faut se frayer une route au couteau. Du 26 au 28 février, une quarantaine d'hommes s'emploient à couper un chenal de 150 mètres de long à travers une autre masse de végétation agglomérée, qui finit par se disloquer violemment sous l'effet du courant. Le 1er mars, Baker atteint un point où la rivière disparaît

[1] Cf. Murray et White, *op. cit.*, p. 161. Lettre de Baker à sa sœur, Khartoum, 7 février 1870.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 33.

complètement dans une mer illimitée de hautes herbes, sans chenal apparent. Le chef de l'expédition décide de retourner de 80 milles en arrière pour faire du bois, dont la provision est presque épuisée. Il rallie le gros de la flottille, comprenant le vapeur monté par Raouf bey et 25 barques à voile. Les habitants d'un village voisin se plaignent des pillages et des massacres continuels commis par les gens du Koutchouk Ali, l'un des grands marchands de Khartoum. Le 5 mars, une jolie brise se lève du nord; la flottille met à la voile et cingle vers le sud. Un hippopotame fonce sur le vapeur de Baker et abîme les aubes de tribord, puis il se lance contre la dahabieh, dont il perce la coque en acier avec ses défenses. Celle-ci est immédiatement déchargée, puis vidée, et l'on obstrue ses brèches. Le 8 mars, la flottille se retrouve au complet [1], mais elle est dans un cul-de-sac, entourée de hautes herbes de tous côtés.

Baker place ses bâtiments en ligne de file et ordonne de couper les herbes pour se frayer un chenal. Le 9 mars, 700 hommes, attelés à la besogne, dégagent la route sur un mille et demi de longueur environ, mais 32 d'entre eux tombent malades de la fièvre. Le lendemain, le travail recommence et la flottille progresse de 5 milles environ. Le 11 mars, on atteint un marais qui dégage une odeur effroyable. Toute la journée les hommes s'emploient à tailler une route dans les herbes; un soldat meurt d'insolation. Le fil de la rivière est entièrement perdu. Le travail continue le lendemain et le surlendemain dans ce marais pestilentiel; beaucoup d'hommes tombent malades. Le 13 mars au soir, enfin, la flottille sort du marais pour entrer dans un beau lac large d'un demi-mille environ. Les vapeurs, restés à un mille derrière, sont remorqués, après démontage des aubes, dans le chenal étroit qui vient d'être pratiqué dans les hautes herbes. Ce lac est séparé d'une autre étendue d'eau par une masse dense de végétation pourrie, large de 80 mètres environ, dans laquelle il faut ouvrir un chenal. Mais le nouveau lac paraît à son tour sans issue. Le 15 et le 16, on dégage un chenal sur 900 mètres de longueur, qui conduit à un troisième lac, long de 2 milles et demi, d'une largeur variant de 150 à 300 mètres et d'une profondeur moyenne de 10 pieds [2].

[1] 34 bâtiments, dont 2 vapeurs, d'après le compte de Baker.

[2] Les vapeurs tirent 4 pieds 6 pouces.

Beaucoup d'hommes sont malades, tous sont découragés et travaillent mal. La pluie, contre laquelle les barques non pontées n'offrent aucun abri, se met à tomber. Les vapeurs, laissés derrière, sont complètement ensevelis dans les herbes flottantes, et on a les plus grandes peines à les dégager; ils rallient le 21 mars au matin. Le troisième lac est fermé au sud par une barrière végétale qu'on coupe sur une soixantaine de mètres, pour pénétrer dans un chenal profond, mais extrêmement étroit qui coule parmi les hautes herbes. En 13 jours, du 8 au 21 mars, avec un millier d'hommes constamment à l'ouvrage, l'expédition n'a réussi à avancer que de 12 milles environ.

La navigation continue ainsi à travers un chapelet de lacs séparés les uns des autres par des barrières végétales qu'il faut couper. Le 22 mars, on avance de 600 mètres. Le travail est épouvantable; beaucoup d'hommes sont couchés, malades de la fièvre; le moral est au plus bas. Les Soudanais, toutefois, résistent mieux que les Égyptiens qui ont complètement perdu courage. Le 23, la flottille passe dans un nouveau lac, à l'extrémité duquel on coupe, le lendemain, un chenal de 1.400 mètres, que la flottille franchit dans la journée du 25 mars. Au cours de ces dernières journées, 6 soldats égyptiens sont morts, sans que l'on trouve un coin de terre pour les inhumer. Le 26 mars, l'expédition n'avance que de 250 mètres; 150 hommes sont malades, presque tous des fellahs; le 27 et le 28, on continue à se frayer un chenal pour atteindre un lac long et étroit, ressemblant à une rivière, large de 110 mètres environ. Le 30 mars, la flottille avance de 10 milles environ le long de ce cours d'eau; l'avance continue le 31 mars, mais Baker constate que la profondeur de l'eau diminue; le 1er avril, tous les bâtiments s'échouent!

Depuis que la rivière a disparu pour faire place à une mer de hautes herbes, l'expédition, au prix d'innombrables fatigues, a parcouru 32 milles environ en un mois. Baker explore les environs en dahabieh; en aucun point la profondeur ne dépasse 4 pieds, la moyenne est de 3 pieds; bientôt la dahabieh, qui ne tire que 2 pieds 3 pouces, s'échoue à son tour. Baker continue dans une embarcation à l'aviron. Un mille plus loin, cet esquif s'échoue sur le sable par 6 pouces d'eau. La rivière est absolument impraticable. Pendant la saison des pluies et jusqu'à la fin de décembre même, quand les eaux sont hautes, la flottille pourrait à la

rigueur passer, mais l'époque est maintenant trop tardive. Baker décide en conséquence de faire demi-tour; il gagnera le pays des Chillouk, y établira une station, et repartira à la fin de novembre avec son expédition au complet (2 avril 1870).

Poussée par le vent et le courant, la flottille rebrousse chemin rapidement. L'état de santé des troupes égyptiennes laisse fort à désirer. Un autre soldat meurt, ce qui porte les pertes au chiffre de 12. Le 9 avril, la flottille retrouve le lit du Bahr el Zeraf. Le 12, on rencontre 5 barques faisant route vers Gondokoro et qui appartiennent à Ghattas, l'un des principaux traitants de Khartoum. Le 13 avril, on atteint la station de Koutchouk Ali. Baker fait venir le vékil, lui explique que la traite est supprimée et lui recommande de ne plus essayer d'envoyer des cargaisons de nègres à Khartoum comme les années précédentes. Le vékil reste incrédule; il paraît croire que la promotion de son patron Koutchouk Ali au rang de sandjak et de commandant de l'expédition du Bahr el Ghazal[1] le dispense de tout contrôle de la part de l'autorité[2]. Le lendemain, Raouf bey annonce que quelques officiers et plusieurs hommes ont acheté des esclaves à la station de Koutchouk Ali; Baker les leur fait rendre aussitôt. «Je sais, écrit-il dans son journal, que la station est pleine d'esclaves, mais beaucoup de diplomatie est nécessaire, et je n'ai pas l'intention pour le moment de visiter leur camp[3]». Du 15 au 16 avril, la flottille parcourt 125 milles; Baker est rejoint par 4 barques venant de Khartoum avec une compagnie de renfort. Le 17 avril, on parcourt une distance de 37 milles; le 18, après trois heures de route, 4 nouvelles barques venant de Khartoum rallient avec une compagnie de soldats. Le lendemain, la flottille quitte le Bahr el Zeraf et rentre dans le Nil Blanc.

3. — SÉJOUR AU PAYS DES CHILLOUK.

En débouchant dans le fleuve, Baker avait aperçu 3 barques appartenant au moudir de Fachoda, dont les équipages lui apprirent qu'Aly bey faisait à ce moment une razzia chez les Chillouk. Sur la rive gauche

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 453. — [2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 81. — [3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 82.

du Nil, en effet, des masses d'indigènes affolés couraient dans toutes les directions, les femmes et les enfants chargés de tout ce qu'ils pouvaient emporter. Baker descendit à terre, interrogea quelques indigènes qui déclarèrent que les « Turcs » les avaient attaqués sans provocation, que le Kurde (c'est ainsi qu'ils nommaient le gouverneur de Fachoda) leur avait enlevé beaucoup de femmes et d'enfants, qu'il tuait la population et, d'une manière générale, pillait le pays. Baker les rassura et leur promit justice [1].

Le moudir du Fleuve Blanc se trouvait de sa personne à quelques milles en aval. Le 20 avril, Baker arriva inopinément devant le campement égyptien. L'apparition de son vapeur provoqua une vive excitation parmi les troupes, qui comprenaient 5 compagnies d'infanterie, de la cavalerie irrégulière Baggara et deux canons. Mandé par Baker à bord de sa dahabieh, le gouverneur déclara qu'il était en train de « lever l'impôt ». Prié ensuite d'expliquer sur quelle base l'impôt était établi, si c'était par tête ou par maison, et comment les indigènes s'en acquittaient, le gouverneur parut fort embarrassé; après avoir échangé quelques mots en turc avec Raouf bey, il finit par dire que la population répugnait à payer l'impôt, et qu'en conséquence il faisait chaque année une tournée dans le pays pour percevoir ce qui lui paraissait juste. — « Capturez-vous des femmes et des enfants, comme vous capturez le bétail? » demanda Baker. A cette question, le gouverneur répondit distinctement non.

Baker ordonna aussitôt à son aide de camp le lieutenant-colonel Abdel Kader, de visiter les barques amarrées à proximité. Une quantité de captifs furent bientôt extraits des cales et franchirent un à un la planche qui reliait les barques à la terre; l'aide de camp les compta au passage; leur nombre s'élevait à 71. Sans faire la moindre remarque, Baker demanda à visiter le camp.

Le plus grand désordre y régnait. Les soldats égyptiens se trouvaient pêle-mêle avec leurs alliés indigènes que commandait un noir de grande taille, vêtu d'un long manteau de laine écarlate, serré à la taille par une ceinture d'où pendait un sabre turc recourbé; une grande médaille de cuivre lui battait la poitrine. Le gouverneur le présenta à Baker comme

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, p. 86-87.

étant le roi des Chillouk. Derrière le camp, se trouvait une masse d'esclaves accroupis sur le sol et gardés par des soldats. Baker en compta 84. Cela faisait au total 155 esclaves, dont 65 du sexe féminin, 80 enfants et 10 hommes. Le gouverneur de Fachoda qui, quelques semaines auparavant, avait affirmé à Baker que la traite était supprimée, était pris en flagrant délit de faire la traite lui-même [1].

Baker informa aussitôt Aly bey qu'il rendrait compte au Khédive, et il insista pour que le gouverneur libérât tous les esclaves.

Aly bey contesta l'autorité que s'attribuait Baker. Il fit valoir qu'il avait le rang de bey et qu'il était moudir du district. — « Si vous refusez de libérer les esclaves, dit Baker, notifiez-moi votre refus par écrit ». Le gouverneur baissa alors de ton et déclara que ces gens n'étaient pas des esclaves, mais des otages qu'il détenait jusqu'à ce que la population eût payé l'impôt. Il dut cependant confesser en même temps qu'il n'y avait pas de taxe établie.

Le 21 avril, Baker, qui avait rejoint sa flottille, vit approcher 11 barques qui venaient de Khartoum. C'étaient M. Higginbotham et le docteur Gedge qui arrivaient avec les six ingénieurs et mécaniciens anglais et un important matériel.

Le 22, Baker retourna voir le gouverneur de Fachoda; il expliqua à ce dernier qu'il avait, par sa conduite, compromis le gouvernement égyptien; qu'ayant reçu lui-même des instructions générales du Khédive à l'effet de supprimer les marchands d'esclaves, il ne pouvait que classer le gouverneur dans cette catégorie, l'ayant pris sur le fait, et qu'il réclamait avec insistance la libération immédiate et inconditionnelle des esclaves. Après avoir cherché un échappatoire, le gouverneur finit par y consentir. Baker assista lui-même à la libération des captifs, qui furent fort étonnés de recouvrer leur liberté et d'apprendre que le Khédive avait aboli l'esclavage [2].

Cette intrusion dans ses affaires ne fut naturellement pas du goût du moudir du Nil Blanc, qui rendit compte de cet événement au gouverneur du Soudan en ces termes :

« Le mercredi 20 avril, à 3 heures, Sir Samuel Baker et Raouf bey

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 88-92. — [2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 92-95.

retournèrent des régions du Sud, où ils étaient, et leurs bateaux jetèrent l'ancre près de notre débarcadère.

« Nous nous sommes rendus à leur rencontre et les avons accueillis avec déférence. Puis nous avons repris nos travaux [1]. Leurs soldats débarquèrent alors et un certain nombre d'entre eux furent postés autour du fortin où se trouvaient nos hommes; d'autres soldats furent préposés à la garde de nos bateaux ainsi que des articles et du bétail que nous avions obtenus des habitants pour le gouvernement et des objets pris en gage jusqu'à la perception des redevances qui lui sont dues.

« Ayant été aux renseignements pour savoir les raisons qui les ont amenés à assiéger nos soldats, Samuel Baker bey nous informa que les habitants de cette moudirieh ne font pas preuve de soumission au gouvernement, qu'il désire y séjourner en vue de se mettre en rapport avec les habitants et certains cheikhs et leur faire des cadeaux afin de gagner leur soumission; qu'il désire les exonérer des redevances annuelles payées au gouvernement, qu'il veut finalement rattacher cette région à la mamourieh du Nil Blanc [2].

« Après cette entrevue, certains cheikhs arrivèrent avec du bétail, du musc de crocodile et autres redevances dues au gouvernement pour l'année 1286 [3]. Nous conférâmes avec eux, en présence du mek El Ganek, mek de toute la région des Chillouk, au sujet de l'obtention des redevances restant dues au gouvernement, en vue de leur rendre les objets déposés en gages. Après cela, Samuel Baker et Raouf bey se réunirent et convoquèrent le mek El Ganek, fils du mek Nadouk, le cheikh Aggag, drogman en chef, et certains autres cheikhs. Baker bey demanda alors au drogman Aggag d'informer le mek qu'il lui donnera un cadeau magnifique dont il n'a vu le pareil de sa vie; qu'il en donnera de pareils au drogman et aux cheikhs présents. Les autres cheikhs des régions du Nord et du Sud seront mandés et il leur sera distribué également des cadeaux; la tranquillité leur sera assurée et ils seront exonérés des redevances dues au gouvernement; puis ils dépendront de la « mamourieh » du Nil Blanc. Le mek,

[1] C'est-à-dire la perception des impôts.

[2] C'est-à-dire au territoire dont l'administration avait été confiée à Baker.

[3] Il s'agit de l'année financière, commençant le 11 septembre 1869.

ayant entendu ce qui précède, répondit qu'il est mek, fils de mek, roi de tous les habitants du pays Chillouk, d'El Kawa à Halal Toma, qu'il a été élevé à la haute dignité de mek par un ordre supérieur de S. A. le Khédive, qui lui a accordé aussi des kiswas (pelisses) magnifiques qu'aucun mek avant lui n'avait obtenues; que lui et les autres sont, depuis dix ans, soumis à S. A. le Khédive et payent les redevances annuelles dues au gouvernement; qu'il continue jusqu'aujourd'hui à percevoir des cheikhs ces redevances.

« Lorsque les déclarations du mek eurent été traduites par le drogman à Samuel Baker bey, ce dernier réprimanda le mek et le drogman. Bien plus, Abdel Kader effendi, moawen dans la suite de Baker bey, poussa le mek et l'insulta devant les cheikhs. Mais, malgré les actes de violence perpétrés contre le mek, ce dernier n'a pas voulu se soumettre. Finalement, Samuel Baker bey ordonna au drogman d'informer le mek que cette région sera rattachée à la mamourieh du Nil Blanc.

« Le mek, le drogman et les cheikhs sont venus ensuite nous rapporter ce qui leur était arrivé.

« Samuel Baker bey continue à envoyer ses hommes pour arrêter certains cheikhs et habitants, ainsi que les partisans du mek, et les amener auprès de lui. Il leur distribue alors des cadeaux en vue de les rattacher à son propre gouvernement.

« Les bateaux arrivés avec Samuel Baker sont au nombre de 48. Les soldats débarquent et font des manœuvres. Aussi tous les habitants de la région de Biaroud, de mœurs primitives et barbares, se sont-ils enfuis de leurs localités à la vue des dites manœuvres où des coups de feu étaient tirés, intimidés par le grand nombre de bateaux ainsi que par les actes de violence des soldats. C'est pourquoi on n'espère pas, devant cet état de choses, pouvoir percevoir le restant des redevances dues au gouvernement.

« Quant à nous, nous sommes restés à notre poste et nous continuons à envoyer, de notre part et de la part du mek, des délégués aux omdehs, aux cheikhs et aux habitants de la région, en vue de les tranquilliser, les invitant à venir nous voir. Mais c'est peine inutile; aucun d'eux n'a répondu à notre invitation.

« Nous soumettons la question à Votre Excellence, pour que vous preniez les mesures nécessaires à cet égard [1] ».

Ainsi Aly bey accusait Baker d'intervenir sans raison dans ses affaires, de chercher, par l'intimidation ou par la force, à détacher les Chillouk de la moudirieh du Nil Blanc pour les rattacher à son propre gouvernement, et il reprochait à ses soldats de commettre des violences contre la population. Du trafic des esclaves qui, seul, avait motivé l'ingérence de Baker dans ses affaires, il ne soufflait mot.

Cependant Baker s'était rendu le 23 avril à l'embouchure du Sobat, où il découvrit, sur la rive droite du Nil, à 4 milles au nord du confluent de la rivière, un emplacement favorable au campement de ses troupes. La flottille l'y rejoignit le 26 avril. Il construisit une station à laquelle il donna le nom de Tewfikieh en l'honneur du fils aîné du Khédive, Mehemet Tewfik pacha. Une forêt toute proche lui fournit le bois nécessaire aux constructions [2]; le sol était ferme et dépassait le niveau du fleuve aux plus hautes crues; enfin l'endroit était bien placé pour surveiller la navigation du Nil, et les marchands d'esclaves ne pourraient tromper sa vigilance. La santé des troupes laissait cependant fort à désirer; presque tous les artilleurs étaient malades, un grand nombre de soldats égyptiens également; les troupes soudanaises au contraire se portaient bien et avaient bon moral. « Il n'y a pas de doute, note Baker dans son journal, que pour ce service les noirs sont très supérieurs aux Égyptiens; ces derniers sont remplis de préjugés religieux combinés à une extrême ignorance, et ils tombent malades lorsqu'ils sont privés de la nourriture à laquelle ils sont habitués en Égypte [3] ». De fait, pendant son séjour à Tewfikieh, Baker perdit une centaine d'hommes de la dysenterie, et il dut en outre renvoyer à Khartoum 160 officiers et soldats malades [4].

[1] A. A.-M. S. Carton 19, pièce 118. Le moudir du Nil Blanc au gouverneur du Soudan, 23 avril 1870.

[2] Baker fit également construire 3 magasins en fer galvanisé pour emmagasiner tout le matériel de l'expédition.

[3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 98, 99.

[4] A. A.-M. S. Carton 47, pièce 744, dépêche du gouverneur du Soudan, 5 janvier 1871. Dans une lettre à la Maïa Sanieh, du 26 janvier 1871, Giaffar pacha donne

Dans sa nouvelle station, Baker reçut le 1er mai la visite du mek Katkir[1], le véritable roi des Chillouk, qu'Aly Rida bey avait naguère déclaré tué au cours d'un engagement[2]. Grand et mince, Katkir arriva au camp avec deux de ses femmes, quatre filles et une suite de 70 personnes. Sa garde-robe était dans un état pitoyable; Baker lui donna une grande chemise bleue pour s'habiller, ainsi qu'une écharpe en indienne rouge en guise de ceinture; un tarbouche compléta son accoutrement. Prié d'expliquer ce qui lui était arrivé, Katkir donna la parole à une de ses femmes, âgée d'une soixantaine d'années, qui, tout d'un trait, raconta les intrigues du gouverneur de Fachoda, intrigues qui avaient fini par provoquer la ruine de son mari. Le Kurde, dit-elle, ne voulait pas que la paix régnât dans le pays. Les Chillouk constituaient une tribu puissante, dont le nombre dépassait le million; il était donc nécessaire de semer la dissension parmi eux pour détruire leur unité. Katkir était un roi puissant, qui avait gouverné le pays pendant plus de 50 ans. Il était le descendant direct d'une longue lignée de rois, et son influence était redoutable. La politique du Kurde consista à renverser son pouvoir; mais il chercha vainement à le faire tomber dans des pièges pour le capturer; traqué de toutes parts, Katkir finit par s'enfuir. Aly Rida bey déclara alors qu'il était mort et fit élire à sa place le cheikh El Ganek, parent éloigné de Katkir, mais sans titre aucun à la succession. Cette intrigue jeta le pays dans la confusion, El Ganek fut proclamé roi par le Kurde et habillé d'une robe rouge avec ceinturon et sabre. Le prétendant ne tarda pas à recruter une bande nombreuse d'adhérents, prêts à courir toutes les aventures qui leur permettraient de piller. Ces indigènes, qui connaissaient les sentiers et les endroits où étaient cachés les grands troupeaux de bétail, servirent de guides au Kurde, et les adhérents fidèles

les chiffres suivants sur les pertes subies par les troupes de Baker pendant le séjour à Tewfikieh : 186 hommes morts de maladie, 158 renvoyés à Khartoum, 58 déserteurs. La plupart des malades moururent à Khartoum (cf. A. A.-M. S. Registre 1849).

[1] Appelé Quat Kare par Baker. Certains documents égyptiens donnent la leçon Kankir, d'autres Katkir. Nous adopterons désormais cette dernière orthographe, et le nom attribué au mek des Chillouk dans le tome 3, 1re partie, chapitre VIII, doit être modifié en conséquence.

[2] Cf. t. III, 1re partie, chap. VIII, p. 447.

LE NIL

DE FASHODA A GONDOKORO

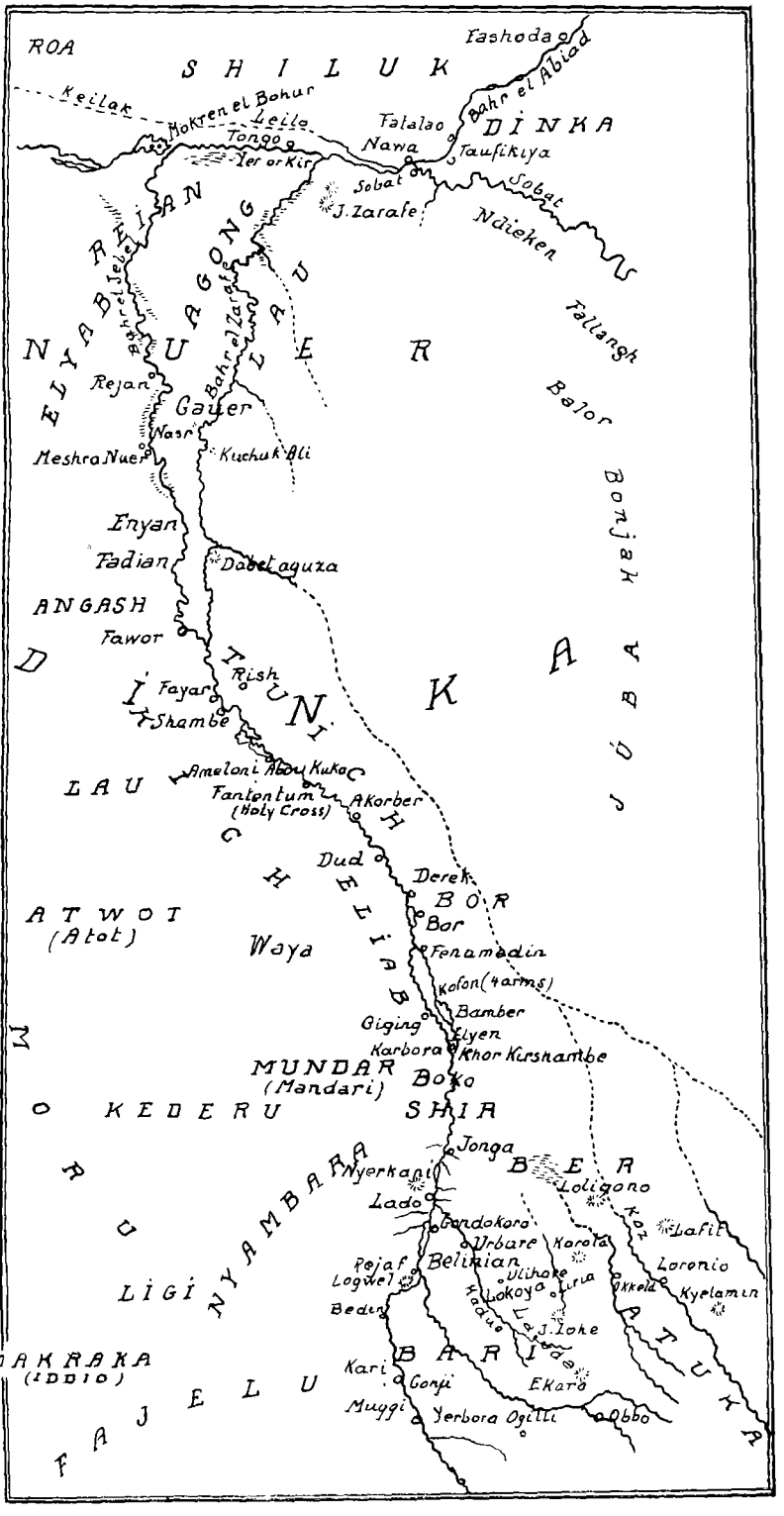

au vieux roi furent pillés, opprimés, réduits sans merci en esclavage[1].

Baker conseilla au roi de patienter; il lui dit qu'il ferait connaître l'affaire à qui de droit et l'invita à retourner dans son village, après lui avoir donné des cadeaux ainsi qu'aux membres de sa famille. Quelques jours plus tard, Baker ménagea une entrevue entre Katkir et le moudir de Fachoda; rien d'utile ne sortit de cet entretien. Baker déclara alors qu'il n'avait aucune juridiction sur le pays des Chillouk, que gouvernait Aly bey le Kurde; mais qu'ayant reçu des ordres positifs et spéciaux du Khédive à l'effet de supprimer la traite, il avait dû intervenir pour faire relâcher les captifs indignement jetés en esclavage. En ce qui concerne le pillage général du pays qui se faisait sous prétexte de percevoir l'impôt, le gouverneur de Fachoda aurait à expliquer lui-même sa conduite au Khédive. Pour ce qui était du faux rapport relatant la mort de Katkir, il n'y avait aucun doute que le firman rendu en faveur de son rival El Ganek avait été obtenu du Khédive sous de faux prétextes. Baker recommanda en conséquence à Katkir et à ses fils de se rendre à Khartoum pour plaider leur cause directement au divan de Giaffar pacha, qui, en tant que gouverneur général du Soudan, avait autorité sur le pays des Chillouk; Baker ajouta qu'il adresserait une lettre officielle au Khédive, ainsi qu'à Giaffar pacha, pour leur décrire l'état général du pays des Chillouk et exposer le cas particulier de Katkir, et qu'il ferait également un rapport spécial sur les actes de traite commis par le représentant du gouvernement[2].

Le 10 mai, une barque fut signalée du sud. Baker la fit arrêter au passage. Elle appartenait à Koutchouk Ali. Le raïs et le vékil déclarèrent au colonel Abdel Kader que leur chargement n'avait rien de suspect, qu'ils portaient seulement du blé en vrac sur une cargaison d'ivoire. Abdel Kader enfonça une baguette en acier dans le chargement de blé;

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 101 à 103.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 118 à 123. A la suite de cette intervention, le bruit s'accrédita à Khartoum et au Caire que Baker avait rétabli Katkir à la tête des Chillouk. Ce n'était pas exact; en réalité Baker avait écrit à Giaffar pacha pour lui demander de rétablir Katkir, mais le gouverneur général refusa en alléguant les méfaits commis par ce mek tandis qu'il gouvernait les Chillouk (cf. A. A.-M. S. Registre 1836. Le gouverneur du Soudan à la Maïa, 16 août 1870).

un cri étouffé se fit entendre et une tête laineuse émergea, bientôt suivie du corps d'une négresse qu'Abdel Kader avait empoignée par les cheveux. Ordre fut donné de décharger le bateau; 150 esclaves s'y trouvaient entassés, serrés comme des harengs dans un baril. Baker fit mettre aux fers le raïs et le vékil; l'ivoire fut pesé, puis rechargé et le bateau envoyé à Khartoum, avec une garde à bord, en vue de sa confiscation[1]. Les esclaves libérés furent employés au camp, les femmes mariées aux soldats.

Le 17 juin, Baker fit partir un vapeur pour Khartoum avec la poste et trois fils de Katkir, qui devaient se présenter pour leur père au divan de Giaffar pacha, car le vieux mek refusa de faire lui-même le voyage, en invoquant son grand âge[2]. Le 25 juin, quatre barques arrivèrent du sud : deux d'entre elles appartenaient à Koutchouk Ali, une à Agad et une à Hassaballah, traitant du Bahr el Ghazal. Cette dernière portait 35 esclaves; les trois autres, ayant appris que Baker s'était installé près du Sobat, avaient débarqué leurs esclaves à la station du Bahr el Zeraf. Baker proposa au Caire de confisquer les cargaisons des barques qui transporteraient des esclaves. Il fit valoir que si l'ivoire n'était pas confisqué au profit du gouvernement, les trafiquants ou négociants du Fleuve Blanc échapperaient à toute punition et que celle-ci n'atteindrait que leurs raïs et leurs vékils[3].

Aux divers rapports et propositions adressés par Baker au Caire, le Khédive répondit le 17 septembre 1870. Il félicita Baker d'avoir délivré un certain nombre d'esclaves en arrêtant les barques qui les portaient. « A cet égard, disait le vice-roi, je vous ferai remarquer que jusqu'à ce jour, toutes les fois que les autorités mettaient la main sur des barques contenant des esclaves, on procédait de la manière suivante : les esclaves étaient mis en liberté, les marchands, si on les faisait prisonniers, étaient traduits devant le tribunal du gouvernorat et les marchandises livrées à leurs propriétaires. En l'état actuel, mon gouvernement ne peut agir différemment et Giaffar pacha fera restituer aux propriétaires les dents d'éléphant qui ont été saisies. Toutefois, reconnaissant tout ce qu'un

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 125 à 129.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 132.

[3] A. A.-M. S. Carton 47, annexe à la pièce 502. Baker à Chérif pacha, Tewfikieh 30 juin 1870.

semblable système a d'insuffisant, le département des Affaires étrangères s'est mis en rapport avec les représentants des puissances à l'effet d'obtenir leur consentement à une manière d'agir qui soit réellement efficace et à la reconnaissance de leur part, comme prise légitime, de toute barque et des marchandises y renfermées qui, appartenant à des Européens, serait arrêtée en flagrant délit de transport d'esclaves.

« J'aime à espérer que, dans un délai rapproché, lorsqu'un résultat conforme aux lois en vigueur en Europe aura été atteint, un décret sera rendu qui, en raison de l'accord avec les puissances, sera tout aussi bien applicable aux Européens qu'aux indigènes. Il vous sera immédiatement communiqué, ainsi qu'à Giaffar pacha, et recevra son exécution après un délai déterminé [1] ».

Ainsi le Khédive motivait le retard apporté à l'adoption d'une législation énergique à l'égard des négriers, par la nécessité de rendre d'abord celle-ci applicable aux Européens. Or, en 1870, les commerçants européens avaient à peu près entièrement disparu du Fleuve Blanc. Seul, Jules Poncet y exploitait encore quelques comptoirs, dont la nue-propriété avait d'ailleurs été vendue au gouvernement égyptien, et il ne tenait qu'à celui-ci d'acheter le reste pour écarter le dernier Européen du Nil Blanc. Par ailleurs, le colonel Stanton, consul général d'Angleterre en Égypte, mis au courant par Baker de ses propositions, avait expliqué au Khédive et à Chérif pacha que la traite constitue aux yeux des Anglais une félonie et il avait promis d'envoyer au gouvernement égyptien des extraits des Actes du Parlement sur le sujet [2]. C'était inviter le vice-roi à agir vite et à frapper fort. On peut s'étonner dès lors que le gouvernement égyptien se soit laissé arrêter par des scrupules de légalité. A tout le moins pouvait-il agir contre les commerçants indigènes, coupables de faire la traite et qui ne relevaient que de son autorité. S'il ne le faisait pas, c'est vraisemblablement qu'un autre motif s'opposait à l'adoption d'une mesure aussi radicale. Au Fleuve Blanc, nous l'avons vu [3], le commerce de l'ivoire ne pouvait plus être dissocié de celui des

[1] A. A. Le Khédive à Sir Samuel Baker, le Caire 19 septembre 1870.
[2] Cf. Murray et White, *op. cit.* Stanton à Baker, 19 septembre 1870.
[3] Cf. t. III, 1re partie, p. 474.

esclaves; l'un était le complément de l'autre, et, sans la traite, l'ivoire n'aurait plus payé, tant les frais pour se le procurer étaient devenus considérables. Supprimer la traite, c'était donc anéantir du même coup le commerce et provoquer la ruine de Khartoum. On comprend, dès lors, qu'en présence d'une conséquence aussi grave, le vice-roi ait pris le temps de la réflexion.

Quant aux accusations portées par Baker contre le moudir du Fleuve Blanc, le Khédive leur donna tout le crédit qu'elles méritaient et résolut, en principe, de confier l'administration du pays des Chillouk à des « mains plus habiles et plus intelligentes ». L'embarras était de trouver un successeur à Aly Rida bey. « Le vice-roi, mandait à ce sujet Stanton à Baker, éprouve une grande difficulté à se procurer des hommes convenables pour occuper des postes aussi éloignés, car cela est considéré comme une disgrâce, et vous savez bien combien il y a peu d'Égyptiens en qui on puisse avoir confiance lorsqu'ils occupent de telles places. J'espère, pourtant, qu'avec le temps on pourra vaincre cette difficulté, et trouver des commandants convenables pour les stations de votre ligne de communication [1] ».

Si le vice-roi, d'une manière générale, donna raison à Baker contre Aly bey, il n'approuva cependant pas la « destitution » ordonnée par lui du mek de la tribu des Chillouk [2]. « Que le précédent chef ne fût pas mort, écrivit-il à Baker, je ne le mets pas en doute, mais ce chef révoqué avait été nommé par le gouverneur général, et cette nomination approuvée par mon gouvernement avec un firman. Aussi eût-il été préférable, et vous le reconnaîtrez je n'en doute point, qu'il fût procédé cette fois avec la même régularité, et cela non pas seulement dans l'intérêt de la dignité du gouverneur général du Soudan, de qui relève la tribu, mais pour l'effet à produire sur la tribu.

« Il est en effet essentiel que, dans l'esprit des tribus, le gouvernement conserve son caractère unitaire, que son prestige soit soigneusement sauvegardé. Il est nécessaire enfin de laisser intacts les principes qui forment la base de toute administration régulière. C'est dans ce but, mon cher

[1] Cf. Murray et White, *op. cit.* Stanton à Baker, 19 septembre 1870.

[2] On a vu que Baker n'avait pas destitué le mek El Ganek, mais simplement conseillé à l'ancien mek Katkir d'aller faire valoir ses droits à Khartoum.

pacha, que je vous ai donné un pouvoir absolu sur les peuplades qui habitent les contrées au delà de Gondokoro, pour que l'unité d'administration se fît sentir dans l'intérêt général et que les mesures à prendre émanassent d'un pouvoir unique. Mais ce qui m'a semblé nécessaire au delà de Gondokoro, ne l'est pas moins dans les provinces du Soudan, dont Giaffar pacha est gouverneur général, c'est-à-dire qu'il faut éviter toute espèce de conflits entre deux autorités, si on ne veut les affaiblir toutes deux.

« Quoi qu'il en soit, ajoutait le vice-roi, et pour vous donner une preuve de plus de mes sentiments d'estime, mon gouvernement accepte la destitution du chef de la tribu Chillouk comme un fait accompli, et avis officiel en sera donné au gouverneur général [1].

Ainsi, en dépit des incidents et des retards survenus, le Khédive continuait à honorer Baker de sa confiance. Toute la sollicitude du vice-roi allait à l'expédition que dirigeait Sir Samuel, expédition dont il se plaisait à reconnaître de nouveau la « si grande importance politique, commerciale et humanitaire ».

4. — RETOUR DE BAKER À KHARTOUM.

Du 11 au 21 août 1870, Baker explora le cours du Nil, dans l'espoir de découvrir un passage qui lui permît de franchir le sudd. La barrière végétale commençait à 12 milles en amont du confluent du Bahr el Zeraf. Un petit chenal qu'emprunta Baker le conduisit jusqu'au Bahr el Ghazal, dans lequel il navigua pendant plusieurs heures sans parvenir à trouver une issue vers le sud. Le 31 août, il écrivit au premier ministre, puis au Khédive lui-même, pour leur exposer la nécessité absolue de débarrasser sans délai le cours du Nil de son obstruction [2]. A quoi bon, en effet, annexer et tenter de civiliser l'Afrique centrale, si cette région devait rester sans communication avec le monde extérieur par où un courant de commerce pût s'établir? En attendant, la route du Bahr el Zeraf restait la seule possible pour atteindre Gondokoro. Baker décida de quitter

[1] A. A. Le Khédive à Sir Samuel Baker, le Caire 19 septembre 1870.

[2] Cf. Murray et White, *op. cit.*, p. 221. Baker à Gordon, Londres 8 juillet 1874.

Tewfikieh le 1er décembre, époque où le Nil est plein et où une bonne brise souffle du nord, de manière à franchir les petits fonds du Bahr el Zeraf avant que l'eau ne commençât à baisser. Il envoya en conséquence M. Higginbotham à Khartoum pour se procurer des bateaux; lui-même s'embarqua le 15 septembre et arriva le 21 dans la capitale du Soudan [1].

Le gouverneur et la population de Khartoum furent fort surpris par ce retour. Baker comptait trouver une trentaine de barques prêtes : c'est à grand peine s'il put en réunir sept. Les vapeurs et les sloops expédiés l'année précédente du Caire n'étaient pas encore arrivés; ainsi, il lui serait impossible d'emmener les bêtes de somme nécessaires au transport des vapeurs en pièces démontées au delà de Gondokoro. La capture faite par Baker des barques de Koutchouk Ali et d'Hassaballah avec des esclaves, provoquait à Khartoum une résistance sourde contre l'expédition, et ce sentiment était partagé par les fonctionnaires. Le seul qui y prit un intérêt réel était Ismaïl Ayoub bey, président du Conseil [2], homme intelligent, bien doué intellectuellement, parlant un français excellent, et plus imbu des idées européennes qu'aucun de ses congénères [3].

Devant cette carence du gouvernement, Baker écrivit une lettre officielle à Giaffar pacha le 2 octobre, pour protester contre le nouveau délai qui lui était imposé et lui rappeler les instructions du Khédive.

La sévérité déployée par Baker à l'égard du gouverneur de Fachoda avait profondément déplu au public de Khartoum. Cet acte découvrait Giaffar pacha, sous les ordres de qui le moudir était placé, et qui n'aurait pas dû ignorer la conduite arbitraire de son subordonné [4]. Baker apprit alors certains faits qu'on lui avait cachés pendant son premier séjour à Khartoum. Moyennant le paiement d'une annuité de 3.000 livres, le principal marchand du Nil Blanc, Ahmed Agad, avait obtenu du gouvernement le privilège exclusif du commerce sur une superficie de

[1] Baker emmenait 10 barques vides pour les remplir de blé.

[2] Il devint plus tard pacha et gouverneur du Soudan.

[3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 148.

[4] Quels que fussent les sentiments de Giaffar pacha, il écrivit, très loyalement, au moudir du Fleuve Blanc pour l'engager à exécuter tous les ordres que lui donnerait Baker (cf. A. A.-M. S. Registre 1836. Giaffar pacha à la Maïa, 16 août 1870).

90.000 milles carrés, située précisément dans la région que Baker devait annexer. Il en était de même d'ailleurs pour toute la région du Nil Blanc. Le gouvernement s'était arrogé le droit et le monopole de la rivière, ainsi que de toute la partie de l'Afrique qu'on pouvait atteindre au sud de Khartoum; ainsi, aucun commerçant ne pouvait s'établir dans l'intérieur, ni même partir de Khartoum pour s'y rendre, avant d'avoir obtenu un bail du gouvernement. Sans doute le texte des contrats était-il pur, et les marchands s'engageaient-ils à s'abstenir de faire la traite, mais il était parfaitement sous-entendu qu'on ne leur demandait que de payer ponctuellement la forte somme et qu'on ne se mêlerait pas de leurs affaires. Le gouvernement n'avait aucun représentant dans ces pays lointains; aucun agent consulaire ne s'y trouvait pour envoyer des rapports déplaisants; aussi, une fois éloignés de toute surveillance, les marchands pouvaient-ils agir à leur guise. Au départ de Khartoum, leurs barques n'étaient pas même examinées, et cependant si le gouvernement du Soudan avait été sincère dans son désir de ne permettre sur le Haut Nil qu'un commerce légitime, les autorités se seraient certainement assurées que les barques, au départ, portaient des marchandises appropriées à ce commerce, au lieu d'être chargées de munitions et montées par des bandes de pirates armés.

Il se trouvait ainsi que Baker avait pour tâche de supprimer la traite, alors que les autorités de Khartoum savaient parfaitement que leurs fermiers étaient des trafiquants d'esclaves; d'établir un commerce légitime, là où le monopole du commerce avait déjà été affermé aux marchands, et d'édifier un gouvernement fondé sur la justice, ce qui devait nécessairement ruiner les bandes de Khartoum pour qui le commerce des esclaves était indissolublement lié à celui de l'ivoire[1].

En présence de cette situation, Baker se rendit compte qu'il devait faire preuve de diplomatie, s'il ne voulait pas compromettre le succès de son expédition. Après tout Agad, en vertu de ses engagements antérieurs, avait des droits acquis qu'il fallait ménager, au moins dans une certaine mesure. « Au lieu d'opposer trop brusquement les anciens usages, écrivit Baker au Khédive le 9 octobre 1870, j'ai fait un arrangement avec le

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 153.

négociant Agad, que j'espère, résultera pour le bénéfice du gouvernement autant que pour ses intérêts. Ainsi, malgré que la population ici furent préjugés contre l'expédition, j'espère qu'un simple acte de justice mêlé avec la diplomatie changera l'aspect des affaires[1] ». Il demanda à Giaffar pacha de modifier le contrat passé avec Agad, et il fut décidé que, jusqu'à l'expiration du contrat en cours, le gouvernement ne ferait aucun achat direct d'ivoire; qu'au lieu de payer une redevance annuelle en argent comme il l'avait fait jusqu'à présent, Agad s'acquitterait de son loyer en nature et verserait au gouvernement les deux tiers de la quantité d'ivoire recueillie par lui. Ce versement serait fait à Gondokoro, où l'ivoire serait pesé et le loyer acquitté. Cet arrangement vaudrait jusqu'à la fin du contrat qui devait expirer le 9 avril 1872. Après quoi l'intention de Baker était d'établir sur le Haut Nil le monopole de l'ivoire[2]. Le représentant d'Agad dans cette région était son gendre Abou Séoud. Baker l'avait rencontré à Tewfikieh. Abou Séoud assista à la signature de l'accord et jura avec tant de force de l'observer que Baker conçut des doutes sur sa sincérité. Malgré cette impression, Baker conclut un deuxième arrangement aux termes duquel Abou Séoud fournirait aux troupes du gouvernement la viande de bœuf, de mouton, le beurre etc. nécessaires à leurs besoins, ainsi que les indigènes indispensables au transport des bagages et des approvisionnements. Les provisions devaient être prélevées sur les ressources dont Abou Séoud disposait dans ses diverses stations. En cas de guerre avec les indigènes, ce dernier fournirait, à la requête du gouvernement, l'assistance de ses troupes irrégulières qui se montaient à 1.800 hommes environ, répartis dans les divers districts soumis à la juridiction de Baker[3].

Si l'accord passé par Baker avec Agad, au sujet de l'ivoire, avait été principalement dicté par des considérations d'équité, aucune raison de ce genre ne peut être invoquée pour justifier l'accord que le chef de l'expédition passa avec Abou Séoud. Faire de ce dernier un pourvoyeur aux armées et un allié éventuel contre les indigènes, c'était lui reconnaître en

[1] A. A. Baker au Khédive, Khartoum, 9 octobre 1870. Nous citons cette lettre dans son texte original, écrit en un français incorrect.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 157-158.

[3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 159-160.

quelque sorte une qualité officielle et le mêler étroitement à la vie de l'expédition qui allait dépendre de lui pour sa subsistance. Or Samuel Baker ne pouvait douter des sentiments de haine que Agad et consorts professaient à son égard et envers son expédition, ainsi que de leur intention de la ruiner par tous les moyens. Un pareil acte ne peut donc s'expliquer que par deux motifs : ou bien Baker, s'étant rendu compte de l'impuissance du gouvernement de Khartoum à pourvoir au ravitaillement de ses troupes, ne crut pas pouvoir parer autrement à cette carence; ou bien, après avoir constaté qu'Abou Séoud disposait de moyens militaires assez puissants pour faire échec à son entreprise, jugea-t-il que mieux valait s'arranger avec lui que d'en faire un ennemi déclaré. Quel que soit le motif qui l'ait fait agir, Baker commit, en passant ce contrat, une lourde faute qu'il devait, comme nous le verrons, chèrement payer par la suite.

Le 10 octobre, Baker quitta Khartoum[1], après avoir obtenu de Giaffar pacha deux compagnies de soldats soudanais pour combler les vides causés parmi la troupe par le climat de Tewfikieh[2]. Le 22 du même mois, il regagnait sa station à l'embouchure du Sobat.

5. — VOYAGE DE TEWFIKIEH À GONDOKORO.

Dès son retour au camp, Baker prit ses dispositions en vue de faire appareiller la première division de sa flotte le 1er décembre pour Gondokoro.

Le 25 octobre, plusieurs barques essayèrent de franchir la station avec des esclaves. Toutes furent capturées et les esclaves libérés.

Le 23 novembre, le vent commença à souffler régulièrement du nord. Le 1er décembre, la division de tête, comprenant 8 bâtiments, mit à la

[1] A cette date, les sections du vapeur n° 1, dont l'envoi en Égypte avait été retardé (cf. p. 1, note 3), étaient arrivées à Berber, la traversée du désert, depuis Korosko, ayant été assurée par Hussein Khalifa, cheikh de l'Atmour.

[2] Cf. A. A.-M. S. Registre 1849. Giaffar pacha à la Maïa, 20 octobre 1870. Le gouverneur du Soudan recruta ces deux compagnies avec des soldats «de forte constitution».

voile, suivie, à trois ou quatre jours de distance, d'une deuxième, puis d'une troisième division. Le 11 décembre enfin, Baker se mit en route avec la division de queue, qui comprenait 26 nuggars, le vapeur n° 10 et sa dahabieh. L'ensemble de la flottille comptait 59 bâtiments[1].

Baker laissait derrière lui le pays des Chillouk en paix. Katkir avait été rétabli dans sa dignité, en place du mek El Ganek, et le moudir de Fachoda était sous le coup d'une disgrâce.

Entré le 12 décembre dans le Bahr el Zeraf, Baker apprit, le 17, qu'un des nuggars, portant des parties détachées du vapeur n° 3, avait coulé six jours plus tôt près de l'embouchure du Sobat, et que, malgré l'importance de ce matériel, Raouf bey et les binbachis Tayib agha et Achmet effendi, qui l'accompagnaient, avaient abandonné l'épave. Bien qu'il eût déjà parcouru 120 milles, Baker décida de revenir en arrière pour tenter de renflouer la barque. Il procéda avec succès à cette opération du 25 au 28 décembre, grâce à l'aide de 250 Chillouk commandés par Katkir en personne. Le 28 au matin, Baker fut rejoint par une barque de Khartoum appartenant au commerçant Jules Poncet, et chargée de marchandises à l'usage des troupes[2].

Le 2 janvier 1871, Baker repart pour le Bahr el Zeraf. Le 5, il arrive à la station de Koutchouk Ali. La flottille marche avec une lenteur extrême; elle a mis 26 jours à faire un trajet qui, l'an dernier, a été accompli en 14 jours seulement. Baker finit par croire que ses subordonnés le font exprès dans l'espoir de contrecarrer l'expédition.

Se frayant un passage au couteau dans les hautes herbes, Baker atteint le 28 janvier le point où, l'année précédente, il a dû faire demi-tour, et constate que, bien que la saison soit moins avancée, l'eau n'a pas plus de trois pieds et demi de profondeur. Plus loin, dans la direction à suivre,

[1] Dont un vapeur de 32 H. P.

[2] « Votre barque est bien arrivée, écrit Baker à Jules Poncet le 28 décembre 1870, et je ferai tout mon possible pour vous aider dans vos affaires. Les soldats sont pleins d'argent et je crois bien que votre marchandise sera vendue dans une semaine au plus. Si cette petite affaire va bien, il serait peut-être possible d'établir un dépôt de marchandises permanent aux deux stations principales, i. e. Gondokoro et Ibrahimieh. Mais c'est une affaire de l'avenir..... Votre barque en charge de Satty Achmet accompagnera l'expédition à Gondokoro » (*Correspondance inédite des frères Poncet*).

s'étendent des hauts-fonds alternant avec des chenaux plus profonds. Le 30 janvier, la flottille se trouve réunie au complet, Baker ordonne de creuser un chenal pour franchir les hauts-fonds.

Le 1er février, 1.200 hommes se mettent à l'ouvrage et creusent un chenal dans lequel ils halent ensuite le vapeur et les nuggars. Jour après jour, la flottille se traîne ainsi d'un haut-fond à l'autre. Rebutés par ces difficultés, les officiers et les soldats se découragent; ils espèrent un second échec qui obligera la flottille à faire demi-tour comme l'an dernier; mais Baker les prévient qu'aucune barque ne reviendra en arrière, et que si la rivière se vide, la flottille restera échouée en pleine terre jusqu'à la prochaine crue. Effrayés par cette perspective, les hommes reprennent courage; tous s'emploient à remorquer, à haler les barques, à approfondir la rivière avec des pelles et des houes à long manche; mais plus on creuse, plus l'eau s'écoule rapidement hors du lit de la rivière, menaçant de laisser la flottille à sec. Alors Baker fait alléger les bâtiments; bientôt même il ordonne de les décharger entièrement, afin de réduire à 3 pieds leur tirant d'eau; puis, le haut-fond franchi, on recharge les navires et on repart jusqu'à ce qu'un prochain obstacle oblige à recommencer le même travail. Pendant des semaines, les hommes s'emploient à ce labeur épuisant. « Du 11 février au 9 mars, écrit Baker, nous avons lutté contre toute espèce de difficultés. Les hommes avaient creusé un chenal en ligne droite, à travers l'argile dure, sur une distance de 600 mètres. Beaucoup étaient malades; quelques-uns avaient succombé; tout espoir semblait avoir disparu. C'est en vain que je m'étais efforcé d'encourager les officiers et les hommes en leur racontant, en les assurant que la terre promise était devant eux, si seulement ils parvenaient à atteindre le Nil. Ils avaient travaillé comme des esclaves dans ces marais fétides, jusqu'à ce que tout ressort fût entièrement brisé en eux; il était devenu indifférent aux Égyptiens de vivre ou de mourir [1] ».

Ce jour là, comme à l'ordinaire, Baker, monté sur une embarcation légère, explorait sur l'avant la route à suivre par la flottille. Soudain, après avoir, pendant plusieurs heures, halé le canot sur une masse de végétation flottante, il débouche en eau libre. La voile est hissée; les

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 199.

hommes se tassent dans le fond pour faire lest; une bonne brise souffle du nord et le canot file près de 5 nœuds à l'heure. Après avoir doublé un promontoire, le lac s'élargit jusqu'à atteindre un demi-mille. Et voici qu'à son extrémité, Baker découvre une rivière qui coule directement dans le chenal si longtemps cherché; le grand Nil n'est plus qu'à un mille et quart de distance!

Toute la difficulté consistait désormais à amener la flottille dans ce lac. Si l'on pouvait y parvenir, l'expédition serait sauvée. La flottille se trouvait à ce moment rassemblée dans un étang peu profond, qui semblait sans issue. Pour en sortir il fallait non seulement franchir une barrière végétale flottante large d'un mille environ, mais aussi, et en premier lieu, un banc de boue compacte, à travers lequel l'eau filtrait par de nombreux petits canaux, dont le plus grand mesurait 90 centimètres de large sur 15 centimètres de profondeur. Tous ces petits ruisseaux se concentraient dans un fossé étroit, principal canal d'alimentation de l'étang.

L'ordre est immédiatement donné de couper un chenal dans cette masse de boue et de végétation. Après quelques jours de travail, le passage est assez profond pour laisser passer la dahabieh. Il s'agit maintenant de l'améliorer pour qu'il puisse livrer passage aux barques plus lourdes et au vapeur. Au beau milieu de ce travail, on s'aperçoit soudain que l'étang se vide plus vite qu'il ne se remplit; l'un après l'autre, les bâtiments de la flottille s'échouent; l'eau fuit sous le vapeur qui se trouve bientôt attaché au sol aussi solidement qu'une église; les autres navires sont également fort déjaugés.

La consternation se répandit dans la flottille. En présence de ce désastre qui l'atteignait en vue du port, Baker prit un parti héroïque : il décida de construire une digue pour obstruer le chenal par où l'étang se vidait. On avait emporté un grand nombre de poutres et de chevrons destinés aux constructions futures. Ces pièces de bois servirent à faire deux rangées de piles qui furent entretoisées et consolidées par des jambes de force. 500 sacs remplis de sable et d'argile leur servirent de fondation, pour empêcher l'eau de se frayer un chemin par dessous. Pendant deux jours, 1.500 hommes s'employèrent à faire des fascines avec d'épais roseaux, au centre desquels on plaça un noyau d'argile résistante, et qu'on lia fortement avec des joncs tressés. Enfin des

ballons d'argile pesant 20 kilos chacun, furent tenus prêts pour boucher les fuites.

Le 13 mars, les préparatifs étant achevés, Baker donna le signal. Les trompettes et les tambours sonnèrent l'avance, et les travaux commencèrent. L'émulation fut vive entre Soudanais et Égyptiens; c'était, pour ces derniers, un travail auquel ils étaient accoutumés dans leur pays. Les marins travaillèrent aussi vigoureusement que les troupes. Les fascines s'empilèrent avec une extraordinaire rapidité. A 2 h. 15 p.m. le canal de sortie était complètement bouché par la digue, qui mesurait 110 mètres de long. L'eau se mit à monter et bientôt le vapeur et la flottille entière flottèrent de nouveau sur les eaux de l'étang.

Point ne fut besoin d'approfondir davantage le chenal. Grâce à la montée de l'eau, le vapeur arriva le 15 mars dans le lac, où la flottille se trouva entièrement rassemblée le 16. Le 18 mars, après avoir coupé sa route dans les dernières masses végétales, la flottille pénétrait enfin dans le Nil Blanc.

La traversée du Bahr el Zeraf, dans des conditions aussi difficiles, constituait un exploit remarquable. La volonté et les ressources d'esprit déployés par Baker pour vaincre les obstacles de toute espèce que lui opposa la nature, lui font le plus grand honneur.

Le 21 mars au soir, Baker arriva à Raba Chambil. Les représentants d'Ali Amouri, à qui appartenait la station, lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient lui fournir de bétail, étant eux-mêmes à court de provisions. Après avoir fait du bois pour alimenter la machine du vapeur, Baker repartit; il passa le 26 mars à Abou Kouka, puis à Sainte-Croix, franchit les territoires des tribus Bohr et Shir, et arriva à Gondokoro le 15 avril 1871.

Deux années s'étaient écoulées depuis qu'il avait signé son contrat avec le gouvernement égyptien. Il avait fallu tout ce temps pour préparer le matériel de l'expédition, le concentrer à Khartoum, et gagner ensuite Gondokoro par la voie détournée du Bahr el Zeraf. Enfin, après bien des traverses, des contretemps et des délais, Baker se trouvait parvenu à pied d'œuvre; réaliserait-il les grands espoirs que le Khédive avait fondés sur lui?

6. — SÉJOUR À GONDOKORO.

PREMIER CONTACT AVEC LES BARI.

Situé sur la rive est du Nil, Gondokoro se trouve sur le territoire habité par les Bari. L'étendue de pays occupé par cette peuplade mesure environ 90 milles du nord au sud et 70 milles d'est en ouest. La population y est dense. Le sol, assez pauvre aux environs de Gondokoro, devient fertile à mesure qu'on s'éloigne du fleuve. Les îles constituent de véritables greniers d'abondance. Les montagnes livrent un minerai de fer excellent, notamment autour de Belinian, situé à 12 milles de Gondokoro et dont les indigènes sont d'experts forgerons. L'agriculture est pratiquée sur une grande échelle dans tout le pays; la céréale communément cultivée est le doura, mais le sésame se rencontre aussi, comme dans toute l'Afrique centrale, et prospère bien sur le sol pauvre et léger de Gondokoro. Les Bari sont également un peuple pasteur et possèdent d'immenses troupeaux. Leur pays offre de beaux pâturages. Mais, comme la plupart des tribus du Nil Blanc, ils se refusent à vendre leur bétail, et l'étranger, privé de viande, peut, chez eux, mourir de faim au milieu d'une plantureuse abondance. Les grands troupeaux sont enfermés la nuit dans des zéribas, qui constituent de véritables petites forteresses. Toutes les occupations des Bari sont réglées par des signaux à coups de tambour. Le grand tambour du cheikh du district est suspendu sous un abri couvert, qui le protège contre le mauvais temps, sans nuire à la propagation du son. De grand matin, des coups de tambour annoncent l'heure de traire les vaches; nouveaux coups de tambour pour indiquer que le moment est venu de conduire les troupeaux au pâturage. Le soir, un signal analogue indique l'heure de la rentrée des bêtes. Un roulement spécial donne l'alarme, lorsque l'ennemi s'approche. Un autre roulement sert à convoquer l'assemblée générale des guerriers, de sorte que toutes les forces du district peuvent être concentrées rapidement sur un seul point. Les armes ordinaires des Bari sont la lance, l'arc et des flèches horriblement barbelées; ils portent rarement des boucliers. Les hommes sont généralement grands et forts; ils vont toujours nus, le corps barbouillé de cendre, ou, dans les grandes occasions, peint d'ocre rouge et

enduit de graisse. Guerriers dès l'enfance, les Bari sont très habiles à manier la lance; ils manquent rarement leur but à trente mètres, et plantent sans faute leur arme dans un groupe situé à plus de cinquante mètres de distance. Divisés en nombreuses fractions, gouvernées chacune par un cheikh, les Bari sont constamment en guerre les uns contre les autres [1].

En débarquant à Gondokoro, Baker observa un grand changement dans le pays. Jadis, de nombreux villages parsemaient le paysage, joliment blottis sous des bouquets d'arbres, et le pays était très peuplé. Maintenant tout était désolé; plus un village sur la terre ferme; les habitants s'étaient réfugiés dans les îles basses du fleuve où se pressait une population activement occupée aux travaux des champs. Le chef de l'endroit, nommé Loron, expliqua à Baker que son district avait été ravagé par les habitants de Loquia [2], à l'instigation des traitants. Baker lui promit protection, pour lui et pour les siens, s'ils revenaient sur la terre ferme et se déclaraient fidèles sujets du Khédive. En retour de cette protection, la population devrait cultiver du blé et bâtir les huttes nécessaires aux soldats qui allaient arriver [3].

Loron revint le lendemain, accompagné de quelques-uns des siens, et réclama de l'arak et du cognac. Il déclara que ses gens ne pouvaient préparer des matériaux pour le camp, attendu que les tribus voisines étaient hostiles. Baker lui répondit que si ses ordres n'étaient pas obéis, les troupes seraient obligées de se loger dans les villages, car il ne voulait pas qu'elles restassent exposées à la pluie.

Loron et les siens paraissaient fort maussades, et bien que les Bari passassent pour la tribu la plus turbulente du bassin du Nil, Baker ne s'attendait pas à un accueil aussi morose. Il expliqua à Loron le but de l'expédition. Celui-ci parut tout à fait incrédule et fit, dans sa langue, une remarque à ses compagnons, qu'il accompagna d'un sourire méprisant. Il approuva bien l'idée de supprimer la traite dans sa propre tribu, mais il n'acquiesça pas au principe général et demanda : « Que feront les traitants? » Le colonel Abdel Kader lui répondit en lui expliquant la

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 238-243. — [2] Ou Lokoya. — [3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 221.

position exacte de Baker et celle des traitants vis-à-vis de lui. Alors Loron éclata de rire, de la manière la plus grossière. Il était clair qu'il s'attendait à l'arrivée de l'expédition, et que les gens d'Abou Séoud l'avaient excité contre elle. Associée depuis de nombreuses années aux trafiquants d'esclaves, sa tribu partageait avec eux les profits de la chasse à l'homme, et Loron était devenu en quelque sorte le vékil d'Abou Séoud à Gondokoro [1].

En fait les Bari, tribu belliqueuse, étaient susceptibles de faire d'excellents soldats. Un grand nombre de sujets de Loron servaient, en qualité de mercenaires, dans les compagnies d'Abou Séoud, qui les avait armés de fusils. Au cours d'une de ces expéditions communes de brigandage, les Bari avaient attaqué les Loquia, qui vivent à trois jours de marche au sud-est de Gondokoro. Ces derniers formaient une puissante tribu; dès que les marchands furent partis, ils usèrent de représailles, envahirent le district de Loron sur la terre ferme, et le détruisirent complètement. C'est alors que les habitants s'étaient réfugiés dans les îles ou à l'ouest de la rivière, où Baker les trouva installés [2]. Il eût été naturel, dans ces circonstances, que Loron profitât de la protection que lui offrait Baker pour se réinstaller sur son territoire et reconstruire ses villages. Son attitude désinvolte montrait à quel point les conseils d'Abou Séoud avaient prévalu sur lui.

Baker commença à se bâtir une résidence. Il l'installa à quelque distance du quartier général qui devait occuper le site de l'ancienne mission autrichienne. Un grand jardin fut tracé à côté de son habitation. Ses hommes l'imitèrent, et bientôt les jardins, formés sur une ligne parallèle à celle des tentes, reçurent toutes sortes de graines potagères. Dix acres de terrain furent également semés en blé.

Bien que les indigènes commençassent à reprendre confiance et à faire passer la rivière à leur bétail pour le mener au pâturage à l'est du Nil, leur chef Loron refusait toujours de vendre de la viande sur pied aux soldats. Son attitude demeurait hostile. — « Combien de temps allez-vous rester ici? demanda-t-il un jour à Baker. Vous feriez mieux de retourner à Khartoum, et je mangerai le blé que vous avez planté quand il sera

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 224.
[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 226.

mûr ». Baker expliqua à Loron que Gondokoro formerait son quartier général, que les troupes y resteraient toujours, et qu'il allait accroître la superficie cultivée en blé — « Alors, à qui appartient cette terre, demanda le cheikh, à vous ou à moi? » — Baker répliqua qu'il avait trouvé la terre abandonnée, que Loron ni son peuple n'osaient y demeurer sans sa protection et que, dès lors, celle-ci appartenait au Khédive d'Égypte; il ajouta que si les indigènes voulaient s'y installer de nouveau, il leur rendrait leurs propriétés — « A qui appartient cet arbre? » se borna à répondre Loron — « Au Khédive d'Égypte, répliqua Baker, qui maintenant protège tout le pays et dont je suis le représentant venu pour y établir son gouvernement » — « Alors, vous feriez mieux de vous en aller à Khartoum, répondit Loron, car nous ne voulons aucun gouvernement ici [1] ».

Il était clair que les Bari considéraient les Égyptiens comme des intrus, venus, contre tout droit, s'emparer de leurs terres. En dépit de l'hostilité qui divisait ces tribus, Baker découvrit bientôt que les Bari de Gondokoro avaient secrètement fait alliance avec ceux de Belinian. La position devenait intolérable. Baker ne pouvait plus se dissimuler que les indigènes étaient hostiles. Aucune révolte n'avait positivement eu lieu, mais les Bari restaient maussades et, d'une manière générale, évitaient le camp. La viande de boucherie était devenue excessivement rare, car Baker ne possédait que quelques vaches que lui avait données pendant le voyage le vékil de la station de Bohr; les soldats ne recevaient donc pas de rations de viande. Et cependant ils voyaient grouiller sous leurs yeux, dans les îles du fleuve, des milliers de têtes de bétail que les indigènes se refusaient à vendre, bien que leurs animaux traversassent le fleuve pour venir paître sous la protection du gouvernement [2].

Alors Baker eut une conversation très sérieuse avec le cheikh Loron. Il lui représenta, dans les termes les plus forts, la folie qu'il y avait à se fier à l'appui d'Abou Séoud et de ses gens pour faire obstacle au gouvernement, vu que ces derniers étaient sujets du Khédive et, comme tels, astreints à obéir à son représentant. En même temps, il l'informa de l'absolue nécessité où il était de se procurer du bétail pour ses troupes,

[1] Cf. BAKER, *op. cit.*, t. I, p. 244-245. — [2] Cf. BAKER, *op. cit.*, t. I, p. 236-237.

bétail qu'il promit de payer. « Je vis clairement, ajoute Baker, que la misérable politique de ces gens-là consistait à affamer les troupes pour les obliger à évacuer la position et à retourner à Khartoum. Je représentai à Loron le danger qu'il y avait à jouer avec un lion affamé. Ces mots le firent rire, et il répondit sur le champ : « Si vous avez besoin de bétail, je vais vous donner quelques-uns de mes hommes pour vous servir de guide; vous pourrez attaquer un de mes voisins, et capturer ses troupeaux, ce qui vous approvisionnera pour longtemps ». Je répondis que je ne pouvais faire de tort à qui n'avait commis aucune faute, mais que, puisqu'il refusait son aide pour la dernière fois, je ne permettrais pas à ses troupeaux de venir paître dans mes pâturages, et je le priai en conséquence de rester dans son île [1] ».

Les bâtiments à voile de la flottille n'avaient pu suivre la marche rapide du vapeur qui portait Baker à Gondokoro. A leur entrée dans le Nil, le vent, qui jusque-là avait soufflé du nord, sauta brusquement au sud et y demeura pendant tout un mois; les hommes durent en conséquence haler les bâtiments contre vent et courant, sur le trajet de 300 milles qui séparent Raba Chambil de Gondokoro. Aussi les derniers navires de la flottille n'arrivèrent-ils à Gondokoro que le 22 mai [2]. Le 26 mai, au cours d'une imposante cérémonie à laquelle furent conviés Loron et les chefs de nombreux villages, Baker proclama officiellement l'annexion du pays à l'Égypte. Le pavillon ottoman fut hissé en tête du mât de la station et Gondokoro prit le nom d'Ismaïlia. Les troupes défilèrent ensuite, et Baker fit parade devant les indigènes de ses 1.200 soldats et de ses dix pièces rayées d'artillerie de montagne; après quoi, il ordonna à ses troupes de faire un simulacre de combat, au cours duquel furent tirées dix mille cartouches à blanc [3].

Un règlement édicté par Baker défendit aux troupes de couper des arbres dans un rayon de 2.000 pas, de s'éloigner sans permission au delà

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 246-247.

[2] D'après un rapport de Raouf bey, deux bâtiments se perdirent en cours de route avec toute les provisions et munitions qu'ils avaient à bord (cf. A. A.-M. S. Registre 1859, pièce 16, p. 56. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 23 décembre 1871).

[3] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 250.

de cette distance, de se livrer au commerce de l'ivoire et de tirer des éléphants, tout l'ivoire étant la propriété et le monopole du gouvernement, d'acheter enfin des esclaves ou d'en recevoir soit à titre de cadeau, soit par voie d'échange.

Plusieurs soldats égyptiens désertèrent et rejoignirent les indigènes, ce qui fit naître le soupçon que ceux-ci s'employaient à suborner les troupes. Par ailleurs, les Bari continuaient à faire pâturer leur bétail sur la rive droite, en dépit de l'interdiction qui leur en avait été faite. Baker fit saisir ces bestiaux, dont le nombre s'élevait à 200 têtes environ.

Le lendemain, Loron, accompagné de quinze chefs de village et d'un certain nombre d'indigènes, vint au camp demander la raison de cette confiscation. Baker la leur expliqua. Ils finirent par reconnaître qu'ils n'avaient aucun droit positif de pâturage. Baker leur dit alors qu'il garderait leur bétail jusqu'à ce qu'ils se montrassent disposés à accepter l'autorité du Khédive, et que, s'ils aidaient les troupes à construire la station, il le leur rendrait.

De longs palabres s'ensuivirent, en conclusion desquels Baker leur demanda d'élire un chef autre que Loron, à qui ils devraient obéir et qui servirait d'intermédiaire entre eux et lui; le cheikh Morbé fut désigné à l'unanimité. Les chefs de village promirent ensuite d'apporter au camp une certaine quantité de bambous et de chaumes, et de vendre des bœufs aux troupes à un prix fixé. A la demande de Morbé, Baker relâcha alors le bétail confisqué.

En fait les indigènes apportèrent quelques fagots de bambous et quelques bottes de chaume, mais pas un bœuf ne fut cédé aux troupes. Les Bari de Gondokoro, ayant recouvré leur bétail, ne se souciaient nullement d'exécuter leur contrat; ils espéraient ainsi affamer les troupes et les obliger à quitter la place. Quelques jours plus tard, l'interprète Tomby vint dire à Baker que les Bari refusaient de travailler et que le gouvernement ne réussirait pas dans ce pays. La population voulait qu'il se joignît à elle pour attaquer ses ennemis invétérés, les Loquia; cette razzia procurerait à Baker des bêtes à corne et des moutons, et le gouvernement deviendrait indépendant.

Baker essaya en vain de prêcher la morale aux Bari. Ceux-ci répondirent que les traitants avaient toujours agi de la sorte, que les gens

d'Abou Séoud continueraient à le faire en dépit des interdictions de Baker, parce qu'il était impossible de faire autrement. « Emparez-vous des femmes et du bétail, répétèrent-ils, alors seulement les indigènes vous écouteront ».

Arrivé au bout de sa patience, Baker jugea que ce serait pure folie de continuer à négocier avec les Bari; il fit de nouveau saisir leur bétail, déclara que cette prise répondrait de leur bonne conduite, qu'il choisirait un certain nombre de bœufs pour nourrir ses troupes et qu'il les paierait.

Les Bari s'abstinrent de paraître au camp pendant plusieurs jours. Puis, dans la nuit du 29 mai, ils firent une tentative pour reprendre quelques têtes de bétail. La sentinelle fit feu, sans résultat. Le 1er juin, Baker fit paraître un ordre déclarant que les Bari ayant refusé de répondre aux appels du gouvernement et de se soumettre aux règlements établis, il était devenu nécessaire de les contraindre à l'obéissance par la force [1].

La paix pouvait être rompue d'un moment à l'autre, Baker prit ses dispositions en conséquence. Un groupe d'ouvriers qui travaillait sous la protection d'une petite escorte de soldats à 3 milles du camp, fut attaqué pendant la nuit par des indigènes qui lancèrent des flèches sans, heureusement, blesser personne.

Le 3 juin, en plein jour, des Bari s'approchèrent en rampant du bétail en train de paître, et réussirent à emmener une dizaine de vaches, sans que les soldats aient pu s'opposer à ce coup de main. Dans la nuit du 4 juin, deux indigènes furent capturés par les sentinelles, après avoir réussi à s'introduire dans la zériba au bétail. L'un d'eux confessa que la zériba allait être attaquée pendant la nuit. Baker disposa immédiatement 18 hommes en trois piquets. A 10 h. 30, l'un de ces piquets ouvrit effectivement le feu sur un parti d'indigènes et déclara en avoir blessé plusieurs.

7. — GUERRE CONTRE LES BARI.

En présence de ces faits, Baker considéra que les Bari avaient ouvert les hostilités contre le gouvernement khédivial; il décida de leur faire la guerre et de prendre par la force le bétail et les grains qu'on refusait de lui vendre.

[1] Cf. Baker, *Ismailia*, t. I, p. 262.

Le 5 juin, il fit une descente dans l'île habitée par les Bari de Gondokoro. Quatre à cinq compagnies participèrent à l'opération. Les indigènes réussirent cependant à s'échapper avec leur troupeau et à gagner la rive est, où ils s'enfoncèrent dans la forêt. Les troupes noires les y poursuivirent, mais ne réussirent à ramener qu'un petit nombre d'animaux.

Le bétail des Bari de Gondokoro ne s'avérant pas d'une capture facile, Baker résolut d'étendre ses représailles aux indigènes de Belinian, qu'il accusait d'aider secrètement ceux de Gondokoro. Le 7 juin, les sentinelles détachées à la garde du troupeau ayant été de nouveau attaquées par surprise, Baker décida de tenter un coup de main contre Belinian au cours de la nuit même. Quatre compagnies d'infanterie, appuyées d'un canon ainsi que par un détachement des « Quarante », prirent part à l'expédition. Belinian ne se trouve qu'à 12 milles de Gondokoro. Les troupes y arrivèrent au petit jour et s'emparèrent, malgré une défense vigoureuse des indigènes, d'une enceinte palissadée qui contenait 600 vaches; ce bétail fut ramené à Gondokoro le jour même, une heure après le coucher du soleil, avant que le district, cependant alerté, ait eu le temps de rassembler ses forces contre l'agresseur [1].

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Gondokoro huit barques appartenant à Agad (9 juin). Elles venaient de Khartoum et portaient 500 hommes, à qui Baker donna l'ordre de camper sur la rive gauche de la rivière pour éviter qu'ils n'entrassent en contact avec les troupes. Abou Séoud se trouvait à bord de la flottille; il annonça à Baker la mort d'Agad, décès qui faisait de lui désormais le représentant de « la maison Agad et Cie ». L'attitude hostile des Bari que Baker attribuait aux conseils pernicieux d'Abou Séoud ne le prédisposait pas en faveur de ce dernier. D'autres griefs vinrent bientôt s'ajouter à celui-là.

Tout d'abord les gens d'Abou Séoud amenaient avec eux un troupeau de 1.400 têtes de bétail qu'ils avaient razzié chez les Shir. Lors de son passage dans cette région, Baker avait laissé un petit détachement [2] chez un chef de cette tribu, nommé Niambore, qui manifestait le désir de

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 269 à 280.

[2] Composé d'un caporal et de 5 hommes, que commandait le major turc Ahmed Rafik effendi.

cultiver du doura pour le compte du gouvernement[1]; or le district qu'Abou Séoud avait razzié était contigu à celui de Niambore; il était certain, dès lors, que les indigènes, délestés de leur bétail, verraient dans les soldats égyptiens des indicateurs travaillant pour le compte d'Abou Séoud, et chercheraient très probablement à se venger. En outre, et c'était là un nouveau grief aux yeux de Baker, Abou Séoud s'était emparé de ce bétail par la force. Mais pouvait-il faire autrement? Il avait contracté l'engagement de pourvoir l'armée de viande de boucherie. Or les Shir, comme toutes les autres tribus du Haut Nil, refusaient de vendre leur bétail; le seul moyen pour lui de s'en procurer était de le prendre par la violence, et d'ailleurs Baker lui-même n'avait pas agi autrement avec les Bari. Cependant, loin d'admettre cette excuse, ce dernier voulut voir dans l'acte d'Abou Séoud un défi direct à l'autorité du gouvernement.

D'autre part, les Bari, sous les yeux mêmes du chef de l'expédition, fraternisaient avec les soldats d'Abou Séoud; ils les aidaient à construire leur camp et leur rendaient des services qu'ils avaient constamment refusés au représentant du gouvernement. L'irritation de Baker s'en accrut. Le 12 juin, il traversa le fleuve, accompagné du colonel Abdel Kader, du lieutenant Baker et de quatre soldats, se rendit au camp des marchands et confisqua le bétail. Il adressa ensuite une lettre à Abou Séoud pour lui reprocher son vol, ainsi que ses rapports d'amitié avec les Bari qui étaient en guerre avec le gouvernement, et pour l'informer qu'à l'expiration de son contrat, il devrait retirer tout son personnel du *district placé sous son autorité*[2].

Ayant ainsi décidé d'agir contre Abou Séoud, Baker eut le tort, semble-t-il, de ne pas prendre une mesure radicale à son égard. La présence de ce marchand compliquait singulièrement la situation. Abou Séoud disposait d'une force armée considérable et son prestige était grand parmi les indigènes. Pour le mettre hors d'état de nuire, une mesure s'imposait : le faire arrêter et le renvoyer à Khartoum. Mais soit par scrupule de légalité, soit qu'il craignît le trouble que ne manquerait pas de soulever, dans la capitale du Soudan, cette arrestation, Baker laissa Abou Séoud

[1] Ce chef habitait à 40 milles environ au nord de Gondokoro.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 283-285.

en liberté. Ce dernier, ne voyant plus en Baker qu'un ennemi, résolut de saper son autorité et redoubla d'intrigues contre lui.

Il était en relations continuelles avec Raouf bey, qu'il avait connu à Khartoum, et il profita de cette intimité pour agir sur l'esprit de la troupe et la diviser. Bientôt le bruit courut dans le camp que Baker et Raouf bey différaient d'avis sur la conduite à tenir à l'égard des marchands. D'autre part, Abou Séoud fraternisait avec Loron et ses Bari. Ses hommes achetaient du tabac aux indigènes et leur donnaient en échange des munitions. Les habitants de Belinian venaient chaque jour au camp d'Abou Séoud, épiaient les démarches de Baker, et répandaient dans tout le pays la nouvelle qu'Abou Séoud les soutiendrait contre son autorité.

Puis on apprit que Raouf bey désirait mettre fin à l'expédition et ce sentiment défaitiste s'étendit rapidement parmi la troupe. Le chef-magasinier Marcopolo ne fut sans doute pas étranger à sa propagation[1]. Les soldats travaillaient lentement à la construction de la station et sans prendre le moindre intérêt à leur besogne; les Bari les harcelaient sans cesse; de plus, la fièvre et la dysenterie sévissaient au camp; beaucoup d'hommes étaient atteints d'ulcères aux jambes contractés à la suite des travaux dans les marais du Bahr el Zeraf; un certain nombre d'entre eux en moururent. La provision de grain diminuait, sans qu'on pût espérer recevoir de vivres ni de renforts de Khartoum. Tous étaient persuadés que l'expédition avait fait faillite; le découragement était profond, et Abou Séoud attisait la flamme du mécontentement qui, bientôt, devint général.

Seul faisait exception le détachement des « Quarante », que Baker avait organisé en garde du corps, employait comme escorte et faisait camper autour de sa résidence, éloignée d'un mille et demi du camp. Les Soudanais avaient par degrés remplacé les Égyptiens dans cette troupe, que Baker avait également expurgée. Il poussa leur instruction militaire, les exerça fréquemment au tir et réussit à établir chez eux un code de l'honneur et un esprit du corps, qui firent de ce détachement, d'ailleurs solidement encadré, une troupe d'élite. Une chemise rouge acheva de distinguer les « Quarante » du reste de la troupe.

[1] Cf. à ce sujet une lettre de Gordon à Baker, en date du 1er octobre 1875, publiée dans Murray et White, *Sir Samuel Baker, a Memoir*, p. 228.

Cependant les Bari continuaient à attaquer les sentinelles préposées à la garde du troupeau. Le 28 juin, au cours d'une attaque, un Bari est tué raide, un autre capturé. C'était un indigène de Belinian : Baker le fit pendre.

Le 5 juillet, nouvelle tentative des Bari contre le bétail. Le 7, ils attaquent le camp pendant la nuit. Le 8, Baker envoie une compagnie prendre possession de l'île située en face du camp; trois Bari furent tués et deux indigènes faits prisonniers. Le 10 juillet, plusieurs centaines de Bari s'approchent du bétail, inaperçus, et s'élancent sur les sentinelles; l'une d'elles est tuée, une autre blessée. Chaudement poursuivis, les agresseurs se dispersent et gagnent la forêt; l'un d'eux est tué après avoir fait une énergique résistance.

Le 12, les Bari tentent de surprendre à la fois la station de Baker et le camp. Le 13, nouvelle tentative, dans laquelle deux indigènes sont tués. Les alertes se succèdent ainsi, presque chaque nuit. Les soldats étaient encore occupés à la construction du camp, et tant que celle-ci ne serait pas achevée, Baker ne voulait pas entreprendre une guerre méthodique contre les Bari.

Ces derniers attribuèrent cette passivité à la timidité. Ils s'allièrent à leurs ennemis, les Loquia, et le 21 juillet dans la nuit, tentèrent avec eux une attaque en force contre le camp, munis de torches pour y mettre le feu. Ils furent repoussés. A la suite de cette action, Baker donna l'ordre de protéger le camp par un fossé et un ouvrage en terre; en outre un petit fort triangulaire protégerait le bétail que Baker gardait près de sa résidence pour son usage propre.

Le 30 juillet, le chef Niambore arriva à Gondokoro venant du pays des Shir. Il déclara qu'à la suite de la razzia effectuée par Abou Séoud dans cette région, ses voisins étaient venus lui demander de renvoyer le détachement laissé par Baker auprès de lui. Sur son refus, ceux-ci l'avaient attaqué pendant la nuit L'assaut fut repoussé et, le lendemain, Niambore sortit à son tour, avec les soldats, pour riposter. Mais il eut le dessous et dut battre en retraite; au cours de ce mouvement rétrograde, les cinq soldats égyptiens furent tués. Baker renvoya Niambore chez lui, sur un vapeur, avec un détachement de 20 hommes, et il écrivit à Abou Séoud pour le rendre responsable des pertes en hommes subies par le

gouvernement. Cependant le 3 août, le vapeur revint avec Ahmed Rafik effendi, qui commandait le premier détachement laissé chez les Shir, et le caporal survivant. La vérité se fit jour. Loin d'avoir été provoqué par ses voisins comme il l'avait prétendu, Niambore, confiant dans la puissance des armes à feu, avait jugé bon de profiter de la présence des soldats pour attaquer ses ennemis, et le major Rafik les avait laissés faire, si même il ne leur avait pas donné l'ordre de participer à l'action[1].

Le mois de juillet avait été anormalement sec et les espoirs que Baker avait fondés sur la culture du doura ne s'étaient pas réalisés. La provision de grains était près de s'épuiser. Le 1er août, Baker décida de distribuer aux troupes quinze jours de rations de riz, afin d'économiser le peu de doura qui restait. Les soldats soudanais manifestèrent leur mécontentement. Celui-ci s'accrut lorsque le lieutenant-colonel Tayib agha eut commis l'imprudence de dire et de répéter, en présence des troupes, « que les hommes ne pouvaient pas bien travailler, parce qu'ils avaient faim ». Aussi la récolte du doura, qui avait été semé dans l'île, ne produisit-elle pas le résultat escompté. Baker espérait récolter 500 ardebs; les hommes travaillèrent si mollement à la moisson qu'elle ne produisit, en neuf jours, que 237 ardebs. Les indigènes venaient voler impunément le doura pendant la nuit et les oiseaux pillaient le reste. En présence de cette situation, Baker tourna de nouveau les yeux vers Belinian. Il y avait là 2.000 acres de terre plantés en doura, dont une attaque brusquée permettrait de s'emparer. En y ajoutant les céréales qu'on pourrait récolter dans les îles du fleuve situées au delà de la montagne de Regiaf, à 16 milles au sud de Gondokoro, la quantité recueillie suffirait, pour longtemps, à approvisionner les troupes, pour peu que les soldats voulussent travailler honnêtement, c'est-à-dire ramasser le grain au lieu de le laisser perdre dans le secret espoir que la disette de vivres forcerait Baker à ramener l'expédition à Khartoum. Le 30 août 1871, les forts étant achevés et le camp de Gondokoro protégé, Baker partit pendant la nuit pour Belinian, à la tête d'une troupe qui comprenait 450 hommes, un canon et un appareil à fusées.

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 314-316 et 318.

Au point du jour, on arriva dans la vallée de Belinian. Tout le pays était alerté; les tambours battaient dans toutes les directions. Retranchés dans leurs villages, les Bari ouvrirent le feu sur les Égyptiens; ils en furent bientôt chassés. Ils se réfugièrent alors sur les hauteurs, dans une enceinte palissadée qui fut enlevée après une charge à la baïonnette. Le capitaine Morgian Chérif, qui avait servi au Mexique sous Bazaine, se distingua particulièrement en conduisant sa compagnie à l'assaut.

Le lendemain, Baker jeta son dévolu sur une étendue de terrain couvert de belles moissons, délogea les indigènes des zéribas qui s'y trouvaient cachées et y installa ses hommes dans une excellente position militaire. Puis il leur donna l'ordre de faire la récolte. Les troupes travaillèrent mollement; les indigènes, au contraire, déployaient une grande ardeur et enlevaient dix fois plus de céréales, pendant la nuit, que ne le faisaient les soldats pendant le jour.

Incapables de résister ouvertement aux Égyptiens, les Bari envoyèrent leurs femmes pour traiter de la paix. Des relations amicales ne tardèrent pas à s'établir entre Baker et un vieux cheikh nommé Jarda qui habitait à 2 milles de distance environ de la montagne de Belinian. Celui-ci avait une sœur qui, excellente diplomate, déclara que les femmes étaient en faveur du gouvernement égyptien et qu'elles s'emploieraient à convaincre les hommes dont quelques-uns, malheureusement, avaient «la tête très dure». De nombreux palabres eurent lieu, sans autre résultat que des assurances de bonne volonté, tandis que, sous le couvert de cette trêve, des milliers de femmes et d'enfants, répandus dans la campagne, s'empressaient de récolter les céréales.

Baker retourna à Gondokoro et en ramena 200 marins armés. Il disposait maintenant de 650 hommes pour faire la moisson, mais les céréales diminuaient à vue d'œil sans que le stock du gouvernement grossît d'une manière correspondante.

Le major Ahmed Rafik ayant été assassiné par les indigènes pendant qu'il se rendait de Gondokoro à Belinian, Baker le vengea en s'emparant d'un troupeau de 165 têtes, appartenant aux assassins présumés.

Amené par Jarda et sa sœur, le cheikh de Belinian vint faire à Baker des propositions d'alliance. Il déclara que les Bari de Belinian reconnaissaient l'autorité du gouvernement, et proposaient de joindre leurs

forces aux siennes pour attaquer le cheikh Lokko, dont le pays, situé à 16 milles environ de distance, abondait en céréales, en sésame et en troupeaux. Si Baker y consentait, les femmes de Belinian transporteraient les grains de Lokko au camp de Gondokoro.

Flairant un piège, Baker feignit cependant d'entrer dans le jeu, et demanda, comme une preuve de sincérité des offres qui lui étaient faites, que les femmes transportassent d'abord au camp les grains qu'il avait ramassés à Belinian; on le lui promit, mais les indigènes, sentant leur jeu percé à jour, éludèrent leur promesse et ne reparurent plus.

Le 22 septembre, Abou Séoud se présenta, accompagné d'une quarantaine d'hommes, et demanda à Baker la permission de retourner à Khartoum. Le 25, un soldat sans armes fut traîtreusement attaqué et blessé; le 27, nouvel attentat sur un artilleur qui fut tué. Baker rassembla immédiatement ses troupes, attaqua et détruisit plusieurs villages palissadés. Le 29, il attaqua une position sur la montagne et détruisit la station qui s'y trouvait. Cependant les Bari continuaient une guerre d'embûches; dissimulés dans le doura ou derrière les buissons, ou encore dans les hautes herbes en bordure de la rivière, ils attendaient, pour l'attaquer, le malheureux soldat qui, désobéissant aux ordres donnés, s'aventurait seul hors du camp. A cette tactique, Baker opposa une tactique semblable; il tendit lui aussi des embuscades; des hommes sûrs, choisis parmi les « Quarante », furent dispersés, par petits groupes de tirailleurs, dans la campagne et le long de la rivière; tirant sur les Bari qui s'approchaient sans méfiance, ils leur rendirent bientôt le pays intenable [1].

Après avoir séjourné trente-cinq jours à Belinian, Baker ramena ses forces à Gondokoro. Il comptait rapporter des provisions pour douze mois, mais les hommes avaient si mal travaillé, qu'ils ne ramenèrent que 150 ardebs de grains, quantité tout juste suffisante pour nourrir la troupe à pleines rations pendant deux mois.

[1] Une vive critique des procédés brutaux employés par Baker à l'égard des Bari fut faite par M. Mac William, ingénieur attaché à l'expédition, dans un article adressé à l'éditeur du *London Mail* et qui parut dans ce journal le 12 août 1874. — Cf. également sur les procédés employés par Baker à Lado, l'ouvrage de Gessi, *Seven Years in the Soudan*, p. 91.

8. — DÉSAFFECTION DE L'ARMÉE.

La campagne heureuse entreprise contre les Bari ne releva pas le moral de l'armée. La désaffection était générale. Les troupes regimbaient contre la discipline rigide que Baker leur avait imposée; l'objet de l'expédition ne leur répugnait pas moins. Les officiers et les hommes ne pouvaient comprendre pourquoi, alors qu'on se trouvait en guerre ouverte avec les indigènes, Baker avait interdit de capturer les femmes et les enfants qui, selon la loi musulmane, devenaient des prises légitimes. L'absence de relations régulières et fréquentes avec Khartoum, l'impossibilité d'en recevoir des renforts et des vivres créaient, dans la troupe, un véritable sentiment de désespoir.

Le 12 octobre, ces sentiments se firent jour. Les officiers appartenant aux différentes unités du corps expéditionnaire[1] adressèrent une pétition collective à leurs lieutenants-colonels, dans laquelle ils déclaraient, en substance, qu'il n'y avait pas de céréales dans le pays, que les soldats mouraient de faim et que l'expédition devait en conséquence retourner à Khartoum. Les lieutenants-colonels transmirent ce document à Raouf bey, en l'appuyant d'une pétition semblable, et Raouf, à son tour, transmit ces pièces à Baker, accompagnées d'une lettre dans laquelle il soutenait les demandes de ses subordonnés[2].

Les trois documents étaient écrits de la même main, ce qui prouvait qu'ils étaient le fruit d'une action concertée, Baker attribua aussitôt la responsabilité de cette conspiration à Raouf bey, l'ami d'Abou Séoud. Cependant il ne répondit pas à ces lettres; sans faire la moindre allusion à ce qui venait de se passer, il ordonna à Raouf bey de se tenir prêt à marcher le 13 octobre à 2 heures du matin, avec six compagnies.

Baker avait en effet décidé de faire une descente dans les îles du fleuve habitées par les Bari au sud du mont Regiaf. S'il y trouvait des céréales en quantité suffisante pour nourrir ses troupes, la conspiration, pensait-il, serait tuée dans l'œuf. Les Bari s'étaient alliés à ceux de Belinian et

[1] Seuls les officiers du détachement des «Quarante» n'apposèrent pas leurs signatures.

[2] Cf. BAKER, *op. cit.*, t. I, p. 364-365.

avaient pris charge de leurs troupeaux pendant que Baker faisait campagne de ce côté, de sorte qu'il ne se croyait plus tenu de les ménager.

Les troupes remontèrent le Nil en amont de Gondokoro et abordèrent sur la rive ouest. Le pays était ravissant; il présentait l'aspect d'un grand parc couvert d'innombrables villages. Mais pas un signe d'amitié ne vint de la part des indigènes qui se montraient évidemment hostiles. Baker leur proposa du bétail en échange de leur doura. Ils refusèrent. Il ne restait plus d'autre solution que de prendre leurs grains par la force. Du haut du mont Regiaf, les riches îles apparaissaient comme une longue file de greniers, regorgeant de céréales : une vraie terre promise pour ces Soudanais affamés.

Pendant la seconde quinzaine d'octobre et les premiers jours de novembre, Baker s'occupa ainsi à remplir les magasins de Gondokoro en vidant les greniers indigènes. Les Bari résistèrent. Un détachement de 90 hommes, commandé par le major Abdallah, fut attaqué par une force considérable de noirs, en terrain découvert, où les armes à feu finirent par avoir le dessus. Le camp du colonel Ahmed fut également attaqué. Mais les opérations n'en furent guère entravées, et les céréales, transportées par les barques sur le fleuve, furent entassées à Gondokoro.

Après son retour de Belinian, Baker avait décidé en principe de renvoyer une trentaine de bâtiments à Khartoum. Le 18 octobre, tandis qu'il opérait contre les greniers des Bari, il envoya Raouf bey à Gondokoro avec ordre d'expédier à Khartoum les hommes réellement malades, ainsi que les incapables, mais de ne laisser partir, sous aucun prétexte, aucun homme qui ne fût définitivement invalide. En dépit de ces ordres stricts, Raouf bey fit partir le 3 novembre pour Khartoum près de 1.100 personnes, femmes, enfants, marins, soldats et invalides, parmi lesquels se trouvaient, paraît-il, un grand nombre de soldats en parfaite santé. Du coup, l'expédition, qui aurait dû comprendre 1.645 hommes, se trouvait réduite à 502 hommes et à 52 marins.

« Abou Séoud, écrit Sir Samuel Baker dans ses mémoires, était apparemment arrivé à ses fins, et l'expédition se trouvait paralysée. On considérait qu'avec la petite force qui me restait, je ne pourrais m'éloigner beaucoup du quartier-général, et que mon contrat expirant le

1er avril 1873[1], c'est-à-dire dans un an et quatre mois, il me serait impossible pendant ce court espace de temps de supprimer la traite et d'annexer les districts équatoriaux[2]. »

Si Baker se trouvait dans cette position embarrassée, il ne pouvait, semble-t-il, que s'en prendre à lui-même. Alors que le 12 octobre, il avait découvert que Raouf bey conspirait contre lui en vue de faire échouer l'expédition, pourquoi le chargea-t-il, six jours plus tard, d'une mission importante qui, mal exécutée, risquait de ruiner l'entreprise? Le grief formulé par Baker contre Raouf bey n'est d'ailleurs pas justifié par l'étude des documents égyptiens. D'après ceux-ci, Baker aurait supprimé le bataillon égyptien dont les officiers ne lui inspiraient plus confiance[3]. Une partie de ce bataillon fut versée dans l'artillerie, et l'autre renvoyée à Khartoum, où le moudir général du Soudan méridional, à la demande de Sir Samuel, prépara 4 compagnies de soldats soudanais pour les remplacer[4]. En attendant ce renfort, Baker avait l'intention de créer un corps de soldats irréguliers. Une pareille réorganisation des troupes ne pouvait évidemment se faire sans l'assentiment du commandant de l'expédition. Si donc Raouf bey commit quelque erreur dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus, à tout le moins doit-il être disculpé du reproche de les avoir enfreints délibérément.

« J'avais écrit au Khédive, poursuit Baker dans ses mémoires, pour me plaindre de la conspiration des officiers, et j'avais joint à ma lettre les

[1] Au sujet de cette date, voir ci-après la lettre du Khédive à Baker.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 398.

[3] A. A.-M. S. Registre 1859, pièce 16, p. 56. Lettre de Momtaz pacha à la Maïa Sanieh du 23 décembre 1871, transmettant la correspondance de Raouf bey. Dans la lettre à Momtaz pacha, Raouf bey déclarait également que l'expédition ne possédait que 460 bourses et demandait qu'on lui envoyât une somme de 50.000 tallaris, demande que Momtaz pacha ne put satisfaire, le trésor à Khartoum ne possédant à ce moment que 1.000 bourses destinées aux dépenses urgentes.

[4] A. A.-M. S. Registre 1859, pièce 20, p. 50. Momtaz pacha à la Maïa Sanieh, 4 janvier 1872. — Registre 1942 «Ordres supérieurs», pièce 6, p. 54 ; O. S. au moudir général du Soudan méridional, 15 février 1872. — Momtaz pacha reçut l'ordre de renvoyer ce bataillon en Égypte (cf. M. S. Registre 1853, pièce 3, p. 25, lettre du Mihradar de Son Altesse au moudir général du Soudan méridional, 6 février 1872).

documents [qui s'y rapportaient]. En même temps, j'avais insisté auprès de Son Altesse sur l'impérieuse nécessité d'ouvrir un chenal sans tarder dans le Nil Blanc. J'avais écrit à Giaffar pacha pour demander l'envoi de renforts immédiats de Khartoum, ainsi qu'une grande provision de doura [1]. » Or la lettre de Baker au vice-roi, datée du 8 octobre 1871 [2], est antérieure de quatre jours à la conspiration. Il est donc impossible que Baker ait parlé de celle-ci au Khédive. En fait, dans ce document, Baker rendait compte de ce qu'il avait fait depuis son départ de Tewfikieh; il se plaignait d'Abou Séoud et de Raouf bey et exposait un certain nombre de questions importantes qu'il soumettait à la décision du vice-roi. Nous pouvons juger du contenu de cette lettre [3] par la réponse que lui fit le Khédive [4].

Lettre du Khédive à Sir Samuel Baker.

février 1872.

« J'ai reçu le rapport que vous m'avez envoyé en date du 8 octobre, de la station d'Ismaïlia, où vous êtes parvenu après un voyage de plus de cinq mois. Avant de vous faire connaître mes réponses aux questions que vous m'adressez et mes idées sur la situation actuelle, je vous adresse toutes mes félicitations sur le succès de votre marche, sur l'énergie qu'il vous a fallu déployer pour surmonter les obstacles que la nature même a mis sur votre route.

« J'exprime aussi ma satisfaction pour le courage et la patience des troupes que j'ai placées sous votre commandement, obligées non seulement de se frayer une route au milieu des marais, mais de traîner après elles et un bateau à vapeur et des barques chargées.

« La subordination à son chef étant le premier devoir de tout officier,

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. I, p. 399.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. II. Appendice p. 518.

[3] Cette lettre n'a pas été retrouvée dans les archives du palais d'Abdine.

[4] Cette réponse porte la date de février 1872, sans indication plus précise. Elle ne semble d'ailleurs pas avoir été envoyée. Baker déclare ne l'avoir jamais reçue.

je vais rappeler Raouf bey, contre lequel vous me portez plainte[1]. Cependant dans le jugement de la conduite de cet officier, je n'oublierai pas les fatigues qu'il a supportées, les privations qu'il a endurées et qu'il a aidé ses soldats à endurer, jusqu'au manque même de nourriture, puisque, d'après ce que vous me dites, vous manquez de doura que vous avez été obligé d'envoyer chercher à Khartoum. J'enverrai un autre officier pour prendre sa place.

« Le terme que j'avais assigné à Agad pour se retirer du Soudan et cesser le commerce qu'il y faisait s'approche et vous croyez qu'il serait bien d'incorporer ses hommes parmi vos troupes et même de remplacer vos troupes entièrement par les gens composant les bandes d'Agad, comme étant plus rompus aux fatigues et plus habitués au pays. Je diffère sur ce point complètement d'opinion avec vous. Votre mission est une mission de pacification et de progrès. Vous êtes appelé à concilier les habitants du pays avec les hommes à peau blanche, qui, jusqu'à présent, ne se sont introduits dans leur pays que pour les tuer, les piller et faire des esclaves. Si j'ai payé des sommes considérables à Agad et à ceux qui se livraient à cette espèce de commerce, ou plutôt de brigandage, ce n'est pas pour révéler aux tribus indigènes mon gouvernement sous aucun aspect de pillage; or, si les indigènes voyaient sous vos ordres les compagnons d'Agad, ils seraient nécessairement conduits à penser que le système est le même et que, au lieu de leur porter la paix et la tranquillité, au lieu de faire régner le calme et l'ordre parmi eux, vous venez comme les anciens négriers et plus fort que les anciens négriers, leur enlever leur doura, leurs bestiaux et la population elle-même.

« Vous devez, au contraire, vous efforcer de bien marquer dans l'esprit des chefs des tribus la différence qu'il y a entre vous et les anciens commerçants négriers. Ceci est un point essentiel, que vous ne devez jamais perdre de vue, et, si je comprends bien votre rapport, j'y vois avec regret que le manque de provisions et de doura vous a amené à recourir à la force pour vous en procurer, les indigènes refusant sans doute de vous

[1] Par ordre du 12 février 1872, le Khédive désigna en effet Osman bey Rifki, miralai du 2e régiment de la Garde, pour remplacer Raouf bey. Mais bien que l'intéressé ait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir dans un délai de 5 à 6 jours, il ne rejoignit pas sa destination.

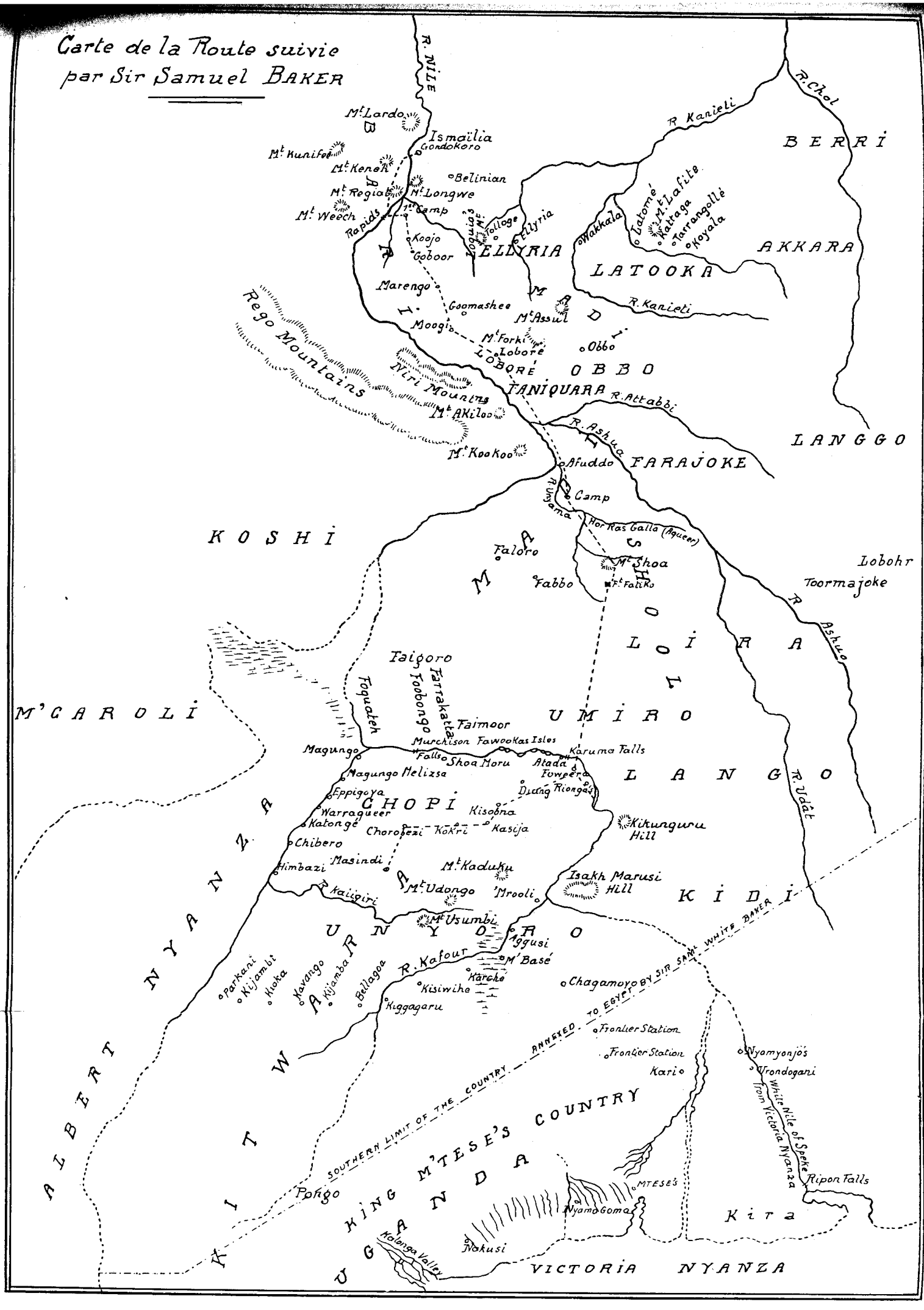
Carte de la Route suivie par Sir Samuel BAKER
R. NILE
Mt Lardo
Ismaïlia
Gondokoro
Mt Kunifoe
Mt Kenero
Belinian
Mt Regiaf
Mt Longwe
Mt Weech
1re Camp
Rapids
Koojo
Goboor
Tollogé
Ellyria
R Kanieli
R. Chol
BERRI
Makkala
Latomé
Mt Lafite
Kataga
Tarrangollé
Koyala
AKKARA
LATOOKA
LELUBRIA
Marengo
Goomashee
Moogi
Mt Assua
Mt Forki
Lobore
Obbo
OBBO
LOBORE
TANIQUARA
Rego Mountains
Niri Mountains
Mt AKiloo
Mt Koo Koo
R. Attabbi
R. Ashua
LANGGO
Afuddo
FARAJOKE
Camp
R. Unyama
Hor Ras Galla (Aqueer)
KOSHI
Faloro
Fabbo
Mt Shoa
Mt Fatiko
Lobohr
Toormajoke
R. Ashuo
LOLIRA
Faigoro
Farrakattia
Foobongo
Foguaieh
Faimoor
UMIRO
M'CAROLI
Murchison Falls
Fawoo Kas Isles
Karuma Falls
Magungo
Shoa Moru
Atada & Fowpera
Magungo Melizsa
LANGO
R. Udat
Eppigoya
Dieing
Rionga
CHOPI
Warraqueer
Kisoona
Katongé
Chorofezi
Kokri
Kasija
Kikunguru Hill
Chibero
Masindi
Himbazi
Mt Kaduku
Isakh Marusi Hill
Mt Udongo
Mrooli
Kaiapiri
KIDI
ALBERT NYANZA
Mt Usumbi
URUNYORO
Iggusi
M'Basé
R. Kafour
Karche
Parkani
Kijambi
Huoka
Kavango
Kijamba
Bellagoa
Kisiwike
Kiggagaru
Chagamoyo by Sir Sam.l White Baker
TO EGYPT
Frontier Station
Frontier Station
Kario
Nyamyonjos
Urondogani
From Victoria Nyanza
White Nile of Speke
SOUTHERN LIMIT OF THE COUNTRY ANNEXED
KIWA
KING M'TESE'S COUNTRY
UGANDA
Pongo
MTESE'S
Nyamo Goma
Ripon Falls
Kira
Nakusi
Kalonga Valley
VICTORIA NYANZA

en céder, parce qu'ils confondaient, dans leur idée, les hommes que vous commandez avec ceux qui les ont toujours dépouillés. Quelque pénible que soit par lui-même le manque de doura pour des hommes qui ont à endurer tant de fatigues, il est fâcheux que ce manque de provisions ait eu pour premier effet de vous mettre en collision avec les indigènes, de montrer votre mission sous un aspect tout différent de son vrai caractère.

« J'attache une importance considérable à l'impression première que vous devez produire parmi les tribus sauvages que nous cherchons à nous attacher; aussi, je suis conduit tout naturellement à vous dire mes idées auxquelles je vous prie de vous conformer, ce sont les suivantes :

« Vous êtes arrivé dans un pays beau et fertile; vous êtes entouré de populations défiantes et rendues hostiles par les agissements antérieurs des négriers; agissements auxquels votre mission est d'abord de mettre fin. Vos communications avec Khartoum sont longues et pénibles. Dans ces conditions, il me paraîtrait imprudent de vous avancer au loin, en laissant derrière vous des tribus qui ne seraient pas pacifiées et ramenées à la confiance. Arrêtez-vous à Gondokoro; fortifiez-vous; commencez votre œuvre, en employant tous les moyens pour la faire connaître aux chefs des tribus. Monopolisez le commerce, ainsi que vous le proposez, non pas que je sois ami du monopole, mais parce qu'ici il est justifié; car il est nécessaire pour écarter des trafiquants qui se servent d'esclaves en guise de valeur d'échange. Seulement, exercez-le d'une manière large et libérale, et vous arriverez alors promptement à substituer parmi les indigènes un intérêt licite à un intérêt illicite.

« Je veux être instruit des articles d'échange qui pourront intéresser le plus les indigènes. Vous avez Higginbotham. Je pense qu'un ingénieur seul n'est pas suffisant; j'en enverrai un autre pour servir sous ses ordres; occupez-les à chercher les moyens de faciliter vos communications avec Khartoum. Vous êtes fort à l'égard des chefs des Bari. Soyez également juste envers eux, ils auront confiance en vous et apprendront bien vite alors ce que vous êtes venu leur enseigner.

« Tout ce travail moral et matériel vous prendra du temps. Je ne sais combien, mais lorsque vous l'aurez mené à un certain point, soyez persuadé que, sans bouger de Gondokoro, vous vous serez ouvert une route facile vers les lacs dont plus de 100 lieues vous séparent.

« Je vous trace à grands traits la ligne de conduite que je désire vous voir tenir. C'est à vous, à votre intelligence de trouver le moyen de parvenir au but. En un mot, n'avancez pas; enseignez, colonisez, rendez-vous les habitants amis, et, une fois ceci fait, avancez.

« Je ne puis trop appuyer sur mes idées à ce sujet. Vous voyez vous-même l'esprit des troupes que vous commandez. Elles ont supporté admirablement les fatigues, la faim, les privations; elles vous ont suivi; actuellement vous commencez à perdre de votre ascendant sur elles. Si vous avancez, elles pourront être tentées de vous abandonner; l'idée de supporter de nouvelles fatigues peut porter au désespoir des hommes déjà affaiblis; l'idée de se fixer pour un temps dans un pays fertile rendra les hommes à eux-mêmes, et le changement du colonel, en montrant combien vous êtes soutenu dans votre mission par moi, ramènera l'obéissance et la discipline parmi eux. Rappeler ces troupes pour les remplacer par les aventuriers d'Agad est impossible pour les raisons que je vous ai expliquées; les rappeler pour en envoyer de fraîches, ce serait, avant leur arrivée dans le pays des Bari, jeter le découragement parmi ces nouvelles troupes. Gardez vos hommes, laissez-les se reposer et vous les trouverez au moment d'aller en avant. Ainsi, à tous les points de vue, il faut vous arrêter dans votre marche en avant, et cela, comme je vous l'ai dit, pour pouvoir ensuite atteindre plus facilement et plus sûrement mon but.

« Vous désirez voir vos pouvoirs prolongés d'une année. J'y consens avec plaisir et mes ordres seront donnés à cet effet. Comme successeur, vous me proposez votre neveu. Certes l'expérience qu'il a acquise sous vos ordres est un titre de recommandation à mes yeux. Mais l'idée d'ouvrir le centre de l'Afrique à la science, au commerce, au progrès, est une idée si grande et elle s'est emparée de moi à un si haut point, que je crois devoir apporter la plus grande circonspection dans le choix de ceux que je chargerai de la réaliser; je ne puis donc, quant à présent, vous donner aucune réponse à ce sujet; j'y réfléchirai. »

La lettre du Khédive constituait, sous certains rapports, une vive critique de la conduite suivie par Baker à l'égard des populations indigènes. Le vice-roi réprouvait également l'idée d'enrôler parmi les troupes du gouvernement les bandes des négriers; il conseillait à Baker de rester à

Gondokoro, d'y faire œuvre de pacification, de colonisation, et de reprendre ses troupes en mains avant de pousser plus loin ses conquêtes. Avec un bon grand sens, le Khédive discernait les difficultés spéciales de la position de Baker, et lui traçait la ligne de conduite à suivre. Cette lettre, Baker ne devait jamais la recevoir. L'aurait-il reçue, qu'un délai de plusieurs mois se serait forcément écoulé avant qu'elle ne lui parvînt. Or, pendant ce délai, Baker, impatient d'agir, allait prendre des initiatives orientées précisément au rebours des idées exprimées par le vice-roi.

Ayant rempli ses magasins de céréales pour plus d'un an, il décida de pousser plus loin que Gondokoro. Le 10 novembre, à la tête de 150 hommes, il partit en reconnaissance vers le sud et pénétra sur le territoire du cheikh Beden, dont les indigènes, quoique Bari, le reçurent sans animosité. Les trafiquants d'esclaves n'avaient jamais pénétré chez eux, ce qui expliquait la différence de leur attitude. Le lendemain, le cheikh Beden vint faire une visite amicale à Baker, accompagné de 700 indigènes. Baker lui fit des présents et l'affubla d'une galabieh blanche, d'une ceinture et d'un tarbouche rouge. Une chasse heureuse à l'éléphant lui permit de ravitailler les indigènes en viande. Les Bari de Gondokoro qui étaient demeurés hostiles, tentés à leur tour par l'appât[1], vinrent faire leur soumission; leurs chefs prétendirent qu'ils avaient été poussés à l'action par les Bari de Belinian; ils reçurent des présents. C'était la paix. Le 19 novembre, Baker rentra à Gondokoro, au milieu d'un pays pacifié. Là, il apprit qu'Abou Séoud, après l'avoir quitté, s'était arrêté à Bohr, où il avait fait venir l'ivoire accumulé dans sa station de Latouka, située à l'est de Gondokoro, empruntant cette voie détournée pour éviter de payer au gouvernement les deux tiers de sa récolte. Puis, après le passage des troupes renvoyées à Khartoum, Abou Séoud était parti pour aller visiter les stations qu'il possédait dans le sud.

Cependant Baker hâtait ses préparatifs de départ. Il emmenait le vapeur n° 3, de 38 tonnes, démonté en sections, dont les pièces les plus lourdes

[1] Bien que possédant de nombreux troupeaux, les Bari, en effet, ne mangent pas de viande. Ils se nourrissent du lait de leurs vaches et d'une sorte de boudin qu'ils obtiennent en saignant leurs bœufs.

furent chargées sur des chariots, afin de contourner les rapides infranchissables du Nil et de gagner un point du fleuve [1], libre de toutes obstructions, où l'on pourrait procéder au montage du navire. Les troupes, réduites en nombre, formaient maintenant un ensemble homogène, les Soudanais formés en un seul régiment, et le reste des Égyptiens convertis en artilleurs. Les officiers étaient parfaitement résignés à leur sort. Après avoir donné une leçon aux Shir, qui avaient massacré les soldats laissés en garnison chez eux, Baker confia le commandement de la station de Gondokoro à Raouf bey [2], et, prenant avec lui un détachement fort de 212 hommes, officiers compris [3], il se mit en route le 22 janvier 1872 vers l'Unyoro.

[1] Situé par 3°32′ de latitude nord. Baker comptait l'appeler Ibrahimieh.

[2] A qui il laissa une force de 340 hommes dont 52 marins.

[3] Baker choisit avec soin ses officiers, évitant les Égyptiens, à l'exception de ses aides de camp, le lieutenant-colonel Abdel Kader et le capitaine Mohamed Deii. Il prit avec lui les officiers et les hommes qui avaient servi au Mexique sous le maréchal Bazaine : le major Abdallah, le capitaine Morgian Chérif, le capitaine Abdallah, les lieutenants Morgian et Ferritch, ainsi que plusieurs sergents et caporaux (cf. BAKER, *op. cit.*, t. II, p. 5).

CHAPITRE II.

L'EXPÉDITION DE SIR SAMUEL BAKER

(*suite*).

1. — LA MARCHE VERS L'UNYORO.

En quittant Gondokoro, Baker comptait gagner Ibrahimieh, point situé en amont des rapides, et y former une station où il laisserait le matériel du vapeur n° 3, ainsi que le personnel nécessaire à son montage. Il chercherait ensuite à former un corps de 600 irréguliers avec les gens d'Abou Séoud, qui allaient se trouver sans emploi à l'expiration, désormais prochaine[1], du contrat passé à Khartoum avec Agad et Cie. Ce corps irrégulier, joint aux 200 hommes de troupes régulières qu'il emmenait avec lui, permettrait à Baker de compléter l'annexion du pays et d'achever sa tâche avant l'arrivée des renforts demandés à Khartoum[2].

Le succès de Baker dépendait donc de la formation de ce corps d'irréguliers. Si les gens d'Abou Séoud refusaient de s'enrôler, la position de Baker risquait de devenir dangereuse, aventuré qu'il était, avec une si petite force, dans un pays rendu hostile par les manœuvres du trafiquant d'esclaves. Ainsi la mission de Baker prenait de plus en plus l'aspect d'un duel entre Abou Séoud et lui. Les événements de l'année 1872 ne seront que des épisodes de cette lutte prolongée.

Baker emmenait avec lui beaucoup de munitions, ainsi qu'une quantité suffisante de marchandises, soigneusement assorties, en vue d'établir un commerce légitime d'ivoire avec l'Unyoro, pays dont le souverain, nommé Kamrasi, l'avait jadis bien accueilli lors de sa découverte du lac Albert.

[1] Le contrat d'Agad et Cie devait expirer le 9 avril 1872.

[2] Cf. Baker, *op. cit.*, t. II, p. 2.

Le 25 janvier 1872, Baker gravit le mont Regiaf, d'où son neveu fit un relevé à la boussole des diverses montagnes et des points remarquables de la région. Le 27, l'expédition arriva au pied des cataractes. Beden promit de transporter les bagages jusqu'à Laboré, situé à 60 milles de distance environ. Le lendemain, cependant, il se ravisa et refusa son concours. Le colonel Abdel Kader suggéra alors de s'emparer du cheikh et de l'enchaîner jusqu'à ce que sa tribu eût effectué le transport. Cette mesure aurait pu réussir, mais elle pouvait également provoquer la guerre et ruiner toute possibilité de se procurer des porteurs; aussi Baker la repoussa-t-il. Cependant l'attitude de la population était douteuse; les femmes et les enfants avaient été évacués. Le grand troupeau emmené par Baker, qui comprenait 2.500 bêtes à corne et 1.800 moutons environ, pouvait tenter la cupidité des indigènes. Des mesures furent immédiatement prises pour sa sûreté; on l'enferma dans des villages protégés par une haie épineuse et 60 hommes furent commis à sa garde. Au cours de la nuit, les Bari attaquèrent effectivement la zériba; une vive fusillade les repoussa. En guise de représailles, Baker envoya quelques fusées sur les villages voisins et les incendia.

Baker songea alors à faire tirer les chariots par ses propres soldats jusqu'à Laboré, où il était sûr de se procurer des porteurs. C'était trop présumer d'eux. Le 5 février, les hommes se réunirent, sans armes et sans officiers, et déclarèrent au pacha que ce n'était pas là un travail pour des soldats; ils voulaient bien se battre, mais ils n'étaient pas des chameaux pour tirer des chariots!

Force fut à Baker de renvoyer à Gondokoro les sections du vapeur et les pièces de machine. Il ordonna aux ingénieurs anglais de commencer la construction du vapeur n° 2 [1] qui, étant à deux hélices, passerait plus facilement les chenaux étroits du Bahr el Zeraf et établirait la communication avec Khartoum.

Laissant alors les bagages et le troupeau sous la garde de 120 hommes commandés par le major Abdallah, Baker partit le 8 février, avec une centaine de soldats et quelques porteurs, pour Laboré, emmenant 1.000 vaches et 500 moutons. Il passa par Koujok, Gobbohr, Marengo, Moogie,

[1] 108 tonnes de déplacement, machine de 20 chevaux.

où il quitta le pays des Bari pour pénétrer dans celui des Madi. Le 12 février, après une marche de 57 milles, il arriva à Laboré, où le cheikh lui fournit près de 400 porteurs contre un nombre égal de vaches. Baker envoya alors ces porteurs, sous l'escorte de 50 soldats, au camp de Beden pour ramener les bagages, le troupeau, et il donna l'ordre au major Abdallah de venir le rejoindre.

Le 24 février, le major Abdallah le rejoignit et l'expédition se trouva au complet à Laboré. Le major rendit compte qu'il avait subi, dans la nuit du 17 février, une attaque furieuse des Bari, au cours de laquelle la pièce de canon avait été prise par l'ennemi et reprise par les troupes; finalement les Bari avaient été repoussés. Le lendemain, ils se préparaient à renouveler l'attaque, lorsque l'arrivée des 50 hommes venant de Laboré les incita à se disperser.

Baker engagea alors 500 porteurs pour l'accompagner à Fatiko; 433 seulement se présentèrent le jour du départ. Baker se mit en route le 29 février, traversa l'Asua qui ne roulait que 2 pieds 6 pouces d'eau, rejoignit le Nil à Afuddo, d'où le fleuve étend, sans interruption, sa nappe argentée jusqu'au lac Albert; c'est en ce point, situé à 120 milles au sud de Gondokoro, que Baker aurait fait assembler ses vapeurs s'il avait eu les moyens d'en transporter les pièces détachées jusque-là.

Abou Séoud possédait quatre stations dans le pays : Fatiko, Fabbo, Faloro et Farragenia. Baker se dirigea sur Fatiko, où il arriva le 6 mars, après une marche de 85 milles depuis Laboré. Abou Séoud s'y trouvait; il vint au devant de Baker, avec son air d'humilité apparente, et l'invita à se reposer dans sa station. Baker déclina l'offre et fit établir son camp à un quart de mille de distance. Le 8 mars, il passa en revue ses 212 hommes de troupes et leur fit faire un exercice de combat simulé qui impressionna favorablement les indigènes.

Fatiko est situé dans le pays des Shouli. Baker y retrouva d'anciennes connaissances; il apprit que le pays était à moitié ruiné par les gens d'Abou Séoud. Les indigènes craignaient de leur résister, car les pays adjacents avaient été pillés, les femmes et les enfants emmenés en servitude, et ils voulaient éviter le même sort. Abou Séoud avait conseillé aux Shouli d'attaquer le pacha, s'il se présentait, et promis de leur prêter main-forte. Les indigènes s'étaient armés en conséquence, mais la vue

des troupes soudanaises et leur nombre firent impression : ils s'abstinrent. Ils ignoraient d'ailleurs qui était le pacha placé à la tête des troupes, et c'est seulement à l'arrivée de Baker qu'ils reconnurent en lui l'explorateur qui avait traversé leur pays quelques années auparavant.

Le pays n'était d'ailleurs nullement hostile; les habitants ne demandaient qu'à se rallier à un bon gouvernement; tout ce qu'ils désiraient, c'était la protection et la justice. Baker les informa de ses intentions. Sa présence rendrait impossible la continuation des atrocités commises par les gens d'Abou Séoud. D'ailleurs le contrat de ce dernier avec le gouvernement du Soudan allait expirer dans une vingtaine de jours, et, à cette date, il devrait se retirer du pays avec toutes ses bandes.

Au cours de ces derniers temps, Abou Séoud avait essuyé plusieurs échecs. Des partis à lui avaient été massacrés en divers endroits par les indigènes. Près de 500 charges d'ivoire avaient été brûlées dans l'une de ses stations, lors d'une attaque nocturne des Madi, qui lui avaient en outre tué 35 hommes. Quelques gens d'Abou Séoud s'étaient rendus chez M'tésa, roi d'Uganda, qui les avait mal reçus, car il préférait trafiquer avec les commerçants de Zanzibar. Un autre employé d'Abou Séoud, nommé Ali Hussein, était allé piller le pays d'Umiro, situé à six jours de marche dans le sud-est de Fatiko. Une première attaque, faite par surprise, avait réussi, mais une seconde tentative finit par la destruction complète de la bande dont les indigènes tuèrent les hommes jusqu'au dernier.

L'arrivée inattendue de Baker dérangeait tous les plans d'Abou Séoud. Bien que ce dernier vînt chaque jour au camp du pacha pour lui jurer fidélité et obéissance, il n'avait pris aucune mesure en vue d'évacuer le pays à l'expiration de son contrat, ainsi que Baker le lui avait notifié par écrit. Ce dernier prévint alors les vékils des différentes stations qu'à partir de cette date leur commerce deviendrait illégal; il avertit tous les employés d'Abou Séoud qu'ils devaient soit quitter le pays, soit devenir des respectables sujets du Khédive. Il leur permit de s'établir à Gondokoro pour y ouvrir, dans les îles fertiles du Nil, des exploitations agricoles, exemptes de tout impôt, ou bien d'entrer au service du gouvernement, parmi les troupes irrégulières, avec la même solde que les réguliers et l'avantage d'un engagement annuel.

Abou Séoud disposait de 3.200 défenses d'éléphant entreposées dans ses diverses stations. Il lui fallait 6.000 vaches environ pour payer les porteurs dont il avait besoin pour les transporter à Gondokoro; or Abou Séoud n'en avait aucune et Baker ne pouvait plus permettre de faire des razzias pour s'en procurer. Le pacha découvrit alors que le principal vékil d'Abou Séoud, un nommé Mohamed Wad El Mek, était parti depuis peu, par ordre de son maître, avec une force importante, pour envahir le pays des Koshi, qui habitent sur la rive ouest du Nil, près de sa sortie du lac Albert. Cette tribu n'avait jamais eu maille à partir avec Abou Séoud; mais le bétail ayant disparu de la rive est, ce dernier avait commencé à razzier l'autre rive pour s'en procurer.

Mohamed Wad El Mek était le fils d'un roitelet qui vivait dans la haute vallée du Nil Bleu, au delà du Fazogle. Tout d'abord, il avait été sergent dans l'armée égyptienne; mais poussé par son humeur aventureuse, il s'était adonné au commerce du Fleuve Blanc comme vékil d'Andrea Debono [1]. Homme énergique, il s'était avancé dans l'intérieur et avait établi des stations, avec beaucoup d'habileté, dans le pays jusqu'alors inexploré des Madi. A la station de Faloro, qu'il commandait, il avait offert l'hospitalité aux explorateurs Speke et Grant, à leur arrivée de Zanzibar; récemment, il avait pénétré chez les Lango, peuplade qui habite, au delà des Lira, un pays situé à 130 milles à l'est de Fatiko. Son plus grand défaut était de s'adonner à la boisson, mais Baker connaissait sa valeur et aurait voulu en faire le chef de ses troupes irrégulières.

Pour asseoir l'autorité du Khédive dans le pays, le pacha décida de construire une station à Fatiko. Il convint avec Abou Séoud, qui avait juré fidélité, qu'à l'expiration de son contrat, toutes ses opérations cesseraient. Sa présence serait seulement tolérée dans le pays, jusqu'à ce qu'il ait pu transporter son ivoire à Gondokoro. Abou Séoud ferait venir, à cet effet, des porteurs des stations qu'il possédait dans le pays de Makraka, sis à 180 milles à l'ouest du Nil, où commandait son vékil Atrouch à la tête de 600 hommes environ. En outre Abou Séoud désarmerait les 70 Bari qu'il avait à son service à Fatiko, ces indigènes étant hostiles au gouvernement.

[1] Sur ce commerçant maltais, cf. t. III, 1re partie, p. 22, 24.

Ainsi Baker était conduit une fois de plus à ménager Abou Séoud. « Le public pensera peut-être, explique-t-il dans ses mémoires[1], que disposant d'un pouvoir suprême et absolu, j'ai poussé l'indulgence jusqu'à l'absurdité envers Abou Séoud que je savais être un scélérat... C'est que ma position était singulière... J'étais un individu possédant un pouvoir nominal dont l'application exigeait une extrême délicatesse. Si j'avais adopté des mesures sévères ou extrêmes contre Abou Séoud, j'aurais pu ruiner l'expédition dès le début... Il était impossible de savoir qui était fidèle. Il y avait un penchant général en sa faveur parmi tous les officiers, avec qui il avait été en relations étroites à Khartoum. Il avait une haute position sociale dans le Soudan, comme partenaire de la grande maison Agad et Cie qui commandait à 2.500 hommes armés. Il avait travaillé pendant des années avec le gouvernement, suivant un accord passé avec le gouverneur général du Soudan. Je savais qu'il était en mon pouvoir, à condition que je fusse soutenu par les autorités en Égypte; en conséquence je lui donnai du champ, en le bridant de temps à autre, tel un saumon pris au bout de la ligne; mais j'étais décidé à le mettre en lieu sûr pour finir, et de telle manière que son plus ferme partisan serait obligé de reconnaître qu'il avait été traité avec la plus grande équité ».

La station de Fatiko regorgeait d'esclaves; Fabbo, Faloro et Farragenia également, car c'était la monnaie avec laquelle Abou Séoud payait ses gens. Néanmoins Baker s'abstint d'entrer dans ces stations et d'intervenir dans ce commerce. Un pareil acte aurait, pensait-il, créé une confusion inextricable. Il lui aurait fallu une grande force militaire pour expulser en bloc les négriers et occuper leurs stations. Les milliers d'esclaves une fois libérés, il aurait été impossible de les renvoyer chez eux, puisqu'ils venaient de toutes les directions et de pays parfois éloignés; quant à les garder, il n'y fallait pas songer, car Baker n'avait pas de quoi les nourrir. Dans ces circonstances, impuissant qu'il était à remédier au présent, Baker se contenta de donner des ordres sévères pour réglementer à l'avenir la conduite des compagnies d'Abou Séoud.

Le 16 mars, Baker reçut la visite de Rot Jarma, le grand cheikh des Shouli, qui avait constamment refusé d'entrer en contact avec Abou

[1] Cf. S. Baker, *op. cit.*, t. II, p. 121-122.

Séoud. Rot Jarma se plaignit des négriers et assura le pacha de son désir de se soumettre au gouvernement, pour bénéficier en retour de sa protection et de sa justice.

Baker laissa à Fatiko un détachement de 100 hommes commandé par le major Abdallah, avec ordre de construire la station. Le cheikh de Fatiko, Wad El 'Agouz, lui fournit 200 porteurs, et, le 18 mars, Baker partit pour l'Unyoro, pays situé dans le sud et dont la frontière se trouvait à 78 milles de Fatiko.

Le 22 mars, le pacha arriva au bord du Nil Somerset, sur la rive gauche duquel était bâtie Foweira, dernière station d'Abou Séoud, commandée par le vékil Suleiman, avec Idris comme second.

Le chef du district, Quonga, vint voir Baker et le mit au courant des affaires de l'Unyoro. A la mort de Kamrasi, survenue deux ans auparavant, ses fils s'étaient disputé sa succession, et chacun d'eux avait fait appel aux commerçants khartoumiens pour soutenir sa cause. Les vékils de la maison Agad, répartis chez les Madi, les Shouli et dans l'Unyoro, s'étaient empressés d'envoyer leurs troupes dans ce royaume, avec le dessein de travailler traîtreusement à la ruine de tous, excepté celui qui leur procurerait la plus grande quantité d'ivoire et d'esclaves.

Les fils favoris de Kamrasi étaient Kabréga et Kabkamiro, tandis que Rionga, cousin de Kamrasi et prétendant au trône, faisait également sa réapparition sur la scène politique.

Les compagnies d'Abou Séoud les soutinrent d'abord tous trois, touchant de toutes mains le prix de leurs services mercenaires; finalement Kabkamiro fut tué et le trône échut à Kabréga, tandis que Rionga allait chercher refuge dans une île du Nil Somerset voisine de Foweira, où les traitants le gardèrent en réserve, comme un atout à jouer contre Kabréga, si l'occasion se présentait.

Ce dernier habitait à Masindi, à six jours de distance dans le sud-ouest de Foweira. Baker remit à Quonga des présents pour le prince et fit savoir de tous côtés que le règne de la terreur était fini et qu'il prenait le pays sous sa protection avec une force puissante.

Le 24 mars, Baker écrivit au vékil Suleiman que, dans seize jours, à l'expiration du contrat d'Agad, lui et ses gens devraient évacuer le pays et retourner à Khartoum, mais que s'ils voulaient s'enrôler parmi les

troupes irrégulières, il les prendrait au service du gouvernement. Suleiman et Idris se déclarèrent prêts à servir et proposèrent à leurs hommes d'entrer au service du Khédive. L'engagement serait fait pour un an, avec faculté de dénoncer le contrat trois mois à l'avance; les vékils seraient assimilés aux majors de l'armée régulière. La solde serait égale à celle des troupes régulières. Ainsi Baker nourrissait toujours l'espoir de se constituer un régiment d'irréguliers, qui le rendrait indépendant des renforts demandés à Khartoum.

Le 28 mars, le grand cheikh Lokara, commandant en chef des forces de Kabréga, fit son apparition. Ses forces étaient concentrées à quelques heures de distance en amont de Foweira, prêtes à attaquer Rionga, et il venait demander au pacha de l'aider à se débarrasser de son adversaire!

61 hommes de la station de Foweira ayant consenti à s'enrôler, avec les vékils, au service du gouvernement, Baker fit hisser le pavillon égyptien sur le camp de Suleiman. Cependant les hommes hésitaient à accepter la solde offerte par Baker qu'ils trouvaient insuffisante.

Aux grands cheikhs Lokara et Quonga s'étaient joints Matonsé et Pittia et d'autres chefs de moindre importance. Cependant aucun messager n'était encore arrivé de la part de Kabréga. Le 3 avril, Baker convoqua les cheikhs à une réunion et se plaignit de la conduite de leur prince, qui le faisait attendre. Les cheikhs expliquèrent que Suleiman avait promis d'aider avec ses soldats les forces de Kabréga pour attaquer Rionga; l'armée, réunie à petite distance, attendait l'exécution de cette promesse; mais l'arrivée du pacha avait renversé tous leurs plans, puisqu'il défendait de livrer aucun engagement avant d'avoir eu une entrevue personnelle avec Kabréga.

Le 5 avril, les grands cheikhs Rahonka et Kittakara, envoyés par Kabréga, firent enfin leur apparition. Ils informèrent Baker que Kabréga avait donné l'ordre de lui fournir des porteurs pour lui permettre d'atteindre Masindi; le voyage se ferait sous la direction de Rahonka. De leur côté, les vékils Suleiman et Idris avisèrent le pacha que tous leurs hommes avaient accepté d'entrer au service du gouvernement à la solde fixée, pour une durée de douze mois; leur nombre s'élevait à 65, et 17 autres soldats se trouvaient chez Kabréga. Baker se sentit rassuré; il pourrait désormais marcher en toute tranquillité sur Masindi, la station

de Foweira assurant ses communications avec Fatiko. Le 9 avril 1872, jour où expirait le contrat d'Agad, la station de Foweira contenait 188 dents d'éléphant qui resteraient confiées à la garde de Suleiman.

Le 10 avril, dans l'après-midi, un indigène se précipite aux pieds de Baker en criant grâce. Suleiman paraît bientôt, pâle de colère, et le réclame pour lui couper la tête. Il lui reproche d'être un voleur et d'avoir essayé de faire évader cinq femmes esclaves la nuit dernière. Baker donne l'ordre d'enfermer le délinquant dans la zériba, mais de ne lui faire aucun mal.

Le 11 avril, les porteurs se trouvant enfin réunis, le pacha donne le signal du départ. Suleiman devait l'accompagner pour être présenté à Kabréga en sa nouvelle qualité de vékil du gouvernement; mais, au dernier moment, Suleiman prétexta une affaire urgente et déclara qu'il rejoindrait le lendemain. En réalité, pendant le séjour de Baker à Foweira, le vékil avait eu le temps de communiquer avec Abou Séoud à Fatiko. Ce dernier lui avait enjoint de ne pas se séparer des esclaves et de le rejoindre avec l'ivoire et tout son monde à la station de Fabbo. D'autre part, Suleiman avait promis d'aider les troupes de Kabréga contre Rionga. Il avait donc convenu secrètement avec Rahonka et Lokara de laisser partir le pacha et ses soldats pour Masindi. Au lieu de le suivre le lendemain, il joindrait ses forces à celles de Kabréga et attaquerait Rionga. Puis, de retour à Foweira, Lokara et Rahonka lui fourniraient les porteurs nécessaires pour gagner Fabbo avec tout son monde.

Dès que le pacha eut disparu, Suleiman procéda à sa vengeance. Il tira de la zériba le prisonnier confié à sa garde, et, en présence des grands chefs Rahonka, Lokara, Quonga et Matonsé, il lui trancha lui-même la tête.

Cependant, après une marche de 21 milles, Baker était arrivé à un endroit nommé Kisouna, où il passa la nuit. Rahonka l'avait assuré qu'il trouverait des provisions à chaque halte; or rien de la sorte n'avait été préparé. Le lendemain matin (12 avril), on s'aperçut que les 200 porteurs avaient disparu. Baker déclara au chef Pittia qu'il n'irait pas plus loin, ne voulant plus avoir affaire avec un roi aussi misérable que Kabréga, et il renvoya le colonel Abdel Kader à Foweira, avec 30 hommes, pour chercher 300 porteurs destinés à ramener ses bagages à la station.

Abdel Kader fit diligence; il arriva le soir même vers 8 heures à la station. Suleiman et Idris s'y trouvaient en consultation avec leurs hommes. A son apparition, ceux-ci disparurent un à un et firent secrètement leurs préparatifs de départ. Abdel Kader passa ensuite chez Rahonka, où les principaux cheikhs indigènes se trouvaient réunis. Sous prétexte de s'habiller, Rahonka disparut lui aussi et ne reparut plus. Abdel Kader fit alors arrêter les autres cheikhs. Le lendemain matin (13 avril), il constata que la garnison de Foweira s'était échappée pendant la nuit; elle avait traversé le fleuve en emmenant tous les esclaves. Abdel Kader rejoignit alors Baker avec les chefs indigènes Kittakara et Matonsé qu'il avait attachés, mais sans Suleiman qui avait refusé de le suivre.

A la nouvelle de ces événements, Baker renvoya à Foweira le capitaine Mohamed Deii, avec 50 hommes; il lui donna l'ordre de libérer tous les esclaves qui se trouveraient encore à la zériba, de désarmer, au besoin par la force, les hommes qu'il rencontrerait, et de ramener Suleiman et Idris.

Mohamed Deii revint le lendemain (14 avril), ramenant les deux vékils et six de leurs hommes rencontrés sur la route de Masindi avec huit esclaves. Baker fit aussitôt passer les vékils en jugement. Suleiman fut reconnu coupable et condamné à recevoir, en premier lieu, 200 coups de fouet, sentence qui fut exécutée sur le champ, en présence des chefs indigènes. Idris, son complice, fut condamné à 100 coups de fouet; mais les chefs indigènes intercédèrent en sa faveur et la peine fut réduite à 30 coups.

Le 15 avril, Baker reprit sa marche, passa par Kasiga, Koki, Chorobézé. A deux reprises, les porteurs disparurent, et il fallut en attendre d'autres. Le 21 avril, Baker, ayant appris que les gens de Suleiman étaient retournés à Foweira et capturaient de nouveau des esclaves, envoya Abdel Kader en avant à Masindi, avec l'ordre de désarmer les hommes qui appartenaient aux traitants, ainsi que les Bari qui pourraient être à leur service. Le 25 avril, il arriva de sa personne dans la capitale de Kabréga.

2. — SÉJOUR CHEZ KABRÉGA.

La ville de Masindi se composait de quelques milliers de huttes de paille de grandes dimensions, bâties en forme de ruches, groupées sans

aucun arrangement ni plan. La terre était couverte de hautes herbes qu'il fallut arracher pour faire place au camp.

Le 26 avril, Baker fit sa visite officielle à Kabréga. Il le trouva assis dans son divan; c'était une grande hutte élégamment construite et décorée de cotonnades imprimées de qualité commune, importées par la voie de Zanzibar. Très élégant de sa personne et fort bien drapé dans une étoffe d'écorce rayée de noir, le roi de l'Unyoro paraissait avoir une vingtaine d'années. Il se plaignit de la conduite atroce des bandes d'Abou Séoud et exprima sa joie de la capture de Suleiman et de quelques-uns de ses hommes. Baker lui expliqua les intentions du Khédive, parla de la protection que le souverain de l'Égypte comptait étendre sur ce pays, puis il fit fouetter publiquement les prisonniers, tandis que Suleiman et Idris étaient promenés le cou dans un carcan. Les esclaves trouvés en la possession des gens de Suleiman appartenaient à l'Unyoro; Baker les fit aussitôt mettre en liberté; il expliqua à Kabréga qu'il ferait de même de tous ceux qui trouvaient dans les stations de Fatiko, Fabbo, Faloro et qu'il était résolu à supprimer la traite.

Kabréga devait rendre sa visite à Baker le lendemain. Il se fit longuement attendre et finit par envoyer Rahonka dire au pacha que « si cela lui était égal, il préférerait le voir chez lui ». Le procédé manquait de courtoisie et il indiquait une telle méfiance que Baker se fâcha. Alors Rahonka promit d'amener le roi. Quelques instants après Kabréga parut. Sa démarche était extraordinaire; il faisait de grandes enjambées, comme une girafe en mouvement. Il pénétra dans la tente sans aucune dignité, tremblant d'anxiété nerveuse, et s'assit avec quelque hésitation sur le divan préparé pour lui. La foule de 2.000 personnes, qui l'avait accompagné, faisait au dehors un bruit assourdissant avec des sifflets, des trompes et des tambours.

Assis sur le divan, timide et soupçonneux, Kabréga refusa le chibouque que Baker lui offrit selon l'étiquette turque, et déclina pareillement le café et le sorbet qui lui furent ensuite présentés. La conversation tourna rapidement sur Rionga; le roi déclara qu'il fallait le capturer ou le tuer, avant qu'une amélioration quelconque pût avoir lieu dans le pays, et il affecta de croire que Baker l'aiderait dans cette tâche. Le pacha détourna la conversation en faisant ouvrir une boîte d'objets variés. Kabréga les

réclama en présents. Baker en profita pour lui exposer les avantages qui découleraient d'un commerce régulier avec les pays situés au nord de son royaume; il ajouta qu'il était venu dans ce but, comme lieutenant du Khédive, dont l'intention était de prendre le bassin du Nil équatorial sous sa protection. Aucune guerre ne serait plus permise, et Kabréga demeurerait comme représentant du gouvernement égyptien dans l'Unyoro, ayant seul la charge de conduire les affaires de son pays.

Kabréga répondit que Rionga était l'unique cause de la guerre; qu'il fallait le supprimer. Rionga mort et les négriers chassés du pays, on pouvait espérer quelque progrès; mais c'était perdre son souffle que de parler de commerce et d'agriculture tant que Rionga ne serait pas détruit. Kittakara, Matonsé, Rahonka, Quonga, qui avaient accompagné le roi, appuyèrent les paroles de leur maître.

Baker répliqua qu'il trouverait le moyen d'établir la paix et d'amener Rionga à résipiscence, mais qu'il n'emploierait pas la force à son égard ni envers qui que ce fût, à moins d'une absolue nécessité. Son argumentation ne produisit aucun effet. « Vous êtes mon père, dit Kabréga, et votre femme est ma mère; permettrez-vous à l'ennemi de votre fils de vivre? »

Le pacha porta alors la conversation sur Abou Séoud. Kabréga et ses cheikhs déclarèrent qu'il était venu à Masindi quelque temps auparavant, l'air fort misérable; il avait dit que le pacha arrivé à Gondokoro n'était pas Baker, que s'il venait dans l'Unyoro, c'en serait fini du pays, qu'il fallait le combattre et l'empêcher de franchir le Nil à Foweira. « Abou Séoud est un menteur, conclut le roi, vous êtes l'ami de Kabréga et mon père; en conséquence vous m'aiderez, j'en suis sûr, à me débarrasser de mon ennemi Rionga; alors je saurai que vous êtes vraiment mon ami ».

Le 29 avril, Baker entreprit la construction d'un édifice destiné à servir de divan public; les hautes herbes furent dégagées sur une certaine surface et les soldats commencèrent diverses plantations. Le lendemain, Kabréga envoya des présents : 12 dents d'éléphant, 12 pots de cidre de plantain, 34 vaches. En même temps, il se plaignit que les gens d'Abou Séoud continuassent à capturer des esclaves aux environs de Foweira et de Kisouna.

Baker voulait mettre en culture 50 acres de terrain environ, autour

de la station, afin de vivre des produits du sol et non plus sur l'habitant. L'idée ne plut pas à Kabréga. On expliqua au pacha que les hommes n'étaient pas habitués à travailler aux champs, que tous les travaux agricoles étaient exécutés par les femmes qui se trouvaient absentes pour le moment, occupées qu'elles étaient sur leurs propres terres. Les femmes, en effet, avaient disparu, ce qui, en pays nègre, constitue généralement un signe d'hostilité. Baker, néanmoins, accepta l'explication, mais il commença à soupçonner que Kabréga ne tenait pas à laisser créer autour de la station un large espace découvert; l'herbe haute cache l'homme et, en cas d'hostilités, constitue une forteresse pour le nègre. En fait, Baker ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était étroitement surveillé.

Sous le prétexte de rester en communication constante avec lui, Kabréga se fit construire, à une cinquantaine de mètres de la résidence de Baker, un divan d'où ses gardes pouvaient surveiller tout ce qui se passait chez lui. L'édifice s'éleva avec une merveilleuse rapidité. Lorsqu'il fut achevé, Kabréga vint visiter son nouveau divan, accompagné de ses gardes du corps armés de fusils. Baker alla le voir sans suite, afin de lui inspirer confiance. Le roi examina un fusil Snider, dont il comprit aussitôt le mécanisme qu'il expliqua ensuite à sa garde. Il semblait avoir perdu sa timidité; il demanda à Baker de lui donner tout de suite la marchandise qu'il avait apportée en vue de créer un nouveau courant commercial. Baker expliqua alors son intention de construire des vapeurs sur le Nil, qui apporteraient toutes sortes de marchandises dans l'Unyoro, par le lac Albert. Ces marchandises seraient troquées contre de l'ivoire; ainsi le commerce se détournerait de Zanzibar vers le nord, et l'ivoire de l'Unyoro cesserait d'être monopolisé par M'tésa, roi d'Uganda.

Le nom de M'tésa parut mettre Kabréga mal à l'aise : « Vous êtes mon père, dit-il à Baker, et vous aiderez votre fils contre ses ennemis. Ce M'tésa me cherche noise. Du temps de mon père Kamrasi, il nous attaquait fréquemment, enlevait nos troupeaux, nos femmes et nos enfants. Il est trop puissant pour qu'on lui résiste seul, mais maintenant que vous êtes ici, je ne le craindrai pas. Ne parlons pas de marchandises : cela viendra en son temps; peu importe le commerce : parlons de fusils et de poudre. Il faut que vous me donniez des fusils et des munitions en grande quantité; j'armerai alors tous mes soldats, et, avec votre aide, j'attaquerai

M'tésa. Je remplirai alors votre nouvelle maison avec de l'ivoire pour le Khédive. Il n'y a pas de temps à perdre, ajouta-t-il; vous m'avez *promis* de combattre Rionga; mes troupes sont toutes prêtes, vos hommes n'ont rien à faire. Gardez-en quelques-uns ici et envoyez le gros de votre troupe avec mon armée pour l'attaquer de suite, avant qu'il ne s'échappe chez les Lango[1]».

Baker répondit prudemment qu'il ne pouvait permettre un acte téméraire qui plongerait le pays dans la confusion. Il avait promis de renvoyer Suleiman et ses hommes hors de l'Unyoro; il en profiterait pour libérer tous les esclaves volés par les compagnies d'Abou Séoud et les renvoyer chez eux. C'était là son premier devoir. Fatiko se trouvait à 160 milles. Il enverrait en conséquence Suleiman et ses gens, sous escorte, au major Abdallah qui commandait cette station et qui recevrait l'ordre de reprendre à Abou Séoud tous les esclaves capturés en Unyoro. Le major Abdallah lèverait ensuite le camp de Fatiko; il marcherait avec les esclaves et son détachement de 100 hommes pour venir dans l'Unyoro. A son arrivée sur le Nil Somerset, il occuperait la station déserte de Foweira, qui se trouvait à moins d'une marche de Rionga. Ce dernier aurait alors une occasion de déclarer son allégeance au roi et de manifester sa volonté de rester en paix; dans le cas où il deviendrait turbulent, une force du gouvernement serait à portée pour le maîtriser. Kabréga fournirait 300 porteurs qui accompagneraient l'escorte jusqu'à Fatiko et en ramèneraient les approvisionnements et les munitions, de manière à concentrer les forces égyptiennes dans l'Unyoro. Ce plan parut enchanter Kabréga.

Le 8 mai, les prisonniers de la compagnie de Suleiman, au nombre de 25, conduits par Ali Genninar, se présentèrent au divan et sollicitèrent leur pardon; ils demandèrent tous à être enrôlés parmi les troupes irrégulières.

Baker n'avait aucune confiance en eux, mais il ne savait qu'en faire. Leur garde exigeait 20 hommes. A l'exception de Suleiman, il leur pardonna donc, les admit parmi les troupes irrégulières, nomma Ali Genninar lieutenant, et leur distribua des verroteries pour s'acheter des

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. II, p. 220.

vêtements afin de figurer convenablement à la cérémonie officielle au cours de laquelle Baker devait hisser le pavillon ottoman et annexer officiellement le pays en présence de Kabréga et de son peuple.

La grâce accordée par Baker aux négriers fut, semble-t-il, une faute; elle fut immédiatement rapportée à Kabréga qui, ne comprenant rien à ce revirement du pacha, en fut fort alarmé.

Le soir, vers 9 heures, Baker remarqua qu'un calme extraordinaire régnait dans la ville de Masindi. Pas un chuchotement ne se faisait entendre, alors que d'ordinaire la capitale retentissait du chant des ivrognes et du bruit des trompes. Soudain ce silence inusité fut brisé par les notes graves d'un nogara. Le tambour de guerre résonna pendant une seconde ou deux, puis se tut. Et ce fut de nouveau un silence de mort. Alors éclata un bruit infernal qui fit sauter les soldats sur leurs pieds et se précipiter sur leurs armes. Des milliers de voix criaient en même temps; un millier de tambours, pour le moins, battaient simultanément; des trompes innombrables résonnaient, ainsi que des sifflets, des fifres et toutes sortes d'instruments capables de faire du bruit.

Cependant on ne voyait âme qui vive.

Le drogman parut bientôt. Questionné, il déclara que le but de cette démonstration était d'effrayer le pacha en lui montrant qu'un grand nombre de gens étaient réunis à Masindi. Baker ordonna aussitôt à sa musique de jouer, en faisant le plus de bruit possible.

Après un court instant, le bruit cessa dans la ville. Baker fit taire sa musique. De nouveau ce fut un profond silence.

Le lendemain Baker envoya plusieurs messagers à Kabréga pour le prier de venir le voir; on leur répondit tantôt que le roi dormait, tantôt qu'il était ivre.

Baker apprit alors l'arrivée à Masindi de quelques indigènes qui venaient de Faiera, district situé à 9 milles de Fatiko et administré par le cheikh Rot Jarma, grand chef des Shouli, qui avait juré fidélité au gouvernement. Ces messagers informèrent le pacha qu'après son départ, Abou Séoud et ses gens avaient tourné en ridicule l'autorité du major Abdallah, et, pour montrer son impuissance à protéger les indigènes, Abou Séoud avait fait attaquer Rot Jarma et l'avait délesté de son bétail et de ses esclaves.

Baker décida que le major Abdallah arrêterait Abou Séoud si les rapports venus de Faiera s'avéraient véridiques.

Après de nombreuses invitations, Baker réussit à alléger les craintes de Kabréga qui promit de lui faire une visite le 11 mai. Il vint en effet ce jour-là. Baker déploya ses plus belles marchandises, puis, à la demande du roi, il lui fit visiter sa maison privée dont la décoration provoqua chez lui un vif étonnement et le désir de posséder tous les objets qui s'y trouvaient exposés.

Le 14 mai 1872, Baker prit formellement possession de l'Unyoro, au nom du Khédive d'Égypte, au cours d'une cérémonie à laquelle assista Kabréga, escorté d'un millier d'indigènes. Le pavillon ottoman fut déployé en tête de mât. Après la cérémonie, Kabréga envoya à Baker un présent de 12 chèvres.

Quatre jours auparavant, Baker avait écrit une lettre au Khédive pour lui faire part de ses mouvements depuis le 8 octobre 1871 [1]. Parlant de Kabréga : « Ce jeune homme, disait-il, a accepté sans hésitation le gouvernement de Votre Altesse. Il s'engage de fournir toujours les provisions pour les troupes, ainsi il n'y a aucune dépense dans ce pays. » Après avoir ensuite brossé un triste tableau de l'activité des négriers, « Grâce à Dieu, poursuivait-il, j'ai reçu une bienvenue à mon arrivée ici, comme sauveur du pays. J'ai monté le pavillon de Votre Altesse et j'ai déclaré l'annexion à l'Égypte. J'ai fait prisonnier le vékil d'Agad et j'ai chassé tous les négriers hors du pays. J'ai notifié la confiscation de tout l'ivoire dans les différentes stations. Ces stations étant pleines d'esclaves, doivent être jugées comme les navires des négriers. » Parlant ensuite de ses projets d'avenir : « Après quelques semaines, écrivait-il, c'est mon intention de pousser au sud de l'Albert Nyanza et de monter le pavillon de Votre Altesse à la source du grand lac..... Avant mon retour, je placerai le drapeau de Votre Altesse au moins à un degré au sud de l'Équateur [2]; ainsi le territoire de l'Égypte aura une extension de 33° au sud d'Alexandrie. »

Cette lettre montre qu'à la date du 10 mai, Baker croyait encore au succès de sa mission. En fait tout, selon sa propre expression, lui avait

[1] Cette lettre, datée de Masindi 10 mai 1872, se trouve dans les Archives d'Abdine.

[2] Baker croyait le lac Albert beaucoup plus étendu vers le sud qu'il ne l'est en réalité.

paru jusque-là « couleur de rose[1] », mais bientôt les événements allaient donner un cruel démenti à ses espérances.

3. — COMBAT DE MASINDI.

Le 19 mai, le détachement se trouva prêt à partir pour Fatiko. Il comprenait un sergent, 10 soldats réguliers et les 25 irréguliers que Baker avait pris à son service. Le lieutenant Ali Genninar eut le commandement du détachement, à la place du second vékil Idris qui se trouvait atteint de dysenterie. Avant de partir, Ali Genninar et ses hommes demandèrent qu'on leur rendît leurs fusils, qui avaient été confisqués par Kabréga lorsqu'Abdel Kader les avait fait désarmer à son arrivée à Masindi. Kabréga nia cependant, devant témoins, qu'il eût pris ces armes. Après enquête, on découvrit que les fusils, à l'exception de cinq, avaient été rendus à Abdel Kader. Baker réclama aussitôt ceux qui manquaient à Kabréga, ainsi que leurs munitions; il lui dit que c'était une disgrâce pour un homme de son rang de mentir, et qu'il ne pourrait plus désormais avoir une confiance implicite en lui. Kabréga quitta le divan très irrité par cet affront.

Dans l'après-midi, il envoya cinq vieux mousquets qui n'avaient jamais appartenu aux irréguliers. Les jours passaient et les munitions n'arrivaient qu'au compte-goutte. Le 21 mai, Baker fit dire à Kabréga que s'il continuait ce jeu, il retournerait à Fatiko, ne voulant plus avoir affaire avec un homme sans foi; il ajouta que son départ serait le signal d'une alliance de Rionga avec les négriers et d'une attaque de M'tésa contre ses États. Dans la journée, les fusils furent rendus avec la presque totalité des munitions.

Le 23 mai, le détachement partit pour Fatiko avec 300 porteurs. Par cette occasion, Baker écrivit à Wad El Mek pour lui offrir le commandement d'un corps irrégulier de 400 hommes qu'il recruterait immédiatement parmi les compagnies désormais sans emploi, le contrat d'Agad étant

[1] Cf. F. O. 78-2284. Lettre de Baker en annexe à la dépêche de M. Vivian, en date du 2 août 1873.

expiré. Au major Abdallah, Baker donna l'ordre d'arrêter Abou Séoud, de libérer tous les esclaves natifs de l'Unyoro, d'envoyer Abou Séoud et Suleiman, comme prisonniers, à Gondokoro, et de venir, avec son détachement, les bagages et les esclaves libérés, à Foweira. Le détachement parti pour Fatiko, il restait à Baker 100 réguliers, 4 marins et 4 Bari armés.

Depuis quelque temps, les indigènes avaient entrepris un commerce actif, échangeant leur ivoire contre de menus objets apportés par Baker; ce troc laissait un bénéfice minimum de 1.500 o/o au gouvernement égyptien. Quelques verroteries, avec 3 ou 4 mouchoirs de coton aux couleurs vives, un miroir de zinc et un couteau de boucher de 4 pence, permettaient d'acheter une défense qui valait de 20 à 30 livres. Malheureusement, Kabréga considérant qu'il avait un droit exclusif aux bénéfices du commerce, voulut s'en arroger le monopole; il ordonna à son peuple de lui apporter tout l'ivoire et interdit, sous peine de mort, le commerce libre que Baker s'était efforcé d'établir.

Après l'affront qu'il avait subi, Kabréga n'avait plus paru à son nouveau divan. Baker l'avait fait demander maintes fois : il restait confiné chez lui. Kittakara lui-même n'osait plus regarder le pacha en face. La nourriture des troupes ne s'obtenait qu'avec la plus grande difficulté; Baker offrait de payer les grains, mais on repoussait son argent et la troupe n'avait que deux jours de vivres d'avance.

Le 31 mai, survint un incident qui ne laissa pas de causer quelque anxiété. Baker avait envoyé ses soldats faire l'exercice sur une vaste place située au centre de la ville, derrière le divan royal. Presque aussitôt le tambour de guerre se mit à résonner dans la maison de Kabréga. En moins de dix minutes, les trompes et les tambours se firent entendre de tous côtés et, avec une extraordinaire rapidité, 5 ou 6.000 hommes surgirent de toutes parts, armés de lances et de boucliers, et entourèrent la compagnie. Baker fit aussitôt former le carré, baïonnette au canon. Le plus petit incident pouvait déclencher les hostilités. Dans cette situation, Baker jugea préférable de prendre la chose en plaisantant. Ayant aperçu Rahonka et Kittakara, il marcha droit à eux et les interpellant : « Bien joué, dit-il, et maintenant dansons ensemble. Est-ce ma musique qui jouera ou la vôtre? » Puis il demanda à voir Kabréga. Ce dernier parut

un instant après; il était dans un état complet d'intoxication et brandissait une lance avec des gestes belliqueux. Les chefs lui conseillèrent de se retirer et prièrent Baker de remettre la danse à un autre jour.

Rentré au camp, le pacha fit appeler Rahonka et lui demanda des explications. Le chef indigène paraissait égaré et nerveux; il ne put donner de raison satisfaisante et attribua l'incident à l'état d'ivresse de Kabréga qui avait sonné l'alarme sans raison. Baker répondit que si la scène se reproduisait, il ne se laisserait pas entourer par des milliers d'indigènes armés et hostiles, sans prendre immédiatement l'initiative des opérations. Rahonka se retira et, quelques minutes après, Baker reçut 20 charges de grains pour les troupes.

L'incident donnait à réfléchir. Offensé et insulté, Kabréga pouvait trouver dans le vin le courage d'attaquer les troupes. Baker décida aussitôt de construire un blockhaus circulaire, entouré d'un fossé et d'un parapet en terre, pour mettre en sûreté les munitions et les bagages. Commencée le 2 juin, la palissade fut achevée le 5 et l'on se mit à creuser le fossé. La veille, Baker avait reçu en audience des envoyés de M'tésa, qui lui apportaient, de la part de leur maître, une lettre de bienvenue[1]. Les envoyés étaient remarquablement habillés avec des vêtements hindous et paraissaient aussi civilisés que des marchands indigènes de Bombay. Baker leur fit des présents et leur remit une lettre pour M'tésa, dans laquelle il expliquait au roi d'Uganda que l'objet de son expédition était de nouer des relations commerciales avec lui par le nord, et qu'il lui conseillait d'envoyer ses propres porteurs à sa rencontre, parce que Kabréga, déjà jaloux, cherchait à empêcher l'ouverture de la route conduisant à son royaume, afin de monopoliser le commerce. Cette lettre, au dire de Baker, constituait un trait de diplomatie. Il savait que M'tésa méprisait Kabréga, et que s'il en arrivait à une rupture ouverte avec ce dernier, M'tésa l'attribuerait aussitôt au caractère égoïste du maître de l'Unyoro.

Kabréga envoyait journellement au camp pour échanger de l'ivoire contre des marchandises. Le 6 juin, le troc porta sur 21 défenses et le pacha commençait à croire que les relations avec Kabréga allaient

[1] Cette lettre était rédigée en arabe.

s'améliorer à la faveur de ces transactions. La question des vivres continuait toutefois à être une source de difficultés; chaque fois, il fallait renouveler les demandes aux autorités, qui ne les accordaient qu'en rechignant.

Le 7 juin, à 3 heures de l'après-midi, le chef Matonsé parut avec 5 jarres de cidre de plantain et un message de Kabréga déclarant qu'il n'y avait plus de grains à Masindi, mais qu'on en attendait pour le lendemain; Baker refusa le présent.

Au coucher du soleil, Matonsé reparut avec 7 grandes jarres de cidre de plantain et 2 paquets de farine, empruntés, dit-il, à Rahonka. Baker ne pouvait refuser ce présent; il donna 6 jarres à Abdel Kader pour les distribuer aux soldats et aux officiers. Peu de temps après, le colonel revint en courant pour dire que les troupes avaient été empoisonnées par la boisson.

Quarante hommes environ avaient bu de ce liquide et se trouvaient dans un état alarmant; quelques-uns étaient déjà insensibles. Baker leur administra aussitôt de l'émétique, les fit enfermer dans le blockhaus et doubla les sentinelles.

Pendant la nuit, le plus grand silence régna dans Masindi, alors que d'habitude les indigènes passent la nuit à chanter, à hurler, à jouer de la trompe ou du tambour. Vers 3 heures du matin, on entendit le bétail mugir comme si on l'emmenait hors de la ville.

A 5 heures, Baker se leva et constata que l'émétique avait produit son effet; les hommes atteints étaient encore faibles, mais hors de danger; il les renvoya à leurs quartiers. Puis il ordonna à Mansour agha d'aller, avec le caporal Ferritch Baggara, l'un des meilleurs soldats parmi les « Quarante », chercher le chef Matonsé, qui habitait à 200 mètres de là, pour qu'il examinât la jarre de cidre qui restait. Le divan de Kabréga, situé à 50 mètres de celui du gouvernement, paraissait plein de monde.

Masindi forme une ville très étendue, du centre de laquelle une avenue assez large conduisait, à travers un jardin, jusqu'à la maison du gouvernement. Baker se promenait à l'entrée de l'avenue avec un clairon et un sergent, quand il entendit une grande rumeur provenant de la direction de la maison de Matonsé. Peu après, deux coups de feu retentirent. Au même instant, des hommes dissimulés dans les ricins qui bordaient

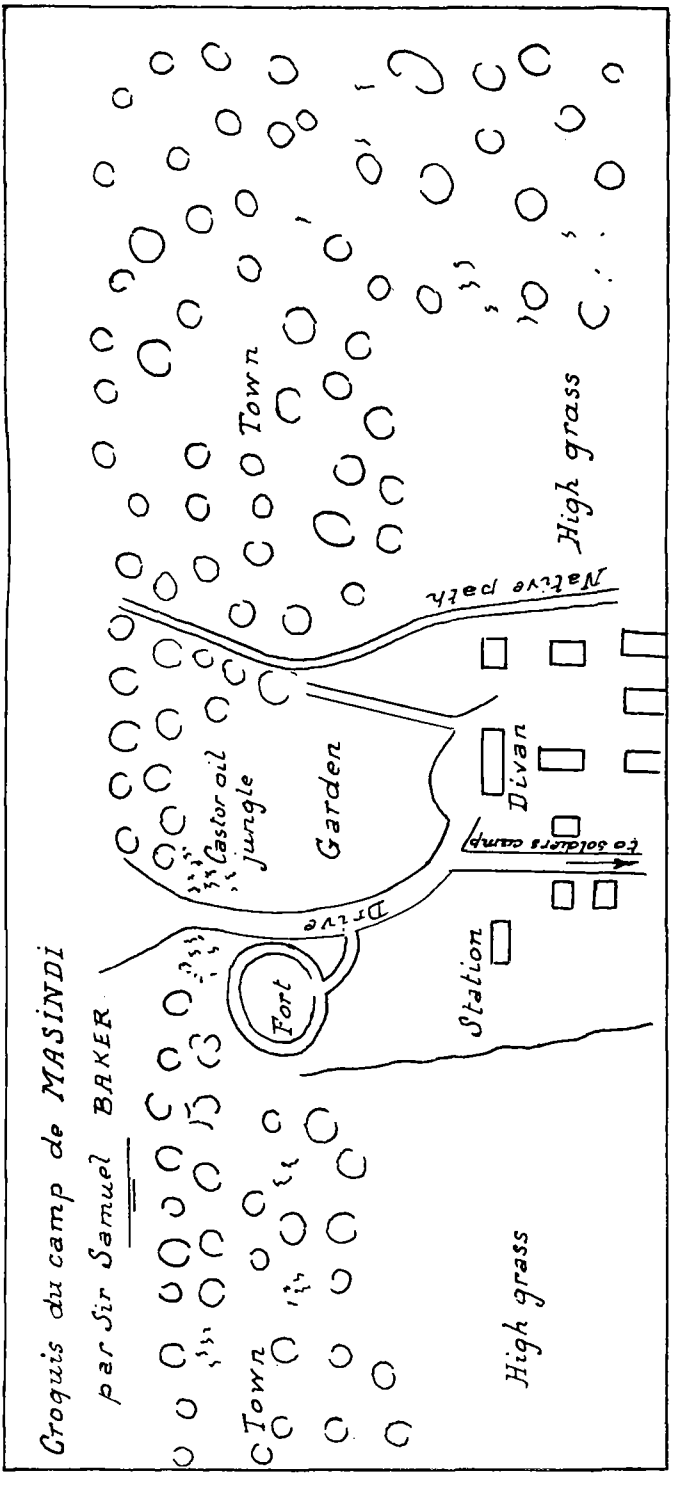
Croquis du camp de MASINDI
par Sir Samuel BAKER
Town
High grass
Native path
Castor oil jungle
Garden
Divan
to soldiers camp
Drive
Fort
Station
Town
High grass

l'avenue, ouvrirent le feu sur Baker, à quinze pas de distance, mais ils manquèrent leur but et tuèrent le sergent. Le pacha fit aussitôt sonner le tabor et les hommes coururent à leurs postes de combat.

A peine y étaient-ils arrivés, que l'ennemi, au nombre de 6.000 hommes environ, attaqua de tous côtés. Quelques soldats, montés sur le toit du blockhaus pour voir au-dessus des hautes herbes, devinrent le point de mire des fusiliers de Kabréga. L'un d'eux fut tué, un autre blessé. Les balles sifflaient dans le divan du gouvernement et le long du chemin d'accès.

Les troupes égyptiennes ouvrirent alors un feu nourri sur les masses ennemies cachées dans les hautes herbes. Avec 16 hommes, appartenant aux « Quarante », et armés de Sniders, Baker ouvrit le feu sur les ricins où se dissimulaient les tirailleurs qui durent se replier; le pacha fit alors incendier sur sa droite le divan de Kabréga et les cases voisines. Puis il envoya un détachement de 15 hommes, commandé par le lieutenant Ferritch agha, avec ordre de mettre le feu à la ville du côté gauche, et de pousser jusqu'à l'endroit où Mansour et Ferritch Baggara avaient déchargé leurs armes. Lorsque ses flancs furent protégés par l'incendie, Baker fonça avec son parti sur le centre de la ville où se trouvaient les principales résidences de Kabréga et y mit le feu. Celui-ci avait pris la fuite, emportant son trône magique[1] et son tambour sacré.

Baker poursuivit l'ennemi dans la ville, tirant sur lui chaque fois qu'il faisait mine de résister, et incendiant les cases sur son passage. Massés dans les hautes herbes autour de la station, les indigènes continuaient cependant à attaquer. Mais le feu soutenu des « Quarante » rendit bientôt leur position intenable.

Activé par le vent, l'incendie n'avait pas tardé à prendre des proportions gigantesques. En une heure et quart la ville fut entièrement

[1] Le trône du roi, écrit Baker, est composé en partie de cuivre et de bois. Ce meuble excessivement petit et très ancien, est transmis de génération en génération et considéré comme un talisman. S'il était perdu ou volé, l'autorité du roi disparaîtrait avec lui et le désordre régnerait dans le pays, jusqu'à ce que l'objet précieux fût rendu. Aussi des soldats spéciaux étaient-ils préposés à sa garde, ainsi qu'à celle d'un tambour ancien qu'on considérait avec respect comme un objet surnaturel (cf. BAKER, *op. cit.*, t. II, p. 206).

détruite. L'ennemi avait pris la fuite. Les pertes du gouvernement étaient de 4 tués et 1 blessé, y compris Mansour agha et le caporal Ferritch traîtreusement assassinés. Les indigènes avaient perdu une centaine d'hommes dont 9 chefs.

Dans l'après-midi Kittakara parut, mais il refusa d'approcher à moins de 100 mètres. Il assura que le soulèvement n'était pas dû à Kabréga, et que la responsabilité en incombait à Matonsé qui avait fui; dès que ce chef serait capturé, il serait livré au pacha. Kittakara ajouta que Kabréga avait donné des ordres pour fournir des provisions abondantes aux troupes, ainsi qu'un grand nombre de défenses d'éléphant, et que, bien qu'il se cachât pour le moment, par peur, dans les hautes herbes, il rebâtirait bientôt son divan près de celui du gouvernement pour vivre en amitié avec le pacha.

Ces paroles ne convainquirent pas Baker. La trahison de Kabréga lui paraissait certaine. Le combat qui venait d'avoir lieu et dont il était sorti victorieux, ne le laissait pas moins dans une position difficile. Il n'avait plus que six jours de vivres et se trouvait sans interprètes ni guides. Le pays était une mer de hautes herbes, capables de cacher un éléphant. Aucune ferme alentour où l'on pût s'approvisionner. Les sentiers du pays lui étaient inconnus et l'on se trouvait au milieu de la saison des pluies. Par ailleurs, le major Abdallah, appelé à Foweira avec son détachement, pouvait avoir été, lui aussi, victime d'une trahison. En présence de cette situation, Baker souhaitait que l'ennemi vînt à composition. Sans une entente, en effet, il lui était impossible d'emporter ses bagages et l'expédition serait entièrement ruinée. Si Kabréga se refusait à la conclure, une seule solution resterait au pacha : faire alliance avec Rionga et le proclamer souverain de l'Unyoro, à la place de Kabréga, déposé. Dans cette vue, Baker chercha à entrer en communication avec des partisans de Rionga qui habitaient, lui dit-on, à deux jours de distance, afin de faire passer un message pour leur maître ainsi qu'une lettre pour le major Abdallah, mais on ne trouva aucun courrier sûr qui voulût s'en charger.

Cependant, après la démarche de Kittakara, une trêve avait été convenue. Les indigènes se répandirent dans les ruines de la ville. Dans la journée du 9, après une nuit tranquille, des messagers de Kabréga apportèrent au camp une explication officielle du malentendu. Ils décla-

rèrent de nouveau que celui-ci était dû entièrement à Matonsé et que leur roi ne demandait que la paix.

A la suite de cette démarche, Kabréga et Baker échangèrent quelques présents. Kabréga s'était installé dans un village à 700 mètres du camp, tandis que Baker faisait réinstaller le divan du gouvernement. Cependant le 10 juin, Baker apprit que Kabréga s'était éloigné, pour gagner une ville distante d'une demi-journée de marche de Masindi. Le lendemain, tandis que le pacha traversait la ville pour renouer les relations avec les indigènes et rétablir la confiance parmi eux, l'un de ceux-ci lui lança une lance qui vint se planter dans le sol à ses pieds. Cet attentat montrait que Kabréga n'avait pas été sincère dans sa tentative de réconciliation, car rien ne pouvait s'accomplir en Unyoro sans un ordre du roi.

Dans la soirée du 11 juin, les indigènes s'approchèrent en rampant du camp abandonné par les soldats et y mirent le feu. Le 12, pendant la journée, ils restèrent à distance, gesticulant d'une manière excitée. Le soir un nouvel incendie, allumé par eux, consuma la maison d'Abdel Kader; aucun indigène ne se montra, pas un bruit, pas un cri ne se firent entendre.

Le 13 juin, dans la matinée, les indigènes attaquèrent soudain le bétail qui pâturait à 60 mètres du blockhaus et lancèrent des flèches empoisonnées. En même temps, une attaque générale se dessina contre la station. Baker forma ses hommes en ligne et fit sonner la charge à la baïonnette. Les « Quarante » conduisaient la marche; traversant les ruines, les troupes foncèrent dans les hautes herbes, d'où l'ennemi s'enfuit en toute hâte. De retour au camp, Baker détacha 80 hommes, sous les ordres du colonel Abdel Kader pour brûler tous les villages des alentours.

Cette fois, Baker ne pouvait plus douter de l'hostilité de Kabréga. Ce dernier avait seulement voulu gagner du temps afin de préparer le pays à la lutte contre les Égyptiens. Les archers qui avaient tiré sur ces derniers des flèches empoisonnées, ne pouvaient venir que de Magungo, seul district où les indigènes fussent armés d'arcs.

4. — RETRAITE SUR FOWEIRA.

Le pacha prit alors le parti de quitter Masindi et de pousser droit sur Foweira pour faire alliance avec Rionga. Les provisions étaient épuisées;

à ce moment Lady Baker découvrit une provision de 12 boisseaux de farine, qu'elle avait eu la prévoyance de mettre en réserve; cette quantité suffirait à nourrir la troupe pendant sept jours. Il restait 70 têtes de bétail, qu'on serait sans doute obligé d'abandonner, vu la difficulté de conduire ce troupeau dans les hautes herbes. Il fallait s'attendre à être attaqué pendant la marche. Baker forma ses troupes en trois détachements: l'avant-garde, commandée par Abdel Kader, comprendrait 15 fusils; lui-même serait au centre avec 10 fusils; l'arrière-garde, commandée par le capitaine Mohamed Deii, comporterait 15 fusils; les autres hommes, ainsi que les femmes et les enfants seraient placés au centre et porteraient des charges[1]. Chaque homme devrait marcher de manière à toucher, avec le bras tendu, le sac de l'homme qui le précédait. Sous aucun prétexte, la distance ne devrait être plus grande, car si l'ennemi réussissait à rompre la ligne, c'en serait fait de tous. Si l'attaque avait lieu sur les deux flancs, les hommes feraient alternativement face à droite et face à gauche, poseraient leurs charges, et ouvriraient le feu en tirant bas dans l'herbe, les indigènes ayant l'habitude de s'accroupir après avoir jeté leur lance du couvert. Un clairon accompagnerait chaque détachement et lui servirait à communiquer avec ses voisins. Un silence complet serait observé pendant la marche.

Le 14 juin 1872, au matin, la troupe se mit en marche, après avoir mis le feu à la station et fait exploser les fusées. La pluie tombait à torrents; on était sans guide; le sentier suivi pouvait avoir 20 centimètres de large et était bordé, à droite et à gauche, d'herbes, de broussailles et de grimpants emmêlés qui atteignaient 3 à 4 mètres de haut. On entendait le son des tambours et des trompes dans tout le pays, à mesure que l'alarme se répandait rapidement de village à village, ainsi que les cris des indigènes qui suivaient sans doute un sentier parallèle à celui des troupes. La marche durait depuis sept heures, ralentie à cause du bétail, et les troupes n'avaient parcouru qu'une dizaine de milles, lorsqu'elles pénétrèrent dans une vallée où l'herbe était très haute et le sentier mesurait à peine un pied de large. Soudain, l'avant-garde ouvrit un feu violent et

[1] Baker disposait également de deux chevaux et de trois ânes pour le transport des bagages.

le clairon sonna : *Halte!* Bientôt des lances volèrent au-dessus du sentier, et un homme fut atteint; le centre ouvrit le feu à son tour dans l'herbe, en faisant face à droite. Le blessé fut étendu sur un brancard et la marche continua. De nouveau, les lances traversèrent le sentier, mais quelques coups de fusil, tirés sur l'ennemi invisible, dégagèrent le chemin. On campa, pour la nuit, dans une forêt de plantains. La marche reprit le 15 juin à 7 h. 30. Le troupeau recommençant à vagabonder, Baker donna l'ordre de l'abandonner. Ainsi délivrée, la troupe progressa à la vitesse de 4 kilomètres à l'heure. Au bout d'une heure et demie, on arrivait à une descente, lorsque, soudain, un vacarme infernal retentit; des milliers d'indigènes, cachés dans la brousse, se ruèrent en avant; le bruit des tambours, des trompes et des sifflets se mêlait à leurs cris et à leurs hurlements. Les charges furent mises à terre, les hommes s'agenouillèrent alternativement face à droite et face à gauche; les lances commençaient à voler, les clairons sonnèrent : « *Ouvrez le feu* ». On tirait dans l'herbe sans rien voir. Le feu dura longtemps avant que les lances cessassent de voler au-dessus du sentier et que le son des tambours et des trompes se fît entendre sur l'arrière. Baker fit aussitôt sonner l'avance. On franchit un ruisseau, au pied de la descente, et on entra dans un terrain découvert où la troupe se rassembla. L'arrière-garde avait été durement pressée, les indigènes ayant bondi jusqu'au milieu du sentier, mais les Sniders en étaient venus à bout.

Les charges furent allégées et la marche reprit. De nouveau on pénétra dans les hautes herbes. Après une alerte de courte durée, on arriva à un endroit propice à une embuscade. Sur la droite courait une rangée de collines rocheuses, parallèle au sentier. Ce dernier descendait à travers la forêt parsemée de blocs de granit hauts de 20 à 25 pieds, au pied desquels s'élevaient les hautes herbes ordinaires de la forêt. Tandis que la troupe descendait la passe, l'attaque commença. Deux lances frappèrent le colonel Abdel Kader; l'une l'atteignit à l'avant-bras, tandis que l'autre frôlait son équipement et glissait sans lui faire de mal. Les soldats ripostèrent, faisant feu chaque fois que l'ennemi montrait sa tête au-dessus des rochers. On se hâta de sortir de ce mauvais pas; vers 2 heures de l'après-midi, on atteignit un terrain cultivé et découvert où la troupe bivouaqua pour la nuit. Depuis le départ de Masindi, la troupe comptait

1 tué et 2 blessés, mais la consommation de munitions avait été énorme; les hommes, devenus très nerveux, tiraient sur tout massif de roseaux qui dépassait les herbes et pouvait offrir un couvert à l'ennemi.

Le 16 juin, pendant la marche, l'ennemi tendit une nouvelle embuscade dans un bas-fond boueux, parcouru par un ruisseau. Quelques indigènes s'exposèrent bravement et se ruèrent sur l'avant-garde; ils furent abattus à coups de fusil, mais l'un d'eux réussit à percer de sa lance un soldat dont le fusil n'était pas parti. Quoique blessé à mort, le pauvre homme arracha le fer de sa poitrine et l'enfonça dans le cœur de son adversaire. La marche continua jusqu'à 10 h. 15, heure où l'on arriva à Chorobézé, situé à 27 milles de Masindi. Les hommes avaient combattu presque tout le long de la route et consommé une quantité considérable de munitions.

Baker fit l'inventaire : il restait 4.540 cartouches pour fusil Snider et 4.330 cartouches pour carabine. Il devenait nécessaire de « rationner » les munitions; le pacha admonesta ses hommes et leur distribua 40 cartouches à chacun, en leur déclarant qu'il ne leur donnerait plus rien jusqu'à Fatiko.

Le 17 juin, on partit de bon matin pour atteindre Koki. A deux reprises, la troupe fut attaquée en cours de route, et le lieutenant Mohamed Moustapha fut blessé. Chaque jour les embuscades se renouvelèrent. Le 18 juin, 4 hommes furent atteints de coups de lance. Ce soir-là, on atteignit Kasiga. Le 19 juin, nouvelles attaques; l'un des « Quarante » fut si grièvement blessé qu'il fallut l'abandonner; la troupe atteignit Kisouna à 21 milles de Foweira. On se trouvait désormais en terrain découvert, avec de bonnes huttes indigènes pour s'abriter et des patates douces en quantité illimitée pour se nourrir. Baker resta quatre jours en cet endroit pour permettre aux blessés de reprendre des forces. Le 23 juin, on repartit; les attaques des indigènes furent plus faibles qu'à l'ordinaire; le 24, la troupe arriva enfin à Foweira, sur le Nil Victoria. Du 8 au 24 juin, par suite des engagements avec les indigènes de l'Unyoro, elle avait eu 10 tués et 11 blessés[1].

[1] Le détachement de Baker comprenait à cette date, 97 soldats et officiers, 5 indigènes, 3 marins, 51 femmes, enfants et domestiques, 3 Européens.

Le camp du vékil Suleiman ayant été détruit par l'incendie, Baker fit entreprendre la construction d'une nouvelle station, et fabriquer des canots et des radeaux pour traverser le Nil. Aux alentours, les indigènes, sujets de Kabréga, étaient hostiles et refusaient de vendre aucun comestible. Les hommes qui avaient mangé leur dernière ration de viande le 14 juin, n'avaient pour se nourrir que des plantains bouillis, des piments et des plantes sauvages. Et Rionga ne donnait pas signe de vie!

Enfin le 1er juillet à l'aube, un messager se présenta, bientôt suivi d'un neveu de Rionga. Baker leur expliqua que son refus d'attaquer Rionga lui avait valu l'hostilité de Kabréga, qu'il voulait maintenant déposer ce dernier et nommer Rionga vékil ou représentant du gouvernement égyptien dans l'Unyoro. Deux jours après, arrivèrent les présents de Rionga; c'étaient des grains, des patates douces, un mouton et une vache qui fut dévorée immédiatement.

Le 16 juillet, Baker quitta Foweira pour aller faire visite à Rionga. La rencontre eut lieu le 18. Rionga était un homme d'une cinquantaine d'années, dont les manières étaient fort agréables. N'ayant ni la raideur de Kamrasi, ni la gaucherie de Kabréga, il semblait parfaitement à l'aise. Il déclara qu'il resterait toujours le représentant fidèle du gouvernement du Khédive, mais à la condition que Baker et lui échangeassent immédiatement leur sang, sans quoi le peuple ne se lèverait pas en sa faveur. En dépit de sa répugnance, Baker dut se soumettre à cette cérémonie. Il avait chargé Rionga de convoquer les chefs des tribus Lango et Umiro, dont il voulait s'assurer l'alliance contre Kabréga. Ceux-ci parurent le 23 juillet. Baker leur fit des cadeaux et, en leur présence, proclama Rionga vékil du gouvernement et souverain de l'Unyoro, à la place de Kabréga, déposé. Rionga fut acclamé.

Baker ne voulait pas envahir l'Unyoro avant que l'herbe ne fût devenue sèche, c'est-à-dire pas avant la fin du mois de novembre. Il décida en conséquence de laisser Abdel Kader, avec 65 hommes, dans un fort blockhaus qu'il venait de construire au bord de la rivière. Ce détachement soutiendrait Rionga et organiserait des forces indigènes, pendant que Baker avec 40 hommes se rendrait à Fatiko, pour lever un corps d'irréguliers, sous le commandement de Wad El Mek, qu'il enverrait immédiatement occuper l'Unyoro. Rionga déclara qu'il attaquerait sans tarder

M'rouli avec les Lango et les Umiro; ces tribus étaient disposées à envahir le pays, maintenant que Kabréga n'était plus soutenu par les négriers.

5. — SÉJOUR À FATIKO.

Le 27 juillet 1872, Baker prit congé de Rionga et se mit en route pour Fatiko. Le lendemain, il aperçut huit indigènes coiffés à la manière des Shouli et qui étaient effectivement des hommes envoyés à sa recherche par le major Abdallah.

Par eux, il apprit qu'Abou Séoud, présumant que les troupes égyptiennes seraient détruites par Kabréga, avait, peu après son départ, assumé un pouvoir despotique à Fatiko et dans les pays environnants, et ordonné aux indigènes et au cheikh Rot Jarma de ne pas fournir de grains aux troupes du major Abdallah. Mais Rot Jarma, resté fidèle au gouvernement, avait approvisionné la station de Fatiko. Alors Abou Séoud l'avait fait attaquer; il avait capturé son bétail et pris un certain nombre d'esclaves; dans cette attaque, toutefois, le négrier avait perdu 5 hommes.

Enragé par cette perte, Abou Séoud avait envoyé chercher Wad El Mek à Faloro; il lui avait donné la préséance sur Ali Hussein et intimé l'ordre de mettre le pays à feu et à sang. C'est en vain que le major Abdallah fit des remontrances. Abou Séoud le menaça personnellement; ses vékils pénétrèrent dans la station du gouvernement et enlevèrent de force des esclaves qui s'y étaient réfugiés. Lorsqu'on apprit que Baker avait puni Suleiman pour le meurtre du prisonnier commis à sa garde, Abou Séoud et ses gens déclarèrent qu'ils feraient subir au major Abdallah le même traitement et menacèrent d'attaquer le camp.

Alors Abdallah avait envoyé un messager à Masindi pour mettre le pacha au courant de la situation. Mais ce messager ne put communiquer avec Baker. Il assista à l'attaque des indigènes contre les troupes du gouvernement et revint à Fatiko en déclarant que la situation du pacha était désespérée.

La rumeur se répandit que la troupe de Baker avait été entièrement détruite et Abou Séoud exulta. Quelques jours après, arriva à Fatiko le détachement parti le 23 mai de Masindi. Il avait été attaqué en cours de route par les indigènes qui avaient tué 11 hommes. En apercevant Abou

Séoud, le vékil Idris trahit et lui cria : « Attention à votre cou, le pacha a envoyé l'ordre de vous arrêter ». Suleiman, au contraire, fidèle à sa parole, se présenta au major Abdallah et confessa ses torts. Mais Abdallah, considérant le danger d'une collision avec les gens d'Abou Séoud, crut devoir le relâcher sur parole, et Suleiman reprit son poste de vékil à Fabbo. Wad El Mek avait reçu la lettre de Baker et manifesté le désir d'entrer au service du gouvernement, mais Abou Séoud l'en avait empêché. Alors il avait demandé 100 hommes à Abou Séoud et 50 au major Abdallah pour marcher sur l'Unyoro, se joindre à Rionga et, à la tête d'une armée indigène, battre le pays à la recherche du pacha; Abou Séoud avait encore refusé. Tels étaient les événements qui s'étaient déroulés à Fatiko pendant l'absence de Baker.

Le pacha hâta sa marche et arriva le 1er août 1872 à Sharga, point situé à 10 milles de Fatiko. De nombreux cheikhs l'y accueillirent. Le 2 août, après avoir grossi sa petite troupe d'un millier d'hommes ramassés en cours de route, il arriva à 9 h. 30 du matin à Fatiko.

Personne ne vint le saluer de la station d'Abou Séoud qui n'était éloignée que de 100 mètres de la sienne. L'absence du vékil était une insulte étudiée à son égard. Abou Séoud était parti pour sa station de Fabbo, située à un jour de marche, laissant le commandement de ses troupes à Wad El Mek et à Ali Hussein.

Baker passa l'inspection des troupes égyptiennes. La cérémonie venait de se terminer, lorsqu'on annonça l'approche des gens de Wad El Mek. Ils étaient 270 qui se formèrent en ligne, face aux troupes du gouvernement et à 40 mètres de distance. Ils avaient apporté deux grandes caisses de munitions qui furent placées sous un arbre avec une garde.

Quelque temps s'écoula, les troupes restant face à face, sans que les officiers d'Abou Séoud fissent le moindre salam au pacha. Baker dit alors au major Abdallah de faire rentrer les troupes au camp et il ordonna de faire comparaître Wad El Mek.

Au bout d'une demi-heure, les messagers reparurent et dirent que les deux vékils étaient malades. Baker ordonna alors au major Abdallah d'y aller lui-même, avec quelques soldats, et, si Wad El Mek refusait d'obéir, de l'arrêter.

Pendant qu'il donnait ces instructions, une volée de mosqueterie vint

frapper les soldats formés sur deux rangs à l'intérieur du camp. Les troupes de Wad El Mek avaient soudain ouvert le feu contre la station et, en quelques secondes, sept hommes furent blessés. Les soldats se portèrent à la palissade et commencèrent à riposter. L'ennemi se trouvait à 90 mètres environ; ses hommes s'agenouillaient pour tirer, puis disparaissaient derrière les huttes pour recharger; leur feu était vif.

Baker appela ses « Quarante », les forma en ligne et fit sonner la charge à la baïonnette. L'ennemi ne les attendit pas : il tourna le dos et s'enfuit. A quelque distance se tenait Wad El Mek; lorsqu'il aperçut le pacha, il mit en joue et tira; mais la balle manqua le but, tandis que Baker, ripostant, le blessait à la main droite et cassait en deux la crosse de son fusil; il fut aussitôt fait prisonnier.

Le pacha ordonna alors l'avance générale; les troupes se répandirent dans la station des négriers, que les soldats du major Abdallah commencèrent à piller. Une force de 150 hommes se retirait en ordre, enseignes déployées, vers la colline Shoua. Quelques coups de fusil abattirent les porte-drapeaux et, sous le feu rapide des Sniders, la formation ennemie ne tarda pas à se disperser. Baker poursuivit les négriers avec ses « Quarante ». Beaucoup d'entre eux furent tués, et lorsque le détachement rentra au camp, il avait capturé 306 têtes de bétail, 130 esclaves, 15 ânes, 43 prisonniers et 7 drapeaux, ainsi que la station ennemie. Le vékil Ali Hussein avait été tué pendant le combat.

Le lendemain, Baker s'occupa de réunir les témoignages de la culpabilité d'Abou Séoud. Mohamed Wad El Mek et un officier de sa compagnie nommé Béchir jurèrent sur le Coran qu'en tirant sur le pacha, ils avaient simplement obéi aux ordres d'Abou Séoud, qui leur avait ordonné de l'attaquer, ainsi que les troupes du gouvernement, s'il se mêlait de leurs affaires. Baker pardonna à Wad El Mek, qu'il comptait utiliser pour lever un corps d'irréguliers, et lui fit jurer fidélité au gouvernement.

De nouveau Baker se trouvait confronté avec le problème d'Abou Séoud. « J'aurais dû le pendre, écrit-il dans son journal à la date du 5 août 1872, mais il faut user de beaucoup de diplomatie. Les rebelles, dans leurs trois stations de Fabbo, Faloro et Farragenia sont au nombre de 600 environ, sans compter les Bari armés. J'ai 146 hommes avec moi, officiers compris. Si je soulève le pays entier, il sera difficile d'empêcher

les indigènes d'exterminer Abou Séoud et ses gens. Si un tel événement se produit, comment pourrai-je occuper un pays aussi étendu avec une si petite force? J'ai reçu récemment une leçon pénible lors de la trahison de Kabréga qui, aussitôt que je l'ai eu débarrassé des négriers, ses ennemis, s'est tourné immédiatement contre moi. Les indigènes pourraient faire de même. Les négriers ne respectent que la force, et si celle qui existe est enlevée, ils se trouveront libres d'agir contre le gouvernement[1]». Et Baker conclut qu'il ne serait pas sage de se débarrasser des négriers par la force, car leurs armes tomberaient inévitablement aux mains des indigènes qui pourraient bien ensuite les utiliser contre lui.

En conséquence le pacha donna à ses prisonniers le choix entre deux partis : ou bien s'enrôler au service du gouvernement ou bien retourner à Khartoum[2]. Un nombre considérable d'entre eux consentirent à servir

[1] Cf. Baker, *op. cit.*, t. II, p. 403, 404.

[2] En réalité le renvoi des négriers à Khartoum eût soulevé de nombreuses difficultés. «Les 5 stations qui se trouvaient dans les districts au sud d'Ismaïlia, écrit Baker le 13 août 1872, contenaient environ 870 hommes, 140 ont été tués dans l'attaque du 2 août, reste 730 hommes. A Latouka, station située à l'est d'Ismaïlia, il y a 160 hommes; dans le Makraka et le Niambara, à l'ouest d'Ismaïlia, 450 : total, 1340, dont il y a lieu de déduire environ 240 Bari armés de fusils, ce qui laisse 1.100 Soudanais environ. A ce nombre, viennent s'ajouter les familles que les brigands se sont constituées au cours des seize dernières années... Si je les expulse par la force, où les envoyer? Pour transporter 2.000 personnes, hommes et femmes, à Khartoum, le Nil se trouvant bloqué par la végétation, il faut des bâtiments et des provisions pour un voyage de neuf semaines ; soit 35 navires et 4.200 boisseaux de grains. Cela est impossible, car nous n'avons pas de grains disponibles à Ismaïlia... Impossible par conséquent de renvoyer les négriers, sans de grandes dépenses et de longs délais. Je me suis efforcé de les engager à s'établir à Ismaïlia comme mécaniciens, boutiquiers, fermiers, etc., en les exemptant de tout pendant deux ans, Là, ils seraient sous les yeux du gouvernement. D'autres pourraient s'enrôler pour un an et former un corps irrégulier au service du gouvernement, jusqu'à ce que des troupes arrivent du Soudan en nombre suffisant pour me permettre d'occuper le pays. Graduellement nous réussirons à les extirper, en renvoyant chaque année un certain nombre d'entre eux à Khartoum sur les navires qui y retournent... Je n'ai qu'un faible espoir de ramener ces réprouvés qui, ayant vécu de la vie des brigands, ont maintenant une aversion prononcée pour tout ordre et toute discipline. La difficulté est presque irlandaise.» (Cf. F. O. 78-2284. Baker à Stanton, 13 août 1872, joint à la dépêche de M. Vivian au Foreign Office, en date du 2 août 1873.)

sous Wad El Mek. Puis, le 5 août, il écrivit à Abou Séoud pour le sommer de comparaître à Fatiko, en lui promettant qu'il pourrait partir librement. Les messagers qui portaient la lettre du pacha furent accueillis à Fabbo par des coups de fusil. Le 7 août, néanmoins, Abou Séoud parut, escorté par une quarantaine d'hommes. Il jura n'avoir pas donné l'ordre de tirer sur le pacha, jeta tout le blâme sur Wad El Mek, et se déclara, pour finir, l'innocente victime des circonstances adverses, ajoutant que tout le monde était contre lui [1].

Le lendemain, Abou Séoud vint prendre congé du pacha. Il prétendit se vouer à son service, dit qu'il retournerait de suite à Fabbo pour organiser, avec l'élite de ses troupes, un corps d'irréguliers au service du gouvernement, et assura qu'il agirait désormais avec énergie comme vékil du pacha et l'aiderait de toutes les manières. Cependant, une fois arrivé à Fabbo, Abou Séoud prit avec lui 200 soldats et, après avoir ordonné à ses hommes d'égorger le cheikh Werdella, à qui Baker avait promis protection, il partit pour Gondokoro, afin de veiller à ses intérêts matériels et autres. Baker ne devait plus jamais le revoir.

Son départ eut des conséquences heureuses. Abou Séoud éloigné, l'influence de Wad El Mek commença à se faire sentir et beaucoup d'hommes se rallièrent au gouvernement. Néanmoins l'anarchie régnait à Fabbo, où les négriers étaient divisés. Le parti qui suivait Wad El Mek était presque entièrement composé de Soudanais comme lui, tandis que les Arabes formaient plusieurs compagnies dont chacune avait son chef séparé. Parmi ces chefs, Ali Genninar, engagé au service du Khédive à Masindi, avait été le premier à gagner Fatiko et à se rallier au gouvernement. Il avait rassemblé 65 hommes que Baker enrôla aussitôt, puis il les fit partir pour Foweira, afin de soutenir Rionga dans l'Unyoro, et rappela Abdel Kader avec ses troupes à Fatiko.

Parmi les négriers restés à Fabbo, se trouvaient quelques fortes têtes, entre autres un Sélim Wad Howah qui, avec le chef Lazim, avait menacé de tuer le major Abdallah dans son propre camp, pendant que Baker se

[1] Il y a lieu de noter ici que, dans une lettre du 9 septembre 1874 adressée à la Maïa Sanieh, Gordon déclarera n'avoir pu connaître quel avait été l'assaillant lors du combat de Fatiko.

trouvait dans l'Unyoro. Lazim était dans les fers à Fatiko, mais Sélim Wad Howah avait réussi à s'échapper le jour de l'attaque et, à la tête d'une centaine d'hommes, après avoir pris la zériba de Fabbo pour base, il pillait et brûlait les villages du voisinage et défiait ouvertement l'autorité de Wad El Mek. Il fallait débarrasser le pays de ce brigand. Baker annonça qu'il allait se rendre à Fabbo, avec ses troupes, pour procéder à une enquête, et ordonna que les hommes qui s'étaient enrôlés au service du gouvernement, ainsi que ceux qui étaient fidèles au Khédive, eussent à se retirer de Fabbo à Faloro, de sorte que la première station ne contiendrait plus que les mécontents.

Ce message plongea Fabbo dans la consternation. Dès que Wad El Mek eut quitté la station avec ses hommes, Sélim Wad Howah et quelques-uns de ses partisans sautèrent sur le vékil Suleiman et le garrottèrent, tandis que d'autres fracturaient le magasin à poudre et s'emparaient de trois caisses de cartouches et des étendards de la station. Ils quittèrent ensuite la zériba avec leurs esclaves, qui portaient les bagages, et prirent la route de Latouka, située à neuf jours de marche environ.

Ainsi, sans tirer un coup de fusil, le pays se trouvait purgé de ses plus mauvais éléments. Ceux qui restèrent reçurent des certificats et s'enrôlèrent au service du gouvernement pour former, sous le commandement de Wad El Mek, un corps d'irréguliers, dont le nombre s'éleva à 312 hommes. Avec la disparition des négriers, la traite se trouvait extirpée dans l'immense district placé au sud de Gondokoro. L'ordre et la sécurité se rétablirent dans le pays. Baker pouvait faire preuve de clémence; il grâcia Suleiman, après qu'il fût venu, le 3 octobre, se constituer prisonnier à Fatiko, et le plaça sous les ordres de Wad El Mek, avec la mission de garder la station de Fabbo, où se trouvaient concentrées 3.200 défenses d'éléphant. Par contre, le chef Lazim qui s'était échappé de Fatiko, avec la connivence d'une sentinelle, fut tué par les indigènes lancés à sa poursuite.

Abou Séoud, qui était parti de Fabbo dans les premiers jours d'août 1872, arriva le 29 août à Gondokoro, où il fit courir toutes sortes de bruits sur la défaite subie par Baker dans l'Unyoro, et sur les incidents survenus à Fatiko. Comme il n'avait pu se procurer de porteurs à Fabbo, il demanda à son vékil Atrouche, qui était arrivé du pays de Makraka

quelques jours plus tôt, avec la récolte d'ivoire, de lui fournir le nombre d'indigènes nécessaire pour le transport de l'ivoire qui était resté à Fabbo, puis, le 11 septembre, il partit pour Bohr. Au début de décembre 1872, le bruit se répandit à Fabbo qu'un détachement de 3.000 cannibales, commandé par le vékil Ali Amin, était arrivé du pays de Makraka jusqu'au bord du Nil, avec l'intention d'enlever l'ivoire entreposé à Fabbo. Cette nouvelle répandit l'alarme parmi les Madi et les Shouli. Baker envoya alors Suleiman porter une lettre à Ali Amin, dans laquelle il lui enjoignait de se présenter devant lui à Fatiko, avec une escorte de 25 hommes seulement. Il le fit avertir que toute personne qui traverserait le fleuve sans sa permission serait fusillée, mais que s'il désirait envoyer l'ivoire de Fabbo à Gondokoro par la route usuelle, il pourrait le faire sous l'escorte de soldats réguliers.

Qu'il ait été retenu par la crainte ou surpris de voir la station de Fabbo aux mains de soldats irréguliers à la solde du gouvernement au lieu des alliés qu'il comptait y trouver, toujours est-il qu'Ali Amin s'abstint de paraître. Prenant 100 hommes avec lui, il retourna au pays de Makraka pour solliciter de nouvelles instructions du vékil Atrouche, et laissa ses 3.000 porteurs sur la rive ouest du Nil. Bientôt cette troupe fut attaquée par la petite vérole qui enleva 800 hommes et provoqua la dispersion du reste.

Rionga, vékil du gouvernement khédivial pour l'Unyoro, envoyait fréquemment de ses nouvelles à Fatiko. Aidé par Ali Genninar et par la tribu Lango, il avait attaqué Kabréga et l'avait battu. Déserté par les siens, Kabréga avait fui et l'on pensait qu'il se cachait au voisinage de Kibero, sur la rive du lac Albert. M'tésa, roi d'Uganda, avait, de son côté, envahi l'Unyoro par le sud, avec une armée de 6.000 hommes, commandée par son général Congow. Le 15 janvier 1873, des messagers de M'tésa arrivèrent à Fatiko, conduits par un certain Ali Yusef. Ils étaient habillés très proprement de cotonnades de Bombay, et paraissaient tout à fait civilisés et aussi intelligents que des Européens. Ils apportaient une lettre amicale de leur roi [1], dans laquelle M'tésa informait Baker de la présence de son armée à Mashudi, point situé à deux journées de marche de l'île

[1] M'tésa, à cette époque, s'était fait musulman et avait un secrétaire arabe.

de Rionga, où elle était à sa disposition; de plus M'tésa priait le pacha de venir le voir le plus tôt possible. Le 11 février 1873, de nouveaux messagers arrivèrent d'Uganda, apportant un second message par lequel M'tésa priait Baker de lui envoyer un représentant au cas où il ne pourrait venir en personne.

Le contrat de Baker expirait le 1er avril 1873; le temps lui manquait pour se rendre en Uganda. Il détacha en conséquence un soldat intelligent, du nom de Sélim, pour le représenter auprès de M'tésa, et écrivit au prince une lettre pour lui demander de rappeler son armée de l'Unyoro, où les troupes du gouvernement, quoique peu nombreuses, avaient déjà battu Kabréga et pouvaient se passer d'assistance. Le 13 janvier 1873, les envoyés de M'tésa quittèrent Fatiko pour rejoindre leur maître.

Cependant, dès le 25 novembre 1872, Baker avait fait partir Wad El Mek pour Gondokoro avec une force d'irréguliers et un détachement de 20 réguliers commandés par un capitaine, soit 100 hommes au total. Calculant que les 4 compagnies de renfort qu'il avait demandées à Khartoum en octobre 1871, devaient être parvenues à Gondokoro, le pacha chargeait Raouf bey de lui envoyer 200 hommes, sous le commandement du lieutenant-colonel Tayib agha, ainsi que du bétail. Le pacha comptait qu'il faudrait six semaines à Wad El Mek pour faire le trajet aller et retour, entre Fatiko et Gondokoro. Mais lorsque Wad El Mek parvint à Gondokoro, les renforts expédiés de Khartoum n'étaient pas encore arrivés. Ce n'est que le 27 décembre 1872 que la flottille, venant de Khartoum, fit son apparition; elle comprenait 22 bâtiments; les retardataires rallièrent dans les semaines qui suivirent. Ces navires apportaient un renfort de 400 hommes[1] et des grains. Wad El Mek et le colonel Tayib agha ne purent donc repartir sur le champ. Après leur départ, ils se querellèrent; puis, sous prétexte que quelques porteurs s'étaient cachés à Moogi, Tayib agha mit le feu aux villages pour se venger. Alors les Bari attaquèrent les troupes et tuèrent 28 hommes dont ils prirent les vêtements, les armes et les munitions; ils s'emparèrent également du

[1] Ces troupes avaient mis 13 mois pour faire le voyage; elles avaient passé la saison des pluies avec les négriers, dans la station que Koutchouk Ali possédait sur le Bahr el Zeraf.

bétail. Bien qu'il eût sous ses ordres environ 280 hommes, Tayib agha se retira sans oser attaquer les indigènes. Ces divers incidents retardèrent sa marche, et il n'arriva à Fatiko que le 8 mars, sans d'ailleurs amener avec lui une seule tête de bétail.

Dans ces circonstances, Baker, jugeant que Tayib agha n'avait pas les capacités nécessaires pour exercer un commandement indépendant, résolut de repartir avec lui pour Gondokoro, et de laisser au major Abdallah le commandement de Fatiko, dont le fort avait été achevé dans le courant du mois de décembre. Comme il disposait maintenant de 620 hommes, Baker renforça Rionga, et, après avoir placé de fortes garnisons à Fatiko, Fabbo et Paniadoli[1], il partit le 20 mars 1873 pour Gondokoro.

6. — LE PROJET D'EXPÉDITION PURDY.

La lettre de Baker du 8 octobre 1871 avait été le dernier signe de vie reçu de lui au Caire. Depuis cette époque, on ignorait ce qu'il était devenu. Mais le Khédive était mécontent des résultats de l'expédition. Tout d'abord, il trouvait que celle-ci lui avait coûté très cher[2]. Puis il jugeait qu'un grand nombre de vies avaient été sacrifiées sans bénéfice pour personne. A court de vivres, l'expédition s'était mise à piller les gens du pays et les indigènes, disait-il, étaient devenus si hostiles qu'il n'était plus même possible d'entretenir avec eux les relations habituelles. Telles sont les déclarations que fit le vice-roi, dans l'été de 1872, à l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople; il ajouta qu'à l'expiration du contrat de Sir Samuel Baker, il engagerait, pour le remplacer, quelque officier retraité du service de l'Inde, afin de remédier aux maux résultant des erreurs commises[3].

[1] Blockhaus palissadé construit vis-à-vis de l'île de Rionga.

[2] Cf. dans les Archives d'Abdine une lettre sans date adressée à Baker, dans laquelle le Khédive se plaint que malgré les assurances données jadis par lui, «les dépenses sont toujours sur le même pied d'élévation tant pour la première année que pour les années suivantes».

[3] Cf. F. O. 78-2218, Thérapia 2 juillet 1872, Sir H. Elliot à lord Granville. — Le Khédive confirma ces critiques dans une interview qu'il accorda le 10 août 1872 au correspondant du *New York Herald* (cf. le *Journal du Nil*, numéro du 14 novembre 1872).

Vers la fin de novembre 1872, on reçut au Caire une dépêche du gouverneur général du Soudan méridional, disant qu'on avait essayé récemment de communiquer avec Sir Samuel Baker. La tentative avait échoué. On ne savait pas où il se trouvait, mais la rumeur s'était répandue à Khartoum qu'il était arrivé au lac Albert[1]. Il paraissait certain que l'expédition se trouvait en difficulté dans la région des lacs, et le gouverneur suggérait de tenter quelque chose pour la délivrer.

Le problème fut étudié à l'état-major du Ministère de la Guerre, que dirigeait le général américain Stone[2], et le 27 novembre 1872, ce dernier soumit au Khédive un rapport ainsi conçu :

« Pour communiquer avec la troupe sous le commandement de Sir Samuel Baker, la route par Khartoum et le Nil Blanc me paraît non seulement presque impraticable à cause des difficultés formées par la nature et par la disposition devenue malheureusement hostile des tribus sauvages, mais aussi parce que le temps nécessaire pour faire dans cette direction une expédition de relief (*sic*)[3] la rendrait peut-être en grande partie infructueuse en ne lui donnant que trop tard le secours nécessaire.

« Il est bien probable que Sir Samuel Baker est arrivé aujourd'hui près du grand lac Victoria, mais que, arrivé là, il se trouve avec une force diminuée et ses munitions presque épuisées, se nourissant avec de la difficulté et du danger, en présence de grandes tribus, lesquelles, quoiqu'elles ne soient pas assez fortes pour détruire sa force, le sont assez pour embarrasser sa marche et le mettre sur la défensive.

« Il s'agit donc de lui apporter des secours le plus promptement possible, et de lui ouvrir une voie de communication facile, sûre et aussi courte que possible.

« Après avoir sérieusement considéré la question, je suis d'avis que la route la plus sûre et la plus praticable est celle de Suez, par la mer Rouge et la mer des Indes, à la côte orientale de l'Afrique et, de là, au bord du grand lac susmentionné.

[1] Cf. F. O. 78-2229. Alexandrie 7 décembre 1872, E. Stanton à lord Granville.

[2] Nous verrons au tome IV que le Khédive avait fait appel à des officiers américains pour réorganiser son armée.

[3] Stone veut évidemment parler d'une expédition de secours.

« Cette voie de communication n'aura pas de difficultés jusqu'à la descente sur la côte, et de là on ne peut trouver des difficultés à comparer avec celles de la route beaucoup plus longue de Khartoum par le Nil Blanc.

« Le feu capitaine Speke, qui a fait la découverte du lac Victoria, a suivi, dans tous deux de ses voyages, la route de Zanzibar à Kiseh, sur une distance de plus de 700 milles anglais, à travers un pays malsain, occupé par des tribus d'indigènes familiarisés avec les armes à feu, et déjà démoralisés par le contact avec les trafiquants d'esclaves. D'après tous les renseignements qu'on peut avoir sur cette route, une expédition bien organisée et bien dirigée n'aurait pas de grandes difficultés en y faisant passage jusqu'au lac en quatre mois, ce qui est beaucoup plus favorable que ce qu'on peut attendre d'une tentative par la voie du Nil Blanc.

« Mais il me semble qu'en faisant descente sur la côte à Mombassa, une position plus au nord que Zanzibar, et en passant de là à l'ouest, franchissant les montagnes au nord du pic Kilima-N'djaro, on peut traverser le grand plateau occupé par les Masai, lequel, étant un pays élevé, doit être moins malsain que le pays entre Zanzibar et Kiseh, en même temps qu'il doit offrir une route beaucoup plus courte.

« Je crois qu'on peut arriver au grand lac, par cette route, en moins de trois mois, par des étapes convenables, tout en prenant assez de repos en route. J'estime la longueur de cette route à peu près à 480 milles.

« En faisant des étapes d'une moyenne de 8 milles, et reposant un jour après tous les trois jours de marche, on n'occupera que 80 jours de la côte au lac.

« L'ouverture de la route ici indiquée ajouterait énormément à nos connaissances géographiques et résoudrait beaucoup de questions intéressantes.

« Le chef de l'expédition doit recevoir des instructions à faire la marche avec la plus grande célérité praticable, considérant toujours la santé de son monde, non seulement pour avoir promptement les communications avec Sir Samuel Baker, mais aussi pour éviter toute chance d'organisation sérieuse d'opposition par des combinaisons possibles entre les chefs du pays avec lesquels il doit cultiver les meilleures relations possibles.

« Comme ce pays n'a jamais été visité par des hommes blancs, les habitants n'ont nécessairement pas la moindre connaissance des armes à feu, de manière qu'il sera facile au chef de dominer par l'exhibition de sa force, et, par une conduite juste, sage et ferme, il peut facilement gagner leur confiance et leur respect, et faire des amis pour le drapeau de Son Altesse le Khédive ».

Le général Stone proposait d'affecter à cette expédition un effectif de 100 hommes, à savoir 14 officiers et 86 sous-officiers et soldats. La troupe emporterait 100 fusils Remington, 100 fusils Minié, 75 revolvers et des munitions à proportion [1]. Quant au commandement, il serait confié au colonel américain Purdy.

Les instructions tracées par Stone pour ce dernier, lui prescrivaient de passer d'abord par Zanzibar, où il ferait visite au sultan Saïd Bargach, pour lui faire part du but de sa mission et le prier de l'aider de ses conseils et de son influence.

Débarqué à Mombassa, Purdy y organiserait son expédition en s'entourant de tous les renseignements qu'il pourrait se procurer sur place, notamment en interrogeant les missionnaires allemands sur les routes de l'intérieur. Il s'efforcerait de louer des bêtes de somme pour le transport des bagages, afin de se rendre indépendant des porteurs. De Mombassa, il gagnerait la montagne Kadiaro ou Kasigao, puis Boura; passant ensuite au lac Gipe, il gagnerait Kilima où il établirait une station destinée à assurer ses communications avec la côte. Cela fait, il se « lancerait » dans le pays à l'ouest pour gagner le lac Victoria.

Purdy devrait traiter les indigènes avec une « extrême considération », et leur faire comprendre que la mission n'est pas un « assemblage de trafiquants venant dans leur pays pour marchander ». Il ferait des cadeaux aux chefs, paierait « religieusement » toute fourniture faite par les indigènes; il maintiendrait une discipline stricte parmi ses hommes de manière à ce que les indigènes « voyant et appréciant la justice et l'honorabilité du personnel », deviennent et restent des amis dévoués de l'Égypte.

Bien que le but principal de la mission fût d'ouvrir une communication avec Sir Samuel Baker, Son Altesse désirait cependant tirer de son envoi

[1] Note du bureau du chef d'état-major; Le Caire, 26 novembre 1872.

dans un pays inexploré « tous les bons et utiles résultats possibles ». Purdy ne manquerait donc pas de faire faire par les officiers placés sous ses ordres « toutes les observations possibles » au cours du voyage. Il se renseignerait sur la géographie du pays situé entre le Kilima-N'djaro et le lac Victoria, il reconnaîtrait soigneusement ce grand lac et examinerait ensuite non seulement le pays situé entre les lacs Victoria et Albert, mais le contour de ce dernier lac et la géographie des pays placés à l'ouest, ainsi qu'entre le lac Albert et le Tanganyika, afin de « constater les relations qui existent entre ces grands réservoirs et le grand fleuve de l'Égypte [1] ».

Une lettre supplémentaire d'instructions à ouvrir par le colonel à son arrivée dans le pays de Kilima, dévoilait, semble-t-il, chez le Khédive, des desseins ultérieurs. D'abord le chef de la station créée au pays de Kilima, devra s'efforcer de recruter dans le pays une centaine de gens « fidèles, forts et courageux », qu'il armera et exercera à l'emploi des fusils ordinaires [2]. Il commencera immédiatement la culture de différentes espèces de céréales et de légumes pour nourrir la garnison et devra « tout faire, en un mot, comme pour un établissement permanent ». Le chef de l'expédition entreprendra, de son côté, une politique indigène pour « gagner la confiance des peuples du voisinage ». Il usera à leur égard d'une « patience sans bornes », ce qui n'exclut d'ailleurs pas la vigilance, la dignité et même une « réserve constante ». Sa supériorité devra éclater en tout, mais s'accompagner de justice et d'amabilité aussi bien que de fermeté. L'hospitalité qu'il lui est recommandée de pratiquer, ne devra pas tourner en prodigalité. L'emportement et la violence ne seront pas de mise, car ces défauts, aussi bien que la faiblesse, créent à l'homme des ennemis. Enfin le colonel Purdy agira, mais sans le dire, « comme s'il formait des établissements de nouvelles provinces pour Son Altesse le Khédive ».

A l'égard des trafiquants d'ivoire et d'esclaves, il devra poursuivre « une politique des plus soignées », ne pas s'en faire des ennemis, mais ne pas non plus s'allier à eux; « les peuples indigènes doivent comprendre

[1] A. A. Lettre d'instructions, sans date.

[2] Sans doute les fusils Minié les fusils Remington restant en la possession des Égyptiens.

que votre mission n'a rien de commun avec celle des trafiquants, et les trafiquants doivent apprendre que vous n'y êtes pas pour nuire à leurs affaires ».

Ces conseils étaient évidemment dictés par le désir d'éviter les fautes dans lesquelles était tombé Baker; ils constituaient une critique des actes de ce dernier. L'auteur du document aurait pu s'en tenir là; mais l'incertitude où l'on était au Caire sur la véritable position de Sir Samuel, la croyance qu'il pourrait bien être en quelque sorte prisonnier des peuplades au sein desquelles il était établi, inspirèrent toute une série d'instructions qui peuvent, pour le moins, paraître assez singulières : « Il faut vous dire, poursuivait le général Stone, que Sir Samuel Baker, au lieu de créer des amis dans les pays qu'il a visités, n'a malheureusement fait que des ennemis et qu'il est détesté partout là. Donc, vous vous garderez bien de faire savoir, pendant votre marche, que vous allez à sa recherche. Au contraire, si l'on vous parle de lui comme ennemi, dites que vous irez volontiers avec eux pour les débarrasser de lui, et ne négligez pas de former des alliances fortes si vous le pouvez. Mais ayez grand soin de prendre des mesures en l'approchant pour ne pas leur permettre de l'attaquer, mais d'avoir des pourparlers avec lui et l'engager à se retirer, lui fournissant les vivres et le transport nécessaires. Peut-être il faut convenir avec lui qu'il faut avoir l'air de le faire prisonnier et de l'envoyer avec escorte à un endroit sûr. Vous lui délivrerez la lettre qui lui annonce que son service est terminé et aurez grand soin de le protéger de toute violence si vous vous trouvez dans la nécessité de le faire en apparence, devant les indigènes, prisonnier. » Pour conclure, l'auteur du document résumait comme il suit le but de la mission : « Il faut que les peuples des régions des sources du Nil soient dès aujourd'hui des amis et des alliés de Son Altesse le Khédive ».

Ainsi le but assigné à l'expédition du colonel Purdy n'était pas seulement d'établir une communication avec Baker, et, en cas de besoin, de le ramener sain et sauf à la côte, mais de nouer avec les populations indigènes habitant la région des grands lacs des relations d'amitié de nature à dissiper l'antagonisme que la politique violente de Sir Samuel avait suscité parmi elles. Cette politique, en quelque sorte réparatrice, ne pouvait évidemment se concevoir sans une occupation prolongée.

Bien que l'idée du Khédive d'envoyer une expédition aux grands lacs par la voie de Zanzibar dût attirer l'attention de l'Angleterre qui, précisément à cette époque, avait décidé d'envoyer Sir Bartle Frere en mission auprès du sultan de Zanzibar pour conclure avec lui un traité relatif à la suppression de la traite des esclaves, il ne semble pas cependant que le Foreign Office soit intervenu pour dissuader le vice-roi de son projet [1]. Dans les premiers jours de décembre 1872, Ismaïl pacha apprit indirectement que Sir Samuel Baker n'avait pu atteindre le lac Albert en raison de l'hostilité des indigènes et qu'il avait dû, faute de porteurs, abandonner une partie de ses bagages et se replier sur Gondokoro [2]. L'informateur n'était autre qu'Abou Séoud arrivé à Khartoum, où il semait, comme à Gondokoro, la mauvaise nouvelle [3].

Ce renseignement ne changea rien, cependant, aux préparatifs en cours. Abou Séoud, connu pour son hostilité envers Baker, était sujet à caution. En l'absence de toute information directe venant du chef de l'expédition, le vice-roi continua à croire que Sir Samuel se trouvait dans une position critique.

Le 14 janvier 1873, une nouvelle note du général Stone modifia la composition du détachement qui devait accompagner le colonel Purdy. Le nombre des officiers fut porté de 14 à 26 et celui des sous-officiers et soldats réduit à proportion; la quantité de fusils à emporter fut doublée; officiers et soldats s'équiperaient pour deux ans, et dès son arrivée sur la côte, Purdy engagerait comme soldats une centaine de gens du pays. Le lieutenant-colonel Chaillé-Long et le commandant Mason furent dé-

[1] Parti d'Angleterre le 21 novembre 1872, Sir Bartle Frere arriva au Caire le 16 décembre, où il eut plusieurs entretiens avec le Khédive. Ces entretiens, comme nous le verrons, portèrent sur l'esclavage et la traite ainsi que sur l'Abyssinie.

[2] Cf. F. O. 78-2229. Stanton à lord Granville, Alexandrie 14 décembre 1872.

[3] Cf. A. A. Maïa Sanieh Registre 1864 pièce 16, p. 42, une lettre du moudir général du Soudan méridional, en date du 9 novembre 1872, où il annonce l'arrivée d'Abou Séoud venant de Gondokoro. D'après cette lettre, Abou Séoud aurait déclaré que «Baker pacha et ses hommes jouissent d'une bonne santé et qu'ils n'ont pas encore atteint le lac Albert». — Une seconde lettre, en date du 22 janvier 1873, du même moudir informait la Maïa qu'il avait reçu des nouvelles de Raouf bey, datées du 19 novembre 1872, et qu'à cette époque on n'avait pas encore reçu à Gondokoro de nouvelles de Sir Samuel (cf. A. A. Maïa Sanieh Reg. 1864 pièce 33, p. 66).

signés pour faire partie de l'expédition, et l'on s'occupa de réunir les cadeaux destinés à M'tésa, roi d'Uganda.

Ces cadeaux comprenaient des armes avec leurs accessoires, des habillements, des livres, des pièces d'ameublement et même des animaux. Le Khédive faisait bien les choses! C'était d'abord une paire de pistolets dorés avec baguettes en argent, un fusil monté en argent et un sabre damasquiné en or, puis deux habits complets, l'un en drap couleur jujube brodé d'or, l'autre de couleur bleue également brodé d'or, avec une robe de dessus en drap rouge doublé de satin vert et brodé or et argent; venaient ensuite des ceintures de soie, des tarbouches, des pièces d'étoffe en soie, des cachemires et même deux paires de chaussures en cuir rouge ornées de glands en argent. Les livres, au nombre de plus d'une centaine, avaient été spécialement choisis pour fortifier un néophyte récemment converti à la foi musulmane; un Coran, d'abord, d'une très bonne calligraphie, venant de Constantinople, un *Dalil el Khairat* (recueil de prières), des ouvrages sur la naissance et la vie de Mahomet, plusieurs recueils de traditions du Prophète, des commentaires du Coran et divers traités de jurisprudence dans les rites malékite, hanafite et chaféite, auxquels étaient joints des ouvrages de littérature, de morale, de grammaire et d'arithmétique, voire même un livre de contes sur les gens pieux. Les pièces d'ameublement comprenaient des coussins de velours violet ornés de rubans en argent doré, un kilim turc de 5 m. 10 de longueur sur 3 m. 90 de largeur, un tapis de Smyrne également de grandes dimensions; venaient ensuite une selle en argent doré et une voiture en forme de cabriolet avec une paire de harnais en cuir rouge et cuivre doré. Enfin trois mulets et deux chevaux complétaient la liste de ces somptueux cadeaux.

Le 5 mars 1873, le consul général des États-Unis en Égypte mandait à son gouvernement que l'expédition Purdy quitterait le Caire dans une dizaine de jours, et que le Khédive lui avait déclaré qu'elle attendrait l'automne pour s'enfoncer dans l'intérieur du pays; il ne semblait pas, dans ces conditions, ajoutait le consul, qu'elle pût arriver à temps pour secourir Baker[1]. Cependant, bien qu'on fût toujours sans nouvelles de

[1] Archives américaines R. Beardsley à Hamilton Fish, 5 mars 1875.

ce dernier, l'expédition ne partait pas. Le 25 avril, on apprit au Caire, par un télégramme privé parti de Khartoum quatre jours plus tôt, que Sir Samuel Baker se trouvait à Fatiko en bonne santé [1]. Ce n'est toutefois que le 15 mai 1873, que le Khédive reçut une dépêche officielle du moudir général du Soudan méridional le rassurant complètement sur le sort de Sir Samuel Baker. Cette dépêche avait été expédiée deux mois plus tôt [2] par Ismaïl Ayoub pacha qui se trouvait alors sur le haut Nil, occupé à détruire la barrière végétale qui obstruait le cours du fleuve, et son éloignement de Khartoum expliquait que le message eût mis un temps pareil pour parvenir jusqu'en Égypte [3]. La certitude que Baker était sain et sauf fit naturellement annuler le départ de l'expédition du colonel Purdy.

[1] Cf. F. O. 78-2283. Télégramme de Stanton à lord Granville, Caire 25 avril 1873.

[2] Dans cette dépêche, Ismaïl Ayoub pacha disait avoir reçu une correspondance de Raouf bey qui annonçait que Sir Samuel Baker n'avait pas atteint le lac Albert, qu'il se trouvait à la station de Faloro (*sic*) et qu'il avait envoyé à Gondokoro un certain Wad El Mek pour demander un renfort de 200 soldats avec leurs officiers. De son côté, Raouf bey demandait qu'on lui envoyât 1.000 ardebs de maïs, 50 ardebs de blé, des habillements pour les officiers et les hommes, divers articles destinés aux employés, une grande quantité de munitions et 50.000 tallaris. Au sujet de ces demandes, Ismaïl Ayoub pacha déclarait qu'il enverrait les provisions et les articles demandés à l'époque de la crue du Nil. Il se refusait toutefois à envoyer à Raouf bey 50.000 tallaris, attendu que les habitants de ces régions ne connaissaient pas la monnaie et ne l'employaient pas dans leurs échanges. Il s'étonnait que Raouf bey demandât des vivres, alors que les terres qu'il occupe sont aptes à la culture et que ses soldats pourraient fort bien y être employés. «D'ailleurs, ajoutait-il, tous les employés des commerçants établis dans ces régions pourvoient par eux-mêmes à leur subsistance, ne demandent pas du maïs qui doit leur être envoyé de Khartoum et n'occasionnent pas de semblables frais aux commerçants... D'autre part, ces employés envoient une grande quantité d'ivoire, alors que Raouf bey n'envoie rien.» Enfin le gouverneur terminait en disant que si cette mamourieh relevait de son autorité et s'il ne craignait pas d'encourir une responsabilité, il ne lui aurait rien envoyé et aurait obligé ses membres à se procurer leur subsistance des régions où ils se trouvent établis, à l'instar des moudiriehs de Fachoda et de Fazogle (A. A. Maïa Sanieh Reg. 1864, pièce 2, p. 81. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 16 mars 1873).

[3] Cf. F. O. 78-2283, Stanton à lord Granville, dépêches n°s 37 et 39 des 17 et 18 mai 1873.

7. — RETOUR DE BAKER EN ÉGYPTE.

Cependant Baker, parti de Fatiko le 20 mars 1873, était arrivé à Gondokoro le 1er avril, sans rencontrer de résistance sur sa route. Il y apprit la mort de M. Higginbotham, décédé quelques semaines plus tôt. L'ingénieur en chef de l'expédition était mort à la tâche, mais il laissait derrière lui le fruit de son travail : un beau vapeur de 108 tonnes en acier, à deux hélices, monté de toutes pièces par les ouvriers anglais, qui flottait fièrement sur les eaux du Nil[1]. Bien que la station fut sale et négligée, Raouf bey avait pris soin des jardins et, dans les îles du fleuve, poussaient maintenant tous les légumes nécessaires aux troupes. Parmi les renforts récemment arrivés de Khartoum, un certain nombre d'hommes avaient déserté avec armes et munitions, et s'étaient réfugiés à Belinian. Les indigènes de cette localité refusant de les rendre, Raouf bey les avait attaqués et vaincus en bataille rangée. Baker fit venir le cheikh Loron, maintenant fidèle au gouvernement, et l'envoya à Belinian pour réclamer les déserteurs. Quelques jours après, Loron revint avec deux déserteurs que Baker fit fusiller.

Après avoir pris toutes les dispositions administratives qu'impliquait la fin prochaine de sa mission, Baker quitta Gondokoro le 26 mai, remorqué par le vapeur *Khédive*. Les chenaux ouverts par lui dans le Bahr el Zeraf avaient été améliorés par le courant et le trajet se fit sans beaucoup de peine. En cours de route, le 7 juin, on aperçut trois barques chargées d'esclaves; elles étaient commandées par le vékil d'Abou Séoud à Bohr. Ce dernier confessa que pendant l'absence de Baker dans le sud, plusieurs cargaisons d'esclaves avaient passé la station du gouvernement à Fachoda, en payant un bakchich au gouverneur; lui-même, dit-il, n'éprouverait aucune difficulté pour passer les 700 esclaves qu'il convoyait à Khartoum, si Baker ne le capturait pas; il ajouta qu'Abou Séoud était parti pour le Caire afin de se plaindre de la manière dont Baker avait agi à son égard et de la ruine de son commerce.

Le 19 juin 1873, Baker arriva à Fachoda, où il fut reçu par Yusuf effendi, le nouveau moudir du Fleuve Blanc. Deux beaux vapeurs

[1] Ce vapeur reçut le nom de «Khédive».

flottaient devant la station; ils appartenaient à la flottille de six unités que Baker avait fait expédier du Caire en août 1869. Yusuf effendi assure à Baker qu'il avait reçu des ordres stricts du Khédive, renouvelés six mois plus tôt, pour combattre la traite, et qu'aucun navire ne pourrait passer devant Fachoda avec des esclaves [1].

Baker repartit le 21 juin et parvint le 28 juin à 11 heures du matin en un point situé à cinq milles au sud de Khartoum. Il s'y arrêta et écrivit à Ismaïl Ayoub pacha, gouverneur du Soudan méridional, pour le prier de télégraphier sur le champ au Caire afin qu'on arrêtât Abou Séoud. Le lendemain seulement (29 juin), Baker fit son entrée dans la capitale du Soudan [2].

De Khartoum, où il passa quelques jours, Baker envoya au Caire un télégramme qui sonne comme un bulletin de victoire. « Le pays jusqu'à l'Équateur, annonça-t-il, a été annexé aux possessions égyptiennes. Les révoltes, les intrigues, la traite des esclaves ont été complètement écrasées. Le territoire conquis est en ordre, le gouvernement parfaitement organisé et la route est ouverte jusqu'à Zanzibar. Le Bahr el Zeraf est navigable. Enfin une victoire a été remportée le 8 juin 1872, avec 105 hommes seulement, sur l'armée de l'Unyoro. Le succès de la mission est complet [3]. »

Ce compte rendu sommaire parut un peu vif en couleur à Chérif pacha. « Si, dit-il à M. Vivian [4], un quart seulement de cela est vrai, nous serons très satisfaits et ne regretterons pas les grands sacrifices que l'expédition nous a coûtés [5]. » « J'ai des raisons de croire, écrivait de son côté le consul

[1] Les trois barques d'Abou Séoud furent en effet arrêtées au passage par le moudir de Fachoda.

[2] Cf. A. A. Maïa Sanieh Registre 1864 pièce 54, p. 110. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 30 juin 1873. Le pacha annonce que Baker est arrivé à Khartoum avec sa femme, son neveu, les contremaîtres anglais, le binbachi Abdel Kader, deux moulazims et 42 sous-officiers et soldats réguliers.

[3] De Khartoum, le 5 juillet 1873, Baker écrivit au Khédive une longue lettre pour lui rendre compte des événements survenus depuis le 18 mai 1872.

[4] M. Vivian remplaçait, comme consul général, le major général Stanton parti en congé.

[5] Cf. F. O. 78-2283. Vivian à lord Granville, Alexandrie 1er juillet 1873.

général des États-Unis à son ministre, que le gouvernement égyptien ne considère pas que le succès de l'expédition soit aussi complètement assuré que le mentionne la dépêche de Sir Samuel Baker [1]. »

Baker, on l'a vu, avait fait télégraphier de Khartoum pour qu'on arrêtât sur le champ Abou Séoud. « Il doit être pendu, écrivait-il le 1er juillet au consul général d'Angleterre, comme assassin, traître et négrier. Un pareil exemple terrifiera les autres ». Malgré ce télégramme, Abou Séoud fut laissé en liberté, aucune preuve, déclara-t-on au Caire, n'ayant été apportée contre lui. Lorsque Baker arriva à Berber, il trouva une lettre de S. A. Tewfik pacha [2] l'avisant qu'Abou Séoud avait présenté une pétition dans laquelle il protestait contre ses ordres et ses décisions. Baker télégraphia aussitôt au prince régent pour lui demander l'arrestation d'Abou Séoud. Après quelque hésitation, le gouvernement égyptien se décida à l'incarcérer sous la charge d'avoir résisté à main armée aux soldats égyptiens chargés de réprimer les actes auxquels il était accusé de se livrer [3].

Quelques jours plus tard, le Khédive, revenu de Constantinople, entretint M. Vivian de l'expédition Baker : « Il me dit, rapporte le consul général d'Angleterre, qu'il pensait que son succès avait été très exagéré et il admit qu'il avait reçu des rapports, dont j'avais moi-même entendu parler, selon lesquels les opérations de l'expédition avaient donné naissance à un sentiment général d'hostilité et de désaffection envers les Européens et envers le gouvernement égyptien en Haute-Égypte [4], et que, même, entre Khartoum et Gondokoro la route n'était pas sûre, et que des tribus jusqu'ici amies et bien disposées donnaient en ce moment des embarras considérables. Il se refusait à croire que la route de Zanzibar fût ouverte et il ne pensait pas davantage que Baker eût pénétré jusqu'à l'Équateur. Il déclara que Baker était brave, énergique et résolu, mais il mit en doute son tact et sa manière d'agir avec les indigènes. Il était, disait-il, trop porté à combattre et à employer la force, et il

[1] Archives américaines. H. A. Babbitt à M. Hamilton Fish, 1er juillet 1873.

[2] Le prince Tewfik pacha exerçait la régence en l'absence du Khédive parti pour Constantinople.

[3] Cf. F. O. 84-1371. Chérif pacha à M. Vivian, Alexandrie 27 juillet 1873.

[4] M. Vivian vise sans doute ici le Soudan.

négligeait la conciliation et l'arbitrage entre tribus hostiles, moyens qui, selon lui, auraient pu être employés avec avantage [1]. »

Tel était l'état d'esprit du Khédive lorsqu'il reçut Sir Samuel Baker en audience le lendemain de son arrivée au Caire [2]. Baker montra au vice-roi sur la carte [3] l'étendue du territoire qu'il avait annexé dans l'Afrique centrale, et lui remit une collection botanique réunie, au cours du voyage, par les soins de Lady Baker [4]. Il l'entretint de la question de la traite et lui suggéra d'annexer le Darfour pour y mettre fin [5]. Le Khédive accorda à Baker les insignes de la deuxième classe de l'ordre impérial de l'Osmanié.

Le 1er septembre, Baker présenta au gouvernement son rapport de mission. Dans ce document, il signalait qu'une fois le cours du Nil débarrassé de sa barrière végétale, il n'y aurait plus de difficulté à exécuter l'entreprise qu'il avait commencée — que les besoins immédiats consistaient en troupes, fusils, chameaux, charrettes, harnais et en bâtiments de fer galvanisé pour naviguer sur le Nil. Passant alors aux négriers, dont il estimait le nombre à 10.000 environ, Baker déclarait que le gouvernement devrait les chasser en masse du pays, une pareille quantité de gens armés répandus dans la région du Haut-Nil constituant un véritable danger pour l'État, et il suggérait d'établir ensuite le monopole de l'ivoire. Baker préconisait enfin l'adoption d'une loi spéciale destinée à protéger les esclaves libérés, à qui le gouvernement remettrait de lettres d'affranchissement. Il concluait en disant qu'il avait jeté les *fondations* d'un empire au centre de l'Afrique et que le succès qu'il avait remporté ajouterait à la réputation déjà grande que le Khédive s'était acquise en Europe [6].

Le jugement optimiste de Baker sur son œuvre n'était pas partagé par

[1] F. O. 78-2284. C. Vivian à lord Granville, le Caire 22 août 1873.

[2] Baker arriva au Caire le 24 août 1873.

[3] Cette carte est reproduite par Baker dans son ouvrage intitulé : *Ismailia.*

[4] 300 spécimens de plantes avaient malheureusement été détruits par l'incendie à Masindi.

[5] Cf. Murray et White, *Sir Samuel Baker, a Memoir,* p. 223, lettre de Baker à Gordon, 14 janvier 1875.

[6] Cf. F. O 84-1371. Vivian à lord Granville, 6 septembre 1873, avec une annexe donnant des extraits de ce rapport.

les autorités du pays, aussi les relations ne tardèrent-elles pas à se tendre entre le gouvernement égyptien et lui. Sir Samuel était mécontent de la froideur avec laquelle on l'avait reçu; il se plaignait que le vice-roi et ses ministres eussent laissé ses lettres sans réponse; le gouvernement ou, dans tous les cas, ses représentants l'avaient trompé dès le début, disait-il, en jetant délibérément des obstacles sur sa route, et en négligeant de lui envoyer des renforts, dans le but d'ôter toute chance de succès à l'expédition.

De leur côté, le vice-roi et son ministre Nubar pacha se plaignaient de ce que les journaux anglais eussent publié des lettres de Baker avant que celui-ci leur eût envoyé le moindre rapport, et que, lorsque ce dernier arriva, il ne fût que la copie de ces lettres. Ils pensaient que Baker avait commis une grave erreur en passant outre à l'avis du gouverneur du Soudan qui lui avait conseillé de retarder le départ de l'expédition jusqu'à la saison propice à la navigation du Nil Blanc. Cette erreur initiale avait été, selon eux, la cause des grandes pertes qu'il avait subies en essayant de se frayer une route dans le Bahr el Zeraf, pertes qui affaiblirent ses forces au point d'attirer les attaques des négriers et des indigènes, alors que ces derniers n'auraient jamais osé molester une force plus considérable. Cette erreur, d'autre part, l'avait, disaient-ils, conduit à commettre une faute sérieuse en enrôlant une partie des bandes de négriers dans sa propre force, mesure qui fit naître chez les indigènes l'idée que Baker et les trafiquants d'esclaves agissaient de concert, idée qui eut comme conséquence de le forcer à battre en retraite à Masindi, alors qu'il ne se trouvait plus qu'à 20 milles du lac Albert Nyanza, sur les eaux duquel le lancement d'un navire à vapeur lui avait été indiqué comme constituant l'un des plus importants objectifs de l'expédition.

Cette polémique fut encore envenimée par un acte de la police qui saisit, dans les rues du Caire, quelques nègres affranchis par Baker, sur le soupçon injurieux que c'étaient des esclaves à vendre. Là-dessus, Baker écrivit une forte lettre au gouverneur de la ville, qui répondit sur le même ton; les esclaves, toutefois, furent remis en liberté.

En présence de cette situation, M. Vivian s'efforça de calmer les esprits de part et d'autre et d'améliorer les relations entre Baker et le gouvernement égyptien. Reproches mutuels et méfiance réciproque ne militaient

cependant pas en faveur du succès de l'expédition. Quels étaient, en définitif, les résultats de celle-ci?

Très objectivement, M. Vivian fit son enquête. Il conclut que Baker avait, en gros, tracé les fondations qui permettraient d'établir au centre de l'Afrique un gouvernement civilisé, susceptible de conduire à de grands résultats politiques et moraux, à condition que l'on bâtit vigoureusement et adroitement sur ces fondations. Son travail avait été brutal et rapide; il l'avait laissé fort incomplet et avait commis des fautes. Baker admettait qu'il restait encore 10.000 négriers à extirper du pays; que les stations, établies sur la ligne de communication, ne pourraient être tenues à moins d'être considérablement renforcées; que les indigènes cesseraient probablement de payer leurs taxes en nature maintenant qu'il avait le dos tourné, et qu'il restait encore beaucoup à faire, non seulement pour se débarrasser des négriers, mais pour amener les indigènes à renoncer à leurs guerres intestines, où tous les captifs étaient réduits en esclavage. Cependant, dans ce pays naturellement riche, fertile et sain, Baker avait introduit, en gros, quelque ordre et quelque sécurité, là où le désordre et l'insécurité régnaient auparavant; si donc on confiait à un homme capable, qui mettrait tout son cœur à l'ouvrage, la tâche de construire promptement et solidement sur les fondations posées par Baker, d'excellents résultats pourraient en découler[1].

[1] F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie 6 septembre 1873. — De son côté, l'agent de France, rapportant à son gouvernement ce qu'il entendait dire autour de lui, écrivait : «L'Anglais Sir Samuel Baker, parti il y a trois ans environ à la recherche des sources du Nil, est de retour au Caire depuis une vingtaine de jours. L'expédition, dont le Khédive payait les frais, a été, paraît-il, malheureuse et Son Altesse serait fort mécontente. Elle lui coûterait en effet plus de 100.000 bourses, autrement dit 12.500.000 francs, sans avoir amené aucune découverte. Sir Samuel n'a pas, dit-on, dépassé le sixième degré et les trois mille hommes qu'Ismaïl pacha avait placés sous son commandement ne lui auraient servi qu'à tirer une sorte de vengeance personnelle des peuplades dont il avait eu à se plaindre lors de son premier voyage, et qu'il aurait cette fois battues et dépouillées. Il aurait réclamé encore au Caire le paiement d'une indemnité de deux millions de francs et cette demande aurait exaspéré le Khédive. Une scène violente, où des mots très durs auraient été échangés, s'en serait suivie. D'après ce qui m'est rapporté, le différend se terminerait moyennant le versement d'une somme de 1.200.000 francs.» (A. E. Égypte 54, Pellissier au Ministre des Affaires étrangères, 12 septembre 1873). Il est à peine besoin de relever

Le plus grand point de friction entre Baker et le gouvernement égyptien fut causé par la question d'Abou Séoud.

Baker était résolu à obtenir justice. Il avait ramené avec lui, comme témoins, quelques-uns des « Quarante »; le lieutenant Baker R. N., le lieutenant-colonel Abdel Kader, le capitaine Mohamed Deii et deux domestiques étaient également prêts à témoigner; de plus il versait au dossier 17 documents, rapports, lettres et déclarations émanant d'officiers et de vékils qui tous attestaient les crimes commis par Abou Séoud [1], Baker insistait enfin pour soutenir en personne l'accusation.

Cette attitude ne laissait pas de causer quelque embarras au Khédive. Si, disait-il, l'affaire est portée devant le Méglis, Abou Séoud produira probablement contre Baker ses propres griefs qui, en toute justice, devront être examinés; il demandera certainement à faire entendre des témoins pour sa défense et il faudra les amener du Soudan. Il en résultera de longs délais et d'ailleurs, pour de multiples raisons, il était préférable d'éviter un jugement public qui s'étendrait jusqu'aux actes reprochés à Baker. Aussi le vice-roi songea-t-il à faire faire une enquête préliminaire par Nubar pacha [2], Chérif pacha [3] et Ismaïl Ayoub pacha [4], qui siégeraient comme le ferait un « grand jury » en Angleterre. S'ils trouvaient que le cas pouvait être décidé sans qu'on en référât au Soudan, l'affaire serait remise au Méglis pour procéder au jugement; dans le cas contraire Abou Séoud serait envoyé comme prisonnier à Khartoum, où sa mise en jugement serait laissée aux soins du colonel Gordon [5], qui recevrait tous les pouvoirs

les inexactitudes que renferme cette dépêche, qui est reproduite ici à titre documentaire pour montrer ce qui se disait dans les cercles diplomatiques du Caire à propos de l'expédition Baker. — Dans une note sur le budget égyptien de 1873-1874, il est dit que le coût total de l'expédition s'éleva à £ 474.063 (cf. P. Crabitès, *Ismail, the maligned Khedive,* p. 87).

[1] Cf. Baker, *op. cit.,* t. II, p. 495-497. Les charges avancées contre Abou Séoud étaient : meurtre d'indigènes, pillage de districts, chasse aux esclaves, rébellion directe contre le gouvernement.

[2] A l'époque, ministre des Affaires étrangères.

[3] A l'époque, ministre de la Justice.

[4] A l'époque, gouverneur du Soudan méridional.

[5] Le choix du Khédive, étant déjà arrêté, à cette époque, sur Gordon pour succéder Baker.

pour traiter l'affaire de la manière qu'il jugerait la plus convenable.

Mais ce dont le Khédive ne voulait absolument pas, c'est que Baker se portât lui-même accusateur public. Il jugeait inadmissible sa prétention de lui dicter, à lui souverain, la marche à suivre dans ce procès. Baker avait fait son devoir en avançant ses charges et en produisant ses témoignages : il devait maintenant laisser l'affaire entre les mains du gouvernement, d'autant plus que son contrat était expiré et qu'il n'était plus fonctionnaire égyptien. En conséquence le Khédive demanda à M. Vivian de s'entremettre pour obtenir de Baker qu'il se désistât de sa prétention, se tînt en dehors du procès et se bornât à laisser sa déposition et ses documents entre les mains de la Commission d'enquête.

M. Vivian vit donc Baker et lui fit part des objections du vice-roi. « Baker, rapporte-t-il à la suite de cette entrevue [1], me dit qu'il considérait la conduite du vice-roi et de son gouvernement dans le cas d'Abou Séoud comme la preuve cruciale de leur sincérité (dont il avait apparemment toujours douté); qu'il avait en conséquence insisté pour un jugement public et soupçonné leur désir évident de l'éviter, mais qu'il était maintenant disposé à croire avec moi à l'honnêteté de leurs intentions, bien qu'il n'approuvât pas entièrement le projet d'instituer une commission d'enquête.

« Il était prêt, cependant, à admettre quelques-unes des objections du vice-roi à un jugement public et la substitution à ce dernier d'une commission d'enquête, mais il considérait comme absolument nécessaire d'ouvrir le procès en personne pour deux raisons : d'abord pour être certain de la production de ses témoins qui, autrement, pourraient être subornés, et secondement pour poser à Abou Séoud certaines questions qui prouveraient irréfutablement sa culpabilité, questions qu'il était seul à pouvoir lui poser. »

Baker finit cependant par se désister de cette dernière prétention et il quitta l'Égypte dans les premiers jours d'octobre 1873 pour rentrer en Angleterre. Quelques mois plus tard, ayant appris qu'Abou Séoud n'avait pas été châtié, il écrivit à lord Derby [2] pour le prier d'inter-

[1] Cf. F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, 22 septembre 1873.

[2] Lord Derby avait succédé à lord Granville comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

venir[1], mais c'était là une question sur laquelle le Foreign Office avait son siège fait : dès le mois d'octobre précédent, il avait jugé qu'il ne lui appartenait point de prendre parti dans le différend surgi entre le vice-roi et Samuel Baker et il s'en tint à ce point de vue[2].

[1] Cf. F. O. 78-2349. S. W. Baker à lord Derby, 16 mai 1874.
[2] Cf. F. O. 84-1371, le Foreign Office à M. Vivian, 6 octobre 1873.

CHAPITRE III.

L'EXPÉDITION DE HILALI AU BAHR EL GHAZAL.

1. — PEUPLADES ET ZÉRIBAS DU BAHR EL GHAZAL.

Dans le courant de l'année 1869, Giaffar Mazhar pacha, gouverneur du Soudan, avait, on l'a vu, fait partir de Khartoum une expédition, commandée par le cheikh Hilali et le serbiada Koutchouk Ali, pour prendre possession du Bahr el Ghazal [1].

Cette région était devenue, depuis nombre d'années déjà, la propriété des marchands d'ivoire de Khartoum [2]. Au sortir du lac No, le fleuve, tout d'abord, se traîne dans le pays des Nouer à travers d'immenses marais couverts de roseaux, puis il aboutit à une sorte d'impasse au fond de laquelle se trouve l'unique mechra [3] de la région, Mechra el Rek, situé, comme son nom l'indique, chez les Rek, fraction de la grande peuplade des Dinka. Les Rek furent, parmi les indigènes, les premiers qui s'allièrent aux marchands de Khartoum et qui consentirent à leur fournir des porteurs longtemps avant que le commerce n'eût des établissements dans l'intérieur des terres. Cependant les Dinka, en général, étaient hostiles aux Khartoumiens [4]. Leur richesse en troupeaux provoquait la cupidité des bandes de Danagla qui, au cours de razzias, s'emparaient de leur bétail. Aussi les Dinka, constamment en alerte, s'enfuyaient-ils à l'approche des étrangers et désertaient-ils leurs villages

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 450 à 456.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 15 à 19.

[3] Mechra signifie débarcadère, lieu d'entrepôt des marchandises.

[4] Sur les Dinka, cf. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, t. I, passim. L'ouvrage de Schweinfurth ayant été traduit en plusieurs langues, nos citations sont extraites de l'édition française, à moins que l'édition anglaise ne soit expressément stipulée.

après avoir vidé les enclos de leurs troupeaux. Toute tentative pour les assujettir avait échoué. Lorsqu'on les attaquait, des districts entiers se réunissaient pour opposer à l'ennemi des forces considérables. Si l'on demandait aux Khartoumiens pourquoi ils ne s'emparaient pas de l'ivoire qui se trouvait encore en abondance dans la forêt des Alouadj : « Ce serait une jolie chasse! répondaient-ils; nous tirerions sur les éléphants et les indigènes tireraient sur nous[1] ». Nullement attirés par les marchandises qu'apportaient les commerçants, les Dinka ne se prêtaient pas au moindre trafic. D'ailleurs leur caractère, aussi bien que leur attachement à leurs coutumes, leur ôtait toute valeur aux yeux des marchands d'esclaves. En raison de leur talent de ménagères, les femmes, il est vrai, étaient recherchées au dehors et jouaient un grand rôle dans les opérations de la traite, mais elles causaient à leurs maîtres plus d'embarras que les esclaves des autres races. Quant aux hommes, le gouvernement égyptien avait converti en soldats ceux qui, dans les premiers temps, avaient été pris. Le nombre de ces anciens captifs était même considérable dans l'armée égyptienne, où ils se faisaient remarquer par leur grande taille, leur belle attitude et leur courage inné. Adham pacha, qui commandait en chef les forces militaires du Soudan, était lui-même un Dinka[2]. Hostiles aux Khartoumiens, les Dinka en voulaient à Chol, la vieille et riche propriétaire de Mechra el Rek, d'avoir attiré les Turcs dans le pays et de s'être entendue avec eux. Exaspérés par les brigandages auxquels se livraient les Nubiens dans les environs du mechra, ils finirent par l'assassiner, brûlèrent ses huttes et s'emparèrent de ses troupeaux[3].

Répandues sur un territoire de 400 milles de large et qui présentait une aire de 60.000 à 70.000 milles carrés, les tribus Dinka se comptaient par centaines. Elles considéraient tous les arrivants comme des ennemis acharnés. Malheur à celui qui se serait aventuré dans leur pays sans escorte! Il eût été infailliblement massacré. Laissant donc au mechra leurs navires à demi enfoncés dans la vase et solidement enclavés dans la jungle, les commerçants traversaient rapidement cette région inhospitalière. L'une

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 251.

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 167.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 280. Schweinfurth apprit la nouvelle de cet assassinat en janvier 1871.

des routes empruntées par eux passait par Tekh [1], village situé également chez les Rek. En ce point s'étaient arrêtés jadis les échanges des Khartoumiens avec les indigènes jusqu'à ce que Petherick eût frayé la voie vers le sud jusqu'au pays des Diour et des Bongo. Près de cette bourgade, les frères Poncet possédaient, en 1858, un poste appelé Mirakok d'où ils partaient pour chasser l'éléphant dans le territoire des Dinka [2]. Mais ils avaient depuis longtemps abandonné la région; leur station avait disparu et les éléphants, objet de leur recherche, étaient maintenant ignorés dans le pays [3]. Après Tekh, on passait au village de Koudy, dont le chef était également un ancien ami des « Turcs », nom générique donné dans tout le pays aux gens de Khartoum. Encore quelques marches et l'on quittait le pays des Dinka pour entrer dans celui des Diour.

« Diour, écrit Schweinfurth, signifie homme des bois, hommes sauvages; c'est un terme de mépris appliqué par les Dinka à cette peuplade et qui fait allusion à la pauvreté, c'est-à-dire à la vie uniquement agricole de ceux qui la composent. Il est naturel que des gens qui ne possèdent, en fait d'animaux domestiques, que des volailles, quelques chèvres et pas de vaches, semblent très misérables aux Dinka, dont les troupeaux sont à la fois la richesse et l'orgueil [4]. » Les Diour occupaient un territoire d'une étendue fort restreinte. Bornés au nord par les Dembo et les Dinka, ils l'étaient au sud par les Bongo. Ces peuplades n'avaient entre elles aucun rapport utile, voire même inoffensif. Tout indigène qui franchissait la frontière d'une tribu parlant une autre langue que la sienne, tentait une aventure qui pouvait lui coûter la vie. « Chaque peuple, note Schweinfurth, résiste à l'oppression; nulle part on n'a l'exemple d'une tribu, qu'elles qu'aient été ses vicissitudes, qui se soit soumise à des gens d'une autre race et qui ait changé de nom [5]. » Au nombre de 20.000 âmes environ, les Diour étaient d'habiles forgerons. Ils façonnaient le fer en forme de fer de bêche ou de fer de lance, et l'un et l'autre produits servaient

[1] Nom d'un chef indigène, allié des gens de Khartoum.

[2] Cf. l'ouvrage des frères Jules et Ambroise Poncet, *Le Fleuve Blanc*. Cet ouvrage a été réédité en 1937, à Alexandrie, par M. Charles Poncet, fils d'Ambroise Poncet.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 140.

[4] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 196.

[5] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 199.

d'objet d'échange, voire même de monnaie courante, dans toute la province du Haut-Nil.

C'est dans le pays des Diour que le commerçant copte Ghattas avait établi sa principale zériba. « De cette grande zériba, chef-lieu des établissements de Ghattas, écrit Schweinfurth, relevaient cinq zéribas moins considérables, situées dans le pays voisin des Bongo [1], et quatre autres plus éloignées. Le comptoir principal se trouvait à la frontière de trois peuples de races différentes : les Dinka, les Bongo et les Diour. Insignifiant au début, il avait gagné en treize ans une énorme importance. Des Nubiens, des djellabs et d'autres marchands avaient fixé leur demeure sur de grands domaines enclavés dans ses limites, et y complétaient leurs achats d'esclaves pour les envois qu'ils faisaient dans le Darfour et dans le Kordofan. La garnison était presque entièrement composée de natifs du Dongola; on y trouvait néanmoins quelques indigènes du Kordofan et quelques Chaïghié; elle constituait, en y joignant les nombreux employés de Ghattas, une force armée permanente de près de 250 hommes. Aux employés et aux soldats s'ajoutaient plusieurs centaines d'esclaves des deux sexes, ouvriers et serviteurs, et quelques autres centaines réservés pour la vente ou destinés à payer en nature une partie de la solde des troupes. Bref, la zériba avait une population agglomérée d'au moins un millier d'âmes. Le territoire compris entre les six zéribas que possédait Ghattas dans le nord du pays des Bongo, territoire placé sous l'autorité immédiate de ce traitant, couvre une aire d'environ 200 milles carrés, dont 45 au moins sont en culture. A en juger par le nombre des cases et par celui des porteurs que l'on trouve en différents endroits, la population ne peut guère être au-dessous de 12 à 13.000 âmes [2]. »

[1] C'étaient les zéribas de Addaï, Guire, Koulongo, Gourfala, Doumoukou. Schweinfurth fait observer que, dans cette région où les fourmis blanches détruisent rapidement les huttes, non seulement les villages des naturels mais les zéribas changent continuellement de localité. Chaque endroit porte le nom du chef indigène; à la mort de celui-ci, le nom est remplacé par un autre, ce qui rend la carte du pays très difficile à faire et très incertaine. Comment y inscrire des bourgades, dit-il, dont il est rare que la permanence soit de plus de dix ans et dont les noms tombent successivement en oubli?

[2] Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 172, 173.

La grande zériba de Ghattas était dirigée par un nommé Idris. Simple esclave à Khartoum, Idris était, à la zériba, un personnage important, investi d'un pouvoir absolu, dont il usait en autocrate. Quoi qu'il fût d'origine nègre, il n'en avait pas pour cela moins d'influence sur les Nubiens.

Après les Diour viennent les Bongo, qui occupent la limite sud-ouest du bassin du Bahr el Ghazal. Leur territoire a, au nord-est, un point de contact direct avec les Dinka; il est borné au sud-est par les Mittou, à l'ouest par les Golo et les Sehre, au sud par la branche orientale des Niam-Niam. Entre ceux-ci et les Bongo étaient enclavés les établissements des Bellanda et des Baboukre.

Lorsque, il y a dix-huit ans, les gens de Khartoum pénétrèrent chez les Bongo pour la première fois, ils trouvèrent le pays divisé en petites communes indépendantes et vivant dans une anarchie complète. Nulle part ils n'y rencontrèrent l'organisation qui existait chez les Dinka. Aussi, au lieu d'avoir à combattre une armée nombreuse et disciplinée, les envahisseurs ne rencontrèrent-ils de résistance que sur quelques points et en triomphèrent-ils aisément. Dans l'espace de quelques années, tout le territoire fut partagé entre les marchands de Khartoum. Les indigènes furent réduits sans peine à l'état de vasselage; et pour qu'ils fussent à la fois plus étroitement surveillés et davantage sous la main de leurs oppresseurs, on les contraignit d'habiter près des zéribas qui s'établissaient de toute part. Grâce à l'application de ce système, les traitants purent occuper la contrée d'une manière permanente, ce qui était l'objet de leurs désirs. Placé entre les Niam-Niam et les Dinka, le territoire des Bongo avait le double avantage d'être voisin de l'embarcadère, et, par sa position avancée, de fournir d'excellents quartiers aux bandes qui allaient chercher l'ivoire dans les districts du sud. En outre, tandis que les Dinka belliqueux ne laissaient aux envahisseurs nulle chance de réussite, les Bongo n'étaient pas seulement dociles, mais adonnés à l'agriculture et contribuaient largement à la subsistance des garnisons.

Pendant les premières années, les vainqueurs traitèrent le pays sans ménagement. Différents en cela des tribus voisines, les Bongo habitaient de grands bourgs entourés de palissades. Or, en 1869, on ne voyait plus aucun de ces villages; les districts occupés n'offraient plus que des enclos épars et de petits groupes de huttes, ainsi que chez les Dinka et

les Niam-Niam; il était très rare que plus de cinq ou six familles habitassent le même endroit. Garçons et filles, enlevés par milliers, avaient été vendus au loin. « De même qu'un parvenu croit sa fortune de fraîche date inépuisable, les Nubiens regardaient leur nouvelle possession comme devant toujours produire; ils y vivaient en orgies perpétuelles, comme des singes dans les champs de doura de Guedaref et du Taka [1]. » Avec le temps, ils reconnurent que la valeur du terrain qu'ils s'étaient adjugé dépendait surtout de la force vive dont ils disposaient avec tant d'imprévoyance; ils apprirent à considérer les bras et les jambes de leurs sujets au point de vue de la culture du sol et du transport des marchandises. Mais la population avait alors diminué des deux tiers. En 1869, il ne restait plus chez les Bongo, que 100.000 âmes, disséminées sur une aire de 9.000 milles carrés.

Tandis que les Chillouk, les Nouer et les Dinka sont originaires d'un pays alluvial riche en bétail, les Bongo, comme les Mittou, les Niam-Niam et les Krédi, se font remarquer par leur complète indifférence pour l'élève du bétail. Ils sont essentiellement agriculteurs et dépendent entièrement des produits de la terre pour leur subsistance. De plus, leur sol étant riche en fer, ils sont devenus forgerons; leur habileté, sous ce rapport, dépassait encore celle des Diour. Les Dinka se trouvaient de ce fait tributaires de leur industrie. Le métal, livré à l'exportation, était préparé sous trois formes différentes : le fer de lance appelé *méhi*, le fer de bêche grossier et noir appelé *loggo koullouti*, le fer de bêche soigné appelé *loggoh* et qui, sous le nom commercial de *melôte*, se vendait en grande quantité chez tous les riverains du Haut-Nil. Le *loggo koullouti*, était la monnaie courante des Bongo. Depuis quelque temps, le cuivre avait fait son apparition chez les Bongo, comme dans toute la partie septentrionale du Bahr el Ghazal, et il avait pris une valeur monétaire qui en faisait un moyen habituel d'échange. La verroterie se dépréciait de plus en plus; depuis des années on avait cessé de la regarder comme un trésor et de l'enfouir dans la terre, ainsi qu'on le faisait autrefois; chez les Bongo, elle n'avait plus d'autre usage que de satisfaire la vanité des femmes.

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 252.

Nombreuses étaient les zéribas établies par les marchands de Khartoum sur le territoire des Bongo. Outre celles de Ghattas, Abou Gouroun possédait au centre du pays la zériba de Kourkour et sa succursale de Danga; Agad les zéribas de Kéré, de Néchir, de Doubôr; Koutchouk Ali celle de Ngouddou. Il était difficile, au dire de Schweinfurth, de se reconnaître au milieu des différentes possessions des traitants, dont les domaines éparpillés se trouvaient enclavés les uns dans les autres.

Plus à l'est, entre le Tondj et le Jau, les zéribas, devenues plus rares, appartenaient aux commerçants Chérifi et Abd es Samâte, qui s'étaient taillé de véritables petits États dans ces régions. Malgré l'étendue presque sans bornes où ils pouvaient agir, le premier était en hostilités ouvertes avec le second. A Chérifi appartenaient les zéribas de Douggou et Dagouddou, tandis qu'Abd es Samâte possédait un domaine important autour de Sabbi. Dans la région voisine de Dagouddou, le sol était peu cultivé; les Bongo préféraient se livrer au pillage plutôt qu'au travail honnête de la terre, et vivaient du produit des razzias qu'ils allaient faire, dans la direction du nord, chez les Ayell et les Farial, tribus dinka peu éloignées. Par le fait de ces razzias perpétuelles, les zéribas étaient toujours amplement fournies de marchandise vivante, et comme il était rare qu'il y eût assez de provisions pour nourrir le stock, la marchandise n'était pas chère. Aussi les trafiquants d'esclaves y faisaient-ils leurs achats au prix le plus minime. «L'acheteur va de zériba en zériba, rapporte Schweinfurth, traînant sa bande avec lui, sans avoir autre chose à lui donner que le grain qu'il peut obtenir. Où la pénurie est chose ordinaire, il est évident que les traitants, n'ayant pas de ressources pour supporter un long voyage, doivent jour après jour souffrir des pertes considérables; rien d'étonnant dès lors à ce que leurs bandes fondissent par douzaines à la fois. Squelettes humains et traces d'incendie jalonnent les pistes musulmanes. J'étais de jour en jour plus vivement blessé par cet odieux spectacle, et dans chaque zériba m'attendait l'horrible tableau de malheureux enfants, images de toutes les misères, qui, soit orphelins, soit abandonnés, traînent dans ces établissements l'existence la plus pénible. Nul ne s'en occupe; ils meurent de faim, roulent dans le feu pendant leur sommeil et en sortent, sans aide, couverts d'affreuses

brûlures qu'on ne regarde même pas [1]. » Les Bongo qui habitaient autour de Sabbi cachaient soigneusement leur grain. L'eussent-ils voulu, d'ailleurs, qu'ils ne pouvaient plus se livrer au travail de la terre avec assiduité, obligés qu'ils étaient de porter les marchandises des traitants. Chaque année, pendant six mois, les voyages au mechra et les expéditions chez les Niam-Niam les arrachaient à la culture du sol.

A l'est du Jau, coule le Rohl où Malzac et Poncet avaient fondé leurs premiers établissements. En 1863, les frères Poncet, qui voulaient créer de nouveaux établissements plus au sud, dans le Mvolo, cédèrent à Ghattas les stations qu'ils possédaient chez les Agar. C'est ainsi qu'Adael passa aux mains du commerçant copte, comme lui échurent par la suite Ronga [2] et Rumbek [3]. En avril 1869, presque toute la garnison de la zériba d'Adael périt dans une razzia contre la tribu dinka des Agar. Le reste de la troupe, informé de cette défaite et assiégé par les Agar, abandonna la station et gagna pendant la nuit une autre zériba de Ghattas. Après avoir pillé la station, les vainqueurs l'incendièrent. A la suite de cette révolte, les communications du Rohl avec Abou Kouka, station située sur le Bahr el Djebel et en relations régulières avec Rumbek, furent coupées pendant quelque temps [4].

Situé entre le Roah et le Rohl, le territoire appelé Moru est peuplé par les Mittou, dont certaines fractions telles que les Madi, les Abaka, les Louba, qui habitent la partie méridionale du pays, se considèrent toutefois comme des peuplades distinctes. Au nord, le territoire des Mittou touche aux tribus dinka des Rohl et des Agar; au sud, il confine au pays des Niam-Niam, dont le sépare la rivière Lehsi. L'assujettissement des

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 324.

[2] D'après la carte de Schweinfurth, Ronga et Rumbek sont deux établissements distincts. D'autres voyageurs les confondent.

[3] Fondé entre 1857 et 1859 par Alphonse de Malzac, cet établissement fut acheté, après sa mort, par Franz Binder, commerçant originaire de Transylvanie, pour la somme de 2.500 tallaris. Il passa ensuite successivement aux mains de Khalil el Chami, Touhami effendi, Harlussi, pour échoir enfin entre celles de Ghattas (cf. Junker, *Travels in Africa*, t. I, p. 393, 394).

[4] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 222.

Mittou par les négriers de Khartoum remontait à l'année 1868 [1]. Ghattas y possédait la zériba de Dangaddulu et Abd es Samâte l'important établissement de Ngama, ainsi que les zéribas secondaires de Kouddou et de Mbomo. Établie sur le Yalo [2], la zériba de Aouri se trouvait sur le territoire de la petite tribu des Sofi, qui habitait également les collines situées au nord de l'établissement; cette région est dominée par le mont Khartoum, dont les habitants, excellents archers, étaient très redoutés des gens de la zériba, dont ils essayèrent même de s'emparer par surprise. Les gens de Ghattas furent secourus à cette occasion par la garnison de Mvolo, établissement qui appartenait aux frères Poncet. Situé sur le territoire de la petite tribu des Lehsi, Mvolo était le point le plus rapproché de la grande région productrice de l'ivoire; une route directe, partant de ce point, reliait le Rohl au pays des Monbouttu, et sur cette route les Poncet avaient récemment envoyé deux expéditions au cours d'une même année, ce qui leur avait permis de doubler leurs profits. L'établissement de Mvolo était surmonté, non pas du drapeau tricolore, mais du drapeau rouge chargé du croissant et de versets coraniques, et ce déploiement de la bannière musulmane sur les possessions d'un Français constituait la preuve la plus manifeste du faible degré d'influence que les négociants de Khartoum possédaient sur leurs mandataires de l'intérieur. A la suite du contrat de vente passé par les frères Poncet au Caire [3], Mvolo ne devait pas tarder à passer aux mains du gouvernement égyptien. Mais ce dernier, loin de profiter de la position ainsi acquise pour s'emparer du commerce de l'ivoire et substituer, dans cette région, le règne de la loi à celui de la violence, céda presque aussitôt l'établissement et ses succursales au copte Ghattas. Avec les Poncet disparaissaient les derniers commerçants européens que la traite de l'ivoire eussent attirés dans la région du Haut-Nil et du Bahr el Ghazal.

Au sud de la zériba de Ngama s'étend le pays des Madi. Les frères Poncet y avaient établi une petite station de chasse à Reggo et prétendaient à la possession exclusive de tout le district. Mais leur prétention était

[1] Les tribus méridionales des Louba et des Abaka n'étaient pas, par contre, complètement soumises.

[2] Nom donné au cours supérieur du Rohl.

[3] Cf. t. III, Ire partie, p. 472.

formellement contestée par Abd es Samâte qui, ayant poussé ses incursions plus au sud, venait de fonder dans cette région la zériba de Kouraggera. En janvier 1870, ce commerçant, à la tête d'une bande de 250 soldats et de plus de 3.000 porteurs indigènes, se trouvait dans la région, occupé à mettre à contribution tout le pays, depuis le Rohl jusqu'à la frontière du Makraka. Beaucoup de chefs Madi s'étaient soumis au Kénousien [1] et avaient acquitté l'impôt volontairement; les autres qui, tout d'abord, s'étaient montrés hostiles, avaient fini par mettre toutes leurs récoltes à la discrétion de l'ennemi. La campagne s'était d'ailleurs accomplie sans effusion de sang, et le pays se révélait si riche qu'on se demandait s'il y aurait assez de bras disponibles pour transporter les produits de la taxe [2].

2. — LES ROUTES DU MONBOUTTU.

L'entreprenant Abd es Samâte ne se bornait pas à soumettre de nouveaux territoires à sa domination; deux ans plus tôt, de sa zériba de Sabbi, il avait ouvert une nouvelle route au commerce, à travers le pays des Niam-Niam, jusqu'au Monbouttu. Cette route passait par Ngoli, franchissait le cours supérieur du Tondj, au delà duquel commencent les territoires habités par les Niam-Niam, passait par Penio et aboutissait chez Nganyé [3]. Ce prince, ami d'Abd es Samâte, recevait de lui chaque année un tribut composé de cuivre, de verroteries et d'étoffe, en échange duquel il conservait, pour ne le vendre qu'au Kénousien, tout l'ivoire qu'il avait pu recueillir. Au sud de Nganyé, la route passait par Goumba, puis par Bendo, tous deux frères de Nganyé; elle traversait ensuite le Soui [4], limite méridionale du territoire du Nganyé. On pénétrait alors dans un domaine qu'Abd es Samâte avait enlevé à un chef indigène coupable de s'être mis en hostilités ouvertes avec lui. Ce chef étant mort, le Kénousien l'avait remplacé par Sourour, un jeune frère de Nganyé, qui avait servi dans sa garde noire et parlait l'arabe. Appuyé par la présence continuelle de 40 à 50 Nubiens armés, Sourour administrait, au

[1] Abd es Samâte était natif du Dar Kenous, d'où son surnom.

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 371-372.

[3] Les localités sont nommées d'après les chefs qui y commandent.

[4] Nom donné, d'après Schweinfurth, au cours supérieur du Diour.

nom d'Abd es Samâte, ce grand domaine qui mesurait environ 700 milles carrés, et pouvait fournir 20.000 hommes capables de porter les armes. Le Kénousien possédait dans ses établissements un nombre considérable de jeunes Niam-Niam, auxquels il faisait apprendre le maniement du fusil et qui, traités avec égard, devenaient les plus fermes soutiens de son pouvoir. Son domaine contenait une grande zériba et trois succursales qui faisaient l'office de places fortes. Chacun des établissements secondaires était commandé par un chef indigène et avait pour garnison un détachement de quelques hommes.

Au sud du domaine d'Abd es Samâte, la route du Monbouttu traversait successivement les États de Ndouppo, Rikkété et Wando. Ces princes niam-niam étaient tous trois fils de Bazimbé, frère de Tombo, ce qui n'empêchait pas Ndouppo et Wando d'être ennemis[1]. Abd es Samâte avait épousé la fille de Wando et entretenu jusque-là de bonnes relations avec ce prince. Au sud de Wando, habitait la tribu inhospitalière des A-Banga[2], au delà de laquelle commençait le territoire de Monbouttu. La route passait chez Nembé, chef local soumis au roi Degberra qui gouvernait la moitié orientale du Monbouttu, puis chez Isingherria, frère et lieutenant du roi Munza, qui gouvernait l'autre moitié du Monbouttu. Franchissant ensuite l'Ouellé, qui envoie ses eaux au Congo[3], elle aboutissait à la résidence du roi Munza.

Des deux princes ennemis qui se partageaient le royaume de Monbouttu[4], Munza était le plus puissant. Il avait succédé à son père Tikîbo en 1867. L'année précédente, l'un des négriers de Khartoum réputé pour sa bravoure, Abou Gouroun, avait voulu pénétrer par la force, du pays de Kifa où il se trouvait, dans celui des Monbouttu. Il se heurta, au nord de l'Ouellé, à une armée que commandait Nalenghe, fille de Tikîbo, et éprouva des pertes considérables qui le forcèrent à rebrousser chemin. Lorsqu'il fut monté sur le trône, Munza envoya un message à

[1] Ndouppo fut massacré par les partisans de Wando en mars 1870.

[2] A est la marque du pluriel. Abd es Samâte fut attaqué par cette tribu en mars 1870.

[3] Le Congo n'avait pas encore été découvert à cette époque, et Schweinfurth, qui traversa l'Ouellé en mars 1870, croyait ce fleuve tributaire du Tchad.

[4] Les Monbouttu sont appelés *Gurguru* par les trafiquants d'ivoire, d'un mot arabe qui signifie *percé*. Les Monbouttu avaient en effet la conque de l'oreille percée.

Abd es Samâte, dont les expéditions, à cette époque, n'avaient pas encore pénétré au delà des territoires de Nganyé et de Wando, pour l'inviter à nouer avec lui des relations commerciales. Le Kénousien répondit à cet appel et ouvrit la traite de l'ivoire dans ce pays, où il entra le premier, non par droit de conquête, mais par suite d'une entente amiable[1]. Les magasins de Munza regorgeaient d'ivoire, au dire de Schweinfurth qui séjourna à la cour de ce souverain pendant trois semaines, en mars et avril 1870, et le prince désirait vivement échanger ce produit de la chasse contre des objets du nord, ou contre le «rouge métal» (cuivre) qui allait l'enrichir[2]. Abd es Samâte, en raison de son urbanité, était devenu très populaire chez les Monbouttu, qui l'appelaient «Mboli», c'est-à-dire «l'enfant». Munza l'avait autorisé à laisser en permanence, dans ses États, quelques Nubiens qui vivaient par groupes de dix ou vingt dans des zéribas, mais sans posséder aucun pouvoir sur les indigènes; par ailleurs, le souverain s'opposait à ce que le Kénousien poussât ses explorations vers le sud en vue de s'ouvrir de nouveaux marchés, car il tenait à conserver le monopole du cuivre.

La faveur dont il jouissait chez Munza excluait Abd es Samâte du royaume de Degberra, ennemi de Munza. Degberra vendait donc son ivoire à d'autres marchands de Khartoum. Les gens de Poncet et d'Agad avaient établi des comptoirs chez lui, dans les districts de Kubbi et de Benda, près du Gedda qui, en s'unissant au Kibali, forme l'Ouellé[3]. Un autre marchand nommé Touhami effendi, secrétaire en chef du divan de Khartoum, fréquentait également le territoire de Degberra. Établis sur le Rohl inférieur à Ronga, ancien établissement de Malzac, ses gens avaient ouvert une route directe vers le Monbouttu, à travers les districts des Mittou et des Madi; ils possédaient, à l'est du district d'Abd es Samâte, une zériba[4] placée à la frontière du pays des Niam-Niam, qui leur

[1] Hospitalier envers les étrangers, Munza accueillit plus tard le voyageur Miani qui mourut chez lui à l'âge de 62 ans (cf. Junker, *op. cit.*, t. III, p. 43).

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 36.

[3] Les comptoirs des Poncet passèrent, comme les autres, aux mains de Ghattas.

[4] Cette zériba, ainsi que les autres établissements de Touhami, furent cédés plus tard au fils de Ghattas. Elle figure, sur la carte de Schweinfurth, sous le nom de ce dernier.

servait également d'avant-poste du côté des Baboukre[1], dont le territoire constituait leur grenier d'abondance où ils s'approvisionnaient avant de partir pour le sud. En 1870, les Baboukre, fatigués de ces razzias continuelles, se ruèrent sur la zériba, y mirent le feu et contraignirent les habitants à évacuer la place. Beaucoup de Nubiens et de Niam-Niam périrent dans la lutte; ceux qui réussirent à s'échapper se réfugièrent dans la zériba la plus proche, qui se trouvait dans le pays de Mundo[2], à une longue journée de marche vers l'est.

Ainsi dans la partie orientale du Bahr el Ghazal, les commerçants de Khartoum, remontant les rivières de Rohl, Roah et Tondj, avaient poussé sans cesse vers le sud leurs bandes armées, soumettant aisément sur leur route les populations agricoles, pour atteindre le pays des Niam-Niam, avec lesquels ils s'étaient mis d'accord pour commercer et traverser leur territoire afin d'atteindre plus au sud le royaume de Monbouttu. Par leurs actes, leurs accords et leurs luttes, ces commerçants traçaient sans le savoir la voie à la domination égyptienne. Si grand d'ailleurs qu'eût été l'esprit d'entreprise des Khartoumiens de ce côté, leur activité n'avait pas été moindre, comme on va le voir, dans la partie occidentale du Bahr el Ghazal, où, là aussi, ces hommes intrépides furent en quelque sorte les fourriers de la puissance khédiviale.

[1] Les Baboukre étaient répartis en deux groupes. La section orientale, voisine des Niam-Niam (district de Nganyé) et des Louba, était limitée par le Tondj. Ce peuple, essentiellement agriculteur et possédant un grand nombre de chèvres, s'étendait sur une aire d'environ 350 milles carrés. Sans cesse en lutte aux razzias des Khartoumiens et des chefs niam-niam, les Baboukre avaient acquis un degré de cohésion extraordinaire qui leur permettait de résister aux attaques. Leur humeur était belliqueuse et leur intrépidité peu commune. A l'est de cette section des Baboukre, vivaient les Louba qui, bien que pillés également par les gens du nord, faisaient constamment la guerre aux Baboukre, au lieu de s'entendre avec eux contre l'ennemi commun. — L'autre section des Baboukre s'était retirée sur la frontière des Bongo et des Niam-Niam, contre le Soui et le Tondj, à 60 milles environ au nord-ouest de la première section.

[2] Cette région de Mundo n'a rien de commun avec le territoire du même nom, situé au sud du pays des Bongo, et visité par Petherick en février 1858. Région montagneuse, elle est bornée à l'ouest par l'Issou et à l'est par le territoire appelé Iddio ou Makraka, qui est habité par une fraction des Niam-Niam et qui se trouvait à l'époque gouverné par Ringhio, en relations avec les traitants du Bahr el Djebel.

3. — LES ZÉRIBAS DU DAR FERTIT.

A 15 kilomètres environ du nord-ouest de la grande zériba de Ghattas, dans le pays des Diour, se trouvait l'établissement d'Abderrahman Abou Gouroun, ancien serviteur de Petherick. Venaient ensuite la petite zériba de Diour-Awet appartenant à Agad, puis la principale zériba de Koutchouk Ali, établie à 6 kilomètres environ des rives du Diour. De l'autre côté de cette rivière, s'élevait la grande zériba de Wau, qui appartenait à Agad. La maison Agad et Cie possédait dans ce district des établissements épars au milieu des territoires qui appartenaient à d'autres négociants; ses succursales s'étendaient loin dans l'ouest, jusqu'au territoire des Krédi, et elle envoyait même des expéditions jusqu'aux frontières occidentales des Niam-Niam. Après Wau, on passait par Kurnuk et Doggaya-Morr, zéribas appartenant à Biselli [1], avant d'atteindre le grand établissement de Longo, propriété d'Ali Abou Amouri. L'autorité de ce marchand était reconnue par la tribu des Dembo, et ses possessions s'étendaient dans la direction du nord-ouest jusqu'au territoire des Baggara el Homr, avec des zéribas sises au Djebel Marra. Longo, établissement de premier ordre, avait une population plus nombreuse encore que la zériba de Ghattas. En toute saison, on y rencontrait une foule de marchands d'esclaves, accompagnés de nombreux Baggara de la tribu des Rizeykat, sauvages enfants des steppes qui, avec leurs bœufs maigres, suivis de mouches nuisibles, campaient au dehors à la façon des nomades. Le gouverneur de la zériba, nommé Selim, était un Barea qui avait servi autrefois dans l'armée turque (régiment du nizam). A Damouri, zériba secondaire d'Ali Abou Amouri, on franchissait le Pongo, au delà duquel la route se dirigeait droit à l'ouest. Elle laissait à gauche le mont Ida, puis franchissait le Khor el Ganna que les Bongo considèrent comme formant leur frontière du côté des Golo, et qui séparait le territoire d'Ali Amouri de celui de Idris Wad Defter, dont la zériba se trouvait à

[1] La principale zériba de Biselli, nommée Doggaya Onduppo, se trouvait à 8 lieues environ au sud-ouest de Kurnuk.

35 milles de Damouri. Idris était l'un des associés de la compagnie Agad. Sa zériba, établie à cette place depuis 1868, se composait de grands corps de fermes, entourés de hautes palissades, qui leur donnaient un aspect quelque peu monastique. Ces fermes étaient occupées par de gros marchands d'esclaves fixés dans le pays. Quant à Idris, il habitait la zériba qu'il possédait chez les Niam-Niam, près de la résidence du roi Mofio, à sept ou huit jours de marche. Il avait en outre deux zéribas secondaires moins éloignées; l'une sur la pente occidentale des monts Kosanga, l'autre dirigée par un nommé Abd es Sid. Les indigènes de cette région appartiennent à la tribu des Golo qui, dans leur extérieur et leurs coutumes, ont beaucoup de ressemblance avec les Bongo, leurs voisins de l'est. Après avoir franchi le Bahr Kourou, qui sépare le territoire des Golo de celui des Krédi, on arrivait enfin à la zériba de Zobéir Rahmat établie sur le territoire de la tribu des Ndouggo[1].

Dem Ndouggo était la principale station de Zobéir. « Autour de la zériba, dont la palissade formait un carré de deux cents pas de côté, écrit Schweinfurth[2], des centaines de fermes et de groupes de huttes couvraient la pente orientale d'une vallée profonde..... L'ensemble de tous ces groupes produisait l'effet d'une ville soudanienne et me rappelait surtout Metamma, la grande place commerciale du Gallabat, lieu principal du trafic entre l'Abyssinie et les provinces de l'intérieur du Soudan[3]. » « Zobéir, poursuit Schweinfurth, s'était fait à Ndouggo une vie somptueuse et y avait une véritable cour. De vastes bâtiments carrés et entourés de hautes clôtures composaient sa résidence. A l'intérieur de ces bâtiments étaient de grandes salles de réception, gardées nuit et jour par des sentinelles armées. Des pièces, également spacieuses, servaient à celles-ci d'antichambre : pièces meublées de divans couverts de tapis et où les visiteurs, conduits par des esclaves richement vêtus, recevaient du café, des sorbets et des chibouks. La présence de lions, retenus par de fortes chaînes, ajoutait au caractère vraiment princier de ces grandes salles. Dans la pièce la plus reculée du bâtiment qui occupait le centre du groupe, derrière un large rideau, était couché le riche traitant.

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 295.

[2] Schweinfurth séjourna chez Zobéir en janvier 1871.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 295.

De nombreux serviteurs attendaient ses ordres, et une bande de fikis, postés sur les divans, en deçà des rideaux, marmottaient leurs prières sans fin [1]. »

L'importance du dem Ndouggo venait de sa position dans le Dar Fertit, région où, de tout temps, les djellabs du Darfour et du Kordofan étaient venus s'approvisionner en esclaves. « Lorsqu'il y a quinze ans les compagnies khartoumiennes y pénétrèrent, écrit Schweinfurth, de nombreux marchands d'esclaves y possédaient déjà de vastes comptoirs..... Ces traitants, formant de grandes caravanes accompagnées de centaines d'hommes armés, s'y rendaient chaque hiver du Kordofan et du Darfour, et, leurs provisions faites, repartaient de façon à rentrer chez eux avant le début de la saison pluvieuse. D'autres s'étaient fixés dans le pays et, sous la protection des chefs les plus influents, avaient fondé, pour y entreposer leur noire marchandise, ces grands établissements appelés *dems*. Sitôt que parurent les Khartoumiens chercheurs d'ivoire, ceux-ci, amenant des forces considérables et ne portant nul ombrage aux djellabs, furent accueillis par ces derniers à bras ouverts; ils joignirent leurs magasins fortifiés aux dems qu'ils trouvaient établis et qui, s'accroissant toujours, prirent l'étendue et l'aspect de grands marchés soudaniens. Dans ma tournée au Dar Fertit, j'eus l'occasion de voir cinq de ces villes, qui forment dans ces parages autant de grands centres du commerce d'esclaves.

« Pour les traitants, l'arrivée des Khartoumiens eut d'abord un double avantage : elle les dispensa d'entretenir des troupes auxquelles suppléaient les garnisons des zéribas, et les affranchit du tribut qu'ils payaient aux chefs indigènes, les naturels étant devenus sur le champ vassaux des Nubiens. Mais en dépit de l'envoi qu'ils faisaient de leurs bandes chez les Krédi les plus éloignés et presque chez les Niam-Niam du sud-ouest, les gens de Khartoum virent bientôt que la recherche de l'ivoire n'était pas suffisamment rémunératrice; et le chiffre croissant de la dépense, la diminution des produits, la facilité de joindre à leur commerce des opérations lucratives, leur firent donner à la traite de l'homme une place de plus en plus importante dans leurs expéditions; de telle

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II. p. 299.

sorte que les djellabs, qui avaient salué leur venue avec joie, ne tardèrent pas à trouver en eux les concurrents les plus redoutables [1]. »

Ainsi dem Ndouggo ou dem Zobéir était devenu le centre d'un mouvement d'affaires considérable. La place était en relations régulières avec le Darfour et le Kordofan. Pour aller de dem Ndouggo à Abou Haraz, localité située à la frontière sud-ouest du Kordofan, on comptait trente journées de marche de sept lieues en moyenne. A partir du dem, trois jours de marche dans la direction du nord-nord-est conduisaient le voyageur à Serago, le plus septentrional des établissements de Zobéir. Le lendemain, on arrivait à Delgauna, dépôt trés fréquenté par les marchands d'esclaves et bâti sur une montagne isolée d'où le regard s'étend au loin vers le nord, à travers les steppes. Près de cette montagne coule le Biri qui va, au nord-est, rejoindre le Bahr el Arab. On atteint cette rivière trois jours après avoir quitté Delgauna. Ces trois jours de marche font traverser aux caravanes le territoire des Baggara el Homr. Du fait de l'habitation de ces Bédouins sur ses bords, la rivière est appelée Bahr el Homr ou Bahr el Arab par les marchands du Kordofan et par ceux de Khartoum. Une nouvelle marche de trois jours à compter du Bahr el Arab conduit à Shakka, principal rendez-vous des caravanes, et qui est sur le territoire des Baggara-Rizeygât. Ainsi de Ndouggo à cette place importante, le trajet s'accomplissait en dix jours de marche, si les étapes étaient fortes, ou bien en douze journées, si la marche était ordinaire.

« Shakka, écrit Schweinfurth, paraît être une grande place de commerce, servant de point de réunion aux marchands ambulants et aux Bédouins baggara, dont un grand nombre y possède des demeures permanentes. C'est en outre la résidence de Monzel, cheikh des Rizeygât, et l'entrepôt où les grands trafiquants d'esclaves du Kordofan s'approvisionnent de leur bétail humain. La place se trouvant en dehors de la juridiction des agents du Khédive, qui font payer leur tolérance d'une extorsion de tant par esclave importé dans le pays, les affaires peuvent s'y traiter franches d'impôt; et, de ce marché libre, les négociants expédient sans crainte leur cargaison vivante sur tous les points qui leur

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 302.

conviennent[1]. » De Shakka à Abou Haraz, le trajet est de dix-huit jours de marche ordinaire et peut se faire en quinze étapes.

Pour aller au Darfour, les caravanes qui quittaient dem Ndouggo se dirigeaient d'une manière générale au nord-ouest, puis au nord-nord-ouest. Le voyageur, après avoir fait 3 ou 4 lieues, arrivait à Déleb, qui n'était qu'une succursale de la grande zériba. Un jour de marche au nord-ouest le conduisait de Déleb à une deuxième succursale, dont le gouverneur, en 1870, était un nommé Soliman. Deux étapes plus loin, on trouvait la zériba du djebel Mangayate. Puis, après six jours de marche, le voyageur atteignait les mines de cuivre de Hofrat el Nahas, situées à la frontière méridionale du Darfour. Zobéir possédait sur cette frontière un établissement qui était en relations constantes avec la région minière.

A 20 milles dans le sud-ouest de dem Zobéir, s'élevait une zériba appartenant à une compagnie dont Koutchouk Ali avait été l'associé. De cet établissement dépendaient de nombreuses fermes, mais il le cédait en importance à dem Goudyou, situé à 22 milles plus au sud. Dirigé par le fiki Ismaïl, ce dem, un des plus anciens comptoirs des marchands d'esclaves du Dar Fertit, comprenait au moins 2.000 cases; il renfermait une zériba appartenant à la compagnie Agad et servait de quartiers à une bande de soldats nubiens qui, tous les ans, faisaient une expédition dans l'ouest, sur le territoire de Mofio, prince niam-niam dont la résidence se trouvait à huit jours de marche environ. La région à l'ouest du dem était traversée non seulement par les bandes commerciales d'Agad, mais par celles de Biselli, de Zobéir Adlan et d'Idris Wad Defter qui possédait, à six jours de marche dans le sud-ouest-quart-ouest de dem Goudyou, une zériba dont il avait fait son principal dépôt d'armes et de munitions.

A 35 milles dans le sud-est de dem Goudyou s'élevait dem Békir, où, dans un périmètre de quelques lieues, se trouvaient réunis de grands établissements appartenant à des djellabs. Koutchouk Ali y avait la plus importante de ses forteresses, et son vékil, nommé Djouma, plus qu'à moitié turc, connaissait, paraît-il, mieux que les autres gouverneurs de zériba, les élégances et le confort des intérieurs de Khartoum. La popu-

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 306.

lation qui entourait le dem était formée en partie de Golo et en partie de Sehré. A trois jours de marche dans le sud-ouest de dem Békir s'étendait le territoire du prince niam-niam Yapati, et à cinq jours dans le sud-sud-est du même dem le territoire de Solongo. Ce dernier prince, beaucoup plus puissant que le premier, et dont la province s'étendait jusqu'au territoire des Bellanda, était en mauvais termes avec les occupants de dem Békir et menaçait de les attaquer.

De dem Békir, une course de 28 milles au nord-nord-est conduisait au dem de Zobéir Adlan, associé de la compagnie Agad. Bien que sa zériba fût entourée d'un assez grand nombre d'habitations, le dem n'avait pas l'importance de dem Békir, de dem Goudyou ou de dem Ndouggo. Plus à l'est, les zéribas de Ngoulfala et Moudi appartenaient à Agad. Près de la dernière se trouvait Moddou-Maha, zériba secondaire de Koutchouk Ali, et à trois lieues plus loin, s'élevait la zériba principale d'Hassaballa, appelée Ghellaou. De l'autre côté de la rivière Wau, dans la bande de terre comprise entre cette rivière et le Diour, il n'y avait pas moins d'une demi-douzaine de petits établissements échelonnés sur la route des Bellanda, dont les uns appartenaient à Hassaballa et les autres à Koutchouk Ali.

Au total, entre le Biri et le Rohl, s'élevaient plus de 80 zéribas[1], construites chez les Bongo, les Mittou, les Diour, les Golo, les Sehré, les Krédi, et dont les maîtres exerçaient leur pouvoir sur une population de près de 200.000 indigènes[2].

[1] Schweinfurth en visita une quarantaine.

[2] Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 361, donne de cette population l'énumération suivante :

Bongo	100.000
Mittou (y compris les Louba, les Madi, etc.)	30.000
Diour	10.000
Golo	6.000
Sehré	4.000
Krédi	20.000
Petits groupes d'indigènes établis au voisinage des zéribas sur les terres qui appartiennent à celles-ci : Dembo, Bimbéri, etc.	20.000
Total	190.000

4. — POPULATION ET COMMERCE DES ZÉRIBAS.

La population des zéribas, composée des Nubiens et de leurs commensaux, des djellabs, des troupes noires et des esclaves domestiques, pouvait s'élever à 50.000 individus[1]. Au nombre de 5.000 environ, les Nubiens en formaient le noyau militaire. Nés pour la plupart au bord du Nil, ils avaient quitté leur pays pour échapper aux exigences du fisc et à la misère; l'agriculture ne les empêchant pas de mourir de faim, ils préféraient s'enrôler en qualité de pillards, de voleurs de bétail, de chasseurs d'hommes, et faire n'importe quel métier qui satisfît le penchant qu'a tout Nubien pour la vie d'aventures. « Chez eux, disait Abd es Samâte, les Nubiens portent de la boue : ici, ils portent le mousquet et jettent leur boue aux autres. » Mais cette superbe n'était guère justifiée par leurs qualités intrinsèques. « Il n'y a pas au monde d'êtres plus désordonnés que les Nubiens, écrivait Schweinfurth. Tout esprit de méthode leur est étranger; la licence dans laquelle ils ont l'habitude de vivre leur fait trouver odieuse jusqu'à l'ombre d'une règle; et, ne se doutant pas des avantages de la convergence des forces, toute mesure d'ensemble leur paraît un attentat à la liberté individuelle. Avec des gens de cette nature, la discipline, telle que nous la comprenons, est impossible : il n'y a même pas à y songer. Le seul moyen de les maîtriser est de les prendre par leur côté faible... Une allusion faite à propos, soit au lien fraternel, soit à la parole donnée; un appel soudain à l'honneur ou aux sentiments

[1] C'est le chiffre cité par Schweinfurth, qu'il décompose comme suit :

Soldats nubiens recrutés à Khartoum : natifs du Dongola, du Sennar, du Kordofan, auxquels s'ajoutent des Chaïghié et des Bédouins de différentes tribus	5.000
Troupes noires esclaves (farouks)	5.000
Commensaux des Nubiens : Soudanais fainéants qui ne viennent dans les zéribas que pour y vivre à peu de frais	1.000
Djellabs établis dans le Dar Fertit, employés des établissements, fikis et autres	2.000
Esclaves domestiques appartenant aux colons musulmans	40.000
TOTAL	53.000

religieux, ou bien la promesse d'une récompense : celle d'un esclave ou d'une augmentation de salaire, fera céder le plus opiniâtre[1]. »

A côté des Nubiens, on trouvait dans les zéribas des troupes noires recrutées parmi les esclaves domestiques. Les enfants mâles, âgés de 7 à 10 ans, commençaient par porter les fusils et les munitions; chaque Nubien avait à ses ordres au moins un de ces petits servants d'armes. Devenus grands, ces enfants, sous le nom de farouk, basingher ou narakik[2], formaient une espèce de nizam dont la mission était d'accompagner et de seconder la troupe nubienne. Dans toutes les zéribas, cette garde noire constituait près de la moitié de la force armée, et c'est à elle qu'en temps de guerre incombait le rôle principal. Ce sont les farouks, en effet, qui battaient le pays à la recherche du grain, qui réunissaient les porteurs, maintenaient l'ordre dans les rangs, surveillaient les prisonniers, soutenaient le choc de l'ennemi et qui, partout, faisaient la plus rude besogne. Pleins de mollesse et souvent malades, les Nubiens se montraient au contraire récalcitrants, et bien qu'honorés du titre pompeux d'*assakir,* il arrivait parfois qu'au cours de la campagne, ils ne brillassent pas par le courage; tout le poids de la guerre retombait alors sur les farouks. « Néanmoins, écrit Schweinfurth, les premiers sont indispensables aux chefs de caravane. La garde noire tire beauconp mieux; elle connaît tous les sentiers et n'est pas éprouvée par le climat. Les jours de pluie, tandis que les Nubiens restent grelottants dans leurs cabanes, les farouks, le fusil enveloppé dans ce qui leur sert de vêtement, et le corps entièrement nu, vont sous l'averse repousser l'ennemi à travers bois et steppes; mais leur désertion est toujours à craindre et l'on est sûr des Nubiens[3]. » Les farouks possédaient femmes et enfants, ainsi qu'un lopin de terre dans les zéribas, et parmi eux, les anciens avaient même de petits esclaves auxquels ils faisaient porter leurs fusils. A chaque expédition dans le pays des Niam-Niam, cette catégorie d'esclaves s'augmentait

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.,* t. I, p. 393.

[2] Tandis que les farouks et les basinghers étaient armés d'un fusil ordinaire, les narakiks portaient des fusils de gros calibre qui, dans l'origine, étaient destinés aux chasseurs d'éléphants, et qui furent conservés dans les bandes khartoumiennes, où ils remplaçaient l'artillerie (cf. Schweinfurth, *op. cit.,* t. I, p. 445).

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.,* t. II, p. 159.

d'un grand nombre de jeunes indigènes. Pour avoir une tunique et un fusil, une nourriture régulière qu'ils trouveraient dans les zéribas et que ne leur offraient pas leurs solitudes, ces jeunes gens se donnaient aux Nubiens et les suivaient. La promesse de ces avantages suffisait pour les attirer en foule. En dehors de ces esclaves militaires, les zéribas regorgeaient d'esclaves domestiques : femmes de service qu'on trouvait dans toutes les cases, esclaves des deux sexes employés à des travaux exclusivement agricoles. Seuls, les chefs de zériba, les employés, les fikis, les djellabs résidents et les drogmans[1] possédaient des fermes et des troupeaux de bêtes bovines.

Placés en dehors de tout contrôle par suite de l'éloignement des chefs des maisons de commerce qui, pour la plupart, résidaient à Khartoum, les gouverneurs des zéribas jouissaient d'une entière indépendance. Beaucoup d'entre eux étaient des esclaves, élevés sous l'œil du maître, qui les envoyait ensuite diriger leurs établissements, de tels postes ne pouvant être confiés qu'à des gens sûrs. Cependant il était très facile à ces délégués de s'entendre avec les soldats et les commis placés sous leurs ordres pour agir au grand dommage de la maison qu'ils représentaient. Rien ne les empêchait de vendre tous les nègres du territoire, de convertir en cuivre le prix de la cession et d'aller vivre tranquillement au Darfour, lieu d'asile pour beaucoup de malfaiteurs des provinces égyptiennes. On pouvait toutefois compter sur eux jusqu'à un certain point, tandis qu'il n'en était plus de même pour les agents des succursales. Nommés d'ordinaire pour un temps assez court, ces derniers avaient bien moins d'intérêt à la prospérité commerciale du maître que les esclaves en chef, et la distance qui séparait souvent les petites zéribas du grand comptoir ne permettait pas de les surveiller. Aussi les djellabs qui parcouraient le pays recherchaient-ils de préférence ces petits endroits, où ils trouvaient d'abondantes provisions de garçonnets et de fillettes que, sous prétexte de punir le vol, la désertion ou la mauvaise foi, l'agent saisissait dans les villages pour les vendre sans scrupule aux traitants.

Instigateurs, complices et bénéficiaires de cet odieux négoce, les djellabs

[1] Les drogmans étaient des esclaves affranchis, élevés en général à Khartoum, et qui négociaient avec les indigènes.

marchands d'esclaves étaient parvenus à s'établir dans chaque comptoir où, sans se déranger, ils tiraient tout le profit de la peine des autres. Ils tenaient commerce de cotonnades, de savon et de coiffures, brocantaient des armes à feu, vendaient des miroirs et des oignons, de la verroterie et des anneaux de fer et de cuivre, pouvaient céder quelques nègres, vieux ou jeunes, mâles ou femelles, faisaient commerce d'amulettes et de versets du Coran et avaient presque toujours sous la main des bœufs, des moutons et des chèvres; il existait en vérité peu d'articles qui ne rentrassent pas dans leur genre d'affaires. Ces négriers affluaient maintenant au Bahr el Ghazal par la route de terre, depuis que l'autorité égyptienne faisait la police du Fleuve Blanc. Ils traversaient les steppes des Baggara, sur la rive gauche du Nil, et s'arrêtaient à Shakka, non seulement pour y acheter des montures et des bêtes de somme, mais pour y prendre du beurre qui était très recherché dans les zéribas. Leurs principaux articles d'échange étaient une cotonnade grossière appelée *troumba,* qui se fabrique au Sennar, et du calicot anglais de deux sortes : américain et damour. Chacun d'eux, selon ses moyens, prenait à son service un ou plusieurs Baggara, auxquels il confiait le soin de ses bêtes de somme[1]. Le chameau ne résistant pas longtemps à l'influence du climat, était très rarement employé comme moyen de transport. « Tout djellab, écrit Schweinfurth, monte à âne et l'on peut affirmer qu'il y passe la moitié de son existence. Outre le cavalier, la bête porte au moins dix pièces de cotonnade; si elle survit au voyage, elle est troquée contre un ou deux esclaves. La charge vaut trois fois autant; d'où il résulte que l'homme au baudet, arrivé sans autre chose que sa monture et 25 dollars de calicot, se trouve en possession d'au moins quatre esclaves qu'il peut vendre à Khartoum 250 dollars. Il revient à pied, faisant porter ses bagages et ses vivres par sa nouvelle marchandise[2]. »

[1] Les Baggara, note Schweinfurth, qui viennent dans le pays à la suite des marchands négriers, soit pour dresser les bœufs au portage, soit en qualité de gardiens et de conducteurs d'esclaves, appartiennent tous à la tribu des Rizeygât, les Homr étant les ennemis implacables de tous les djellabs, que ces derniers soient du Kordofan ou du Darfour, de Khartoum ou de Nubie (cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.,* t. II, p. 328).

[2] Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.,* t. II, p. 347.

En dehors de ces détaillants « à qui le trafic de chair humaine est aussi naturel que l'usure à un juif polonais[1] », il y avait les gens de haut négoce, les gens riches qui, à la tête d'une force armée nombreuse et d'ânes pesamment chargés, faisaient des affaires importantes et jetaient sur la place les esclaves par centaines. La plupart des gros traitants du Darfour et du Kordofan avaient des associés ou des agents à poste fixe dans les grandes zéribas; presque toujours ces agents étaient des fikis, qui regardaient la traite des nègres comme un accessoire ordinaire de leurs attributions. Enfin de grands marchands s'étaient établis dans les dems de l'ouest, où ils vivaient sur leurs propres domaines. Ces derniers étaient les seuls qui fissent campagne hors de la province. Presque tous dirigeaient leurs convois vers les états de Mofio, le puissant chef niam-niam. Ils étaient accompagnés, dans ces expéditions, d'une force imposante qu'ils recrutaient parmi l'élite de leurs esclaves. A l'opposé des traitants d'ivoire, qui se gardaient bien de donner des fusils aux chefs des cantons où ils trafiquaient, ces djellabs avaient cédé à Mofio une quantité d'armes à feu assez grande pour que celui-ci pût maintenant entretenir un corps de 300 fusiliers, corps redoutable qui menaçait sérieusement les gens de Khartoum dont les bandes pénétraient sur son territoire.

Dans les zéribas du Bahr el Ghazal, de même qu'au Soudan égyptien, les frais de voyage n'existaient pas. Chaque arrivant était pourvu de kisséré et de melah, et ses gens et son âne recevaient assez de grain pour ne pas mourir de faim. Les djellabs trouvaient donc partout le boire et le manger, la table et le couvert; rien ne les pressait; ils pouvaient séjourner dans les zéribas autant qu'ils voulaient. Profitant de ces avantages, ils parcouraient le pays en se dirigeant vers l'est et allaient jusqu'au Rohl et au Djemid, puis ils se retrouvaient chez Zobéir, avant le début de la saison pluvieuse, et y reformaient leurs caravanes pour reprendre ensuite la route du Kordofan.

Malgré l'ardeur qu'apportaient les djellabs à leur commerce, celui-ci n'était pas toujours lucratif. Les djellabs de la classe inférieure étaient exposés à de nombreux mécomptes; si leur bœuf ou leur âne venait à mourir en chemin, il leur fallait céder leurs marchandises à n'importe

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 347.

quel prix. Souvent leurs esclaves prenaient la fuite, emportant les vivres dont ils étaient chargés, et la famine s'ajoutait à la perte des fugitifs. Leurs fatigues étaient extrêmes, leurs privations excessives, leurs profits incertains.

De ce qu'était la vie dans les grandes zéribas du Dar Fertit, Schweinfurth a brossé un tableau dont les couleurs sont fort sombres. « Le dem [de Zobéir], écrit-il, formait un douloureux contraste avec la fraîcheur des solitudes que nous venions de traverser. Les brocanteurs de chair humaine, sales et déguenillés, accroupis dans tous les endroits libres, et veillant sur leur butin comme les vautours sur un chameau tombé au désert; le son aigu de leurs voix rudes, criant leurs prières blasphématoires; ces Turcs paresseux et cuvant leur ivresse; plus encore, une foule oisive et agitée, couverte de crasse et de plaies immondes : syphilis et maladies de peau, tourbillons d'où s'échappaient des odeurs cadavéreuses, constituaient l'ensemble le plus révoltant. Partout la même vue, les mêmes cris, les mêmes exhalaisons frappaient tous les sens d'un dégoût insurmontable et l'esprit d'une horreur indicible[1]. » Quant aux brocanteurs de chair humaine, c'étaient, au dire du voyageur, des personnages abominables. « Ils prennent tous les masques, tous les prétextes pour faire leur révoltant métier; ils arrivent en qualité de fikis, c'est-à-dire de prêtres, et se livrent sans frein à leur infâme trafic de chair et de sang, y ajoutant tous les vices, toutes les grossièretés, tous les manques de foi, toutes les vilénies, toutes les scélératesses[2]. »

Ces fikis, on les rencontrait partout au Soudan, et partout ils regardaient la traite des nègres comme un accessoire ordinaire de leurs attributions. De fait presque tous étaient plus ou moins souillés par cet odieux commerce. « Ce qu'on leur voit faire dans les grandes villes, à Khartoum par exemple, écrit Schweinfurth, est réellement incroyable. Les pauvres sont brocanteurs, boutiquiers, fabricants d'amulettes, charlatans, maîtres d'école, entremetteurs de mariages. Les riches ont des collèges et des tavernes, qu'ils font tenir par des salariés. Dans les uns on apprend la lettre des commandements du Prophète, dans les autres on pratique

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 298.
[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 188.

largement le culte de Vénus[1]. » Au Bahr el Ghazal, c'étaient les fikis venus du Darfour qui inspiraient le plus de respect, en raison du pouvoir qu'avaient leurs amulettes de protéger contre les armes à feu. Par leur influence, le plomb se vaporisait avant d'avoir atteint son but. De là, chez les Nubiens, une telle crainte des troupes du Darfour, que dans les campagnes entreprises contre cette forteresse de la foi musulmane, on ne pouvait compter que sur les soldats de race blanche.

Fort crédules eux-mêmes, les Turcs n'en riaient pas moins de ces superstitions. « Le gouverneur de Fachoda, rapporte Schweinfurth, me racontait à ce propos une histoire qui montre à quel degré d'extravagance en arrivent les Nubiens. Zobéir Rahmat, le grand propriétaire d'établissements dont le territoire touche aux provinces méridionales du Darfour, se vanta au dit gouverneur d'être en mesure de narguer la magie des prêtres darfouriens; il avait fondu à Khartoum 25.000 tallaris et en avait fait des balles qui échappaient à l'influence des amulettes, celles-ci n'ayant de pouvoir que sur le plomb[2]. » Telle était la puissance des fikis, dont les pieux exercices dominaient, dans les zéribas, les prières ferventes des Nubiens; dans un jargon absolument incompréhensible aux gens de Khartoum, ils récitaient les versets du Coran avec la bruyante monotonie d'un moulin[3].

Les principaux articles contre lesquels s'échangeaient les esclaves, étaient le cuivre et la cotonnade; cette dernière, d'une valeur très variable, était toujours réduite à sa valeur en cuivre[4]. Un jeune esclave de la catégorie des sittahsis[5], fille ou garçon de 8 à 10 ans, valait 30 rotles de cuivre chez Zobéir et 25 chez les Bongo et les Diour[6], ce qui, d'après

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 348.

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 269, 270.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 309.

[4] D'après Schweinfurth, le cuivre des mines de Hofrât el Nahas était livré au commerce sous forme d'anneaux anguleux très grossièrement faits, d'un poids variant de 5 livres à 50; en ovales allongés pesant 2 livres ou en lingots d'une fonte assez impure (cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 307).

[5] Littéralement : haut de six palmes.

[6] Il est vrai que dans ces contrées le poids du rotle était purement nominal, et les 30 rotles en question n'en représentaient en réalité que 18 du poids égyptien (450 grammes).

la valeur du métal à Khartoum, portait le prix moyen de l'enfant à 7 tallaris et demi[1]. Les jolies nadifs ou jeunes filles se payaient le double, parfois même le triple. Elles étaient d'ailleurs rarement exportées, la demande étant considérable dans le pays[2]. Les femmes adultes, laides mais vigoureuses, coûtaient un peu moins cher que les nadifs. Les vieilles n'avaient aucune valeur et se donnaient pour une bagatelle. Quant aux hommes faits, les marchands en tenaient fort peu : ils étaient d'un transport difficile; en outre, ils se vendaient mal et n'étaient pas commodes à diriger. Comme objets d'échange, les armes à feu étaient presque aussi estimées que le calicot et donnaient plus de bénéfice. Pour un fusil à deux coups, article commun de France ou de Belgique, on pouvait avoir deux ou trois sittahsis, et quand le fusil avait quelque dorure, il représentait jusqu'à cinq de ces négrillons. Rendu à Khartoum, l'esclave valait au minimum six fois le prix d'achat.

Les prix ne différaient pas seulement d'après l'âge et l'apparence du sujet, mais encore selon la race à laquelle appartenait l'esclave. Parmi les esclaves provenant du Bahr el Ghazal, les *Bongo*, gens laborieux, dociles et fidèles, qui se dressent aisément et dont l'extérieur est agréable, étaient les plus appréciés. Le Niam-Niam, surtout les jeunes filles, se vendaient, il est vrai, beaucoup plus cher, mais ils étaient tellement rares que leur prix n'avait pas de tarif. Les Mittou, laids, décharnés, incapables de supporter les fatigues et même de se livrer à aucun travail suivi, avaient naturellement peu de valeur. Les Baboukre en auraient eu davantage, n'était leur esprit d'indépendance. Les Louba et les Abaka avaient la même nature indocile. Quand aux Dinka, ils passaient pour être maladroits et intraitables; les femmes seulement, en raison de leurs talents culinaires, étaient d'un placement facile chez les Nubiens, comme esclaves domestiques[3].

[1] Ces renseignements ainsi que ceux qui suivent sont donnés par Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 353 et suiv.

[2] Les prix variaient naturellement, en raison de la concurrence. Pendant l'hiver de 1870-71, époque où les djellabs affluèrent au Bahr el Ghazal, les esclaves atteignirent des prix parfois doubles de ceux de l'année précédente. Beaucoup de sittahsis, par exemple, se payèrent jusqu'à six pièces de damour, cotonnade ordinaire. La pièce était de 24 yards et valant deux tallaris prix à Khartoum.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 353-355.

L'exploitation des établissements était régie par certaines lois coutumières. Pour éviter les querelles qui naîtraient nécessairement de la rivalité des négriers, il s'était créé une sorte de loi de la zériba, qui était à peu près la même pour toute la région. Tout d'abord, les territoires qui dépendent immédiatement de chaque zériba, sont désignés d'une manière précise. Puis les approches d'un mechra n'appartiennent qu'à ceux qui peuvent établir qu'ils y ont droit. Presque chaque zériba a ses avenues séparées, sur lesquelles le propriétaire du comptoir frappe un impôt; toute avenue où l'on ne paie pas de taxe serait un chemin illicite. Une compagnie extraordinaire désire-t-elle faire usage de ces routes, elle doit s'entendre avec les agents qui disposent du droit de passage. Il faut ensuite qu'elle choisisse un guide et un interprète. Même les chefs qui approvisionnent les caravanes en transit attaqueraient ces dernières, si l'on ne se les était tout d'abord conciliés en les prenant pour truchements et pour conducteurs [1].

Les compagnies n'étaient pas moins jalouses de leur droit d'incursion; chacune avait son district où seule elle pouvait faire des razzias. C'est ainsi que la grande zériba de Ghattas, chez les Diour, embrassait tout le territoire que traverse le cours inférieur du Tondj. Si d'aventure les razzias n'étaient pas assez fructueuses, d'autres compagnies, dont les maraudes avaient été plus heureuses, étaient prêtes à céder leur superflu. Le brocantage commençait : des esclaves, des anneaux de cuivre entraient dans les marchés, et, autant que possible, des billets sur Khartoum, mode de paiement très recherché des vendeurs. Pour l'approvisionnement annuel de la zériba de Ghattas, il fallait que le pillage fournît au moins 2.000 têtes de bétail. De ce butin, les deux tiers appartenaient à l'établissement. On prélevait ensuite la portion destinée aux indigènes alliés ou vassaux qui avaient pris part à la maraude, puis celle des surveillants et des chefs indigènes, pour qui la remise du butin était l'occasion d'une orgie. Le reste devenait la propriété des soldats, qui en disposaient

[1] La loi de la zériba n'était pas toujours observée; c'est ainsi qu'en 1870, le marchand Abd es Samâte se rendant du mechra à Sabbi, avait traversé le désert par un nouveau chemin afin d'éviter la zériba de Chérifi, son ennemi. Ce dernier ne l'en avait pas moins attaqué; l'assaut avait été meurtrier, la caravane pillée et Abd es Samâte laissé pour mort sur le champ de bataille (cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 237).

comme ils l'entendaient. « Quand les affaires sont florissantes, note Schweinfurth, la paie d'un homme est de 5 dollars par mois. Le grand point est d'épargner le numéraire; il en résulte que l'agent saisit tous les prétextes qui lui permettent de payer la garnison avec des marchandises, dont il porte le prix à un chiffre exorbitant. Pour compenser le tort que les soldats en éprouvent, il leur accorde une part dans la capture du bétail et des esclaves; les soldats à leur tour peuvent disposer du butin qu'ils ont obtenu, toutes les négociations étant généralement conduites par les djellabs. Il est rare que les soldats aient assez de prudence pour rester indépendant de l'agent pour leurs besoins, ou qu'ils soient capables, même après de nombreuses années, de réunir à Khartoum un capital tant soit peu considérable [1]. »

Si les soldats ne s'enrichissaient pas, les propriétaires des zéribas ne faisaient guère, semble-t-il, de meilleures affaires. En 1869, la quantité d'ivoire expédiée par les gens de Ghattas et qui représentait la récolte de toute l'année, s'éleva à 400 charges formant à peu près 220 cantars, dont la valeur à Khartoum devait être, en chiffres ronds, de 20.000 tallaris, c'est-à-dire 100.000 francs [2]. En 1870, Zobéir, qui entretenait dans ses domaines une force armée d'un millier d'hommes, ne recueillit que 120 cantars d'ivoire, valant à Khartoum un peu moins de 12.000 tallaris [3]. De si faibles récoltes ne pouvaient couvrir les frais engagés dans l'entreprise. Restait la traite des noirs. Celle-ci donnait bien parfois quelque profit [4], mais c'était une branche de commerce sur laquelle le maître de la zériba ne pouvait pas compter. Lorsque, par suite de l'hostilité des Chillouk ou des autres peuplades, les articles attendus de Khartoum n'arrivaient pas, les agents étaient poussés à vendre les esclaves aux djellabs et le faisaient pour rien, se contentant d'un morceau de cotonnade ou de toute autre bagatelle qu'ils employaient à solder la troupe. D'autre part, les razzias faites sur le bétail et sur les hommes appauvrissaient le pays dans la mesure même de leur succès. Et c'est ainsi qu'après

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 174.

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 300.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 303.

[4] C'est ainsi qu'en 1870, Zobéir envoya au Kordofan, par la voie des steppes, 1.800 esclaves (cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 303).

avoir épuisé les ressources que leur offraient les tribus paisibles chez lesquelles ils s'étaient tout d'abord installés, les commerçants de Khartoum furent conduits à pousser leur quête de l'ivoire vers le sud et vers l'ouest et à pénétrer dans le pays des Niam-Niam.

5. — RAPPORTS AVEC LES NIAM-NIAM.

Établis sur le vaste territoire qui s'étend du Dar Fertit au Monbouttu, les Zandeh ou Niam-Niam occupaient tout le bassin fluvial de la rive droite de l'Ouellé. Sabirrou, fils de Nungé [1], fut le premier à établir sa suprématie sur les Zandeh du nord et de l'ouest. Ses possessions s'étendaient depuis le sud de dem Békir jusqu'à la source du Werré [2], et comprenaient aussi les régions de l'ouest qui furent, par la suite, divisées en plusieurs États [3]. A cette époque, les marchands de Khartoum n'avaient pas encore paru en scène, bien que des rapports et des relations commerciales existassent entre les Niam-Niam et les marchands ambulants du Darfour. La mort de Sabirrou fut suivie d'une guerre dynastique à la fin de laquelle son empire se trouva divisé entre ses frères et ses fils. Son frère Bomoulboé, qui fut le père de Solongo, resta maître dans le sud-est, tandis que Mofio [4], autre frère de Sabirrou, acquérait la suprématie dans les districts situés à l'ouest de dem Békir. De son côté Tikima, fils de Sabirrou, après une guerre heureuse contre son frère Aeso, s'établissait plus à l'est et étendait son autorité sur les tribus démembrées des Golo, des Sehré et des Krédi. Par la suite Tikima, aidé des mercenaires de Zobéir, parvint à soumettre la puissante tribu des A-Kahlé. Enfin Yango, autre frère de Sabirrou, soumit les Sehré du Mbomu, qui s'enfonçaient comme un coin entre les tribus Zandeh.

La partie sud-est du bassin de l'Ouellé (rive droite), échut aux descendants de Basimbé [5], dont les fils Mbio, Malingdé, Wando, Ngerria se

[1] Nungé descendait lui-même de Mabengé, fondateur de la dynastie.

[2] Région marquée sur la carte comme appartenant à Ndoruma.

[3] Sur la généalogie des Zandeh, cf. JUNKER, *Travels in Africa*, t. III, p. 262 et suiv.

[4] Appelé parfois aussi Mopa.

[5] Basimbé était fils de Yapati, frère de Nungé.

partagèrent les territoires, tandis que leur frère Aeso eut un fils Ndoruma qui s'établit plus à l'ouest, entre le Soui et le Werré [1]. Quant aux descendants de Tombo, autre chef niam-niam, ils se fixèrent sur le territoire compris entre les cours supérieurs du Soui et du Tondj. La nombreuse postérité des princes Zandeh amena une division extrême du pays; dans la région relativement restreinte qu'il parcourut en 1870, Schweinfurth ne trouva pas moins de 35 chefs indépendants qui se partageaient la portion du territoire niam-niam traversée par les compagnies commerçantes de Khartoum pour gagner le royaume des Monbouttu.

Il est difficile de dire à quelle époque précise les marchands de Khartoum pénétrèrent dans le pays des Niam-Niam. Abou Gouroun passait pour être entré le premier sur leur territoire, et cette expédition l'avait rendu célèbre parmi les traitants. Zobéir, qui semble y avoir séjourné quelques années, en revint en 1863. Vers cette date, le Lucquois Piaggia pénétra à son tour chez les Niam-Niam et séjourna chez le roi Tombo qui lui montra l'arbre planté soixante ans plus tôt par son père, lors de la conquête du pays [2]; Piaggia explora la vallée de la rivière Mbruolé [3], et fut le premier Européen à rapporter des renseignements précis sur les Zandeh [4]. En 1868, le voyageur français Le Saint mourut à Abou Kouka, sur le Haut Nil, au moment où il allait partir pour explorer le pays des Niam-Niam. Schweinfurth, en 1870, ne traversa qu'une petite partie du pays des Zandeh. Il faudra attendre dix années encore les voyages d'exploration du docteur Wilhelm Junker, pour que soit dressée la première carte scientifique du pays [5].

[1] Cf. Junker, *op. cit.*, t. II, p. 194.

[2] C. Berlioux, *La traite orientale*, p. 133-134.

[3] Cf. Casati, *Ten years in Equatoria*, t. I, p. 224. Casati place le séjour de Piaggia chez les Niam-Niam entre les années 1862-1865. — Schweinfurth (*op. cit.*, t. II, p. 2) dit que Piaggia séjourna chez les Niam-Niam, seul, pendant plus d'une année, de la fin de 1863 au commencement de 1865.

[4] Cf. Junker, *op. cit.*, t. II, p. 107. Junker n'accorde toutefois aucune valeur aux cartes dressées par Piaggia. — On trouvera également un article sur Piaggia dans la revue italienne l'*Esploratore*, numéro de février 1882, p. 82-83.

[5] Junker commença ses voyages d'exploration dans le bassin de l'Ouellé en 1880. Les voyages que firent avant lui, dans cette région, Bohndorff et le docteur Potagos ne donnèrent aucun résultat de valeur pour la science.

Le nom de Niam-Niam, qui fut donné aux Zandeh par les Dinka, signifie « mangeurs » ou plutôt « grands mangeurs », allusion manifeste à leur cannibalisme [1]. Comme leur caractère était belliqueux, les traitants de Khartoum préférèrent les prendre par la douceur plutôt que d'imposer par la force leur autorité. Certains d'entre eux contractèrent mariage avec les filles de leurs princes [2]. A l'époque où l'ivoire se raréfiait au Bahr el Ghazal, le pays des Niam-Niam regorgeait de cette précieuse denrée. Chez Wando, les indigènes se contentaient, pour prix d'une défense, de la moitié d'une barre de cuivre dont la valeur était de 3 à 5 tallaris. On y ajoutait, il est vrai, un présent d'étoffe ou de grains de verre, mais, malgré ce supplément, le prix d'achat ne dépassait pas 5 o/o du prix de vente sur les marchés d'Europe [3]. Les traitants appliquaient à leurs expéditions chez les Niam-Niam les mêmes règles qu'au Bahr el Ghazal. Chaque compagnie avait sa route à elle et ses propres capitaines qui achetaient l'ivoire et procuraient les marchés. Nul traitant ne pouvait s'établir sur la place et prendre part au commerce d'un endroit fréquenté par un autre traitant; de nouveaux marchés ne pouvaient s'ouvrir qu'en pénétrant plus avant dans l'intérieur. Ceux-ci, à leur tour, devenaient un monopole et étaient rigoureusement protégés; toute infraction à cette règle aurait fait naître des luttes sérieuses qui, néanmoins, n'eussent pu être soutenues qu'avec des troupes indigènes, car les Nubiens refusaient toute obéissance à qui aurait voulu les faire tirer sur un homme de leur race.

Les chefs des bandes nubiennes ménageaient leurs nouveaux sujets. « Les rapports des Niam-Niam avec leur seigneur, écrit Schweinfurth, étaient beaucoup moins serviles que ceux des autres peuplades. Une partie des charges qu'ont à subir les vassaux khartoumiens leur était bien imposée; ils devaient accourir à l'appel, qu'il s'agit de guerre ou de chasse, pourvoir à la nourriture des caravanes qui traversaient le pays, fournir les matériaux des bâtiments du maître et faire certaines corvées accidentelles; mais ils n'étaient jamais employés comme porteurs

[1] Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. II, p. 2.

[2] Ce fut notamment le cas de Zobéir et d'Abd es Samâte.

[3] Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 458.

et jouissaient de plus de considération que les Bongo. En somme, ils étaient moins opprimés que les autres[1]. »

La plupart des chefs niam-niam étaient d'ailleurs de taille à se défendre contre l'oppression des marchands de Khartoum. A l'ouest, Mofio, bien pourvu d'armes à feu par les djellabs à qui il vendait une énorme quantité d'esclaves, constituait pour les chefs des zéribas du Dar Fertit un voisin redoutable. Si Yapati n'était pas assez puissant pour se faire craindre, Solongo, par contre, menaçait d'attaquer le gouverneur de dem Békir jusque dans sa zériba. Les descendants de Tombo formaient autant de principautés qui maintenaient leur indépendance contre les gens de Khartoum qu'ils tenaient pour ennemis[2]. Wando, lorsqu'il eut à se plaindre d'Abd es Samâte, son gendre, n'hésita pas à attaquer ses bandes. Les marchands de Khartoum, trop avides de profit, apprirent à leurs dépens ce qu'il en coûtait de violenter les indigènes. Au début de 1870, une troupe de Ghattas s'était jointe à celle d'Abd es Samâte pour tenter une expédition au pays de Kifa. Elles quittèrent Rikkété (district de Wando) pour gagner Garia et de là Malingdé. Les Nubiens passèrent ensuite chez Basia, puis chez Indimma[3], et de là se rendirent chez Kanna, le plus puissant des fils de Kifa, dont le territoire se trouvait au bord de l'Ouellé. Les gens d'Abd es Samâte poussèrent même jusque chez Ghendoua[4]. Comme ils revenaient de cette expédition, ils furent attaqués par le prince Mbio et par deux autres chefs niam-niam qui s'étaient ligués contre eux; sur 95 soldats, 3 furent tués et 32 grièvement blessés[5]. Mais cette échauffourée était peu de chose à côté du désastre qui,quelques mois plus tard, frappa le commerçant Abou Gouroun.

Au sud du pays habité par les Bongo, s'étend une région montueuse dont le djebel Higgou et le djebel Chiteta constituent des points remarquables. Certains Bongo avaient trouvé refuge dans ces montagnes et y maintenaient leur indépendance. En 1869, Ghattas, secondé par Abou Gouroun, organisa une expédition pour les soumettre. Les deux traitants

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 435.
[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 442.
[3] Fils de Kifa.
[4] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 200-202.
[5] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 194.

réussirent pleinement et créèrent en ces lieux des établissements, sortes de postes avancés qui avaient pour but de garantir la sûreté de leurs communications avec le pays des Niam-Niam [1]. L'année suivante, alors que Mbio attaquait les troupes combinées de Ghattas et d'Abd es Samâte, le prince Ndoruma, fils d'Aeso [2], s'empara d'une des zéribas d'Abou Gouroun, en massacra la garnison, fit main basse sur les fusils et les munitions des Khartoumiens et donna ces armes à ses guerriers, que des esclaves fugitifs initièrent à leur maniement. Abou Gouroun résolut de se venger. Sa bande, grossie des compagnies fournies par Hassaballa et Koutchouk Ali, formerait un premier corps d'armée, tandis que celle de Ghattas, qui s'était joint également à l'expédition, le suivrait cinq ou six semaines après. Les différents gouverneurs de zéribas avaient consenti à appuyer Abou Gouroun, dans l'intention de soumettre les chefs de la frontière nord du pays des Niam-Niam qui, à diverses reprises, s'étaient rendus coupables de manque de foi et de trahison envers les Nubiens. La diminution rapide de l'ivoire dans ces districts avait récemment fait prendre aux Khartoumiens les provinces du sud pour but de leurs expéditions commerciales, ce qui ne laissait aux petits chefs du nord qu'une part insignifiante du trafic. De là, tous les moyens employés par ces derniers pour arrêter les caravanes dans leur marche et s'emparer brutalement du cuivre que leur procurait autrefois un commerce amical.

Les bandes réunies d'Abou Gouroun, d'Hassaballa et de Koutchouk Ali, pourvues d'un nombre inusité de porteurs, se montaient au total à 2.250 hommes, dont 300 soldats pourvus d'armes à feu. Malgré l'importance de cet effectif, l'expédition tourna mal. A une journée de marche de la résidence de Ndoruma, la caravane fut attaquée au moment où, avec toute sa charge, elle était engagée dans une sombre galerie bordant un cours d'eau. Les deux chefs Abou Gouroun et Ahmed Awet qui, montés sur leurs mules, suivaient le sentier à la tête de la caravane, étaient déjà sortis de la galerie quand l'attaque commença. Abrités par d'énormes troncs d'arbres, les Niam-Niam tirèrent sur la colonne, que leur feu bien dirigé mit en déroute, et les deux chefs de la caravane, séparés des leurs, furent tués, l'un d'un coup de lance, l'autre d'une

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. I, p. 235. — [2] Aeso était frère de Mbio.

balle. Seuls les gens d'Abou Gouroun montrèrent une certaine bravoure. Quelques-uns d'entre eux forcèrent le passage et arrachèrent le corps de leur chef aux mains de l'ennemi; de sorte que le vieux serviteur de Petherick put recevoir les honneurs de la sépulture, tandis que la plupart de ceux qui tombèrent derrière lui devinrent la proie des indigènes. Tous les bagages, parmi lesquels se trouvaient 100 charges de poudre et de munitions, tombèrent aux mains de Ndoruma [1].

L'hostilité de ce chef contre les Khartoumiens ne venait pas seulement de la cessation de la traite de l'ivoire. Les Nubiens, gens à trop courte vue pour prévoir les conséquences de leurs actes, soumettaient tous les pays où ils n'avaient plus rien à gagner par un commerce amical, à un système de déprédations continuelles. Ils l'avaient fait impunément chez les Bongo, les Mittou et autres peuplades dont les différents groupes vivaient isolés. Mais chez les Niam-Niam, reliés entre eux par une forte unité nationale, cette conduite devait leur être funeste. L'habitude qu'ils avaient, dans leurs razzias, d'enlever des femmes et des jeunes filles, avait, plus que toute autre chose, exaspéré ces derniers, qui ont pour leurs femmes un amour extraordinaire.

Abstraction faite des pertes matérielles, pertes considérables en hommes et en marchandises, l'affaire était désastreuse au point de vue du commerce de l'ivoire qu'elle menaçait d'anéantissement. La possession d'armes à feu par les Niam-Niam mettait les chefs des zéribas dans la plus grande perplexité. Comment décider leurs soldats à entreprendre de nouvelles campagnes dans le sud? Les Nubiens déclaraient ouvertement qu'ils s'étaient enrôlés pour combattre les sauvages du Haut-Nil, c'est-à-dire pour lutter contre des lances et des flèches, et non pas contre des fusils; qu'ils n'avaient jamais entendu s'exposer à des balles et que, par le fait, leur engagement était rompu [2].

Ainsi l'extension de leurs expéditions chez les Niam-Niam n'avaient pas rapporté aux traitants de Khartoum les bénéfices qu'ils escomptaient. D'abord leurs frais généraux s'étaient accrus. La traite de l'ivoire avec les Zandeh, ainsi que l'achat des vivres nécessaires à des expéditions qui

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 239, 255, 256.
[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 256, 257.

duraient souvent six ou sept mois coûtaient fort cher; il fallait se pourvoir d'énormes barres de cuivre et de grains de verre de tous les genres, objets d'un prix élevé par suite de la commission qu'on devait payer à Alexandrie. Les porteurs étaient, il est vrai, à l'état de servage et devaient la corvée; mais il leur était alloué, à titre d'encouragement, une part proportionnelle de la cargaison, et la dépense s'en trouvait augmentée. A ces sommes, il fallait ajouter les frais d'armement des barques, nécessaires pour assurer des relations ininterrompues entre Khartoum et les établissements, armement coûteux en raison de l'importance numérique des équipages. L'entretien d'une force armée considérable dans les établissements, constituait une charge non moins lourde. Les soldats étaient nécessaires pour assurer la sécurité des expéditions; mais comme ils étaient admis à participer aux transactions, ils absorbaient le plus clair des bénéfices. De sorte qu'en définitive, malgré le bon marché de l'ivoire acheté chez les Niam-Niam, les traitants de Khartoum encouraient de tels frais, le résultat de leurs expéditions était tellement incertain, les risques si grands et les bénéfices si modestes, que la traite de l'ivoire dans cette partie de l'Afrique avait cessé d'être un commerce florissant.

6. — LA CARRIÈRE DE ZOBÉIR RAHMAT.

Parmi les traitants de Khartoum installés au Bahr el Ghazal, Zobéir Rahmat el Gimiani, propriétaire du grand dem du Dar Fertit, allait jouer un rôle important dans la suite de cette histoire.

Né le 8 juillet 1830 dans l'île de Wawissi, Zobéir fit ses études à Khartoum, où il apprit à lire et à écrire et fut instruit dans le Coran. A 26 ans, il se fit marchand et son existence, dès lors, devint celle des traitants khartoumiens dont elle offre un exemple caractéristique[1]. A cette époque, Ali Abou Amouri, natif de Nag Hamadi, avait déjà développé son commerce au Bahr el Ghazal. Un cousin de Zobéir, Mohamed

[1] Zobéir, qui mourut en 1913 (cf. H. Macmichael, *A History of the Arabs of the Sudan*, t. II, p. 118), raconta sur la fin de sa vie son existence à un Anglais, M. H. C. Jackson qui publia son récit sous le titre de : *Black Ivory and White or the Story of El Zubeir Pacha, Slaver and Sultan as told by himself*, Oxford 1913.

Abd el Kadir s'étant joint à lui, Zobéir lui-même entra à son service et quitta Wad Chelaï, en septembre 1855, avec son nouveau maître.

Zobéir était alors si pauvre qu'Ali Amouri le traita tout d'abord « comme un homme d'esprit traiterait un chien ». Cependant, à peine l'expédition était-elle entrée dans le Bahr el Ghazal, qu'elle se heurta à l'hostilité des indigènes. Obligé de recourir à la force, Amouri divisa sa troupe en deux fractions, fortes chacune d'une centaine d'hommes. Bientôt les adversaires en vinrent au combat corps à corps. Zobéir tua onze indigènes de sa main, puis vola au secours de l'autre parti où il tua encore quatre hommes. Étonné des prouesses de son subordonné, Amouri sortit de son sac « des viandes exquises et des douceurs » et les offrit à Zobéir qui, depuis longtemps, en avait perdu le goût; il lui embrassa la tête et les genoux, et ne cessa pendant quelque temps de s'humilier devant lui, répétant sans cesse qu'il les avait délivrés des « lèvres de la mort. »

L'expédition arriva à Mechra el Rek au début d'octobre 1856, traversa le pays des Dinka, et parvint quelques jours plus tard chez les Diour, où Ali Amouri possédait une station nommée Ashur, du nom du cheikh de ce district. D'autres marchands possédaient des zéribas disséminées dans le pays, où ils se réfugiaient en cas de danger et entassaient leurs marchandises. Celles qui avaient le plus de vogue à cette époque étaient les verroteries de toutes formes et de toutes couleurs, les cauris et l'étain.

Quelques mois ne s'étaient pas écoulés que les indigènes se soulevèrent contre les marchands dont ils convoitaient les richesses. A la fin, en 1857, ils se réunirent de toutes les directions, prirent d'assaut les zéribas, tuèrent quelques commerçants et emportèrent leurs marchandises comme trophées. La zériba d'Amouri fut également attaquée, mais Zobéir prit la direction des troupes, ouvrit le feu sur les sauvages, les mit en déroute et en tua un grand nombre. En apprenant ce succès, les marchands se hâtèrent de gagner la zériba d'Amouri; le prestige de Zobéir s'accrut, de sorte que les indigènes prirent peur et n'osèrent plus renouveler l'attaque. Amouri prit en grande amitié Zobéir à qui il devait son salut, et il lui offrit une part dans ses bénéfices, à savoir le dixième de sa récolte d'ivoire. Quand le calme fut revenu, Amouri partit pour Khartoum, en laissant Zobéir à la garde du camp. Lorsqu'il revint, six mois après, il

trouva que Zobéir avait amassé une abondance de produits du pays telle qu'il n'aurait pu le faire lui-même en plusieurs années. Son estime pour lui s'en accrut et il lui offrit de l'associer à son commerce. Mais Zobéir déclina la proposition, résolu qu'il était à commercer désormais pour son propre compte.

Rentré à Khartoum en octobre 1858, avec un capital de 1.000 livres égyptiennes, qui représentait sa part dans les profits de l'entreprise, Zobéir acheta un bateau, une grande quantité de marchandises, et rassembla une troupe nombreuse comme le faisaient habituellement les marchands. Il arma ses hommes de fusils et s'embarqua avec ses marchandises pour Mechra el Rek. En dépit des obstacles que le sudd offrit à la navigation, il parvint sans accident fâcheux au port où il «loua» quelques nègres comme porteurs, et partit par voie de terre dans le Bahr el Ghazal. Son intention était d'explorer une nouvelle région où les commerçants ne se fussent pas encore rendus. Zobéir traversa en conséquence, sans s'arrêter, le pays des Dinka, des Diour et des Bongo, et arriva sur le territoire des Golo que gouvernait alors un certain Kuwaki. Reçu avec honneur par ce chef hospitalier, Zobéir commerça dans le pays jusqu'à ce qu'il eût accumulé en grande abondance de l'ivoire, des plumes d'autruche et d'autres produits de valeur. Il les envoya alors à Khartoum avec son cousin qui les y vendit et qui revint en octobre 1859 avec un plus grand lot de marchandises.

Tandis qu'il séjournait chez les Golo, Zobéir apprit que dans la direction du sud-ouest s'étendait un vaste pays dans lequel les buffles et les éléphants abondaient au point que l'ivoire y était estimé de peu de valeur. Le sultan de ce pays, nommé Tikima, était réputé pour sa justice. Zobéir repaqueta alors ses marchandises et se mit en route, emportant avec lui de somptueux cadeaux. Après un voyage de vingt-cinq jours, il arriva chez le prince niam-niam. Grand fut l'étonnement des Nubiens, en arrivant à Dar Tikima, de constater que l'habitation de ce chef était entourée d'une palissade faite toute entière de défenses d'éléphants, dont le nombre pouvait bien s'élever à 3 ou 4.000. Zobéir demanda en conséquence au prince la permission de trafiquer dans son pays, ce qui lui fut accordé. Mais quand il revint l'année suivante, il découvrit que les Niam-Niam avaient brûlé toutes les défenses, dans la crainte d'être abusés

par les Nubiens. Cependant Zobéir s'installa à Dar Tikima et vécut dans une habitation voisine de celle du prince.

Tikima lui donna sa fille aînée Ranbu en mariage. Cette union éleva Zobéir aux yeux des indigènes, si bien que son commerce s'accrut et bientôt il eut fini de rassembler un grand stock d'ivoire, cornes de rhinocéros et autres produits. En mars 1863, il obtint du prince la permission de repartir et quitta Dar Tikima avec ses marchandises pour Khartoum. En cours de route, il rencontra Ali Amouri qui projetait de rentrer également au Soudan. La zériba d'Ashur était proche de la rivière Pongo, l'un des affluents du Bahr el Ghazal. Les traitants résolurent en conséquence d'emprunter la voie d'eau; ils construisirent deux bateaux, y chargèrent leurs marchandises et s'embarquèrent eux-mêmes avec leurs porteurs et deux mois de vivres pour gagner Mechra el Rek. Leur troupe comprenait au total 214 personnes. Après treize jours et treize nuits consécutifs de navigation, ils arrivèrent en un point où la rivière s'élargissait en un lac, sur lequel ils errèrent pendant soixante-quinze jours sans voir autre chose que le ciel et l'eau. Les vivres venant à manquer, dix-huit hommes moururent de faim. Enfin ils abordèrent à une île habitée par une tribu des Nouer, dont le roi s'appelait Kureim. La petite troupe s'y reposa un mois et repartit. Mais de nouveau elle se perdit dans le lac et épuisa ses vivres. Tous moururent de faim, à l'exception d'Ali Amouri, de Zobéir et de six hommes. A la fin ils aperçurent un bateau : c'était celui d'Abou Gouroun, autre marchand du Bahr el Ghazal. Cinq jours après, le 19 juillet 1863, ils arrivaient enfin à Mechra el Rek. Le 11 septembre suivant, Zobéir rentrait à Khartoum, où il acheta de nouvelles marchandises, des fusils et des munitions et recruta une nouvelle troupe. A la fin d'avril 1864, il partait de nouveau pour le Bahr el Ghazal.

Cette fois il gagna par terre le pays des Niam-Niam, où il arriva le 25 juillet 1864. Il offrit des présents au prince Tikima, retrouva sa femme Ranbu et recommença son commerce. Il se mit aussi à recruter des soldats et porta sa force à 500 hommes qu'il arma de fusils et exerça à s'en servir. Cet acte éveilla les soupçons de Tikima; il craignit de voir son gendre acquérir trop de puissance et consulta ses devins qui votèrent la mort de Zobéir. Mais ce dernier fut informé en secret par sa femme de cette décision et résolut de quitter le territoire de Tikima.

Le prince essaya en vain de le retenir. Quand Zobéir fut parti, Tikima lança ses troupes à ses trousses avec ordre de lui tendre une embuscade, mais Zobéir ouvrit un feu très vif sur les Niam-Niam et les mit en déroute; puis il continua son chemin et gagna le territoire du prince Duweiyu, ennemi de Tikima, qui l'accueillit avec égards, lui fit bâtir une forteresse et le ravitailla généreusement.

Alors, peu de temps après, Tikima envoya contre son voisin une force importante conduite par son oncle Marbu. A cette nouvelle, la consternation se répandit dans le territoire de Duweiyu. Le prince fut frappé d'une terreur si grande qu'il s'enfuit secrètement avec ses troupes sous le couvert des ténèbres. Au jour, arriva un messager de Tikima qui déclara à Zobéir que son maître, en raison du mariage du commerçant khartoumien avec sa fille et de l'amitié qui avait précédemment existé entre eux, s'abstiendrait de l'attaquer, mais qu'il désirait que Zobéir quittât le pays de Duweiyu, désormais passé sous son sceptre. De plus le prince niam-niam promit à Zobéir de le laisser aller où il voudrait, sans lui faire aucun mal. Zobéir accepta ces conditions et partit pour le pays des Golo qu'il atteignit le 27 mai 1865.

Dans ce pays vivait le prince Addu Shakko qui, au dire de Zobéir, s'était emparé par traîtrise de son frère Mansour et l'avait mis à mort; il avait tué également les hommes envoyés par Zobéir pour commercer dans son pays, après les avoir dépouillés de tous leurs biens. Ne doutant pas que Zobéir ne fût venu auprès de lui pour se venger et le punir de la mort de son frère, Addu Shakko lui refusa l'autorisation de séjourner sur son territoire et le menaça de guerre. Mais Zobéir refusa de partir et, se préparant à la lutte, il commença à construire une zériba. Les hostilités ne tardèrent pas à s'engager. La lutte dura longtemps, mais Zobéir finit par l'emporter et tua Addu Shakko. Le fils de ce dernier, nommé Sheiga, continua cependant la guerre. Après plusieurs engagements, il finit par s'enfuir au djebel Serago. Zobéir l'y poursuivit. Trois fois en neuf jours, il donna l'assaut à cette position, mais il fut repoussé et grièvement blessé à la cheville. Son obstination finit cependant par l'emporter et il s'empara de la position.

Zobéir régna alors sans conteste sur tout le pays et sur les territoires avoisinants, jusqu'au Bahr el Arab. Il établit sa capitale en un endroit

appelé Bayyu qui, par la suite, fut connu sous le nom de dem Zobéir. Les habitants des États voisins accoururent en foule pour le servir et ce concours de population lui permit d'augmenter ses forces armées. Il entreprit alors, selon ses propres paroles, « de civiliser le pays, de le rendre habitable et de le faire avancer sur les sentiers du commerce et de la paix. » A cet effet, il ouvrit une route commerciale entre le Bahr el Ghazal et le Kordofan, afin de remédier à la longueur du voyage par la route du Nil, désormais semée de difficultés et de dangers [1]. En mars 1866, il envoya des messagers chargés de présents aux cheikhs des Arabes Rizeygât, qui étaient établis le long de la route que les marchands devaient emprunter. Quatre-vingts de ces cheikhs vinrent trouver Zobéir et passèrent avec lui un accord aux termes duquel les caravanes et les marchands, qu'ils fussent chrétiens ou musulmans, auraient permission de voyager en sûreté sur leur territoire. Chacun des cheikhs prêta serment cinquante fois sur le Coran, et Zobéir fixa la quotité des droits qu'ils seraient autorisés à prélever sur les commerçants. Ces mesures habiles décidèrent beaucoup de voyageurs et de marchands à fréquenter dem Zobéir et à y apporter des marchandises, en raison de la brièveté de la route qu'il avait ouverte et de sa facilité. Il en vint même de Hodeida, Massawa, Djeddah et Tripoli, et leur nombre s'accroissait sans cesse [2].

Un autre motif, semble-t-il, poussa Zobéir à entrer en relations avec les cheikhs des Arabes qui vivaient au nord du Bahr el Arab. Lorsqu'il était arrivé pour la première fois dans l'ouest du Bahr el Ghazal, Zobéir y avait trouvé un grand nombre d'esclaves fugitifs. Au cours des années qui suivirent, d'autres esclaves, fuyant leurs maîtres, s'en vinrent de Kalaka, de dar Taaisha et autres lieux, chercher un refuge près de lui. Furieux de leur abandon, les cheikhs arabes conçurent un vif ressentiment contre le commerçant khartoumien et leur esprit inclina peu à peu à la guerre. Mais Zobéir voulait éviter toute querelle avec eux; aussi, dans un but d'apaisement, leur offrit-il de leur rendre leurs esclaves. Ce fut alors le tour de ces derniers de s'irriter violemment; invités à

[1] C'est l'époque, en effet, où le gouverneur général du Soudan organisait une police efficace sur le Fleuve Blanc, afin d'intercepter les barques des négriers.

[2] Les renseignements qui précèdent, sur la vie de Zobéir, sont extraits de Jackson, *op. cit.*, p. 4 à 32.

partir, ils refusèrent de retourner à leurs anciens maîtres. Zobéir convint alors avec les Arabes de leur donner d'autres esclaves en échange, de manière à ce qu'ils n'y perdissent pas. Il fit l'estimation de ses propres esclaves et les échangea tantôt pour un, tantôt pour deux, tantôt pour trois individus de moindre qualité, et de cette manière il renvoya 5.000 esclaves aux cheikhs arabes. Parmi ceux qui avaient refusé de retourner à leurs maîtres, Zobéir choisit 600 hommes, dont il confia le commandement à un nommé Rabih. Ce corps de troupes se révéla fort habile aux travaux de la guerre, et c'est grâce à leur vaillance que Zobéir remporta ses nombreuses victoires. Lorsque les nouvelles de leurs exploits parvinrent aux oreilles de leurs amis et de leurs parents, ces derniers s'empressèrent de se rallier à Zobéir et c'est ainsi qu'il parvint à rassembler une force de 4.000 hommes, dirigés par leurs propres officiers, sous le commandement suprême de Rabih. Zobéir traita ses hommes non seulement bien, mais somptueusement, de sorte qu'ils lui devinrent très attachés [1].

Ainsi, en l'espace de près de quinze années, Zobéir avait réussi à devenir le maître d'un vaste territoire situé à l'ouest du Bahr el Ghazal et dans le Dar Fertit. Entré en relations commerciales régulières avec le Kordofan et le Darfour, et devenu possesseur d'une petite armée et de grandes richesses qu'alimentaient le commerce licite de l'ivoire et le commerce prohibé des esclaves, il faisait véritablement figure de souverain. N'ayant eu jusque-là de compte à rendre à personne, on peut imaginer l'appréhension qui le saisit lorsqu'il apprit le départ de Khartoum de l'expédition militaire confiée par Giaffar pacha au cheikh Mohamed el Hilali, en vue de soumettre le Bahr el Ghazal à l'autorité égyptienne.

7. — *CONFLIT ENTRE ZOBÉIR ET HILALI.*

Il y a lieu de penser que Zobéir, qui avait des correspondants à Khartoum, n'ignora pas que Hilali arrivait au Bahr el Ghazal, investi du titre de nazir, c'est-à-dire d'administrateur du nouveau kism créé en vue de rattacher cette région au Soudan. Il était en tout cas parfaitement au

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 37-39.

courant des forces détachées à cette expédition, qui comprenaient, dit-il dans ses mémoires, une compagnie de 200 soldats soudanais réguliers, sous le commandement de Mohamed Effendi Mounib, 400 bachi-bozouks ou irréguliers commandés par le sandjak Koutchouk Ali [1], et 600 hommes de police [2]. Si cette énumération est exacte, il faut en conclure que Giaffar pacha avait notablement accru l'effectif du corps de troupes primitivement destiné à cette expédition [3]. Toujours est-il qu'en apprenant l'arrivée de Hilali au Bahr el Ghazal, Zobéir se porta à sa rencontre à Mechra el Rek. Il découvrit bientôt que l'harmonie ne régnait pas entre Hilali et Koutchouk Ali, entre l'administrateur et le chef des troupes. Zobéir, à l'en croire, travailla à les réconcilier; il leur fournit tout ce dont ils avaient besoin en fait de nourriture et de boisson, et se mit en route avec eux dans la direction de l'ouest. Quelques jours après, cependant, il prit les devants afin de préparer, dit-il, leur réception dans ses domaines. C'est à ce moment que mourut Koutchouk Ali. Selon les uns, le sandjak mourut des fièvres qu'il avait contractées dans le pays des Dinka [4], mais Zobéir pensait qu'il avait été empoisonné par Hilali [5]. Un agha, nommé Ahmed, qui lui servait de lieutenant, prit le commandement des troupes.

Dès son arrivée au Bahr el Ghazal, Koutchouk Ali avait donné des ordres pour l'approvisionnement des troupes égyptiennes. « Toutes les zéribas, écrit Schweinfurth, furent mises à contribution pour leur entretien. Le gouvernement donnait, il est vrai, deux tallaris valant 10 francs 50, pour chaque ardeb de sorgho, dont le poids est de 150 livres. Mais comme les porteurs des zéribas lointaines devaient consommer, pendant le voyage, au moins la moitié de leur charge et même davantage, à moins qu'ils n'obtinssent des provisions supplémentaires dans les zéribas qu'ils traversaient, le dédommagement en question était illusoire. Beaucoup de vékils, afin de diminuer les frais de transport, envoyèrent, dans les stations les plus voisines du camp égyptien, des troupeaux de

[1] Koutchouk Ali possédait, on l'a vu, plusieurs zéribas au Bahr el Ghazal.
[2] Cf. JACKSON, *op. cit.*, p. 33.
[3] Cf. à ce sujet le tome III, 1re partie, p. 453.
[4] Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. II, p. 236.
[5] Cf. JACKSON, *op. cit.*, p. 34.

bêtes bovines pour y être échangés contre du grain. Celles des zéribas qui se trouvaient à vingt jours de marche ne purent se procurer les moyens de transport pour franchir une pareille distance; en sus de cette difficulté, il arrivait constamment que le grain devînt rare dans les zéribas. Le stupide commandant turc ne prit en nulle considération ce malheureux état de choses, et ses folles exigences menacèrent de ruiner tous les établissements. Au lieu d'introduire l'ordre et la paix dans la contrée, il souleva par ses premières mesures le mécontentement et la haine, paralysa le commerce légal et ne fit rien pour réprimer le trafic d'esclaves[1]. » Il ne se montra pas davantage disposé à administrer une exacte justice. Abd es Samâte, guéri des blessures qu'il avait reçues dans le guet-apens à lui tendu par Chérifi, alla porter plainte devant l'autorité turque contre son agresseur, et réclamer des dommages-intérêts. Mais le commandant, au lieu de l'écouter, révoqua en doute ses paroles et n'hésita pas à disculper Chérifi, dont il avait reçu des présents[2].

Cependant Hilali, au lieu de poursuivre sa route vers l'ouest, s'était arrêté à l'établissement d'Ali Abou Amouri. Il y manda tous les gouverneurs des zéribas : Biselli, Agad, Omer agha, Abou Zéïd agha, Ghattas, Abd es Samâte et autres. Ayant mis la main sur les armes et les marchandises qui avaient appartenu à Koutchouk Ali, il annonça son désir de les confisquer au nom du gouvernement et demanda aux chefs des diverses zéribas de lui remettre également leurs propriétés. Ces derniers répondirent qu'ils devaient d'abord consulter leurs partenaires ou leurs maîtres à Khartoum.

Certains marchands étaient prêts, au fond, à céder aux exigences de Hilali et à lui remettre ce qu'ils possédaient; d'autres, au contraire, résistaient à ses conseils et lui demandèrent si Zobéir serait, lui aussi, soumis à son pouvoir. Hilali répondit par l'affirmative. Les marchands demandèrent alors que Zobéir fût convoqué et dirent qu'ils adopteraient la même ligne de conduite que lui. Appelé par Hilali, Zobéir vint au rendez-vous, mais sans suite et sans apporter ses armes. Il contesta aussitôt l'autorité du nazir. S'adressant tout d'abord à l'assemblée des marchands,

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 253.
[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 238.

il leur dit que Hilali était un imposteur, que le gouvernement l'avait envoyé aux mines de Hofrat el Nahas et non pas au Bahr el Ghazal. Il leur conseilla de ne pas exécuter ses ordres, à moins que Hilali ne leur montrât des instructions écrites de Khartoum. « Car, ajouta-t-il, je suis celui en qui Giaffar pacha a eu le plus de confiance, et même il m'a envoyé une lettre privée disant qu'il ne confirmerait les actes de Hilali que si je les approuvais [1]. »

Lorsque Hilali demanda à Zobéir pourquoi il n'avait pas apporté ses armes : « Sur l'ordre de qui dois-je vous les remettre », rétorqua le marchand avec hauteur — « D'après les ordres de Giaffar pacha, qui m'a investi du commandement suprême », répondit Hilali — « Alors pourquoi ne m'en avez-vous pas informé quand nous quittâmes ensemble Mechra el Rek », demanda Zobéir, et il rappela qu'à ce moment il avait été le premier à lui offrir assistance, bien qu'il pensât que le nazir avait trompé le gouvernement; Zobéir déclara ensuite qu'il avait reçu de Giaffar pacha des instructions lui prescrivant d'aider Hilali de toutes manières en ce qui concernait les mines; en conclusion, il lui donna à entendre que les chefs des zéribas étaient placés sous son autorité et qu'il ne l'autoriserait pas à s'entretenir directement avec eux. Là-dessus, le nazir, proposa de confisquer les biens de Koutchouk Ali et de les distribuer parmi les troupes, mais Zobéir refusa et déclara que ces biens devaient aller aux héritiers légitimes. Une longue dispute s'ensuivit, à la fin de laquelle les marchands se rangèrent à l'avis de Zobéir; les biens du défunt furent vendus pour 47 cantars d'ivoire qui furent déposés dans une chambre privée; les sceaux y furent apposés jusqu'à l'arrivée du fils de Koutchouk Ali qui devait emporter la marchandise à Khartoum [2].

Profondément contrarié par l'attitude de Zobéir, Hilali demanda, semble-t-il, des renforts à Khartoum [3]. Puis il se mit en route pour le dem de Zobéir, où ce dernier avait fait construire une zériba spéciale pour le

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 35.

[2] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 36.

[3] Cf. A. A. Carton 47, pièce 744, le gouverneur du Soudan à mihradar du Khédive, 5 janvier 1871. Dans cette lettre, Giaffar pacha dit qu'il est nécessaire d'envoyer 3 compagnies à la région du Bahr el Ghazal « de crainte que les Bédouins du Darfour ne s'en emparent ». Cependant les compagnies ne furent pas, semble-t-il, envoyées.

recevoir. Le traitant subvint encore aux besoins des troupes : « Je répartis également entre Hilali et sa suite, déclare-t-il dans ses mémoires, une somme de 1.500 bourses ainsi que des vêtements et du cuivre provenant des mines de Hofrat el Nahas. Ce cuivre valait jusqu'à 15 livres égyptiennes le cantar[1]. »

Arrivé chez Zobéir, Hilali, au dire du traitant, continua ses intrigues contre lui. Zobéir, on l'a vu, avait groupé autour de sa personne plusieurs milliers d'esclaves. « Hilali, rapporte-t-il dans ses mémoires, essaya de les induire à me quitter, en disant qu'il avait été nommé pour leur donner la liberté. Malgré tout ce que j'avais fait pour eux, beaucoup d'esclaves furent trompés par ses paroles, de sorte que 6.000 d'entre eux s'allièrent à Hilali. Mais il ne me convenait pas de sacrifier mes amis pour satisfaire au caprice de Hilali, et tout d'abord j'essayai de me le rendre favorable par des cadeaux et de bonnes paroles, mais il n'écouta pas mes conseils, de sorte que je décidai d'en faire à ma tête. Je fis seller mon cheval secrètement et partis avec deux de mes plus fidèles serviteurs, qui s'appelaient Jack et Doleib, pour la zériba de Hilali qui n'était pas à grande distance de la mienne. Je leur expliquai que je me proposais d'amener Hilali à me renvoyer mes esclaves et que, s'il refusait, mon intention était de le tuer. J'ajoutai que si je réussissais, je sortirais immédiatement de la zériba, mais que si j'échouais, l'un d'eux devrait retourner aussi vite que possible à ma zériba, et informer mes gens de ce qui s'était passé. Je me dirigeai sur le champ vers la chambre de Hilali et, tirant le rideau, je le trouvai assis en train de dire son rosaire. Je m'avançai vers lui et lui dis : « Dis-moi, Hadj Mohamed, à propos des esclaves, est-ce « qu'ils ont appartenu à ton père? Si non, préfères-tu me rendre ces esclaves « ou donner ton âme à Dieu? ». Tandis que je proférais ces mots, je me tenais debout tout contre Hilali, qui cria après son cawas Abdel Sid. Cet homme entra aussitôt, mais je plaçai mon revolver contre la tempe de Hilali et lui dis : « Préfères-tu que je te fasse sauter la cervelle ou que « ton cawas quitte la chambre? ». A ces mots le cawas abandonna son maître, qui donna l'ordre de me rendre tous mes esclaves. Le cawas répondit : « J'écoute et j'obéis », et tous les esclaves furent liés l'un à l'autre

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 36.

par un morceau d'étoffe et dirigés sur ma zériba. Quand tout ceci eut été accompli, un des esclaves vint me dire : « Vos esclaves se sont mis en « route ». Je quittais alors Hilali pour rentrer à ma zériba, mais tandis que j'étais sur la route, j'entendis un bruit de mousqueterie et j'appris que mes esclaves et ceux de Hilali s'étaient pris de querelle. Je me dirigeai vers le lieu de la dispute, et tandis que j'en approchais, les gens de Hilali ouvrirent soudain le feu sur moi. Le combat comportait de très gros risques, mais le sort voulut qu'à peine arrivé sur la scène du tumulte, mes hommes l'emportassent sur ceux de Hilali qui s'enfuirent; ces derniers m'ayant rencontré sur leur route, commencèrent à tirer. Je n'avais avec moi à ce moment-là qu'une trentaine d'hommes, ce qui n'était rien en comparaison de la force qui m'était opposée; des renforts, cependant, arrivèrent à mon secours, si bien que nous réussîmes à repousser l'ennemi jusque chez lui. Ce jour-là nous perdîmes 9 hommes, mais l'ennemi ne réussit à s'échapper qu'après que 19 d'entre eux eurent mordu la poussière[1]. »

Cet incident se produisit, semble-t-il, en décembre 1870. A la suite de cet événement, une situation fort confuse régna à dem Zobéir. Il semble que les bachi-bozouks se soient désolidarisés des troupes noires, auteurs et victimes de cette échauffourée et cet acte les réconcilia avec les Nubiens[2]. Peut-être même Hilali et ses nègres furent-ils placés sous surveillance. « A l'extrémité méridionale de l'établissement de Zobéir, écrit en effet Schweinfurth, étaient campées les troupes égyptiennes, ayant à leur tête Ahmed agha, qui avait été lieutenant du sandjak et qui les commandait en qualité de vékil el orda. Hilali était toujours en prison, et ses soldats, internés dans une partie du camp, y étaient gardés à vue comme des prisonniers de guerre[3]. » La disette régnait à la zériba, car, en sus des troupes égyptiennes, la population s'était augmentée de beaucoup de centaines de marchands d'esclaves venus du Kordofan. Dès qu'il avait appris que le gouvernement égyptien voulait s'emparer des mines de cuivre de Hofrat el Nahas, le sultan du Darfour avait interdit toute

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 40-41.

[2] Cf. dans Schweinfurth (*op. cit.*, t. II, p. 363 de l'édition anglaise), le rôle joué par un certain Ibrahim effendi dans ces circonstances.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 295.

communication entre sa frontière et les zéribas des Khartoumiens. Les traitants d'Abou Haraz s'étaient vus dès lors obligés de prendre la route des steppes, au risque d'être dévalisés par les Baggara, et malgré cela, ils étaient beaucoup plus nombreux que les années précédentes. La perspective des profits considérables qu'ils espéraient tirer de la présence des troupes leur avait fait surmonter tous les obstacles, braver tous les périls.

D'un autre côté, les mesures prises par les autorités de Khartoum sur le Nil Blanc, dans le but de supprimer la traite, avaient tout d'abord fait hausser le prix de la marchandise et, par cela même, donné plus d'activité au commerce d'esclaves dans les provinces de l'intérieur. Bref, depuis la fin du dernier kharif, il était venu à dem Zobéir plus de 2.000 petits marchands, et l'on attendait de nouvelles caravanes. Or tous ces gens-là, ainsi que les troupes égyptiennes, vivaient des provisions de l'établissement; et les denrées étaient si rares que, pour en obtenir, il fallait donner presque leur pesant de cuivre, ce métal formant avec les esclaves, le seul article d'échange qui fût permis[1].

« Je devins alors, écrit Schweinfurth, témoin oculaire des actes du commandant Ahmed agha et de l'iniquité de ses exigences, qui semblaient n'avoir d'autre but que d'achever la ruine de ce pays, déjà épuisé par la traite. Nous admettrons volontiers qu'après le conflit sanglant qu'avaient amené les exactions d'Hilali[2], il devenait très difficile à Ahmed de faire les approvisionnements dont il avait besoin pour la saison pluvieuse, qui était proche; mais il aurait pu répartir l'impôt avec moins d'arbitraire, ne pas exempter les uns et accabler les autres. Parmi ces derniers se trouvait Abd es Samâte. Il lui était enjoint de fournir 50 ardebs de sorgho,

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 295-296.

[2] Schweinfurth attribue l'échauffourée que nous avons relatée plus haut, d'après le récit qu'en a fait Zobéir dans ses mémoires, à une autre cause : « Hilali, écrit-il, avait envoyé ses noirs faire des réquisitions de grain chez les indigènes qui payaient tribut à Zobéir. Les troupes commencèrent à piller les greniers, quand les Nubiens de l'établissement, ayant Zobéir à leur tête, vinrent pour les chasser. Au lieu de partir, les soldats noirs ouvrirent le feu et leur premier coup atteignit Zobéir à la cheville. Ce fut naturellement le signal d'un combat où les victimes furent nombreuses des deux côtés » (cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 273-274).

représentant la charge de 150 à 170 hommes. Or Sabbi, la moins éloignée de ses zéribas, était à dix-sept journées de marche et ses greniers quatre jours plus loin. Rien que pour la nourriture des porteurs, pendant ces trois semaines de route, il fallait ajouter au minimum 30 ardebs; or n'ayant pas cette quantité de grains à sa disposition, Abd es Samâte se voyait obligé d'acheter, au prix des temps de famine, le supplément nécessaire pour répondre à la requête du divan; supplément qu'il lui fallait obtenir des zéribas déjà elles-mêmes à court de vivres. Je pris sur moi d'intercéder en sa faveur, mais l'agha ne fut pas seulement inflexible : non content de sa première demande, il la porta au double, c'est-à-dire à 100 ardebs, comme punition du retard qui avait été mis au paiement de la taxe.

« Les soldats turcs, ajoute Schweinfurth, gémissaient sur la situation de leur camp et m'assiégeaient de leurs suppliques pour que je voulusse bien exposer leur misère au gouverneur général [1], la lui présenter sous les plus sombres couleurs, et faire tout mon possible pour persuader aux autorités qu'il n'y avait ni profit ni gloire à retirer de cette entreprise, qui faisait courir inutilement de si grands dangers.

« Ces efféminés, bons à rien qu'à se vautrer sur des divans, me paraissaient, de tous les mortels, les moins faits pour une expédition au cœur de l'Afrique. A peine si la première année était écoulée, et déjà ils se lamentaient au point de fondre un cœur de pierre. Je crois que s'il n'y avait pas eu les Nubiens, ces êtres, d'une faiblesse enfantine, auraient été trompés, piétinés et réduits aux plus cruelles privations dans cette terre de solitude et de famine. La marche les accablait et ils ne pouvaient se faire à la nourriture du pays : « Comment vivre sans liqueur, sans riz, « sans farine de froment, sans tout leur superflu? ». Quant à pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, ils avaient trop de paresse et d'inertie; pas un d'eux n'avait planté de maïs ou cultivé le moindre légume. Leur seule occupation était de récriminer contre ce « maudit pays et ses maudits « habitants », et ils se plaignaient de la vie ennuyeuse qui leur était faite!.... Entre les Turcs et les Nubiens [2], il n'en existait pas moins une profonde

[1] Giaffar pacha, résidant à Khartoum.

[2] En dépit du rapprochement que les circonstances avaient amené entre eux.

antipathie qui justifiait l'ancien proverbe : « Sang arabe et sang turc ne « bouilliront jamais ensemble [1]. »

Dans la position où se trouvait Hilali, il ne lui restait d'autre parti à prendre que de demander à Khartoum l'envoi de nouvelles troupes sur lesquelles il pût compter. Giaffar pacha s'empressa d'obtempérer à sa requête. « Comme les soldats du kism du Bahr el Ghazal sont des irréguliers, écrivit au Caire le gouverneur général, les habitants de la région ne les craignent pas. Aussi, ayant jugé opportun d'augmenter les forces de ce kism en vue de sauvegarder le prestige du gouvernement, nous avons envoyé une compagnie formée de vigoureux soldats soudanais du 1er régiment. Cette compagnie est formée de 150 soldats avec leurs officiers. Nous avons envoyé avec eux un canon « chichkana » et leur avons distribué des rations et des habillements pour un an. Nous les avons également pourvus largement de munitions et d'autre matériel. D'autre part, nous avons chargé Aly agha Jokolmadghi, inspecteur des soldats irréguliers, de partir avec la dite compagnie en vue de mener une enquête au sujet de cet incident et de ses causes. La dite compagnie est partie sur cinq embarcations et un bateau spécial [2]. »

Bien qu'il sût que Hilali avait demandé des enfants à Khartoum, Zobéir avait fait la paix avec lui [3]. L'arrivée de ces troupes était cependant susceptible de changer la face des événements. « Personne au Bahr el Ghazal, dit le traitant dans ses mémoires, n'avait jamais vu une pièce d'artillerie, de sorte que lorsque Hilali fit tirer la pièce en l'air, ils s'imaginèrent sottement, dans le fond de leurs cœurs, qu'il devait être l'agent du gouvernement [4]. » Le prestige du nazir s'en trouva rétabli et de nombreux partisans se groupèrent autour de lui. Par ailleurs, après leur arrivée à Mechra el Rek, le mamour chargé de l'enquête et le youzbachi qui commandait la compagnie de renfort avaient envoyé au nazir du kism un détachement de 50 hommes, commandé par un moulazim awal, pour lui porter le courrier et ramener des porteurs. A leur arrivée près de lui, Hilali se sentit assez fort pour agir. Il réunit les nouveaux venus

[1] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 296-298.

[2] A. A. Carton 48, pièce 67. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 3 mai 1871.

[3] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 41.

[4] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 42.

à ses troupes noires et aux esclaves qui avaient rallié sa bannière; quelques bachi-bouzouks dissidents se joignirent également à eux. Sous prétexte de réunir les grains nécessaires à la nourriture des soldats, Hilali commença à réduire les zéribas les plus à portée. Le premier établissement qu'il attaqua fut Abou Mangoura, qui appartenait à Agad; il le saccagea facilement et emporta tout ce qui s'y trouvait. Il prit ensuite d'assaut une autre zériba d'Agad et la pilla si complètement qu'il ne laissa aux agents que les vêtements qu'ils avaient sur eux. Puis Hilali se dirigea vers l'établissement du Turc Békir agha, et mit la fourche au cou de son fils comme il aurait fait à un esclave. Il alla ensuite attaquer la zériba du Jaalin Zobéir Wad el Fadl, puis celle d'Idris Wad Defter, marchand dongolais qu'il voulait pendre, mais ses conseillers lui suggérèrent d'attendre jusqu'à ce qu'il eût pris Zobéir afin de les pendre tous deux au même arbre[1]. On lui fit d'ailleurs observer que s'il s'emparait de Zobéir, les autres zéribas se rendraient sans coup férir. Or, à cette époque, précisément, Zobéir se trouvait dans une situation difficile. Deux individus nommés Gulgulai et Shat venaient d'attaquer un de ses établissements, qui n'était défendu que par une vingtaine d'hommes. Les assaillants furent repoussés, mais le cousin de Zobéir, nommé Abdallah, fut tué. « Lorsque ces nouvelles me parvinrent, rapporte Zobéir, je me hâtai d'aller à leur secours avec une centaine d'hommes. Mais à peine eus-je secouru la garnison que j'appris que Hilali était sur le point d'attaquer ma principale zériba de dem Zobéir. Je marchai en conséquence sans arrêt, et accomplis en trente-six heures un voyage qui, d'ordinaire, exige trois jours entiers. Mais j'arrivai trop tard, car je découvris que Hilali avait envoyé secrètement quelques hommes qui avaient mis le feu à la ville. L'incendie n'avait rien épargné, mais le sort avait voulu que je cachasse mes munitions sous terre, et elles furent épargnées par les flammes. Quant à la place elle-même, elle n'avait ni fossé, ni rempart qui pussent m'aider à repousser l'armée ennemie; et, en vérité, quelle aide m'auraient apportée ces défenses, étant donné que je n'avais que 523 hommes? J'appris alors que Hilali projetait de m'attaquer avant l'aube; aussi me hâtai-je de diviser mes forces en cinq divisions, qui

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 43-44.

furent placées dans la ville de manière à faire le plus de mal possible à l'ennemi. A la neuvième heure du jour, Hilali, à la tête d'une force de près de 4.000 hommes, apparut dans le voisinage. Je me rendis sur une éminence d'où je pouvais voir la multitude des ennemis, et l'un des soldats qui m'accompagnait déclara qu'il n'était ni convenable ni juste de s'opposer aux forces du gouvernement. Je décidai en conséquence de me porter en avant pour me rendre à Hilali, afin de sauver ainsi mes amis du malheur.....

« Or Hilali avait divisé son armée en trois parties. Comme j'atteignais un ravin profond auquel s'appuyait la division de droite de ses troupes, les soldats me reconnurent immédiatement et, de la hauteur où ils étaient postés, ils ouvrirent le feu sur moi. Mes hommes entendirent le bruit de la fusillade et se portèrent à mon secours, sans que j'en susse rien. Ils engagèrent le combat et le premier qui tomba fut mon cousin Idris... Alors Moussa Wad el Hadj, un de mes commandants, tomba sur le flanc de l'ennemi, qui fut bientôt jeté dans la plus grande confusion. Hilali donnait en vain un ordre et puis un autre. A la fin, pressentant sa défaite, il s'enfuit dans la direction de dar Mofio, tandis que nous délivrions de leurs fourches les prisonniers qu'il avait amenés. Le lendemain, mon cousin Hamid Mouzammi me rejoignit avec 800 hommes, et fut amèrement déçu de voir qu'il arrivait trop tard pour participer au combat. Rabih arriva ensuite; il poursuivit Hilali dans la direction de dem Goudjou, parvint à le rejoindre et le tua. Au cours de l'action, je reçus une balle dans le pied droit et l'on me transporta dans ma capitale [1]. » Les troupes gouvernementales perdirent dans cette rencontre 34 soldats, dont 8 appartenant à la compagnie régulière et 26 irréguliers, ainsi que des armes et des munitions; le moulazim qui les commandait fut blessé [2].

8. — ZOBÉIR, MOUDIR DU BAHR EL GHAZAL.

Zobéir avait agi avec sa fougue, son impétuosité ordinaires, et le cheikh Hilali avait payé de sa vie son audacieuse entreprise. Il avait manqué de

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 44-47.

[2] A. A. Reg. 1864 «Maïa Sanieh», pièce 38, p. 4. Le moudir du Soudan méridional à la Maïa, 22 août 1872.

prudence. Au lieu de prendre ses quartiers au centre du pays, riche en grain, et de rester à portée de Mechra et Rek, point terminus de sa ligne de communication avec Khartoum, il était allé s'établir à l'extrême limite de la province du Bahr el Ghazal, où les renforts ne pouvaient lui parvenir aisément. Il semble qu'il ait essayé tout d'abord de s'entendre avec les traitants et qu'il ait reconnu bien vite la vanité de cette entreprise. Pas plus au Bahr el Ghazal que sur le Haut-Nil, dont le gouvernement avait été confié à Sir Samuel Baker, ces derniers n'étaient disposés à se soumettre au gouvernement égyptien. En dehors de la question des droits régaliens que s'étaient adjugés les chefs d'établissement, le nouvel ordre de choses présageait une levée d'impôts auxquels les traitants étaient déterminés à se soustraire. Ayant payé une redevance à Khartoum pour exercer leur « commerce », ils estimaient ne devoir être soumis à aucun contrôle qui, aux mains de l'autorité turque, se transformait trop souvent en pur et simple arbitraire. A leurs yeux, Hilali n'était qu'un imposteur qui cherchait à s'approprier les bénéfices qu'ils tiraient du commerce des esclaves[1]. Lorsque Hilali se rendit compte que l'entente était impossible avec les traitants, il prit le parti d'abattre par la force leur puissance. Non sans habileté, il chercha à gagner l'appui des esclaves qui avaient souffert pendant tant d'années de la tyrannie de leurs maîtres; conviant en quelque sorte ces derniers à une guerre de libération, il les enrôla sous sa bannière et grossit ses faibles troupes d'une armée d'auxiliaires. Gessi pacha ne devait pas agir autrement sept ans plus tard, mais là où Gessi réussit, Hilali échoua. C'est qu'il n'avait ni son talent ni son énergie indomptable. Eût-il réussi, que le sort de la province du Bahr el Ghazal n'en aurait sans doute pas été amélioré. Rien ne prouve qu'il eût gouverné selon d'autres procédés que ceux des Nubiens qu'il voulait déposséder, et il est fort probable que les populations nègres du Bahr el Ghazal auraient continué à gémir sous l'oppression et l'arbitraire, comme par le passé.

Quant à Zobéir, sa victoire grandit encore son prestige et fit de lui un véritable roi. « Je commençai alors, dit-il dans ses mémoires, à organiser le royaume que j'avais conquis, et mon autorité fut bientôt connue pour

[1] Cf. Schweinfurth *op. cit.*, t. II, passim.

être juste, si bien que de nombreuses personnes arrivèrent de différents côtés, cherchant à servir dans mon armée et à commercer dans mon pays, et qu'avant peu je devins un très grand roi. Je supprimai le vol avec une main de fer; si un objet quelconque était volé, je me rendais au village et réclamais le voleur; s'il m'était livré, je le pendais; sinon, je passais les hommes au fil de l'épée et emmenais les femmes en captivité.

« Dans mes rapports avec mes sujets, je tempérai la justice par la pitié, mais je me trouvais occasionnellement forcé d'employer des mesures sévères à cause de la cruauté de mon peuple..... A cette époque, mes troupes s'élevaient à 12.000 hommes, dont 8.000 furent stationnées à Sabunga, tandis que le reste était distribué par groupes de 50, de 100 ou de 150 hommes entre les diverses places; c'est ainsi que des troupes furent placées à Baia, d'autres à Banut, Abou Dinga et autres lieux[1]. »

Le moment parut alors propice au traitant pour étendre son pouvoir sur les Zandeh, dont le riche territoire excitait sa cupidité. « Le royaume que j'avais fondé, explique-t-il dans ses mémoires, ne plut pas à Tikima, sultan des Niam-Niam. Sa fille Ranbu était toujours ma femme, et il avait l'habitude de lui envoyer chaque année un présent comprenant 50 cantars d'ivoire, 200 peaux remplies de miel, 100 ardebs de sésame et 100 esclaves. Quand mon royaume, si proche du sien, devint célèbre, il cessa d'envoyer ces dons, car il me regardait comme un ennemi. Au commencement de l'année 1872, il envoya son oncle Marbu contre moi avec une grande armée et attaqua mes frontières..... La lutte dura treize mois. » Elle fut longue et opiniâtre, l'ennemi disposant de moyens de communication rapides, grâce auxquels il était averti des mouvements de Zobéir avant que ce dernier ait pu le joindre. « En dépit de ce système de communications, poursuit Zobéir, nous réussîmes à engager avec les indigènes de nombreux combats qui se terminèrent par la mort du sultan Tikima et de son oncle. Huit chefs niam-niam se rendirent également à moi. » Zobéir étendit ainsi son pouvoir sur le royaume voisin des Niam-Niam. « Ces chefs avaient l'habitude de se battre ensemble continuel-

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 49-51.

lement. Dès que j'eus étendu mon pouvoir sur eux, je décourageai une telle pratique et je les amenai à conclure des accords entre eux. En vérité, je fis régner la paix dans tout le pays, de sorte que le peuple commença à faire le commerce et à s'allier par des mariages. Alors les sauvages du voisinage ayant entendu parler de ma justice et de la tranquillité et du bien-être qui découlaient de mon autorité, vinrent me trouver de très loin et me demandèrent de leur nommer des maîtres. J'accédai à leur requête et mon royaume s'étendit de tous côtés.

« A cette époque, également, je poursuivis mon commerce avec une grande vigueur, et, en une occasion, je voyageai pendant trois mois dans le sud et dans l'ouest de dem Zobéir, en quête d'ivoire. A neuf jours de distance dans l'ouest du royaume des Monbouttu, j'arrivai au pays des Tikki-Tikki, étrange peuple de pygmées, solidement bâtis, avec de longues barbes..... Ma force comprenait 75 hommes et nous n'avions avec nous ni provisions ni nourriture, mais nous les obtînmes en échange de verroteries..... Nous réussîmes à comprendre d'eux que des marchands musulmans étaient venus dans leurs pays quelque temps auparavant [1]. »

Ainsi la victoire de Zobéir sur Hilali eut pour contre-coup le démembrement de l'empire niam-niam, opération qui devait s'accélérer au cours des années suivantes, et amener les Khartoumiens, leurs chefs de bandes et leurs drogmans, à établir leur suprématie sur toute la région comprise entre le Bahr el Ghazal et l'Ouellé.

La nouvelle du combat qui avait mis aux prises Hilali et Zobéir fut portée à la connaissance du moudir général du Soudan méridional Adham pacha [2] par deux lettres, l'une écrite conjointement par Aly agha, mamour chargé d'enquêter sur les premiers incidents survenus au Bahr el Ghazal, et par le youzbachi qui commandait la compagnie établie dans cette région, l'autre émanant de Zobéir lui-même. Adham pacha ne se laissa pas ébranler par les arguments du traitant. Soldat avant tout, il vit en Zobéir ce qu'il était réellement : un rebelle à l'autorité du Khédive.

[1] Cf. Jackson, *op. cit.*, p. 52-55.

[2] Adham pacha exerça ces fonctions par interim, entre la distinction de Momtaz pacha et l'arrivée de Ismaïl Ayoub pacha, son successeur.

L'expédition, expliqua-t-il au Caire, avait coûté fort cher[1] au gouvernement qui avait envoyé 1.300 soldats au Bahr el Ghazal, sans retirer le moindre profit de la création de cette mamourieh. L'incident survenu, ajoutait-il, ne s'était produit que par la traîtrise et avec l'aide des propriétaires de zéribas, qui étaient contraires à la présence des soldats et mamours du gouvernement dans cette région. Il fallait arrêter Zobéir, mais la région qu'il occupait était fort éloignée de Khartoum et les soldats qui s'y trouvaient, en trop petit nombre pour procéder à son arrestation. La moudirieh du Kordofan[2], au contraire, était voisine du lieu d'établissement de Zobéir, et ce dernier y envoyait d'ailleurs ses marchandises; Adham pacha suggéra en conséquence de charger le moudir du Kordofan du soin d'arrêter Zobéir, en vue de son envoi à la moudirieh du Soudan méridional, où il serait procédé à l'enquête requise[3].

La question fut soumise au Khédive[4] qui prit une vue totalement différente des choses. «Il résulte de la lettre du mamour chargé de l'enquête et du youzbachi de la compagnie, manda le vice-roi au moudir général du Soudan méridional, qu'après leur arrivée à Mechra el Rek, lieu de mouillage des bateaux sur le Bahr el Ghazal, ils envoyèrent un moulazim awal avec 50 soldats au nazir du kism, afin de lui faire parvenir la correspondance du gouvernorat et d'amener des hommes pour le transport des munitions et des objets appartenant aux soldats. Quelques jours après leur arrivée auprès du dit nazir, celui-ci les prit avec lui, en compagnie de ses hommes et de quelques soldats du serbiada, soi-disant en vue de réunir des récoltes pour la nourriture des troupes. Ils se dirigèrent vers cinq zéribas appartenant aux commerçants, les pillèrent

[1] D'après une lettre de Momtaz pacha en date du 14 décembre 1871 (A. A. Reg. 1859 «Maïa Sanieh», pièce 8, p. 42), une somme de 3.000 bourses et fraction avait été dépensée au mois d'amchir 1286 (février 1870) pour le transport des troupes de Khartoum au Bahr el Ghazal, et une somme de 2.400 bourses servie depuis lors, annuellement à Hilali.

[2] La moudirieh du Kordofan était à cette époque autonome et ne dépendait pas de la moudirieh générale du Soudan méridional.

[3] A. A. Reg. 1864 «Maïa Sanieh», pièce 38, p. 4. Adham pacha à la Maïa Sanieh, 22 août 1872.

[4] A. A. Carton 49, pièce 275. Le Ministre de la Guerre au mihradar du vice-roi, 22 septembre 1872.

et s'emparèrent des marchandises qui s'y trouvaient, après avoir arrêté et emprisonné deux vékils de mechras. Ils attaquèrent ensuite à coups de feu la zériba d'El Zobéir. Celui-ci, voyant qu'on voulait le tuer, riposta à leur attaque et le nazir fut tué, de même qu'une partie de ses hommes, alors que les autres prirent la fuite. D'autre part, 34 des soldats réguliers et de ceux du serbiada furent perdus au cours de cette rencontre, ainsi que des armes et des munitions. Tel fut le résultat auquel aboutit l'enquête du mamour, après avoir questionné le moulazim et d'autres personnes.

« Il appert, en outre, de la lettre d'El Zobéir, que, conformément aux instructions du gouvernorat de prêter aide aux employés de la mamourieh, il a déployé de grands efforts en vue de faire élever des bâtiments pour l'emmagasinage des munitions du gouvernement et l'établissement des soldats et officiers, qu'il leur a fait remettre des provisions ainsi que de l'argent. Il accuse ensuite le nazir du kism de l'attaquer constamment, au point qu'il a brûlé une de ses zéribas avec les marchandises emmagasinées d'une valeur de 1.000 bourses et fraction, et d'avoir assailli sa maison à coups de feu. Voyant qu'il voulait le tuer et piller ce qu'il possède, il se vit obligé de se défendre et le dit nazir fut tué, de même que quelques-unes des personnes qui l'accompagnaient.

« Après avoir pris connaissance de ces faits, nous ordonnons ce qui suit : Le mamour chargé de l'enquête et le youzbachi de la compagnie ayant exposé clairement, comme suite à l'enquête menée, que c'est Mohamed el Hilali qui, en compagnie de soldats, a attaqué et pillé les zéribas des commerçants, qu'il a ensuite assailli à coups de feu celle d'El Zobéir et que ce dernier s'est vu obligé de se défendre, il en résulte que l'attaque s'est produite du côté d'El Hilali. Vous devez donc vous assurer de la réalité des faits sur ce point et, à cet effet, envoyer au dit kism un émissaire de votre part, en qui vous ayez confiance, afin qu'il procède à une enquête serrée sur tout ce qui s'est produit depuis le commencement jusqu'à la fin. S'il s'avère que Mohamed el Hilali est l'assaillant et qu'El Zobéir s'est vu obligé de se défendre, comme ci-haut mentionné, vous devez prendre vos mesures en vue de calmer les appréhensions du dit Zobéir, l'assurer de notre protection et l'informer qu'une compensation lui sera donnée pour sa zériba brûlée et ses biens perdus. Vous nous

soumettrez ensuite les détails de ce que vous aurez entrepris à ce sujet.» En post-scriptum, le Khédive ajoutait que s'il s'avérait exact que cinq zéribas appartenant à des commerçants eussent été aussi pillées par le nazir, une compensation serait également donnée à ces commerçants [1].

Cet ordre s'adressait à Ismaïl Ayoub pacha, récemment nommé moudir général du Soudan méridional. Dès son arrivée à Khartoum, ce dernier s'était enquis de la situation au Bahr el Ghazal. Dans le rapport qu'il adressa au Caire et qui se croisa avec l'ordre du Khédive, Ismaïl Ayoub pacha déclarait que «la concession de cette mamourieh avait été accordée à tort à El Hilali, à la suite de sa déclaration qu'il possédait toute autorité sur la région, alors qu'en fait il y était absolument étranger; qu'il demeura deux ans environ dans les mechras des commerçants sans jamais se rendre au siège de la mamourieh; qu'il attaquait constamment ces commerçants, s'emparait de leurs biens et les obligeait par la force à fournir des provisions aux soldats; qu'en dépit de leur soumission à ses ordres et du fait par El Zobéir de lui avoir versé 1.000 bourses pour les dépenses de ses hommes et des soldats, il n'en continua pas moins ses méfaits, fit enrôler leurs hommes dans l'armée et leur imposa de nouvelles taxes; que tous ces actes de sa part indiquent simplement qu'il n'était pas à même de remplir ses engagements et qu'il avait l'intention de retourner à son pays après avoir amassé quelque bien; que les dits commerçants ne s'étaient jamais attaqué à quelqu'un par le passé et qu'ils payaient régulièrement l'impôt à Khartoum; que sa présence parmi eux avec une troupe de soldats durant toute cette période et ses attaques répétées contre eux le firent détester dans la région, et lorsqu'il voulut les assaillir à coups de feu, ils se virent obligés de se défendre et de mettre fin à ses méfaits; que le sort qui fut réservé à cet homme du Takrour et à ses partisans est tout à fait mérité en raison de l'injustice qui a toujours présidé à leurs actes et de leur contravention aux instructions données; que les propriétaires des mechras et les commerçants sont des sujets du gouvernement, de même qu'El Zobéir; que celui-ci a des parents à Khartoum et au Dongola, possède un commerce florissant, a

[1] A. A. Reg. 1948, «Ordres supérieurs» pièce 2, p. 9. O. S. au moudir général du Soudan méridional, 13 octobre 1872.

séjourné longtemps dans cette région et jouit d'une grande autorité auprès des Arabes d'El Rizeygât et des autres habitants et dispose de soldats et d'armes; que son inimitié avec El Hilali a résulté des attaques de ce dernier contre lui. »

En conclusion, Ismaïl Ayoub pacha disait que l'envoi des soldats pour arrêter Zobéir occasionnerait de grands frais et « pourrait entraîner la destruction de cette région », qu'il jugeait en conséquence plus approprié de demander à Zobéir de venir auprès de lui, « surtout que rien ne prouvait jusqu'à présent une rébellion quelconque de sa part ». A l'arrivée de Zobéir, le pacha enquêterait sur les raisons de cette querelle et entreprendrait la réorganisation de cette mamourieh sur une autre base pouvant mener à son développement et à son progrès, en même temps qu'il procéderait à la nomination d'un moudir capable pour administrer cette région. Enfin il suggérait l'achat par le gouvernement de mechras qui s'y trouvaient, à l'exemple de ce qui s'était fait au Fleuve Blanc pour ceux du cheikh Ahmed el Agad et autres, étant entendu que le prix de ces mechras serait acquitté par l'impôt qu'on établirait sur cette moudirieh [1].

Ainsi au Caire comme à Khartoum, c'est la thèse présentée par Zobéir qui l'emportait [2]. Toutefois si, dans la capitale du Soudan, la condamnation de Hilali était sans rémission, les autorités du Caire semblent avoir conservé un doute, puisqu'elles prescrivirent une enquête sur les événements qui avaient précédé la mort du nazir [3]. L'accord, noté dans l'ordre supérieur, entre la lettre de Zobéir et celle de l'enquêteur et du youzbachi, n'a rien qui doive surprendre. Ni l'enquêteur ni le youzbachi n'avaient assisté aux événements; seul le moulazim, dépêché avec la troupe, en avait été témoin. Blessé dans le combat, il était tombé aux

[1] A. A. Reg. 1864 «Maïa Sanieh», pièce 4, p. 38. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 28 octobre 1872.

[2] On remarquera, en effet, que l'analyse donnée dans l'Ordre supérieur des lettres de l'inspecteur et du youzbachi d'une part et de Zobéir de l'autre, s'accorde, à peu de chose près, avec le récit qu'a fait Zobéir de ces événements, quarante ans plus tard.

[3] Le 27 novembre 1872, Ismaïl Ayoub pacha accusa réception de l'ordre supérieur du 13 octobre et déclara avoir chargé de l'enquête prescrite le vékil de la compagnie du feu sirsawari Mouktar agha, « en raison de son équité et de sa droiture reconnue ». L'enquêteur, accompagné d'un commis et de cinq soldats, devait se rendre au Bahr el Ghazal par la voie du Kordofan (A. A. Reg. 1864 «Maïa Sanieh», pièce 20, p. 48).

mains de Zobéir, et ce dernier ne se fit pas scrupule sans doute d'user avec lui de moyens de persuasion. Cet accord tacite, cette solidarité d'intérêts entre Zobéir, l'enquêteur et le youzbachi, ressortent d'ailleurs d'un document émanant de Khartoum. Après avoir achevé son rapport à la Maïa Sanieh, Ismaïl Ayoub pacha reçut en effet quatre lettres de Soliman effendi, fils de Koutchouk Ali, le sandjak qui était mort peu après son arrivée au Bahr el Ghazal. Soliman effendi accusait le cheikh Hilali de s'être emparé de ses biens et d'avoir attaqué ses hommes et ses vékils. Il disait ensuite qu'une partie de ces biens se trouvait dans le dépôt du gouvernement et l'autre auprès de Zobéir; que ce dernier, loin de les lui retourner, l'avait assailli à son tour et avait pillé sa zériba; que le youzbachi, établi dans la région, avait tiré un coup de canon sur son mechra et brûlé sa récolte, et qu'il lui avait demandé de l'eau de vie et d'autres objets. « Il résulte des lettres du dit Soliman effendi, écrivait au Caire Ismaïl Ayoub pacha, que ses accusations contre Zobéir ont pour raison le refus opposé par ce dernier de lui restituer ses biens; qu'il ne s'en prend pas seulement à El Zobéir, mais aussi à El Hilali et au mamour chargé de l'enquête [1]. »

Ainsi la collusion entre Zobéir, le mamour et le youzbachi était évidente. Tous trois s'étaient entendus pour rejeter les torts sur Hilali et dépouiller le fils de Koutchouk Ali. Ismaïl Ayoub pacha n'en tira cependant aucune conclusion; il se borna à transmettre le dossier au Caire « pour examen ». L'héritier de Koutchouk Ali ne fut pas le seul à être éconduit : les héritiers et partisans de Hilali qui, de leur côté, s'étaient adressés au moudir général du Soudan méridional pour obtenir justice, ne furent pas davantage écoutés. Ils se rendirent alors au Caire et rédigèrent une requête, dans laquelle ils mettaient en cause non seulement Zobéir, mais tous les commerçants du Bahr el Ghazal. « Ces méchants et leurs cliques, lit-on dans cette requête, se sont attaqués à nous. Ils ont tué notre cousin le cheikh Mohamed el Hilali, concessionnaire et nazir du kism du Bahr el Ghazal, ainsi que ses soldats. Ils ont volé et dilapidé les biens du fisc qu'il avait recueillis, tels que des défenses d'éléphant et du cuivre

[1] A. A. Reg., 1864 « Maïa Sanieh », pièce 5, p. 39. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 29 octobre 1872.

brut, en très grande quantité, pendant que nous avions été à Khartoum chercher des barques pour le transport de ces objets. Pendant notre absence, ces méchants et leurs cliques ont procédé à leur agression contre notre cousin susmentionné et l'ont tué ainsi que la plupart des soldats se trouvant avec lui. Ils ont dévasté la plupart des régions du kism. Nous demandons secours et justice[1]. » Cette requête, les intéressés la firent passer au Palais par l'entremise de Giaffar Mazhar pacha.

Tout en se gardant de prendre à son compte les assertions contenues dans la supplique, l'ancien gouverneur du Soudan n'hésita pas à rappeler les faits qui étaient à sa connaissance. « Vous savez, écrivit-il au Mihradar du Khédive, que le cheikh Mohamed el Hilali, qui a été nommé nazir et administrateur du kism du Bahr el Ghazal, cette région du Soudan qui a été conquise sous mon administration, s'est rendu avec une force suffisante dans cette région et l'a délivrée de la domination du Darfour et de ses agressions. Or, des habitants du Dongola, de Berber et de Khartoum l'y avaient précédé pour ravir des esclaves. Ils maltraitaient la population et opprimaient les nègres. Leurs armes à feu leur avaient permis de voler l'argent et les enfants de cette population, son ivoire et son bétail. Ils en avaient tué un grand nombre. Lorsque El Hilali a voulu les dompter aussi, conformément aux ordres qui lui avaient été donnés, El Zobéir Rahmat el Gimiani, chef de la bande, lui tint tête. Il souleva contre lui des nègres et des bédouins et, avec le concours d'autres rebelles, nègres, bédouins et Danagla, il s'attaqua aux soldats du gouvernement. Il tua quelque-uns d'entre eux et s'empara de quelques milliers de cantars d'ivoire qui avaient été perçus des villages du kism à titre d'impôt. Aussitôt que la nouvelle est parvenue à ma connaissance, j'ai envoyé à El Hilali un renfort de deux boulouks de soldats réguliers, un canon, un vékil d'armée nommé Aly agha et deux youzbachis. Je suis ensuite arrivé en Égypte, avant d'avoir reçu quelque nouvelle de ce renfort. » Après avoir ainsi établi les faits, Giaffar pacha suggérait qu'une enquête minutieuse fût faite pour vérifier les plaintes contenues dans la

[1] A. A. Carton 50, pièce 71, sans date. La requête est signée par Aly Hilali, qui s'intitule vékil du concessionnaire du kism du Bahr el Ghazal, et par onze autres individus qui, dans le préambule, déclarent être «soldats et cousins» du feu cheikh Mohamed el Hilali.

requête. « J'estime, poursuivait-il, que si un ordre est donné dans le but d'agir pour assurer le maintien de la sécurité dans la section du Bahr el Ghazal, l'union de ses habitants et leur tranquillité, et pour prendre les moyens qui permettront de se venger de ceux qui ont été la cause du meurtre d'El Hilali et de l'opposition qui lui a été faite, cela assurerait la sécurité de toutes les section du Nil Blanc, présentement et à l'avenir, sans compter la leçon qui s'en dégagera. Tel est mon humble avis. A Son Altesse le Khédive d'en décider [1]. »

Cet avis ne prévalut pas, dans l'esprit du vice-roi, sur celui qu'avait exprimé Ismaïl Ayoub pacha. Frappé de la difficulté de la tâche, de l'impossibilité d'atteindre Zobéir dans la région reculée où il dominait, le moudir général du Soudan méridional, en opportuniste, s'était incliné devant les faits. Il préférait composer avec Zobéir plutôt que de chercher à l'abattre, mesure qui eût entraîné la ruine des négriers et du commerce de Khartoum. Le 5 février 1873, il rendit compte au Caire qu'il avait chargé un des parents de Zobéir de le faire venir à Khartoum, en vue d'examiner avec lui la question de l'organisation à donner à la mamourieh du Bahr el Ghazal. Malheureusement le messager, parti par la voie du Kordofan, n'avait pu passer en raison de l'hostilité des Arabes Rizeygât, qui interceptaient les routes. « Ces Arabes, faisait observer à ce propos Ismaïl Ayoub pacha, ne sont pas soumis au gouvernement et ne dépendent pas du Darfour, mais se trouvent « au milieu ». A l'arrivée de Zobéir et lorsque la moudirieh du Bahr el Ghazal sera formée et que les soldats affectés à sa protection y seront établis, cette moudirieh sera alors complètement organisée, et j'espère soumettre peu après ces Arabes au gouvernement, car ils se trouvent entre les deux moudiriehs [2]. »

Zobéir connut-il le projet du gouverneur du Soudan méridional et forma-t-il le dessein de l'exécuter lui-même, en vue de se mettre bien en cour? N'y fut-il pas plutôt poussé par la nécessité de rétablir avec le Kordofan les relations commerciales qu'interceptaient les Rizeygât? Toujours est-il que, se prévalant des attaques des sultans de Shakka, nommés Eliane et Monzel, contre les commerçants musulmans, il envahit leur

[1] A. A. Carton 50, pièce 71. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 18 avril 1873.

[2] A. A. Reg. 1864 « Maïa Sanieh », pièce 38, p. 72. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 5 février 1873.

territoire, avec les forces égyptiennes dont il disposait, et occupa la région. Eliane et Monzel s'enfuirent et se réfugièrent auprès du sultan Ibrahim, qui régnait au Darfour. Zobéir écrivit aussitôt à ce dernier pour l'engager « à ne pas prêter l'oreille à leurs mensonges et à leurs calomnies, à les faire saisir et à les lui envoyer sous bonne escorte[1]. »

Un tel service méritait sa récompense. Le 22 décembre 1873, le Khédive décida que la région du Bahr El Ghazal formerait désormais une moudirieh distincte, que Zobéir serait placé à sa tête en qualité de moudir et qu'il recevrait la troisième classe[2]. Quelques jours plus tard, Ismaïl Ayoub pacha, nommé depuis peu gouverneur du Soudan, présentait au Caire un plan d'organisation de la nouvelle moudirieh. Quatre compagnies de soldats réguliers d'infanterie, un canon avec ses accessoires, 100 cavaliers bachi-bouzouks et des munitions seraient envoyés à Zobéir. Avec ce qu'il possédait déjà, ses forces s'élèveraient à cinq compagnies de réguliers, une compagnie de 200 cavaliers bachi-bouzouks et deux canons. Il lui serait demandé d'envoyer à la moudirieh du Kordofan des jeunes gens aptes au service militaire et, en échange, cette moudirieh lui fournirait des soldats exercés de manière à porter l'effectif de son infanterie à un bataillon au complet. Quant aux services de la moudirieh, vékils, commis etc., Zobéir établirait l'arrangement requis et le soumettrait pour approbation au gouvernement du Soudan. Les rations et soldes des troupes, ainsi que les traitements des employés seraient assumés par la moudirieh, qui devrait en outre fournir annuellement à Khartoum une somme de 3.000 bourses en ivoire, à raison de 25 livres sterling le cantar. Au cas où cette moudirieh pourrait fournir un montant supérieur à celui qui venait d'être fixé, le gouvernement du Soudan lui enverrait, pour le surplus, des habillements pour les soldats et d'autres objets suivant la demande. Ismaïl Ayoub pacha pensait d'ailleurs que la moudirieh du Bahr el Ghazal pourrait fournir jusqu'à 4.000 bourses, lorsque son organisation serait achevée, sans compter les sommes qui seraient perçues des Arabes Rizeygât et Homr et des autres tribus rattachées à cette moudirieh, tribus qui possédaient un bétail considérable et s'adonnaient à

[1] A. A. Dossier 3/1, Zobéir au sultan du Darfour, 8 septembre 1873.

[2] A. A. Reg. 1948 « Ordres supérieurs », pièce 4, p. 30. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, du 6 janvier 1874, confirmant la dépêche du 22 décembre 1873.

l'agriculture. Le gouverneur prévoyait même qu'avec une bonne gestion, ces dernières sommes suffiraient à l'entretien des troupes. En tout cas, si la nouvelle moudirieh ne pouvait fournir à Khartoum que 2.000 bourses par an, cette contribution aiderait toujours à compléter le montant général fixé pour toutes les moudiriehs du Soudan comme devant être versé au Caire[1].

Ainsi Zobéir l'aventurier, devenu bey et moudir du Bahr el Ghazal, entrait au service du gouvernement égyptien. Par le fait même, ce dernier validait tous ses actes, aussi bien sa révolte contre Hilali que l'affreux commerce d'esclaves dont il s'était enrichi et qui avait fait sa force et sa puissance. Cette solution opportuniste n'était en réalité qu'une mesure dictée par la faiblesse. Elle apportait, semble-t-il, à l'Égypte la possession de vastes territoires. Mais ce n'était là qu'une apparence. Rien n'était changé dans la situation de cette région, malgré le changement d'étiquette. En fait, le Bahr el Ghazal ne deviendra véritablement égyptien que cinq ans plus tard, après une guerre terrible, au cours de laquelle seront exterminés le fils de Zobéir et ses infâmes bandes de négriers.

[1] A. A. Reg. 1875 «Maïa Sanieh», pièce 2, p. 48. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 8 janvier 1874.

CHAPITRE IV.

LES INTÉRÊTS EUROPÉENS

DANS LE GOLFE D'ADEN.

Le firman du mois de mai 1865 [1], par lequel le Sultan avait cédé au vice-roi l'administration des kaïmakamats de Massawa et de Souakin, ne précisait pas l'étendue de ces circonscriptions administratives. Mais, comme il y était dit que « les deux côtes de la mer Rouge appartenaient à l'Empire ottoman et qu'aucun inconvénient ne s'opposait à ce que la côte africaine fût confiée à l'administration particulière de l'Égypte », le vice-roi pouvait légitimement en conclure que son pouvoir s'étendait sur cette côte jusqu'au détroit de Bab el Mandeb. En fait, il avait ordonné, dès la prise de possession de Massawa, de placer garnison à Edd [2], à mi-chemin entre Massawa et Bab el Mandeb. Giaffar pacha, gouverneur général du Soudan, dans la tournée qu'il entreprit en mer Rouge en 1867, alla plus loin. Non seulement il relâcha à Amphila, Edd, Beiloul et Roheita [3], mais il sortit du détroit de Bab el Mandeb, relâcha à Aden et gagna ensuite la côte des Somalis où il s'arrêta, au mois d'août, à Berbera. A cette époque de l'année, la côte est déserte; Giaffar pacha n'y trouva que quelques hommes préposés à la garde du fort. Il leur distribua des biscuits, de la farine et remit un drapeau à un Somali nommé Hashi, qui appartenait à la sous-tribu Bahou des Ayal Ahmed et reconnaissait pour chef un certain Abdallah Leban. Puis Giaffar pacha passa à Zeyla qu'il déclare, dans son rapport, « être rattachée aux frontières égyptiennes [4] », et relâcha à Tadjoura. Partout il appela à lui les chefs de tribus et les engagea à reconnaître l'autorité du gouvernement

[1] Cf. t. III, Ire partie, p. 275.
[2] Cf. t. III, Ire partie, p. 282.
[3] Cf. t. III, Ire partie, p. 348.
[4] A. A. Carton 41, pièce 287, rapport du 17 août 1867.

égyptien [1]; il s'occupa de ramener la concorde entre les tribus divisées et distribua des vivres et des drapeaux qui furent d'ailleurs accueillis par les indigènes musulmans plutôt comme l'emblème de l'Islam que comme un signe de ralliement à l'autorité égyptienne. Quelques mois plus tard, il suggérait au Khédive d'occuper Tadjoura, situé, disait-il, « à la limite de Roheita, au delà de Bab el Mandeb [2]. »

Les visées que l'Égypte manifestait ainsi sur la côte des Somalis allaient cependant se heurter aux positions prises dans ces régions, à des dates diverses, par les puissances européennes et notamment par la France et par l'Angleterre.

1. — OCCUPATION D'ADEN PAR LES ANGLAIS.

En avril 1825, un brick anglais le *Mary Anne,* qui s'était rendu à Berbera pour le commerce, fut attaqué et pillé par des Somalis appartenant à la tribu des Habr Awal, qui tuèrent deux lascars et blessèrent l'officier en second. Le navire de guerre *Tamar* fut envoyé sur les lieux pour demander la réparation du dommage et la punition des coupables. La négociation aboutit à un traité d'amitié et de commerce qui fut signé le 6 février 1827 avec les principaux cheikhs des Habr Awal [3]. Ceux-ci s'engageaient à vivre en paix avec le gouvernement britannique et à permettre aux navires anglais de commercer sans restriction dans les ports placés sous leur autorité [4].

En 1837, l'Angleterre, alarmée par les progrès de Méhémet Ali dans le Yémen et par les vues qu'on prêtait au vice-roi sur le reste de l'Arabie,

[1] Ce fut le cas notamment à Berbera, cf. F. O. 78-3188, mémorandum du capitaine Hunter, 17 décembre 1874.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 369.

[3] Les renseignements que nous donnons ici sur la politique britannique sont, pour la plupart, extraits de divers mémorandums : F. O. 78-3187, mémorandum de E. Hertslet, Foreign Office, 5 mars 1874. — F. O. 78-3188, mémorandum du gouvernement de l'Inde, Calcutta, 21 avril 1875. — F. O. 78-3188, mémorandum de F. N. Hunter, Aden, 17 décembre 1874. — F. O. 78-3497, mémorandum de Sir E. Hertslet, 6 mars 1882.

[4] Les cheikhs consentirent également à payer une somme de 15.000 tallaris comme compensation pour le navire et la cargaison pillée, et à subvenir aux besoins des familles des marins tués.

saisit l'occasion que lui offraient le naufrage d'un de ses navires, le *Deria Dowlat* sur la côte sud de l'Arabie et son pillage par les indigènes d'Aden, pour s'implanter sur la côte. Le capitaine Haines, qui faisait alors l'hydrographie de la côte d'Arabie, reçut l'ordre de demander satisfaction aux chefs indigènes et d'essayer en même temps d'acheter Aden pour en faire un dépôt de charbon destiné aux vapeurs qui croisaient entre l'Inde et la mer Rouge. Le sultan d'Aden, nommé Mouhsin, nia d'abord toute participation au pillage, mais devant la fermeté du commissaire britannique, il finit par consentir à rendre une partie des biens et à payer une compensation pour le reste. Un projet de traité comportant la cession d'Aden fut présenté au sultan, qui y donna son consentement verbal et promit formellement de l'accepter après avoir consulté ses chefs. Le 22 janvier 1838, le sultan Mouhsin envoya une lettre munie de son sceau, par laquelle il s'engageait à remettre Aden dans un délai de deux mois, mais stipulait que son autorité sur la population de la ville serait maintenue après la cession. L'agent britannique s'y opposa. Le sultan répondit alors qu'il désirait s'en tenir aux termes primitivement offerts, mais que si ceux-ci n'étaient pas acceptés, on lui rendît sa lettre du 22 janvier. Les négociations en étaient à ce point quand Ahmed, fils du sultan, forma le complot de s'emparer de l'agent anglais et de lui voler ses papiers. Haines repartit pour Bombay. Il revint à Aden en novembre, fut mal accueilli et négocia en vain la cession de la place. Le sultan refusa même de laisser embarquer les biens récupérés du *Deria Dowlat*. Le gouvernement de l'Inde fit alors des préparatifs pour contraindre le sultan, et le 19 janvier 1839 Aden fut bombardée et prise; le sultan et sa famille s'enfuirent à Lahedj. Le 2 février, la paix fut conclue au nom du sultan par son gendre, et le 18 juin, le sultan en personne signa un pacte par lequel il s'engageait à vivre en paix et en amitié avec le gouvernement britannique, qui, de son côté, consentait à lui payer, à lui et à ses héritiers, une somme de 6.500 tallaris par an, et à acquitter également les salaires que le sultan était obligé de donner aux tribus Fadhli, Yafai, Hausbahi et Amiri [1].

[1] Cf. AITCHISON, *A collection of Treaties, Engagements and Sanads relating to India and neighbouring countries*, 3e édition 1919, t. XI, p. 3, et également F. O. 78-551, mémorandum de Spring Rice, 14 novembre 1843.

Les relations des Anglais avec le sultan de Lahedj furent, dans les premières années, assez difficiles. Dès le mois de novembre 1839, le sultan Mouhsin essaya de reprendre Aden par la force : le paiement de l'indemnité fut alors suspendu. En mai et en juillet 1840, deux autres attaques furent également repoussées, ce qui découragea complètement les Arabes pour un certains temps. En 1843, le sultan Mouhsin vint à Aden demander la paix. Un acte fut signé à cet effet le 11 février 1843, acte que le gouvernement britannique considéra comme un accord passé entre l'agent politique d'Aden et le sultan, et non comme un traité susceptible de ratifications formelles. En février 1844, l'indemnité mensuelle de 541 tallaris fut rétablie en faveur du sultan, et on lui paya une année d'arriérés, après qu'il eût convenu par écrit de se conduire fidèlement et d'observer ses engagements. Le sultan Mouhsin mourut le 30 novembre 1847, laissant neuf fils. Son fils aîné Ahmed lui succéda; à sa mort, survenue le 18 janvier 1849, son frère Ali bin Mouhsin lui succéda. Ce dernier, peu de temps après son accession au pouvoir, signa un traité de paix, d'amitié et de commerce avec le capitaine Haines. Les relations entre l'Angleterre et le nouveau sultan furent assez satisfaisantes jusqu'en 1857, époque où, prenant ombrage de certains torts qu'ils déclarait lui avoir été faits, il commença des hostilités ouvertes contre le gouvernement britannique. Il fut complètement battu par une expédition envoyée contre lui en 1858, et la paix qui suivit ne fut plus troublée jusqu'à sa mort survenue en 1863. Son fils Fadhl bin Ali fut élu par les tribus et les anciens pour lui succéder, mais à peine avait-il pris la direction des affaires, que d'autres membres de la famille intriguèrent pour le déloger. Finalement un arrangement fut conclu, par l'intermédiaire du résident politique à Aden, selon lequel le jeune chef fut remplacé dans le gouvernement du pays par son oncle Fadhl bin Mouhsin, quatrième fils du sultan Mouhsin. Ce dernier se comporta bien envers les Anglais; il les ravitailla en fourrage et en moyens de transport lors d'une expédition qu'ils firent en 1865 contre la tribu Fadhli, et reçut en récompense une somme de 5.000 tallaris. En 1867, il consentit à la construction d'un aqueduc destiné à amener à Aden l'eau des puits de cheikh Othman, localité distante de six milles de la ville.

2. — LA MISSION DE M. COMBES EN MER ROUGE.

L'acquisition par l'Angleterre d'une position aussi forte à l'entrée de la mer Rouge ne pouvait laisser indifférente l'opinion publique française. Très vite l'esprit d'entreprise qui distinguait les commerçants des grands ports français de l'Atlantique se manifesta par deux initiatives. Dès le mois de juillet 1839, des commerçants de Nantes songèrent à préparer une opération commerciale à destination de l'Abyssinie. Quelques mois plus tard, en octobre 1839, la maison Balguerie et Cie, de Bordeaux, fondait à son tour la « Compagnie française et royale d'Abyssinie » pour ouvrir le commerce de ce dernier pays. L'intention des fondateurs était d'envoyer un navire, l'*Ankobar*, en mer Rouge et de diriger ses premières opérations sur le port de Zeyla dont ils se proposaient de faire l'acquisition. Les deux initiatives se fondirent bientôt en un seul projet, et ainsi naquit la « Compagnie Nanto-Bordelaise », qui prit comme agent d'affaires M. Combes, bien connu par ses voyages antérieurs dans ces régions [1].

Sans doute la maison Balguerie devait-elle agir à ses frais, risques et périls, mais elle s'engageait aussi à céder au gouvernement français les possessions qu'elle pourrait acquérir sur les côtes d'Abyssinie pour peu que ces possessions fussent à sa convenance; en retour elle demandait que le gouvernement lui livrât une certaine quantité d'armes d'ancien modèle [2], qui serviraient, disait-elle, à obtenir des indigènes les conditions territoriales qu'elle avait en vue. La condition fut agréée [3]. L'expédition, de pure spéculation commerciale qu'elle était à l'origine, prenait de ce fait un aspect politique. M. Combes ne s'en cachait pas. « La France, écrivait-il,

[1] A.E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I. Combes au maréchal Soult, 9 juillet 1839. MM. Raba Balguerie et Cie, de Bordeaux, au Ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1839.

[2] 6.000 fusils, 1.000 paires de pistolets de cavalerie, 1.000 sabres, 500 lances et 100 cuirasses.

[3] A.E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Guerre, 20 novembre 1839, et réponse de ce dernier, 4 décembre 1839.

voudrait se mettre en mesure de contrebalancer l'influence de l'Angleterre dans ces parages africains. La prise d'Aden par les Anglais leur donnerait bientôt un grand avantage sur nous, si nous ne nous empressions d'aller nous installer nous-mêmes dans ces pays[1]. »

Parti par la voie de l'Égypte tandis que l'*Ankobar* faisait le tour de l'Afrique, M. Combes arriva à Djeddah à la fin de février 1840. Là il apprit du consul de France, M. Fresnel, une nouvelle qui allait profondément modifier ses plans. « Depuis la conquête du Yémen par les troupes du pacha d'Égypte, écrivit-il, Zeyla, qui relève de Moka, se trouve sous la domination de Méhémet Ali[2]. » Il ne pouvait plus être question d'acheter un port qui avait un maître et qui n'était pas à vendre. Combes songea alors à acquérir Tadjoura, mais le chef de ce pays était tributaire de Zeyla et se trouvait par cela même sujet du pacha d'Égypte[3]. A Moka, où Combes se rendit ensuite, l'agent français nommé Abder Rasoul lui confirma que le chef de Zeyla, placé sous la dépendance du gouverneur de Moka, à qui il payait un tribut annuel de 450 tallaris, n'était pas indépendant. Il ajouta qu'un ordre venait d'arriver d'Égypte enjoignant à Ibrahim pacha (le jeune) de retirer ses troupes des places qu'il occupait dans le Yémen et le Téhama[4]. Déjà le chérif d'Abou Arich, nommé Hussein ben Ali ben Haydar, d'accord avec les Arabes de l'Assyr, avait réuni ses soldats aux leurs et s'était emparé de Hodeïda[5]; Moka se

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. I. Combes au consul général de France en Égypte, 17 décembre 1839.

[2] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. I. Combes au Ministre des Affaires étrangères, 1er mars 1840.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. I. Combes au Ministre des Affaires étrangères, 22 avril 1840.

[4] Nom donné à la région côtière.

[5] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. I. Abder Rasoul à M. Cochelet, 7 mai 1840. D'après le mémorandum de Herslet (5 mars 1874), qui cite une lettre de l'agent politique à Aden sur le sujet, le chérif Hussein était, en 1836, secrétaire de Mahomed Amin bey, pour lors gouverneur de Moka sous Méhémet Ali pacha. Au départ des troupes égyptiennes, la souveraineté du Tehama fut mise en quelque sorte aux enchères. Trop pauvre pour se mettre sur les rangs, l'imam de Sanaâ s'abstint, et la compétition se déroula entre Ali Homeida, chef puissant du Tehama, et le chérif Hussein ibn Ali Haydar, dont l'influence était soutenue seulement en tant que Seid de

trouvait menacée, et dans peu de jours, sans doute, à la suite du départ des Égyptiens, la ville n'aurait plus de maître. Ne sachant avec qui négocier, Combes partit pour Massawa et se rendit auprès d'Oubié, ras du Tigré, qui avait promis de céder à la France la baie d'Amphila. Puis il revint à Moka, où il attendit l'arrivée de l'*Ankobar*. Finalement, après avoir cherché en vain à négocier l'achat de la baie d'Assab, M. Combes jeta son dévolu sur le port de Edd, dont il fit l'acquisition des chefs du pays pour le compte de la société Nanto-Bordelaise (12 septembre 1840)[1].

3. — ACHAT DES ÎLES MUSHA ET AUBAT PAR LES ANGLAIS.

La mission de M. Combes en mer Rouge provoqua, à son tour, une réaction de la part des Anglais. Abder Rasoul, agent du gouvernement français à Moka, servait également, et avec plus de dévouement semble-t-il, la cause britannique; aussi ne se fit-il pas scrupule de prévenir le capitaine Haines, résident anglais à Aden, des projets de M. Combes sur Zeyla et Tadjoura. Par ailleurs, le bruit du départ de Bordeaux d'une expédition destinée à Zeyla était parvenu aux oreilles des directeurs de l'East India Company qui, jugeant que l'établissement d'une puissance étrangère sur la côte opposée à Aden serait « hautement préjudiciable aux intérêts britanniques », s'empressa d'ordonner au capitaine Haines de prendre sans bruit les mesures nécessaires pour assurer à la Grande-Bretagne une situation privilégiée, soit sous le rapport politique, soit sous le rapport commercial, voire même sous les deux rapports à la fois, parmi les habitants de la côte africaine faisant face à Aden. Il lui était recommandé également d'acheter une station qui commanderait le port de Tadjoura.

Haines chargea en conséquence le capitaine Moresby de conclure des traités avec Zeyla et Tadjoura. Il l'informa que le sultan de Tadjoura, nommé Mahomed bin Mahomed payait un tribut annuel au nakib de Zeyla, et que ce dernier versait à son tour annuellement une somme de

la tribu des Aschraf. Grâce aux machinations d'un riche marchand nommé Hadj Yousef, le chérif Hussein l'emporta et reçut les villes côtières du Tehama, au départ des Égyptiens, contre le paiement d'un tribut annuel.

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 235.

4 à 500 tallaris au chérif de Moka, à titre de pension imposée sur lui par Ibrahim pacha l'Égyptien. Le capitaine Moresby partit sur le *Sésostris*, avec le lieutenant Barker; il était accompagné par Abder Rasoul, et par le cheikh Chermaki, chef de la tribu somalie de Berbera, dont l'assistance, en cette circonstance, lui fut particulièrement précieuse. Quarante-huit heures suffirent en effet pour amener le sultan de Tadjoura à signer, le 19 août 1840, un traité par lequel il s'engageait à favoriser de tout son pouvoir l'introduction des produits anglais dans les États d'Ifat, de Choa et en Abyssinie, les autorités d'Aden s'engageant, en retour, à encourager l'exportation des produits de l'intérieur du pays par Tadjoura. De plus, le sultan Mahomed bin Mahomed s'engageait à ne conclure aucun traité politique ou commercial avec une puissance quelconque, qui pût porter préjudice aux intérêts britanniques, sans avoir au préalable avisé les autorités d'Aden. Enfin, par un acte séparé, le sultan vendait aux Anglais les îles Musha, pour la valeur de dix sacs de riz [1]. Le lieutenant Barker prit possession formelle des îles le 31 août 1840 [2].

Le traité avec Zeyla présenta plus de difficulté. A son retour de Tadjoura, en effet, Moresby fut envoyé à Moka pour obtenir «l'assistance, la permission ou l'ordre» du chérif Hussein bin Ali ben Haydar [3], à l'effet de permettre au chef de Zeyla de conclure avec les Anglais un traité de commerce analogue à celui qui venait d'être passé avec le sultan de Tadjoura. Or le chérif d'Abou Arich détestait les Anglais; on se passa apparemment de son concours et le traité fut signé, le 3 septembre 1840, par Seid Mahomed el Bar qui détenait le port de Zeyla, moyennant un tribut annuel de 500 tallaris [4]. Par un article du traité, le Seid cédait

[1] C'est la valeur qui fut spécifiée dans l'acte de vente; en réalité, il en coûta au capitaine Moresby 1.100 tallaris, 32 sacs de riz et quelques menus présents.

[2] Moresby avait également mission d'acheter l'île de Bab, située à l'entrée du Ghubbet Kharab, si cette étendue d'eau offrait un mouillage favorable aux navires.

[3] En quittant Moka, Ibrahim pacha le jeune avait remis la place au chérif d'Abou Arich et reconnu son autorité sur le Tehama, à condition qu'il s'engageât à payer au vice-roi Méhémet Ali un tribut annuel de 90.000 tallaris.

[4] Zeyla, écrivait le capitaine Haines en janvier 1841, est de droit la propriété de l'imam de Sanaâ, qui l'affermait comme lieu de déportation des criminels du Yémen. Lorsque les Égyptiens s'emparèrent de Moka, Ibrahim pacha le jeune afferma Moka à

au gouvernement britannique l'île d'Aubat, destinée à servir de mouillage aux navires.

Quelle était la validité de ces traités? Les chefs de Tadjoura et de Zeyla avaient-ils qualité pour les signer? Pendant son séjour à Tadjoura, le capitaine Moresby avait bien constaté que le sultan payait à Zeyla une somme de 1.200 à 1.300 tallaris, qualifiée par les habitants de capitation [1], mais lorsqu'il fit observer au sultan qu'il se trouvait de ce fait tributaire de Zeyla, ce dernier répondit que non; il déclara que cette redevance résultait d'une très ancienne coutume et assura qu'il était parfaitement indépendant. L'explication suffit apparemment aux autorités supérieures de l'Inde, qui ne firent aucune observation sur ce traité. Mais il n'en fut pas de même de l'acte passé avec le chef de Zeyla. Le gouvernement de l'Inde, qui connaissait les liens rattachant Zeyla à Moka, prescrivit d'enquêter sur le pouvoir qu'avait le gouverneur de Zeyla de signer de sa propre autorité un engagement. Si l'enquête confirmait qu'il fût bien indépendant, le gouvernement désirait qu'un second traité fût passé avec lui, modifiant le premier sur plusieurs points; la clause qui stipulait que le commerce serait interdit aux autres nations devrait notamment disparaître, et la cession de l'île d'Aubat, qui n'était qu'un simple banc de sable éloigné du rivage, serait remplacée par celle de l'île Saad Din, plus proche de Zeyla. En attendant le résultat de cette enquête, le capitaine Haines devrait prendre soin de ne rien faire qui pût compromettre les droits acquis par le gouvernement britannique sur Aubat en vertu du premier traité.

Haines répondit que de nouvelles négociations étaient impossibles pour

un certain Abdel Fatah pour 300 tallaris par an, et ensuite au cheikh Ghalib pour 400 tallaris. Dans les trois dernières années, le port de Zeyla a été affermé par le Seid Mohamed el Bar pour la somme de 500 tallaris.

[1] Le lieutenant Barker dit que la somme était prélevée par tête d'esclave amené à Tadjoura. M. Combes, dans un rapport qu'il adressa du Caire au Ministre des Affaires étrangères le 1er septembre 1841, écrit : «Un agent du gouverneur de Zeyla, établi à Tadjoura, prélève au nom de son maître les droits de douane sur les denrées qui viennent de l'intérieur, tandis que le chef du village, qui prend le titre de sultan, perçoit pour son compte les droits de douane sur les marchandises qui viennent par mer» (A.E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I). Tadjoura exportant presqu'exclusivement des esclaves, l'explication de Combes se concilie avec celle de Barker.

le moment. Le Yémen se trouvait en pleine anarchie; le chérif d'Abou Arich était en lutte avec l'imam de Sanaâ, et l'on ne pouvait prévoir qui, des deux, resterait finalement maître de Moka. Pour l'instant, le chérif Hussein occupait la ville avec les Assyr, mais comme il n'avait pas porté ses armes en Afrique, les gouvernements de Zeyla et de Tadjoura se trouvaient en fait, au moment de la conclusion des traités, dans les mains de leurs chefs héréditaires [1], qui, n'étant sujets d'aucune puissance étrangère, se trouvaient dès lors parfaitement compétents pour céder une partie quelconque de leurs territoires [2]. Quoique subtile, l'explication n'en était pas moins plausible; elle calma les susceptibilités du gouvernement de l'Inde; la négociation envisagée n'eut pas lieu, et le traité passé avec Zeyla resta provisoirement en l'état.

4. — ZEYLA ET BERBERA.

La partie de la côte des Somalis qui, autour de l'année 1840, devenait ainsi le point de mire des ambitions européennes, part du Ghubbet Kharab à l'ouest et s'étend vers l'est dans la direction du cap Guardafui. Parmi les peuplades qui l'habitent, on rencontre d'abord les Issa Somalis qui occupent surtout la région située à l'ouest de la route joignant Zeyla à Gildesa [3]. Puis viennent les Gadaboursi, qui habitent une zone parallèle à celle des Issa et confinent à leur tour à la puissante tribu des Habr Awal, dont les deux sous-tribus principales sont les Saad Mousa et les Issa Mousa. Les Saad Mousa forment de beaucoup le groupe le plus important. Établis sur la côte, ils se divisent à leur tour en un certain nombre de fakidas, dont les principales sont : les Ayal Ahmed installés près de Berbera, les Ayal Yunus qui vivent près de Bulhar, les Ayal

[1] L'expression «héréditaire» est d'ailleurs impropre. Nous avons vu ce qu'il en était du gouvernement de Zeyla. «A Tadjoura, expliquait le lieutenant Barker, la dignité de sultan ne descend pas de père en fils, mais de sultan à vizir, parce que ce dernier ayant aidé à la conduite de toutes les affaires de l'État durant la vie du sultan, est considéré comme le plus compétent pour remplir la place vacante à sa mort.»

[2] Ce point de vue fut d'ailleurs contesté plus tard par d'autres résidents politiques à Aden, notamment par les généraux Coghlan et Tremenhere.

[3] Les Issa Somalis comptent trois sous-tribus : les Abjal, les Wardik et les Dallol. Sur la côte ils s'étendent du Ghubbet Kharab jusqu'au voisinage de Dungarita.

Abdalla, les Baghoba, les Djibril Abokr[1]. A la différence des Gadaboursi et des autres tribus somalies, les Habr Awal ne reconnaissent pas de chef particulier, aussi les diverses fractions qui les constituent sont-elles constamment en lutte les unes contre les autres. Occupant les montagnes qui se dressent derrière Berbera, vivent les Habr Gerhaji, qui ont un sultan particulier et sont en lutte perpétuelle avec les Habr Awal. Puis viennent les Habr Toljaaleh qui, moins nombreux, occupent les petits ports de la côte : Ainterad, Karram, Ankhor, Hais, localité voisine de Mait où l'ancêtre commun de ces tribus[2], venu de l'Hadramaout, a son tombeau. Plus à l'est encore, habitent les Warsigli et enfin les Miggertins, localisés aux environs du cap Guardafui. Un seul bon port sur cette côte : Berbera. Large d'un mille et quart à l'entrée, et libre de tous dangers, cette rade présente des fonds de 11 à 13 brasses, qui diminuent graduellement à mesure qu'on approche du rivage; les navires y trouvent un bon ancrage et un abri complet contre tous les vents, sauf ceux de l'ouest.

« Berbera, écrit M. Combes[3], habité par les Habr Awal, est depuis longtemps célèbre par son marché qui dure environ six mois, c'est-à-dire tout le temps de la mousson des vents du sud; il commence en octobre et se termine à la fin du mois de mars. Avant que les vents du sud soient établis, les bateaux de tous les points de la mer Rouge, depuis Djeddah inclusivement, passent le détroit de Bab el Mandeb, et les grandes barques de l'Inde[4] arrivent un peu plus tard, après que ces

[1] Pour la description de ces populations, cf. le mémorandum Hunter du 30 juin 1884, archives de l'ambassade britannique au Caire.

[2] Habr Awal, Habr Gerhaji, Habr Toljaaleh.

[3] A E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. I. Rapport au Ministre des Affaires étrangères, Caire 1er septembre 1841.

[4] Ces barques sont montées par les Banians, qui ont réussi à accaparer presque tout le commerce de la mer Rouge. Les Banians ne forment pas un corps de nation. « On dirait, écrit d'eux M. Rochet d'Héricourt, dans une lettre du 23 mai 1842, une communauté religieuse appliquée au commerce. Chacun d'eux a apporté primitivement une mise de fonds pour laquelle il a droit à une part proportionnelle sur les bénéfices généraux. Ils vivent en commun. La loi de la division du travail préside à l'organisation de leur société. A chaque membre est assignée une fonction spéciale, une tâche précise. Les uns s'occupent de l'administration intérieure et, parmi eux, il en est qui descendent aux détails les plus infimes de l'économie domestique, comme

mêmes vents du sud sont bien établis. Tout le temps du marché, il se fait un grand commerce avec les ports de la côte opposée, Aden, Makalla, et les ports voisins Zeyla, Tadjoura, Ankhor... Avant le retour des vents du nord, les commerçants de Moka, Hodeïda, Massawa, Djeddah, retournent dans leur pays, tandis que les barques de l'Inde, de Mascate, etc., arrivées les dernières, ne partent que lorsque la mousson qui les a amenées est changée; c'est alors que les Somalis abandonnent Berbera qui est inhabitable pendant les chaleurs. Durant les deux premiers mois, il se fait peu de commerce, chacun est occupé à s'établir, mais bientôt les caravanes de l'intérieur arrivent, le marché s'anime et devient important...

«Le sauda, morceau de toile bleue, de la dimension de deux pieds et demi de long sur dix-sept pouces de large, est la monnaie courante du pays. Au commencement du marché, on n'a que 16 saudas pour un tallari. Ce nombre augmente à mesure que le marché approche de sa fin et s'élève en dernier lieu à 28 et même 30. Cette augmentation s'explique facilement : cette monnaie toute locale doit perdre beaucoup de sa valeur quand les commerçants se séparent pour retourner dans des pays où les saudas n'ont plus cours. D'ailleurs ces morceaux de toile qui ont passé par mille mains, perdent de leur fraîcheur, deviennent sales, et l'on est bien aise de s'en défaire et de les remplacer par des tallaris qui ont toujours et partout une valeur assurée. Les saudas servent de coiffure aux femmes des Somalis pauvres.

«Le port de Berbera, qui peut recevoir toutes sortes de navires, est parfaitement abrité; il y a tout le temps du marché de 40 à 50 bateaux au mouillage. Le village ou le camp est un misérable assemblage de cases

par exemple les soins des appartements et la préparation de la nourriture. De ceux auxquels les occupations mercantiles sont dévolues, les uns conduisent les grandes opérations, font les voyages, surveillent la pêche des perles, dont ils ont le commerce exclusif. Les autres sont chargés de la vente en détail, ils débitent leurs marchandises dans les boutiques des bazars et même chez eux. Du reste une hiérarchie réglée détermine la distribution des fonctions parmi les membres et la dignité des rangs. Au sommet de l'association est le trésorier, qui est nommé par les membres de la société. Les Banians déploient dans les affaires beaucoup d'habileté, et j'ajouterai même beaucoup de ruse, mais leur caractère doux et inoffensif les fait aimer des indigènes.» (Cf. A E. *Mémoires et Documents*, Asie, t. I. Mémoire du baron d'Avril.)

multiformes, les unes rondes, les autres carrées, mais toutes disparates et contrefaites; elles sont recouvertes de nattes, de peaux ou de broussailles et de paille... Lorsque le marché est fini et que les Somalis se retirent dans leurs montagnes, ils emportent les nattes de leurs maisons, dont il ne reste plus que la charpente en branches d'arbre entrelacées... L'eau de Berbera est mauvaise, mais Siyara, à quelques lieues de Berbera, possède des sources excellentes et intarissables; quelques barques en apportent l'eau au marché et l'y vendent cher.

« Berbera n'a aucune espèce de gouvernement, et, partant, les marchandises ne paient aucun droit d'entrée ni de sortie; mais les étrangers sont obligés d'y prendre un abban[1], qui a un bénéfice sur toutes les ventes faites par les indigènes. L'abban prélève de l'acheteur un sauda par mouton; pour toutes les autres marchandises, il perçoit ses droits sur le vendeur. Le protégé doit à son protecteur sa nourriture de tous les jours et une pièce de toile, du prix d'un tallari au moins, qu'il donne au moment de son départ. L'abban est responsable des vols dont on est victime, mais il sait se dégager facilement de sa responsabilité. Il n'y a que les cinq familles Ghedit, Chourdoun, Ouch, Mahmoud et Ahmet qui aient le droit de fournir des courtiers. Les Somalis eux-mêmes qui n'appartiennent pas à l'une de ces grandes familles ou tribus jalouses de leur noblesse, sont obligés de prendre un protecteur. Lorsqu'on a désigné un abban, on n'en peut plus changer pour quelque raison que ce soit. Si vos enfants viennent après vous à Berbera, ils ne peuvent pas en prendre d'autres, et s'il meurt, ses fils héritent de ses droits. A l'apparition d'un nouveau débarqué, les Somalis se précipitent sur lui, le saisissent par le cou, les jambes, les bras et ne le lâchent que lorsqu'il a fait un choix; ils vont même à la nage au devant des bateaux. Les personnes qui connaissent cet usage ont soin de désigner un abban avant de venir à Berbera. On trouve des Somalis dans tous les ports voisins.

« On porte à Berbera du fer, du cuivre, du zinc, de l'acier, de la verroterie, des étoffes de l'Inde, des percales, des châles façon cachemire, de la toile bleue, rouge, grise, du tombac de Surate, de l'antimoine, du riz, du doura et des dattes; on y trouve de la myrrhe, des gommes, de

[1] L'abban est un protecteur, mais surtout un courtier.

l'encens, de la résine, du café, du beurre, du suif, de l'ivoire, des cornes de rhinocéros, de buffle sauvage, des plumes d'autruche, des peaux de bœuf, de chèvre et de mouton, de l'écaille, du miel, du blé (ces trois derniers articles en petite quantité), des troupeaux de gros et de menu bétail, des chevaux, des mules, des ânes et des chameaux. »

Pendant la foire, Berbera devient une véritable tour de Babel où règnent non seulement la confusion des langues, mais aussi le plus grand désordre. Comme aucun chef n'est reconnu par la population, les coutumes des années écoulées ont force de loi. A la fin de la foire, la sécurité n'y est plus que très relative. « Malheur au commerçant qui tarderait à partir avec ses compagnons quand la saison est finie! lit-on dans un document égyptien[1] : il serait dépouillé par son propre gardien ». « La piraterie n'est pas entièrement détruite dans ce pays, écrit de son côté M. Combes, qui visita ces lieux au début de l'année 1841; on avait annoncé que plusieurs bateaux étaient rassemblés dans un port voisin, qu'ils étaient montés par des pirates décidés à faire main basse sur toutes les barques qu'ils rencontreraient. Les commerçants, effrayés, n'osaient plus partir isolément, et les navires richement chargés qui suivaient la même route devaient mettre à la voile en même temps. »

Faisant contraste avec Berbera, Zeyla est une ville morne et silencieuse. Bien que dépourvue de port[2], elle a cependant sur sa voisine quelques avantages de situation; d'une part, elle commande le port voisin de Tadjoura; de l'autre, elle constitue le débouché le plus direct des régions de Aoussa, Harrar et de l'Abyssinie du sud. Mais, gouvernée par un Arabe soumis au chérif de Moka, elle a depuis quelques années perdu toute son importance; les exactions du gouverneur, le marché de Berbera et les guerres contre les Galla l'ont ruinée. Les commerçants préfèrent payer un abban que des droits de douane arbitraires. Enfermée dans l'enceinte d'un mur en pierres sèches, la ville possède quelques maisons de belle apparence qui s'élèvent au milieu de cases en chaume et en roseau; toutes ces habitations, dispersées dans la vaste enceinte, sont peuplées d'Arabes du Yémen et d'Issa Somalis. La ville à cinq

[1] A. A. Maïa Sanieh, carton 42, pièce 536. Rapport du 5 janvier 1868.

[2] Un navire de 250 tonneaux ne peut s'approcher à moins d'un mille du rivage.

portes qui se ferment toutes au coucher du soleil, car on a peu de confiance dans les indigènes. L'eau qu'on boit à Zeyla est délicieuse; la source est à près de trois lieues de la ville; elle est défendue par une forteresse et les chameliers qui portent l'eau sont obligés, pour leur sûreté, de se faire escorter par les soldats du gouverneur; des rixes sanglantes ont quelquefois lieu sur la route entre ces soldats et les Bédouins des environs. Quelques misérables canons rongés par la rouille sont postés hors des murs près de la porte du sud. Il y a un chantier sur le rivage. Une grande partie des denrées qui vont aujourd'hui à Berbera se dirigeaient autrefois sur Zeyla, mais il n'y vient plus que de rares caravanes. Les Banians ont abandonné cette place pour Berbera. Après le marché, toutefois, c'est Zeyla qui approvisionne Aden[1].

5. — ACTIVITÉ DES ANGLAIS SUR LA CÔTE DES SOMALIS.

Les Anglais concentrèrent donc leur intérêt sur Berbera, qui, à l'avantage de posséder un port meilleur, joignait celui d'être affranchi de toute hypothèque turque. Le cheikh Ali Chermaki[2], leur protégé, avait été nommé en 1841 gouverneur de Zeyla et de ses dépendances, moyennant le paiement d'un tribut annuel de 700 tallaris au chérif de Moka; il se faisait fort de leur faire délivrer à Berbera, par les Habr Awal, le terrain qu'ils jugeraient nécessaire pour construire des forts, des maisons ou pour tout autre usage; il assurait en outre que les tribus étaient prêtes à conclure avec eux des traités de commerce qui resteraient en vigueur sa vie durant et engageraient ses successeurs[3].

En conséquence de l'intérêt qu'il portait à Berbera, le résident politique d'Aden décida d'envoyer désormais un navire de guerre stationner

[1] A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I. Combes au Ministre des Affaires étrangères, 1er septembre 1841.

[2] Chermaki prétendait être le seizième descendant du fondateur des tribus Habr Awal et Habr Gerhaji.

[3] En dépit de ses bonnes dispositions, Chermaki n'était pas un allié de tout repos. C'est ainsi qu'en octobre 1845, il proposa d'attaquer les Somalis Miggertins, venus à Berbera pour la foire, en se couvrant du pavillon anglais. Le capitaine Haines s'y opposa, et rappela à cette occasion que Chermaki était sujet du chérif de Moka et en même temps marchand d'esclaves.

sur la côte des Somalis pendant la foire, soit pour réprimer la traite[1], soit pour apaiser les querelles entre tribus[2]. Ces querelles prirent une telle acuité que dans l'hiver de 1845 à 1846, les Ayal Yunus se séparèrent des Ayal Ahmed et allèrent s'établir à Bulhar, où, par suite des liens qu'ils avaient contractés à Berbera avec eux, un certain nombre de commerçants indiens et étrangers les suivirent. Une grande partie du commerce de Berbera se trouva ainsi détournée sur Bulhar; mais la rade n'était point sûre; ouverte en pleine côte, elle était sans abri contre les vents de nord qui soufflent avec force; de nombreux bâtiments se perdirent, et, finalement, en 1847, les Issa tombèrent sur les nouveaux venus et les massacrèrent ainsi que leurs femmes et leurs enfants. La localité de Bulhar fut alors désertée de nouveau.

En 1846, le lieutenant Cruttenden visita Ainterad et s'empara de trois boutres qui entravaient le commerce d'Aden. L'année suivante, l'imam de Mascate envoya un émissaire à Berbera pour réclamer ce port comme lui appartenant de droit, mais les Somalis refusèrent de reconnaître cette prétention; seuls les Miggertins payaient, semble-t-il, une espèce de tribut à l'imam. En 1847, 1848, 1851, des navires anglais visitèrent tout ou partie de la côte des Somalis pour protéger le commerce et rétablir la paix entre les tribus.

Entre temps, l'Angleterre qui, à l'époque de Méhémet Ali, s'était refusée à reconnaître les prétentions du vice-roi sur le Yémen, avait été amenée à reconnaître les droits de suzeraineté du Sultan sur le port de Moka[3]. Au début de 1848, l'imam de Sanaâ battit l'armée du chérif Hussein et reprit possession de ce port. Mais l'année suivante, au mois de mars, une expédition de 4 à 5.000 hommes, commandée par le pacha

[1] Les navires anglais assumant de leur propre autorité un droit de visite.

[2] C'est ainsi que l'*Euphrates* fut envoyé en mission à Berbera en mars 1842.

[3] Déjà en 1843, l'Angleterre s'était adressée à la Sublime Porte pour faire entendre raison au chérif Hussein qui maltraitait les intérêts anglais. La Porte envoya Eschref bey à Moka pour enlever au chérif son gouvernement. Mais Hussein circonvint l'envoyé et se fit confirmer dans le gouvernement du Tehama, moyennant le paiement d'un tribut annuel de 70.000 tallaris. En 1844, à la suite d'un conflit survenu à Djeddah entre les commerçants anglais et les autorités locales, à propos de l'application du traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Turquie en 1838, le Foreign Office reconnut explicitement les droits de la Porte sur Moka.

du Hedjaz, quitta Djeddah et s'empara de Hodeïda et de Moka. En juillet 1849, Tewfik pacha et Ibn Aoun, chérif de la Mecque, conclurent un arrangement avec l'imam de Sanaâ, aux termes duquel ce dernier reconnaissait la suzeraineté du Sultan et consentait à recevoir une garnison turque dans ses forteresses et à partager avec le Trésor de Constantinople les revenus de sa principauté. Ainsi les Turcs avaient pris pied dans le Tehama et au Yémen qu'ils ne lâcheront plus désormais. Un pacha fut établi comme gouverneur à Hodeïda.

En décembre 1851, Chermaki noua une intrigue près de ce gouverneur pour placer Berbera sous le pavillon ottoman. Ses ouvertures furent bien reçues et, au début de 1852, il envoya son frère à Hodeïda en vue de poursuivre la négociation. Cependant le projet n'aboutit pas [1]. Entre temps [2], un boutre d'Aden, naviguant sous pavillon anglais, avait été attaqué par une escadrille appartenant à Chermaki. Ce dernier dut payer une compensation au propriétaire du boutre et fut condamné par le capitaine Haines à payer une amende de 500 roupies pour l'outrage qu'il avait infligé au pavillon anglais. La compensation était de droit, mais l'amende était plus discutable, étant donné que Chermaki relevait du pacha du Yémen qui pourrait s'offusquer de cette punition infligée à l'un de ses subordonnés. Chermaki exprima ses regrets et demanda à être dispensé de l'amende; sa requête fut accordée, surtout en raison de sa pauvreté [3].

En février 1855, lord Clarendon demanda qu'on prît des mesures d'un caractère pratique pour supprimer la traite tant à Tadjoura que dans les ports voisins de la côte des Somalis. Le lieutenant Burton, qui voyait dans Berbera la véritable clef de la mer Rouge, recommanda à cet effet d'y nommer un agent. Sur ces entrefaites, la mission qu'il dirigeait sur la côte des Somalis fut attaquée et le lieutenant Croyan massacré (19 avril 1855). Le gouvernement de l'Inde décida d'établir le blocus de Berbera et d'exiger la livraison des meurtriers.

Le blocus fut établi en septembre 1855, sur la partie de la côte qui s'étend de Siyara au djebel Elmis. Le commandant de l'escadre de blocus

[1] Une nouvelle tentative, faite en 1853, n'eut pas plus de succès.

[2] En mars 1852.

[3] Cf. F. O. 78-3188. Mémorandum du gouvernement de l'Inde, 1875.

reçut également l'ordre de croiser au voisinage du détroit de Bab el Mandeb et d'arraisonner tous les bâtiments suspects de porter des esclaves. Le marché d'Aden ne fut pas sensiblement affecté par le blocus de Berbera, car les autres ports somalis tels que Ainterad, Karram, Ankhor, y envoyèrent des vivres. En octobre de cette année (1855), le brigadier général Coghlan [1] visita les ports africains compris entre l'île Burnt et Bab el Mandeb et s'assura que les anciens de nombreuses tribus étaient disposés à signer avec lui une convention destinée à réprimer la traite. A cette convention participèrent les tribus en possession des ports de Rakhoda [2], Hais, Mait, Ankhor, Karram et Ainterad.

Le blocus continua en 1856. Il durait encore lorsqu'au mois de mai, le résident politique d'Aden apprit de source privée que les Turcs projetaient d'occuper Berbera dès que le blocus en serait levé. Le général Coghlan fit aussitôt valoir les embarras qui résulteraient, pour l'Angleterre, de la possession de Berbera par une puissance étrangère : « Le riche courant de commerce qui s'écoule par ce débouché vers les possessions britanniques serait détourné, écrivit-il, la traite fleurirait et des complications ennuyeuses s'ensuivraient. » Il proposa en conséquence d'insérer dans le traité qui serait imposé aux tribus de Berbera une clause reconnaissant distinctement l'indépendance de ce port, et rédigée en termes tels qu'elle empêcherait toute autre puissance, France ou Turquie, d'en prendre possession. Mais le gouvernement de l'Inde fit observer que l'adoption d'une telle clause équivaudrait, en fait, à prendre l'engagement de défendre Berbera et les Somalis contre tout agresseur; et comme il n'était pas disposé à assumer cette charge dans un coin de l'Afrique situé à 1.600 milles de ses bases, il repoussa la clause. Le traité avec les Habr Awal, qui mit fin au blocus de Berbera, fut signé le 9 novembre 1856 et le blocus levé le 18 novembre. Ce traité, comme le précédent, assurait les intérêts commerciaux des parties contractantes; les Somalis s'engageaient en outre à abolir le trafic des esclaves. Le projet d'établir une agence britannique à Berbera fut abandonné.

Entre temps, Chermaki était tombé en disgrâce auprès des autorités

[1] Résident politique à Aden, successeur de Haines.

[2] Également orthographié Raguda.

turques, qui l'avaient emprisonné (juillet 1855). Le général Coghlan ayant intercédé en sa faveur, il fut relâché; mais le pacha du Yémen nomma Aboubekr Ibrahim gouverneur de Zeyla à sa place, avec mission, lui dit-il, de « conduire nos affaires et les vôtres ». La disgrâce de Chermaki ne fut pas toutefois de longue durée, car en avril 1857 Aboubekr fut à son tour déposé et Chermaki reprit le pouvoir à Zeyla [1].

6. — OCCUPATION DE PÉRIM.

En août 1856, le général Coghlan fit valoir que si le canal projeté à travers l'isthme de Suez s'accomplissait, l'occupation de l'île de Périm contribuerait à accroître la prépondérance britannique dans cette région. Les Français, dit-il, avaient fait une reconnaissance de l'île et l'on avait recommandé à leur gouvernement de l'occuper; mais si l'endroit appartenait aux Anglais, on pourrait détruire le commerce des esclaves qui s'opère sur une grande échelle entre Zeyla, Tadjoura et la côte de Zanzibar d'une part et les ports du Yémen de l'autre. Un établissement naval peu coûteux suffirait, assura-t-il, pour surveiller le détroit et arraisonner tous les navires passant d'un côté ou de l'autre de l'île. Périm avait d'ailleurs déjà été occupée par les troupes britanniques en 1799, au moment de l'expédition française en Égypte. La proposition fut agréée et, le 26 janvier 1857, l'île fut réoccupée, sous le prétexte avoué d'y ériger un phare en vue d'améliorer la sécurité de la navigation dans la mer Rouge.

En février 1858, un navire anglais le *Telegraph* fut attaqué et pillé à un endroit appelé Ouboh, situé à 8 milles environ à l'est de Banda Marayeh, dans le pays des Somalis Miggertins. L'*Elphinstone* fut immédiatement envoyé sur les lieux avec mission de bombarder la place, mais la punition n'ayant pas été jugée suffisante, le navire de guerre *Chesapeake* y fut détaché pour la bombarder une seconde fois. En arrivant sur les lieux, le commandant de ce navire s'aperçut que les Miggertins avaient

[1] D'après le mémorandum de Hertslet, Chermaki aurait payé au pacha une amende de 9.000 tallaris.

bien traité l'équipage d'un autre navire anglais naufragé le *Henry Tanner;* aussi la seconde punition ne fut-elle pas infligée.

En passant à Berbera, le *Chesapeake* avait rencontré un boutre battant pavillon turc, armé de 5 canons et commandé par des officiers. Interrogé sur le motif de sa venue, le commandant du boutre se borna à répondre qu'il était en croisière. Le général Coghlan prit l'alarme aussitôt et déclara qu'on se trouvait en présence d'une expédition turque destinée à prendre possession de ce port. Rien de tel, cependant, n'arriva; le bâtiment de guerre turc quitta tout simplement Berbera, après s'être enquis du bien-être des habitants que les officiers prétendirent d'ailleurs considérer comme des sujets de la Sublime Porte.

7. — L'ÎLE DE SOCOTORA.

A peine était-on remis à Aden de cette alerte qu'on apprit qu'une compagnie française projetait d'acheter l'île de Socotora.

Dès l'année 1834, le gouvernement britannique avait eu des vues sur cette île, et le capitaine Ross, de la marine indienne, envoyé en mission sur les lieux, avait conclu un accord avec le sultan Ahmed bin Sultan de Fartash et son cousin Amr bin Saad Tawari, sultan de Kisseen, par lequel ces derniers consentaient à ce que l'île devînt un dépôt de charbon pour l'Angleterre. L'année suivante (1835), le capitaine Haines entreprit une négociation avec le sultan de Kisseen pour acheter l'île. Anticipant sur le succès de cette négociation, les autorités envoyèrent même un détachement de troupes anglo-indiennes pour en prendre possession. Le sultan, cependant, refusa de vendre l'île ou même d'en céder une partie pour en faire un dépôt de charbon, et les troupes furent retirées. Lorsque, trois ans après (1838), le chef proposa d'affermer Socotora à l'Angleterre, celle-ci avait jeté son dévolu sur Aden et déclina la proposition[1]. Au début de 1857, cette île attira un moment l'attention du gouvernement autrichien. M. von Heuglin, consul d'Autriche à Khartoum, accompagné d'un officier de marine, fut chargé d'aller reconnaître les lieux;

[1] Cf. Aitchison, *op. cit.*, édition 1919, vol. XI, p. 35, 36.

il ne dépassa pas toutefois le pays des Warsigli, où son compagnon et lui firent naufrage, semble-t-il, et furent durement traités par les indigènes. Le projet autrichien n'eut pas de suite. C'est alors qu'en mai 1859, Sir H. Bulwer, ambassadeur britannique à Constantinople, avisa son gouvernement qu'une compagnie française songeait à se rendre dans la mer Rouge et à acheter l'île de Socotora qui, disait-il, en commande l'entrée [1].

Flanquant la route commerciale qui joint l'Inde à la mer Rouge, ainsi que la route que suivent les navires qui contournent l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, l'île de Socotora possède une importance stratégique considérable. S'il ne convenait pas aux Anglais de l'occuper, tout au moins fallait-il en exclure toute influence étrangère. « Faites en sorte que la Porte refuse l'île », télégraphia aussitôt lord Malmesbury à Constantinople [2]. La Sublime Porte n'aurait pas demandé mieux sans doute que d'obliger l'Angleterre en cette circonstance ; malheureusement Fouad pacha dut reconnaître que l'île n'appartenait pas aux Turcs, et il émit l'idée qu'elle pourrait bien être la propriété de l'imam de Mascate [3]. Sur ces entrefaites, l'India Office ouvrit ses dossiers, reconnut que le véritable propriétaire de l'île était le sultan de Kisseen, et prit ses dispositions pour dissuader ce dernier de la vendre [4]. Il semble que du côté français, on ait effectivement pensé à cette époque à occuper une île pour servir à la fois de station et de dépôt de combustible à la ligne de steamers qui avait été établie entre Suez et l'île Bourbon. Quatre points avaient été envisagés à cet effet. Deux d'entre eux : Socotora et Abdel Kouri, petite île placée entre Socotora et le cap Guardafui, se trouvaient à l'entrée du golfe d'Aden ; les deux autres se trouvaient à l'entrée de la mer Rouge : Kamaran sur la côte d'Arabie, et Dahlac voisine de la côte africaine [5]. Le projet n'eut pas de suite : il devait être repris quelques années plus tard et sous une autre forme par le gouvernement français lui-même.

Le commerce du port franc d'Aden avec les ports africains avait, dès

[1] F. O. 78-3186. Sir H. Bulwer à lord Malmesbury, Constantinople, 11 mai 1859.

[2] F. O. 78-3186. Le Foreign Office à Sir H. Bulwer, 12 mai 1859.

[3] F. O. 78-3186. Sir H. Bulwer à lord Malmesbury, 19 mai 1859.

[4] F. O. 78-3186. Th. Melvill à M. Hammond, 23 juin 1859 ; le Foreign Office à Sir H. Bulwer, 12 juillet 1859.

[5] Cf. A. E. *Mémoires et Documents*, Asie t. I, Mémoire du baron d'Avril.

cette époque, pris un essor assez considérable, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

ANNÉE.	EN LAKHS DE ROUPIES.		
—	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
	—	—	—
1856-1857.....	4.63.000	4·53.177	9.16.177
1857-1858.....	5.45.058	4.18·440	9.63.498
1858-1859.....	2.65.974	3.31.570	5.97.594

Ce commerce s'élevait donc, en moyenne, à un peu plus de 8 lakhs de roupies par an[1]. Dans ce total, le commerce avec Berbera et Bulhar entrait environ pour les deux tiers.

En décembre 1859, un boutre anglais fut molesté par les indigènes de Hais, à qui le vapeur *Auckland* alla demander réparation. En avril suivant (1860), le lieutenant Playfair se rendit à Karram et à Ainterad où, sous la menace de démolir les forts, il réussit à se faire délivrer plusieurs filles somalies qu'on avait attirées en esclavage par de fausses promesses de mariage. Il se rendit ensuite à Berbera pour le même objet, mais ne réussit pas dans sa mission. Le général Coghlan fit connaître cet échec en haut lieu et déclara qu'il ne pourrait faire observer les engagements contractés par les tribus, en vue de combattre la traite, sans un renfort naval.

Jusque-là les Anglais avaient été seuls à agir sur la côte des Somalis et à l'entrée de la mer Rouge; l'apparition d'une force navale de la France, venue pour venger le meurtre d'un des ses agents, allait bientôt leur causer d'autres préoccupations.

8. — ASSASSINAT DE M. LAMBERT.

En 1859, la France était représentée à Aden par un agent consulaire nommé Lambert. Cet agent était entré en relations avec Aboubekr Ibrahim, chef de la petite principauté d'Embabo[2], à qui il avait restitué, en juillet

[1] Le lakh vaut 100.000 roupies.

[2] Sise sur la côte nord du golfe de Tadjoura.

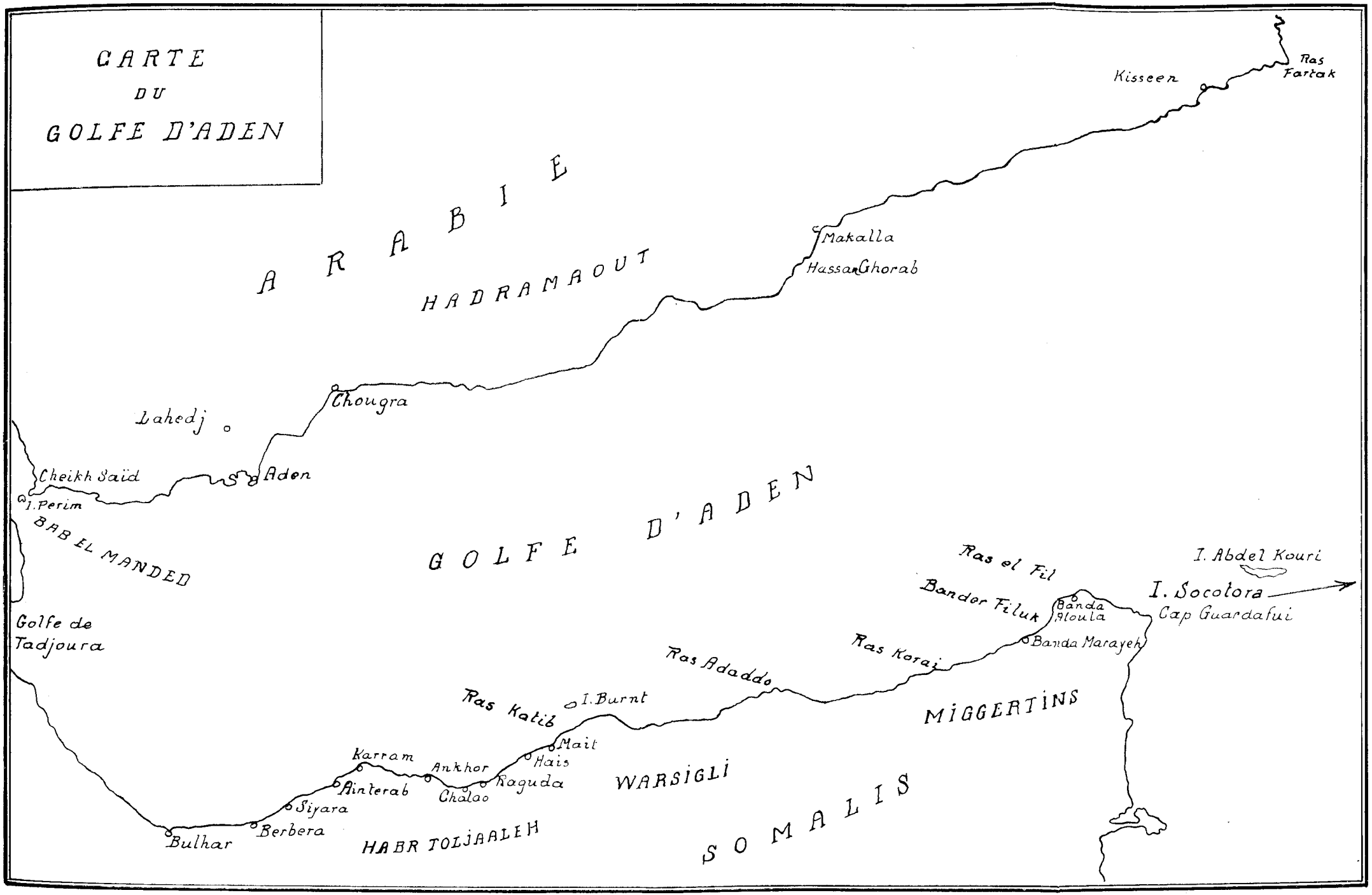
CARTE
DU
GOLFE D'ADEN
ARABIE
HADRAMAOUT
Kisseen
Ras Fartak
Makalla
Hassan Ghorab
Lahedj
Chougra
Cheikh Saïd
Aden
I. Perim
BAB EL MANDED
GOLFE D'ADEN
Golfe de Tadjoura
Ras el Fil
I. Abdel Kouri
Bander Filuk
I. Socotora
Cap Guardafui
Banda Aloula
Banda Marayeh
Ras Korai
Ras Adaddo
Ras Katib
I. Burnt
MIGGERTINS
Karram
Mait
Hais
Ankhor
Raguda
Ainterab
Chalao
Siyara
WARSIGLI
Berbera
Bulhar
HABR TOLJAALEH
SOMALIS

1858, au nom du gouvernement français, une somme de 4.000 tallaris, provenant des débris du *Caïman*. Reconnaissant du procédé, Aboubekr décida de jouer la carte française, comme son rival Chermaki jouait la carte anglaise, et il offrit de vendre à la France un territoire situé sur la côte sud du golfe de Tadjoura, entre Ras Ali et le Ghubbet Kharab. Cette région, à l'entendre, lui appartenait ainsi qu'à Mahomed bin Mahomed, sultan de Tadjoura; ce dernier, étant pauvre, demandait 10.000 tallaris pour sa part; quant à lui, Aboubekr, il cèderait pour rien ce qui lui appartenait, désirant seulement par cet acte se mettre sous la protection de la France et obtenir son aide contre les Anglais et les Turcs [1]. La proposition sourit au prince Napoléon, alors ministre de l'Algérie et des Colonies, qui prescrivit de faire explorer ce rivage en même temps que la côte de la mer Rouge [2], et d'en prendre au besoin possession immédiate [3]. Cependant le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères, sans opposer à ce projet un veto absolu, n'y voyait pour la France, dans les circonstances présentes, aucun avantage politique ou commercial bien décidé; tout au plus, disait-il, un établissement dans ces parages pourrait-il servir à la Marine comme point de relâche pour ses navires [4]. Entretemps, M. Lambert avait été invité à entretenir Aboubekr dans ses bonnes dispositions; il acheta des cadeaux, les porta à Tadjoura et fit tant et si bien qu'il obtint du chef d'Embabo le maintien de son offre au delà des délais primitivement convenus. Ces voyages n'étaient d'ailleurs pas sans péril; c'est ainsi qu'en janvier 1859, Lambert échappa à une tentative d'assassinat dirigé contre sa personne par Ali Chermaki, gouverneur de Zeyla, qu'on savait dévoué aux Anglais [5]. Quelques mois plus tard, le 4 juin 1859, l'agent consulaire de France disparaissait en mer entre Zeyla

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Lambert au Ministre de la Marine, 5 juillet 1858.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 248.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Note relative à la mer Rouge, janvier 1859.

[4] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Rouher, 17 janvier 1859.

[5] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Note relative à M. Lambert, sans date.

et Tadjoura. Le brigadier général Coghlan, résident politique à Aden, prescrivit une enquête de laquelle il conclut que le boutre de M. Lambert s'était échoué sur un récif près des îles Musha, et que celui-ci s'était noyé en essayant d'atteindre la terre[1]. Transmis à Paris, ce rapport n'emporta pas l'adhésion des Ministres de la Marine et des Affaires étrangères; tous deux, au contraire, acquirent la conviction que M. Lambert avait été victime d'un meurtre commis à l'instigation de Chermaki, comme cet agent l'avait d'ailleurs pressenti et écrit lui-même sur son carnet de voyage quelques heures avant sa mort[2]; le gouvernement français décida en conséquence que cet assassinat ne resterait pas impuni.

La décision prise, se posa une question de procédure. S'adresserait-on à la Porte, suzeraine de Zeyla, pour obtenir la punition de Chermaki? Il paraissait douteux que le gouvernement turc, qui pouvait à peine se soutenir en mer Rouge, eût le moyen de faire rendre justice à la France, hors de cette mer, et l'on pouvait même douter qu'il en eût le désir.

D'autre part, si la France se faisait justice à elle-même, la puissance suzeraine de Zeyla ne prendrait-elle pas ombrage de l'irrégularité du procédé, et les Anglais n'y puiseraient-ils pas un encouragement pour agir de même sur d'autres points de la côte et s'y implanter? Pour éviter ce double écueil, on s'arrêta à une solution mixte : le Ministre des Affaires étrangères décida que l'ambassadeur de France à Constantinople demanderait à la Porte d'ordonner l'arrestation de Chermaki ainsi que la saisie de ses biens, et d'inviter le pacha de Hodeïda, dont Zeyla relève, à faire opérer cette arrestation avec l'aide du bâtiment de guerre français qui lui apporterait l'ordre du Sultan. Le commandant du bâtiment se présenterait donc à Hodeïda et demanderait le concours du pacha. Quel que fût le résultat de cette démarche, il se rendrait immédiatement après devant Zeyla. Les notables de la ville, convoqués à son bord, recevraient communication des ordres envoyés de Constantinople et de Hodeïda. Ils seraient en même temps invités à livrer Chermaki, et avertis qu'en cas de refus, l'on recourrait à la force pour les y contraindre. Cette ligne de conduite

[1] F. O. 78-3185. Colquhoun à lord Russell, 6 juin 1861.

[2] A. E. Carton Turquie, affaires diverses, le Ministre des Affaires étrangères au marquis de La Valette, 7 septembre 1860.

était censée ménager la susceptibilité de la Porte; d'un autre côté, les Anglais ne pourraient pas se prévaloir de cet exemple pour s'emparer de quelque ville turque à la première occasion, avec des intentions d'occupation indéfinie, car le recours préalable à la Porte impliquait la reconnaissance de la suzeraineté de la Turquie et donnait lieu à l'application du principe de l'intégrité de l'Empire ottoman. « Évidemment, ajoutait le ministre, nous ne prendrions pas ces précautions si nous avions l'arrière-pensée de rester à Zeyla, mais nous pouvons nous établir dans le voisinage et à des conditions aussi favorables pour le moins sans porter atteinte à l'intégrité de la Turquie, et, par conséquent, ce qui est le plus important sans autoriser l'Angleterre, par notre exemple, à s'emparer un jour de villes telles que Moka, Hodeïda ou Massawa [1]. »

A Constantinople, Aali pacha, qui remplaçait le grand vizir absent, ne fit pas de difficulté à reconnaître la légitimité des mesures que le gouvernement français entendait prendre pour punir les auteurs du meurtre de M. Lambert. Mais, malgré toutes les recherches que l'on fit à la Sublime Porte, il ne fut pas possible d'établir que Tadjoura et Zeyla fussent dans la dépendance du Sultan [2]. Les firmans qui furent adressés aux gouverneurs du Hedjaz et du Yémen se ressentirent quelque peu de cette incertitude. Après avoir prescrit au pacha du Yémen la marche à suivre en cette affaire, Aali pacha ajoutait : « Seulement, comme d'après les cartes qui ont été consultées, Zeyla et Tadjoura se trouvent sur la côte d'Afrique, en dehors du district de Bab el Mandeb, il est incertain s'ils dépendent ou non du gouvernement du Yémen, et l'on ne sait comment ils sont administrés. Vous voudrez donc bien tout d'abord éclaircir ce point. Si ce ne sont pas des dépendances du Yémen, vous en préviendrez les gouverneurs des localités dont ils relèvent; si, *ab antiquo*, ils ne dépendent de personne et se gouvernent eux-mêmes, vous en ferez part au commandant français [3]. » On voit, par cette lettre, que le gouvernement

[1] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Note à propos de la mort du vice-consul de France à Aden, 30 août 1860.

[2] A. E. Turquie, affaires diverses, M. de La Valette au Ministre des Affaires étrangères, Thérapia 3 octobre 1860.

[3] A. E. Turquie, Affaires diverses. Aali pacha à Ahmed pacha, gouverneur du Yémen, 1er octobre 1860.

turc n'avait, en 1860, aucune donnée positive sur la situation politique de Zeyla et sur les liens qui pouvaient rattacher ce pays soit au gouvernement du Yémen, soit à un autre; il semblait même qu'elle considérât plutôt cette ville comme formant un État indépendant de la Turquie.

Le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle, commandant la *Somme*, parut devant Zeyla au mois de mai 1861; il arrêta Chermaki ainsi que les assassins présumés et condamna la ville, à laquelle appartenaient la barque où le crime avait été commis et les matelots qui en étaient les auteurs, à payer une indemnité de 20.000 tallaris à la famille Lambert [1]. Puis il s'en fut à Tadjoura chercher l'émir Aboubekr Ibrahim, l'installa comme gouverneur de Zeyla et lui accorda la protection française. En qualité de gouverneur, Aboubekr devait payer une redevance de 3.000 tallaris par an au pacha de Hodeïda [2], mais il fut convenu que cette somme serait désormais versée directement à la France jusqu'au parfait paiement de l'indemnité stipulée. Le commandant Fleuriot de Langle se rendit ensuite à Hodeïda et avisa Achmet pacha de ce qu'il avait fait à Zeyla; celui-ci ne souffla mot sur l'arrangement financier, mais indigné que le commandant français ait osé déposer un gouverneur turc et lui nommer un successeur de sa propre autorité, il montra la plus mauvaise volonté à punir les coupables. M. Fleuriot de Langle se rendit alors à Djeddah, dont le pacha était le supérieur hiérarchique de celui du Yémen. Mais Aly pacha, gouverneur général du Hedjaz, se trouvait pour lors à la Mecque et se refusa également à connaître de cette affaire. Après une longue et inutile correspondance, M. de Langle, voyant qu'il ne pouvait obtenir justice, se décida à conduire accusés et témoins en France pour, de là, les envoyer se faire juger à Constantinople. Parmi

[1] Le revenu des biens de Chermaki devait être également affecté au paiement de cette indemnité.

[2] C'était la redevance que payait Chermaki. On voit qu'elle avait beaucoup augmenté depuis que les Turcs avaient pris possession du Yémen. Moyennant cette redevance, le gouverneur de Zeyla exploitait le pays selon sa fantaisie, «taxant, selon son bon plaisir, les marchandises à l'importation et à l'exportation, molestant celui-ci, imposant celui-là. La garnison était recrutée par lui; en un mot, le pays lui appartenait complètement» (A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Monge au Ministre des Affaires étrangères, Zeyla 1er décembre 1864).

les accusés se trouvait Chermaki qui mourut au moment du départ de Djeddah [1].

9. — ACQUISITION D'OBOCK PAR LA FRANCE.

La mission du commandant Fleuriot de Langle n'eut pas seulement pour résultat de punir l'assassinat de M. Lambert. Lors de son passage à Aden, cet officier avait reçu une requête des chefs somalis de la tribu des Habr Toljaaleh, dans laquelle ils suppliaient l'empereur Napoléon de les prendre sous sa protection. « Leurs villages, écrivait le commandant de Langle, s'étendent sur la côte, vis-à-vis d'Aden, depuis Siyara jusqu'à Hais. Les villages d'Ainterad et de Karram comptent ensemble 2.000 guerriers, ceux d'Ankhor, de Rakhoda et de Chalao [2] arment 4.000 guerriers; enfin Hais peut mettre 600 hommes sous les armes. » Pour motiver leur requête, les Somalis déclaraient qu'ils possédaient quelques navires avec lesquels ils faisaient un fructueux commerce de bétail avec Aden, mais que leurs boutres étaient souvent rançonnés et pillés, ce qui leur faisait désirer une puissante protection. Une députation des indigènes de Berbera vint se présenter au commandant français dans le même but. Enfin le sultan de Bir Hamed lui-même, localité voisine d'Aden, offrit de céder à la France la presqu'île du Djebel Hassan avec tous ses forts. « Cette position, en face d'Aden, écrivait M. de Langle, est presque aussi avantageuse sous tous les rapports [3]. »

De l'autre côté du détroit de Bab el Mandeb, les Danakil ne montraient pas moins d'ardeur à se placer sous la protection de la France, et s'offraient à lui vendre une partie de leur territoire. M. de Langle ramena avec lui un de leurs représentants nommé Dini Ahmed Aboubekr, avec qui le gouvernement français passa, le 11 mars 1862, un traité aux termes

[1] A. E. *Corresp. polit.* Djeddah, t. III. Monge au Ministre des Affaires étrangères, 25 mai 1861. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Monge au Ministre des Affaires étrangères, Zeyla, 1er décembre 1864.

[2] Également orthographié Scellau.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. M. Fleuriot de Langle au Ministre de la Marine, Aden, 5 juin 1861.

duquel les chefs danakil, et nommément le sultan Diny[1], cédaient à l'empereur Napoléon, pour la somme de 10.000 tallaris, le port, la rade et le mouillage d'Obock, situé près du Ras Bir, avec la plaine qui s'étend depuis le Ras Aly au sud, jusqu'au Ras Doumeirah au nord. La cession devait être garantie solidairement par tous les chefs des Danakil, à savoir : le sultan Mahomed bin Mahomed[2], le sultan Diny, Koullou Osman, Aboubekr Ibrahim[3] et le sultan Loeita, chef de la tribu des Dèbèneh. Ces chefs s'engageaient formellement à communiquer aux autorités françaises établies à Obock toute proposition de cession territoriale qui pourrait leur être faite de la part d'un gouvernement étranger, et s'engageaient aussi « solidairement et isolément » à repousser toute ouverture qui n'aurait point reçu l'agrément du gouvernement de l'Empereur[4]. M. Schefer, premier secrétaire interprète, fut chargé de se rendre le plus tôt possible sur la côte d'Adel pour obtenir des intéressés la ratification de cet arrangement[5].

M. Schefer partit aussitôt, traversa l'Égypte sous un nom d'emprunt pour dépister les Anglais, s'embarqua à Suez sur le *Curieux* et descendit la mer Rouge. Le 28 avril 1862, il mouillait à Doumeirah, près de Roheita. Le lendemain, le sultan Diny vint à bord, accompagné de son vizir Bourhan Eddin et des cheikhs de sa tribu, et ratifia le traité. Le 30 avril, le *Curieux* entra dans la baie d'Obock, dont le capitaine de frégate Buret et le lieutenant de vaisseau Spément firent l'hydrographie. Leurs travaux ayant été concluants, et aucun mouillage supérieur à Obock n'existant à proximité, sur cette côte, M. Schefer se rendit le 6 mai à Zeyla, où, trois jours plus tard, il conclut l'affaire et remit au fils du sultan Diny, en présence de l'émir Aboubekr et de trois notables musulmans, une première somme de 3.000 tallaris. Le 12 mai, le *Curieux* appareilla pour Tadjoura, emmenant Aboubekr comme témoin.

[1] Sultan de Roheita.

[2] Sultan de Tadjoura.

[3] Chef de la principauté d'Embabo.

[4] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t I. Traité conclu entre la France et les chefs des tribus Danakil, 11 mars 1862.

[5] Le paiement des 10.000 tallaris devait s'effectuer : la première moitié après ratification de la convention et l'autre moitié trois mois après.

Le vieux sultan de Tadjoura, Mahomed bin Mahomed étant mort le 9 mars précédent, le pouvoir y était exercé provisoirement par son fils et par le vizir assistés d'un conseil de cheikhs. M. Schefer leur expliqua que la France venait d'acheter Obock, que l'occupation de cette baie et du territoire adjacent devant la mettre en rapport continuel avec eux, elle désirait vivre en bonne intelligence, mais qu'en aucun cas elle ne pourrait épouser leurs querelles, tolérer le commerce des esclaves, ni leur accorder l'usage de son pavillon. Il s'ensuivit une longue discussion entre les chefs danakil sur le droit de faire la traite; le lendemain, cependant, le fils du sultan défunt et le vizir, qui devait accéder au pouvoir en mars 1863, vinrent à bord du *Curieux* et signèrent le traité. Le 20 mai, eut lieu la remise solennelle à la France du territoire d'Obock. A 8 heures du matin, la compagnie de débarquement du *Curieux* se rangea sur la plage, ayant à sa tête l'état-major du bâtiment. Le sultan Diny arriva de son côté, suivi de son vizir, de ses deux fils et d'une troupe de chefs armés qui s'accroupirent en face des marins. Le sultan fit battre ses timbales, signe de son indépendance, et déclara céder à l'empereur Napoléon, à perpétuité et en toute propriété, la baie d'Obock et son territoire. Le pavillon français fut hissé et salué de 21 coups de canon [1].

Dans le rapport qu'il adressa au Ministre de la Marine, le capitaine de frégate Buret note que pendant le séjour du *Curieux* à Zeyla, on vit arriver deux caravanes venant de Harrar, comprenant une centaine de chameaux chacune, et chargées de peaux de bœuf, de café et de quelques plumes d'autruche. «A son entrée dans la ville, écrit-il, chaque chameau était visité par des agents d'Aboubekr, après déclaration faite par le chamelier, et un impôt qui s'élève au dixième de la marchandise apportée

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Schefer au Ministre des Affaires étrangères, Aden 23 mai 1862.

On trouvera dans F. O. 78-3725, en annexe à une lettre de Sir E. Baring datée du 16 février 1884, une lettre adressée par Aboubekr pacha, gouverneur de Zeyla, à l'inspecteur général de la mer Rouge, où il décrit à sa façon les événements dont il fut témoin en 1862. Il déclare notamment qu'il se rendit à Obock, contraint et forcé, avec l'intention de s'entendre secrètement avec le sultan Diny et son vizir Bourhan Mohamed, pour faire résilier la vente, mais que le sultan s'y opposa, bien que le vizir fût de son avis, et qu'il lui fut impossible de le détourner de son projet.

était prélevé sur le champ au profit du chef de Zeyla. C'est avec ce revenu qu'il paie une trentaine d'Arabes composant sa force armée dont les armes sont le fusil à mèche et le poignard, et qu'il s'acquitte d'une redevance de 3.000 tallaris qu'il paie par an au pacha de Hodeïda. Zeyla, qui est une des plus grandes villes du littoral depuis Suez, a en étendue la superficie de la place de la Concorde; elle est entourée d'un mur de 3 mètres environ en torchis et pierres, et cette enceinte, reliée par des tours de 5 à 6 mètres de hauteur, est à moitié écroulée et donne à Zeyla l'aspect d'une ville fortifiée. Le pavillon turc y flotte depuis une année.» Quant à la tractation même qui venait de se conclure : «Ma conviction, écrit M. Buret, est que si les habitants de la côte d'Adel ont désiré la présence des Français sur leur territoire, c'est qu'ils étaient persuadés que nous étions indifférents au commerce des esclaves et que nous autoriserions leurs boutres à porter le pavillon français pour couvrir leur cargaison illicite[1].»

En fait, à peine le *Curieux* se fut-il éloigné d'Obock, qu'un parti d'indigènes, appartenant à une tribu qui n'avait pas eu sa part du prix d'achat et qui, par suite, se considérait comme lésée, descendit à la côte où, ne trouvant personne, il détruisit les deux marques que les Français avaient laissées sur le rivage, ainsi que les trois bouées qu'ils avaient placées pour baliser l'entrée; ces indigènes quittèrent ensuite les lieux, en manifestant des intentions agressives à l'égard du sultan de Roheita[2].

Malgré la rapidité de l'opération, le capitaine Playfair, qui exerçait les fonctions de résident politique à Aden, n'avait rien ignoré des mouvements du *Curieux*, ni rien fait non plus pour les entraver. Il se borna à faire observer au commandant de ce navire que si la Turquie n'avait aucun droit de souveraineté sur la côte d'Afrique, elle avait cependant des droits de suzeraineté sur les chefs qui l'habitaient. Les agents anglais obéissaient à la tendance toute naturelle de considérer comme indépendants les territoires, côtes, rivages ou îles, sur lesquels ils jetaient leur dévolu, et de prétendre au contraire rattacher, tout au moins par un lien nominal, à la Sublime Porte les portions de littoral convoitées par d'autres

[1] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le capitaine de frégate Buret au Ministre de la Marine, Aden 23 mai 1862.

[2] F. O. 78-3185. M. Saunders à lord Russell, Alexandrie 19 juin 1862.

pays. On ne manqua pas de faire valoir à Londres que la situation politique, dans le golfe de Tadjoura, s'était profondément modifiée entre les années 1840 et 1862, et que les acquisitions qui étaient licites pour l'Angleterre à la première date, ne l'étaient plus pour la France vingt ans plus tard. Cependant le gouvernement britannique ne crut pas devoir formuler d'objection à l'acquisition que venait de faire la France. D'ailleurs le gouvernement français savait exactement à quoi s'en tenir, et lorsque Aali pacha écrivit à ce sujet à l'ambassadeur de la Sublime Porte à Paris, M. Drouyn de Lhuys[1] répliqua : « L'emplacement qui nous a été cédé par son légitime propriétaire ne relève en aucune façon du district de Zeyla sur lequel les autorités turques du Yémen exercent en effet une sorte de suzeraineté, ce que la Porte paraissait ignorer elle-même lorsque nous avons eu occasion de le lui rappeler en demandant son concours pour agir contre le chef de Zeyla, après l'assassinat de M. Lambert. Obock est séparé de Zeyla par l'État de Tadjoura qui est complètement indépendant et dont le souverain a cédé aux Anglais l'île Musha sans que la Porte se soit crue en droit d'élever de réclamation[2]. » Aali pacha n'insista pas; il se borna à faire observer, sur le ton de la plaisanterie, que l'Angleterre, en prenant Périm, et la France Obock, commençaient dans la mer Rouge le partage de l'Empire ottoman[3]. Les Anglais se montraient d'ailleurs sceptiques sur la valeur de la nouvelle acquisition faite par la France. Le capitaine Playfair déclarait qu'Obock, quoique pourvu d'un bon mouillage et propre à l'établissement d'un dépôt de charbon, ne présentait aucun intérêt au point de vue économique, sa seule valeur résidant dans la possibilité d'en faire une base d'opérations commerciales avec le Choa[4]. Le général Coghlan lui-même, lorsqu'il eut visité les lieux et appris que les habitants d'Obock[5] déniaient au sultan de Roheita

[1] Ministre des Affaires étrangères.

[2] A. E. Turquie 356. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Moustier, Paris 19 décembre 1862.

[3] A. E. Turquie 356. M. de Moustier au Ministre des Affaires étrangères, Péra 24 décembre 1862.

[4] F. O. 78-3185. Colquhoun à lord Russell, 3 juin 1862.

[5] Les indigènes d'Obock prétendaient dépendre d'un chef nommé Mohamed Ali, résidant à Bosalee, à deux jours de distance d'Obock.

le droit de vendre leur pays, déclara de son côté que les Français avaient perdu leurs 5.000 tallaris[1], ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de revenir deux mois plus tard sur les lieux, avec le docteur Davis et le père Sapeto pour rechercher les gisements de charbon dont on avait signalé la présence dans cette région[2].

Le paiement de l'indemnité due pour le meurtre de M. Lambert ne laissa pas de donner lieu à quelques difficultés. Le pacha de Hodeïda, Aly Yaver, s'était emparé des revenus de Zeyla, nonobstant l'accord passé entre le commandant Fleuriot de Langle et Aboubekr[3]. Que ferait le gouvernement français dans ces circonstances? Rendrait-il la Sublime Porte responsable à l'avenir du paiement de cette indemnité, ou bien considérerait-il Aboubekr comme chef indépendant de Zeyla, afin d'exiger directement de lui le versement des 20.000 tallaris dus aux héritiers de M. Lambert? M. Drouyn de Lhuys, consulté sur ce point, ne jugea pas devoir se départir de la ligne de conduite adoptée trois ans plus tôt par son prédécesseur. « Il n'est pas de notre intérêt, dit-il, de faire rompre l'espèce de redevance douanière où Zeyla se trouve à l'égard de la possession turque d'Hodeïda; en effet, du moment où nous n'avons pas jugé à propos de nous en emparer nous-mêmes, il est à désirer que la suzeraineté du Sultan continue à planer ostensiblement sur Zeyla, afin que d'autres ne puissent pas l'occuper sans violer le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman[4]. »

Un agent français, M. Monge, fut nommé agent consulaire à Zeyla, tant pour répondre au désir exprimé par un commerçant français,

[1] F. O. 78-1754. R. Colquhoun à lord Russell, Alexandrie 17 mai 1863, pièce annexe : Rapport du brigadier W. M. Coghlan, résident politique à Aden au gouvernement de Bombay, Obock 29 avril 1863.

[2] Cf. Mémorandum du capitaine Hunter, du 17 décembre 1874.

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre de la Marine au Ministre des Affaires étrangères, 8 juillet 1863. Il y a lieu de noter qu'Aboubekr, avant de céder à la pression du pacha du Yémen, avait vainement écrit au vice-consul de France à Aden pour lui demander ce qu'il fallait faire de l'argent dû à la France.

[4] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 17 septembre 1863. — Instruction à M. des Pallierès, vice-consul de France à Aden, 28 octobre 1863.

M. Laverrière, qui cherchait à faire des affaires sur cette côte, que pour veiller sur les intérêts religieux de la mission franciscaine dirigée par le R. P. Domingue, récemment nommé préfet apostolique de la mission des peuples galla [1]. Les bâtiments de guerre français firent de plus fréquentes apparitions dans le golfe d'Aden. En 1863, l'aviso *Surcouf* fit l'hydrographie détaillée d'Obock et découvrit une nouvelle passe d'accès au bassin intérieur, préférable à l'ancienne. La population indigène dankali paraissait fort bien disposée pour les Français; un seul chef faisait exception : le successeur de Diny au sultanat de Roheita, Bourhan Mohamed [2], qui prétendait que Diny étant mort, son marché devenait nul [3]. Aboubekr, à Zeyla, était entretenu dans ses bonnes dispositions pour la France; il demanda même à être autorisé à arborer le pavillon français sur ses boutres, afin de les soustraire à l'autorité du pacha du Yémen. Si cette autorisation ne put lui être accordée, du moins le consul de France à Djeddah fut-il invité à intervenir officieusement toutes les fois qu'il le pourrait en faveur d'Aboubekr et de sa famille [4]. Au début de 1865, le retour inopiné d'Ahmed Soliman pacha, nommé de nouveau par la Porte pacha du Yémen, avec le grade de mouchir, vint jeter le désarroi à Zeyla. Pressentant que le pacha turc ne lui voulait rien de bon, Aboubekr s'enfuit et se réfugia dans sa petite principauté d'Embabo, suivi

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Note remise par M. Monge le 18 avril 1864, dans laquelle l'auteur explique le désir de M. Laverrière, négociant français, de fonder un comptoir à Zeyla, puis à Obock. — Note pour le Ministre, juin 1864.

[2] C'est le nom que lui donnent les documents égyptiens.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge. t. I. Monge au Ministre des Affaires étrangères, Zeyla 27 décembre 1864. L'opposition qu'il faisait à la France n'empêcha pas le sultan Bourhan de vendre ou de laisser vendre quelque temps après à un nommé Hassan Ali, sujet anglais, pour une somme de 300 tallaris et, en sus, 40 sacs de riz, un terrain voisin de Roheita, que l'on disait contenir une mine de charbon (cf. A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I, rapport du commandant du *Surcouf,* Aden 20 juillet 1865). Dans une lettre du Caire, datée du 10 mars 1865, M. Colquhoun rapportait la rumeur selon laquelle on avait trouvé des mines de charbon à Guleila, à six heures environ de Tadjoura. « Si le fait est vrai, ajoutait-il, l'importance de ce point ne peut être sous estimée pour le commerce. » (Cf. F. O. 78-1871).

[4] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Monge, 18 janvier, 18 février 1865.

d'une bonne partie de la population de Zeyla. Devant cette désertion quasi-générale, M. Monge partit à son tour pour Aden [1]. Ahmed pacha inspirait une vive terreur sur toute la côte des Danakil et en profitait pour augmenter les revenus de son pachalik; c'est alors que la douane de Tadjoura se mit à lui payer tribut [2]. Aboubekr finit cependant par se rassurer sur ses intentions et envoya son fils aîné Ibrahim auprès de lui. Quelque temps après, il retourna à Zeyla et, en 1868, la France eut encore l'occasion d'intervenir en sa faveur auprès du gouverneur général du Hedjaz et du grand chérif de la Mecque pour le faire maintenir à son poste à un moment où l'on songeait à le déplacer [3]. En 1869, Ahmed pacha fut remplacé par Méhémet Ali pacha, avec qui Aboubekr noua de bonnes relations. Il alla le voir à Hodeïda et en obtint 50 soldats irréguliers, des Arnautes, qu'il ramena avec lui et qui formèrent désormais la garnison de Zeyla [4].

Quant à Obock, aucun établissement français officiel ou privé ne s'y constitua. M. Laverrière ne donna pas suite à ses projets de commerce avec la côte des Somalis. A la fin de 1865, MM. Florestan de Hennaü et Lisbonne manifestèrent l'intention de fonder un comptoir agricole et commercial à Obock. Bien que cette initiative fut envisagée avec faveur par le ministère des Affaires étrangères, elle n'aboutit pas davantage [5]. L'insignifiance même d'Obock lui valut d'être épargné lorsque, en 1866, le sultan d'Aoussa, chef de la plus puissante tribu du pays des Danakil, attaqua et brûla Tadjoura. Sans cesse exposée du côté sud aux attaques des Somalis et du côté nord à celles des Danakil, la route conduisant

[1] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Monge au Ministre des Affaires étrangères, 24 février 1865.

[2] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Rapport du commandant du *Surcouf*, Aden 20 juillet 1865.

[3] A. E. *Correspondance politique*, Djeddah, t. III. Mission à Djeddah du *Diamant*, commandé par M. Pallu de la Barrière, septembre 1868.

[4] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Extrait d'un rapport du capitaine du *Bruat*, Aden 30 janvier 1870.

[5] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, novembre 1865. — MM. de Hennaü et Lisbonne au Ministre des Affaires étrangères, 16 octobre 1866.

d'Obock et de Tadjoura en Abyssinie ne jouissait d'aucune sécurité[1]. De loin en loin, un navire de guerre français paraissait devant Obock. Lorsque l'aviso le *Bruat* y relâcha en janvier 1870, le premier soin du commandant Alquier fut de faire hisser à terre le pavillon français en l'appuyant d'un coup de canon. Il y séjourna trois jours et ne rencontra guère qu'une douzaine d'individus très pacifiques, disséminés avec leurs troupeaux entre Ras el Bir et Obock. « Le matin de mon départ, écrit le commandant, on a volé le pavillon qui était hissé à terre. J'ai réuni de suite les naturels qui étaient sur la plage et leur ai déclaré qu'il était absolument nécessaire qu'on me rendît mon pavillon et que s'ils ne réussissaient pas à le retrouver, je saurais bien y parvenir. Plusieurs hommes sont allés à la recherche et me l'ont apporté au bout de deux heures. Il avait été pris par une femme qui, séduite par les couleurs, avait voulu s'en faire une robe. Déjà on avait commencé à le découdre, mais il n'était cependant pas trop abîmé[2]. » C'est ainsi que la coquetterie d'une femme dankali faillit provoquer un incident grave, susceptible de compromettre les bonnes relations nouées par la France avec cette innocente population.

Pendant que la France déployait ainsi son activité à Zeyla et dans le golfe de Tadjoura, l'Angleterre continuait d'exercer la sienne sur la côte méridionale du golfe d'Aden.

La *Constance* avait visité Berbera et la côte africaine en décembre 1860 pour empêcher l'exportation des esclaves. En février 1861, le *Lady Canning* relâcha à Zeyla et à Tadjoura dans le même but. En novembre, le capitaine Playfair se rendit à Berbera pour régler les disputes survenues entre les Ayal Yunus et les Ayal Ahmed; il toucha ensuite à Hais, Ras Katib, Marayeh et autres lieux, en vue d'assurer la protection du commerce. En avril 1862, le steamer *Mahi* se rendit à Berbera pour faire restituer quelques filles somalies vendues en esclavage; en décembre, le même vapeur séjourna dans ce port pendant la foire. Vers la même époque,

[1] Cf. *Blue Book*, Abyssinia 1846-1868. Merewether à lord Stanley, Aden 20 juillet 1867.

[2] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Extrait d'un rapport du capitaine du *Bruat*, Aden 30 janvier 1870.

l'armement de deux embarcations du steamer *Penguin* ayant été massacré par les indigènes près de Ras Hafoun, le capitaine Playfair se rendit sur les lieux et fit exécuter en sa présence, sur la plage même, huit des meurtriers, tandis que deux autres furent amenés à Aden pour y être détenus prisonniers à vie. En mai 1863, le général Coghlan se rendit à Banda Marayeh, en vue de passer avec le chef des Miggertins, un accord destiné à empêcher la traite; l'éloignement de ce chef, qui s'était rendu dans l'intérieur du pays, ne lui permit pas de conclure l'acte qui ne fut signé que trois ans plus tard[1]. La répression de la traite devenait d'ailleurs fort difficile par suite de l'abolition de la Marine indienne, décidée en juin 1863, et de l'absence de navires de guerre anglais dans ces parages.

En 1864, des plaintes furent portées à Aden contre l'ingérence abusive du gouverneur de Zeyla dans le commerce que faisaient les boutres indigènes entre la côte des Somalis et Aden; Aboubekr insistait pour que tous ces boutres touchassent à chaque voyage à Zeyla afin d'y payer les taxes. Le colonel Merewether fit valoir les graves inconvénients qu'entraînerait cette mesure pour le commerce d'Aden, qui tirait la majeure partie de ses approvisionnements de la côte des Somalis. La question fut portée à Constantinople, où Aali pacha déclara que le commerce direct était interdit avec les ports de Kuraniali et de Dungarita, et qu'il s'agissait là d'un commerce de contrebande auquel les autorités turques s'efforçaient de mettre fin. Le colonel Merewether rétorqua qu'en dehors des ports de Zeyla et de Tadjoura, l'autorité turque ne s'était jamais exercée sur les pays dankali et somali, que les points cités par Aali pacha se trouvaient situés respectivement à 25 et à 55 milles au sud-sud-ouest de Zeyla et que leurs habitants ne voulaient rien savoir des Turcs. Jamais, affirma-t-il, le pavillon turc n'y avait flotté, les indigènes ne l'auraient pas permis; ces derniers ne reconnaissaient que l'autorité de leur chef, et il en était de même de toutes les tribus somalies placées sur la côte depuis Zeyla jusqu'à la rivière Juba et des tribus danakil qui, depuis Tadjoura, habitent la côte ouest de la mer Rouge. Le pouvoir du gouverneur de Zeyla, ajouta

[1] Il fut signé en février 1866 par le sultan Moussa Yusuf Othman et quatre anciens, lors de la visite que le colonel Merewether fit à cette époque à Banda Marayeh.

le colonel, ne s'étendait pas, sur terre, au delà des murailles de la ville. Son intervention dans les affaires des autres tribus ne pouvait que provoquer chez celles-ci un état de perpétuelle irritation, très nuisible au commerce et de nature à empêcher, dans l'état de ces peuples sauvages, aucune de ces améliorations qu'il était si désirable d'y introduire [1]. Finalement, Merewether suggérait que le gouvernement turc donnât au gouverneur général du Yémen l'ordre de prévenir son subordonné de Zeyla qu'il eût désormais à s'abstenir d'intervenir dans toute localité, sise en dehors du détroit de Bab el Mandeb, autre que Zeyla et Tadjoura [2]. Mais le gouvernement britannique ne se rallia pas à une opinion aussi tranchée; il se borna à demander que les autorités turques « dans ces parages » cessassent de molester les boutres qui faisaient le commerce entre Aden et la côte d'Afrique [3]. Sans doute lui convenait-il de maintenir une certaine imprécision sur les droits de suzeraineté que la Porte pouvait s'arroger dans cette région. Son attitude, sous ce rapport, ne différait guère de celle que la France avait adoptée depuis 1860 et que son Ministre des Affaires étrangères, parlant de Zeyla, rappelait encore à son collègue de la Marine en ces termes : « Nous devons continuer à laisser en quelque sorte la suzeraineté ottomane planer sur cette ville, en évitant de l'affirmer plus positivement que nous ne l'avons fait jusqu'à ce jour. De cette manière, nous réservons et notre liberté d'action vis-à-vis la Turquie et la faculté d'invoquer le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman envers une autre puissance qui chercherait à s'emparer de Zeyla [4]. » Cette diplomatie fort souple comportait sans doute des avantages mais aussi des risques. Le gouvernement français n'allait pas tarder à en faire l'expérience à ses dépens dans une affaire qui naquit précisément à cette époque et qui mit en jeu le territoire de Cheikh Saïd.

[1] F. O. 78-3186. Merewether au secrétaire du gouvernement de Bombay, Bulhar 24 février 1866.

[2] Mémorandum du colonel Merewether, 21 juin 1866.

[3] F. O. 78-3186. Le Foreign Office à lord Lyons, 9 août 1866.

[4] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 14 octobre 1865.

10. — L'AFFAIRE DE CHEIKH SAÏD.

L'offre faite à M. Fleuriot de Langle de vendre à la France le « Petit Aden » [1] n'avait pas été tenue si secrète que le général Coghlan n'ait fini par en avoir connaissance. Le résident politique prit aussitôt ses mesures pour rendre l'achat impossible, et il passa à cet effet, avec le cheikh des Akrabi, un accord aux termes duquel ce dernier consentait, moyennant le paiement d'une somme de 3.000 roupies, à ne jamais vendre, hypothéquer ou céder en vue d'une occupation, sauf au gouvernement britannique, une portion quelconque de la péninsule appelée djebel Hassan, y compris le khor Bir Ahmed, Alghadir, Bundar Fogum et toute la côte intermédiaire, ainsi que les îlots [2].

Cet engagement, toutefois, ne parut pas suffisant au gouvernement britannique qui ordonna au résident politique de procéder à l'achat du « Petit Aden ». De 1864 à 1867, le colonel Merewether, successeur du général Coghlan, s'efforça en vain de négocier cet achat avec le cheikh des Akrabi; ce dernier repoussa l'offre de 20.000 dollars qui lui fut faite; il voulait conserver le district contenant la mosquée, ainsi que la faculté de percevoir des droits dans les divers bandars, et obtenir la levée de l'hypothèque que le chef des Fautheli possédait sur son territoire. Le général Russell, successeur de Merewether, reprit la négociation et la mena à bonne fin. L'hypothèque du chef des Fautheli fut d'abord levée, moyennant le paiement d'une somme de 2.000 dollars. Le résident politique accepta également de garantir le cheikh des Akrabi contre toute réclamation de la part de la tribu de Lahedj. Une somme de 30.000 dollars lui fut payée pour l'achat du « Petit Aden », et le cheikh consentit à abandonner sa prétention de lever des droits dans les divers bandars moyennant une augmentation de 10 dollars de son subside mensuel, qui fut ainsi porté de 30 à 40 dollars. Grâce à ces sacrifices financiers,

[1] Nom donné à la presqu'île du djebel Hassan ou djebel Ihsan, qui fait face à Aden de l'autre côté de la rade.

[2] Cf. F. O. 78-3497. Mémorandum de Sir E. Hertslet « on French and Italian designs in the Red Sea and its immediate neighbourhood », Foreign Office 6 mars 1882.

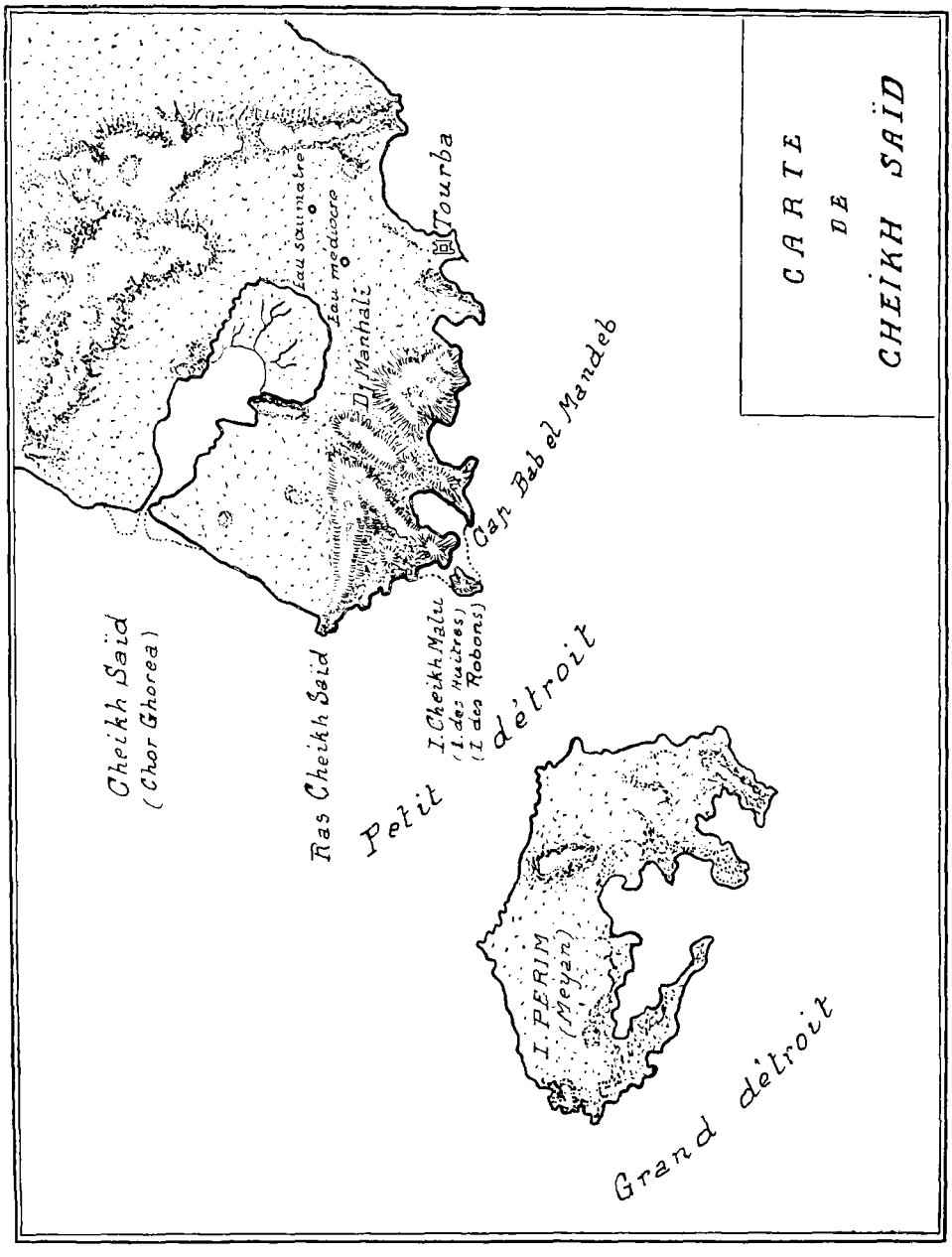
CARTE
DE
CHEIKH SAÏD
Cheikh Said
(Chor Ghorea)
Ras Cheikh Said
Petit détroit
I. Cheikh Malu
(I. des Huitres)
(I. des Robons)
Cap Bab el Mandeb
Dj Manhali
Eau saumatre
Eau médiocre
Tourba
I. PERIM
(Meyan)
Grand détroit

l'Angleterre entra en possession pleine et entière du « Petit Aden » et de ses bandars, dont la superficie dépassait considérablement celle d'Aden même, et elle obtint du cheikh des Akrabi l'engagement de ne vendre aucune portion du territoire compris entre le khor Bir Ahmed et Amran [1].

Usant tantôt de la force, tantôt de la diplomatie, le gouvernement britannique étendait ainsi son emprise sur la côte sud de l'Arabie. En mars 1866, les autorités d'Aden entreprirent une opération militaire contre la ville de Chougra, située à l'est d'Aden, qui servait de port au sultan des Fautheli. La ville fut détruite ainsi qu'un gros bourg situé à deux milles et demi dans l'intérieur, à la suite de quoi les chefs firent leur soumission [2]. A l'ouest du territoire des Akrabi, s'étendait celui des Subi, dont le cheikh, Abdallah bin Mouhsin, était le frère du sultan de Lahedj, Fadhil bin Mouhsin. En février 1868, il rencontra à Lahedj le résident politique d'Aden. Le général Russell profita de l'occasion pour engager Abdallah à signer un traité avec le gouvernement anglais relatif à ses possessions, mais le cheikh des Subi s'y refusa, paraît-il, positivement, en disant que les Anglais avaient pu prendre Aden à leur père, qu'il n'empêchait pas son frère d'être leur ami, leur allié, mais que, quant à lui, il ne le serait jamais. Quelques jours plus tard, Abdallah faisait faire des ouvertures au vice-consul de France à Aden et lui remettait une lettre dans laquelle il demandait la protection de la France, « qu'il reconnaissait comme la plus grande nation du monde », disant qu'il avait sur son territoire des ports dans lesquels les plus grands navires pouvaient entrer et qu'il les offrait à la France pour qu'elle y fondât des établissements semblables à ceux des Anglais à Aden [3]. A quelque temps de là, la *Minerve* passa à Aden, et son commandant M. de Challié se rendit à khor Amran [4], port que le sultan Abdallah proposait de céder

[1] India Office. Letters from Aden, vol. 44. E. L. Russell au secrétaire du gouvernement de Bombay, 5 avril 1869.

[2] Cf. mémorandum de Hertslet, 5 mars 1874.

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, Turquie 132. Ch. de Créty au consul général de France à Calcutta, Aden, 8 mars 1868.

[4] Il semble qu'il y ait dans les documents de l'époque une confusion entre les mots Amran et Omera. Le khor Omera paraît répondre à la description que donne M. de Challié.

à la France. Il reconnut que ce port offrait des fonds de 5 à 6 brasses; l'entrée, toutefois, en était complètement barrée par des bancs au milieu desquels circulaient des chenaux empruntés par les boutres arabes, mais absolument impraticables aux navires d'un tonnage moyen; par ailleurs, les abords en étaient très dangereux. « Il me semble impossible, concluait-il dans la lettre qu'il adressa au Ministre de la Marine, que dans les conditions de voisinage d'Aden, et presque aux confins du territoire sur lequel se produit l'action immédiate de l'Angleterre, le gouvernement de l'Empereur puisse jamais être conduit à établir un protectorat qui serait la source de mille difficultés, sans offrir un seul avantage [1]. » Le Ministre des Affaires étrangères, M. de Moustier, en jugea de même et l'offre ne fut pas relevée [2].

Le sultan Abdallah ne s'était pas montré fort exigeant : en compensation de la cession qu'il proposait, il avait seulement demandé que le gouvernement français lui fît un cadeau de poudre de guerre. Mais plus à l'ouest, vivait, aux environs de la pointe de Bab el Mandeb, un chef nommé Ali Tabit Dourein, appartenant à la tribu des Hakemi, qui, lui, avait des besoins d'argent plus pressants. Ayant rencontré à la terrasse d'un café d'Aden un certain sieur Mas qui passait pour un ancien négrier et jouissait de ce fait sur la place d'une assez mince considération, le cheikh lui déclara être disposé à vendre son territoire contre écus sonnants, et les deux hommes complotèrent de faire une affaire.

N'ayant pas de capitaux, le sieur Mas proposa l'affaire, avec partage de bénéfices, à un nommé Poilay, ex-employé de la Compagnie du Canal de Suez. M. Poilay, homme d'un esprit un peu aventureux, avait quitté le service de la Compagnie pour se faire fournisseur de l'armée anglaise envoyée en Abyssinie. Ses affaires ayant commencé par prospérer, il s'était associé avec la maison Bazin Rabaud de Marseille pour donner plus d'extension à son commerce. Ces armateurs envoyèrent alors à Zulla, sur la côte d'Abyssinie, un petit bateau à vapeur la *Louise et Marie* et une

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. M. de Challié au Ministre de la Marine (date?).

[2] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 11 juin 1868.

goélette la *Suzette* qui, en décembre 1867, franchirent l'isthme de Suez, moitié sur le chenal maritime et moitié sur le canal d'eau douce, et furent ainsi les premiers navires de mer à passer de la Méditerranée à la mer Rouge. Malheureusement la fin subite de la guerre, provoquée par la mort de Théodoros, leur occasionna une très grosse perte qui absorba bien plus que leurs bénéfices précédents. M. Poilay, qui s'était rendu à Aden pour y liquider le solde de ses marchandises, vit dans la proposition de M. Mas un moyen de réparer ses pertes et celles de ses associés; il la leur fit accepter et, le 1er octobre 1868, MM. Poilay et Mas achetèrent du cheikh Ali Tabit « un territoire depuis la pointe du cap de Bab el Mandeb jusqu'à six heures de marche dans toutes les directions à partir du lieu dit Cheikh Saïd[1] », moyennant le prix de 80.000 tallaris, payable dans un délai de six mois. Le traité fut passé à Bab el Mandeb, en présence de sept principaux cheikhs des tribus voisines qui affirmèrent la réalité des droits du vendeur, et enregistré au consulat de France à Aden. M. Poilay rentra ensuite en France où, en compagnie de M. Van den Brock, qui semble d'ailleurs n'être intervenu dans l'affaire que comme prête-nom, et fit au gouvernement français des ouvertures tendant à lui rétrocéder le terrain acquis moyennant la somme de 1.200.000 francs.

Cependant la tractation faite avec Ali Tabit n'avait pas échappé à l'attention du général Russell[2]. Depuis la prise d'Aden, la politique anglaise tendait invariablement à écarter toute ingérence étrangère sur la partie de la côte d'Arabie située en dehors du détroit de Bab el Mandeb. De plus, Cheikh Saïd se trouvait juste en face de Périm et menaçait cette possession anglaise. Le général Russell commença par faire agir les tribus. Le bandar de Cheikh Saïd, déclara-t-il, n'appartenait pas à la tribu des Hakemi, mais à celle des Subi qui dépendait, dans une certaine mesure, des Abdali dont le chef, le sultan de Lahedj, était stipendié par l'Angleterre[3]. Les chefs des Subi adressèrent donc une protestation formelle

[1] Cheikh Saïd est une pointe située un peu au nord du cap de Bab el Mandeb.

[2] Cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 15 octobre 1868.

[3] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 23 octobre 1868.

au sultan Fadhil de Lahedj contre cette vente, déclarèrent qu'ils s'opposeraient par la force à cette occupation et lui demandèrent de prévenir les gouvernements anglais et français de leurs intentions [1]. Entre temps, le général Russell avait chargé le capitaine Colomb, commandant le sloop de guerre *Dryad* de visiter les lieux pour voir s'il était possible d'y faire un port et d'utiliser cette place contre les intérêts anglais [2]. Ce dernier s'acquitta un peu vite de sa mission et, sans même avoir reconnu l'existence du khor ou port intérieur de Cheikh Saïd, déclara que le lieu était tout à fait impropre à la création d'un établissement, qu'il ne pouvait constituer une gêne pour la navigation de la mer Rouge, et que son occupation serait un acte tout à fait futile [3]. Quelque rassurante que fût cette opinion, le gouvernement anglais ne s'en tint pas là.

Si, depuis l'époque de Palmerston, il avait contesté aux Turcs le droit de prendre pied sur la côte sud de l'Arabie, par contre il ne niait pas leurs droits à l'occupation du Tehama, région côtière de l'Arabie située dans la mer Rouge, à l'intérieur même du détroit de Bab el Mandeb. Or le territoire de Cheikh Saïd, cédé par Ali Tabit, s'étendait également de ce côté; il appartenait donc aux Turcs de faire respecter leurs droits. Le 11 janvier 1869, la Sublime Porte demanda à Méhémet Ali pacha, gouverneur du Yémen, s'il était vrai qu'un des cheikhs de la tribu des Hakemi se fût permis de vendre les échelles du littoral du Djeziret ul Arab, « échelles qui, disait-elle, font partie intégrante de l'Empire et que, partant, personne ne saurait avoir le droit d'aliéner ». Le pacha de Hodeïda répondit le 10 avril 1869, que le cheikh Ali Tabit était en effet entré en pourparlers avec des Français pour leur céder le port de Cheikh Saïd, ainsi qu'une bande de territoire « d'une circonférence de six lieues environ ». Ce territoire, dit-il, est situé juste en face de l'île de Périm et de l'endroit nommé Meyan, point fortifié par les Anglais, à qui cette

[1] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 27 novembre 1868.

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 30 octobre 1868.

[3] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 10 novembre 1868, avec, en annexe, le rapport du capitaine Colomb daté du 8 novembre 1868.

cession cause de vives préoccupations. Le pacha ajoutait que le résident politique d'Aden aurait immédiatement fait dire à Ali Tabit qu'il lui offrait moitié plus que la somme promise par les Français, s'il se désistait de son engagement, puis il aurait dépêché près de lui un des cheikhs influents, fidèle à l'Angleterre, pour tâcher de le ramener par ses bons offices, mais tous ces efforts auraient échoué devant l'obstination d'Ali Tabit[1]. Dans un rapport du 2 mai 1869, le gouverneur général du Hedjaz précisait que la tribu des Hakemi est soumise aux autorités impériales jusqu'aux confins d'Ali Saïd, et qu'une fois cette ligne passée toute la tribu obéit au cheikh Ali Tabit qui est parvenu à étendre également son autorité sur la tribu des Dervich et sur d'autres tribus qui vivent au delà des plaines habitées par les Hakemi[2]. En transmettant ces rapports à M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople, Aali pacha déclarait que le cheikh Ali Tabit ne pouvait disposer d'un territoire sur lequel il n'avait aucun droit particulier et qui était la résidence commune de tout le corps de la tribu; qu'en le faisant, il avait commis un acte de stellionat qui ne saurait avoir aucune valeur légale. Entre temps, le cheikh Ali Tabit, dûment catéchisé par le gouverneur de Moka[3], avait écrit au pacha de Hodeïda une lettre dans laquelle il déclarait n'avoir pas reçu d'arrhes pour son opération de vente, laquelle ne devait être conclue qu'avec l'approbation du Sultan, maître suprême du territoire[4].

En présence de la résistance d'Aali pacha, le gouvernement français envisagea une formule transactionnelle, selon laquelle la souveraineté du

[1] A. E. Turquie 381. Rapport du gouverneur du Yémen en date du 10 avril 1869, annexé à la dépêche de M. Bourée en date du 13 juillet 1869. En réalité le résident politique d'Aden avait reçu de quelques-uns des chefs des Subi l'offre de lui vendre le territoire où se trouvait situé Cheikh Saïd, mais le général Russell déclina la proposition (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 9 avril 1869).

[2] A. E. Turquie 381. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 13 juillet 1869 et, en annexe, rapport du gouverneur général du Hedjaz en date du 2 mai 1869.

[3] Cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 28 mai 1869.

[4] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 16 octobre 1869, et, en annexe, lettre du cheikh Ali Tabit au gouverneur de Hodeïda, sans date.

Sultan serait reconnue sur ce territoire, dont l'acquisition se trouverait régularisée en vertu des arrangements accordant aux sujets des puissances étrangères le droit de propriété dans l'Empire ottoman [1]. Mais Aali pacha avait reçu du Yémen l'avis qu'Ali Tabit avait déclaré aux autorités ne s'être engagé à céder son territoire aux Français que sous la réserve du consentement de la Sublime Porte, et que, par ailleurs, aucun paiement n'ayant été effectué par les intéressés dans les délais convenus, le cheikh avait rompu avec eux. Fort de ces renseignements, Aali pacha repoussa la transaction. Se prévalant à son tour des arguments invoqués par le gouvernement français : « Le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, écrivit-il, est trop juste pour ne pas reconnaître que ces arrangements, tout en accordant aux étrangers en Turquie l'exercice du droit de propriété dans les limites de la légalité, ne sauraient en aucune façon légitimer ni même tolérer des usurpations du genre de celle projetée un moment par Ali Tabit et qui, heureusement, se trouve avortée aujourd'hui. Il est de plus à observer qu'en dehors de ces considérations, la loi même qui confère aux étrangers le droit de propriété contient une exception formelle de la province du Hedjaz [2]. »

Le gouvernement français repoussa cette argumentation. Il avait appris par le vice-consul de France à Aden que le résident britannique venait de conclure tout récemment une convention avec le sultan Abdallah bin Mouhsin [3], à l'effet de lui acheter « tout le territoire qui s'étend depuis la côte ouest de la rade d'Aden jusqu'à Khor Amran, ou montagne Saint-Antoine..... dont le pied, à l'ouest, forme la frontière du territoire du cheikh Ali Tabit [4] ». Ainsi l'Angleterre entendait ne reconnaître aucun droit à la Porte sur cette partie de la côte de l'Arabie, et se considérait comme entièrement dégagée des obligations dont la France s'efforçait, de son côté, de déterminer le caractère en ce qui concerne les terrains cédés à la maison Bazin. Le gouvernement de l'Empereur ne pouvait admettre,

[1] Instructions à M. Bourée, en date du 12 août 1869.

[2] A. E. *Mémoires et Documents*, Turquie 132. Aali pacha à Djemil pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, 2 février 1870.

[3] Le même qui avait offert en 1868 de se placer sous la protection de la France.

[4] A. E. Turquie 383. Le baron de Créty au Ministre des Affaires étrangères, Aden 20 octobre 1869.

dans ces conditions, que la Porte considérât comme définitivement acquise au débat la légitimité du droit de souveraineté qu'elle revendiquait, d'autant plus, ajoutait le Ministre des Affaires étrangères que cette souveraineté, d'après les documents mêmes transmis par le pacha du Hedjaz, ne s'était jamais exercée régulièrement dans ces parages[1]. Invité par le Ministre à résoudre avec Aali pacha la question de souveraineté soulevée par cette affaire[2]. M. Bourée atermoya. Il n'avait jamais été partisan d'engager une telle controverse. Il lui semblait qu'Aali pacha accordait peu d'importance à cette affaire et que le fait de la soulever changerait peut-être, en pire, ses dispositions. Nier la souveraineté de la Porte dans cette région, n'était-ce pas l'inciter à prendre les mesures nécessaires pour l'affirmer? Mieux valait dans ces conditions, disait-il, que la maison Bazin passât aux actes, qu'elle occupât le terrain et qu'un bâtiment de guerre français se tînt à proximité, prêt à intervenir au besoin pour contenir le zèle éventuel des commandants turcs en ces parages; en bref, M. Bourée recommandait de s'assurer le bénéfice du fait accompli, qui viendrait ainsi à l'appui du droit[3].

Cependant la maison Bazin Rabaud de Marseille, pour ne pas laisser périmer ses droits, avait passé à Aden, devant le consul de France, le 21 décembre 1869, un contrat avec le cheikh Ali Tabit, aux termes duquel celui-ci acceptait de prolonger jusqu'au 1er décembre 1870 l'accord passé au mois d'octobre 1868 avec MM. Poilay et Mas et déjà prolongé une première fois du 24 mars 1869 au 1er décembre de la même année. Le cheikh recevrait une somme de 1.000 tallaris à la signature du nouveau contrat, et la maison Bazin Rabaud s'engageait à lui verser une somme de 2.000 tallaris tous les deux mois jusqu'au 1er décembre 1870, date à laquelle le complément des 80.000 tallaris, prix convenu pour l'achat du territoire, serait versé à Ali Tabit[4]. Aucune

[1] A. E. Turquie 384. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Bourée, 18 février 1870.

[2] A. E. Turquie 385. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Bourée, 21 avril 1870.

[3] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, Péra 4 mai 1870.

[4] Ce contrat se trouve aux Archives de l'India Office. Letters from Aden, en annexe

mention n'était faite dans le contrat d'une autorisation préalable du sultan [1]. Avisé de cet acte, le résident politique d'Aden manifesta une fois de plus son appréhension de voir les Français s'installer à Cheikh Saïd; il craignait que le commerce du café ne se détournât de ce côté, car Cheikh Saïd est plus proche qu'Aden de la région productrice [2]. Il alerta aussitôt Méhémet Ali, pacha du Yémen, qui protesta auprès du consul de France contre cet acte de vente [3]. De son côté, MM. Bazin Rabaud, constatant l'inutilité de leurs efforts pour vendre au gouvernement français le territoire qu'ils avaient acquis, s'étaient résolus à poursuivre l'affaire pour leur compte, en fondant à Cheikh Saïd un établissement commercial privé. Le dimanche 24 avril 1870, le brick l'*Union*, capitaine Souchon, partait pour Bab el Mandeb par la voie du Canal de Suez, à l'effet de prendre possession du territoire vendu par Ali Tabit. Outre le brick l'*Union*, l'expédition se composait de la goélette la *Suzette* et des cutters *Felix* et *Lucifer*. Un ingénieur, M. Carrey, chargé de lever les plans et d'explorer soigneusement le territoire, accompagnait le capitaine Souchon, chef de l'expédition [4].

Le Ministre de la Marine avait été sollicité par MM. Rabaud frères de leur céder une certaine quantité d'armes et de munitions pour leur expédition [5]. Son attention se trouvant ainsi attirée sur Cheikh Saïd, il ordonna au capitaine de vaisseau Mouchez, qui venait de terminer l'hydrographie du Canal de Suez, de se rendre au cap de Bab el Mandeb pour

à la lettre adressée par le général Schneider, résident politique à Aden, au Secrétaire d'État pour l'Inde, en date du 22 avril 1876. Ce contrat fut communiqué par le cheikh Ali Tabit lui-même au général Schneider en mai 1875, époque où il lui offrit pour la seconde fois de lui vendre Cheikh Saïd.

[1] Après avoir conclu ce contrat, Ali Tabit prétendit néanmoins que les Français devaient lui produire une autorisation du Sultan (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45, Russell au gouvernement de Bombay, 22 janvier 1870).

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 31 décembre 1869.

[3] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Le pacha du Yémen à Sir E. Russell, 16 janvier 1870. Lettre du même pacha au consul de France, sans date.

[4] A. E. *Mémoires et Documents*, Turquie 132. MM. Rabaud et Bazin au Ministre des Affaires étrangères, Marseille 29 avril 1870.

[5] Cette cession fut d'ailleurs refusée.

examiner cette position. M. Mouchez reconnut que le mouillage de Cheikh Saïd était excellent « et l'un des meilleurs de la côte d'Arabie », qu'il était très fréquenté par les caboteurs arabes provenant de la côte d'Afrique, en communication facile avec le rivage, très accessible aux navires qui n'auraient pas à se déranger de plus de quelques encablures de leur route pour venir y mouiller. Sans doute tout était à créer, et il faudrait commencer par faire des aqueducs de plusieurs kilomètres pour amener l'eau de deux puits qui ne suffiraient sans doute pas à la consommation. Mais, disait-il, « une compagnie commerciale qui voudrait s'installer *sérieusement* à Cheikh Saïd et qui aurait assez de capitaux pour y créer un centre d'approvisionnement dans de bonnes conditions, aurait une grande chance de prospérer, car au point de vue du commerce et de la marine, cette position est évidemment avantageuse. Il serait sans doute possible de joindre, à la fourniture des navires, le commerce des gommes et du café avec la province du Yémen et celui de l'ivoire et de la poudre d'or avec la côte africaine; et l'on serait mieux placé qu'à Aden pour ces relations commerciales. . . Au point de vue militaire et politique, toutefois, ajoutait M. Mouchez, la position serait détestable si le gouvernement français voulait en faire l'acquisition. La prise de possession de Périm par les Anglais suffisait seule à faire rejeter les propositions d'achat, car on ne peut guère comprendre comment la France pourrait s'établir dans une baie dont le principal abri serait une île anglaise. L'entrée du lac et le mouillage ne sont qu'à 5.000 ou 6.000 mètres de Périm, c'est-à-dire presque à portée de canon des fortifications qui couronnent cette île; la côte la plus voisine n'en est qu'à 3 ou 4.000 mètres. Nous aurions donc là une côte et des établissements complètement ouverts, sans défense possible, et entièrement dominés par les batteries de Périm et des navires qui seraient abrités dans le petit port sud de cette île. En outre les Anglais viennent d'acheter presque toutes les terres qui bordent la côte entre Aden et Bab el Mandeb. A force de patience, d'intrigues et d'argent, ils sont devenus à peu près les maîtres de toutes les tribus arabes voisines... On peut donc dire que si nous occupions Cheikh Saïd, nous nous trouverions là dans une telle infériorité politique et militaire relativement aux Anglais, vis-à-vis des populations du sud de la mer Rouge, que ce serait très gratuitement créer de nouveau, dans ces parages, la triste position

que nous a léguée le passé sur les côtes de l'Inde... A quelque point de vue qu'on se place, le gouvernement français n'a pas le plus léger intérêt dans cette question; il aurait de très fortes dépenses à faire pour tout créer, il aurait à combattre une hostilité très ardente et très puissante de la part des autorités d'Aden, hostilité qui se manifeste déjà au grand jour [1]. »

Ce rapport, marqué au coin du bon sens, confirma le gouvernement de l'Empereur dans la résolution à laquelle il s'était arrêté en refusant l'offre qui lui avait été faite de se substituer aux droits des premiers acquéreurs [2]. Mais il lui restait la préoccupation de veiller autant que possible à ce qu'aucune entrave ne fût apportée par le gouvernement ottoman à l'expérience que tentait à ses risques et périls une maison de commerce française. Sous ce rapport, la situation à Cheikh Saïd ne laissait pas d'être quelque peu alarmante. Évincés dans les offres qu'ils avaient faites à Ali Tabit pour lui faire résilier le marché passé avec les Français, les Anglais lui avaient fait déclarer la guerre par toutes les tribus voisines d'Aden à peu près soumises à leur autorité. « 3.000 arabes, écrit M. Mouchez, ont attaqué le 15 avril dernier les 700 hommes d'Ali Tabit, lui ont tué et blessé beaucoup de monde et pillé tous ses troupeaux. L'attaque recommencera sans doute très prochainement; le chef arabe du parti anglais ayant été blessé, a été recueilli dans l'hôpital de Périm où il est encore en traitement aujourd'hui. Les autorités d'Aden ne cherchent donc nullement à cacher leur intervention. Ali Tabit, également poursuivi par la haine des Turcs, se trouve dans la position la plus critique; il se tient toujours caché pour éviter d'être empoisonné ou assassiné; il ne dort jamais deux fois de suite dans la même localité, et il paraît que les membres seuls de sa famille connaissent chaque jour sa retraite [3]. » Par ailleurs, Ali Tabit se plaignait de la non-exécution du contrat par les Français et du retard

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Rapport de M. Mouchez, joint à la lettre du Ministre de la Marine au Ministre des Affaires étrangères, en date du 27 mai 1870.

[2] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 3 juin 1870.

[3] Rapport du capitaine de vaisseau Mouchez, déjà cité. Les archives de l'India Office sont muettes sur ces incidents.

des paiements : « Si on continue à me faire la guerre, écrivait-il, et si les Français ne tiennent pas mieux leurs engagements, Dieu sait ce qui arrivera ! »

Il était grand temps que l'expédition envoyée de Marseille par MM. Bazin Rabaud parût sur les lieux. Le 16 mai 1870, dans la nuit, le vapeur *Afrique* de la compagnie Marc Fraissinet mouillait sur la rade de Bab el Mandeb, et mettait à l'eau le lendemain le cutter *Félix*, dont le capitaine Michel prit le commandement avec un employé, un interprète et quatre hommes. Il fit aussitôt chercher par des pêcheurs le cheikh Ali Tabit, qui se présenta le 18 mai et fut reçu sous la tente que surmontait le pavillon français. Le cheikh mourait de faim; après une présentation rapide des lettres de créance et des présents de bienvenue, on servit le repas. Celui-ci fut suivi d'une fantasia des plus animées. Le cheikh déclara qu'ayant donné sa parole, il ne voulait pas la rétracter et qu'il avait résisté à toutes les offres pressantes des Anglais. Il confirma ses droits absolus de propriété qu'il avait cédés sur la partie du territoire acquise. Étant en guerre avec ses voisins et craignant les Turcs qu'il disait excités contre lui par les Anglais, le cheikh ne pouvait rester à Cheikh Saïd; il reçut avant de partir les 2.000 tallaris formant le troisième versement à effectuer suivant contrat. Par prudence, le capitaine Michel et sa suite couchèrent à bord du *Félix*. Au jour la petite troupe débarquait, le pavillon était hissé et l'on s'occupait à visiter et étudier le pays; le soir, le pavillon était amené et l'on se rembarquait. Jusqu'au 27 mai, le capitaine Michel put, sans aucun incident, se livrer à l'étude du territoire et des rades. Le 28, l'*Union*, capitaine Souchon, arrivait en rade de Bab el Mandeb, remorqué par le steamer anglais *Blue Cross*. L'interprète Joseph fut envoyé pour avertir le cheikh Ali Tabit de son arrivée, tandis que le *Félix* partait pour Aden chercher l'ingénieur Carrey. Le 30 mai, le personnel de l'expédition s'installait définitivement à terre et continuait les travaux d'exploration. Le 1er juin, Ali Tabit fit son apparition et le capitaine Souchon lui remit ses lettres de créance, des présents et les tallaris formant le quatrième versement. Tout allait donc pour le mieux, lorsque, le 2 juin, arrivèrent au campement, avec le cheikh Hussein Ghinah, deux personnages importants et leur suite, porteurs d'une lettre de Soliman bey, gouverneur de Moka, enjoignant aux Français d'évacuer le territoire de Bab el Mandeb

et menaçant le cheikh Ali Tabit d'une punition sévère pour lui et ses parents. Les Turcs entraient ouvertement en lice.

A l'annonce du débarquement du capitaine Michel à Cheikh Saïd, le pacha de Hodeïda avait en effet télégraphié à Constantinople pour annoncer l'occupation du bandar par les Français [1]. Dans cette conjoncture, le pacha s'avisa d'un moyen qui fait honneur à l'ingéniosité de son esprit. Depuis quelque temps, une corvette turque le *Rhetimo* croisait sur la côte d'Arabie, en quête d'un point favorable pour y établir un lazaret. La Commission sanitaire avait déjà, en fait, jeté son dévolu sur Hassan Ghorab, mais ce choix déplaisait au général Russell qui trouvait la position trop voisine de Makalla et craignait que les Turcs n'en profitassent pour s'établir sur la côte sud de l'Arabie [2]. Le résident politique agit-il en sous main auprès de Méhémet Ali pacha? Nous ne savons. Toujours est-il qu'à la suite d'une conférence tenue à Hodeïda, la Commission porta son choix sur Cheikh Saïd [3]. C'était une manière habile d'en évincer les Français. Mais ce qui acheva, à Constantinople, de pousser Aali pacha à l'action, ce sont, semble-t-il, les conseils du Foreign Office. Lord Clarendon écrivit en effet à M. Barron, chargé d'affaires à Constantinople, que le Sultan avait droit de souveraineté sur le district [4] et lui prescrivit de dire « confidentiellement » à la Porte que le gouvernement britannique désapprouverait la présence d'un établissement étranger dans le voisinage immédiat d'Aden. A quoi Aali pacha répondit que l'intention de la Porte était d'envoyer une flottille de deux ou trois petits bâtiments dans la mer Rouge, en vue de mettre fin à des empiètements similaires.

Cependant le détachement pacifique du capitaine Souchon continuait à Cheikh Saïd la prospection du terrain acquis par la maison Bazin Rabaud. Le 6 juin 1870, l'ingénieur Carrey arriva d'Aden, exténué, après un

[1] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 3 juin 1870.

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 6 mai 1870.

[3] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 18 juin 1870.

[4] « Bien qu'une portion de ce district fût située hors du détroit de Bab el Mandeb » ajoute M. Hertslet dans son mémorandum du 5 mars 1874.

voyage périlleux commencé par mer et qui dut s'achever à dos de chameau. Le cheikh Ali Tabit avait envoyé des hommes et des chameaux qui permirent d'entreprendre la construction d'un blockhaus, tandis que l'érection de baraquements en planches était poussée avec activité; la plage de Bab el Mandeb qui, peu de temps auparavant, ressemblait à un désert, offrait maintenant l'aspect d'un village. Le 13 juin, Ali Tabit arriva au campement et fit connaître les craintes que lui inspirait le gouvernement turc et l'inquiétude que lui occasionnait l'absence de son cousin, dont il n'avait plus de nouvelles depuis son départ avec la réponse adressée au gouverneur de Moka. Il ajouta que depuis quelque jours, il ne couchait jamais au même endroit, qu'il allait partir avec ses hommes pour aller dans l'intérieur des montagnes, emmenant avec eux leurs familles et leurs bestiaux, pour se soustraire à la poursuite des troupes que le gouvernement turc allait bientôt mettre en campagne pour s'emparer de sa personne.

Le 15 juin, pendant que chacun était à son travail, arriva la nouvelle que le pacha de Moka serait bientôt à Bab el Mandeb avec des troupes, les unes venant par voie de terre, les autres par mer. Aussitôt le désordre le plus complet régna parmi les chameliers qui, craignant pour leur tête, firent des préparatifs de départ. Le soir, il ne restait plus au campement qu'une dizaine d'hommes engagés au mois. Le 16, à 6 heures du soir, on aperçut la flottille turque, composée de 8 à 10 barques chargées de soldats, qui se dirigeait vers la grande baie située au sud de Bab el Mandeb pour y débarquer les troupes. Le 17, MM. Souchon, Carrey et Poilay se rendirent au puits dit des Palmiers, où ils trouvèrent le camp turc installé. Ils furent poliment reçus par Soliman bey, gouverneur de Moka, qui commandait les troupes et qui, à leurs questions, répondit qu'il était venu sur un ordre du Sultan de Constantinople pour leur signifier qu'il leur était interdit de faire aucune construction et d'entretenir des relations avec l'intérieur, parce que le cheikh Ali Tabit n'avait aucune qualité pour vendre Bab el Mandeb. M. Souchon répliqua qu'une pareille contestation ne pouvait être soulevée sur les lieux-mêmes, et qu'il appartenait aux gouvernements de la régler entre eux; il rendit le bey responsable du préjudice que lui causait l'établissement des Turcs sur un terrain appartenant à sa compagnie et lui fit entendre qu'il

poursuivrait ses travaux en dépit des interdictions[1]. L'agent consulaire de France à Aden adressa de son côté une protestation écrite au gouverneur de Hodeïda[2].

Soliman bey disposait de 50 soldats réguliers et d'un contingent de 75 hommes que lui avaient fourni les Arabes Messalka[3], Saharin[4] et Hakemi, ces derniers recrutés parmi les Wahedja et les Heth-ha, cultivateurs tributaires de la Sublime Porte, et non parmi les Doureina qui dépendaient d'Ali Tabit. Il commença à se fortifier à Tourba, où se trouve le meilleur point de la région, sur le territoire habité par les Arabes Maheyba qui n'avaient jamais payé tribut qu'au seul Ali Tabit, territoire qui se trouvait d'ailleurs compris dans le périmètre cédé par l'acte de vente[5]. A Aden, le résident britannique respira en apprenant l'apparition des forces turques à Cheikh Saïd. Son alarme avait été d'autant plus grande que le capitaine Chemino, commandant le H. M. S. *Nassau* avait examiné les lieux en passant, découvert la crique dont l'existence avait échappé au capitaine Colomb, et déclarait, à l'inverse de ce dernier, que la place était susceptible d'être bien fortifiée et d'acquérir une grande importance militaire[6]. Aussi le résident politique s'empressa-t-il d'envoyer au commandant turc tous les matériaux nécessaires à ses travaux, dans l'espoir que la Porte motiverait son occupation de Bab el Mandeb par le désir d'y construire un lazaret, ce qui évincerait définitivement la Compagnie française. «Les Turcs, ajoutait le général Russell avec candeur, seraient, je crois, contents de laisser Cheikh Saïd aux Anglais, mais ils n'approuvent pas que les Français

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Résumé du compte rendu de l'occupation de Bab el Mandeb, annexé à la lettre de MM. Bazin et Rabaud du 12 juillet 1870.

[2] Cf. F. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 24 juin 1870, avec trois pièces annexes.

[3] Ou Mechalik.

[4] Ou Zeharin.

[5] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Charles Guarmani au Ministre des Affaires étrangères, Aden 30 juin 1870.

[6] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, Aden 30 juin 1870, avec, en annexe, une lettre du capitaine William Chemino à Sir E. L. Russell, datée du 27 juin 1870.

s'y installent. Ils disent que nous, Anglais, nous protégeons les intérêts généraux, tandis que les Français ne s'occupent que de leurs intérêts particuliers [1]. »

Naturellement, la présence des Turcs, la défense par eux faite aux indigènes de prêter leur aide aux Français, éloignèrent les Arabes du campement français. N'ayant plus ni chameaux, ni ouvriers, le capitaine Souchon dut suspendre ses travaux. Il reçut de Soliman bey plusieurs lettres l'invitant, d'une manière pressante, à se rembarquer, et le menaçant, non pas d'une attaque de ses propres troupes, mais d'une attaque des Arabes des montagnes qui, disait-il, n'étaient contenus que par sa présence. Le matériel de l'expédition s'effritait peu à peu. La goélette la *Suzette,* très fatiguée, dut être, envoyée à Moka où on la désarma. Les cutters *Lucifer* et *Félix* qui, au dire d'un juge compétent, n'étaient que « de simples bateaux de plaisance, bons pour se promener sur la rade de Marseille », eurent une fin plus tragique; l'un se brisa à la côte pendant la nuit, entraîné par les courants; l'autre se perdit à Obock, dans un voyage d'exploration qu'entreprirent MM. Poilay et Carrey « avec autant d'imprudence que de légèreté ». Quand le lieutenant de vaisseau Alquier, commandant l'aviso *Bruat,* passa à Cheikh Saïd le 15 juillet 1870, il fut tout d'abord frappé de la pauvreté des moyens avec lesquels on prétendait fonder un établissement important, et de l'ignorance absolue de l'état du pays qui paraissait avoir présidé à l'organisation de l'expédition. « Il ne me semble pas, écrit-il, qu'on ait pris beaucoup plus de précautions pour venir à Cheikh Saïd que s'il s'agissait de construire une maison dans quelque coin aride de France. On a cru venir en pays ami, où l'on devait trouver facilement des ouvriers, moyens de transport, matériaux, et où les difficultés, s'il en survenait, se dénoueraient devant le juge de paix. » En bref l'impression de M. Alquier fut peu favorable; il la résumait en ces mots : « Je trouve que l'affaire a été commencée avec beaucoup de légèreté, sans que l'on ait fait des études préalables suffisantes, et je ne vois pas au fond de tout cela la ferme volonté de réussir [2]. »

[1] F. O. 78-3188. E. L. Russell au gouvernement de Bombay, Aden 30 juin 1870.

[2] A. E. *Mémoires et Documents,* Turquie 132. Alquier au Ministre de la Marine, Aden 27 juillet 1870.

Cependant le *Bruat* ayant été envoyé sur les lieux pour soutenir les intérêts français, le commandant Alquier se rendit auprès de Soliman bey pour faire lever les entraves qu'il apportait à l'entreprise faite en vertu d'un marché régulièrement passé avec l'approbation du gouvernement français. Soliman bey s'étant retranché derrière des ordres formels du gouverneur du Yémen, Alquier partit pour Hodeïda où il vit Méhémet Ali pacha. Ce dernier lui montra une dépêche qu'il venait de recevoir de Constantinople et qui l'informait que, d'après une convention faite entre le gouvernement turc et M. Bourée, tous les travaux entrepris par Soliman bey devaient être suspendus, que les Français pouvaient établir les tentes et baraques nécessaires à leur subsistance matérielle et que toutes les choses devaient rester dans le *statu quo*, jusqu'à ce qu'une décision fût venue fixer de quel côté était le droit.

Car c'est à cela, en définitive, qu'avait abouti à Constantinople l'action diplomatique de M. Bourée. Défenseur du principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, peut-être l'ambassadeur sentait-il une légère discordance entre le langage qu'il avait accoutumé de tenir à la Porte et celui qu'il lui faudrait tenir, s'il contestait les droits du Sultan dans cette région lointaine [1]. Il ne voulait en tous cas agir qu'en complète connaissance de cause, et, à cet effet, connaître le nombre de bâtiments légers que la Porte se proposait d'envoyer en mer Rouge et savoir à quelle époque s'y trouverait le bâtiment de guerre français dont l'envoi à Bab el Mandeb avait été décidé [2]. Il perdit ainsi tout le mois de mai et une bonne partie du mois de juin, époque où l'on apprit à Paris le débarquement des soldats turcs à Cheikh Saïd. Pressé à ce moment de s'expliquer avec Aali pacha [3], M. Bourée demanda un nouveau délai; il voulait, disait-il, connaître l'attitude prise par les hommes de l'expédition, leur nombre, les circonstances de leur débarquement, savoir si le bâtiment français était sur place et quel langage aurait tenu son commandant [4]. Une fois en

[1] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 10 mai 1870.

[2] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 10 mai, 12 mai, 31 mai 1870.

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, Turquie 132. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Bourée, 25 juin 1870.

[4] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 26 juin 1870.

possession de ces éléments, que devrait-il faire? Contesterait-il la souveraineté du Sultan ou, au contraire, l'accepterait-il? Faudrait-il aller jusqu'à exiger de la Porte des promesses, ou bien suffirait-il qu'elle se résigne à la présence des colons français [1]? Toutes ces questions étaient devenues parfaitement oiseuses; à force d'atermoyer, M. Bourée avait perdu l'initiative de la discussion; les Turcs avaient eu le temps d'agir, et c'est le gouvernement français qui risquait maintenant de se trouver placé devant un fait accompli. En présence de cette situation, le Ministre des Affaires étrangères à Paris sentit la nécessité de sortir immédiatement de l'abstention où l'ambassadeur de France s'était jusqu'alors complu, et il lui prescrivit par télégramme de demander le maintien du *statu quo* sur les lieux jusqu'à ce qu'une solution fût intervenue à Constantinople relativement aux questions de droit qui constituaient le fond du débat [2]. Malheureusement, à ce moment M. Bourée tomba malade et dut garder la chambre. Ne pouvant aller voir Aali pacha qu'il pensait convaincre par sa dialectique persuasive, il l'envoya requérir d'ordonner le *statu quo*. Aali répondit qu'il ne pouvait expédier cet ordre sans avoir pris l'avis du Conseil. Finalement M. Bourée dut écrire une lettre pressante et confidentielle avant d'obtenir du ministre turc une réponse satisfaisante [3]. Dans une entrevue qu'il eut quelques jours après avec Aali pacha, M. Bourée put se convaincre que le Ministre était résolu à tirer parti des avantages de position que lui donnait désormais la présence des troupes turques établies sans conteste à Cheikh Saïd, pour faire reconnaître la suzeraineté du Sultan sur cette région; et comme l'ambassadeur ne le suivait pas dans cet ordre d'idées, le grand vizir exprima le désir de traiter la question à Paris [4]. Mais d'autres soucis absorbaient à ce moment le gouvernement français. Le 17 juillet 1870, la guerre était déclarée à l'Allemagne, et les revers que subit la France dès le début du

[1] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 29 juin 1870.

[2] A. E. *Mémoires et Documents*, Turquie 132. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Bourée, 30 juin 1870.

[3] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, télégramme du 5 juillet et lettre du 6 juillet 1870.

[4] A. E. Turquie 386. Bourée au Ministre des Affaires étrangères, 19 juillet 1870.

mois d'août, éteignirent à Constantinople sa grande voix si longtemps écoutée[1].

[1] Sur les instructions venues de Paris, M. Ducros-Aubert, chargé d'affaires à Constantinople, fit d'abord ajourner la discussion des difficultés soulevées par l'occupation de Cheikh Saïd. Puis, dans le courant de l'hiver 1870-71, lorsque le Conseil de Santé de Constantinople proposa d'établir un lazaret à Cheikh Saïd, il réclama du grand vizir le maintien du *statu quo*. Pendant la guerre franco-allemande, la Marine française, ne pouvant songer à se ravitailler en charbon à Aden, entretint un dépôt de charbon à Cheikh Saïd, mais en juillet 1872, le Ministre de la Marine informa son collègue des Affaires étrangères qu'il se désintéressait de Cheikh Saïd. La société avait cessé ses paiements à Ali Tabit dès le 26 juillet 1870. Elle retira son personnel en 1871, par raison d'économie, mais sans renoncer à ses droits. Pour les démarches consécutives que fit cette société en vue de vendre le territoire de Cheikh Saïd, on consultera avec intérêt l'ouvrage d'Albert Corbie, *Un deuxième Fachoda, le mystère de Cheikh Saïd*, Paris 1911.

CHAPITRE V.

L'EXTENSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE SUR LA CÔTE DES SOMALIS.

1. — LA CROISIÈRE DE GAMALI BEY DANS LE GOLFE D'ADEN.

La propagande faite en 1867, à Berbera, par Giaffar pacha, pour engager les habitants à reconnaître l'autorité égyptienne, n'avait pas échappé aux autorités britanniques d'Aden qui prirent aussitôt des mesures pour la contrecarrer[1]. Elles envoyèrent sur les lieux un commerçant originaire de Berbera avec mission de travailler les tribus somalies. S'adressant à ces dernières, il leur dit : « Comment avez-vous reconnu le drapeau du Sultan, alors que le sort de votre commerce est lié à Aden, ville anglaise? Vous auriez mieux fait de hisser le drapeau anglais que celui du Sultan. Les Anglais auraient développé Berbera. L'histoire montre que cette ville n'a jamais dépendu de l'Empire ottoman. Il faut en conséquence abaisser le drapeau turc. Je m'engage à vous acheter votre ville, à vous y bâtir des logements et à vous en faire les maîtres. » Ainsi leurrés, les habitants se prêtèrent à ses vues et signèrent un document dans lequel ils s'engageaient à demeurer sous la tutelle d'un certain Hassan Aly[2]. Les habitants de Berbera reçurent, à titre de cadeau, 60 chameaux, 1.200 piastres en espèces et 30 sacs de riz blanc. L'émissaire emporta

[1] Cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. Le lieutenant H. B. Abbott au gouvernement de Bombay, Aden, 24 août 1867 et F. O. 78-3188. Mémorandum du capitaine Hunter, 17 décembre 1874.

[2] Une lettre de l'agent consulaire de France à Aden, datée du 30 juin 1870, parle de Hassan Aly comme étant le pourvoyeur et fournisseur des vivres de la garnison d'Aden. Ce dernier n'était évidemment qu'un prête-nom, ce qui laisse supposer que les Anglais cherchaient à dominer à Berbera par personne interposée.

le document à Aden, d'où il adressa aux habitants une lettre leur prescrivant de ne pas hisser le drapeau du Sultan au cas où un bâtiment anglais passerait par là. C'est alors qu'entra en scène un certain El Hag Morgan, qui habitait la région depuis une vingtaine d'années et s'était marié à une indigène[1]; il s'éleva contre cette prétention et insista pour que les habitants hissassent, non pas le drapeau anglais, mais celui de l'Empire ottoman. Il s'ensuivit une division entre les tribus : celle de Baila opinant pour le drapeau ottoman, tandis que la tribu des Bahou exprimait l'avis de ne hisser aucun drapeau[2]. La brouille persista et, en février 1869, les tribus en vinrent aux mains. Les Baila tuèrent huit hommes aux Bahou, qui allèrent se plaindre aux Anglais. En mars 1869, le résident politique envoya à Berbera le lieutenant Mockler, sur le *Sir J. Lawrence*, avec mission de rétablir la paix. En arrivant sur rade, le lieutenant Mockler observa que le pavillon ottoman flottait sur le fort. Les Baila furent priés de l'abaisser; ils s'y refusèrent, en disant qu'ils étaient sujets du Sultan, et lorsqu'on leur exhiba le document auquel ils avaient souscrit quelque temps auparavant, ils déclarèrent qu'ils ne savaient ni lire, ni écrire, qu'ils ne l'avaient pas signé et que toutes les tribus se reconnaissaient sujettes de la Porte ottomane, excepté celle des Bahou. Les Baila avaient laissé huit hommes et quatre soldats arabes à la garde du drapeau; mais les hommes s'enfuirent à l'apparition d'une vingtaine des Bahou qui s'emparèrent du pavillon turc[3], lequel ne fut pas rehissé pendant les treize jours que le navire anglais resta sur la rade de Berbera.

Ce n'est pas seulement l'influence turque que le général Russell s'efforçait d'écarter de la côte des Somalis. En avril 1869, le résident politique d'Aden apprit que le consul de France en cette ville avait envoyé

[1] El Hag Morgan vint par la suite habiter le Caire, où il prit le nom de Sayed Mohamed Safi el Hadrami.

[2] Les Bahou et les Baila sont des sous-tribus des Ayal Ahmed qui fréquentent Berbera.

[3] Les renseignements qui précèdent sont extraits d'un document arabe intitulé : « Exposé sur les événements survenus au bandar de Berbera depuis le mois de mai 1868 », adressé à la Maïa Sanieh par El Hag Aman agha, moawen du gouvernorat de Massawa (A. A.-Maïa Sanieh, carton 19, pièce 117). — Cf. également I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, Aden, 29 janvier, 19 février 1869.

son interprète à la côte des Somalis, avec des présents, en vue d'amener les anciens de la tribu des Habr Toljaaleh à se rendre à Aden pour traiter de la cession au gouvernement français des ports leur appartenant sur la côte, notamment ceux de Karram et d'Ainterad. Les anciens répondirent effectivement à cet appel, vinrent à Aden et commencèrent à négocier. Ils devaient recevoir 400 dollars d'avance sur l'engagement à souscrire, lequel serait signé à l'arrivée d'un navire de guerre français attendu de l'île Bourbon. Mis au courant de cette tractation par l'un des chefs somalis, le général Russell s'employa à dissuader ces derniers d'entrer en arrangement avec le consul français [1].

Cependant les Égyptiens, malgré l'opposition du résident d'Aden, continuaient à exercer leur propagande sur la côte des Somalis et la soutenaient par la présence de navires d'État. C'est ainsi qu'en 1869, le vapeur égyptien *Sydney* visita Berbera [2]. Gagné par les avances de l'Égypte, Aboubekr Ibrahim, gouverneur de Zeyla, lassé des injustices dont ses sujets et lui-même étaient victimes de la part des autorités turques de Hodeïda, sollicita, en avril 1869, le rattachement de Zeyla au gouvernorat de Massawa : « La justice, écrivait-il au Khédive, avec laquelle sont traités tous les sujets de Son Altesse, d'une part, et l'équité dont font preuve, à leur arrivée à Zeyla, toutes les personnes déléguées par Son Altesse, d'autre part, m'ont encouragé à demander à être soumis à S. A. le Khédive et à dépendre de Massawa. Je me déclare disposé à payer l'impôt à Massawa, au lieu de Hodeïda [3]. » Par ailleurs, le 25 juin de la même année, une supplique était adressée au Khédive par les habitants d'une contrée appelée Darma, pour se plaindre des mauvais traitements de l'émir de Harrar [4], et lui demander de leur envoyer un

[1] I. O. Letters from Aden, vol. 44. E. L. Russell au gouvernement de Bombay, Aden 24 avril 1869. Les archives françaises sont muettes sur cette tractation.

[2] Cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. G. R. Goodfellow au gouvernement de Bombay, Aden, 23 juillet 1869.

[3] A. A.-Maïa Sanieh, carton 44, pièce 403. Aboubekr au vice-roi, 5 avril 1869.

[4] Il semble que le Khédive ait, à ce moment, envoyé un délégué auprès de l'émir de Harrar qui le retint prisonnier pendant quatre mois. Les habitants de Darma prétendent avoir escorté le délégué et sa suite, à l'aller comme au retour, et l'avoir ramené sain et sauf au pays des Issa.

gouverneur[1]. Tant pour combattre la propagande égyptienne que pour assurer l'approvisionnement régulier d'Aden, le général Russell proposa, en juin 1869, de faire séjourner à Berbera, pendant la foire, un agent anglais ou indigène[2]. La mesure lui paraissait d'autant plus urgente qu'on disait les Turcs prêts à acheter Berbera, voire même à s'en emparer. Si cette menace se réalisait, les intérêts anglais en seraient grandement affectés, car tout le bétail et la plus grande partie du café et des gommes d'Aden venaient par là. Ce serait la ruine de Berbera et de Bulhar, car les Turcs, dont le gouvernement, affirmait-il, est à base d'exactions, auraient bientôt réduit la place à un village de pêcheurs et chassé tous les commerçants. Le péril parut même si grand au général Russell que, sans attendre l'autorisation supérieure, il dépêcha à Berbera, à bord du *Sind*, un agent indigène, le subehdar Mohamed Mahmoud[3], pour empêcher la vente de ces deux ports aux Turcs[4].

Les informations du résident politique n'étaient pas loin d'être exactes. Dans le courant de janvier 1870, le navire de guerre égyptien *Khartoum*, battant le pavillon du commodore Mohamed Gamali bey, arrivait à Aden. Après avoir charbonné, le navire se dirigea sur Berbera qui avait arboré

[1] « Nous demandons à Dieu, écrivaient-ils, ainsi qu'à Votre Altesse de nous envoyer, dans le plus bref délai, un gouverneur de votre part. Car le gouverneur du Harrar nous a fait subir le joug des impies. Il a ravi nos biens et nous impose des redevances... Pas un jour ne passe sans que ces impies ne massacrent les musulmans et sans qu'ils ne leur enlèvent leurs jardins et leurs terres. Au mois de ramadan, ils ont massacré 120 musulmans; après ramadan et les fêtes, ils en ont massacré 50. Si, par contre, un impie est tué par un musulman, ce dernier est emprisonné, battu, torturé, et dépouillé de ses biens, ses terres et ses jardins. Envoyez-nous, Altesse, un gouverneur et des soldats. Les tribus et nous, sommes tous sous vos ordres. Nul n'oserait s'opposer à Votre Altesse. » (A. A.-Maïa Sanieh, carton 19, pièce 119).

[2] « Berbera, écrivait-il à cette époque, est de la plus grande valeur pour Aden, et le désordre chronique qui y règne est fort à déplorer. Il n'y a pas de gouvernants; chaque homme a sa part; l'assemblée est une démocratie sans lois ni règlements d'aucune espèce. » (Cf. F. O. 78-3188. Mémorandum de Calcutta, 21 avril 1875).

[3] Membre de la tribu des Habr Gerhaji.

[4] F. O. 78-3186. E. L. Russell au gouvernement de Bombay, 24 décembre 1869. — I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 31 décembre 1869.

le pavillon turc[1], mais il n'y resta que deux jours, la foire se tenant cette année-là à Bulhar. Le *Sind* avait précédé le *Khartoum* à Bulhar, et le subehdar Mohamed Mahmoud, actif dans sa propagande, avait annoncé aux tribus que Gamali bey n'était pas délégué par le Sultan, mais par Ismaïl pacha, que par conséquent elles ne devraient pas lui obéir, et que les Anglais les protégeraient contre lui; il leur dit également qu'elles avaient signé un accord avec le gouvernement britannique par lequel elles s'engageaient à ne vendre Berbera ou Bulhar à aucune puissance étrangère[2]. Pour combattre ces menées, Gamali bey fit débarquer des troupes. Ce déploiement de forces, qu'appuyaient deux canons, impressionna la population, tandis que la musique égyptienne la régalait par ses aubades. Aussi les hommes des tribus vinrent-ils faire leur soumission. Après une dizaine de jours passés à Bulhar, Gamali bey rembarqua ses forces et partit pour Berbera, emmenant avec lui Abdallah Mohamed Leban, chef des Bahou, ainsi que les représentants des tribus Baila et Bahandira, qui étaient en conflit entre elles. A son arrivée à Berbera, Gamali bey les réconcilia, leur donna 500 tallaris de la part du gouvernement égyptien et leur distribua des cadeaux. Les Bahou s'étant déclarés sujets du Sultan eurent part à la distribution; ils reçurent, comme les autres, du riz blanc et de la semoule, ainsi qu'un nouveau drapeau destiné à être hissé à Berbera. Mais Gamali bey ayant appris par la suite que les Bahou s'étaient jadis déclarés en faveur de l'Angleterre, jugea opportun de les éloigner de Berbera et suggéra d'installer à leur place la tribu des Baila et douze soldats choisis par le gouvernement égyptien parmi les Bédouins.

Le résident politique à Aden, en apprenant ces nouvelles, et l'intention où était Gamali bey de garder pessession de Berbera et de Bulhar, au nom de son gouvernement, écrivit immédiatement à Bombay pour réclamer la présence d'un navire de guerre, dont l'apparition sur la côte des Somalis, disait-il, balancerait le prestige que venaient de s'acquérir

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Rapport du capitaine du *Bruat,* Aden, 30 janvier 1870. Ce navire passa à Berbera le 11 janvier.

[2] Notre exposé historique montre que cette affirmation n'est pas exacte. Un accord avait été simplement passé, par lequel les tribus s'étaient engagées à entretenir des relations amicales avec les Anglais.

les Égyptiens. Il ajoutait qu'à défaut d'une mesure de cet ordre, il était possible que les Somalis, d'ici la fin de la foire, se soumissent aux Égyptiens[1]. Le 8 mars, il renvoya le *Sind* à Berbera avec le subehdar Mohamed Mahmoud, pour surveiller les événements, dire aux indigènes que « les Anglais ne voulaient pas s'emparer de leur pays, mais que les Somalis avaient pris l'engagement d'entretenir avec eux des relations amicales », et les engager enfin à ne vendre leur territoire à aucune autre puissance. Le subehdar prit terre à Berbera le 9 mars au soir, avec sa suite, et tout alla bien jusqu'au 15 au matin, quand ses hommes furent attaqués par les Somalis; il y eut de part et d'autre quelques blessés, et un Somali fut tué. Le capitaine Westbrooke, qui commandait le *Sind*, se rapprocha de terre pour mettre la place sous le feu de ses canons; lorsque la rixe fut calmée, il débarqua et tint un durbar en vue de déterminer la cause de la querelle; mais, par suite de la difficulté de se procurer des témoignages, il ne parvint pas à l'élucider[2]. Pour les uns, ce sont les Égyptiens qui poussèrent les Somalis à l'attaque, afin de se débarrasser des Anglais, en disant que ces derniers voulaient s'emparer de Berbera[3]; pour d'autres, ce fut le subehdar qui provoqua la rixe en essayant de s'établir comme gouverneur[4]. Le subehdar demeura à terre, s'occupant à dénoncer aux anciens des tribus la folie de vendre leur pays à qui que ce soit[5]. Sur ces entrefaites, le navire de guerre *Teazer* qui ralliait la station de l'Inde, passa par Aden et le général Russell l'envoya à Berbera où il arriva le 31 mars. Le pavillon égyptien flottait sur le fort qui domine la ville. Le capitaine Bloomfield fit visite au commodore Gamali bey et lui demanda si c'était par ordre que le drapeau égyptien flottait

[1] F. O. 78-3186. Sir E. L. Russell au gouvernement de Bombay, 25 février 1870.

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 45. W. Westbrooke au résident politique d'Aden, Berbera 15 mars, 26 mars 1870.

[3] C'est l'opinion exprimée par le résident politique d'Aden. Cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 18 mars 1870.

[4] Cf. F. O. 78-3188. Mémorandum de Calcutta, 21 avril 1875.

[5] Il semble que les anciens de quelques tribus se trouvant à Berbera remirent à ce moment au subehdar un écrit par lequel ils s'engageaient à ne céder leur pays ni aux Turcs ni aux Anglais ni à aucune autre puissance (cf. F. O. 78-3188. Mémorandum Hunter, 17 décembre 1874).

sur la ville. Ce dernier répondit que non; que ce drapeau avait dû être délivré aux habitants quelques années auparavant et qu'il n'avait pas cessé de flotter depuis lors, étant donné que le pays avait jadis appartenu à la Turquie. Toutefois Gamali bey déclara qu'il n'avait aucune autorité pour acheter Berbera ou en prendre possession, et qu'il était seulement le commodore de l'escadre de la mer Rouge chargée de surveiller les intérêts égyptiens; il ajouta qu'il était vraiment écœuré des Somalis et de tout ce qui les regardait, parce qu'ils se querellaient sans cesse et lui avaient dit qu'ils considéraient le Sultan de Constantinople comme le chef de leur religion et non pas le vice-roi d'Égypte. Son commandement s'étendait depuis Suez, le long de la côte d'Abyssinie et d'Afrique, jusqu'à l'extrémité est du golfe d'Aden, la Turquie prenant l'autre côté de la mer Rouge, et il ajouta que son intention était de rester à Berbera jusqu'à la fin de la foire, son rôle consistant à apaiser les querelles entre les Somalis [1].

Il était clair que les Égyptiens, grâce à leurs largesses et à leurs promesses, avaient réussi à se former un parti parmi les Somalis. Le général Russell décida d'agir en conséquence. Le 7 avril, il écrivit à Gamali bey pour lui dire l'importance que présentaient Berbera et Bulhar pour le ravitaillement et le commerce d'Aden. « J'ai appris, continuait-il, que vous voulez les conquérir pour le Sultan; cependant je ne voudrais pas que l'amitié sincère qui existe entre les habitants de ces villes et nous devienne illusoire; j'aime à espérer aussi que l'amitié qui lie le gouvernement de Sa Hautesse le Sultan à celui de Sa Majesté Britannique ne voudra pas nous faire perdre la foi que ces peuples ont dans notre sincérité, et que je puisse jamais dire que vous agissez dans ce sens. Les Somalis sont en ce moment pleins d'anxiété et de soucis, et depuis la présence de vos troupes dans leurs villes, leur confiance dans notre sincérité a un peu diminué [2]. »

A cette lettre Gamali bey répondit le 17 avril : « Vous n'ignorez pas que ces contrées ainsi que celles qui les entourent appartiennent à la Sublime Porte de temps immémorial, et les habitants en sont sujets

[1] F. O. 78-3186. Captain B. M. Bloomfield au résident politique à Aden, Berbera 4 avril 1870.

[2] F. O. 78-3186. Sir E. Russell à Gamali bey, 7 avril 1870. Le texte est en français.

ottomans; il n'y a donc pas de raison de conquérir ces localités pour le Sultan, puisque le drapeau ottoman y a toujours flotté. Bien des fois je suis venu visiter ces contrées et d'autres aussi, et le drapeau ottoman y reste toujours. Cette année encore, à mon arrivée ici comme l'exigeait mon service, j'ai appris qu'il existait une dissension entre les Bédouins; ils sont venus auprès de moi et ont demandé mon intervention pour les réconcilier ensemble et faire cesser leurs luttes dont il résultait la mort de beaucoup de personnes... J'avais donc lieu de croire que vous seriez satisfait de mes procédés envers ces Bédouins, d'autant plus que lors des dissensions survenues entre eux, la plupart des Bédouins s'étaient retirés vers les montagnes et lorsqu'ils ont appris ce que j'avais fait pour rétablir la paix entre eux, leur confiance est revenue, ils sont rentrés dans les villes avec leurs marchandises, et le commerce a repris son cours; commerçants et Bédouins, tous étaient contents, et ils m'ont déclaré que si la paix n'avait pas eu lieu, il ne serait pas venu le quart des marchandises qui leur venaient d'arriver et les luttes n'auraient pas discontinué..... Maintenant, pour ce qu'on vous a dit de ce que les Somalis étaient pleins d'anxiété et de crainte, par suite de ma présence ici et que l'amitié qui existait entre vous et ces peuples en avait été affectée, ces rapports ne sont pas exacts, et il ne faut pas admettre tout ce qu'on peut rapporter. Je n'ai rien fait qui puisse peiner ces peuplades, et tous à la fois, Bédouins et commerçants, sont contents du rétablissement de la paix entre eux et j'aime à croire qu'il ne doit pas être contraire à vos désirs de voir la paix rétablie parmi ces Bédouins [1]. »

La thèse, affirmée par Gamali bey, des droits immémoriaux du Sultan sur la côte des Somalis devait appeler une réserve de la part du résident politique d'Aden. « J'ignorais jusqu'à l'arrivée de votre lettre, répondit le général Russell le 21 avril, que Berbera, Bulhar et ses alentours appartinssent au Sultan, cependant le gouvernement anglais est établi à Aden depuis plus de trente ans. » Le résident britannique tirait ensuite argument du traité passé en 1856 entre les Anglais et les Habr Awal, à la suite du blocus de leurs côtes, pour faire valoir que « si ce pays appartenait au Sultan, la paix n'aurait pu être conclue directement entre les parties, et

[1] F. O. 78-3186. Gamali bey à Sir E. Russell, 17 avril 1870.

le Sultan se serait opposé à l'exécution de ce qui avait eu lieu. » Et il terminait en disant : « Ne pouvant donc pas résoudre moi-même cette question, je m'empresserai d'en faire rapport au gouvernement des Indes et à celui d'Angleterre, et je vous prie de ne rien faire à Berbera ni à Bulhar jusqu'à ce que le Sultan et le gouvernement britannique aient pris les dispositions nécessaires à cet égard [1]. »

En rendant compte au gouvernement de Bombay des faits qui venaient de se passer, le général Russell suggérait que le gouvernement britannique protestât auprès du vice-roi d'Égypte contre sa prétention de prendre Berbera. Outre les arguments déjà avancés à Gamali bey, il faisait valoir que les relations d'Aden avec les ports somalis augmentaient journellement, que des milliers de Somalis résidaient à Aden, que le commerce d'Aden avec eux était considérable [2], que les tribus elles-mêmes se considéraient comme libres et n'avaient aucun désir de se soumettre à une puissance étrangère. Il craignait que la domination égyptienne ne réduisît les Somalis à la pauvreté et n'arrêtât ou ne détournât leur commerce avec Aden, qui tirait presque exclusivement de Berbera les animaux sur pied dont elle se nourrissait [3]. Le général Russell pensait que la présence d'un agent indigène sur cette côte était désirable, sinon nécessaire, pour surveiller les intérêts anglais. Quelque temps après, il proposa même d'y

[1] F. O. 78-3186. Le général Russell à Gamali bey, 21 avril 1870. Le texte est en français.

[2] Bien que ce commerce eût décru au cours de ces dernières années, à la suite des dissensions entre tribus, il n'en restait pas moins considérable, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant :

ANNÉE.	COMMERCE AVEC BULHAR (en lakhs de roupies)		COMMERCE AVEC BERBERA (en lakhs de roupies)	
	IMPORTATIONS VENANT DE BULHAR.	EXPORTATIONS VERS BULHAR.	IMPORTATIONS VENANT DE BERBERA.	EXPORTATIONS VERS BERBERA.
1867-1868....	2. 52. 836	3. 89. 494	3. 86. 387	2. 57. 740
1868 1869....	4. 57. 067	3. 20. 537	2. 92. 272	2. 38. 450
1869-1870....	3. 06. 406	3. 32. 335	2. 08. 627	82. 818

[3] F. O. 78-3186. E. L. Russell au gouvernement de Bombay, Aden 21 avril 1870.

employer M. Munzinger qui, disait-il, quitterait volontiers ses fonctions d'agent consulaire de France à Massawa pour occuper ce nouveau poste [1].

2. — CONSÉQUENCES DE CETTE CROISIÈRE.

Bien que les intrigues anglaises eussent empêché les Somalis de se déclarer franchement pour l'Égypte [2], le séjour de Gamali bey dans le golfe d'Aden et la bonne impression que firent les Égyptiens à Berbera et à Bulhar eurent un grand retentissement parmi les indigènes de la côte des Somalis. Toutes les tribus, jusqu'à Ras Hafoun, demandèrent des drapeaux ottomans pour se protéger contre les Anglais qu'ils craignaient [3]. Un chef de tribu, le sultan Abdallah Ibn Sultan Salem el Kadiri [4] s'adressa directement au Khédive Ismaïl, «roi d'Égypte et du Soudan», pour lui demander d'abord de le réconcilier avec les Anglais, avec qui il avait souscrit un engagement concernant la répression de la traite et qui lui battaient froid. Donnant ensuite libre cours à ses sentiments : «Nous sommes les adeptes de l'imam Chaféi, s'écriait-il, et nous pratiquons scrupuleusement la Sunna. Nous demandons à Dieu de faire de nous des sujets obéissant à Votre Altesse. Notre âme ne sera pas en paix avant de

[1] I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay n° $\frac{160}{1018}$ sans date. Le général Russell avait fait, dès le mois de juin 1870, des ouvertures à Munzinger, qui était venu se soigner à Aden, pour l'inciter à passer au service du gouvernement anglais, mais Munzinger avait à cette époque décliné l'offre de quitter le consulat de France à Massawa en disant qu'il espérait bientôt une promotion, et qu'il ne démissionnerait pas à moins d'être assuré d'obtenir un emploi permanent au service de l'Angleterre (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russel au gouvernement de Bombay, 18 juin 1870).

[2] Munzinger déclara en effet au résident politique d'Aden que les soldats et les marins du *Khartoum* étaient furieux contre le subehdar Mohamed Mahmoud et disaient que ses intrigues les avaient empêchés d'obtenir des Somalis la cession de Berbera et de Bulhar (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 18 juin 1870).

[3] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 407, annexe. Aboubekr Ibrahim au gouverneur du Soudan, 3 mai 1870.

[4] Chef du bandar Kamounhatah ou Kamour Bahtk el Hanzawani, localité que nous n'avons pu identifier.

connaître un pays auquel nous serons rattachés pour toujours. Nous sommes des personnes bien faibles et dépourvues de toute ressources. Nous reconnaissons votre haute sagesse[1]. » Aboubekr Ibrahim, cheikh du bandar de Zeyla, conseillait, de son côté, d'établir à Berbera un gouverneur égyptien et des soldats, sans quoi, selon lui, le calme ne s'y rétablira pas. « En effet, expliquait-il, pour aboutir à la tranquillité, il faudrait enrayer l'incitation des Anglais qui soudoient les habitants en vue de les prendre sous leur protection. La présence d'un gouverneur est essentielle, pour qu'il prenne note des noms des personnes à qui des pelisses d'honneur sont distribuées et pour s'assurer s'ils correspondent aux noms enregistrés. Les forces de mer ne suffisent pas à assurer ce résultat, car les cheikhs s'enfuient à l'intérieur du pays, une fois qu'ils ont pris les pelisses[2]. » Le gouverneur du Soudan, de son côté, suggérait en haut lieu tout un plan d'expansion hors de la mer Rouge. Tout d'abord on soulèverait avec le consulat général de France la question d'Obock, dont le territoire, dépendant de Roheita, avait été vendu « illégalement » aux Français par le prédécesseur du cheikh actuel Bourhan[3]. Tadjoura n'étant, affirmait-il, qu'une dépendance de Massawa, appartenait déjà de ce fait à l'Égypte. Quant à Zeyla, elle avait dépendu autrefois de l'Égypte, au temps où Méhémet Ali dominait le Hedjaz et le Yémen. Son cheikh actuel Aboubekr, « homme d'un esprit éclairé », attendait impatiemment le rattachement de Zeyla à l'Égypte. Ne serait-il pas possible d'opérer ce rattachement, quitte, au besoin, à payer le double ou le quadruple des redevances annuelles actuelles? On instituerait à Zeyla un gouvernorat indépendant, et alors tous les villages, les bandars, les régions littorales, les montagnes, situés entre Zeyla et Massawa, jusqu'aux frontières de l'Abyssinie feraient partie du territoire égyptien; on désignerait un nombre suffisant de soldats et de fonctionnaires pour occuper

[1] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 241, document daté du 20 mai 1870. Dans sa lettre, le Sultan rappelle que son frère l'émir Mohamed Ibn Sultan Abdallah a fait visite au Khédive.

[2] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 407; annexe. Aboubekr Ibrahim au gouverneur du Soudan, 3 mai 1870.

[3] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 36. Le gouverneur du Soudan au mihradar, 11 avril 1870.

le pays et on créerait, partout où il serait nécessaire, un service de douanes dont le gouvernement retirerait de grands profits. Quant à la côte des Somalis, Giaffar pacha faisait observer qu'elle était devenue, depuis l'ouverture du canal de Suez, un chemin battu, où beaucoup d'Européens viendraient sans doute s'installer en vue de s'emparer des meilleures terres et des ports les plus favorables au commerce, en leurrant les cheikhs locaux et en soudoyant les habitants. Un incident quelconque donnerait alors prétexte à leurs gouvernements pour les protéger et les appuyer. Ne vaudrait-il pas mieux prévenir cet état de choses en plaçant un bouloukbachi et 20 soldats dans chaque village de cette région, de manière à assurer aux habitants et aux Bédouins la tranquillité et la sécurité[1]? Ainsi, sans aller jusqu'à proposer la nomination d'un gouverneur égyptien par la côte des Somalis, comme l'avait suggéré Aboubekr, Giaffar pacha n'en proposait pas moins d'occuper de façon permanente les points principaux de cette côte avec de petits détachements militaires. Le Khédive, toutefois, avait pris une mesure qu'il jugeait suffisante pour le moment. Le 25 avril 1870, il avait détaché du Soudan les gouvernorats de Souakin, de Massawa, du Taka, ainsi que les régions formant le littoral de la mer Rouge et s'étendant jusqu'à Berbera «limite extrême des frontières gouvernementales», pour les constituer en une administration distincte, relevant d'un gouvernorat indépendant, à la tête duquel il plaça Ahmed Momtaz, gouverneur de Souakin[2]. Cette décision indiquait nettement l'orientation des ambitions du vice-roi.

Dès que Gamali bey eut quitté la côte des Somalis, les querelles recommencèrent entre les tribus. Un différend ayant surgi au bandar de Zeyla entre les Ahmed Beheila, de la tribu des Id Lâhi, et celle des Bahzira, ces derniers commencèrent les hostilités. Vingt-neuf membres des Bahzira y perdirent la vie, alors que les Ahmed Beheila n'eurent à déplorer aucune perte. Aboubekr s'empressa d'intervenir pour régler le conflit qui, fort

[1] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 407. Le gouverneur du Soudan au mihradar, 16 juin 1870.

[2] A. A. Registre arabe 1934, pièce 8, p. 44. Ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 25 avril 1870.

heureusement, n'eut pas de répercussion sur le commerce des caravanes circulant entre Zeyla et Harrar [1].

Le général Russell avait, on l'a vu, demandé, à l'apparition des Égyptiens dans le golfe d'Aden, l'envoi d'un navire de guerre anglais sur la côte des Somalis pour lutter d'influence avec eux. Mais le gouvernement de l'Inde ne jugea la mesure ni opportune ni nécessaire [2]. Il lui paraissait que les privilèges commerciaux conférés aux Anglais par les traités passés antérieurement avec les tribus somalies ne pouvaient être affectés par les arrangements que ces tribus pourraient être amenées à contracter avec les Turcs ou avec les Égyptiens. Toutefois, lorsqu'on eut appris à Simla que les Turcs réclamaient la souveraineté de la côte des Somalis, le gouverneur général jugea, comme le général Russell, que cette prétention n'était pas fondée, que l'établissement de la souveraineté turque à Berbera serait préjudiciable aux intérêts d'Aden, et qu'il convenait dès lors de protester contre les actes de fonctionnaires égyptiens et de prendre des mesures pour assurer l'indépendance du territoire somali [3]. En attendant les instructions de Londres, le résident politique d'Aden reçut l'ordre de s'abstenir de toute démarche de nature à compliquer les affaires, et de n'entretenir aucune correspondance directe avec les officiers turcs ou égyptiens sur cette question. Quant au projet d'engager les services de M. Munzinger, en qualité d'agent du gouvernement britannique à Berbera, il ne fut pas retenu [4].

De son côté, le vice-roi avait pris nettement position au Caire. Dans une lettre qu'il adressa par son ordre au colonel Stanton, Chérif pacha déclara que le gouvernement égyptien approuvait pleinement le langage tenu par Gamali bey au général Russell. « Le territoire dont il s'agit, ajoutait-il, n'est point indépendant; il est et il a toujours été ottoman. En vertu d'un firman impérial, il a été compris dans la cession, faite par

[1] A. A.-Maïa Sanieh, Reg. 1847. Le gouverneur du littoral de la mer Rouge à la Maïa, 4 octobre 1870.

[2] F. O. 78-3186. C. Girdlestone au gouvernement de Bombay, Simla 28 avril 1870.

[3] F. O. 78-3186. Le gouvernement de l'Inde au duc d'Argyll, secrétaire d'État pour l'Inde, Simla, 10 juin 1870.

[4] Cf. F. O. 78-3188. Mémorandum de Hunter, 17 décembre 1874. Des raisons financières s'opposaient également au projet.

la Porte au gouvernement égyptien, des provinces de Massawa et de Souakin ainsi que de leurs dépendances[1]; il paie d'ailleurs et a toujours payé le tribut. Le gouvernement égyptien ne saurait donc abandonner les droits incontestables qui lui appartiennent sur le pays dont il s'agit[2]. »

En présence de cette situation, pris entre ces thèses opposées du gouvernement de l'Inde et de celui d'Égypte, lord Granville, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, demanda à son collègue de l'India Office de lui fournir des témoignages précis, susceptibles d'appuyer une protestation éventuelle du gouvernement britannique contre l'occupation de Berbera par le vice-roi, et de motiver son insistance à réclamer l'indépendance des tribus somalies. « Il peut être commode pour Aden, ajouta-t-il, que les Turcs n'exercent pas l'autorité à Berbera, mais ce serait là un motif qui suffirait difficilement pour leur en contester le droit[3]. » Ce langage circonspect était de nature à arrêter les mesures et les décisions précipitées. Le gouvernement de l'Inde se le tint pour dit; l'affaire en resta là pour le moment et la thèse du Khédive, qui revendiquait la souveraineté de la côte de Somalis, ne fut pas contestée.

3. — LES ITALIENS ET LA BAIE D'ASSAB.

La même attitude valut au vice-roi un succès diplomatique dans l'affaire d'Assab.

La baie à laquelle le village d'Assab a donné son nom s'ouvre sur la côte africaine de la mer Rouge, au nord et à petite distance du détroit de Bab el Mandeb, en plein pays dankali. Située vis-à-vis de Moka sur la côte d'Arabie, cette position avait de bonne heure attiré l'attention des « hommes d'affaires », en quête de territoires à acheter dans ces parages, et M. Combes l'avait visitée en 1841, sans trouver d'ailleurs de chef avec qui en débattre le prix. Pendant l'expédition anglaise d'Abyssinie,

[1] Nous voyons ici apparaître pour la première fois, en parlant de Souakin et de Massawa, les mots « ainsi que leurs dépendances » ; ils ne figuraient ni dans le firman de 1865, ni dans celui de 1866 (cf. t. III, 1re partie, p. 275 et t. I, p. 219).

[2] F. O. 78-3186. Chérif pacha au colonel Stanton, Alexandrie 1er juin 1870, joint à la lettre de Stanton à lord Clarendon, du 3 juin 1870.

[3] F. O. 78-3186. Le Foreign Office à l'India Office, 8 août 1870.

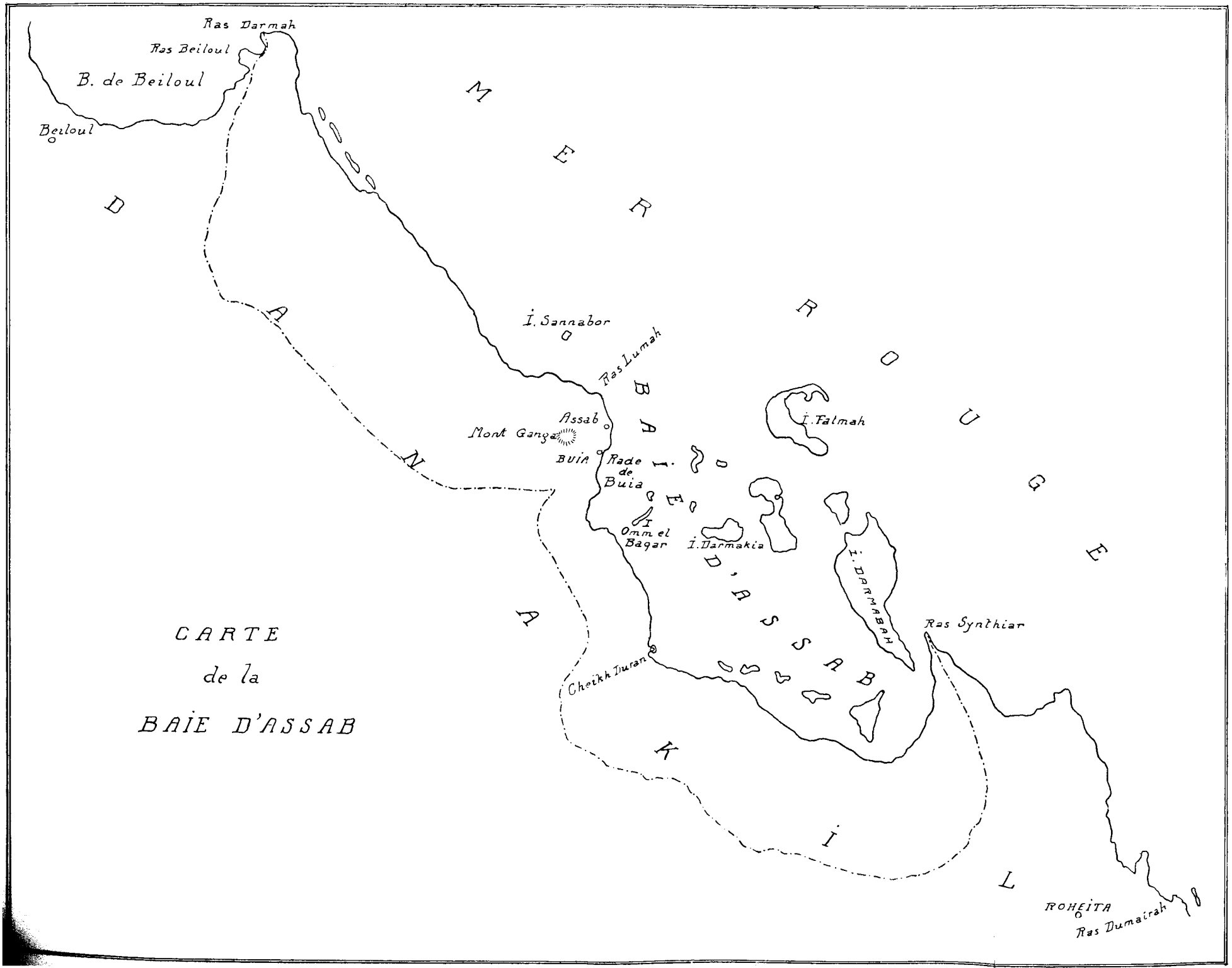
Ras Darmah
Ras Beiloul
B. de Beiloul
Beiloul
D
A
N
A
K
I
L
M
E
R
R
O
U
G
E
I. Sannabor
Ras Lumah
B
A
I
E
D'
A
S
S
A
B
Assab
Mont Ganga
BUIA
Rade de Buia
I. Omm el Bagar
I. Darmakia
I. Falmah
I. DARMABAH
Ras Synthiar
Cheikh Duran
ROHEITA
Ras Dumairah
CARTE
de la
BAIE D'ASSAB

l'administration du comte Menabrea songea à établir une colonie pénitentiaire à cet endroit, mais à la suite de communications échangées entre les gouvernements anglais et italien, elle y renonça [1]. En décembre 1868, le général Russell, résident politique à Aden, jeta les yeux sur la baie d'Assab [2] et fit examiner les lieux par le capitaine de Kantzow commandant le navire de guerre le *Star* [3]. Il comptait suggérer au gouvernement britannique de s'emparer de cette position, mais son zèle fut tempéré par le gouvernement de l'Inde qui, en février suivant, lui enjoignit d'user de la plus grande circonspection lors des investigations qu'il pourrait faire de ce côté, afin de ne pas éveiller de soupçons dans l'esprit des indigènes ni donner à une puissance européenne quelconque un prétexte pour intervenir [4]. En octobre 1869, les Chambres de Commerce italiennes, réunies en congrès à Gênes, étudièrent les conséquences qu'allait entraîner pour l'Italie l'ouverture du canal de Suez à la grande navigation et adoptèrent une conclusion rédigée en ces termes : « Le Congrès propose au gouvernement d'établir dans un port de la mer Rouge, et si possible près de Cheikh Saïd, une agence commerciale où nos navires puissent trouver des vivres, du charbon, les moyens de se radouber, protection et asile. » Le congrès reprenait ainsi un vœu émis antérieurement par la Chambre de Commerce de Venise et tendant à voir se fonder un établissement italien près du détroit de Bab el Mandeb. Il n'avait alors été spécifié aucun nom de lieu. Mais le 17 septembre 1869, l'ancien père lazariste Joseph Sapeto, dans un mémoire adressé au général Menabrea, Ministre des Affaires étrangères, avait orienté les esprits en suggérant d'acquérir le port de Khor Omera, situé sur la

[1] F. O. 78-3186. A. Paget à lord Clarendon, Florence, 2 mars 1870.

[2] Son attention avait été attirée sur cette baie par le capitaine Tryon, officier chargé des transports lors de l'expédition d'Abyssinie. Assab paraissait au général Russell occuper une excellente position susceptible d'être utilisée, en cas de guerre, par une puissance étrangère pour obstruer le passage de la mer Rouge (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 44. Russell au gouvernement de Bombay, 10 novembre, 18 décembre 1868).

[3] Le rapport du capitaine de Kantzow ne fut d'ailleurs pas favorable à l'utilisation de la baie d'Assab.

[4] F. O. 78-3188. Mémorandum Hunter, 17 décembre 1874.

côte méridionale de l'Arabie, à 18 kilomètres environ à l'est de Bab el Mandeb [1].

C'est au même Sapeto que fit appel le député Raffaele Rubattino, armateur, lorsqu'il eut décidé de créer une ligne de navigation qui relierait Gênes à l'Inde et à la Chine par le canal de Suez. Ce projet exigeait la présence, sur la côte africaine, d'un point de relâche où les navires pussent charbonner. Avec le consentement du gouvernement italien, M. Rubattino envoya le père Sapeto dans la mer Rouge, avec mission de chercher, et si possible d'acheter, à proximité de Bab el Mandeb, un territoire propre à l'établissement d'une station de commerce italienne.

Sapeto reconnut que Khor Omera était déjà passé sous la domination anglaise [2]. Revenant alors à la côte africaine, il s'arrêta à Ras Doumeirah, situé à 5 kilomètres de Roheita, dont la position, déclara-t-il, était la meilleure. Mais la rade avait peu de fond; de plus le mouillage était exposé aux moussons; Sapeto se décida en conséquence pour Assab, qui appartenait, dit-il, aux tribus «indépendantes» des Danakil.

Le 15 novembre 1869, Sapeto acheta des sultans et «légitimes possesseurs» du pays, Ibrahim et Hassan, une zone de territoire comprise entre le mont Ganga, le cap Lumah et la mer, pour la somme de 6.000 tallaris, dont 250 furent versés comptant à titre d'arrhes, cette somme devant rester acquise aux vendeurs si, dans un délai de cent jours à compter du 30 décembre 1869, le reste de la somme n'était pas payé [3].

Sapeto rapporta en Italie le contrat qui fut approuvé par M. Rubattino. Renvoyé sur les lieux, à bord du vapeur de la compagnie *Africa*, avec le capitaine Buzzolino, pour payer le reste de la somme convenue et prendre possession du territoire au nom de la compagnie Rubattino, Sapeto profita de ce second voyage pour compléter sa première acquisition, en sorte que tout le territoire situé entre le ras Lumah, le mont Ganga et la Gora di Alala fut transféré des susdits sultans et du sultan Abdallah ben Sciahim, en pleine et absolue propriété, à M. Rubattino,

[1] Cf. l'exposé fait par M. Mancini au Parlement italien le 12 juin 1882, dans le *Livre vert italien*, p. 5 et 6.

[2] Cf. *Livre vert italien*, p. 6.

[3] Cf. l'exposé de M. Mancini, p. 7.

en vertu d'un contrat signé le 11 mars 1870 [1], et pour un prix total de 8.100 tallaris. Sapeto en prit possession et, le 13 mars 1870, le drapeau italien flotta pour la première fois sur la côte occidentale de la mer Rouge. L'ancien lazariste s'installa à terre, en attendant le retour du vapeur *Africa* qui était allé visiter Bombay.

Avisé de la vente faite aux « chrétiens » italiens, Aboubekr, gouverneur de Zeyla, mit en mouvement le cheikh Bourhan Mohamed, sultan de Roheita, qui se rendit à Assab auprès du « chrétien », pour lui dire que cette région dépendait du Sultan de Constantinople. Il y constata la présence d'une construction en bois et d'un dépôt de charbon. Le père Sapeto s'opposa à ce que le cheikh hissât le drapeau ottoman et refusa également de vider les lieux [2]. Aboubekr rendit alors compte de la situation à Gamali bey qui se trouvait à Berbera, en compagnie du gouverneur de Massawa [3]. Ce dernier avisa le gouverneur du Soudan [4] qui, à son tour, fit un rapport au Caire. L'intention de Giaffar pacha était d'envoyer sur les lieux un mamour accompagné de quelques garde-côtes pour demander des explications aux nouveaux occupants, lorsqu'il reçut une dépêche de la Maïa Sanieh lui prescrivant de surseoir à cette mesure [5]. L'incident soulevé par l'occupation d'Assab allait se traiter par la voie diplomatique.

[1] Ce contrat prévoyait également la prise en location pour 10 ans de l'île de Darmakhié, moyennant une redevance annuelle, avec droit de préemption à l'expiration de ce laps de temps.

[2] En 1879, le sultan de Roheita Bourhan Mohamed déclara à un agent britannique de la résidence d'Aden que cette vente avait été faite à son insu par un nommé Abdallah, son vékil à Assab, pour la somme de 8.200 tallaris; il ajouta que ses propres enfants avaient reçu d'Abdallah 3.000 tallaris sur le prix de vente, et qu'il avait chassé son vékil pour avoir vendu la place aux Italiens (cf. F. O. 78-3191. Le général Loch au gouvernement de Bombay, Aden 12 avril 1879). — Munzinger, vice-consul de France à Massawa, signala l'achat d'Assab par Sapeto, pour la somme de 8.000 tallaris, dès le 14 avril 1870 (cf. A. E. Égypte 47. Munzinger au consul général de France à Alexandrie, 14 avril 1870).

[3] A. A.-Maïa Sanieh, carton 47, pièce 407. Aboubekr Ibrahim au gouverneur du Soudan, 3 mai 1870.

[4] Par une lettre datée du 4 mai 1870.

[5] A. A.-Maïa Sanieh, Reg. 1836. Lettre du gouverneur du Soudan, 16 août 1870.

Bien que M. Visconti Venosta eût déclaré au ministre d'Angleterre, au début de mars 1870, que le gouvernement italien était étranger à l'affaire d'Assab, dont l'acquisition revêtait ainsi le caractère d'une transaction privée[1], il n'en était pas moins décidé à soutenir les intérêts de ses nationaux engagés dans cette affaire avec son consentement, et il donna des instructions au commandant du navire de guerre italien *Vedetta,* qui se trouvait en Égypte, à l'effet de protéger la fondation du nouvel établissement[2]. Le gouvernement italien se flattait d'ailleurs de l'espoir que le Khédive verrait d'un œil favorable la création d'une station destinée, disait-il, à accroître le commerce italien à travers l'Égypte. Cet espoir fut déçu. Le 27 mai 1870, M. de Martino, agent et consul général d'Italie en Égypte, apprit de la bouche de Chérif pacha que le vice-roi avait été « douloureusement surpris » par l'occupation d'Assab et qu'il lui avait ordonné de protester contre une violation aussi patente de l'intégrité du territoire égyptien. Le Ministre rappela au consul général que la souveraineté ottomane s'étendait, depuis le XVIe siècle, sur le littoral africain de la mer Rouge et même au delà du détroit de Bab el Mandeb jusqu'à Zeyla; que cette souveraineté n'avait jamais été contestée, et que, lors de l'expédition d'Abyssinie, le gouvernement britannique avait négocié avec le vice-roi pour obtenir l'autorisation de débarquer sur cette côte et de traverser le territoire devenu égyptien après que la Porte eut cédé au vice-roi ses droits souverains, en vertu d'un firman qui annexait à l'Égypte les provinces de Souakin et de Massawa[3]. Quelques jours plus tard, Chérif pacha remettait à M. de Martino une protestation écrite, dans laquelle il disait que le terrain occupé par la Compagnie Rubattino dépendant du gouvernement égyptien, l'autorité avait recherché les titres en vertu desquels avait pu avoir lieu l'occupation, et constaté que les agents de la Compagnie les tenaient de quelques pêcheurs de la côte qui l'avaient vendu comme leur propriété; qu'en conséquence cette vente était radicalement nulle, car les pêcheurs n'avaient pu vendre la propriété d'autrui, la propriété de l'État.

[1] F. O. 78-3186. A. Paget à lord Clarendon, Florence, 2 mars 1870.

[2] Cf. *Livre vert, Assab.* M. Visconti Venosta à M. de Martino, Florence, 16 avril 1870.

[3] *Livre vert, Assab.* M. de Martino à M. Visconti Venosta, Alexandrie, 27 mai 1870.

« Le gouvernement, continuait Chérif pacha, s'élève donc absolument contre cette occupation arbitraire, et je viens, en son nom, vous prier, Monsieur l'Agent et Consul général, de vouloir bien pourvoir à ce que la Compagnie, respectant les droits incontestables du véritable propriétaire, laisse les lieux libres dans le plus bref délai.

« J'ajoute que, pour la facilité des compagnies de navigation qui poussent leurs opérations jusque dans l'Extrême-Orient, le gouvernement égyptien ne se refuserait pas à leur accorder, le cas échéant, la jouissance des terrains dont elles croiraient devoir disposer sur le littoral dont il s'agit, mais cela à titre de location, et sous les conditions qu'il indiquera lui-même à ces compagnies [1]. »

La note de l'Égypte mettait en avant la souveraineté du Khédive sur la côte africaine de la mer Rouge : « Nous n'avons aucune difficulté à discuter une question posée dans ces termes, répondit M. Visconti Venosta à M. de Martino [2]; mais c'est au gouvernement égyptien de nous faire connaître le droit qu'il peut avoir, soit à titre de souveraineté territoriale, soit à titre de propriété de l'État, de contester une acquisition consentie par les occupants effectifs du sol, dans des contrées où, faute d'une organisation administrative régulière, les populations indigènes jouissent d'une indépendance de fait complète. Il est aisé de démontrer à l'Égypte que les acquéreurs du terrain en question ont traité de bonne foi avec les chefs des tribus qui, étant en possession du territoire, auraient certainement refusé de reconnaître toute cession, vente ou location du territoire, effectuées par l'administration égyptienne. » En droit commun, ajoutait M. Visconti Venosta, « le vendeur ou bailleur d'un terrain est tenu de garantir la possession à l'acheteur ou au fermier. L'Égypte était-elle à même de donner cette garantie à la société Rubattino, et aurait-elle pu se charger de la faire respecter? »

Bientôt, d'ailleurs, sur la question de la souveraineté territoriale vint s'en greffer une autre. Le gouvernement italien avait appris, par des lettres d'Aden, que la corvette égyptienne *Khartoum* avait été envoyée à Assab et que l'équipage de ce navire avait forcé la porte de la maisonnette bâtie

[1] *Livre vert, Assab,* p. 3. La protestation fut remise le 1er juin 1870.

[2] Lettre du 26 juin 1870. Cf. *Livre vert, Assab,* p. 8 et 9.

sur le territoire acheté par la société Rubattino, recherché les chefs indigènes qui avaient traité avec elle, et menacé le patron d'une barque nolisée à Aden pour le compte de la même société [1]. Prenant texte de cet incident : « Nous nous trouvons, écrivit M. Visconti Venosta, en présence d'une violation, par la force armée, d'une propriété dont une société italienne a pris possession d'une manière privée, et nous venons demander des explications satisfaisantes de ce fait, et faire des réserves de droit sur les dommages effectifs qui auraient pu en résulter... Le gouvernement du Roi ne saurait admettre que les possessions de ses sujets, soit en Égypte, soit dans les régions habitées par des populations insoumises ou indépendantes, puissent être endommagées par des soldats égyptiens. Nous sommes tenus d'exiger le respect des immunités dont la propriété des étrangers doit jouir dans ces contrées éloignées [2]. »

Chérif pacha répondit aussitôt que jamais le commandant du *Khartoum* n'avait reçu d'ordre à l'effet d'agir comme venait de l'exposer le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, et qu'en conséquence il mettait en doute l'exactitude de l'avis qui lui était parvenu d'Aden [3]. Quant au vice-roi, qui se trouvait alors à Constantinople, il déclara au comte Barbolani, ministre d'Italie, ne connaître que très imparfaitement les incidents survenus à Assab; dès son retour en Égypte, il s'occuperait sans retard de donner à l'Italie les satisfactions auxquelles elle avait droit pour les voies de fait exercées contre ses nationaux; mais, quant à l'occupation même de la baie, Ismaïl pacha maintint fermement ses positions et déclara illégale l'occupation d'un territoire placé sous la souveraineté ottomane [4].

Cependant l'enquête faite par le gouvernement italien tant à Constantinople qu'à Londres sur ces prétendus droits de souveraineté ne concluait nullement en faveur de la thèse du Khédive. La Porte hésitait d'autant

[1] D'après une source anglaise, les Italiens avaient quitté Assab en laissant le terrain qu'ils avaient acheté sous la garde d'indigènes soldés par eux. Le pavillon italien fut amené après leur départ (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45. Russell au gouvernement de Bombay, 22 juillet 1870).

[2] Cf. *Livre vert, Assab*, p. 5. M. Visconti Venosta à M. de Martino, 26 juin 1870.

[3] Cf. *Livre vert, Assab*, p. 5. M. de Martino à M. Visconti Venosta, 8 juillet 1870.

[4] *Livre vert, Assab*, p. 6. Le Ministre des Affaires étrangères d'Italie à M. de Martino, 16 août 1870.

plus à se prononcer sur les cas de l'espèce, qu'elle tolérait que les Anglais occupassent divers points de la côte d'Arabie. De Londres, on faisait observer que les tentatives faites par la Porte, en 1862, pour étendre sa souveraineté sur la côte des Danakil avaient échoué, et la lecture du *Blue Book*, publié en 1868 sur les affaires d'Abyssinie, confirmait la vanité des prétentions ottomanes. Il en résultait qu'aucun droit n'avait pu être transmis au Khédive sur ces régions par le firman de 1865. Néanmoins le gouvernement italien renonça à pousser la discussion plus loin. Les graves événements qui se déroulaient en Europe le dissuadèrent d'envoyer en mer Rouge le bâtiment de guerre destiné à appuyer les droits de la société Rubattino. Mais il insista pour que le vice-roi rétablît à Assab le *statu quo ante*. Quant à la discussion sur la question de souveraineté territoriale, M. de Martino eut l'ordre de l'ajourner, en évitant soigneusement toutefois de se prêter à un compromis qui pût, même de façon indirecte, en préjuger l'issue [1]. Chérif pacha s'empressa de donner satisfaction à cette demande et d'effacer toute trace de l'occupation égyptienne à Assab [2].

A la fin de janvier 1871, Nubar pacha reprit la question, « académiquement » dit-il, au cours d'une conversation avec M. de Martino. Il n'approuvait pas qu'on eût soulevé la question de souveraineté territoriale. Puisque la société Rubattino représentait un organisme privé, déclara-t-il, il ne voyait en l'occurrence qu'une question de propriété, dans laquelle le gouvernement égyptien n'avait pas à intervenir; et puisque le vendeur avait vendu une chose qui n'était pas à lui, il appartenait au propriétaire réel de la revendiquer. Il suggéra en conséquence au consul général d'Italie de reprendre les tractations sous ce point de vue, en laissant de côté la question de souveraineté pour ne soutenir que celle de propriété, et il offrit ses bons offices pour en parler au Khédive [3]. Mais M. Visconti Venosta repoussa cette ouverture; il lui paraissait impossible de dissocier les deux questions, les raisons que le Khédive pourrait produire pour

[1] *Livre vert, Assab*, p. 7. Le Ministre des Affaires étrangères d'Italie à M. de Martino, 16 août 1870.

[2] *Livre vert, Assab*, p. 8. M. de Martino au Ministre des Affaires étrangères d'Italie, 24 novembre 1870.

[3] *Livre vert, Assab*, p. 9. M. de Martino au Ministre des Affaires étrangères d'Italie, le Caire 31 janvier 1871.

affirmer ses titres de propriété sur Assab se confondant évidemment avec celles dont il prétendait déduire ses droits de souveraineté sur cette région [1].

Cependant, en avril 1871, le gouvernement italien ayant été interpellé au Sénat sur l'affaire d'Assab, sentit la nécessité de donner une organisation pratique et définitive à cet établissement. M. de Martino reçut en conséquence l'ordre de faire valoir au Caire que le caïmacamat de Massawa ne s'était jamais étendu au sud du 15° 10′ de latitude nord, et que la création d'une station italienne en mer Rouge, destinée à assurer le développement du commerce en ces parages, devrait être accueillie d'autant plus favorablement par le gouvernement égyptien que, si une conséquence d'ordre général devait jamais en découler, celle-ci ne pourrait que tourner à l'avantage de ce juste équilibre que l'Égypte devait naturellement désirer voir s'établir en mer Rouge, tant au point de vue de ses convenances politiques qu'à celui de ses aspirations commerciales [2].

L'allusion discrètement voilée à l'emprise politique que l'Angleterre s'efforçait d'établir au sud de la mer Rouge, ne trouva pas d'écho auprès du gouvernement égyptien. Au cours d'une entrevue qu'il accorda à l'agent d'Italie le 15 mai 1871, Ismaïl pacha laissa entendre à M. de Martino que la Porte lui avait manifesté, l'année précédente, des idées bien différentes de celles qui résultaient de la correspondance des agents anglais et de vagues explications données au ministre d'Italie à Constantinople [3]; disposé néanmoins à faire plaisir au gouvernement italien, il se réservait de lui soumettre une proposition qu'il ne doutait pas devoir être acceptée. Le lendemain, en effet, Nubar pacha expliqua à M. de Martino que si le gouvernement italien voulait discuter la question de souveraineté, il

[1] *Livre vert, Assab,* p. 10. M. Visconti Venosta à M. de Martino, Florence, 1er mars 1871.

[2] *Livre vert, Assab,* p. 11. M. Visconti Venosta à M. de Martino, Florence, 15 avril 1871.

[3] En disant ces mots, le vice-roi payait d'audace. Dans une note du 24 août 1872 adressée d'Égypte à Riad pacha qui se trouvait alors à Constantinople, note où l'on parle rétrospectivement de l'affaire d'Assab, on lit en effet «qu'au lieu d'opposer aux Italiens une réponse concluante, feu Aali pacha nous laissa devant le fait accompli» (A. A. Reg. 25 Abdine, pièce sans numéro, p. 72).

devrait s'adresser à la Porte; mais que si, cette question étant mise de côté, il voulait accepter le territoire d'Assab comme une concession du Khédive, celui-ci était disposé à la lui donner. Entre-temps parvenait au consul général d'Italie la nouvelle que le vice-roi avait nommé le Suisse Munzinger au gouvernement de Massawa et étendu les limites de sa province jusqu'à Berbera; cette désignation indiquait clairement l'intention du Khédive d'étendre et de consolider sa domination sur le pays des Danakil et des Somalis, en profitant des discordes qui déchiraient et affaiblissaient l'Abyssinie [1].

Ainsi le gouvernement égyptien se refusait à discuter la question de souveraineté. Le major général de Vecchi, qui vint en Égypte le mois suivant avec mission de renouveler la discussion, ne rencontra pas plus de succès. Le vice-roi contestait la validité du contrat passé avec les chefs locaux; par contre il était prêt à donner au gouvernement italien toutes les facilités possibles pour fonder un comptoir à Assab, moyennant le paiement d'un léger tribut. Quand à la question de souveraineté, c'était une affaire à traiter directement avec la Porte [2]. Devant le refus persistant du Khédive de laisser entamer ses droits, le gouvernement italien s'abstint de pousser l'affaire, qui resta en suspens jusqu'à la fin du règne du Khédive Ismaïl [3].

[1] *Livre vert, Assab,* p. 12. M. de Martino au Ministre des Affaires étrangères d'Italie, Alexandrie, 26 mai 1871.

[2] *Livre vert, Assab,* p. 13, 14. Le major général de Vecchi au Ministre des Affaires étrangères d'Italie, le Caire, 29 juin 1871.

[3] Le 30 décembre 1879, un nouveau contrat fut passé entre Sapeto, représentant la société Rubattino, et le sultan Bourhan, par lequel celui-ci vendait à la Société les îles Omm el Baqar, ras el Reml, ainsi que le groupe des îlots dits Darmakié que la Société avait pris en location en 1870 avec faculté d'achat au bout de dix ans; le prix d'achat de ces territoires fut fixé à 2.000 tallaris environ. Le 15 mars 1880, fut signé un autre contrat, par lequel Bourhan cédait à la Société Rubattino, outre les îles déjà acquises, toutes celles qui sont comprises dans la baie d'Assab, entre le ras Synthiar au sud et le ras Lumah au nord, et en outre tout le littoral qui s'étend entre les deux promontoires, sur une largeur de 2 milles entre le ras Lumah et Cheikh Duran, et une largeur de 4 milles de Cheikh Duran à ras Synthiar; le prix de cette cession fut fixé à 13.000 tallaris. Finalement, par un autre contrat du même jour, Bourhan et les autres chefs indigènes cédaient à la Société Rubattino la propriété de

4. — LA MER ROUGE ET LE GOLFE D'ADEN DE 1871 À 1873.

Nommé gouverneur du littoral de la mer Rouge le 25 mai 1870, Momtaz pacha porta aussitôt son attention sur cette partie de la côte qui s'étend au sud de Massawa, dans la direction du détroit de Bab el Mandeb. La région était habitée par les Danakil, dont le nazir, le naïb Idriss Ibn Hassan, dévoué à l'Égypte, touchait une solde de 400 P.T. par mois. De plus, en 1867, lorsque Giaffar pacha avait fait sa tournée dans la mer Rouge, il avait fixé aux cheikhs d'Amphila, Edd, Beiloul et Roheita, un traitement mensuel de 150 piastres pour les uns et de 100 piastres pour les autres. Momtaz pacha trouva ces chiffres insuffisants. A la suite de l'incident d'Assab, il proposa d'unifier leurs traitements à 250 piastres par mois et d'établir près de chacun d'eux trois soldats, pris parmi les habitants de la région, auxquels serait payée une solde mensuelle de 150 piastres. Ces hommes auraient pour mission de « défendre les frontières et d'interdire l'accès de la côte aux étrangers[1] ». Momtaz pacha proposa également d'étendre ces mesures à Berbera. De ce côté, des conflits étaient survenus entre les tribus. Avisé du fait, le gouverneur se dirigea, en janvier 1871, vers la côte des Somalis, avec le gouverneur de Massawa et le nazir des Danakil, en vue de ramener le calme parmi les indigènes[2]. Le 12 février 1871, il mouilla avec le *Saaka* à Zeyla, où il rencontra un fils d'Aboubekr Ibrahim, à qui il remit une certaine somme à titre de gratification de la part du vice-roi. Il appareilla le lendemain et arriva, le 14 février, à Bulhar où se trouvait réunie pour la foire une bonne partie des habitants. Il les informa que « sur leur demande, il venait hisser le pavillon égyptien sur leur région, afin qu'ils

l'île de Sanuabor, ainsi que la terre ferme comprise entre ras Dermah et ras Lumah, au nord d'Assab, sur une largeur de 6 milles, pour le prix de 1.500 tallaris. La longueur de la zone cédée aux Italiens atteignait ainsi 36 milles, sa largeur variant de 2 à 6 milles.

[1] A. A.-Maïa Sanieh, Reg. 1847, pièce 3, p. 39. Momtaz pacha à la Maïa, 4 octobre 1870.

[2] A. A.-Littoral de la mer Rouge, Reg. 3912, pièce 15, p. 48. Momtaz pacha à la Maïa, 15 janvier 1871.

ne soient plus en butte aux attaques des Arabes des montagnes. » Trente-six personnes furent alors choisies pour assurer la garde du pavillon qui fut arboré à Bulhar; Momtaz pacha remit ensuite aux tribus une certaine somme à titre de secours pour les ulémas, les anciens et les pauvres; en outre 216 tallaris furent versés aux indigènes chargés de la garde du pavillon. Le pacha leur expliqua qu'en cas d'attaque contre leurs tribus, ils devaient en référer au gouverneur de Massawa, qui prendrait les mesures nécessaires pour les défendre.

Le 17 février, Momtaz pacha quitta Bulhar et arriva le même jour à Berbera. Il lui fallut bien des efforts pour rétablir l'accord entre les tribus en conflit : les Bahou et Bahandira d'une part, les Baila et Issa Moussa de l'autre. Il obligea ces dernières à rendre le butin qu'elles avaient pris, et paya de sa poche les dîmes réclamées pour les morts, soit 4.380 tallaris pour 73 personnes tuées. Il distribua des secours aux ulémas et aux pauvres et nomma deux sous-officiers égyptiens pour surveiller l'exécution des conditions fixées.

Le 26 février 1871, le gouverneur du littoral de la mer Rouge quitta Berbera et arriva le lendemain à Tadjoura. Il fit remettre au cheikh Hamed Ibn Mohamed le restant de son allocation, nomma trois soldats pour garder le pavillon et aider les habitants à défendre leurs frontières, et distribua des secours. Dans son rapport, Momtaz pacha note que la population de Tadjoura s'élève à un millier d'habitants. La ville est entourée de montagnes, ses habitations sont en paille; elle a sept mosquées construites en pierre et un puits dont l'eau est semi-potable; les terrains qui séparent les maisons sont plantés de palmiers et cultivés aussi en coton, dont les habitants tissent leurs vêtements. Dans l'intérieur du pays, entre Aoussa et Roheita vivent les Damank, au nombre de 10.000 environ, qui s'adonnent à l'élevage du bétail.

Le gouverneur quitta Tadjoura le 28 février, rentra dans la mer Rouge et s'arrêta à Roheita le 29 février pour voir le cheikh Bourhan Mohamed. Il l'avisa de l'augmentation de son allocation, lui laissa trois soldats pour la garde du pavillon et lui remit, sur sa demande, une caisse de 1.000 cartouches. Le cheikh désirait aussi deux canons ainsi que des vêtements; il aurait voulu se rendre au Caire, mais un différend était survenu entre son ministre et le frère de celui-ci; ce dernier, voulant prendre la place

du premier, avait fait appel à Mohamed Hanfala, cheikh d'Aoussa, et Bourhan, qui craignait une attaque de la part de ce chef, préféra ajourner son départ jusqu'à ce que la situation se fût éclaircie. Momtaz pacha note que la région placée sous les ordres du cheikh de Roheita s'étend depuis Obock jusqu'à Marcana, près de ras Assab, et, à l'intérieur, jusqu'à la montagne de Dara qui se trouve à quatre jours de marche d'Aoussa. Les habitants ne s'adonnent à aucune culture, bien que la terre paraisse apte à la culture du maïs, et ils importent du Yémen du riz, des tissus et des grains, exportant en échange des plumes d'autruche et du bétail.

Après avoir passé à Assab, le gouverneur toucha à Beiloul. Le cheikh de la région nommé Akwit Ibn Mohamed fut avisé de l'augmentation de son allocation. Trois soldats lui furent également laissés. Les habitants sédentaires sont au nombre d'une centaine, « presque tous des hommes », tandis que les nomades s'élèvent à 3.000 environ. Ils exportent à Aden et à Hodeïda de la paille, des moutons, des chameaux et importent du Yémen du riz, des dattes, des tissus et du maïs. La région possède des puits d'eau potable et son territoire s'étend depuis le ras Assab jusqu'à Bardalida.

En remontant la côte, Momtaz pacha s'arrêta à Edd [1], cheikh Mahmoud Ahmed; à Amphila, cheikh Mohamed Badha [2]; à Madar, cheikh Hassan Kedwa [3]; à Rassa [4]; à Marina [5]; à Maka'annali [6], cheikh Moustapha

[1] 200 habitants et 2.500 nomades. Même commerce qu'à Beiloul. L'eau des puits est un peu amère. Momtaz pacha y laissa également trois soldats pour la garde du pavillon; l'allocation du cheikh fut augmentée.

[2] 50 habitants; eau potable; possède un pavillon ottoman. A l'ouest habitent les tribus Damhita et Hadarma. Les salines sont à trois jours d'Amphila. Leur garde exigerait au moins deux compagnies, ce qui occasionnerait des dépenses considérables qui ne seraient pas couvertes par les recettes.

[3] 200 habitants; le pavillon ottoman y est hissé; pas d'eau, on doit en amener d'Amphila.

[4] Les habitants, au nombre de 70, y ont émigré de la Somalie en 1258 A. H. (1842); eau potable.

[5] 150 habitants, 2.500 nomades; un pavillon y est hissé; eau potable à six heures de distance.

[6] 250 habitants; un pavillon y est hissé.

Nefouss, dont les cousins, émigrés à ras Assab, auraient, d'après Momtaz pacha, vendu aux Italiens les terrains de la région. Dans tous ces villages, le gouverneur fortifia le loyalisme des cheikhs envers le Khédive, s'assura qu'ils possédaient un pavillon ottoman, laissa parfois des soldats à la garde du drapeau, prit note du nombre des habitants et des nomades, des ressources en eau et des éléments de leur commerce [1].

L'apparition de Momtaz pacha dans le golfe d'Aden attira naturellement l'attention du résident politique d'Aden. Il avait de son côté envoyé à Berbera, sur le *Sind,* dans les premiers jours de janvier 1871, le subehdar Mohamed Mahmoud, porteur d'une lettre adressée aux chefs de tribu, dans laquelle il les engageait à conclure une trêve et à lui déférer le jugement de leurs différends [2]. Conformément aux ordres du gouvernement de l'Inde, les agents britanniques évitèrent toute communication avec les officiers égyptiens concernant la suzeraineté de Berbera. Du 14 janvier au mois de juin de cette même année, les Anglais bloquèrent les ports de Banda Marayeh et de Banda Aloula, situés dans la Somalie Miggertine, en représailles du meurtre d'un steward du *Morning Star,* qui avait été massacré à Aloula au mois de septembre précédent [3].

Cependant, malgré le demi-échec subi l'année précédente par la compagnie Rubattino à Assab, l'opinion publique en Italie se prononçait fortement en faveur de la création d'un établissement italien dans cette région [4]. C'était là une conséquence toute naturelle du mouvement d'unification qui venait de se produire dans ce pays et des espérances qu'il nourrissait pour son avenir. Les Chambres italiennes émirent un vœu à ce sujet. Aussi, en juin 1871, le gouvernement italien envoya-t-il le *Vittor Pisani* en mission dans la mer Rouge [5].

[1] A. A.-Maïa Sanieh. Rapport de Momtaz pacha au mihradar du Khédive, 26 mars 1871.

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 46. C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, 7 janvier 1871.

[3] F. O. 78-3188. Mémorandum Hunter, 17 décembre 1874.

[4] A. E. Italie 384. M. de Sayve au Ministre des Affaires étrangères à Paris, Rome, 10 février 1872.

[5] F. O. 78-2186. Moore à lord Granville, Alexandrie, 30 juin 1871.

A ce voyage se rattachent sans doute certaines visées du gouvernement italien sur l'île de Socotora, car les Anglais prirent l'alarme et le général Tremenhere, résident politique d'Aden, déclara que cette occupation n'était nullement désirable, l'île étant susceptible de servir à une escadre de « rendez-vous fortifié » dangeuresement placé à l'entrée du golfe d'Aden et presque sur la route directe de l'Inde [1].

La France, qui se relevait de ses désastres de 1870, suivait d'un œil attentif les démarches italiennes. Il lui semblait que si la Porte consentait à se rendre agréable au gouvernement italien en le laissant s'installer en mer Rouge, la France pourrait opportunément soulever de nouveau la question du Cheikh Saïd, dont le territoire avait été acheté, dans des conditions analogues, par un de ses nationaux [2]. D'autres Français songeaient également à s'installer dans ces parages. Le 10 mai 1871, MM. Beau de Rochas et Godineau de la Bretonnerie adressaient au Ministère des Affaires étrangères à Paris une demande en concession de terrain dans l'île Dissée, pour y établir un comptoir commercial. A l'appui de cette demande, M. Godineau de la Bretonnerie faisait valoir qu'il avait obtenu de Georges Samuel, chef local, l'engagement de lui concéder, en toute propriété, la portion du littoral s'étendant, dans son domaine de Sénafé, de la baie de Zulla à celle d'Amphila [3]. Bien que le gouvernement français n'eût pas ratifié le traité passé avec Négoussié, par lequel ce prince avait cédé l'île Dissée à la France [4], et qu'il n'eût, par conséquent, aucun titre sérieux à faire valoir pour la revendication soit de cette île, soit d'une portion quelconque de territoire dans la baie d'Adulis [5], le Ministre des Affaires étrangères ne repoussa pas *a priori* la demande qui lui était faite. Il lui parut qu'en présence du courant chaque jour

[1] F. O. 78-3188. Mémorandum Hunter, 17 décembre 1874. — A. E. Turquie 392. M. de Vogüé au Ministre des Affaires étrangères, Thérapia 11 juin 1872.

[2] A. E. Turquie 391. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Vogüé, Versailles 15 février 1872.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. MM. Beau de Rochas et Godineau de la Bretonnerie au Ministre des Affaires étrangères, Paris 5 juin 1872.

[4] Cf. t. III, 1re partie, p. 249.

[5] Cf. A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 11 juin 1872.

plus prononcé qui tendait à entraîner, par la voie de la mer Rouge, le commerce maritime avec l'Extrême-Orient, il y avait lieu de rechercher s'il ne serait point utile et possible de ménager aux bâtiments français un lieu de ravitaillement le long de la rive occidentale de cette mer, et, à cet effet, de conclure, sans susciter les ombrages et les réclamations de la Porte, un accord avec les chefs abyssins qui, croyait-il, exerçaient sur cette partie de la côte une autorité que ne paraissait guère limiter la souveraineté nominale du Sultan [1]. Questionné à ce sujet, M. de Vogüé, ambassadeur de France à Constantinople, répondit que la Sublime Porte se désintéressait de ce qui se passait sur la rive africaine de la mer Rouge, que celle-ci relevait de l'autorité du Khédive et que Nubar pacha, alors présent à Constantinople, lui avait déclaré que les frontières de l'Égypte, de ce côté s'arrêtaient à Massawa [2]. Sur la foi de cette information erronée, l'ambassadeur ne croyait donc pas que l'entreprise présentât de grandes difficultés. « L'utilité d'un semblable comptoir, écrivait-il, est incontestable, non seulement au point de vue de l'intérêt commercial, mais au point de vue de la navigation militaire. En cas de conflit maritime, la vente de charbon de terre aux navires belligérants peut être interdite aux neutres, il est donc important de posséder, sur des points déterminés du globe et à l'abri de notre pavillon, des dépôts de charbon, accessibles en tout temps aux navires de l'État. La mer Rouge est un de ces points; l'ouverture de l'isthme de Suez en a fait une des principales routes du grand commerce international et l'expose à devenir un jour le théâtre ou la base d'opérations de guerre. La création d'un établissement qui servirait dans ce cas de port de refuge et de ravitaillement à notre marine est tout indiquée. Elle peut être précédée et préparée par l'initiative privée, mais à la condition que les efforts individuels soient sincères et reçoivent du département de la Marine un concours opportun et efficace. » M. de Vogüé conseillait, d'ailleurs, au cas où l'on donnerait suite au projet de prise

[1] A. E. Turquie 392. Ministre des Affaires étrangères à M. de Vogüé, Versailles 20 juin 1872. A. E. *Mémoires et Documents,* mer Rouge, t. I. Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, 3 juillet 1872.

[2] A. E. Turquie 392. M. de Vogüé au Ministre des Affaires étrangères. Thérapia, 27 juillet 1872. Il est vraiment surprenant de constater que Nubar pacha était si mal averti des intentions et des projets de son maître en mer Rouge.

de possession de l'île Dissée, de prévenir les réclamations éventuelles en créant les faits accomplis[1].

Ces conseils ne furent pas suivis par le département des Affaires étrangères qui répondit à la demande de MM. Beau de Rochas et Godineau de la Bretonnerie en termes si circonspects que ceux-ci ne donnèrent pas suite à leur projet[2]. Il en fut de même de celui que M. Denis de Rivoyre forma vers la même époque en vue de fonder un établissement à Obock. A la différence de l'île Dissée, ce territoire appartenait effectivement à la France. L'amiral Pothuau, Ministre de la Marine, autorisa donc M. de Rivoyre à s'y établir, mais, lui manda-t-il, « cet établissement se fera complètement à vos risques et périls et conservera un caractère absolument privé. Le gouvernement, résolu de s'abstenir de toute espèce d'entreprise lointaine, n'enverra à Obock ni un soldat ni un fonctionnaire, ni un représentant quelconque de son autorité. Il ne peut s'engager à vous offrir aucune assistance dans le cas où vous auriez des démêlés avec les populations voisines, ou du moins cette assistance n'ira pas au delà de celle que notre diplomatie et notre marine accordent en général aux intérêts français... Vous n'aurez donc à compter que sur vos seules forces pour vous installer et vous soutenir à Obock[3]. » On comprend que, dans ces conditions, l'ardeur de M. de Rivoyre se soit refroidie et qu'il ait préféré

[1] A. E. Turquie 392. M. de Vogüé au Ministre des Affaires étrangères, Thérapia, 27 juillet 1872.

[2] Cf. A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères MM. Beau de Rochas et Godineau de la Bretonnerie, 15 novembre 1872. « Le gouvernement français, écrivait le Ministre, ne pourrait aujourd'hui faire acte de possession sur le territoire de la baie d'Adulis sans s'exposer à des difficultés qu'il ne croit pas devoir soulever. La mesure dans laquelle nous pourrions seconder vos projets est donc très limitée... Sans assumer aucune responsabilité, ni prendre aucun engagement, le gouvernement suivrait votre entreprise avec un intérêt proportionné aux services qu'elle pourrait rendre à notre marine... Il vous appartient de décider si nos bonnes dispositions à cet égard répondent suffisamment à vos vues pour vous encourager à former un établissement dont la création restera à vos risques et périls et en faveur duquel nous ne saurions vous promettre d'autre appui que celui qui est dû aux nationaux français en pays étranger. »

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre de la Marine à M. de Rivoyre, 24 octobre 1872.

se contenter, temporairement tout au moins, d'une place de sous-préfet qu'on lui offrit en Algérie [1].

Cependant le gouvernement français ne restait pas insensible aux avantages qui pouvaient découler, pour l'avenir du commerce de ses nationaux dans l'Extrême-Orient, de l'existence d'un établissement sur la côte africaine de la mer Rouge. L'ouverture du canal de Suez à la navigation montrait la sagesse des vues qui avaient présidé en 1859 à la mission du capitaine de frégate Russell [2]. Le traité passé à cette époque avec Négoussié n'avait pas, il est vrai, été ratifié en vue de ménager l'Angleterre. Mais ne serait-il pas possible, à la faveur des circonstances, de le faire revivre? Précisément à cette époque, le négus d'Abyssinie, alarmé des ambitions du Khédive Ismaïl qui menaçait ses frontières, se tournait vers l'Europe pour lui demander son appui, et réclamait la possession de la côte de la mer Rouge au sud de Massawa. Le Ministre des Affaires étrangères crut trouver là une occasion favorable pour reprendre le projet primitif et prescrivit à M. de Sarzec, vice-consul de France à Massawa, de se rendre à Adoua et d'en entretenir le négus. « Le roi Johannès, lui mandait-il, donnerait-il sa sanction à un acte analogue à celui qu'avait souscrit Négoussié? Aurait-il l'autorité nécessaire pour faire respecter ses engagements, s'il venait à en prendre à notre égard? Et, à son défaut, à qui appartiendrait le droit de cession de l'île Dissée [3]? » Une pareille négociation était viciée à la base par une connaissance incomplète de la situation en mer Rouge. En réalité la côte africaine de cette mer appartenait tout entière et depuis quelques années déjà à l'Égypte. C'est ce que répondit M. de Sarzec, qui ajouta que le gouvernement du Khédive était désormais seul qualifié pour traiter de la cession de l'île Dissée et de la baie d'Adulis [4].

[1] En juin 1873, une réponse analogue fut faite par ordre du Ministre de la Marine au sieur Arnoux qui avait entretenu le Ministre de la possibilité d'établir des comptoirs français à Obock (cf. A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. III. L'amiral Duperré à M. Arnoux, 12 juin 1873).

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 248-249.

[3] A. E. *Correspondance politique*, Massawa, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Sarzec, Paris, 4 février 1873.

[4] A. E. *Correspondance politique*, Massawa, t. I. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 7 mars 1873.

A la suite de cette information, le gouvernement français renonça au projet qu'il avait conçu de négocier avec le négus la cession de l'île Dissée[1]. D'ailleurs, à Constantinople, Nubar pacha ne cachait plus les visées de son maître. En juillet 1872, il avait déclaré à M. de Vogüé que les frontières de l'Égypte, sur la côte africaine de la mer Rouge, s'arrêtaient à Massawa. A l'ambassadeur qui, en juin 1873, lui rappelait ce langage, Nubar, sans nier le fait, lui déclara que cette opinion ne liait pas le Khédive qui, lui, avait d'autres idées que les siennes et considérait toute la mer Rouge comme une dépendance naturelle de l'Empire ottoman. «J'ai cru comprendre en outre, ajoutait M. de Vogüé, que Nubar pacha cherchait à éviter la création d'établissements européens sur le littoral africain. Il m'a parlé des difficultés insurmontables que de pareilles créations rencontreraient, a exagéré l'insalubrité du climat, l'absence d'eau potable, se félicitant d'avoir amené les Italiens à renoncer à leurs projets sur la baie d'Assab et laissant tomber dans la conversation que le gouvernement français serait conduit à son tour à céder au gouvernement égyptien les acquisitions qu'il avait faites dans ces parages. Il me paraît évident d'ailleurs que les expéditions conduites au sud de Massawa d'une part et à Berbera de l'autre, ont eu pour but d'enclaver l'île de Dissée et la baie d'Obock dans les possessions égyptiennes, de manière à préparer les voies soit à une revendication ultérieure, soit à une rétrocession de ces territoires[2]. »

En dépit des vues ainsi affirmées par le ministre du Khédive, M. de Vogüé n'en continuait pas moins de préconiser l'occupation de l'île de Dissée. La situation, par contre, lui paraissait tout à fait différente sur la côte d'Arabie. De ce côté, la Porte s'était mise à faire valoir ses droits de suzeraineté sur la péninsule avec une telle vigueur, qu'il paraissait impossible, aux yeux de l'ambassadeur, de faire revivre les prétentions du gouvernement français sur Cheikh Saïd. La révolte des Assyr fut le point de départ de l'intervention de la Sublime Porte en Arabie. Ces redoutables montagnards s'étaient soulevés une première fois à la fin de 1863, et la

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa, t. I. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Sarzec 10 juin 1873.

[2] A. E. Turquie 395. M. de Vogüé au Ministre des Affaires étrangères, Thérapia, 24 juin 1873.

présence des troupes égyptiennes envoyées par le vice-roi, avait, on l'a vu, contribué à apaiser leur rébellion[1]. En 1867, les Assyr se soulevèrent de nouveau. Pressé par le grand chérif de la Mecque d'envoyer une force au Hedjaz pour coopérer avec les troupes du Sultan, le Khédive se récusa; il se contenta de déléguer un officier égyptien nommé Méhémet bey, chargé de présents, auprès de Mohamed Ibn Aïd, émir d'Assyr, pour l'engager à rentrer dans l'obédience de la Sublime Porte[2]. Mais le délégué du Khédive, loin de calmer les esprits, jeta, paraît-il, de l'huile sur le feu, ce qui fit croire un moment qu'Ismaïl pacha avait des vues sur ce pays[3]. Il est certain que l'émir des Assyr entretint par la suite des relations suivies avec le vice-roi; c'est ainsi qu'en juillet 1870, Mohamed Ibn Aïd envoyait au Khédive une lettre dans laquelle il disait qu'il avait chargé son messager de l'entretenir de trois questions qu'il n'osait mettre par écrit, de crainte que la lettre ne tombât entre les mains des envieux, lesquels « sont bien nombreux, constatait-il, par suite de l'amitié et de l'attachement qui nous lient ». L'émir des Assyr demandait au vice-roi de lui envoyer un fondeur « spécialiste dans la fabrication des boulets de canon et dans les autres travaux qui s'y rattachent[4] ». « Toutes nos forces sont à la disposition de Son Altesse le Khédive, ajoutait Mohamed Ibn Aïd, Dieu est témoin de ce que nous avançons. L'avenir, d'ailleurs, le prouvera. En effet des mots seuls, sans actes, ne servent à rien[5]. » Aussi lorsqu'au mois de novembre 1870, les Assyr levèrent l'étendard de la révolte, le grand vizir laissa-t-il entendre à Constantinople que le vice-roi d'Égypte n'était pas étranger à ce soulèvement[6]. Ismaïl pacha parut fort contrarié de ces soupçons; il nia toute participation au mouvement, dont il déclara même ignorer l'existence[7]. Aussi bien pouvait-on

[1] Cf. t. I, chap. XI, p. 315-319.

[2] F. O. 78-3186. Stanton à lord Stanley. Le Caire, 2 mai 1867.

[3] F. O. 78-1977. A. Sandison à M. Reade. Djeddah, 7 juin 1867.

[4] Ce secours fut d'ailleurs fourni, puisque les Turcs en pénétrant dans l'Assyr constatèrent que les rebelles fabriquaient eux-mêmes leur poudre avec du matériel fourni par le vice-roi d'Égypte (cf. t. II, p. 591).

[5] A. A.-Maïa Sanieh, carton 19, pièce 125. Mohamed Ibn Aïd au Khédive, 30 juillet 1870.

[6] Cf. t. II, p. 584.

[7] F. O. 78-3186. Stanton à lord Granville, Le Caire, 2 décembre 1870.

soupçonner, avec plus de raison, le grand chérif de la Mecque d'en être l'instigateur, car il tenait les Assyr à sa dévotion[1] et ne manquait pas de leur lâcher la bride chaque fois que ses relations se tendaient avec le gouverneur du Hedjaz, afin de se faire ensuite, aux yeux de la Porte, un mérite de les avoir ramenés dans la voie de la soumission[2]. Mais cette fois, la Porte prit la chose au sérieux. Profitant des facilités que lui offrait la nouvelle voie percée à travers l'isthme de Suez, elle décida de porter un corps de troupes de 15.000 hommes, commandé par Mohamed Radif pacha, dans la péninsule arabique. Les Assyr, cependant, avaient franchi la frontière, pris Abou Arich et attaqué Djizan. Repoussés de cette dernière place, ils se dirigèrent vers Hodeïda. En même temps la tribu de Dhu Mahomed menaçait Moka. Pris de court, le pacha de Hodeïda ramena ses troupes à l'intérieur de la ville et demanda aux Anglais d'Aden de lui livrer une certaine quantité de poudre de guerre[3]. Le 28 novembre, les Assyr arrivèrent devant Hodeïda; dans la nuit du 2 au 3 décembre, ils tentèrent l'assaut. Malgré un feu très vif de la défense, ils réussirent à dresser huit échelles contre les murailles de la ville, mais après vingt heures de combat, les Assyr furent repoussés et se retirèrent en emportant un grand nombre de blessés; plus de 60 morts gisaient sur le terrain[4]. L'échec était complet. L'expédition turque n'en poursuivit pas moins sa route[5]. Bien que les Assyr fussent rentrés chez eux, l'intention de la Porte était de les attaquer dans leur propre pays pour y

[1] Selon leur propre expression les Assyr étaient prêts «à mourir sur un signe de ses yeux».

[2] A. E. Djeddah, t. III. Dubreuil au Ministre des Affaires étrangères, 6 novembre 1870. — F. O. 78-3186. Sir H. Elliot à lord Granville, Péra, 28 décembre 1870. A Suez, l'opinion la plus généralement admise était que les Wahabites avaient poussé les Assyr à la révolte (cf. A. E. Égypte 48. Eynaud au Ministre des Affaires étrangères, Suez, 16 décembre 1870).

[3] Cette demande lui fut accordée (cf. I. O. Letters from Aden, vol. 45. E. L. Russell au gouvernement de Bombay, 25 novembre, 2 décembre 1870).

[4] A. E. Djeddah, t. 3. Dubreuil au Ministre des Affaires étrangères, 15 décembre 1870.—F.O.78-3186. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 23 décembre 1870.

[5] Le consul de France à Port-Saïd estimait le 31 janvier 1871, à 14.500 hommes le total des troupes turques passées jusqu'à ce jour par le canal de Suez (A. E. Égypte 49. Pellissier au Ministre des Affaires étrangères, 31 janvier 1879).

établir l'autorité du Sultan et prévenir le retour de ces soulèvements périodiques[1]. En même temps, un autre corps turc, commandé par Midhat pacha, partait de Bagdad, afin d'envahir le Nedj, où les Wahabites créaient également des difficultés à la Porte. Déjà l'on escomptait à Constantinople une jonction des deux corps qui permettrait de soumettre toute la péninsule arabique[2]. La lutte se poursuivit dans cet âpre climat avec des alternatives de succès et de revers pour les armes ottomanes[3]. En février 1872, une force turque importante débarqua à Hodeïda[4], commandée par Ahmed Mouktar pacha, pour marcher contre Sanaâ et soumettre à l'autorité de Constantinople tous les petits sultans du Yémen qui se targuaient de leur indépendance et parfois en mésusaient. Sanaâ fut prise le 24 avril 1872[5]. La capitale tombée, il était certain que les villes de Taiz, Oudain, Ibb, Djubbeh ne tarderaient pas à suivre le même sort, et que viendrait ensuite le tour des autres districts producteurs de café. Aussi l'alarme fut-elle grande à Aden et dans les sultanats d'alentour. En octobre 1872, le sultan de Lahedj, Fadhil bin Mouhsin reçut une lettre de Mouktar pacha l'invitant à se rendre auprès de lui et à faire sa soumission à la Sublime Porte. S'il cédait, les autres sultanats suivraient son exemple, et l'influence que l'Angleterre exerçait sur eux serait ruinée, son prestige gravement compromis, le commerce d'Aden détourné par les Turcs vers d'autres ports. Sur l'avis du général Schneider, résident politique d'Aden, le sultan de Lahedj répondit au pacha du Yémen qu'il était l'allié du gouvernement britannique, stipendié par lui,

[1] F. O. 78-2173. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 20 janvier 1871. F. O. 78-2186. Stanton à lord Granville, Caire, 7 février 1871.

[2] «Si les deux corps expéditionnaires peuvent faire leur jonction, déclarait à Constantinople Méhémet Rouchdi pacha, nous aurons soumis une contrée de 8 millions d'âmes qui, en nous fournissant son contingent de soldats, nous permettrait de soulager considérablement l'Asie Mineure où le recrutement, qui pèse en majeure partie sur cette partie de l'Empire, ne laisse presque pas de bras pour l'agriculture» (A. E. Égypte 50. Nouvelles de Constantinople, 4 octobre 1871).

[3] Pendant cette période, le vice-roi autorisa l'achat, à Massawa et à Souakin, de bêtes de somme destinées à l'armée turque du Yémen.

[4] I. O. Letters from Aden. C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, 8 février 1872.

[5] I. O. Letters from Aden. Tremenhere au gouvernement de Bombay, 7 mai 1872.

tenu d'observer les obligations des traités passés avec la Grande-Bretagne, et qu'il ne pouvait rien faire sans son avis[1]. Le 8 janvier 1873, sur l'ordre du gouverneur général de l'Inde, le général Schneider écrivit à Mouktar pacha pour lui demander de suspendre toute démonstration et toute action contre les chefs des tribus qui entourent Aden et avec qui l'Angleterre entretenait des relations politiques, de tels procédés constituant de sa part un acte inamical à l'égard de la Grande-Bretagne[2]. De son côté, Sir H. Elliot obtenait, le 13 janvier 1873, de la Porte l'assurance qu'aucune action ne serait entreprise contre Lahedj sans ses ordres. Le 21 mai, néanmoins, on apprenait à Aden que 12 soldats turcs étaient arrivés la veille dans le pays de Houshibi, à Shaga, localité voisine de Zaida, ville frontière du sultanat de Lahedj. Le résident politique d'Aden avertit sur le champ Mouktar pacha qu'un tel acte était contraire aux assurances données par la Porte au gouvernement britannique et qu'il en supporterait les conséquences[3]. Mouktar pacha répondit que ces assurances visaient le sultan de Lahedj seul et non pas les autres sultanats[4]. Sur ces entrefaites, le général turc fut remplacé par Ahmed Ayoub pacha. Mais bien que ce dernier eût reçu, en quittant Constantinople, l'ordre de retirer ses troupes du pays des Houshibi, il n'en fit rien; au contraire, le 26 juillet 1873, une trentaine de soldats irréguliers venant de Taiz renforcèrent la garnison de Shaga. Quoique les troupes turques n'eussent pas pénétré dans le pays des Amiri, l'émir lui-même était gardé en prison à Taiz. D'autre part, Mohamed Rachid pacha, moutessarif de Taiz, s'ingérait dans les affaires des tribus environnant Aden[5]. Sur ces entrefaites, les frères du sultan de Lahedj, nommés Abdallah et Abdel Kerim, entrèrent en relations avec les Turcs et envoyèrent leur fils et neveu Fadhil[6] à Taiz et à Sanaâ pour présenter leur soumission à la Sublime Porte[7]. Cette trahison montrait que les intrigues des Turcs

(1) I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 26 octobre 1872.
(2) I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 8 janvier 1873.
(3) I. O. Letters from Aden. Schneider au secrétaire d'État pour l'Inde, 26 mai 1873.
(4) I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 1er juillet 1873.
(5) I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 9 août 1873.
(6) Il était fils d'Abdallah et neveu d'Abdel Kerim.
(7) I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 26 août 1873.

devenaient plus actives que jamais. Aux représentations que lui avait faites le général Schneider, Ahmed Ayoub pacha, gouverneur général du Yémen, répondit que le district des Houshibi avait été annexé au gouvernement de Taiz [1]. Quelques jours après, les adhérents d'Abdallah, frère du sultan de Lahedj, attaquèrent le bazar et furent repoussés. Il y eut des pertes des deux côtés. Les cheikhs s'interposèrent aussitôt en médiateurs entre le sultan et son frère, qui donna son fils et celui d'Abdel Kerim en otages. Mais alors un détachement de 25 soldats turcs, parti de Shaga, franchit la frontière, pénétra sur le territoire de Lahedj où il occupa la maison fortifiée d'Abdallah, tandis que son chef le youzbachi Saleh agha réclamait au sultan la remise des otages, sous prétexte qu'Abdallah et ses neveux avaient fait leur soumission et étaient sujets turcs. D'autre part, l'officier commandant à Taiz méditait d'occuper le fort de Zaida et demandait au sultan la permission de s'y installer. L'une et l'autre demandes furent repoussées par Fadhil bin Mouhsin. Soucieux de ne pas envenimer les choses, le résident politique d'Aden conseilla à ce dernier de ne pas attaquer le détachement turc, mais il écrivit une lettre au commandant turc pour le sommer d'évacuer sur le champ le territoire de Lahedj [2]. Quelques jours après, le général Schneider fit partir d'Aden des troupes qui vinrent prendre position à l'est d'El Hauta, capitale du Lahedj, pour soutenir le sultan [3]. Des pourparlers s'engagèrent entre le capitaine Hunter, adjoint au résident, et le moulazim commandant le détachement retranché dans la maison d'Abdallah [4] — de même qu'entre ce dernier et Abdallah bin Mouhsin d'une part et le sultan de l'autre; ils n'aboutirent à aucun résultat [5]. La situation resta sans changement jusqu'au 15 novembre, date où arriva à Lahedj Izzet Moustafa bey, qui venait de Sanaâ, porteur d'une lettre du gouverneur général du Yémen pour le résident britannique. Izzet bey était délégué comme « mamour » pour

[1] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 11 octobre 1873.

[2] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 22 octobre 1873.

[3] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 28 octobre 1873.

[4] Le youzbachi était retourné à Shaga, laissant derrière lui un détachement de 20 hommes commandé par un moulazim.

[5] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 11 novembre 1873.

effectuer, entre le sultan et son frère Abdallah, un arrangement auquel le résident était convié à participer. Dans une entrevue qui eut lieu le 21 novembre, le général Schneider déclara à l'envoyé qu'il repoussait toute ingérence des Turcs dans les affaires intérieures du sultanat de Lahedj, qu'il ne discuterait pas avec lui la question de la soumission d'Abdallah, et il lui rappela qu'en vertu des instructions de la Porte, les troupes turques devaient être retirées de Lahedj ainsi que du territoire des tribus liées par traité avec le gouvernement britannique. Izzet bey répondit qu'étant soldats, ils exécutaient simplement les ordres reçus et qu'ils ne pouvaient abandonner Lahedj sans instructions, lesquelles étaient probablement en route[1]. Devant la fermeté de l'attitude britannique, les Turcs finirent néanmoins par céder. Le 6 décembre 1873, Abdallah bin Mouhsin se présenta avec son frère Abdel Kerim et son fils Fadhil devant le résident politique venu à Lahedj pour la circonstance. En tant qu'aîné de la famille, il se plaignit de ne pas posséder une partie équitable du territoire ni du subside britannique, et de ne pas exercer le pouvoir en même temps que le sultan. Le général Schneider répliqua qu'il ne pouvait y avoir deux maîtres à la fois dans un pays et que le sultan actuel avait été élu par les suffrages des cheikhs et des sayeds de la principauté. Il reprocha à Abdallah sa trahison et l'invita à se soumettre sans conditions le jour même, sous peine de voir sa maison attaquée et prise d'assaut par les troupes britanniques. Abdallah, son frère et son fils cédèrent à la menace; ils assistèrent à la sortie de la garnison turque de leur maison fortifiée et furent ensuite déportés à Aden[2].

Quelle que fût la mauvaise volonté déployée par les autorités du Yémen pour exécuter ses ordres, la Sublime Porte n'en avait pas moins eu le bon esprit de céder[3] devant l'insistance de l'Angleterre à préserver la

[1] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 24 novembre 1873.

[2] I. O. Letters from Aden. Schneider au gouvernement de Bombay, 7 décembre 1873. Les prisonniers furent ensuite relâchés et se retirèrent à Moka.

[3] Malgré les intrigues du général Ignatieff qui poussait à la résistance (cf. A. E. Turquie 397. Le Sourd au Ministre des Affaires étrangères, Péra, 19 novembre, 7 décembre 1873, et aussi A. E. Aden 37. Chauvet au Ministre des Affaires étrangères, 15 novembre et 11 décembre 1873).

zone d'influence qu'elle s'était acquise dans la région d'Aden. En entamant cette longue campagne d'Arabie, la Sublime Porte n'avait pas été simplement mue par un désir de conquête. Les milieux turcs éclairés étaient à cette époque travaillés par l'idée de l'*unité islamique*, qui consistait à lier à l'Empire ottoman, d'une manière plus étroite, les éléments épars de l'islamisme, en vue de constituer l'État sur des bases plus solides. Car l'Islam, pour eux, n'était pas seulement une religion, mais une nationalité, et les Arabes comme les Turcs reconnaissant pour souverain légitime et calife le Sultan de Constantinople, il était naturel que leur unité devînt un fait, une réalité[1]. En théorie, cependant, l'idée était fort discutable. « Quant aux principes généraux sur lesquels la Porte appuie son droit de souveraineté dans la péninsule arabique et à ceux que pourraient lui opposer les indépendances locales, écrivait M. Le Sourd, chargé d'affaires de France à Constantinople, nulle matière n'est plus délicate et plus obscure. Le droit islamique prenant sa source dans l'investiture spirituelle, non moins que dans l'héritage temporel des khalifes, est sujet par là même à des arguties et à des disputes sur lesquelles les schismes et les révolutions fréquentes de l'histoire musulmane font planer une extrême confusion[2]. » Possesseur des villes saintes, le Sultan paraissait cependant fondé à revendiquer les droits suzerains sur tous les territoires du Yémen. D'ailleurs, en matière de politique étrangère, c'est moins souvent le droit que le fait qui compte, et le gouvernement ottoman affirmait une telle volonté de suprématie sur l'Arabie et son littoral jusqu'à Bab el Mandeb, qu'il eût été fort peu politique, de la part des puissances européennes, de se prévaloir d'acquisitions antérieures pour fonder sur la côte un établissement sans l'assentiment de la Porte. La question des droits que la France pouvait faire valoir sur Cheikh Saïd se trouvait ainsi définitivement écartée.

[1] Cf. t. II, p. 586-587.

[2] A. E. Turquie 397. M. le Sourd au Ministre des Affaires étrangères, Péra, 7 décembre 1873.

5. — OCCUPATION DE BERBERA PAR LES ÉGYPTIENS (1873).

C'est d'une mystique analogue à celle de Constantinople, on le verra, que le Khédive Ismaïl se réclama pour étendre son pouvoir sur la côte africaine du golfe d'Aden. Toutefois, à l'inverse des Turcs, le vice-roi ne procéda à l'extension de sa puissance qu'avec une extrême prudence.

Le premier contact des Égyptiens avec la côte des Somalis datait, on le sait, de 1867. Trois ans plus tard, Gamali bey séjourna sur cette côte pendant toute une saison et l'insistance qu'il mit à nouer de bons rapports avec les Somalis donne à penser que le vice-roi songeait, dès ce moment, à réaliser son dessein d'annexion. L'Angleterre, cependant, ayant demandé des explications, le Khédive hésita; sa politique marqua un temps d'arrêt, et, au début de 1871, Momtaz pacha ne fit que toucher aux ports somalis, sans y séjourner. De même, quelques mois plus tard, à Munzinger qu'il avait nommé gouverneur de Massawa [1], le Khédive recommanda de laisser à Berbera et à Assab les choses dans le *statu quo* et de n'intervenir que si celui-ci était menacé [2]. Le vice-roi ne voulait agir, semble-t-il, que lorsqu'il sentirait le terrain sûr sous ses pas à Constantinople; or tant qu'Aali pacha demeurerait grand vizir, il ne pouvait compter sur l'appui sans réserve de la Sublime Porte.

Cependant l'idée était lancée; elle fit son chemin. Lorsque en octobre 1872, Munzinger établit un impôt sur les Danakil, il rappela les tentatives faites par les puissances européennes et notamment par l'Italie pour s'installer sur cette côte, et suggéra au Khédive d'occuper Berbera et Bulhar avant que ces places « ne soient gagnées à l'une quelconque des puissances [3] ». La question fut alors sérieusement étudiée au Caire pour la première fois. Le 9 février 1873, le général Stone, chef de l'État-major, remettait un rapport dans lequel il proposait de confier à une

[1] En avril 1871.

[2] Instructions à Munzinger, juillet ou août 1871.

[3] A. A. Dossier 3/7, pièce 13. Munzinger au mihradar du Khédive, 14 octobre 1872.

expédition indépendante l'occupation de Berbera, « avant-port d'un peuple nombreux et guerrier ». « Il faut, écrivait-il, que l'expédition qui sera faite soit inattendue de tout le monde, qu'elle soit composée d'un excellent bataillon d'infanterie, d'une batterie d'artillerie de campagne de quatre pièces rayées, pour occuper subitement les positions qui dominent le port, de deux mitrailleuses pour garder les approches de la ville du côté de l'intérieur et d'un peloton de cavalerie. Le chef de l'expédition doit être un colonel de hautes qualités, comme soldat et comme homme; d'un tact exquis, d'une décision prompte, parce qu'il aura à lutter contre les ambitieux du pays et les intrigues anglaises du port vis-à-vis, Aden. » En raison de l'importance commerciale de Berbera, le général Stone recommandait que le port fût déclaré franc, immédiatement après l'occupation, les navires n'ayant à payer que des droits de tonnage, puis d'éclairage lorsque les phares seraient établis. Une fois débarqué à Berbera, et la position assurée contre des attaques de l'intérieur, le chef de l'expédition ouvrirait des communications avec le chef du district méridional du territoire confié à Munzinger, district dont le quartier-général était prévu à Roheita, et les deux commandants conviendraient alors des limites à assigner à leurs territoires respectifs [1].

Ce projet ne dut pas être du goût du Khédive. Il répugnait en principe aux solutions de force, et ce que le Chef d'État-major suggérait n'était pas autre chose qu'un coup de main effectué par surprise. De plus le général allait un peu vite en besogne, car Berbera était séparé de Roheita par le golfe de Tadjoura, où les Turcs continuaient d'exercer des droits de souveraineté tant à Zeyla qu'à Tadjoura même. Munzinger, qui visita la côte en mars 1873, ne manqua pas de signaler en haut lieu l'intérêt qu'il y aurait à rattacher ces deux places à l'Égypte, pour avoir « la route claire jusqu'à Berbera ». « Quant à cette dernière ville, écrivait-il, j'ai l'honneur de faire observer à Votre Excellence que de nouveaux renseignements que j'ai eus à ce sujet me confirment dans l'opinion que j'ai eu l'honneur de soumettre à mon Auguste Maître, que la colonisation de Berbera est une chose de grande nécessité et d'une incontestable utilité... J'espère que l'expédition de Berbera sera infailliblement exécutée

[1] La note du général Stone est datée du 9 février 1873.

cet été. La seule difficulté que rencontreront nos troupes sera le manque d'eau douce. Il faudra donc faire de manière que les soldats puissent boire de l'eau distillée à bord, et il faudrait qu'on prenne dès aujourd'hui les mesures nécessaires pour faire tenir prête une quantité de tuyaux en terre, par exemple 15 à 20.000 mètres, afin d'établir un aqueduc des sources qui se trouvent à l'intérieur[1]. » Un voyageur allemand, le docteur Hildebrandt, qui avait accompagné Munzinger aux Bogos, parcourait précisément à cette époque la côte des Somalis, avec l'intention de se rendre ensuite à Zanzibar. D'Aden, il écrivit à Munzinger, le 9 mars : « Il me paraît que c'est aujourd'hui ou jamais le moment de prendre position sur cette côte. Anglais, Américains, Français, Portugais, Autrichiens paraissent vouloir rivaliser pour la possession du sud-est de l'Afrique. Les Français semblent vouloir réaliser leurs idées sur Obock et, pour avoir une excuse et soutien moral, ils s'empresseront de dénoncer le commerce d'esclaves exercé par le cheikh Aboubekr de Zeyla.

« Il serait, je crois, très facile à l'Égypte de consolider ses possessions sur la côte des Somalis parce que :

1. Chacun est las du désordre et du manque de sûreté qui existe.

2. Parce que les Somalis, résistant aux tentations des Anglais, s'avouent franchement comme sujets de Son Altesse.

3. Parce que la confédération somalie est si ruinée par les guerres intestines que les tribus ne pourraient résister à l'occupation.

4. Berbera est facile à fortifier. L'entrée du port est si étroite qu'un seul fort la défendrait. »

Munzinger s'empressa de transmettre en haut lieu ces informations[2] ainsi qu'un rapport intéressant de M. Hildebrandt[3] sur la côte des Somalis. Il fit valoir que le Khédive pourrait, grâce à une modeste sub-

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 27 mars 1873. Les sources mentionnées sont celles de Doubâr.

[2] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Kassala, 26 avril 1873.

[3] Ce rapport, daté du 10 mars, donne des détails intéressants sur le commerce de Berbera et sur les rivalités entre les tribus. Rappelant le rôle de l'abban, M. Hildebrandt déclare qu'il reçoit, tant de l'acheteur que du vendeur : pour 32 rotles de café, 2 annas comme courtier et 2 annas comme abban; pour 75 rotles de gommes ou de myrrhe, mêmes prélèvements; pour 32 rotles d'ivoire, 9 morceaux de toile et

vention, s'assurer dans la personne du voyageur allemand «un correspondant fidèle et habile» et que nul homme n'était plus à même que lui de «travailler à l'exécution des idées de Son Altesse sur le pays compris entre Berbera et Zanzibar[1]».

A la lettre de Munzinger du 27 mars, le vice-roi répondit qu'il ne pensait pas que les Anglais eussent des vues sur Berbera : «Ce serait, dit-il, une violation manifeste des traités internationaux et je pense que l'Angleterre est la première nation intéressée à observer ces traités et à maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman[2]»; en même temps, il donnait l'ordre de commander les 15 à 20.000 mètres de tuyaux en terre réclamés par Munzinger[3]. Quelques jours plus tard, le Khédive partit pour Constantinople. Les choses avaient bien changé à son avantage dans la capitale de l'Empire ottoman, depuis la mort d'Aali pacha. Par ses prévenances et ses largesses, le vice-roi avait gagné à lui les grands vizirs qui avaient succédé à Aali. Il était maintenant en position d'obtenir du Sultan la plus ample satisfaction pour ses aspirations politiques. Dans le firman qui lui fut délivré le 9 juin 1873, la mer Rouge ne fut pas oubliée. Alors que les firmans de 1865 et de 1866 n'avaient attribué

5 o/o; pour les plumes d'autruche, il prélève la plus belle plume et 5 o/o. — La vengeance du sang est la seule loi reconnue entre les tribus. «Peu de temps avant mon arrivée à Bulhar, écrit l'auteur du rapport, 5 hommes de la tribu Ayal Djibril Abokr, qui étaient venus là pour affaires, furent faits prisonniers par les Ayal Chardone, coupés en morceaux par les femmes de ces derniers et jetés en pâture aux hyènes. Leurs parents dans l'intérieur avaient tué quelque temps avant une vingtaine d'hommes de la tribu des Ayal Chardone. La nuit de mon départ, Bulhar a été surpris par les Ayal Gedid, qui imposèrent une forte contribution aux marchands venus à Bulhar.» Le rapport est signé par M. Hildebrandt qui se qualifie de «voyageur par l'ordre du Ministre de l'Agriculture à Berlin».

[1] Le Khédive autorisa le versement d'une subvention à M. Hildebrandt et laissa Munzinger libre soit de la lui donner à titre de correspondant, soit de lui offrir une paie mensuelle comme employé du gouvernement égyptien. Munzinger envoya 30 guinées au voyageur allemand en exprimant l'espoir que «son zèle comme correspondant lui permettrait à l'avenir de lui faire parvenir de temps en temps d'autres sommes.»

[2] A. A. Le Khédive à Munzinger, Le Caire, 11 mai 1873.

[3] A. A. Khairy pacha à Rousseau bey, 7 mai 1873. Le Khédive fit également envoyer à Munzinger, sur sa demande, la carte anglaise du golfe d'Aden et la description de Berbera faite par Heuglin et publiée par Petermann à Gotha.

au Khédive, puis à l'Égypte, que les caïmacamats de Souakin et de Massawa, celui de 1873 précisa que serait compris dans la succession au Khédivat d'Égypte les caïmacamats de Souakin et de Massawa *avec leurs dépendances*[1]. Dans son imprécision, ce mot légitimait toutes les ambitions; il montrait que le Khédive s'était mis d'accord avec la Porte pour occuper la côte des Somalis. Sûr désormais de son terrain à Constantinople, le vice-roi pouvait passer sans crainte à l'action.

Des lettres lui étaient parvenues par l'entremise de Munzinger[2], dont l'une était signée par deux notables de Berbera tandis que l'autre émanait de El Hag Amâne Abdel Kader el Sanahni « vékil des cheikhs et des omdehs de cette région ». Tous se plaignaient des difficultés que leur causaient les Bédouins et du manque de sécurité résultant de l'absence de soldats, seuls capables de maintenir l'ordre parmi eux. « Il est donc nécessaire, écrivit le Khédive, pour tranquilliser les cheikhs et les habitants de la région précisée, d'envoyer à Berbera la corvette *Saaka*, commandée par le capitaine Radouan bey. Dès son arrivée là-bas, Radouan bey convoquera les cheikhs et leur vékil, ainsi que les omdehs de la région; il leur transmettra notre salut en même temps que notre satisfaction pour leur sauvegarde des pavillons du gouvernement, et les informera de l'envoi très proche d'un mamour spécial avec des soldats qui s'établiront dans la région pour les protéger et prévenir les attaques des Arabes entre eux, afin que le pays se civilise et que la sécurité complète soit assurée à ses habitants[3]. »

En exécution de ces ordres, Radouan bey quitta Massawa le 12 août 1873 pour Berbera. A la fin de ce mois, lorsque le lieutenant Warner, commandant H. M. S. *Dalhousie*, à son retour de Guardafui, s'arrêta à Berbera, il trouva au mouillage le *Saaka*, dont le commandant, dit-il, lui offrit son assistance « comme si le territoire appartenait aux Égyptiens ». Le *Saaka* communiquait journellement avec la terre où il débarquait chaque matin une cinquantaine d'hommes qu'on ramenait à bord le soir

[1] Cf. t. II, p. 724.

[2] La lettre d'envoi de Munzinger est datée du 27 mai 1873 (cf. A. A.-M. S. Reg. 1864, pièce 9, p. 98).

[3] A. A. Reg. 1946. Ordres supérieurs, pièce 14, p. 69. O. S. au moudir général du Soudan oriental et gouverneur du littoral de la mer Rouge, 14 juillet 1873.

avant le coucher du soleil; le pavillon égyptien flottait sur le rivage [1]. Radouan bey s'employa de son mieux à gagner les habitants. Il fit distribuer de l'argent aux pauvres et sollicita l'envoi de pelisses pour les délivrer aux cheikhs. Il envoya au Caire quatre bouteilles renfermant des échantillons de l'eau de Doubâr, ainsi que la carte du pays compris entre la côte et ces sources [2]. En octobre suivant, lorsque le capitaine Hunter visita Berbera, Radouan bey lui déclara qu'il s'était efforcé d'apaiser les différends entre les tribus et qu'il espérait que le pays demeurerait tranquille. Un des assistants somalis du subehdar, qui fut envoyé à terre, rapporta cependant que les vieilles querelles continuaient et que Radouan bey venait de décider de prendre deux otages de chacune des tribus qui se rendent à Berbera, à savoir les Habr Gerhaji, les Issa Moussa et les Ayal Ahmed; les deux premières tribus seraient rendues responsables de la sécurité des caravanes (nafila) qui traversent leur territoire, tandis que la dernière répondrait de la paix et de la tranquillité à Berbera même. A cet effet chacune des subdivisions composant la tribu des Ayal Ahmed fournirait des otages, à savoir les Bahou et les Bahandira, d'une part, les Baila et les Issa Moussa de l'autre. De plus Radouan bey s'était engagé à veiller à ce que les deux premières sous-tribus reçussent la balance qui leur était due, à la suite de la réclamation qu'elles avaient formulée contre les deux dernières. La désignation des otages donna d'ailleurs lieu à des difficultés, car les tribus craignaient que ceux qui seraient désignés à cet effet ne s'arrogeassent une trop grande autorité [3].

Les autorités britanniques avaient constamment fait valoir, pour s'opposer à l'occupation de Berbera par les Égyptiens, que celle-ci porterait atteinte au commerce d'Aden avec la côte des Somalis. Cette prévision pessimiste fut démentie par les faits. Depuis l'apparition de Gamali bey et de Momtaz pacha à Berbera [4], le commerce d'Aden avec

[1] F. O. 78-3187. Le général Schneider au gouvernement de Bombay, Aden 2 septembre 1873.

[2] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 1, p. 14. Munzinger à la Maïa, 8 octobre 1873.

[3] F. O. 78-3187. F. M. Hunter au général Schneider, 9 octobre 1873.

[4] Cf. le mémorandum de Hunter, 17 décembre 1874.

les ports africains n'avait fait que croître, ainsi que le montre le tableau suivant :

ANNÉE.	EN LAKHS DE ROUPIES. IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1871-1872....	9.17.239	7.83.858	17.01.097
1872-1873....	10.49.599	9.98.680	20.48.279
1873-1874....	10.27.880	9.23.283	19.51.163
		Moyenne annuelle.....	19.00.179

Ainsi en quinze ans[1], le commerce d'Aden avec les ports africains s'était accru annuellement de près de 10 lakhs de roupies, et s'élevait maintenant en moyenne à £ 190.000 par an, chiffre dans lequel le commerce avec Berbera et Bulhar entrait au moins pour les deux tiers. Le résident politique à Aden écrivait d'ailleurs en octobre 1873 que les importations de bestiaux pour les mois d'août et de septembre 1873 dépassaient plutôt les chiffres des mois identiques de l'année précédente[2].

En novembre 1873, M. W. F. Prideaux, adjoint au résident politique d'Aden, visita Berbera. « Je trouvai, écrit-il dans son rapport, que l'occupation de Berbera par les Égyptiens était maintenant considérée comme un *fait accompli*, et l'on ne faisait pas un secret de l'intention du Khédive d'y envoyer un détachement de troupes ainsi qu'un gouverneur permanent. Au début, on avait pensé envoyer une force de 1.500 ou 1.600 hommes, mais on découvrit que l'approvisionnement d'eau disponible était insuffisant pour les besoins d'une troupe aussi nombreuse, et l'on décida en conséquence de n'envoyer que 200 ou 300 hommes. » M. Prideaux ayant fait observer à Radouan bey que le commerce de Berbera paraissait très ralenti, le commandant égyptien lui répondit qu'il était parvenu à réconcilier les tribus rivales des Ayal Ahmed et des Ayal Yunus[3], et que

[1] Cf. *supra*, p. 192.

[2] F. O. 78-3187. Le général Schneider au gouvernement de Bombay, Aden, 22 octobre 1873.

[3] Radouan bey y parvint, semble-t-il, en menaçant de bloquer Bulhar si les Ayal Yunus ne venaient pas à composition (cf. F. O. 78-3188. Mémorandum du gouvernement de l'Inde, Calcutta, 1875).

l'année prochaine tout le commerce se concentrerait à Berbera, au lieu d'aller à Bulhar comme cette année[1]. Radouan bey avait en effet réussi dans sa mission de conciliation : les Ayal Yunus, habitant Bulhar, s'étaient soumis aux Égyptiens et demandaient à être réunis à leurs « cousins » de Berbera; seul, le manque de soldats empêchait cette réunion, car des troupes étaient indispensables pour protéger la route entre Bulhar et Berbera. Par ailleurs Radouan bey avait reçu une lettre des « sages » du bandar de Azarâte, dans laquelle ils formulaient le désir d'être rattachés au gouvernement khédivial; leur cheikh, nommé Mohamed Abdi, demandait la remise d'un drapeau ottoman pour être hissé dans sa région. L'eau, disait-il, s'y trouvait en abondance et de bonne qualité; la situation des habitants était très satisfaisante; cependant la présence d'un délégué du gouvernement égyptien était nécessaire parmi eux pour améliorer leur situation et réaliser les progrès nécessaires à la civilisation du pays. Radouan bey promit au cheikh d'exaucer son désir[2].

A la fin de 1873, Munzinger se rendit à Berbera. Sa mission avait pour but de consolider « l'influence égyptienne sans gouverner », de développer le commerce du pays et d'améliorer la sûreté publique. Comme moyens, Munzinger avait suggéré de faire stationner sur la côte un bâtiment pendant la durée de la foire, de nommer des chefs salariés, de réconcilier les tribus hostiles, d'essayer de persuader aux Somalis « de se donner une constitution plus forte », d'envoyer un parti d'exploration dans l'intérieur du pays, d'essayer de faire des traités avec les tribus qui y vivaient afin de développer le commerce avec les ports de la côte, d'étudier le pays et les gens, de lever des cartes, d'étudier le tracé de la conduite d'eau, « d'éviter enfin toute jalousie en publiant ces buts et moyens et en s'y bornant franchement ». Il désirait que le *Latif* fût mis à sa disposition, ainsi qu'une somme de 5.000 tallaris[3]. Le Khédive accorda ces demandes,

[1] F. O. 78-3187. W. F. Prideaux au général Schneider, Aden, 26 novembre 1873.

[2] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 24, p. 44. Munzinger à la Maïa, 20 décembre 1873.

[3] Ce plan d'action, qui résulta d'entretiens qui eurent lieu au Caire entre le Khédive et Munzinger semble avoir été substitué à un projet plus ambitieux proposé par ce dernier. « Le futur gouverneur de Berbera, lit-on en effet dans une note signée de Munzinger, aurait à établir une entente complète entre les nombreuses tribus des

mais, toujours prudent, il n'autorisa pas Munzinger à emmener des troupes avec lui. Ce dernier, toutefois, passa outre à cette interdiction. Jugeant nécessaire de montrer la force du gouvernement, il emmena deux compagnies de soldats réguliers, afin de rassurer les habitants et de les impressionner. Une fois la paix établie entre les tribus et les engagements requis signés par les cheikhs, il ferait retourner les troupes à Massawa [1].

Parti de Massawa le 23 décembre 1873, Munzinger arriva à Berbera quelques jours plus tard. Dès son arrivée, avec l'aide du cheikh Abdel Kader el Sanahni, qu'il avait emmené avec lui, il s'employa à mettre fin aux querelles des habitants et à « gagner leur cœur » au gouvernement égyptien. « Au cours de mon séjour dans cette région, écrivit-il dans son rapport, j'ai appris que les habitants sont au nombre d'un million environ. Il m'est apparu de leurs faits et gestes que les pauvres et les vieillards penchent vers le gouvernement égyptien, alors que les autres ne cherchent qu'à réaliser un bénéfice du gouvernement et qu'ils admettront quiconque pourra leur fournir ce bénéfice. Tous portent des armes blanches, telles que javelots, flèches, épées et boucliers en cuir, mais leur force n'est pas très élevée et un petit nombre de soldats pourrait suffire à les maintenir dans l'ordre. Leurs deux marchés importants sont ceux de Berbera et de Bulhar; leurs marchandises sont les plumes d'autruche, la résine, la gomme arabique, la myrrhe, le beurre, le café et l'ivoire en grande quan-

Somalis, en intéressant les chefs à la prospérité du commerce. Si la force doit jamais être utilisée, ce ne serait qu'en cas de dernière urgence et avec beaucoup de modération. Il aurait à ouvrir les grandes routes avec l'intérieur (Juba, Harrar, Choa), les étudier, faire des traités pour le passage libre et sûr des caravanes. Il aurait à engager toutes les tribus à se soumettre à notre domination et constater nos droits jusqu'au cap Guardafui. Il aurait à détruire le commerce d'esclaves sur toute la côte du Golfe. Pour arriver à ce but, il faudrait envoyer à Berbera un gouverneur très capable plutôt en matière civile; il aurait la direction civile et militaire avec les pouvoirs les plus larges, dépendant directement du Caire». Pour se couvrir des dépenses, Munzinger proposait d'établir une douane «comme évidence de notre pouvoir, mais de le faire d'une manière très libérale pour ne pas effrayer le commerce étranger.» Ce document, sans date, porte la mention *annulé*.

[1] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 24, p. 44. Munzinger à la Maïa, 20 décembre 1873.

tité. Le port de Berbera est important; il n'en existe pas de plus grand dans cette région et il peut recevoir de nombreux bateaux. A part l'eau qui se trouve sur le littoral et qui est un peu amère, il existe de l'eau potable à un endroit nommé Doubâr, à 8 milles de Berbera, et à 300 pieds au-dessus du niveau de la mer; cette eau peut être facilement amenée à Berbera au moyen de tuyaux, car le trajet entre ces deux points est plat. Il existe de petites échelles entre Berbera et ras Hafoun, où la résine est embarquée; ces échelles ne représentent pas des ports proprement dits, mais simplement des golfes où une construction est érigée; les habitants de ces échelles ne sont pas soumis à l'Égypte, à l'exception de ceux du ras Karram qui ont demandé leur rattachement au gouvernement. J'ai fait droit à leur demande et chargé Radouan bey d'y faire hisser le pavillon égyptien et d'affecter à sa sauvegarde un gardien spécial auquel un traitement sera alloué [1]. Quant à Bulhar, elle se trouve à 40 milles à l'ouest de Berbera. Il n'y existe pas de port ni d'endroit spécial pour le mouillage des bateaux. Son marché est pourtant plus important que celui de Berbera, par suite de l'arrivée à ce marché des caravanes du Harrar. Si des mamours du gouvernement sont établis dans ces régions, les habitants de Berbera et de Bulhar se réuniront les uns aux autres. D'autre part, le gouvernement pourra se désister de la taxe de l'octroi et se contenter de celle perçue par la douane de ces régions, à raison de 1 o/o. En outre, une fois qu'on aura mis fin aux querelles et aux attaques dans ces régions, les habitants des montagnes viendront s'y établir et le gouvernement en tirera un profit considérable [2]. »

[1] Il semble qu'il y ait confusion dans l'esprit de Munzinger. C'est à Azarâte que Radouan bey hissa le pavillon égyptien. Au cours de son séjour dans cette échelle, Radouan bey reçut, il est vrai, la visite de plusieurs chefs de tribus du bandar de ras Karram, situé à 24 milles à l'est d'Azarâte, qui lui demandèrent de faire hisser le drapeau égyptien sur leur région. Mais il leur fit comprendre que ce pavillon n'avait été placé à Azarâte qu'après accord entre les «sages» des tribus de cette région et la présentation par eux d'une requête rédigée à cet effet, et qu'ils devraient, par conséquent, adopter une ligne de conduite analogue s'ils voulaient obtenir satisfaction (A. A.-M. S. Reg. 1871, pièce 17, p. 48. Le mihradar du Khédive à Munzinger, 4 mars 1874).

[2] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 28, p. 55. Munzinger à la Maïa, 10 janvier 1874.

Le commerce de Bulhar avec Harrar attira l'attention de Munzinger sur cette dernière ville. « La ville de Harrar, écrit-il, est très importante. Il y existe beaucoup de constructions et de mosquées, ainsi qu'un Hôtel des Monnaies et elle se trouve entourée d'un mur. Chaque vendredi et jour de fête, des prières sont dites dans les mosquées pour son émir. Les recettes de cette ville suffisent pour les dépenses d'un régiment. Au cas où le gouvernement aurait l'intention de s'emparer de ces régions, et comme des querelles continuelles se produisent entre leurs habitants et que la majorité souhaite l'arrivée des soldats du gouvernement, un demi-bataillon au plus suffirait pour s'en emparer facilement. Pourtant, deux obstacles se dressent : les Anglais à Aden et les Turcs à Zeyla. En ce qui concerne les Anglais, ils peuvent craindre que l'établissement de mamours du gouvernement à Berbera et la prise de possession de la ville de Harrar, en même temps que l'installation par la force d'un gouverneur dans cette région, n'entraînent pour eux un arrêt dans la fourniture de la viande et du beurre qui leur arrivent de la région de Berbera. Si on leur fait comprendre que le bétail et le beurre continueront à leur parvenir de cette région sans douane, le différend sera aplani et le but escompté pourra être réalisé. Quant à Zeyla, elle dépend du gouvernement ottoman et elle paie annuellement 7.000 tallaris à la région de Hodeïda. Cette somme est peu importante et le gouvernement ottoman la perçoit sans assumer une dépense quelconque en vue du progrès de cette ville. Pour la région de Tadjoura, elle dépend de Zeyla. Mais le pavillon qui s'y trouve est celui du gouvernement khédivial[1] et il y a été hissé au temps de Giaffar pacha. Pourtant Aboubekr, cheikh de Zeyla, prétend qu'elle dépend du gouvernement ottoman alors qu'elle appartient au gouvernement khédivial. Il serait à souhaiter que Zeyla fût rattachée au gouvernement khédivial, avant que des différends ne surgissent entre les tribus. Dans ce cas, et comme la région de Berbera dépend du gouvernement khédivial, il serait alors plus facile de s'emparer de Harrar et d'Aoussa, car ces régions sont semblables aux autres régions du Soudan[2]. » Munzinger développait

[1] Il n'y avait pas, à l'époque, de différence entre le pavillon égyptien et le pavillon turc.

[2] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 28, p. 55. Munzinger à la Maïa, 10 janvier 1874.

ainsi tout un programme de rattachement et de conquête que le Khédive devait réaliser l'année suivante.

Avant de quitter Berbera, Munzinger voulut nommer des cheikhs à la tête de chaque tribu; mais les Arabes s'y opposèrent. Ils ne voulaient pas que l'un d'eux fût favorisé aux dépens des autres, et on fit savoir à Munzinger qu'au cas où il persisterait dans son dessein, des querelles éclateraient entre ces Arabes et qu'il y aurait des pertes de vies humaines. Le cheikh Abdel Kader el Sanahni, qui s'était montré capable, fidèle et de bonne conduite, reçut un traitement de 1.000 piastres par mois. Munzinger lui remit également une pelisse d'honneur de la part du gouvernement et le nomma en qualité de mamour des Arabes somalis de Berbera. Il autorisa Radouan bey à faire venir d'Aden, par les soins du cheikh Hassan Aly, mamour des travaux de la Sublime Porte en cette ville, 30 soldats bachi-bouzouks pour les établir à Berbera. Radouan bey resterait sur la côte jusqu'à la fin de la saison et reviendrait ensuite à Suez, après avoir dressé un état approximatif des articles importés à Berbera et à Bulhar, avec indication des régions de provenance et du nombre de navires qui fréquentent Berbera pendant la foire. Munzinger l'invita en même temps à faire construire un quai à Berbera, afin d'y faciliter les opérations de débarquement et d'embarquement des marchandises, les dépenses de cette construction ne devant pas, selon lui, dépasser 10.000 P. T.[1].

L'arrivée de Munzinger à Berbera n'avait pas passé inaperçue du résident britannique d'Aden[2]. Bien que les agents anglais eussent reçu trois ans plus tôt la consigne officielle d'éviter de s'immiscer dans les affaires des Somalis afin de ne pas créer des complications et des difficultés avec l'Égypte, ils ne renonçaient pas à agir en sous-main pour soutenir les tribus favorables à leurs intérêts. « On peut dire qu'à Berbera les esprits sont partagés, écrivait à ce sujet le vice-consul de France à Aden. Sur l'appel de leurs compatriotes, les Somalis ont quitté Aden pour se rendre à Berbera combattre les tribus qui désirent les Égyptiens. Il y a

[1] A. A.-M. S. Reg. 1875, pièce 28, p. 55. Munzinger à la Maïa, 10 janvier 1874.

[2] Cf. F. O. 78-3187. Télégramme du résident britannique en date du 6 janvier 1874.

eu ces jours derniers une escarmouche, ou plutôt une surprise dans laquelle on a tué trois hommes des partisans des Égyptiens et on leur a pris une vingtaine de chameaux. Ce sont les Somalis de la tribu des Habr Toljaaleh qui ont fait cette petite excursion contre ceux de la tribu de Habr Awal de Berbera [1]. » Comme le disait naguère, non sans malice, à Radouan bey le capitaine Hunter, la tâche d'apaiser les querelles entre tribus n'était nullement facile; et là où les Anglais avaient échoué, il était peu probable, insinuait-il, que les Égyptiens réussissent [2]. En fait, la mission de Munzinger n'avait pas obtenu un succès complet. « Les difficultés que le Khédive rencontre à s'établir à Berbera, écrivait d'Égypte M. de Cazaux au mois de mars 1874, prouvent des menées anglaises qui ne sont guère dissimulées et qui auraient certainement découragé le vice-roi sans l'esprit de suite et la ténacité de Munzinger pacha. Munzinger met en usage, pour arriver à ses fins, le principe de l'unité islamique. Il s'adresse aux sectateurs de l'Islam dans ces parages où le Coran fait des progrès très réels. Certains missionnaires nègres, appartenant à des peuplades un peu plus intelligentes que les autres, pénètrent même dans l'intérieur et apportent avec eux une civilisation et des croyances supérieures, on doit le reconnaître, aux usages et au fétichisme indigènes [3]. »

Après le départ de Munzinger, Radouan bey demeura à Berbera pour poursuivre sa politique. Ses officiers, au dire des Anglais, montrèrent une grande activité dans le but d'ouvrir des relations commerciales avec l'intérieur du pays. A cet effet, un détachement se rendit au delà de Harrar, emportant de grandes quantités de toile et de numéraire pour les distribuer comme présents parmi les tribus somalies. Radouan bey, rapporte le général Schneider, désire persuader aux commerçants de s'établir à Berbera et d'y construire de véritables magasins, et les assure qu'ils seront protégés par le gouvernement égyptien dont l'intention est d'y établir une garnison. Les Égyptiens, ajoute-t-il, enregistrent soigneusement toutes les exportations qui se font par Berbera de manière à con-

[1] A. E. Aden 57. Chauvet au Ministre des Affaires étrangères, Aden, 11 décembre 1873.

[2] F. O. 78-3187. Hunter au général Schneider, 9 octobre 1873.

[3] A. E. Égypte 55. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères. Alexandrie, 9 mars 1874.

naître exactement les capacités commerciales de ce port [1]. Lorsque Radouan bey quitta les lieux après la fin de la saison, il y laissa, comme il avait été convenu, une petite garnison de bachi-bouzouks [2].

6. — LE VICE-ROI ET LE TERRITOIRE D'OBOCK.

L'envoi de Radouan bey à Berbera, pour préparer les voies à l'occupation égyptienne, incita le vice-roi à entreprendre des démarches en vue de s'assurer la possession du territoire d'Obock. Mais au lieu de s'adresser directement au gouvernement français, propriétaire de ce territoire, le vice-roi prit un biais dans l'espoir d'arriver plus aisément et à moindres frais à ses fins. Il déclara à l'agent britannique [3] que, selon des nouvelles qui lui étaient récemment parvenues, les Français projetaient d'envoyer une force militaire pour occuper Obock [4]. Cette occupation, lui avait-on dit, loin de constituer une menace pour l'Égypte, pouvait au contraire contribuer à son salut; car si l'on considérait l'emprise que l'Angleterre exerçait sur l'Égypte, et la possession qu'elle avait de toutes les places fortes qui gardent la mer Rouge, n'était-il pas souhaitable que le Khédive eût à portée de la main une puissance amie sur l'assistance de laquelle il pût compter en cas de besoin? A ces ouvertures qu'il prétendit lui avoir été faites [5], Ismaïl pacha n'avait aucune raison de donner une réponse favorable. « Je préférerais voir l'Égypte occupée par les Anglais, dit-il à M. Vivian, car l'influence de votre pays s'est toujours exercée pour notre bien, tandis que les Français ne nous ont jamais donné que des ennuis. Si vous fouilliez les archives de l'agence de France, vous trouveriez à peine une seule dépêche dictée dans un esprit amical et conciliant à notre

[1] F. O. 78-3187. Le général Schneider au gouvernement de Bombay, Aden, 20 mars 1874.

[2] Cf. mémorandum Hunter, 17 décembre 1874. Hunter passa à Berbera en juillet 1874.

[3] M. Vivian, qui remplaçait le général Stanton parti en congé.

[4] Le renseignement venait de Munzinger (cf. A. A. Munzinger au Khédive, 26 novembre 1872). Il ne reposait d'ailleurs sur aucun fondement, la politique française n'étant, on l'a vu, nullement orientée dans ce sens à cette époque.

[5] Aucune trace de ces ouvertures ne se trouve dans les archives françaises.

égard, ou préconisant quelques mesures utiles pour promouvoir les relations commerciales avec l'Égypte. Toutes les dépêches ne font que presser des réclamations extravagantes, en termes plus ou moins impérieux.» Dans ces conditions, poursuivait le vice-roi, et compte tenu du fait que le cheikh Ahmed n'avait aucun droit de vendre le territoire d'Obock qui appartenait à l'Égypte, si l'Angleterre consentait à abandonner les îles qu'elle avait achetées au même cheikh [1], en reconnaissant que cet achat était illégal, il dirait aux Français que leur acquisition était illégale aussi et leur demanderait de se retirer d'Obock, comme il l'avait fait, et avec succès, à l'égard du gouvernement italien, dans l'affaire d'Assab. Si, au contraire, l'Angleterre maintenait son droit d'occupation sur les îles et la légalité de son titre, il serait obligé de céder à l'Angleterre et à la France combinées [2].

L'India Office, à Londres, consulté sur cette proposition, se borna tout d'abord à faire observer qu'un tel abandon de territoire aurait pour résultat évident d'augmenter l'influence du vice-roi dans la mer Rouge, aux dépens des deux États européens [3]. Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, exprima un avis plus pertinent. L'établissement d'une station navale étrangère le long de la route suivie par les vapeurs anglais, ne pouvait, dit-il, laisser le gouvernement britannique indifférent. Or tant que les cheikhs locaux seraient considérés comme propriétaires du territoire qu'ils habitaient, avec pouvoir de l'aliéner, on ne serait jamais à l'abri d'une vente qui permettrait à une puissance maritime de s'installer sur la côte. Dès lors, ne valait-il pas mieux reconnaître le droit de suzeraineté réclamé par le vice-roi et la Porte sur tout le littoral africain bordant la mer Rouge et le golfe d'Aden? Une telle solution aurait également l'avantage de permettre de s'adresser au Khédive pour toutes les mesures à prendre en vue de combattre la traite.

[1] Le vice-roi fait ici une erreur. Les îles acquises par les Anglais dans le golfe de Tadjoura étaient les îles Musha et l'île Aubat. Les premières avaient été achetées en 1840 du sultan de Tadjoura; l'autre, la même année, au chef de Zeyla.

[2] F. O. 78-3187. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 22 septembre 1873.

[3] F. O. 78-3187. H. Merivale au Foreign Office, 27 octobre 1873. L'India Office croyait d'ailleurs qu'il s'agissait de la position appelée le «Petit Aden», située sur la côte d'Arabie.

D'ailleurs les îles acquises par l'East India Company en 1840 dans le golfe de Tadjoura n'avaient jamais été occupées, c'est donc que leur valeur n'avait jamais été jugée considérable, et l'on pouvait dès lors, concluait l'ambassadeur, les céder sans inconvénient au vice-roi comme il le désirait[1]. Cependant, au Caire, le colonel Stanton n'était nullement certain que l'abandon par l'Angleterre de ses droits sur les îles Musha et Aubat entraînerait la France à suivre cet exemple[2]. C'est également la thèse que soutint à Londres un des conseillers du Foreign Office; ce fonctionnaire ajoutait qu'un tel abandon de souveraineté en faveur de l'Égypte, du côté de l'Afrique, risquerait fort d'affaiblir les titres sur lesquels reposait la souveraineté britannique à Aden, titres que le gouvernement anglais opposait aux prétentions turques en Arabie[3]. Enfin le gouvernement de l'Inde, consulté lui aussi, finit par répondre le 1er mai 1874 qu'il déconseillait la cession des îles en question, dont l'importance n'avait fait que croître depuis l'ouverture du canal de Suez, et lord Salisbury, secrétaire d'État pour l'Inde, endossa cette opinion[4]. En conséquence, le colonel Stanton reçut du Foreign Office l'ordre de laisser tomber la proposition soulevée par le vice-roi[5].

Si, au lieu de s'adresser à M. Vivian, le Khédive avait saisi de l'affaire le gouvernement français, peut-être l'eût-il trouvé dans des dispositions favorables à une transaction. A Paris, on ne se dissimulait pas que la prise de possession de Berbera par les Égyptiens était de nature à affecter la situation d'Obock[6]. « Les projets d'agrandissement du Khédive, écrivait le Ministre des Affaires étrangères à M. de Cazaux[7], se sont révélés par des faits qui ne peuvent désormais laisser de place à aucun doute.

[1] F. O. 78-3187. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 13 novembre 1873.

[2] F. O. 78-3187. Stanton à lord Granville, Caire, 2 janvier 1874.

[3] F. O. 78-3187. Mémorandum sur la dépêche du colonel Stanton du 2 janvier 1874, signé T. H. S. et daté du 18 janvier 1874.

[4] F. O. 78-3187. Louis Mallet au Foreign Office, India Office, 4 juin 1874.

[5] F. O. 78-3187. Instruction du Foreign Office, à Stanton, 29 juin 1874.

[6] A. E. Aden 57. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Chauvet, 21 octobre 1873.

[7] Agent et consul général de France en Égypte.

L'occupation successive de tous les points importants de cette côte africaine de la mer Rouge était le complément du plan d'ensemble qui a pour objet d'isoler l'Abyssinie et d'en préparer la complète absorption dans un délai assez rapproché. Mais les vues d'Ismaïl pacha semblent porter plus loin encore; ses entreprises dirigées récemment sur plusieurs localités du golfe d'Aden paraissent indiquer l'intention de s'étendre aussi loin que possible dans le sud et il est difficile de n'y pas voir la confirmation des bruits qu'avait fait naître l'expédition confiée au colonel Baker avec l'arrière-pensée, disait-on, d'annexer à l'Égypte tous les territoires compris entre les grands lacs et l'océan Indien. L'occupation de Berbera ne serait qu'une des conséquences de la réalisation d'un aussi vaste dessein et c'est à bon droit que nous aurions à nous en préoccuper, tant au point de vue de notre possession d'Obock que pour apprécier les chances qui pourraient encore nous rester de ménager à notre commerce un centre de ravitaillement sur la route de l'Extrême-Orient. » Le ministre demandait en conséquence à M. de Cazaux de lui dire s'il jugeait possible de s'entendre avec le vice-roi pour occuper un point de la côte voisin du courant commercial et propre à offrir des avantages sérieux à la marine militaire et marchande de la France. Quel serait le port qu'on pourrait choisir à cet effet? Y aurait-il quelque chance de créer à Obock un centre commercial d'une certaine importance et pourrait-il tenir lieu de l'établissement qu'on ne réussirait pas à former dans la mer Rouge [1]?

Mais tandis que le duc Decazes, récemment nommé Ministre des Affaires étrangères [2], montrait ce louable souci de ménager à la France un point d'appui sur l'une des plus grandes routes du globe, son collègue de la Marine, averti de la situation nouvelle créée à Obock par l'occupation égyptienne de Berbera, déclarait ne voir aucun intérêt à la conservation de ce territoire [3]. Lorsque le gouvernement français l'avait acheté,

[1] A. E. Égypte. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Cazaux, 8 décembre 1873.

[2] Le duc Decazes succèda au duc de Broglie le 26 novembre 1873.

[3] En mars 1873, le navire de guerre *d'Estrées* avait visité Obock et trouvé ce lieu complètement désert. Le capitaine de frégate Didot, commandant du navire, avait en vain fouillé la côte pour trouver des indigènes à qui parler. «Obock, écrivait-il au Ministre de la Marine, me paraît un endroit complètement abandonné de Dieu et des

écrivait l'amiral de Dompierre d'Hornoy [1], « c'était avec l'intention de le céder à la Compagnie des Messageries Maritimes; mais celle-ci qui venait d'obtenir à Aden tous les avantages qu'elle pouvait désirer, ne crut pas devoir accepter cette offre. Le département de la Marine ne voulut pas dès lors s'engager dans les dépenses très considérables qu'auraient nécessitées des travaux d'installation et une occupation effective. Je persiste plus que jamais aujourd'hui dans l'intention bien arrêtée de ne rien tenter à Obock, et de n'envoyer dans ces parages aucune force militaire; aussi il me semble qu'il serait utile de savoir si, moyennant certains avantages stipulés, le gouvernement égyptien ne consentirait pas à accepter la cession d'Obock, qui ne sera jamais qu'une possession stérile [2]. »

En présence d'une opinion aussi nettement formulée, le duc Decazes ne pouvait opposer d'objection sérieuse à la proposition qui lui était faite d'ouvrir avec l'Égypte une négociation dont les droits de la France sur Obock seraient l'enjeu. En échange de ce territoire, pour l'acquisition duquel le Ministère des Affaires étrangères avait dépensé jadis 10.000 tallaris, il lui paraissait désirable d'obtenir du vice-roi la cession au Caire d'un immeuble destiné au logement du consul général pendant son séjour dans cette ville et à celui du consul ainsi qu'au service de la chancellerie [3]. Par ailleurs, le Ministre avait été, depuis plusieurs années, l'objet de démarches réitérées qui attestaient l'intérêt avec lequel le commerce français verrait la formation d'un centre de ravitaillement français sur la côte d'Abyssinie. Sur l'un et l'autre de ces points, le duc jugea qu'il convenait de sonder les intentions du gouvernement égyptien. « Pouvons-nous

hommes; le terrain y est épouvantable et sans ressource aucune. Le port doit être très mauvais pendant la mousson de nord-est, le vent et la houle battant en côte. » A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. III. Didot au Ministre de la Marine, Aden, 15 mars 1873.

[1] L'amiral de Dompierre d'Hornoy avait succédé à l'amiral Pothuan le 25 mai 1873.

[2] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Le Ministre de la Marine au Ministre des Affaires étrangères, 15 janvier 1874. Ancré dans cette opinion, le Ministre de la Marine découragea plus vivement encore que ne l'avait fait l'amiral Pothuan pour M. Denis de Rivoyre, un projet d'installation à Obock que lui présenta à cette époque M. Person.

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Note datée de janvier 1874.

nous flatter de tirer parti auprès du Khédive de la disposition où nous sommes de lui céder Obock, manda-t-il à M. de Cazaux, pour obtenir l'abandon d'un port de ravitaillement sur la côte occidentale de la mer Rouge? Ou devons-nous borner nos efforts à stipuler quelques facilités et concession matérielles au profit de nos établissements maritimes et consulaires en Égypte? Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'intérêt que présenterait à nos yeux le premier de ces résultats... Il serait donc très désirable que nous pussions établir à cet égard, avec Ismaïl pacha, une entente qui aurait, en ce qui le touche, l'avantage d'entraîner une sorte de reconnaissance implicite de ses agrandissement vers le sud. Si la connaissance de nos intentions relativement au territoire d'Obock peut contribuer à faciliter cet accord, je me féliciterais de vous en avoir avisé. Je ne puis toutefois vous autoriser à les faire pressentir au Khédive avant d'être mieux éclairé sur ce que nous serions fondés à attendre de lui... Je vous prie en conséquence de sonder avec toutes les précautions et la délicatesse nécessaires les dispositions du vice-roi [1]. »

Avant de faire aucune démarche, M. de Cazaux crut bon de procéder à une sorte d'enquête qui lui permît de pressentir la pensée du Khédive et de ses conseillers sur la question si délicate qu'il avait à résoudre. « Le vice-roi, répondit-il au Ministre le 9 mars 1874, qui a su depuis longtemps se débarrasser, dans les traditions de l'Islamisme, de tout ce qui pouvait contrarier ses habitudes intérieures et ses projets, en a soigneusement gardé tout ce qui pouvait servir son ambition. C'est ainsi que ce prince élevé à Paris, qui en a rapporté le scepticisme le plus énervant, qui n'a gardé des usages musulmans que ce qu'il en faut pour ne pas trop froisser Constantinople, qui lit plus souvent les journaux français que le Koran — ce même prince vous parlera sérieusement, à propos de certaines questions, de la mission sacrée de l'Islamisme. La domination de la Porte, dira-t-il, doit s'entendre partout où sont professés les dogmes musulmans. Il citera avec attendrissement les députés atchinois allant implorer la justice et l'appui du chef des croyants à Constantinople. Mais si le Sultan a le droit et le devoir d'imposer sa volonté au monde maho-

[1] A. E. Égypte 55. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Cazaux, 11 février 1874.

métan de l'Europe et de l'Asie, pour l'Orient de l'Afrique il a délégué ses pouvoirs, suivant Ismaïl pacha, à son grand vassal le Khédive d'Égypte. Toute l'Afrique, au surplus, doit être une province de la Porte; les pachas de Tripoli et de Tunis ne sont que des fonctionnaires ou des vassaux. Je ne sais, si en pressant un peu Son Altesse, on ne lui ferait pas avouer, comme conséquence dernière de ses principes, que notre établissement d'Algérie est une scandaleuse usurpation que nous maintenons sans droit.

« On conçoit, dès lors, que nos prises de possession de Dissée, d'Amphila, de Zeyla, d'Obock, bien qu'indiquées sur certaines cartes, soient regardées par le gouvernement égyptien comme absolument nulles et sans valeur. Les établissements de Périm, d'Aden même, bien que vigoureusement occupés par les Anglais, ne sont pas encore entrés dans le droit public égyptien. » M. de Cazaux concluait que le gouvernement français n'avait rien à espérer d'une négociation, d'autant plus que n'ayant jamais fait à Obock acte d'occupation effective, il n'avait d'autre avantage à offrir, en échange de ce qu'il désirait, qu'une plage déserte et sans eau [1].

Ainsi, dans la question d'Obock, où le vice-roi avait espéré faire coup double, la France ni l'Angleterre ne consentirent à sacrifier leurs possessions sur l'autel de l'unité islamique. Et comme le Khédive lui-même n'était pas disposé à payer le prix du territoire qu'il convoitait, la négociation devait fatalement aboutir à un échec. Obock ne fut pas troqué contre un immeuble destiné à abriter l'agent diplomatique de France au Caire, et son territoire est demeuré, jusqu'à ce jour, français.

[1] A. E. Égypte 55. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères, Alexandrie, 9 mars 1874.

CHAPITRE VI.

L'ABYSSINIE DE 1868 À 1870.

1. — L'ABYSSINIE APRÈS LA MORT DE THÉODOROS.

« Les Abyssins disent : *la Sainte-Croix est venue, les affaires commencent.* La raison de ce proverbe est que les pluies tropicales forcent les turbulents seigneurs à rester tranquilles dans leurs positions respectives; mais aussitôt que le soleil s'est délivré des nuages et que la terre sèche, voilà de nouveau la guerre ou plutôt les marches et les contre-marches qui aboutissent à un nouveau gouvernement pour un an, à être disputé à la prochaine Croix.

« Le départ des Anglais [1] se rapprocha trop du commencement des pluies pour permettre aux princes du pays des opérations sérieuses pour la saison. Les choses restèrent donc à peu près dans la situation où les vainqueurs de Théodoros l'avaient laissée : Kassa au Tigré, Gobazié dans l'Amhara, Ménélik au Choa. Et même aujourd'hui que la Croix est passée, les changements ne se préparent cette année qu'avec beaucoup de lenteur et il y a à attendre que la lutte sera d'autant plus décisive.

« Les amis de la paix diraient : Et pourquoi cette lutte entre les trois princes dont le pouvoir se balance à peu près, dont les possessions partagent l'Abyssinie en trois morceaux presqu'égaux? Voilà l'équilibre naturellement établi. Que ces princes se contentent de se consolider dans ce qu'ils ont, occupés à guérir les plaies d'une guerre civile de vingt ans et la conséquence sera une réduction considérable des armées, ce qui repeuplerait l'Abyssinie des campagnes.

« Mais, malheureusement, il manque à ce pays les éléments nécessaires pour garantir les frontières des trois royaumes; il lui manque le médiateur

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 404.

qui soit au-dessus des intérêts et, de plus, il y a, hélas! des idées même en Afrique.

« Le souvenir d'un empire abyssin *un*, qui avait pâli sous le gouvernement fort et bon de Mikaïl et des ras, a de nouveau été rafraîchi par Théodoros qui en fit sa raison d'être : unifier l'Abyssinie, reconquérir ses anciennes frontières, faire la croisade, voilà le programme qu'il se traça et il y a peu de doute que, sans sa querelle avec les Anglais, il en aurait accompli une bonne partie lui-même et aurait légué à son fils un pays beaucoup plus facile à gouverner. Aujourd'hui que l'auteur du programme a disparu, ses successeurs, avec l'outrecuidance abyssine, vont adopter le programme sans avoir ses capacités.

« Ces aspirations orgueilleuses produisent dans ce pays mi-sauvage un état de choses qui nécessite de grandes armées permanentes, et si, chez nous où la civilisation entrelace les nations et les fait dépendre l'une de l'autre, où les sujets ont beaucoup d'influence dans les conseils des royaumes, la guerre pourtant n'est point abolie et l'esprit inventeur pense plus aux machines de guerre qu'à celles de paix, certes il n'y a pas à s'étonner que les provinces d'Abyssinie qui ne se rattachent pas plus au Saint-Empire du Prêtre Jean que les royaumes d'Europe au Saint-Empire romain, où les paysans n'ont rien à dire aux princes et où aucune civilisation ne fait détester la guerre elle-même, je le dis, il n'y a pas à s'étonner qu'en Abyssinie, il manque l'idée médiatrice qui défend la guerre et commande à chacun de se contenter de ce qu'il a.

« Nous savons que l'armée anglaise laissait l'Abyssinie à trois princes et qu'elle venait de détruire un roi qui, bien qu'affaibli, commandait respect à tous. Cet ennemi commun ayant disparu, les querelles ne pouvaient donc tarder à commencer et chacun se dit : « J'hériterai seul; quels sont leurs droits à la couronne? »

« Ménélik, roi du Choa, fils et petit-fils de Haïlè-Mélèkot et de Sahlè-Sellassié, descend d'une branche de l'ancienne famille impériale qui émigra au Choa il y a plusieurs siècles. Ce serait donc un roi légitime, mais cette famille est restée si longtemps dans le Choa que ce pays est devenu un royaume à part et que son roi, qui ne veut se mettre en danger de perdre son propre patrimoine, ne peut bien aller s'établir à Gondar ou à Adoua. Ce n'est pas aller de Turin à Florence.

« Ménélik a, évidemment, l'idée de succéder à Théodoros; mais il ne fera rien de sérieux pour y arriver [1]. Le seul point qui pourrait le porter en contact avec l'Abyssinie propre serait le pays des Wollo-Galla qui forment un grand nombre de tribus musulmanes qui menaceraient l'Abyssinie chrétienne si l'esprit de faction ne les condamnait à l'impuissance. Deux reines, veuves de princes, au nom de leurs fils adolescents, s'en disputent la suprématie; l'une, Warkait, s'appuie sur Ménélik; l'autre, Mèstèouat, sur Gobazié. L'un et l'autre ne peuvent pas bien ne pas s'y intéresser. Ménélik, dont le royaume consiste d'un petit noyau de chrétiens entouré d'un très large cercle de Galla, est obligé de surveiller le gouvernement de Wollo. Gobazié, de sa part, n'y aurait aucun intérêt à défendre; mais ses meilleures provinces, le Yedjou, Wadela, Talanta, Daont, dépendent fondamentalement des Wollo-Galla, et il ne pourrait que les perdre s'il ne retenait aucune influence sur ces derniers. Voilà donc une cause sérieuse de dispute entre l'Amhara et le Choa.

« Dedjaz Gobazié n'a sur le trône de l'Éthiopie que des droits indirects; il est fils du Wagchoum Ghebrè-Mèdèhin dont la mère est la fille du prince héréditaire du Wag, tandis que le père n'était qu'un des petits chefs du pays. De plus, la mère de Gobazié est la fille du chef héréditaire du Lasta. Et il ne faut pas oublier que les princes du Lasta sont les descendants directs des empereurs de la ligne de Zaghié qui, après avoir fourni à l'Abyssinie plusieurs grands et saints empereurs, abdiquèrent, il y a six siècles, en faveur de la ligne aînée des descendants de Salomon. Comme aujourd'hui ces derniers ont presque disparu, la

[1] « On suppose, écrivait d'Aden le colonel Merewether à lord Stanley le 20 juillet 1867, qu'à la mort de Théodoros, Ménélik aspirera à devenir empereur d'Abyssinie. Mais, quoiqu'il soit peut-être le plus puissant de tous les adversaires de l'empereur actuel, il n'est pas du tout certain qu'il ait une influence ou une capacité suffisante pour s'établir en maître. De tous les récits que j'ai entendus, il résulte que les dispositions prises par lui, depuis qu'il a réussi à rentrer dans son pays, sont bonnes, et que le Choa est presque la seule partie de l'Abyssinie dont on puisse dire qu'il y règne un certain ordre et qu'il y existe une certaine forme de bon gouvernement » (cf. *Blue Book*, Abyssinia 1846-1868, Merewether à lord Stanley, Aden 20 juillet 1867). — A cette époque Ménélik écrivit une lettre à la reine Victoria pour lui demander l'amitié de la Grande-Bretagne et de lui envoyer du monde. Le 19 août 1867, lord Stanley répondit par des assurances de bon vouloir, mais n'envoya personne.

seconde branche pourrait bien se mettre en évidence. Gobazié, il est vrai, n'y appartient que par sa mère, mais il a aussi, par sa grand'mère, des droits sur le Wag. Il conviendrait donc plus que le roi de Choa pour commencer une nouvelle dynastie.

« Dedjaz Kassa Abba Bazbaz[1] est un des chefs du Tembien; c'est un des descendants du ras Mikhaïl, qui régna sur l'Abyssinie à la fin du dernier siècle, comme majordome du roi fainéant. Il est aussi allié de famille à ras Welda-Selassié et à Sabagardis. Tous les trois représentent la grandeur et l'indépendance du Tigré. Le règne de Kassa est donc plutôt tigréen et devrait y avoir de fortes racines, si le Tigré avait beaucoup d'esprit national. Mais le fait est qu'il n'excède pas celui de l'Alsace au temps de l'annexion, et les Tigréens trouvent qu'ils se portent mieux avec un roi qui ne loge pas chez eux et que les chefs de l'Amhara sont moins tracassiers que les leurs. Kassa n'est donc point aussi populaire que le mériterait sa naissance. Quant à une parenté avec la ligne de Salomon, je n'en sais rien; mais s'il réussit, on lui en fera une. Les généalogistes sont très obligeants partout.

« Outre ces trois princes principaux, il y a beaucoup de chifta (rebelles) qui leur disputent des provinces et des cantons..... Si nous nous souvenons que, pas plus loin que mai 1867, Kassa lui-même était un tout petit chifta qui s'était rebellé contre son maître Gobazié auquel il dispute maintenant le trône, nous ne leur dénierons pas toute importance.

« Voilà la situation quant au droit; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en 1868, l'Abyssinie n'a pas seulement perdu son roi : elle perdait en même temps son évêque l'abouna Salama.

« Ce fait n'a certes pas l'importance de la mort d'un Grégoire ou d'un Innocent; le pasteur et l'Église ne sont point à la hauteur de notre Moyen Âge; mais il a celle de la mort d'un pape d'Avignon. L'évêque d'Abyssinie n'a pas, grâce à son origine qui ne se dément jamais, beaucoup d'influence sur l'Église du pays; c'est toujours un individu vulgaire et ignorant qui cherche de l'argent et du pouvoir matériel et ne s'occupe de théologie

[1] *Abba* signifie père, propriétaire; *Bazbaz* était le nom du cheval de Kassa. Les guerriers abyssins ont emprunté aux Galla l'usage de prendre pour sobriquet le nom de leur cheval favori, précédé du mot *Abba* (cf. Guébrè Sellasié, *Chronique du règne de Ménélik II*, traduit par Maurice de Coppet, t. I, p. 119, note 5).

que pour persécuter des ennemis personnels ou qui paraissent mettre en danger l'institution d'évêque en général. Comme personne, il ne jouira jamais de beaucoup de respect, excepté chez les idiots. Mais comme évêque, c'est toujours une puissance, car les foudres de l'anathème n'ont point perdu de force dans ce pays. L'évêque n'a donc pas assez de pouvoir pour exercer une influence salutaire sur le pays; mais il en a assez pour être le jouet des princes qui désirent mettre au ban leurs rivaux; c'est donc un instrument bien recherché de discorde et de guerre civile.

« Il suit de ce qui précède que la question : « Qui sera le successeur de Théodoros? » causera une lutte entre Kassa et Gobazié et entraînera une seconde question : « Qui des deux possèdera le successeur de Salama, qui devra sacrer celui qui s'en emparera et excommuniera son adversaire? [1] »

C'est en ces termes que Werner Munzinger, vice-consul de France à Massawa, exposait au Ministre des Affaires étrangères à Paris la situation politique de l'Abyssinie au début de l'année 1869. Des trois rivaux à la possession complète de l'Éthiopie, Wagchoum Gobazié fut le premier à dévoiler ses ambitions. Avant même que les Anglais ne se fussent emparés de Magdala, il conquit subitement le Beguemder; la population de la province de Belessa l'ayant ensuite appelé à son aide contre Tisso Gobazié, tout puissant au Dembea, le Wagchoum s'avança sur Gondar et gagna une grande et difficile victoire sur son adversaire qui y perdit la vie [2]. Il donna sa fille en mariage à Birro Gocho, le puissant chef du Godjam, ce qui fortifia encore son parti; puis, fier de ses succès et de son alliance, il se fit proclamer roi des rois sous le nom de Teklè-Ghiorghis [3].

La victoire du Wagchoum sur Tisso Gobazié avait fait tomber en son

[1] A. E. *Correspondance politique* Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 14 janvier 1869.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 405.

[3] Le père J. B. Coulbeaux, dans son *Histoire politique et religieuse d'Abyssinie*, t. II, p. 460, rapporte que Teklè-Ghiorghis régna 3 ans et 3 mois. Comme il fut vaincu et détrôné le 11 juillet 1871, sa proclamation comme empereur daterait donc d'avril ou mai 1868. — Munzinger rapporte de son côté que Gobazié passa l'hiver, (*i. e.* la saison des pluies de 1868) à Sali, dans le Beguemder, et se fit proclamer roi, ce qui placerait cet acte entre juin et septembre 1868 (cf. A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 14 janvier 1869).

pouvoir l'archevêque arménien Isaac de Kharper qui, avec le père Dimothéos, avait été envoyé en Abyssinie par le patriarche de Jérusalem pour obtenir de Théodoros la libération des captifs anglais [1]. Gobazié les fit chercher et amener près de lui dans la province de Woghera où il campait. Sur le conseil de l'etchèghiè, il députa alors une ambassade au patriarche du Caire pour lui dire que, s'il ne s'empressait pas d'envoyer un nouvel évêque pour remplacer l'abouna Salama, il garderait l'archevêque arménien comme abouna d'Éthiopie. Mais le chef du Tigré arrêta ses envoyés, sous le prétexte qu'à lui seul appartenait le droit de traiter cette affaire [2]. Gobazié ne fut pas plus heureux avec Kassa lorsqu'il le somma de le reconnaître comme empereur et lui offrit en retour de lui laisser tout le Tigré sans payer tribut, avec le titre de « ras ». Kassa répondit qu'il voulait être roi lui-même et qu'il espérait bien conquérir toute l'Abyssinie [3]. Gobazié ne releva pas l'affront; il n'agit pas davantage contre Ménélik, qui, après le départ des Anglais, s'était empressé d'étendre son influence sur les Wollo-Galla, afin de déposséder la reine Mèstèouat, à qui Sir R. Napier avait remis les ruines fumantes de Magdala, pour mettre à sa place la reine Warkait [4].

Cette temporisation était imposée à Gobazié par les révoltes qui venaient d'éclater contre son autorité dans l'Abyssinie centrale. A l'est, Faris Ali [5] qui, par sa mère, avait des droits sur le Lasta, et, par son père, était chef du Yedjou, souleva ces provinces et les enleva ainsi que celles de Talanta et de Wadela à l'oncle maternel de Gobazié, dedjaz Machecha,

[1] Cf. t. III, 1re partie, 349.

[2] Cf. Coulbeaux, *op. cit.*, t. II, p. 460. Le gouvernement anglais, sur la demande duquel l'envoi de l'archevêque Isaac de Kharper avait été décidé, s'interposa pour le faire libérer. Le colonel Stanton écrivit une lettre à Gobazié et fit appuyer sa démarche par le Khédive. L'archevêque revint d'Abyssinie en octobre 1869 (cf. F. O. 78-2094. Stanton à lord Clarendon, 30 mars, 16 avril 1869. — A. A.-M. S., carton 46, pièce 267. Chérif pacha au mihradar du Khédive, 6 octobre 1869).

[3] Sur la sommation adressée par Gobazié à Kassa (cf. A. A.-M. S., carton 46, pièce 528. Chérif pacha au mihradar du Khédive, 28 juillet 1868, et aussi A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868, 29 janvier 1869).

[4] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868.

[5] Un des captifs délivrés à Magdala par les Anglais.

qu'il fit prisonnier. Dans le Dembea, le balambara Gelmo, que Gobazié avait associé à Wagchoum Tèfèri dans le gouvernement de cette province, fit défection : il enchaîna son associé et se révolta au nom du fils de Théodoros, Mechacha, réfugié dans la province de Kouara[1]. Le ras Weldè-Mariam, qui gouvernait le Beguemder, se rebella à son tour et tailla en pièces les premières troupes que Teklè-Ghiorghis avait envoyées contre lui; Gobazié dut marcher en personne contre lui pour le soumettre[2].

Gobazié passa la saison des pluies de 1868 dans la province de Beguemder. Sa proclamation comme roi des rois constituait une riposte à l'adresse de Kassa qui s'intitulait chef des chefs d'Éthiopie et avait adopté le lion royal dans son cachet. Il encouragea les habitants de Gondar à rebâtir leur ville. Il rendit à l'Église les propriétés et les dîmes que Théodoros s'était appropriées. Il fit paraître un édit prescrivant que tous ceux qui n'étaient pas de la foi de l'abouna auraient à s'exiler et il persécuta plusieurs moines du Walduba qui s'étaient montrés attachés au dogme des trois naissances du Christ. Ces mesures n'étaient pas inspirées par le fanatisme, mais Gobazié, sachant que son rival Kassa faisait tout pour faire venir d'Égypte un évêque à lui, voulait prouver aux Coptes et au pays tout entier qu'il était un orthodoxe zélé et que si le futur évêque venait à l'excommunier, ce ne serait certainement pas pour manque de foi[3]. Aussi bien ses chances à l'empire paraissaient-elles plus grandes que celles de Kassa. Gobazié était, après Théodoros, le prince le plus distingué du pays. Respecté et même redouté par ses soldats, il n'était pas cruel, quoiqu'il ne craignît pas de faire des exemples. Son armée était très forte, surtout en cavalerie.

A la fin de 1868, Gobazié passa le Tchétchao et entra dans la province de Talanta pour soumettre le rebelle Faris Ali. Ce dernier battit en retraite devant lui et se réfugia dans les forêts. Gobazié vint alors établir son camp à Baba, sur le Bachilo, rivière qui séparait ses possessions des provinces habitées par les Wollo-Galla. Cependant Ménélik, roi du Choa, n'avait cessé de faire des progrès chez ces derniers. Invité par lui

[1] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre, 23 août 1868.

[2] Cf. Coulbeaux, *op. cit.*, t. II, p. 461.

[3] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 11 janvier 1869.

à se rendre, l'imam Abba Ouatto, fils de la reine Mèstèouat s'y était refusé; il avait levé ses troupes et attendu Ménélik de pied ferme au défilé de Mèsquèla. Le roi du Choa fut vainqueur (16 novembre 1868); il s'empara de Magdala et s'établit pour quelques mois dans le pays afin d'achever sa soumission et de prélever l'impôt[1]. Il campa à Ya-Nefti, près de Magdala, avec la reine Warkait, tandis que Mèstèouat cherchait refuge auprès des Gobazié[2]. Le Bachilo séparait le camp de Gobazié de celui de Ménélik. Les deux princes en viendraient-ils aux mains? Gobazié fit dire à son rival : « Je suis empereur, paie-moi le tribut! ». Le roi du Choa, ne voulant rien brusquer, lui députa Ato Gobèna, lequel lui amena des chevaux et des mulets; mais aucune réponse ne fut faite à l'ultimatum[3].

Gobazié avait de bonnes raisons pour se contenter de cet acte apparent de soumission. Le Beguemder s'était de nouveau rebellé contre lui. Au Dembea, un ancien soldat de Théodoros, Ghebrè Mèdhani Alem, avait également levé l'étendard de la révolte. Plus au nord, le chef du Woghera, Walda Yasous, était sur le point de succomber à Kassa; quant au ras Haïlou, que Gobazié avait appointé comme gouverneur du Semien et du Wolkaït, il songeait à faire défection et à se soumettre au prince du Tigré[4]. Ainsi partout c'était la révolte ou la trahison. Ces circonstances conduisirent Gobazié à faire la paix avec Ménélik. Il fut décidé que le Bachilo formerait la frontière entre les deux royaumes. Le pays des Wollo-Galla fut partagé entre les deux reines rivales Mèstèouat et Warkait, sous la suzeraineté du Choa, dont le roi reconnut Gobazié comme empereur en lui payant un tribut nominal[5].

Ainsi dégagé au midi, ayant le roi du Choa comme vassal et le prince du Godjam comme allié, Gobazié allait pouvoir se tourner contre ses adversaires. En juillet 1869, il battit et tua Faris Ali, prince du Yedjou[6].

[1] Cf. Guèbrè Selassié, *op. cit.*, t. I, p. 119.

[2] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[3] Cf. Coulbeaux, *op. cit.*, t. II, p. 458.

[4] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[5] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 4 avril 1869.

[6] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 8 août 1869.

Mais il lui restait dans le nord de puissants ennemis. Quoique battu par le gouverneur du Godjam, Ghebrè Mèdhani Alem avait réussi à se refaire; il s'était emparé de plusieurs villes appartenant à Teklè Ghiorghis; attaqué par Mechacha, fils aîné de Théodoros, il le vainquit. Délivré de cet ennemi, Ghebrè Mèdhani Alem marcha sur Gondar et s'en empara; après quoi, il fit sa soumissiom à Kassa, chef du Tigré, et s'empara du Belessa et du Woghera jusqu'au Semien [1]. Ras Haïlou, gouverneur du Semien, s'était également rallié à Kassa. Le prince du Tigré devenait ainsi le principal adversaire de Gobazié [2], qui menaçait de l'attaquer à la fin de la saison des pluies. Kassa serait-il en mesure de lui résister?

2. — POLITIQUE INTÉRIEURE DE KASSA.

« Dedjaz Kassa Abba Bazbaz est aujourd'hui maître de tout le Tigré, écrivait Munzinger à la fin de janvier 1869, mais cela provient plutôt de ce qu'il permet à ses vassaux de faire ce qu'ils veulent que de sa force véritable. Le défaut de son règne est qu'il l'a eu sans peine. Ce ne fut qu'en 1867, en mai, qu'il se rebella contre Gobazié, attaquant son lieutenant à Ajbi. Il le défit dans une escarmouche et, ayant été invité par beaucoup de chefs mécontents du Tigré, il se rendit à Adoua où se trouvaient les lieutenants de Théodoros désunis et irrésolus. Cinq minutes de combat lui donnèrent le royaume du Tigré. Depuis viennent les Anglais et, sans qu'il se soit trop fatigué pour eux, ils lui donnent des canons et un millier de fusils. Tout cela montre beaucoup de chance, mais peu de mérite, et fait que Kassa n'a pas une élite de soldats et de capitaines qui lui soient attachés par le souvenir des peines et des gloires, et, d'autre part, ses ennemis antérieurs se sont rendus avec trop de bonne grâce pour qu'il ait pu les traiter trop rudement. Les chefs et gouverneurs actuels sont en conséquence des gens qui ont changé de maître tant qu'il parut profitable et ils tourneront de face aussitôt que Kassa voudra devenir maître véritable [3]. »

[1] Cf. Coulbeaux, *op. cit.*, t. II, p. 461.

[2] Gobazié avait épousé la sœur de Kassa.

[3] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

Bien qu'il disposât d'une armée nombreuse tirée des quatorze provinces qui composaient le Tigré, Kassa ne pouvait se fier entièrement à elle. Malgré son caractère très bon et son courage éprouvé, il n'était pas encore bien maître de son propre camp. En fait, il ne pouvait guère compter que sur 5.000 hommes de troupes, formées pour la plupart de fusiliers Taltal renommés pour leur adresse au tir[1]. Ravagé depuis plusieurs années par les sauterelles, le Tigré ne suffisait pas aux exigences de cette nombreuse armée. Beaucoup de gens, désespérant de l'avenir, avaient même renoncé à ensemencer les terres[2]. Parmi les lieutenants que Kassa avait nommés à la tête des provinces, le principal était Aragawi, fils de Sabagardis, qui reçut le gouvernement de l'Agamé; favorable aux catholiques, il leur rendit leur maison de Gual'a, près d'Addigrad[3]. L'Okulé-Kouzaye échut à dedjaz Cassa, fils de Habbal Goldja. C'était un des chefs les plus renommés du Tigré où ses exploits l'avaient rendu en quelque sorte légendaire. Tour à tour révolté contre Théodoros, puis contre Gobazié, il avait longtemps vécu dans les forêts, où, entouré de ses braves, il n'avait cessé d'exécuter de hardis coups de main. Véritable type du héros abyssin, très voisin du bandit, Cassa Goldja ne pensait à se soumettre que lorsqu'il ne voyait plus de route ouverte devant lui. C'est ainsi qu'après la conquête du Tigré par Kassa, il se soumit à ce prince et reçut le gouvernement de l'Okulé-Kouzaye[4]. Dans la province du Hamacène, dedjaz Haïlou, coupable d'avoir traité avec les Égyptiens, avait, on l'a vu, été destitué et emprisonné par Kassa[5], qui le remplaça par Walda Mikaïl. Chef de la seconde famille du Hamacène, brave et assez loyal, Walda Mikaïl était avide d'argent et de pouvoir; dur de cœur, les habitants ne le supportaient qu'avec difficulté et beaucoup d'entre eux,

[1] Cf. A. Girard, *Voyage en Abyssinie*, p. 104.

[2] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868.

[3] Sur cette maison et l'église voisine de Saint-Jean, donnée par Sabagardis à Mgr de Jacobis, cf. G. Massaja, *Mes trente-cinq années de mission dans la Haute-Éthiopie*, t. I, p. 99.

[4] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[5] Cf. t. III, 1re partie, p. 376.

pour échapper à son joug, préférèrent quitter leurs villages et s'enfuir dans les déserts du Barka[1]. Du Hamacène dépendait le pays des Bogos dont la condition était fort misérable : « Pauvre peuple, écrivait Munzinger, sans vie politique et économique réglée... Les Égyptiens désireraient s'emparer de ce pays qui est le point qui noue leurs possessions du Soudan avec celles de la mer, mais ils comprennent qu'ils ne doivent pas se heurter contre la volonté de la France. Les Bogos sont donc tranquilles de ce côté; de l'autre côté, les différentes familles vivent en meilleure harmonie qu'elles n'étaient accoutumées depuis longtemps et elles s'empressent d'écouter tout conseil que je pourrais leur donner. La mission[2] autour de laquelle tournait autrefois toute la politique du pays, chose qui ne pouvait manquer de la compromettre, s'abstient aujourd'hui de se mêler dans les affaires et querelles du pays et s'occupe entièrement de ses propres affaires. Elle est devenue une vraie mission[3]. » Mais le pays souffrait de plusieurs maux, notamment de la famine et de sa position incertaine vis-à-vis de l'Abyssinie. Le pays des Bogos payait tribut au roi du Tigré qui, ordinairement, députait le gouverneur du Hamacène pour le percevoir. Kassa, toutefois, connaissant le caractère violent et dur de Walda Mikaïl, avait nommé au gouvernement de ce petit pays un Français nommé René[4], avec ordre de bien traiter les habitants. Le gouverneur du Hamacène vit avec beaucoup de déplaisir un Européen prendre possession d'une partie de ses anciens domaines et il refusa de le reconnaître en qualité de chef des Bogos. René dut s'en aller à Adoua pour exposer la situation à Kassa. Alors Walda Mikaïl manifesta l'intention de descendre aux Bogos et d'y lever lui-même l'impôt. Cette mesure eût été ruineuse pour le pays qui aurait dû nourrir des milliers de soldats affamés. Les

[1] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868.

[2] La mission catholique était représentée par les pères lazaristes Picard, Léoncini, un frère français et deux prêtres abyssins. Le séminaire, installé à Keren, comprenait une dizaine d'enfants à qui on enseignait le français et l'abyssin. Il y avait en outre le catéchisme pour tous les enfants du pays (A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868).

[3] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868.

[4] Cf. t. III, 1re partie, p. 408.

habitants, effrayés de cette perspective, se préparaient déjà à s'enfuir vers le Barka musulman et égyptien, lorsque Munzinger intervint; il usa de toute son influence pour détourner Walda Mikaïl de descendre aux Bogos et réussit à s'en faire écouter[1].

Parmi les captifs que l'expédition anglaise avait délivrés lors de la prise de Magdala, se trouvait Balgada Areya, oncle maternel de Kassa. Il avait jadis régné au Tigré, dont le ras Oubié l'avait dépossédé. Lorsque Théodoros eut vaincu ce dernier (1855), il nomma de nouveau Areya vice-roi du Tigré; mais s'étant aperçu de son caractère inquiet et avide de changement, il le déposa presque aussitôt et l'enferma à Magdala. Après sa libération, Areya s'en alla trouver Kassa qui le reçut à bras ouverts et en fit presque son égal. Or Cassa Goldja était, de longue date, ennemi d'Areya. Craignant que ce dernier n'usât de son influence pour le perdre dans l'esprit du prince, Cassa Goldja préféra la rébellion ouverte au danger d'être emprisonné, et quittant le gouvernement de l'Okulé-Kouzaye, il se réfugia dans la kolla du Mareb, où son armée ne tarda pas à s'augmenter, et commença à porter le pillage et la ruine parmi les populations paisibles et laborieuses de la province. Kassa, toutefois, fut dédommagé de cette défection par la soumission du chef du Woghera, Walda Yasous, ancien partisan de Théodoros et depuis soumis à Gobazié. Comme ce dernier était trop loin pour protéger son vassal, dedjaz Areya occupa son pays et le força à venir à Adoua faire hommage au prince du Tigré[2].

3. — POLITIQUE EXTÉRIEURE DE KASSA.

Telle était la situation intérieure au Tigré quelques mois après que les Anglais eurent quitté l'Abyssinie; quant à la politique extérieure de Kassa, elle allait être déterminée en premier lieu par le désir de se procurer un évêque afin de remplacer l'abouna Salama mort en prison à Magdala. Ce mobile purement religieux décida en effet de ses rapports avec l'Égypte et avec la mission catholique.

[1] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868.

[2] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

De tout temps, le patriarche copte résidant en Égypte avait eu le privilège de fournir l'abouna, chef suprême de l'Église d'Abyssinie. « Il est étonnant, écrivait à ce sujet Munzinger, que les Abyssins soient assez niais pour acheter un évêque qu'on devrait leur accorder gratis. Il n'y aurait rien d'étonnant que du xve au xviiie siècle, où les Turcs et les Arabes vendaient et tuaient sans remords tout Abyssin qui leur tombait sous les mains, les Abyssins se soient vus obligés d'envoyer des cadeaux au Caire pour s'assurer du voyage et de sa réussite; mais c'est absurde aujourd'hui où les routes sont ouvertes à tout le monde, où l'Égypte est devenue libre et où le plus misérable pèlerin n'a qu'à me demander un passeport provisoire pour arriver sain et sauf à Jérusalem. Pourquoi les Abyssins ne vont-ils pas au Caire demander l'évêque gratis, puisqu'il y aurait en cas de refus beaucoup d'autres confessions orientales qui leur donneraient sans difficulté ce qu'il leur faut[1]? » Toujours est-il que le prince Kassa ne crut pas, en la circonstance, devoir se départir des anciens usages. Il lui importait d'avoir son évêque avant ses rivaux pour s'en servir contre eux; « les canons anglais d'une part, et les foudres spirituels de l'autre lui assureraient le trône[2] ». Sans plus attendre, le prince envoya donc en Égypte un prêtre nommé Boutros et deux délégués munis de quelques milliers de tallaris pour solliciter du patriarche la désignation d'un abouna[3]. Les délégués étaient également porteurs d'une lettre à l'adresse du Khédive, dans laquelle Kassa priait le vice-roi de bien vouloir s'intéresser à sa démarche[4].

Amba Dimitrius, patriarche copte d'Égypte, fit attendre longtemps sa réponse. « Nous avions pris la résolution de ne plus envoyer à l'avenir d'archevêque en Abyssinie, manda-t-il à Kassa, en raison des peines et des mauvais traitements qu'avait subis le dernier titulaire et qui ont été la cause de sa mort, quand sa qualité d'archevêque, qui le laissait en

[1] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[2] La phrase est de Munzinger.

[3] La lettre de Kassa au patriarche copte est datée du 14 Bachans 1584 (21 mai 1868).

[4] A. A.-M. S., carton 44. Chérif pacha au mihradar du vice-roi, 18 octobre 1868. Lettre du prince Kassa au Khédive, 14 Bachans 1584.

dehors des questions qui ont agité l'Abyssinie, n'aurait dû inspirer que du respect.

« Cependant le père Boutros nous ayant rendu un compte exact des sentiments de bienveillance et de justice qui animent Votre Altesse envers ses sujets, et nous ayant fait connaître la ferme intention où Elle est de suivre les prescriptions du Saint Évangile envers les peuples que la Providence lui a confiés, nous adressons la présente lettre à Votre Altesse pour l'informer que nous accédons à son désir et que nous consentons à la nomination d'un archevêque d'Abyssinie.

« A l'arrivée des envoyés que Votre Altesse aura désignés parmi les prêtres, les évêques et les hauts fonctionnaires de la nation, pour venir, conformément aux usages et aux règles établis, prendre et accompagner l'archevêque à consacrer, nous chercherons celui que nous jugerons le plus capable et que Dieu aura choisi pour remplir ce poste élevé [1]. »

En réalité, la résolution du patriarche semble avoir été différée pour d'autres motifs que le mécontentement causé par la mort de l'abouna Salama. On fit valoir en Égypte que l'argent envoyé ne suffisait pas, que Kassa n'était maître que d'une partie de l'Abyssinie et qu'il fallait une demande collective des princes du pays pour assurer à l'évêque une bonne réception; enfin, et surtout, on laissa entendre que le nouvel évêque ne mettrait pas le pied en Éthiopie tant qu'il y aurait un missionnaire catholique dans le pays [2]. Cette dernière exigence était nouvelle. « L'Abyssinie, faisait observer Munzinger, est généralement un pays de tolérance : chrétiens de toute confession, musulmans, juifs, païens vivent très paisiblement ensemble et font même des prosélytes sans que l'Église ou l'État s'en occupent. Mais c'est différent pour les catholiques. Le défunt évêque abouna Salama fut pendant toute sa vie un persécuteur acharné de notre mission... et la haine contre les catholiques reste la même malgré le changement de personnes [3]. » Les conditions posées par l'Égypte firent beaucoup

[1] A. A. Lettre du patriarche copte au dedjazmatch Kassa, 12 Hatour 1585 (21 novembre 1868).

[2] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[3] A. E. Égypte 44. Munzinger au consul général de France à Alexandre, 18 novembre 1868.

d'impression sur Kassa. Il rassembla sans perdre de temps une somme de 20.000 tallaris, en mettant 2 tallaris d'impôt par tête sur tout adulte du Tigré [1]. En même temps, il conçut l'idée de chasser les missionnaires catholiques du pays. Une visite que lui fit à cette époque le père Delmonte, supérieur de la mission, fit beaucoup, il est vrai, pour l'en dissuader; le prince en profita toutefois pour s'expliquer très franchement avec lui : « Le clergé catholique, lui dit-il, compte comme ennemis le patriarche copte qui réside en Égypte, les lettrés et presque tout le clergé abyssin. Pour conserver mon influence, je dois suivre le courant de l'opinion. Si j'étais sûr d'être roi d'Abyssinie, je trancherais la question dès à présent, mais je ne règne que sur le Tigré, ou la troisième partie du royaume abyssin. Je n'ai pas confiance en la totalité de mon armée, qui se divisera lorsque mon rival Gobazié, viendra me présenter bataille. Si j'embrasse votre croyance ou la foi catholique, je m'attirerai la haine des debteras [2] et de presque tout le clergé qui entraînera le peuple dans ce parti et, en peu de temps, je n'aurai plus de soldats. Je serai arrêté, chargé de chaînes et peut-être égorgé. Ma position actuelle m'oblige donc à me tenir au dehors de la question religieuse, qui ne manquera pas d'être débattue dès que le nouvel évêque copte mettra le pied en Abyssinie. Vous y succomberez, non pas à cause de la fausseté de la doctrine que vous défendez, ou de la faiblesse de vos arguments, mais parce que vous serez la minorité. Vous aurez beau avoir de votre côté la vérité et la justice, bon gré mal gré vous serez contraints de vous retirer. » Et le prince conseilla au père Delmonte de s'adresser au vice-roi d'Égypte pour prévenir le coup qui menaçait l'existence de la mission [3].

Mis au courant de cette conversation, Munzinger dénonça aussitôt, dans la machination qui se préparait, la main de l'Égypte. « Soit que les Coptes, écrivit-il au consul général de France à Alexandrie, se laissent influencer par des partis religieux ennemis et jaloux de nos missions, ou qu'ils reçoivent les ordres du gouvernement égyptien qui, avec raison,

[1] « Mesure qui, par parenthèse, ajoute Munzinger, a dû naturellement profiter à son propre trésor. »

[2] Ou lettrés abyssins.

[3] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. III. Le père Delmonte à M. Étienne, supérieur général, 15 novembre 1868.

voit dans nos missions le dernier boulevard de l'Abyssinie contre la conquête musulmane, l'attaque vient du Caire[1]. » — « La politique égyptienne, mandait-il encore, peut selon les circonstances se modifier ou cesser son activité, mais elle ne changera jamais. Une Abyssinie catholique, ayant un gouvernement et une armée disciplinée, amie des puissances européennes, est un danger pour l'Égypte. Par conséquent, il lui faut ou prendre l'Abyssinie et la musulmaniser ou la retenir dans l'anarchie et la misère. » Telle avait été la politique suivie par Méhémet Ali et par Saïd pacha, telle était, au dire du consul, celle que suivait à son tour le Khédive Ismaïl. Le projet d'intervenir en Abyssinie à la suite de l'expédition anglaise ayant échoué, l'Égypte profitait des circonstances actuelles pour influencer la politique abyssine. « De plus, poursuivait Munzinger, les Égyptiens ayant abandonné Massawa comme base trop exposée à la vue, font des forteresses à Koufit et y rassemblent des troupes et des provisions. Le font-ils pour bien subjuguer le pays qu'ils possèdent déjà, le pays des Barea et le Barka? Non, car ils laissent les Beni Amer, dont moitié est en rébellion ouverte, dans un état incroyable de désordre et d'anarchie; les sujets de la même Égypte s'entretuent, se pillent, se volent et personne ne s'en occupe. Mais le gouvernement sait qu'une excellente route de chameaux mène de Koufit à Adiabo, la clef du Tigré, et il attend que les Abyssins eux-mêmes, par leurs ravages, fournissent l'occasion pour aller les punir chez eux. Du reste Koufit est très près de Keren, point central de la route du Taka à Massawa.

« Enfin on dit qu'une ligne télégraphique sera établie de Massawa à Koufit et à Kassala et il y a, à ce sujet, deux points à remarquer. D'abord les relations du gouvernement entre Massawa et le Soudan et le commerce entre les deux pays n'ont et n'auront jamais assez d'importance pour légitimer un télégraphe. En second lieu, il faut savoir que le tracé touchera le village de Houboub, tout près de Bogos, pays sinon abyssin, contesté sans doute, et si l'on considère l'état désorganisé de ces pays, il n'y a pas de doute que le télégraphe nécessitera des stations militaires partout, ce qui revient en fait à la prise de possession du pays, ou, qu'en

[1] A. E. Égypte 44. Munzinger au consul général de France à Alexandrie, 18 novembre 1868.

l'absence de protection, les interruptions fréquentes du télégraphe fourniront des prétextes pour punir les villages sur la route et anéantir leur indépendance.

« Je ne crois donc pas exagérer si je pense que l'Abyssinie est sérieusement en danger pour l'avenir. Ce danger sera conjuré si les rois d'Abyssinie rejettent l'ancienne politique de nonchalance pour l'administration, de méfiance contre nos intentions et de médisance et de mépris pour nos institutions militaires et civiles [1]. »

Il n'est pas douteux que le prince Kassa ne sentît le danger que courait son pays par suite du voisinage de l'Égypte. « Employez votre influence, écrivait-il au capitaine Girard [2], afin que les Turcs ne violent pas mon territoire. Je compte beaucoup sur votre amitié. Vous êtes chrétien et français, soyez comme tous ceux de votre pays. Il convient que les chrétiens nous aident et nous aiment, nous qui sommes également chrétiens [3]. » Par ailleurs, le prince était averti des difficultés que lui susciterait la persécution des catholiques; Munzinger ne s'était pas fait faute de lui représenter officieusement et à plusieurs reprises que, seuls, ses pires ennemis pouvaient chercher à lui susciter une querelle avec les Européens. Désireux de prendre une contre-assurance du côté de la France, Kassa, à l'automne de 1868, écrivit à Napoléon III, pour se recommander à sa bienveillance, une lettre qu'il lui fit parvenir par des voies détournées, tant il se défiait de Munzinger [4]. Mais tout en se livrant à cette démarche, Kassa n'en était pas moins prêt à sacrifier la mission catholique si le maintien de celle-ci dans ses États devait l'empêcher d'obtenir l'abouna qu'il demandait au Caire. Dès qu'il eut reçu la réponse d'Amba Dimitrius,

[1] A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1869.

[2] Sur ce Français, cf. t. III, 1re partie, p. 408, note 3. Cf. aussi A. A.-M. S., carton 46. Lettre du vice-roi au gouverneur du Soudan, 25 août 1869, et celle du gouverneur de Massawa à celui du Soudan, 14 octobre 1869.

[3] Cf. A. Girard, *op. cit.*, p. 32.

[4] « Je n'ai pas confiance en votre consul, déclarait-il au capitaine Girard : cet homme n'a qu'un cœur et il sert plusieurs maîtres » (cf. Girard, *op. cit.*, p. 83). Munzinger représentait effectivement à cette époque à la fois la France et l'Angleterre à Massawa. Il cessa ses fonctions de vice-consul d'Angleterre en août 1869.

il fit partir pour l'Égypte la mission chargée d'escorter le nouvel évêque. Elle avait pour chef Alaka Bourrou, conseiller intime de Kassa, et s'embarqua le 10 février 1869 à Massawa sur le navire égyptien *Khartoum* [1], emportant pour le vice-roi et le patriarche copte 20.000 tallaris, une mule et différentes curiosités [2].

Le gouvernement français se garda de négliger l'avis que lui avait fait passer le prince Kassa. En décembre 1869 et en mars 1870, le consul général de France en Égypte intervint à deux reprises, tant auprès de Chérif pacha que du vice-roi lui-même, pour obtenir des garanties en faveur des missionnaires catholiques d'Abyssinie [3]. Celles-ci leur furent libéralement données. « Non seulement, écrivit M. Poujade, Son Altesse nie nettement et fortement toute intention de vouloir donner à l'Islamisme une prépondérance en Abyssinie, mais encore Elle se plaint de ne pas pouvoir même y exercer une influence suffisante pour la protection de ses sujets musulmans. « Je parlerai en toute franchise, m'a dit le vice-roi, non pas au consul général de France mais à M. Poujade qui m'inspire une entière confiance : c'est le consulat général de France en Égypte qui, en intervenant et en m'arrêtant dans toutes les circonstances où mes intérêts me commandaient d'agir, m'a enlevé toute influence. Vous n'y avez pas gagné et j'y ai perdu; il ne me convient pas de voir les Anglais s'établir fortement en Abyssinie, et j'aime mieux l'influence de vos missionnaires, si elle ne m'est pas contraire, que la domination des Anglais qui n'ont que trop pris pied en Abyssinie et y ont laissé des armes, et tâcheront de s'y fortifier peu à peu. Si vous voulez vous entendre avec moi, nous avons là une politique d'amitié et de confiance à faire prévaloir également dans l'intérêt de la légitime influence des missions catholiques et dans le mien. La protection que j'accorde à la religion catholique dans mes États doit être un gage de ma sincérité [4]. »

Le gouvernement des Tuileries ne releva pas l'offre qui lui était faite par le vice-roi de concerter avec lui une politique commune à l'égard de

[1] A. E. Djeddah. Dubreuil au Ministre des Affaires étrangères, 20 février 1869.
[2] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 4 avril 1869.
[3] A. E. Égypte 44. Poujade au Ministre des Affaires étrangères, 16 décembre 1868. Égypte 45, du même au même, 10 mars 1869.
[4] A. E. Égypte 45. Poujade au Ministre des Affaires étrangères, 17 mars 1869.

l'Abyssinie. Il lui suffisait que les missionnaires pussent exercer leur ministère librement au Tigré. Le patriarche copte d'Égypte, au dire de l'agent de France, montrait les meilleures dispositions à cet égard; il repoussait toutes les accusations dont il avait été l'objet, et lorsque la députation des Abyssins, après avoir fait le pèlerinage de Jérusalem, quitta l'Égypte au début de juin 1869 en emmenant le nouvel évêque, il adressa au prince du Tigré une longue lettre contenant des conseils et des recommandations. « Il me semble, écrivait à ce sujet M. Poujade, que malgré la recommandation faite par le patriarche au prince de ne jamais abandonner la foi de ses pères et de l'évangéliste Saint Marc, les sentiments de tolérance envers les autres cultes sont exprimés d'une façon assez explicite pour nous rassurer sur le sort de nos missionnaires [1]. » De son côté le gouvernement français, en dépit de la singularité du procédé dont avait usé Kassa pour faire parvenir sa lettre à l'Empereur, jugea expédient de lui donner une réponse. Napoléon III écrivit en conséquence une lettre à Kassa pour lui dire qu'il comptait de sa part sur la fidèle observation des principes de tolérance religieuse, ainsi que sur sa vigilance à prévenir toute tentative qui leur serait contraire [2].

4. — POLITIQUE DE MUNZINGER VICE-CONSUL DE FRANCE.

Au début de 1869, le prince Kassa désigna les différents gouverneurs de provinces pour l'année en cours. Dedjaz Aragawi, ami des catholiques, fut transféré de son pays natal, l'Agamé, au gouvernement d'une partie du Saraoué. Dedjaz Haïlou, que le prince avait emprisonné, fut remis en liberté [3]. En mars, Kassa ordonna de lever dans ses États le tribut

[1] A. E. Égypte 45. Poujade au Ministre des Affaires étrangères, Alexandrie, 15 juin 1869.

[2] A. E. Massawa. Le Ministre des Affaires étrangères à Munzinger, Paris, 4 août 1869.

[3] Il semble que cet élargissement eut lieu à la demande du vice-roi d'Égypte. Du fond de sa prison, Haïlou avait en effet adressé une supplique au Khédive pour solliciter son aide et le prier soit d'écrire à Kassa Abba Bazbaz en sa faveur, soit d'envoyer des renforts à son fils (A. A.-M. S., carton 44, pièce 107. Lettre de Chérif pacha au mihradar du vice-roi, 22 octobre 1868 avec documents annexes).

qui, d'ordinaire, ne se perçoit qu'en septembre. Sans doute ne s'assurait-il si tôt des impôts que dans l'espoir de passer l'été et l'automne en pays amhara que gouvernait Gobazié [1]. Les villages catholiques du Zanadéglé, territoire dépendant de la province d'Okulé-Kouzaye, opposèrent de la résistance aux agents du fisc; les chefs envoyés par Kassa malmenèrent alors les prêtres catholiques de Saganayti et de Hebo et les dévalisèrent partiellement; les prêtres de Halaye, de Wohni et de Marda furent également menacés, mais ils eurent le temps de se soustraire à la persécution par la fuite [2].

La mission lazariste venait tout juste de perdre son supérieur, le père Ch. Delmonte, décédé à Keren le 19 mai 1869. Munzinger s'adressa à Kassa pour faire restituer aux églises les objets qui leur avaient été volés. « C'est en tolérant les catholiques, lui fit-il dire, que vous vous assurerez de l'amitié de la France, qui saura toujours défendre vos frontières contre les agressions des Égyptiens ». Au messager qui lui portait ces paroles, Kassa répondit : « Je préfère l'invasion des Turcs à celle des missionnaires francs. » Ce langage était clair et peu encourageant. « Cette conversation, écrivait le consul de France à Massawa, eut lieu le lendemain de l'entrée de l'évêque copte à Adoua, quand Kassa venait de voir tous ses vœux accomplis; d'une part l'Égypte qui lui envoyait de magnifiques cadeaux; d'autre part l'évêque qui venait pour le couronner. Il est bien facile de comprendre que, dans ce grand moment, l'amitié de la France lui importait peu. L'Abyssin a ce grand défaut qu'il faut très peu pour lui faire tourner la tête.

« Mais Kassa ne faillira pas de s'apercevoir que l'Égypte n'est pas une amie très désintéressée et que l'évêque, même qu'il lui mette la couronne sur la tête, n'est pas assez fort pour l'y affermir. L'avènement de l'évêque et le couronnement, s'il a lieu, ne feront que hâter la catastrophe.

« Et quoique je n'aie encore reçu de nouvelles authentiques à ce sujet, il paraît, d'après ce qu'on dit, très douteux que l'évêque s'empressera beaucoup à couronner Kassa. On rapporte qu'il a déclaré à Kassa qu'il devrait conquérir d'abord toute l'Abyssinie avant de s'en déclarer roi, et

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 4 avril 1869.

[2] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 1er juin 1869.

qu'en conséquence les deux pouvoirs ne sont déjà plus trop amis[1]. »

En présence des dispositions hostiles de Kassa, Munzinger jugea convenable d'accueillir les avances des chefs abyssins qui cherchaient appui et protection du côté de la France. Parmi eux se trouvait le dedjaz Walda Mikaïl. Gouverneur du Hamacène au nom de Kassa, son pouvoir s'étendait sur la province limitrophe de Massawa et de l'Okulé-Kouzaye; le pays des Bogos en était une dépendance. Les missions catholiques se trouvaient en conséquence immédiatement influencées par le bon ou le mauvais vouloir de ce chef. A une grande énergie, Walda Mikaïl joignait beaucoup de sagacité; il pouvait être un fidèle ami aussi bien qu'un ennemi acharné. Beaucoup plus éclairé et ami du progrès que la plupart des chefs abyssins, il avait été toute sa vie un ami constant de Mgr de Jacobis[2] et des missionnaires en général. En août 1869, il écrivit une lettre à l'empereur Napoléon III pour lui demander son amitié. « Quoique je dépende de Kassa, disait-il fièrement, je suis néanmoins, de par mes ancêtres, duc légitime de mon pays le Hamacène. » « Comme le pouvoir suprême en Abyssinie change continuellement de mains, écrivait Munzinger en transmettant cette lettre, il est, je crois, opportun de nous assurer, pour tous les cas, de l'amitié du chef de la frontière, quand elle est offerte. Les relations amicales, mais désintéressées, que nous entamerions avec lui, ouvriraient, je n'en doute pas, le chemin à des relations plus suivies avec l'Abyssinie en général, et tendraient à assurer à nos missions religieuses et commerciales une existence plus tranquille qu'elles n'ont eue jusqu'à présent[3]. »

Walda Mikaïl devait payer de sa place et de sa liberté l'appel qu'il venait de faire à un prince européen. Bien qu'il eût confié sa lettre à Munzinger lui-même au cours d'une visite que lui fit ce dernier, le prince Kassa finit par avoir connaissance de cette démarche et, vraisemblablement, du contenu de la lettre. Il destitua son subordonné, comme il avait destitué deux ans plus tôt dedjaz Haïlou pour avoir fait appel à la protection de l'Égypte[4].

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 8 août 1869.

[2] Mort en 1860, cf. t. III, Ire partie, p. 256, note 1.

[3] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 31 août 1869.

[4] F. O. 78-2632. A. B. Wylde à lord Derby, Djeddah, 23 avril 1877. — Wylde

5. — KASSA DEMANDE SECOURS À L'ÉGYPTE.

C'est que Kassa ne pouvait admettre de défaillance au moment où Gobazié allait venir se mesurer avec lui. La fin de la saison des pluies approchait et le retour du beau temps devait amener avec lui l'ouverture des opérations militaires actives. « Des personnes très dignes de crédit, écrivait Munzinger le 3 septembre 1869, m'informent que dedjaz Kassa, se sentant incapable de résister à Gobazié qui doit venir l'attaquer en octobre, vient de prier le vice-roi d'Égypte d'envoyer des troupes à son secours. »

C'était là une grave décision, dont les conséquences pouvaient se retourner contre son auteur. « Il n'y a pas de doute, mandait l'agent français, que le vice-roi saisira avec empressement l'occasion de s'implanter en Abyssinie. Je ne crois pas exagérer en disant que l'entrée des Égyptiens mettra une fin à l'indépendance de l'Abyssinie et à son christianisme : l'œuvre, sans doute, non d'un jour, mais pas moins inévitable. Les Égyptiens auront beau parler et promettre du désintéressement politique et de la tolérance religieuse, les Abyssins sont trop divisés pour ne pas donner aux Égyptiens des occasions toujours nouvelles de marcher en avant et ils sont trop peu éclairés pour ne pas tourner leur religion du côté du pouvoir. Gobazié, sans doute, fera de la résistance, mais les Égyptiens, aidés par Kassa, seront, je crains, trop forts pour lui [1]. »

Kassa, en effet, craignant de ne pouvoir tenir tête à son rival, avait profité de la venue en Abyssinie de Mohamed Abdel Rahim, nazir du kism de Samhar, chargé d'accompagner l'abouna et les envoyés abyssins revenant d'Égypte, pour lui remettre une lettre adressée au gouverneur de Massawa. Cette missive était accompagnée d'un message secret pour le vice-roi dans lequel Kassa manifestait le désir d'entrer sous la protection du gouvernement khédivial et de recevoir des renforts pour tenir tête à

assure que la lettre de Walda Mikaïl à l'empereur des Français tomba entre les mains de Kassa. Il semble que la destitution du gouverneur du Hamacène ait eu lieu en novembre ou décembre 1869; il demeura plusieurs années en prison à Adoua.

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 3 septembre 1869.

Gobazié [1]. « Comme les circonstances exigent de garder le secret sur de pareilles questions, manda aussitôt au Caire le gouverneur général du Soudan, j'ai donné des instructions dans ce sens à Rasekh bey, gouverneur de Massawa. Le bruit court que Gobazié est en train de mobiliser les soldats nécessaires pour attaquer Abba Bazbaz et que les Anglais ont envoyé à ce dernier un colonel pour former ses soldats et le guider dans sa politique [2]. Le journal *Wadinnil* a publié dans son numéro 19 la traduction d'une lettre adressée par ce colonel à l'un de ses amis de Londres et qui a été reproduite dans le journal l'*Égypte*. En lisant cette lettre, on constate que c'est ce colonel qui a inspiré à Abba Bazbaz sa démarche [3]. »

Alerté par Munzinger, M. Tricou, qui faisait fonctions d'agent et consul général de France en Égypte, alla demander au vice-roi des éclaircissements. « Son Altesse à qui j'en ai parlé ce matin, écrivit-il après l'entrevue, n'a pas nié le fait; j'ai cru même démêlé qu'Elle ne serait pas éloignée d'accueillir favorablement cette demande. Je n'ai pas dissimulé au Khédive qu'une intervention égyptienne en Abyssinie ne pourrait, à mon avis, qu'être désapprouvée par le gouvernement de l'Empereur, qui tient à sauvegarder l'indépendance de ce pays chrétien [4]. »

Toute autre fut l'attitude du colonel Stanton, agent et consul général d'Angleterre. Il avait accompagné à l'audience du vice-roi MM. Powell et Jenkins qui revenaient d'Abyssinie où ils étaient allés demander la punition des meurtriers de leur parent [5]. « Au cours de la conversation, rapporte Stanton à sa Cour, Son Altesse a fait remarquer que Kassa lui avait envoyé un délégué pour demander son assistance contre le Wagchoum Gobazié qui se préparait à l'attaquer. Le Khédive ajouta qu'il était enclin à satisfaire aux désirs du prince Kassa à condition qu'il consentît à lever toutes les restrictions sur les voyageurs et les marchandises

[1] A. A.-M. S., carton 46, pièce 276, annexe. B. Mohamed Rasekh bey au gouverneur général du Soudan, 26 août 1869.

[2] C'est la première mention qui soit faite de la présence en Abyssinie du colonel Kirkham.

[3] A. A.-M. S., carton 46, pièce 276. Giaffar Mazhar pacha au mihradar du vice-roi, 7 octobre 1869.

[4] A. E. Égypte 46. Tricou au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1869.

[5] Cf. sur ce meurtre, t. III, 1re partie, p. 429-431.

qui passent d'Égypte en Abyssinie et vice-versa. Je fis remarquer à Son Altesse que Kassa s'était montré un bon ami des Anglais durant notre expédition en Abyssinie, qu'il paraissait être plus éclairé que les autres chefs abyssins, et que je pensais qu'il pourrait être d'un bénéfice mutuel aux deux pays qu'il fût à même de résister victorieusement à l'attaque attendue[1]. » Et Stanton ajoutait qu'il avait reçu lui-même une lettre de Kassa demandant assistance pour lui permettre de tenir tête à son adversaire.

Si le gouvernement britannique s'abstint de commenter les propos tenus par son agent en Égypte, le gouvernement des Tuileries, par contre, donna son entière approbation à l'attitude de M. Tricou et lui prescrivit même d'insister auprès du Khédive, en cas de besoin, pour que les dispositions manifestées par ce dernier n'eussent pas de suite[2]. Au début de décembre, le vice-roi, soit qu'il ait reconnu les difficultés ou les dangers de l'entreprise, soit qu'il s'inclinât devant le veto de la France, déclara à M. Tricou qu'il renonçait « sur ses conseils » à intervenir en Abyssinie dans les démêlés entre le prince Kassa et le roi Gobazié[3].

6. — ATTENTAT CONTRE MUNZINGER.

A l'automne de 1869, Munzinger fut victime d'une lâche tentative d'assassinat. Le 28 septembre, alors qu'il venait de quitter Keren pour retourner à Massawa, un homme qui s'était caché sur la route déchargea sur lui la balle et le plomb de son fusil à deux coups. Munzinger reçut les charges dans le côte droit[4]. Si les blessures de plomb furent sans gravité, il n'en fut pas de même de celle causée par la balle. Le gouverneur égyptien de Massawa s'empressa d'envoyer à Keren le médecin chef du gouvernorat pour procéder à l'extraction de la balle. L'assassinat avait été commis par un homme du pays, mais ce n'était qu'un comparse; le

[1] F. O. 78-2093. Stanton à lord Clarendon, Alexandrie, 16 octobre 1869.

[2] A. E. Égypte 46. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Tricou, 3 novembre 1869.

[3] A. E. Égypte 46. Tricou au Ministre des Affaires étrangères, 9 décembre 1869.

[4] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, Keren, 10 octobre 1869.

véritable instigateur du complot était le prêtre abyssin Abba Emnetou [1]. Arrêté par Walda Mikaïl, gouverneur du Hamacène, le prêtre fut enchaîné et envoyé à Adoua où Kassa le mit en prison.

Le prince du Tigré sembla d'abord vouloir instruire rapidement le procès des assassins, dont la culpabilité était mise hors de doute par de nombreux témoins. « Mais, écrit Munzinger, les choses se passèrent contrairement à toute attente. Le long intervalle entre le commencement du procès et le jugement fut employé par Abba Emnetou à gagner plusieurs des plus importants chefs de l'entourage de Kassa; le parti hostile aux étrangers profita de l'affaire pour pousser Kassa à une rupture ouverte et irréparable, et, au grand étonnement de tous les honnêtes gens, après avoir écarté tous les témoignages écrasants sur des prétextes frivoles, Abba Emnetou fut mis en liberté [2]. » Le vice-consul de France protesta aussitôt contre ce déni de justice qu'il regardait, déclara-t-il, comme une invitation à « l'assassiner une autre fois ». Néanmoins Munzinger avait peu d'espoir de changer les dispositions du prince, lorsqu'un brusque revirement se produisit dans l'esprit de Kassa. Peu de jours après le jugement, la lettre que Napoléon III avait écrite à Kassa parvint en effet à son destinataire. « Elle impressionna vivement le prince, note Munzinger, et rendit la victoire au petit parti que nous avons en Abyssinie ». Kassa fit de nouveau emprisonner Abba Emnetou et, en même temps, il fit arrêter l'assassin lui-même, un certain Johannis, qui avoua le crime et déclara avoir été séduit par le prêtre.

Au cours de cette crise, Munzinger avait trouvé un appui auprès de Kassa dans la personne d'Alaka Bourrou, prévôt du clergé. L'autre ami qui aurait pu plaider sa cause, Walda Mikaïl, gémissait au fond d'un cachot,

[1] A. A.-M. S., carton 46, pièce 429, annexes A et B. Lettres de Mohamed Rasekh bey au gouverneur général du Soudan, 13 octobre, 9 novembre 1869. Les documents égyptiens appellent ce prêtre Abou Abtou et précisent que c'est lui que le dedjaz Haïlou chargea en novembre 1867 de porter une lettre au Khédive Ismaïl (cf. t. III, 1re partie, p. 375). « Ce prêtre, déclare le gouverneur de Massawa, jaloux du consul à qui Walda Mikaïl, gouverneur du Hamacène, avait donné des terrains à exploiter, aurait incité un Abyssin du pays des Kastanes, à commettre cet attentat et lui aurait donné son fusil. »

[2] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 18 février 1870.

chargé de chaînes, accusé du crime de haute trahison. La volte-face de Kassa fut accompagnée d'une invitation du prince à Munzinger à venir le voir pour prendre son avis sur la réponse qu'il avait à donner à la lettre de l'Empereur [1].

Munzinger avait cru, jusque-là, devoir se tenir loin de Kassa; il ne croyait pas assez à la solidité de son règne pour aller traiter avec lui; il ne pensait pas que Kassa fût en mesure de résister à Gobazié. Mais ce dernier se faisait attendre; il différait l'offensive qu'il avait projetée de prendre, après la saison des pluies, pour abattre son rival. Dans ces conditions, le vice-consul de France ne crut pas devoir sacrifier le présent à l'avenir et, dans l'espoir d'obtenir au moins un édit de tolérance pour la mission catholique, il se rendit à l'invitation qui lui était faite.

7. — ENTREVUE DE MUNZINGER AVEC KASSA.

Le 5 mars 1870, Munzinger pénétrait dans le camp de Kassa sis à Addi Mongunti, près de Godofelassié, où il resta jusqu'au 12. Si, sous le rapport de la courtoisie, l'accueil que lui fit le prince ne laissa rien à désirer, il n'en fut pas de même sous celui de la politique. Au cours de la première entrevue, rapporte Munzinger, Kassa se hâta d'aborder la question de la mission et « point dans un sens favorable ». Plusieurs raisons le poussaient en ce sens. Tout d'abord et contrairement aux promesses faites en Égypte, le nouvel abouna, après son arrivée au Tigré, s'était déclaré ouvertement l'ennemi des catholiques et avait demandé à Kassa l'expulsion des missionnaires. Puis Kassa faisait grief à ces derniers de se mêler de politique; il citait à l'appui le refus opposé au paiement de l'impôt par les villages catholiques du Zanadéglé. « Se faire catholique, déclara-t-il, veut dire se faire protégé français. » Et il ajouta que « partout où les missions sont admises, elles créent des troubles politiques. » Munzinger lui donna les apaisements nécessaires; il répondit que la France n'avait aucune intention de soustraire les catholiques à la loi du pays et de fonder un État dans l'État, que le gouvernement français ne manquerait jamais de rappeler les missionaires qui se mêleraient de la

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 18 février 1870.

politique du pays. Alors Kassa dit : « La tolérance comme droit international suppose un traité, un consulat reconnu; ce n'est pas que j'y sois contraire, mais je ne suis pas encore assez fort pour m'engager [1]. »

Cette constatation conduisit Kassa à parler de sa situation. « Voici longtemps, dit-il au consul de France, que l'Abyssinie a perdu son unité comme empire. Théodoros n'a pas réussi à le réédifier. La division naturelle du pays, facile à maîtriser, est celle en trois royaumes : Tigré, Amhara, Choa. J'ai proposé à Gobazié de rester chacun chez nous en paix pour laisser reposer le pays. Il ne veut pas. Moi-même, au moins, je suis maître unique du Tigré; il n'y a pas un seul rebelle dans mon pays, tandis que Gobazié n'est maître que de l'endroit où il campe, ne fait que ravager et batailler sans tenir une seule province régulièrement.

« Comme je ne puis m'attendre à une paix durable avec lui, je suis obligé de tenir une grande armée, et c'est de cette façon que nous détruisons le pays, au lieu de nous occuper du progrès, et mangeons, pour ainsi dire, la chair humaine.

« Mais je sais que cette année, avant ou après les pluies, quelque chose se décidera; j'ai des fusils et des canons, lui a des chevaux. Dieu décidera.

« Je sais combien je devrais et pourrais faire pour mon pays; je sens que je devrais aller moi-même en France apprendre, mais je ne peux rien faire dans cet état de choses.

« Je n'ai pas peur de Gobazié; je sais que vous avez raison si vous me conseillez de ne pas appeler l'intervention étrangère. J'ai peur de ma noblesse. Tant qu'elle est si puissante, je ne peux ni changer, ni réformer.

« Pour être maître vis-à-vis de mes seigneurs, il me faut une garde étrangère; 200 hommes suffiraient. Quand je les aurai, je peux changer de ton avec eux. J'augmenterai cette garde d'indigènes disciplinés.

« Je veux introduire des moulins pour débarrasser l'armée des femmes qui l'encombrent aujourd'hui et ruinent le pays.

« Je veux faire des routes. Je veux surtout faire une route jusqu'à la plaine de sel, pour le faire venir avec des voitures; le sel sera meilleur marché et le trésor s'enrichira. Je veux changer l'administration [2]. »

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 27 mars 1870.
[2] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 27 mars 1870.

Telles sont les vues politiques que Kassa développa à Munzinger. Ce dernier en fut favorablement impressionné. « Jusqu'ici, écrivit-il au Ministre des Affaires étrangères à Paris, lorsqu'un roi d'Abyssinie recherchait l'amitié des étrangers, c'était par avarice ou pour avoir des troupes. Voilà que souffle un nouvel esprit. Kassa recherche de l'appui moral, des conseils. Un traité ne lui fait plus beaucoup de peur. Il voudrait envoyer une ambassade en Europe; il cherche enfin la civilisation, mais il n'aime pas trop la mission. Faut-il s'en étonner? Dans l'histoire, la suite n'a pas toujours été la même; le christianisme n'a pas toujours précédé la civilisation; souvent il a été introduit par elle. Si Kassa réussit dans ses projets, c'est toujours la victoire de la tolérance. C'est donc, je pense, gagner une chance en appuyant ses essais, quand c'est, je le crains, un grand risque d'appuyer trop fortement sur la tolérance ouverte et d'en faire le centre de nos opérations [1]. »

Sur le conseil d'Alaka Bourrou, qui lui promit d'ailleurs de ne point inquiéter les catholiques [2], Munzinger s'efforça d'agir sur l'esprit de l'abouna. Il le pria de pratiquer une politique de tolérance conformément aux promesses faites en Égypte; l'abouna répondit clairement qu'il verrait avec plaisir les voyageurs, mais point les missionnaires et qu'il ne tolérerait pas un changement de religion [3].

Quant aux Abyssins coupables d'avoir voulu assassiner le consul, Kassa les livra à Munzinger, qui les emmena à Massawa. Johannis, à qui le prince avait promis la vie sauve, fut placé dans la prison publique; Abba Emnetou que, par crainte d'une évasion, on garda dans une chambre du consulat [4] y mourut quelques mois plus tard [5].

[1] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 27 mars 1870.

[2] J. B. Coulbeaux, *op. cit.*, t. II, p. 482, signale en sens contraire qu'Aleka Berrou (comme il l'appelle) fut, avec le moine Ghebrè Ghiorghis, l'instigateur du fanatisme religieux déployé par Kassa contre le catholicisme.

[3] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 2 août 1870.

[4] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 27 mars 1870.

[5] Un document égyptien indique qu'il mourut à la suite d'une dysenterie (A. A.-M. S. Reg. 1847. Le gouverneur du littoral de la mer Rouge à la Maïa, 20 septembre 1870).

8. — LA SITUATION POLITIQUE DE L'ABYSSINIE EN 1870.

Vers le milieu d'avril 1870, une mission italienne composée de MM. Antinori, Beccari et Issel, naturalistes, arriva à Massawa, venant d'Aden. En dehors des recherches scientifiques auxquelles ils comptaient se livrer, les membres de la mission se proposaient d'examiner et de visiter à Chotel, localité voisine des Bogos, la colonie fondée par l'ex-abbé Stella, sur des terres à lui cédées par l'ancien dedjaz Haïlou. Ils ignoraient d'ailleurs la mort de M. Stella, survenue à la fin de l'année 1869, et que M. Bonecchi, le dernier colon, s'était lui-même retiré depuis un mois à Keren [1]. A la tête de la mission catholique venait d'être appelé Mgr Touvier, en remplacement du père Delmonte, décédé. Commentant les nouvelles qui lui parvenaient du centre et de l'est de l'Afrique, M. Brenier de Montmorand, agent et consul général de France en Égypte, écrivait : « L'expédition de Samuel Baker, celle du marquis Antinori, le mouvement considérable de nos missions et d'autres circonstances particulières attirent depuis quelque temps vers l'Abyssinie les études des savants, tout aussi bien que l'attention des hommes politiques [2]. »

Rien de décisif, cependant, ne se passe en Abyssinie dans le courant de 1870. Tout comme le prince Kassa, Ménélik, roi du Choa, aurait bien voulu que son voisin Gobazié le laissât vivre en paix. Il écrivit même une lettre à Munzinger pour lui demander si la France ne pourrait pas se porter médiatrice entre les trois rois d'Abyssinie, en enjoignant à chacun d'eux de rester tranquille chez lui [3]. Au rebours de Kassa, Ménélik traitait avec amitié et protégeait la mission que Mgr Massaja et le père Taurin avaient établie chez les Galla. Il avait également donné asile à Mechacha, fils de Théodoros, poursuivi par ses adversaires. La paix en Abyssinie ne dépendait donc que de Gobazié. Mais, en dépit des révoltes

[1] A. E. Égypte 47. Munzinger au consul général de France en Égypte, Massawa, 14 avril 1870.

[2] A. E. Égypte 47. Brenier de Montmorand au Ministre des Affaires étrangères, 28 mai 1870.

[3] A. E. Égypte 47. Munzinger au consul général de France en Égypte, Massawa, 14 avril 1870. La lettre de Ménélik est de novembre 1869.

qui soulevaient tour à tour les provinces centrales contre son autorité[1], Teklè Ghiorghis ne cessait d'aspirer au pouvoir suprême. Dans les premiers mois de 1870, il envoya en Égypte une mission qui fut reçue par le Khédive[2]. En juillet 1870, il s'adressa même à l'empereur Napoléon III pour solliciter son amitié : « Aidé de vos charitables conseils, écrivait-il, et de la puissance divine, j'espère réparer tout le mal qu'a fait Atié Théodoros. Que votre consul réside dans mes États, que les marchands y fassent le négoce en toute liberté, je voudrais ne rien faire que de concert avec vous. Quant à dedjaz Kassa, son aïeul était le sujet de mon aïeul, son père de mon père, lui-même était mon sujet; c'est moi qui l'ai fait général et qui lui ai confié le Tigré. Il s'est révolté, je l'en punirai : ne le trouvez pas mauvais[3]. » Ainsi les princes rivaux s'adressaient soit à la France, soit à l'Égypte, dans l'espoir d'intéresser quelque grande puissance à leur cause. Mèstèouat, la reine des Wollo-Galla elle-même, envoya à cette époque, semble-t-il, un émissaire secret au Caire pour réclamer la protection du Khédive contre les peuplades chrétiennes[4].

Le prince Kassa, de son côté, ne restait pas inactif. A l'automne de l'année 1870, il envoya en mission deux de ses conseillers, Alaka Bourrou et Murcha Werke, porteurs d'une lettre pour le Khédive et d'une lettre et de cadeaux pour la reine d'Angleterre[5]. Ces émissaires, toutefois, ne

[1] En mars 1870, alors que Gobazié se trouvait au Godjam, le Béguemder se révolta contre lui.

[2] Cf. A. A.-M. S., carton 47, pièce 238. Lettre du nazir du Moussaferkhana à Riaz pacha, 20 mai 1870. Dans cette lettre le nazir déclara que les princes abyssins qui sont logés au Moussaferkhana sollicitent une audience de congé de S. A. le Khédive, afin de regagner leur pays avant la saison des pluies. Ces envoyés passèrent à Souakin le mois suivant (cf. A. A.-M. S., reg. 1835. Lettre du gouverneur du littoral de la mer Rouge à la Maïa, 19 juin 1870).

[3] A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. III. Lettre de l'empereur d'Éthiopie à Napoléon III.

[4] Cf. A. E. Égypte 51. De Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 19 juillet 1872. Sarzec ajoute que la demande fut favorablement accueillie, que l'émissaire se nommait Mahmoud Ibn Youssef, et qu'il fut ramené à Massawa par le *Chindi* en avril 1871. Les documents égyptiens sont muets sur cette tractation.

[5] A. A.-M. S., reg. 1847, pièce 1, p. 40. Le gouverneur de Massawa à la Maïa Sanieh, 17 septembre 1870.

dépassèrent pas Alexandrie[1] où, en novembre 1870, ils conclurent un contrat par lequel Alaka Bourrou, qui s'intitulait «ambassadeur et mandataire de S. M. le roi Kassa», concédait à M. Godineau de la Bretonnerie, ingénieur français, «le privilège de tous les travaux de l'Abyssinie et de l'Éthiopie (*sic*)[2].» M. Godineau se mit effectivement en route d'Alexandrie pour l'Abyssinie du Nord en février 1871. Cette mission, qui semblait destinée à traduire en actes les idées de civilisation et de progrès que le prince Kassa avait développées à Munzinger un an plus tôt, échoua cependant complètement[3].

Ainsi le Khédive était sollicité par les uns et par les autres d'intervenir dans les affaires d'Abyssinie. En décembre 1870, Alaeddin bey, gouverneur de Massawa, transmit au Caire une lettre de Ahmed ben Saddik ben Ali Marish, gouverneur de Rahamto, par laquelle ce chef sollicitait l'amitié de l'Égypte. «Nous avons appris dernièrement, écrivait-il, que vous avez l'intention de prendre possession de la région des Danakil, de la saline, de la région s'étendant de Aoussa à Berbera, sur le littoral. Nous en fûmes réjouis, car nos terres dépendent des régions que vous avez l'intention d'occuper. La distance, s'étendant du littoral de la mer jusqu'à nos terres, est de huit jours à dos de chameau, et ceci en partant du village de Beiloul, où il n'y a pas de montagnes. Notre région s'appelle El Rahamto; ses habitants sont musulmans. Nous disposons de beaucoup d'hommes et de chevaux et nous aimerions voir s'étendre l'empire de la Sublime Porte[4].» Le gouverneur de Massawa, d'autre part, ne cessait d'entretenir des relations cordiales avec les chefs abyssins voisins

[1] Le consul d'Angleterre à Alexandrie se chargea de transmettre à la Reine la lettre dont ils étaient porteurs et les engagea à attendre en Égypte la réponse qui y serait faite.

[2] L'acte porte en outre : «Les frais qui seront déboursés, que M. Godineau est autorisé à faire dès ce moment, lui seront remboursés à Massawa et à Adoua, et il lui sera remis de plus une provision de 10.000 tallaris.» L'acte est daté du 21 novembre 1870. La société formée par M. Godineau porta le nom de «Société du Nil».

[3] Cf. A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. III. *La France en Éthiopie,* mémoire de M. Pierre Arnoux. L'auteur attribue cet échec à la duplicité d'Alaka Bourrou qui se serait laissé gagner par le vice-roi aux intérêts de l'Égypte.

[4] A. A.-M. S., carton 19, pièce 126. Annexe à la lettre du gouverneur de Massawa au khazindar du Khédive, 8 décembre 1870.

de la côte. Lij Makonnen, fils de Walda Mikaïl, ancien gouverneur du Hamacène, écrivit à Alaeddin bey pour lui faire part de son « attachement » au gouvernement égyptien. Il s'était empressé, disait-il, de faire rendre aux habitants du Barka 440 vaches avec leurs veaux que ses hommes avaient saisies au cours d'un raid dans la région des Mensa; il paraissait être également en relations suivies et cordiales avec Gobazié, dont il espérait la prochaine arrivée à Adoua. En attendant la victoire de ce dernier, il luttait dans sa province contre le rebelle Cassa Goldja, que soutenaient certains chefs locaux du Hamacène, partisans de dedjaz Haïlou [1].

Cependant Munzinger était parti pour Aden, afin de subir une opération chirurgicale nécessitée par sa blessure [2]. De mauvaises nouvelles vinrent l'y rejoindre. En dépit des promesses formelles que lui avait faites Kassa, les affaires de la mission prenaient une mauvaise tournure. Le prince avait ordonné au père Duflos, missionnaire lazariste, de quitter le pays, et il s'était mis à persécuter les catholiques indigènes. Munzinger ne savait à quelles intrigues attribuer cette recrudescence de fanatisme. Depuis une année, sa politique avait consisté à ménager Kassa pour obtenir de lui une sorte d'édit de tolérance en faveur de la mission catholique, et à nouer entre la France et lui des rapports d'amitié pour le dissuader de faire appel au concours de l'Égypte, en qui Munzinger voyait le pire ennemi de l'Abyssinie. La nouvelle de ces persécutions changea sa ligne de conduite. Il ne crut plus possible de conclure avec Kassa un arrangement stable. Bien que la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Allemagne ne permît plus à la première de « calculer les moyens d'enforcer la tolérance », si Kassa ne voulait pas entendre raison, Munzinger n'en poussait pas moins à une solution de force, dans l'espoir que la France victorieuse aurait bientôt le temps de s'occuper des affaires d'Abyssinie [3]. Après son retour à Massawa, ses relations avec Kassa se tendirent de plus en plus. Le prince avait, paraît-il, fait remise

[1] A. A. Carton 19, pièce 126. Bulletin de nouvelles joint à la lettre d'Alaeddin bey en date du 8 décembre 1870. Le document égyptien désigne Lij Makonnen, comme gouverneur du Hamacène.

[2] Le gouvernement britannique lui décerna à cette époque la croix de l'Ordre du Bain, en récompense des services qu'il lui avait rendus lors de l'expédition d'Abyssinie.

[3] A. E. Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 2 août 1870.

des impôts aux chefs de Halaye, à condition qu'ils chasseraient les prêtres catholiques de leur village [1]. A cette nouvelle, Munzinger ne se contint plus : « Vous avez chassé les prêtres catholiques qui étaient à Halaye, écrivit-il à Kassa, et j'ai appris que vous avez dit que, grâce à eux, vos sujets de la province d'Okulé-Kouzaye avaient refusé d'acquitter le tribut.

« Ces mêmes prêtres catholiques étaient déjà en Abyssinie avant vous, sous Atié Teklè-Ghiorghis, dit Gobazié, Ras Ali, dedjaz Oubié, au temps même de l'empereur Théodoros; mais, mal conseillé, vous les avez maltraités et chassés.

« Si tout ce que je vous écris là n'est pas exact, répondez-moi et que votre réponse soit comme de vous.

« Si, au contraire, ce que l'on m'a dit est vrai, sachez que votre royaume sera détruit et que vous périrez vous-même, comme Théodoros a péri.

« Vous ne devez pas ignorer que les souverains qui ont osé s'attaquer au clergé catholique, sont tous tombés. Vous tomberez comme eux. Et ceux-là pourtant étaient des rois.

« Si la France est en ce moment affaiblie, elle ne l'est pourtant point assez pour ne pouvoir venir vous châtier.

« Et moi, comme j'ai su conduire et guider les Anglais en Abyssinie, je saurais conduire et guider les Français contre vous.

« Maintenant, consultez l'histoire d'Éthiopie et réfléchissez; c'est un conseil que je vous donne.

« Le but de cette lettre est de vous faire connaître le sort qui vous attend [2]. »

Par sa forme comme par son fond, cette lettre était insultante pour Kassa. En apprenant les nouvelles persécutions dirigées contre les catholiques, le gouvernement français avait songé à demander à l'autorité égyptienne son intervention directe auprès de Kassa, et chargé son consul

[1] A. E. Égypte 49. Brenier de Montmorand au Ministre des Affaires étrangères, 2 mai 1871.

[2] Cette lettre ne se trouve pas dans les archives françaises. Elle a été publiée, sans date, dans un ouvrage de J. de Coursac intitulé : *Le règne de Yohannès,* Paris 1926, p. 86-87, ouvrage rédigé d'après les papiers de M. de Sarzec, vice-consul de France à Massawa. La correspondance de M. de Sarzec avec le département des Affaires étrangères permet d'assigner à ce document la date du 3 mars 1871.

général en Égypte de faire une démarche auprès du Khédive pour qu'il adressât des représentations sérieuses au chef abyssin [1]. Si cette tentative demeurait sans résultat, il ne restait plus, comme dernière mesure, qu'à ramener la mission catholique à Massawa pour attendre des jours meilleurs. Mais il n'appartenait pas à Munzinger d'écrire au prince du Tigré une pareille lettre de menaces. Kassa en fut vivement offensé et il écrivit au général Russell, résident britannique à Aden, pour se plaindre du procédé : « Le consul Munzinger, lui manda-t-il, m'a blessé profondément en disant que je devrais accepter la foi catholique. Il m'a écrit une courte lettre pour me dire qu'une armée française viendrait [au Tigré] et me traiterait comme le roi Théodoros. Cependant je ne le crois pas. J'écris au gouvernement anglais au sujet de tous ces procédés injurieux, afin qu'il m'indique tout ce qu'il y a lieu de faire [2]. » Ainsi le dernier acte de Munzinger fut de brouiller le roi du Tigré avec la France; à la fin d'avril 1871, il passait en effet au service du vice-roi d'Égypte [3].

[1] A. E. Égypte 49. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Brenier de Montmorand, 27 juin 1871.

[2] I. O. Letters from Aden, vol. 46. La lettre de Kassa est jointe à une dépêche du général Tremenhere datée du 23 avril 1872. Elle est elle-même datée du 15 Miazia 1863, qui correspond au 22 avril 1871.

[3] La démission de Munzinger comme vice-consul de France fut portée à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères par une lettre de M. Brenier de Montmorand en date du 20 mai 1871. Munzinger se fit remplacer provisoirement dans ses fonctions par M. Franz Hassen.

CHAPITRE VII.

L'EXTENSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE VERS L'ABYSSINIE.

1. — POLITIQUE DE MUNZINGER, GOUVERNEUR DE MASSAWA.

« Né dans la Suisse allemande, ancien élève des universités de Zurich et d'Iéna, Munzinger est arrivé, il y a longtemps déjà, dans la mer Rouge pour y faire des observations scientifiques et avec une mission ou au moins stipendié de quelque académie. Devenu plus tard le représentant de la France et de l'Angleterre dans ces pays, il a rendu de grands services aux Anglais pendant leur expédition en Abyssinie. Ce sont ces services mêmes qui l'ont signalé au vice-roi... Tout en ayant pris l'apparence et même les mœurs d'un homme du pays, car il a épousé une ou plusieurs femmes du Soudan, Munzinger est resté très allemand de cœur; il est hostile, depuis la guerre de 1870, à tout ce qui se rattache à la France. » C'est en ces termes que s'exprimait M. de Cazaux, agent et consul général de France, quelques années après que Munzinger eut quitté le service de ce pays pour celui de l'Égypte [1]. Faut-il réellement voir dans le conflit qui mit alors aux prises la France et la Prusse la raison déterminante de la décision que prit Munzinger? Ambitieux comme il était, se sentit-il atteint dans son prestige par le désastre qui frappa la France, ou bien désirant vivement un avancement en grade, perdit-il l'espoir de l'obtenir du nouveau gouvernement de la République? Nous ne savons. Déjà en 1870, au cours de son séjour à Aden, Munzinger

[1] A. E. Égypte 54. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères. Alexandrie, 9 octobre 1873.

était entré en rapports avec le résident politique britannique qui désirait le faire entrer au service du gouvernement de l'Inde; de ce côté, on l'a vu, la combinaison échoua. Restait l'Égypte. Seule elle était en mesure de satisfaire ses ambitions. Munzinger se tourna alors vers le gouverneur du littoral de la mer Rouge, qu'il avait eu l'occasion d'éclairer de ses conseils et qui proposa sa nomination au Caire. «Momtaz pacha, lui écrivit en effet le Khédive le 6 avril 1871, qui a pu apprécier la situation que vous vous êtes faite par l'honorabilité de votre caractère et votre intelligence des affaires, m'ayant fait part du désir que vous lui avez manifesté d'entrer au service de mon gouvernement, je suis heureux de vous annoncer que je vous ai nommé gouverneur de Massawa. Je suis convaincu que les connaissances si complètes que vous avez du pays et vos rares qualités personnelles consacrées aux intérêts commerciaux et agricoles contribueront au développement de la richesse et du bien-être de la province dont je vous confie l'administration [1].» Momtaz pacha apporta lui-même sa nomination à Munzinger le 23 avril 1871 et le nouveau gouverneur prit ses fonctions à la fin de ce mois, en remplacement d'Alaeddin bey.

La situation au Tigré était, à ce moment, plus confuse que jamais. D'Adoua, Kassa avait envoyé des troupes au Chiré, dans l'Okulé-Kouzaye et au Hamacène pour lever les impôts. A l'approche de dedjaz Areya, oncle de Kassa, une grande partie de la population de l'Okulé-Kouzaye se retira dans les forêts voisines de la frontière égyptienne. Les catholiques, de leur côté, se cachaient pour échapper aux persécutions, le prince ayant déclaré ne plus vouloir tolérer le catholicisme dans son pays. Au Hamacène, c'étaient dedjaz Gabrou et dedjaz Haïlou que Kassa avait chargés de lever le tribut. A leur arrivée, Makonnen, fils de Walda Mikaïl, se retira au Mensa et de là aux Marea où les chefs abyssins le suivirent; alors Makonnen se porta par un mouvement soudain au Hamacène et ravagea les biens de ceux qui pactisaient avec ses ennemis. Appauvris par ces luttes continuelles entre les chefs, les habitants du Hamacène se réfugièrent dans les plaines de la frontière égyptienne. Telle était la situation dans les provinces du Tigré voisines du territoire soumis au

[1] A. A. Le Khédive à Munzinger bey, 6 avril 1871.

Khédive. Sur tout le Tigré planait, en outre, la menace de Gobazié à qui Kassa continuait de refuser sa soumission [1].

Ces événements posaient la question des relations entre l'Égypte et l'Abyssinie. « Nous n'avons pas de frontières précisées à l'ouest, écrivait à ce sujet Munzinger. Si nous sommes amis avec ceux qui règnent aujourd'hui, il faut tâcher de rectifier les frontières, surtout au nord, c'est-à-dire essayer d'annexer les pays Bogos, Halhal, Marea, qui n'appartiennent à l'Abyssinie que par la peur d'être pillés; l'Abyssinie ne s'en occupe pas autrement. La population de cette contrée, dont j'ai été le conseiller pendant plusieurs années, me demande aujourd'hui ce que je vais faire d'eux, maintenant que je suis gouverneur de Massawa. S'ils se donnent à l'Égypte, faut-il les encourager? Si cela paraît trop osé et qu'une partie des habitants, las de leur existence précaire, viennent s'établir chez nous et désirent devenir sujets de Son Altesse, faut-il les recevoir?

« La même question presque se présente pour le Hamacène. Voilà des milliers de gens pillés et tracassés par les différents chefs qui se disputent le pouvoir; ils se sont réfugiés sur nos frontières du Barka et du Samhar. Il ne me faudrait qu'un mot et toute cette population s'établirait chez nous; des honnêtes cultivateurs repeupleraient les Habab et le pays de Barka, qui ne demandent que des bras.

« Cela, certes, ne serait pas attaquer l'Abyssinie que de donner asile à tous ces malheureux qui abandonnent leurs maisons et terres à leurs tyrans. Et si ces princes d'Abyssinie, qu'ils s'appellent Kassa ou Gobazié, le prennent en mal, ne sommes-nous pas dans le droit de protéger les émigrés?...

« L'état des choses dans l'Okulé-Kouzaye est à peu près le même. Mais là, il y a la dispute entre la mission catholique et Kassa qui y porte un nouvel élément. Kassa, décidé à n'avoir qu'une église dans son pays, a commencé à persécuter les catholiques qui se trouvent placés justement dans les cantons sus-mentionnés, sur nos frontières. La mission qui, à force de travailler, a gagné 10.000 habitants et enfin a dépensé beaucoup d'argent, fera tout pour ne pas lâcher. La France elle-même ne peut y être entièrement indifférente. Incapable aujourd'hui d'agir et n'ayant pas,

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 1er mai 1871.

même avant la chute de l'Empire, un véritable intérêt dans ce pays, elle s'adressera peut-être à Son Altesse.

« La situation de l'Abyssinie elle-même peut créer des complications; voilà Kassa et Gobazié qui sont les principaux lutteurs. Si l'un d'eux prend tout le pays et consolide son pouvoir, nous aurons de la peine à tenir la côte et le Taka. Si Gobazié vient attaquer Kassa, ce dernier aura besoin de nous et cela pourra nous faire obtenir nos frontières naturelles [1]. »

Telles étaient les vues de Munzinger passé au service de l'Égypte. A situation nouvelle, politique nouvelle. Rien ne subsistait en effet de celle qu'il avait exposée à Paris un an plus tôt, lorsqu'il dénonçait l'Égypte comme la pire ennemie de Kassa. L'idée maîtresse, maintenant, est de perpétuer les divisions politiques de l'Abyssinie, de se faire le cas échéant l'auxiliaire du prince du Tigré et, à la faveur du service rendu, d'obtenir une rectification des frontières du Soudan avantageuse à l'Égypte. « Il faudrait tâcher de profiter des événements en Abyssinie pour avoir les Bogos et dépendances, écrit-il encore. Ce n'est pas beaucoup en lui-même, mais c'est énorme pour consolider la possession du Taka. Je pense qu'il serait facile de persuader à la France que c'est le meilleur moyen de protéger la mission catholique qui s'y trouve. » On voit poindre ici l'idée de l'occupation du pays des Bogos, que le Khédive réalisa l'année suivante et qui fut l'origine de toutes les difficultés qui surgirent entre l'Égypte et l'Abyssinie.

2. — LUTTE ENTRE KASSA ET GOBAZIÉ.

Les prévisions de Munzinger allaient être déjouées par les événements. Depuis trois ans, Gobazié et Kassa s'observaient, sans avoir jamais osé en venir aux mains. En juin 1871, Gobazié prit son parti; il franchit le Takazzé, qui séparait ses possessions de celles de Kassa, entra dans la province de Chiré avec une armée qui était surtout forte en cavalerie, et

[1] A. A. Note de Munzinger intitulée : « Quelques observations sur le Mohafiza de Massawa », 25 mai 1871.

commença à piller le pays. A cette nouvelle, Kassa rassembla ses forces et quitta Adoua le 8 juin pour défendre sa province envahie. Le 21 de ce mois, eut lieu une première rencontre à Mai Zulao. Le combat commença par des escarmouches de cavalerie; à midi, Gobazié, qui jusqu'alors avait gardé en réserve son corps principal, le lança bravement à l'attaque de l'artillerie qui faisait la force de Kassa. L'attaque fut repoussée avec de lourdes pertes pour l'assaillant. Le combat dura jusqu'à la nuit; vers 7 heures du soir, une forte pluie se mit à tomber et sépara les deux armées. Celle de Kassa s'en tira avec des pertes légères : 250 hommes environ tués ou blessés et 150 prisonniers. L'armée de Gobazié, exposée au tir des canons et des fusées de Kassa, subit des pertes plus considérables; on les estima à 1.000 hommes entre tués et blessés; 200 soldats furent faits prisonniers et 250 chevaux capturés.

Le lendemain, Gobazié battit en retraite vers le Mareb, puis il se dirigea vers Axoum et Adoua. Les chemins étaient si mauvais que Kassa ne put le suivre. Coupant alors au court, le prince du Tigré manœuvra pour couvrir les deux villes qu'il voulait préserver du pillage. Après bien des marches et contre-marches, il réussit à acculer son adversaire et à le forcer soit à se battre, soit à voir son armée se débander par suite des désertions. En présence de cette situation, Gobazié décida de livrer une bataille décisive. Le 10 juillet, il vint camper près d'Adoua et fit dire à Kassa de prendre position, car il le combattrait le lendemain. Le 11 juillet à l'aube, Kassa rangea donc son armée en bataille. A 9 heures du matin, les troupes de Gobazié s'ébranlèrent. Le feu commença à 10 heures et demie; ce furent d'abord de simples escarmouches qui durèrent une demi-heure environ, jusqu'à ce que le gros des troupes participât à la bataille. Gobazié lança d'abord une charge de cavalerie qui fut repoussée avec de lourdes pertes. Se plaçant alors à la tête de ses troupes, le roi revint à la charge et attaqua bravement le centre de l'armée ennemie; le feu de Kassa brisa de nouveau l'attaque de son adversaire et jeta la cavalerie dans la plus grande confusion. Gobazié fut blessé au front; son cheval ayant été tué sous lui, il tomba à terre et fut fait prisonnier. A cette nouvelle, ses troupes, frappées de panique, s'enfuirent dans toutes les directions. La bataille avait duré deux heures. 24.000 individus, soldats et femmes, tombèrent aux mains du vainqueur qui s'empara également

du camp ennemi, où se trouvaient la mère, la femme[1] et les fils de Gobazié. Ras Bourrou, frère de Gobazié, et un grand nombre de chefs furent aussi faits prisonniers; seul le Wagchoum Tèfèri parvint à s'échapper avec une poignée de cavaliers. Le ras Machecha et Lidj Haïlou furent au nombre des victimes[2].

Kassa dut sa victoire principalement à la supériorité de son armement, qui comprenait 6 canons de quatre pouces et demi, 6 mortiers et 800 fusils environ, à lui cédés par lord Napier après la prise de Magdala. Le prince du Tigré bénéficia aussi des conseils du lieutenant-colonel Kirkham[3]. Après avoir servi en Chine sous Gordon et pris part à la campagne d'Abyssinie, Kirkham était entré au service de Kassa en février 1869 et s'était attaché à introduire la discipline européenne dans une partie tout au moins de son armée. «Avec ces 12 pièces et ces 800 fusiliers, écrivit-il, la bataille fut gagnée facilement sur une cohue d'hommes indisciplinés, armés de fusils à mèche et de lances[4].»

Après sa victoire, Kassa se fit proclamer roi par son héraut. Son intention était de se faire couronner aussitôt et de publier son nom de règne, mais diverses circonstances retardèrent cet événement.

[1] La princesse Dinkenech, sœur de Kassa.

[2] Sur ce combat, cf. A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. III. Lettre de John C. Kirkham à l'éditeur du *Times*, 27 juillet 1871. — A. E. Égypte 50, Franz Hassen au consul général de France en Égypte, 30 juillet 1871. D'après Coulbeaux (*op. cit.*, t. II, p. 458), Gobazié eut les yeux crevés et fut enfermé dans l'amba d'Eddabba-Salama.

[3] C'est le titre que se décerne Kirkham lui-même.

[4] Cf. Lettre de Kirkham au *Times*, 27 juillet 1871. — Dans Cosson, *The Cradle of the Blue Nile*, t. I, p. 148-149, on trouve un récit de la bataille d'Adoua où Kirkham s'attribue le premier rôle «Kirkham, écrit ce voyageur, qui, comme général, commandait les forces de Kassa, choisit une position pour les troupes sur la pente d'une montagne, où, disait-il, elles ne pourraient s'enfuir, tandis que la position offrait toutes facilités à l'ennemi pour le faire... Presque toutes les troupes de Kassa, à l'exception de 2.000 hommes sous les ordres directs de Kirkham, avaient été achetées par Gobazié, tandis que de l'autre côté les agents de Kassa, par voie de compensation, n'avaient pas manqué d'acheter les troupes de Gobazié en aussi grand nombre que possible. Les artilleurs de Kassa étaient également turcs et, n'éprouvant aucun sentiment de sympathie pour l'Abyssinie, s'étaient facilement laissé gagner à tirer au-dessus de la tête de leurs adversaires pour ne leur faire aucun mal. On pouvait dès lors douter

Tandis que Kassa guerroyait contre Gobazié, le rebelle Cassa Goldja, qui ne voulait reconnaître l'autorité d'aucun de ces deux princes, avait marché sur Adoua, à la tête d'une troupe de 3.000 hommes, formée en partie de soldats qui avaient déserté le service de dedjaz Gabrou. Obligé par le retour de Kassa de se retirer dans la région de Gundet, il entra le 24 juillet à Tsazega, dans le Hamacène, et y remplaça Makonnen [1]. Pour le soumettre, Kassa dut organiser une expédition dont il confia le commandement à trois de ses généraux. Pendant ce temps, Cassa Goldja se portait sur Keren où il leva des impôts exorbitants; il alla ensuite à Halhal et aux pays des Marea dans le même but. « Le Hamacène et ces malheureuses provinces, écrivait M. Franz Hassen, agent consulaire de France à Massawa [2], paient trois fois leur tribut cette année à Makonnen, à Gabrou et à Abba Kassaï [3]. »

3. — DESTRUCTION DE LA MISSION CATHOLIQUE.

Dans le camp de Gobazié, le prince Kassa avait trouvé une lettre de Mgr Touvier, supérieur de la mission catholique, dans laquelle ce prélat engageait le ras de l'Amhara à prendre les armes contre son rival, et lui promettait qu'il serait soutenu dans sa lutte [4]. Cette découverte mit le comble à la fureur de Kassa. Vers le milieu du mois d'août, il envoya des troupes dans l'Okulé-Kouzaye; les soldats pénétrèrent dans les villages de Halaye, Marda, Woheni, Addi-Kaïe, où ils brûlèrent les églises, les presbytères, les maisons des missionnaires. A leur approche, les habitants

du résultat du combat, si les 2.000 soldats fidèles à Kirkham n'avaient réellement tiré sur l'ennemi et déployé une ardeur telle qu'ils mirent en fuite les troupes de Gobazié. Ensuite de quoi, les bataillons de Kassa, jusque-là hésitants, se joignirent naturellement au côté vainqueur et complétèrent la déroute de l'ennemi d'une manière si efficace que Gobazié fut fait prisonnier. »

[1] Makonnen, avec ses troupes, ainsi que dedjaz Haïlou s'étaient joints à Gobazié.

[2] A. E. Égypte 50. Franz Hassen au consul général de France en Égypte, 10 septembre 1871.

[3] Abba Kassaï est le même que Cassa Goldja.

[4] Telle est du moins la déclaration que fit Kassa lui-même sur le contenu de cette lettre (cf. A. E. Massawa, Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873).

aussi bien que les catholiques s'étaient enfuis. Tous ceux qui ne purent s'échapper furent enchaînés. Les soldats pillèrent les villages : grains, troupeaux, femmes et enfants, tout fut enlevé. Par l'imprudence de son pasteur, la mission catholique d'Abyssinie était ruinée. Seules subsistaient les églises d'Hébo et de Saganayti, mais le vainqueur ne les épargnerait sans doute pas davantage [1].

Dans cette extrémité, les catholiques de l'Okulé-Kouzaye prirent la résolution désespérée de se donner à l'Égypte. « Quant à nous, écrivait Mgr Touvier, en rendant compte de cette décision au consul général de France à Alexandrie, placés désormais sans ressource et sans espoir entre l'anarchie haineuse de l'Éthiopie et la protection humiliante et souvent oppressive de l'Égypte, nous n'avons pu prendre aucun parti. Jamais, pour ma part, je n'ai parlé de cette affaire à nos catholiques que pour leur faire comprendre combien le joug qu'ils recherchaient pouvaient devenir onéreux et avilissant pour eux. Mais, aujourd'hui que l'abandon et l'excès du malheur les ont déterminés, je ne puis que me joindre à eux pour supplier Votre Excellence, non seulement de ne point s'opposer, au nom de la France, à cet agrandissement de l'Égypte, mais encore d'user de toute votre influence pour que le gouvernement de Son Altesse ne nous refuse point ce qui paraît être pour nous la dernière planche du salut [2]. »

Au moment où ces graves événements se déroulaient au Tigré, Munzinger, gouverneur de Massawa, se trouvait au Caire où le Khédive l'avait appelé pour conférer avec lui sur les affaires de son gouvernorat. « Votre politique avec les Abyssins, lui avait dit le vice-roi, sera de vivre dans les meilleurs termes avec eux, en leur conseillant de ne pas se battre entre eux; de tâcher de faciliter le commerce d'importation et d'exportation et de faire respecter les frontières, en les fixant selon leur vérité [3]. » A son retour à Massawa, Munzinger fut saisi des plaintes des catholiques. « Les actes violents de Kassa, manda-t-il au Caire, ont causé une grande

[1] A Keren, d'après le père Coulbeaux (*op. cit.*, t. II, p. 483), 14 catholiques eurent un pied et une main coupés. Mgr Touvier, le père Coulbeaux et deux autres missionnaires furent conduits, presque nus, en prison.

[2] A. E. Égypte 50. Mgr Touvier au consul général de France en Égypte, Massawa, 24 août 1871.

[3] A. A. Instructions à Munzinger, sans date.

indignation chez tous les habitants de la province de l'Okulé-Kouzaye, catholiques et non-catholiques, parce que, d'une part, cette province, bien que sujette à l'Abyssinie pour le tribut, a toujours joui d'une certaine autonomie pour son gouvernement intérieur, et que, d'autre part, Théodoros même n'a pas osé aller si loin. Les habitants du pays regardent donc ces actes comme une attaque directe à leur liberté nationale et, pour se défendre, ils jettent leurs yeux sur l'Égypte. J'ai reçu, il y a quelques jours, une députation envoyée par les principaux chefs de l'Okulé-Kouzaye, qui implorent l'intervention de Son Altesse en leur faveur et qui déclarent nettement qu'ils sont prêts à devenir les sujets de l'Égypte. »

Envisageant la question du côté pratique, Munzinger se trouvait en présence d'une alternative qu'il qualifiait de désagréable : « Ou nous prenons le parti du pays et forçons Kassa à la tolérance, écrivit-il; c'est facile à faire, mais ce serait une politique toute nouvelle, étrangère au passé, qui pourrait mener beaucoup plus loin que l'on ne voudrait peut-être. Ou nous restons indifférents; alors il est bien probable que la mission, c'est-à-dire la France, chercheront (*sic*) à atteindre leur but d'une autre manière; le gouvernement français, quand il saura qu'aidés des indigènes de l'Okulé-Kouzaye, un millier de soldats suffiraient pour détruire Kassa, se décidera peut-être à faire quelque chose; le parti catholique en France est assez fort pour obtenir ce petit sacrifice. Et, dans ce cas, notre position sera beaucoup plus difficile qu'au temps des Anglais dont les buts étaient bien plus modestes. Il serait donc, me semble-t-il, bien important d'arrêter cette complication dès le commencement. »

Dans cette vue, Munzinger envoya un homme de confiance, ami de Kassa, chez ce prince pour l'exhorter à la modération [1]; il suggérait aussi que le gouvernement égyptien envoyât quelque personne, un Copte distingué par exemple, près du ras du Tigré, pour lui faire comprendre le danger qu'offrait sa politique, l'en détourner si possible, et demander quelques réparations, par exemple la permission pour les missionnaires

[1] Une lettre du mihradar du Khédive au gouverneur de Massawa, en date du 18 avril 1872, lui demande de lui faire parvenir une copie textuelle de la lettre qu'il a adressée à Kassa à la suite de l'incendie et de la destruction des églises catholiques (cf. A. A.-M.S. Reg. 1852, pièce 14, p. 62). Nous n'avons pas trouvé trace de cette lettre.

de travailler dans un certain rayon, enfin un *modus vivendi* qui ne ferait aucun tort à Kassa et ôterait, pourtant, des prétextes précieux à la France et à la mission. « Cette démarche, ajoutait Munzinger, devrait naturellement avoir le caractère d'un avis amical et rien de plus, parce que Kassa est bien jaloux de ses droits de souverain. Si la démarche réussit, nous nous serons tirés d'une désagréable alternative et nous aurons agrandi notre influence. Si elle n'aboutit pas, nous aurons gagné du temps et c'est beaucoup, car, malgré tout, les choses en Abyssinie ne sont point stables et les derniers événements, dont Kassa est sorti victorieux par pur accident, ont de nouveau démontré la faiblesse de tous ces pouvoirs éphémères [1]. »

Des trois solutions envisagées par Munzinger : forcer Kassa à la tolérance — laisser la France se faire justice elle-même — intervenir amicalement auprès du prince abyssin pour l'amener à modérer sa politique de violence envers les catholiques, c'est la dernière qui, pour l'instant, convenait le mieux aux vues du Khédive. Kassa lui avait envoyé un émissaire pour l'aviser de sa victoire sur Gobazié, et le vice-roi, en retour, lui avait adressé ses félicitations ainsi que des présents. Des relations amicales s'étaient donc établies entre l'Égypte et le Tigré. Kassa, réjoui par ces gages d'amitié, disait hautement : « Ismaïl pacha est mon père [2]. » Dans ces conditions, il paraissait probable qu'il accueillerait favorablement l'intervention du Khédive.

Le gouvernement français y poussait de son côté. Tout en déplorant les actes de violence dont la mission catholique venait d'être victime, il n'approuvait pas l'appui donné par Mgr Touvier à la démarche des catholiques abyssins. « Il est essentiel, écrivait le comte de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, qu'aucun argument tiré de la raison d'État ne puisse être opposé à l'accomplissement de l'œuvre d'humanité que nous poursuivons en Abyssinie. Nous ne saurions donc trop engager Mgr Touvier à dissuader de son projet le groupe catholique qui se propose de reconnaître la domination égyptienne. En mêlant ainsi leur cause à des rivalités qui y sont demeurées étrangères jusqu'à ce jour, les mis-

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 25 août 1871.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Égypte 51. M. de Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa 19 juillet 1872.

sions susciteraient des susceptibilités contre lesquelles toutes les tentatives d'apaisement deviendraient impuissantes et elles offriraient à leurs adversaires un prétexte dont ceux-ci ne manqueraient pas de tirer de cruels avantages [1]. » Ainsi le gouvernement français ne voulait ni intervenir au Tigré, ni que l'Égypte y intervînt; il lui suffisait que l'influence du vice-roi s'exerçât auprès de Kassa en faveur de la mission [2]. M. Brenier de Montmorand en fit la demande au Khédive [3]. « Je suis heureux d'informer Votre Excellence, écrivit l'agent de France après l'entrevue, que Son Altesse a mis beaucoup d'empressement à m'accorder tout son concours dans cette circonstance. Ainsi, non seulement il m'a promis de faire appeler le patriarche copte et de l'inviter, en insistant expressément, à donner des instructions nettes et précises à l'évêque abyssin, mais il enverra très prochainement, auprès de Kassa, un prêtre copte avec la mission expresse d'engager ce dernier à cesser toute persécution contre les catholiques et à laisser nos missionnaires vaquer paisiblement à l'œuvre d'humanité qu'ils accomplissent en Abyssinie.

« Enfin le vice-roi chargera son envoyé de faire habilement entendre à Kassa que s'il désire le traiter en bon voisin et lui épargner toute espèce de désagrément, il faut que, de son côté, le négus ne l'oblige pas à accepter par humanité la soumission des tribus abyssiniennes qui veulent se donner à l'Égypte. » « Jamais, ajoutait M. Brenier de Montmorand, je n'ai trouvé le vice-roi aussi explicite et aussi bien disposé en faveur de nos missions catholiques [4]. »

Cet empressement inusité à satisfaire aux désirs de la France, l'audience qu'il accorda par la suite à Mgr Touvier, venu en Égypte pour plaider la cause de sa mission, donnent à penser que le Khédive avait aperçu,

[1] A. E. *Correspondance politique*, Égypte 50. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Brenier de Montmorand, Versailles, 6 octobre 1871. Le gouvernement français avait toujours désapprouvé l'ingérence de la mission catholique dans la politique locale.

[2] Le gouvernement français songea également à utiliser l'influence que le lieutenant-colonel Kirkham paraissait s'être acquise auprès de Kassa, et chargea son consul général en Égypte de solliciter le colonel Stanton à cet effet.

[3] Cf. A. A. Lettre de M. de Montmorand à S. A. Ismaïl pacha, Caire, 19 octobre 1871.

[4] A. E. *Correspondance politique*, Égypte 50. M. de Montmorand au Ministre des Affaires étrangères, 30 octobre 1871.

dans la demande du gouvernement français, le moyen d'intervenir d'une manière plus active dans les affaires d'Éthiopie. Sur son ordre, le vicaire patriarcal choisit un prêtre copte « éloquent et compétent en matière religieuse », le père Hanna, qui fut chargé de se rendre auprès de Kassa, « Roi d'Abyssinie », et de lui porter, avec des cadeaux, la lettre suivante :

LETTRE DU KHÉDIVE ISMAÏL AU ROI KASSA.

« Nous présentons à votre haute personnalité le respect et la vénération qui lui sont dus et vous informons ensuite que nous avons appris que les catholiques résidant dans les régions qui dépendent de votre gouvernement sont l'objet d'un traitement qui leur est préjudiciable. Certains d'entre eux ont, par exemple, été chassés de leur contrée natale et leurs temples et leurs églises ont été détruits. La seule raison de ce traitement est qu'ils appartiennent au catholicisme. Vous n'ignorez cependant pas que tous vos sujets constituent un dépôt confié par Dieu à vos soins, qu'une inégalité de traitement entre eux ne satisfait pas le Très-Haut, que l'équité et la justice ne peuvent différencier entre les religions et les croyances et que la question de la religion appartient en propre à chaque personne qui est libre de pratiquer celle qu'il veut suivre. Nous n'aimerions pas vous voir adopter une telle attitude ni entreprendre ce qui vous déprécierait aux yeux des autres rois. Notre gouvernement khédivial, en dépit de la nombreuse population du pays et de la diversité des religions qui y sont pratiquées, traite tous les habitants sur un même pied d'égalité, abstraction faite de leur religion et de leur croyance. Nous espérons vous voir traiter vos sujets sur cette même base afin de gagner leurs cœurs, prévenir toute cause de répulsion, mériter un bon renom et ne pas donner prétexte à rumeur parmi les gens, principalement les Européens, ou à une critique de votre gouvernement du fait de ses mauvais traitements à l'égard de vos administrés, surtout que beaucoup de grandes Puissances appartiennent à la religion catholique. Et si ces Puissances avaient connaissance du mauvais traitement infligé à ceux qui suivent cette religion dans votre pays, elles seraient nécessairement enclines à les défendre, ce qui entraînera une situation que nous ne vous souhaitons pas. D'ailleurs, l'exemple tout récent de Théodoros, qui s'est attaqué à

l'une de ces Puissances, est là pour le prouver et vous ne devez pas perdre de vue cette considération.

«En raison des liens de bon voisinage et de sincère amitié qui nous unissent, nous vous adressons ce conseil, convaincu que vous n'approuvez pas de pareils traitements qui, peut-être, ont eu lieu à votre insu. Nous espérons que vous y mettrez fin, que vous restituerez en entier aux habitants les biens qui leur ont été ravis et que vous les traiterez de manière à mériter leur reconnaissance et leurs louanges. Si, au contraire, cette situation persiste et que les habitants, pour échapper aux mauvais traitements, se réfugient sur notre territoire, nous nous verrons obligés de les aider et de leur céder des terrains pour s'y établir, en dépit de leur religion différente de la nôtre. Pourtant, cette ligne de conduite aurait dû être adoptée par vous qui, comme eux, appartenez au christianisme. En fait, l'humanité et une bonne politique exigent un traitement similaire à tous les habitants, abstraction faite de la diversité de croyance et de religion. Et c'est là un simple conseil [1].»

4. — COURONNEMENT DE KASSA.

Tandis que le père Hanna s'acheminait vers l'Abyssinie [2], Kassa réalisait enfin son rêve de grandeur en se faisant couronner empereur d'Abyssinie par l'abouna venu d'Égypte.

La cérémonie eut lieu le 20 janvier 1872 [3] et donna lieu, comme d'usage, à des fêtes prolongées. Parti dix jours plus tôt d'Adoua, le prince

[1] A. A. Reg. 1942 «Ordres supérieurs», pièce sans numéro, p. 39, 26 novembre 1871.

[2] Une lettre du mihradar du Khédive au gouverneur de Massawa, en date du 26 novembre 1871, lui annonce le départ du père Hanna avec des cadeaux destinés à Kassa et lui prescrit de le transporter avec sa suite à destination, aux frais du gouvernement (A A. Reg. 1852. «Départ Maïa Sanieh» n° 7, p. 23).

[3] C'est la date donnée par Munzinger, comme correspondant au 13 kiak du calendrier copte. Or le 13 kiak correspond au 22 décembre 1871. Franz Hassen, agent consulaire de France à Massawa dit que le couronnement eut lieu «le 14 janvier de l'ère copte» (*sic*). Coulbeaux (*op. cit.*, t. II, p. 458), donne la date du 13 janvier 1872.

s'achemina par petites étapes vers la cathédrale d'Axoum où il devait ceindre la couronne.

La veille de la cérémonie eut lieu une grande manœuvre militaire, à laquelle assistèrent près de trois mille prêtres abyssins venus pour assister au couronnement.

Le lendemain matin, mande l'agent consulaire de France à Massawa, « Kassa entrait dans la cathédrale d'Axoum et s'y faisait solennellement couronner. Aussitôt cette cérémonie terminée, le roi s'avança, accompagné de la foule, vers le nouveau palais qu'il avait fait bâtir exprès pour cette fête.

« Kassa fit son entrée dans ce palais la couronne sur la tête et monta sur le trône où un escalier de douze marches le conduisait et du haut duquel il se plaisait à contempler le tumulte causé par le peuple et l'armée.

« La joie était extrême, les coups de fusil se faisaient entendre continuellement, ce qui faisait que la salle où se tenait le roi était remplie d'une épaisse fumée qui le rendait invisible aux spectateurs, qui ne pouvaient plus se reconnaître entre eux.

« Les ripailles ont duré trois jours de suite. Quatre cents hommes entrèrent à la fois dans la salle où se tenait le roi et firent place à d'autres, après avoir mangé. Pendant ces trois jours, le roi n'a pas quitté la place. Voilà le point principal de la fête. On a tué environ 4.000 vaches et consommé plus de 500 ocques de miel pour en faire de l'hydromel, ce qui fait à peu près 150.000 bouteilles de cette boisson.

« Le vêtement du prince Kassa durant le couronnement et la fête consistait en une élégante draperie en soie entrelacée avec du fil d'or. La queue de sa robe fut portée par quatre caudataires, sa main gauche était ornée d'une bague d'une valeur considérable. Un habit blanc abyssin de coton couvrait la robe royale; il n'y avait que sa couronne et ses yeux qui étaient visibles. Le nouveau couronné portait le fardeau précieux, la couronne, pendant toute la fête. Au dernier degré du trône, deux gardes étaient postés, vêtus à peu près comme le roi.

« Quand le cortège s'est avancé vers l'église, l'aventurier Kirkham s'était aussi présenté en uniforme anglais que M. Powell [1] avait donné

[1] Sur cet Anglais, cf. t. III, 1re partie, p. 429.

en cadeau au prince Kassa et dont ce prince fit cadeau à Kirkham, parce que cet uniforme ne lui plaisait pas [1]. »

Kassa se fit couronner empereur sous le nom de Johannès.

Son pouvoir était encore fort précaire. Au Hamacène, le rebelle Cassa Goldja tenait toujours la campagne. En octobre, le prince avait envoyé une armée de 6.000 hommes contre lui, commandée par trois généraux, le belata Ghebrè Mèdhin, le fitorari Tesfai et dedjaz Gabrou. Ceux-ci s'avancèrent jusqu'à l'Ainseba. Le 9 décembre 1871, Cassa Goldja se laissa surprendre près de Debra Sina et fut complètement vaincu; il réussit néanmoins à se sauver avec une trentaine d'hommes et se réfugia dans la vallée du Mareb. Grièvement blessé au cours de l'action, Ghebrè Mèdhin mourut quelques jours plus tard. Dedjaz Gabrou et Alaka Bourrou avaient été, avec lui, les artisans de cette victoire [2].

Dans les provinces plus éloignées d'Adoua et au delà du Tacazzé, la situation était extrêmement confuse. Certains chefs, que Kassa croyait avoir ralliés à sa cause, étaient d'une fidélité douteuse. Dedjaz Oubié Cassa, fils du roi Oubié, naguère gouverneur du Semien sous Gobazié, avait été fait prisonnier à la bataille du 11 juillet; Kassa lui confia un commandement, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer en pourparlers avec l'agent français à Massawa pour préparer sa défection [3]. Dans l'Amhara, dedjaz Woronya se réservait lui aussi. Ancien général de Gobazié, il avait prévenu Kassa des mouvements de son maître et déclaré que se trouvant dans le Semien avec son armée, il ne se joindrait pas à lui. Après la victoire d'Adoua, Kassa le confirma dans le gouvernement des provinces de Semien, Wolkaït, Tégadé, Gondar, Dembea, Beguemder et lui donna le titre de ras. Cependant, malgré ces avances, Woronya attendait les

[1] A. E. *Correspondance politique*, Égypte 51. Franz Hassen au consul général de France en Égypte, Massawa 26 février 1872.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Égypte 50-51. Franz Hassen au consul général de France, 23 octobre 1871, 1er février 1872.

[3] «Oubié Cassa, écrit M. Franz Hassen le 3 octobre 1871, m'a envoyé des messagers pour me demander si les troupes européennes viendront en Abyssinie venger l'audace de Kassa. Il me fait dire qu'en cas positif, lui, ainsi que plusieurs chefs abandonneraient Kassa et ne l'accompagneraient pas à Gondar» (cf. A. E. *Correspondance politique*, Égypte 50).

événements pour prendre un parti. Ras Ali Bourrou, gouverneur de la province du Yedjou, sans être ouvertement hostile, laissait planer le doute sur sa fidélité. Le Wagchoum Tèfèri était le seul sur qui Kassa croyait pouvoir compter. Oncle de Gobazié, il s'était, après la défaite de son neveu, réfugié dans le Sokota d'où il écrivit à Kassa pour faire sa soumission; ce dernier lui accorda son pardon et lui confia le gouvernement des provinces de Wag, d'Agaou et de Lasta. Plus au sud, Ménélik, roi du Choa, avait profité de la rivalité entre Gobazié et Kassa pour reprendre la lutte contre les Wollo-Galla. L'imam Abba Ouatto se soumit à lui [1]. La réussite de cette entreprise accrut l'ambition du roi du Choa, qui mûrit l'idée de pousser jusqu'à Gondar et de se faire proclamer *negus negusti*, roi des rois de l'Éthiopie [2]. Mais la défection d'Abba Ouatto fit échouer ce plan. Le chef des Wollo-Galla, à qui Ménélik avait confié le commandement d'un de ses corps d'armée, se révolta en effet de nouveau et après avoir proclamé son indépendance, s'empara de Magdala [3], où il se fortifia et défia dès lors les attaques du roi du Choa [4].

Johannès avait hâte de partir pour Gondar afin d'y recevoir l'hommage des grands feudataires du royaume, mais devant l'incertitude de la situation politique, il dut différer l'exécution de son projet. Il ne se sentait pas assez sûr de ses chefs pour se lancer dans cette expédition. Un certain Haghos, qu'il venait de nommer dedjaz, avait fait aussitôt défection et s'était échappé avec un millier d'hommes pour gagner sa province d'Enderta. L'armée refusait également de quitter le Tigré. Cassa Goldja tenait toujours la campagne, et dedjaz Walda Yasous ainsi que dedjaz Haghos

[1] D'après Cecchi, ces événements se passaient en 1870 (cf. Cecchi, *op. cit.*, t. I, p. 267).

[2] Peut-être Ménélik fut-il poussé dans cette voie par le ras Woronya, le ras Ali et le ras Adal, chef du Godjam (cf. A. E. Égypte 51. Franz Hassen au consul général de France à Alexandrie, 1er février 1872).

[3] Cf. Cecchi, *op. cit.*, t. I, p. 267. En même temps, la princesse Mestèouât, mère de Abba Ouatto, demandait la protection du vice-roi d'Égypte, en faisant valoir la similitude de religion (cf. A. E. Égypte 50. Franz Hassen au consul général de France à Alexandrie, 25 août 1871).

[4] Ménélik devait mettre six ans à soumettre les Wollo-Galla (cf. Guèbrè Sellasie, *op. cit.*, t. I, p. 120).

n'étaient point si éloignés d'Adoua qu'ils ne pussent y rentrer dès que Johannès aurait quitté la ville [1]. L'empereur demeura donc au Tigré, et c'est là qu'il reçut la lettre que lui adressait le Khédive Ismaïl pour l'engager à modérer sa politique à l'égard des catholiques. Cette missive fut mal accueillie. Ismaïl pacha s'était jusque-là montré son ami, et voici qu'à l'instigation de la mission, il lui envoyait une lettre de menaces, dans laquelle il lui demandait compte de sa conduite vis-à-vis des prêtres catholiques, et lui donnait l'ordre de laisser les missionnaires rentrer en Éthiopie et reconstruire leurs églises! Le ton même de la lettre, qui était celui d'un maître parlant à l'un de ses lieutenants, froissa vivement l'amour-propre de Johannès, et la réponse qu'il fit au Khédive dut sans doute se ressentir de cet état d'esprit [2]. Mais le vice-roi, on va le voir, n'attendit pas cette réponse pour agir : un incident de frontière lui fournit le prétexte qu'il cherchait pour étendre son territoire aux dépens de l'Éthiopie.

5. — OCCUPATION DES BOGOS.

Le 26 février 1872, Alaeddine bey, gouverneur du Taka, rendait compte au Caire qu'une troupe d'Abyssins venant d'Adiabo et ayant à sa tête Volo Walad Marrag, avait attaqué deux villages habités par les Basen, tué une cinquantaine de personnes et s'étaient emparés d'un grand nombre de bestiaux et de 600 individus. En outre Volo avait envoyé un émissaire pour rançonner les habitants des montagnes des Barea qui, dans la crainte de subir un sort semblable à celui de leurs voisins, s'étaient empressés de verser à l'envoyé une somme de 60 tallaris et de lui donner un cheval. Le gouverneur ajoutait que les cheikhs des Basen

[1] Cf. A. E. Égypte 51. Franz Hassen au consul général de France à Alexandrie, 21 mars 1872. M. de Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 19 juillet 1872.

[2] «Le Copte qui avait été envoyé près du prince Kassa et qui est arrivé à Adoua il y a quatre mois, est finalement de retour avec une réponse pour son maître», écrivait de Massawa M. Franz Hassen le 26 mars 1872 (cf. A. E. Égypte 51). Nous n'avons pas trouvé trace, dans les archives du palais d'Abdine, de la réponse de Johannès.

demandaient assistance contre les attaques incessantes des Abyssins et il sollicitait des ordres à cet effet [1].

Au moment où ce rapport parvint en Égypte, Munzinger bey se trouvait au Caire où le Khédive l'avait appelé pour traiter «verbalement» certaines questions «assez délicates» [2]. Sans doute ces questions avaient-elles trait à la situation de l'Éthiopie, aux rapports à entretenir avec l'empereur Johannès, aux plaintes des Abyssins catholiques et à leur désir de se rattacher au gouvernement égyptien. Il semble que la nouvelle de l'invasion du territoire du Soudan par les troupes abyssines ait conduit le Khédive à envisager ces rapports dans un nouveau jour; il jugea que l'acte des Abyssins appelait une prompte riposte; en guise de représailles, et dans le dessein aussi de clarifier la situation des frontières, il décida d'occuper sans plus tarder la région des Bogos [3]. «Nous ayant informé verbalement, manda-t-il le 25 mars 1872 à Munzinger, que les habitants de la tribu des Bogos vous présentent des requêtes où ils sollicitent leur rattachement au Gouvernement en vue de leur repos, leur sécurité et leur défense contre les attaques des Abyssins, nous n'avons pas d'inconvénient à accéder à leur désir [de vivre] sous la dépendance du Gouvernement. Nous vous transmettons cet ordre pour vous y conformer [4].» Quelques jours plus tard, le Khédive écrivit au roi d'Abyssinie pour protester contre les actes de brigandage commis par Volo Walad Marrag. «Nos liaisons d'amitié, déclarait le vice-roi, n'admettent

[1] A. A. Reg. 1859 «Arrivée Maïa Sanieh», pièce 4. Le moudir du Taka à la Maïa Sanieh, 26 février 1872.

[2] A. A. Lettre du Khédive à Munzinger bey, 3 mars 1872.

[3] Munzinger prétend avoir combattu ce projet. Dans une lettre qu'il publia dans le *Mercure de Souabe* et que reproduisit le journal égyptien *le Nil* dans son numéro du 6 mars 1873, on lit en effet ce qui suit : «Il n'est pas vrai que j'aie été l'auteur de l'expédition des Bogos; j'aurais infiniment préféré rester occupé exclusivement au développement des réformes que j'avais déjà inaugurées dans mes provinces de Massawa et de Souakin. Mais le devoir me força d'obéir à des ordres supérieurs.» La résistance de Munzinger, si tant est qu'elle ait existé, ne dut cependant pas être bien forte, et sans doute le Khédive n'eut-il qu'à lui rappeler ce qu'il avait lui-même proposé l'année précédente en entrant à son service, pour obtenir son adhésion.

[4] A. A. Reg. 1939 «Ordres supérieurs», pièce 4. Ordre au gouverneur de Massawa, 25 mars 1872.

point de semblables faits qui ont eu pour résultat la perte de personnes, de biens et de la tranquillité de la population.

« Je suis tout à fait persuadé que vous n'avez aucune connaissance de ces faits, que vous ne les permettrez jamais et qu'ils ont eu lieu à votre insu. Cependant je viens vous demander l'une des deux choses suivantes : de vouloir bien donner des ordres d'arrêter le dit individu s'il relève de votre autorité et de le remettre à notre Gouvernement afin qu'il soit pris à son égard les dispositions de nature à redresser les torts qu'il a commis et à rendre la sécurité aux habitants des montagnes dont il s'agit, comme l'exigent les règles de justice, et, s'il est en dehors de votre autorité et que vous ne puissiez l'arrêter ni l'envoyer, de me le faire connaître afin que des troupes soient envoyées de notre part pour opérer son arrestation de quelque manière que ce soit et lui infliger la punition qu'il a encourue. Car ces faits ne peuvent pas rester impunis et un malfaiteur, s'il est laissé ainsi, continuera ses méfaits.

« Il est donc de notre devoir comme du vôtre de réprimer ces actes pour assurer la tranquillité et la sécurité aux habitants des deux pays. Nous vous prions de ne pas user de ménagements et d'indulgence à l'égard de ce malfaiteur pour ne pas encourager d'autres à faire comme lui [1]. »

En même temps, le Khédive prenait les mesures nécessaires pour mieux assurer la sécurité et la police des régions frontières. Sur la proposition du moudir du Taka, il décida de transférer à Amideb la garnison de Koufit qui, trop éloignée de la région des Basen, n'arrivait pas à réprimer les actes de pillage dont ces montagnards se rendaient constamment coupables. Alors que la garnison de Koufit ne comprenait que 2 compagnies, soit 200 soldats réguliers, celle d'Amideb devait être portée à 500 réguliers; 75 Chaïghié licenciés du service furent de nouveau engagés pour aider à la perception des impôts; enfin le Ministre de la Guerre reçut l'ordre d'envoyer 400 soldats réguliers au Taka afin de compléter l'effectif du bataillon qui y tenait garnison [2].

[1] A. A. Lettre du Khédive au roi d'Abyssinie, 3 avril 1872.

[2] Cf. A. A. Reg. 1859 « Arrivée Maïa Sanieh », pièce 6. Le moudir du Taka à la Maïa, 24 mars 1872. — Reg. 1942 « Ordres supérieurs », pièce 226, Ordre supérieur au moudir du Taka, 24 avril 1872. — La sécurité de la moudirieh du Taka était

Pour procéder à l'occupation des Bogos, Munzinger avait, de son côté, demandé 800 hommes et le matériel nécessaire. Parti de Suez le 4 avril, le gouverneur de Massawa rentra à son poste le 12. A peine de retour d'Égypte, écrivit-il au Caire le 26 avril, il est venu chez moi un envoyé des tribus de Bilen et des Marea rouges (limitrophes au nord des Bogos) pour demander la protection égyptienne.

«J'aurai en peu de jours une entrevue avec les chefs de ces tribus et je ne doute pas que l'affaire sera conclue et j'espère que les Bogos suivront leur exemple.

«Mais je ne peux que rappeler à Votre Excellence ce que j'ai eu l'honneur de soumettre à mon Auguste Maître verbalement, [à savoir] que la protection que nous accordons devra être efficace; car ces tribus sont toujours tracassées par les Abyssins qui les exploitent sous nom de tribut et sous forme de pillage, et qui verront avec chagrin leur échapper ce revenu.

«Il faudra donc, aussitôt la soumission acceptée, placer près de Keren les troupes que j'ai demandées au Caire, leur bâtir un fort et être prêt à repousser vivement la première agression de la part des Abyssins; cela n'est pas difficile, mais il n'y a pas à perdre un moment.

«J'ose donc espérer qu'on ne tardera pas à expédier ces 800 hommes et le matériel nécessaire.

«Il sera nécessaire qu'on me laisse un peu la mains libre dans ces opérations et je peux promettre que je prendrai toutes les précautions nécessaires pour arriver au but sans trop de complications[1].»

Les mesures prises par le Khédive pour assurer la sécurité de ses frontières étaient amplement justifiées. A la fin d'avril 1872, eut lieu en effet

confiée à un bataillon de soldats réguliers ainsi qu'à 300 cavaliers bachibouzouks; on comptait en outre 175 Chaïghié, dont 75 venaient d'être licenciés. Le bataillon, toutefois, n'était pas au complet et, de plus, 3 compagnies avaient été détachées à Souakin. Une lettre du Ministère de la Guerre à la Maïa, datée du 6 juillet, expose qu'en exécution de l'ordre supérieur du 24 avril, 3 compagnies avaient déjà, à cette date, été envoyées au Taka et qu'on déployait tous les efforts pour équiper les 4 autres (A. A. Reg. 2871 «Gahadieh», lettre du Nazir à la Maïa, 6 juillet 1872). Les 4 compagnies partirent le 16 juillet (A. A. Reg. 1470 «Gahadieh» pièce 59, lettre du Ministre de la Guerre au gouvernorat de Souakin, 16 juillet 1872).

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 26 avril 1872.

une nouvelle agression en territoire égyptien. 2.000 habitants du Kastane, mandait Hamed bey Moussa, nazir du kism des Beni-Amer, avaient attaqué les habitants du beden de Saleh Andou, dont le cheikh se nommait Omar Mohamed Saleh; les agresseurs s'étaient emparés de 2.500 vaches et de 300 têtes de bétail; ils avaient tué 25 personnes et fait 5 prisonniers [1].

L'envoi des troupes promises à Munzinger subit quelque retard. Ce n'est que le 21 mai 1872, que le binbachi du 1er bataillon du 2e régiment soudanais destiné à occuper le Senhit [2] reçut ses instructions [3]. En même temps, le Khédive décidait de détacher en mission, près de Munzinger, Youssef bey Sorour pour procéder à la réorganisation des troupes dépendant de son gouvernorat [4]. Par la suite, il ordonna d'envoyer 4 mitrailleuses et 4 canons de montagne à Massawa, avec le miralaï Nigm Eddin bey, pour renforcer le bataillon [5].

Parti d'Égypte le 22 mai, le bataillon toucha à Souakin et en repartit le 26 sur le *Hedjaz* pour Massawa. Très satisfait de l'arrivée des troupes,

[1] A. A. Reg. 1859 «Arrivée Maïa Sanieh» pièce 10. Le moudir du Taka à la Maïa, 7 mai 1872. A la suite de cette agression, le Khédive ordonna au moudir du Taka de placer sur la frontière une force militaire suffisante pour recevoir les Kastanes à coups de feu et les empêcher de pénétrer en territoire égyptien. Les Kastanes qui seraient faits prisonniers devraient être employés aux travaux forcés dans la moudirieh (A. A. Reg. 1942 «Ordres supérieurs», pièce 277. Ordre au moudir du Taka, 21 juin 1872).

[2] Ou Sennaheit, nom donné au pays des Bogos.

[3] A. A. Reg. 1912 «Ordres supérieurs», pièce 246.

[4] A. A. Reg. 1942 «Ordres supérieurs», pièce 245. En exécution des ordres reçus, Youssef bey Sorour organisa 8 compagnies dans les régions de Souakin, Tokar et Massawa, dont 4 composées de soudanais et 4 de soldats arabes. Le Ministre de la Guerre décida alors que ces 8 compagnies formeraient le 2e bataillon du 2e régiment d'infanterie, dont le 1er bataillon était destiné à occuper le Senhit (A. A. Reg. 1470 «Départ Gahadieh», le Ministre de la Guerre au gouverneur de Massawa et Souakin, 11 juillet 1872).

[5] Annexe à l'ordre supérieur du 21 mai 1872 adressé à Youssef bey Sorour. Cf. également une lettre du Khédive à Munzinger en date du 21 mai 1872. Une batterie fut, semble-t-il, expédiée avec le bataillon le 22 mai 1872. Les 4 mitrailleuses et 2 canons de montagne furent expédiés vers le 1er juillet 1872 (cf. A. A. Reg. 1470 «Départ Gahadieh», le Ministre de la Guerre au gouverneur de Massawa, 1er juillet 1872); ce matériel arriva à Massawa le 10 juillet.

Munzinger l'était moins de l'envoi qui lui était annoncé d'un colonel. « D'une part, écrivit-il au Caire, c'est à lui seul une grande dépense, et d'autre part, à dire franchement, son grade est trop élevé pour m'assurer à moi seul, sur tout le monde, l'autorité dont j'ai besoin dans cette entreprise dont je porte toute la responsabilité [1]. » A la suite de cette observation, le départ de Nigm Eddin bey fut contremandé [2].

Stimulés par Munzinger, les cheikhs de Halhal et de Bilen avaient signé, dans le courant du mois de mai 1872, un acte de soumission au gouvernement khédivial. Lorsqu'il rentra à Massawa, en juin, Munzinger trouva une lettre des cheikhs du Senhit qui l'informaient qu'à l'exception d'un très petit nombre d'entre eux, tous étaient soumis au gouvernement égyptien. Quant aux tribus de Bedjouk et des Marea, leurs cheikhs faisaient savoir qu'à l'arrivée de Munzinger dans leur région, ils accepteraient de se soumettre au Khédive. Ainsi les négociations avaient pleinement réussi et Munzinger était assuré que l'occupation se ferait sans résistance et atteindrait son but : rendre désormais faciles et sûres les communications entre Massawa et le Taka [3].

Munzinger quitta Massawa le 27 juin 1872 et rejoignit chez les Az-Temariam, près de Kalamet, le 1er bataillon du 2e régiment d'infanterie qui avait pris position dans cette région quelques jours plus tôt. Le 2 juillet, il quitta Kalamet avec la troupe et arriva au Senhit le 4. Les tentes furent d'abord dressées à Auna, à une demi-heure de marche de Keren. Accompagné du binbachi du bataillon, Munzinger se mit en quête d'une bonne position militaire, et la trouva sur le plateau de Tantaroua, situé à un kilomètre environ de Keren. Haut de 100 mètres environ et dominant une vaste plaine, ce plateau commande toutes les routes qui conduisent en Abyssinie, à Halhal, aux Marea, au Barka et à Massawa. De ce point à Massawa, on compte 40 heures de marche, 30 heures pour gagner Koufit par la route du Barka, 15 heures pour les Marea, 15 heures pour le Hamacène et 20 heures pour le pays des Habab. Le bataillon y fut donc transféré et reçut l'ordre d'entreprendre des travaux de fortification.

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Souakin, 28 mai 1872.

[2] Cf. A. A. Reg. 1852 « Départ Maïa Sanieh », pièce 42, p. 131. Le mihradar du Khédive au Ministre de la Guerre, 15 juin 1872.

[3] Reg. 1859 « Arrivée Maïa Sanieh », pièce 7. Munzinger à la Maïa, 22 juin 1872.

Bien qu'il existât à 600 mètres de la position, un puits pourvu d'une eau abondante, Munzinger en fit creuser un second à la base du plateau et construire un réservoir sur le sommet pour y emmagasiner de l'eau en réserve. L'endroit paraissait très sain [1] et l'on trouvait à proximité la chaux nécessaire aux constructions.

Munzinger reçut d'abord la visite des cheikhs du Senhit, des Bogos, de Bâline [2] et de Halhal. Ceux des Marea ayant tardé à paraître, il leur envoya un émissaire à qui ils promirent de venir dans quelques jours. Les Marea payaient jadis un impôt à la moudirieh du Taka, mais après leur révolte, qui remontait à quelques années, ils avaient cessé de l'acquitter. Leur soumission était d'autant plus nécessaire que cette tribu, placée au milieu des autres, servait de refuge aux voleurs et aux rebelles. Une fois les Marea soumis, la sécurité et la paix régneraient dans toute la région. L'intention de Munzinger était donc, lorsque les chefs de cette tribu se présenteraient, de les amener à se soumettre par la persuasion ou par la force et de leur faire payer l'impôt sur-le-champ. Quant aux habitants du Senhit, des Bogos et de Halhal, ils payaient une petite redevance à l'Abyssinie à titre d'offrande amicale ou lorsqu'on venait les attaquer. Comme ils se trouvaient dans un grand état de pauvreté et de faiblesse, que bon nombre d'entre eux, à la suite des attaques dont ils avaient été victimes, avaient émigré soit en Abyssinie, soit à Massawa, ou bien encore s'étaient enfuis dans les montagnes et qu'il était difficile de percevoir l'impôt alors qu'on s'employait à les ramener dans leurs régions natales, Munzinger émit l'avis de les exonérer de la taxation pour l'année en cours. Par contre, il fixerait, pour l'année suivante, un impôt dont la perception serait aisée puisque les habitants, réinstallés sur leurs terres, les mettraient en culture et en recueilleraient les récoltes.

A la frontière du Senhit et de l'Abyssinie, se trouvait établie la tribu des Mensa; à l'instar des habitants du Senhit, elle demanda son rattachement à l'Égypte. Mais Munzinger ne crut pas pouvoir accéder à cette demande tant que les travaux d'établissement des troupes aux Bogos ne

[1] Il n'en était malheureusement rien et ce bataillon subit par la suite, comme on le verra, de fortes pertes dues à la maladie.

[2] Nous n'avons pu identifier cette localité.

seraient pas achevés. Il informa les chefs de cette tribu qu'il procéderait à son rattachement dès que sa mission au Senhit serait terminée.

Les habitants du Hamacène manifestèrent également le désir de se soumettre à l'Égypte. Ils envoyaient constamment des émissaires à Munzinger pour l'inciter à s'emparer de leur pays. « Cette région représente la clef de l'Abyssinie, écrivait Munzinger; une fois prise, on ne craindra plus rien, la paix et la sécurité régneront dans toutes les régions dépendant du gouvernement; mais comme je ne connais pas encore les intentions du roi d'Abyssinie relativement au Senhit, à savoir s'il va rester tranquille ou organiser un mouvement quelconque à la suite de la prise de cette région qu'il désapprouve en raison du profit qu'il en tirait, je ne peux m'emparer du Hamacène, surtout que, lorsque j'eus l'honneur d'être reçu en audience au Caire par Son Altesse, un ordre supérieur me fut rendu de ne pas dépasser le Senhit. Pour tranquilliser ces émissaires, j'ai promis de m'emparer de cette région par la suite[1]. »

Munzinger comptait donc ne s'avancer dans sa conquête qu'avec circonspection. Son attitude future dépendait de la réaction que manifesterait l'empereur Johannès, en apprenant l'occupation par les Égyptiens de la province de l'Ainseba, qu'il considérait comme sienne.

6. — LA RÉACTION DE L'EMPEREUR JOHANNÈS.

A la fin du mois de mars 1872, l'empereur Johannès avait quitté Adoua avec son armée pour aller, dans le sud, châtier les Azobo-Galla qui avaient envahi et ravagé une partie du Tigré[2]. La lutte comporta, semble-t-il, des alternatives de succès et de revers[3]; elle n'était pas

[1] A. A. Dossier 3/7, Munzinger au mihradar du Khédive, Senhit, 14 juillet 1872.

[2] M. de Sarzec, vice-consul de France à Massawa, déclare que le mouvement des Azobo-Galla fut provoqué par des agents de Munzinger qui voulait ainsi occuper Johannès dans le sud pendant que lui-même agirait dans le nord (cf. A. E. *Correspondance politique,* Massawa, Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873). Nous n'avons trouvé dans les archives égyptiennes aucun document qui confirme cette manière de voir.

[3] M. de Sarzec déclare que, surpris pendant la nuit par son adversaire, l'empereur Johannès subit une sanglante défaite (cf. A. E. Égypte 51. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 19 juillet 1872).

encore achevée lorsque Johannès fut avisé du mouvement des Égyptiens sur sa frontière du nord. Il revint alors précipitamment à Adoua[1]. Prenant aussitôt des dispositions défensives, il envoya environ 15.000 hommes de troupes dans les provinces de Saraoué, Adiabo, Dembelas et Hamacène pour couvrir ses frontières. Dès qu'il fut avisé de cette mesure, Munzinger prévint le moudir du Taka de se tenir sur ses gardes, les soldats abyssins envoyés dans l'Adiabo ayant pour mission, disait-on, de piller les Barea et les Basen. Au dedjaz Gabrou qui était entré dans le Hamacène avec l'intention, croyait-on, de l'attaquer, Munzinger écrivit qu'il était venu au Senhit afin d'assurer la paix et la tranquillité des habitants et non pour combattre les Abyssins. Gabrou répondit qu'il s'étonnait de la présence du gouverneur égyptien dans une région qui appartenait à son maître, alors que celui-ci vivait en termes d'amitié avec le vice-roi. Munzinger répliqua qu'il n'avait occupé le Senhit qu'après la dévastation complète du pays et alors qu'il ne s'y trouvait aucun habitant[2]; redoutant toutefois un choc armé, il décida de demeurer auprès des troupes campées aux Bogos jusqu'à ce que les intentions du dedjaz Gabrou se furent éclaircies.

Il semble que le premier mouvement de Johannès ait été de repousser la force par la force. Mais était-il prudent de s'engager dans un conflit avec le Khédive, alors que les Galla restaient insoumis dans le sud, que la trahison rampait autour du trône[3], que les rebelles Haïlou Walad Guirguis et Abba Kassaï, réfugiés en territoire égyptien, avaient fait des

[1] Non sans avoir vaincu et tué le chef des Azobo-Galla révoltés contre lui, si nous en croyons Johannès lui-même (cf. F. O. 1-27 *b*. Lettre de Johannès à la reine Victoria, 10 août 1872).

[2] A. A. Reg. 1859 «Arrivée Maïa Sanieh», pièce 12. Munzinger à la Maïa, 28 juillet 1872.

[3] «Deux des principaux généraux de Kassa, écrivait M. de Sarzec le 3 août 1872, sont vendus à l'Égypte et n'attendent qu'une occasion pour trahir. L'un, dedjaz Welda Mikaïl, ancien gouverneur du Hamacène, d'abord emprisonné par Kassa à la suite de rébellion, puis, eu égard à ses talents militaires, investi du commandement de son armée — l'autre, dedjaz Area, oncle de Kassa, gouverneur des provinces d'Okoulé-Kouzaye, de Zanadéglé, etc., chargé lui aussi d'un commandement important.» (Cf. A. E. *Correspondance politique,* Égypte 51. E. de Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 3 août 1872).

offres de service aux Turcs? Tel est sans doute le langage que tinrent à Johannès les conseillers influents avec qui Munzinger avait noué des intelligences et qui ne cessaient de préconiser l'entente avec l'Égypte [1]. Il n'est pas jusqu'à l'Anglais Kirkham qui ne semble avoir joué, en cette occasion, un rôle pacificateur [2]. Le 21 juin, précisément, était arrivé à Massawa le vapeur de guerre britannique *Kwang Toung*, monté par le capitaine Prideaux, qui apportait, avec des présents de la Cour d'Angleterre, des lettres de la Reine et de lord Granville pour le prince [3]. Devant ce témoignage des bonnes dispositions du gouvernement britannique, sans doute les services qu'avaient rendus Kassa quatre ans plus tôt à l'Angleterre, lors de la guerre contre Théodoros, ne seraient-ils pas invoqués en vain, à l'heure où l'Abyssinie avait besoin d'un appui pour résister à l'entreprise du Khédive d'Égypte. Aussi, cédant aux conseils de modération et de sagesse que lui donnait son entourage, Johannès résolut-il de ne pas brusquer les choses et de solliciter en premier lieu l'intervention diplomatique du gouvernement anglais.

Tout d'abord il répondit à la lettre que le Khédive lui avait adressée le 3 avril pour se plaindre des violences, pillage et meurtres commis par Ibn Edyabou Marach [4] dans les régions des Barea et des Basen, et il profita de cette occasion pour affirmer les droits de l'Abyssinie sur ces régions :

« Je dois vous déclarer, cher frère et ami, écrivit-il, que les localités ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire le Barea et le Basen ont toujours dépendu de notre gouvernement et leur gouverneur est nommé par nous. Des actes de pillage et de brigandage ayant été commis par les habitants de ces localités sur nos négociants indigènes dont les uns ont été égorgés

[1] « Au mois d'août 1872, écrira plus tard Munzinger, un échange d'idées eut lieu entre moi et quelques personnes hautement placées d'Abyssinie qui reconnurent qu'une bonne entente avec l'Égypte serait favorable aux intérêts de ce prince » (A. A. Lettre de Munzinger, Suez, 28 janvier 1873).

[2] Kirkham se fait un mérite d'avoir dissuadé Johannès de déclarer la guerre à l'Égypte (cf. la lettre de Stanton à lord Granville du 21 septembre 1872).

[3] Lettres et présents constituaient des réponses à ceux que Kassa avait envoyés en Angleterre à l'automne de 1870.

[4] C'est le nom que donnent à Volo Walad Marrag les documents abyssins.

et les autres arrêtés pour être vendus, nous avons donné des ordres aux autorités locales pour les punir afin qu'ils ne commettent pas de pareils actes.

« Quant aux pays de Taka, ils n'ont jamais été l'objet d'empiètement de la part de notre gouvernement.

« Pour ce qui concerne la demande formée par Votre Altesse à l'effet de lui envoyer une personne de notre gouvernement pour qu'elle soit punie par Elle, cela ne saurait point être toléré; car il ne s'est jamais trouvé qu'une puissance quelconque eût cédé son homme à d'autres pour être corrigé, ce qui aurait pu se faire si moi, frère de Votre Altesse, j'eusse manqué d'esprit de dispositions souveraines, d'assistance divine, ainsi que de justice et de clémence envers mes sujets.

« Je dois faire savoir à Votre Altesse que des intrigues et des machinations travaillent entre nous par le moyen de quelques imposteurs, calomniateurs, aimant à faire couler le sang humain pour satisfaire leurs vaines ambitions. Et voici comment Munzinger bey a concentré des troupes envoyées par Votre Altesse et les a fait venir dans le pays situé entre les frontières de nos possessions et celles de Votre Altesse. Ces frontières sont Mougues, Halhal et tous les cercles du Hamacène. Ces localités sont toutes connues sous le nom de Hamacène, principale capitale de l'Abyssinie. Notre empire s'étend de ces localités jusqu'aux côtes. Nous espérons que les côtes que nous avons perdues nous seront restituées. Les fonctionnaires du gouvernement de Votre Altesse ne se sont pas bornés à s'emparer des dites côtes, ils ont étendu leur empiètement sur ce qui nous reste.

« L'amitié sincère de Votre Altesse prouve qu'un voisin est un frère ami; si ce frère commet des empiètements sur son frère en enlevant injustement ses biens, où serait l'amitié qui se trouve entre eux? Si Votre Altesse veut avoir des renseignements relatifs à ces localités, Elle n'aura qu'à s'informer auprès des Européens qui ne cessent d'y venir, sans prêter l'oreille aux paroles des calomniateurs, pour que la paix et les bonnes relations soient toujours maintenues entre nous.

« Si Votre Altesse ignore ces mouvements, je la prie de vouloir bien donner des ordres pour que les troupes retournent à leurs postes, et si

Elle désire s'emparer de ces endroits, je la prie aussi de me le faire savoir [1]. »

A la reine Victoria, l'empereur Johannès se plaignit de ce que, pendant qu'il combattait les Azobo-Galla, Ismaïl pacha lui avait envoyé une lettre disant « qu'il était roi et que Munzinger bey gouvernait en son nom la moitié du Tigré, jusqu'à la rivière Mareb, ainsi que toutes les provinces impériales qui entourent l'Abyssinie et qu'il avait beaucoup de troupes [2]. » Il disait ensuite que les Changalla, qui ont tué M. Thomas Powell [3] et sa famille, avaient également massacré les marchands abyssins qui vont du Tigré au Wolkaït et vice-versa, ainsi que les prêtres, et qu'il avait alors envoyé un de ses généraux pour les punir; ensuite de quoi Ismaïl pacha lui avait écrit une lettre pour lui demander de punir ce gouverneur, ou, sinon, de le lui livrer pour qu'il le châtie à sa guise. Après avoir ainsi exposé ses deux griefs contre le Khédive, l'empereur d'Abyssinie priait la reine de « juger le mauvais travail d'Ismaïl pacha » contre sa personne et contre son pays, alors que lui, Johannès, n'avait jamais fait aucun tort au vice-roi et n'était jamais intervenu dans ses affaires. Il rappelait ensuite que depuis l'époque de Mahomet Grian, les rois d'Éthiopie n'avaient cessé de s'affaiblir, tandis que les Musulmans étaient devenus de plus en plus forts, et voilà qu'ils ne se contentaient plus de ce qu'ils possédaient, mais voulaient encore s'emparer de toute l'Éthiopie! Alors que lui Johannès caressait l'espoir de recouvrer, grâce à l'appui de l'Angleterre, les provinces qui avaient été jadis arrachées par la force à son pays, il se voyait menacé de perdre le reste de son empire! « Je vous ai écrit toutes ces choses, disait-il à la reine, pour solliciter votre avis, parce que je désire que le sang chrétien ne soit pas répandu pour rien. Je vous envoie cette lettre par l'un de vos sujets en qui j'ai confiance, le général Kirkham, et comme je suis dans une grande anxiété, je lui ai demandé de m'apporter

[1] F. O. 78-2229, pièce jointe à la dépêche de Stanton à lord Granville en date du 14 décembre 1872. Il existe dans les archives du palais d'Abdine une traduction anglaise de la lettre du roi Johannès, dont le texte diffère notablement de la version française ici citée, qui fut remise à Stanton par le secrétaire du vice-roi. La lettre de Johannès porte la date du 25 abib 1288, qui correspond au 31 juillet 1872.

[2] Nous n'avons pas trouvé trace de cette lettre dans les archives d'Abdine.

[3] Cf. t. III, 1re partie, p. 429.

la réponse aussi promptement que possible; et maintenant je vous prie de me faire la grande faveur de m'envoyer un homme ayant un bon caractère pour constater combien je suis opprimé par Ismaïl pacha, et je le défraierai de toutes ses dépenses [1]. » Une lettre analogue fut adressée par Johannès à lord Granville, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères [2].

Ces lettres furent confiées, ainsi que des missives pour M. Thiers, président de la République française, et pour les souverains d'Autriche, d'Allemagne et de Russie, au général Kirkham, qui se mit en route incontinent pour l'Europe. Lorsqu'il passa à Massawa dans les derniers jours du mois d'août 1872, Kirkham déclara à M. de Sarzec, vice-consul de France, que l'empereur Johannès était décidé, si les puissances ne venaient à son aide, à résister seul et à se faire tuer comme son prédécesseur Théodoros, à la tête de ses derniers soldats, s'il ne pouvait arriver à chasser les Égyptiens du sol abyssin [3].

7. — RÉPERCUSSION EN EUROPE DE L'OCCUPATION DES BOGOS.

Cependant la nouvelle de « l'invasion de l'Abyssinie » par les troupes égyptiennes avait été télégraphiée en Europe par un certain M. Southwell, correspondant du *New York Herald* [4], et dès le 8 août, lord Granville

[1] F. O. 1-27 B, Johannès à la reine Victoria, 10 août 1872. Johannès demandait également à la Reine de lui renvoyer un tableau peint à l'huile, appelé Qurata Rezoo, qui avait été pris, avec d'autres livres, à Magdala après la mort de Théodoros, et emporté en Angleterre. Il demandait aussi qu'on lui rendît un livre appelé Kivera Negust, qui contenait « toutes les lois de l'Éthiopie et les noms des choum (chefs) et des églises et des provinces ». Il terminait enfin en exposant son différend avec l'évêque catholique qu'il désirait voir exercer son ministère ailleurs qu'en Éthiopie.

[2] Cf. F. O. 1-27 B.

[3] A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa 29 août 1872.

[4] M. Southwell s'était rendu à Khartoum quelques mois plus tôt, dans l'intention de rejoindre l'expédition de Sir Samuel Baker; n'ayant pu remonter le Nil Blanc, il se dirigea vers Souakin et Massawa, où il apprit « d'une personne bien informée » l'occupation des Bogos (cf. F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, 24 août 1872).

demandait par télégraphe au colonel Stanton si la nouvelle était fondée [1]. Le Khédive, interrogé par ce dernier, répondit que loin d'avoir envahi l'Abyssinie, c'est l'Égypte qui avait été envahie par les Abyssins; qu'il s'en était plaint à Kassa et que, n'ayant pas reçu de réponse, il avait envoyé sur la frontière trois bataillons d'infanterie, quelque artillerie et des mitrailleuses pour protéger les points exposés; le vice-roi ajouta qu'il n'avait aucune intention d'envahir l'Abyssinie et que ses troupes avaient l'ordre de ne pas traverser la frontière, même si elles étaient attaquées [2].

Dans cette réponse, le Khédive n'avait dit qu'une partie de la vérité. Il s'était abstenu de prononcer le nom du pays des Bogos, territoire qu'il avait cependant occupé en guise de représailles contre les incursions des Abyssins. De plus, cette occupation, ainsi que l'envoi de troupes sur la frontière, loin d'avoir été, comme il le disait, la conséquence du silence de Kassa, avaient été décidés dès le mois de mars, avant toute représentation faite au prince d'Abyssinie.

Au cours du séjour qu'il avait fait en juillet 1872 à Constantinople, Ismaïl pacha avait entretenu le grand vizir Mahmoud pacha de la question. « Je lui ai fait part, rappellera-t-il plus tard dans une note adressée à la Sublime Porte, des divers rêves que caressait le roi d'Abyssinie relativement à l'extension de ses territoires au détriment des droits sacrés de la Turquie sur les dites régions qui lui appartiennent depuis le temps où l'Abyssinie était en pleine barbarie. Son Excellence Mahmoud pacha a accueilli alors favorablement mes suggestions tendant à anéantir les espoirs injustifiés que nourrissait le roi susmentionné [3]. » Après la démarche du colonel Stanton, le vice-roi informa Riaz pacha, qu'il avait laissé à Constantinople, de la thèse qu'il venait de développer au consul général d'Angleterre et le chargea de la faire connaître à Kiamil pacha, président du Conseil d'État, pour qu'il en avisât Midhat pacha, le nouveau grand vizir, ainsi que les ambassades étrangères [4]. Le Khédive développa des

[1] F. O. 1-27 B. Granville à Stanton, 8 août 1872, 2 h. 30 p.m.

[2] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, Alexandrie 12 août 1872.

[3] A. A. Reg. 25 Abdine, p. 108. Note privée pour la Sublime Porte, 12 janvier 1873.

[4] A. A. Reg. 43 Abdine, p. 18. Lettre à Riaz pacha, 12 août 1872. — Reg. 25 Abdine, p. 108. Note privée pour la Sublime Porte, 12 janvier 1873.

arguments analogues au consul général d'Allemagne, que le prince de Bismarck avait chargé de s'informer de la raison de l'envoi de troupes égyptiennes à la frontière d'Abyssinie [1]. Comme la presse européenne s'était emparée de la question et dénonçait les vues de conquête de l'Égypte, le vice-roi fit passer des notes aux journaux de France [2] et d'Angleterre [3], en vue d'expliquer sa conduite et d'obtenir le concours de la presse pour redresser l'opinion publique en sa faveur [4].

En Égypte, comme en Europe, l'opinion demeurait très désorientée, en raison du secret maintenu par le gouvernement égyptien sur cette affaire. Le gérant du consulat général des États-Unis se déclarait incapable de donner des détails corrects à son gouvernement [5]. Si le gérant du consulat général de France, bien informé par son collègue de Suez, rapportait que le nombre de troupes envoyées sur la frontière avait été très exagéré et n'était nullement en rapport avec celui que nécessiterait la moindre velléité de conquête [6], il n'en reconnaissait pas moins que le gouvernement égyptien s'efforçait par tous les moyens de dissimuler la gravité de la situation [7]. D'une manière générale, on s'accordait à penser en Égypte que le Khédive agissait d'accord avec la Porte, et peut-être même à l'instigation de la Russie [8]. Ainsi dans les chancelleries, comme dans les cercles politiques et la presse, c'était un concert de critiques qui s'élevait à l'encontre d'Ismaïl pacha, soupçonné de vouloir la ruine du royaume voisin.

[1] A. A. Carton 49, pièce 224. Lettre de Chérif pacha, 16 août 1872.

[2] Cf. dans les archives d'Abdine, une lettre adressée le 11 août 1872 à Ferdinand Barrot, le chargeant de faire insérer dans le journal *la Presse,* une note dont on lui donnait la substance.

[3] Cf. dans les archives d'Abdine, une note destinée à M. Russel du *Times,* avec prière de s'en servir «pour rectifier les erreurs dans lesquelles est tombée une partie de la presse anglaise. Son Altesse compte sur l'amitié de M. Russel pour rétablir les faits sous leur vrai jour.»

[4] Cf. A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 27 août 1872.

[5] Archives U.S.A., N. D. Comanos à M. Hamilton Fish, n° 118, Alexandrie, 21 août 1872.

[6] A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 20 août 1872.

[7] A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 27 août 1872.

[8] Certains journaux allemands prétendaient même que l'Égypte agissait de connivence avec le gouvernement français!

8. — MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR LE KHÉDIVE.

Ces suppositions, ces rumeurs ne détournèrent pas le vice-roi de sa ligne de conduite. Ayant arrêté son plan, il ordonna les mesures nécessaires pour en assurer le succès. Le kaïmakam de 2e régiment soudanais, qui se trouvait à Souakin, reçut l'ordre de partir pour le Taka et d'établir le siège de sa résidence au quartier même du 3e bataillon formé de soldats soudanais[1]. Des canons et des mitrailleuses furent envoyés dans cette province[2]. Un nouveau bataillon, destiné à renforcer les troupes du gouvernorat de Massawa, fut formé sous les ordres du kaïmakam Mohamed Kamel bey[3]. Youssef bey Sorour se vit envoyer de nouveau en mission au Soudan pour inspecter les troupes et coordonner leurs mouvements[4]. Des officiers d'état-major partirent pour Massawa et le Taka[5] et le moudir de cette province reçut l'ordre de nommer un binbachi à la tête de la mamourieh de Koufit, en raison de l'importance de ce district et de sa proximité des frontières[6]; le vice-roi lui prescrivit

[1] A. A. Reg. 2871 «Gahadieh», pièce 74, p. 197. Le nazir de la Gahadieh au Kaïmakam du 2e régiment soudanais, 24 août 1872.

[2] A. A. Reg. 2871 «Gahadieh», pièce 72, p. 197. Le nazir de la Gahadieh au moudir du Taka, 18 août 1872, lui annonçant l'envoi de 4 canons *chichkana*. — Reg. n° 1 Maïa, sans numéro, pièce 27, p. 43. Ordre du Khédive au Ministre de la Guerre 1er septembre 1872, nommant 4 officiers à la bataillerie de mitrailleuses.

[3] A. A. Reg. 2871 «Gahadieh», pièce 75, p. 198. Le nazir de la Gahadieh à Mohamed Kamel bey, 20 août 1872. — Reg. 1942 «Ordres supérieurs», pièce 304, p. 112. Ordre supérieur à Kamel bey, 26 août 1872.

[4] Youssef bey Sorour quitta le Caire le 27 août 1872 et se rendit à Souakin puis au Taka. Il fut rappelé au début de novembre 1872 sur la demande Munzinger, avec qui il était entré en conflit d'autorité (cf. A. A.-M. S. Reg. 1864, pièce 11, p. 9. Youssef bey Sorour à la Maïa, 4 septembre 1872, et pièce 8, p. 24. Munzinger à la Maïa 14 octobre 1872. — M. S. Reg. 1861, pièce 7, p. 65. Le mihradar du Khédive à Munzinger, 9 novembre 1872).

[5] A. A. Reg. 2871 «Gahadieh», pièce 76, p. 198. Le nazir de la Gahadieh au moudir du Taka, 30 août 1872. L'officier d'état-major envoyé au Taka était le sagh Mahmoud Assef Effendi.

[6] A. A. Reg. 1946 «Ordres supérieurs», pièce 10, p. 3. O. S. au moudir du Taka, 13 septembre 1872.

également de prendre contact avec Munzinger et d'agir en toutes choses en parfait accord avec lui [1].

A Munzinger, le Khédive témoigna toute sa satisfaction pour la manière dont il avait accompli l'occupation des Bogos. « Je suis très content de votre administration et de la manière dont vous exécutez mes ordres, lui écrivit-il le 26 août 1872 [2]; prudence, vigilance et intelligence, avec ça je suis sûr que vous arriverez à rendre toutes ces populations heureuses et ainsi à me rendre heureux aussi.

« Je vous envoie 8.000 livres. Vous pouvez en dépenser une partie en dépenses secrètes, car il ne faut pas économiser dans ces choses-là. Une nouvelle sue en vérité et à temps, c'est la principale base de la réussite d'une affaire... ça vous économise d'hommes et d'argent incalculable (*sic*)... Seulement ne mettez pas cette somme dans vos livres, passez-la dans un compte à part, envoyez-le moi directement et je vous écrirai un ordre pour faire passer cette somme aux frais généraux. Ainsi donc vous avez des troupes à votre disposition plus que vous ne désirez, je vous envoie de l'argent plus que vous ne m'avez demandé... Ce n'est pas que je veuille la conquête de l'Abyssinie; au contraire, c'est tout à fait en opposition avec mes idées. Mais, de l'autre côté, je ne veux pas permettre que l'Abyssinie... prenne nos hommes, nos femmes et les rende esclaves, qu'elle dépouille tout un pays, et qu'enfin elle ait la prétention que nous n'avons pas le droit de pardonner à des populations qui appartiennent à l'Égypte et qui ont été rebelles ou en révolution et qui, aujourd'hui, nous demandent la faveur de leur pardonner, et que nous ne puissions pas leur pardonner; non ça, vous ne devez pas reculer d'un pied de tout ce qui est territoire égyptien et tout ce qui était territoire égyptien; car enfin les

[1] A. A. Reg. 1942 « Ordres supérieurs », pièce 305, p. 116. O. S. au moudir du Taka, 26 août 1872. « Vous devez prendre soin d'être toujours en parfait accord avec Munzinger bey. Aucun différend ne doit jamais surgir entre vous et vous devez être toujours unis dans les mesures que vous adopterez. Si un différend quelconque se produit et si la désunion vous sépare, ceci vous ferait perdre notre confiance et vous serez tous deux responsables et à blâmer pour ce différend et cette désunion. »

[2] La lettre que nous citons, écrite au crayon et très raturée, est d'une lecture difficile. Elle paraît être le brouillon d'une communication strictement personnelle du Khédive à Munzinger.

Bogos et toutes ces tribus n'étaient que des tribus égyptiennes et les Abyssiniens n'exerçaient aucun droit sur elles que de les dépouiller comme ils dépouillent d'autres tribus [1]. »

Dans cette lettre, le Khédive affirmait une thèse nouvelle, à savoir que les Bogos avaient jadis appartenu à l'Égypte et ne s'en étaient que momentanément détachés [2]. « Votre Excellence, lit-on également dans une note adressée à Riaz pacha le 24 août 1872, n'ignore pas que la tribu des Bogos est formée des Bédouins de Beni-Amer et que leurs terres constituent les régions d'El Kastane, de Senhit, de Barea (*sic*) et de Marea, ainsi que les montagnes qui en dépendent; que ces régions dépendent, de longue date, du gouvernorat du Soudan. En effet, l'ancien gouverneur du Soudan, feu Ahmed Abou Oudan, adressant en 1258 [3] au chef de la tribu des Beni-Amer un ordre qui le chargeait de la gestion de ces régions, les a énumérées distinctement et ainsi a été enregistrée officiellement leur dépendance du gouvernement égyptien.

« Il est vrai que les habitants de ces régions se révoltaient de temps à autre et refusaient de payer au gouvernement les impôts dus et que le gouvernement recourait à la force pour les punir et les mater. Mais cela ne prouve pas qu'ils ne dépendent pas du gouvernement égyptien. D'autre part, les habitants de ces régions se sont soumis à notre gouvernement et se trouvent tranquilles sur leur sort. En effet, vu leur voisinage des frontières abyssines, ils trouvent auprès du gouvernement égyptien un refuge, un appui et une protection contre les dangers qui les menacent du côté des malfaiteurs abyssins qui envahissent continuellement leurs terres et pillent leurs biens. Loin donc de viser à des conquêtes au détriment de l'Abyssinie, l'Égypte ne cherche, en définitive, dans ces régions, qu'à sauvegarder l'ordre et la sécurité publique, à y assurer la tranquillité et à y propager l'agriculture [4]. »

[1] A. A. Ismaïl pacha à Munzinger, 26 août 1872.

[2] Cette thèse semble être née entre le 14 et le 24 août 1872. Le 14 août, en effet, la lettre adressée à Riaz pacha ne mentionne pas les Bogos, tandis que la lettre adressée le 24 août au même personnage développe tout au long la nouvelle théorie.

[3] L'année 1258 de l'hégire correspond à l'année grégorienne 1842.

[4] A. A. Reg. 25 Abdine, pièce sans numéro, p. 72. Note pour Riaz pacha, 24 août 1872.

Ces mêmes arguments, le Khédive les développa dans une entrevue qu'il eut avec M. Roustan dans les premiers jours de septembre[1]. Certes, il lui aurait été malaisé de prouver les droits historiques que l'Égypte s'attribuait sur les Bogos, mais en déclarant qu'il se devait d'assurer l'ordre et la sécurité dans une région frontière constamment pillée par les Abyssins, le vice-roi se plaçait sur un terrain solide; il avançait une raison dont les puissances européennes ne pouvaient manquer de reconnaître le bien-fondé et dissipait le mystère dont il avait cherché jusque-là à envelopper ses actes.

C'est d'ailleurs le conseil que donnait Munzinger qui, le 15 septembre 1872, écrivait de Massawa au garde des sceaux du Khédive : « Je regrette de voir dans les lettres et journaux qui m'arrivent d'Égypte que notre expédition a causé en Europe une trop grande émotion, qu'on lui attribue une beaucoup trop grande importance, enfin que tout le monde nous prête l'intention de conquérir bel et bien l'Abyssinie. J'ai même vu une pièce officielle d'une puissance étrangère qui exprime les craintes que lui cause le mystère dont s'entoure cette expédition. Or je ne puis cacher à Votre Excellence que, pourvu que l'objet simple et juste de cette expédition soit de nous assurer de nos frontières naturelles, il me semble que la meilleure politique à suivre serait de montrer nos cartes, de donner à tout le monde des renseignements francs à ne pas en douter, de faire publier toutes les nouvelles, enfin de ne pas faire le mystère où il n'y a rien à cacher, et je n'ai aucun doute que l'opinion publique non seulement se calmera, mais se ralliera même à notre entreprise, ayant compris l'utilité et la justice de notre but. » En même temps, Munzinger se plaignait du trop grand appareil guerrier déployé pour cette entreprise. « Tout ce mouvement de troupes, disait-il, est hors de proportion avec le but que l'on s'est proposé. Avec le seul bataillon de nègres, je ne me sens pas seulement capable de protéger les Bogos, les Marea et les Basen, mais je serais à Adoua s'il m'eût été permis. » Le gouverneur trouvait à redire au sujet de la deuxième expédition qu'on préparait contre l'Abyssinie, en partant du pays des Barea et de Koufit qui n'était qu'à 25 lieues de distance

[1] Cf. A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, le Caire, 9 septembre 1872.

des Bogos. Les deux expéditions ayant pour but d'assurer la sécurité des frontières sur la ligne allant de Keren au Basen, n'en constituaient en réalité qu'une seule et il fallait, selon Munzinger, la « confier aux mains du même homme pour réussir. » « Ce n'est certes pas que j'ambitionne ce poste, poursuivait-il. Je remercie du fond de mon cœur Monseigneur de toutes ses bontés et je tâcherai toujours de le servir fidèlement. Je ne serais que trop reconnaissant s'il m'était permis de faire le service tranquille de cette mohafizé ou de quelque autre gouvernorat et d'y faire du bien paisiblement, et si quelque autre personne était chargée de la direction entière de cette entreprise pleine de responsabilité. Mais je suis obligé de dire, comme serviteur loyal de Son Altesse, que cette expédition des frontières doit être mise dans les mains d'un seul homme, jouissant de la confiance absolue de Son Altesse. Car, à cette distance, il faut un pouvoir absolu à l'homme qui voudra réussir; qu'on lui indique le but, mais c'est à lui de choisir les moyens [1]. »

A la fin du mois d'août, Munzinger était revenu à Massawa, où des renforts venaient de lui parvenir [2]. Il avait procédé au rattachement de la tribu des Mensa [3]. Pour justifier ce dernier acte, entrepris, affirma-t-il, à la demande des habitants, il fit valoir que cette tribu n'appartenait pas à l'Abyssinie, qu'au temps du gouvernement ottoman et du gouvernement khédivial, elle dépendait de ces derniers, leur payait l'impôt et que son cheikh venait constamment à Massawa. Par contre, Munzinger ne cessa de repousser les demandes de rattachement présentées par les habitants du Hamacène [4] « afin, déclara-t-il, de ne pas faire surgir un différend entre l'Égypte et l'Abyssinie. » Il mandait toutefois au Caire qu'en cas

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 15 septembre 1872.

[2] Le *Saaka* avait amené 310 soldats et 6 pièces de canon, le *Hedjaz* 500 hommes de troupes, de vivres et des munitions (cf. A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa 29 août 1872).

[3] Selon M. de Sarzec, la population des Mensa pouvait être évaluée à 35 ou 40.000 âmes.

[4] Dans une lettre au Ministre des Affaires étrangères en date du 25 août 1872, M. de Sarzec déclare qu'une députation de quelques villages du Hamacène est venue offrir au commandant des forces égyptiennes d'entrer dans le pays et que Munzinger a refusé. Le clergé abyssin, ajoute M. de Sarzec, s'est montré partout complètement hostile à cette démarche (cf. A. E. Égypte 52).

d'attaque de la part des Abyssins, il en prendrait prétexte pour entrer au Hamacène et s'en emparer [1].

En attendant, il cherchait à s'y frayer un chemin d'accès. A la suite de l'occupation des Bogos, les chefs des villages d'Aïlet, Gomath et ʿAssous s'étaient refusé à acquitter le tribut qu'ils avaient jusque-là payé à Johannès, en échange du droit que ce prince leur accordait de faire paître leurs troupeaux en territoire abyssin. Celui-ci les fit saisir par le gouverneur du Hamacène et conduire à Adoua. Munzinger réclama aussitôt leur mise en liberté et menaça d'envahir la province s'il n'obtenait pas satisfaction. L'empereur répondit qu'il ne les laisserait libres que quand l'Égypte aurait évacué les Bogos [2]. Munzinger ordonna alors de commencer des travaux en vue de rendre praticable aux dromadaires, aux chariots et aux canons la route qui conduit d'Aïlet par Ghinda à la province du Hamacène et il fit occuper Sabargouma [3]. Il avait offert l'hospitalité aux chefs abyssins Haïlou Walad Guirguis et Abba Kassaï qui étaient en conflit avec l'empereur Johannès [4], et il les établit l'un à Massawa, l'autre dans la région du Senhit et les pourvut du nécessaire. Son but, en agissant ainsi, était, à l'entendre, de les « empêcher de susciter un différend quelconque entre le gouvernement égyptien et l'Abyssinie »; il pensait aussi que « de pareilles gens peuvent être utiles pour rapporter les nouvelles en cas de besoin [5]. » En réalité il était prêt, comme on va le voir, à les

[1] A. A. Reg. 1864 « Arrivée Maïa Sanieh », pièce 15, p. 11. Munzinger à la Maïa, 5 septembre 1872.

[2] A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 29 août 1872.

[3] A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 15 septembre 1872.

[4] « Abba Kassaï, écrit M. de Sarzec, ce chef de bandes, pillard, voleur et assassin, ennemi mortel de Kassa, qui, l'an dernier, dévasta six fois les Bogos et leur imposa un tribut de 6.000 tallaris et de plusieurs milliers de têtes de bétail, mandé depuis plus d'un mois à Massawa sur l'ordre du bey, y vit libre et impuni. Abba Kassaï est logé et entretenu aux frais du gouvernement égyptien dans l'ancienne maison du gouverneur actuel » (A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 29 août 1872). Dans une lettre du 15 septembre, Sarzec ajoute que Abba Kassaï touche de l'Égypte une pension de 50 tallaris.

[5] A. A. Reg. 1864 « Arrivée Maïa Sanieh », pièce 12, p. 11. Munzinger à la Maïa, 5 septembre 1872.

livrer sans scrupule à leur ennemi, s'il pouvait, par cet acte, réussir à apaiser le ressentiment de Johannès.

9. — TRACTATION ENTRE MUNZINGER ET KASSA.

Le 20 septembre 1872, Munzinger repartit pour le pays des Bogos, emmenant avec lui Abdallah Seradji, cadi de Massawa, dont il comptait utiliser l'influence religieuse sur les populations musulmanes des pays annexés pour les rallier à l'Égypte[1]. En même temps, ayant appris que Johannès inclinait à une entente[2], il envoya son homme de confiance, Franz Hassen[3], à Adoua, où allait se dérouler la grande fête religieuse du Maskal[4], qui rassemble chaque année, autour du souverain de l'Abyssinie, les principaux feudataires du royaume et les membres influents du clergé. Franz Hassen emportait une cloche appartenant à Johannès[5] et un petit canon de quatre en bronze, que Munzinger envoyait à l'empereur d'Éthiopie, en gage d'amitié. Cette mission, dont le but évident était de détendre les rapports entre l'Égypte et l'Abyssinie, et, plus précisément, entre Johannès et Munzinger, n'atteignit cependant pas le but souhaité. « Franz Hassen, confia l'empereur Johannès à M. de Sarzec, était chargé de me dire que Munzinger bey n'avait jamais cessé d'être mon ami, qu'il ne voulait que mon bien et celui de mon peuple, que pour preuve de ses bonnes dispositions il s'offrait à me livrer enchaîné mon mortel ennemi Abba Kassaï. Hassen bey ajouta que Munzinger ne me demandait qu'une chose en échange : lui céder les Bogos *à lui*, et qu'alors il se ferait fort d'en faire sortir les Égyptiens. Je répondis à M. Hassen que je remerciais Munzinger bey de ses bonnes dispositions à mon égard, mais que, avant

[1] A. E. Égypte 52. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 30 septembre 1872.

[2] Cf. A. A. Lettre de Munzinger à la Maïa, Suez, 28 janvier 1873.

[3] Naguère agent consulaire de France à Massawa, Franz Hassen avait été remplacé dans ce poste par M. de Sarzec, arrivé à Massawa le 8 juin 1872.

[4] Ou fête de la Croix, qui devait avoir lieu le 27 septembre.

[5] Deux cloches en bronze, achetées en Europe par Johannès, avaient été saisies l'année précédente, à leur arrivée à Massawa, par l'agent consulaire de France, à la requête d'un sieur Volant, sujet français qui, après avoir été dépouillé et enchaîné par ordre du prince Kassa, avait été expulsé d'Abyssinie.

de me parler d'amitié, il devait évacuer d'abord le sol de mon pays envahi par lui, sans raison et sans déclaration de guerre; qu'en ce qui concernait Abba Kassaï, c'était un bandit, un pillard et un assassin que ses crimes avaient mis hors la loi, et que, quand les Égyptiens cesseraient de lui donner l'hospitalité à Massawa, j'étais assez puissant pour m'en débarrasser moi-même[1]. » Toutefois il ne semble pas que, sur l'heure, le refus du roi ait été aussi péremptoire, puisque Franz Hassen rentra à Massawa en rapportant l'espoir que le négus se prêterait à un arrangement favorable aux intérêts des deux pays[2]. Munzinger n'en fut pas moins pour ses

[1] Le récit fait par Johannès de son entrevue avec Franz Hassen, laisse croire que Munzinger a voulu s'assurer un avantage personnel aux dépens de l'Égypte qu'il servait. Ce serait là, croyons-nous, interpréter incorrectement les intentions de Munzinger. Comme on le lira plus loin dans la lettre qu'il adressa à cette époque au *Mercure de Souabe,* Munzinger était fier de l'œuvre qu'il avait accomplie au Bogos, pays auquel il était attaché de cœur. Il pensait que si cette région lui était donnée à gouverner, il y assurerait la paix, la tranquillité et le bien-être. D'où l'idée de demander à Johannès de la lui céder à lui personnellement, Munzinger pensant, non sans raison, que si cette cession lui était faite, il obtiendrait facilement du Khédive, comme contre-partie, qu'il retirât ses troupes du pays. Par ce moyen les Bogos cesseraient de constituer une pomme de discorde entre l'Égypte et l'Abyssinie.

[2] Cf. A. A. Lettre de Munzinger à la Maïa, Suez, 28 janvier 1873. Il est possible que Franz Hassen ait cherché à faire croire que sa mission n'avait pas été infructueuse. Dans une note relative à ce personnage qui fut rédigée quelques années plus tard, dans le but d'exposer les services qu'il avait rendus à l'Égypte, on lit ce qui suit : «Franz Hassen est marié à une Abyssine, petite-fille du ras Oubié. Grâce aux parentés et aux relations de sa femme, il jouit d'une certaine influence et d'une certaine considération parmi les grands du royaume, et c'est grâce à cette influence qu'il a pu réussir dans la mission délicate dont l'avait chargé feu Munzinger pacha. En 1872, après que Munzinger avait pris à l'Abyssinie les provinces des Bogos, le roi Jean, furieux de ce qu'il appelait *un vol de territoire,* se préparait à lever une armée formidable et à reconquérir les armes à la main ces provinces enlevées. Munzinger, effrayé des conséquences qui pourraient résulter d'une guerre, envoya Franz Hassen à Adoua pour adoucir le roi Jean et pour essayer de le faire renoncer à son projet. Grâce au langage que Hassen tint au roi et à l'influence dont il jouissait parmi les grands chefs, il parvint à persuader au roi qu'il serait préférable pour lui de vivre en bonne intelligence avec l'Égypte et il obtint du roi la promesse qu'il n'attaquerait pas l'Égypte.» Par ailleurs, dans une correspondance adressée le 23 avril 1877 à lord Derby, par M. A. B. Wylde, vice-consul d'Angleterre à Djeddah, ce fonctionnaire, rapportant les renseignements qu'il recueillit à Keren de la bouche de Gordon et de Franz Hassen lui-même, écrit : «En

avances et son projet de faire des Bogos une sorte de zone neutre, sépa rant l'Égypte de l'Abyssinie, et administrée par lui, échoua. Les relations entre le gouverneur de Massawa et Johannès n'en furent pas améliorées. A la fin d'octobre 1872, Johannès se plaignit de ce que Munzinger eût fait saisir et battre son agent à Massawa, Walkayat Bourrou, sans même l'avoir averti de la faute qu'il avait commise. « Ce malfaiteur, écrivit le négus en parlant du gouverneur de Massawa, a agi contrairement au désir de Dieu et du roi, mais ses mauvaises actions retomberont sur sa tête[1]. » Le conflit surgi entre l'Abyssinie et l'Égypte se doublait d'une haine personnelle entre Johannès et Munzinger.

Munzinger rentra à Massawa le 10 octobre 1872 après avoir terminé l'organisation de la région du Senhit et chargé Farag bey de la direction des travaux en cours. Il pouvait légitimement se réjouir d'avoir été « l'instrument du rétablissement de l'ordre sur toute l'étendue de la frontière depuis Massawa jusqu'au Wolkaït. » « Pour la première fois depuis bien des années, mandait-il au *Mercure de Souabe*[2], on n'y commet pas un meurtre, pas un vol. Les déprédations des brigands et le vol des enfants sont choses du passé. Dans les provinces des Bogos et des Habab, la traite des esclaves a été entièrement supprimée. La tribu guerrière des Kounama a été obligée de se tenir en paix et l'ancien système des vendettas, qui a subsisté pendant des siècles chez les tribus nomades, a été enfin mis en oubli. A mon arrivée dans les provinces des Bogos, la plus grande partie des habitants avaient émigré au Barka, mais mon apparition fut le signal de leur retour et les empêcha d'embrasser le paganisme. Loin d'avoir été conquérant[3], j'ai été un libérateur pour ces pauvres

octobre 1872, M. Hassen, sur l'ordre de Munzinger, se rendit à Adoua pour avoir une entrevue avec le roi Johannès, qui répéta que le pays des Bogos pourrait être donné à l'Égypte, si Munzinger consentait seulement à le réconcilier avec le Khédive, ce que Munzinger n'a jamais fait (cf. F. O. 78-2632). » Il est à peine besoin de faire observer que le récit de Franz Hassen est inconciliable avec celui de l'empereur Johannès.

[1] I. O. Letters from Aden, vol. 46, p. 615. Lettre de Johannès au général Schneider, gouverneur d'Aden, 20 teqmet 1865, correspondant au 29 octobre 1872.

[2] Cet article fut reproduit par le journal *le Nil*, dans son numéro du 6 mars 1873.

[3] Les journaux européens accusaient Munzinger de vouloir conquérir l'Abyssinie.

gens. Bien des fois, ils ont imploré ma protection et je dois avouer que j'assumerais volontiers la responsabilité de les gouverner, ne fût-ce que pour prouver aux chefs de la Haute-Abyssinie ce qu'on peut faire dans la voie du bien avec un peu d'énergie et de bon vouloir. »

10. — LES ALLIÉS DU KHÉDIVE CONTRE JOHANNÈS.

A Massawa, Munzinger trouva deux lettres, l'une émanant de Gobazié, prisonnier de Johannès depuis la bataille d'Adoua, dans laquelle le ras déchu sollicitait l'appui du gouvernement égyptien pour obtenir sa liberté — l'autre, écrite par un ras abyssin nommé Bezibit Sahla, qui se disait « possesseur de soldats et gouverneur d'une vaste région », et demandait à Munzinger de se rendre auprès de lui afin de nouer des relations d'amitié avec l'Égypte. Le gouverneur de Massawa apprit également que Johannès invitait les grands ras d'Abyssinie à se joindre à lui pour attaquer les populations nouvellement rattachées à l'Égypte, ainsi que les troupes khédiviales établies au siège de la mamourieh du Senhit[1]. En présence de cette menace, l'Égypte ne pouvait rester inactive. Elle se devait de rechercher des appuis, des alliés parmi ceux qu'inquiétait la politique d'agrandissement de Johannès, afin de pouvoir, le cas échéant, lutter avec succès contre lui.

Au sud de Massawa, les cheikhs de la côte des Danakil venaient précisément à cette époque de faire leur soumission à l'Égypte. Seuls, les cheikhs de Beiloul et de Roheita faisaient exception. Munzinger conçut alors le projet de les rendre tributaires à leur tour, de s'emparer ensuite de la grande plaine de sel, susceptible, disait-il, de donner « un assez beau revenu », puis d'annexer la province ou principauté d'Aoussa, qui est située entre Roheita et les pays Galla. « L'utilité d'une telle entreprise, manda-t-il au Caire, ne saurait être contestée. D'abord Aoussa est un pays très fertile, peuplé, situé sur une des grandes routes de commerce de l'Abyssinie. En assurant les communications entre la mer et les Galla,

[1] A. A. Reg. 1864 « Arrivée Maïa Sanich », pièce 6, p. 24. Munzinger à la Maïa, 14 octobre 1872.

il serait facile alors d'attirer le commerce, qui va aujourd'hui vers Tadjoura, vers notre port de Beiloul ou d'Assab [1]; la plus grande facilité et sûreté qu'auraient les caravanes venant du Choa et des Galla ne saurait qu'augmenter leurs transactions. Enfin nous aurions alors des communications directes et faciles avec les Wollo-Galla, nos alliés naturels.» Munzinger proposait en conséquence, au cas où Johannès resterait tranquille pendant l'hiver, d'employer le bataillon égyptien arrivé fin août à Massawa, à l'exécution de ces projets, lesquels, disait-il, seraient plus avantageux à l'Égypte que les Bogos et ne susciteraient aucune opposition diplomatique, le pays d'Aoussa étant sol vierge [2].

Au sud des Wollo-Galla, et constamment en guerre avec eux, Ménélik, ras du Choa, cherchait à la même époque à ouvrir des rapports avec les pays étrangers. En 1872, il adressa à l'Empereur d'Allemagne, par l'entremise de son consul général à Alexandrie, une lettre toute remplie d'expressions de respect et d'amitié [3]. Il envoya aussi un ambassadeur en

[1] Comme les Italiens avaient manifesté des visées sur Assab, Munzinger proposait, avant de commencer cette opération, de liquider tout d'abord cette question avec le gouvernement de Rome.

[2] A. A. Lettre confidentielle de Munzinger n° 20, datée du 31 octobre 1872. Ce projet fut soumis au Caire au général Stone, chef de l'État-major, qui formula le 30 novembre 1872, l'avis suivant :

«Il n'est pas à douter que la possession de la principauté d'Aoussa donnerait le commandement absolu des grandes routes de communication entre le pays des Galla et la mer. De plus, cela donne commandement des communications entre le Choa et la mer. L'acquisition de cette principauté est donc d'une haute importance.

«Munzinger bey propose l'emploi du bataillon égyptien sous ses ordres pour effectuer l'occupation d'Aoussa, si le prince Kassa reste tranquille.

«Une opération militaire importante ne doit pas être basée sur la tranquillité d'un ennemi comme condition principale. Au contraire, dans toute opération, on doit considérer qu'un ennemi sera toujours actif.

«Il serait plus sage, si Son Altesse désire l'occupation d'Aoussa, d'envoyer à Munzinger un bataillon additionnel. La bonne position de la force sur la frontière est trop favorable pour qu'on la risque par le renvoi des troupes avant la résolution de la question qui y existe.»

[3] Cf. *Blue Book*, n° 4082. Correspondence respecting the Relations between Egypt and Abyssinia 1879. Lettre du baron von den Brincken à lord Salisbury, Londres, 26 août 1879. — Le gouvernement allemand ne répondit d'ailleurs pas à la lettre de Ménélik.

Italie, dans le but ostensible d'établir des relations de commerce avec ce pays[1]. Questionné à son retour d'Italie, l'envoyé du ras de Choa laissa entendre au Caire que les conquêtes de Kassa avaient inquiété son maître et lui avaient inspiré l'idée de mettre son pays sous la protection morale d'une puissance européenne; il s'exprima également d'une manière favorable sur les desseins supposés du gouvernement égyptien à l'égard de Johannès[2]. Enfin, en novembre 1872, Ménélik, lui-même, par l'entremise d'Aboubekr Ibrahim, gouverneur de Zeyla, adressa au Khédive une lettre et des cadeaux consistant en un poignard en argent et un bouclier[3]. Ismaïl pacha en accusa réception. «Nous avons reçu par l'entremise du cheikh Aboubekr, écrivit-il à Ménélik, les superbes présents et les magnifiques cadeaux que vous avez bien voulu nous envoyer. Nous les avons acceptés avec reconnaissance et considération, et nous les garderons comme un souvenir de Votre Majesté et comme une preuve de la consolidation de nos bons rapports avec vous et de l'observance de votre gouvernement des droits de voisinage. Vu que nous sommes près l'un de l'autre et qu'il y a entre nos deux pays voisinage et relations et devoirs de voisinage, il est urgent de maintenir les bonnes relations, de raffermir les liens sociaux et amicaux, de faciliter les moyens pour le commerce

[1] Pour la même raison, Ménélik accueillit favorablement les propositions du sieur Arnoux qui, débarqué à Massawa le 23 novembre 1872, lui écrivit quelques semaines plus tard pour lui exposer ses vues. Le programme d'Arnoux consistait à ouvrir une route à l'Europe vers l'Afrique Centrale par Obock et le Choa, à renouveler le traité d'amitié et de commerce conclu en 1843 entre le roi Louis-Philippe et Sahlé-Sellasié, à fournir sur les marchés de Marseille un débouché aux produits éthiopiens, en dehors de toute ingérence égyptienne, à fonder sur les hauts plateaux une colonie, à introduire au Choa l'industrie et la civilisation françaises, à aider enfin par tous les moyens moraux et matériels le roi Ménélik à régénérer l'Éthiopie. (Cf. *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1878 : «Un voyageur français dans l'Éthiopie méridionale», par L. Louis-Lande.)

[2] Cf. A. A. Ministère de la Guerre, Bureau du Chef de l'État-Major, Section IV, Service secret. Rapport du général Stone en date du 5 décembre 1872.

[3] Cf. A. A. Carton 19, pièce 130. Aboubekr Ibrahim au Khédive, 27 novembre 1872. — Reg. 1864 «Arrivée Maïa Sanieh», pièce 16, p. 37. Lettre du gouverneur de Massawa à la Maïa, 10 décembre 1872. Aboubekr envoya au Caire son fils Ibrahim pour porter les lettres et présents du ras de Choa et en profita pour demander au vice-roi des livres qui aideraient à «civiliser le peuple».

entre nos deux pays, de les rapprocher davantage pour leur donner plus d'essor et de bien-être. Nous avons l'espoir en Votre Majesté et nous vous prions, au nom de l'amitié, de vouloir bien prendre ceci en considération et d'observer scrupuleusement les liens de l'affection et de l'amour[1]. » De cette lettre ressort le souci du Khédive d'établir de bons rapports avec le ras du Choa, pour éviter qu'il ne joigne ses forces à celles de Johannès[2].

Sur l'Amhara régnait le ras Woronya, théoriquement vassal de Johannès, pratiquement indépendant et maître des pays situés à l'ouest du Tacazzé. Vers le mois de mai 1872, de sa résidence de Gondar, Woronya avait réclamé du cheikh Gomaa, nazir de Gallabat, une redevance de 3.000 tallaris[3] et menacé d'attaquer les habitants de cette région et de les piller, si cette somme ne lui était pas payée[4]. Puis il avait envoyé un émissaire au Caire afin de soutenir sa prétention et, dans une lettre adressée au Khédive, déclaré qu'il était « le roi d'Abyssinie après Théodoros ». Ismaïl pacha chargea Munzinger de faire prendre secrètement, auprès de Johannès, des renseignements sur ce ras, « afin de savoir exactement s'il dépendait du dit roi et lui était soumis ou s'il était rebelle[5]. » Par ailleurs, le Khédive ordonnait au moudir général du Soudan méridional d'écrire au ras de Gondar une lettre pour lui exposer que « le but du gouvernement khédivial étant de maintenir les relations d'amitié avec lui, de faire établir la sécurité sur les routes et de développer le commerce entre les deux régions, il doit, de son côté, raffermir cette amitié avec le gouvernement, prendre soin des droits de voisinage et ne pas attaquer les frontières. Le moudir lui indiquera à cet effet les frontières

[1] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. III, f° 315 verso. Lettre du Khédive Ismaïl au roi du Choa, 24 février 1873.

[2] Dans une dépêche en date du 14 février 1873, adressée au Ministre des Affaires étrangères à Paris, M. de Sarzec déclare qu'en décembre 1872, Ménélik reçut au Choa 25 pièces de canon avec caissons et munitions, à lui données par l'Égypte. Nous n'avons pas trouvé trace de cette cession d'armes dans les archives égyptiennes.

[3] Au sujet de ce tribut, cf. t. III, 1re partie, p. 39.

[4] A. A. Reg. 1859 « Arrivée Maïa Sanieh », pièce 32, p. 64. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 28 juillet 1872.

[5] A. A. Reg. 1943 « Ordres supérieurs », pièce 3, p. 25. Ordre supérieur au gouverneur de Massawa et Souakin, 20 octobre 1872.

de l'Égypte du côté de Gallabat, afin qu'il en ait connaissance, et lui fera remettre des cadeaux envoyés du Caire, en l'informant que ces cadeaux représentent une preuve de l'amitié et de la bonne entente qui règnent entre lui et le gouvernement khédivial et qu'il prenne soin de maintenir cette amitié afin de ne pas provoquer un changement entre les deux parties [1]. »

Ainsi le vice-roi est entré en relations amicales avec les ras qui partagent avec Johannès l'empire d'Abyssinie : à savoir Woronya, dans l'Amhara, et Ménélik dans le Choa. Mais le souci de gagner l'amitié du ras de Gondar ne va pas jusqu'à lui faire abandon des droits que l'Égypte possède sur Gallabat, et comme Woronya manifestait l'intention d'y lever tribut, le Khédive donna l'ordre d'occuper militairement ce pays. En exécution de ses instructions, Ismaïl Ayoub pacha détacha le lewa Adham pacha, à la tête du 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie et de deux canons pour occuper Gallabat et surveiller très attentivement les actes du cheikh Gomaa, soupçonné de duplicité [2].

Quant à Johannès, il est tenu en respect par les troupes qui stationnent aux Bogos et à Massawa, ainsi que par celles que le moudir du Taka a établies à Amideb [3]. Placée à la limite du territoire des Barea, cette

[1] A. A. «Ordres supérieurs». O. S. au moudir général du Soudan méridional, 29 septembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1864 «Maïa Sanieh», pièce 19, p. 47. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 27 novembre 1872. Dans cette lettre, le moudir général expose également qu'il n'a pas voulu envoyer les cadeaux au ras Woronya par l'entremise du cheikh Gomaa, de crainte que ce dernier ne les lui fasse pas parvenir; qu'il a chargé de cette mission le cheikh Hassan Mohamed Ibrahim, commerçant de Khartoum, renommé pour son honnêteté et sa droiture; qu'il a, en outre, acheté une pelisse de soie blanche et un revolver pour le dit ras et les a remis à ce délégué en même temps que les autres cadeaux et la lettre; qu'une somme de 150 tallaris fut payée au dit cheikh pour ses frais de voyage en même temps qu'un cadeaux de 50 tallaris; qu'il lui a demandé de prendre secrètement des renseignements au sujet de la situation du ras Woronya, et du nombre de soldats dont il dispose, de s'assurer s'il est gouverneur indépendant de Gondar ou simplement mamour d'un autre gouverneur et de rapporter les détails les plus exacts touchant les routes, les distances et les produits de ces régions (A. A. Reg. 1864 «arrivée Maïa Sanieh», pièce 19, p. 47. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 27 novembre 1872).

[3] Le 1er novembre 1872, le moudir du Taka rend compte qu'il s'est rendu à

station est destinée en premier lieu à arrêter les incursions des Abyssins qui songeraient à venir, comme par le passé, piller la région. Mais son voisinage du pays des Basen permettra également à l'Égypte d'étendre sa propagande parmi ces redoutables montagnards. Déjà le moudir du Taka leur a envoyé des émissaires, et les cheikhs des villages qui paient l'impôt à l'Égypte sont venus conférer avec lui; le moudir leur a remis des pelisses, donné des instructions, et voici que d'autres cheikhs, appartenant à huit localités non tributaires, se présentent à leur tour au moudir qui leur distribue également pelisses et conseils. Ainsi le gouvernement khédivial pousse son influence dans cette zone contestée, grignote peu à peu le pays, et par une politique habile arrondit sa frontière et acquiert des sujets aux dépens de l'Abyssinie[1].

Enfin il n'est pas jusqu'à la mission catholique elle-même qui ne serve aux desseins du Khédive. Elle avait, dans ces derniers temps, joué de malheur et son chef, Mgr Touvier, exposait en ces termes au vice-roi le nouveau désastre qui l'avait frappée : « Au mois de mai dernier (1872),

Koufit avec Youssef bey Sorour, et que de là ils se sont dirigés vers le khor d'Amideb en compagnie de Hamed bey Moussa, nazir du kism des Beni-Amer et des omdehs de la région. Après une marche d'une heure et plus dans le khor, ils ont trouvé un endroit approprié pour y établir la station, en face de la localité de Tanyaderya dépendante des Barea. L'emplacement de la station est élevé; il y existe deux puits et un troisième a été creusé; l'eau en est douce et le climat de la région est tempéré. (A. A. Reg. 1864 «arrivée Maïa Sanieh», pièce 83, p. 44.)

[1] A. A. Reg. 1864 «arrivée Maïa Sanieh», pièce 83, p. 44. Le moudir du Taka à la Maïa, 1er novembre 1872. Le moudir ajoute que la station d'Amideb se trouve à six heures de Koufit. Comme la suppression de la mamourieh de Koufit entraînerait l'émigration à leurs tribus des Arabes qui se trouvent dans le voisinage et répandrait l'insécurité dans cette région, il est d'avis de maintenir au markaz de Koufit une compagnie du 4e bataillon du 2e régiment d'infanterie soudanaise, un canon de montagne, 25 cavaliers bachibozouks. En cas de besoin, cette force viendrait à l'aide de la station d'Amideb. Quant à la station d'Amideb, conformément à l'ordre supérieur, Saleh Effendi, binbachi du 3e bataillon, en a été nommé mamour. Mais comme le kaïmakam Mohamed Saïd bey se trouve établi dans la région avec ce bataillon, le moudir du Taka sollicite sa nomination en qualité de mamour à la place de Saleh Effendi (cf. même registre, pièce 84, p. 44. Lettre du moudir à la Maïa, 1er novembre 1872). La proposition fut approuvée par le Khédive (A. A. Reg. 1946 «Ordres supérieurs». O. S. au moudir du Taka, 4 février 1873).

écrivait-il, après deux mois d'un séjour forcé à Metamma[1], j'entrai dans l'Amhara, avec la colonie que j'y conduisais, et je l'établis dans une contrée haute et fertile, à une journée de Gondar, et parfaitement située pour le développement de nos œuvres. Tout s'est fait avec l'agrément et la bienveillance du ras Woronya, que j'avais entretenu longuement à cet effet. Quelques jours après l'avoir vu et le lendemain de mon départ, ô félonie abyssinienne, par ses ordres, notre maison était pillée et son personnel entier chassé à l'extrême frontière[2].

« Woronya est, dit-on, le meilleur des princes de l'Amhara : on peut juger des autres.

« Je suis parti le cœur navré et n'ai ressenti quelque soulagement que lorsque, arrivé à Keren, je me suis trouvé sous le pavillon de Votre Altesse.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'expression de la plus vive reconnaissance des missionnaires et de nos catholiques pour tout le bien que vous leur avez fait. Votre glorieux pavillon nous assure paix, liberté et sécurité dans cette partie de la mission. Grâces en soient rendues à Dieu et à Votre Altesse, instrument des miséricordes du Ciel à notre égard.

« Mais, Monseigneur, que Votre Altesse aille donc un peu plus loin, afin de nous abriter entièrement. Sans exciter trop de clameurs, il y aurait peut-être quelque moyen d'assurer à vos possessions de bonnes frontières en attendant les événements. M. Munzinger bey sait tout cela mieux que moi, je n'oserais en parler davantage[3]. »

Ainsi la mission catholique devenait à son tour l'alliée du Khédive et le poussait à améliorer ses frontières! Cependant, après avoir protesté au vice-roi de toute sa reconnaissance et réclamé son appui contre Johannès, Mgr Touvier crut pouvoir jouer aussi la carte française, et il demanda au vice-consul de France à Massawa d'intervenir auprès de l'empereur

[1] Ou Gallabat.

[2] La même aventure arriva à un commerçant nommé Michel Joseph qui écrivait de Gondar le 21 novembre 1872 à Mourad pacha, directeur de la Daïra Sanieh, qu'après avoir pénétré en Abyssinie avec l'assentiment du ras Woronya, il avait été dépouillé par lui de son argent et de ses marchandises et jeté en prison à Gondar où il avait langui pendant trois mois et demi.

[3] A. A. Lettre de Mgr Touvier au Khédive, Massawa, 13 octobre 1872.

d'Abyssinie en faveur de la mission. M. de Sarzec venait tout justement de recevoir, à quelques semaines d'intervalle, deux lettres du négus qui l'invitait à se rendre auprès de lui à Adoua. Sur les instances de Mgr Touvier, qui espérait voir sortir d'un rapprochement entre la France et le négus quelque résultat avantageux pour sa mission, M. de Sarzec décida d'accepter l'invitation de Johannès et il se mit en route pour l'Abyssinie le 11 novembre 1872 accompagné par Mgr Touvier.

Ce départ fut immédiatement signalé au Caire par Munzinger qui crut qu'en contre-partie des avantages qu'il allait solliciter, Sarzec promettrait sans doute à Johannès de l'appuyer contre l'Égypte. « Le vice-consul est parti pour Adoua, écrivit-il au garde des sceaux du Khédive, et on croit que c'est la mission qui lui a forcé la main; cela voudrait dire que les gens qui supplient l'Égypte de les secourir et de conquérir, et qui ont la faute que l'affaire des Bogos a éveillé des soupçons et fait du bruit sans le mériter, voudraient aujourd'hui utiliser la querelle suscitée en partie par eux-mêmes pour faire la paix à nos dépens.... La mission ne fera que perdre le dernier appui qu'elle avait, car il va sans dire que Kassa ne fera pas de concessions sûres et durables ni au consulat ni à la mission; peut-être leur donnera-t-il de bonnes paroles pour gagner du temps[1]. »

Le Khédive trouva également la démarche de Mgr Touvier fort déplacée. « Je ne dois pas vous cacher, écrivit-il à Munzinger, que cette démarche n'en est pas moins importante et qu'il est de toute urgence de s'occuper sérieusement de cette question, car enfin ces missionnaires qui ont toujours demandé notre secours et assistance et qui ne trouvent la protection et la tranquillité que sous notre pavillon, comme l'a dit Mgr Touvier, pourraient travailler contre nous et leur mission ne serait plus exclusivement religieuse mais politique, car à plusieurs reprises ce sont eux qui ont excité les tribus de ce côté-là à la révolte. Tâchez donc de faire comprendre à Mgr Touvier que l'attitude qu'il suit ne convient point à la mission dont il est chargé. De mon côté, je ferai intimer au consulat général de France que ces messieurs abusent de leur position[2]. »

Parti de Massawa le 11 novembre 1872, M. de Sarzec se rendit à

[1] A. A. Lettre de Munzinger au mihradar du Khédive, 26 novembre 1872.

[2] A. A. Lettre du Khédive à Munzinger, sans date.

Hebo, dans la province d'Okoulé-Kouzaye, où existait encore une église catholique. Sur le conseil du dedjaz Areya, oncle maternel de l'Empereur, qui résidait à Akrour, Mgr Touvier, incertain de l'accueil que lui ferait le négus, renonça à dépasser Hebo. Sarzec poursuivit seul sa route vers Adoua L'empereur Johannès le reçut avec des honneurs extraordinaires[1] à Axoum, où il s'était rendu pour la fête de la Vierge, en compagnie de l'abouna et de toute sa cour. Les entretiens politiques entre le négus et le consul eurent lieu ensuite à Adoua[2]. « L'empereur Johannès, rapporte Sarzec, me fit une longue énumération de ses griefs. Sa Majesté me dit comment Munzinger bey qui était son ami, qu'il avait comblé de faveurs, l'avait non seulement indignement trahi, mais encore, et c'était là ce qui lui avait été le plus sensible, s'était plu à tromper l'Europe sur son compte, sans qu'il lui fût possible de la désabuser.

« Sa Majesté me parla longuement de la façon dont Munzinger bey venait de livrer une partie de son pays aux Égyptiens; comment, au temps de Théodoros, le même homme avait conduit les Anglais en Abyssinie...

« L'Empereur déplora l'isolement dans lequel Munzinger bey l'avait placé, arrêtant lui-même ou faisant arrêter par son agent Hassen, non seulement les marchandises qu'il pouvait faire venir d'Europe, mais encore les lettres qu'il écrivait ou celles qui lui étaient adressées; comment, avant mon arrivée à Massawa, il était dans l'impossibilité de communiquer au dehors, son ignorance de tout ce qui se passe en Europe, grâce à cette espèce de cordon dont Munzinger, bey d'Égypte, est venu l'envelopper.

« L'Empereur me fit part de son désir de vivre en bonne amitié avec les peuples chrétiens et particulièrement avec la France qui, de tout temps, a été l'amie et l'alliée de l'Éthiopie[3]. »

Ainsi Johannès qui, naguère, était prêt à sacrifier la France à son amitié naissante avec l'Égypte, se retournait, en politique réaliste, vers le pays protecteur des chrétiens depuis que le vice-roi avait levé le masque et s'était révélé son plus dangereux ennemi.

[1] Cf. dans l'ouvrage de J. de Coursac intitulé *Le règne de Johannès*, p. 156-170, le récit de l'accueil fait à Sarzec par le négus.

[2] Sarzec y demeura dix-neuf jours et en repartit le 17 décembre 1872.

[3] A. E. *Correspondance politique*, Massawa, t. Ier. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873.

En faveur de la mission catholique, que Johannès accusait de s'être mêlée à la politique intérieure de l'Éthiopie, Sarzec plaida les circonstances atténuantes et demanda pour les missionnaires la faculté de rentrer au Tigré. Le négus répondit qu'il ne pouvait le permettre sans se brouiller avec l'abouna et se faire excommunier par lui, comme venait de l'être Ménélik pour avoir refusé de chasser Mgr Massaja et ses prêtres de ses États[1]. L'excommunication, dit-il, soulèverait contre lui les ras et le peuple abyssin. L'abouna lui était encore indispensable tant qu'il ne se serait pas emparé de Gondar, car c'est lui qui devait le sacrer empereur dans cette capitale. Par contre, une fois maître de Gondar et assuré de l'obéissance des peuples d'Éthiopie, il permettrait aux catholiques d'exercer leur culte dans des endroits désignés, il leur bâtirait des églises, des écoles et rétribuerait leurs prêtres comme son clergé abyssin[2].

On était au mois de décembre 1872 et jusqu'alors le négus n'avait pas osé franchir le Tacazzé pour aller soumettre à son autorité l'Abyssinie centrale. Cependant ses adversaires ne restaient pas inactifs. Le ras Woronya, qui tenait tout l'Amhara, avait conclu avec le ras Ali Bourrou, maître du pays qui s'étend du Wadela au Lasta, un arrangement aux termes duquel ils vivraient désormais en paix et amitié, le Tchétchao séparant leurs États, et ils avaient fait alliance contre le négus, leur ennemi commun. Wagchoum Tèfèri, jusque-là resté fidèle à l'empereur, semblait lui aussi avoir abandonné sa cause pour se réunir à Woronya.

[1] Quelque temps auparavant, l'abouna avait adressé à Ménélik une lettre dans laquelle il lui ordonnait de chasser de ses États, Mgr Massaja, évêque italien, et ses missionnaires, le menaçant d'excommunication au cas où il refuserait d'exécuter ses ordres. Sur le refus de Ménélik d'expulser l'évêque et ses prêtres, l'abouna l'excommunia. Ménélik écrivit alors une lettre au négus pour lui dire : «Chasse l'abouna de chez toi, c'est un âne. Pour moi, je garde les missionnaires catholiques. Ne nomme pas au Choa un autre ras que moi, et dès que tu seras à Gondar, envoie-moi un exprès, je te reconnaîtrai et te paierai tribut.» — Johannès avait refusé de s'associer à l'abouna dans sa démarche près de Ménélik (A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873).

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873. Le consul obtint également du négus une idemnité de 4.000 tallaris pour les destructions d'églises faites l'année précédente dans la province d'Okoulé-Kouzaye.

Ce dernier avait battu un partisan de Johannès, le ras Welda Mariam, qui s'était établi au Beguemder, et l'avait fait prisonnier. Ainsi chaque jour valait à l'empereur la perte d'un partisan ou d'une province. En présence de cette situation, Johannès résolut de partir sans délai pour Gondar et massa ses troupes à Adoua [1]. Pour trancher avec l'Égypte le conflit provoqué par l'occupation des Bogos, il s'en remettait à l'Europe dont il avait sollicité l'arbitrage par l'entremise du général Kirkham.

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 8 décembre 1872.

CHAPITRE VIII.

L'EXPANSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE

VERS L'ABYSSINIE (*suite*).

1. — LA MISSION DU GÉNÉRAL KIRKHAM.

Retenu à Suez pendant dix jours pour purger sa quarantaine, le général Kirkham n'arriva à Alexandrie que le 28 septembre 1872. Dans un entretien qu'il eut avec le colonel Stanton, l'envoyé du négus dénonça les visées du Khédive; Ismaïl pacha, dit-il, prétendait faire du Mareb la limite du territoire égyptien; il menaçait de s'emparer [1] des plaines situées entre Amphila et les hauts plateaux abyssins, d'où l'Éthiopie tire son sel, afin de rendre ce pays tributaire de l'Égypte. Kirkham ajouta que le roi Johannès revendiquait non seulement la possession du district des Bogos envahi par les troupes égyptiennes, mais un accès direct à la mer Rouge avec la possession du port d'Amphila [2]. En conversation avec l'agent de France, le général déclara que Munzinger, non content de s'être emparé du pays des Bogos, menaçait la province du Hamacène, et voulait s'ouvrir, à travers l'Abyssinie, une route jusqu'à Gallabat, république en partie indépendante, où se tenait l'un des grands marchés d'esclaves du centre de l'Afrique. Maîtres de cette voie, les Égyptiens, disait-il, pourraient amener les noirs, que leur vendent les trafiquants, jusqu'à la mer Rouge, ce qui assurerait à la traite des facilités exceptionnelles. Or la traite était un fléau dont Johannès voulait préserver son pays. L'empereur d'Abyssinie insistait sur le fait que ses sujets sont chrétiens et qu'il ne leur manquait, pour sortir de la barbarie où ils étaient encore

[1] A M. Roustan, agent de France, Kirkham déclara que les Égyptiens s'étaient effectivement emparés de ces salines.

[2] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville n° 72, 21 septembre 1872, n° 75, 29 septembre 1872.

plongés, que des rapports plus fréquents avec l'Europe. Son unique désir, ajouta Kirkham, était de civiliser son peuple et, dans cette intention, il comptait faire appel, non pas à l'intervention armée des puissances occidentales, mais à leur médiation bienveillante [1].

Les propos de Kirkham étonnèrent fort le colonel Stanton. S'il n'était pas loin de reconnaître aux Égyptiens certains droits sur la province des Bogos, l'agent anglais ne pouvait, par contre, admettre la prétention du Khédive de porter sa frontière jusqu'au Mareb. Il voulut en avoir le cœur net et alla trouver le vice-roi pour s'expliquer avec lui. Ismaïl pacha le tranquillisa; il l'assura positivement n'avoir jamais émis une pareille prétention, et Chérif pacha ajouta que c'était là une interprétation fantaisiste donnée par le négus à la lettre que lui avait adressée le Khédive [2].

Arrivé à Londres le 10 octobre, Kirkham s'annonça aussitôt au secrétaire d'État pour les Affaires étrangères comme porteur de lettres du roi Johannès pour la Reine et pour lui-même [3]. Mais lord Granville avait décidé de se tenir sur la réserve [4]; Kirkham ne lui inspirait pas confiance [5]. Le général se tourna alors vers les représentants étrangers accrédités à Londres et remit à M. Gavard, au comte de Beust et au comte Bernstorff les lettres dans lesquelles Johannès, invoquant la communauté de leur foi dans le Christ, faisait appel à leurs souverains pour sauver son peuple et lui-même de l'Islamisme et de l'esclavage [6]. Kirkham ne cacha d'ailleurs pas son intention d'en appeler, par la voie de la presse,

[1] A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, Alexandrie, 29 septembre 1872.

[2] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 5 octobre 1872.

[3] F. O. 1-27 B. Kirkham à lord Granville, 10 octobre 1872.

[4] A. E. Angleterre 761. Gavard au Ministre des Affaires étrangères, Londres, 10 octobre 1872.

[5] « L'envoyé du négus est Anglais, écrivait de Londres M. Gavard. Un long séjour en Chine et surtout en Afrique, lui a fait perdre les usages européens qu'il n'a sans doute jamais eu occasion d'observer dans la première société. On serait tenté de le prendre pour un Oriental mal dissimulé sous un déguisement occidental » (A. E. Angleterre 761, Gavard au Ministre des Affaires étrangères, 22 octobre 1872).

[6] A. E. Angleterre 761. Gavard au Ministre des Affaires étrangères, 22 octobre 1872, rendant compte de son entrevue avec Kirkham. — Vienne, Archives d'État, rapport du comte de Beust en date du 25 octobre 1872.

à la nation britannique elle-même, si le gouvernement anglais ne faisait rien pour son roi. Par une circonstance heureuse, son arrivée en Angleterre coïncidait avec un réveil des préoccupations de l'esprit public relatives à la traite des noirs. Plusieurs incidents, auxquels les efforts populaires tentés pour retrouver les traces du docteur Livingstone avaient contribué à assurer une grande publicité, venaient de rappeler l'attention sur le développement de ce trafic à la côte orientale d'Afrique, et il en était résulté un mouvement marqué de l'opinion pour la suppression de cet infâme commerce. Cédant à l'impulsion populaire, le gouvernement anglais se disposait à envoyer à Zanzibar un ancien haut fonctionnaire des Indes [1], afin de vérifier l'exactitude des faits dénoncés et de proposer les moyens d'y remédier. L'envoyé du négus profita de la circonstance; il ne manqua pas de faire valoir l'intérêt qui s'attachait à ce qu'une action parallèle s'exerçât sur la côte de la mer Rouge en vue d'arrêter le commerce des esclaves. La suggestion était habile. En retrouvant dans la plainte du négus contre l'Égypte le principal grief de la civilisation moderne contre certains États indigènes de cette partie du continent africain, le gouvernement britannique se sentit porté à témoigner plus d'intérêt pour une cause qui se présentait comme liée à celle de l'humanité en Abyssinie. Cet intérêt ne tarda pas à se traduire par un changement d'attitude à l'égard de l'envoyé du négus. « Dans un récent entretien avec lord Granville, écrivait M. Gavard le 22 octobre, j'ai eu l'occasion de m'apercevoir de l'impression que les premiers rapports sur l'objet de la mission de M. Kirkham avaient produite sur son esprit. Sans insister, comme la première fois, sur la réserve et l'attitude presque de méfiance qu'il comptait observer à son égard, il a fait allusion au désintéressement avec lequel l'Angleterre avait quitté l'Abyssinie après avoir obtenu satisfaction de Théodoros [2], et à l'accueil sympathique que les dénonciations de la traite qui s'opère dans cette région trouveraient parmi ses compatriotes [3]. » En conséquence, Kirkham fut reçu au Foreign Office, le 31 octobre, par lord Enfield, sous-secrétaire d'État, auquel il remit un

[1] Sir Bartle Frere, ancien gouverneur de Bombay, membre du Council of India.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 410.

[3] A. E. Angleterre 761. Gavard au Ministre des Affaires étrangères, 22 octobre 1872.

mémoire dans lequel les arguments économiques et politiques étaient assez habilement mêlés. Le roi Johannès, déclarait-il, sollicitait un appui moral qui se traduirait par des remontrances adressées au Khédive par les puissances occidentales, et spécialement par l'Angleterre, pour l'agression qu'il avait commise; il réclamait le droit de communiquer avec la mer, pour les besoins de son commerce, par la baie d'Amphila qui deviendrait territoire abyssin [1]. Son intention était d'ailleurs de ne lever aucun droit sur les marchandises exportées ou importées par cette voie, et comme ces dernières consistaient en cotonnades, calicots, mousselines, soies, quincaillerie, presque tous objets de provenance indienne, et vendues par des marchands hindous, la question intéressait spécialement l'Angleterre, avec qui le négus se déclarait prêt à conclure un traité qui ferait d'Amphila un port-franc. En ce qui concerne le tracé de la frontière entre l'Égypte et l'Abyssinie, bien qu'aux yeux du négus la question ne se posât guère, Johannès était prêt à s'en remettre à la décision d'un arbitre nommé par l'Angleterre, seule ou d'accord avec les autres grandes puissances [2]. Telles étaient les propositions avancées par Kirkham au nom de son maître. Par ailleurs, le 1er novembre, lord Granville reçut de Simla une lettre de lord Napier of Magdala qui, avisé par le résident politique d'Aden de l'occupation des Bogos, rappelait au secrétaire d'État l'assistance considérable qu'il avait reçue de Kassa pendant l'expédition d'Abyssinie, et lui suggérait d'offrir sa méditation en faveur d'un prince et d'un peuple chrétiens qui avaient rendu un service si important à l'Angleterre [3].

Lord Granville prit alors son parti et, le 7 novembre, il prescrivit au colonel Stanton de s'efforcer de connaître les vues et les intentions du gouvernement égyptien relativement aux questions en litige entre l'Égypte et l'Abyssinie. Le colonel ferait valoir auprès du Khédive l'intérêt que portait le gouvernement de Sa Majesté au bien-être des chrétiens de l'Éthiopie; il rappellerait que le désintéressement dont l'Angleterre avait fait preuve à la fin de la guerre d'Abyssinie lui conférait le droit de parler avec autorité sur ce sujet, et ajouterait que le gouvernement anglais était

[1] On sait qu'Amphile était occupé par les Égyptiens.

[2] F. O. 1-27 B. Mémoire de Kirkham à lord Granville, 31 octobre 1872.

[3] F. O. 1-27 B. Lord Napier à lord Granville, Simla, 3 octobre 1872.

d'avis que les difficultés de frontières pourraient fort bien être déférées à l'appréciation d'un tiers [1].

Le gouvernement français, de son côté, avait été averti, dès les premiers jours d'octobre, de la mission du général Kirkham en Occident. « Nous n'avons aucun désir d'intervenir dans les démêlés du gouvernement égyptien avec le successeur de Théodoros, manda tout d'abord M. de Rémusat à M. Gavard, et nous ne saurions, à aucun égard, rattacher le maintien de l'autorité de Kassa à l'intérêt de la civilisation dans ces contrées [2]. » La lettre adressée par le roi Johannès à M. Thiers ne fit point sortir le Ministre de sa réserve. « Nous n'avons aucun motif, écrivit-il à Londres, pour devancer le gouvernement britannique dans sa réponse à l'envoyé éthiopien. L'expérience qu'il a acquise des affaires de l'Abyssinie pendant le cours de l'expédition de 1868 lui donne en cette matière une autorité que l'agent du négus n'a point hésité à reconnaître en se rendant directement à Londres. Quant à la France, elle n'a point d'intérêt immédiat à sauvegarder dans le conflit qui lui est signalé et, sans être moins touchée que la nation anglaise des faits qui se rapportent à la traite, elle n'est point sollicitée dans cette question par des raisons assez puissantes pour l'engager à prendre l'initiative [3]. » Cependant le 15 novembre, dans une conversation qu'il eut avec lord Lyons [4], M. de Rémusat déclara que le gouvernement français désirait agir de concert avec la Grande-Bretagne dans cette question et que, personnellement, il pensait qu'il n'était nullement souhaitable que le Khédive fût encouragé à étendre ses possessions dans cette direction [5]. En réponse à cette invite, lord Granville s'empressa de communiquer au gouvernement français les instructions envoyées au colonel Stanton, et suggéra qu'une démarche fût faite à peu près en

[1] F. O. 1-27 B. Lord Granville au colonel Stanton, 7 novembre 1872.

[2] A. E. Angleterre 761. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Gavard, Versailles, 7 octobre 1872.

[3] A. E. Angleterre 761. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Gavard, Versailles, 1er novembre 1872.

[4] Ambassadeur d'Angleterre à Paris.

[5] F. O. 27-1930. Lord Lyons à lord Granville, Paris, 15 novembre 1872. Le 5 décembre, lord Lyons mandait à sa Cour que le gouvernement français était tout à fait d'avis que les vues ambitieuses du Khédive sur l'Abyssinie devaient être découragées (cf. F. O. 27-1931. Lord Lyons à lord Granville, 5 décembre 1872).

même temps par les deux gouvernements auprès du Khédive pour lui faire connaître les conséquences qu'ils appréhendaient d'une extension du territoire égyptien aux dépens de l'Abyssinie [1]. M. de Rémusat s'empressa d'envoyer en Égypte des instructions à cet effet [2].

Les démarches prescrites furent faites auprès du vice-roi et n'aboutirent à aucun résultat [3]. Au colonel Stanton, le Khédive répondit que s'il s'était agi d'une question de frontière entre le roi d'Abyssinie et lui, il aurait eu grand plaisir à la déférer à l'arbitrage du gouvernement britannique, mais que tel n'était pas le cas. Le roi Johannès avait envahi un territoire qui, depuis la conquête du Soudan par Méhémet Ali, avait toujours fait partie de la province du Taka. Aux remontrances du Khédive, il avait répondu que c'était par son ordre que cette incursion avait été faite, dans le but exprès de punir les habitants qui avaient désobéi à son autorité. En conséquence, le vice-roi avait adressé une nouvelle note au négus, dans lequelle il renouvelait sa demande de restitution des captifs, et Son Altesse ajouta qu'il fixerait au roi une date après laquelle, si satisfaction ne lui était pas donnée, il procéderait immédiatement à l'occupation du Hamacène, province qu'il conserverait en gage jusqu'à ce que Johannès fût venu à résipiscence [4]. Avec M. Roustan, le vice-roi ne fut pas moins catégorique. Si, dans un délai de trois mois, dit-il, le roi Johannès n'avait pas puni les coupables, restitué les prisonniers, il ferait occuper par ses troupes une province du nord de l'Abyssinie; si elles étaient attaquées, elles pousseraient outre, *sans s'arrêter devant aucun obstacle;* enfin, à la moindre tentative des Abyssins pour occuper un point du littoral de la mer Rouge, il entrerait lui-même en Abyssinie par le nord. Quant au commerce des esclaves, dont on faisait grand état en

[1] F. O. 1-27 B. Lord Granville à lord Lyons, 20 novembre 1872.

[2] A. E. Égypte 52. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Roustan, 2 décembre 1872.

[3] Le Khédive avait fait remettre, au préalable, à Stanton un mémorandum dans lequel étaient expliqués en détail les incidents surgis depuis le début de l'année à la frontière d'Abyssinie, ainsi que les droits historiques que l'Égypte s'attribuait sur la région des Bogos (cf. F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, 28 novembre 1872; pièce annexée : mémorandum de Chérif pacha, sans date).

[4] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 30 novembre 1872.

Angleterre, le vice-roi déclara que lui seul était à même d'empêcher la traite en fermant aux Abyssins qui s'y livraient toutes les issues vers la mer; selon lui, les Abyssins étaient seuls à faire le commerce des esclaves, tandis que les populations placées sous la domination égyptienne y demeuraient complètement étrangères[1].

La lettre destinée au roi d'Abyssinie, à laquelle le Khédive avait fait allusion dans la conversation avec les agents de France et d'Angleterre, était rédigée comme il suit :

LETTRE DU KHÉDIVE À L'EMPEREUR JOHANNÈS.

« Je dois vous faire savoir que de tout temps j'aime la paix, la bonne harmonie et l'entente avec mes voisins, et, comme on le sait, je suis animé des meilleures dispositions envers l'Abyssinie. Aucun acte portant atteinte à ces bons rapports n'a été commis de notre part ni de la part de nos fonctionnaires sur nos voisins dont j'ai toujours respecté et respecte tous les droits. Mais je n'ai jamais cru que l'amitié que j'aime à entretenir ainsi avec eux tournât au préjudice des habitants de nos possessions, qui ont été maltraités, pillés et égorgés. Je n'ai jamais cru aussi que vous auriez l'idée d'élever des prétentions à la possession des montagnes des Basen et Barea, qui, depuis la conquête du Soudan, dépendent de notre gouvernement, comme le prouvent nos archives. Les gouverneurs de ces localités sont nommés de notre part et les localités elles-mêmes nous paient une contribution. Il n'y a donc pas la moindre raison pour qu'elles appartiennent à votre gouvernement. De même, ce que vous dites à l'égard des tribus arabes vers lesquelles Munzinger bey aurait conduit des troupes, est dénué de fondement, aucun fait semblable n'ayant eu lieu ni de la part du dit bey ni de qui que ce soit.

« Le fait est que ces tribus sont depuis de longues années des dépendances de notre gouvernement; elles payaient une contribution à l'Égypte depuis 1258[2], sous le gouvernorat général d'Ahmed pacha Abou Oudan.

[1] A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, Le Caire, 8 décembre 1872.

[2] Correspondant à l'année 1842 du calendrier grégorien.

Seulement elles avaient fait quelques tentatives de révolte, et aujourd'hui elles sont complètement rentrées, de leur propre mouvement et sans contrainte aucune, sous l'obéissance et la domination égyptiennes comme elles étaient autrefois, et, sur leurs sollicitations, le gouvernement les a admises sans faire aucune action contre elles.

« De ce qui précède, on comprendra aisément que les prétentions avancées par vous ne reposent sur aucun fondement, surtout en ce qui concerne les limites de vos possessions qui, d'après vous, s'étendraient jusqu'aux côtes de la mer. Permettez-moi, à ce propos, de vous dire qu'il ne convient pas à votre position de parler d'une semblable chose, car tous les points sis sur les côtes de la mer Rouge dans la partie de l'Afrique, c'est-à-dire de Suez jusqu'à Berbera, sont placés sous notre administration et appartiennent au gouvernement ottoman. Jamais on n'a ouï-dire que l'Abyssinie y possède la moindre parcelle, et la preuve en est que lorsque l'Angleterre a entrepris la guerre avec Théodoros, ex-roi d'Abyssinie, et qu'elle a envoyé ses troupes à la mer Rouge, elle a demandé à la Sublime Porte l'autorisation de faire passer ses troupes et ses munitions par un des ports de la mer Rouge appartenant à la Porte; ce qui lui fut accordé.

« Il est donc connu et prouvé à l'évidence que les dites côtes jusqu'à Berbera sont la propriété de l'Empire ottoman et que l'Abyssinie n'y possède pas un seul pouce.

« Devant ces arguments péremptoires, nous avons l'espoir que dans votre esprit de justice et d'équité, vous vous convaincrez que ces côtes avec leurs environs, ainsi que la moudirieh du Taka et ses dépendances, y compris les montagnes des Barea et Basen, font partie des limites du gouvernement égyptien exclusivement. Si vous tentez de prendre quoi que ce soit de nos limites, soit sur les côtes soit ailleurs, soyez sûr que nos troupes pénétreront dans votre territoire pour l'acte agressif que vous auriez commis sur les possessions de la Sublime Porte. Mais si vous voulez maintenir les bonnes relations existant entre nous, en épargnant le sang et en développant le commerce entre les deux pays, nous exigeons : 1° la mise en liberté des prisonniers s'élevant à 600 individus; 2° la restitution de tout ce qui leur a été enlevé et volé; 3° une indemnité en leur faveur comme satisfaction du mauvais traitement et de l'amende

qu'ils ont subis injustement; 4° une indemnité pour les parents des victimes; 5° une indemnité suffisante en raison des actes d'agression, de pillage et de massacre commis par votre gouvernement sur nos populations, actes réprouvés par l'humanité ...

« Nous avons fixé pour cela un terme de trente jours[1] à partir de la date de la présente. Si vous vous empressez de livrer les prisonniers avec tout ce qui leur a été enlevé et de satisfaire aux indemnités exigées pour les dommages éprouvés, soit; mais si vous persistez dans votre refus de les livrer et que vous vous attachez à vos prétentions, sachez qu'une fois que le terme ci-dessus fixé sera expiré, nos troupes pénétreront dans vos frontières et occuperont le Hamacène jusqu'à ce que les prisonniers soient livrés avec les objets perdus par eux et que les indemnités demandées, tant pour eux que pour le gouvernement, soient obtenues.

« Si vous désirez trancher le différend de cette manière, ne tardez pas à nous donner les satisfactions demandées et ainsi les bonnes relations continueront à être maintenues comme par le passé; les intrigues disparaîtront, la confiance et la sécurité générale s'établiront dans votre pays et par conséquent les relations commerciales se développeront entre les deux pays.

« Telles sont nos intentions. Si vous ne vous rendez pas à ce que je viens de vous écrire, vous serez responsable des conséquences qui en résulteront. »

Bien que le ton de sa lettre fût volontairement agressif et menaçant, le vice-roi trouva un défenseur dans la personne du colonel Stanton. Ce dernier regrettait de voir le gouvernement britannique s'avancer autant dans cette question[2]. Il écrivit à sa Cour pour dire que les prétentions de l'Abyssinie à la souveraineté des côtes de la mer Rouge au sud de Massawa, prétentions soutenues par le général Kirkham à Londres, ne reposaient sur aucun fondement. Sans doute les Abyssins avaient-ils besoin d'un débouché sur la mer Rouge pour le commerce de leur pays; mais

[1] A la demande du colonel Stanton, le Khédive accepta de porter ce terme à trois mois à partir du moment où Johannès recevrait sa lettre.

[2] Cf. A. E. Égypte 52. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 8 décembre 1872.

les taxes élevées, dénoncées par Kirkham, que payaient les marchandises importées ou exportées par Massawa [1], étaient moins le fait peut-être de la douane égyptienne que des exactions commises par les tribus à demi-barbares qui habitaient le pays sis entre Massawa et les montagnes. Le colonel Stanton suggérait en conséquence que le gouvernement britannique pourrait peut-être obtenir de la Porte qu'elle assurât aux Abyssins des avantages commerciaux analogues à ceux dont jouissaient les commerçants anglais, de sorte que les marchandises en transit, en provenance ou à destination de l'Abyssinie, ne fussent soumises à Massawa ou dans les autres ports ottomans qu'aux droits établis pour les marchandises en transit par voie de terre. Quant à l'occupation des Bogos, que Kirkham qualifiait d'invasion du territoire abyssin, Stanton faisait observer que toutes les cartes montraient que cette région faisait partie du territoire égyptien, et que le feu roi Théodoros n'avait, à sa connaissance, joui d'aucune autorité reconnue sur ce pays. Dans le conflit surgi entre Johannès et le Khédive, ce dernier, loin d'être l'agresseur, ne faisait que se défendre; d'ailleurs il paraissait douteux que le vice-roi mît à exécution la menace qu'il avait proférée d'occuper le Hamacène, à titre de gage, maintenant que le gouvernement anglais avait exprimé d'une manière décidée l'intérêt qu'il prenait aux chrétiens d'Abyssinie [2].

Le 14 décembre 1872, Sir Bartle Frere, envoyé en mission auprès du sultan de Zanzibar, arriva en Égypte. Reçu au Caire, par le Khédive, le 17 décembre, il eut avec lui un long entretien sur la traite et l'esclavage, mais il ne parla point de la question d'Abyssinie. Le vice-roi en fut quelque peu déçu. L'Angleterre ne paraissait pas comprendre les vues qui le faisaient agir! Il avait peu de sympathie pour les plans de son père Ibrahim ou pour ceux d'Abbas pacha qui tendaient à étendre la puissance de l'Égypte vers la Syrie ou l'Arabie; un empire beaucoup plus étendu, plus sûr et plus facile à conquérir s'ouvrait devant lui; l'idée caressée par Méhémet Ali de se tailler un empire en Afrique, il la réali-

[1] Ces taxes, d'après Kirkham, s'élevaient à 36 o/o.

[2] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, 5 décembre 1872. — Quelques jours plus tard, au cours de nouvelles représentations qu'il fit au vice-roi, Stanton eut l'occasion de s'assurer que l'envoi de la lettre au négus avait été différé (cf. F. O. 78-2229. Stanton à lord Granville, 14 décembre 1872).

serait en tant que promoteur de la civilisation sur ce continent [1]. Mais il avait besoin, à cette fin, d'être encouragé, d'être soutenu. Sir Bartle Frere ne le comprendrait-il pas? Après l'entrevue, le vice-roi délégua Chérif pacha auprès de lui pour l'entretenir de la question qu'il avait à cœur. Le ministre déclara à l'envoyé britannique que Son Altesse voyait avec regret l'opinion publique en Angleterre se montrer plus favorable à l'Abyssinie qu'à lui-même et prêter davantage créance aux récits faits par un aventurier envoyé en Europe par Johannès qu'à ses propres assurances sur la véritable nature du conflit. Il serait impossible au vice-roi, ajouta Chérif pacha, de maintenir son prestige dans le Soudan et, plus encore, d'user de coercition à l'égard des tribus de ce pays en vue de supprimer la traite, si le gouvernement britannique soutenait le roi d'Abyssinie au cours du différend qui venait de surgir entre l'Égypte et lui. Ce que le Khédive voulait, c'était le *support moral* de l'Angleterre, et comme il désirait exposer lui-même ses vues à Sir Bartle Frere, il fut convenu qu'une nouvelle audience serait accordée à l'envoyé britannique le 19 décembre [2].

« Son Altesse, rapporte Sir Bartle Frere, m'a entretenu pendant près d'une heure et sa conversation, au dire de Stanton, est la plus remarquable qu'il ait jamais entendue. Ce fut un récit clair et bien ordonné, non seulement de ses vues sur l'Abyssinie, mais de sa position entière comme chef du gouvernement le plus libéral et le plus progressif de l'Afrique, durement éprouvé par l'interférence de la France et le désir de celle-ci de faire de l'Égypte une province française et de Son Altesse elle-même un préfet français, tandis que l'Angleterre ne le soutenait pas effectivement bien que ses vues et ses intérêts fussent identiques aux nôtres... Il parla très sérieusement de la question d'Abyssinie, qu'il discuta fort longuement, niant avec force tout projet de conquête de ce côté; il argua que cette conquête serait de la pure folie, étant donné non seulement la nature difficile du pays, mais les dissensions religieuses qui ne manqueraient pas de l'impliquer dans des difficultés avec les puissances européennes, difficultés dont il brossa le tableau avec beaucoup d'humour [3]. » « Le Khédive, rapporte de son côté le colonel Stanton, ajouta combien il était

[1] Cf. *Life of Sir Bartle Frere*, t. II, p. 80.

[2] F. O. 78-2229. Stanton à lord Granville, 20 décembre 1872.

[3] Cf. *The Life of Sir Bartle Frere*, t. 2, p. 77.

désappointé de recevoir des reproches et des remontrances de la part du gouvernement britannique pour la position qu'il avait prise dans la question d'Abyssinie, alors qu'il pensait avoir droit à son approbation et à sa bonne volonté en récompense des efforts qu'il faisait pour développer la civilisation dans son pays[1]. »

Cependant les propos tenus à la fin de novembre par le vice-roi au colonel Stanton, et son intention avouée d'envoyer un ultimatum à Johannès, avaient fort ému le gouvernement britannique qui décida d'intervenir énergiquement. « Vous direz au Khédive, manda lord Granville à Stanton, que le gouvernement de Sa Majesté est très déçu par le langage qu'il vous a tenu et dont il appert que le Khédive se dispose à poursuivre aussitôt que possible le redressement des torts qu'il affirme avoir éprouvés de la part du roi d'Abyssinie.

« Vous direz au Khédive que le gouvernement de Sa Majesté envisage cette question sous un jour très sérieux. Il a des raisons de s'intéresser grandement au roi d'Abyssinie et regretterait beaucoup que des opérations hostiles fussent dirigées contre lui.

« Les motifs de plainte de la part de l'Égypte semblent principalement découler d'une contestation relative à certains droits territoriaux, contestation qui fut suivie de mesures prises pour faire valoir ces droits.

« Le gouvernement de Sa Majesté s'attendait, à la suite des communications que vous lui avez faites il y a quelques mois, à ce que les mesures que le Khédive se proposait de prendre fussent limitées à la protection de la frontière contre une nouvelle agression, mais il semblerait que le Khédive soit maintenant sur le point de recourir à des hostilités immédiates et à envahir le territoire abyssin.

« A la première ligne de conduite, le gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas été disposé à faire des remontrances, mais la seconde ne peut manquer d'attirer très sérieusement son attention. Si le vice-roi y persiste, non seulement cette conduite peut affecter sérieusement la position de l'Abyssinie en tant que pays indépendant, mais soulever également des questions de grave importance pour l'Égypte[2].

[1] F. O. 78-2229. Stanton à lord Granville, 20 décembre 1872.

[2] La minute originale porte ces mots rayés : « peut soulever des questions se rapportant à sa propre position et à sa situation de vice-roi ».

« Le gouvernement de Sa Majesté regretterait beaucoup que des questions de cette nature fussent soulevées; et il recommande une fois encore au Khédive de chercher, par l'office amical d'une puissance impartiale, un ajustement de ses différends avec le roi d'Abyssinie. Le gouvernement de Sa Majesté contribuerait volontiers, soit isolément soit de concert avec les autres puissances, à amener un tel résultat, qu'il considère comme non moins dans l'intérêt de l'Égypte que dans celui de l'Abyssinie; et il espère que le Khédive se prêtera d'autant plus volontiers à une telle intervention de la part des puissances neutres, qu'il y a de bonnes raisons de supposer que le roi d'Abyssinie est prêt, de son côté, à le faire [1]. »

En même temps lord Granville prescrivait à Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, de se renseigner à la Porte pour savoir si le Khédive avait fait part de ses projets au Sultan et demandé sa permission avant d'entamer, pour son propre compte, des hostilités contre un royaume étranger et indépendant. « S'il ne l'a pas fait, ce sera à la Porte de juger du procédé, en tenant compte de la position qu'occupe le Khédive vis-à-vis du Sultan. Si la Porte, sollicitée par lui, a été amenée à permettre au Khédive d'entreprendre de telles hostilités pour son propre compte, alors — et en vérité dans les deux cas — le gouvernement de Sa Majesté espère fermement que la Porte, après due considération et par déférence aussi à la recommandation qui lui est faite, fera suspendre les opérations militaires projetées par l'Égypte, afin de gagner le temps nécessaire à une enquête impartiale, susceptible de conduire au maintien de la bonne entente entre l'Égypte et l'Abyssinie [2]. »

Le même jour, 18 décembre, furent signées les réponses que la reine Victoria et lord Granville adressaient aux lettres du roi Johannès, réponses rassurantes quant aux intentions du Khédive, dont les plus récentes menaces étaient passées sous silence [3]. Kirkham ne les avait pas attendues

[1] F. O. 1-27 B. Lord Granville à Stanton, 18 décembre 1872.

[2] F. O. 78-2214. Lord Granville à Sir H. Elliot, 18 décembre 1872.

[3] Cf. F. O. 1-27 B. Lettres de la reine Victoria au roi Johannès, lettre de lord Granville au roi Johannès, 18 décembre 1872. La Reine disait également au négus qu'on n'avait pu retrouver la peinture réclamée par lui, mais qu'elle lui renvoyait un livre qui paraissait répondre à la description qu'il en avait faite.

pour partir. Il s'était rendu à Vienne [1], où la lettre du négus à l'empereur d'Autriche-Hongrie l'avait précédé. En la transmettant à sa Cour, le comte de Beust avait exprimé l'avis qu'un accueil désobligeant ou un refus ne lui paraissait pas indiqué [2]. La Cour de Vienne se rangea à cet avis. Les intérêts de la population chrétienne d'Éthiopie ne pouvaient la laisser tout à fait indifférente. Toutefois, avant de répondre au roi Johannès, le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie voulut connaître l'opinion du cabinet de Berlin et chargea le comte Karolyi, ambassadeur impérial près cette cour, de s'en informer [3]. Le 27 décembre, Karolyi vit le Chancelier d'Empire et lui parla de la question d'Éthiopie. « Le prince de Bismarck, manda-t-il le lendemain à sa Cour, part du point de vue que l'intérêt actuel du commerce aussi bien allemand qu'autrichien exige le maintien de bonnes relations avec l'Égypte, qui ne pourraient qu'être troublées en tenant compte de la demande du roi d'Éthiopie. L'Allemagne n'est liée à ce dernier pays par aucun intérêt et ne partage pas la manie de la France d'étendre partout le domaine de son influence dans le seul but de faire briller la plénitude de son pouvoir. Le prince de Bismarck était à ce sujet d'avis qu'il valait mieux ne pas donner suite à la demande du roi d'Éthiopie [4]. » Le cabinet de Vienne ne crut pas cependant devoir se rallier entièrement à cette politique réaliste,

[1] Retenu à Aix-la-Chapelle par une maladie, Kirkham n'arriva à Vienne que le 24 décembre 1872. Il avait demandé au Foreign Office de lui délivrer des passeports britanniques pour lui et pour son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Arthur Holt, afin de n'être pas inquiété à son passage en Égypte. Le Secrétaire d'État s'y refusa, mais il prescrivit à Sir A. Buchanan, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, de délivrer un passeport à Kirkham en le désignant comme porteur de lettres du gouvernement britannique au roi d'Abyssinie, et il écrivit au colonel Stanton de s'employer à faciliter le voyage de Kirkham et de Holt à travers les États du vice-roi (cf. F. O. 1-27 B. Kirkham à lord Granville, 12 décembre 1872. — Lord Granville à Sir A. Buchanan, 20 décembre 1872. — Lord Tenterden à Kirkham, 20 décembre 1872).

[2] Vienne, Archives d'État. Rapport de M. de Beust au Ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1872.

[3] Vienne, Archives d'État. Le Ministre des Affaires étrangères au comte Karolyi, 28 novembre 1872.

[4] Vienne, Archives d'État. Le comte Karolyi au Ministre des Affaires étrangères, Berlin, 28 décembre 1872.

et, le 9 janvier 1873, il chargea le comte Ludolf, son chargé d'affaires à Constantinople, de demander aux hommes d'État turcs des explications sur l'attitude que la Porte comptait prendre vis-à-vis des desseins d'annexion manifestés par le Khédive, et de s'informer également du point de vue des autres puissances à l'égard de ce conflit [1].

Ainsi l'occupation des Bogos, accomplie subrepticement en juin 1872, avait donné naissance, entre le négus et le vice-roi, à un conflit qui, pour être demeuré jusque-là pacifique, n'en retenait pas moins l'attention des grandes chancelleries européennes. Quant à la menace proférée par le Khédive de pénétrer en Abyssinie et de s'emparer par la force du Hamacène, elle avait provoqué une réaction très vive de la part de la Grande-Bretagne. D'une part le Cabinet anglais avait chargé le colonel Stanton d'intervenir auprès du Khédive pour le presser de renoncer à sa politique d'agression; de l'autre, il avait alerté la Sublime Porte pour qu'elle contînt le vice-roi dans ses devoirs de vassal, soumis, pour sa politique extérieure, à la direction de Constantinople. De ces deux démarches, la seconde devait être plus particulièrement désagréable au Khédive, dont la politique d'adhésion à la civilisation occidentale avait précisément pour but, selon ses propres termes, de libérer l'Égypte du « cadavre » de l'Empire ottoman [2].

2. — LA PARADE DU KHÉDIVE.

Le Khédive para le coup avec habileté. Youssef bey Sorour, qu'il avait envoyé en mission d'inspection au Taka et à Massawa, venait de rentrer au Caire, rapportant la nouvelle que Munzinger bey espérait aboutir à un arrangement satisfaisant avec Johannès [3]. Le vice-roi en fit part aussitôt à Sir Bartle Frere, qui n'avait pas encore quitté l'Égypte, et au colonel Stanton. « J'ai saisi l'occasion de leur faire cette communication, écrivit-il à Munzinger, dans le but surtout de leur prouver que, contrairement aux

[1] Vienne, Archives d'État. Dépêche au comte Ludolf, Vienne, 9 janvier 1873.

[2] Cf. *The Life of Sir Bartle Frere*, t. 2, p. 80. Bartle Frere à lord Granville, 10 janvier 1873.

[3] Telle avait été en effet l'impression rapportée d'Adoua par Franz Hassen (cf. *supra*, p. 350).

allégations qui vous présentaient comme cherchant par tous les moyens à pousser l'Égypte dans la voie de la guerre, vous faisiez tous vos efforts pour arriver à un arrangement avec l'Abyssinie et à la cessation des difficultés aujourd'hui pendantes entre les deux pays ». En même temps, le vice-roi appelait Munzinger au Caire pour qu'il s'expliquât de vive voix sur les bases de l'arrangement projeté [1]. Aussi, lorsque Stanton reçu de Londres les instructions de sa Cour, en date du 18 décembre, put-il exciper de ce fait nouveau pour suggérer d'en différer l'exécution [2]; lord Granville approuva la mesure, sous réserve que l'arrangement entrevu fût promptement réalisé, et que le consul général laissât savoir au vice-roi qu'il était en possession d'instructions fermes de son gouvernement [3].

A Constantinople, Sir Henry Elliot s'acquitta des siennes le 6 janvier 1873. Khalil pacha était encore, à cette époque, ministre des Affaires étrangères, en dépit des efforts du vice-roi pour le faire destituer [4]. Trop heureux de faire pièce à Ismaïl pacha, Khalil déclara à l'ambassadeur d'Angleterre que le Khédive n'avait pas, à sa connaissance, obtenu de la Porte l'autorisation d'entamer des opérations militaires contre l'Abyssinie, et qu'il voyait si pleinement le danger de laisser Son Altesse faire la guerre à un État indépendant, sous sa propre responsabilité, qu'il allait attirer sur le champ l'attention de ses collègues sur ce sujet [5].

Nubar pacha se trouvait à ce moment à Constantinople où siégeait la Conférence réunie par la Porte pour discuter la question de la Réforme judiciaire. Le 6 janvier 1873 au soir, il assista à une réception offerte par M. de Vogüé, où se trouvait l'ambassadeur d'Angleterre. « Sir Henry Elliot, écrit-il, me prit à part. Il avait reçu de son gouvernement une dépêche relative aux projets de conquête qu'on prête à Son Altesse sur l'Abyssinie. Je lui dis que j'en étais étonné, mais ce qui m'étonna encore plus c'est qu'Elliot avait l'ordre de faire des démarches auprès de la Porte et de demander des explications. J'exprimai l'espoir que Son Ex-

[1] A. A. Le Khédive à Munzinger, 22 décembre 1872. — F. O. 78-2229. Stanton à lord Granville, 27 décembre 1872.

[2] F. O. 1-27 B. Stanton à lord Granville, 30 décembre 1872.

[3] F. O. 1-27 B. Lord Granville à Stanton, 3 janvier 1873.

[4] Cf. t. 2, chap. XXIII.

[5] F. O. 78-2265. Sir H. Elliot à lord Granville, 6 janvier 1873.

cellence n'en ferait rien, et qu'elle me permettrait d'abord de télégraphier à Son Altesse afin de savoir la vérité sur ces prétendus projets qu'on lui prête si gratuitement [1]. Elliot me répondit qu'il avait déjà fait une démarche auprès de la Porte à ce sujet. Je lui en exprimai mes regrets, car il me semblait de l'intérêt de tout le monde de ne point nous créer des affaires avec la Porte, et cela sur des données vagues et que pour moi je déclarais nullement fondées. Elliot me dit que jamais de la vie il ne voudrait qu'il y eût même l'ombre de difficulté, ou la moindre question ou susceptibilité entre la Porte et nous, et qu'il allait tâcher d'arrêter la démarche qu'il avait faite, jusqu'à l'arrivée de la réponse de Son Altesse au télégramme que j'allais lui adresser. Je l'en priai vivement, parce que nécessairement la question se serait soulevée naturellement de savoir si un État vassal a le droit, de sa propre autorité, de faire la guerre à un État reconnu indépendant. La réponse sur ce point n'est pas douteuse et Khalil, sur des données fausses et sans base, aurait pu nous susciter une question de principe et en même temps une question de considération morale. Quant aux Bogos, je maintins que leur territoire ne faisait point partie intégrante de l'Abyssinie et qu'ils étaient tout aussi bien à nous qu'aux Abyssins, et plus à nous qu'aux Abyssins, vu qu'ils réclamaient notre protection contre ces derniers. Quant à l'importance de ce district, il n'en avait aucune pour l'Abyssinie, mais beaucoup pour nous, vu qu'il se trouvait sur la route directe entre le Taka et Massawa. Elliot me dit que sur ce point, qui n'était qu'un point de frontières, un arrangement amiable était possible et terminerait tout. Il me réitéra sa promesse d'arrêter, s'il le pouvait, l'effet de sa démarche, jusqu'à l'arrivée du télégramme responsif de Son Altesse. » Et Nubar concluait sa dépêche en disant : « Il est évident que non seulement les Anglais désapprouvent, mais que diplomatiquement auprès de la Porte, ou directement, ils s'opposeront à toute tentative sur l'Abyssinie. Quant aux Bogos, ils considéreront ce point comme une simple question de frontières facilement résolue ou à résoudre par un arrangement amiable [2]. »

[1] Nubar télégraphia effectivement le 7 janvier 1873 au Caire les points principaux de sa conversation avec Elliot.

[2] A. A. Lettre de Nubar pacha, 8 janvier 1873.

En attendant une réponse du Caire, Nubar catéchisa Safvet pacha [1], à qui Elliot avait parlé des « envahissements » de l'Égypte. Faute de cartes précises, il régnait d'ailleurs à Constantinople une grande confusion sur les points où s'étaient produites les razzias des Abyssins, ainsi que sur les localités occupées par les Égyptiens. Nubar recommandait chaudement à chacun de se munir de la carte allemande, qui marquait le pays des Bogos d'une couleur différente de celle de l'Abyssinie. Il expliqua à Safvet pacha que si les Anglais se montraient si chatouilleux à l'égard de l'Abyssinie, c'est parce qu'ils avaient eux-mêmes des vues sur les côtes de la mer Rouge. Safvet crut alors se rappeler que les Anglais s'étaient effectivement emparés de « plusieurs îles » dans la mer Rouge. « Comme je ne connais que l'île de Périm qui, depuis vingt ans, se trouve entre leurs mains, écrit malicieusement Nubar, je vis que Safvet pacha comprenait cette question tout autant que celle du Canal et je pris congé de lui, en le prémunissant encore sur ce qu'Elliot pourrait lui dire relativement à l'Abyssinie [2]. »

Le Khédive ne se laissa pas émouvoir par le télégramme que lui avait envoyé Nubar. « Je suis parfaitement en règle vis-à-vis de la Porte, répondit-il le 9 janvier; je connais ma position vis-à-vis d'elle et jamais, pas plus dans cette question que dans une autre, je ne cherche à dépasser mes droits. Tout en remerciant Sir Henry Elliot, ne l'empêchez pas, s'il le désire, de continuer les démarches qu'il a commencées auprès de la Porte [3]. » Le Khédive se sentait évidemment dans son bon droit. Trois jours plus tard, il adressa à la Sublime Porte une longue note dans laquelle il expliquait dans le plus grand détail les raisons de son différend avec Johannès. Dans cet exposé, Ismaïl pacha, fort habilement, mêlait, confondait en quelque sorte les intérêts de l'Égypte avec ceux de l'Empire ottoman. C'était pour donner une protection efficace aux populations de *cette partie des États de Sa Majesté Impériale*, et leur assurer la sécurité dont ils avaient besoin, que le gouvernement égyptien avait décidé d'envoyer

[1] Safvet pacha était alors ministre de la Justice dans le Cabinet de Mehemet Rouchdi pacha. Le Khédive poussait à la destitution du grand vizir, ainsi qu'à celle de Khalil pacha qu'il voulait remplacer par Safvet.

[2] A. A. Lettre de Nubar pacha, sans date.

[3] A. A. Télégramme du Khédive à Nubar, 9 janvier 1873.

sur les lieux trois bataillons d'infanterie et leur avait fait occuper des points stratégiques situés « en deçà de la frontière », avec ordre de se tenir sur la défensive. Le négus prétendait que les Bogos lui appartenaient, ainsi que les côtes de la mer Rouge. C'était inexact; depuis le règne de Méhémet Ali, affirmait le vice-roi, les Bogos faisaient partie de la province du Taka. Les prétentions du roi d'Abyssinie sur les côtes de la mer Rouge n'étaient pas plus fondées. « Lorsque, grâce à la haute bienveillance de Sa Majesté Impériale, écrivait le Khédive, l'administration des ports de Massawa et de Souakin fut donnée à l'Égypte, tout le littoral de la mer Rouge jusqu'à Berbera dépendit de l'autorité égyptienne. Les agents du gouvernement égyptien reçurent régulièrement l'acte de soumission volontaire des chefs des tribus. Sur chaque point important fut installé un fonctionnaire du gouvernement, avec un certain nombre d'agents de police. Le pavillon ottoman fut arboré, et aujourd'hui toute la côte de la mer Rouge continue comme avant *à faire partie intégrante des possessions de Sa Majesté Impériale.* » La souveraineté ottomane sur cette côte n'avait-elle pas été reconnue par le gouvernement anglais, lorsque, dans sa guerre avec l'Abyssinie, il demanda à la Sublime Porte l'autorisation de débarquer ses troupes à Zulla au sud de Massawa? N'avait-elle pas également donné lieu à un échange de vues et à une correspondance officielle entre la Porte et le Khédive, lorsqu'un sujet italien prétendit avoir acheté une portion de territoire à Assab? Les droits de souveraineté du Sultan dans cette région étaient donc parfaitement réguliers et incontestables. Aussi le Khédive comptait-il demander au roi d'Abyssinie de lui restituer les prisonniers et de donner « une satisfaction légitime *aux droits sacrés de Sa Majesté Impériale* et à la dignité de l'autorité locale. » Il lui ferait savoir, en outre, que dans le cas où cette réparation ne serait pas accordée, les troupes égyptiennes passeraient la frontière et occuperaient la province abyssinienne de Hamacène, jusqu'à entière satisfaction de ses justes griefs. Toutefois, le colonel Youssouf bey ayant annoncé que Munzinger croyait pouvoir mettre fin au conflit actuel sans effusion de sang et *tout en sauvegardant les intérêts de Sa Majesté Impériale,* ce dernier avait été appelé au Caire pour exposer ses idées. « Si, écrivait le vice-roi, les idées de Munzinger bey, appliquées à la solution amiable du conflit, peuvent convenir et donner pleine satisfaction aux intérêts majeurs qui sont en jeu, le

gouvernement égyptien sera heureux d'aplanir pacifiquement la difficulté pendante. Si, au contraire, *les droits imprescriptibles de l'Empire*, la tranquillité et la sûreté de ces pays ne peuvent être obtenus que par la force des armes, si satisfaction légitime n'est pas donnée aux justes griefs de l'Égypte, le gouvernement de Sa Majesté Impériale sera informé des raisons qui auront semblé déterminantes pour l'emploi de la force, auquel cas le gouvernement égyptien ne se décidera qu'à la dernière extrémité, avec l'assentiment du gouvernement impérial. » « Le dévouement à Sa Majesté Impériale et le devoir envers elle, poursuivait le Khédive, imposent l'obligation de veiller scrupuleusement à la tranquillité, à la sûreté et à l'administration régulière des *vastes possessions africaines de Sa Majesté Impériale*, d'accorder à leurs habitants toute la protection à laquelle ils ont droit et les moyens de vivre tranquilles et heureux sous l'égide des lois, et enfin de les faire jouir des bienfaits du progrès et de la civilisation. Il est inadmissible qu'un voisin comme l'Abyssinie, foyer permanent de révolutions et de guerres intestines, attaque en pleine paix, au mépris du droit des gens le plus élémentaire, *les sujets de Sa Majesté Impériale*. Je ne puis comprendre qu'une question de cette gravité et de cette importance puisse se résoudre autrement que par les armes. » Enfin le Khédive signalait l'activité diplomatique déployée par l'Angleterre dans cette question. « Le gouvernement de Sa Majesté Britannique nous ayant offert sa médiation, disait-il, l'Égypte a cru devoir décliner cette offre en remerciant le gouvernement anglais, parce que, pour elle, il n'y a pas de question de frontière à régler; son territoire de ce côté est parfaitement délimité, régulièrement acquis depuis près de soixante ans et demeuré dès lors sous son autorité sans contestation aucune. D'ailleurs le gouvernement égyptien n'avait pas le droit de mettre en doute *la propriété légitime et territoriale de Sa Majesté Impériale* en acceptant une médiation sans en avoir référé au préalable à la Sublime Porte[1]. »

Tel était le contenu de la note égyptienne, dans laquelle le vice-roi, mettant au premier plan les intérêts du Sultan, se retranchait derrière

[1] Cette note, rédigée en français, a servi de base à la rédaction de la note turque qui se trouve dans le Reg. 25 Abdine, p. 108, et qui porte la date du 12 janvier 1873.

ses devoirs de vassal fidèle et dévoué pour prévenir toute atteinte au prestige de l'Empire ottoman. Nubar pacha reçut l'ordre de la soumettre au grand vizir Rouchdi pacha, tandis qu'un résumé en était envoyé à Abraham bey [1], pour l'information directe du Sultan. Nubar la communiqua également aux ambassades étrangères et assura à Sir H. Elliot que le Khédive ne commencerait pas les hostilités avant d'avoir obtenu la sanction du Sultan [2]. C'était là pour l'ambassadeur d'Angleterre le point essentiel, car il se faisait fort d'obtenir de la Porte qu'elle refusât son consentement. Il ne semble pas d'ailleurs que le Khédive, en dépit de l'influence dont il jouissait alors à Constantinople et des appuis que ses largesses lui avaient procurés parmi les ministres, ait vivement pressé la Porte sous ce rapport. « Il est souhaitable, lui avait télégraphié Nubar, que la question soit réglée sans être obligé d'envoyer des troupes en Abyssinie. Mais si la situation commande l'envoi de troupes et l'occupation de l'Abyssinie, il est probable qu'un détachement de soldats ottomans se joindra à l'expédition. Mais nul n'ignore les préjudices de ce concours. Il faudrait donc, dès le début, prévenir qu'une telle mesure soit prise, ou bien régler la question à l'amiable, et ceci dans la mesure du possible [3]. » Le Khédive était homme à comprendre l'avertissement. L'affectation qu'il avait mise à agir au nom du Sultan et sous l'égide de la Sublime Porte n'était qu'une habileté. Toute sa politique tendait en réalité à se détacher de l'Empire ottoman, et assurément il eût préféré renoncer à son dessein plutôt que d'admettre, pour le réaliser, la présence de soldats turcs sur le continent africain.

Quant à la manœuvre d'Elliot, qui consistait à opposer le suzerain au vassal, elle échoua complètement. La position de Khalil pacha était trop menacée, son influence trop minée par le vice-roi pour qu'il songeât à pousser l'affaire [4] et réussît à brouiller les cartes. Les ambassades étrangères se montraient indifférentes. « Le gouvernement russe, disait le général Ignatieff, si les autres gouvernements lui demandent sa manière de voir, répondra qu'il préfère un prince musulman qui établit la justice

[1] Sur le rôle joué par ce personnage à Constantinople, cf. t. 2, chap. xxi et suiv.
[2] F. O. 78-2265. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 20 janvier 1873.
[3] A. A. Carton 154 Abdine. Dépêche en turc de Nubar pacha, sans date.
[4] F. O. 78-2265. Sir H. Elliot à lord Granville, 6 février 1873.

chez lui, à un prince chrétien qui mutile et coupe les têtes à volonté[1]. » Pas plus que les représentants de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, Ignatieff n'était prêt à soutenir la démarche de Sir H. Elliot; au dire de Nubar, ces diplomates la trouvaient même « vide de sens ». Il est de règle, disait le Ministre d'Allemagne, d'éviter toujours des questions de principe, et demander à la Porte si le vice-roi a le droit ou non de déclarer la guerre sans autorisation, est précisément une de celles qu'on évite toujours de poser. Quant à la France, elle avait appuyé la démarche anglaise au Caire sans grande conviction. Quoi qu'on pensât à Londres sur les pratiques de l'esclavage, il n'apparaissait pas bien clairement, à Paris, que la cause de l'humanité fût liée au succès de celle du négus contre le Khédive. Le traitement que Johannès avait infligé à la mission catholique ne le recommandait pas à la bienveillance du gouvernement français[2]. Par ailleurs, le langage si ferme de lord Granville ne laissait aucun doute sur la résolution du Cabinet de Londres de faire reconnaître et respecter la protection dont il entendait couvrir l'Abyssinie, et l'on jugeait en France que si le sincère désir de hâter l'extinction de la traite n'était pas étranger à l'attitude prise par l'Angleterre, ce rôle s'accordait trop bien, en même temps, avec la tendance à asseoir solidement son influence dans les régions orientales de l'Afrique pour qu'une telle pensée n'ait pas eu quelque part aux témoignages de bienveillance accordés au roi Johannès. M. de Rémusat jugea donc, dans ces circonstances, devoir rester sur l'expectative et réserver la part d'action que l'extension graduelle du commerce et des établissements européens dans la mer Rouge pouvait appeler la France à exercer un jour[3]. Aussi, en chargeant le vice-consul de France à Massawa de remettre à l'empereur Johannès la réponse du Président de la République à la lettre que le négus lui avait adressée, M. de Rémusat l'invita-t-il à user d'un langage empreint, certes, d'un grand esprit de bienveillance pour le souverain de l'Éthiopie, mais sans s'exposer toutefois à engager en aucune façon l'action ultérieure du gouvernement français[4].

[1] A. A. Lettre de Nubar pacha, 28 janvier 1873.

[2] A. E. Angleterre 762. M. de Rémusat au comte d'Harcourt, 1er janvier 1873.

[3] A. E. Angleterre 762. M. de Rémusat au comte d'Harcourt, 24 janvier 1873.

[4] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Sarzec, 4 février 1873. La lettre de M. Thiers au roi Johannès a été publiée

3. — ORGANISATION DU SOUDAN ORIENTAL.

Parti de Massawa le 20 janvier 1873, Munzinger n'arriva à Suez que le 28. De ce port, où il fut retenu en quarantaine, il écrivit au Khédive pour l'informer de l'échec des négociations entamées avec Johannès. Après avoir, en octobre, laissé espérer à Franz Hassen qu'il se prêterait à un arrangement, le négus avait quitté Adoua pour l'intérieur de l'Abyssinie sans s'être expliqué davantage sur ses relations avec l'Égypte. Munzinger attribuait le revirement du prince aux nouvelles venues d'Europe qui lui avaient fait espérer le secours de quelque puissance, ainsi qu'aux assurances à lui données par M. de Sarzec, lors de sa visite à Adoua, au sujet des bonnes dispositions de la France [1].

Le changement d'attitude du négus coïncida avec une nouvelle incursion des Abyssins en territoire égyptien. Le 23 décembre 1872, une troupe de 600 cavaliers et de 400 fantassins, commandée par les frères Thalmara et Rachef [2], chefs de Bakoutan, localité voisine de Kabta sise dans la province abyssine du Wolkaït, envahit le canton d'Eimasa, qui se trouve à une journée de marche du poste militaire de Koufit. A son approche, les habitants se réfugièrent dans les cavernes. Les Abyssins s'emparèrent de 808 vaches et de 14 femmes et enfants qui se trouvaient près des puits, occupés à tirer de l'eau. Ils tuèrent également une douzaine d'habitants et brûlèrent le quart des maisons du village. Puis, ayant rencontré les chameaux des Beni-Amer affectés au transport des grains du gouvernement, ils en enlevèrent 105 et tuèrent 6 soldats irréguliers commis à leur garde, ainsi qu'un chamelier. Ils se portèrent ensuite sur le village voisin de Selest-Logodat, mais furent repoussés par les habitants de la localité qui leur prirent 5 chevaux.

Une force gouvernementale, composée de 40 soldats et de 90 cavaliers, se trouvait répartie entre les localités du Mogareib pour surveiller la

par J. de Coursac (*op. cit.*, p. 237-238). Le Président de la République recommande au négus de couvrir d'une «protection tolérante» tous les étrangers qui habitent son royaume, et de protéger également les missionnaires français.

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 28 janvier 1873.

[2] Dans d'autres documents, ces noms sont orthographiés Felmasa et Rochefa.

rentrée des grains. En apprenant la nouvelle de l'invasion, le cheikh Ahmed Haggag, notable d'Algheden, rassembla à la hâte 25 cavaliers et se dirigea vers Eimasa. A l'approche de cette petite troupe, les Abyssins se rassemblèrent dans un ravin voisin de cette localité et engagèrent le combat. Les Égyptiens perdirent 7 hommes tandis que les Abyssins comptaient 18 morts. Devant la supériorité numérique de leurs adversaires, les Égyptiens durent battre en retraite.

Cependant le lieutenant-colonel qui commandait les troupes égyptiennes campées à Amideb, alerté à son tour, avait fait partir un détachement de 200 cavaliers, appuyés par un canon de montagne, afin de poursuivre l'ennemi. Mais à leur arrivée sur les lieux, les troupes égyptiennes constatèrent la disparition des Abyssins; ils avaient déguerpi pendant la nuit pour regagner leur pays situé à cinq jours de marche d'Eimasa [1].

Cette incursion montrait que le roi Johannès, loin de venir à résipiscence, entendait en user à sa guise avec son voisin. Le Khédive se décida alors à prendre une mesure importante. Déjà en septembre 1872 Munzinger lui avait signalé la nécessité d'unifier le commandement sur la frontière soudano-abyssine. Après l'attaque d'Eimasa, le vice-roi reconnut le bien-fondé de cette suggestion, et décida de réunir la moudirieh du Taka aux gouvernorats de Souakin et de Massawa pour former sous le nom de Soudan oriental, une province dont il confia le commandement à Munzinger [2].

Il s'agissait de doter la nouvelle province d'une organisation appropriée. Dans un rapport en date du 9 février 1873, le général Stone, chef de l'État-major général, proposa de diviser le territoire confié à Munzinger en quatre districts militaires, à savoir :

1° Le district du centre, quartier général à Keren;

2° Le district du sud, quartier général à Roheita;

3° Le district du nord, quartier général à Souakin;

4° Le district de l'ouest, quartier général près de Kassala.

[1] A. A. Lettre de Munzinger, 28 janvier 1873; télégramme du préfet du Taka en date du 20 janvier 1873. — A. E. Égypte 53. Le consul de France au Caire au Ministre des Affaires étrangères, 25 mars 1873.

[2] Munzinger prit désormais le titre de «moudir général du Soudan oriental et gouverneur du littoral de la mer Rouge».

Chaque district serait commandé par un bey avec un officier supérieur en sous-ordre. Le commandant en chef s'établirait à Keren aussitôt qu'une très bonne route et le télégraphe relieraient cette localité à Massawa. A Keren, également, seraient établis des magasins et des ateliers de réparation, en nombre suffisant pour permettre aux troupes de se suffire à elles-mêmes pendant plusieurs mois sans avoir recours au Caire. Auprès du commandant en chef seraient installés un officier supérieur comme chef d'état-major et inspecteur des troupes, deux officiers d'état-major, des chefs pour diriger les principaux services de l'armée : subsistances, solde, casernement, transport, habillement, matériel d'artillerie, service de santé, ainsi qu'un lieutenant-colonel du génie qui serait chargé de diriger les travaux de fortification.

Dans le district du centre, qui comprendrait Massawa, Zulla, Keren et Koufit, la force principale, commandée par un colonel, se tiendrait à Keren et serait composée de 3 bataillons d'infanterie, 200 hommes de cavalerie irrégulière, 1 compagnie d'artillerie de campagne pourvue de 4 canons rayés, 2 pièces de montagne et 2 mitrailleuses, tandis que la garnison de Massawa comprendrait un demi-bataillon d'infanterie et une compagnie d'artillerie de côte [1], et celle de Koufit un demi-bataillon avec les chameaux nécessaires pour monter une compagnie.

Le district du nord, comprenant Souakin et Tokar, serait placé sous les ordres d'un commandant ayant à sa disposition 3 compagnies d'infanterie.

Le district de l'ouest, comprenant Kassala et les pays d'alentour, serait commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel ayant sous ses ordres 1 bataillon d'infanterie, avec des chameaux en nombre suffisant pour monter une compagnie et 2 pièces de montagne.

Enfin le district du sud disposerait d'un bataillon d'infanterie, de 2 pièces de montagne avec les chameaux nécessaires pour leur transport, et d'une mitrailleuse. Il devrait avoir pour chef un excellent commandant, dont l'action s'étendrait sur Amphila, Roheita et aussi sur Aoussa [2]. Car Munzinger, reprenant le projet qu'il avait exposé le 31 octobre précédent,

[1] Une batterie de côte de 6 canons de gros calibre serait construite à Massawa.

[2] A. A. Note du général Stone, le Caire, 9 février 1873.

insistait pour qu'on s'occupât de cette dernière principauté. Il ne voulait pas toutefois d'une occupation à grand fracas. « Comme nous n'avons pas de données sur la route d'Assab à Aoussa écrivait-il, et pour éviter tout bruit inutile, je crois que cette expédition devrait partir de Massawa, d'où nous pouvons détacher deux compagnies dans ce but; elles partiraient de chez nous pour le pays dankali pour faire rentrer les impôts de cette année et profiteraient de l'occasion pour étudier la route et ouvrir des relations avec le chef d'Aoussa, à qui on donnerait un titre et une subvention. Ce premier mouvement aurait pour but de faire entrer Aoussa dans notre frontière, d'attirer les caravanes vers Assab et de les détourner de Tadjoura... Si Aoussa en vaut la peine, on pourra alors fortifier la station et consolider notre pouvoir. De cette manière simple, nous n'éveillons aucun soupçon; comme le pays dankali est déjà à nous, nous ne faisons que compléter notre occupation ancienne. Ce serait différent avec un corps partant du Caire, sans parler du danger d'opérer dans un pays inconnu et pauvre en eau. »

L'organisation très complète prévue par le général Stone fut acceptée par le Khédive, qui donna l'ordre à Munzinger de la réaliser progressivement [1]. « Le vice-roi est exclusivement occupé de la question d'Abyssinie et ne néglige rien pour la faire réussir », écrivait le 3 mars 1873 l'agent de France, M. de Cazaux [2]. S'il semblait avoir renoncé à envoyer à Johannès l'ultimatum qu'il avait préparé [3], s'il renouvelait au colonel Stanton l'assurance qu'il n'entreprendrait rien contre le négus sans l'assentiment de la Porte, il n'en laissait pas moins entendre que son avis était de commencer les hostilités [4]. Au début de mars 1873, arriva au Caire la nouvelle qu'un

[1] Cf. A. A. Ordres supérieurs, Reg. 1946, pièce 3, p. 38. O. S. au moudir général du Soudan oriental et gouverneur du littoral de la mer Rouge, 26 février 1873. Munzinger devait organiser militairement sa région « à la lumière » des arrangements proposés par le général Stone, faire le recensement de ses soldats, indiquer les troupes qui lui sont nécessaires « actuellement ou dans l'avenir », établir dans chaque markaz un mamour qui s'occuperait de subvenir aux besoins des troupes, nommer un binbachi qui serait chargé éventuellement de missions, procéder à l'inventaire des munitions. Enfin Munzinger aurait à décider les mouvements militaires à entreprendre.

[2] Cf. A. E. Égypte 53.

[3] Cf. F. O. 78-2283. Stanton à lord Granville, le Caire, 7 février 1873.

[4] F. O. 78-2283. Stanton à lord Granville, le Caire, 23 février 1873.

corps de troupes abyssines, fort de 5.000 hommes et placé sous les ordres de Walad Marrag, Warka et Hibal Walad Korga, avait envahi le 25 janvier le territoire d'Oulay et, le lendemain, celui de Chamandour, villages habités tous deux par les Basen dont les foyers furent détruits. Mais cette fois, les agresseurs ne se retirèrent pas impunément. Le lieutenant-colonel commandant le 2e régiment d'infanterie qui se trouvait à Amideb, détacha à leur poursuite 4 compagnies du 3e bataillon avec un certain nombre de cavaliers irréguliers et un canon de montagne. Les troupes égyptiennes réussirent à rejoindre les pillards près de Chamandour et leur infligèrent une sanglante défaite : 175 Abyssins restèrent sur le champ de bataille. L'engagement ajoute le colonel Stanton, eut lieu à trois heures de marche environ de la frontière [1].

Le vice-roi rendit compte de ces événements à la Sublime Porte le 12 mars 1873. « J'avais précédemment exposé l'attitude de Kassa et de ses partisans dans une note soumise au Grand Vizirat, écrivit-il. Je n'ai pas alors oublié de demander l'autorisation de prendre les mesures nécessaires vis-à-vis de leurs fréquentes agressions et incursions subites.

« Après ma note précitée, les Abyssins ont à deux reprises attaqué d'une façon barbare les sujets de S. M. I. le Sultan, pillant leurs biens, volant leur argent et brûlant leurs habitations. Ils ont même poussé la barbarie jusqu'à brûler certaines personnes assassinées.

« Il nous est dorénavant impossible de tolérer les méfaits et les offenses que les Abyssins font subir aux habitants d'Égypte et dans nos propres terres.

« Quant à la force de ces Abyssins, elle ne dépasse pas 5.000 soldats qui ont prouvé ne pas pouvoir résister à 4 compagnies de nos soldats réguliers et à 300 soldats bachi-bozouk. Quant à Kassa, duquel ils dépendent, il n'est pas le seul gouvernant de toute l'Abyssinie. Il ne gouverne que les provinces avoisinant nos frontières. L'Abyssinie a, en effet, quatre autres gouvernants, dont deux grands et deux petits [2]. »

[1] F. O. 78-2283. Stanton à lord Granville, le Caire, 4 mars 1873. — A. E. Égypte 53. Le consul de France au Caire au Ministre des Affaires étrangères, 25 mars 1873.

[2] A. A. Reg. 25 Abdine, p. 121. Note particulière présentée à la présidence du Conseil de Turquie, 12 mars 1873.

Le représentant du vice-roi à Constantinople fut chargé de présenter cette note au grand vizirat et de communiquer au Caire les instructions qu'il recevrait en réponse[1].

Mais, Sir Henry Elliot veillait. A deux reprises, le 6 mars d'abord auprès de Khalil pacha, puis le 20 avril auprès de Safvet pacha son successeur[2], l'ambassadeur d'Angleterre intervint pour demander que la Porte refusât sa sanction à l'entreprise du Khédive, dont le motif réel, assura-t-il, résidait probablement davantage dans ses aspirations ambitieuses que dans les prétendus empiètements des Abyssins[3]. L'autorisation d'agir ne fut pas accordée au vice-roi.

Ismaïl pacha n'en continua pas moins à prendre des mesures de sûreté sur ses frontières. Au début d'avril 1873, 1.200 soldats s'embarquèrent à Suez pour Massawa, suivis, quelques jours plus tard, de 800 autres hommes de troupes[4]. Ces renforts serviraient, en partie, à combler les vides importants qui s'étaient produits parmi les troupes du Soudan oriental. Le bataillon du Senhit, notamment, installé sur le plateau malsain de Tantaroua, avait, depuis son départ d'Égypte, perdu à la date du 7 mars 1873, du fait de la maladie, 332 hommes, soit le tiers de son effectif[5]. D'autre part, le Khédive, désireux d'écarter toute prétention étrangère dans cette région, finit par acheter, pour la somme de 700 L.E. une terre que le docteur Ferdinand Bonecchi, sujet italien, possédait à Chotel, dans la région des Bogos, ainsi que les domaines agricoles que ce dernier avait créés avec ses associés sur une partie de cette terre[6].

[1] A. A. Reg. 25 Abdine, p. 122. Lettre au kapoukatkhode, 12 mars 1873.

[2] Safvet avait remplacé Khalil aux Affaires étrangères le 11 mars 1873.

[3] F. O. 78-2266. Sir H. Elliot à lord Granville, 6 mars 1873. — F. O. 78-2267, du même au même, 20 avril 1873.

[4] A. E. Égypte 53. Le consul de France à Suez au Ministre des Affaires étrangères, 6 avril, 11 avril 1873.

[5] A. A. Reg. 2873, *Gahadieh*, pièce 36. Lettre de la Gahadieh au mihradar, 16 avril 1873. L'effectif du bataillon au départ d'Égypte, le 22 mai 1872, était de 984 hommes.

[6] A. A. Carton 50, pièce 41. Lettre de Chérif pacha, 1er avril 1873. — M. S. Reg. 4, p. 10. Lettre au Directeur des Affaires étrangères, 3 avril 1873. Dans une lettre adressée à Munzinger, Bonecchi avait demandé en outre, à titre de récompense (*sic*), une donation ou pension viagère de 12 livres égyptiennes par mois, ou bien une somme une fois payée de 1.500 livres égyptiennes.

Par ailleurs, le Khédive, on l'a vu, avait décidé d'occuper militairement Gallabat, le grand marché situé sur les confins du Soudan et de l'Abyssinie, au débouché de la route venant de Gondar. Le cheikh Mohamed Gomaa s'était, jusque-là, maintenu à Gallabat dans une position quasi-indépendante. Sa milice armée suffisait à y maintenir l'ordre contre les attaques des Abyssins ou d'autres pillards et, en cas de besoin, il faisait appel à la compagnie égyptienne du sersawari Ali Kachef, établie non loin de là à Doka. Lorsqu'il avait remis « secrètement » au gouverneur d'Abyssinie les « cadeaux » que ce dernier lui réclamait, et payé au gouvernement égyptien l'impôt annuel dont le montant s'élevait à 384 bourses environ, Gomaa disposait de la région à sa guise, en vue de son profit personnel et de celui d'Ali Kachef. Ni l'un ni l'autre ne désiraient, pour cette raison, que les troupes égyptiennes vinssent s'établir en permanence à Gallabat, car cette occupation devait avoir pour conséquence de mettre fin à leur exploitation fructueuse du territoire. Gomaa ne manqua pas, en conséquence, d'élever des objections et de déclarer que la présence des soldats égyptiens à Gallabat serait préjudiciable aux Takarir qui l'habitaient et au commerce d'échange qui s'y faisait. Rien n'y fit, et le cheikh dut s'incliner lorsque le lewa Adham pacha parut à Gallabat avec des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Le lewa fit aussitôt fortifier la place. Une caserne carrée mesurant près de 200 mètres de côté, et pourvue de crénaux et de tours pour l'artillerie, fut bâtie près de la ville [1]; elle renfermait quatre corps de garde et un dépôt de munitions. En mai 1873, l'occupation était un fait accompli. Le voyageur de Cosson, qui visita la place à cette époque [2], note que derrière la ville se trouvait un camp de troupes égyptiennes, pourvues de deux nouveaux canons ou mitrailleuses Gatling montées sur roues et de canons de montagne. De la cavalerie, montée en grande partie sur des dromadaires rapides, accompagnait les troupes régulières d'infanterie, qui comprenaient 6 compagnies, commandées par le binbachi Abdel Al Effendi. Trois de ces compagnies, armées de fusils Remington modernes, devaient être

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 48, p. 102. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 19 mai 1873.

[2] Cf. Cosson, *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 164.

employées, en cas de nécessité, à faire des opérations de reconnaissance [1].

Ce déploiement de forces avait pour but d'amener le ras Woronya, gouverneur de Gondar, à se désister de la prétention qu'il avait émise d'obtenir de la population de Gallabat le paiement officiel d'un impôt [2]. Le ras persistait en effet dans sa prétention. Il écrivit même au cheikh Gomaa pour l'engager à lui faire remettre l'impôt par l'entremise d'un certain Amine Youssef, qui se chargerait de lui en faire parvenir d'urgence le montant dans la région de Debra Tabor, où il se trouvait [3]. Les Égyptiens finirent par se débarrasser du cheikh Gomaa, dont la duplicité était certaine, en l'envoyant au Caire où il fut reçu avec égards, logé au Moussaferkhan, mais soumis à une étroite surveillance [4]. Par ailleurs, le commerçant Hassan Mohamed Ibrahim, que le moudir général du Soudan méridional avait envoyé au ras avec des cadeaux et une lettre destinée à lui expliquer la position des frontières, s'était vu retenu longtemps à Gallabat par suite de l'insécurité des routes. Il finit cependant par passer, lorsque Adham pacha eut fait établir des petits postes le long de la route menant en Éthiopie. Mais lorsqu'il revint d'Abyssinie, après avoir accompli sa mission, il rapporta non seulement une lettre du ras Woronya, mais aussi une missive du roi Johannès qui venait de s'établir à Gondar [5]. Ainsi de ce côté, comme du côté des Bogos, c'est au roi lui-même que l'Égypte allait désormais se heurter, et le négus ne pouvait que s'étonner de voir les Égyptiens installés à Gallabat, y procéder à des

[1] A. A. Reg. 2884, *Gahadieh*, pièce 2502, p. 5. Le Ministre de la Guerre à Ismaïl Ayoub pacha, 16 mai 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 34, p. 66. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 26 janvier 1873.

[3] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 42, p. 81. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa Sanieh, 6 mars 1873.

[4] Cf. A. A. Reg. 4 (sans numéro), p. 14. Lettre du 13 juin 1873, adressée à Amine bey, nazir du Moussaferkhan, lui annonçant l'arrivée prochaine du cheikh de Gaballat et l'avisant qu'un délégué de la Zaptieh, déguisé en domestique, serait attaché jour et nuit à la personne du cheikh.

[5] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 45, p. 86. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa Sanieh, 5 mai 1873.

travaux de fortification [1] et pousser même des reconnaissances jusqu'en territoire abyssin [2].

4. — LE RETOUR DE KIRKHAM EN ABYSSINIE.

Rejetant les offres captieuses que lui fit jusqu'au dernier moment Franz Hassen, agent secret de Munzinger [3], le roi Johannès avait en effet fini par quitter Adoua pour aller recueillir la soumission des grands vassaux de son empire. Il passa par Haouzène et franchit le Tacazzé le 2 février 1873, à la tête d'une armée qui s'élevait, dit-on, à 30.000 hommes et comprenait sept canons. Ce mouvement jeta un grand trouble parmi les barons abyssins. Tandis que le ras Adal, qui commandait au Godjam et pouvait mettre en ligne une armée de 20.000 hommes, dont 5.000 cavaliers et 500 fusils, inclinait à s'unir à Johannès pour combattre le ras Woronya, maître de Gondar, le ras Ali Bourrou achevait sa défection en se ralliant à Ménélik, roi du Choa. Au Tigré, où le négus avait laissé le ras Bariou comme régent, le brigand Abba Kassaï avait repris la campagne, à la tête d'une bande de 300 hommes, dont 44 armés de fusils, et, réfugié dans les gorges du Mareb, il profitait de l'éloignement des

[1] Ibrahim Rafaat Effendi avait été détaché auprès d'Adham pacha pour diriger ces travaux de fortification.

[2] A. A. Reg. 2884, *Gahadieh*, p. 5. Dépêche n° 2502 transmise au moudir général du Soudan méridional le 16 mai 1873. Cf. également Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 149.

[3] En février 1873, le négus envoya à M. de Sarzec une lettre de Franz Hassen, dans laquelle ce dernier l'engageait fortement à faire la paix avec Ismaïl pacha, et l'avisait que le Khédive lui fournirait alors des fusils et des canons pour battre les rebelles et réunir toute l'Abyssinie sous son sceptre. M. Hassen ajoutait que l'Égypte se préparait à la guerre et que, s'il avait un conseil d'ami à donner à l'empereur, ce serait de l'engager à ne point chercher querelle à Ismaïl pacha, mais au contraire d'envoyer un ambassadeur à Massawa pour faire, au plus tôt, sa paix avec l'Égypte, car, disait-il, «il ne faut pas que Votre Majesté espère obtenir quelque chose de l'Europe». «L'empereur, poursuit M. de Sarzec, se plaint de cette persistance de M. Hassen à vouloir le tromper et à vouloir lui faire renouer des relations d'amitié avec celui qui est la cause de tous ses malheurs, de tous les troubles qui bouleversent son pays, de toutes les querelles qui lui sont suscitées, ce dont, ajoute-t-il, il a des preuves en main.» (A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 février 1873).

troupes, pour incendier les villages, tuer les habitants et attaquer impunément les caravanes [1].

Le 20 février 1873, l'armée du roi Johannès était parvenue à une journée de marche de Gondar, lorsqu'elle se trouva en présence de celle du ras Woronya, qui semblait décidé à livrer bataille [2]. Mais au dernier moment, le ras manqua de courage; craignant d'être trahi par ses propres soldats, il se soumit au négus et entra dans son camp avec 4.000 chevaux et 5.000 fantassins. Johannès put dès lors entrer à Gondar sans coup férir [3]. Les peuples du Wolkaït, du Woghera et de tout l'Amhara firent aussitôt leur soumission, et le ras Adal, chef du Godjam, annonça que dans huit jours il se présenterait à l'empereur [4]. L'empire abyssin se trouvait reconstitué. Il ne restait plus à Johannès comme antagoniste sérieux que Ménélik, toujours occupé à lutter contre les Wollo-Galla dans la région de Magdala.

C'est pendant son séjour à Gondar, où il s'arrêta pour organiser ses nouvelles provinces, que le négus apprit l'occupation du territoire de Gallabat par les Égyptiens. «Les Turcs, écrivit-il le 20 mars 1873 à M. de Sarzec, au lieu d'évacuer les Bogos qu'ils occupent sans raison et qui n'est pas leur territoire, viennent de s'emparer encore d'une autre partie de mon empire, du pays chrétien, du royaume de Kouara. Moyennant argent, ils enlèvent les enfants mâles et femelles et les envoient en Égypte. D'autres chrétiens sont pris par force, traités comme esclaves et envoyés au Caire. Tous les habitants sont en fuite et le pays est dans la désolation. . . » Quatre jours plus tard, le négus mandait encore au consul de France : «Peu après le jour où je vous avais adressé ma première lettre je reçus encore une autre lettre du pacha de Khartoum, me déclarant et cela en parlant de ces mêmes pays chrétiens qui de tout temps ont fait partie de mon royaume depuis que l'Éthiopie existe, que là où il est passé

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 février 1873.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 7 mars 1873.

[3] A. A. Lettre de Munzinger. Massawa, 27 mars 1873.

[4] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 26 mars 1873.

— et cela, je le répète, en plein pays chrétien, au milieu de mes sujets au milieu même de l'Abyssinie — là serait désormais la frontière des gouvernements turcs et abyssins.

« J'ai reçu encore de Massawa, d'Abdallah Effendi [1], une autre lettre dans le même genre, lettre dans laquelle Abdallah me déclare que les pays des Danakil et des Taltal, qui sont pourtant bien mes pays à moi et les pays de tous les rois d'Éthiopie, mes prédécesseurs, ont été pillés par un Abyssin du nom de Welda-Kiddame, qu'en conséquence, lui, Abdallah Effendi, m'avise qu'il envoie des soldats turcs piller ces pays — ou le territoire abyssin, ce qui est la même chose — en tuer les habitants, en brûler les maisons, et, enfin, faire comme ils veulent dans mon pays.

« Vous connaissez leurs projets. Ils cherchent partout des prétextes pour s'emparer de l'Abyssinie qu'ils n'auront jamais grâce à la Providence et au secours de mes amis [2]. »

Dans ces circonstances, le négus attendait avec une vive impatience le retour de son envoyé auprès des cours européennes, pour fixer sa ligne de conduite.

Débarqué à Massawa le 15 février 1873, Kirkham rentra en Abyssinie en passant par Sabargouma, Asmara, Godofelassié, Gundet, Adoua. « Le village d'Asmara, écrit le voyageur de Cosson qui accompagnait Kirkham, était presque entièrement désert, et les plaines qui l'entourent dépeuplées, car, se trouvant si près de la frontière, elles étaient exposées aux ravages des soldats égyptiens qui avaient fait plusieurs expéditions de pillage sur le plateau, et obligé la plupart des habitants à fuir dans l'intérieur du pays pour leur sûreté [3]. » A Adoua, les voyageurs furent reçus par le ras Bariou, vice-roi du Tigré. C'était un homme d'une carrure puissante, au visage très bronzé, dont le regard dénotait une grande obstination; la moitié droite de sa figure disparaissait sous un mouchoir de soie noire qui lui enveloppait la tête, car il avait perdu l'œil droit et avait été affreusement défiguré par un coup de sabre reçu au cours d'un

[1] Abdallah Effendi était vékil de Munzinger à Massawa.

[2] A. E. *Correspondance politique,* Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 30 avril 1873.

[3] Cf. Cosson, *The Cradle of the Blue Nile,* t. I, p. 50.

combat[1]. D'Adoua, Kirkham et son compagnon poursuivirent leur route vers Gondar et, le 19 avril, rejoignirent le négus qui avait établi son camp à Ambatchera.

Johannès, à cette époque, paraissait, au dire de Cosson, avoir environ 35 ans[2]. Il était d'une taille légèrement au-dessous de la moyenne, mais son corps, parfaitement proportionné, donnait une impression de force physique et d'endurance. Ses mains et ses pieds, excessivement petits, étaient délicatement faits. Son visage, au front admirablement modelé, quoique petit et légèrement fuyant, présentait un nez aquilin, des yeux profondément enfoncés, pas très grands, mais singulièrement courageux et pénétrants, des pommettes plutôt saillantes pour un Éthiopien; la bouche et le menton étaient d'un dessin ferme et les oreilles aussi petites et bien ourlées que celles d'une femme[3]. Le voyageur Raffray, qui vit Johannès quelques mois plus tard, note à son tour que « sa physionomie est calme, son air froid et sévère; il scrute du regard son interlocuteur, mais s'il vient lui-même à parler, il baisse ou détourne les yeux, de peur qu'on ne devine sa pensée[4]. » Fin diplomate, Johannès préférait la politique à la guerre; c'était néanmoins un soldat intrépide, prompt à se battre et toujours au premier rang dans le combat. Les conseillers qui l'entouraient n'étaient pas tous à sa dévotion, et Kirkham signala à Cosson la présence d'un chef qu'il avait, dit-il, des raisons de croire à la solde des Égyptiens[5].

Le roi Johannès, rapporte M. de Cosson, fut si content de la lettre de la Reine que lui rapportait Kirkham, qu'il donna l'ordre de la traduire en abyssin et d'en afficher des copies dans toutes les églises du royaume,

[1] Cf. Cosson, *op. cit.*, t. I, p. 90. Très bon soldat, Bariou avait servi jadis Théodoros. Fait prisonnier au cours d'un combat, le prince Kassa, frappé par son courage, lui avait fait grâce et accordé sa faveur.

[2] Le voyageur Raffray, qui vit Johannès en décembre 1873, lui donne également 34 ans. Cependant, à l'époque de la guerre d'Abyssinie, c'est-à-dire cinq ans plus tôt, les Anglais donnaient à Kassa 35 ans (cf. t. III, 1re partie, p. 381), et le capitaine Girard, qui le vit en septembre 1868, de 33 à 34 ans.

[3] Cf. Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 12.

[4] Cf. A Raffray, *Abyssinie*, p. 263.

[5] Cf. Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 110. Kirkham faisait sans doute allusion à Alaka Bourrou qui, effectivement, trahit plus tard le négus.

afin que son peuple apprît, comme il disait, la gracieuseté de « Sa Mère d'Angleterre [1] ». « Le Khédive, écrivait en effet la reine Victoria, nous a donné les assurances les plus formelles qu'il n'avait jamais songé à l'annexion ou l'invasion de votre territoire et que tous les mouvements de ses troupes sur la frontière n'avaient eu d'autre but que de protéger ses sujets contre les incursions de maraudeurs [2]. » Et lord Granville renchérissait en disant qu'Ismaïl pacha l'avait assuré qu'il était loin d'avoir la moindre intention d'envahir le territoire abyssin, et qu'il n'avait jamais émis la prétention de revendiquer le Mareb pour frontière [3]. Cependant, en politique réaliste qu'il était, Johannès constatait que les affirmations du vice-roi étaient démenties par les faits. Kirkham, au cours de son voyage de retour, avait recueilli de nouvelles preuves de ses empiètements. Sur l'ordre du négus, ce dernier adressa une lettre au principal Secrétaire d'État pour lui exposer la situation.

« Sa Majesté le roi Jean d'Éthiopie, écrit-il, m'a autorisé, sous son sceau, à soumettre à Votre Excellence les déclarations suivantes :

« En réponse aux assurances données par Ismaïl pacha à Votre Excellence, qu'aucune partie du territoire abyssin n'a été envahie par les troupes égyptiennes, Sa Majesté vous informe que, outre la province des Bogos déjà occupée, comme vous devez le savoir, depuis de nombreux mois, les Égyptiens ont pris possession de la province d'Aïlat, enchaîné le naïb et construit une scierie à vapeur en un endroit sur la route de Massawa à Asmara appelé Sabargouma [4], où ils ont abattu une grande quantité d'arbres en territoire abyssin pour l'usage du gouvernement égyptien.

« Metamma [5] aussi qui, on le sait, appartient par moitié à l'Égypte

[1] Cf. Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 23. On lira également dans Cosson (t. II, p. 39 et suiv.) le récit de son entrevue avec Johannès, qui eut lieu le 21 avril. Cf. également, sur cette entrevue, une lettre de E. A. de Cosson au *Times*, publiée dans le numéro du 14-15 décembre 1875.

[2] Cf. F. O. 1-27 B, et aussi de Coursac, *op. cit.*, p. 114. Lettre de la reine Victoria au roi Johannès, 18 décembre 1872.

[3] Cf. Coursac, *op. cit.*, p. 116.

[4] Cette scierie était dirigée par un Français nommé Baptiste (cf. Raffray, *Abyssinie*, p. 38).

[5] Autrement dit Gallabat.

et à l'Éthiopie, a été récemment occupé entièrement par les troupes égyptiennes; le cheikh Gomaa, gouverneur de Sa Majesté, a été chargé de chaînes; les taxes dues à la couronne d'Abyssinie ont été perçues par les autorités égyptiennes, et les troupes égyptiennes sont cantonnées dans la ville.

« De ce côté également, ils ont envoyé des partis de fourrageurs jusqu'à Kouara et Wahni, place qui se trouve plus qu'à mi-chemin entre Metamma et Gondar.

« Entre Massawa et Metamma, toutes les terres basses ont été envahies, et, de l'autre côté de Massawa, Mensa, Aïlat, Zulla, le Samhar, le pays des Danakil et la province d'Amphila ont été occupés.

« Ces faits constituent, je pense, une réponse suffisante à l'assurance donnée par Ismaïl pacha à Votre Excellence, et M. de Cosson, le porteur de cette lettre, peut témoigner de l'occupation de la province de Aïlat et de la ville de Metamma, puisqu'il a traversé ces places.

« La déclaration d'Ismaïl pacha que Sa Majesté [le roi Jean] n'a pas répondu à ses lettres est également incorrecte. Des réponses ont été faites à toutes les lettres du vice-roi, mais le porteur de la dernière lettre adressée par Sa Majesté à Son Altesse a été retenu au Caire et aucune réponse n'y a été faite.

« Tout ce que Sa Majesté désire est que la frontière qui était reconnue à l'époque de la campagne de Magdala soit maintenue. Lord Napier et le général Merewether connaissent tous deux la frontière qui était alors celle de l'Égypte, et si Ismaïl pacha veut respecter cette frontière et retirer ses troupes des localités qu'il a occupées en territoire abyssin, toute dispute est terminée.

« Dans le cas contraire, le roi d'Éthiopie prie le gouvernement de Sa Majesté Britannique ou tout autre puissance européenne de bien vouloir arbitrer le litige et déterminer la véritable frontière.

« Sa Majesté le Roi espère que Son Altesse le vice-roi est aussi désireux que lui-même de se soumettre à leur décision, et il espère que le gouvernement britannique usera de toute son influence pour terminer cette dispute par un arrangement à l'amiable, évitant ainsi une guerre longue et sanglante, à laquelle, autrement, Sa Majesté se verrait acculée pour protéger son pays et les sujets qui lui sont journellement arrachés. »

Kirkham ajoutait que le négus réclamait également un accès à la mer et s'engageait à abolir l'esclavage et à supprimer la traite[1] dans son royaume[2].

Si la mission confiée au général Kirkham n'avait pas procuré au négus tous les fruits qu'il en attendait, du moins avait-elle eu pour résultat de retenir le Khédive, au moment où, décidé à envahir le Hamacène, il songeait à s'emparer du Tigré jusqu'au Mareb. L'action diplomatique du gouvernement anglais avait arrêté ce coup et procuré au négus le répit nécessaire pour affermir son pouvoir dans l'Abyssinie centrale. Le différend qui séparait les deux États n'en subsistait pas moins. « Le maintien d'un état de choses imposé à la faiblesse du roi Johannès et qu'aucun acte officiel ne paraît d'ailleurs avoir consacré jusqu'ici, écrivait M. de Rémusat le 12 mai 1873, laisse subsister des griefs qui sont un présage certain de commotions nouvelles dans l'avenir[3]. » Ces commotions étaient-elles inévitables? La suite des événements devait dépendre, pour une bonne part, de la politique que pratiquerait Munzinger, lorsque, après son séjour au Caire, il rentra à son poste avec des pouvoirs accrus.

[1] A Cosson, Johannès déclara qu'il était exact que l'esclavage existait dans son royaume. Tous ses sujets chrétiens, dit-il, avaient l'habitude d'acheter des esclaves; ceux-ci venaient principalement de Wooma (?), le pays du prince Abba Jubar (?); ils appartenaient à une secte chrétienne qui révérait particulièrement saint Michel et étaient généralement vendus jeunes par leurs parents pour être esclaves dans les familles abyssines, où ils étaient employés comme domestiques et bien traités. Le roi ajouta que bien que ses sujets chrétiens pussent acheter des esclaves, ils n'étaient pas autorisés à les vendre. Quant à ses sujets mahométans, aucune restriction ne les empêchait de vendre des esclaves; en vérité ils étaient les grands marchands d'esclaves du pays et fournissaient tous les esclaves qui étaient achetés par ses sujets chrétiens; ils conduisaient aussi de grandes caravanes d'esclaves, achetés par eux dans le pays de Wooma et dans les provinces Galla, à travers l'Abyssinie jusqu'à Gallabat où se tenaient régulièrement des marchés aux esclaves (cf. Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 35 et suiv.).

[2] F. O. 1-27 B. : J. C. Kirkham à lord Granville, 13 mai 1873. Le 4 juin 1873, Johannès écrivit à son tour à la reine Victoria pour la remercier de la lettre que lui avait rapportée Kirkham. La lettre du négus contenait les mêmes plaintes à l'égard d'Ismaïl pacha et dénonçait à nouveau ses visées agressives à l'égard de l'Éthiopie.

[3] A. E. Angleterre 762. Le Ministre des Affaires étrangères au duc d'Harcourt 12 mai 1873.

5. — LA POLITIQUE DE MUNZINGER.

Munzinger arriva à Massawa le 10 mars 1873 ramenant, au dire de M. de Sarzec, un ingénieur et un photographe allemands, tous deux attachés au service du gouvernement égyptien, deux missionnaires protestants, également allemands, qui se rendaient au Choa, un envoyé de Mèstèouat, reine des Wollo-Galla, le fils d'Aboubekr, gouverneur turc de Zeyla, enfin un nommé Diokhara, esclave choan, délivré autrefois par Munzinger alors qu'il était vice-consul de France, et qui se rendait également au Choa [1]. Cette énumération indique assez exactement les liaisons politiques que le gouvernement égyptien s'efforçait de nouer dans le sud de l'Abyssinie.

A son débarquement, Munzinger annonça « hautement » l'arrivée de troupes nouvelles. Ses premiers ordres furent pour activer l'établissement de la ligne télégraphique qui devait relier Massawa à Kassala, et il fit distribuer les poteaux tout le long du tracé de la ligne, en attendant l'arrivée des fils qui devaient venir d'Angleterre. Puis, le 13 mars, il s'embarqua sur le *Saaka* et partit pour Roheita [2].

Pendant son séjour au Caire, Munzinger avait en effet reçu l'ordre d'occuper militairement Edd, Assab, Roheita et Tadjoura. Mais la visite qu'il fit de ces localités lui montra que Edd et Roheita étaient des places sans importance et sans port; il concentra dès lors son attention sur Assab et Tadjoura. « Voilà les deux points, écrivit-il au Caire, par lesquels Aoussa peut être atteint et une communication directe établie avec les Galla et le Choa [3]. » M. Meley, qu'il avait débarqué à Assab pour étudier le pays « en vue de choisir le meilleur point pour s'y établir », dressa un plan très exact de la partie occidentale de la baie qui, seule, déclarait Munzinger, pouvait intéresser l'Égypte à un point de vue pratique. Le résultat de cette étude fut entièrement favorable sous le point de vue maritime : « Mais, je ne dois pas oublier, écrivait le gouverneur, que quand Son

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 mars 1873.

[2] A. A. Lettre de Munzinger, 12 mars 1873.

[3] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 27 mars 1873.

Altesse m'a commandé de faire cette étude, c'est sous un double point de vue. Il fallait non seulement trouver un point de relâche pour les navires, mais il fallait trouver le point le plus favorable pour communiquer avec Aoussa.» Sous ce rapport, Tadjoura était mieux situé qu'Assab qui se trouve à «cinquante lieues au moins» d'Aoussa. Seulement Tadjoura n'avait pas un mouillage très sûr et, ce qui méritait plus de considération, cette localité n'appartenait pas à l'Égypte. Force était donc d'en revenir à Assab et de chercher s'il existait une route praticable entre ce point et Aoussa. Ne pouvant procéder lui-même à cette reconnaissance, Munzinger décida d'expédier sur la route d'Aoussa un détachement de 30 soldats commandé par le premier lieutenant Ali Effendi. Du résultat de cette exploration dépendrait la décision à prendre au sujet d'Assab. S'il était satisfaisant, on s'établirait à Assab, on y ferait un dépôt de charbon, on y laisserait un petit détachement pour assurer les communications, on bâtirait en une semaine des huttes avec les matériaux existant sur les lieux, on se hâterait de construire des jetées de débarquement, l'une sur l'île destinée à recevoir le parc à charbon, l'autre à Cheikh Toren pour les soldats, le commerce et «un petit corps d'armée qui serait expédié à Aoussa sans perte de temps». Munzinger ajoutait que bien qu'il ait dû écarter Tadjoura comme base d'opérations vers Aoussa, il serait très opportun, pour éviter des difficultés futures, de rattacher à l'Égypte les places de Tadjoura et de Zeyla, «parce qu'alors, disait-il, nous aurions la route claire jusqu'à Berbera [1].»

Rentré à Massawa le 24 mars, le gouverneur en repartit le 30 pour Keren et le Taka, dont la moudirieh venait d'être rattachée à son gouvernement. Au cours de ce voyage, Munzinger s'occupa surtout de la nouvelle organisation militaire de la frontière et soumit au Caire un projet qui combinait l'économie prescrite par l'état des revenus de sa province, avec les exigences du service. Il suggérait de placer 3 compagnies à Souakin, 3 compagnies à Massawa et 6 compagnies à Kassala, destinées au service régulier des districts (police, impôts, etc.), et composées de vieux soldats et de formations disciplinaires envoyées d'Égypte; le reste, comprenant deux bataillons, soit 16 compagnies nègres, placées à Keren

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 27 mars 1873.

et à Amideb, constituerait la vraie force militaire, sans parler du bataillon « mamourieh [1] ». « Keren et Amideb, écrivait-il, sont si rapprochés qu'on peut facilement les tenir en relations régulières. Affaiblir Amideb au profit de Keren n'aurait pas été prudent, vu la position centrale d'Amideb entre Massawa et Gallabat. Encore dernièrement, j'ai pu envoyer 3 compagnies à Adham pacha, via Kassala, huit jours après réception de la dépêche d'Amideb. Si nous établissons la route directe entre Keren et Gallabat, indiquée sur le croquis ci-joint [2], il nous sera très facile de nous entr'aider sur toute la ligne des frontières et, en cas de besoin, nous pouvons faire une attaque générale sur toute la ligne visant le même point. Pour comprendre cela, il ne faut que le plus léger coup d'œil sur la carte. Les quatre grandes portes de la frontière abyssinienne au nord sont le Hamacène (Keren), Tchelga (Gallabat), Adiabo (Mai-Daro, Amideb), Ombrega (Wolkaït); elles sont les seules portes praticables pour la défense et l'attaque. La ligne n'a que 80 lieues de longueur et forme une plaine presque absolue.

« Votre Excellence, poursuivait Munzinger, verra par le croquis qu'Amideb tombe au nord de ma ligne stratégique; elle touche Mai-Daro sur le Gash. Il faut que j'en dise quelques mots :

« A mon arrivée, j'ai trouvé dans l'ancienne place de Koufit 2 compagnies de soldats arabes et 6 compagnies nègres à Amideb. Quoique Koufit soit une place très malsaine, on ne pouvait l'abandonner entièrement, parce que les fortifications d'Amideb n'étaient pas assez avancées pour y transporter tout le matériel; Koufit est du reste une très bonne position militaire et je ne doute pas que notre garnison d'Amideb serait obligée de s'y retirer en cas d'une attaque formidable.

« Pour ne pas douter de cette assertion, il faut savoir qu'Amideb est située dans une espèce de cul-de-sac au pied du plateau de Tender, difficile à monter. Si l'on ne voulait pas rester à Koufit, s'il fallait assurer notre pouvoir sur les Barea et Basen, il ne fallait pas rester à mi-chemin, il fallait monter à la fois au plateau de Tender et même s'avancer à Mai-Daro.

[1] Ce mot signifie : chargé de mission.

[2] Voir carte ci-contre.

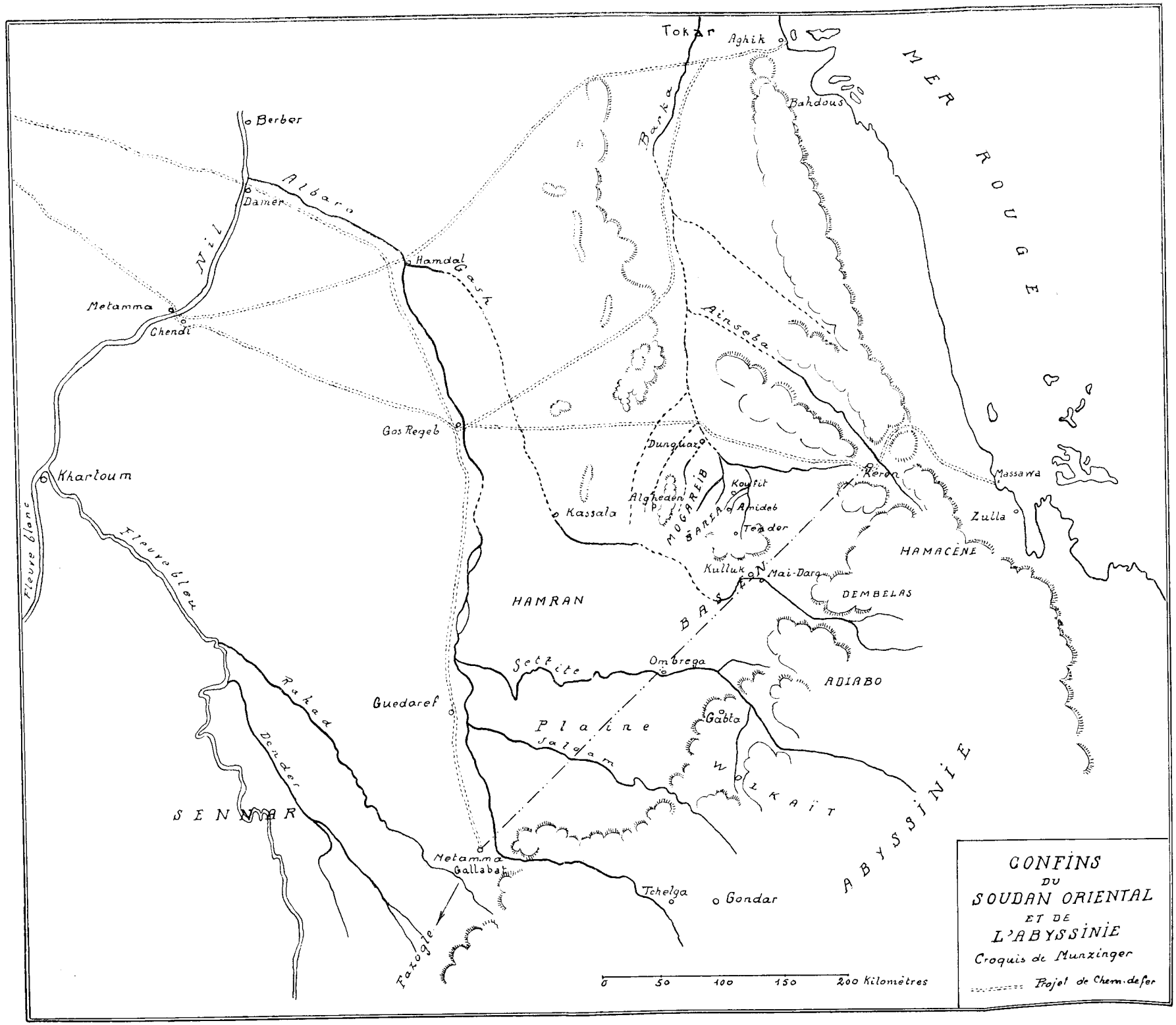
CONFINS
DU
SOUDAN ORIENTAL
ET DE
L'ABYSSINIE
Croquis de Munzinger
Projet de Chem. de fer
0 50 100 150 200 Kilomètres
MER ROUGE
Tokar
Aghik
Bahdous
Barka
Berber
Damer
Nil
Albara
Hamdal
Gash
Metamma
Chendi
Ainseba
Gos Regeb
Dunguaz
Khartoum
Fleuve blanc
Fleuve bleu
Kassala
Algheden
MOGAREIB
BARIA
Koufit
Amideb
Tender
Kéren
Massawa
Zulla
HAMACÈNE
Kulluk
Mai-Darg
DEMBELAS
HAMRAN
BASIN
Setfite
Ombrega
ADIABO
Guedaref
Rahad
Plaine
Gabta
Saldam
WOLKAÏT
Dender
SENNAR
ABYSSINIE
Metamma
Gallabat
Tchelga
Gondar
Fazogle

« Si j'ai donc très mauvaise opinion d'Amideb, malgré sa bonne eau et son bon climat, je ne pouvais changer d'un jour à l'autre, parce que le temps des pluies s'approchait et qu'enfin on ne peut toujours fatiguer les soldats à faire de nouvelles fortifications et maisons.

« J'ai pourtant effectué un changement que je crois salutaire. Prenant Amideb comme base, j'ai ordonné de mettre à Koufit un poste d'une demi-compagnie et 2 compagnies à Tender, les deux points étant d'une distance égale à trois lieues d'Amideb. Ces postes seront changés tous les quinze jours, exactement comme des corps de garde... J'ai pris cette disposition pour habituer tout le monde à marcher et pour ne pas laisser oublier l'habitude des exercices.

« Le poste de Tender sera très utile pour assurer notre pouvoir au pays Basen, exposé qu'il était à des ravages continuels de la part d'Adiabo [1]. »

Au cours de son voyage, Munzinger se rendit non seulement à Amideb, chez les Basen, mais il poussa jusqu'à Mai-Daro, où il fut reçu avec beaucoup de sympathie. « Je suis, dit-il, le premier moudir qui soit venu chez eux pacifiquement. Leur grande crainte est des Abyssins qui descendent chaque année chez eux, ravagent leurs villages et vendent leurs enfants. Le poste de Tender les protégera assez bien pour le moment; mais, après les pluies, il faudrait s'établir sur le Gash même, à Mai-Daro, centre de tout le pays Basen, et point de pivot de la ligne stratégique Gallabat-Keren [2]. »

Ainsi Munzinger projetait un dispositif qui, destiné en principe à couvrir la frontière, permettrait de passer rapidement à l'offensive lorsque l'ordre en serait donné du Caire. Par Gallabat, Amideb et Keren, les troupes seraient à même de converger vers un point central de l'Abyssinie, où aurait lieu le choc décisif entre l'armée égyptienne et les troupes du roi Jean. En attendant l'ordre de marcher, les Égyptiens continueraient à pousser leurs petits postes dans la zone contestée en occupant Tender, voire même Mai-Daro, sur la rive gauche du Gash, pays que Johannès revendiquait comme sien. Ces mesures ne pouvaient qu'envenimer les relations entre l'Égypte et l'Abyssinie; elles avaient toutefois l'avantage d'en

[1] A. A. Rapport de Munzinger sur son voyage au Taka, Keren, 3 juin 1873.
[2] A. A. Rapport de Munzinger, 3 juin 1873.

imposer aux populations pillardes qui poussaient leurs incursions jusque chez les Basen. Il semble que les Abyssins du Wolkaït, venus quelques mois plus tôt piller et rançonner la région d'Eïmasa, se soient rendus compte du châtiment qui les attendait, car ils adressèrent à Alaeddine bey, moudir du Taka, une lettre où ils s'excusaient de leur acte et lui demandaient d'envoyer un délégué en vue de lui remettre le butin qu'ils avaient fait. Le moudir déféra à leur demande. Toutefois le délégué qu'il leur envoya n'avait pas pour mission d'établir la paix avec eux, mais seulement de connaître avec exactitude leurs desseins, leur nombre ainsi que celui des personnes étrangères qu'ils gardaient chez eux. A ce délégué, les Abyssins ne remirent que 40 chameaux et gardèrent par devers eux les articles volés, ainsi que vingt-cinq prisonniers qu'ils avaient l'intention de vendre. On pouvait en conclure que ces pillards n'étaient pas encore venus à résipiscence [1].

Munzinger revint le 23 mai à Keren, où il établit son quartier-général, sans vouloir cependant, dit-il, « trop y séjourner ». Il ramenait avec lui, d'Amideb, Mohamed Saïd bey pour prendre le commandement du régiment dont l'entraînement laissait à désirer [2]. A Keren se trouvait également Arafa bey, qui étudiait la position en vue d'en compléter les fortifications; l'ingénieur comptait se rendre ensuite à Amideb dans le même but. Deux mortiers furent demandés au Caire pour fortifier le Senhit [3]. Les compagnies du Taka et de Massawa reçurent des fusils Remington nouveau modèle [4].

Sur toute la ligne des frontières, Munzinger, on le voit, travaillait à renforcer les positions militaires et à améliorer la qualité des troupes. Du côté de Massawa et du Samhar, les Égyptiens continuaient aussi leurs

[1] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 8, p. 98. Le moudir général du Soudan oriental à la Maïa Sanieh, 28 avril 1873.

[2] Un Ordre supérieur adressé le 13 octobre 1873 au kaïmakam du 2e régiment d'infanterie soudanaise le félicitera du résultat obtenu dans l'entraînement de ses troupes (cf. A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 16, p. 10).

[3] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 29, p. 121. Munzinger à la Maïa, 27 août 1873.

[4] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 28, p. 121. Munzinger à la Maïa, 17 août 1873. — Reg. 2882, *Gahadieh,* pièce 1, p. 1. Ordre supérieur au Divan el Gahadieh, 16 septembre 1873.

empiètements. En juillet 1873, le ras Bariou se plaignit au consul de France de ce que Munzinger eût fait occuper par ses troupes les districts de Dekandou, Addi Namené, Dembè, Gorguidou, Dehindek et Mellasanai [1]. Par ailleurs, des mesures étaient prises en Égypte en vue d'empêcher les envois d'armes en Abyssinie. Dès le mois de mars 1873, Munzinger s'était plaint de ce qu'une grande quantité de fusils, venant d'Alexandrie et de Suez, arrivassent à Souakin et à Massawa, soi-disant pour la chasse, alors que les Abyssins ne font point de distinction entre une arme de chasse et une arme de guerre [2]; aussi le gouverneur du Soudan oriental demandait-il au Caire de faire cesser ce trafic. Chérif pacha, ministre des Affaires étrangères par intérim, entama aussitôt des pourparlers avec les consuls d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie à cet effet. Pour répondre à une objection du colonel Stanton, on convint que les touristes seraient autorisés à porter avec eux deux fusils de chasse. Le 15 juillet 1873, le Ministre adressa aux consuls généraux la circulaire suivante :

« Depuis un certain temps, quantité d'armes, notamment fusils, revolvers, pistolets, sont expédiées à Massawa et à Souakin, pour être vendues en Abyssinie.

« Dans l'état des relations de ce pays avec l'Égypte, ce fait revêt un caractère tel qu'il a forcément éveillé toute l'attention du gouvernement du Khédive.

« Justement préoccupé de la sécurité de ses frontières, qui ont déjà été en butte à des incursions, à des déprédations, à des actes de violence à main armée, plusieurs fois répétés, il ne saurait laisser son territoire ouvert à ce genre de trafic, sans exposer des droits et des intérêts que tout gouvernement a le devoir de protéger et de défendre énergiquement.

« En conséquence, il vient de décider que toutes les armes, sans distinction, qui seraient envoyées de ce côté, ne pourraient sortir des limites du territoire égyptien, sous peine d'être confisquées au profit de l'administration [3]. »

[1] A. E. *Correspondance politique,* Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 19 juillet 1873. Il nous a été impossible d'identifier ces localités.

[2] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 76. Munzinger à la Maïa, 3 mars 1873.

[3] Circulaire publiée dans le journal l'*Égypte* du 16 juillet 1873.

6. — VUES DU KHÉDIVE SUR L'ABYSSINIE.

Ainsi l'Égypte resserrait chaque jour son étreinte autour de l'Abyssinie. La politique du Khédive se dessinait si nettement aux yeux des diplomates européens qu'ils croyaient pouvoir en brosser un tableau d'ensemble. Après s'être entretenu à Constantinople avec le vice-roi, Nubar pacha et d'autres personnages plus ou moins mêlés aux affaires d'Égypte, M. de Vogüé, ambassadeur de France près la Sublime Porte, écrivait au duc de Broglie dans les termes suivants :

« L'idée favorite du Khédive, en ce moment, est la mise en valeur ou plutôt l'exploitation des régions centrales de l'Afrique. Esprit à la fois chimérique et calculateur, il caresse le rêve d'un grand empire africain fondé par son génie, ouvert à la civilisation par son activité et destiné à fournir à ses finances surmenées des ressources qu'il croit inépuisables. Le centre de ces opérations projetées est le vaste triangle compris entre le Nil Blanc, la rivière Atbara et les montagnes de l'Abyssinie. Cette mésopotamie, qui peut avoir 100 lieues de largeur à la base et une hauteur d'environ 150 lieues, semble être d'une grande fertilité; arrosée par les deux branches du Nil et par les affluents qui descendent des montagnes abyssines, elle paraît susceptible de recevoir toutes les cultures tropicales, de produire le coton, la canne à sucre, le café; une population, que le Khédive évalue à plus de quatre millions de noirs, fournirait des travailleurs soumis. Le projet d'Ismaïl pacha est de construire un chemin de fer qui, commençant à Khartoum, suivrait le vallée du Nil et apporterait au Caire les produits d'une exploitation intensive. Une autre ligne ferrée partant de Khartoum ou de Chendi se rendrait à Massawa et relierait à la mer Rouge ce nouveau centre de production.

« Les expéditions dirigées contre les confins de l'Abyssinie ont pour but immédiat d'assurer l'exécution de ce plan. Sont-elles en même temps destinées à préparer des projets plus étendus? Nubar pacha le nie absolument. Tant qu'il sera appelé à donner des conseils au Khédive, dit-il, il s'opposera résolument à toute idée de conquête en Abyssinie. L'occupation de ce royaume serait, dans son opinion, une cause de ruine pour l'Égypte, obligée d'entretenir un corps de troupes nombreux pour

contenir des populations belliqueuses et garder un pays peu fertile. Il comprend en outre les côtés délicats d'une guerre déclarée à un peuple chrétien par un prince musulman, et bien que, suivant lui, les missionnaires européens appellent de tous leurs vœux l'intervention égyptienne, il ne voudrait pas assumer la responsabilité d'un conflit de ce genre.

« Malgré les dénégations de Nubar pacha, il est permis de penser que l'annexion de l'Abyssinie fait partie du vaste programme d'avenir qu'Ismaïl pacha a rêvé pour l'Égypte. S'il recule devant une expédition armée et une conquête militaire, il a peut-être songé à des moyens moins violents. C'est du moins ce que l'on pourraît être amené à conclure de ses opérations sur la mer Rouge.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le Duc, que de ce côté les progrès des Égyptiens ont été assez sensibles; non seulement ils ont poussé leurs excursions au sud de Massawa et amené les Italiens à renoncer à la baie d'Assab, mais ils ont étendu leur action en dehors du détroit de Bab el Mandeb; un établissement a été fondé par eux à Berbera, sur le golfe d'Aden, à plus de soixante lieues au delà du détroit. Leur prétention actuelle est de considérer tout le littoral africain de la mer Rouge comme une dépendance naturelle de l'Égypte. Si, passant de la théorie aux faits, ils arrivent à occuper fortement toute cette côte, on conçoit que des circonstances puissent se produire où l'Abyssinie, serrée de toutes parts, sans communication ni avec la mer, ni avec le Nil, soit pour ainsi dire mise à la merci de l'Égypte et forcée d'accepter ses conditions [1]. »

Cependant, en conversation avec M. Vivian, agent d'Angleterre, le vice-roi niait toute vue de conquête sur l'Abyssinie. Tout ce que l'Égypte désirait, disait-il, c'était de vivre en paix et d'entretenir de bonnes relations avec son voisin, mais la chose était impossible tant que les Abyssins continueraient leurs raids sur la frontière égyptienne. Ces attaques obligeaient l'Égypte à se défendre et il en résultait un état d'hostilité chronique entre les deux pays. Comme M. Vivian faisait remarquer au vice-roi

[1] A. E. Turquie 395. M. de Vogüé au Ministre de Affaires étrangères, Thérapia, 24 juin 1873.

que les Abyssins se plaignaient des droits élevés prélevés sur les marchandises à leur passage par le territoire égyptien, et montraient de l'irritation et de l'inquiétude de voir leur pays coupé de la mer, le Khédive dénia aux Abyssins tout droit à une partie quelconque de la côte; quant à la question des droits, il se déclara disposé à l'examiner[1]. Il y avait alors au Caire un messager[2] que le roi Johannès avait envoyé en Égypte l'année précédente pour porter au Khédive sa lettre du 31 juillet 1872. Depuis près d'un an, ce messager attendait la réponse du vice-roi. En vain disait-il qu'il désirait retourner dans son pays, dût-il y rentrer les mains vides : chaque fois qu'il exprimait le désir de prendre congé d'Ismaïl pacha, sa demande était éludée. Sur l'intervention de M. Vivian, le Khédive consentit à le laisser partir[3]. Il reçut en audience l'envoyé abyssin et lui dit que comme la lettre de son maître était écrite d'un ton hostile, voire même menaçant, il avait jugé préférable de n'y faire aucune réponse, mais que si le roi Johannès voulait lui écrire dans un esprit amical et conciliant, comme il convenait entre voisins, il pouvait être assuré de recevoir une cordiale réponse. Quant aux droits de transit élevés dont se plaignait le négus, le Khédive se déclara prêt à conclure avec lui une convention commerciale susceptible d'arranger cette question d'une manière satisfaisante; puis, avant de lever l'audience, il chargea l'envoyé de dire à Johannès de ne pas écouter les suggestions de ses mauvais conseillers et de mettre un terme aux incursions en territoire égyptien qui l'obligeaient à conserver une force armée sur la frontière, alors que son désir était de vivre en termes d'amitié avec lui et de voir la paix et le bon ordre régner sur leurs territoires respectifs[4]. Munzinger reçut l'ordre de remettre à l'envoyé abyssin une lettre qui lui donnât décharge de sa mission[5].

Cette conversation marquait une détente dans les rapports égypto-abyssins. Lord Granville en prit acte aussitôt et manifesta sa satisfaction.

[1] F. O. 78-2284. C. Vivian à lord Granville n° 32, Caire, 22 août 1873.

[2] Ce messager se nommait El Hag Mohamed Nassib el Jabarti.

[3] F. O. 78-2284. Vivian à lord Granville n° 34, le Caire, 22 août 1873.

[4] F. O. 78-2284. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 2 septembre 1873.

[5] A. A. Reg. 1861, *Départ Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 69. Le mihradar du Khédive à Munzinger, 31 août 1873.

Il chargea son agent au Caire de confirmer au vice-roi le vif intérêt qu'il prenait à l'indépendance de l'Abyssinie et de lui dire qu'il verrait avec peine tout acte, de sa part, de nature à troubler ou à affaiblir cette indépendance, acte contre lequel il serait d'ailleurs obligé de protester [1]. D'autre part, il manda au roi Johannès, en réponse à la lettre que le négus lui avait fait écrire au mois de mai 1873 par Kirkham, qu'il lui était impossible de se prononcer d'une manière autorisée sur les droits que le Khédive et lui-même avaient à faire valoir sur les territoires contestés. Les réclamations de frontière étaient toujours très difficiles à arranger, par suite de la contradiction qui existait invariablement entre les témoignages produits de part et d'autre, de sorte qu'ils ne pouvaient fournir de base sûre à une décision. Mais puisque le Khédive témoignait maintenant le désir d'entretenir des relations amicales avec l'Abyssinie, le gouvernement britannique comptait que, de son côté, le négus recevrait ces ouvertures dans le même esprit amical et se prêterait à un arrangement à l'amiable avec lui, sans avoir recours à une intervention étrangère qui pourrait lui « causer des embarras plus sérieux que ceux auxquels il s'efforçait d'échapper. » Quant au désir exprimé par le négus d'obtenir un accès à la mer, il n'était pas possible au gouvernement anglais d'intervenir dans cette question ou de se prononcer sur le bien-fondé de ses réclamations. Il se réjouirait que le négus obtînt satisfaction; mais il ne se sentait pas en position de dire aux maîtres du pays qui sépare l'Abyssinie de la mer, qu'il était convenable ou expédient de lui faire la concession qu'il souhaitait [2].

Ainsi le Cabinet de Londres, après avoir contenu les visées belliqueuses du Khédive, décourageait les prétentions du roi Johannès. M. Vivian ayant, à l'instigation de Munzinger [3], témoigné le désir de se rendre à Massawa pour juger par lui-même, sur place, de la situation réelle des affaires sur les confins abyssins, la question fut débattue par les conseillers du Foreign Office. L'un d'eux fit observer que les prétentions rivales de l'Égypte et de l'Abyssinie avaient toujours été considérées comme des

[1] F. O. 78-2284. Lord Granville à M. Vivian, 7 octobre 1873.

[2] F. O. 1-27 B. Lord Granville au roi d'Abyssinie, 3 octobre 1873.

[3] Munzinger avait été appelé au Caire, en consultation, par le Khédive à son retour de Constantinople en août 1873.

matières relevant du gouvernement de l'Inde, et non pas d'intérêt impérial. Un changement de système entraînerait l'envoi à Massawa d'un agent qui serait chargé d'étudier à fond ces questions compliquées, étude que ne pourrait faire M. Vivian au cours d'une visite rapide. La présence de ce dernier aurait en outre l'inconvénient de faire naître des espoirs dans l'esprit des partis qui se combattaient ou intriguaient les uns contre les autres. Lord Tenterden, de son côté, émit l'avis que si l'on donnait suite à ce projet, le gouvernement britannique se trouverait bientôt engagé dans toutes sortes de complications relatives aux affaires d'Abyssinie et aux querelles des Égyptiens. Finalement lord Granville, Secrétaire d'État, repoussa la proposition de M. Vivian[1]. L'intention du gouvernement anglais de se dégager du conflit égypto-abyssin apparaît ici pour la première fois.

Cependant, en dépit de ses déclarations pacifiques, Ismaïl pacha ne renonçait pas à ses vues sur l'Abyssinie. Une démarche qui eut lieu en novembre 1873 est très caractéristique à cet égard. A cette époque, le vice-roi et Nubar pacha informèrent M. Vivian que le roi Johannès rassemblait une force considérable au voisinage de Gallabat et qu'ils craignaient que le négus n'envahît les provinces égyptiennes, en l'absence de Munzinger qui se trouvait alors au Caire. Sans doute, en cas d'attaque, les troupes égyptiennes en auraient-elles vite fini avec celles du roi Jean; une défaite provoquerait probablement la perte de son trône, sur lequel le remplacerait un prince plus pacifique; cependant, ajouta Nubar en confidence, le vice-roi et lui espéraient qu'aucune éventualité de la sorte ne se produirait, car ils n'étaient pas sans appréhension sur la tournure que prendraient les affaires si les troupes égyptiennes se voyaient obligées d'entrer en Abyssinie. Il y avait au Caire, affirma le Ministre, un fort parti musulman, qui estimait qu'après tout l'Abyssinie méritait le sort auquel elle s'exposait par ses provocations; et Nubar désirait vivement qu'aucune idée de conquête n'entrât dans la tête des adeptes de ce parti, car le vice-roi et lui lutteraient peut-être difficilement contre elle. Toutefois, déclara-t-il, il y avait à la patience une limite au delà de laquelle l'Égypte ne devait pas être poussée.

[1] F. O. 78-2284. Vivian à lord Granville, le Caire, 18 octobre 1873 et notes du Foreign Office sur cette dépêche.

Vivian rappela aussitôt à son interlocuteur les promesses faites par le Khédive et il l'avertit des dangers sérieux et des complications, pouvant aller jusqu'au risque d'une intervention étrangère, que provoquerait sans doute un acte agressif de l'Égypte contre l'Abyssinie. Nubar en convint pleinement et pria Vivian de parler dans le même sens au vice-roi, puis il demanda à l'agent anglais de lui dire quels étaient les désirs réels et les vues de son gouvernement à l'égard de l'Éthiopie et de l'Égypte. Vivian répondit que son gouvernement désirait que les deux pays vécussent en bons termes, que l'Égypte abandonnât entièrement toute idée de conquête en Abyssinie et s'appliquât, autant que possible, à redresser tout grief raisonnable que pouvait avoir ce pays, tel que celui de ne pouvoir commercer librement avec l'extérieur. Et comme l'un des motifs de plainte du négus était l'élévation des droits de douane prélevés sur les marchandises abyssines en transit, il suggéra que le gouvernement égyptien abolît tous les droits intérieurs entre l'Égypte et l'Abyssinie et donnât en un mot au commerce abyssin les mêmes privilèges qu'au commerce égyptien. Après s'être consulté avec Munzinger, Nubar reconnut que la suggestion était bonne et déclara qu'il la proposerait au vice-roi [1].

La démarche du ministre égyptien était pour le moins singulière. Alors que le vice-roi prêtait au négus l'intention de l'attaquer à Gallabat, ce dernier se trouvait au fond du Godjam, occupé à soumettre un des grands vassaux de l'Empire qui lui refusait allégeance. La nouvelle qui avait motivé la démarche de Nubar était donc sans fondement. De fait, quelques jours plus tard, le ministre déclara à l'agent d'Angleterre que les troupes rassemblées par le roi Jean étaient destinées à agir contre des tribus indigènes et non contre les Égyptiens. Nubar ajouta que si le pays demeurait tranquille, le gouvernement égyptien réduirait de trois bataillons l'effectif des troupes déployées sur la frontière [2]. La volte-face était complète. C'est que le coup de sonde pratiqué auprès de M. Vivian n'ayant rien donné, le Khédive jugeait politique de faire parade à nouveau de ses intentions pacifiques pour endormir la vigilance de l'Angleterre.

[1] F. O. 78-2284. Vivian à lord Granville, le Caire, 10 novembre 1873.

[2] Ces troupes, d'après une déclaration de Munzinger à M. Vivian, formaient cinq bataillons, dont trois composés de combattants et deux affectés à la police (cf. F. O. 78-2284. Mémorandum de M. Vivian, le Caire, 18 octobre 1873).

7. — CONFLIT ENTRE M. DE SARZEC ET MUNZINGER.

Parmi les conseillers dont le Khédive souhaitait que Johannès rejetât les avis, se trouvait M. de Sarzec, vice-consul de France à Massawa.

Cet agent avait été choisi par le gouvernement français, en février 1872, sur la recommandation de Mgr Touvier, pro-vicaire apostolique d'Abyssinie, pour remplacer Franz Hassen [1], que Munzinger avait chargé du soin de gérer l'agence consulaire de Massawa lorsqu'il était passé au service du Khédive. Chose étrange : bien que M. de Sarzec eût habité l'Égypte pendant huit ans, le consul général de France ne fut pas consulté sur cette nomination; sans doute M. Brenier de Montmorand ne pensait-il pas grand bien du titulaire [2]. Après avoir administré l'usine à gaz d'Alexandrie, plutôt mal que bien, Sarzec avait fait en Égypte des affaires de diverse nature, et s'était intéressé, notamment, dans une affaire de fournitures destinées au vice-roi. A plusieurs reprises, il avait cherché à entrer dans l'administration égyptienne, et l'insuccès de ses démarches ne fut sans doute pas étranger aux préventions qu'il déploya par la suite contre le gouvernement du Khédive [3].

M. de Sarzec prit possession de son poste le 8 juin 1872. La colonie française de Massawa ne comprenait à cette époque que quelques individus [4], qui s'adonnaient, comme Sarzec lui-même, au commerce de l'Abyssinie. Ces intérêts commerciaux étaient trop réduits pour justifier à eux seuls la présence d'un agent consulaire; en fait, le poste de Massawa était surtout un poste d'observation politique, qui exigeait de son titulaire beaucoup de tact et de discrétion.

Cependant, peu après son arrivée à Massawa, Sarzec, loin de se borner à son rôle d'informateur, se mit à critiquer âprement la politique de

[1] Mgr Touvier, activement mêlé à la politique abyssine, trouvait que Franz Hassen ne soutenait pas suffisamment les intérêts des missionnaires.

[2] Cf. A. E. *Correspondance consulaire*, carton Alexandrie 1871-1873. Brenier de Montmorand au Ministre des Affaires étrangères, 15 mars 1872.

[3] Cf. A. E. Égypte 54. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères, 9 octobre 1873.

[4] Six à huit, d'après Munzinger.

l'Égypte, qui venait d'occuper les Bogos[1]. Puis il s'en prit personnellement à Munzinger, gouverneur de Massawa, qu'il accusa d'avoir sacrifié les intérêts et le prestige de la France en Abyssinie pour promouvoir ceux du Khédive. « Depuis plus d'un an, écrivait-il, que M. Werner Munzinger, nommé bey et gouverneur de Massawa par S. A. le vice-roi d'Égypte, avait, en résiliant ses fonctions de vice-consul, présenté et fait agréer pour gérer le poste, son secrétaire, son agent depuis de longues années, un Allemand M. Franz Hassen, le pavillon français n'avait pas une seule fois flotté.

« Le mépris de la France, la haine du nom français étaient à l'ordre du jour.

« Tout en obéissant à ces sentiments de haine et de mauvais vouloir personnels, ces hommes avaient encore un autre but.

« Ce but, exclusivement politique, était d'isoler l'Abyssinie, de la brouiller avec la France. Il fallait persuader au négus que, depuis la guerre avec l'Allemagne, la France avait cessé d'être. On fit plus, et pour rendre désormais tout retour impossible entre les deux pays, on répandit le bruit que la France, trop faible pour venger ses injures, avait dû recourir à l'Égypte, et que c'était elle qui poussait cette puissance à s'emparer du pays[2]. »

Une pareille situation exigeait, aux yeux de Sarzec, un redressement. Mû par un sentiment patriotique, dont on ne peut que louer la ferveur, il se rendit en novembre 1872 auprès du roi Johannès pour défendre les intérêts français sacrifiés. Mais, en même temps, il prêta une oreille complaisante aux doléances du négus, dénonça à son tour la politique « machiavélique » de Munzinger à l'égard de l'Éthiopie, rappela que du temps de Méhémet Ali, la France avait protégé l'Abyssinie contre les ambitions égyptiennes, et poussa Johannès à réclamer de nouveau son appui. En conclusion de ces entretiens, le roi d'Abyssinie le chargea d'être son agent à Massawa, de veiller à la sécurité de ses sujets, de prendre en main la défense de leurs intérêts dans leurs rapports avec les musulmans, de

[1] Cf. A. E. Égypte 51. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 19 juillet 1872.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873.

recevoir et d'expédier ses courriers en Europe pour empêcher qu'ils ne fussent détournés de leur destination ou supprimés comme par le passé. En retour des ces services, Johannès s'engagea à recevoir dans ses États et à laisser librement circuler, exempts des droits de douane perçus dans son empire, tous les négociants, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, qui seraient munis d'une lettre de M. de Sarzec portant le sceau de son consulat[1]. A la suite de cet accord, les intérêts de l'Éthiopie n'eurent pas de plus ardent défenseur que le vice-consul de France.

M. de Sarzec adopta une attitude non moins tranchée dans la question de la traite des esclaves.

En dépit des prescriptions répétées du Khédive, il n'est malheureusement que trop certain que la traite continuait à s'exercer clandestinement à Massawa. Au lieu de se borner à signaler ces infractions, Sarzec commença par accuser Abdallah Effendi, vékil de Munzinger, de protéger les traitants et de tirer profit de leur commerce. Puis, comme les réclamations qu'il adressait au divan de Massawa restaient sans effet, il passa à l'action directe, pénétra en personne au milieu d'un campement de négriers pour s'emparer des esclaves qui s'y trouvaient[2], ou bien les fit saisir par ses domestiques[3]. L'émotion fut grande à Massawa, et un officier égyptien vint prévenir le consul que s'il continuait à agir ainsi, les gens du pays lui feraient subir le traitement infligé jadis à Djeddah[4] aux consuls de France et d'Angleterre par la population du Hedjaz[5].

Sur toutes les questions, Sarzec s'oppose au gouvernement local. Un Abyssin, nommé Bru, ayant été arrêté par les autorités de Massawa, Sarzec intervient aussitôt pour le faire relâcher, menaçant d'en référer à son gouvernement si satisfaction ne lui est pas donnée sur le champ[6].

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 17 janvier 1873.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 février 1873.

[3] Cf. J. de Coursac, *Le règne de Johannès*, p. 217.

[4] Cf. t. III, 1re partie, p. 264.

[5] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 7 mars 1873.

[6] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 mars 1873.

Les chefs les plus influents des Choho viennent trouver le vice-consul de France et lui demandent « de les sauver de l'ambition de l'Égypte et de leur accorder cette protection que la France a toujours accordée aux Abyssins »; Sarzec trouve la requête justifiée; il suggère de l'accueillir, d'arrêter les envahissements de l'Égypte, et il délivre à Georges Samuel, le plus important d'entre eux [1], une carte de protection [2].

Sarzec n'est pas moins emporté dans ses rapports avec ses administrés! Il y a une affaire Eppinger, puis une affaire Arnoux; un sujet turc se voit emprisonné dans la maison consulaire. Aussi M. de Cazaux, consul général de France en Égypte, sans méconnaître la situation particulièrement difficile de Sarzec, se demande-t-il « s'il n'exagère pas un peu l'étendue de ses pouvoirs, soit dans son attitude vis-à-vis des autorités locales, soit dans ses rapports avec nos propres nationaux [3]. »

Si Sarzec a fort à se plaindre de Munzinger, s'il lui reproche son oppression, ses abus de pouvoir et son gouvernement fondé sur la crainte, inversement Munzinger a de nombreux griefs à faire valoir contre le consul. Il lui fait grief d'avoir fait échouer, par son intervention, ses projets d'entente avec le négus, d'encourager ce dernier dans ses agressions, de vouloir contre tout droit protéger les chrétiens abyssins, et d'intervenir à tout bout de champ dans son administration. « M. de Sarzec, écrit-il au Caire, n'a pas tardé de montrer des propensions qui rendent toute entente impossible. Sa conduite est systématiquement réglée pour détruire le respect que les habitants doivent au gouvernement et pour exciter des troubles; sa conduite tend à établir un gouvernement à part sous l'égide de son inviolabilité consulaire... Cet état de choses ne peut durer. Il tend à discréditer le gouvernement local; il m'est impossible de gouverner le pays ayant à côté de moi un homme qui se joue de tous les droits et usages et qui, couvert d'un pavillon, trouble la paix publique. » Finalement Munzinger demande que le gouvernement égyptien retire son

[1] Georges Samuel s'était chargé du jeune prince Haïlou, fils naturel de l'empereur Théodoros.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 mars 1873.

[3] A. E. Égypte 53. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères, Alexandrie, 31 mars 1873.

exequatur à un homme qui, « au lieu de s'occuper de ses affaires, ne cherche qu'à créer des difficultés, Dieu sait dans quel but, et à faire querelle au gouvernement auprès duquel il est accrédité [1]. » Au début de juillet 1873, Chérif pacha, Ministre des Affaires étrangères du vice-roi, articule tous ces griefs à M. Pellissier de Reynaud, représentant de la France en Égypte, et déclare que la conduite et les prétentions de M. de Sarzec sont inadmissibles [2].

Telle était la situation des choses à Massawa, lorsque le gouvernement français décida que M. de Sarzec se rendrait auprès du négus pour lui remettre la réponse du Président de la République à la lettre que Johannès lui avait envoyée par l'entremise du général Kirkham [3]. En prescrivant cette démarche, le gouvernement français avait plusieurs buts : il voulait tout d'abord faire consacrer par le négus la liberté absolue de la propagande religieuse promise par lui au mois de décembre 1872. Il voulait ensuite détourner Johannès, devenu maître de l'Abyssinie centrale, de la pensée de poursuivre l'annexion du royaume de Choa. « Nous ne saurions voir sans peine, en ce qui nous concerne, écrivait le duc de Broglie [4], mettre en cause l'indépendance d'un État où notre influence a toujours été représentée, où les missionnaires français jouissent d'une liberté, parfois compromise dans les provinces du nord de l'Abyssinie. Quant au roi Johannès, il connaît le risque d'user de ce côté des forces qu'il fera sagement de réserver soit pour tenir en échec les armes étrangères qui ont entamé sa frontière, soit même pour saisir la première occasion d'ouvrir à ses États une communication avec la mer et de faire cesser un

[1] A. A. Munzinger au Garde des Sceaux, Massawa, 27 mars 1873.

[2] A. E. Égypte 54. Pellissier au Ministre des Affaires étrangères, Alexandrie, 9 juillet 1873.

[3] La première mention de la mission confiée à Sarzec figure dans des instructions de Paris en date de 4 février 1873. Mais Sarzec ayant fait valoir qu'il n'y avait aucun inconvénient à différer cette mission, à la suite du départ du négus pour Gondar, et suggéré au Ministre de profiter de ce délai pour lui envoyer des présents destinés au roi Johannès, le gouvernement français y consentit. Le maréchal de Mac-Mahon ayant, sur ces entrefaites, succédé à M. de Thiers à la présidence de la République, une nouvelle lettre présidentielle fut adressée à M. de Sarzec avec ordre de la substituer à la lettre de M. Thiers.

[4] Successeur de M. de Rémusat au Ministre des Affaires étrangères.

isolement qui les met à la merci d'un voisin plus puissant. » En donnant ce conseil au négus, M. de Sarzec aurait soin toutefois de lui faire remarquer « que le plan de conduite qui en découle et qui paraît conforme aux vrais intérêts de l'Abyssinie, ne doit entraîner aucune complication nouvelle de ses rapports avec le gouvernement égyptien », la France désirant, au contraire, que ses démêlés avec le Khédive puissent se dénouer pacifiquement[1]. Le consul porterait en même temps à Johannès les présents que lui offrait le Président de la République.

Mais le Ministre des Affaires étrangères ne se bornait pas à ces directives; il donnait également à M. de Sarzec de sages conseils de conduite dans ses rapports avec les autorités égyptiennes. « J'ai été frappé, écrivait-il, des difficultés nombreuses auxquelles a donné lieu l'exercice de vos fonctions et particulièrement du caractère d'aigreur des communications échangées à plusieurs reprises entre vous et Munzinger bey et ses lieutenants. Je suis loin de méconnaître assurément la délicatesse de la situation que vous font à Massawa les événements d'Abyssinie, aussi bien que les antécédents personnels du chef actuel de l'expédition égyptienne; mais plus cette position est difficile, plus vous devez vous attacher à la dégager des inconvénients d'une polémique dont vous ne pouvez attendre que des complications manifestement nuisibles aux intérêts qui vous sont confiés. Éviter d'inutiles discussions de principe et surtout des conflits d'autorité; opposer le calme et la modération à la vivacité de certaines observations en vous réservant le recours au consulat général selon la gravité des cas, faire preuve de conciliation pour le règlement d'affaires que vous ne sauriez emporter de haute lutte, telles doivent être vos premières et constantes préoccupations[2]. » En même temps, le Ministre des Affaires étrangères prescrivait à M. Pellissier de Reynaud d'exercer désormais un contrôle direct sur les actes de M. de Sarzec[3].

Ces sages exhortations devaient être malheureusement impuissantes

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Le Ministre des Affaires étrangères à Sarzec, 10 juin 1873.

[2] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Le Ministre des Affaires étrangères à Sarzec, 10 juin 1873.

[3] A. E. Égypte 54. Le Ministre des Affaires étrangères à M. Pellissier de Reynaud, 20 juin 1873.

à prévenir l'éclat qui se produisit peu de temps après à Massawa. Le 5 août 1873, dans la soirée, le vapeur *Tarn*, transport de l'État, jetait l'ancre dans la rade de Massawa, apportant au vice-consul les instructions du Ministre ainsi que les cadeaux destinés au négus. Ceux-ci furent débarqués par une corvée des marins de l'État et transportés au consulat. Le lendemain, au lever du soleil, le *Tarn* quittait Massawa, et le consul, pressé d'accomplir sa mission, demandait aussitôt au divan de lui fournir les chameaux nécessaires au transport des caisses jusqu'en territoire abyssin. Sept jours après, les chameaux lui furent fournis et, le 13 août, Sarzec s'apprêtait à se mettre en route, lorsqu'on vint l'avertir que le vékil de la douane, Ramis Effendi, avait donné l'ordre de faire décharger ses bagages et se disposait à les visiter, en obéissance, disait-il, à des ordres supérieurs.

Sarzec se transporta aussitôt au gouvernorat et demanda audience. Mais Munzinger refusa de le recevoir ainsi que de lever la consigne donnée au douanier. L'agent consulaire décida alors de faire rentrer au consulat les quatre caisses contenant les cadeaux destinés au négus. Mais Ramis Effendi se refusa obstinément à rendre les colis et ne laissa au consul d'autre alternative que d'y apposer les scellés et de les abandonner aux mains du douanier, après avoir fait faire par la colonie française un constat de la violence qui lui était faite. « Les faits que je viens de rapporter à Votre Excellence, écrivit aussitôt Sarzec au Ministre des Affaires étrangères à Paris, se sont passés devant toute la ville de Massawa, que cet acte de violence inqualifiable avait rassemblée sur ce point. L'insulte au consulat de France, au pavillon français est flagrante et intentionnée. Le gouverneur de Massawa, le seul auteur de cette insulte, ne s'est proposé d'autre but que de m'empêcher d'accomplir la mission dont Votre Excellence a daigné me charger près du négus abyssin... Il est urgent, au point de vue du respect dû au pavillon et de l'influence française en Abyssinie, qu'il soit exigé du gouvernement égyptien une réparation éclatante [1]. »

A la vérité M. de Sarzec avait négligé, en l'occurrence, d'observer les

[1] A. E. *Correspondance politique*, Massawa. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 13 août 1873.

formalités d'usage. La présence du *Tarn*, bâtiment de guerre étranger, n'avait pas été signalée aux autorités locales; le vice-consul avait omis de requérir les fonctionnaires de la douane à l'effet de laisser passer en franchise les caisses qui lui étaient adressées [1]; il s'était constamment refusé à déclarer le contenu de ces caisses. Comme M. de Sarzec faisait lui-même le commerce et que, par ailleurs, la contrebande des armes était très active sur la côte d'Abyssinie, ce débarquement, effectué après le départ des fonctionnaires de la douane et contrairement aux règlements douaniers, avait paru suspect. En outre le vékil de la douane avait été copieusement insulté, et cette intempérance de langage n'était pas faite pour arranger les choses [2].

Munzinger envoya les colis au Caire, où, sans prendre garde aux scellés qui y étaient apposés, les caisses furent ouvertes pour vérifier leur contenu. On trouva qu'elles renfermaient des armes de luxe adressées par le président Mac-Mahon au négus. Ce bris de scellés officiels et l'ouverture de caisses appartenant au gouvernement français, constituaient un mauvais procédé de la part des autorités égyptiennes. Le Khédive s'en excusa aussitôt [3]. Mais le gouvernement français ne pouvait faire moins que de demander réparation. L'incident soulevé à Massawa par l'autorité locale ayant été public, il en devait être de même de la réparation [4]. Le Khédive s'y prêta de bonne grâce. Munzinger pacha, qui se trouvait au Caire, vint au consulat général apporter officiellement ses excuses au représentant de la France [5]. Les caisses du gouvernement français furent chargées à bord du navire de guerre égyptien *Latif;* un délégué du consulat général, M. du Houssoy, et un représentant de Son Altesse, Sami bey, accompagnèrent les colis à Massawa. L'arrivée du vapeur égyptien

[1] Cf. A. E. Égypte 54. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères, 9 octobre 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 31, p. 121. Munzinger à la Maïa Sanieh, 17 août 1873.

[3] A. E. Égypte 54. Nubar à Pellissier de Reynaud, 3 septembre 1873.

[4] A. E. Égypte 54. Le Ministre des Affaires étrangères à M. de Cazaux, 1er octobre 1873.

[5] A. E. Égypte 54. M. de Cazaux au Ministre des Affaires étrangères, 18 novembre 1873.

dans ce port coïncida avec celle de l'aviso de guerre français *Du Conédic*, dont la présence était destinée à rehausser l'éclat de la réparation. Celle-ci s'effectua fort courtoisement en présence d'Arakel bey, le nouveau gouverneur de Massawa. En remettant à M. du Houssoy, au consulat de France, les armes débarquées du *Latif*, Sami bey, aide de camp du vice-roi, lui dit en présence du commandant de l'aviso français : « Je viens vous remettre des caisses ouvertes par un malentendu que le vice-roi regrette [1]. »

Bien que cette cérémonie fût de nature à porter quelque atteinte au prestige de l'Égypte, elle passa presque inaperçue des habitants de Massawa, grâce à l'absence de M. de Sarzec [2]. Nonobstant la saisie des cadeaux destinés au négus, le vice-consul de France était en effet parti pour l'Abyssinie au mois d'août 1873, afin de remettre au roi Johannès la lettre du Président de la République. Sarzec pensait trouver le négus à Debra Tabor; il dut le suivre jusqu'au Godjam, où Johannès s'était rendu pour combattre le ras Adal révolté [3]. Au cours des entretiens qu'il eut avec le roi, le consul le trouva bien disposé en faveur des missionnaires catholiques et assez réticent à l'égard du ras de Choa qui voulait s'emparer des Wollo-Galla, province que Johannès n'était pas disposé à lui laisser prendre. Par contre le négus exprima son désappointement de voir que le président Mac-Mahon ne faisait, dans sa lettre, aucune mention du différend qui le séparait de l'Égypte. La France, dit-il, refuse sa médiation, alors que l'Égypte continue ses empiètements, et il énuméra toutes les positions dont le Khédive s'était emparé, ajoutant que les Égyptiens venaient encore d'occuper, avec 150 soldats et 2 canons, en

[1] A. E. Égypte 55. M. du Houssoy à M. de Cazaux, Alexandrie, 5 janvier 1874. M. du Houssoy profita de sa visite à Massawa pour faire une enquête sur les actes de M. de Sarzec. Cette enquête montra que Sarzec se servait de sa situation officielle pour favoriser le commerce qu'il faisait dans l'intérieur de l'Abyssinie. Le département des Affaires étrangères jugea nécessaire de le rappeler en France.

[2] Cf. A. A. Lettre d'Arakel bey, Massawa, 22 décembre 1872.

[3] Le récit de ce voyage a été conté par le naturaliste Achille Raffray, qui accompagna M. de Sarzec, dans un volume intitulé : *Abyssinie*, Paris, Plon 1876. On trouvera quelques détails sur la campagne de Johannès contre le ras du Godjam dans cet ouvrage, p. 271.

plein pays Basen, la localité d'Alemmo, sise à quelques milles seulement du Mareb, et d'où ils menaçaient non seulement le Hamacène, mais Adoua. « Si les puissances européennes ne répondent enfin à mon appel et n'interviennent comme je le leur ai demandé, déclara-t-il, dégagé dès lors de la parole que je leur ai donnée, je sortirai de l'immobilité dans laquelle je me suis maintenu jusqu'à ce jour et chasserai, seul, les Turcs de mon pays [1]. »

Au mois d'avril 1874, le négus fit des déclarations analogues au missionnaire Flad, qui était venu le trouver au Godjam pour lui remettre une lettre de lord Granville [2]. « Le roi d'Abyssinie, écrivait Stanton, refusa les offres amicales que lui faisait le Khédive, et dit à Flad qu'il n'entrerait pas en arrangement avec les Turcs tant que tout le territoire qui avait appartenu jadis à l'Abyssinie ne lui aurait pas été rendu, y compris le port d'Amphila, et que s'il n'avait pas été occupé à réprimer la révolte du Godjam, il aurait marché contre les Égyptiens pour reprendre possession des districts occupés par eux [3]. »

En fait, la tranquillité des confins soudano-abyssins ne cessa d'être troublée par les incursions et les pillages des Abyssins. En janvier 1874, les habitants du Dembelas attaquèrent les Arabes de Tawass, qui se trouvaient aux pâturages d'Adaye, près du Khor Barka, s'emparèrent de 4.400 têtes de bétail, et tuèrent quatre hommes, une femme et cent bestiaux [4]. Du côté de Gallabat, les populations vivaient dans une insécurité continuelle. Au début de janvier 1874, le général Stanton signala une incursion des Abyssins dans cette région [5]. Pendant le séjour qu'y fit le missionnaire Flad en janvier et février 1874, les Abyssins à deux reprises envahirent le territoire égyptien, brûlèrent deux villages, égorgèrent de sang-froid tous les habitants mâles, emmenèrent en servitude

[1] A. E. Égypte 55. Sarzec au duc Decazes, n° 19, Massawa, 20 avril 1874.

[2] Au cours d'une conversation qu'il eut un jour avec Flad sur les frontières de son royaume, Johannès fit observer que jadis le territoire de l'Éthiopie s'étendait jusqu'à Jérusalem! (cf. F. O. 78-2342. Stanton à lord Derby, 18 juin 1874).

[3] F. O. 78-2342. Stanton à lord Derby, Alexandrie, 17 juin 1874.

[4] A. A. Reg. 1875, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 36, p. 57. Munzinger à la Maïa, 30 janvier 1874.

[5] F. O. 78-2342. Stanton à lord Granville, 3 janvier 1874.

les femmes et les enfants et pillèrent le pays[1]. La situation déplorable des confins faisait un pénible contraste avec l'ordre qui régnait dans les provinces administrées par Munzinger. « Tout ce pays, écrivait Flad, qui, jadis, était rempli de voleurs, est en sécurité. Les indigènes sont des plus heureux et adorent Munzinger bey, à cause du bon gouvernement et de la protection dont ils jouissent. Les cheikhs et les anciens fonctionnaires n'aiment pas Munzinger. La raison en est qu'ils ne peuvent plus voler et opprimer leurs sujets comme ils faisaient autrefois. Quelques personnes influentes des Bogos m'ont dit que si les Turcs quittaient demain leur pays, pas un seul d'entre eux n'y demeurerait; ils les suivraient, car ils sont beaucoup plus heureux sous le gouvernement égyptien qu'ils ne l'ont jamais été quand ils étaient soumis aux Abyssins[2]. »

Le gouvernement britannique tira les conclusions de cet état de choses. « Le moins nous aurons affaire avec ces disputes et ces intrigues entre Abyssins et Égyptiens, le mieux cela vaudra », déclara lord Tenterden après avoir pris connaissance des dépêches d'Égypte. Et lord Derby, qui avait succédé à lord Granville comme secrétaire d'État au Foreign Office[3], écrivit en apostille : « Évitons absolument de nous immiscer à l'avenir dans ces questions[4]. »

Cette décision du gouvernement britannique constituait un succès pour la politique du Khédive. Lorsqu'il avait fait occuper les Bogos en 1872, ses intentions avaient paru suspectes à l'Angleterre, qui était intervenue au Caire pour soutenir les intérêts du roi Johannès et maintenir son indépendance qu'elle croyait menacée. Le Khédive avait laissé passer l'orage, sans cesser de consolider ses positions autour de l'Abyssinie. Ses troupes

[1] F. O. 84-1397. F. M. Flad au général Stanton, Metamma, 9 février 1874; transmis par Stanton le 8 mai 1874.

[2] F. O. 84-1397. Flad au colonel Stanton, 9 février 1874. Cf. également une appréciation favorable du gouvernement de Munzinger dans le journal l'*Égypte* qui, dans son numéro du 24 novembre 1880, publia une lettre de M. G. Wild, membre correspondant au Caire de la Société de Géographie commerciale de la Suisse orientale à Saint-Gall.

[3] Le 21 février 1874.

[4] F. O. 78-2342. Apostilles sur la dépêche de Stanton n° 50, datée du 17 juin 1874.

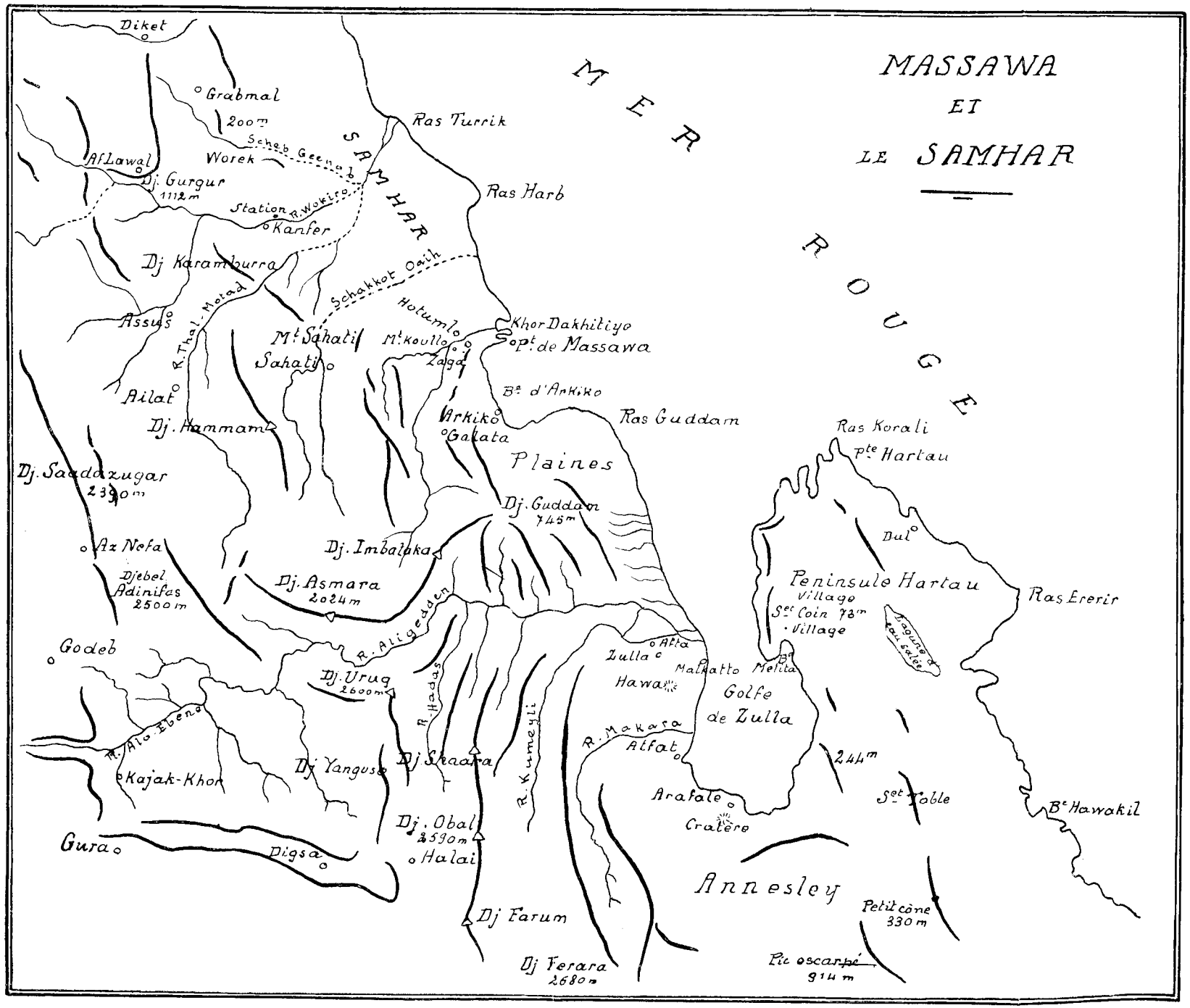
MASSAWA
ET
LE SAMHAR
MER ROUGE
SAMHAR
Diket
Grabmal
200m
Scheb Geenab
Worek
Af Lawal
Dj. Gurgur
1112m
Station R. Wokiro
Kanfer
Dj Karamburra
Schakkot Oaih
Assus
R. Thal-Motad
Mt Sahati
Sahati
Hotumlo
Mt Koullo
Zaga
Khor Dakhitiyo
Pt de Massawa
Ailat
Dj. Hammam
Bs d'Arkiko
Arkiko
Galata
Ras Guddam
Plaines
Dj. Saadazugar
2390m
Dj. Guddam
745m
Az Nefa
Djebel Adinifas
2500m
Dj. Imbalaka
Dj. Asmara
2024m
R. Aligedden
Godeb
Dj. Urug
2600m
R. Hadas
R. Ala Ebeno
Kajak-Khor
Dj Yangus
Dj Shaara
R. Kumeyli
Dj. Obal
2590m
Halai
Gura
Digsa
Dj Farum
Dj Ferara
2680m
Ras Turrik
Ras Harb
Ras Korali
Pte Hartau
Dul
Peninsule Hartau
Village
Set Coin 73m
Village
Lagune d'eau salée
Ras Ererir
Afta
Zulla
Malkatto
Melita
Hawa
Golfe de Zulla
R. Makara
Atfat
244m
Arafale
Cratère
Set Toble
Bc Hawakil
Annesley
Petit cône
330m
Pic escarpé
914m

avaient occupé et fortifié Gallabat[1], accentué leur pénétration dans le pays des Basen, occupé les pentes qui conduisent au sommet du plateau du Hamacène. Le vice-roi était maître désormais des voies d'accès à l'Éthiopie. Et tout cela s'était fait sans bruit, avec force protestations de respect pour l'indépendance de l'Abyssinie qui avaient fini par rassurer le gouvernement britannique mal informé, d'ailleurs, sur ce qui se passait dans ces régions, en raison de l'absence de tout représentant anglais à Massawa[2]. Ainsi, fort habilement, le Khédive avait su retourner la situation à son profit, et c'était Johannès qui paraissait maintenant, aux yeux du Cabinet de Londres, s'opposer, par son intransigeance, à l'établissement d'une paix durable entre les deux pays. Quant au gouvernement français, éclairé par les rapports de M. de Sarzec, il ne conservait guère d'illusions sur les projets du Khédive, et chaque position occupée par les troupes du vice-roi lui paraissait un pas nouveau vers l'entier accomplissement d'un plan d'absorption de l'Abyssinie par le gouvernement égyptien. Mais comme il entendait, lui aussi, rester étranger aux démêlés du négus avec l'Égypte[3], le vice-roi put poursuivre sans obstacle sa politique d'encerclement à l'égard de l'Éthiopie, jusqu'à ce que sonnât l'heure de dévoiler ses ambitions.

[1] Une lettre du gouverneur du Soudan à la Maïa Sanieh, en date du 8 juin 1874, annonce l'achèvement des fortifications élevées à Gallabat, fortifications suffisantes à l'établissement de 2 bataillons, pourvues de magasins pour les provisions et les munitions, et munies de créneaux sur les quatre côtés (A. A. Reg. 1875, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 35, p. 101).

[2] En novembre 1873, le général Stanton avait proposé à son gouvernement d'établir un consul anglais à Massawa : 1° pour protéger le commerce et les intérêts anglais dans la partie sud de la mer Rouge; 2° pour informer le gouvernement de l'état des affaires en Abyssinie et dans les districts égyptiens frontières; 3° pour lutter contre la traite qui se continuait sur une grande échelle dans ces parages. Stanton suggérait que le rayon d'action du consul s'étendît le long des districts frontières jusqu'au Nil Bleu et le long de la mer Rouge jusqu'à Souakin compris. Aucune suite ne fut donnée par le Foreign Office à cette proposition.

[3] Le 1er août 1873, le Ministre des Affaires étrangères écrivait à Sarzec : «Quant aux démêlés du négus avec l'Égypte, nous y demeurons complètement étrangers et notre unique désir est de voir hâter, autant que possible, la pacification de la frontière» (A. E. *Correspondance politique*, Massawa).

CHAPITRE IX.

L'ADMINISTRATION DU SOUDAN DE 1870 À 1871.

1. — LE GOUVERNORAT DU LITTORAL DE LA MER ROUGE.

LES IDÉES DE MOMTAZ PACHA.

Après avoir créé en 1869 le kism du Bahr el Ghazal et la mamourieh de Foung[1], Giaffar pacha, gouverneur général du Soudan, se rendit compte que l'administration de cet immense pays dépassait ses forces. S'il persistait à en diriger seul les destinées, il était à craindre qu'en dépit de ses efforts, le pays cessât d'avancer dans la voie du progrès et, même, que la civilisation y marquât un recul. Aussi, faisant litière de ses ambitions personnelles, Giaffar proposa-t-il au Khédive de détacher de son administration les gouvernorats de Souakin et de Massawa ainsi que le littoral de la mer Rouge[2] d'une part, les montagnes de Koufit, des Barea, des Basen et la moudirieh du Taka de l'autre, pour en former une unité administrative, sous le nom de « deuxième partie du Soudan », dont la gestion serait confiée à Khosrew pacha qui se trouvait à cette époque au Soudan, avec mission d'activer les préparatifs de l'expédition Baker[3].

Le Khédive différa sa réponse pendant plusieurs mois, puis, au mois de mai 1870, il se décida. « Par suite de la vaste étendue des provinces soudanaises, manda-t-il à Giaffar pacha, et leur éloignement l'une de

[1] Cf. t. III, 1re partie, chap. VIII, §. 10 et 12.

[2] Par cette expression, Giaffar pacha entendait désigner les régions de Edd, Beiloul, Roheita, Tadjoura et Berbera, situées au nord et au sud de Bab el Mandeb. — Il y a lieu de noter qu'à cette époque Tadjoura ni Berbera n'appartenaient à l'Égypte.

[3] A. A. Carton 46, *Maïa Sanieh*, pièce 27. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 16 août 1869.

l'autre, qui rendent difficile au gouvernorat de procéder à leur inspection et de veiller de près aux intérêts de leurs habitants, et vu la nécessité d'adopter les mesures appropriées afin de conduire les habitants vers le progrès et la civilisation, de les encourager à s'adonner à l'agriculture pour en récolter les fruits qui forment la base de la fortune et de la prospérité nationales, de développer le commerce etc., pour toutes ces raisons, nous avons décidé de réunir sous un gouvernorat indépendant, appelé « gouvernorat du littoral de la mer Rouge », les gouvernorats de Souakin, Massawa et Taka, ainsi que le restant du littoral de la mer Rouge jusqu'à Berbera, frontière limite du gouvernement, et d'y nommer Ahmed Momtaz en qualité de gouverneur. » Dans la pensée du Khédive, cette nouvelle province constituerait en quelque sorte le Bas-Soudan, et Baker ayant été nommé d'autre part gouverneur du Haut-Soudan, Giaffar pacha se trouverait avoir désormais à administrer la région intermédiaire [1].

Ahmed Momtaz, que la confiance du vice-roi appelait à la tête de la nouvelle province, était depuis quelques années gouverneur de Souakin. Dans ce poste, il avait déployé une activité qui avait paru de bon aloi au Khédive [2]. Appelé au Caire en avril 1870, il eut l'habileté de développer des idées qui cadraient entièrement avec celles du prince [3]. Selon lui, c'était une dérision que le Soudan ne fournît au Trésor central qu'une somme de 15.000 bourses par an. La richesse et la prospérité d'un pays, disait-il, reposent sur trois facteurs essentiels : l'existence de terres agricoles et de pluies, la présence d'une nombreuse population susceptible de s'adonner aux travaux des champs, la mise en œuvre de moyens adéquats pour porter les produits du sol aux lieux de vente ou d'échange. Or au Soudan, affirmait-il, ces trois conditions se trouvaient réunies. Les pluies y tombent en abondance, les terres sont fertiles et traversées par les deux grandes artères du Nil, ainsi que par leurs affluents, le Dender, le Rahad, l'Atbara, dont la navigation est facile. Enfin les arbres, qui abondent sur les rives du fleuve, permettent de construire

[1] A.A. Reg. 1934, *Ordres supérieurs,* pièce 8, p. 44. O.S. au gouverneur du Soudan, 25 mai 1870.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 423 et suiv.

[3] Ces idées furent consignées par écrit dans un rapport en date du 25 octobre 1870.

des barques qui porteraient les produits de la récolte jusqu'en Égypte. Parmi les cultures à entreprendre dans ce pays, aucune ne paraissait à Momtaz susceptible d'une aussi belle réussite que le coton. La culture du coton, disait-il, n'exige pas, au Soudan, les labeurs pénibles qu'imposent en Égypte le labourage et l'irrigation fréquente du sol. Pour cultiver cette plante, il suffit d'éparpiller les graines de coton sur le sol, à l'exemple des graines de doura. Lorsqu'elles ont germé et qu'un petit arbuste commence à pousser, on prend soin d'arracher les herbes environnantes; rien alors n'entrave son développement et sa production. Le cotonnier se montre très résistant; il vit environ vingt ans, et Momtaz assure avoir vu des arbustes qui avaient quinze ans d'âge. D'autre part la culture du coton ne se ressent pas des sauterelles; alors que le doura est ravagé par ces insectes, le cotonnier refleurit et reproduit ses capsules « même après que les sauterelles ont dévoré les feuilles et les branches. » Rien ne serait plus facile, affirmait le gouverneur, que de cultiver le coton. Les pluies ne manquent pas; elles arrosent les terres du Soudan jusqu'à la moudirieh de Berber; plus au nord, dans le Dongola, l'irrigation se fait par rigoles. Que les « millions » d'habitants du Soudan se mettent donc au travail, et bientôt les terres « où vivent les bêtes fauves et les gazelles, seront transformées en vastes champs de coton et les récoltes cotonnières pourront atteindre deux millions de cantars après quatre ans. » En outre, le Soudan pourrait envoyer en Égypte de grandes quantités de bois, ce qui dispenserait les Égyptiens de s'approvisionner de ce produit à l'étranger; le pays pourrait aussi exporter la laine de ses moutons, le poil de ses chèvres, à condition d'améliorer les espèces ovines et caprines. Tel était le vaste programme d'améliorations tracé par Momtaz pacha, programme dont le moindre mérite n'était pas de substituer aux 15.000 bourses chichement payées au Trésor du Caire, « l'envoi de 500.000 cantars de coton, dont le prix de vente en Égypte pourrait atteindre 200.000 bourses sinon davantage [1]. » On conçoit que séduit par de si belles promesses, le Khédive ait donné carte blanche à Momtaz pacha pour exécuter ses mirifiques projets.

[1] A. A. Reg. 3910, *Départ Littoral de la mer Rouge*, pièce 8, p. 178. Momtaz pacha à la Maïa Sanieh, 25 octobre 1870. — Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 624. Rapport en turc de Momtaz pacha, même date.

DÉMÊLÉS DE MOMTAZ PACHA AVEC LE MOUDIR DU TAKA.

Arrivé en juin 1870 à Souakin, le gouverneur du littoral de la mer Rouge y rencontra le moudir du Taka, Abdel Razekh bey, avec qui il s'entretint de développement de la culture du coton dans sa province. Selon Momtaz pacha, le moudir lui aurait déclaré que, sous ce rapport, les terres du Taka étaient bonnes, voire même meilleures que celles de l'Égypte, et il aurait ajouté qu'il serait possible de construire à bon marché des barques qui, par la voie fluviale de l'Atbara, transporteraient la récolte de coton jusqu'à Boulac [1]. Cependant, dans sa correspondance, Razekh bey se défend d'avoir tenu de pareils propos. «J'ai reçu, écrivit-il au Caire, des instructions du gouverneur du littoral de la mer Rouge pour entreprendre la culture du coton dans ma moudirieh et 200 ardebs de graines me furent transmises à cet effet. Alors que je procédais à l'exécution de ces instructions, je reçus des lettres du dit gouverneur me demandant d'entreprendre la coupe des arbres se trouvant sur les berges de l'Atbara, de les réunir par mille ou deux mille et de les envoyer par voie fluviale jusqu'au Caire, en plaçant sur ces bois les balles de coton provenant de la récolte de la moudirieh. J'ai fait couper plus de 7.000 pieds; mais après consultation des connaisseurs et des gens expérimentés de la région, il s'est avéré impossible de les envoyer au Caire par voie fluviale.» De plus, le moudir niait avoir tenu les propos que lui prêtait Momtaz pacha sur l'aptitude des terres de sa moudirieh à la culture du coton, et sur leur plus grande fertilité comparée à celle des terres de l'Égypte [2].

Les dénégations de Razekh bey, qui avait une longue expérience du Soudan, auraient fait réfléchir tout autre homme que Momtaz pacha. Mais ce dernier ne voulait pas être ébranlé dans son optimisme. Loin de tenir compte des objections qui lui étaient faites, il écrivit à la Maïa pour dire qu'il se doutait, avant même d'entreprendre l'exécution de son plan, que les gouverneurs et moudirs des régions soudanaises prétendraient que

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 353. Momtaz pacha à la Maïa, 15 juin 1870.

[2] A. A. Reg. 1849, *Arrivée Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 8. Le moudir du Taka à la Maïa, 6 septembre 1870.

les propositions par lui soumises au Caire étaient illogiques et irréalisables[1]. Il traita de fallacieuses les raisons données par Razekh bey pour ne pas entreprendre la culture du coton. Contrairement à ce que prétendait le moudir, le Gach roulait des eaux abondantes et, d'ailleurs, à défaut d'irrigation, les eaux de pluie suffisaient à la culture de cette plante. Quant au transport des récoltes, Razekh bey prétendait que les bois de l'Atbara étaient impropres à la construction de barques. Mais à défaut de barques, ne pouvait-on placer les récoltes sur des radeaux de bois assemblés, qu'on laisserait dériver au fil du courant jusqu'en Égypte? Momtaz pacha, on le voit, ne s'embarrassait pas pour si peu! Circonstance aggravante : le moudir, au lieu d'exécuter les ordres qui lui avaient été donnés, avait incité les cheikhs et les habitants du kism d'El Halayika à lui présenter des requêtes, dans lesquelles ceux-ci prétendaient être incapables de planter les graines qui leur avaient été distribuées. De plus, il avait nommé une commission, composée d'officiers et de cheikhs, et présidée par le binbachi du 2e régiment d'infanterie soudanaise, pour examiner l'aptitude des terres à la culture du coton. Un rapport favorable fut rédigé par la commission, mais, au dire de Momtaz pacha, seuls le binbachi et deux officiers le signèrent; quant aux autres membres de la commission, ils s'abstinrent de le faire par crainte du moudir. D'ailleurs, sur les 190 ardebs de graines remises à Razekh bey, 145 seulement avaient été distribuées et une partie seulement de ces dernières effectivement plantées, alors qu'on aurait dû, d'après le gouverneur, semer au moins 500 ardebs de graines. Pourquoi une culture qui avait si bien réussi dans la circonscription de Souakin et enrichi ses habitants, ne réussirait-elle pas au Taka? Sur 48 millions de feddans de superficie, cette moudirieh en comptait 16 millions susceptibles d'être mis en culture; elle avait une population de 2 millions d'habitants qui, n'ayant aucune industrie, ne s'occupaient que de la culture du maïs et de l'élevage du bétail, ce qui les maintenait dans un état relatif de pauvreté. Aussi l'impôt fixé pour cette moudirieh était-il perçu avec difficulté; d'importants arriérés restaient dus chaque année; les dépenses dépassaient les recettes et il fallait

[1] A. A. Reg. 3910, *Littoral de la mer Rouge*, pièce 8, p. 178. Momtaz pacha à la Maïa, 25 octobre 1870.

venir au secours de la province pour équilibrer son budget. La culture du coton mettrait fin à cette situation. Enfin, pour vaincre la mauvaise volonté du moudir, Momtaz pacha suggérait l'envoi au Taka d'une commission qui serait chargée d'inspecter les terrains, de présenter un rapport sur leur aptitude à la culture du coton, et de déterminer en même temps les moyens de transporter ces récoltes en Égypte [1]. Le gouverneur du littoral de la mer Rouge demandait également l'envoi de 3.000 ardebs de graines de coton pour être semées l'année suivante, ainsi que des machines d'égrenage et de pressage pour traiter la récolte de la moudirieh à raison de 1.500 cantars par jour, la superficie cultivée en coton au Taka pouvant atteindre, disait-il, 100.000 feddans en l'espace de deux ou trois ans [2].

Directement mis en cause par son supérieur, accusé par lui de ne pas rechercher le bien et la prospérité de ses administrés, le moudir du Taka protesta de sa bonne gestion [3]. Momtaz pacha émit alors de nouveaux griefs contre son subordonné; il accusa Razekh bey d'avoir maltraité certains habitants et cheikhs de sa moudirieh et, pour tirer l'affaire au clair, il proposa de nommer une commission spéciale composée de commerçants, de notables et d'omdehs de la région, devant laquelle le moudir aurait à comparaître [4]. Puis il accueillit Moussa Ibrahim et Mohamed agha el Awad, cheikhs des cheikhs et nazirs des kisms des Hadendoa et des Halayika, venus à lui pour se plaindre du moudir du Taka [5]. Razekh bey riposta en dénonçant à son tour l'attitude de Momtaz pacha qui, disait-il, ne faisait pas cas de ses observations touchant l'administration de la moudirieh, et le menaçait constamment de renvoi. Il lui reprochait d'avoir, en outre, gardé près de lui, à Souakin, pendant trois mois, le

[1] A. A. Reg. 3910, *Littoral de la mer Rouge,* pièce 7, p. 169. Momtaz pacha à la Maïa, 25 octobre 1870.

[2] Il existait déjà à Kassala, à cette époque, quelques machines d'égrenage et de pressage du coton, importées par le commerçant Yanni Cozzika.

[3] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh,* pièce 2, p. 8. Abdel Razekh bey à la Maïa, 21 octobre 1870.

[4] A. A. Reg. 1847, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 9, p. 52. Momtaz pacha à la Maïa, 25 octobre 1870.

[5] A. A. Reg. 1847, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 12, p. 69. Momtaz pacha à la Maïa, 30 décembre 1870.

nazir des Halayika et empêché de la sorte la perception des impôts [1]. Finalement, le Khédive, appelé à trancher ces démêlés, approuva les mesures de Momtaz pacha et destitua le moudir du Taka [2].

Si grande était la passion du gouverneur du littoral de la mer Rouge d'accroître la production du coton, qu'il rêvait même d'en développer la culture parmi les Arabes nomades Choukrié et Dabaïné, qui vivent entre le Nil Bleu et l'Atbara. Cette région constituait, on l'a vu, le grand centre de la production cotonnière au Soudan [3]. Le coton qu'elle produisait était exporté vers l'Abyssinie. Momtaz pacha suggéra d'établir à Gos Regeb sur l'Atbara, ainsi qu'entre Guedaref et Assobri des chantiers, où « dix » charpentiers spécialisés s'emploieraient à construire des barques. Sûrs alors de pouvoir transporter leur coton en Égypte, les Arabes de ces tribus, affirmait-il, développeraient la culture de cette plante [4].

LE SAMHAR.

Dès la fin de juin 1870, Momtaz pacha s'était rendu à Massawa, où il avait pris contact avec les cheikhs de la moudirieh du Taka et avec le cheikh Hamid, nazir du kism des Beni Amer. Ceux-ci se plaignirent de la quantité de bêtes féroces qui infestaient leurs régions, s'attaquaient à leurs troupeaux ainsi qu'aux habitants, et empêchaient ces derniers de s'adonner à l'agriculture. Le gouverneur du littoral suggéra en conséquence en haut lieu de payer une prime pour toute bête sauvage abattue, afin de délivrer le pays de ce fléau [5].

Quelques mois plus tard il visita en détail le Samhar, nom donné à la région côtière qui s'étend depuis Arkiko jusqu'à Aghik. La population de Massawa, au dire du gouverneur, s'élevait à cette époque à 3.000

[1] A. A. Reg. 1849, *Arrivée Maïa Sanieh.* Abdel Razekh bey à la Maïa, 18 janvier 1871.

[2] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs,* pièce 44, p. 59 et pièce 3, p. 36. O. S. à Momtaz pacha, 18 novembre 1870, 9 janvier 1871. — Abdel Razekh bey occupait le poste de moudir du Taka depuis cinq ans.

[3] Cf. t. III, 1re partie, p. 27.

[4] A. A. Reg. 1847, *Arrivée Maïa Sanieh,* pièce 11, p. 69. Momtaz pacha à la Maïa, 27 octobre 1870.

[5] A. A. Reg. 1835, *Arrivée Maïa Sanieh,* Momtaz pacha à la Maïa, 22 juin 1870.

habitants. Au sud-ouest de cette ville, le bourg d'Arkiko comptait environ 1.500 âmes. L'eau de ses puits servait à alimenter Massawa; elle arrosait également des cultures potagères, que Momtaz pacha jugea devoir être plus profitable de remplacer par des dattiers. Quant au fort qui défendait le bourg, il avait grandement besoin de réparations [1].

Le terrain situé entre Arkiko et Hotumlo, note le gouverneur dans son rapport, est apte à la culture du coton; les puits permettent de l'irriguer. A l'ouest de Hotumlo, se trouve M'Koullo, dont les habitants vivent à Massawa pendant le jour et ne retournent chez eux que pour la nuit. M'Koullo possède des puits dont l'eau est potable. Au nord de Hotumlo, s'étend une région appelée Wadi el Dab, dont la superficie est de 4.000 feddans environ. On y cultive le maïs; les essais de culture du coton qui y ont été entrepris, ont donné des résultats « surprenants ». Cependant l'eau de pluie manque durant une partie de l'année et il faudrait y suppléer en forant des puits.

A trois heures de Wadi el Dab, se trouve une autre région appelée Ad'ilou, d'une superficie de 3.000 feddans environ et dont la terre est apte à la culture. Entre Massawa et Souakin, il existe deux petites salines; l'une dépend de Massawa et rapporte 15 bourses par an, l'autre d'Aghik et rapporte 6.000 piastres. La région est occupée par les tribus des Habab et des Beni Amer qui s'adonnent à l'élevage. Aghik compte 154 habitants qui se livrent à l'agriculture, depuis que l'Égypte a étendu sa domination dans ces parages [2]. Dans l'ensemble, le Samhar est une région pauvre et l'on doit s'occuper activement, déclare le gouverneur, d'y développer la culture du coton, car les revenus de Massawa ne suffisent pas à ses dépenses et des arriérés d'impôts sont dus par les habitants [3].

Le Samhar formait à cette époque un kism dont l'administration avait été confiée au naïb Mohamed Abdel Rahim, appointé à raison de P. T. 2.500 par mois. Ce naïb, au dire de Momtaz pacha, avait de forts mauvais antécédents. Jadis, du temps où les Turcs étaient établis

[1] Le 4 avril 1871, le Khédive donna l'ordre de procéder à ces réparations (cf. A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs*, pièce 11, p. 146).

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 425-426.

[3] A. A. Dossier 3/7, pièce 6 : *Journal des événements*, annexé à une lettre de Momtaz pacha à la Maïa en date du 26 mars 1871.

à Massawa, il avait plus d'une fois donné du fil à retordre aux gouverneurs de la ville. Tour à tour disgrâcié ou en faveur, il avait connu tantôt l'exil et la prison, tantôt les avantages du pouvoir dont il abusait aussitôt, ce qui provoquait à nouveau sa destitution. Lorsque l'administration de Massawa eut été déférée à l'Égypte, le nouveau gouverneur Hassan bey, utilisa parfois les services d'Abdel Rahim[1]; mais il n'en faisait pas grand cas, de sorte que le naïb recommença ses attaques contre les Habab. Le grand cheikh de ces tribus, Hassan Kentibaye, se plaignit amèrement de ses actes et, plutôt que de continuer à les souffrir, il préféra quitter le pays et aller vivre au Taka. Son successeur, nommé Mohamed Medine, se sentant, lui aussi, impuissant à s'opposer au naïb, préféra s'entendre avec lui : ils firent cause commune et la région se trouva livrée à leur merci.

Les Habab n'étaient pas seuls à souffrir des excès de pouvoir d'Abdel Rahim. Les Az-Temariam se plaignaient également du naïb qui leur faisait payer un impôt supérieur à celui qu'avait fixé le gouvernement. De plus le nazir favorisait la contrebande des armes qui étaient introduites en Abyssinie par la voie de Hotumlo et de M'Koullo[2]. Il prélevait annuellement 1.400 tallaris sur une localité appelée Mazbar el Gharbia, qui appartenait au prince Kassa, 500 tallaris sur une quarantaine de villages du Hamacène, et 100 tallaris encore sur sept villages voisins du Hamacène et qui dépendaient de l'Égypte. Près d'Aïlat, où le naïb avait fixé sa résidence, se trouvaient les localités de Makdal Abit, Makatâte et Domg, dont les habitants voulaient s'adonner à la culture; le nazir s'y opposa, sous prétexte que la région appartenait aux Kastanes, alors que ces derniers n'avaient jamais élevé pareille prétention. Le naïb assurait également que les salines des Taltal dépendaient des Kastanes et non de l'Égypte. Ses sympathies allaient évidemment aux Kastanes, chez qui Abdel Rahim avait choisi trois épouses[3]. En outre le naïb négligeait entièrement le kism dont il avait l'administration. « Sa négligence, expliquait Momtaz pacha, est la seule raison pour laquelle l'agriculture n'est pas

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 341.

[2] Cette contrebande s'élevait à 4.000 fusils, épées, etc., par an, au dire de Momtaz pacha.

[3] A. A. Dossier 3/7, pièce 5. Note d'Ahmed Momtaz, 26 mars 1871.

développée sur les montagnes et les côtes dépendant de son gouvernorat.» Et afin de prouver son incurie, le gouverneur du littoral de la mer Rouge envoya au Caire trois omdehs de tribus, pour donner toutes les indications utiles sur ces régions, leurs terres et leurs habitants, et recevoir les instructions qu'il plairait au Khédive de leur donner en vue de propager l'agriculture dans ces immenses contrées [1].

Cette situation appelait un prompt remède. Momtaz pacha fit mander auprès de lui l'ancien et le nouveau cheikh des Habab, pour résoudre avec eux la question des impôts arriérés. Le cheikh Hassan se montra disposé à revenir à la tête de ses tribus et à faire le nécessaire pour recouvrer l'impôt, à condition que le nazir du Samhar cessât d'exercer son autorité sur lui. Le gouverneur y consentit; Hassan reprit son poste; Momtaz pacha lui adjoignit Mohamed Medine comme second et l'autorisa à remettre directement au Trésor, sans l'intervention du naïb, le montant de l'impôt des tribus [2]. Le Khédive approuva ces mesures; le kism fut supprimé, Abdel Rahim relevé de ses fonctions et nommé moawen au gouvernorat. Comme il touchait un traitement de P. T. 2.500 par mois alors que le naïb Idris Ibn Hassan, nazir du kism des Danakil, n'était appointé qu'à P. T. 400, le vice-roi décida d'égaliser les deux traitements et de donner à chacun P. T. 1.450 par mois [3].

Dans le dessein de favoriser l'agriculture dans cette région, on envisagea au Caire l'idée d'employer la main-d'œuvre militaire aux travaux de la terre. Sur l'ordre du Khédive, Momtaz pacha étudia un projet selon lequel un régiment, comprenant 4.136 officiers et soldats, serait constitué en colonie agricole sur les côtes de la mer Rouge. La comparaison des dépenses et des recettes fit toutefois ressortir que les premières excéderaient de 580 bourses environ les revenus à tirer de l'exploitation [4]. Le projet n'eut pas de suite; il devait être repris plus tard par le Khédive sous une autre forme.

[1] A. A. Dossier 3/7, pièce 4. Ahmed Momtaz au mihradar du Khédive, 23 mars 1871.

[2] A. A. Dossier 3/7, pièce 5. Note d'Ahmed Momtaz, 26 mars 1871.

[3] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs*, pièce 5, p. 94. O. S. à Momtaz pacha, 31 mars 1871.

[4] A. A. Dossier 3/7, pièce 7. Momtaz pacha au mihradar du Khédive, sans date.

Si entreprenant que fût Momtaz pacha, il se refusait à exécuter certains projets dont la réalisation lui paraissait trop difficile. C'est ainsi qu'en juillet 1870, il reçut l'ordre d'établir des soldats dans la région de Bérénice. Or cette localité se trouvait, selon lui, à 488 milles au nord de Souakin, tandis qu'elle n'était qu'à 180 milles de Kosséir; de plus aucune ligne de navigation ne reliait Souakin à Kosséir. Pour ces deux raisons, la tâche d'approvisionner la troupe s'avérait très difficile. Il suggéra donc au ministère de l'Intérieur l'idée de détacher quelques soldats de Kosséir à Bérénice. Le ministère répondit que ce détachement ne pourrait être envisagé qu'après la construction des bâtiments nécessaires pour le loger et le creusement des puits. Alors Momtaz pacha fit valoir qu'il n'y avait pas lieu d'entreprendre ces constructions, que les puits existaient dans ces parages et que l'on pouvait charger Hussein Khalifa, cheikh des Ababdé établis dans la région, de nommer deux ou trois hommes de cette tribu pour garder la côte, moyennant une rétribution. Ce serait là, ajoutait-il, une solution plus facile et qui occasionnerait moins de frais [1].

LA MISSION DE CHAHINE PACHA.

Quel que fût le crédit dont jouissait Momtaz pacha, le Khédive, frappé de la divergence de vues qui s'était manifestée entre le gouverneur du littoral de la mer Rouge et le moudir du Taka, voulut en avoir le cœur net et décida d'envoyer sur les lieux un délégué en qui il eût toute confiance. Chahine pacha, membre du conseil privé, était l'homme désigné pour ces sortes de mission. Déjà, en 1866, le vice-roi l'avait envoyé au Soudan [2]. En mars 1871, il lui confia la mission d'inspecter la province administrée par Momtaz pacha. Chahine se rendit d'abord à Souakin, où il constata que la population avait augmenté depuis sa dernière visite [3]. Les habitants tiraient le plus grand profit des eaux des ravines emmagasinées derrière la digue construite par Momtaz pacha, et n'étaient plus

[1] A. A. Reg. 1847, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 51. Momtaz pacha à la Maïa, 4 octobre 1870.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 226 et suiv.

[3] Cette visite remontait au mois d'avril 1866.

réduits à boire l'eau des puits. Par ailleurs, la région montagneuse qui entoure Souakin est riche en sources, en arbres et en pâturages, et les indigènes élèvent une grande quantité de bétail. Or la daïra du Khédive achetait chaque année au Soudan une quantité considérable de bœufs et de chameaux pour approvisionner ses taftiches. Au lieu de faire venir ce bétail de la région de Berber, pourquoi ne s'approvisionnerait-on pas dans celle de Souakin? Le bétail acheté pour le compte de la Daïra, y serait placé sous la surveillance d'un mamour, qui disposerait d'une vingtaine d'hommes et d'un raïs pour chaque millier de têtes de bétail. Mieux encore, on pourrait fonder avec les cheikhs les plus connus du pays, ainsi qu'avec les habitants et les négociants de réputation honorable, une société pour l'élevage des chevaux, des bœufs et des chameaux. La société importerait un certain nombre de taureaux égyptiens pour servir à la reproduction. On obtiendrait ainsi, affirmait Chahine pacha, un bétail supérieur à celui d'Égypte sous le rapport de la taille, d'un prix de revient peu élevé et qui constituerait un revenu permanent pour les fermes de Son Altesse. Le bétail serait envoyé en Égypte, par voie de terre en profitant de la période des pluies du sud qui tombent dans ces régions en automne; le trajet de Souakin à Kosséir pourrait se faire facilement en vingt jours, et l'on épargnerait ainsi les frais de transport par bateau [1].

Chahine pacha visita également la région de Tokar où il reconnut l'existence d'environ 200.000 feddans de terres aptes à la culture; 2.500 feddans étaient déjà effectivement plantés en coton. Chahine fit creuser onze puits sur la route de Souakin à Tokar pour faciliter les communications entre les deux villes [2].

L'envoyé du vice-roi se rendit ensuite à Massawa, avant de rentrer au Caire où il rédigea son rapport de mission. Le cadre de ce rapport dépassait de beaucoup l'étendue de la région qu'il avait visitée. En fait Chahine pacha traitait dans son ensemble le problème de la mise en valeur du Soudan, qu'il examinait province par province. Dans le gou-

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 27. Chahine King pacha au mihradar du Khédive, 10 avril 1871.

[2] A. A. Dossier 3/7, pièce 8. Chahine pacha au mihradar du Khédive, 16 mai 1871.

vernorat de Massawa, écrivait-il, le terrain cultivable s'élève, déduction faite des montagnes, des régions sablonneuses et des terres inaptes à la culture, à 1.012.749 feddans. Les Bédouins se contentent d'y cultiver du doura ouwega [1], en quantité d'ailleurs insuffisante pour leurs besoins, ce qui les oblige à acheter des grains au Taka et dans d'autres pays [2]. Le développement de cette culture affranchirait le pays du tribut qu'il paie de ce fait à l'étranger. Par ailleurs, les Abyssins achetaient chaque année à Massawa le coton du Yémen à raison d'un tallari pour six rotles [3]. En encourageant les habitants à cultiver le coton, ils trouveraient à le vendre avantageusement sur place, à raison de 15 tallaris le cantar, tandis que le surplus pourrait être expédié en Europe par voie de mer.

Dans la circonscription de Souakin, en dehors des immenses terrains de Tokar, il existe autour d'Aghik et de Souakin des régions favorables à la culture du coton qui s'étendent jusqu'à Darour, Darah et Rawaya; 20.000 feddans pourraient y être mis en coton. Par ailleurs, à l'ouest des montagnes de Sinkat, on trouve de nombreuses ravines propices à la même culture, et où la surface cultivée en coton pourrait atteindre 20.000 feddans également. Enfin, de part et d'autre du Khor el Arab, qui borne à l'ouest la région des Bédouins de Souakin, s'étendent de vastes superficies arrosées en été par les eaux de pluie et par les ravines. Si les Bédouins de Hamdab, de Karhibab, de Chaboudeniah et autres localités de cette région se sont contentés jusqu'ici de cultiver le doura, ils s'adonneraient à la culture du coton, en voyant les profits qu'ils peuvent réaliser, pour peu qu'on les y encourageât. 20.000 feddans pourraient là aussi être mis en culture; la récolte serait envoyée à Gos Regeb, sur l'Atbara, pour être acheminée vers l'Égypte par voie d'eau.

Passant ensuite à la moudirieh du Taka, Chahine pacha déclarait qu'elle offre plus de 7.000.000 de feddans non cultivés, dont 2.000.000 environ se trouvent dans la vallée du Gach. Avec sa population qui dépasse 2.000.000 d'habitants, on pourrait cultiver dès l'année suivante

[1] Variété de maïs, dont les grains sont minces et menus.

[2] Massawa importait, d'Arabie notamment, une quantité considérable de doura (cf. t. III, 1re partie, p. 260).

[3] Ce renseignement est donné par Momtaz pacha dans une lettre à la Maïa en date du 17 juillet 1870 (cf. A. A. Reg. 1835, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 35).

100.000 feddans en coton; encore ne serait-ce là qu'un commencement. Les localités situées dans la partie nord de la moudirieh enverraient leur récolte à Tokar et à Souakin, tandis que celle de la partie sud serait dirigée sur Gos Regeb, pour être acheminée vers l'Égypte au moment de la crue du fleuve.

La mamourieh de Guedaref, habitée par les Choukrié, les Dabaïné, les Hamran, possède des terres vastes et fertiles, mais les Bédouins restreignent leurs cultures aux produits qu'ils peuvent écouler. Si donc on établissait à Sofi, sur l'Atbara, un chantier qui construirait les barques nécessaires au transport des récoltes, on pourrait cultiver jusqu'à 200.000 feddans en coton. Le coton qui pousserait dans cette région, arrosée d'une façon parfaite pendant deux ou trois mois de l'année, ne serait pas inférieur, au dire de Chahine pacha, au meilleur coton égyptien « El Maskawi ».

La moudirieh du Sennar contient également des terres vastes et fertiles, arrosées par les pluies comme celles de Guedaref. Le rahl [1] de sésame s'y vend trois tallaris. Le coton de cette région est de la meilleure qualité, comme celui de Guedaref, et la population est nombreuse, de sorte qu'il paraît possible, au dire des experts, de porter en deux ans à 300.000 feddans, la superficie cultivée en coton dans cette moudirieh.

Dans celle de Khartoum, les terres qui environnent la capitale sont sablonneuses; mais à proximité des fleuves s'étendent des terres arrosées par les pluies, sans parler de celles qu'irriguent les sakiehs au nombre de plus d'un millier. En raison même de la proximité des cours d'eau, les moyens de transport y sont plus faciles que dans toute autre moudirieh, et, en l'espace de deux ans, plus de 20.000 feddans pourraient être cultivés en coton.

Chahine pacha ne fait aucun pronostic sur la moudirieh du fleuve Blanc, dont la création est de trop fraîche date, dit-il, pour qu'on puisse évaluer les superficies susceptibles d'être mises en culture. Dans la partie nord de la moudirieh du Kordofan, les terres sont sablonneuses; par contre dans la partie sud, elles sont fertiles et 100.000 feddans pourraient être cultivés en coton. Cette superficie pourrait même être aug-

[1] Le rahl équivaut à 1 ardeb 3/4.

mentée avec le temps. Le voisinage du Nil faciliterait d'ailleurs le transport de la récolte.

La moudirieh de Berber, depuis l'endroit nommé Hagar el Assal jusqu'au kism de Rabatab inclus, compte plus de 3.000 sakiehs; il s'y trouve, en outre, de vastes îlots fertiles. A l'est, dans la région comprise entre l'Atbara et le Nil ainsi que dans l'angle obtus formé par la jonction de ces deux fleuves, s'étendent quelques centaines de milliers de feddans cultivables arrosés par les pluies. En cas de besoin, on pourrait creuser un canal dans cette région; de sorte que, dans cette moudirieh, 100.000 feddans pourraient être également mis en coton. Enfin, dans la moudirieh de Dongola, après avoir curé le canal de Walta, on pourrait cultiver, dans les îlots qui s'étendent dans le lit du Nil, 60.000 feddans en coton, sans compter l'aide que les sakiehs de la région apporteraient à cette culture [1].

En conclusion de son rapport, Chahine pacha préconisait l'envoi à Tokar d'un ingénieur chargé d'y aménager un port, la création d'une ligne de chemin de fer de 12 milles de longueur et l'établissement d'une compagnie de soldats qui entreprendraient la construction de maisons et la culture du maïs et du coton. 5.000 ardebs de graines de coton seraient envoyés à Guedaref; 15.000 ardebs de graines répartis entre les moudiriehs de Sennar, Khartoum, Nil Blanc et Kordofan; 500 ardebs distribués dans la moudirieh de Berber et 1.700 au Dongola. Chahine suggérait en outre de construire des usines d'égrenage dans chaque moudirieh [2].

Le contenu de ce rapport montre que l'objectif poursuivi par le Khédive en envoyant Chahine pacha en mission sur le littoral de la mer Rouge, était de se rendre un compte exact des possibilités de développer la culture du coton au Soudan. Des précisions, sous ce rapport, lui paraissaient nécessaires au moment où il envisageait de reprendre les travaux préparatoires à la construction du chemin de fer du Soudan. Quant

[1] A. A. Carton 153, *Maïa Sanieh*. Le document que nous venons d'analyser ne porte ni numéro, ni nom d'expéditeur, ni nom de destinataire, ni date précise. Il est intitulé : Exposé des terres cultivables et fertiles se trouvant au Soudan et dans les régions du littoral de la mer Rouge. Le contexte permet de l'attribuer à Chahine pacha.

[2] A. A. Dossier 3/7, pièce 9. Rapport de Chahine pacha, reçu le 10 juin 1871, transmettant un état du personnel et des objets requis pour les provinces du Soudan.

aux idées exprimées par Chahine pacha, elles cadraient, sur de nombreux points, avec celles qu'avait exposées Momtaz pacha l'année précédente. L'un et l'autre de ces personnages avaient d'ailleurs puisé leurs renseignements auprès de Werner Munzinger, dont la connaissance du Soudan était sans rivale, et qui présenta d'ailleurs peu après un rapport analogue sur le Soudan [1]. Cette unité d'inspiration atteste que des rapports suivis s'étaient établis depuis quelque temps entre le gouverneur du littoral de la mer Rouge et le vice-consul de France à Massawa, rapports qui aboutirent à la désignation de Munzinger en qualité de gouverneur de Massawa au mois d'avril 1871.

CRÉATION DE CONSEILS LOCAUX.

Lorsque le Taka fut placé sous l'administration de Momtaz pacha, cette moudirieh possédait un Service des requêtes [2], chargé d'examiner les suppliques présentées par les habitants. Le gouverneur du littoral de la mer Rouge ne fut pas satisfait du fonctionnement de cette institution; il proposa de la réorganiser et d'en confier les attributions à un conseil spécial, dont la présidence serait dévolue à Hamid Moussa, ex-nazir du kism des Beni Amer, avec Mohamed agha el Awad, ex-nazir du kism des Halayika, comme vice-président, et le sagh kolaghassi Khalil Fahmy Effendi comme membre. Le Khédive approuva ce projet [3]. Deux mois plus tard, il décida d'étendre cette institution aux gouvernorats de Massawa

[1] Dans ce rapport, daté du 31 juillet 1871, Munzinger écrivait notamment : «Je n'exagère nullement en disant que mon opinion ferme est que le Soudan, convenablement administré, produira, avec l'Égypte, autant de coton que l'Amérique. La province de Taka seule pourrait fournir plus de 3.000.000 de cantars, et il y a, en plus, le littoral de la mer Rouge où l'on peut aisément cultiver 200.000 feddans en coton. Je ne puis que mentionner ici que la plante du coton au Soudan, à la différence de celle d'Égypte peut vivre pendant cinq ans, épargnant ainsi un travail considérable. Il n'y a aucun danger que la culture des céréales soit négligée, ce qui provoquerait la famine comme aux Indes; les vastes greniers du Soudan, où les cultures sont arrosées par l'eau de pluie, ne seraient pas touchés par la culture intensive du coton.»

[2] Ce service était dirigé par le mamour Khalil Fahmy Effendi.

[3] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs,* pièce 6, p. 94. O. S. à Momtaz pacha, 31 mars 1871.

et de Souakin, mais il en modifia la composition. Désormais, les conseils locaux, chargés d'examiner les litiges commerciaux et les requêtes des habitants, seraient composés de notables et de commerçants. Khalil Effendi Hindi, prévôt des marchands de Kassala, fut nommé président du conseil du Taka; Mohamed Effendi el Chennaoui, prévôt des marchands de Souakin, eut la présidence du conseil de ce gouvernorat; Abdallah Effendi Khalil, notable commerçant de Massawa, fut nommé président du conseil de cette région. Quant aux membres des conseils, ils seraient désormais élus par les notables, les omdehs et les habitants, au cours d'une assemblée qui se tiendrait en présence du gouverneur ou du moudir et du président du conseil local. Les présidents et les membres de ces conseils ne toucheraient aucun traitement, mais des commis seraient nommés et appointés pour l'exécution de la besogne administrative. Quant à Hamid Moussa et à Mohamed agha el Awad, ils furent réintégrés dans leurs anciens postes de nazir afin de présider à la direction de leur kism et d'y propager la culture du coton [1].

FINANCES.

Dans l'esprit de Momtaz pacha, la culture intensive du coton devait être la panacée qui guérirait le Soudan d'un mal chronique : le déficit de ses finances.

Les recettes budgétaires du Soudan provenaient de plusieurs sources :

1° impôts perçus sur les habitants des bandars;

2° droits de douane;

3° impôts fonciers établis sur les terres longeant le Nil et irriguées par la crue du fleuve;

4° droits sur les sakiehs;

5° impôts perçus sur les Bédouins et les tribus.

Au Soudan, comme en Égypte, l'indigène ne payait pas volontiers l'impôt. Rarement le pouvoir du cheikh ou son prestige suffisait-il à obtenir de tous les villageois le paiement de l'impôt dû par la commune;

[1] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs*, pièce 14, p. 151. O. S. adressé à Momtaz pacha, 30 mai 1871.

il y avait toujours des récalcitrants. En pareils cas, la moudirieh envoyait dans la localité quelques soldats pour prêter main-forte au cheikh, rappeler à leur devoir les fellahs endettés envers l'État et les stimuler à s'exécuter. Alors commençaient des pourparlers fort animés, bien qu'il ne s'agît le plus souvent que de quelques tallaris. Parfois les villageois étaient vraiment démunis d'argent; le plus souvent, ils le mettaient en lieu sûr et prétendaient n'en pas avoir; ils s'ingéniaient alors à amadouer le soldat pour qu'il prît patience jusqu'à ce qu'ils aient pu vendre un peu de doura, de sésame, de tabac ou de beurre à la prochaine foire. Il arrivait aussi que le villageois, par trop tourmenté, prît la fuite et gagnât un autre village, afin d'échapper à ses oppresseurs. Dans certains cas, même, la commune tout entière, cheikh en tête, profitait de la nuit obscure pour s'échapper et gagner la steppe où elle demeurait cachée, de sorte que le lendemain, à son réveil, le percepteur trouvait le village vide. Les soldats, logés chez l'habitant, étaient naturellement nourris par lui; ils se comportaient souvent en tyranneaux, et il n'était pas rare qu'ils profitassent de l'occasion pour soutirer au cheikh un bakchich donné plus ou moins volontairement. Pendant des semaines et des mois, ils séjournaient dans les villages, car l'obstination des fellahs était parfois incroyable. Certains habitants, après avoir usé la patience du soldat, prenaient la fuite; ramenés de force au village, ils étaient mis aux fers et frappés de la courbache; leurs femmes et leurs enfants étaient jetés en prison; on les menaçait même de vendre leur khadima, sans qu'ils se décidassent à payer, jusqu'à ce que, finalement, à la veille d'une nouvelle exhortation à coups de courbache, on découvrît, enveloppé dans le bout de la ferdah, une somme supérieure au montant de l'impôt. Il faut dire à leur décharge que la négligence et le désordre régnants, l'absence de registre indiquant les noms des contribuables et le montant de leurs impôts, provoquaient nombre de difficultés et d'injustices[1].

Les Arabes nomades ne se montraient guère moins récalcitrants. C'est ainsi qu'en mars 1871, la tribu d'El Kouwein, dépendant de la moudirieh du Taka, refusa tout entière de payer l'impôt. Chahine pacha, qui

[1] Cf. E. Marno, *Reisen in Gebiete des blauen und weissen Nil*, p. 189 et suiv. Marno séjourna dans les environs de Karkodj en 1870-71.

était de passage à Souakin à cette époque, donna l'ordre de mettre le cheikh en prison [1]. L'autorité avait d'ailleurs un moyen efficace pour faire entendre raison aux nomades: elle faisait occuper les puits qu'ils devaient, à la saison sèche, nécessairement fréquenter pour abreuver leurs troupeaux, sous peine de les voir périr, et elle profitait de leur venue pour percevoir l'impôt en nature [2].

Malgré les efforts de l'autorité locale, il restait toujours une quantité notable d'impôts arriérés dus par les bandars et les tribus. Par contre, l'impôt sur les sakiehs se percevait assez facilement. Chaque sakieh payait un droit de P.T. 300, établi sur la base de huit feddans. Le même droit était perçu si la superficie irriguée était moindre; si elle était supérieure, les droits augmentaient en proportion. Momtaz pacha évaluait à 20.000 le nombre des sakiehs au Soudan; il pensait même trouver là un moyen fort simple d'augmenter les revenus du fisc : il suffirait, disait-il, de décupler le nombre de sakiehs pour accroître dans la même proportion les recettes budgétaires [3]!

Les recettes du gouvernorat de Massawa s'élevaient à 2.640 bourses, alors que les dépenses annuelles étaient de 6.636 bourses. Encore les recettes n'atteignaient-elles ce chiffre qu'en taxant la population au delà de sa capacité. C'est ainsi que les îles Dahlak, qui payaient jadis un impôt de 764 tallaris par an [4] s'étaient vues taxer à 1.200 tallaris; la pauvreté des habitants ne leur permettant pas de payer une pareille somme, Momtaz pacha demanda et obtint de réduire de moitié cet impôt [5].

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 12. Chahine pacha au mihradar du Khédive, 3 avril 1871.

[2] Cf. Cosson, *The Cradle of the Blue Nile,* t. II, p. 233.

[3] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh,* pièce 624. Rapport de Momtaz pacha, 25 octobre 1870. Le gouverneur proposait également de remplacer les sakiehs par des appareils élévatoires, mus par le vent, et dont l'exploitation serait moins onéreuse que les sakiehs, et il préconisait à cet effet l'emploi d'ouvriers spécialistes qui, dans chaque moudirieh, seraient chargés de monter ces appareils et de les entretenir en bon état de fonctionnement. L'État feraient l'avance de fonds nécessaire et se rembourserait sur les propriétaires par le paiement d'annuités.

[4] Cf. t. III, 1re partie, p. 284.

[5] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs,* pièce 12, p. 146. O. S. à Momtaz pacha, 4 avril 1871.

D'autre part, pour diminuer les dépenses du gouvernorat, il proposa de se dispenser des services du wijak des cawas[1], dont l'entretien coûtait annuellement 3.723 bourses[2]. A Souakin, la situation était meilleure; les recettes excédaient très légèrement les dépenses, grâce à l'existence de deux salines, dont la plus importante, celle de Rawaya, avait, au cours de la période 1865-1869, rapporté 16.865 bourses, alors que les dépenses n'avaient été que de 6.847 bourses[3]. Cette saline se trouvait à 1.500 mètres de la mer. Le sel était transporté à dos d'âne au rivage, puis, par radeaux, jusqu'aux voiliers qui le portaient à Djeddah, où il se vendait à raison de 5 paras l'oke. Sur cette somme, 2 paras revenaient aux propriétaires des voiliers et les trois autres au gouvernement. Momtaz pacha calcula qu'en construisant en mer un quai fondé à deux mètres de profondeur, qui serait relié à la saline par des rails parcourus par des wagonnets, les recettes du gouvernement augmenteraient de 500 bourses, « attendu, disait-il, que les propriétaires des voiliers seraient alors disposés à se désister du cinquième du prix qui leur revenait[4]. »

Mais c'était la moudirieh du Taka qui donnait les plus grands soucis au gouverneur du littoral de la mer Rouge. Le déficit budgétaire y atteignait 1.100 bourses. Momtaz pacha avait bien invité le moudir à réduire ses dépenses en licenciant les employés qui n'étaient pas indispensables, Razekh bey avait répondu qu'il ne pouvait faire aucune économie[5]. Comme deux bataillons tenaient garnison au Taka, le gouverneur s'avisa qu'un seul suffisait aux besoins de la moudirieh, qui disposait en outre de deux compagnies irrégulières de cavalerie et de soldats chaïghié; il proposa en conséquence d'envoyer à Massawa l'un des bataillons, ainsi que le miralaï, qui répartirait les soldats, comme il l'entendrait, entre

[1] Compagnie de soldats bachi-bouzouks non montés et chargés de la police.

[2] A. A. Reg. 1847, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 39. Momtaz pacha à la Maïa, 4 octobre 1870.

[3] A. A. Dossier 3/7, pièce 6. Journal de Momtaz pacha, 26 mars 1871.

[4] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs*. O. S. à Momtaz pacha du 12 avril 1871, approuvant ce projet.

[5] A. A. Reg. 3910, *Littoral de la mer Rouge*. Rapport de Momtaz pacha, joint à sa lettre du 25 octobre 1870.

les postes du littoral, Massawa, Souakin et le Taka; les rations de ces hommes seraient envoyées d'Égypte tous les six mois par bateau et il en résulterait une substantielle économie [1].

Les impôts de la moudirieh du Taka avaient été augmentés des deux tiers, en 1866 [2], comme ceux des autres provinces du Soudan, par ordre de Giaffar pacha. Mais le nazir des Hadendoa ayant fait valoir, à l'époque, que les maigres ressources de sa tribu ne lui permettaient pas de payer une semblable majoration, le gouverneur du Soudan avait consenti à la réduire à la moitié de l'impôt initial établi sur ce kism. Les livres de comptes, toutefois, n'avaient pas été modifiés et il apparaissait, de ce chef, un arriéré de P.T. 952.755, dans les impôts perçus pendant la période allant de 1866 à 1870. D'autre part, lors de la révolte du Taka, en 1865, le gouverneur du Soudan, sur la requête des habitants, avait ordonné de les exonérer de l'impôt sur les sakiehs pour la dite année; il en était résulté un arriéré de P.T. 9.980 qui, s'ajoutant à l'autre, grossissait d'une somme de P.T. 962.735 le total des impôts en souffrance. Le Conseil privé, soucieux de rétablir l'exactitude des comptes, ordonna de défalquer cette somme du compte général des arriérés [3]. Cependant, avant que l'impôt pesant sur les Hadendoa eût été allégé, les recettes ne couvraient déjà pas les dépenses; l'écart ne pouvait que s'accroître à la suite de cette diminution d'impôts; en fait, bien que les recettes de la moudirieh atteignissent 8.000 bourses, elles restaient fort au-dessous des dépenses, de sorte que des subventions devaient lui être accordées chaque année pour combler le déficit. Momtaz pacha faisait observer, sous ce rapport, que la moudirieh du Taka, depuis sa création, loin de rapporter des recettes au gouvernement khédivial, avait au contraire coûté des frais énormes au Trésor. « Il m'incombe donc, écrivait-il, en homme loyal et dévoué au gouvernement, de ne pas garder le silence vis-à-vis de cette situation et d'exposer certaines suggestions en l'occurrence.

[1] A. A. Reg. 1847, *Maïa Sanieh*. Momtaz pacha à la Maïa, 4 octobre 1870.

[2] Rappelons que l'exercice financier, basé sur le calendrier copte, commençait le 11 septembre de chaque année.

[3] A. A. Reg. 77, *Meglis khoussoussi*, pièce 94, p. 97. Décision du Conseil privé, 28 mars 1871.

« Les recettes de cette moudirieh sont très maigres relativement à sa grande superficie et au grand nombre de ses habitants.

« Le fait, pour cette moudirieh, d'avoir été, par le passé, éloignée des centres commerciaux et de limiter ses cultures au doura, a diminué le numéraire en possession de ses habitants. Le gouvernement en a même été réduit, parfois, à prendre de ceux-ci du bétail et d'autres objets, faute d'argent.

« En vue de remédier à ces difficultés financières, d'augmenter la fortune nationale, et, par ricochet, d'accroître les recettes du gouvernement, on procéda, l'année passée, à l'envoi de 200 ardebs de graines de coton. Les habitants les semèrent et leurs cultures ont réussi. La récolte fut prise en remplacement des impôts.

« Les nazirs des kisms ont alors compris qu'en accroissant la culture du coton, les habitants et le gouvernement tireraient de grands profits. Aussi sollicitèrent-ils l'envoi à la moudirieh de 3.000 ardebs de graines de coton, en vue de les semer cette année. La quantité demandée fut envoyée à la moudirieh. Et bien qu'elle ne puisse suffire qu'à ensemencer le quart des terrains cultivables, on a jugé opportun de se contenter, cette année, de cet envoi, en raison du manque de machines d'égrenage et de pressage. En effet, une moudirieh qui voudrait s'adonner à la culture du coton, devrait, avant tout, disposer de telles machines...

« Nous jugeons, d'autre part, préférable que le gouvernement, au lieu de percevoir sur les tribus des impôts proportionnels à l'étendue de leurs cultures, exige que chaque cultivateur remette à son délégué deux cantars de coton...

« En procédant ainsi, le gouvernement pourrait s'assurer 100.000 cantars de coton [1]. Et si nous estimons chaque cantar à 10 tallaris, déduction faite des frais, on pourrait obtenir de la sorte 40.000 bourses. Ce chiffre pourrait même être augmenté en encourageant les habitants et en faisant travailler les désœuvrés à l'agriculture.

« Si, par ailleurs, le gouvernement prend à sa charge l'égrenage et le pressage du coton que lui consigneraient les habitants (agissant ainsi

[1] Momtaz pacha estimait à 50.000 au moins le nombre de familles composées de 4 à 5 enfants, susceptibles de se livrer à la culture du coton.

pour leur compte et seulement jusqu'à ce que le commerce du coton devienne prospère) et qu'il vende ensuite le coton et leur en donne le prix, après déductions des frais, les habitants pourraient facilement s'acquitter de leurs dettes envers le gouvernement et retirer même des bénéfices de leur culture.

« Si ma proposition est mise à exécution, ajoutait le gouverneur, tout le monde, naturellement, voudra s'adonner à la culture du coton, et des habitants, ignorés de la moudirieh, feront leur apparition, afin d'exploiter cette nouvelle ressource; en sorte que l'accroissement de la population provoquera une augmentation proportionnelle des recettes [1]. »

Tel était le plan conçu par Momtaz pacha pour « quintupler », comme il disait, les recettes de la moudirieh du Taka. En supposant que les terres fussent réellement aptes à la culture du coton, le plan du gouverneur reposait sur l'aide gouvernementale ainsi que sur la bonne volonté et l'importance numérique de la population. Momtaz pacha devait donc chercher, par tous les moyens, à accroître le nombre des habitants du Taka; cette politique, on va le voir, le fit entrer en conflit avec Giaffar pacha.

2. — LA FIN DE L'ADMINISTRATION DE GIAFFAR PACHA.

AUTONOMIE DE LA PROVINCE DE BERBER.

Giaffar pacha, on le sait, avait pris l'initiative de demander qu'on détachât de son gouvernement le littoral de la mer Rouge et la moudirieh du Taka, afin d'alléger sa tâche; il ne semble pas, par contre, avoir été consulté lorsque le Khédive prit une décision analogue en ce qui concerne la province de Berber. Ce détachement, dont nous ignorons les motifs, eut lieu le 4 septembre 1870, date où un ordre supérieur érigea la moudirieh de Berber en unité administrative indépendante. Hussein bey Khalifa en fut nommé moudir, avec promotion à la deuxième classe, tandis que son fils Mohamed Hussein Khalifa était désigné pour le remplacer

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 102. Momtaz pacha au mihradar du Khédive, 18 mai 1871.

en qualité de concessionnaire de la route de l'Atmour et recevait la quatrième classe. La moudirieh de Berber relèverait désormais directement de la Maïa Sanieh pour ses travaux et ses comptes; le Ministère des Finances n'y exercerait aucun contrôle, et seules les questions « ordinaires » resteraient soumises au Ministère de l'Intérieur. Le moudir reçut d'ailleurs pleins pouvoirs pour licencier les fonctionnaires qui n'auraient pas sa confiance et proposer les noms de leurs remplaçants, s'il pouvait les trouver dans la moudirieh même; dans le cas contraire, ces fonctionnaires lui seraient envoyés d'Égypte [1]. Giaffar pacha ne présenta aucune observation au Caire sur la mesure qui venait d'être prise, et il continua à administrer le Soudan ainsi amputé d'une autre province.

CONQUÊTE DU PAYS DES CHILLOUK.

A la demande de Sir Samuel Baker, le vice-roi, on l'a vu [2], avait sanctionné la destitution du mek El Ganek et son remplacement par le mek Katkir. La mesure, toutefois, ne reçut pas une pleine exécution. Lorsque Baker vint à Khartoum au début d'octobre 1870, Giaffar pacha l'entreprit sur le compte de son protégé. « Je parvins à le convaincre, écrivit-il au Caire, que Katkir n'a été grâcié que sur sa demande personnelle, mais qu'on ne peut le réintégrer à son ancien poste de mek par suite de ses nombreux méfaits; que j'ai approuvé son établissement au pays des Chillouk en compagnie de ses parents et partisans et qu'il bénéficiera des terrains et allocations qui sont d'habitude remis aux anciens meks licenciés de leur charge. J'écrivis dans ce sens au moudir du Fleuve Blanc et je remis aux enfants de Katkir des pelisses et des cadeaux pour eux-mêmes, ainsi que des étoffes et autres cadeaux pour le dit Katkir. Puis je les fis embarquer à bord d'un bateau et les envoyai à leur père après les avoir comblés d'égards. D'autre part, j'écrivis au moudir du Fleuve Blanc et à ce mek pour exposer que ce dernier était rentré en grâce et qu'il pouvait s'établir en toute sécurité à l'endroit qu'il choisirait. Enfin j'adressai une lettre à Baker pacha pour lui demander d'engager

[1] A. A. Reg. 1934, *Ordres supérieurs*, pièce 113, p. 50. O. S. à Hussein bey Khalifa, 4 septembre 1870.

[2] Cf. *supra*, p. 21.

le dit mek à renoncer à son ancienne attitude de rébellion et Baker pacha lui prodigua les conseils à ce sujet [1]. »

Le moudir du Fleuve Blanc, on le sait, avait protesté contre l'intrusion de Samuel Baker dans l'administration du pays des Chillouk. Il lui en voulait d'avoir pris fait et cause pour Katkir. Suivit-il sincèrement les directives du gouverneur général sur la conduite à tenir à l'égard de ce dernier? Le mek Katkir comprit-il, de son côté, qu'il devait abandonner ses prétentions à la souveraineté? L'arrangement intervenu à Khartoum était trop subtil pour satisfaire aucune des parties en cause. Katkir voulait reprendre le pouvoir, tandis qu'Aly bey le Kurde désirait se débarrasser de lui, si bien que les difficultés ne tardèrent pas à recommencer. « Deux mois après le départ de Baker pacha, manda au Caire le gouverneur général, Katkir recommença ses perturbations. Il réunit quelques brigands autour de lui et fit annoncer qu'il avait repris son ancien poste de mek. Le moudir du Fleuve Blanc ayant appris qu'il avait quitté son lieu d'établissement en vue de combattre le mek el Ganek, son successeur, qui se trouvait dans le voisinage de la moudirieh, lui envoya des émissaires pour l'engager à rentrer dans le droit chemin. Mais le mek lui répondit qu'il ne faisait pas de cas de ses conseils et qu'il persistait dans son attitude rebelle. Comme je craignais que le moudir, à bout de patience, ne réservât un mauvais sort à ce mek, je lui demandai d'user de tous les moyens possibles en vue de le calmer et de le soumettre, mais tout ceci fut en pure perte... Le brigand Katkir a attaqué les localités rencontrées sur sa route, et les a pillées; il a engagé leurs habitants à se soumettre à lui, faute de quoi il les mettrait à mort, et il est arrivé à une distance d'une demi-heure des limites du kism de Fachoda. »

Le gouverneur général se décida alors à agir énergiquement : « Vous vous rendrez compte de la perfidie de cet homme et de sa mauvaise nature, exposa-t-il au Caire. Il n'y a pas de doute qu'au cas où l'on laisserait de semblables gens poursuivre leurs méfaits, le trouble et le désordre règneront dans le pays, surtout qu'il a été clairement démontré qu'ils ne suivront jamais le droit chemin. Et comme l'intérêt exige de

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 99. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 15 mai 1871.

chasser cet homme à tout prix des pays chillouk, j'ai écrit au moudir du Fleuve Blanc et lui ai donné l'ordre de se rendre en compagnie d'une troupe de soldats et du mek El Ganek aux régions où le dit brigand semble s'être établi et de lui demander de venir auprès de lui. Au cas où il ne se conformerait pas à sa demande — et c'est là la conviction du moudir — je l'ai engagé à lui envoyer des émissaires pour lui conseiller de se soumettre et de lui transmettre une lettre dans ce sens avec un drogman chargé de lui en traduire le contenu. Un délai de vingt-quatre heures lui sera alors donné. S'il se soumet, le moudir le recevra avec honneur et respect et il l'enverra au siège de la moudirieh avec ses parents et partisans, puis il fera grâce aux brigands qui se trouvent dans sa suite et les renverra à leurs régions. Après ce qui précède, il se rendra jusqu'aux limites de la moudirieh, calmera les habitants et les rassurera, démentira les allégations répandues par Katkir et enquêtera au sujet des méfaits commis par ce dernier. Il reviendra ensuite au siège de la moudirieh et demandera à Katkir de rendre justice à ceux qu'il a opprimés... Mais au cas où ce brigand ne se soumettrait pas, ou s'il entreprend un acte hostile contre les émissaires envoyés auprès de lui, comme cela s'est produit par le passé, ou enfin s'il répond à notre démarche par des hostilités dirigées contre nos troupes, le moudir devra l'attaquer, tirer quelques coups de feu pour l'effrayer, disperser les brigands de sa suite et faire tout son possible pour l'arrêter vivant. S'il ne parvient pas à ce but, il aura à le poursuivre et à mettre la main sur lui, mort ou vivant [1]. »

Aly bey exécuta point par point les instructions du gouverneur général. Il se porta à la rencontre du mek avec des troupes et trouva le roi chillouk à la tête de nombreux partisans, s'apprêtant, dit-il, à « commettre de nouveaux méfaits ». Il lui fit conseiller de changer de conduite et l'engagea à venir le trouver, en promettant de lui faire grâce. Katkir se rendit à la convocation, mais, dans la crainte d'être arrêté, il se fit accompagner par une bande de 500 « malfaiteurs ». Après un échange de communications « écrites », le moudir parvint à persuader le mek de « renoncer à son insoumission », et l'informa qu'il serait envoyé à Khartoum

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 99. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 15 mai 1871.

avec tous les égards dus à son rang. Katkir céda; sa bande fut dispersée, et le mek, accompagné de plusieurs de ses épouses et de quelques partisans, partit pour Fachoda, où il fut logé dans une maison spéciale et pourvu de tout le nécessaire en fait de nourriture et de boisson, en attendant qu'un bateau vînt le prendre pour le transporter à Khartoum. Mais le mek chillouk ne jouit pas longtemps de l'hospitalité égyptienne. Bientôt atteint d'une forte fièvre et de diarrhée, il resta quatre jours malade et décéda [1]. Lorsque, en juillet 1871, Schweinfurth revint du Bahr el Ghazal, il passa devant le pays des Chillouks; entre le Bahr el Zeraf et le Sobat écrit-il, «je ne comptai pas moins de quarante villages sur la rive gauche. Tout le district où étaient ces bourgades, district qui s'appelait Nellouang, et toute la région voisine, avaient appartenu au puissant Kachgar [2]. Celui-ci n'était plus à craindre; tous ses États formaient maintenant une province égyptienne; mais l'annexion était récente et nous n'en avions pas même entendu parler [3].» C'est ainsi que le moudir kurde avait supprimé l'obstacle jeté sur sa route par Baker et travaillé, à sa manière, à consolider la domination égyptienne sur les rives du Fleuve Blanc.

SERVICE SANITAIRE.

Faute de médecins, le Service sanitaire au Soudan laissait fort à désirer. Certains praticiens étaient décédés; d'autres étaient trop âgés ou d'une constitution trop faible pour pouvoir continuer à résider au Soudan; le Khédive prit des mesures pour susciter des candidatures aux postes vacants, en accordant aux médecins, délégués dans ces régions, des grades appropriés à leur rang [4]. En dépit des objections élevées naguère par Giaffar pacha [5], le Soudan, à la requête du Conseil sanitaire d'Égypte,

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh,* pièce 144. Télégramme de Giaffar pacha à la Maïa, 19 juin 1871.

[2] C'est le nom que Schweinfurth donne à Katkir.

[3] Cf. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique,* t. II, p. 395.

[4] A. A. Reg. 1935, *Ordres supérieurs,* pièce 145, p. 184. O. S. au Ministère de l'Intérieur, 22 mai 1871.

[5] Cf. t. III, 1re partie, p. 417.

commença à fournir quelques statistiques relatives aux naissances, aux décès et à la vaccination pratiquée dans les différentes moudiriehs [1]. Ces statistiques [2], fort incomplètes au début, fournissent pour les années 1287 et 1288 de l'hégire, les chiffres suivants :

ANNÉE 1287 [3].

MOUDIRIEHS.	NAISSANCES.	DÉCÈS CONSTATÉS.	VACCINATIONS.	MALADES TRAITÉS À DOMICILE ET DANS LES HÔPITAUX PAR LES MÉDECINS DU GOUVERNEMENT.
Dongola.....	653	495	709	15
Taka.....	142	250		232
Berber.....	129	188		129
Kordofan.....	1.032	935		695 [4]

ANNÉE 1288 [5].

Dongola.....	616	524	648	51
Taka.....	161	199		145
Berber.....	139	185	824	155
Kordofan.....	1.206	878	927	494
Sennar et Fazogle...	201	25	77	84
Khartoum.....	195	525	669	1.507

Les hôpitaux créés au Soudan disposaient, à cette époque, de 15 lits au Dongola, 38 au Taka, 20 à Berber, 35 au Kordofan, 60 au Sennar et 270 à Khartoum [6].

[1] Cf. A. A.-M. S. Reg. 584, pièce 6, p. 58. Une lettre de la Maïa Sanieh au gouverneur du Soudan, en date du 14 juin 1871, accusant réception d'une lettre de Giaffar pacha du 22 mars 1871 relative aux statistiques.

[2] Cf. RÉGNY, *Statistique de l'Égypte*, année 1872, p. 113, 118.

[3] Cette année s'étend du 3 avril 1870 au 22 mars 1871.

[4] En outre, 44 malades furent soignés à l'hôpital de Wad Medani et 919 à celui de Khartoum.

[5] Cette année s'étend du 23 mars 1871 au 10 mars 1872.

[6] Cf. *Statistique de l'Égypte*, 1873, p. 234.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction publique fut favorisée par des mesures bienveillantes prises par le Khédive. Le traitement des directeurs des écoles gouvernementales établies aux markaz des différentes moudiriehs, fut augmenté de P.T. 100 par mois; le traitement des professeurs fut fixé à un chiffre variant entre P.T. 300 et 500 par mois, selon leurs capacités; en outre un ardeb de doura fut distribué mensuellement à chaque directeur et à chaque professeur pour les récompenser du zèle et du dévouement dont ils faisaient preuve dans l'instruction de leurs élèves [1].

ARMÉE.

En ce qui concerne l'armée, Giaffar pacha demanda que l'on renforçât ses troupes par l'envoi d'un bataillon égyptien. Le 1er régiment soudanais, qui tenait garnison au Soudan, était composé en principe de 3 bataillons, mais son effectif ne s'élevait qu'à 1.371 soldats. Un bataillon était détaché à la garde des régions montagneuses de la moudirieh du Kordofan; les deux autres étaient casernés à Khartoum, où ils gardaient le gouvernorat, l'arsenal, les dépôts d'armes, de canons, de munitions, les chounas et les caracols. Par suite de la diminution de leurs effectifs, ces deux bataillons ne suffisaient plus à la tâche. On en avait d'abord extrait les hommes vigoureux pour former le bataillon qui était parti, au complet, avec Sir Samuel Baker. Ceux-ci furent remplacés par des recrues tirées de la région des montagnes et qui étaient encore à l'instruction. Par ailleurs, il fallait envoyer quelques compagnies de renfort au Bahr el Ghazal et remplacer les pertes éprouvées par Baker pendant le séjour de ses troupes près du confluent du Sobat. Tout compte fait, il restait trop peu de soldats pour assurer les divers services qui leur incombaient; l'envoi d'un bataillon égyptien était donc indispensable pour renforcer la garnison de Khartoum. Giaffar pacha faisait observer, à ce propos, que les cawas que l'on projetait de lui envoyer d'Égypte [2], ne seraient d'aucune utilité, alors

[1] A. A.-M. S. Reg. 1953, pièce 2, p. 6. O. S. au gouverneur du Soudan, 18 juillet 1870.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 308.

que la dépense serait fort élevée, car « les frais d'entretien d'un cawas équivalaient, disait-il, à ceux de cinq soldats soudanais [1]. » Le Khédive fit droit à la demande du gouverneur du Soudan et 6 compagnies furent préparées et équipées en Égypte, en vue de leur envoi à Khartoum [2].

LA VIE ÉCONOMIQUE.

La vie économique du Soudan, fort atteinte par la politique fiscale de Giaffar pacha [3], ne s'améliora pas pendant la dernière année de son administration. Khartoum vivait surtout du commerce du Fleuve Blanc, c'est-à-dire du trafic de l'ivoire et des esclaves. Le premier, on l'a vu, ne payait pas ou couvrait à peine ses frais, et seul l'appoint des esclaves pouvait en faire une entreprise profitable. Il en résulte que le commerce périclita, dans la mesure même où le gouvernement intervint pour empêcher la traite. Les marchands s'endettèrent et l'État perdit une source de revenus considérables. De plus, la présence du sudd, ou barrière végétale, qui obstruait le cours du Nil Blanc, aggravait les conditions d'exploitation du commerce du Fleuve. Les barques parties de Khartoum pendant l'hiver n'étaient plus assurées d'arriver à Gondokoro au cours de la même saison; obligées d'emprunter le cours du Bahr el Zeraf, elles se trouvaient souvent arrêtées par la baisse des eaux et obligées d'attendre la saison des pluies suivante pour continuer leur route. Elles arrivaient ainsi à destination avec neuf à douze mois de retard. Alors que jadis le voyage aller et retour, de Khartoum à Gondokoro, y compris le séjour dans cette dernière place, prenait tout au plus de neuf à onze mois, il fallait maintenant compter un temps double pour effectuer un voyage productif. Les frais généraux se trouvant ainsi augmentés, le bénéfice du commerce devenait de plus en plus problématique [4]. D'autre part, le trafic du Fleuve Bleu, borné aux gommes, au sésame et au doura, était

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 744. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 5 janvier 1871.

[2] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 302. Le vékil du Ministre de la Guerre au mihradar du Khédive, 28 août 1871.

[3] Cf. t. III, 1re partie, p. 440 et suiv.

[4] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 130-132.

trop restreint pour pouvoir compenser cette diminution : c'est à peine s'il s'élevait au tiers du commerce du Fleuve Blanc [1].

En 1870, selon le voyageur Marno, il se forma à Khartoum une compagnie qui avait pour but de propager la culture du coton, de l'égrener et de le presser. A grands frais, on se procura deux machines qui furent installées dans la capitale du Soudan, mais on ne put trouver assez de matière première pour les alimenter [2]. C'est que les habitants du Sennar se contentaient de cultiver le coton tout juste nécessaire à leurs besoins. Planté à proximité du fleuve, il poussait sans irrigation artificielle, tandis qu'à peu de distance de là, la plante languissait faute d'eau. « Avec relativement peu de frais et d'efforts, faisait cependant remarquer Marno, on pourrait arroser par un canal la Gezireh du centre et du nord et la transformer en une région cultivée comme la Basse-Égypte, si les bras ne manquaient pas; le coton, qui se développe fort bien, pourrait alors jouer un grand rôle [3]. »

Mais il aurait fallu pour cela inculquer aux indigènes le goût du travail. Or ils n'avaient, au dire de Marno, que celui de la fainéantise, poussé d'ailleurs à un degré tel qu'ils se refusaient même à fabriquer les articles nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Lorsque, venant d'Égypte, on avait franchi la limite méridionale du Dongola, on constatait, chez les Nubiens, une aversion caractérisée pour tout travail réglé et fatiguant. Le travail était considéré par eux comme honteux, et l'Ibn er Rif, aussi bien que le cultivateur dongolais, occupés toute la journée à manier le chadouf et la houe, étaient l'objet de leurs railleries et de leur persiflage. Rares étaient les sakiehs installées le long du Bahr el Azrak, et l'on n'en trouvait plus au sud de Karkodj. Plutôt que de travailler la terre, l'indigène préférait s'employer comme domestique, matelot ou soldat chez les commerçants du Fleuve Blanc. Dès qu'il avait amassé un pécule, si minime fût-il, il ouvrait un petit commerce de détail. Quelques tallaris lui suffisaient à cet effet. Le bénéfice réalisé couvrait tout juste ses frais de nourriture, mais le marchand s'en contentait; il était son propre patron et pouvait rester le jour entier sans rien

[1] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 132. — [2] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 133. — [3] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 133.

faire, dans un état de fainéantise qui constituait pour lui le bonheur terrestre [1]. « Le mari, écrit Marno, est étendu sur l'angareb et boit du mérissah, que sa femme ou son esclave porte à sa bouche, ou bien il s'entretient avec ses voisins, accroupis en cercle sur le sol, pendant des heures entières, des choses les plus simples et les plus insignifiantes, avec une importance qui fait croire à celui qui n'est pas initié, qu'on discute des affaires dont dépend le salut de la communauté. Les femmes agissent pareillement. Avant de se marier, elles exigent une ou plusieurs esclaves pour apporter l'eau et le bois, pulvériser le doura, frire le kisrah. Elles-mêmes s'occupent à tresser et à arranger leur coiffure artificielle qui se compose de centaines de petites tresses et elles se parfument aussi souvent que possible; ou bien elles nettoient et filent le coton d'une manière tout à fait primitive [2]. » En raison de la paresse des habitants, l'agriculture était partout négligée, à l'exception de quelques régions où les travaux étaient exécutés uniquement par des esclaves. Une population qui a si peu de besoins et de goût pour le travail, pouvait difficilement donner naissance à un mouvement économique tant soit peu intense.

Les principales maisons de commerce de Khartoum s'adonnaient au commerce du Fleuve Blanc; elles avaient des rapports avec l'Égypte, la Syrie, voire même les Indes et l'Europe. Les maisons de moindre importance étaient spécialisées dans le commerce du Bahr el Azrak et du Kordofan. Elles avaient des correspondants dans les principales localités, Wad Medani, Messalamié, Sennar, Karkodj, Guedaref, El Obeid, qu'elles fournissaient des articles courants, tels que les cotonnades anglaises, l'épicerie, la mercerie, et surtout l'eau-de-vie; la vente de ces articles permettait d'acheter les produits du pays : gomme, doura, sésame, plumes d'autruche et parfois aussi des peaux de bœuf, de la cire, du café d'Abyssinie, du tamarin, qui étaient envoyés occasionnellement à Khartoum. Leur activité était d'ailleurs fortement concurrencée par celle des détaillants, installés dans ces villes, et par les colporteurs qui cheminaient d'un marché à l'autre pour satisfaire les rares besoins de la clientèle indigène. Le commerce souffrait du loyer trop élevé de l'argent, dont le taux at-

[1] Cf. Marno, *op cit.*, p. 93. — [2] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 194.

teignait 10 et 15 p. 100 par mois, et de l'usage général des intérêts composés, grâce auquel l'argent finissait par se concentrer dans les mains de quelques richards, pour la plupart étrangers, tandis que le pays et ses habitants souffraient d'une pénurie de numéraire d'autant plus vivement ressentie que l'argent ainsi ramassé ne restait pas dans le pays, mais était exporté. Par ailleurs, le cours fléchissant de l'argent, la diversité des monnaies et même la dévalorisation arbitraire de certaines d'entre elles, voulue par les indigènes, constituaient autant de facteurs nuisibles à la prospérité du commerce [1]. L'endettement était général au Soudan, aussi bien chez les commerçants des villes que parmi les cheikhs des tribus [2]. Grâce au jeu des intérêts composés, les dettes finissaient par atteindre des chiffres énormes; elles constituaient un fardeau écrasant qui ruinait le pays et la population [3].

Si les particuliers s'endettaient, les taftiches de la Daïra vice-royale installés au Soudan faisaient, au contraire, des affaires prospères. Déduction faite des frais, les recettes accusaient en effet un surplus de 1.880 livres égyptiennes en l'espace de deux ans, et elles augmentaient d'année en année. Aussi Amine Effendi, inspecteur de ces taftiches, vit-il son traitement mensuel augmenter de P.T. 2.000 à P.T. 3.000, en même temps que le Khédive le promouvait au troisième grade [4]. Des recherches prescrites par ordre supérieur en vue de s'assurer si le quinquina poussait au Soudan, ne donnèrent aucun résultat. Mais Giaffar pacha chargea Schweinfurth d'étendre le champ des investigations au Bahr el Ghazal et le savant naturaliste ne tarda pas à envoyer au gouverneur du Soudan des échantillons d'écorce d'une plante qui avaient les mêmes effets que la quinine. Des plantes similaires avaient été découvertes précédemment au Fazogle par un médecin autrichien. Les échantillons recueillis par Schweinfurth furent envoyés au Caire pour analyse [5].

[1] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 134-136.

[2] Marno (p. 262) cite notamment le cas du cheikh Malik Abou Rof.

[3] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 263.

[4] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 54. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 27 avril 1871. — Reg. 583, *Ordres supérieurs*, pièce 3, p. 79. O. S. au gouverneur du Soudan, 5 juin 1871.

[5] A. A. Reg. 1836, *Maïa Sanieh*, Giaffar pacha à la Maïa, 12 mai 1870.

TRAVAUX D'ÉDILITÉ À KHARTOUM.

Giaffar pacha, on l'a vu [1], avait soumis au Khédive un plan d'édilité tendant à reconstruire la ville de Khartoum, et le vice-roi l'avait autorisé à distraire à cet effet une somme de 5.000 bourses sur les 20.000 bourses que le gouverneur général se flattait d'économiser, après avoir remanié son budget [2]. Les travaux commencèrent effectivement en 1867. Dans une lettre qu'il adressa à la Maïa en 1870, Giaffar pacha rappelait qu'avant sa nomination au gouvernorat du Soudan, il n'existait dans ces régions ni bâtiments gouvernementaux, ni casernes, car les dépenses excédaient les recettes et ne laissaient aucun surplus disponible pour les constructions; il ajoutait que les bureaux, chounas, hôpitaux, etc., qui existaient à cette époque, étaient construits en un mélange de boue et de paille que la pluie détruisait chaque année, ce qui obligeait le gouvernorat à les reconstruire l'année suivante. Pour remédier à cet état de choses, il avait fait construire tous les bâtiments nouveaux avec de la pierre et de la chaux, et créé des compagnies spéciales pour entreprendre ces constructions à Khartoum, au Taka, au Kordofan, à Souakin et à Massawa, avec l'aide d'ouvriers spécialistes envoyés d'Égypte. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, des édifices de toute sorte : bâtiments officiels, stations de télégraphe, bureaux, douanes, fortifications, chounas, mosquées, s'étaient élevés dans presque toutes les moudiriehs du Soudan et principalement à Souakin et à Massawa, où n'existait précédemment aucune construction de l'espèce. Le gouverneur estimait à 10.000 bourses la valeur des bâtiments construits, alors qu'il n'avait prélevé annuellement pour ces constructions, qu'une somme de 1.000 bourses sur les économies, le restant [3] ayant été employé soit à l'achat de terrains, soit à payer de nouveaux employés, des cawas, des chameliers, etc., soit enfin à régler les traitements des cheikhs dont les noms ne se trouvaient pas

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 306 et suiv.

[2] Les 15.000 bourses restantes devaient être envoyées au Ministère des Finances au Caire.

[3] C'est-à-dire une somme de 4.000 bourses.

compris dans le budget, ou bien à rallier par des distributions d'argent les Arabes à l'Égypte [1].

En fait, lorsque Schweinfurth repassa par Khartoum en juillet 1871 [2], il trouva la ville très changée. « Un grand nombre de bâtiments neufs construits en briques, écrit-il, un large quai au bord du Nil Bleu et des édifices d'une grandeur imposante, élevés de l'autre côté de la rivière, lui donnaient un caractère urbain plus prononcé [3]. » Plusieurs rues de la ville avaient été élargies et réparées; les fosses creusées sur les places libres se trouvaient en partie comblées. L'état sanitaire de Khartoum n'en restait pas moins déplorable. Cette insalubrité provenait exclusivement de l'absence de drainage des terrains sur lesquels la ville était bâtie et dont le niveau était inférieur à celui des crues du fleuve. « La fièvre, dans la dernière saison, écrit Schweinfurth, avait fait plus de victimes que jamais. A Khartoum, presque tous les Européens étaient morts. Parmi eux se trouvait le docteur Ori, savant zoologiste italien, qui avait résisté pendant dix ans à ce climat perfide; puis M. Thibaut, agent consulaire de France, et que toute sa famille avait suivi dans la tombe en moins d'une semaine. M. Thibaut avait passé quarante-trois ans de sa vie à Khartoum. Il avait fait partie avec d'Arnaud, Werne et Sabatier de la mémorable expédition envoyée par Méhémet Ali, en 1841, à la recherche des sources du Nil, et qui avait remonté le fleuve jusqu'à Gondokoro. Je n'étais pas arrivé à Berber que j'apprenais celle de mon ancien ami Lafargue, décédé depuis quelques jours; lui également avait passé de longues années au Soudan égyptien [4]. » Par contre, on voyait encore dans la capitale du Soudan M. Hansal, consul d'Autriche-Hongrie, un Italien nommé Camosso, gendre de Contarini, à la fois horloger, mécanicien et génie universel de Khartoum, un Hongrois le tailleur Klein, qui possédait une boutique et faisait des prodiges, buvant de tout à l'exception de l'eau, les neveux de

[1] A. A. Reg. 1836, *Maïa Sanieh*, pièce 6, p. 27. Giaffar pacha à la Maïa Sanieh, 6 avril 1870. — Le gouverneur demandait dans cette lettre à conserver la libre disposition de cette somme, sans être obligé, pour les dépenses, de solliciter au préalable l'autorisation du Conseil privé.

[2] Il avait traversé la ville en 1868, lorsqu'il se rendit au Bahr el Ghazal.

[3] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 399.

[4] Cf. Schweinfurth, *op. cit.*, t. II, p. 403.

de Bono et les fils du docteur Peney, enfin le personnel de la mission catholique [1] qui poursuivait, contre vents et marées, son œuvre d'évangélisation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Giaffar pacha s'était de tout temps attaché à faire régner l'ordre et la sécurité dans le pays. Les rivalités qui séparaient les tribus rendaient, à vrai dire, sa tâche malaisée. C'est ainsi que le cheikh des Hassanieh [2] se plaignait des attaques incessantes faites contre sa tribu par les Hawawir [3] et les Kerriat [4]. Enquête faite, le gouverneur général reconnut que les Hassanieh avaient été attaqués à deux reprises, une première fois en 1282 [5], une seconde fois en 1286 [6]. La première affaire avait été classée, faute d'avoir pu établir l'identité de l'agresseur. La responsabilité de la deuxième attaque incombait aux Hawawir, aux Kababich et aux Kerriat. Mais, en dépit des demandes réitérées adressées aux moudiriehs de Dongola et de Khartoum, les Arabes inculpés de meurtre et de pillage ne furent pas arrêtés, en sorte que les Hassanieh, par crainte d'une nouvelle attaque, quittèrent la région qu'ils habitaient sans payer leurs impôts [7].

[1] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 125.

[2] Les Hassanieh forment deux groupes principaux. Le premier, le plus important, possède principalement des bêtes à cornes et vit le long du Nil Blanc dont il ne s'éloigne pas beaucoup. Le second groupe possède des troupeaux de chameaux, de moutons et quelques bêtes à cornes; il erre beaucoup plus loin au nord, dans le nord-est et le nord-ouest de la jonction des deux Nils; c'est du second groupe qu'il s'agit ici (cf. H. MacMichael, *A History of the Arabs of the Sudan*, t. I, p. 329).

[3] Arabes nomades, de la province du Dongola, qui constituent une grande et riche tribu chamelière, laquelle, à la saison des pluies, se déplace vers l'ouest et le nord-ouest en compagnie des Kababich (cf. H. MacMichael, *op. cit.*, t. I, p. 335).

[4] Petite tribu chamelière, ne différant pas beaucoup de ses voisins de l'ouest, les Kababich et les Hawawir (cf. H. MacMichael, *op. cit.*, t. I, p. 340).

[5] Année de l'hégire, s'étendant de mai 1865 à mai 1866.

[6] Année de l'hégire, s'étendant d'avril 1869 à avril 1870.

[7] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 17, p. 35. Giaffar pacha à la Maïa, 10 mars 1871.

CONFLIT ENTRE GIAFFAR ET MOMTAZ PACHAS.

En vue d'éviter les rixes et rivalités entre bédouins, Giaffar pacha s'était efforcé de grouper chaque tribu dans sa localité d'origine. Les familles composant la tribu obéissaient ainsi à leurs cheikhs respectifs, qui leur interdisaient de se déplacer d'une moudirieh à l'autre. Ces mesures avaient l'avantage, d'une part d'augmenter la cohésion des tribus et de leur assurer une stabilité favorable au développement de l'agriculture, et, d'autre part, d'enrayer les incursions et les pillages, ce qui donnait du répit aux soldats et aux gouvernants.

Or, après le rattachement de la moudirieh du Taka au gouvernorat de la mer Rouge, le cheikh Mohamed el Béchir el Fahl, du beden des bédouins Nawayma [1], et le cheikh Ibrahim Kalous ayant eu à se plaindre d'Awad Abdel Kerim Abou Sin, grand cheikh de la tribu des Choukrié, émigrèrent avec leurs bédouins de la moudirieh de Khartoum, et allèrent s'installer au Taka, sur des terres habitées par les Hadendoa. Le grand cheikh des Choukrié adressa aussitôt une requête au moudir du Taka pour demander leur renvoi. Momtaz pacha, supérieur hiérarchique du moudir du Taka, répondit à cette demande par une fin de non-recevoir. Jugeant que les nouveaux venus apporteraient des bras additionnels pour la culture du coton, il ne vit aucun mal à ce qu'ils restassent sur les terres où ils s'étaient installés et donna l'ordre au moudir du Taka de les accueillir favorablement et même de leur témoigner des « égards respectueux ». Lui-même écrivit personnellement aux cheikhs fugitifs pour les assurer de sa protection. Avisé de ces faits, Giaffar pacha jeta aussitôt feu et flamme contre le gouverneur du littoral de la mer Rouge. Les cheikhs fugitifs, assura-t-il, avaient incité leurs bédouins à émigrer en leur disant que dans la moudirieh du Taka ils seraient traités comme des étrangers et ne paieraient ni impôts ni droits; il leur restait à devoir des impôts à la moudirieh de Khartoum; de plus, ils incitaient d'autres familles de leur tribu à émigrer et à venir les rejoindre; un pareil état de choses était de nature à provoquer des luttes entre les Choukrié et les Hadendoa

[1] Ce beden dépendait de la grande tribu des Choukrié.

qui avaient pris les familles émigrées sous leur protection. Les principes d'une bonne administration, comme le maintien de la sécurité publique, exigeaient le retour de ces familles au lieu où elles habitaient. « Les déclarations de S. E. le Gouverneur du littoral de la mer Rouge, poursuivait Giaffar pacha, sont contraires aux principes de l'administration civile et peuvent provoquer de nouvelles zizanies entre les bédouins du Taka et ceux de Khartoum. En effet, le fait par un seul membre d'une tribu de passer à une autre tribu provoquait jadis leur division. Le mal peut se propager parmi les tribus, qui retourneraient alors à leurs anciens actes de barbarie.

« Si le gouverneur en question avait des notions exactes et judicieuses de la gestion des affaires civiles, il aurait écrit au moudir du Taka pour insister sur le retour de ces bédouins et de leurs cheikhs à leurs tribus et à leur moudirieh d'origine et lui prescrire de ne plus accepter à l'avenir de tels émigrés. Il aurait dû, au moins, écrire au moudir du Taka pour lui demander de percevoir des dits bédouins et des cheikhs les impôts qu'il leur restait à devoir, ou s'enquérir à Khartoum sur leurs conditions et leurs antécédents, à savoir s'il leur reste des impôts à payer ou s'ils sont l'objet de procès et de plaintes. Mais rien de tout cela n'a été fait. Bien au contraire, ce qu'il a écrit au moudir du Taka est en contradiction flagrante avec les principes de l'administration civile, du progrès et de la civilisation. Nous aurions écrit à ce sujet au gouverneur du littoral de la mer Rouge, si nous ne craignions de ne pas arriver à le convaincre et de recevoir de lui une lettre semblable à celle qu'il a adressée au moudir du Taka. En effet, son manque d'expérience, établi d'ailleurs par sa lettre susmentionnée, nous porte à nous attendre à une telle attitude de sa part. » Giaffar pacha demandait donc à la Maïa d'écrire à Momtaz pacha pour qu'il changeât sa ligne de conduite et ordonnât le rapatriement des cheikhs émigrés [1].

Pressé de s'expliquer, le gouverneur du littoral de la mer Rouge fit valoir que le beden du cheikh Mohamed Walad el Fahl se trouvait dans le voisinage de la moudirieh du Taka, qu'Awad Abdel Kerim Abou Sin,

[1] A. A. Carton 47, pièce 764. Giaffar pacha au mihradar du Khédive, 9 janvier 1871, et pièces annexes.

grand cheikh des Choukrié, obligeait le cheikh des Nawayma à payer un impôt supérieur au chiffre établi, que ce dernier avait été licencié du chiakhat par Awad Abdel Kerim, qui l'avait remplacé par son frère cadet sans en référer au gouvernorat général. Il allégua que les bedens des bédouins Hikôna et Manna, voisins du Taka, dépendaient à l'origine du cheikh des Beni-Amer et formaient partie de sa tribu — qu'il existait à Guedaref une tribu importante, celle des Basnayaniya [1], qui, bien que dépendant des Choukrié, en avait été séparée et se trouvait actuellement sous la direction d'un sirsawari; enfin il proposait de faire établir les Arabes fugitifs près de l'Atbara pour qu'ils se livrassent à la culture du coton. Giaffar pacha n'eut pas de peine à réfuter les arguments de Momtaz pacha et à montrer la fausseté des prétextes allégués par lui. Il ajouta que la culture du coton n'était guère appropriée au Soudan; qu'il fallait y apporter beaucoup de soins; qu'elle occasionnait des dépenses qui ne couvraient guère les bénéfices qu'on en tire; que personne ne désirait acheter du coton, alors qu'il s'en trouvait une grande quantité emmagasinée à Berber et à Khartoum; qu'enfin, si le gouverneur du littoral de la mer Rouge tenait absolument à faire entreprendre cette culture dans la région de l'Atbara, il pouvait y établir les Beni-Amer et ne pas engager les Hikôna, Manna et Nawayma à s'y installer [2].

A l'inverse du vice-roi, Giaffar pacha ne prisait guère, on l'a vu, les talents d'administrateur de Momtaz pacha [3]. Moins courtisan que ce dernier, il ne flattait pas davantage la passion que montrait le vice-roi à étendre la culture du coton dans le territoire du Soudan. Appelé à arbitrer le conflit surgi entre les deux hauts fonctionnaires, le Khédive décida en faveur de Momtaz pacha. Giaffar pacha fut appelé au Caire pour s'expliquer. Pressentant qu'il ne reviendrait pas au Soudan, il demanda à emmener avec lui sa famille et à liquider son établissement [4]. Il avait gouverné le pays pendant plus de cinq ans, étendu la domination

[1] Cette tribu avait à sa tête le cheikh Mohamed Walad Zayed.

[2] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh,* pièce 13, p. 36. Giaffar pacha à la Maïa, 5 juin 1871.

[3] Cf. t. III, 1re partie, p. 314, p. 427-428.

[4] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 149. Giaffar pacha à Riaz pacha, 20 juin 1871.

égyptienne dans plusieurs directions, réparé les maux les plus irritants causés par l'administration de Moussa pacha. S'il n'avait pas réussi dans son administration financière ni su donner au Soudan l'impulsion économique souhaitée par le Khédive, du moins laissait-il derrière lui la réputation d'un fonctionnaire laborieux et honnête. Son départ, si l'on en croit un historien local, fut unanimement regretté des habitants [1].

[1] Cf. H. A. MacMichael, *op. cit.*, t. II, p. 404.

CHAPITRE X.

LE MORCELLEMENT ADMINISTRATIF DU SOUDAN.

1. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU SOUDAN.

Giaffar Mazhar pacha ne retourna pas à Khartoum, mais le Khédive ne lui donna pas de successeur. Frappé de la difficulté qu'éprouvait un seul homme à administrer une aussi vaste étendue de territoire, le vice-roi reprit le projet qu'il avait conçu en 1865 [1] et dont il avait, à cette époque, suspendu l'exécution : le 30 septembre 1871, il supprima le gouvernorat général du Soudan et divisa le pays en plusieurs provinces indépendantes.

Au sud, les moudiriehs de Khartoum, Sennar, Fazogle et Nil Blanc furent réunies en une seule province qui s'appela le Soudan méridional, et à la tête de laquelle le Khédive plaça, comme moudir général, Ahmed Momtaz pacha. A l'ouest, la vaste moudirieh du Kordofan, limitrophe du Darfour, forma une unité administrative indépendante, sous la direction de Abdel Wahab bey, qui reçut le grade moutamaïz de première classe. Au nord, les deux moudiriehs de Dongola et Berber furent fondues en une moudirieh générale à la tête de laquelle le Khédive plaça Hussein bey Khalifa, moudir de Berber. A l'ouest, le gouvernorat du littoral de la mer Rouge fut supprimé; le Taka, qui en dépendait, devint une moudirieh indépendante sous la direction de son moudir Alaeddine bey. Souakin d'une part, Massawa et ses dépendances de l'autre, devinrent des gouvernorats autonomes, le premier, sous la direction de Chakib bey, le second, sous celle de Munzinger bey. Si le nouvel arrangement restait muet en ce qui concerne l'administration des finances, il prescrivait par contre d'opérer une nouvelle répartition de l'armée de façon que chaque province reçût une force militaire adéquate. Les troupes du Soudan méridional furent placées sous le commandement d'un pacha, du grade de

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 177.

lewa, dont l'autorité devait d'ailleurs s'exercer sur toutes les forces stationnées au Soudan; les troupes du Kordofan furent commandées par un miralaï, celles du Taka par un kaïmakam [1], et celles de Berber et Dongola par un sagh kolaghassi [2]. En faisant part au Conseil privé, que présidait son fils, de la nouvelle organisation du Soudan, le Khédive déclarait : « Je demande à Dieu de permettre que ces nouvelles modifications soient de nature à introduire beaucoup de réformes dans l'administration, à produire un grand profit, et aident au progrès de toutes ces régions [3]. » Ces paroles indiquent clairement le but que se proposait le Khédive en brisant l'unité administrative du Soudan. Les provinces devant vivre désormais chacune de leur vie propre, nous allons examiner séparément ce qu'il advint de chacune d'elles, et voir la manière dont les intentions du vice-roi furent remplies.

2. — LA MOUDIRIEH DE BERBER.

La moudirieh de Berber fut la première à jouir de son autonomie administrative et financière, lorsque l'ordre supérieur du 4 septembre 1870 l'eût détachée du Soudan, pour la faire dépendre désormais directement de la Maïa Sanieh. Hussein bey Khalifa en avait été nommé moudir, tandis que son fils Mohamed Hussein Khalifa le remplaçait en qualité de concessionnaire de l'Atmour. Avec sa nomination, Hussein bey Khalifa reçut l'ordre de prendre des mesures pour ramener dans sa moudirieh les habitants qui avaient émigré [4] et développer la prospérité de la région confiée à sa charge [5].

[1] Le Khédive laissa à Alaeddine bey la faculté de nommer un miralaï à la place du kaïmakam, en raison de l'étendue de sa moudirieh et de son voisinage avec l'Abyssynie.

[2] Hussein bey Khalifa reçut l'ordre d'établir dans sa province 4 compagnies de soldats réguliers et le nombre de mécharistes nécessaires.

[3] A. A. Carton 5, *Meglis khoussoussi*. Le Khédive au prince président le Meglis, 30 septembre 1871.

[4] Sur la dépopulation de la moudirieh de Berber, cf. t. III, 1re partie, p. 440-441.

[5] A. A. Reg. 1934, *Ordres supérieurs*, pièce 113, p. 50. O. S. à Hussein bey Khalifa, 4 septembre 1870.

SITUATION FINANCIÈRE.

La moudirieh de Berber présentait à cette époque un arriéré d'impôts qui s'élevait à 8.000 bourses[1]. Le pays gémissait sous le poids des taxes. L'impôt sur les sakiehs, qui était de P. T. 275 en 1279[2], avait été porté à P. T. 534; celui des terrains situés dans les îles du fleuve avait été accru de P. T. 25 à P. T. 64 par feddan; les terrains situés sur les berges du Nil, qui payaient jadis P. T. 20 par feddan, étaient maintenant taxés à P. T. 53 et l'impôt sur les terrains placés près des routes avait été porté de P. T. 20 à P. T. 32. Quant au tribut payé par les Arabes, qui était jadis de P. T. 403.487 il avait été élevé en 1283[3] à P. T. 672.478, soit une augmentation des deux tiers, «sans compter les traitements des employés qui y furent ajoutés par la suite[4].» Ces impôts excessifs étaient d'ailleurs répartis inéquitablement. Tout d'abord on manquait d'arpenteurs pour déterminer la superficie exacte des terrains. Puis les impôts étaient établis par khott, et non pas par villages, ce qui rendait très difficile le contrôle de la perception[5]. Chez les Arabes, l'impôt était établi globalement par tribu, au lieu d'être réparti nominativement entre ses membres; l'absence de serkis constatant le montant à payer par chacun, permettait aux cheikhs de lever un impôt supérieur à celui qu'avait fixé le gouvernement, ce qui excitait les plaintes des Arabes[6]. Le Khédive approuva les réformes suggérées par Hussein bey Khalifa pour remédier à cet état de choses; il donna au moudir de la Haute-Égypte l'ordre d'envoyer à Berber les appareils d'arpentage nécessaires à la révision du cadastre[7]. En même temps, il recommanda à

[1] Sur les raisons de ce déficit, cf. t. III, 1re partie, p. 440.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1862.

[3] Année financière commençant le 11 septembre 1866.

[4] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 13. Le moudir de Berber à la Maïa, 15 novembre 1870.

[5] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 7, p. 15. Le moudir de Berber à la Maïa, 2 décembre 1870.

[6] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 8, p. 15. Le moudir de Berber à la Maïa, 2 décembre 1870.

[7] A la suite du nouvel arpentage, un déficit de 2.346 bourses et fraction apparut dans les recettes de l'impôt de 1287 (année financière commençant le 11 septembre 1870), comparées à celles de l'année précédente. Hussein bey Khalifa écrivit à la

Hussein bey de développer la culture du coton dans sa moudirieh, à l'instar de Momtaz pacha, gouverneur du littoral de la mer Rouge, et il offrit au moudir de lui envoyer d'Égypte les graines et machines d'égrenage nécessaires à cette culture. Pour encourager les habitants à entreprendre la culture du coton, il prescrivit à Hussein bey de ne pas imposer les terres où l'on cultiverait cette plante, mais de percevoir, au titre de l'impôt, le dixième de la récolte. Quant à l'achat de cette récolte, elle serait effectuée par des commerçants envoyés d'Égypte [1]. Le moudir de Berber s'occupa en conséquence d'amener l'eau sur les terres agricoles dont l'irrigation était difficile, et il entreprit de construire des digues et de creuser des canaux pour assurer à ces terrains une irrigation pérenne [2]; il demanda l'envoi de 100 ardebs de graines de coton égyptien et de quatre spécialistes dans la culture du coton qui seraient chargés d'instruire les habitants [3]. Spécialistes et graines lui furent envoyés, et le vice-roi prescrivit de distribuer ces dernières gratuitement aux habitants, à titre d'encouragement [4].

RATTACHEMENT DE WADI KAMAR.

Hussein bey demanda également au gouvernement du Caire de rattacher à sa moudirieh la région du Wadi Kamar, qui en avait été séparée

Maïa pour solliciter l'établissement de l'impôt sur la base de l'arpentage de 1287; sa lettre resta sans réponse. Il en résulta un retard dans la présentation aux Finances des comptes de la moudirieh. Finalement, le moudir reçut une dépêche du Conseil privé, en date du 1er juillet 1873, lui prescrivant de fixer l'impôt sur la base de l'arpentage de 1286, en attendant qu'un ordre supérieur fût rendu à ce sujet. Mais lorsque cette instruction lui parvint, la perception avait déjà eu lieu, pendant les années écoulées, sur la base de l'arpentage de 1287, de sorte que les comptes des années 1288, 1289 et 1290 restèrent en suspens (A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 22, p. 88. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 20 avril 1874).

[1] A. A. Reg. 1938, *Ordres supérieurs*, pièce 4, p. 18. O. S. au moudir de Berber, 9 janvier 1871.

[2] Un ingénieur lui fut envoyé de Khartoum à cet effet.

[3] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 15, p. 28. Le moudir de Berber à la Maïa, 17 février 1871.

[4] A. A. Reg. 1938, *Ordres supérieurs*, pièce 8, p. 24. O. S. au moudir de Berber, 23 mars 1871.

en 1869. Passant, à cette époque, à Berber, Giaffar Mazhar pacha y avait reçu la visite des omdehs, des cheikhs et des notables du Wadi Kamar, venus pour l'entretenir de leur misérable situation. Ils avaient exposé au gouverneur général que les terrains et les sakiehs de leur région faisaient partie du Dongola, alors qu'ils étaient séparés de Berber par une vaste étendue désertique; que le Wadi Kamar étant voisin de la route d'Abou Hamed à Korosko, les cheikhs des Ababdé, concessionnaires de cette route, avaient pris l'habitude de réquisitionner leurs chameaux, en grand nombre, pour assurer les transports; que ces cheikhs percevaient pour eux seuls le prix des transports ainsi que les autres taxes imposées sur cette route, sans qu'aucun profit n'en dérivât pour les habitants du Wadi Kamar, réduits à un état voisin de la pauvreté. En conséquence, les notables avaient demandé à Giaffar pacha d'être rattachés à la moudirieh de Dongola, afin d'échapper à ces réquisitions, et le gouverneur général y avait consenti, tout en établissant qu'un nombre déterminé de chameaux devrait être fourni par les habitants pour effectuer les transports sur la route de l'Atmour [1]. A la suite de cette décision, la région du Wadi Kamar avait connu une période de grande prospérité, comme en témoignait le fait qu'elle n'avait aucun impôt arriéré [2]. Mais le rattachement du Wadi Kamar au Dongola avait gravement lésé les intérêts de Hussein bey Khalifa, pour lors concessionnaire de la route de l'Atmour. De plus la moudirieh de Dongola se trouvait en pleine prospérité, tandis que celle de Berber était pauvre et sa population en décroissance; devenu moudir de Berber, Hussein bey jugea que le retour du territoire du Wadi Kamar à cette moudirieh serait pour elle un appoint de richesse important. Il trouva naturellement, parmi les notables du Wadi Kamar, des gens pour se plaindre d'avoir été rattachés au Dongola. Il fit valoir au Caire que cette région avait, depuis l'ouverture du Soudan, dépendu de Berber, que la majorité de la population était formée d'Arabes, qu'il était facile de s'y procurer des chameaux et que, de tout temps, les habitants avaient fourni les animaux requis pour les transports du gouvernement;

[1] La décision avait été prise le 21 avril 1869 et portait rattachement du Wadi Kamar au Dongola à partir du 11 septembre 1868 (début de l'année financière 1285).

[2] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh,* pièce 12, p. 36. Giaffar pacha à la Maïa, 23 février 1871.

par ailleurs, affirmait-il, ceux-ci n'avaient jamais présenté de requêtes pour demander leur rattachement au Dongola [1]. Toutes ces raisons, selon lui, militaient en faveur du retour du Wadi Kamar à la moudirieh de Berber; le vice-roi approuva la mesure sans même attendre les explications de Giaffar pacha [2].

3. — MOUDIRIEH GÉNÉRALE DE DONGOLA ET BERBER.

L'ordre supérieur du 30 septembre 1871 portant réorganisation de l'administration du Soudan, joignit la moudirieh de Dongola à celle de Berber et plaça à leur tête Hussein bey Khalifa, en qualité de moudir général. Les deux moudiriehs furent alors transformées en mamouriehs. A la tête de celle de Dongola, Hussein bey proposa de nommer Mohamed Effendi Abou Hagal, nazir du kism de Rabatab, en remplacement de l'ancien vékil de la moudirieh, homme âgé et impotent, incapable de remplir un poste qui exigeait des déplacements continuels [3].

RÉORGANISATION DES TROUPES. ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES.

La réorganisation des troupes de sa province lui permit de réaliser de substantielles économies. Parmi les troupes qui tenaient garnison au Soudan, aucune ne coûtait aussi cher à entretenir que les compagnies irrégulières de bachi-bouzouks. Aussi, dès le mois de juillet 1871, Hussein bey avait-il demandé à se débarrasser des soldats du sersawari Sayed agha, affectés à la moudirieh de Berber, dont l'inconduite était notoire, et avait-il suggéré de les remplacer par une compagnie de 100 cavaliers, montés moitié à dromadaire, moitié à cheval, en faisant valoir que cette mesure entraînerait une économie mensuelle de 31.884 piastres [4]. En

[1] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 10, p. 16. Le moudir de Berber à la Maïa, 7 décembre 1870.

[2] A. A. Reg. 1938, *Ordres supérieurs*, pièce 5, p. 19. O. S. au moudir de Berber, 11 janvier 1871.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 2, p. 19. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 23 octobre 1871.

[4] A. A. Reg. 1849, *Maïa Sanieh*, pièce 19, p. 38. Le moudir de Berber à la Maïa, 25 juillet 1871.

octobre 1871, devenu moudir général de Dongola et Berber, Hussein bey Khalifa proposa au Caire de se dispenser des services des deux compagnies des sersawaris Sayed agha et Hassan agha, stationnées la première à Berber, la seconde à Dongola. A leur place, on établirait 100 soldats à dromadaire à Berber et 50 à Dongola[1]. Le moudir du Kordofan se trouva fort opportunément avoir besoin, à cette époque, de bachi-bouzouks; Hussein bey se hâta de lui envoyer Sayed agha avec 111 hommes choisis dans les deux compagnies irrégulières; 77 autres soldats, y compris 4 boulouk-bachis, furent versés aux travaux de la moudirieh; quant aux 72 hommes qui restaient, ils furent licenciés ainsi que Hassan agha[2]. L'ordre supérieur du 30 septembre 1871 portait, par ailleurs, établissement de 4 compagnies de soldats réguliers dans la province. Or il en existait deux stationnées à Berber et une à Dongola. Hussein bey Khalifa n'eut donc à créer qu'une seule compagnie; il la forma des fils des soldats réguliers établis au Dongola, auxquels il joignit 55 élèves sortant de l'école et dont l'âge variait de 20 à 30 ans[3]. Après réorganisation des services de la moudirieh, les dépenses mensuelles pour traitements et allocations ne s'élevèrent plus qu'à 390 bourses 214 piastres et 15 paras, tandis que les économies et les sommes affectées aux chemins de fer se montaient à 2.235 bourses 346 piastres et 35 paras par an[4].

[1] A. A. Reg. 1853, *Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 10. Le mihradar du Khédive à Hussein bey Khalifa, 10 octobre 1871.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 8, p. 52. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 20 janvier 1872.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 52. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 7 décembre 1871. A cette occasion, le moudir général se plaignit de l'insuffisance des deux professeurs enseignant le turc dans les écoles de Dongola et de Berber et proposa de les licencier. Il suggéra de les remplacer par deux autres professeurs qui seraient envoyés d'Égypte, ou bien de se contenter d'enseigner dans ces écoles la langue arabe et le Coran. Le Khédive prescrivit de supprimer l'enseignement du turc (A. A. Reg. 1853, *Maïa Sanieh,* pièce 3, p. 10. Le mihradar du Khédive au moudir de Dongola et de Berber, 1er février 1872).

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 12, p. 57. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 2 février 1872.

RAPATRIEMENT DES ÉMIGRÉS.

Les négociations entreprises par Hussein bey Khalifa pour ramener dans la région de Berber les habitants qui avaient émigré vers la moudirieh de Khartoum se heurtèrent à de sérieuses difficultés. Les habitants étaient partis, comme d'habitude, sans payer leurs arriérés d'impôts, si bien que Hussein bey avait une double raison pour désirer leur retour; il voulait augmenter le nombre de bras susceptibles de se livrer à l'agriculture et récupérer en même temps les impôts qui lui étaient dus. Certains émigrants revinrent effectivement à la région de Berber, mais ils déclarèrent que leurs compagnons, malgré le désir qu'ils avaient de rentrer, se voyaient empêchés de le faire par les cheikhs dont ils dépendaient, de sorte que Hussein bey dut demander au Caire que des ordres fussent donnés au moudir général du Soudan méridional à l'effet de lever cette interdiction [1]. Le Khédive donna des instructions en conséquence à Momtaz pacha et lui prescrivit même d'exiler au Fleuve Blanc ceux des cheikhs qui s'opposeraient à l'exécution de ses ordres [2]. Hussein bey Khalifa nomma alors deux délégués pour se rendre au Soudan méridional afin de procéder au rapatriement des émigrés. Quelque temps après, il reçut une requête émanant de quatre émigrés établis dans la région de Guedaref, chez les Choukrié, et qui se plaignaient que les cheikhs de cette tribu leur fissent payer des impôts supérieurs à ceux qui étaient perçus sur les autres habitants, impôts qu'ils ne versaient d'ailleurs pas au gouvernement. Ahmed bey Abou Sin, grand cheikh des Choukrié [3], étant sur ces entrefaites passé par Berber, alors qu'il se rendait au Caire, Hussein bey lui soumit la question, et il fut convenu que les choses resteraient en l'état jusqu'au retour d'Ahmed bey à Khartoum [4]. Mais ce dernier

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 46, p. 67. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 17 avril 1872.

[2] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 10, p. 79. O. S. au moudir du Soudan méridional, 26 mai 1872.

[3] Il avait succédé à son père Awad Abdel Kérim Abou Sin.

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 18, p. 86. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 1er juin 1872.

étant décédé au cours de son voyage, Abdel Razek bey fut nommé à sa place moudir de Khartoum, tandis que le chiakhat des Choukrié allait au cheikh Aly, second fils d'Ahmed bey [1]. Par ailleurs, le moudir général du Soudan méridional se plaignait des procédés employés par les délégués de Hussein bey Khalifa. L'un d'eux, Emâra agha, fils du fameux mek Nimr, ne faisait-il pas dire aux habitants « que toute personne désirant protection n'avait qu'à se rendre auprès de lui; qu'il inscrirait son nom sur le registre en sa possession et lui fixerait un impôt très léger; que chaque personne demeurerait établie dans le lieu où elle se trouvait et qu'un mamour viendrait tous les ans percevoir le dit impôt fixé ». « En présence de ces déclarations, poursuivait Ismaïl Ayoub pacha [2], un grand nombre d'habitants, émigrants et autres, se sont rendus auprès de lui et il poursuit leur inscription sur son registre, sans essayer de connaître la vérité à leur sujet, ce qui a amené les habitants à se mettre sous sa protection pour ne pas payer l'impôt, tout en ne se rendant pas à leur pays natal, comme le prescrit l'ordre supérieur. »

Le moudir général du Soudan méridional ne pouvait naturellement tolérer de tels abus. « Il est universellement connu, disait-il, que lors de l'arrivée des soldats égyptiens en vue d'infliger un châtiment exemplaire aux habitants du Soudan . . . , les habitants de ces moudiriehs (Dongola et Berber) émigrèrent et s'établirent dans les autres moudiriehs du Soudan, entre autres le mek Nimr, chef de ce mouvement, et ses enfants qui se rendirent en Abyssinie. Tous ces émigrants s'établirent dans les régions où ils s'étaient rendus, y firent souche et y possèdent actuellement des terrains et des biens. Puis, à la suite de sa nomination comme gouverneur du Soudan, feu Moussa pacha établit des impôts sur toutes les moudiriehs du Soudan, y compris celle de Dongola et Berber, chacune suivant le nombre d'habitants qui y étaient établis et sans tenir compte de leur qualité d'émigrants. Cet arrangement fut soumis à Son Altesse et un ordre supérieur fut rendu le 10 septembre 1863, portant approbation de cette mesure. Depuis cette date, l'impôt est établi sur la moudirieh suivant le nombre d'habitants qui s'y trouvent et si l'un d'entre

[1] On trouvera dans H. A. MacMichael, *A History of the Arabs in the Sudan*, t. I, p. 251, un tableau généalogique de la famille des grands cheikhs des Choukrié.

[2] Il avait remplacé Momtaz pacha comme moudir général du Soudan méridional.

eux avait voulu retourner à son pays natal, il aurait pu facilement le faire en raison du fait que toutes les moudiriehs du Soudan sont unies l'une à l'autre et que personne ne l'en aurait empêché. D'autre part, si l'un des anciens habitants de la moudirieh de Dongola et Berber avait voulu revenir à sa moudirieh natale depuis la publication de l'ordre supérieur sus-énoncé, nul n'aurait pu l'arrêter, au point que le fils de mek Nimr ayant constaté ce qui précède, fit dire aux habitants qu'il leur fixerait un léger impôt, sans qu'il y ait lieu pour eux de revenir à leur pays natal. » Dans le désir de régler ce conflit sans troubler la perception de l'impôt, le moudir général du Soudan méridional proposa de choisir dans la moudirieh du Taka ou dans celle du Kordofan, voire même d'envoyer du Caire une personne n'ayant aucune attache avec les parties en cause [1], et qui, de concert avec deux délégués choisis l'un par le moudir de Dongola et Berber, l'autre par lui-même, questionnerait les personnes inscrites sur le registre d'Emâra agha et ferait rapatrier celles qui le désireraient, en maintenant les autres au lieu de leur résidence [2].

Par ailleurs, Ismaïl Ayoub pacha se plaignit à son collègue Hussein bey de ce que son délégué Emâra agha perçût pour lui-même et pour le commis qui l'accompagnait une somme de dix piastres ou un tallari sur chaque émigrant. Quoique parfaitement convaincu que les cheikhs de ces régions essayaient par tous les moyens d'empêcher le dénombrement des émigrants et que leur plainte contre Emâra agha n'avait pour but que d'entraver l'exécution de sa mission et le retour des émigrants, Hussein bey Khalifa rappela néanmoins son délégué à Berber, avec les registres en sa possession aux fins d'examen [3]. Celui-ci montra que le dénombrement entrepris par Emâra agha avait produit le chiffre de 5.000 émigrants. Hussein bey proposa alors que, dans le cas où l'on jugerait plus approprié de laisser les émigrés là où ils étaient, on fixât à ces derniers un impôt annuel de 2.300 bourses, à la condition toutefois

[1] C'est-à-dire la moudirieh de Dongola et Berber d'une part, celle du Soudan méridional de l'autre.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 18, p. 47. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 24 novembre 1872.

[3] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 12, p. 58. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 13 janvier 1873.

que les cheikhs des régions où ils étaient établis ne comprissent pas cette somme dans leurs listes d'impôts, et que leurs cheikhs et omdehs fussent choisis parmi eux [1]. Il ne semble pas que les suggestions de Hussein bey Khalifa aient été approuvées en haut lieu; ce qui est certain, c'est qu'à la suite des plaintes formulées par le moudir du Soudan méridional contre Emâra agha, ordre fut donné par le Khédive de le traduire en justice devant le conseil de Khartoum, où Hussein bey Khalifa dut envoyer son délégué [2].

CULTURE DU COTON.

Les efforts déployés par le moudir de Dongola et Berber pour propager la culture du coton dans sa circonscription, furent contrariés par les circonstances climatériques. Au cours de l'année 1288 [3], la crue du Nil fut peu abondante et les pluies tombèrent en faible quantité. Bien que les charrues et les graines envoyées d'Égypte eussent été réparties dans les différents kisms et les habitants encouragés à la culture, 4.000 feddans seulement, irrigués par sakiehs, purent être plantés en coton. Hussein bey Khalifa fut d'ailleurs fort embarrassé de sa récolte; il ne savait comment en disposer; sa moudirieh ne possédait aucune machine d'égrenage, et si l'on transportait le coton sans l'avoir égrené, il en résulterait des dépenses considérables pour le gouvernement. Par ailleurs, il n'y avait pas d'acheteurs au Soudan et les cultivateurs ne pouvaient assumer les frais de transport de la récolte jusqu'en Égypte [4]. Le Khédive décida alors d'envoyer à Hussein bey cent égreneuses à main faciles à transporter et à manier, ainsi que 100 ardebs de graines destinées à être plantées au Dongola. Le moudir fut également autorisé à percevoir l'impôt en coton, pour l'année en cours, tout en ayant soin, dans la fixation du prix, de tenir compte des frais de transport jusqu'en Égypte et du prix de vente

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 13, p. 58. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 14 janvier 1873.

[2] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 10, p. 45. Le mihradar du Khédive à Ismaïl Ayoub pacha, 13 mars 1873.

[3] Année s'étendant du 23 mars 1871 au 10 mars 1872.

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 7, p. 52. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 11 janvier 1872.

de ce produit à Alexandrie, afin que le gouvernement ne subît aucune perte comme conséquence de cette mesure[1].

L'année suivante[2] fut marquée par une bonne crue du Nil et par des pluies abondantes, qui permirent de mettre en culture des terres abandonnées, ainsi que de vastes superficies de terrain situé sur les hauteurs. Les habitants, toutefois, répugnaient à se livrer à l'agriculture; ils craignaient que l'impôt, une fois perçu sur ces terres, ne fût par la suite exigé annuellement, quand bien même les terres seraient, faute d'eau, laissées en friche. En conséquence Hussein bey donna des ordres pour que l'impôt ne fût perçu que sur les terres réellement cultivées. Par ailleurs, l'impôt fixé sur les terres situées près des routes s'élevait à 30 piastres le feddan; comme la récolte atteindrait difficilement ce chiffre et que du temps de Saïd pacha l'impôt n'était que de 20 piastres, il proposa de réduire celui-ci à 25 piastres par feddan, afin de ne pas décourager les habitants[3]. Saisi de cette proposition, le Khédive ordonna de le ramener à 20 piastres, comme du temps de Saïd pacha[4].

IMPÔT SUR LES DATTIERS.

Au Dongola, les habitants se plaignaient qu'on les imposât sur des terrains et sur des dattiers que recouvraient les eaux du Nil. Après enquête, Hussein bey Khalifa reconnut que le dernier recensement entrepris dans la région remontait aux années 1277 et 1278[5], et qu'il se pouvait fort bien que des terrains et des dattiers eussent disparu depuis cette époque. Il fit donc procéder à un nouveau recensement qui révéla que le nombre des dattiers était supérieur de 43.201 à celui du précédent

[1] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 4, p. 20. O. S. au moudir du Dongola, 15 février 1872.

[2] Année 1289, s'étendant du 11 mars 1872 au 30 avril 1873.

[3] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 18. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 22 septembre 1872.

[4] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 2, p. 15. O. S. au moudir de Dongola et Berber, 31 octobre 1872.

[5] Année 1277 : du 20 juillet 1860 au 8 juillet 1861.—Année 1278 : du 9 juillet 1861 au 28 juin 1862.

recensement. A raison de 2 piastres et 20 paras par dattier, cela faisait, pour l'impôt, une plus-value de 213 bourses, 2 piastres et 20 paras. Par ailleurs, les habitants de Méroé et de Sekout se plaignaient, avec raison, qu'on les imposât pour des dattiers encore jeunes et qui ne produisaient pas de fruits. L'impôt sur les dattiers avait été créé par Saïd pacha et fixé par lui à raison d'une piastre par dattier productif. Par la suite, les gouverneurs élevèrent l'impôt jusqu'à 2 piastres et 20 paras, chiffre excessif, qui amena les habitants à ne plus en planter. Hussein bey Khalifa proposa en conséquence de réduire cet impôt à 2 piastres 15 paras à partir du mois de Tout 1288 (11 septembre 1871), mesure que le Khédive approuva, en prescrivant même de l'abaisser à 2 piastres à partir de 1289 [1].

MALHONNÊTETÉ DES FONCTIONNAIRES.

L'honnêteté ne régnait pas parmi les fonctionnaires chargés de percevoir les impôts. C'est ainsi que Naam agha, cheikh de la région du Wadi Kamar, avait détourné à son profit une somme de 305 bourses et 405 piastres; traduit en justice il fut condamné à verser cette somme au Trésor et licencié [2]. Mahmoud Mohamed Hamed, cheikh de la tribu des Bicharin, dépendant de la moudirieh de Berber, fut licencié parce qu'il s'était emparé de sommes et de bétail revenant au gouvernement; d'autre part, il devait 165.492 piastres à titre d'arriéré d'impôts et différents procès lui avaient été intentés par des particuliers. Tandis qu'il était en tournée, sous l'escorte de deux soldats réguliers, en vue de réunir les sommes dues, il échappa à ses gardiens et s'enfuit chez les Choukrié qui dépendaient du moudir général du Soudan méridional. Hussein bey Khalifa demanda aussitôt à ce dernier de le faire arrêter. Au moment où le moudir allait procéder à cette arrestation, il reçut la visite nocturne d'un nommé Idris Walad Aly el Bichari el Hamdabi, qui était porteur de

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 7, p. 23. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 4 novembre 1872. — Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 3, p. 15. O. S. à Hussein bey Khalifa, 26 décembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 15, p. 67. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 7 février 1872.

deux requêtes, l'une à son adresse et l'autre destinée au président de la Cour d'Appel. Dans ces requêtes, le cheikh Mahmoud se plaignait de l'attitude de Hussein bey Khalifa à son égard et déclarait avoir soumis son cas au Khédive, au Conseil privé et au Meglis el Ahkâm; il sollicitait l'aman et la permission de demeurer à Khartoum, en attendant la décision qui serait prise à son égard, et ajoutait qu'au cas où l'on voudrait le renvoyer au moudir de Dongola et Berber, il disparaîtrait. Après avoir consulté le président de la Cour d'Appel, le moudir du Soudan méridional accorda l'aman au cheikh des Bicharin et le fit venir à Khartoum, où la moudirieh devrait, soit lui trouver un garant, soit le garder en prison[1]. En même temps il écrivit à Hussein bey Khalifa pour lui dire que les faits imputés au cheikh des Bicharin n'avaient été mentionnés qu'après son arrestation et en vue de le perdre de réputation, alors que c'était un homme tout à fait honnête. Le moudir de Dongola et Berber protesta aussitôt au Caire; il déclara que l'attitude de son collègue entraînait la perte des droits du gouvernement, et demanda que des ordres fussent donnés à ce dernier à l'effet de ne plus lui susciter de difficultés dans l'exécution de sa tâche administrative[2].

PRODUCTION AGRICOLE.

Les efforts faits par Hussein bey Khalifa pour développer la culture du coton produisirent quelque résultat, si l'on en juge par les chiffres publiés dans la *Statistique de l'Égypte*, année 1873[3]. La superficie cultivée en coton dans la moudirieh de Dongola et Berber y est représentée comme s'élevant à 9.885 feddans et la récolte annuelle de coton comme atteignant, après égrenage, le chiffre de 12.356 cantars. Arrosés par 6.590 sakiehs, les terrains cultivés de la moudirieh avaient fourni, en l'espace d'une année, les récoltes suivantes[4] :

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 31, p. 54. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 29 décembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 10, p. 55. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 6 janvier 1873.

[3] Ce document fut publié par le Ministère de l'Intérieur.

[4] Cf. *Statistique de l'Égypte*, année 1873, p. 292-293.

	SUPERFICIE CULTIVÉE.	RÉCOLTE ANNUELLE.
Blé.....	48.288 feddans	75.326 ardebs
Fèves.....	1.903 —	8.807 —
Oignons.....	1.303 —	26.073 cantars
Tabac.....	2.883 —	4.325 —
Orge.....	15.000 —	22.500 —
Avoine.....	20.000 —	24.000 ardebs
Lupins.....	1.800 —	2.250 —
Haricots.....	2.500 —	3.750 —
Maïs.....	54.754 —	273.770 —

IMPÔT FONCIER.

Sans doute ces résultats restaient-ils au-dessous des espérances, car, en octobre 1873, Hussein bey Khalifa signala au Caire la nécessité de réduire les impôts fonciers au Dongola, afin d'encourager les indigènes à l'agriculture. Déjà du temps de Saïd pacha, disait-il, les habitants ayant trouvé l'impôt foncier trop élevé, avaient déserté leurs terres; pour les y ramener, le prince avait alors décidé que toute superficie irriguée par une sakieh paierait un impôt de 200 piastres, tandis que les terrains irrigués par le Nil paieraient un impôt de 25 piastres par feddan dans les gezaïr [1] et de 20 piastres seulement sur les gourouf [2]. Un arpentage, fait subséquemment, montra que la superficie irriguée par une sakieh variait de 3 à 113 feddans. Si ces terrains avaient été imposés au feddan, l'impôt pour chaque sakieh se serait élevé à une somme comprise entre 75 piastres et 2.260 piastres; mais une telle imposition aurait été contraire à l'ordre de Saïd pacha. En présence de cette difficulté, les moudirs ne surent d'abord que faire; finalement, ils décidèrent de fixer pour chaque sakieh une superficie déterminée de terrain, à savoir 8 feddans pour les sakiehs des gezaïr et 10 pour celle des gourouf. Par la suite, les impôts furent augmentés à plusieurs reprises, de sorte qu'en 1285 [3],

[1] Îles et îlots du fleuve.

[2] Gourouf signifie berges. Les terres des gourouf sont donc celles qui se trouvent sur les bords du Nil.

[3] Année financière commençant le 11 septembre 1868.

au temps de Giaffar pacha, ils atteignirent 500 piastres par sakieh, 52 piastres par feddan des gezaïr et 45 piastres par feddan des gourouf[1]. Quant au terrain arrosé par les sakiehs, on décida que si la surface cultivée dépassait le chiffre fixé par le règlement, l'impôt serait assumé, jusqu'à concurrrence de 5 feddans, par le propriétaire du terrain et, pour le surplus de la superficie cultivée, ajouté à l'impôt général sur les terrains de la région. A la suite de cette mesure, qui se traduisit par une augmentation d'impôts, les habitants délaissèrent leurs terres; leurs sakiekhs furent détruites et l'impôt fixé sur ces terres ajouté à l'impôt général. Cependant, en dépit de cette adjonction, un impôt fut perçu sur toute nouvelle sakieh établie sur ces terrains; il en résulta une double imposition qui découragea les habitants, provoqua leur dispersion et empêcha les émigrants de revenir dans leur pays.

Telle était la situation que trouva Hussein bey Khalifa, lorsque la moudirieh fut déférée à sa charge. Il constata que le nombre des sakiehs détruites s'élevait à plus de 400. Il demanda aux habitants de les réparer, d'en établir de nouvelles sur les terrains incultes, et, afin de prévenir toute plainte de leur part, il décida que l'impôt sur ces sakiehs serait de 500 piastres dans les terrains des gezaïr et de 350 piastres dans ceux des gourouf. A la suite de cette mesure, 300 sakiehs anciennes furent réparées et 150 nouvelles établies, et, depuis lors, l'activité dans ce domaine n'avait pas cessé. Pour achever de calmer la population et ramener les émigrants au pays, Hussein bey proposa d'exonérer la moudirieh, à partir de l'an 1290[2], d'une somme de 905 bourses et fraction, qui représentait le total de l'impôt ajouté tant à celui des sakiehs qu'à l'impôt général sur les terrains. Deux ou trois ans, affirmait le moudir, suffiraient pour dédommager le trésor de ce sacrifice, grâce à l'impôt qu'on percevrait sur les sakiehs nouvelles, ainsi que sur les terrains précédemment délaissés et qu'on s'occupait à remettre en culture à la suite de la construction de canaux dans la région[3].

[1] Ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux qui ont été cités par Hussein bey Khalifa lui-même dans sa lettre du 15 novembre 1870 (cf. *supra*, p. 477).

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1873.

[3] A. A. Reg. 1875, *Maia Sanieh*, pièce 3, p. 27. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 17 octobre 1873.

Dans les conditions financières assez serrées où se trouvait la moudirieh de Dongola et Berber, il ne pouvait être question pour elle d'aider pécuniairement les moudiriehs voisines du Soudan oriental et du Soudan méridional, bien que le Khédive lui eût prescrit de le faire. De son côté, la moudirieh du Soudan méridional se refusait à lui envoyer du maïs, comme par le passé, à moins qu'il ne fût payé comptant [1]. En bref, il semble que les finances de la moudirieh de Dongola et Berber, détachée du reste du Soudan, n'aient pas été dans un état particulièrement brillant, alors que son moudir se querellait avec son collègue du Soudan méridional tant sur la question des émigrants que sur celle du cheikh des Bicharin.

En septembre 1872, Hussein bey Khalifa fut avisé que 141 personnes, venues de la Mecque, s'étaient installées dans sa moudirieh, et, « sous prétexte de propager un rite déterminé, s'emparaient des biens et du bétail des habitants. » Pour mettre fin à ces pratiques, il prescrivit à tous les fonctionnaires de sa moudirieh d'obliger les nouveaux venus à s'adonner à l'agriculture, à raison de quatre ou cinq hommes par sakieh, et cela afin de leur fournir une occupation qui leur permît de laisser les autres habitants en paix [2].

L'administration de Hussein bey Khalifa apporta cependant quelques avantages au pays. Les Arabes de la région paraissaient fort contents d'être administrés par un homme de leur race. La décentralisation avait produit d'heureux effets, en soustrayant la province à la direction trop lointaine de Khartoum, et lorsque Baker, revenant de Gondokoro, passa par Berber en juillet 1873, il trouva que l'état du pays s'était grandement amélioré. « Les Arabes, écrit-il, commençaient à revenir sur les berges fertiles de la rivière et à rebâtir leurs sakiehs [3]. » C'était là un résultat encourageant quand on songe à l'état de détresse où était tombée cette moudirieh en 1869.

[1] A. A. Reg. 1870, *Maïa Sanieh,* pièce 15, p. 16. Le mihradar du Khédive au Ministre des Finances, 23 octobre 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 23. Hussein bey Khalifa à la Maïa, 23 septembre 1872.

[3] Cf. Baker, *Ismaïlia,* t. II, p. 492.

4. — LA MOUDIRIEH DU KORDOFAN.

BUDGET.

Des provinces entre lesquelles le Soudan fut divisé, le Kordofan paraît être la seule qui ait eu des finances prospères ou tout au moins un budget en équilibre. Lorsque le moudir Abdel Wahab bey présenta, en effet, au Conseil privé le budget de sa province, établi pour l'année 1288 [1], il accusa un chiffre de recettes de 13.588 bourses 322 piastres et 32 paras, et un chiffre de dépenses de 10.434 bourses 293 piastres et 10 paras. Il ne se flattait pas, il est vrai, de faire entrer en caisse toutes les recettes inscrites au budget, mais seulement une somme de 11.548 bourses 438 piastres et 3 paras, montant des perceptions réelles, la différence entre ce dernier chiffre et le premier représentant l'impôt dû par les habitants émigrés et devenu, de ce fait, irrécouvrable. Il n'en restait pas moins un surplus de recettes dépassant 1.000 bourses, qui devait mettre à l'aise la trésorerie de la province. Comme toutes les autres moudiriehs, le Kordofan présentait d'ailleurs un chiffre notable d'impôts arriérés qui s'étaient accumulés jusqu'à la fin de 1287; après en avoir dressé la liste année par année, Abdel Wahab bey indiquait les raisons qui rendaient leur perception impossible [2].

FORCES MILITAIRES.

Les forces militaires de la province comprenaient 1 bataillon de soldats réguliers, 4 compagnies de mouhafizines et 1 compagnie affectée à la garde de la prison et de la caisse. En plus, Abdel Wahab bey reçut de son collègue, le moudir de Dongola et Berber, 200 bachi-bouzouks [3],

[1] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

[2] A. A. Reg. 13, *Meglis khoussoussi*, 2e partie, pièce 1, p. 15. Le moudir du Kordofan au Conseil privé, 9 janvier 1872. — Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 5, p. 55. Le moudir du Kordofan à la Maïa, 29 janvier 1872. Ce dernier document donne des chiffres légèrement différents des premiers, mais les différences ne portent que sur les piastres et les paras.

[3] Ce chiffre diffère de celui qui est indiqué par Hussein bey Khalifa, dans sa lettre à la Maïa en date du 20 janvier 1872 (cf. *supra*, p. 481).

dont la moitié devait grossir la compagnie du sersawari Moustapha agha, et le reste celle du sersawari licencié Abdallah agha. Les dépenses mensuelles de l'armée : soldats réguliers, artilleurs, bachi-bouzouks et Chaïghié, y compris les recrues nouvellement incorporées, s'élevaient à 718 bourses 305 piastres et 36 paras, en augmentation de 141 bourses et 173 piastres sur ce qu'elles étaient précédemment. Par ailleurs, le moudir n'ayant pas de miralaï à placer à la tête des troupes, suggérait de le remplacer par un kaïmakam [1]. Il faisait observer que le service ne pouvait pas se faire dans sa moudirieh comme dans les autres, en raison de son éloignement et de sa situation particulière; le projet d'organisation militaire qu'il présenta au Caire n'en fut pas moins vivement critiqué par le Ministère de la Guerre, qui trouva qu'un nombre beaucoup trop considérable de soldats étaient employés à monter la garde et à des travaux qui n'avaient pas un caractère militaire. Le moudir fut en conséquence invité à réduire le nombre de ces derniers et à faire en sorte que la moitié au moins, sinon les deux tiers de ses troupes pussent être entraînés régulièrement aux exercices militaires, de manière à former une force suffisante prête à agir en cas de besoin [2].

INCENDIE A EL OBÉID.

Le 9 mars 1872, un incendie se déclara à El Obéid. Habitants et soldats unirent leurs efforts pour le maîtriser. Un Arabe ayant refusé de prendre part à la lutte contre l'incendie, fut cravaché par un soldat; sous la violence de son ressentiment, il s'empara de la baïonnette du militaire et lui en porta deux coups qui le tuèrent raide. L'assassin fut traduit en jugement et condamné à la peine capitale. Cette sentence devant être approuvée par le Khédive avant sa mise à exécution, un délai allait fatalement s'ensuivre, au cours duquel il était à craindre que le criminel ne mourût en prison. Le moudir fit alors valoir que pour « frapper l'esprit de ces peuplades sauvages », il fallait que la justice fût expéditive et il

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 2, p. 55. Le moudir du Kordofan à la Maïa, 11 janvier 1872.

[2] A. A. Reg. 2871, *Gahadieh*, pièce 55, p. 135 et pièce 73, p. 197. Le Ministre de la Guerre au moudir du Kordofan, 3 juin 1872, 22 août 1872.

sollicita l'autorisation de faire exécuter désormais sur le champ, dans des cas similaires, la sentence rendue par le tribunal [1].

La prospérité des finances de la moudirieh permit à Abdel Wahab bey d'achever, aux frais du gouvernement, la construction de la mosquée sise dans la localité de Cheikh Abou Sofia [2]. Il en coûta au Trésor une somme de 128 bourses environ [3]. Le Kordofan fournit également un certain nombre d'objets qui devaient figurer, dans la section égyptienne, à l'exposition de Vienne de 1873 [4].

ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA.

En septembre 1872, le général Stone, chef d'état-major général, proposa au Khédive d'entreprendre une reconnaissance « très sérieuse » de la province du Kordofan, et d'organiser à cet effet une expédition, commandée par un colonel, qui comprendrait un officier supérieur, deux capitaines et deux lieutenants appartenant tous à l'état-major, ainsi qu'une compagnie d'infanterie soudanaise [5]. Mais le Khédive, averti des déplorables conditions sanitaires qui régnaient au Soudan à cette époque, différa le départ de cette mission [6]. Une épidémie de choléra avait en effet éclaté dans le pays quelques mois plus tôt et certaines provinces avaient été durement frappées. La maladie était venue d'Arabie, où elle avait fait son apparition en février 1872, à l'époque du pèlerinage. 1.800 habitants avaient péri, disait-on, à Médine, ainsi que 400 pèlerins venus de Damas avec la caravane qui comptait 4.000 personnes [7]. Les établissements quarantenaires établis par l'Égypte à El Wedje et aux

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 6, p. 55. Le moudir du Kordofan à la Maïa, 14 mars 1872.

[2] Sur ce nom, cf. t. III, 1re partie, p. 32.

[3] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs*, pièce 2, p. 73. O. S. au moudir du Kordofan, 16 avril 1872.

[4] A. A. Reg. 13, *Meglis khoussoussi*, 2e partie, pièce 2, p. 15. Le moudir du Kordofan au Conseil privé, 23 juillet 1872.

[5] A. A. Note du général Stone, Le Caire, 4 septembre 1872.

[6] A. A. Note pour le général Stone, Le Caire 13 septembre 1872. La mission eut lieu, comme on le verra, en 1875.

[7] F. O. 78-2231. Calvert au colonel Stanton, Alexandrie, 2 mai 1872.

puits de Moïse [1] protégèrent le pays contre la contagion directe, mais l'épidémie se glissa au Soudan, par la voie de Souakin, d'où certains chameliers la transportèrent au Taka. Une lettre du moudir de cette province, datée du 18 juillet 1872, annonçait en effet que la « cholérine » avait fait son apparition à Khatmié, localité voisine de Kassala, où trente décès s'étaient produits entre le 14 et le 18 juillet. Un mois après, la maladie avait disparu à Khatmié, mais douze décès avaient eu lieu à Kassala du 8 au 16 août, et six nouveaux décès se produisirent entre le 17 et le 21 août.

A la réception de ces nouvelles, Colucci bey, président de l'Intendance générale sanitaire d'Égypte, s'empressa d'établir des cordons sanitaires à Souakin, à Berber, à Abou Hamed et à Khartoum, de manière à isoler la province de Taka. Mais le 31 août, l'inspecteur sanitaire du Soudan télégraphia de Berber que le choléra avait fait son apparition dans cette ville et qu'il était à craindre qu'il ne se propageât vers le nord et l'ouest [2]. Le 5 septembre, on apprenait à Alexandrie que 200 décès, causés par la maladie, avaient eu lieu à Berber en l'espace de deux jours, ce qui portait à 300 le nombre des morts depuis le commencement de l'épidémie en cette ville. Des cordons quarantenaires, comprenant des médecins et des détachements de troupes, avaient été placés à Abou Hamed, Abka, Korosko, Assouan, Souakin et Suez; leur effectif fut doublé à l'annonce de ces graves nouvelles, et toutes les arrivées à Suez, en provenance de Massawa, Souakin et Kosséir, furent soumises à une quarantaine de dix jours [3].

Le 20 septembre, on apprit que la maladie était en décroissance à Berber [4], mais le choléra avait réussi à traverser les cordons sanitaires et fait son apparition dans la Haute-Égypte, près d'Edfou. Les relations furent immédiatement coupées entre l'Égypte et le Soudan par la voie du Nil. Les voyageurs ne furent pas autorisés à dépasser Luxor, et on les avertit que tous ceux qui forceraient le cordon sanitaire établi en amont de cette ville devraient rentrer en Égypte par la voie de Souakin et de

[1] Localité voisine de Suez.

[2] F. O. 78-2231. Calvert à Stanton, Alexandrie, 3 septembre 1872.

[3] F. O. 78-2231. Calvert à Stanton, Alexandrie, 5 septembre 1872.

[4] F. O. 78-2231. Stanton à lord Granville, 28 septembre 1872.

Suez, où une quarantaine rigoureuse leur serait imposée [1]. Ces mesures énergiques protégèrent efficacement la Basse-Égypte [2], mais les ravages au Soudan avaient été considérables : 4.341 personnes avaient péri dans la moudirieh de Berber [3] et 748 dans celle de Dongola [4], soit au total 5.089 décès [5]. Par une sage mesure, le Khédive interdit aux Nubiens de prendre part au pèlerinage de l'année suivante, et ses ordres furent si strictement exécutés qu'aucune épidémie ne se manifesta en janvier 1873 parmi les 200.000 pèlerins réunis à la Mecque [6].

DÉMARCHE AU CAIRE DU CHEIKH DES KABABICH.

En février 1873, le cheikh Fadlallah Wad Salem, chef des Kababich qui habitent en grand nombre la moudirieh du Kordofan, se rendit au Caire pour présenter ses doléances au Khédive. Il alla d'abord frapper à la porte de Giaffar Mazhar pacha, ancien gouverneur général du Soudan, et lui exposa les raisons de son voyage. Il n'avait pas à se plaindre du moudir de la province ni des fonctionnaires; au contraire, il était très satisfait d'eux et ne leur décernait que des éloges. Mais parmi ses bédouins se trouvaient des tribus sauvages qui gagnaient parfois les frontières du Darfour; là, après avoir obtenu la protection des bédouins de ce pays, elles incitaient d'autres tribus à émigrer comme elles et à se rendre au Darfour. Ce mouvement inquiétait Fadlallah Wad Salem; il craignait de voir ses tribus se disperser peu à peu, et c'est la raison pour laquelle il venait demander au Khédive de régler cette question avec l'émir du Darfour, de manière à prévenir le retour de tels différends.

Giaffar pacha transmit la requête au mihradar du vice-roi. Il fit valoir

[1] F. O. 78-2231. Stanton à lord Granville, 30 novembre 1872. Colucci bey au colonel Stanton, 27 novembre 1872.

[2] Le cordon sanitaire établi à Edfou fut levé le 16 janvier 1873.

[3] 737 à Berber même, 1.300 dans son district, 1.595 dans le district de Zeidab, 13 à Tema, 696 dans le district de Rabatab.

[4] 496 dans le district de Méroé, 105 dans celui d'Itakat, 47 dans celui de Zia, 15 à Vieux Dongola, 20 à Khandak, 65 à Hafir.

[5] F. O. 78-2231. Calvert à Stanton, 28 novembre 1872.

[6] F. O. 78-2277. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 21 mars 1873.

que le cheikh des Kababich commandait à plus de 300.000 bédouins, que son influence était grande et qu'il jouissait dans la moudirieh du Kordofan d'une importance aussi considérable que celle du cheikh des Hadendoa dans la moudirieh du Taka. Sans doute, vivant loin de toute civilisation, n'était-il pas aussi civilisé que ce dernier; il méritait cependant d'être reçu avec égard, et Giaffar pacha suggéra que le gouvernement lui offrît l'hospitalité au Moussaferkhana [1]. Le Khédive reçut le grand cheikh du désert avec distinction. Au cours de l'audience, Fadlallah Wad Salem se plaignit au vice-roi de ce que sur les routes qui mènent de Debba et de Korti à la moudirieh de Khartoum, ainsi que sur celle d'Abou Aksi, qui conduit à la moudirieh du Kordofan, routes dont la concession lui avait été accordée par firman en 1284 [2], ses vékils eussent été dépossédés de leurs fonctions, après la suppression du gouvernorat général, et remplacés par d'autres personnes inaptes à remplir leur rôle. Comme le firman l'obligeait à maintenir la sécurité sur ces routes et portait qu'au cas où un crime serait commis sur l'une d'elles par l'un de ses hommes et parents, il serait crucifié, alors que si un crime était commis par quelqu'autre personne, il serait puni de la détention perpétuelle, Fadlallah Wad Salem demandait que la concession lui fût rendue avec le droit de percevoir les taxes fixées pour l'usage de ces routes, ou bien alors qu'on l'exemptât du châtiment et qu'on annulât ses engagements. Le Khédive lui donna entière satisfaction; il ordonna aux moudirs du Kordofan, de Dongola et Berber ainsi qu'à celui du Soudan méridional, de le remettre en possession de sa concession [3], et il le fit reconduire avec honneur jusqu'à Assouan [4].

Le moudir du Kordofan n'avait d'ailleurs pas attendu l'ordre supérieur

[1] A. A. Carton 49, *Maïa Sanieh,* pièce 438. Giaffar pacha au mihradar du vice-roi, 18 février 1873.

[2] Année de l'hégire s'étendant du 5 mai 1867 au 23 avril 1868.

[3] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 112, p. 62. O. S. au moudir du Kordofan, 15 mai 1873. — Reg. 1945, pièce 3, p. 14. O. S. au moudir général du Soudan méridional, 15 mai 1873.

[4] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh,* pièce 56, p. 72. La Maïa au Ministre de l'Intérieur, 17 mai 1873. — Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 43, p. 73. S. A. Tewfik pacha au gouverneur du Caire, 6 juin 1873.

pour agir. Les cheikhs des Arabes Homr et des Kababich, établis dans sa province, étant venus se plaindre à lui de ce que des bédouins de leurs tribus s'étaient enfuis à Foga, dans la région comprise entre le Kordofan et le Darfour, et s'étaient établis parmi les habitants de ce dernier pays, alors qu'ils devaient au Trésor, au titre de l'impôt, la somme de 1.500 bourses, Abdel Wahab bey envoya aussitôt 200 soldats à Foga, en compagnie des dits cheikhs, pour percevoir l'impôt. A leur arrivée dans cette région, les troupes constatèrent qu'elle était fort peuplée et qu'il y existait un grand nombre de soldats. Les Arabes refusèrent naturellement de payer l'impôt dû au gouvernement. Le commandant des troupes égyptiennes demanda alors du renfort. Un sersawari lui fut envoyé avec 150 soldats réguliers et un canon, et ordre lui fut enjoint de procéder coûte que coûte à la perception de l'impôt. Finalement les fugitifs se décidèrent à payer 533 bourses, 357 piastres et 30 paras, et les troupes revinrent au Kordofan sans avoir été molestées [1].

5. — LA MOUDIRIEH DU TAKA.

FINANCES.

Contrairement à ce qui se passe au Kordofan, la situation financière de la province du Taka est presque désespérée. Au début de 1288 [2], les impôts arriérés s'élevaient à 8.153 bourses, et il était dû aux employés une somme de 7.200 bourses! Le seul moyen de récupérer les arriérés, au dire du moudir, était de développer la culture du coton dans le pays; mais si l'on talonnait sans cesse les habitants pour leur faire payer les impôts en retard, ceux-ci délaisseraient leurs cultures. Appelé à délibérer sur cette situation, le Conseil privé proposa de prélever une somme de 5.000 bourses sur la caisse de Khartoum et de la remettre au moudir du Taka qui l'emploierait à payer les fonctionnaires. Désireux d'autre part de savoir si les recettes des diverses moudiriehs suffisaient à leurs dépenses ou s'il y avait lieu d'affecter une partie des recettes de l'une aux dépenses de l'autre, le Conseil privé demanda qu'on lui communiquât pour examen

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 62. Le moudir du Kordofan à la Maïa, 17 mai 1873.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

le budget de chacune des provinces du Soudan ainsi que des gouvernorats de Souakin et de Massawa, afin de soumettre au Khédive des propositions appropriées [1].

RECOUVREMENT DE L'IMPÔT.

Le moudir du Taka, il faut le reconnaître, n'était guère aidé par ses subordonnés dans la tâche de recouvrer l'impôt. C'est ainsi que le sersawari Hassan agha, chargé de lever les taxes chez les Barea et les Basen, était revenu au siège de la moudirieh, de sa propre autorité, sans avoir accompli sa tâche. Chargé ensuite de se rendre au kism des Hadendoa pour percevoir l'impôt, il garda l'ordre par devers lui pendant quatre jours, puis le renvoya à la moudirieh en déclarant que la maladie l'empêchait d'entreprendre cette mission. Un quart d'heure plus tard, il se présentait au siège de la moudirieh et, en présence du binbachi commandant les troupes, d'un membre du meglis et du médecin-chef, il renouvelait son refus d'obtempérer à l'ordre reçu [2]. Le sersawari fut licencié par ordre supérieur et envoyé à Munzinger bey aux fins d'enquête [3]. Ce dernier fit son rapport dans lequel il disait que les reproches adressés au sersawari étaient sans fondement; qu'une inimitié existait entre le moudir du Taka et lui; que Hassan agha se trouvait depuis six ans à la moudirieh et que les précédents moudirs avaient toujours été satisfaits de ses services; que, d'autre part, il avait servi au Soudan pendant près de 26 ans sans qu'aucune plainte eût jamais été formulée à son égard. Munzinger bey concluait son enquête en proposant de transférer Hassan agha dans une autre moudirieh [4].

[1] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 9, p. 38. Le mihradar du vice-roi au président du Conseil privé, 22 novembre 1871.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 9, p. 73. Le moudir du Taka à la Maïa, 25 mars 1872.

[3] A. A. Reg. 1853, *Maïa Sanieh,* pièce 115, p. 46. Le mihradar du Khédive au moudir du Taka, 24 avril 1872.

[4] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 12. Munzinger à la Maïa, 15 septembre 1872. — Le Khédive rappela Hassan agha en Égypte (Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 8. Le mihradar à Munzinger, 8 décembre 1872).

Des difficultés s'étaient également produites pour percevoir l'impôt de 1287 [1] sur les habitants d'Algheden, localité dépendant du kism des Halayika. Non seulement les habitants avaient refusé de payer les sommes dues, mais ils avaient fait feu sur les soldats qui durent se replier sur Kassala. L'année suivante [2], un moulazim fut détaché avec de la troupe dans cette localité pour percevoir l'impôt qui s'élevait à la somme de 178.761 piastres et 6 paras, y compris l'arriéré de l'année 1287. Un délai de quinze jours fut accordé aux habitants, mais une fois cette période écoulée, ils refusèrent de s'exécuter et lancèrent des pierres aux soldats pendant la nuit. En apprenant ces nouvelles, le moudir du Taka se rendit lui-même sur les lieux, avec d'autres troupes, deux nazirs du kism et quelques omdehs. A son arrivée à Algheden, il trouva les habitants réunis devant leurs maisons; une quinzaine d'entre eux portaient des armes. Il fit appeler les omdehs qui reconnurent leur faute et déclarèrent que la résistance de la population était due aux instigations d'une vingtaine d'individus de la localité; deux d'entre eux furent arrêtés et dix-neuf autres prirent la fuite. Les omdehs firent amende honorable et promirent de ne plus récidiver. Ils perçurent une somme de 107.146 piastres et 20 paras au titre de l'impôt et un délai de deux mois leur fut accordé pour parfaire la somme due. De plus ils signèrent un engagement dans lequel ils promettaient formellement d'arrêter les dix-neuf fugitifs [3]. Le cheikh d'Algheden, nommé Ahmed Haggag, paraît avoir servi fidèlement le gouvernement en la circonstance, puisque son traitement mensuel fut porté à 500 piastres [4]. D'autre part, Mohamed el Fil et Bekhit Aly el Fil, cheikhs du kism des Beni-Amer, reçurent des traitements de 500 piastres et de 300 piastres respectivement, en récompense du zèle qu'ils avaient déployé dans l'accomplissement de leur tâche [5].

[1] Année financière commençant le 11 septembre 1870.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 11, p. 73. Le moudir du Taka à la Maïa, 17 mai 1872.

[4] Sur le dévouement de ce cheikh, cf. *supra,* p. 396.

[5] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 229, p. 81. O. S. au moudir du Taka, 1er mai 1872.

CULTURE DU COTON.

La superficie plantée en coton, au Taka, s'élevait, au début de l'année 1872, à 36.600 feddans. De la récolte produite, 24.000 cantars furent emmagasinés dans les chounahs de la moudirieh, le reste fut acheté par les commerçants et par le gouvernorat de Souakin [1]. Le moudir du Taka transmit au Caire trois échantillons du coton égrené [2]. En mai 1872, 1.191 cantars de coton arrivèrent à Suez, provenant des cultures de Tokar, de Souakin, du Gach et du Taka; ils furent transportés à Alexandrie pour être vendus au compte du gouvernement [3]. Une machine à égrener fut envoyée au Taka, par la voie de Souakin, et un ingénieur français engagé pour veiller à son installation et à son fonctionnement [4]. En octobre 1872, deux autres machines pour l'égrenage du coton, d'une puissance de 20 chevaux chacune et destinées à la moudirieh du Taka, furent commandées en France [5]. Le Taka se vit également doter d'un atelier destiné à réfectionner les cartouches, installation d'autant plus nécessaire qu'il était fort difficile au pouvoir central d'approvisionner en cartouches de fusil et de mitrailleuse les troupes stationnées dans une région aussi éloignée. Le kaïmakam Mohamed Saïd bey, qui commandait les 3e et 4e bataillons du 2e régiment soudanais, fut autorisé à détacher au service de l'atelier ceux des soldats du 3e bataillon qui se montreraient aptes à ce genre de travail [6].

[1] A. A. Carton 50 *Maïa Sanieh,* pièce 327 annexe : Rapport présenté par Ahmed Sirry, mamour de la culture du coton à la moudirieh du Taka, 2 avril 1873.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 8, p. 73. Le moudir du Taka à la Maïa, 24 mars 1872.

[3] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 92, p. 126. La Maïa au Ministre des Finances, 9 mai 1872.

[4] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 16, p. 27 et pièce 78, p. 109. Le mihradar au Ministre des Finances, 5 novembre 1871, 15 avril 1872.

[5] A. A. Reg. 1943, *Ordres supérieurs,* pièce 39, p. 35. O. S. au Ministre des Finances, 13 octobre 1872.

[6] A. A. Reg. 2873, *Gahadieh,* pièce 23, p. 67. Le Ministre de la Guerre à Mohamed Saïd bey, 2 janvier 1873.

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Le souci de la sécurité publique conduisit le moudir du Taka à prendre ou à proposer certaines mesures pour protéger les habitants. A six heures de distance de Kassala, se trouve une localité appelée Bedârâte, dont les habitants, des montagnards, mettaient en coupe réglée la capitale de la moudirieh et ses environs. Dix cavaliers arabes furent envoyés pour tenir garnison dans cette localité et empêcher les vols [1]. Chez les Barea, les habitants des villages de Kabiga, Gamoul et Tanyaderya se montraient fort indisciplinés. Cette dernière localité ne se trouvait qu'à vingt minutes de marche de la nouvelle station établie au khor d'Amideb. Un certain Balih y résidait; il avait capté la confiance des Barea en leur faisant croire que la pluie ne tombait que par son ordre; sous ce prétexte, il prélevait des taxes à son profit et disait aux habitants qu'ils ne devaient pas craindre le gouvernement; ceux-ci, trop crédules, se soumettaient à sa volonté. Par ailleurs, les indigènes de ces trois localités attaquaient constamment les habitants du kism des Beni-Amer, ainsi que les Arabes voisins de ce kism. A maintes reprises, le moudir leur avait ordonné de cesser leurs attaques; ils n'avaient jamais fait cas de ses ordres. De toute évidence, la paix ne pourrait régner dans cette région tant que les indigènes de ces localités persisteraient dans leur ligne de conduite. Le moudir proposa donc de les combattre et de faire un exemple de nature à impressionner les Barea en général et à les rendre plus dociles au paiement de l'impôt. Une expédition militaire aurait également l'avantage, disait-il, d'amener les montagnards Basen à se soumettre au gouvernement égyptien [2].

La province du Taka, appelée à l'autonomie par l'ordre supérieur du 30 novembre 1871, ne devait pas jouir longtemps de son indépendance.

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 85, p. 63. Le moudir du Taka à la Maïa, 1er novembre 1872. — Reg. 1946, *Ordres Supérieurs*, pièce 57, p. 33. O. S. au moudir du Taka, 4 février 1873. Les cavaliers reçurent un traitement de P. T. 50 par mois.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 44. Le moudir du Taka à la Maïa, 14 novembre 1872.

Le 25 février 1873, en effet, elle fut réunie, comme on le sait[1], au gouvernement de Munzinger bey, qui s'occupa dès lors de son administration.

6. — LE GOUVERNORAT DE SOUAKIN.

MESURES DIVERSES.

Devenu indépendant, au point de vue administratif, depuis le 30 septembre 1871, le gouvernorat de Souakin avait été confié à la direction de Chakib bey. Ce fonctionnaire souffrait depuis longtemps d'une maladie d'estomac; délégué jadis au Hedjaz, sa santé avait été fort ébranlée par son séjour dans les pays chauds; il sollicita du Khédive la faveur de ne pas rejoindre son poste[2]. Les fonctions de sous-gouverneur furent confiées au kaïmakam Ahmed bey qui, sorti de l'école d'infanterie, lisait et écrivait les langues turque et arabe, et se montrait, au dire du Ministre de la Guerre, capable et expert dans les travaux de sa charge[3]. Les défenses de la place furent complétées par l'envoi de trois canons de montagne, qui remplacèrent les vieux canons employés jadis à tirer le coup de midi, et qui servaient maintenant de pieux d'amarrage aux navires qui fréquentaient le port[4]. Le gouverneur reçut du Ministre de la Guerre l'ordre de choisir une quarantaine d'individus parmi les sujets de la colonie pénitentiaire de Souakin et de les instruire dans le métier de sapeurs-mineurs; 20 d'entre eux seraient ensuite affectés à Massawa et 20 à Souakin, ce qui permettrait de rappeler en Égypte les sapeurs qui avaient été détachés dans ces régions[5]. Le Conseil sanitaire ayant jugé

[1] Cf. *supra*, p. 396.

[2] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 372. Chérif pacha au mihradar du Khédive, 4 octobre 1871.

[3] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh*, pièce 401. Note du Ministre de la Guerre, Kassim Rasmi, au mihradar du Khédive, 26 octobre 1871. — Kassim pacha recommandait d'employer Ahmed bey de préférence au binbachi Youssef Effendi Pertew, ancien sous-gouverneur de Massawa.

[4] A. A. Reg. 3599, *Souakin*, pièce 14, p. 132. Le gouverneur de Souakin au Ministre de la Guerre, 21 décembre 1871.

[5] A. A. Reg. 1535, *Gahadieh*, 3e partie, pièce 19, p. 48. Le gouverneur de Souakin au Ministre de la Guerre, 3 janvier 1872.

opportun de nommer deux femmes-médecins, recrutées parmi les étudiantes de l'École de Médecine du Caire, l'une à Massawa, l'autre à Souakin, le Khédive approuva la proposition; deux femmes-médecins étaient déjà au service du gouvernement, l'une à Port-Saïd, l'autre à Ismaïlia, au traitement de P. T. 350 par mois; le vice-roi décida que celles qui serviraient au Soudan toucheraient, en sus, le supplément réglementaire accordé aux employés résidant dans cette contrée [1].

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

En 1286 [2], le territoire de Sinkat avait été rattaché au gouvernorat de Souakin et érigé en mamourieh. Parmi les Arabes de la tribu Arkwit, qui dépendait de cette mamourieh, se trouvait le beden d'El Gemilâb, dont les membres habitaient une montagne élevée et se livraient à toutes sortes de pillages et de rapines. A plusieurs reprises, le gouverneur de Souakin avait écrit au mamour de Sinkat de faire cesser cet état de choses et d'engager les membres de ce beden à développer la culture du coton et à payer les impôts; ceux-ci s'y étaient constamment refusés. De guerre lasse, le gouverneur fit venir de force à Souakin le grand cheikh du beden, nommé Omar Abou Medina, et le jeta en prison, dans l'espoir que ce geste amènerait les autres cheikhs du beden à résipiscence; mais huit mois s'écoulèrent sans que la situation se modifiât. Le gouverneur de Souakin proposa alors d'employer la force et de passer par les armes quelques-uns des récalcitrants [3]. Le Khédive y consentit, mais il recommanda au gouverneur de bien prendre ses mesures pour ne pas essuyer un échec qui porterait atteinte à l'honneur et au prestige du gouvernement [4].

[1] A. A. Carton 5, *Meglis khoussoussi.* Le Khédive au président du Conseil privé, 15 février 1872.

[2] Année de l'hégire s'étendant du 13 avril 1869 au 2 avril 1870.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 44. Le moudir de Souakin à la Maïa, 10 mars 1872.

[4] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 210, p. 67. O. S. au gouverneur de Souakin, 25 mars 1872.

MOUVEMENT MARITIME ET COMMERCIAL.

Le mouvement commercial de Souakin était devenu assez important pour que le gouvernement grec désirât y nommer un vice-consul de sa nation [1]. Au cours de l'année copte 1586 [2], les exportations atteignirent le chiffre de L.E. 457.889 [3]. Les statistiques commerciales de l'année copte 1587 montrent que les importations comprenaient surtout des bois de construction, des châles et serviettes, des dattes, de l'épicerie, de l'encens, de la farine, des indiennes, du savon, du sucre, du safran, du tombac, des toiles de coton, et que ces produits venaient soit de Suez, soit de l'Inde et d'Aden par la voie de Djeddah ou du Yémen. A l'exportation, on trouve du beurre, de la cire, des dents d'éléphant, des gommes, des nattes, des peaux brutes et du coton qui figure sous deux formes : 915 cantars de coton égrené et 1.140 cantars de coton non égrené. La grande majorité de ces produits était exportée à Djeddah et le reste à Suez [4]. Enfin l'une des richesses du gouvernorat de Souakin était son sel qu'on extrayait des salines de Rawaya et de Darah. On estimait à près de quatre millions de cantars, valant un million de francs environ, la quantité de sel exportée à Djeddah pour l'alimentation du Yémen, d'Aden et même des Indes. L'exportation avait lieu ordinairement au printemps. Une quantité à peu près égale devait être consommée à Souakin ou exportée par caravanes dans la province du Taka et dans une partie de l'Abyssinie [5].

[1] A. A. Registre sans numéro, *Maïa Sanieh*, pièce 7, p. 9. La Maïa au Ministre des Affaires étrangères, 6 décembre 1871. M. Socrate Lazari fut provisoirement reconnu en cette qualité (A. A. Carton 48, pièce 443. Le Ministre des Affaires étrangères au mihradar, 7 décembre 1871).

[2] Année s'étendant du 11 septembre 1869 au 10 septembre 1870. Elle servait de base, à cette époque, à l'exercice financier.

[3] Cf. E. de Régny, *Statistique de l'Égypte*, 2e année 1871. L'auteur prend soin de dire que les chiffres qu'il cite ne sont qu'approximatifs.

[4] Cf. *Statistique de l'Égypte*, année 1873, p. 118-121 pour les importations et p. 122-123 pour les exportations. La valeur des produits n'est pas indiquée.

[5] Cf. E. de Régny, *Statistique de l'Égypte*, 3e année 1872, p. 51.

Le mouvement maritime s'accroissait également dans le port de Souakin : 146 navires y entrèrent en 1869; 184 en 1870 et 201 en 1871. La part de l'Égypte, qui était de 30 navires en 1869, monta à 35 navires en 1870 et à 69 en 1871; c'étaient presque tous des navires à vapeur, appartenant soit à la marine de guerre, soit à la compagnie des paquebots-poste Khédivieh; le reste du mouvement maritime était formé presque exclusivement de voiliers ottomans, venus principalement de Djeddah, Massawa, Aghik, et Tokar[1]. Le nombre de passagers arrivés à Souakin s'éleva à 3.512 en 1869, à 3.887 en 1870 et à 6.490 en 1871; ces chiffres comprenaient des passagers en transit, des pèlerins venant de Djeddah et un grand nombre de militaires[2].

A la fin de mars 1872, le Meglis khoussoussi, consulté par le Khédive, estima qu'il convenait de fusionner les gouvernorats de Souakin et de Massawa, en vue de réaliser une meilleure administration de ces régions. Le 2 avril 1872, le vice-roi réunit en conséquence les deux gouvernorats sous la direction de Munzinger bey, qui devint dès lors gouverneur de Souakin et Massawa et dépendances[3].

7. — LE GOUVERNORAT DE MASSAWA.

BUDGET.

Le 6 avril 1871, Munzinger avait été nommé gouverneur de Massawa, à la place d'Alaeddine bey[4]. L'une des raisons, sinon la principale, qui avait dicté le choix du Khédive, était le désir de promouvoir le commerce et l'agriculture dans la région de Massawa. Munzinger entra en fonctions le 1er mai[5]. Il se rendit compte, dès l'abord, qu'il ne pouvait faire aucun travail utile dans sa région, avant d'avoir mis de l'ordre dans ses

[1] Cf. E. de Régny, *Statistique de l'Égypte*, 1re année 1870, 2e année 1871, 3e année 1872.

[2] 1.155 militaires égyptiens en 1869; 2.273 en 1870; 3.518 en 1871.

[3] A. A. Carton 5, *Meglis khoussoussi*. Le Khédive au président du Conseil privé, 2 avril 1872.

[4] Cf. *supra*, p. 322.

[5] Cf. A. A. Lettre de remerciements de Munzinger au Khédive, datée de Massawa, 1er mai 1871.

finances. Le budget du gouvernorat accusait à cette époque un déficit considérable.

RECETTES ET DÉPENSES DE MASSAWA.

RECETTES.	BOURSES.	DÉPENSES.	BOURSES.
Tributs prélevés sur les Arabes.	773,5	Employés.....	883
Douane	1.525	65 soldats indigènes..	241
Iltizam.....	239	75 canonniers.....	335
Sel.....	97	Frais divers.....	400
Moulin, quarantaine, etc.....	59,5	400 soldats cawas...	2.248
	2.694,0		4.057 (*sic*)

Ainsi le chiffre des dépenses excédait de 1.363 bourses celui des recettes. La principale cause de ce déficit provenait des cawas dont la paie absorbait en fait la presque totalité des revenus. Or, au dire du gouverneur, on ne pouvait guère compter sur ces soldats en cas de besoin; ils étaient peu disciplinés et difficiles à mouvoir; mieux valait, dans ces conditions, les remplacer par un demi-bataillon d'infanterie, bien armée, dont l'entretien ne coûterait que 1.000 bourses par an. Par contre, les 65 irréguliers indigènes commandés par Sélim agha, étaient très utiles par leur connaissances du pays. Mais comme ils fournissaient eux-mêmes leurs armes, celles-ci différaient beaucoup par le calibre et le modèle, de sorte qu'ils étaient plus mal armés que les soldats abyssins; Munzinger suggéra d'y remédier en leur délivrant des armes du gouvernement et des cartouches. De même, on armerait de carabines les 70 canonniers qui se trouvaient répartis sur les différents points, sans armes et isolés dans des postes où ils n'étaient pas protégés par de l'infanterie. Par ailleurs, le fort de Massawa, bâti par Mohamed Rasekh bey deux ans plus tôt, au prix de 500 bourses, menaçait de s'écrouler sous l'assaut de la mer; il faudrait le protéger au moyen d'une estacade. Quant aux quais et débarcadères de Massawa, construits il y a trois ans, ils étaient également en mauvais état et leur consolidation était nécessaire. Du côté de Zulla, il conviendrait d'établir un barrage pour capter les eaux du torrent, ce qui permettrait d'irriguer une vaste étendue de terrain; au prix d'une dépense de 20 à 40 bourses, on pourrait, dès la première année, cultiver le coton sur une superficie d'au moins 500 feddans. Quant

aux pays des Habab, il y avait peu de chose à faire de ce côté. « La nature a pensé à tout elle-même, écrivait Munzinger; c'est une contrée plus jolie que les montagnes du Yémen. Il ne faudrait qu'aider les gens de conseils et vaincre leur paresse. Ce serait, en premier lieu, le coton qu'il faut introduire et je ferai de mon mieux pour profiter déjà de cette saison de pluies. Mais, pour l'avenir ces pays pourraient produire du café, de la soie, etc. » En conclusion, Munzinger demandait au Caire un demi-bataillon d'infanterie noire, une demi-compagnie de sapeurs, 100 fusils et cartouches pour les irréguliers, le renvoi des cawas, la permission de construire un aqueduc, une petite drague, une machine pour battre des pieux en bois de 5 à 7 mètres de longueur, des scies à bois et à pierre. Dans ces conditions, le budget de Massawa se présenterait de la manière suivante :

RECETTES.	BOURSES.	DÉPENSES.	BOURSES.
	2.694	Employés	833
		65 irréguliers	241
		75 canonniers	335
		Frais divers	400
		50 sapeurs	70
Surplus de dépenses	185	400 hommes d'infanterie	1.000
	2.879		2.879

Le surplus indiqué pour les dépenses serait d'ailleurs couvert par l'augmentation présumée des recettes de la douane en 1287 [1] par rapport à l'année précédente.

PROJET D'ADDUCTION D'EAU.

La précarité de ses finances imposait à Munzinger l'obligation de n'entreprendre que des travaux d'une utilité réelle et durable, dont le coût fût proportionné aux ressources modestes de la contrée. Aucun travail ne lui paraissait plus urgent, sous ce rapport, que l'adduction de l'eau à Massawa. La ville dépensait chaque année une somme considérable pour se procurer une eau de qualité médiocre. Or, sans parler des sources

[1] Année financière commençant le 11 septembre 1870.

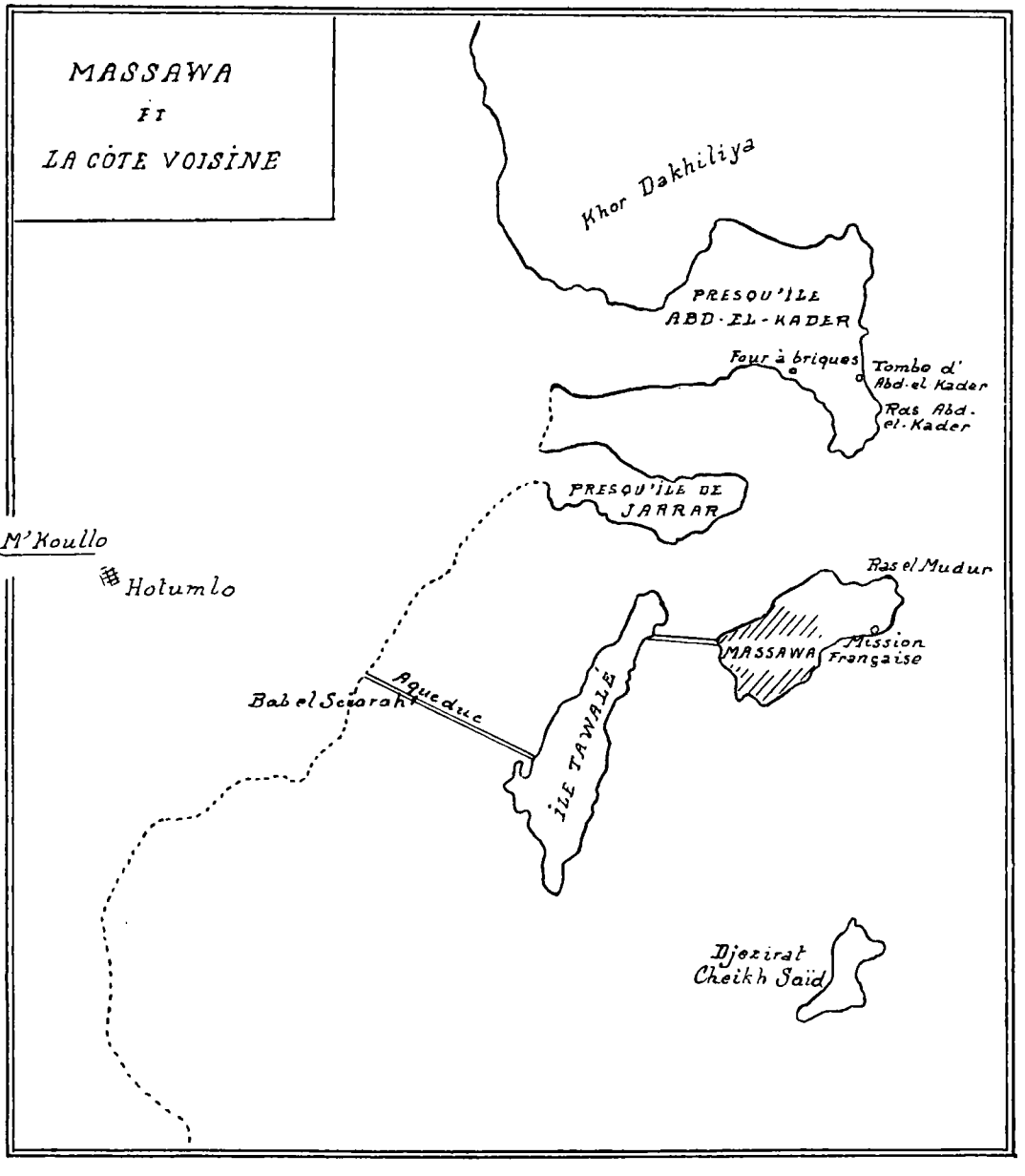
MASSAWA
ET
LA CÔTE VOISINE
Khor Dakhiliya
PRESQU'ÎLE
ABD-EL-KADER
Four à briques
Tombe d'
Abd-el Kader
Ras Abd-
el-Kader
PRESQU'ÎLE DE
JARRAR
M'Koullo
Hotumlo
Ras el Mudur
MASSAWA
Mission
Française
Aqueduc
Bab el Sciarah
ÎLE TAWALÉ
Djezirat
Cheikh Saïd

d'Aïlat qui se trouvent à 25 milles de Massawa et qui sont séparées de cette ville par un trajet difficile, il y avait à M'Koullo, à 3 ou 4 milles de Massawa, des puits dont l'eau pourrait être pompée et envoyée dans l'île de Massawa par une canalisation, le terrain n'offrant aucune difficulté à la pose du tuyautage. On pourrait également établir un grand réservoir dans les gorges situées en arrière de M'Koullo, à 6 milles de Massawa, y emmagasiner les eaux de pluie qu'y déchargent d'octobre à mars les torrents coulant d'Abyssinie, et amener ces eaux à Massawa par une conduite [1]. De ces deux projets, Munzinger étudia tout d'abord le premier.

L'île de Massawa n'était séparée de la terre ferme que par un chenal de 2.500 mètres de large; encore ce chenal était-il coupé en deux par l'île Tawalé. La distance de la plage aux puits était de 6 à 7.000 mètres. Dans les puits, l'eau se trouvait à une profondeur de 3 m. 30 à 3 m. 60, et chaque puits pouvait débiter de 1.000 à 1.500 mètres cubes dans les vingt-quatre heures. Or les besoins de la ville de Massawa, qui comptait environ 3.000 habitants dans la journée [2], étaient d'environ 2.000 mètres cubes par jour. Pour commencer, Munzinger ferait donc creuser deux ou trois puits, servis par des pompes à main susceptibles de débiter 6 mètres cubes à la minute. On établirait ensuite la canalisation jusqu'à la plage. La distance du puits le plus éloigné étant de 7.000 mètres, le niveau de l'eau dans le puits à 15 mètres au-dessus de celui de la mer et le terrain en pente égale, l'eau coulerait naturellement dans des tuyaux de terre, d'un diamètre de 75 millimètres, posés à une profondeur d'un mètre environ. Pour la traversée du bras de mer, que la canalisation devait franchir sur une petite digue, le trajet en ligne directe ferait passer par de trop grands fonds. On adopterait donc un parcours en ligne brisée qui, s'appuyant à l'île Tawalé, emprunterait des fonds de 1 m. 20 en moyenne; le premier trajet marin aurait alors une longueur de 950 mètres, le second de 575 mètres, tandis que le parcours dans l'île serait de 700 mètres. La canalisation employée serait en plomb et couverte de pierres et de sable. En donnant à la digue un mètre de hauteur,

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er mai 1871.

[2] On a vu que beaucoup d'habitants se retiraient le soir, chez eux, dans leur domicile situé sur la terre ferme.

elle formerait un passage reliant Massawa à la terre ferme, et si on l'élargissait à 5 ou 7 mètres, elle offrirait une route praticable à la circulation. Alors Massawa cesserait d'être une île et on économiserait le coût du transport de l'eau par barque, qui s'élevait à 2.000 tallaris par an. La construction de cette jetée aurait en outre l'avantage de mettre en valeur l'île Tawalé, jusqu'ici inutilisée. La propriété du sol à Massawa était tellement morcelée qu'il était difficile aux nouveaux venus d'y trouver place; on formerait dans l'île Tawalé une nouvelle ville, sur des terrains appartenant au gouvernement, et cette ville serait à la fois bâtie plus régulièrement et plus propre. Au point de vue militaire, il serait facile d'en défendre l'accès par un ouvrage fortifié. La canalisation desservirait plusieurs fontaines, dont deux à Massawa et une dans l'île Tawalé. Raisonnant sur ces données, Munzinger établissait un devis qui s'élevait à 20.000 tallaris, et faisait observer que le coût de l'eau et de son transport s'élevant annuellement à 8.000 tallaris environ, l'ouvrage se trouverait payé en trois ans [1].

INSTRUCTIONS À MUNZINGER.

En juin 1871, le Khédive appela Munzinger au Caire pour conférer avec lui sur les affaires de son gouvernorat. Il lui recommanda de s'arrêter en cours de route à Tokar, afin d'examiner les travaux qui seraient nécessaires pour rendre ce « port » praticable [2], et de visiter les environs où se trouvaient, disait-on, 200.000 feddans de terre fertile, dont quelques parties étaient déjà mises en culture. De Tokar, Munzinger irait à Souakin, où il se renseignerait sur la ville et les terrains qui l'entourent; de là, il irait visiter un port situé « avant Bérénice », et en étudierait les avantages; il s'arrêterait également à Bérénice, puis à Kosséir où il s'informerait du chiffre de la population et de l'importance de son commerce. « Dans le cas où d'autres ports se trouveraient sur cette côte, ajoutait le Khédive, veuillez vous y arrêter également et les visiter aussi avec soin, car ayant des projets que je veux vous confier, je désire que

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 27 mai 1871, avec, en annexe, une note intitulée : *Quelques observations sur un aqueduc à Massawa.*

[2] Tokar n'est pas un port, mais la région de Tokar est desservie par un petit port qui s'appelle Trinkitat.

vous ayez une connaissance exacte et complète de toutes ces localités, afin que je puisse en causer avec vous[1]. »

Munzinger revint en effet du Caire avec un programme très complet. Il devait tout d'abord faire exécuter à Darour les travaux d'irrigation nécessaires, puis faire tout son possible pour augmenter les cultures, et surtout celle du coton, dans les environs de Massawa, notamment à Dissée, à Aïlat, à Zulla et aux Habab, en y exécutant les travaux hydrauliques indispensables. Il améliorerait la race des moutons et celle des chevaux abyssins dans ses parages, ainsi que les routes commerciales s'étendant du littoral aux frontières de l'Abyssinie; il protégerait et aiderait les pèlerins abyssins, soit musulmans soit chrétiens, qui se rendraient en Égypte; il favoriserait l'immigration des cultivateurs abyssins par tous les moyens, en leur donnant l'aide et l'assistance nécessaires pour s'établir et assurer leur avenir. En ce qui concerne la région de Tokar, Munzinger examinerait le port de Tokar (*sic*) et celui d'Aghik, en vue de choisir le meilleur des deux; il étudierait le tracé d'un chemin de fer réunissant le port choisi à la région cultivée, chemin de fer qui pourrait être plus tard prolongé jusqu'au Taka. Il choisirait les endroits les plus sains et les mieux situés soit près du port, soit dans la région boisée de Tokar, pour y édifier des villes et des casernes. A cet effet, on enverrait au mois de septembre prochain, à Tokar ou à Aghik selon le choix qui serait fait, des compagnies de discipline qui seraient chargées d'exécuter les travaux de construction de la nouvelle ville ainsi que des villages qui seront fondés dans la région des terres cultivables. Le Khédive, dans sa prévoyance, fixait même un ordre à l'exécution de ces travaux. Tout d'abord on construirait les moulins et les fours pour que les soldats puissent avoir du pain frais; puis les casernes et, à proximité, les villages pour abriter leurs familles; ensuite l'hôpital, la mosquée et l'école; en dernier lieu les autres travaux qui seraient jugés nécessaires. En dehors du vendredi, jour de repos, il faudrait consacrer un autre jour de la semaine aux exercices militaires; les officiers, tout en dirigeant le travail, devraient veiller à ce qu'on ne s'écarte jamais de la discipline. Si, parmi les soldats, il en était qui fussent cordonniers, tailleurs, menuisiers ou qui connussent un autre métier, on

[1] A. A. Le Khédive à Munzinger, 17 juin 1871.

leur permettrait d'exercer leur profession, en leur fournissant au besoin

REGION COMPRISE ENTRE MASSAWA ET SOUAKIN.

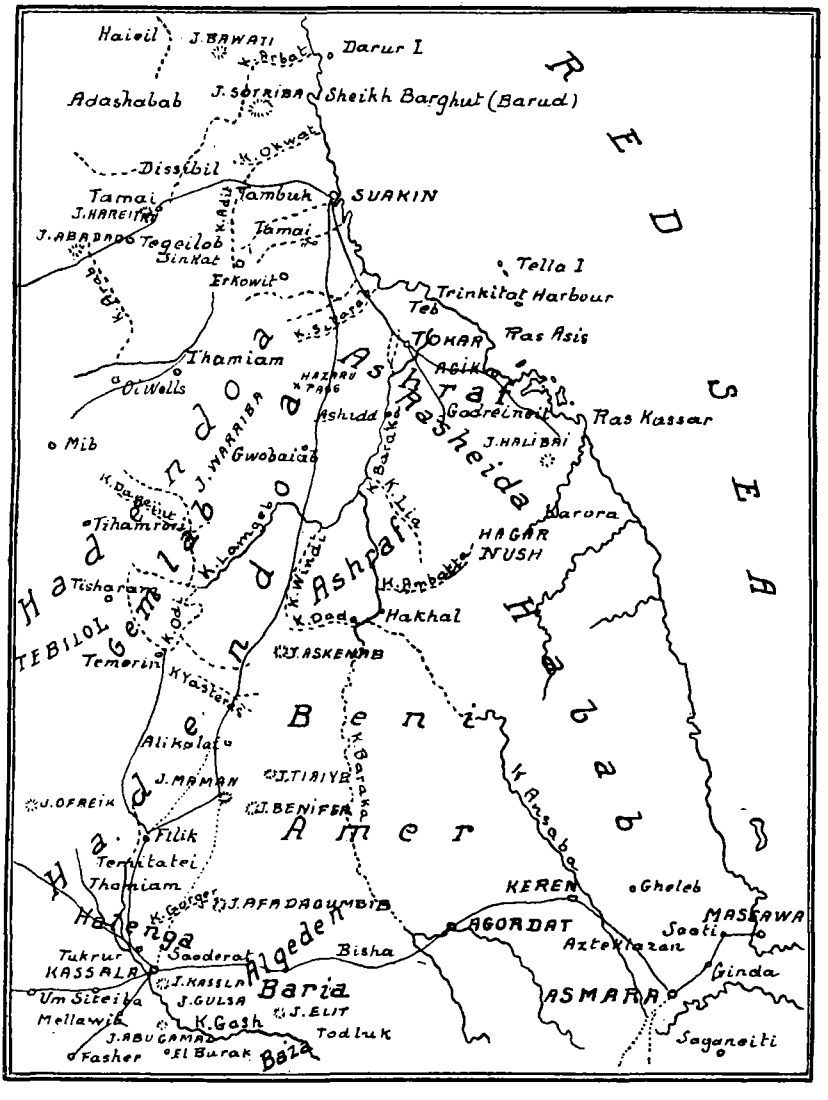

les outils dont le prix serait retenu sur leurs salaires. Ils seraient autorisés à se marier, ainsi que les officiers; ceux qui auraient leur famille

en Égypte, pourraient la faire venir auprès d'eux; la construction des habitations nécessaires pour les loger et les frais de transport seraient assumés par le gouvernement [1]. Le Khédive, on le voit, n'hésitait pas à descendre jusqu'aux plus petits détails d'organisation, lorsque la réussite d'une œuvre lui était à cœur. Pour mieux assurer le succès de celle-ci, il plaça la région de Tokar, où devaient s'exécuter ces grands travaux, sous la direction de Munzinger, en même temps qu'il augmentait son traitement de P.T. 1.000 par mois [2].

RECONNAISSANCE DE LA RÉGION DE TOKAR.

Peu après son retour à Massawa, Munzinger s'en fut visiter la région de Tokar et examiner ses possibilités. Cette immense plaine, dans laquelle le Barka déverse ses eaux par plusieurs bras, est formé d'une riche terre d'alluvion susceptible d'être mise en culture partout où l'eau arrive en quantité suffisante. En outre, la saison des pluies, qui dure d'octobre à février, permettrait de faire une culture d'hiver et de tirer ainsi du sol deux récoltes par an. Autour des puits, qui existent en une dizaine d'endroits connus, et qui sont alimentés par des sources abondantes, il serait possible de planter des dattiers et des arbres fruitiers. La plaine est couverte d'arbrisseaux qui fourniraient le combustible nécessaire à la cuisson des briques, seuls matériaux susceptibles d'être utilisés dans les constructions, en raison de l'absence de pierre et de la présence des termites à l'attaque desquels le bois ne saurait résister. Les terrains cultivables couvrent une superficie de 200.000 feddans environ, dont 140.000 peuvent être inondés dans les années de forte crue [3]; dans les années ordinaires, l'eau ne recouvre que 50 à 60.000 feddans. Munzinger estima à 40 ou 50.000 feddans la superficie effectivement cultivée en doura et en doukhn; le rapport, dans les terrains bien irrigués, était de 1 à 100; il était moindre sur les terrains arrosés uniquement par les pluies. 600

[1] A. A. Instructions à Munzinger bey, sans date.

[2] A. A. Reg. 1936, *Ordres supérieurs*, 2e partie, pièce 158, p. 53. O. S. à Munzinger, 8 août 1871.

[3] Depuis 1256, correspondant à l'année 1840 environ, précise Munzinger, il y a eu 13 années de forte crue, 9 moyennes et 11 petites.

à 800 feddans seulement étaient plantés en coton. L'année précédente, on avait semé 300 ardebs de graines, mais les Arabes, encore peu habitués à cette culture, en avaient gaspillé plus de la moitié. Six tribus différentes habitaient la région : les Artega, les Gemilâb, les Achraf, les Nourab, les Chayab et les Toulounab; on comptait en outre beaucoup de Hadendoa et de Beni-Amer qui dépendaient du Taka, ainsi que de gens relevant du gouvernorat de Souakin. L'impôt annuel de ces six tribus s'élevait à 1.000 bourses, mais il n'était jamais perçu entièrement, et il était dû plus de 2.000 bourses au titre des arriérés d'impôt. Ce dernier se prélevait sur les troupeaux et aussi par tête. Munzinger pensait qu'il devrait être remplacé plus tard par un impôt sur les cultures, quand celles-ci se seraient développées, mais que, pour le moment, il valait mieux ne pas y toucher. Les Hadendoa et les Beni-Amer payaient leur impôt au Taka, tandis que les gens de Souakin ne payaient rien. La population était, dans l'ensemble, plus nomade qu'agricole, aussi le gouvernement de Tokar manquait-il encore de stabilité. « Ce n'est que quand l'irrigation sera mieux réglée, écrivait Munzinger, et que l'homme sera devenu propriétaire réel, que la population sera plus gouvernable. » Les gens de Tokar possédaient d'ailleurs du beau bétail : chameaux et vaches, ainsi que des moutons en grande quantité. On voyait aussi beaucoup de poules. La vie était bon marché, mais la main-d'œuvre rare et chère, parce que la vie était trop facile pour que l'homme sentît le besoin de se louer comme journalier. On ne pourrait obtenir du travail de la part des indigènes, ajoutait Munzinger, qu'en les astreignant à la corvée.

LE PORT D'AGHIK.

Le centre de la plaine cultivée n'était situé qu'à 15 milles[1] de la côte et du port de Trinkitat. De ce dernier point, en remontant vers le nord, le rivage ne présente plus aucun port avant Souakin; vers le sud, le premier port qu'on rencontre est celui d'Aghik Sogheyer. Le port de Trinkitat mesure 1.200 mètres de long sur 500 de large; sur la moitié de sa superficie, la profondeur est de 4 brasses, le reste n'a que 2 brasses.

[1] Munzinger précise qu'il s'agit de milles marins, valant 1.852 mètres.

Pour en faire un port profond partout de 4 brasses, il faudrait excaver de 3 à 400.000 mètres cubes de pierre madréporique, et ce travail ne fournirait jamais qu'un bassin très étroit. L'eau douce ne se rencontre qu'à six milles du rivage, et la côte est trop basse pour qu'on puisse y élever des constructions et y planter des arbres et des jardins. Écartant donc Trinkitat, Munzinger n'avait plus à choisir qu'entre Souakin et Aghik. Le premier port, faisait-il observer, n'est pas bon; l'entrée en est difficile. «Le seul avantage réel qu'il présente sur Aghik est que la ville est déjà faite; pourtant il vaut quelquefois mieux bâtir une nouvelle maison que corriger la vieille. Souakin est une ancienne propriété ottomane, tandis que la côte d'Aghik Sogheyer a toujours appartenu à l'Égypte.»

Ce dernier port, déclare le gouverneur, est à tous points de vue excellent; c'est même, affirme-t-il, le plus beau port de la mer Rouge. L'entrée en est facile; le mouillage est bien protégé et suffisant pour recevoir, par 4 et 5 brasses de fond, des centaines de navires. Le long du rivage, on trouve de 3 à 2 brasses d'eau et ce dernier présente des criques accores qui permettraient aux chaloupes d'accoster, sans qu'il soit besoin de faire de quais. Le rivage madréporique offre de la pierre et de la chaux à discrétion. La côte est assez élevée pour qu'on puisse bâtir près de la mer. On trouve de l'eau assez bonne, et en quantité abondante, à 1 ou 2 milles du rivage. Toutes les conditions sont donc réunies pour y faire un bon établissement.

Mais Aghik possède encore d'autres avantages. A 4 milles au sud, se trouve la petite île de Dahdur, dont les habitants viennent parfois sur la terre ferme et se rendent chez les Beni-Amer. Il y a là une douane, des pêcheries de nacre, et surtout il s'y fait un grand commerce de beurre et de peaux. Car c'est près d'Aghik qu'une grande partie des Beni-Amer viennent hiverner. Ce port est aussi très voisin du pays des Habab et il en deviendrait facilement l'entrepôt. Enfin c'est le point de la côte le plus rapproché du Taka et du Barka. «Si donc, disait Munzinger, Aghik est choisie comme centre politique de cette côte, elle deviendrait sous peu la vraie capitale du commerce de tous les pays entre l'Atbara et la mer Rouge.»

Le seul inconvénient est que Aghik est à 35 milles de Tokar. Si donc on n'envisage que la création d'un débouché pour cette région, il est

bien certain que les Arabes préféreront porter leurs produits au mauvais port de Trinkitat, qui n'est qu'à 15 milles de distance, plutôt qu'à Aghik qui est beaucoup plus éloigné. Pour ces transports ils se serviront de leurs chameaux et point n'est besoin de construire un chemin de fer. Mais la question change s'il s'agit de relier le Taka à la mer par un chemin de fer, car, en ce cas, on pourrait faire en sorte que Tokar et sa région bénéficient des avantages de ce moyen de transport. La ligne partant de Aghik se dirigerait sur Debit Awadeb (situé à 33 milles et demi de distance), d'où un petit embranchement de 12 milles conduirait au cœur de la plaine de Tokar. De Debit Awadeb, la voie ferrée suivrait le Barka jusqu'à Karkabat (à 100 milles de distance), ou bien elle abandonnerait cette rivière pour aboutir à Kassala en passant par Maman (à 180 ou 200 milles de la mer). On pourrait commencer par faire la ligne jusqu'à Debit Awadeb, ainsi que l'embranchement de Tokar, et Munzinger concluait son rapport en proposant : 1° de choisir Aghik comme port et emplacement de la future ville; 2° d'expédier de suite les compagnies de discipline sur les lieux; 3° d'entreprendre la construction d'un premier tronçon de chemin de fer d'Aghik à Debit Awadeb avec embranchement vers Tokar [1]. Si, par contre, ce projet n'était pas adopté, alors Munzinger suggérait de débarquer les soldats à Trinkitat et de les installer à 10 kilomètres environ de la mer, en un point nommé Andetib, placé sur la route de Tokar [2].

Le 18 septembre 1871, le Ministre de la Guerre annonça à Munzinger le départ de 6 compagnies, placées sous les ordres d'El Abbassi Nâkila, et chargées d'entreprendre les travaux prévus dans le gouvernorat de Massawa [3]. Des outils, tels que pelles, pioches, haches, leur furent envoyés par la suite [4]. Il ne semble pas que les soldats égyptiens envoyés à Tokar, aient trouvé le séjour en ce lieu tout à fait de leur goût, car une dépêche du gouverneur de Massawa nous apprend qu'ils désertèrent,

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 14 septembre 1871.

[2] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Tokar, 18 septembre 1871.

[3] A. A. Reg. 1465, *Gahadieh,* pièce 3, p. 26. Le Ministre de la Guerre à Munzinger, 18 septembre 1871.

[4] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 8, p. 16. Le mihradar du Khédive au Ministre de la Guerre, 3 octobre 1871.

et Munzinger dut envoyer de Massawa 40 soldats soudanais pour les surveiller et prévenir les évasions [1].

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1288 [2].

De retour à Massawa, le gouverneur établit ses prévisions budgétaires pour l'année 1288. Un premier calcul donna la somme de L.E. 19.355 et 51 piastres pour les recettes, évaluées sur la base de la perception de tous les impôts, et celle de L.E. 23.934 et 3 piastres pour les dépenses ce qui faisait apparaître un déficit de L.E. 4.578 et 52 piastres. Cependant Munzinger n'avait pas compris, dans les dépenses, les soldes des deux compagnies de cawas dont il avait demandé à se débarrasser [3]. Ces derniers furent informés qu'ils étaient libres de démissionner du service, mais seuls ceux qui touchaient une solde de 150 piastres, et qui étaient au nombre d'une centaine, manifestèrent le désir de partir spontanément; les autres, dont la solde était supérieure, préférèrent rester au service; ils furent envoyés à Suez [4]. Par ailleurs, Munzinger demanda l'envoi d'un ingénieur capable, pour remplacer Ibrahim Effendi qui se révélait insuffisant pour diriger les travaux du gouvernorat [5]. Un officier du génie, nommé Ahmed Hamdi Effendi, choisi dans l'état-major, fut désigné pour Massawa [6].

Dans l'opinion du gouverneur, la construction de l'aqueduc destiné à amener l'eau à Massawa primait tout autre travail, mais les recettes ordinaires de son gouvernorat ne pouvaient suffire à couvrir les frais de cette entreprise; aussi demanda-t-il au Khédive de lui donner 300 bourses pour assurer la marche régulière des travaux [7]. Le Khédive y consentit;

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 2, p. 33. Munzinger à la Maïa, 16 décembre 1871.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 13. Munzinger à la Maïa, 21 septembre 1871.

[4] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 6, p. 13. Le mihradar à Munzinger, 10 octobre 1871.

[5] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 19 septembre 1871.

[6] A. A. Reg. Maïa sans numéro, pièce 3, p. 8. O. S. au Ministre de la Guerre, 13 décembre 1871.

[7] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 11 janvier 1872.

un ordre supérieur fut émis portant que cette somme serait prélevée sur l'une des régions du Soudan [1], puis, le 24 mars 1872, le vice-roi décida que cette somme serait payée à Munzinger par la Caisse des Finances jusqu'à concurrence de 200 bourses et que les 100 bourses restantes seraient fournies par la moudirieh du Taka [2]. Dans l'état de détresse où se trouvaient les finances du Taka, il était peu probable que cette moudirieh pût fournir à Munzinger l'aide qu'il sollicitait. Aussi ce dernier s'efforça-t-il d'améliorer la situation budgétaire de son gouvernorat. Nous ne savons comment il y parvint. Toujours est-il qu'en mars 1872, il présenta au Conseil privé un projet de budget pour l'année financière 1288, dans lequel les recettes figuraient pour une somme de 4.282 bourses, 275 piastres et 6 paras, et les dépenses pour 3860 bourses, 337 piastres. Ces comptes faisaient apparaître une économie de 421 bourses, 438 piastres et 6 paras, que Munzinger décida d'affecter aux travaux d'adduction d'eau à Massawa [3].

LES TRAVAUX DE TOKAR.

A Tokar, la situation n'était guère brillante. Sans doute les lieutenants Abdel Wahab et Hassan Chérif avaient-ils procédé au nivellement du pays situé entre Aghik, Debit Awadeb, Denger et Andétib, travail préparatoire à une triangulation plus complète de ce district [4]; par contre, dans la visite qu'il fit au mois de janvier 1872 à Tokar au demi-bataillon qui s'y trouvait installé, Munzinger trouva peu de motifs de satisfaction. En vertu des ordres qu'il avait reçus au mois de novembre, le commandant de ce bataillon aurait dû s'occuper de fabriquer des briques, en vue de bâtir une petite caserne et un moulin; sous un prétexte ou un autre, rien n'avait été fait; les soldats étaient toujours campés sous la tente.

[1] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 45, p. 75. Le mihradar au Ministre des Finances, 15 février 1872.

[2] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 66, p. 95. Le mihradar au Ministre des Finances, 24 mars 1872.

[3] A. A. Reg. 13, *Meglis khoussoussi,* 2e partie, pièce 2, p. 20. Munzinger au Conseil privé, 2 mars 1872.

[4] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er février 1872. Munzinger demanda pour eux, comme récompense, le grade de capitaine.

Munzinger organisa aussitôt la fabrication des briques; il fit couper et amener du bois pour construire des huttes qui abriteraient provisoirement les hommes contre les rigueurs du climat. La garnison fut établie sur la colline de Denger, à quatre lieues de la mer. Ce point se trouvait à égale distance des différents campements indigènes et des plus importantes plantations, et de plus il était le seul endroit du pays qui fût à l'abri de toute inondation. Les puits étant trop profonds[1] pour qu'on pût y installer des sakiehs, Munzinger demanda l'envoi de pompes à chaîne. Les désertions avaient cessé. L'état sanitaire des soldats était bon, mais presque tous étaient atteints de maladies syphilitiques. Peu d'entre eux étaient mariés, et bien que le gouvernement eût offert de transporter gratuitement leurs familles à Tokar, sept hommes seulement demandèrent à se prévaloir de cette facilité[2]. Les soldats étaient d'ailleurs très pauvrement habillés : chemises, souliers, capotes, tout était vieux et il n'y avait pas de rechanges. Munzinger demanda qu'on leur fournit l'habillement nécessaire pour six mois[3].

La situation financière à Tokar laissait fort à désirer. Le tribut annuel de la région montait, on l'a vu, à près de 1.000 bourses, mais il se payait avec si peu d'exactitude, qu'en l'espace de cinq années les impôts arriérés s'élevaient à plus de 2.000 bourses; encore faudrait-il sans doute y ajouter celui de l'année 1288! Impôts et arriérés se répartissaient entre les tribus de la manière suivante :

Tribut de Tokar.

IMPÔTS DUS ANNUELLEMENT PAR :	P.T.	IMPÔTS ARRIÉRÉS DE 1283 À 1287 P.T.
les Gemilâb	78.098	101.862
les Artéga	246.694	921.366
les Toulounab	9.356	25.207
les Chayab	37.164	38.655
les Nourab	16.000	?
les Achraf	84.000	?
	471.312	1.087.090

[1] L'eau ne s'y rencontrait qu'à 16 mètres de profondeur.

[2] Le Khédive accorda deux livres à chaque famille pour se pourvoir des objets nécessaires au voyage.

[3] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 2 février 1872.

Sans doute ce relevé établissait-il que le gouvernement était créditeur d'une somme considérable, mais ce crédit n'existait que sur le papier; le fait brutal était que depuis cinq ans les différents gouverneurs n'avaient réussi à faire rentrer que la moitié des impôts; on pouvait dès lors douter qu'il fût possible de lever chaque année le tribut ordinaire.

Munzinger prit cependant ses mesures pour faire rentrer en entier le tribut de 1288 et, dans ce but, il accepta que les impôts, au lieu d'être payés en argent comptant, fussent réglés en coton et autres produits du sol. Quant aux sommes arriérées, il tâcherait d'en faire rentrer une partie, en portant au compte ancien toutes les fournitures de chameaux et autres prestations[1].

La culture du coton avait considérablement augmenté en 1288. Tandis que l'année précédente 160 ardebs de graines seulement avaient été ensemencées, on était arrivé, en 1288, à 400 ardebs. Le travail n'avait pas seulement augmenté en quantité : sa qualité aussi s'était accrue; les champs étaient mieux soignés et plus propres, les plants disposés avec plus de régularité. D'autre part, on avait récolté en novembre et décembre le doura et le doukhn provenant de l'irrigation et sous peu allait commencer la récolte consécutive aux pluies d'hiver; toutes deux étaient satisfaisantes. « La terre de Tokar est si bonne, écrivait Munzinger, que le doura, coupé il y a deux mois, pousse souvent de nouveaux rejetons et offre ainsi une autre récolte spontanée. » On ne cultivait pas d'autres plantes à Tokar; mais peut-être l'indigo pourrait-il réussir et Munzinger se proposait d'en tenter l'essai après la prochaine inondation. Les travaux de jardinage avaient rendu à plein, toutes les espèces de légumes avaient réussi. Les jeunes dattiers provenant du jardin d'Abdel Kader Effendi avaient pu être transplantés avec succès pendant l'hiver et se portaient à merveille. En présence de résultats aussi encourageants, Munzinger avait hâte d'essayer les semences et les arbres qu'il avait demandés au Caire.

Cependant une grande partie des terrains inondés restait inculte faute de bras ou plutôt de zèle et de science. Aussi le programme de Munzinger n'était-il pas, pour le moment, d'augmenter la superficie cultivable par de nouveaux canaux ou par des barrages, mais bien d'attirer sur ces

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er février 1872.

terrains de nouveaux colons et d'inciter les gens à mieux faire. Il existait dans les compagnies arabes du bataillon de Massawa, un certain nombre d'anciens paysans qui n'auraient pas demandé mieux que de s'établir à Tokar comme cultivateurs. Il n'était pas certain que ces hommes fissent de bons soldats, tandis que, placés loin de leur patrie et mûs par l'espoir du gain, il était possible qu'ils devinssent au bout de peu de temps des paysans tranquilles. Ils fourniraient un appoint utile à une population insuffisante en nombre et peu instruite, et leur exemple porterait les indigènes à cultiver avec plus de zèle et de science. Munzinger demanda donc la permission d'établir ces hommes à Tokar, de leur prêter les bœufs, les graines et tout ce qui était nécessaire à la culture, de leur donner aussi les moyens de vivre jusqu'à la première récolte, et de les laisser travailler pour leur propre compte. « Mon rêve, ajoutait-il, serait de transformer peu à peu ces bataillons en colons paisibles qui seraient le germe d'une nouvelle petite Égypte; voilà une œuvre praticable, pleine de promesses, non indigne, j'ose le croire, d'être créée par Son Altesse, successeur, à cet égard aussi, des Ptolémées [1]. »

Le meilleur moyen de développer la culture, c'est de donner aux paysans la certitude qu'ils trouveront un marché actif et sûr pour écouler leurs produits. Sous ce rapport, la situation n'était pas satisfaisante; à Souakin, où les indigènes portaient leur coton, il n'existait que quatre négociants pourvus des fonds nécessaires pour acheter leurs récoltes, et encore ces commerçants s'entendaient-ils entre eux pour faire baisser les prix. Les producteurs ne pouvaient lutter contre ces capitalistes; d'autre part, ils ne connaissaient personne en Égypte à qui ils pussent consigner leur marchandise, procédé qui eût d'ailleurs entraîné des délais alors qu'ils ne pouvaient attendre; ils se voyaient donc contraints de se débarrasser de leur coton à vil prix; encore celui-ci leur était-il rarement payé en argent comptant. Pour remédier à cet état de choses, Munzinger pensait que le gouvernement devrait intervenir, et, sans établir un monopole, se déclarer prêt à acheter le coton à un prix qui garantirait le producteur contre toute perte. Il lui suffirait, à cet effet, de disposer

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er février 1872. Le vice-roi approuva la proposition le 25 mars 1872 (A. A. Reg. 1939, *Ordres supérieurs*, pièce 5, p. 29).

pour commencer d'un capital de 1.000 livres sterling et d'avoir à Alexandrie un correspondant qui recevrait le coton, le vendrait et lui expédirait les fonds au fur et à mesure, afin de lui permettre de continuer ses opérations. Il suffirait que les indigènes eussent un bénéfice minime, pour que la culture du coton triplât d'étendue par rapport à l'année précédente; le jeu de la concurrence ferait ensuite le reste [1].

Munzinger avait décidé qu'une partie du tribut de Tokar serait payée en coton. Ce dernier pourrait être partiellement égrené à Souakin, où existaient deux égreneuses, et vendu ensuite à Massawa. Quant au coton non égrené, Munzinger demandait à l'envoyer en Égypte et à recevoir sans retard son prix, « car ce coton, disait-il, forme une bonne partie de nos revenus, et c'est de cette manière seulement que je pourrai faire face aux dépenses ordinaires [2]. »

Le Khédive avait ordonné d'envoyer à Tokar une égreneuse à vapeur [3]. En quel point installerait-on cette machine? Bien que le vice-roi ait tout d'abord penché à accepter les conclusions de Munzinger en ce qui concerne le choix du port d'Aghik [4], il se ravisa par la suite, puisque, en mars 1872, il chargea M. Fowler d'envoyer un ingénieur étudier les ports d'Aghik et de Tokar « afin de déterminer celui des deux qu'il conviendrait de choisir [5] ». Dans l'incertitude où il était sur les intentions du Khédive, Munzinger pensa que le port de Trinkitat suffirait toujours aux besoins de la plaine de Tokar, et que si Aghik était ensuite créé, les deux ports pourraient toujours communiquer par mer. Il décida donc d'installer l'égreneuse à Trinkitat. Cette installation entraînerait la construction dans ce port d'une bâtisse pour loger la machine à vapeur et le personnel destiné à la servir. Il faudrait aussi construire une route qui joindrait Trinkitat à Denger, siège de la mamourieh. Sur les quatre

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er février 1872.

[2] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 1er février 1872.

[3] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh*, pièce 25, p. 43. Le mihradar au Ministre de l'Intérieur, 21 décembre 1871.

[4] Il existe dans les Archives d'Abdine une lettre du Khédive à Munzinger, dans laquelle il approuve le choix d'Aghik. Mais cette lettre ne porte pas de date et ne fut peut-être pas expédiée.

[5] A. A. Le mihradar du Khédive à M. Fowler, 24 mars 1872.

premiers kilomètres du trajet, en effet, le terrain était envahi par les eaux de la mer, aux hautes marées; et sur le reste du parcours, la région était inondée par les crues du Barka. Longue de 25 kilomètres environ, large de 8 mètres, et d'une hauteur de 1 mètre au-dessus de la plaine, la route entraînerait le déplacement de 200.000 mètres cubes environ; elle coûterait environ P.T. 200.000, en comptant la journée de travail à P.T. 2,5 ou P.T. 3, chaque homme remuant 3 mètres cubes environ. Ce travail ne pourrait d'ailleurs être exécuté sur les ressources ordinaires du budget, et il faudrait, disait Munzinger, un crédit spécial pour l'exécuter [1].

Le gouverneur de Massawa se plaignait d'ailleurs sans cesse de l'éloignement de Tokar par rapport au siège de son gouvernorat. On lui avait promis un petit vapeur pour se déplacer le long de la côte, mais ce bâtiment ne lui fut pas fourni. En l'absence de ce dernier, il ne fallait pas moins de douze jours pour se rendre par terre de Massawa à Tokar. En fait, Tokar et Aghik se trouvaient plus proches de Souakin, et c'est de ce gouvernorat qu'ils auraient dû normalement dépendre. Conviendrait-il donc de les détacher de Massawa, mesure qui aurait pour conséquence de soustraire cette région si intéressante au contrôle de Munzinger? Appelé à en délibérer, le Conseil privé fournit une solution élégante de la question : il proposa purement et simplement de placer les gouvernorats de Souakin et de Massawa sous une seule direction [2]. En conséquence, le 3 avril 1872, le Khédive adressa à Munzinger l'ordre suivant :

« Conformément à la décision du Conseil privé, en date du 22 moharram 1289 (1er avril 1872), portant réunion sous une seule direction des deux gouvernorats de Souakin et Massawa, nous vous avons déféré les deux gouvernorats de Souakin et de Massawa avec leurs dépendances jusqu'aux frontières, en raison du zèle que vous montrez et de l'adoption par vous des mesures propres à assurer le progrès et la civilisation. Vous devez donc déployer tous vos efforts en vue d'une meilleure organisation

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 1er février 1872. Le Khédive approuva la construction de la route aux frais du gouvernement (Reg. 1939, *Ordres supérieurs,* pièce 6, p. 29. O. S. à Munzinger, 25 mars 1872).

[2] A. A. Reg. 78, *Meglis khoussoussi,* pièce 86, p. 78. Décision du Conseil privé, 1er avril 1872.

de ces régions, du progrès et de la prospérité de leurs habitants et de leur encouragement à s'adonner à l'agriculture pour en récolter les fruits. D'autre part vous devrez rédiger un rapport sur l'organisation du gouvernorat général de Massawa, Souakin et leurs dépendances, en comprimant les dépenses dans la mesure du possible, et vous le soumettrez au Conseil privé en vue de sa ratification [1]. »

8. — LE GOUVERNORAT DE MASSAWA, SOUAKIN ET DÉPENDANCES.

LA MAMOURIEH DE SOUAKIN.

Venu au Caire en mars 1872 à l'effet de prendre de nouvelles instructions du Khédive, Munzinger repartit de Suez le 4 avril 1872 pour rejoindre son nouveau poste. Il s'arrêta au passage à Souakin, qu'il organisa en mamourieh. Les finances de l'ancien gouvernorat n'étaient point florissantes; le déficit se montait à 400 bourses environ et le tribut restait arriéré; quant à la saline qui alimentait Djeddah et dont le produit constituait la grande ressource du pays, elle ne rapportait plus rien en raison de la quarantaine qui entravait les relations commerciales avec le Hedjaz [2]; de sorte que c'était Massawa qui devait aujourd'hui aider Souakin [3]. Pour remédier à la stagnation économique de la place, Munzinger décida de procéder à des achats de coton et chargea Ali Effendi, agent de la poste à Souakin, de cette opération. Un premier envoi d'un millier de cantars de coton non égrené fut fait par le vapeur *Hedjaz*, et on y joignit une petite partie de coton égrené provenant du tribut de Tokar. Munzinger espérait faire bientôt suivre ce premier envoi par une deuxième expédition portant sur 1.500 cantars. Il demandait que la vente du coton fut faite en Égypte par une personne de confiance et le produit de la vente immédiatement envoyé à Souakin [4]. Le Khédive seconda ce dessein.

[1] A. A. Reg. 1939, *Ordres supérieurs*, pièce 7, p. 112. O. S. à Munzinger, 3 avril 1872.

[2] On a vu plus haut que le choléra s'était en effet déclaré au Hedjaz au début de 1872, lors du pèlerinage de la Mecque.

[3] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 26 avril 1872.

[4] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 26 avril 1872.

Le gouverneur de Suez reçut l'ordre d'expédier à Alexandrie les cotons égrenés provenant de Souakin; quant au coton non égrené, il serait dirigé sur les usines d'égrenage et envoyés ensuite à Alexandrie. M. Haselden, classificateur des cotons de la Daïra Sanieh, fut chargé de recevoir les cotons, de les examiner et de les vendre, et Mazloum pacha, directeur de la Daïra, de faire tenir sans aucun retard à Ali Effendi le montant du produit de ces ventes[1].

TRAVAUX PUBLICS.

La plus stricte économie s'imposait à Munzinger pour faire face à la fois aux dépenses ordinaires de son gouvernorat et aux dépenses extraordinaires qu'entraînait l'exécution des travaux sanctionnés par le Khédive. Les premières se trouvèrent accrues par la nomination aux fonctions de moawen[2] de Rafla Mariam, jeune homme de 17 ans, beau-fils de Munzinger, à qui le vice-roi accorda généreusement un traitement de P.T. 750 par mois[3]. Munzinger demandait également qu'on engageât pour son gouvernorat un véritable ingénieur. Sans doute l'officier d'état-major qu'on lui avait envoyé pouvait-il exécuter des études de nivellement et surveiller les travaux en général, cependant il manquait de capacité pour étudier et exécuter des travaux tels qu'un canal ou un aqueduc, ou pour dresser le tracé d'un chemin de fer. Or Munzinger avait à faire une route à Tokar, des travaux hydrauliques à Zulla, à construire des briqueteries, il devait étudier la création d'un port à Aghik, le tracé d'un chemin de fer reliant ce point au Taka. Tous ces travaux exigeaient un homme possédant une compétence technique éprouvée. Aussi suggéra-t-il d'engager un *bon* ingénieur, aux appointements de 10.000 francs, qu'on ferait venir de Suisse[4]. En attendant, il proposa de charger Abdallah Effendi, vékil de Massawa, de la direction des travaux du gouvernorat[5].

[1] A. A. S.A. Ismaïl pacha à Munzinger, 21 mai 1872.

[2] Assistant du gouvernorat.

[3] A. A. Munzinger au Khédive, 26 avril 1872. — Réponse du Khédive, 21 mai 1872.

[4] A. A. Munzinger au mihradar, 26 avril 1872. — Approbation du Khédive, 21 mai 1872.

[5] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 65. Munzinger à la Maïa, 27 avril 1872.

RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Les constructions à entreprendre exigeant une main-d'œuvre qualifiée, il fallut tout d'abord régler la question du recrutement des ouvriers. En mars 1872, Munzinger avait demandé à utiliser, pour les travaux publics, les forgerons, charpentiers, maçons et autres ouvriers de métier qui se trouvaient parmi les soldats du bataillon en garnison à Massawa, moyennant le paiement d'un salaire journalier de 2 piastres, analogue à celui que touchait la main-d'œuvre militaire de la région [1]. Deux mois plus tard, en mai 1872, lorsque Youssef bey Sorour fut envoyé en mission auprès de lui, pour réorganiser les troupes de son gouvernorat [2], Munzinger fut autorisé à employer aux travaux d'utilité publique tous les soldats possédant un métier, qu'ils provinssent des compagnies de discipline ou appartinssent aux formations régulières soudanaises. Lorsqu'ils ne seraient pas requis pour l'exécution de ces travaux, les soldats provenant des compagnies de discipline pourraient, en dehors des périodes d'exercices militaires, être employés à la construction des bâtiments gouvernementaux ou laissés libres de travailler pour le compte des particuliers; ceux d'entre eux qui ne posséderaient pas les instruments ou les outils nécessaires à l'exercice de leur métier, en seraient pourvus gratuitement par le gouvernement. En outre, à titre d'encouragement, il leur serait servi un salaire, en sus de leur solde, lorsqu'ils travailleraient pour le compte du gouvernement. Quant aux soldats reconnus inaptes au service, ils seraient affectés à l'agriculture dans la région de Tokar, tout en restant soumis au code pénal militaire s'ils provenaient des compagnies de discipline; par contre, ils seraient licenciés s'ils appartenaient aux formations soudanaises en garnison à Souakin et à Massawa. On encouragerait toutefois ces derniers à s'adonner à l'agriculture. Dans ce but, des terrains

[1] A. A. Reg. 2856, *Massawa,* 2e partie, pièce 20, p. 1. Munzinger à la Maïa, 3 mars 1872. — La réponse du Ministère de la Guerre montre que les ouvriers militaires étaient payés à raison de 30 paras à 1 piastre 30 paras par jour, les contremaîtres seuls recevant un salaire de 2 piastres 10 paras (A. A. Reg. 1469, *Gahadieh,* pièce 68, p. 142. Le Ministre de la Guerre à Munzinger, 5 juin 1872).

[2] Sur cette mission, cf. *supra,* p. 341.

leur seraient donnés à l'instar des autres habitants, et ils relèveraient, au point de vue pénal, des lois ordinaires du pays. Les officiers mis à la retraite pourraient échanger leurs pensions contre des terrains agricoles. Des provisions et une certaine somme d'argent seraient données à tous les soldats agriculteurs, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de subsister sur le produit de leurs récoltes. Enfin, tous ceux qui voudraient faire venir d'Égypte leurs parents, pourraient le faire aux frais du gouvernement, qui servirait en outre des provisions aux familles des soldats et des sous-officiers [1].

Telles furent les dispositions prises par le Khédive pour favoriser l'agriculture et les travaux publics dans le district soumis à l'autorité de Munzinger. A son retour de mission, Youssef bey Sorour transmit deux listes au Ministère de la Guerre, l'une afférente aux instruments et outils requis pour les soldats possédant un métier, l'autre indiquant les parents des soldats qu'il y aurait lieu de faire transporter au Soudan [2]. Au mois d'août 1872, trois familles de soldats furent transportées à Tokar [3]; l'insignifiance de ce chiffre laisse supposer que le mouvement d'émigration qu'on s'efforçait de favoriser, n'eut pas un grand succès parmi les intéressés. Par ailleurs, et malgré les dispositions prises pour augmenter le nombre des ouvriers, ce dernier resta fort au-dessous des besoins, puisque en novembre 1872 le Khédive signala à Munzinger la nécessité d'enrôler par la force un millier de soldats nègres pour les employer aux travaux qu'entraînait l'établissement, sur la côte, d'une ligne télégraphique et du service des bateaux-poste.

Par contre, Munzinger avait à se défendre contre l'invasion d'éléments peu désirables. Des Arabes venus de Rabegh et de Yambo, sur la côte du Hedjaz, s'étaient établis entre Souakin et les salines de Rawaya et Darah d'une part, entre Aghik et Massawa de l'autre, en vue de s'adonner à l'agriculture et à l'élevage du bétail; les nouveaux venus, toutefois, ne cessaient de s'attaquer aux habitants de la région. En vue de ramener la

[1] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 245, p. 85. O. S. à Youssef bey Sorour, 21 mai 1872, et annexe à cet ordre.

[2] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 44, p. 131. S. A. Tewfik pacha au Ministre de la Guerre, 14 juillet 1872.

[3] A. A. Reg. 1470, *Gahadieh,* pièce 62, p. 157. Le Ministre de la Guerre à Munzinger, 3 août 1872.

paix, Munzinger proposa de réunir tous ces Arabes et de les former en tribus soumises au gouvernement égyptien; on nommerait à leur tête des cheikhs qui seraient chargés de percevoir l'impôt sur les terres mises en culture et de faire régner la sécurité. Si, contre tout espoir, ces Arabes poursuivaient leurs mauvais desseins, on les chasserait du pays en employant la force en cas de besoin [1].

L'AQUEDUC DE MASSAWA.

C'est avec ces éléments disparates que Munzinger poursuivit son œuvre civilisatrice. A Massawa, il poussait activement la construction de l'aqueduc, dont les travaux semblent avoir été confiés à un ouvrier français, le sieur Volant [2]. Les travaux commencèrent en mars 1872. En juin de cette même année, lorsque M. Prideaux, secrétaire du Résident politique d'Aden, visita les travaux, le puits principal était presque achevé à M'Koullo; il mesurait 30 pieds de diamètre et était bâti en une maçonnerie très solide. Au cours de sa construction, il ne fallut mettre pas moins de 11 pompes en action pour l'empêcher de se remplir, tant l'eau était abondante. A la sortie du puits, l'eau passait à travers des filtres de charbon de bois, puis elle pénétrait dans la conduite en grès, d'un diamètre de 10 centimètres. La première section, longue de 2.000 mètres, posée entre M'Koullo et Hotumlo, était achevée. La digue marine était également en construction. Bâtie avec de la pierre calcaire et des coraux, elle devait être pourvue, du bord exposée au vent, d'un revêtement en pierre semblable à l'ardoise, amenée de l'île Dissée. 800 hommes travaillaient sur le chantier comme maçons, carriers, charpentiers, etc. et recevaient en moyenne des gages équivalant à 9 roupies par mois. Munzinger comptait que le travail serait achevé dans un délai de six mois et qu'il coûterait environ 8.000 livres [3].

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 90. Munzinger à la Maïa, 29 mai 1872.

[2] A. E. *Mémoire et Documents*, Abyssinie, t. III. Le capitaine de frégate Didot au Ministre de la Marine, 15 mars 1873.

[3] I. O. *Letters from Aden*. W. F. Prideaux au Résident politique, Aden 28 juin 1872. La lettre de Prideaux reflète, par ailleurs, les idées de Munzinger.

EMBELLISSEMENT DE MASSAWA.

Les habitants de Massawa s'étaient considérablement enrichis au cours de la guerre d'Abyssinie, et l'aspect de la ville s'était beaucoup amélioré. Les principaux marchands avaient fait construire de très coquettes maisons, qui surpassaient, pour la taille et l'élégance, toutes les constructions privées d'Aden. On avait, à cet effet, employé une espèce de grès, provenant des îles Dahlac, qui fournissaient d'excellents matériaux de construction, et les maisons étaient décorées de pièces de bois richement sculptées [1].

COMMERCE DE MASSAWA.

Le commerce de Massawa était aux mains d'une vingtaine de Banians et d'une dizaine de négociants arabes dont trois seulement étaient sérieux. Soutenus par des maisons d'Aden et de Bombay, les Banians se montraient les plus entreprenants; ils détenaient le commerce d'importation des cotonnades et des tissus. Au début de 1873, à Massawa, on pouvait se procurer un bœuf pour 45 à 50 francs, un mouton pour 4 frs. 50 ou 5 francs; la farine de blé non blutée valait 0 fr. 75 le kilo, le café d'Abyssinie 2 fr. 50 le kilo, le beurre 2 francs le kilo; on obtenait 7 à 8 poulets pour un tallari et l'eau se payait 15 francs le mètre cube [2]. Les exportations se composaient de beurre et de miel consommés par

[1] I. O. *Letters from Aden.* Prideaux au Résident politique, Aden 28 juin 1872. — Le voyageur français Raffray, qui passa à Massawa en août 1873, écrit lui aussi que la ville de Massawa, qui occupe la moitié du rocher, se compose de maisons en pierre construites dans le style mauresque. « Du côté du port, ajoute-t-il, est une maison plus vaste, résidence du gouverneur égyptien, caserne et en même temps prison... Dans plusieurs endroits, notamment au bord de la mer et autour d'une rue où se tient le bazar ou marché, les maisons de pierre sont remplacées par des cabanes en branchages situées au milieu d'une cour qu'entourent des palissades de nattes... Pas un arbre, pas une feuille, une aridité, une nudité absolues » (cf. RAFFRAY, *Abyssinie,* p. 6, 7).

[2] A. E. *Mémoires et Documents,* Abyssinie, t. III. Le commandant Didot au Ministre de la Marine, 15 mars 1873.

l'Arabie, de perles et de peaux à destination de Djeddah et de Suez, d'ivoire et de plumes d'autruche qui allaient à Aden, de miel, beurre, dattes et tombac qui filaient vers la côte égyptienne de la mer Rouge. Au cours de l'année copte 1586 [1], le commerce d'exportation s'éleva à L.E. 228.945 environ [2]. Massawa importait des cotonnades, velours et soies de l'Inde, des céréales et du café venant de la côte d'Arabie, du riz de Djeddah, des comestibles venant de Suez, des bois, de la pierre et de la chaux venant de la côte égyptienne de la mer Rouge, et du sel de Souakin [3]. 230 navires entrèrent à Massawa en 1870 et 250 en 1871. Seuls les navires de guerre et les paquebots-poste égyptiens étaient à vapeur [4]; le reste ne comprenait que des voiliers, en majorité ottomans [5], qui venaient principalement de Souakin, Djeddah, Aden, Hodeida, Loheia, Confouda, Ghizan et Camaran. Il se faisait en outre un commerce actif de cabotage entre le port de Massawa et les îles Dahlak et Dissée [6]. En 1872, la navigation marqua un fort recul dans les ports égyptiens de la mer Rouge : 163 navires seulement entrèrent à Souakin, contre 201 l'année précédente. A Massawa 214 navires touchèrent le port. La cause en était due à l'état sanitaire du Soudan et à l'interdiction, édictée par le gouvernement du Caire, de se rendre en pèlerinage à la Mecque. « Cette mesure, écrivait Munzinger, atteint bien durement les intérêts et les sentiments de nos pays; elle frappe non seulement les pèlerins, mais elle prohibe virtuellement toute communication personnelle des villes de Massawa et Souakin avec leur métropole commerciale Djeddah; elle gêne non seulement les habitants de la côte qui, après tout, peuvent bien remettre leur pèlerinage à l'an prochain; mais elle rend extrêmement malheureux les pèlerins de l'intérieur de l'Afrique,

[1] Année s'étendant du 11 septembre 1869 au 10 septembre 1870.

[2] Cf. E. de Régny, *Statistique de l'Égypte*, année 1871. Régny déclare ce chiffre « approximatif ».

[3] Cf. E. de Régny, *Statistique de l'Égypte*, année 1872, p. 68.

[4] 4 navires de guerre et 14 paquebots en 1870; 9 navires de guerre et 22 paquebots en 1871.

[5] 49 voiliers égyptiens et 166 ottomans en 1870; 71 égyptiens et 147 ottomans en 1871.

[6] 599 djermes égyptiennes en 1871, dont 283 de Dahlak et 167 de Dissée; 1.402 djermes égyptiennes en 1872.

les Takarir du Darfour, du Bornou, etc., qui arrivent sur nos ports en grand nombre après un voyage d'un ou deux ans, et qui, ne pouvant ni avancer ni reculer, se trouvent exposés à la misère.» Aussi Munzinger demandait-il la prompte levée de cette interdiction, en faisant valoir que toute trace de choléra avait disparu [1].

FINANCES.

Les finances demeuraient la grande préoccupation de Munzinger. La politique d'expansion aux dépens de l'Abyssinie, entreprise par le Khédive en 1872, ne pouvait manquer d'entraîner de grandes dépenses; Munzinger s'efforça de les réduire. Il refusa les services du colonel qu'on voulait lui envoyer pour commander le bataillon destiné à occuper le pays des Bogos et dont le traitement eût été trop dispendieux. Quant à ce bataillon lui-même, il fit valoir que ses ressources ne lui permettaient pas de l'entretenir [2]. Le vice-roi prescrivit alors à Munzinger de dresser le bilan mensuel des dépenses et des recettes de son gouvernorat, afin de faire apparaître le déficit, que l'une des moudiriehs du Soudan, disait-il, recevrait l'ordre de combler [3]. Le gouverneur envoya le budget demandé. Ce document mettait en lumière les frais considérables qu'entraînait la création de la nouvelle mamourieh du Senhit, et comme les recettes de son gouvernorat couvraient à peine ses dépenses, il réclama de nouveau l'aide financière de l'Égypte [4]. En fait, les impôts du pays des Bogos ne rendaient qu'une somme de 6 à 7.000 tallaris par an, alors que les dépenses de l'occupation s'élevaient, pour la même période, à 120.000 tallaris, soit une somme vingt fois plus forte [5]. Munzinger lui-même,

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 8 décembre 1872.

[2] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 28 mai 1872.

[3] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 17, p. 136. Le mihradar à Munzinger, 15 juin 1872.

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 10, p. 110. Munzinger à la Maïa, 27 juillet 1872.

[5] A. E. *Correspondance politique,* Massawa, Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 14 février 1873. — Cf. également dans les Archives d'Abdine une lettre de Gordon à Barrot bey, du 6 mars 1877.

dépourvu de fortune personnelle, ne pouvait vivre de ses appointements, et il demanda au Khédive d'améliorer sa situation [1]. Quelque pressé qu'il fût sous le rapport des finances, le gouverneur n'en conseilla pas moins d'abandonner, à Souakin, la taxe sur les rehoul [2]. Établie du temps où Souakin constituait une enclave turque dans le Soudan égyptien, cette taxe était prélevée sur les marchandises qui passaient par cette ville, en provenance ou à destination du Soudan, et n'était d'ailleurs payée que par les commerçants étrangers à la ville [3]. Lorsque Souakin fut réunie à l'Égypte, on cessa de percevoir la taxe sur les marchandises provenant du Soudan, afin de favoriser le développement du commerce de la ville. Le montant de la taxe perçue décrut en conséquence; de 1282 à 1287 [4], elle ne rapporta que 24.447 piastres et 35 paras. Un omdeh de Souakin prétendit toutefois lui faire rendre davantage et proposa de l'affermer, pour la période comprise entre le 10 novembre 1871 et le 9 novembre 1872, moyennant le paiement d'une somme de 15.550 piastres. Consulté sur la question, Munzinger fit valoir qu'on percevait déjà des droits de douane à Souakin sur les marchandises exportées et importées, et que la superposition de taxes diverses, sur terre et sur mer, dans un même endroit, ne pouvait que décourager les étrangers à y venir et entraver le développement du commerce et de l'agriculture; en conséquence, il exprima l'avis d'abolir la taxe sur les rehoul et de se contenter désormais des taxes douanières [5]. Sur avis conforme du Conseil privé, le Khédive abolit effectivement cette taxe, dont le rendement était d'ailleurs minime [6].

Par contre Munzinger, dont les charges d'administration croissaient

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, 13 octobre 1872.

[2] *rehoul* est le pluriel de *rahl,* qui signifie bât, selle de chameau; c'était donc une taxe perçue sur chaque charge de chameau; elle variait selon la nature de l'article transporté.

[3] Cette taxe constituait donc un privilège accordé aux commerçants de la ville, en vue d'encourager les étrangers à venir s'y établir.

[4] Années financières s'étendant du 11 septembre 1865 au 10 septembre 1870.

[5] A. A. Reg. 78, *Meglis khoussoussi*, pièce 211, p. 151. Décision du Conseil privé, 3 juillet 1872.

[6] A. A. Reg. 1940, *Ordres supérieurs,* pièce 244, p. 45. O. S. au Conseil privé, 5 juillet 1872.

toujours[1], voulut soumettre à l'impôt les Danakil, qui habitaient la région côtière comprise entre Massawa et Bab el Mandeb. Du temps de la domination turque, cette population était exempte d'impôts. Après que l'administration de cette région eut été confiée à l'Égypte, Rasekh bey, gouverneur de Massawa, établit en 1285[2] un tribut de 500 tallaris sur une des tribus des Danakil dont le cheikh se nommait Mohamed Osman : les indigènes ne payèrent jamais cet impôt. Consultés à ce sujet, les naïbs déclarèrent que la tribu était en effet incapable de payer cette somme, aussi Momtaz pacha, ex-gouverneur du littoral de la mer Rouge, sollicita-t-il du Caire l'autorisation de les en exonérer. Munzinger, à son tour, ayant constaté une amélioration dans la situation de ces tribus côtières, jugea qu'elles étaient à même de payer l'impôt. Il fit venir à Massawa les cheikhs Mohamed Osman, Mahmoud Aly, Moustafa Nâghouss et leur réclama d'abord 15.000 tallaris. Les cheikhs résistèrent à cette demande exorbitante et il fallut, semble-t-il, user de contrainte pour les rendre plus dociles[3]. Finalement, ils acceptèrent de payer un impôt annuel de P.T. 186.000[4] à partir du mois de Tout 1289[5]. C'était moins que ce qu'avait espéré Munzinger, aussi se promettait-il de majorer cet impôt dans l'avenir. Après avoir signé les engagements requis, les cheikhs quittèrent Massawa pour entreprendre la perception de l'impôt.

[1] En novembre 1872, le Khédive autorisa en effet Munzinger à engager les services d'un secrétaire et d'un deuxième ingénieur; il l'avisa aussi que des installations devaient être faites sur diverses parties de la côte, pour loger le personnel destiné au service du télégraphe et à celui des bateaux-poste (A. A. Le Khédive à Munzinger, lettre sans date accusant réception d'une lettre du 31 octobre 1872).

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1868.

[3] Le vice-consul de France à Massawa déclare que les cheikhs furent jetés en prison et que leur consentement à payer tribut fut obtenu par la force; que le tribut avait d'abord été fixé à 15.000 tallaris, mais que les cheikhs parvinrent à faire diminuer ce montant en offrant des cadeaux à Munzinger et à sa femme, ainsi qu'au vékil Abdallah Effendi et aux écrivains du Divan. Les cheikhs durent également livrer leurs enfants en otages (cf. A. E. *Correspondance politique,* Massawa, Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, 12 mai 1873).

[4] Ce qui fait 9.300 tallaris.

[5] Le 1er Tout 1289 correspond au 11 septembre 1872; la mesure fut approuvée par le Khédive le 26 février 1873. (A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 7, p. 39. O. S. à Munzinger, 26 février 1873.)

Ceux de Roheita et de Beiloul, cependant, n'avaient pas paru à Massawa; Munzinger les fit mander auprès de lui dans l'intention de leur fixer également un impôt à payer [1]. En taxant aussi fortement les Danakil, Munzinger fit preuve d'un esprit de fiscalité excessif. Pauvres et incapables de payer les sommes qu'on leur demandait, les Danakil n'acquittèrent pas plus l'impôt fixé par lui qu'ils n'avaient payé le tribut établi par Rasekh bey. Munzinger s'obstina; les exigences du fisc provoquèrent comme on le verra, des incidents sanglants sur la côte des Danakil; elles aigrirent les relations entre la population et l'autorité égyptienne, et, si nous en croyons Gordon pacha, suscitèrent chez les Danakil un vif ressentiment qui ne fut pas étranger à la mort de Munzinger survenue trois ans plus tard [2].

Cette nécessité de se procurer des ressources engagea également Munzinger à demander le rattachement, à la mamourieh de Sinkat, des deux bedens d'El Gemilâb Tolel et d'El Sahlâb, qui appartenaient à la tribu d'Arkwit, dépendant elle-même de cette mamourieh. Momtaz pacha avait jadis détaché ces bedens des Arkwit, pour en déférer l'administration à Mohamed Bilal, cheikh des Arabes El Barnâbe, qui dépendaient de la moudirieh du Taka, en raison du fait que ce cheikh s'était engagé à empêcher toute querelle entre les Arabes de ces bedens et ceux des Beni-Amer. A l'époque où cette mesure avait été prise, Mohamed el Amîne, cheikh des Arkwit, se trouvait suspendu de ses fonctions. Rétabli maintenant dans sa charge, il sollicitait le retour de ces deux bedens, parents à sa tribu, en faisant valoir qu'il était en mesure de garantir leur tranquillité. Or ces bedens payaient un impôt de 63 bourses environ par an, ressource qui n'était point négligeable. Munzinger appuya donc la pétition et le Khédive donna l'ordre au moudir du Taka de détacher les deux bedens de son administration pour les rattacher à celle de Sinkat. Cependant, comme en mars 1872, le gouverneur de Souakin [3] s'était plaint des pillages commis par les Arabes d'un beden d'El Gemilâb et

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 7, p. 24. Munzinger à la Maïa, 14 octobre 1872.

[2] Cf. A. A. Gordon pacha à Barrot bey, Massawa 6 mars 1877.

[3] Le gouvernorat de Souakin était à cette époque distinct de celui de Massawa.

avait demandé à les châtier [1], le vice-roi, ignorant s'il s'agissait du même beden ou d'un autre, prescrivit à Munzinger de se renseigner et, dans le cas de l'affirmative, de renoncer à toute expédition punitive et d'engager le cheikh de la tribu des Arkwit à faire désormais régner la bonne harmonie parmi les Arabes [2].

[1] Cf. *supra*, page 504.

[2] A. A. Reg. 1943, *Ordres supérieurs*, pièce 4, p. 70. O. S. à Munzinger, 19 décembre 1872.

CHAPITRE XI.

LE MORCELLEMENT ADMINISTRATIF DU SOUDAN (*suite*).

1. — LE SOUDAN ORIENTAL.

PREMIÈRES MESURES DE MUNZINGER.

En février 1873, le Khédive, pour des raisons principalement militaires, on le sait, réunit le Taka au gouvernement de Munzinger qui prit désormais le titre de « moudir général du Soudan oriental et gouverneur du littoral de la mer Rouge. » Le grade de moutamayez lui fut octroyé et son traitement porté à L.E. 80 par mois[1]. Dans sa nouvelle situation, Munzinger devait avoir sous ses ordres un gouverneur à Souakin, un autre à Massawa et un moudir au Taka. Dans chacune de ces régions, serait établi un service de comptabilité, placé sous la direction d'un mamour qui présenterait directement ses comptes au Ministère des Finances. A la direction générale de la province serait installé un divan comprenant trois ou quatre moawens, autant de commis pour la correspondance ainsi que le nombre d'employés subalternes strictement nécessaires aux besoins du service. Munzinger se ferait présenter, par les mamours des trois régions, des listes mensuelles indiquant le montant de l'impôt fixé, les sommes perçues et celles restant dues; ainsi mis au courant des opérations de la perception des taxes, il prendrait les mesures requises pour faire rentrer les impôts arriérés[2].

[1] La retenue du cinquième sur les appointements, décrétée par le Khédive par mesure d'économie, n'étant pas applicable aux fonctionnaires du Soudan.

[2] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 1, p. 38. O. S. à Munzinger, 26 février 1873.

Le moudir général ne changea presque rien à l'administration de la province du Taka qu'il parcourut en avril et mai 1873; il s'efforça cependant d'y améliorer la sûreté publique «en rétablissant, dit-il, la responsabilité des tribus dans leurs limites respectives». Cette réforme le conduisit à prendre une mesure sévère à l'égard de Moussa bey, grand cheikh des Hadendoa et ancien vékil de la moudirieh, qui avait abusé de sa haute position pour désorganiser sa tribu, de sorte que depuis trois ans celle-ci ne payait presque plus d'impôts. C'était là un mauvais exemple pour les autres, en même temps qu'une perte réelle pour le fisc, car l'expérience montrait la quasi-impossibilité de faire rentrer les impôts arriérés. Ayant reconnu qu'il ne pourrait remédier à cette situation sans éloigner Moussa bey de son pays, où sa grande influence aurait pu susciter des difficultés et encourager les intrigues, Munzinger l'envoya à Massawa, où il le plaça sous la surveillance de la police. Par ailleurs, comme son attention devait principalement se porter sur la ligne Massawa-Kassala et qu'il ne pouvait s'absenter que rarement pour vaquer aux affaires de Souakin, le gouverneur général préféra y placer un fonctionnaire «d'une certaine position et capacité», et il envoya Alaeddine bey, moudir du Taka, à Souakin, en le chargeant de diriger les affaires de ce gouvernorat, dont il arrondit le territoire en lui cédant une parcelle du Taka[1].

ORGANISATION DE LA JUSTICE.

Munzinger s'occupa ensuite d'organiser la justice dans sa nouvelle province. Avant la suppression du gouvernorat général du Soudan, il existait à Khartoum un conseil appelé «Meglis du Soudan», qui était chargé d'examiner les procès de toute la région, le Meglis el Ahkâm au Caire statuant en appel sur ces procès. Lorsque la province du Littoral de la mer Rouge fut détachée du Soudan, Momtaz pacha, qui en fut nommé gouverneur, créa, on l'a vu, un conseil local au Taka pour juger les litiges commerciaux, et étendit cette mesure aux gouvernorats de Massawa et de Souakin. Munzinger, toutefois, ayant ensuite émis l'avis

[1] A. A. Munzinger au mihradar du vice-roi. Rapport sur son voyage au Taka, Keren, 3 juin 1873.

qu'on pouvait se dispenser de créer un conseil spécial à Massawa en raison de la rareté des litiges commerciaux [1], le Khédive approuva cette proposition [2]. Cependant un conseil local avait été établi à Berber, érigée en moudirieh indépendante, tandis qu'on créait à Khartoum un meglis, composé d'un président, d'un moufti, de commis et de membres choisis parmi les omdehs et les notables de la région. Appelé en mars 1872 à délibérer sur l'organisation de la justice au Soudan, le Conseil privé proposa de maintenir les conseils locaux là où ils existaient et d'en établir de semblables au Kordofan, au Dongola, à Khartoum, au Sennar et au Fazogle; le meglis de Khartoum jugerait en appel les procès de ces moudiriehs ainsi que ceux du Taka et de Berber; quant aux gouvernorats de Massawa et de Souakin, qui se trouvaient plus rapprochés du Caire que de Khartoum, leurs procès seraient examinés en appel par le Meglis el Ahkâm [3]. Ces propositions subirent toutefois une retouche, lorsque, le mois suivant, le Conseil privé suggéra de confier à chacun des tribunaux de Souakin et de Massawa le soin de juger en appel les procès de l'autre, le tribunal s'adjoignant pour la circonstance deux membres supplémentaires [4]. Le Khédive approuva l'organisation ainsi modifiée [5].

Cependant, loin de partager les idées du Conseil privé sur l'organisation de la justice dans sa région, Munzinger avait supprimé le tribunal de Souakin lorsque, en avril 1872, ce gouvernorat avait été réuni au sien. Le Conseil privé protesta contre cette mesure. Il fit valoir que si le gouverneur de Souakin et Massawa pouvait arguer de la rareté des litiges commerciaux pour ne pas établir de tribunaux dans sa région, il y avait cependant lieu de prévoir, pour juger les procès criminels et statuer en

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 5. Munzinger à la Maïa, 21 septembre 1871.

[2] A. A. Reg. 1852, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 13. Le mihradar à Munzinger, 3 octobre 1871.

[3] A. A. Reg. 78, *Meglis khoussoussi,* pièce 61, p. 60. Décision du Conseil privé, 8 mars 1872.

[4] A. A. Reg. 78, *Meglis khoussoussi,* pièce 104, p. 91. Décision du Conseil privé, 19 avril 1872.

[5] A. A. Reg. 1939, *Ordres supérieurs,* pièce 128, p. 144. O. S. au Conseil privé, 24 avril 1872.

appel sur les jugements rendus au premier degré, une organisation qui dispensât les intéressés de s'adresser à une autorité éloignée. Appelé au Caire en février 1873, Munzinger s'expliqua. Il n'avait pas voulu d'un tribunal à Massawa, dit-il, parce qu'il s'était rendu compte du petit nombre de procès, de l'absence de juges capables et de l'esprit de partialité qui animait les habitants. Pour juger les litiges commerciaux, il assemblait sous sa présidence les notables de la ville et s'en remettait à eux du soin de prononcer les sentences. S'il s'opposait à ce que les petits négociants d'une petite ville comme Massawa, pour la grande partie étrangers et ne payant pas d'impôts, fussent chargés d'exercer la juridiction sur les chefs et les membres des tribus, ce n'était point qu'il fût hostile à l'établissement des tribunaux, loin de là; mais il les voulait *bons* et tout dépendait de leur constitution. «Il ne suffit pas, arguait-il, d'appeler le premier boutiquier et d'en faire un juge, pour empêcher les injustices; mieux vaut le plus arbitraire gouverneur qui, du moins, a le sentiment de sa dignité. Il faut des juges impartiaux et intelligents.» D'ailleurs son gouvernorat était si étendu, qu'à l'exception d'une cour d'appel, il serait difficile d'y ériger un tribunal unique; les chefs-lieux, tels que Massawa, Souakin, Kassala devraient avoir chacun leur tribunal; par contre, il serait inutile d'en établir chez les Danakil, aux Bogos, à Koufit et à Tokar, la situation spéciale de ces régions exigeant des mesures transitoires dont l'exécution serait confiée aux administrateurs de ces régions. Chaque tribunal serait composé d'un mamour du gouvernorat, d'un officier supérieur, d'un commerçant, d'un chef de tribu et de l'imam ou de quelque cheikh estimé et respecté; enfin Munzinger jugeait indispensable que le gouverneur eût le privilège de nommer les membres des tribunaux[1].

Appelé à délibérer sur ces propositions[2], le Conseil privé décida que des meglis seraient établis à Massawa, Souakin et Kassala, et qu'il serait formé en même temps un meglis d'appel statuant au deuxième degré[3].

[1] A. A. Notes concernant la question des meglis, sans signature ni date.

[2] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh*, pièce 29, p. 49. Le mihradar au Conseil privé, 26 février 1873.

[3] A. A. Le Conseil privé à Munzinger, 12 mars 1873.

Munzinger procéda donc à l'organisation de ces tribunaux; toutefois, par dérogation à la décision du Conseil privé, en date du 8 mars 1872, qui avait fixé que les procès du Taka seraient portés en appel à Khartoum, il décida que ces procès viendraient en appel devant le tribunal de Souakin, ceux de Souakin en appel devant le tribunal de Massawa, et ceux de Massawa devant le tribunal du Taka [1]. Le Conseil privé approuva ces dispositions, en spécifiant que lorsque les tribunaux fonctionneraient comme cour d'appel, il y aurait lieu de nommer éventuellement deux membres supplémentaires pour y siéger [2]. Les meglis du Taka, de Souakin et de Massawa fonctionnèrent dès lors régulièrement; ils se réunissaient deux fois par semaine, le lundi et le jeudi; ces réunions, bien que fréquentes, ne portèrent, au dire de Munzinger, aucun préjudice aux intérêts privés de leurs membres [3].

CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Pour l'aider dans ses travaux de constructions, Munzinger, on l'a vu, avait demandé le concours d'un ingénieur suisse; les services de celui-ci furent enfin engagés [4]. Le gouverneur reçut l'ordre de construire trois maktabs (petites écoles) à Souakin, à Massawa et aux Bogos, de réparer la mosquée de Souakin, d'en ériger une aux Bogos et de réparer l'église qui s'y trouvait [5]. Les imâms de Souakin, au nombre de trois, se plaignaient de l'insuffisance de leurs traitements; deux d'entre eux touchaient 53 piastres par mois et le troisième 40 piastres seulement. En outre le

[1] A. A. Reg. 29, *Meglis khoussoussi,* pièce 1, p. 171. Munzinger au Conseil privé, 19 mai 1873.

[2] A. A. Reg. 82, *Meglis khoussoussi,* pièce 259, p. 34. Décision du Conseil privé, 4 août 1873.

[3] A. A. Reg. 285, *Meglis khoussoussi,* 1re partie, pièce 3, p. 66. Munzinger au Conseil privé, 22 novembre 1873.

[4] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 4, p. 39. O. S. à Munzinger, 26 février 1873. La durée du contrat de cet ingénieur fut fixée à 3 ans et son traitement à 10.000 francs par an.

[5] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 6, p. 39. O. S. à Munzinger, 26 février 1873. Les fonds devaient être pris sur une somme de 5.000 livres sterling, remise par le Khédive à Munzinger.

prix de l'huile nécessaire au service de la mosquée était passé de 1 piastre à 6 piastres le rotoli, et la consommation journalière atteignait un rotoli dans l'une des mosquées et un demi-rotoli dans chacune des deux autres. Munzinger reçut l'ordre d'examiner la question et de suggérer des mesures pour remédier à cette situation [1]. Par ailleurs, la mission suédoise établie à Massawa avait demandé la cession d'un terrain carré de 100 mètres de côté sur l'île Tawalé, pour y construire un atelier d'apprentissage et une école; Munzinger proposa d'accorder cette demande, à condition que les pétitionnaires [2] prissent l'engagement formel de faire bâtir dans un délai fixé et sur un plan déterminé [3].

CULTURE DU COTON.

Le Khédive, on l'a vu, fondait de grands espoirs sur la culture du coton dans la région de Souakin et au Taka. Il désirait connaître combien de feddans avaient été plantés en coton au Taka, à Souakin, à Tokar et à Aghik, le rendement approximatif par feddan, la quantité susceptible d'être exportée annuellement à Suez, le coût du transport d'une charge de chameau depuis le Taka jusqu'à Souakin ou Tokar ou Aghik, ainsi que la quantité de coton égrené ou non égrené que représentait cette charge. Envisageant que les récoltes pourraient atteindre 500 à 600.000 cantars par an, il songeait à établir une ligne ferrée à voie étroite pour amener le coton du Taka à une échelle de la mer Rouge, afin que le transport s'effectuât sans fatigue et à peu de frais [4]. A toutes ces questions, Munzinger ne donna pas de réponses fort encourageantes. Malgré la grande étendue des terrains du Taka, il n'avait été planté la première

[1] A. A. Reg. 1873, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 26. Le secrétaire privé du vice-roi à Munzinger, 23 mars 1873.

[2] C'étaient MM. E. Hedenström, B. P. Lundaht et W. Ahlborg, de la Société suédoise « Evang. Fosterlandsstiftelsen ».

[3] A. A. Munzinger au mihradar, 26 avril 1873. L'autorisation fut donnée par le Khédive le 18 juin 1873 et le gouverneur autorisé à concéder des terrains analogues aux étrangers, aux mêmes conditions.

[4] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 10, p. 57. O. S. à Munzinger, 30 avril 1873.

année, dit-il, que 24.000 feddans en coton, alors que les céréales avaient été semées sur de vastes superficies[1]. Une partie de la récolte de coton avait été prise par le gouvernement au titre de l'impôt et l'autre partie envoyée à Souakin, non égrenée, en raison de l'absence d'usines d'égrenage près des lieux de production[2]. Les habitants, découragés par le prix élevé du transport qui atteignait 6 tallaris par charge de chameau du Taka à Souakin, n'avaient pas développé la culture du coton au cours de la seconde année, et de plus la récolte de 1289[3] avait été gâtée par l'humidité ou détruite par les crues fluviales. Munzinger espérait toutefois que cette culture prendrait de l'extension pendant l'année en cours, car les machines d'égrenage étaient enfin arrivées à Kassala[4], et les habitants ne pouvaient manquer d'en être encouragés[5]. D'autres machines d'égrenage furent envoyées d'Égypte à Souakin et à Massawa[6]. En fait le Khédive n'acheta pas moins de douze machines d'égrenage en vue de les installer dans les provinces soudanaises méridionales. Elles devaient être montées par groupes de deux, dans des usines spécialement construites à cet effet et pourvues également d'un magasin et d'une presse. Ismaïl bey, ingénieur en chef des travaux publics, dessina le plan de ces usines qui fut soumis à l'examen du Ministère des Travaux publics chargé d'établir le devis des dépenses qu'entraînerait leur construction[7].

[1] Un rapport d'Ahmed Sirry, mamour de la culture du coton à la moudirieh du Taka, en date du 2 avril 1873, cite un chiffre différent; le mamour déclare que la superficie plantée en coton, en 1288, dépassa 36.000 feddans (A. A. Carton 50, *Maïa Sanieh,* pièce 327 annexe).

[2] Le voyageur de Cosson, qui passa à Souakin en février 1873, déclare avoir vu sur les quais les morceaux d'une grande machine à vapeur destinée à Kassala, ainsi que des balles de coton qui pourrissaient en attendant d'être chargées pour Suez (cf. Cosson, *The Cradle of the Blue Nile,* t. I, p. 8).

[3] Année de l'hégire s'étendant de mars 1872 à mars 1873.

[4] Ces machines d'égrenage, au nombre de deux, étaient accompagnées par un ingénieur et les ouvriers nécessaires à leur montage.

[5] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 26, p. 115. Munzinger à la Maïa, 16 août 1873.

[6] A. A. Reg. 1862, *Maïa Sanieh,* pièce sans numéro, p. 31. S. A. Tewfik pacha au Ministre des Finances, 13 juin 1873.

[7] A. A. Carton 50, *Maïa Sanieh,* pièce 199, datée du 26 juin 1873.

PLAINTES DES HABITANTS DE SOUAKIN.

Le transport des matériaux et des approvisionnements du gouvernement, entre Souakin et les régions soudanaises, donnèrent lieu à des difficultés dont l'écho parvint jusqu'au Khédive. Les Arabes qui venaient à Souakin charger des marchandises, voyant qu'on réquisitionnait leurs chameaux pour ces transports, cessèrent de s'y rendre et perdirent le profit qu'ils tiraient de leur industrie. Les commerçants ne pouvant plus écouler leurs marchandises, protestèrent à leur tour et demandèrent qu'on arrêtât les transports qui se faisaient pour le compte du gouvernement. D'autre part, les habitants de la région se plaignaient de ce qu'on les forçât à débarquer le charbon destiné aux navires, sans leur payer le moindre salaire [1]. Questionné sur ces divers points, Munzinger nia que les habitants ou les Arabes eussent le moindre motif de plainte. Les chameaux destinés aux transports du gouvernement, dit-il, avaient toujours été fournis par les Arabes moyennant le tarif établi depuis longtemps et accepté par eux ; le prix des transports leur était payé de la main à la main au moment du départ. Quant aux commerçants, ils se procuraient les chameaux nécessaires par l'entremise d'un concessionnaire qui percevait à cet effet des habitants une taxe spéciale que ceux-ci lui remettaient de leur plein gré. Récemment, il est vrai, il avait fallu envoyer à Khartoum, à Gallabat auprès d'Adham pacha, et au Taka, des soldats arrivés à Souakin ; et comme ce transport était urgent, tous les chameaux, même ceux des commerçants, y furent affectés, « car il y a toujours lieu, disait Munzinger, de favoriser le plus important au détriment de l'important ». Mais la mesure n'était que provisoire. Quant aux individus employés au déchargement du charbon, c'étaient de simples manœuvres, ignorant tout métier ; un salaire journalier de 3 piastres leur avait été payé par le gouvernorat « moyennant des reçu officiels [2] », et à titre de justification, le gouvernorat de Souakin produisit un état des

[1] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 11, p. 57. O. S. à Munzinger, 4 mai 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 15, p. 104. Munzinger à la Maïa, 1er juin 1873.

salaires, montrant qu'il avait été payé à ces ouvriers, jusqu'au mois de bachans 1289 [1], la somme de P.T. 6.675 [2].

FINANCES.

La situation des finances du Soudan oriental préoccupait Munzinger, comme jadis celle du gouvernorat de Souakin et Massawa.

Parmi les sources de recettes, celle qui découlait des salines de Souakin était d'un excellent rapport, puisqu'elle pouvait fournir à elle seule près de 2.000 bourses par an [3]. Mais les mesures quarantenaires prises au Soudan, lors de l'épidémie de choléra qui y éclata dans le second semestre de 1872, avaient fort compromis son rendement. Un moawen de la Santé, envoyé à la saline de Rawaya, y ayant trouvé des barques chargées de sel qui se disposaient à partir pour Djeddah, les mit en quarantaine et perçut des propriétaires, à titre de droits, une somme de P.T. 100 par barque; ces derniers, naturellement, ne revinrent plus prendre de chargement. En mars et avril de chaque année, les bateaux indiens avaient l'habitude de venir s'approvisionner en sel dans ces régions; il était à craindre que les formalités quarantenaires ne les en écartassent. Or ces dernières étaient parfaitement inutiles, au dire de Munzinger, parce que les salines étaient situées dans une région que les Arabes ne fréquentaient pas et ne couraient par suite aucun risque de contagion. D'ailleurs le choléra avait entièrement disparu des côtes de la mer Rouge et au Soudan; aussi le gouverneur demanda-t-il que ces mesures nuisibles au commerce des salines fussent immédiatement rapportées, et les moawens de la Santé rappelés, ainsi que les deux compagnies qui avaient été détachées à Souakin pour faire respecter les règlements sanitaires [4].

A Massawa, le déficit était chronique, et Munzinger, on l'a vu, avait cherché à y remédier, dans une certaine mesure, en soumettant à l'impôt

[1] Ce mois commence le 8 mai 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 16, p. 109. Munzinger à la Maïa, 30 juin 1873.

[3] Nous voyons en effet les recettes des salines figurer pour 1.923 bourses dans un projet de budget.

[4] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 76. Munzinger à la Maïa, 7 avril 1873. — Un ordre conforme fut rendu par le Khédive le 14 mai 1873.

les Danakil. En juin 1873, Aly Effendi el Safti, moulazim du 2e bataillon, fut chargé de percevoir, avec de la troupe, les impôts de cette région. A son arrivée dans la région d'Angâla, il laissa ses soldats près des puits et se rendit auprès du cheikh Mohamed Osman pour s'entendre avec lui sur le mode de perception. Au cours de la discussion, les deux hommes se prirent de querelle et le moulazim avança la main pour arrêter Mohamed Osman. A ce moment, l'un des Arabes présents frappa l'officier à l'épaule gauche avec sa lance. Avertis de l'incident, les soldats arrivèrent sur les lieux et firent une décharge de mousqueterie. Un Arabe fut tué, plusieurs autres blessés et le reste se dispersa. Le cheikh lui-même avait pris la fuite avant l'arrivée des troupes. Le moulazim revint alors à Massawa, sans avoir pu accomplir sa mission, et sa blessure s'étant envenimée, il décéda. En apprenant ces faits, Munzinger quitta le Senhit et se rendit en personne à Dagoura, où il trouva réunis tous les Arabes et les cheikhs des Danakil soumis au gouvernement, à l'exception du cheikh Mohamed Osman et de ses partisans qui s'étaient réfugiés, disait-on, dans les montagnes. En raison de la chaleur, du manque d'eau et de la grande distance qui le séparait de ces montagnes, Munzinger dut renoncer à envoyer des soldats à leur poursuite [1]. Les cheikhs s'engagèrent toutefois à livrer le coupable [2].

Malgré toutes les compressions, le budget de Massawa, ayant à faire face à la fois aux dépenses occasionnées par les travaux publics, aux salaires et allocations des employés, à l'entretien du *Saaka* et du bataillon de la mamourieh du Senhit, n'était pas en équilibre [3]. Celui de la province du Soudan oriental, établi pour l'année 1289 [4], ne l'était pas davantage; il présentait aux dépenses une somme de 19.473 bourses et 499 piastres, alors que les recettes ne s'élevaient qu'à 17.929 bourses et 49 piastres, ce qui laissait un déficit de 1.544 bourses et 450 piastres.

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 20, p. 109. Munzinger à la Maïa, 19 juillet 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 24, p. 115. Munzinger à la Maïa, 6 août 1873.

[3] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 18, p. 109. Munzinger à la Maïa, 30 juin 1873.

[4] Année financière commençant le 11 septembre 1872.

Le Khédive donna l'ordre de le combler en prélevant cette somme sur la moudirieh de Dongola et Berber [1]. Mais Hussein bey Khalifa, moudir général de cette province, n'avait, on l'a vu, aucun fonds disponible. La mesure devait donc rester sans effet. Par ailleurs, Munzinger n'était pas satisfait de l'organisation qui avait été donnée à sa province. Le pouvoir n'y était pas assez centralisé. Chaque région correspondait directement avec le Ministre des Finances. Toutes les dépenses étaient confondues. Déjà, pour parer aux inconvénients qui en découlaient, Munzinger avait décidé de créer, à partir du 9 mars 1873, une comptabilité distincte pour le 2e régiment d'infanterie soudanaise, dont deux bataillons étaient rattachés au gouvernorat de Massawa et les deux autres à la moudirieh du Taka [2]. Lorsqu'il vint au Caire, en octobre 1873, il s'expliqua sans détours sur l'organisation qu'il convenait de donner à sa province et remit au Khédive le projet suivant :

PROJET D'ORGANISATION DU SOUDAN ORIENTAL.

« Tout en soumettant le présent projet d'organisation du Soudan oriental, je dois déclarer tout d'abord que je ne propose point de l'adopter tout de suite ou de le mettre en vigueur; je voudrais au contraire : 1° le voir examiné; 2° ne le mettre en vigueur complètement qu'après un an, mais, une fois adopté, en assurer la durabilité au moins pour cinq ans. Les raisons de ma réserve sont d'abord que toute réforme hâtée est une révolution et que c'est un grand travail que la nouvelle organisation d'une province, et qu'en conséquence sa mise en vigueur arrêterait les travaux commencés ou ordonnés; j'en nommerai seulement :

1) La saline de Rawaya et son chemin de fer décrété depuis trois ans;
2) La pose de la ligne télégraphique de Massawa à Kassala, 300 milles;
3) Établir les machines à égrener le coton à Tokar et au Taka;
4) Études de canalisation à Tokar et au Taka;
5) Construction de routes de Kassala à Massawa et à Souakin;

[1] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 16, p. 69. O. S. à Munzinger, 5 septembre 1873.

[2] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh,* pièce 108, p. 98. Khairy pacha au Ministre des Finances, 1er septembre 1873.

6) Construction d'édifices décrétée depuis plus d'un an, soit : mosquées à Souakin et à Keren, trois hôpitaux, écoles, etc.; tout cela est assez et trop de travail pour un an, sans parler de l'administration ordinaire.

« D'autre part, je crains tant les réformes que je ne voudrais faire adopter cette nouvelle constitution qu'après mûr examen et essais en petit; je les crains parce que l'incertitude produite par trop de changements est une des causes du mauvais état du Soudan; chaque nouveau gouverneur trouve mal ce que son prédécesseur a fait; les gens du pays qui ont vu changer les personnes et les choses n'ont pas la confiance et le respect nécessaires pour faciliter l'exécution de la réforme. C'est pour cela que je voudrais perfectionner le nouveau système avant de l'adopter, pour en faire plus tard une constitution si excellente qu'elle sera inébranlable.

« Mes idées de changement portent surtout sur trois points :

1° Sur le système de division des districts;

2° Sur la manière de percevoir les impôts;

3° Sur l'administration de la justice.

1. *Division des districts.* — Aujourd'hui, il y a trois grands districts, à savoir : Massawa, Souakin et Taka, formés par le hasard sans avoir égard à la géographie. La frontière du Taka vers Khartoum est à 2 lieues de Kassala, le chef-lieu du district; vers le nord, elle est à 100 lieues de distance. Les nomades de Souakin et du Taka sont une même tribu, changeant de place continuellement, de sorte que le gouverneur de Souakin doit chercher ses contribuables au voisinage du Taka et vice-versa. Enfin il n'y a aucune frontière naturelle qui excuse ces délimitations.

2. *Impôts.* — Au temps de la conquête du Soudan, les gouvernements mirent sur chaque chef de tribu la somme d'argent qu'ils croyaient pouvoir lui faire payer sans l'écraser; le chef la répartit entre les petits chefs et ceux-là entre les contribuables; le gouvernement n'eut aucun contrôle dans la répartition. Les conséquences en sont désastreuses pour le pays et le gouvernement : les impôts, modérés en eux-mêmes, sont doublés par la prétention des chefs; la répartition est souvent injuste, basée qu'elle est sur un ancien calcul qu'on est trop paresseux pour réviser; une grande partie du pays est exempte d'impôts, comme par exemple toute la noblesse. Tout cela cause la situation malheureuse des contri-

buables, explique les impôts arriérés et, ce qui pire est, est une occasion pour les employés de profiter du désordre.

« Or je dis que partout au monde les hommes honnêtes et intelligents en même temps sont rares; ils le sont à plus forte raison au Soudan. Il est donc de première nécessité d'établir le gouvernement de sorte que les tentations deviennent rares, et c'est en basant les impôts sur un recensement afin que chaque tributaire connaisse exactement ce qu'il doit et puisse le verser sans intervention de trop de cheikhs et de soldats. L'exécution de cette mesure ne sera pas tracassière, parce qu'elle est populaire et commence déjà à fonctionner en quelques endroits. Le gouvernement n'aurait qu'à proclamer que tout le monde a la même obligation de payer les impôts et à inviter les contribuables à se les partager selon leurs fortunes respectives sous la surveillance du gouverneur. La conséquence serait une augmentation de recettes sans désavantage pour les sujets et la rentrée régulière des impôts sans soldat ou exécution.

3. *Justice.* — La justice est administrée par les trois tribunaux de Massawa, Souakin et Taka. Tout procès passe par ces tribunaux avant d'être envoyé au Caire et c'est là seulement que tout se décide. Les tribunaux eux-mêmes possèdent rarement des membres qui soient légistes et surtout qui soient forts pour les formes de la justice. La conséquence est que les affaires voyagent du Caire au Soudan pendant des années sans être décidées, ce qui, en matière criminelle, est un grand tort fait à l'accusé et au public; car dans ces provinces dépourvues de civilisation et d'organisation, le progrès ne consiste pas dans l'imitation des formes des pays civilisés en introduisant la procédure écrite et compliquée de l'ancienne Europe; le vrai progrès, c'est une justice prompte, ferme, facile à obtenir sans dépenses.

« C'est dans ce but que je propose de former au-dessus des tribunaux un grand tribunal, siégeant au chef-lieu de la moudirieh, qui décide définitivement de toute matière sans appel.

« J'ai en suite de ces considérations, l'honneur de proposer ce qui suit :

DÉCRET.

1. Munzinger bey est chargé d'élaborer pour la moudirieh du Taka et les mohafizas de Massawa et Souakin une nouvelle organisation, qui

doit être soumise au gouvernement de Son Altesse à temps pour pouvoir être mise en fonction au commencement de l'an 1291 [1], à l'exception de l'organisation de justice nouvelle, qui doit fonctionner de suite à titre d'essai selon les principes posés dans le décret annexe.

2. Les principes qui doivent guider Munzinger bey dans ce projet d'organisation sont :

I. La moudirieh nommée Soudan oriental comprend les districts :

a) Massawa (ville, Samhar, Dankali);
b) Saline de Djeddah;
c) Souakin (ville et Sinkat);
d) Tokar;
e) Gach (le Taka propre);
f) Hadendoa du nord (Gos-Regeb);
g) Amideb (Barka, Beni-Amer, etc.);
h) Adarté (Bogos, Marea, Habab, etc.).

Ce dernier district serait administré directement par le gouvernement central. Les mamours de Massawa et Souakin retiendraient le titre de mohafiz. Celui de Massawa, situé qu'il est aux frontières d'Abyssinie et ayant beaucoup de relations avec l'étranger, serait nommé exprès sur la proposition du gouverneur. Tous les autres mamours seront des officiers militaires.

II. Il n'y a qu'une seule comptabilité au gouvernement central, dont le siège serait dans une position centrale.

III. Le devoir des mamours est de conserver la sûreté et de faire rentrer les impôts.

IV. Un système complet de rapports sur toute matière politique, judiciaire, statistique, etc., sera établi entre les mamours et le gouverneur et entre ce dernier et le gouvernement du Caire. Des formulaires soignés seront dressés dans ce but.

V. Le gouverneur a un vékil et des assistants qui se partageront les départements et feront des tournées régulières pour visiter tous les districts sans trop grands intervalles.

[1] Cette année de l'hégire commence le 18 février 1874. L'année financière commence le 11 septembre 1874.

VI. Il y aura une nouvelle répartition des impôts et obligation pour tout le monde de payer.

« Avant de conclure, je dois faire observer que ce nouveau tertib [1] est une économie de 4 à 5.000 livres sterling sur l'ancien; que bientôt le déficit disparaîtra et qu'outre le réel surplus qui se produira, nous avons une force de 1.000 hommes travailleurs et nourrissons un régiment sans rien demander au Caire, tout : habits et nourriture, provenant du pays [2]. »

A cette note, était joint un projet de budget ainsi conçu :

BUDGET DE LA MOUDIRIEH DU SOUDAN ORIENTAL, 1291 [3].

Recettes.

	P. T.
Impôts	3.386.647,39
Douanes	1.949.070,10
Salines	1.138.150,18
Divers	654.898,28
Total...	9.128.767,15 [4]

Dépenses.

	P. T.
Dépenses d'administration	3.015.015
Dépenses 8 compagnies travailleurs	1.163.217,31
Dépenses 4 bataillons et artillerie	3.439.063,20
Dépenses diverses	1.511.472,04
Total...	9.128.767,15

Les dépenses d'administration qui, au total, étaient prévues comme devant s'élever à L.E. 30.150 et 15 piastres, devaient être réparties

[1] Mot signifiant *arrangement.*

[2] A. A. Note signée de Munzinger, le Caire, octobre 1873.

[3] Année financière commençant le 11 septembre 1874.

[4] L'addition n'étant pas juste, il faut sans doute comprendre que le chiffre des impôts est de P.T. 5.386.647,39 au lieu de 3.386.647,39.

comme il suit, entre l'administration centrale de la moudirieh et les districts qui la composaient :

1) Administration de la moudirieh :

	P. T.	P. T.
Employés du Divan	33.700	
Administration, ingénieur	16.664,30	
Santé et quarantaine	14.775	
Postes et télégraphes	17.410	82.549,30
2) Districts :		
Massawa	15.417,20	
Saline	6.650	
Amideb	2.100	
Taka	11.540,20	
Souakin	14.892,20	
Tokar	5.200	
Hadendoa	1.900	57.700,20
3) Soldats irréguliers, 783		111.000
TOTAL, PAR MOIS...		251.250,10

ORGANISATION NOUVELLE DE LA JUSTICE.

Le Khédive accepta dès l'abord, semble-t-il, quelques-unes des propositions présentées par Munzinger [1], puis il se ravisa [2]. L'organisation de la justice relevait du Conseil privé et le projet de Munzinger de créer au-dessus des meglis locaux une cour d'appel, qui siègerait au chef-lieu de la moudirieh, ne lui avait pas été soumis. Le projet de décret portant nouvelle organisation de la justice fut donc envoyé pour étude au Conseil privé qui l'examina article par article.

[1] On trouve, en effet, dans les Archives d'Abdine, une lettre sans date, destinée à Munzinger, et dans laquelle on lit : « Je vous confirme, par la présente, les ordres que je vous ai déjà donnés relativement aux travaux à exécuter ou qui sont en cours d'exécution dans les différentes parties du Soudan confiées à votre administration, et je vous ordonne, d'une manière spéciale, de faire des routes de Kassala à Massawa et à Souakin... Je vous ordonne de former un tribunal central, selon les principes que vous avez posés, et qui serait saisi des causes qui surgiraient dans votre département; la formation de ce tribunal sera à titre d'essai et vous me ferez un rapport sur sa marche. »

[2] La lettre ci-dessus porte en effet la mention « Annulée ».

Les articles 1 et 2, portant sur le maintien des trois tribunaux établis à Souakin, à Massawa et au Taka, et sur la délimitation de l'autorité de chacun d'eux à la seule région dont il relève, furent approuvés par le Conseil privé. Les articles 3 et 4 exposaient que ces meglis auraient à juger les procès civils en suivant de préférence une procédure orale pour tenter de réconcilier les deux parties. Si l'une d'elles refusait cette réconciliation, le meglis siègerait alors sous forme de tribunal, dresserait des procès-verbaux par écrit et jugerait le procès. Le condamné pourrait se pourvoir en appel devant la Cour créée à cet effet. Le Conseil privé approuva ces articles en même temps que la formation de la Cour d'appel.

L'article 5 mentionnait que les trois meglis se prononceraient sur les procès criminels, mais que leur sentence devrait être ratifiée par la Cour d'appel à qui, conformément à l'article 6, ils auraient à présenter des résumés de toutes les sentences rendues par eux, en y indiquant très clairement les raisons qui avaient motivé ces sentences. Ces deux articles furent de même approuvés par le Conseil privé.

Dans les régions où les meglis n'étaient pas établis, Munzinger désirait que le mamour de la région se prononçât verbalement sur les procès civils, d'accord avec les omdehs et notables de la région, le condamné ayant ensuite le droit d'interjeter appel. De même le mamour aurait le droit de juger tout procès ayant trait à la sécurité de la région ainsi que les délits passibles d'une peine allant jusqu'à 31 jours de prison; pour les procès criminels, il procéderait à l'enquête et transmettrait les procès-verbaux à la Cour d'appel. En outre, il devrait transmettre au fur et à mesure toutes les sentences rendues, par l'entremise du gouverneur. Le Conseil privé approuva ces suggestions qui, en l'absence de meglis dans ces régions, permettraient le maintien d'une bonne organisation en même temps qu'un examen rapide des procès.

L'article 7 exposait que la Cour d'appel [1] jugerait en appel tous les procès civils de la moudirieh et qu'elle se prononcerait sur les sentences

[1] Cette Cour devait être composée du gouverneur de la région ou de son vékil, d'un assistant, de l'officier de la région supérieur en grade, de l'un des cheikhs des tribus et d'un moufti.

rendues par les meglis jugeant au criminel. Quant aux procès criminels des autres régions, elle statuerait au premier degré, en suivant la procédure orale, sur les crimes passibles d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à un an. En ce qui concerne les procès criminels importants, elle aurait recours à la procédure écrite. Enfin l'article 8 exposait que les jugements de la Cour d'appel seraient définitifs, mais que ladite Cour devrait informer le gouvernement du Caire de toutes les mesures adoptées par elle, au moyen de rapports comportant des résumés de toutes ces mesures. De plus, aucune condamnation à la peine capitale ne pourrait être exécutée que sur un ordre spécial émanant du gouvernement égyptien.

« Quoique ces propositions, concluait le Conseil privé, ne soient pas conformes aux mesures en vigueur dans les tribunaux et Cours d'appel de l'Égypte, et qu'elles ne s'accordent ni avec la décision du Conseil privé du 4 août 1873, portant formation des meglis ci-dessus et détermination de la méthode d'appel pour les procès examinés par chacun d'eux, ni avec la lettre du dit Conseil au Meglis el Ahkâm, en date du 25 septembre 1873, touchant leur assimilation aux autres tribunaux, pourtant comme ces meglis ont été nouvellement établis dans ces régions, que les habitants ne sont pas encore habitués aux procédés en vigueur dans les autres tribunaux, et qu'il importe de faciliter l'examen rapide des procès, le Conseil privé a approuvé ces propositions, tout en engageant Munzinger bey à les amener peu à peu à adopter les procédés en vigueur dans les autres tribunaux afin d'y habituer les habitants et d'arriver à instaurer une organisation parfaite pour ces meglis [1]. » Le Khédive approuva en conséquence l'organisation judiciaire proposée par Munzinger [2].

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.

Quant au projet de budget présenté par le gouverneur, il visait l'avenir, alors qu'il fallait pourvoir au présent et, notamment, à l'exercice

[1] A. A. Reg. 30, *Meglis khoussoussi*, pièce 34, p. 192. Le Conseil privé à la Maïa, 23 janvier 1874.

[2] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 12, p. 49. O. S. à Munzinger, 6 février 1874.

financier de l'année 1290 [1]. Munzinger bey reçut l'ordre de préparer ce budget de manière à ce que les recettes balançassent les dépenses. Pour augmenter les premières, le Khédive décida que le tabac d'importation payerait désormais un droit de P.T. 20 par ocque. Or on importait du Yémen à Massawa, pour être distribué ensuite dans tout le Soudan comme tabac à priser, une qualité de tabac indien appelée *sarti* [2], sur lequel la douane percevait un droit ad valorem de 75 p. 100. Le prix de vente de ce tabac était de P.T. 3 l'ocque. Si on lui imposait un droit de P.T. 20, il faudrait le vendre P.T. 23 l'ocque, ce qui tuerait l'importation. Comme les recettes de la douane de Massawa constituaient la principale source de revenu de ce gouvernorat [3], que la majorité de ces recettes provenait des droits perçus sur le tabac, la mesure prise par le Khédive allait à l'encontre du but poursuivi. Munzinger demanda en conséquence que cette qualité spéciale de tabac à priser fût exonérée de l'impôt prévu [4].

Pour équilibrer son budget, Munzinger demanda que les soldes, rations et frais de transport du bataillon de la mamourieh du Senhit fussent assumés par le Ministère de la Guerre, les dépenses du bateau *Saaka* par le Ministère de la Marine, et que les frais de transport de Souakin à Berber et à Khartoum des articles destinés au Soudan ne fussent plus désormais à la charge du gouvernorat de Souakin [5]. Le budget de 1289, rappela-t-il, présentait un déficit de 1.544 bourses; or il avait

[1] Année financière commençant le 11 septembre 1873.

[2] Ou *Sarni*.

[3] Dans un projet de budget présenté par Munzinger, nous voyons en effet que les recettes du gouvernorat de Massawa étaient estimées à 2.583 bourses, chiffre dans lequel les revenus de la douane entraient pour 1.701 bourses. Munzinger estimait à 8.000.000 de francs le commerce de Massawa, sur lequel il était prélevé des droits de 8 p. 100 ad valorem sur les importations et de 1 p. 100 sur les exportations (cf. F. O. 78-2284. *Memorandum of information obtained from Munzinger bey respecting state of Abyssinia and provinces under government of Massawa,* annexe à la lettre de M. Vivian n° 54 datée du Caire, 18 octobre 1873).

[4] A. A. Reg. 285, *Meglis khoussoussi,* 1re partie, pièce 1, p. 66. Munzinger au Conseil privé, 21 octobre 1873.

[5] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 8, p. 44. Munzinger à la Maïa, 5 novembre 1873.

dépensé en sus, cette année-là, 1.050 bourses environ, dont 800 pour le bataillon de la mamourieh et 250 pour les navires *Saaka* et *Tor*, qui, cependant, n'avaient été à sa charge que pendant une période de six mois seulement. Les frais d'entretien du bataillon, pour une année, s'élevaient en réalité à 743.569 piastres[1], et il était impossible à Munzinger de les assumer. De plus le gouvernorat du Soudan lui devait P.T. 122.540, dont P.T. 80.000 étaient dues au gouvernorat de Souakin pour frais de transport des approvisionnements, et P.T. 42.540 à la moudirieh du Taka pour frais de transport des soldats à Gallabat. Munzinger demandait donc 1° que le gouvernorat du Soudan fût invité à lui payer ces sommes et à faire désormais à l'avance les fonds requis pour le transport de ses approvisionnements; 2° que la moudirieh de Berber lui payât, comme convenu, le déficit du budget de 1289; 3° que le Ministère de la Guerre lui envoyât désormais les fonds requis pour les dépenses du bataillon de la mamourieh. Le gouverneur ajoutait qu'il comprimait dans la mesure du possible les dépenses des gouvernorats de Souakin et de Massawa, qu'il avait suspendu tous les travaux à l'exception de ceux relatifs à l'installation de l'usine d'égrenage de Tokar, et qu'il ferait de même ultérieurement à la moudirieh du Taka[2].

A la suite des demandes de Munzinger, une discussion assez confuse s'engagea entre la Maïa Sanieh et les Ministères intéressés. Le Ministère de la Marine prétendit que les dépenses du *Saaka* lui étaient imputées par le Ministère des Finances et que le gouvernorat du Littoral n'avait rien à supporter de ce chef. Le Ministère de la Guerre, de son côté, déclara que bien que les dépenses du bataillon de la mamourieh ne fussent pas prévues à son budget, elles étaient cependant ajoutées aux comptes des régiments dont ce bataillon faisait partie; que les provisions, munitions et habillements étaient envoyés d'Égypte, et que les soldes seules, ainsi qu'une partie des provisions, étaient fournies par le gouvernorat du Littoral[3]. La question fut soumise à plusieurs reprises, pour

[1] Non compris les provisions, munitions et habillements envoyés du Caire.

[2] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 20, p. 43. Munzinger à la Maïa, 20 décembre 1873; pièce 27, p. 42, du même au même, 22 décembre 1873.

[3] A. A. Reg. 1871, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 22. La Maïa à Munzinger, 22 décembre 1873.

décision, au vice-roi qui, impuissant à tirer au clair ces questions de comptabilité, décida finalement, en février 1874, qu'il ne serait pas donné suite aux demandes de Munzinger [1].

INDISCIPLINE DES TROUPES.

Le 2e régiment d'infanterie soudanaise, qui tenait garnison au Soudan oriental, comprenait 4 bataillons, dont le 1er était établi au Senhit, le 2e réparti entre Souakin et Massawa (3 compagnies dans chaque ville), tandis que le 3e bataillon se trouvait à Amideb et le 4e au Taka. De nombreux cas de désertion se produisirent parmi ces troupes. C'est ainsi qu'à Massawa, 13 soldats du 2e bataillon s'enfuirent avec armes et munitions; ils furent arrêtés et plusieurs d'entre eux fusillés en présence du bataillon; cette mesure vigoureuse mit fin aux désertions de ce côté. Au Senhit, des soldats du 1er bataillon s'étaient enfuis à maintes reprises; tout d'abord on avait réussi à les arrêter; récemment, toutefois, six d'entre eux s'étaient échappés avec leurs armes et deux seulement purent être repris. Munzinger demanda la permission de passer ces déserteurs par les armes, à titre d'exemple, sans attendre que le procès-verbal de leur condamnation eût été approuvé au Caire [2]. Le Khédive fit répondre que des règlements

[1] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 27, p. 42. Munzinger à la Maïa, 22 décembre 1873, et annotation au bas de la lettre. Il est difficile de voir clair dans l'administration financière de Munzinger, comme d'ailleurs dans celle des autres parties du Soudan. Certaines sommes lui furent remises directement au Caire; c'est ainsi qu'en 1873, il reçut 1.075.000 piastres, dont 487.500 pour les dépenses secrètes et 587.500 provenant de la vente du coton. Sur cette somme, Munzinger dépensa 162.523 piastres à la mamourieh du Senhit, dont 106.617 piastres pour les constructions et 50.938 piastres à titre de secours, gratifications et pour «fourniture de nouvelles.» Les dépenses du *Saaka* s'élevèrent à 240.163 piastres, celles du *Tor* à 269.017 piastres, celles du bataillon du Senhit à 691.147 piastres et les dépenses pour l'exposition de Vienne à 103.253 piastres. A Berberah, Munzinger dépensa 15.750 piastres; 15.187 piastres allèrent à M. Francesco de la police du Caire, et 6.204 piastres à l'abolition de la traite — au total 1.503.246 piastres, ce qui le constituait en déficit de 428.246 piastres (cf. A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 35, p. 50. Munzinger à la Maïa, 12 janvier 1874).

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 23, p. 115. Munzinger à la Maïa, 31 juillet 1873.

militaires en langue française et anglaise étaient en cours de traduction; ce travail achevé et l'ouvrage imprimé, un exemplaire en serait envoyé au gouverneur avec ordre de s'y conformer [1]. Ce n'était pas la prompte justice que réclamait Munzinger. Aussi les désertions continuèrent-elles à Amideb et au Senhit [2]. En décembre 1873, des soldats de la mamourieh brûlèrent les maisons des habitants. Un voyageur, qui visita les Bogos en 1874, écrivait que la solde des troupes se trouvant arriérée de quatre mois, la discipline militaire s'était fort relâchée. « La désertion ne se fait pas un seul homme à la fois, poursuit-il, mais par groupes de huit ou dix hommes qui partent avec armes et bagages. Ces déserteurs parcourent le pays en brigands et rendent le pays moins sûr qu'il ne l'était du temps de la domination abyssine. » Le dénuement des troupes incitait le commandant du bataillon à des mesures arbitraires. « En l'espace de deux mois, écrit le même voyageur, pas moins de trois caravanes ont été saisies et pillées. Je fus moi-même témoin du fait; mais le commandant s'excusa en disant qu'il avait besoin des marchandises chargées sur les chameaux. La route commerciale de Kassala à Massawa ne peut être utilisée qu'en évitant tous les postes et camps égyptiens, et les commerçants passent par le Hamacène pour ne pas rencontrer les troupes d'occupation, rencontre qui les exposerait à de mauvais traitements et à la perte totale de leurs biens [3]. »

RÉDUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT MILITAIRE.

Ces désertions et ces pillages ne furent sans doute pas étrangers à la réduction de l'établissement militaire que devait par ailleurs envisager Munzinger pour des raisons budgétaires. Le gouverneur proposa de conserver le bataillon du Senhit et celui d'Amideb, qui étaient placés sur la frontière soudano-abyssine. Le bataillon du Taka, par contre, serait sup-

[1] Annotation du 22 septembre 1873, à la lettre de Munzinger en date du 31 juillet 1873.

[2] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 2, p. 14. Munzinger à la Maïa, 25 octobre 1873.

[3] Cf. E. DE COSSON. *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 314. Appendice : lettre de l'Allemand Hugo Alfary.

primé et l'on formerait avec ses soldats des compagnies de mouhafizines [1], dépendant de la moudirieh, tandis que les hommes inaptes au service seraient versés aux compagnies de travailleurs. Les soldats en garnison à Massawa et à Souakin seraient également transformés en mouhafizines, dont les dépenses seraient assumées par le gouvernorat et non par le régiment. Le bénéfice de cette mesure résidait en ce qu'on pourrait se dispenser des services des binbachis, saghs, médecins, pharmaciens, sols, etc., appartenant aux formations dissoutes, ce qui procurerait une substantielle économie [2]. Les soldats établis au Senhit consommaient des provisions qui leur étaient envoyées de Koufit et dont le transport coûtait fort cher; en vue de diminuer cette dépense, Munzinger ordonna de faire revenir à Massawa 4 des compagnies du bataillon établi au Senhit et songea même à transférer le reste des troupes près d'Amideb [3]. Le Khédive approuva la réduction de l'établissement militaire proposée par Munzinger [4].

Par mesure d'économie encore, Munzinger demanda à renvoyer au gouvernorat du Soudan ou «dans toute autre région», l'ingénieur en chef Arafa bey [5], ainsi que deux ingénieurs qui résidaient au Taka et à Massawa; disposant à la moudirieh générale d'un ingénieur européen engagé par contrat, de deux ingénieurs du grade de moulazim au Senhit et d'un ingénieur du grade du youzbachi à Souakin, il estimait que ce nombre suffisait à ses besoins [6]. Il proposa également de se dispenser des services des deux doctoresses que le Conseil de Santé avait nommées

[1] Gardes chargés de la police.

[2] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 11, p. 36. Munzinger à la Maïa, 10 décembre 1873.

[3] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 18, p. 42. Munzinger à la Maïa, 20 décembre 1873.

[4] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 10, p. 32. O. S. à Munzinger, 25 janvier 1874.

[5] Arafa bey avait été envoyé à Massawa, en avril 1873, avec le titre d'ingénieur en chef du Soudan oriental (cf. A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh*, pièce 10, p. 47. Le mihradar au gouverneur de Suez, 17 avril 1873).

[6] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 16, p. 38. Munzinger à la Maïa, 11 décembre 1873 — le Khédive prescrivit le 7 janvier 1874 de renvoyer en Égypte les ingénieurs dont les services n'étaient plus nécessaires à la moudirieh.

à Souakin et à Massawa, au traitement de P.T. 420 par mois, sous prétexte qu'il existait des sages-femmes indigènes dans ces deux régions[1]. Il demanda au Caire l'envoi de 100 rotolis d'acide phosphorique pour combattre le scorbut qui sévissait constamment dans les régions de Souakin et de Massawa[2]. Sur l'ordre du Khédive, il utilisa les compagnies de travailleurs à la réfection des routes joignant le Taka à Massawa et à Souakin et demanda l'envoi de dynamite pour faire sauter les obstacles qui se trouvaient sur ces routes[3]. Il avait nommé Farag bey el Zeini moudir du Taka, en remplacement d'Alaeddine bey transféré à Souakin[4], et fait accorder au premier le grade de miralaï. Il fit nommer au poste de mamour du Tokar, qui exigeait un chef capable et actif, le youzbachi Khourchid Naféi effendi, qui fut à cette occasion promu sagh kolaghassi[5]. Enfin, en décembre 1873, le Khédive nomma gouverneur de Massawa un fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères, Arakel bey, qui devait, comme on le verra, inaugurer une politique singulièrement active dans cette région[6].

2. — LE SOUDAN MÉRIDIONAL SOUS MOMTAZ PACHA.

LA MOUDIRIEH DU FLEUVE BLANC.

Choisi « en raison de sa capacité et de ses aptitudes[7] », pour exercer les fonctions de moudir général d'une province qui comprenait les

[1] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 23, p. 42. Munzinger à la Maïa, 20 décembre 1873, la mesure fut approuvée par le Khédive le 8 janvier 1874.

[2] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 6, p. 14. Munzinger à la Maïa, 26 octobre 1873.

[3] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 14. Munzinger à la Maïa, 25 octobre 1873.

[4] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 2, p. 5. O. S. à Munzinger, 2 novembre 1873.

[5] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 15, p. 36. Munzinger à la Maïa, 11 décembre 1873. — Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 8, p. 32. O. S. à Munzinger, 25 janvier 1874.

[6] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 4, p. 5. O. S. à Munzinger, 3 décembre 1873.

[7] A. A. Carton 5. *Meglis khoussoussi.* Le Khédive au président du Conseil privé, 30 septembre 1871.

moudiriehs de Khartoum, Sennar, Fazogle et Nil Blanc, Momtaz pacha prit ses fonctions à Khartoum le 5 novembre 1871[1]. Au dire du voyageur Marno, son premier acte fut de mettre en liberté les raïs des barques et les vékils des zéribas qui avaient été arrêtés depuis un an, pour trafic d'esclaves, et de restituer aux propriétaires l'ivoire qu'on leur avait confisqué[2]. Une pareille mesure, si critiquable qu'elle fût au point de vue moral, se justifiait par la nécessité de ranimer le commerce du Fleuve Blanc qui ne vivait guère que de la traite. Le moudir de Fachoda, Aly bey el Kurdi, accusé d'avoir commis des abus d'autorité, fut destitué[3]; Momtaz pacha le remplaça par un kaïmakam, ancien fonctionnaire du gouvernorat général dissous, nommé Ali effendi Abou Khamsa Mia[4]. Les choses n'en allèrent pas mieux. Des plaintes furent reçues au Caire contre le nouveau moudir, et Momtaz pacha dut envoyer le lewa Adham pacha sur les lieux pour procéder à une enquête[5]. Au contact de la civilisation égyptienne, Fachoda avait cessé d'être le mesquin village de toukouls qu'avaient connu les premiers voyageurs au Fleuve Blanc. Au centre de l'agglomération, s'élevaient maintenant la moudirieh, située près du fleuve, et la caserne, toutes deux construites en briques cuites et entourées de murs élevés garnis de canons, où les sentinelles étaient postées la nuit pour déjouer un coup de main des Chillouk. Autour de ces bâtiments, s'étendait tout un quartier qui comprenait quelques maisons et de nombreux toukouls construits sur un soubassement en terre, la paille ayant été prohibée à la suite de nombreux incendies. Les soldats qui n'étaient pas logés dans la caserne, habitaient ces toukouls avec leurs familles, ainsi que les Chillouk ralliés au gouvernement égyptien. Le bazar était néanmoins fort pauvre et, seuls, quelques Grecs ou Égyptiens y faisaient le commerce des produits les plus nécessaires à l'existence. Lieu

[1] C'est la date donnée par Marno, dans *Reisen*, etc. p. 308.

[2] Cf. E. Marno, *Reisen im Gebiete des blauen und weissen Nil*, Vienne 1874, p. 310.

[3] Au dire de Marno, le cas d'Aly bey fut examiné à Khartoum, mais rien ne put être prouvé contre lui et il fut remis en liberté (cf. *Reisen*, etc. p. 331).

[4] Ce nom est donné par Marno (cf. *Reisen*, etc. p. 331).

[5] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 7, p. 42. Momtaz pacha à la Maïa, 12 décembre 1871.

d'exil, comme le Fazogle et le djebel Qasan, Fachoda jouissait de la plus mauvaise réputation; le climat y était si malsain pendant le kharif qu'il se chargeait à lui seul, paraît-il, de maintenir l'effectif de la colonie pénitentiaire à un chiffre raisonnable[1].

LA MOUDIRIEH DE KHARTOUM.

A Khartoum, Momtaz pacha, par raison d'économie, supprima un nombre considérable de fonctionnaires dont la présence n'était plus nécessaire à la suite de la dissolution du hokoumdarieh[2]. Puis il réunit en assemblée générale les cheikhs et les omdehs de la moudirieh et leur exposa les bienfaits de l'agriculture et les grands profits qu'on en pouvait tirer. Les habitants avaient l'habitude de construire des digues, pendant le kharif, afin de conserver l'eau de pluie pour l'irrigation; ils avaient à leur disposition de vastes étendues de terre propre à la culture du coton. Le moudir général leur fit comprendre qu'il accepterait cette récolte en paiement de l'impôt. Estimant que la superficie plantée en coton pouvait atteindre, à l'automne suivant, 300.000 feddans, Momtaz pacha pensait que les habitants finiraient par s'acquitter des impôts arriérés qui montaient à la somme de 40.000 bourses, pour la période comprise entre 1279 et 1287[3]. Sans doute le pays était-il dépourvu de machines d'égrenage et de pressage, mais il existait au Soudan 10 bateaux à vapeur, dont quatre appartenaient au gouvernorat et six étaient affectés à l'expédition du Fleuve Blanc. L'entretien de ces derniers coûtait à lui seul 600 bourses. Sir Samuel Baker ayant fait savoir qu'ils ne lui étaient pas utiles, Momtaz pacha proposa d'utiliser leurs machines pour faire mouvoir les égreneuses et les presses qui lui seraient envoyées d'Égypte. Enfin le taftiche que possédait la Daïra Sanieh dans la région était peu étendu; le moudir général suggéra de l'agrandir de 1.000 feddans. Une partie du taftiche serait alors plantée en coton et le reste transformé en jardins potagers et fruitiers, dont la récolte fournirait aux besoins du bandar.

[1] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 328, 329.

[2] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 310.

[3] L'année financière 1279 commence le 11 septembre 1862 et l'année financière 1287 finit le 10 septembre 1871.

Momtaz pacha sollicita à cet effet l'envoi de 10 locomobiles d'une force de dix chevaux chacune pour irriguer ces terres[1]. Par ailleurs, ayant observé que les mécaniciens envoyés d'Égypte au Soudan pour installer et surveiller le fonctionnement des machines d'égrenage et de pressage succombaient pour la plupart aux rigueurs du climat, il proposa d'envoyer en Égypte une centaine de jeunes gens, choisis parmi les élèves de l'école de Khartoum ou parmi les familles des soldats, pour y recevoir un enseignement à la fois agricole et technique. Une fois leurs études terminées, ces jeunes gens reviendraient au Soudan et seraient répartis dans les diverses moudiriehs où il s'occuperaient de la direction de ces machines[2]. Le moudir général demanda également au Caire des scies pour entreprendre des coupes de bois dans les forêts du Fleuve Blanc. Prévoyant d'ailleurs que tous ces travaux exigeraient un accroissement de main-d'œuvre, il décida de rattacher les formations de mouhafizines de la moudirieh de Khartoum aux compagnies de travailleurs. Le budget qu'il établit pour la moudirieh s'en trouva allégé. Après avoir transmis au Caire un état détaillé des recettes et des dépenses[3], il se mit en route pour le Sennar.

TOURNÉE D'INSPECTION AU SENNAR.

Mécontent des services du sersawari Aly kachef, qui était chargé de percevoir les impôts à Guedaref, Râched et Gallabat, Momtaz pacha décida de le remplacer par le sersawari Orfali Mohamed agha, de la moudirieh du Sennar[4]. La région comprise entre Guedaref, Râched, Doka et

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 10, p. 43. Momtaz pacha à la Maïa, 16 décembre 1871.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 18, p. 50. Momtaz pacha à la Maïa, 26 décembre 1871. — Cette proposition fut acceptée par le Khédive (cf. Reg. 1853, *Maïa Sanieh,* pièce 7, p. 34. Le mihradar à Momtaz pacha, 6 mars 1872).

[3] A. A. Reg. 10, *Meglis khoussoussi,* pièce 1, p. 160. Momtaz pacha au Conseil privé, 17 décembre 1871. L'état mentionné n'est pas joint à la lettre.

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 2, p. 25. Momtaz pacha à la Maïa, 26 novembre 1871. — Aly kachef, avec sa compagnie réduite à 100 hommes, serait établi à la place d'Orfali agha.

Gallabat, ainsi que la kolla [1] qui dépendait de la moudirieh de Sennar et de Fazogle, offraient une grande superficie de terres aptes à la culture; mais par suite de l'absence de fonctionnaires dans ces régions et de l'indolence des habitants, cette partie du Soudan restait stérile. Momtaz pacha suggéra d'y remédier en créant une moudirieh indépendante, dont le siège serait à Guedaref et qui s'appellerait « moudirieh de Guedaref et Râched ». Un moudir du grade de miralaï ou de kaïmakam y serait nommé, de même qu'un vékil, des commis et des moawens, à l'instar de ce qui s'était fait à la moudirieh du Fleuve Blanc. On y installerait également deux ou trois compagnies de soldats réguliers d'infanterie soudanaise, avec deux canons, ainsi qu'une compagnie de cavaliers bachi-bouzouks transférée du Sennar. Les limites de la moudirieh une fois fixées, on procéderait à son organisation en vue d'y développer l'agriculture et « d'amener ses habitants au degré de civilisation et de progrès atteint par les autres parties du Soudan ». A l'appui de son projet, Momtaz pacha citait l'exemple de la moudirieh du Fleuve Blanc, dont les habitants vivaient jadis à l'état sauvage, et qui, depuis la création de la moudirieh, marchaient d'un pas rapide vers la prospérité et le progrès [2].

Au Sennar, les impôts arriérés, pour la période allant de 1278 à 1288 [3], s'élevaient à 31.000 bourses environ. Cette moudirieh n'avait pour garnison que la compagnie du sersawari Orfali Mohamed agha, forte de 200 soldats, qui appartenaient pour moitié à l'infanterie. Constatant la difficulté que rencontrait la perception de l'impôt, Momtaz pacha porta à 300 hommes l'effectif de cette compagnie, dont 100 d'infanterie et 200 cavaliers; la dépense militaire, qui était de P. T. 39.850 par mois, se trouva de ce fait accrue de P. T. 19.480 [4].

[1] Nom donné aux terres basses qui s'étendent au pied des montagnes d'Abyssinie.

[2] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 24, p. 53. Momtaz pacha à la Maïa, 11 janvier 1872. — Aucune suite ne fut donnée à cette proposition.

[3] L'année financière 1278 commence le 11 septembre 1861, l'année financière 1288 commence le 11 septembre 1871.

[4] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 26, p. 56. Momtaz pacha à la Maïa, 31 janvier 1872. — Il semble donc que Momtaz pacha soit venu sur sa décision, d'établir Orfali agha à la place d'Aly kachef.

Si les habitants du Sennar se faisaient tirer l'oreille pour payer l'impôt, il n'en était pas de même de ceux qui habitaient la région de Gadabhi, voisine de Gallabat[1]. Jadis indépendante sous la direction d'un cheikh, cette région, habitée par des Takarir, payait un impôt annuel de P.T. 42.000, qui avait, par la suite, été réduit à P.T. 20.000. A la suite du décès de ce cheikh, et en raison de la parenté de race qui unissait ses habitants à ceux de Gallabat, la région de Gadabhi fut rattachée à Gallabat en 1283[2] par ordre de Giaffar pacha, qui établit sur les habitants un impôt annuel de P.T. 70.000. Fort à l'aise, les gens de Gadabhi avaient depuis lors acquitté régulièrement l'impôt[3]. En bref, après sa tournée d'inspection, Momtaz pacha constatait que les arriérés d'impôts dus par les moudiriehs de Sennar et de Khartoum, pour la période s'étendant de 1279 à 1288[4], s'élevaient à la somme de 84.097 bourses 408 piastres et 16 paras; il attribuait une pareille situation au fait que ces régions ne s'adonnaient pas à la culture rémunératrice du coton, alors que deux millions de feddans de terre au moins étaient aptes à cette culture[5], et à l'absence de tout outillage industriel pour égrener et presser le coton[6]. D'ailleurs, d'une manière générale, partout les dépenses excédaient les recettes. Les cheikhs omettaient de mentionner les noms des contribuables afin de s'approprier le montant de leurs impositions. Pour remédier à cette situation, Momtaz pacha nomma une commission composée de Mohamed bey el Nadi et du kaïmakam Ahmed Zombol, qui devait se rendre dans tous les kisms, tribus et bedens de la

[1] Sur cette région, cf. t. III, 1re partie, p. 40.

[2] Année de l'hégire s'étendant du 16 mai 1866 au 4 mai 1867.

[3] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 27, p. 56. Momtaz pacha à la Maïa, 4 février 1872.

[4] L'année financière 1279 commence le 11 septembre 1862, l'année financière 1288 le 11 septembre 1871.

[5] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 28, p. 56. Momtaz pacha à la Maïa, 5 février 1872.

[6] En avril 1872, le Khédive prescrivit à Momtaz pacha de faire égrener une partie de la récolte de coton, en vue d'obtenir les semences nécessaires aux cultures de l'année suivante, et d'envoyer le reste du coton non égrené en Égypte (A. A. Reg. 1853, *Maïa Sanieh*, pièce 9, p. 34. Le mihradar à Momtaz pacha, 21 avril 1872).

moudirieh, en vue d'établir une liste de leurs membres, ainsi que l'impôt à payer par chacun d'eux[1].

NOMINATION DES CADIS.

Giaffar pacha, le prédécesseur de Momtaz pacha, avait pris sur lui de nommer et de révoquer les cadis du Soudan, sans autorisation préalable. Or ce droit était revendiqué par le Meglis el Ahkâm qui, pour ne pas le laisser périmer, décida de nommer dans une région où se trouvait déjà un cadi installé par le gouverneur, un juge qui serait chargé d'examiner à nouveau les jugements rendus par le cadi. Cette mesure ne pouvant que susciter un conflit d'autorité, le Conseil privé fut chargé par le Khédive de formuler son opinion. Pour régulariser le passé, le Conseil proposa de considérer comme légales les nominations de cadis faites par Giaffar pacha, ainsi que les jugements rendus par eux; en ce qui concerne l'avenir, il suggéra que lorsqu'un poste de cadi deviendrait vacant, le moudir réunît les grands ulémas de la région en vue de choisir le plus qualifié pour ce poste. Le choix fait, un procès-verbal serait dressé et transmis pour approbation au Meglis el Ahkâm, accompagné d'une lettre indiquant les raisons du licenciement de l'ancien titulaire du poste[2].

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Sous le rapport de l'administration militaire, Momtaz pacha retomba dans les fâcheux errements du passé. Un rapport dressé par le lewa Adham pacha, montre que les deux bataillons du 1er régiment soudanais qui tenaient garnison à Khartoum, étaient formés de recrues incapables de se servir de leurs armes et qu'on n'entraînait ni au tir ni aux exercices

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh,* pièce 29, p. 64. Momtaz pacha à la Maïa, 19 février 1872. Chacun des fonctionnaires serait accompagné d'un commis auquel un traitement de P. T. 500 par mois fut alloué.

[2] A. A. Reg. 78, *Meglis khoussoussi,* pièce 32, p. 38. Décision du Conseil privé, 8 janvier 1872. Le Khédive approuva cette décision le 31 janvier 1872.

militaires. Trop de soldats étaient employés à la perception des impôts, aux corvées ou à des travaux qui les distrayaient de l'instruction; de plus il manquait 400 hommes à l'effectif; enfin les hommes qui composaient le bataillon du travail n'étaient pas même pourvus d'armes. Le Ministère de la Guerre, au Caire, s'émut de cet état de choses, et Momtaz pacha reçut des ordres précis pour le faire cesser [1]. Parmi les services qu'avaient à assumer à Khartoum les troupes du 1er régiment soudanais, se trouvait la garde de la caisse de la moudirieh. Or des vols furent commis à diverses reprises dans cette caisse et l'on finit par découvrir que les auteurs n'étaient autres que certains officiers, sous-officiers et soldats de ce régiment. Les coupables furent arrêtés, déférés au Conseil de guerre et condamnés [2]. Parmi eux se trouvait le miralaï Aly bey Oweida lui-même [3]. Pour le remplacer à la tête du régiment, Momtaz pacha proposa de nommer soit Ismaïl Ayoub bey, soit le miralaï Mohamed bey Manari qui avait été licencié du hokoumdarieh. Le vice-roi choisit ce dernier et prescrivit d'envoyer Ismaïl Ayoub bey en Égypte [4]. Ce dernier se trouvait ainsi au Caire lorsque, le 8 août 1872, il fut nommé à la place de Momtaz pacha.

[1] A. A. Reg. 2871, *Gahadieh,* pièce 51, p. 137. Le Ministre de la Guerre à Momtaz pacha, 24 mai 1872.

[2] Cf. A. A. Reg. 2882 (turc) *Gahadieh,* pièce 2, p. 1. Ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 22 septembre 1873. Le procès-verbal du Conseil de guerre tenu à Khartoum fut transmis au Khédive le 9 septembre 1872. Vu la gravité du délit commis par les officiers et les soldats, le vice-roi fit examiner le procès par le Conseil privé qui trouva que les sanctions prononcées étaient insuffisantes. Dautre part, le Conseil eut connaissance de requêtes adressées au Meglis el Ahkâm et à la Gahadieh, dans lesquelles certaines des personnes condamnées se plaignaient de Momtaz pacha et accusaient ce dernier de parti-pris contre elles et d'animosité à l'égard d'Aly bey Oweida. Le Conseil privé suggéra en conséquence de faire examiner l'affaire par un deuxième Conseil de guerre, dont la composition serait exceptionnellement renforcée, pour cette occasion, de deux officiers d'un grade élevé. Le Khédive approuva la proposition.

[3] Sur ce personnage, cf. t. III, 1re partie, p. 435, 436.

[4] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 8, p. 54. O. S. à Momtaz pacha, 16 avril 1872.

DESTITUTION DE MOMTAZ PACHA.

Nous ne connaissons pas les raisons qui dictèrent la décision du Khédive, ni comment celle-ci fut exécutée [1]. Le vice-roi, on l'a vu, se faisait une très haute opinion des capacités de Momtaz pacha. Il l'avait comblé de cadeaux [2] et soutenu contre Giaffar pacha. Sans doute fallut-il des motifs bien puissants pour qu'il se décidât à le sacrifier. A y bien regarder, il semble que Momtaz pacha succomba sous le tolle des plaintes que soulevèrent ses actes arbitraires et sa mauvaise administration.

Le gouvernement de Giaffar pacha avait été généralement apprécié par les Soudanais [3] et son rappel, en 1871, accueilli à Khartoum avec regret. Un historien indigène, à qui nous avons déjà fait quelques emprunts [4], va même jusqu'à qualifier cette mesure de « catastrophe ». « Et tandis, poursuit-il, que la population était plongée dans l'incertitude et dans les conjectures, allégeant cette tension en s'accrochant aux cordes de l'espoir, voilà qu'elle fut accablée par un grand désastre et frappée par un coup terrible, car dans le mois de ragab [5], Khartoum et ses environs subirent une calamité dont on n'avait jamais vu la pareille, à savoir la nomination d'un gouverneur qui était en tous points l'opposé de son pré-

[1] Le lieutenant-colonel Stewart, dans son rapport sur le Soudan (*Blue Book, Egypt n° 11,* 1883) déclare que Momtaz pacha fut « relevé de ses fonctions et emprisonné à Khartoum, en attendant une enquête », et qu'il y mourut en 1875. M. A. E. Robinson dans le *Journal of the African Society,* écrit à son tour que Momtaz pacha fut arrêté par Ismaïl Ayoub pacha et mourut en prison, où il attendait d'être jugé pour fraude. Les documents égyptiens ne nous ont fourni aucun renseignement à ce sujet.

[2] Si nous en croyons le correspondant du *New-York Herald,* le Khédive aurait fait à Momtaz pacha un cadeau de 25.000 francs en argent et lui aurait donné, dans la Basse-Égypte, 600 feddans de terre à coton, dont le revenu se montait à 1.500 livres par an (cf. article du 19 mars 1872, reproduit dans le journal *le Nil* du 21 novembre 1872).

[3] Cf. notamment : Casati, *Ten Years in Equatoria,* t. I, p. 27. — H. MacMichael, *A History of the Arabs in the Sudan,* t. II, p. 404.

[4] Cf. t. III, 1re partie, p. 133.

[5] Ce mois s'étend du 16 septembre au 15 octobre 1871.

décesseur, et dont le nom [1] cadrait si peu avec son caractère; car son caractère était celui de ces hommes que Dieu, dans son précieux Livre, a visés par ces paroles : « Soyez séparés en ce jour [des hommes droits], ô vous fauteurs de mal. » Ce remplaçant, dont les œuvres ne furent que perversion et substitution, arriva le 2 ramadan de cette année [2], et du jour de son arrivée il terrorisa le peuple par une injustice si grande que jamais les habitants n'avaient éprouvé la pareille, individuellement ou collectivement, de la part d'aucun des maîtres qui l'avaient précédé; injustice qui, si on la mentionnait [en détail], noircirait les pages des annales et ferait saigner de pitié le cœur de l'historien. En conséquence, nous avons tiré un voile sur les détails et reconnu qu'il était préférable de cacher la noirceur de ses actes dans ce court sommaire plutôt que de les exposer tout au long [3]. » Quoi que l'on pense du style ampoulé de l'auteur, le témoignage est accablant. Cependant le nom de Momtaz resta associé pendant de longues années avec la culture du coton au Soudan oriental. Jusqu'à une époque toute récente, lit-on dans un article de *Sudan Notes and Records* [4], la population de Kassala fit pousser la plante étrange qu'on appelait non pas du nom de coton, mais du nom de *momtaz*, et le cultivateur qui habite les rives du Rahad cultive toujours du *momtaz*, dont il tisse une toile (damour) d'assez bonne qualité. Mais si la moudirieh du Taka n'eut pas, apparemment, trop à se plaindre de Momtaz pacha, il n'en fut pas de même de celle du Soudan méridional. Par les rapports du lewa Adham pacha, qui assuma le poste de moudir général par intérim jusqu'à l'arrivée de Ismaïl Ayoub pacha, on peut se faire une idée de l'administration de Momtaz pacha. Voyant que ses premières suggestions sur l'organisation de la province n'étaient pas approuvées par la Maïa Sanieh, Momtaz rédigea un second rapport où il mentionnait des économies illusoires et prétendait que les soldats n'étaient pas nécessaires. Or le Soudan ne pouvait se passer de troupes, en raison de l'existence sur sa périphérie de nombreuses peuplades rebelles qui,

[1] Momtaz signifie « distingué ».

[2] Année 1288. Le 2 ramadan correspond au 15 novembre 1871, date différente de celle qui est citée par Marno.

[3] Cf. H. MacMichael, *op. cit.*, t. II, p. 404, 405.

[4] Vol. 5, 1922, article de M. G. J. Fleming sur Kassala.

sans la présence des soldats, eussent attaqué et pillé les habitants. Mais comme Momtaz pacha ne percevait pas les impôts et manquait d'argent, il n'avait pas de quoi payer les troupes; c'est pourquoi il trouva plus simple de dire qu'il pouvait s'en dispenser. D'autre part, il avait déclaré dans un rapport qu'on pouvait percevoir facilement un cantar de coton sur chaque habitant, et il mentionnait un nombre exagéré d'habitants s'adonnant à l'agriculture; or la récolte n'avait pas encore été cueillie et aucune statistique n'avait été entreprise pour déterminer le nombre des cultivateurs de la moudirieh. Ainsi l'organisation préconisée par lui et les budgets qu'il présenta au Caire ne reposaient sur aucune base et étaient entièrement à refaire [1]. D'un état des comptes de la moudirieh de Khartoum qui fut transmis au Caire par Adham pacha, il ressort que :

	BOURSES.	PIASTRES.	PARAS.
les arriérés d'impôts dus par cette moudirieh jusqu'à l'arrivée de Momtaz pacha s'élevaient à.....	18.054	12	17 [2]
les impôts établis pour 1288 [3] s'élevaient à.....	15.367	279	19
TOTAL...	33.421	291	36

Or, sur ce total, une somme de 3.988 bourses, 190 piastres et 25 paras seulement avait été perçue par Momtaz pacha. Par ailleurs, ce dernier, sans autorisation du vice-roi, avait exonéré les habitants du kism du Fleuve Blanc [4] du paiement d'une partie de l'impôt s'élevant à la somme de 1.611 bourses, 125 piastres et 25 paras, ainsi que de l'amende de 200 bourses à laquelle ils avaient été condamnés en raison des querelles qui s'étaient élevées entre les Arabes Rifaa et eux [5].

[1] Cf. A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 39, p. 4. Adham pacha à la Maïa, 26 août 1872.

[2] Il y a lieu de faire remarquer que ce chiffre est beaucoup plus faible que celui cité par Momtaz pacha, qui semble avoir ainsi grossi à dessein l'importance des arriérés laissés par ses prédécesseurs.

[3] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

[4] Il s'agit d'un kism dépendant de la moudirieh de Khartoum.

[5] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 40, p. 14. Adham pacha à la Maïa, 29 août 1872. — Reg. 1861, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 15. Le mihradar au moudir général du Soudan méridional, 8 octobre 1872. Sur les querelles entre les Rifaa Hawa et les habitants du Fleuve Blanc, cf. t. III, 1re partie, p. 413.

Telle avait été l'administration de Momtaz pacha «médiocre pour ne pas dire sotte[1]» et tout à fait arbitraire, qui motiva sa destitution. Lorsque Ismaïl Ayoub pacha le remplaça le 21 octobre 1872 à Khartoum, il jura, sur le Coran, au cours de la réception solennelle qui lui fut faite, d'agir uniquement selon le droit et la loi et de poursuivre et d'exterminer inflexiblement le vieux système coutumier de corruption[2]. Ce serment constituait, en bref, une critique des errements suivis par son prédécesseur et indiquait les maux auxquels le nouveau gouverneur, réputé pour son intégrité, était décidé à remédier[3].

3. — LE SOUDAN MÉRIDIONAL SOUS ISMAÏL AYOUB PACHA.

Circassien d'origine, très gentleman d'allure, Ismaïl Ayoub pacha était à la fois obligeant et courtois, actif et intelligent[4]. Fort cultivé, il parlait couramment le français qu'il avait appris à Marseille[5], et conservait dans son divan des volumes du *Monde Illustré*. Marno, qui le pratiqua beaucoup, le jugeait le fonctionnaire le plus intelligent de Khartoum; il possédait, dit-il, sous tous les rapports, un degré d'instruction rare dans ce pays et était en fait presque le seul homme avec qui l'on pût

[1] Cf. *Blue Book Egypt, n° 11* (1883). Rapport du lieutenant-colonel Stewart, p. 6.

[2] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 440.

[3] L'ordre supérieur qui nommait Ismaïl Ayoub pacha à ses nouvelles fonctions était ainsi rédigé : «Vu l'intégrité et la capacité que nous vous connaissons, nous ordonnons votre nomination comme moudir de tout le Soudan méridional, en vous octroyant le grade de lewa. Nous vous ordonnons, en conséquence, de travailler au progrès et à la civilisation de toutes les moudiriehs dont la gestion vous a été confiée, d'encourager les habitants à s'adonner à l'agriculture, d'examiner les affaires et les intérêts des habitants avec justice et de trancher les différends avec équité. Le peuple gouverné ainsi, selon les principes de la justice, verra sa sécurité assurée» (A. A. Reg. 1, sans numéro, pièce 44, p. 35. Le Khédive à Ismaïl Ayoub pacha, 8 août 1872).

[4] Cf. Baker, *Ismaïlia*, t. II, p. 488. — Junker, *Travels in Central Africa*, t. I, p. 172.

[5] C'est le voyageur de Cosson qui l'affirme. Cf. *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 223.

échanger des idées [1]. A un caractère énergique et décidé, Ismaïl Ayoub pacha joignait l'avantage d'une expérience étendue acquise au cours d'un séjour de neuf années au Soudan [2]. Avant même de quitter Le Caire pour rejoindre son poste, il fit régler par le vice-roi quelques points importants d'administration. La moudirieh de Sennar lui paraissant trop étendue pour pouvoir être convenablement administrée, il obtint l'autorisation d'en séparer la région du Fazogle et d'ériger celle-ci en une moudirieh indépendante qui serait confiée à un certain Maani effendi [3]. A la tête de toutes les tribus arabes des Choukrié, il fit nommer le cheikh Aly, second fils de feu Ahmed bey Abou Sinn, en remplacement de son frère aîné qui fut attaché à la moudirieh générale en qualité de moawen [4]. Sur sa proposition, le cheikh Mohamed Hassan, prévôt des marchands de Khartoum devint président du Meglis de Commerce et reçut un traitement de P. T. 2.000 par mois, avec la troisième classe; un vékil devait lui être adjoint, appointé à 1.000 piastres par mois. Le moudir général fut autorisé à remplacer les bachi-bouzouks, qui servaient l'une des deux batteries d'artillerie stationnées à Khartoum [5] et se mon-

[1] Cf. Marno, *op. cit.*, p. 307. — Marno vécut avec Ismaïl Ayoub bey en octobre et novembre 1871 et lui enseigna l'allemand. Ses progrès furent rapides et en peu de temps «il était tellement avancé, dit-il, que nous pouvions converser en langue allemande».

[2] Lorsque Baker l'avait rencontré, à son premier voyage aux sources du Nil, Ismaïl bey était président du Meglis de Khartoum.

[3] Maani effendi, était inspecteur de la culture du coton à Khartoum et avait servi vingt ans dans ces régions, dont il avait, au dire d'Ismaïl Ayoub pacha, une connaissance parfaite.

[4] Le cheikh Aly dut cette préférence à sa bonne conduite et à son esprit d'équité; le changement était d'ailleurs désiré par les Arabes de sa tribu. Le firman le nommant grand cheikh des Choukrié est daté du 1er septembre 1872. «Vous devez prendre grand soin, y lit-on, de protéger les régions et les frontières, exécuter en leur temps les demandes du gouvernement, faire arranger les routes et les rendre sûres, faire régner la bonne entente parmi les habitants et les conduire vers la civilisation, réunir ceux qui se trouvent dans d'autres parties du territoire et les établir dans votre région» (A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs*, pièce 312, p. 117). Aly Abou Sinn, reçut en même temps la quatrième classe.

[5] L'autre était déjà servie par des troupes régulières. On sait que les Soudanais avaient été écartés du service de l'artillerie après la révolte de Kassala.

traient impropres à ces fonctions, par des soldats réguliers égyptiens commandés par des youzbachis et des moulazims instruits dans l'emploi de cette arme; un sagh kolaghassi fut nommé commandant des deux batteries. Momtaz pacha avait commencé de construire à Khartoum le palais du gouvernement; par raison d'économie sans doute, Ismaïl Ayoub pacha demanda à l'achever avec un seul étage, mais le Khédive s'en tint au plan primitif qui en prévoyait deux. Enfin le nouveau moudir général fut autorisé à percevoir les impôts arriérés, aussi bien que ceux de l'année en cours, en acceptant, au lieu d'espèces, du coton dont la valeur serait calculée selon les tarifs en vigueur à Khartoum. Deux machines d'égrenage seraient envoyées dans chaque moudirieh ainsi que l'avait décidé le Khédive [1]. Quand à la Cour d'appel du Soudan, Ismaïl Ayoub pacha proposa d'en confier la présidence à un miralaï, la vice-présidence à un binbachi et de la composer en outre d'un moawen et d'un moufti, avec le nombre requis de commis et de farraches; la dépense prévue de ce chef s'éléverait à P. T. 10.560 par mois [2].

LES FINANCES DE LA MOUDIRIEH DE KHARTOUM.

Dès son arrivée à Khartoum, le moudir général s'employa à réorganiser les finances. L'impôt annuel établi pour la moudirieh de Khartoum s'élevait à 14.798 bourses; les arriérés accumulés jusqu'en 1288 [3] se montaient à 27.591 bourses; il était dû en outre une somme de 2.000 bourses aux fonctionnaires et aux troupes. La caisse était vide [4]. Les cheikhs, les nazirs, le moudir lui-même feu Ahmed bey Abou Sinn,

[1] A. A. Reg. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 14, p. 114. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 1er septembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 36, p. 4. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 16 août 1872.

[3] Année financière finissant le 10 septembre 1872.

[4] Marno (*op. cit.*, p. 441) rapporte qu'il avait reçu du Caire des mandats payables sur la caisse du gouvernement à Khartoum, mais Ismaïl Ayoub pacha ne put les lui payer parce qu'il n'avait pas un tallari en caisse. Ce fut Agad, le traitant du Haut-Nil, qui, par complaisance, accepta le mandat et le paya à Marno sans aucun escompte. «En ce temps, ajoute Marno, aucune autre personne à Khartoum n'eût été capable de le faire.»

étaient criblés de dettes; le montant de celles-ci dépassait 6.577 bourses. Cette situation était due à la mauvaise gestion des cheikhs et des mamours qui, au lieu de percevoir l'impôt pour le compte du gouvernement, le percevaient pour eux-mêmes et l'employaient à satisfaire leurs goûts dispendieux. Tous les habitants se plaignaient. Ismaïl Ayoub pacha réunit en assemblée générale les commerçants, les notables et les omdehs pour aviser aux mesures à prendre. On décida de licencier les nazirs et gouverneurs malhonnêtes et de les remplacer par des hommes connus par leur conduite et leur bonne gestion, que l'assemblée elle-même désigna. Comme l'impôt était établi sur les personnes et non sur les terrains cultivés, il fut convenu qu'on remettrait aux nouveaux nazirs des serkis officiels, portant fixation de la quotité de l'impôt. Quant aux arriérés, on décida d'en répartir le recouvrement sur une période de huit années, et comme leur montant s'élevait à une somme double de celle de l'impôt annuel, il se trouva que les habitants auraient à payer chaque année, en sus de l'impôt établi, une somme égale au quart de cet impôt. On s'occupa ensuite de fixer le prix du coton qui serait accepté en paiement de l'impôt. Ce prix devait varier suivant la région où il était cultivé [1]. Il fut décidé que le cantar de coton non égrené serait accepté au prix de P.T. 50 à Khartoum, de P.T. 45 à Wad Medani, Abou Haraz et Kawa, de P.T. 35 dans les moudiriehs de Fachoda et de Fazogle; ces prix avaient été calculés de telle sorte qu'en y ajoutant les frais d'égrenage et de transport jusqu'au Caire, ils atteignissent dans la capitale le chiffre de P.T. 252,5 par cantar de coton égrené [2].

RÉGLEMENT DES DETTES.

Les commerçants musulmans et européens présentèrent alors des requêtes où ils réclamaient le paiement des sommes qui leur étaient dues

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 7, p. 40. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 1er novembre 1872. Ce règlement fut mis en vigueur de suite, vu l'urgence. Il fut approuvé par la Maïa le 14 mars 1873.

[2] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 11, p. 46. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 14 mars 1873. Le vice-roi décida ensuite que le prix payé à l'indigène serait majoré de P.T. 10 pour l'encourager à la culture.

par les gouverneurs, nazirs et cheikhs licenciés. Convoqués à Khartoum, ces derniers se reconnurent débiteurs, mais ils prétendirent que leurs dettes avaient été contractées pour faire face au paiement de l'impôt, lequel n'avait pas été perçu des habitants, et ils demandèrent en conséquence à prélever ces sommes sur la population. Leurs allégations furent reconnues mensongères; en réalité l'argent avait été dépensé par eux pour satisfaire leurs besoins personnels. Menacés d'enquête, ils se désistèrent de leur demande. La question fut soumise au Meglis de Commerce, et un accord conclu entre débiteurs et créanciers, aux termes duquel ces derniers consentaient à rabattre 30 p. 100 sur leurs créances et accordaient à leurs débiteurs un délai de six mois pour s'aquitter, le paiement devant s'effectuer en trois versements. En fait les débiteurs s'acquittèrent à l'échéance. Un seul fit exception : Ibrahim el Badaoui, ex-nazir du kism de Abboud, qui ne paya que le premier versement. Amené à la moudirieh, il déclara qu'il possédait du coton et des grains, mais qu'il ne trouvait pas d'acquéreur. Les créanciers acceptèrent de prendre ces marchandises en paiement; Ibrahim demanda alors un délai de 30 jours pour les livrer. A l'expiration de ce terme, on apprit qu'il avait quitté la moudirieh de Khartoum pour se rendre en Égypte; il devait encore 385 bourses [1].

LES FINANCES DU KISM DU FLEUVE BLANC.

Dans le kism du Fleuve Blanc [2], Ismaïl Ayoub pacha dut également rétablir la situation financière troublée par Momtaz pacha. Les Arabes Rifaa Hawa et Lahawine, établis dans la région du Sennar, se rendaient chaque année, à l'automne, au Fleuve Blanc, pour faire paître leurs chameaux. A la suite de querelles qui éclatèrent entre ces Arabes et ceux du Fleuve Blanc, querelles au cours desquelles 225 personnes furent

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 59, p. 116. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 24 juillet 1873. La fuite d'Ibrahim el Badaoui fut signalée au Caire, où l'on fit des recherches pour l'arrêter, mais l'homme resta introuvable (A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh*, pièce 101, p. 85. S. A. Tewfik pacha à la Zaptieh du Caire, 31 juillet 1873. — Reg. 1871 *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 1. Khairy pacha au moudir général du Soudan méridional, 15 septembre 1873).

[2] Kism dépendant de la moudirieh de Khartoum.

tuées, le gouvernement se vit obligé d'envoyer des soldats sur les lieux pour rétablir l'ordre et de placer ensuite une compagnie de cavaliers bachi-bouzouks en garnison dans ce kism en vue de prévenir de nouveaux conflits. Les dépenses d'entretien de cette compagnie, payables annuellement avec l'impôt, furent réparties par Giaffar pacha moitié sur les Arabes et moitié sur le gouvernement, à partir de l'année 1586 [1]. En outre, les Arabes avaient été condamnés à payer une amende de 600 bourses [2]. Or Momtaz pacha avait exonéré les habitants du kism du Fleuve Blanc du paiement des sommes mises à leur charge, sous prétexte qu'ayant déjà des impôts arriérés, ils étaient incapables de s'acquitter. Ismaïl Ayoub pacha fit valoir que les autres kisms de la moudirieh avaient également des impôts arriérés, et que la raison invoquée par Momtaz pacha n'était guère plausible; il proposa de maintenir ces sommes à la charge des Arabes du Fleuve Blanc et de répartir l'arriéré sur une période de huit années à l'instar de ce qui s'était fait dans les autres kisms [3].

En 1289 [4], le kism du Fleuve Blanc acquitta entièrement ses impôts [5] et paya, en sus, sa part des dépenses d'entretien de la compagnie irrégulière, soit 531 bourses environ, ainsi que les 200 bourses d'amende. Mais l'année suivante [6], les habitants ayant appris que cette somme de 531 bourses avait été précédemment supprimée, puis rétablie et ajoutée à l'impôt de la région qui s'élevait à 5.000 bourses environ [7], délaissèrent leurs cultures et s'enfuirent afin d'échapper à la taxation. On leur accorda l'aman pour les inciter à revenir, et quelques-uns d'entre eux regagnèrent en effet leurs terres. Interrogés par le moudir, ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas à même de payer l'impôt; ils se plaignirent qu'on les

[1] Année du calendrier copte, commençant le 11 septembre 1869.

[2] A savoir 200 bourses à payer par les Arabes du kism du Fleuve Blanc et 400 bourses par les Arabes Rifaa Hawa.

[3] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 15, p. 42. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 9 novembre 1872. Le Khédive approuva cet arrangement (Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 4, p. 12. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 19 décembre 1872).

[4] Année financière commençant le 11 septembre 1872.

[5] Déduction faite du «prix du sang» perçu des Arabes Rifaa Hawa pour compte de ce kism.

[6] Année financière 1290, commençant le 11 septembre 1873.

[7] Y compris la majoration d'un quart de l'impôt, payée au titre des arriérés.

fît participer aux dépenses de la compagnie de bachi-bouzouks et s'engagèrent à ne plus susciter dorénavant, aux autres Arabes, de querelles qui rendraient nécessaires la présence de ces troupes. «En conséquence, manda au Caire Ismaïl Ayoub pacha, comme l'impôt fixé pour ce kism est très élevé; que l'insistance à les faire participer aux dépenses de la compagnie entraînerait leur fuite en plus grand nombre, de sorte qu'on ne pourrait plus alors entreprendre la perception de cet impôt; comme d'autre part le montant en question n'est que de 500 bourses et fraction et que cette somme est très minime en comparaison de l'impôt de la région; comme enfin cette somme avait été ajoutée à l'impôt afin de prévenir toute querelle entre eux et les Arabes et qu'ils se sont engagés à ne plus susciter de pareilles querelles, ce qui rend inutile la présence de cette compagnie; pour toutes ces raisons et afin de les rassurer, de les maintenir à leur place et de percevoir l'impôt établi sur ce kism, j'ai autorisé le moudir de Khartoum à les exonérer de cette participation aux dépenses de la compagnie, à partir de 1290, et de se contenter de percevoir l'impôt de la dite année avec la part des arriérés». Rassurés par cette mesure, les habitants du kism demeurèrent sur les terres, et les fuyards revinrent peu à peu. Quant aux Arabes Rifaa Hawa, ils avaient déjà payé l'amende de 400 bourses qui leur avait été infligée; leur participation aux dépenses d'entretien de la compagnie de bachi-bouzouks s'élevait à 459 bourses; comme ils n'avaient présenté aucune plainte à ce sujet et qu'ils étaient à même de payer cette somme, Ismaïl Ayoub pacha en maintint la perception [1].

LES FINANCES DU FAZOGLE.

En raison de son éloignement de la moudirieh du Sennar et de l'impossibilité pour le moudir de procéder à l'inspection des deux régions, le Fazogle n'avait pas acquitté régulièrement ses impôts, et les sommes dues de ce chef s'élevaient à 14.586 bourses et fraction jusqu'en 1288 [2]

[1] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 7, p. 61. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 5 février 1874.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1871.

et à 2.836 bourses et fraction pour l'année 1289 [1]. Le Khédive ayant consenti à ériger le Fazogle en une moudirieh indépendante du Sennar, Ismaïl Ayoub pacha discuta avec Maani effendi, qu'il se proposait de nommer moudir, les mesures à prendre pour remédier à cette situation. Il s'agissait de fixer le nombre de soldats et de commis à «affecter à la perception de l'impôt des montagnes soumises et à la soumission des montagnes rebelles», de manière à ce que les dépenses n'excédassent pas les revenus de la région. Maani effendi s'engagea à entreprendre cette tâche, moyennant le paiement de la solde et des rations de ses troupes pendant un certain nombre de mois [2], cette aide devant lui permettre d'atteindre l'époque où sa moudirieh se suffirait à elle-même; il subviendrait ensuite, disait-il, à ses besoins et percevrait l'impôt annuel ainsi que les arriérés dus par ces montagnes, arriérés dont il se proposait de répartir la perception sur six années [3].

VUES D'ISMAÏL AYOUB PACHA SUR LA RÉGION DE FADASSI.

Cet arrangement présentait aux yeux d'Ismaïl Ayoub pacha un double avantage : d'abord, celui de décharger la moudirieh du Sennar des dépenses qu'elle assumait pour l'entretien des soldats et des commis envoyés au Fazogle; puis celui de rétablir le prestige du gouvernement dans ces régions lointaines. Le pacha rappelait à ce propos que du temps de Méhémet Ali pacha, on extrayait de l'or de ce pays, et que la domination égyptienne s'était étendue jusqu'à Fadassi, dont la situation pouvait être comparée à celle de Gallabat. La moudirieh du Fazogle commencerait donc, au nord, au kism de Roseires; le chef-lieu serait Famaka, ville jadis

[1] Année financière commençant le 11 septembre 1872.

[2] Le texte porte «le paiement de 8 mois de goudra» (terme dont nous n'avons pu identifier le sens) et de «deux mois de solde et de rations de viande».

[3] Le projet de budget qui fut établi pour cette moudirieh montre que le traitement des employés s'élevait à P.T. 72.857 par mois et que le compte des recettes et des dépenses laissait subsister un déficit annuel de 521 bourses et fraction (cf. A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 12, p. 46. O. S. au moudir général du Soudan méridional, 14 mai 1873, rappelant le contenu d'une lettre d'Ismaïl Ayoub pacha en date du 16 novembre 1872, Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 17, p. 42).

visitée par Méhémet Ali qui y construisit un palais et à laquelle il donna son nom. « Afin de maintenir ce nom vénéré, écrivait Ismaïl Ayoub pacha, le moudir du Fazogle débaptiserait de nouveau Famaka pour lui rendre son ancien nom de Méhémet-Alipolis, et il ferait reconstruire le palais dans la mesure du possible. » Par ailleurs, si ses soldats étaient en nombre suffisant, il devrait se rendre jusqu'à Fadassi, ville située près du fleuve Yabous [1], et qui, selon le moudir général, ne dépendait plus de personne. Un autre fleuve, le Sobat, affluent du Nil Blanc, passait, affirmait-il, non loin de Fadassi, qui se trouvait ainsi être le centre d'une mésopotamie et le siège d'un mouvement de commerce important, tandis que sa position, sise entre les possessions égyptiennes, les Galla et l'Abyssinie, lui conférait une valeur stratégique considérable. « En raison de ces intérêts capitaux, poursuivait le pacha, et en vue de civiliser ces régions dont les habitants sont des noirs à l'état sauvage, j'ai engagé le moudir [du Fazogle] à se rendre si possible à cette station et l'ai autorisé à demander les soldats requis au cas où ceux qui sont sous ses ordres ne suffiraient pas à cette expédition, mais à condition qu'il pourvoirait lui-même à leurs besoins. Quant aux armes, munitions et habillements nécessaires pour ces soldats, je me suis engagé à les lui faire parvenir, quitte à en ajouter le prix au compte de la moudirieh. D'autre part, je lui ai remis des pelisses de drap rouge pour être distribués aux chefs de ces montagnes et, afin d'encourager tant les soldats que toutes autres personnes — Arabes, Turcs ou soldats Chaïghié — à se rendre à ces régions, je l'ai autorisé à leur remettre la moitié du butin qui serait pris sur les rebelles, l'autre moitié revenant au gouvernement, comme c'était l'usage par le passé [2]. »

Les idées que présentait au Caire Ismaïl Ayoub pacha sur la géographie de la région de Fadassi et sur son importance politique et commerciale, lui venaient du voyageur autrichien Marno qui avait exploré ces régions en 1870 et 1871 et vécu ensuite à Khartoum pendant deux mois dans l'intimité du pacha [3]. De même que Munzinger avait naguère inspiré

[1] Le Dabous des cartes anglaises, affluent du Nil Bleu.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 17, p. 42. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 16 novembre 1872.

[3] Cf. E. Marno, *Reisen im Gebiete des blauen und weissen Nil*, etc. Vienne 1874, et les cartes publiées par lui.

Momtaz pacha, Marno inspirait aujourd'hui Ismaïl Ayoub pacha. Ce dernier avait d'ailleurs expliqué au Caire que si l'on n'abandonnait pas aux soldats la moitié du butin pris sur les rebelles, ils se refuseraient à entreprendre ces expéditions [1]. Le Khédive refusa cependant de sanctionner cette mesure. « Cet usage, lui dit-il, n'existe pas dans les autres régions dépendant du gouvernement, et rien ne peut justifier son existence au Soudan, car le gouvernement donne à ses soldats une paie, des provisions et des habits suffisants... Les soldats ne prennent donc pas du service dans l'espoir de s'emparer d'un butin quelconque. D'autre part, lorsque les soldats savent qu'il leur est fixé une part semblable de butin et qu'on les désigne pour une pareille mission, toutes leurs forces tendent à s'emparer de ce butin, sans faire cas des autres buts du gouvernement et des ordres qui leur sont donnés. Ceci ne peut être admis ni maintenu. Le gouvernement et tous ses soldats ayant un même règlement, il est nécessaire de supprimer totalement cet usage et de n'autoriser aucune des régions sous vos ordres à le suivre [2]. »

Le vice-roi fit preuve de la même intransigeance en une autre circonstance. Quatorze militaires, dont 12 officiers et sous-officiers, qui avaient appartenu jadis à un bataillon du génie, avaient été dégradés et condamnés à l'exil au Fazogle pour concussion, emploi illégal de soldats à leur service particulier et autres actes entachant la morale et l'honneur. Le moudir du Fazogle demanda la permission de les réintégrer dans les cadres pour boucher les vacances. Ismaïl Ayoub pacha l'autorisa à reprendre au service les nafars ainsi que les sous-officiers jusqu'au grade de bachaouiche et à les promouvoir, dans la suite, au cas où leur conduite justifierait une promotion; quant aux officiers, il autorisa le moudir à les nommer dans le service civil en qualité de magasiniers, de commis, etc.; puis, ces mesures prises, il demanda au Ministre de la Guerre de les ratifier. Le vice-roi manifesta au moudir général sa plus vive désapprobation. Il lui reprocha d'avoir agi sans mûre réflexion. Tout d'abord, il avait placé l'autorité supérieure devant le fait accompli, sans

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 12, p. 42. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 5 novembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 15, p. 65. O. S. au moudir général du Soudan méridional, 15 mai 1873.

savoir si celle-ci l'approuverait. Puis le jugement rendu à l'encontre des coupables avait reçu son exécution à la suite d'une décision prise par le Khédive; c'est donc à ce dernier et à lui seul qu'il appartenait, le cas échéant, de supprimer les effets de ce jugement. Le moudir général aurait dû, en la circonstance, s'adresser à la Maïa et non au Ministère de la Guerre. Enfin, sur le fond de la question, le Khédive décida que des officiers qui avaient commis des actes contraires à la morale et à l'honneur ne pouvaient pas être réintégrés. Les postes de commis et de magasiniers, notamment, réclamaient de leurs titulaires une confiance dont ces officiers n'étaient plus dignes, et une garantie que personne ne voudrait leur accorder; ils resteraient donc condamnés à la peine de l'exil. Quant aux nafars et aux sous-officiers, le vice-roi autorisa leur réintégration en qualité de simples soldats, mais il décida qu'ils demeureraient tels et ne pourraient jamais être à l'avenir l'objet d'une promotion [1].

LES FINANCES DU SENNAR.

De toutes les moudiriehs, c'est dans celle du Sennar que les impôts arriérés atteignaient le chiffre le plus considérable : 43.095 bourses. Sur cette somme, 23.796 bourses se rapportaient à la période antérieure à 1284 [2]; le reste, soit 19.299 bourses, représentait le montant des impôts arriérés au cours de la période 1285-1288 [3], c'est-à-dire sous l'administration du moudir actuel Ibrahim Fahmy bey. Ismaïl Ayoub pacha attribuait le retard dans la perception des impôts à la négligence de ce dernier, qui était avancé en âge et incapable de diriger cette moudirieh. Précédemment moudir du Kordofan, Ibrahim Fahmy bey avait été licencié du service par Giaffar Mazhar pacha, à cause de sa mauvaise gestion; on ne s'expliquait pas qu'il eût été réintégré comme moudir du Sennar. Tant qu'il serait maintenu à ce poste, non seulement les arriérés augmenteraient, mais il serait impossible de confier au moudir

[1] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 8, p. 37. O. S. au gouverneur du Soudan, 25 janvier 1874.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1867.

[3] L'année financière 1285, commence le 11 septembre 1868, l'année financière 1288 finit le 10 septembre 1872.

la direction des soldats réguliers et des bachi-bouzouks affectés à la protection des frontières à Gallabat [1]. Ismaïl Ayoub pacha demanda donc à le remplacer, et comme il jugeait que la moudirieh du Sennar était plus importante que celle de Khartoum, il proposa d'y transférer Abdel Razek bey, moudir de Khartoum, et de le nommer en même temps miralaï du 1er régiment soudanais établi dans cette région, tandis que le kaïmakam de ce régiment exercerait les fonctions de vékil de la moudirieh. Le moudir général pourrait alors rappeler Adham pacha à Khartoum [2] et l'établir près de lui, de manière à lui confier la direction de la moudirieh générale pendant ses tournées d'inspection. Quant à la moudirieh de Khartoum, qui était placée sous sa surveillance immédiate et dont la gestion était facile, Ismaïl Ayoub pacha proposa d'y nommer Ahmed Effendi Abou Zeid, le vékil actuel, avec le titre de mamour de district, et de lui octroyer la troisième classe et une augmentation de P. T. 500, qui porterait son traitement à P. T. 2.000 par mois; un civil ou un militaire occuperait le poste de vékil de la moudirieh. Le Khédive accepta ces propositions [3].

VUES DU PACHA SUR LES FINANCES DU SOUDAN.

En attendant que les réformes projetées portassent leurs fruits, Ismaïl Ayoub pacha n'avait pas un sol en caisse. Il était sur le point de demander au Ministère des Finances l'octroi d'une somme d'argent qui lui permît d'attendre la perception des impôts de l'année en cours, lorsque Abou Séoud el Agad, revenant de Gondokoro, arriva à Khartoum. Le moudir général lui emprunta 650 bourses à valoir sur les loyers des mechras que Baker pacha avait supprimés, et il employa cet argent à payer les traitements des employés et à satisfaire à d'autres besoins urgents [4].

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 30, p. 54. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 25 décembre 1872.

[2] Adham pacha avait été détaché à Gallabat.

[3] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 10, p. 44. O.S. à Ismaïl Ayoub pacha, 10 mars 1873.

[4] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 36, p. 69. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 29 janvier 1873.

Recherchant les causes de la pénurie de ses finances, le pacha pensait que la situation financière du Soudan méridional ne pouvait être comparée à celle des autres régions du Soudan, pour la raison que les recettes du Fleuve Blanc et du Fazogle étaient inférieures à leurs dépenses, tandis que les autres moudiriehs avaient des revenus élevés et des dépenses minimes. A l'époque où la gestion financière de toutes les moudiriehs du Soudan était centralisée entre les mains d'un gouverneur général, écrivit-il au Caire [1], les moudiriehs de Dongola et du Kordofan versaient à la caisse centrale de Khartoum, en espèces, l'excédent de leurs recettes sur leurs dépenses. Les recettes de la moudirieh de Berber étaient entièrement absorbées par le coût des chameaux servant au voyage des commerçants, des fonctionnaires, des soldats et au transport des objets appartenant au gouvernement à travers le désert de l'Atmour. Quant aux moudiriehs de Khartoum et de Sennar, elles versaient fréquemment une partie de leurs recettes en maïs, qui était distribué comme ration aux bachi-bouzouks et aux soldats réguliers; l'autre partie restait due, en raison de la mauvaise administration financière de ces moudiriehs. De même la moudirieh du Taka percevait les impôts avec un tel retard, qu'il fallait parfois lui envoyer de la caisse centrale les sommes nécessaires au paiement des appointements des employés. La situation florissante au Dongola et au Kordofan, explique Ismaïl Ayoub pacha, provient de leur commerce d'exportation. Les commerçants qui se rendent chaque année d'Égypte au Dongola pour acheter ses dattes renommées, en paient le prix comptant avant la récolte. En outre cette moudirieh possède près de 6.000 sakiehs assujetties chacune à un impôt de plus de 500 piastres; il s'ensuit que les sommes perçues à ce titre seul représentent plus de 7.000 bourses. Ses autres revenus sont représentés par l'impôt sur les palmiers. D'autre part, les habitants de cette moudirieh ne sont pas des bédouins; ses frontières ne sont limitrophes à aucune autre province; tout son personnel se réduit à un seul mamour chargé de l'administration, que secondent plusieurs commis, et à 200 méharistes. Il n'est donc pas surprenant qu'il lui reste chaque année un surplus de 11.000 bourses, après avoir

[1] A. A. Carton 49, *Maïa Sanieh*, pièce 409. Lettre officieuse d'Ismaïl Ayoub pacha au mihradar, 30 janvier 1873.

soldé toutes ses dépenses qui ne dépassent pas 1.000 bourses par an. La moudirieh de Berber ressemble à celle du Dongola sous le rapport des dépenses d'administration. Si l'on perçoit d'elle aussi 4.000 bourses au bas mot, nul doute que les finances ne puissent recevoir de ces deux moudiriehs 15.000 bourses par an, et cela très facilement et sans interruption [1]. De même la moudirieh du Kordofan a une réputation mondiale qu'elle s'est acquise grâce à sa gomme de qualité supérieure nommée hachab, qui est recherchée dans tous les pays; elle détient le monopole de sa production et les commerçants envoient de tous les coins du monde des sommes considérables à cette moudirieh pour acheter ce produit.

Autrefois, poursuivait Ismaïl Ayoub pacha, les gouverneurs généraux du Soudan déposaient à la caisse de Khartoum l'argent reçu chaque année des moudiriehs de Dongola et du Kordofan, ainsi que les petites sommes reçues des autres moudiriehs. Ils n'envoyaient rien aux Finances. Ils dépensaient l'argent sur place et pourvoyaient aisément à leurs besoins. Lorsque le nombre de soldats a augmenté du temps de Moussa pacha, ce dernier a même sollicité et obtenu du Caire une aide financière. Puis l'effectif de l'armée ayant été réduit, Giaffar pacha s'est engagé à verser tous les ans aux Finances une somme de 15.000 bourses, après avoir soldé toutes ses dépenses. Mais il n'a pas tenu son engagement. Finalement le gouvernorat général a été supprimé et le pays morcelé en plusieurs régions. La situation parut alors sous son vrai jour et les retards dans les paiements furent connus. Seules les moudiriehs de Dongola et de Berber réunies d'ailleurs en une seule, et celle du Kordofan demeurèrent prospères et continuèrent à envoyer de l'argent aux Finances.

Ce n'est point que les moudiriehs de Khartoum et de Sennar soient pauvres à proprement parler. « Il n'y a pas au Soudan, déclare le pacha, une troisième moudirieh qui les égale au point de vue de la fertilité du sol, de la position ou de l'étendue des terres arables. Ces deux moudiriehs composent le delta formé par la rencontre du Nil Bleu et du Nil Blanc. Bien que ce delta ressemble à Rodet el Bahrein [2], il est peut-être dix

[1] On a vu au chapitre précédent que Hussein bey Khalifa, moudir de Dongola et Berber, ne pensait pas de la même façon.

[2] Ismaïl Ayoub pacha fait ici allusion aux moudiriehs de Menoufieh et de Gharbieh.

fois plus grand. Mais il est resté à l'état de nature; il est dépourvu de canaux et de digues. Les deux grands fleuves qui coulent à sa droite et à sa gauche ne lui rendent aucun bienfait. Ses habitants se contentent des cultures irriguées par les eaux de pluie exclusivement. De plus, les habitants des confins du Sennar sont, pour la plupart, des tribus chamelières qui émigrent parfois vers des localités éloignées de 30 à 40 étapes en quête de pâturage.» Par ailleurs, dans le delta créé par les deux Nils, les méthodes agricoles sont très arriérées : «Les habitants ne labourent pas avec la charrue; ils se servent d'un bâton muni à l'une de ses extrémités d'un fer avec lequel ils creusent de nombreux petits trous dans lesquels ils jettent plusieurs grains de maïs. Puis, doucement, ils les recouvrent de terre. Arrosé une ou deux fois par la pluie, le maïs mûrit en l'espace de trois ou quatre mois et donne un bon rendement. Les indigènes ignorent les métiers lucratifs; ils n'ont pas encore goûté à la civilisation; *ils n'ont besoin ni de tailleur, ni de cordonnier, ni de tarbouchier.* Pour la plupart ils rayonnent de joie et se considérent comme des rois quand ils ont une provision de maïs suffisant, pour une année, à leur nourriture et à la fabrication de la bouza [1]. En plus du maïs, ils cultivent un peu de coton et de sésame, en quantité insuffisante d'ailleurs pour pouvoir en exporter, et ils vendent ces produits sur place afin de pourvoir à leurs besoins personnels. En outre, ils recueillent le talha, gomme de seconde qualité, qui n'est pas aussi recherchée que la gomme hachab du Kordofan». Les moudiriehs de Khartoum et de Sennar pourraient néanmoins devenir prospères si l'on y développait l'agriculture. Quand des canaux auront été percés et des sakiehs établies, la culture du coton pourra être intensifiée et l'administration de ces moudiriehs deviendra alors facile. Pour le moment, alors que leurs recettes égalent presque celles de Dongola et de Berber, leurs dépenses sont environ vingt fois supérieures aux leurs. Une bonne partie de ces dépenses provient de l'entretien des troupes. Les moudiriehs de Khartoum, de Sennar, du Nil Blanc et de Fazogle ont chacune 2 bataillons, le Bahr el Ghazal et la mamourieh du Nil Blanc chacun un; ce qui fait au total 10 bataillons d'infanterie. Les mercenaires forment 7 compagnies, à savoir deux pour

[1] Boisson alcoolique indigène.

chacune des moudiriehs de Khartoum et de Sennar, et une pour chacune des moudiriehs de Fazogle, Bahr el Ghazal et Nil Blanc. L'artillerie comprend 2 batteries de 8 pièces chacune. A tous ces soldats, l'administration du Soudan méridional doit fournir des vivres, payer des soldes. En outre, elle assume les dépenses afférentes à la Cour d'appel, à l'Hygiène publique, au Télégraphe et au Dépôt des munitions, bien que ces branches du service intéressent le Soudan tout entier et non pas une seule région. Enfin les dépenses de l'arsenal de Khartoum et de la mamourieh du Nil Blanc sont mises à la charge des moudiriehs de Khartoum et de Sennar exclusivement. Il n'y a rien d'étonnant, dès lors, à ce que le Soudan méridional succombe sous le poids de ces charges.

Pour que cette province puisse suivre l'exemple des autres parties du Soudan et envoyer au Ministère des Finances une partie de ses recettes, il faudrait faire des économies. Le nombre des employés de l'arsenal, du Nil Blanc et du Bahr el Ghazal ne peut pas être diminué. En ce qui concerne les troupes, on peut réduire d'un demi-bataillon la garnison des moudiriehs qui en possèdent deux; l'économie réalisée de ce chef sera d'un bataillon et demi [1]. On peut également se contenter d'une seule compagnie de mercenaires dans chacune des moudiriehs de Khartoum et de Sennar. Ces suppressions entraîneraient une économie de 4.854 bourses, réalisée sur les soldes, les rations et l'habillement. Mais alors, déclare Ismaïl Ayoub pacha, il faudrait renoncer au projet dont il s'est entretenu en secret au Caire avec le Ministre de la Guerre et qui vise à annexer le Darfour à l'Égypte.

PROJET D'ANNEXION DU DARFOUR.

Pour conquérir ce pays, il faut en effet former une petite armée, composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, dont l'effectif ne soit pas inférieur à 10.000 hommes. Ce chiffre peut paraître considérable, s'il s'agit de vaincre le Darfour seul, mais derrière ce pays, il y a d'autres royaumes islamiques, le Wadaï, le Bornou, et il est possible que leurs princes prennent fait et cause pour les Darfouriens, aussitôt que les

[1] Ismaïl Ayoub pacha ne compte ici que trois moudiriehs à deux bataillons, alors que plus haut il en a indiqué quatre.

soldats khédiviaux se mettront en mouvement. La prudence exige donc qu'on marche contre eux avec toute la force possible. Le désert qui sépare le Kordofan du Darfour peut être franchi en vingt-cinq jours de marche environ.

Pour former cette armée, on pourrait laisser dans chaque moudirieh le nombre de soldats nécessaire aux services intérieurs et à la perception des impôts, ce qui permettrait de disposer de 4 bataillons. A ces bataillons se joindraient les deux bataillons en garnison au Kordofan, ainsi que le bataillon égyptien que le Khédive a promis dernièrement d'envoyer du Caire. En y ajoutant un deuxième bataillon égyptien, on formerait une masse de 8 bataillons dont 6 soudanais et 2 égyptiens. Par ailleurs, aux trois compagnies de cavalerie irrégulière qui se trouvent au Kordofan, on pourrait joindre trois compagnies semblables tirées du Soudan méridional, et porter l'effectif de toutes ces compagnies à 400 hommes, ce qui donnerait 2.400 cavaliers. Quant à l'artillerie qui comprend deux batteries, l'une de mitrailleuses, l'autre de canons chichkana, elle est largement suffisante. Il est donc possible de former rapidement cette armée. « Par contre, ajoute Ismaïl Ayoub pacha, la fermeté et la prudence exigent de voir comment cette armée sera conduite, comment elle sera approvisionnée en eau et munitions en cours de route, comment s'effectuera la traversée du désert, quel chemin il faudra faire suivre à l'armée et durant quelle saison l'expédition doit avoir lieu. Il s'agit aussi d'obtenir les renseignements nécessaires sur le Darfour, par exemple au sujet du différend qui sépare son gouverneur des membres de sa famille, différend suscité par l'ambition du pouvoir qu'ont éveillée l'incapacité du gouverneur et la perte de son contrôle sur la gestion des affaires publiques, après que la basse classe de la population a su qu'il était atteint de cécité. Le souci de tirer au clair ces points ne produira d'effet que si votre humble serviteur passe quelque temps au Kordofan même, où il aurait la gestion de cette moudirieh, ne fût-ce que pendant un an. »

Cette unification de l'administration du Kordofan avec celle du Soudan méridional présenterait d'ailleurs, au dire du pacha, plusieurs avantages. Le gouvernement khédivial posséderait en permanence, dans les deux régions réunies, une force d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie suffisante pour étendre les frontières, soumettre certaines peuplades des

montagnes insoumises ou mal soumises, et protéger les frontières contre toute agression. D'autre part, le Kordofan est limitrophe de la moudirieh du Bahr el Ghazal; si celle-ci était attaquée, il serait possible de lui envoyer rapidement des renforts par voie de terre, alors que les communications par eau, entre Khartoum et le Bahr el Ghazal, sont incertaines en raison des crues et des obstacles du Nil. De plus, de nombreux bédouins émigrent du Soudan méridional au Kordofan pour échapper à l'impôt et vice-versa; si les deux provinces n'en formaient plus qu'une seule, il serait facile de percevoir les impôts sur ces nomades récalcitrants. Enfin il se pourrait que l'une des régions vécût, un certain temps, dans l'aisance ou l'opulence, tandis que l'autre serait privée du nécessaire; en les unissant, chacune d'elles trouverait chez sa voisine ce qui lui manque; elles se compléteraient et leur administration deviendrait plus facile. En suggérant au Caire le projet d'unification, Ismaïl Ayoub pacha s'engageait d'ailleurs à verser régulièrement aux Finances les 4.000 bourses que le Kordofan leur envoyait chaque année. Il entretiendrait dans les deux régions réunies une force de 6 bataillons d'infanterie, 4 ou 5 compagnies de cavalerie irrégulière, une batterie d'artillerie, sans compter les soldats affectés aux services intérieurs de ces moudiriehs, en sorte qu'il serait facile, lorsque l'heure viendrait de marcher sur le Darfour, de compléter cette armée à 10.000 hommes. Instruit dans l'art militaire par les lectures qu'il avait faites, Ismaïl Ayoub pacha réclamait l'honneur de conduire les soldats du Khédive à la conquête de ce pays. Après avoir rappelé l'exemple des Russes qui poussaient avec persévérance leurs conquêtes en Asie, en dépit des obstacles que leur suscitaient les Anglais, il montrait combien la position des Égyptiens était plus favorable en Afrique. « Quant à nous, disait-il, nous n'avons devant nous dans toute l'Afrique aucun opposant ni concurrent, à moins que ce ne soit la petite Abyssinie et ses côtes; les tribus que nous rencontrerons n'emploient pas encore les armes à feu. Il est évident par conséquent que leurs forces s'épuiseront partout où elles seront en présence des soldats khédiviaux victorieux et exercés. De plus, les pays situés à l'ouest du Darfour jusqu'à l'Océan Atlantique, sont occupés par des États qui sont tous islamiques. Ces pays ne tarderont pas à se complaire dans l'état de civilisation et à s'habituer au gouvernement égyptien. Car on sait que parmi les habitants du Hedjaz,

il en est qui visitent ces pays en prétendant être des nobles. Partout où ils se rendent, ils sont bien reçus et on leur offre de nombreux cadeaux, afin qu'ils quittent le pays contents. » Bref le Soudan, avec ses possibilités de conquête, était susceptible de devenir une pépinière de jeunes soldats et d'officiers habitués à la guerre et à ses dangers, comme le Caucase l'est devenu pour les Russes et l'Algérie pour les Français. En conclusion, Ismaïl Ayoub pacha, tout en se déclarant prêt à réduire ses forces militaires pour équilibrer le budget ou à maintenir l'armée à son effectif actuel, opinait en faveur d'une augmentation des effectifs de l'armée du Soudan méridional par la réunion à cette province de la moudirieh du Kordofan [1].

Cette importante communication dévoile tout un plan d'impérialisme africain destiné à réunir sous le sceptre du Khédive les royaumes islamiques de ce continent. Dès l'année 1866, on l'a vu, le vice-roi avait songé à s'emparer du Darfour [2]; mais le danger qu'offrait le voisinage de l'Abyssinie l'avait alors détourné de cette conquête. Le projet cependant n'avait pas été perdu de vue, puisqu'en août 1872, Ismaïl Ayoub pacha en reprit la discussion avec le Ministre de la Guerre. L'impérialisme égyptien, qui se manifestait d'une part sur les rives de la mer Rouge et dans le golfe d'Aden, qui poussait d'autre part sir Samuel Baker jusqu'aux lacs équatoriaux, cherchait à s'ouvrir une troisième voie d'expansion vers l'ouest dans la direction du Tchad. Le Khédive sentait grandir sa force et son ambition. Le bataillon égyptien qu'il avait promis d'envoyer au Soudan quitta effectivement l'Égypte [3]. Au mois de mai 1873, il ordonna de créer au Soudan un nouveau bataillon de soldats nègres, dont les officiers et les sous-officiers seraient envoyés d'Égypte [4]. Ce bataillon devait être

[1] A. A. Carton 49, *Maïa Sanieh*, pièce 409. Lettre officieuse d'Ismaïl Ayoub pacha au mihradar, 30 janvier 1873.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 318.

[3] C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer d'une lettre du Ministre de la Guerre à Ismaïl Ayoub pacha, en date du 9 avril 1873, dans laquelle il l'avise de l'envoi au Soudan du binbachi Mohamed Gabr effendi et du sagh kolaghassi Ahmed Effat effendi, désignés tous deux pour faire un stage de six mois dans ce bataillon (A. A. Reg. 2873, *Gahadieh*, pièce 47, p. 88).

[4] A. A. Reg. 1, pièce 33, p. 78. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 16 mai 1873.

formé avec les esclaves confisqués aux traitants. Mais le moudir général jugeant que cette mesure prendrait beaucoup de temps, procéda autrement : il chargea les moudirs de sa province de lui fournir un millier d'individus, dans un délai de deux mois. Jadis, en pareille circonstance, Moussa pacha avait autorisé les moudirs à déduire de l'impôt une somme de 500 piastres pour chaque recrue fournie à l'armée [1], et, en exécution de cet ordre, le moudir du Sennar avait, du temps de Momtaz pacha, recruté 734 hommes pour compléter les effectifs du 1er régiment soudanais. Ismaïl Ayoub pacha proposa bien de lui en tenir compte pour le paiement des impôts, mais par contre il décida qu'aucune gratification ne serait accordée pour les 1.000 recrues dont il avait maintenant besoin, parce qu'il désirait « habituer les habitants à fournir des recrues pour l'armée sans gratification » [2]. Le Khédive approuva cette sage disposition [3]. Par ailleurs, la moudirieh de Khartoum possédait deux compagnies de bachi-bouzouks; l'une celle de Ahmed agha Abou Zeid, formée de 300 soldats turcs, était établie en permanence chez les Choukrié afin de percevoir l'impôt et de prévenir les querelles des Arabes : l'autre, celle de Kanbal agha, formée de 300 Chaïghié, se trouvait établie sur la frontière séparant les moudiriehs de Khartoum et de Sennar, afin d'empêcher les querelles entre les Arabes Rifaa Hawa, qui dépendaient de la moudirieh de Sennar, et les habitants du kism du Fleuve Blanc, dépendant de la moudirieh de Khartoum. Ainsi aucune troupe irrégulière ne séjournait au siège de la moudirieh; cependant le besoin s'en faisait sentir pour poursuivre les soldats soudanais en fuite, entreprendre des missions importantes et protéger le dépôt de munitions, les soldats d'infanterie régulière se montrant inaptes à couvrir rapidement de grandes distances

[1] Cette mesure avait été approuvée par un ordre supérieur du 2 juin 1863, en ce qui concerne les recrues provenant des montagnes de Fazogle et de Foung, du pays des Chillouk et des Dinka (cf. t. III, 1re partie, p. 112), mais Moussa pacha avait étendu la mesure à toutes les moudiriehs sans exception.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 56, p. 113. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 3 juillet 1873. On a vu en effet à quels abus donnait lieu ce mode de recrutement (cf. t. III, 1re partie, p. 115-117).

[3] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 21, p. 77. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 5 septembre 1873.

dans le désert. Ismaïl Ayoub pacha demanda en conséquence à former une nouvelle compagnie de 300 bachi-bouzouks, moitié cavaliers et moitié méharistes, dont le commandement serait confié à Arnaout Soliman agha, qui recevait un traitement de P.T. 3.000 par mois. On ne pourrait, ajoutait-il, se dispenser des services de ces compagnies que lorsque les habitants seraient plus civilisés et la perception de l'impôt devenue plus facile [1]. Le Khédive se rendit à ces raisons et approuva la mesure [2]. Les renforts qu'il avait envoyés d'Égypte, la formation ordonnée par lui d'un nouveau bataillon au Soudan, montrent qu'il partageait les idées que lui avait soumises Ismaïl Ayoub pacha relativement à la conquête du Darfour.

CULTURE DU COTON.

Comme son prédécesseur, Ismaïl Ayoub pacha porta son attention sur la culture du coton. En 1872, malheureusement, les éléments atmosphériques se combinèrent avec la paresse naturelle des habitants pour entraver cette culture. Les pluies furent peu abondantes dans les moudiriehs de Khartoum et de Sennar, et l'essai de culture entrepris dans ces régions ne réussit pas, alors qu'il donna de bons résultats à Fachoda. Par contre, les essais entrepris sur les terrains irrigués par sakiehs, ou situés sur les bords du fleuve, aboutirent à un succès complet. Cependant, bien que ces terres fussent favorables à l'agriculture, les habitants étaient si arriérés qu'ils n'en cultivaient qu'une faible partie. En conséquence, Ismaïl Ayoub pacha écrivit aux moudirs de déployer leurs efforts pour encourager les habitants à établir des sakiehs sur les terres, à raison d'une sakieh pour 8 feddans, et d'en consacrer une large part à la culture du coton. Un

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 60, p. 117. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 12 août 1873. Cependant, quelques jours plus tard, le pacha s'étant aperçu que l'argent manquait pour former la nouvelle compagnie, proposa de réduire à 200 l'effectif des compagnies d'Ahmed agha Abou Zeid et de Kanbal agha, pour former la 3e compagnie avec les 200 hommes ainsi économisés. Le traitement de Soliman agha, nommé sersawari de la nouvelle compagnie, serait fixé à P.T. 2.000 par mois (A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 63, p. 3. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 19 août 1873). C'est cette dernière mesure qu'approuva le Khédive le 30 septembre 1873.

[2] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 2, p. 4. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 30 septembre 1873.

délai d'une année leur était accordé à cette fin. Passé ce délai, le moudir général exproprierait les terrains sur lesquels des sakiehs n'auraient pas été établies et les remettrait aux individus qu'il jugerait les plus aptes à les cultiver. Dès que ceux-ci auraient établi des sakiehs et développé la culture, il leur ferait remettre un titre de propriété. Par ailleurs, le pacha engagea les propriétaires de terrains non pourvus de titres de propriété officiels, à s'en faire délivrer par le tribunal charéi [1].

PROPRIÉTÉ DU SOL ET IMPÔT SUR LES TERRES.

Au Soudan, le gouvernement khédivial était en principe le seul propriétaire du sol en vertu du droit de conquête. En fait les terres se trouvaient détenues de père en fils par les indigènes, sans que la plupart d'entre eux possédassent de titres ou de documents attestant leurs droits sur le fonds. Au temps des anciens rois indigènes, les terres avaient été distribuées comme des faveurs; chaque bénéficiaire avait reçu un document portant le cachet du prince; ce document était demeuré entre ses mains jusqu'à sa mort, pour passer ensuite à ses héritiers; mais il était impossible d'en prouver l'authenticité. Après la conquête égyptienne [2], lorsque les habitants désiraient cultiver des terres en friche, ils présentaient une requête au gouvernement; une fois l'autorisation accordée et l'amendement du sol entrepris, ils devenaient tenanciers de la terre, ce qui leur conférait un droit sur le fonds [3]. La vente des terrains était constatée par un

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 24, p. 53. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 18 décembre 1872.

[2] Dans son ouvrage *Le Nil, le Soudan et l'Égypte* (Paris 1891), p. 106, M. Chélu fait observer «que le climat torride du Soudan s'opposant à ce que les hommes venus du Nord puissent s'occuper de travaux agricoles, ceux-ci ne tentèrent aucune usurpation territoriale.» Rien ne fut donc changé par la conquête égyptienne à la propriété du sol. «Après la fondation de Khartoum, ajoute M. Chélu, et quand les pouvoirs publics furent organisés, la majeure partie des détenteurs de terre se firent délivrer des hodgets, titres réguliers de propriété par le Mehkemeh du Soudan... Les propriétaires qui s'abstinrent n'en continuèrent pas moins à cultiver en paix le champ occupé par leur famille depuis plusieurs générations.»

[3] D'après Chélu, seules les terres des *gezaïr* et des *gourouf,* qui étaient cultivées chaque année, pouvaient devenir la propriété de leurs détenteurs. Il n'en était pas de

document rédigé par un fiki [1] de la région; il était rare de trouver un titre charéi [2] entre les mains des habitants qui, jadis, n'en prenaient aucun soin; les seuls titres de propriété de ce genre existant actuellement n'avaient été distribués que tout récemment.

Les terrains pouvaient également être pris en location, et, en ce cas, le propriétaire percevait le dixième de la récolte sur les terrains arrosés par les pluies. Quant aux terrains irrigués par sakiehs ou situés au bord du fleuve, leur location donnait lieu à un accord entre le locataire et le propriétaire qui percevait la moitié, le tiers ou le quart de la récolte selon le degré de fertilité du sol.

En ce qui concerne l'impôt, celui-ci fut tout d'abord établi sur le « degré de richesse » du propriétaire. Mais lorsque le vice-roi Saïd pacha visita le Soudan, il abolit cette mesure et fit établir l'impôt sur les terrains, c'est-à-dire par feddan. Comme l'étendue des terres cultivables était très vaste et que ces terres étaient en majorité arrosées par les pluies, les habitants, pour se soustraire au paiement de l'impôt, délaissèrent les terrains arpentés situés près des lieux habités; ils trouvèrent dans des régions plus éloignées des terres fertiles et bien arrosées qu'ils mirent en culture, dans la proportion tout juste nécessaire d'ailleurs pour subvenir à leurs besoins. Il en résulta que le gouvernement ne perçut plus l'impôt sur les terrains arpentés et l'arriéré atteignit, de ce fait, environ 33.600 bourses. En présence de cette situation, l'ancien gouverneur Moussa pacha abolit la mesure de Saïd pacha et rétablit l'impôt sur les

même : 1° des terres *selouka*, qui se trouvaient éloignées du Nil et arrosées seulement par les pluies torrentielles du kharif; 2° des terres *nakda* qui désignaient les terrains bas où s'accumulent les eaux d'inondation et celles de la pluie. On en cultivait les parcelles qui se découvraient lorsque le soleil faisait évaporer une partie de l'eau accumulée à leur surface. Le rendement des terres *nakda* était supérieur aux autres, mais elles ne pouvaient être cultivées que par les noirs, réfractaires aux fièvres paludéennes; 3° les terres *atamir* ou *k'hala* qui désignent les terrains éloignés des hallalat c'est-à-dire des petits villages. Lorsqu'ils se trouvaient arrosés par la pluie, les parties alluviales se cultivaient en doura et les sablonneuses en doukhn. Les terres *selouka*, *nakda* et *atamir* étaient cultivées ou laissées en friche par les habitants des villages voisins, suivant leurs besoins ou leur caprice (cf. Chélu, *op. cit.*, p. 107).

[1] Homme versé dans la connaissance du droit.

[2] Titre émanant d'un tribunal.

particuliers; cet impôt variait suivant le nombre des habitants de chaque localité et leur degré de richesse et d'aptitude à la culture. Le nouveau système fonctionna d'une manière satisfaisante, chacun cultivant la partie qui lui convenait et l'irriguant par sakieh ou se contentant des eaux de pluie, alors que le gouvernement percevait l'impôt sur sa personne. En cas où un habitant décédait sans héritiers, un autre cultivateur prenait ses terrains et payait au gouvernement l'impôt établi sur la personne décédée.

Tels sont les renseignements que, sur une demande du Conseil privé, Ismaïl Ayoub pacha adressa au Caire sur le mode de tenure des terres et la perception de l'impôt au Soudan[1]. Une commission comprenant Chahine pacha, Giaffar Mazhar pacha et Momtaz pacha fut alors nommée pour délibérer sur ces questions. Les commissaires présentèrent un rapport dans lequel ils examinaient successivement les mesures à prendre pour développer la culture du coton au Soudan, les moyens propres à permettre l'égrenage, le pressage et l'envoi de cette récolte en Égypte, les markaz où les égreneuses et les presses devraient être établies. Ils furent également d'avis d'engager les habitants à augmenter le nombre de leurs sakiehs, à amender leurs terres et à les cultiver. Ils n'approuvèrent pas l'établissement de l'impôt sur les terrains dans les moudiriehs de Khartoum et de Sennar, cet impôt devant, selon eux, continuer à être levé sur les particuliers jusqu'à ce que les terres fussent amendées et les cultures augmentées. Pour les autres moudiriehs du Soudan et les gouvernorats du littoral de la mer Rouge, ils furent d'avis de maintenir provisoirement la méthode d'imposition adoptée dans chacun d'eux. Enfin, en ce qui concerne les suggestions d'Ismaïl Ayoub pacha, relativement aux titres de propriété qu'il y aurait lieu de délivrer aux propriétaires qui en feraient la demande, ils formulèrent l'avis que la rédaction de ces titres eût lieu conformément à la loi sur les terrains et aux circulaires y relatives précédemment envoyées au Soudan.

Momtaz pacha, membre de la Commission, formula de son côté quelques observations complémentaires. Il ne voyait pas pourquoi la moudirieh du Kordofan et le gouvernorat de Massawa n'entreprendraient

[1] A. A. Reg. 283, *Meglis khoussoussi*, pièce 3, p. 136. Ismaïl Ayoub pacha au Conseil privé, 6 juin 1873.

pas la culture du coton, et il désirait que des instructions leur fussent transmises à cet effet. Cette culture, disait-il, pourrait être également entreprise dans les mechras situés entre Fachoda et Gondokoro, où les terrains sont fertiles et les pluies abondantes; leurs habitants y gagneraient en civilisation et tireraient, comme les moudirs, un grand revenu de leurs terres. Quant aux machines d'égrenage à établir aux sièges des moudiriehs, leur puissance avait été limitée à un chiffre compris entre 4 et 8 chevaux en raison des difficultés du transport; comme chaque machine requérait les services d'un ingénieur, Momtaz pacha était d'avis d'y établir des machines de 20 chevaux qui seraient transportées en pièces détachées. En prenant soin des régions du Soudan, concluait-il, on pourrait dès maintenant réaliser des recettes montant à 20 millions de livres, et ces recettes ne pourraient que s'accroître lorsque la construction du chemin de fer sera terminée. Les observations de Momtaz pacha furent transmises à Chahine pacha qui les trouva hors du sujet, et le rapport fut transmis tel quel au Conseil privé qui exprima l'avis de s'y conformer [1].

En fait, la récolte de coton, au cours de l'année 1289 [2], atteignit seulement, dans les moudiriehs de Khartoum et de Sennar, le chiffre de 3.000 cantars, dont 1.500 furent acceptés par le gouvernement, au titre de l'impôt, à raison d'un napoléon par cantar [3]. Le restant de la récolte fut vendu par les cultivateurs à des prix variant entre P.T. 60 et 70 le cantar. En présence de ce résultat satisfaisant, les habitants décidèrent de développer cette culture au cours de l'année suivante. Ismaïl Ayoub

[1] A. A. Reg. 1874, *Maïa Sanieh,* pièce 9, p. 18. Le Conseil privé à la Maïa, 2 octobre 1873. — Ce rapport porte l'annotation suivante : «Soumis à Son Altesse qui ordonna de suspendre la question. A son arrivée (octobre 1873), Munzinger bey s'entretint de la question avec Son Altesse, et il fut dit de la suspendre de nouveau. Après plusieurs rappels, le mihradar de Son Altesse ordonna de la classer, Gordon pacha ayant été nommé gouverneur général du Soudan et devant examiner lui-même les questions y afférentes. Aucune correspondance n'étant parvenue à ce sujet de Son Excellence, ce rapport fut classé au mois de chawal 1295 (octobre 1878).»

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1872.

[3] Ce coton, explique Ismaïl Ayoub pacha dans une lettre du 25 décembre 1873, fut vendu par le gouvernement au prix de P.T. 60 à 70 le cantar. Les marchands qui l'achetèrent, l'envoyèrent au Caire et réalisèrent un gain sur sa vente (A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 48. Lettre à la Maïa, 25 décembre 1873).

pacha faisait observer toutefois que les commerçants étant peu nombreux à Khartoum, il se pourrait fort bien que les habitants ne trouvassent pas d'acheteurs pour leurs récoltes; il demanda en conséquence à la Daïra d'envoyer de 3 à 4.000 livres pour procéder à des achats de coton qui seraient faits par son inspecteur. Quant à la moudirieh du Fleuve Blanc, elle avait produit 312 cantars; encore n'était-ce pas en totalité du coton pur, mais un mélange de coton local et de coton égyptien. Comme le transport de cette récolte à Khartoum aurait été onéreux et qu'elle n'y aurait pas trouvé d'acquéreur, le moudir général autorisa le vékil de la moudirieh à la vendre sur place au prix de P.T. 45 le cantar [1]. Ainsi la mesure qui fixait, pour le cantar de coton accepté en paiement de l'impôt, un prix variable selon la région, constitua, au Soudan méridional, une sorte de prime à la production qui, dans le cercle restreint de la culture de cette province, produisit l'effet bienfaisant et stimulateur que s'en était promis le Khédive [2].

DESTRUCTION DU SUDD.

La barrière végétale, connue sous le nom de sudd [3], avait, on l'a vu, forcé Sir Samuel Baker à prendre en 1870 le détour du Bahr el Zeraf pour atteindre le Bahr el Djebel; elle constituait un obstacle qui coupait les communications entre Khartoum et Gondokoro, et rendait aléatoire le maintien de la puissance égyptienne dans la province équatoriale. Inquiet

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 53, p. 110. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 30 juin 1873. Le Khédive décida de prélever la somme de 3 à 4.000 livres «sur les moudiriehs prospères» du Soudan (cf. A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 19, p. 17. Le mihradar à Ismaïl Ayoub pacha, 5 septembre 1873).

[2] Aussi Ismaïl Ayoub pacha proposera-t-il plus tard de l'étendre aux moudiriehs de Dongola et Berber, et de fixer pour ces régions le prix du cantar de coton à P.T. 70, à l'exemple de Khartoum. «La perception de l'impôt sera plus rapide, écrivit-il; le nombre des sakiehs augmentera et les habitants qui s'étaient dispersés reviendront à leur pays natal» (A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 48. Lettre à la Maïa, 25 décembre 1873).

[3] Sur le sudd, formé principalement par les papyrus et oum-souf arrachés aux marais qui bordent le Bahr el Djebel en amont du lac No, on trouvera d'utiles renseignements dans le *Blue Book Egypt* no. 2 (1901), qui contient un rapport de Sir William Garstin (cf. p. 34 et suiv.).

sur le sort de Sir Samuel Baker, le Khédive, en février 1873, donna l'ordre à Ismaïl Ayoub pacha de s'attaquer à l'obstacle et de dégager le fleuve. Le 4 mars 1873, le moudir général quitta Khartoum pour remplir cette mission. Il prit avec lui deux experts, dont l'un nommé Mohamed Taha, ex-employé d'Agad, avait passé souventes fois dans ces régions, avant et après l'obstruction du Nil, et possédait des connaissances exactes sur le sudd, tandis que l'autre, nommé Mohamed Omar, précédemment employé à la moudirieh de Fachoda, connaissait parfaitement le pays. Le moudir général emmenait également deux ingénieurs pour lever les plans du barrage végétal, le binbachi Ibrahim Raafat officier d'état-major, le sous-directeur du service sanitaire en qualité de médecin de la mission, un commis, un canon de montagne, 10 artilleurs, le même nombre de fantassins, 8 cavaliers bachi-bouzouks et 7 cawas. La partie obstruée du fleuve se trouvant dans la région habitée par les Nouer encore insoumis, Ismaïl Ayoub pacha comptait prendre en passant à Fachoda quelques troupes pour protéger l'opération. Il emportait aussi les instruments et outils pour couper les herbes touffues qui foisonnent dans le sudd, 200 fusées, 50 pièces d'artifice, 20 soldats musiciens «pour faire montre du prestige du gouvernement», ainsi que divers cadeaux tels que verroteries, cuivre, drap rouge, qui lui serviraient à «gagner les cœurs de ces peuples sauvages», à obtenir leur aide aux travaux et à se procurer la viande nécessaire aux soldats. Si le pacha trouvait qu'il était possible de dégager le sudd dans l'espace de dix à douze mois, il entreprendrait le travail, s'installerait à terre et ferait construire des bâtiments pour loger les soldats ainsi que des fortifications légères pour protéger le campement. Ce point deviendrait alors le centre des opérations et serait relié par eau à la moudirieh de Fachoda. Si, par contre, il constatait l'impossibilité absolue d'entreprendre cette opération, il rendrait compte à la Maïa. Le prix des articles et objets emportés par lui s'élevait à P.T. 42.348 [1].

En passant à Fachoda, le moudir général choisit trois compagnies sur les onze qui s'y trouvaient et les embarqua à destination du sudd. Il recommanda au vékil de la moudirieh, qui était en même temps binbachi des

[1] A. A. Reg. 1964, *Maïa Sanieh*, pièce 41, p. 72. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 2 mars 1873. Le départ du moudir général fut également signalé par le consul Hansal (cf. F. O. 78-2283. Stanton à lord Granville, 5 mars 1873).

troupes, de ne pas disperser celles qui lui restaient, de les tenir groupées autour du markaz, et d'attendre son retour pour prendre des mesures en vue d'arrêter le mek El Ganek, roi des Chillouk, qui, après avoir osé tuer 75 soldats sous l'administration de l'ancien moudir, se tenait actuellement caché. L'état sauvage des habitants de la moudirieh commandait également la plus grande prudence [1].

Selon ses prévisions, Ismaïl Ayoub pacha ne réussit pas à délivrer le fleuve de son obstruction dans une seule campagne. Il réussit cependant à en détacher une grande partie, non sans perdre six bâtiments qui disparurent, entièrement submergés par la masse de végétation qui se détacha brusquement du sudd [2]. Le travail fut repris au début de 1874. Cette fois l'obstacle céda sous l'effort. « La masse pesante et putréfiée de matières végétales, écrit le colonel Long [3], après trois semaines d'un travail infatigable, céda enfin aux efforts de la troupe. Plusieurs hommes succombèrent à la malaria, aux fièvres malignes, à la dysenterie; d'autres, quoique survivants, sont demeurés victimes du terrible ver de Guinée qui infeste l'eau et les marécages de ces rivières. Au moment où la masse compacte céda, une multitude d'hippopotames, dont la rivière est remplie depuis ce point jusqu'à sa source, furent entraînés dans une étreinte irrésistible, écrasés et mis en bouillie, tandis que l'air retentissait des *horribles mugissements que la terreur leur arrachait. Un bateau du Nil*, enlacé en même temps, disparut sous la masse mouvante qui, se désagrégeant plus loin, fut emportée graduellement par le courant. » Au dire du colonel Mason, la destruction du sudd causa la perte de 25 nuggars et provoqua des avaries à deux vapeurs, mais ne coûta aucune vie humaine [4]. Le Khédive témoigna sa satisfaction à Ismaïl Ayoub pacha pour l'œuvre accomplie [5].

[1] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 86. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 16 mars 1873.

[2] Cf. F. O. 78-2284. Baker à Stanton, Khartoum, 1er juillet 1873.

[3] Cf. Chaillé-Long bey, *L'Afrique centrale*, p. 21. Long passa à Khartoum en mars 1874 où il recueillit ces détails.

[4] Cf. Mason, *Notes of a voyage to the Albert Nyanza in 1877*, p. 14. Cet ouvrage existe en polycopie à la bibliothèque du Cabinet royal du palais d'Abdine.

[5] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 12, p. 44. O. S. au gouverneur du Soudan, 21 février 1874.

QUESTIONS DIVERSES.

A Khartoum, le moudir général du Soudan méridional acheva la construction du palais du gouvernement, entreprise par son prédécesseur; ce fut un bel édifice à deux étages, construit en briques avec parements extérieurs en pierre. Il convertit un large espace découvert en jardin public, où il comptait faire jouer la musique militaire. Il projetait également de construire un nouveau bazar. L'arsenal de Khartoum, avec ses machines à vapeur, ses tours, ses marteaux-pilons et ses perceuses, était doté de tout l'outillage nécessaire au montage et à la réparation des navires à vapeur, tandis que le yacht à vapeur du pacha, avec son élégant salon recouvert de satin bleu, se balançait mollement le long de la jetée [1].

Six Persans avaient été envoyés en exil à Khartoum du temps de Giaffar pacha; quatre d'entre eux exerçaient un métier pour vivre; les deux autres, Cheikh Aly et Mirza Hussein, se trouvaient sans travail. Comme ils étaient instruits et possédaient une belle écriture, Ismaïl Ayoub pacha proposa de les nommer professeurs de calligraphie à l'école de Khartoum, au traitement de P.T. 250 par mois [2]. Les consulats étrangers et l'église catholique de Khartoum expédiaient leur courrier gratuitement en Égypte avec celui du gouvernement : en octobre 1873, le Khédive mit fin à ce privilège [3]. Pour faciliter le commerce et l'échange de la correspondance entre Fachoda et Khartoum, le moudir général affecta deux vapeurs aux transports entre ces villes [4]. En novembre 1873, il annonça au Caire le décès de l'explorateur Miani [5]. Parmi les objets laissés par lui et envoyés

[1] Cf. Baker, *Ismailia*, t. II, p. 492. — Cosson, *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 227, 240.

[2] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 65, p. 63. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, ragab 1290 (août-septembre 1873). La proposition fut approuvée par le Khédive le 10 octobre 1873 (Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 4, p. 4).

[3] A. A. Reg. 1871, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 1. La Maïa à Ismaïl Ayoub pacha, 24 octobre 1873.

[4] A. A. Reg. 1964, *Maïa Sanieh*, pièce 41, p. 72. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 2 mars 1873.

[5] Miani mourut dans le pays des Monbouttu.

à Khartoum par Raouf bey, on trouva des documents, une enveloppe cachetée et une carte relative à son exploration, qui furent transmis au Caire. Quant aux autres objets, Ismaïl Ayoub pacha les distribua conformément au testament du défunt. Deux individus «d'une espèce curieuse» étaient arrivés à Khartoum en même temps; l'un mesurait 1 m. 11 de hauteur et l'autre 0 m. 98; ils paraissaient jeunes, mais le moudir général apprit qu'il existait dans leur région «des personnes de même taille, avancées en âge et possédant une barbe»; ces pygmées furent envoyés au Caire [1]. Huit personnes, dont l'identité ne nous est pas révélée, causaient de l'agitation au Soudan et incitaient les habitants aux troubles et aux désordres. Ismaïl Ayoub pacha demanda à les renvoyer en Égypte. Le vice-roi refusa; il prescrivit de les déférer au meglis du Soudan et, si l'accusation portée contre eux était prouvée, de les condamner à l'exil dans la région du Fleuve Blanc [2].

Le fonctionnement de la justice au Soudan laissait à désirer. Les justiciables, qui avaient des affaires pendantes devant les tribunaux, se plaignaient des présidents, des moudirs et des gouverneurs; ils les accusaient de partialité dans leurs enquêtes et demandaient que leurs procès fussent portés devant la Cour d'appel. Celle-ci, par contre, ne trouvait pas grâce devant Hussein bey Khalifa, moudir de Dongola et de Berber, véhément dans ses plaintes à l'égard des fonctionnaires qui y siégeaient; aussi réclamait-il la constitution d'un tribunal pour tout le Soudan, qui serait composé d'un président et de membres «expérimentés», et aurait son siège soit à Chendi, soit à Souakin, pour «la plus grande commodité de tous». A défaut de cette solution, il suggérait de détacher les tribunaux de Dongola et de Berber de la Cour d'appel du Soudan et de les rattacher au Meglis el Ahkam ou à quelque Cour d'appel de la Basse-Égypte. Le vice-roi approuva en principe la constitution d'un tribunal unique, dont le siège serait à Chendi et la compétence étendue aux affaires du Soudan méridional, aux moudiriehs de Berber et Dongola et du

[1] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 3, p. 24. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 27 novembre 1873.

[2] A. A. Reg. 1871, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 1. Khairy pacha à Ayoub pacha, 5 novembre 1873.

Kordofan, et il chargea le Conseil privé d'arrêter sa composition [1].

Les finances continuaient à donner de la tablature à Ismaïl Ayoub pacha qui, en septembre 1873, présenta ses propositions budgétaires pour l'année 1290 [2]. Les recettes atteignaient 35.115 bourses 95 piastres et 20 paras, les dépenses 34.610 bourses 438 piastres et 30 paras. Encore, parmi ces dernières, une somme de 1.435 bourses 491 piastres et 20 paras représentait-elle des allocations servies à des particuliers en vertu d'ordres supérieurs et n'offrait-elle pas un caractère de nécessité [3]. Pour la première fois, le budget se balançait, mais, faute de détails, nous ne savons pas comment ce résultat satisfaisant avait été obtenu.

RÉTABLISSEMENT DU HOKOUMDARIEH DU SOUDAN.

En dépit du zèle et de l'application qu'il mettait à remplir ses fonctions, Ismaïl Ayoub pacha était fort inquiet sur sa situation. Il se plaignait de ce que toutes les améliorations qu'il s'efforçait d'apporter dans son gouvernorat fussent dénaturées au Caire et s'attendait à être remplacé d'un jour à l'autre [4]. Ce pessimisme ne paraît pas avoir été justifié. Il semble au contraire que les idées présentées par le moudir général en vue de réunir à nouveau sous une seule direction certaines provinces du Soudan, aient fait leur chemin dans l'esprit du Khédive, puisqu'en décembre 1873 le vice-roi décida de rétablir le hokoumdarieh du Soudan. « La réunion sous une même direction de la plupart des moudiriehs du sud [5] et leur rattachement à un siège central entraînant des avantages considérables à tous les points de vue, manda-t-il à Ismaïl Ayoub pacha le 2 décembre 1873, je vous ai accordé le titre de gouverneur général et

[1] A. A. Carton 5, *Meglis khoussoussi*. Le Khédive au président du Conseil privé, 5 septembre 1873.

[2] Année financière commençant le 11 septembre 1873.

[3] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 3. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 22 septembre 1873.

[4] Cf. Cosson, *op. cit.*, t. II, p. 240. Cosson se trouvait à Khartoum en juin 1873.

[5] Il y a lieu de faire remarquer que Baker étant à cette époque rentré en Égypte, la province équatoriale relevait également depuis quelques mois du moudir général du Soudan méridional.

j'ai déféré à votre charge les deux moudiriehs de Kordofan et de Dongola [1]. J'espère que vous redoublerez de zèle et d'activité, qualités que nous vous avons connues jusqu'ici, et que vous déploierez vos efforts en vue d'exécuter les projets utiles pouvant entraîner le progrès de ce pays et la prospérité des habitants, car aucun des fonctionnaires qui ont été précédemment chargés d'administrer ces pays n'a pris soin de la condition de ces régions comme vous et Munzinger bey, et n'a recherché les mesures propres à les relever. Ils s'établissaient simplement dans ces régions et perdaient leur temps en tirant orgueil de leur titre de gouverneur général.

« Comme j'espère fortement que vous ne préférerez pas votre repos et votre intérêt particulier à l'intérêt général et que vous n'agirez pas comme vos prédécesseurs..., je vous ai confié le poste important de hokoumdar. Je vous demande en conséquence de surveiller à l'avenir et constamment les travaux et la situation des moudirs, de déployer par vous-même des efforts continuels et de leur insuffler un esprit de zèle, d'activité et de diligence. Comme ces moudiriehs doivent être réorganisées à la suite de leur rattachement à un même siège, ce qui en facilitera la direction, vous devrez élaborer les nouveaux arrangements requis à cette fin, en faisant cas de l'économie à réaliser et des mesures à prendre pour porter les revenus annuels du gouvernorat général à 30.000 bourses au moins, après déduction des dépenses. Vous nous enverrez ensuite ces arrangements [2]. »

Sans doute, par cette dernière phrase, le Khédive laissait-il entendre qu'en mettant fin au morcellement administratif du Soudan, il comptait

[1] Le texte ne mentionne pas la région de Berber, mais cette région fut également placée sous les ordres d'Ismaïl Ayoub pacha, comme le montre une lettre du Ministre des Finances à la Maïa Sanieh, en date du 4 janvier 1874, qui mentionne expressément ce rattachement. Hassan Hilmi bey fut nommé moudir du Kordofan et Moustapha Mourad bey moudir de Berber (A. A. Reg. 1874, *Maïa Sanieh*, pièce 63, p. 56. Le Ministre des Finances à la Maïa, 4 janvier 1874). Ni l'un ni l'autre de ces fonctionnaires ne rejoignirent d'ailleurs leurs postes : Moustapha Mourad bey fut nommé moudir de la Béhéra et la nomination de Hassan Hilmi bey rapportée (A. A. Reg. 1870, *Maïa Sanieh*, pièce 51, p. 45. Le mihradar de Son Altesse au Ministre des Finances, 11 janvier 1874).

[2] A. A. Reg. 2 (sans numéro), pièce 1, p. 16. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 2 décembre 1873.

retrouver une source de recettes qui lui échappait depuis plusieurs années et obtenir du nouvel hokoumdar une importante contribution annuelle au trésor égyptien [1]. Mais il est permis de croire que ce ne fut pas l'unique motif qui dicta sa décision. Les plans d'expansion et de conquête exposés par Ismaïl Ayoub pacha avaient dû trouver un accueil favorable au Caire et le Khédive voulait mettre le nouveau gouverneur général en mesure de les accomplir. Le pacha vit porter son traitement au chiffre de P.T. 15.000 par mois [2]. Cependant le Soudan oriental, qui comprenait la moudirieh du Taka et les gouvernorats de Massawa et de Souakin, échappait encore à son autorité; cette importante province resta confiée à Munzinger, le seul homme qui, avec lui, ait su faire, dans l'esprit du vice-roi, « œuvre constructive » au Soudan.

[1] Le Khédive venait également de décider que les provinces soudanaises supporteraient les dépenses relatives à la construction du chemin de fer du Soudan (cf. ci-après chap. XII).

[2] A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs*, pièce 1, p. 30. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 3 décembre 1873.

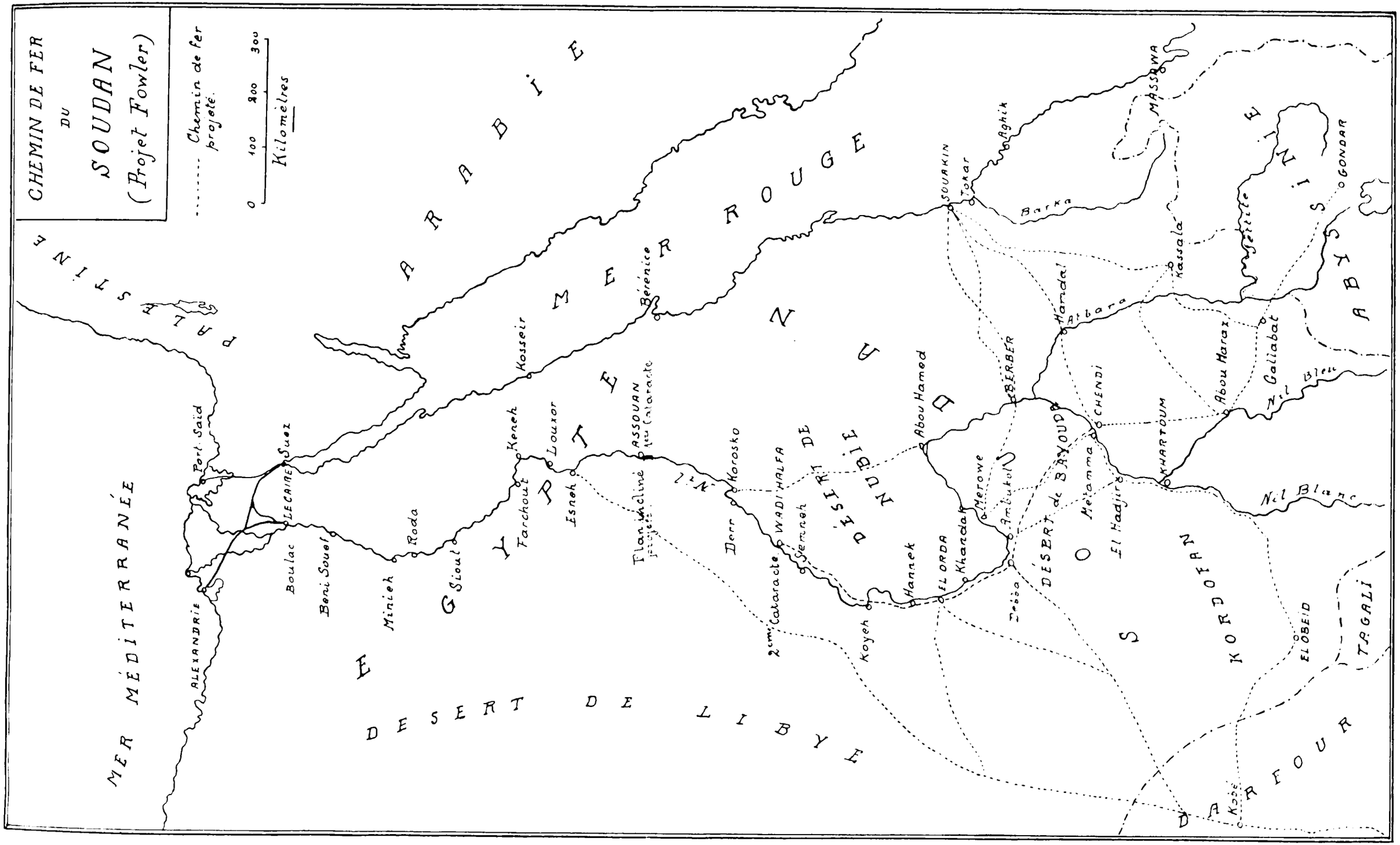
CHEMIN DE FER
DU
SOUDAN
(Projet Fowler)
Chemin de fer projeté.
0 100 200 300
Kilomètres
ARABIE
MER ROUGE
PALESTINE
MER MÉDITERRANÉE
EGYPTE
DESERT DE LIBYE
DÉSERT DE NUBIE
SOUDAN
DÉSERT de BAYOUDA
KORDOFAN
DARFOUR
ABYSSINIE
TAGALI
Port Saïd
Suez
LECAIRE
ALEXANDRIE
Boulac
Beni Souef
Minieh
Roda
Siout
Farchout
Keneh
Louxor
Esneh
Kosseir
Bérénice
ASSOUAN
1er Cataracte
Plan incliné projeté
Nil
Korosko
Derr
2me Cataracte
WADI HALFA
Semneh
Koyeh
Hannek
EL ORDA
Khandak
Merowe
Ambukol
Debba
Abou Hamed
BERBER
Hamdal
Atbara
Kassala
Barka
Aghik
Tokar
SOUAKIN
MASSAWA
Gettite
GONDAR
Abou Maraz
Gallabat
Nil Bleu
CHENDI
Metamma
El Hadjir
KHARTOUM
Nil Blanc
EL OBEID
Kobé

CHAPITRE XII.

CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES DU SOUDAN.

1. — CHEMIN DE FER DU SOUDAN.

LE PROJET FOWLER.

Des projets conçus par le Khédive en 1865 pour relier l'Égypte au Soudan, le chemin de fer avait été écarté en raison du coût trop élevé de sa construction [1]. Par contre, le projet Hawkshaw, qui visait à canaliser la cataracte d'Assouan [2], retint longtemps l'attention du vice-roi. A deux reprises, en janvier et avril 1866, il chargea Nubar de presser les ingénieurs anglais pour qu'ils commençassent les travaux [3]. Trois ans plus tard, en juillet 1869, il chargea de nouveau son ministre d'offrir à M. Hawkshaw la somme de 200.000 livres sterling pour procéder à l'exécution de son projet [4]. Mais M. Hawkshaw ne donna pas suite à ces ouvertures. Sans doute ce savant ingénieur s'était-il ravisé. « Je suis porté à croire, écrira plus tard un de ses confrères, que si M. Hawkshaw avait jamais visité Assouan [5], il aurait reculé devant les frais énormes et les

[1] Cf. t. III, 1re partie, p. 148 à 154.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 145 à 148.

[3] Cf. A. A. Reg. 297, *Maïa Sanieh*, dépêche 909. Le Khédive à Nubar, 9 janvier 1866. — A. A. Lettre d'Eram bey à Nubar pacha, le Caire, 17 avril 1866.

[4] A. A. Reg. 582, *Ordres supérieurs*, p. 19. Ordre à Nubar pacha, 22 juillet 1869. — On a vu que M. Hawkshaw avait évalué le coût de son projet à 250.000 livres sterling s'il était exécuté en Angleterre, et déclaré que la dépense pourrait être moindre en Égypte, en raison de la différence du prix de la main-d'œuvre.

[5] On a vu en effet que M. Hawkshaw avait délégué en Égypte, pour faire l'étude, deux ingénieurs et son propre fils; il n'y était pas venu lui-même (cf. t. III, 1re partie, p. 145).

conséquences qu'entraînerait l'enlèvement d'une grande quantité de rochers excessivement durs, tels qu'on en trouve en cet endroit. Il est impossible de préciser les frais d'une telle entreprise, ni le temps nécessaire à son achèvement [1]; l'on ne peut pas non plus prévoir l'effet qui serait produit sur le fleuve par ces travaux et ces changements de son lit [2]. » Telles sont vraisemblablement les raisons qui empêchèrent M. Hawkshaw de donner suite à un projet qui semble bien n'avoir été étudié que superficiellement.

En février 1871, le Khédive, sur la recommandation du prince de Galles [3], engagea à son service l'ingénieur anglais John Fowler, avec le titre d'ingénieur en chef du gouvernement égyptien et de la Daïra vice-royale. En vertu du contrat signé au Caire le 28 février 1871 [4], par Ismaïl Sadik pacha, Ministre des Finances, et M. Fowler, ce dernier s'engageait :

a) A donner ses avis sur la route exacte à suivre, les stations, les ponts de toute espèce à construire tant sur les canaux que sur le Nil, ainsi que tous autres arrangements nécessaires pour la construction, la pose et l'organisation des chemins de fer dans la Haute-Égypte, et à fournir les plans et dessins y relatifs;

b) A surveiller l'administration de tous les travaux sur ce tracé de chemin de fer, soit pose des rails, changements de voies, direction des locomotives, wagons, voitures et tout le matériel, ainsi que les ateliers de réparation. « Cette surveillance et cette direction seront remplies par M. Fowler personnellement aux époques qu'il se trouvera en Égypte, comme il est dit plus bas, et, en son absence, mais toujours sous sa responsabilité, par une personne de son choix compétente à l'accomplissement de toutes ces importantes attributions; »

c) A préparer et envoyer en Égypte tous les dessins, devis ou cahiers des charges, et indiquer toutes espèces d'arrangements à prendre par le gouvernement égyptien et par la Daïra de S. A. le Khédive, pour louer

[1] M. Hawkshaw avait parlé de deux années.

[2] Cf. *Soudan Railway.* Rapport de M. Fowler, janvier 1873, p. 16 de la version française.

[3] Cf. *The personal Papers of lord Rendel,* p. 36.

[4] Un premier projet de contrat, moins détaillé, avait été préparé le 20 février 1871 par Ragheb pacha, Ministre des Travaux publics.

ou pour donner l'exécution des travaux et du matériel à bail, soit en Angleterre, soit en Égypte;

d) A nommer et diriger les ingénieurs et les autres personnes qui seront chargés de l'exécution des travaux qui lui sont confiés dans tous leurs détails, jusqu'à ce que ces travaux soient terminés complètement et d'une manière satisfaisante;

e) A contrôler la construction du matériel roulant ainsi que tout autre matériel des chemins de fer dont la surveillance lui est confiée;

f) A se tenir à la disposition du gouvernement égyptien en Angleterre, ainsi qu'à celle de la Daïra de Son Altesse, pour être consulté en toutes choses, et notamment pour avoir encore des informations sur l'organisation des études plus complètes sur les cataractes du Nil et sur le Soudan;

g) A se rendre en Égypte et y passer un mois chaque année, pour inspecter et surveiller personnellement les travaux et l'organisation, ainsi que le personnel des employés qu'il aura choisi.

En échange de ses services, études, et pour le couvrir de ses frais de voyage entre l'Angleterre et l'Égypte, le gouvernement égyptien et la Daïra du Khédive s'engageaient à rémunérer M. Fowler à raison de 3.000 livres sterling par an, à partir du 1er mars 1871, à mettre à sa disposition, toutes les fois qu'il viendrait en Égypte pour son service, une maison «équivalente à celle qu'il occupait sur la route de Choubrah», à le rembourser des salaires et des frais pour les voyages des ingénieurs, et des frais pour les dessinateurs, ou à les payer directement aux intéressés sur ses indications. La durée du contrat était fixée à cinq ans [1].

Bien que M. Fowler dût agir comme ingénieur-conseil pour les travaux au sujet desquels le gouvernement égyptien et la Daïra vice-royale jugeraient bon de le consulter, il ressort de son contrat, comme d'une lettre adressée par le colonel Stanton à sa Cour, que sa tâche principale consisterait à préparer les plans d'un chemin de fer reliant le Soudan à la Basse-Égypte, et à examiner, corrélativement, les moyens d'améliorer la navigation du Nil ainsi que les travaux nécessaires pour permettre aux vapeurs et aux grandes embarcations de franchir la cataracte d'Assouan [2].

[1] A. A. Convention entre Ismaïl Sadik pacha, Ministre des Finances, et M. John Fowler, 28 février 1871.

[2] F. O. 78-2186. Stanton à lord Granville, Le Caire, 3 mars 1871.

Au dire d'un contemporain, M. John Fowler [1] n'était pas ce qu'on peut appeler un grand ingénieur, mais c'était un homme capable, de premier ordre lorsqu'il s'agissait de témoigner, dans les questions relevant de sa spécialité, devant les comités parlementaires, et, d'une manière générale, un promoteur judicieux et heureux de projets touchant à son art [2].

Au cours de l'année 1871, une correspondance directe s'établit entre le Khédive et lui. M. Fowler avait envoyé en Égypte un de ses ingénieurs, M. Clarke, pour examiner la cataracte d'Assouan; il préconisait, semble-t-il, de confier les travaux de construction de la voie ferrée à une compagnie privée. « Pour le chemin de fer du Soudan, lui répondit le vice-roi, je ne puis en confier la construction à une compagnie, avant que la question de la Réforme judiciaire ne soit résolue. Du reste, il faut d'abord faire les travaux pour le passage de la première cataracte, afin de permettre le transport du matériel. M. Clarke, votre ingénieur, qui vient de revenir d'Assouan, a dû vous envoyer des études à ce sujet. J'ai également fait vérifier les études qui ont été faites au delà de la seconde cataracte, et les ingénieurs que vous devez envoyer pour ce travail ne peuvent venir en Égypte que vers la fin du mois de septembre. Il faudra aussi beaucoup de temps pour organiser au delà de la seconde cataracte les compagnies d'ouvriers nègres qui devront faire les terrassements jusqu'à Khartoum; ces compagnies d'ouvriers une fois organisées et diciplinées, les travaux de terrassement prendront encore du temps. Tout cela, comme vous devez bien le penser, nous prendra au moins deux ans et je pense que d'ici là la question de la Réforme judiciaire sera terminée, et nous pourrons examiner à loisir ce qui conviendra le mieux : ou de donner la part du matériel à une compagnie ou d'achever la ligne du Soudan par le gouvernement en faisant un emprunt spécial sur cette ligne [3]. » Finalement, le Khédive prescrivit à M. Fowler d'envoyer ses ingénieurs en temps utile pour procéder à l'étude définitive du tracé pendant la saison d'hiver 1871-1872; le gouvernement commencerait les travaux et les poursuivrait jusqu'à ce que les circonstances lui permissent de constituer

[1] Plus tard Sir John Fowler.

[2] Cf. *The personal Papers of lord Rendel*, p. 37.

[3] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 27 avril 1871.

une compagnie pour les achever, si toutefois cette dernière solution se révélait plus avantageuse [1].

M. Fowler se mit alors en rapport avec M. Walker, l'ingénieur qui avait fait en 1865, pour le compte de MM. Waring Brothers, le premier tracé du chemin de fer du Soudan, et il obtint de lui tous les renseignements en sa possession. A la suite de cette consultation, M. Fowler déclara qu'il était nécessaire d'envoyer en Égypte une équipe composée de 16 ingénieurs européens, afin de pouvoir, au cours d'une seule saison, étudier les diverses routes et déterminer le tracé le plus économique. Ces ingénieurs quitteraient l'Angleterre au mois de septembre 1871; ils devraient trouver en Égypte, de la part des indigènes, toute l'assistance nécessaire à leurs travaux, dont la dépense était estimée par lui à 10.000 livres sterling environ [2]. Le Khédive agréa ces propositions [3]. L'équipe fut placée sous la direction de M. Graham, qui avait déjà acquis quelque expérience en Égypte. L'étude du tracé commencerait à Wadi Halfa, immédiatement en aval de la deuxième cataracte, et l'on suivrait, d'une manière générale, le parcours adopté par MM. Bray et Walker en 1865, en prenant soin de s'en écarter dans la mesure nécessaire pour adoucir les pentes et diminuer le plus possible les travaux d'art [4].

Les ingénieurs quittèrent le Caire pour le Soudan vers la mi-octobre 1871 [5]. En passant à Assiout, M. Graham rencontra le moudir du Soudan méridional et lui déclara que le terminus du chemin de fer serait à Chendi. Momtaz pacha éleva aussitôt des objections contre le choix de ce point et proposa de lui substituer Berber, afin, dit-il, « que les deux moudiriehs florissantes de Berber et du Taka pussent profiter du transport par voie ferrée [6]. » Au cours de son séjour au Soudan, M. Graham

[1] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 5 juin 1871.

[2] A. A. M. Fowler au Khédive, 14 juillet 1871. Une somme de 3.000 à 3.500 livres fut en outre accordée aux ingénieurs pour les défrayer de leurs dépenses relatives à l'aquisition de matériel de campement et de provisions de bouche.

[3] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 31 juillet 1871.

[4] A. A. M. Fowler au Khédive, 1er septembre 1871.

[5] A. A. Barrot bey à M. Fowler, 16 octobre 1871.

[6] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 1, p. 25. Le moudir du Soudan méridional à la Maïa, 17 octobre 1871.

poussa jusqu'à Khartoum et inspecta la région d'Abou Haraz, en vue d'examiner les possibilités du Soudan méridional en ce qui concerne la culture du coton; il demanda des précisions, à ce sujet, à Momtaz pacha, ainsi qu'un état des articles exportés annuellement en Égypte [1].

Pendant que ses ingénieurs travaillaient dans le Soudan, M. Fowler se rendit à Assouan, pour étudier la première cataracte. Il convia Sir William Armstrong, dont les avis en matière de travaux hydrauliques faisaient autorité, à venir l'y rejoindre, ainsi que l'ingénieur Rendel qui employa une partie de son temps à faire un levé topographique des lieux [2]. Tous les renseignements recueillis en Égypte et au Soudan furent envoyés en Angleterre pour y être dépouillés et critiqués attentivement. Pendant ce temps, le Khédive était tout à ses idées concernant la mise en valeur du Soudan. Il avait encouragé la publication, faite par M. John Manuel, membre de l'Institut d'Égypte, d'une grande carte du Soudan oriental et équatorial destinée à « suivre et aider à l'extension et au développement des opérations commerciales avec ces régions ». Deux éditions en furent faites, l'une en arabe, l'autre en français, « afin d'exciter à la fois dans les écoles égyptiennes et en Europe, le désir d'exploiter les richesses des immenses territoires africains. » Ces détails nous sont donnés par le journal officieux l'*Égypte* dont le rédacteur écrit encore : « Cette carte contient des indications qui touchent aux phénomènes physiques particuliers à chaque région, aux races variées de leurs habitants, à leurs précieuses productions, aux divers mouvements commerciaux propagés par les trafiquants et à leur direction vers les ports d'exportation. Rien n'a été oublié pour répondre aux vues du Khédive. Ce plan de propagande ne manque ni d'habileté, ni d'originalité [3]. » Propagande, également, l'interview que le vice-roi accorda le 10 août 1872 à M. Southwell, correspondant du *New-York Herald*, et que ce dernier rédigea sous forme de dialogue pour mieux frapper l'opinion publique de son pays :

Le correspondant. — Votre Altesse établira une communication avec le Soudan, par terre et non par eau?

[1] A. A. Reg. 1859, *Maïa Sanieh*, pièce 22, p. 53. Momtaz pacha à la Maïa, 8 janvier 1872.

[2] Cf. *The personal Papers of lord Rendel*, p. 37-38.

[3] Cf. le journal l'*Égypte*, numéro du 24 août 1872.

Son Altesse. — Précisément. Je ferai construire la route entre Wadi Halfa et Chendi en suivant le Nil jusqu'à Dongola et en franchissant le désert jusqu'à Chendi. Vous avez vu le Soudan et vous connaissez sa prospérité et ses ressources. Il est séparé de nous. Il s'agit de faire de notre mieux pour le développer. Pour cela il faut unir les deux pays par une route. Maintenant le Soudan est à une distance lointaine. Les sous-gouverneurs sont maîtres là-bas. Ils font ce qui leur plaît; ils sont plus despotiques qu'un prince dans la Basse-Égypte. C'est un des inconvénients qu'un chemin de fer seul peut faire disparaître.

Le correspondant. — Mais cela coûtera beaucoup d'argent?

Son Altesse. — Non : 4 ou 5 millions de livres sterling. Qu'est-ce que cela? Que sont 6, 8 ou 10 millions si vous obtenez des résultats? Je sais bien que c'est une folie de dépenser un million pour rien, mais souvenez-vous qu'il y a quelque chose dans le Soudan. Je ferai construire la voie, coûte que coûte. Ne croyez-vous pas que le Soudan vaille plus de £ 10.000.000?

« Voulez-vous savoir ce qu'il y a dans ce pays pour justifier ces 675 milles anglais de chemin de fer que j'ai l'intention de construire? Tous les produits des Indes peuvent croître dans ce pays et y être travaillés. Il y a des millions et des millions d'arpents de terre arable; le sol est vierge et une fois qu'il sera traversé par un chemin de fer, un commerce intérieur va naître et prospérer; les populations, maintenant éloignées et inconnues entre elles, vont se lier intimement et auront des intérêts mutuels; des relations générales vont s'établir; l'argent et la prospérité matérielle ne manqueront pas de s'ensuivre et alors vous verrez mon coin d'Afrique! Un chemin de fer va relier le Nil à la mer Rouge. Les mêmes causes qui ont amené la prospérité aux portes du plus humble fellah de la Basse-Égypte, l'amèneront dans le Soudan, quand une locomotive y sera établie, et les races que vous avez vues sauvages et pauvres deviendront, je l'espère, dans une dizaine d'années, une communauté prospère, unie.

Le correspondant. — Mais quelle sera la culture principale dans le Soudan? Le coton, la canne à sucre?

Son Altesse. — Ce seront spécialement le coton et la canne à sucre, le coton plutôt que la canne à sucre, et la culture, comme vous le savez, a déjà commencé avec un succès surprenant.

Le correspondant. — Quelle est la population au sud du Soudan? On prétend qu'il y a 30.000.000 de noirs au Nil Blanc et latéralement dans l'intérieur.

Son Altesse. — Le professeur Schweinfurth m'a adressé un rapport dans lequel il disait qu'il n'y en avait que 7.000.000.

« Vous savez que j'ai changé le gouverneur de ce pays [1] et le gouvernement est très primitif. Tous les Égyptiens ont un préjugé contre le Soudan. Ils s'imaginent que je les y envoie pour me débarrasser de leur présence. Nos officiers aiment la capitale, elle est devenue très attrayante. Un railway fera disparaître ces illusions, et une fois achevé, le monde peut être sûr que je développerai le Soudan [2]. »

Pendant que le Khédive faisait ainsi connaître ses idées sur la grande œuvre en gestation, M. Fowler, à Londres, achevait ses plans et ses calculs. En janvier 1873, il présenta au Khédive un rapport dans lequel il examinait successivement le tracé à adopter pour le chemin de fer ainsi que les moyens de faire franchir à la batellerie fluviale la cataracte d'Assouan.

TRACÉ DU CHEMIN DE FER ENTRE WADI HALFA ET CHENDI.

Dans son rapport, M. Fowler s'attache tout d'abord à justifier le choix qu'il a fait des points terminus nord et sud de la voie ferrée. Il a fixé l'emplacement de la gare du sud à Metemma, village situé sur la rive gauche du Nil, en face de Chendi, comme étant le point le plus central et le plus convenable. « Ce village, écrit-il, est également éloigné de Berber et de Khartoum, c'est-à-dire à environ 160 kilomètres de ces deux villes; il constituera donc un centre admirable pour le grand commerce de grains, de coton et de sucre qui, selon toute probabilité, proviendra de ces localités et des vastes et riches plaines qui s'étendent au sud de Chendi. » « Chendi, ajoute-t-il, est aussi le point de rencontre des routes de caravane venant de Khartoum et du district du Nil Blanc; de Hamdal,

[1] Deux jours plus tôt, en effet, le Khédive avait désigné Ismaïl Ayoub pacha pour remplacer Momtaz pacha.

[2] Cf. le journal *Le Nil* qui, dans son numéro du 14 novembre 1872, a reproduit cet interview.

de Souakin et de la mer Rouge; d'Abou-Haraz et du Nil Bleu. » La navigation du fleuve entre Berber et Khartoum est interrompue, il est vrai, pendant deux mois de l'année environ, par un rapide situé près d'El Hadjir et par quelques rochers près du confluent de l'Atbara, mais M. Fowler a appris que des ordres ont déjà été donnés pour faire disparaître ou, tout au moins, pour diminuer ces obstacles.

Du côté du nord, lorsque les difficultés que présente la première cataracte auront été surmontées, il y aura par eau, une communication continue et n'exigeant aucun transbordement entre Wadi Halfa et la Basse-Égypte. L'emplacement de la gare du Nord peut donc être fixé en un point quelconque au nord de Wadi Halfa, ce qui laisse le choix entre deux routes.

L'une commence à, ou près de Korosko, située à 140 kilomètres environ au nord de la seconde cataracte, traverse le désert de Nubie jusqu'au Nil qu'elle atteint à Abou Hamed, et suit la rive du fleuve jusqu'à Chendi. L'autre commence à Wadi Halfa, au pied de la seconde cataracte, et longe le cours du fleuve jusqu'à Ambukol, d'où elle traverse le désert de Bayouda pour aboutir à Metemma. « Il suffira d'un examen superficiel, écrit M. Fowler, pour voir que la dernière de ces deux routes est, sous tous les rapports, la plus avantageuse pour la construction d'une ligne de chemin de fer.

« En adoptant Wadi Halfa comme point de départ, non seulement on met à profit la navigation entre Korosko et Wadi Halfa, sur une distance additionnelle d'environ 140 kilomètres, mais on dessert aussi le pays comparativement peuplé et fertile entre Hannek et le Vieux-Dongola; au lieu d'un désert de 380 kilomètres, l'on n'en traverse qu'un de 280, et le point de partage, ou point le plus élevé que l'on ait à franchir dans le désert de Bayouda, n'est que de 120 mètres au-dessus du niveau du fleuve, tandis qu'il est de 600 mètres dans le désert de Nubie. Les deux déserts diffèrent l'un de l'autre sous d'autres rapports très importants, le désert de Nubie n'étant qu'une plaine sauvage et rocheuse, traversée par des wadis profonds et où l'eau, dans les quelques puits qui existent, est saumâtre et n'est d'aucune utilité pour les locomotives, tandis que le désert de Bayouda est un pays comparativement plat, où l'eau est abondante et bonne, où les arbres et les arbustes fourniront de la nourriture

aux chameaux et au bétail pendant la construction de la ligne, et, en grande partie, du combustible aux locomotives dans la suite.»

Le point de départ, l'extrémité et la route générale étant ainsi déterminés, il y avait lieu de décider si la ligne se dirigeant de Wadi Halfa vers le sud serait construite sur la rive droite ou sur la rive gauche du fleuve. Cette dernière présentait des difficultés occasionnées par la présence des sables mouvants : «Le sable mouvant sur la rive gauche du fleuve entre Wadi Halfa et Kohé, écrit M. Fowler, est évidemment dû à la position géologique de la couche inférieure du grès de Nubie et à la direction du vent prédominant, et par conséquent les quantités immenses que nous en trouvons doivent être considérées comme permanentes et irrémédiables. Si la ligne était exclusivement construite sur la rive gauche, on n'aurait pas à passer le fleuve, et on obtiendrait sans doute une ligne plus unie pour le chemin de fer. Les travaux qui seraient nécessaires sur la rive droite ne sont cependant ni très grands ni coûteux, et l'on peut en faire une évaluation exacte; tandis que sur la rive gauche les difficultés et les dépenses occasionnées par les travaux de résistance aux sables mouvants pourraient devenir incalculables, considération que je trouve prévue par tous ceux qui connaissent ce district. Je me suis donc décidé en faveur de la rive droite, de Wadi Halfa jusqu'auprès de Kohé, et j'ai choisi un emplacement pour une gare près de Wadi Halfa, dans un endroit où les rives et le terrain sont favorables à la construction de quais, de hangars, de magasins et de dépôts.»

La voie ferrée construite sur la rive droite devant ensuite passer sur la rive gauche, en quel point franchirait-elle le Nil? Près de Kohé, le cours du Nil est obstrué par un banc de roches irrégulières qui s'étend à une distance considérable dans le fleuve, et qui est coupé au milieu par un chenal naturel profond. Ces roches faciliteraient considérablement la construction d'un pont. Les calculs que fit M. Fowler lui montrèrent que, d'après la section du fleuve et de son lit rocheux, aucune difficulté ne serait occasionnée par la légère accélération de la vitesse du courant que provoquerait la construction des piles. L'ingénieur-conseil étudia d'ailleurs la solution alternative d'un bac à vapeur; la comparaison des évaluations auxquelles il parvint, le porta à recommander «sans hésitation» la construction d'un pont.

Pour franchir le désert de Bayouda, M. Fowler décida que la voie ferrée quitterait la vallée du Nil à Ambukol. En ce point, en effet, la rive

LE NIL À KOHÉ.

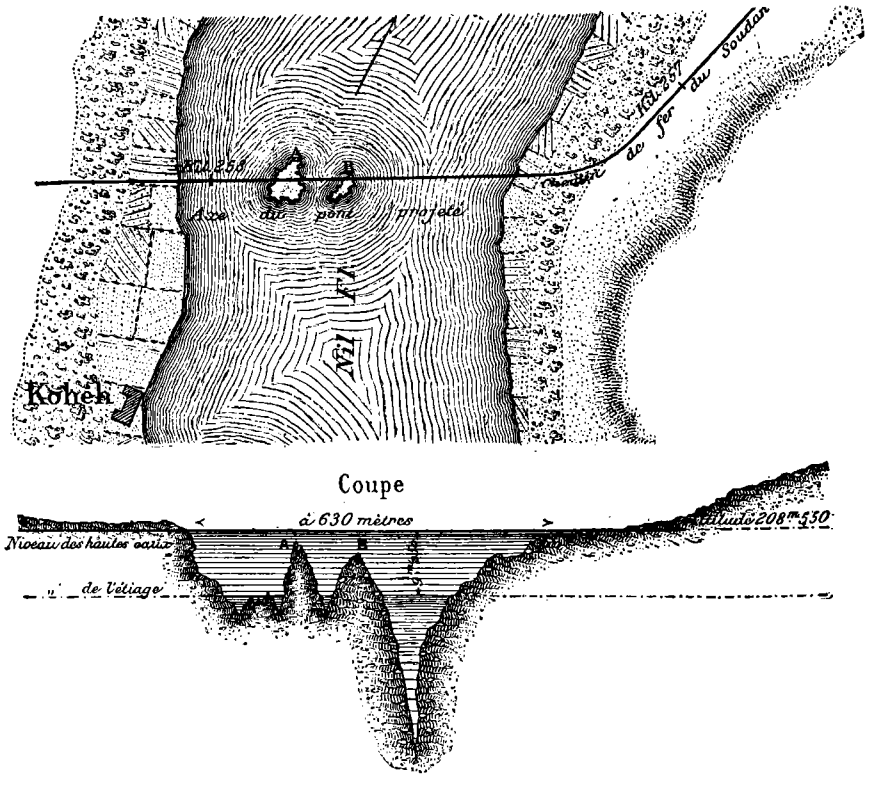

du fleuve ne change jamais et les bateaux peuvent charger et décharger leurs cargaisons quel que soit le niveau du fleuve. De plus, le grand Wadi Mokattam y débouche et fournit au chemin de fer une sortie facile de la vallée du Nil, pour gagner le premier sommet du plateau désertique par une pente aisée qui n'exige que de faibles travaux. Ces avantages disparaîtraient si l'on partait de Korti, village situé à quelque distance en amont d'Ambukol.

Ayant ainsi expliqué les raisons qui avaient déterminé le choix des points terminus, les principaux travaux et la route générale, M. Fowler

décrivait brièvement le tracé définitivement adopté. « Sa longueur, dit-il, est de 889 kilomètres, qui peuvent se partager en quatre parties :

	KILOMÈTRES.
1re partie : Wadi Halfa à Kohé (rive droite du fleuve).....	259
2e partie : Passage du fleuve.....	
3e partie : Kohé à Ambukol (rive gauche du fleuve).....	349
4e partie : Ambukol à Chendi (désert de Bayouda).....	281
TOTAL...	889

« La construction de la ligne entière poursuit-il, est une entreprise facile. Il n'y a ni tunnels, ni ponts importants à construire, excepté le pont qui traverse le Nil à Kohé. Partout où cela est praticable, la ligne bordera les villages et les terres cultivées le long des rives du Nil. Parfois elle s'enfonce dans l'intérieur au milieu des montagnes, afin d'éviter des travaux coûteux, parfois elle traverse des déserts pour abréger la route, évitant ainsi les principales sinuosités du fleuve. La longueur totale de la ligne est de 889 kilomètres, tandis que celle du Nil, entre ces mêmes points, est d'environ 1.300 kilomètres.....

« Partant donc de Wadi Halfa, nous atteignons bientôt le bas de la seconde cataracte et, après avoir serpenté en wagon parmi les rochers qui longent la rive du fleuve, nous arrivons, en une demi-heure environ, à la station proche de Sarras. Après l'avoir quittée, nous entrons dans le désert de Murrat, et pendant une seconde demi-heure nous suivons une route tortueuse et ondulée, bordée de montagnes rocailleuses qui s'élèvent de tous les côtés, et franchissons des gorges sauvages qui servent souvent de lit aux inondations tropicales; à la sortie du désert, nous arrivons à la station près d'Ambigol. Nous longeons maintenant la rive du fleuve; un grand nombre de rochers isolés, semblables à des pyramides, s'élèvent en face de nous; nous sommes forcés pour la seconde fois de faire un trajet dans le désert, où nous entrevoyons de temps en temps le Nil; et après avoir passé la station d'Akasha, nous gravissons pour la troisième fois les bords rocheux du désert. Ici les montagnes sont plus élevées qu'elles ne l'ont encore été; l'une surtout, sur la rive opposée du Nil, est remarquable pour ses flancs arrondis et sa cime de grès en saillie. Revenue sur la rive du fleuve, la ligne longe les villages et les petits terrains

cultivés, et dépassant la station d'Ammara, traverse le pont du Nil à Kohé, environ quatre heures après notre départ de Wadi Halfa.

« Après avoir quitté Kohé et le fleuve, un trajet d'environ une heure de durée à travers les ravins ondulants et les plaines sablonneuses du désert, nous ramène au Nil, près de la station des caravanes de Fakir Bender. En continuant notre route au bord des terres cultivées sur la rive du fleuve, dans un pays où des villages, situés au milieu de plantations de palmiers, font contraste avec la stérilité de quelques régions que nous venons de traverser, nous arrivons à la capitale du district, ou Nouveau-Dongola. Notre chemin longe maintenant la rive du fleuve et traverse des plaines sablonneuses, parsemées de bosquets de mimosa, jusqu'à Khandak et de là jusqu'à Debba. Ces deux dernières villes sont les stations extrêmes des routes des caravanes venant du Kordofan et du Darfour, où le transport vers le sud [1] est transféré des chameaux aux bateaux. Après une heure de chemin de fer à travers une contrée alluviale en partie cultivée et densément couverte d'herbe d'alfa et d'arbustes du désert, nous arrivons à Ambukol.

« Nous quittons maintenant la vallée du Nil et franchissons le grand désert de Bayouda pour arriver à Chendi, notre destination. Pendant les cinq heures que dure cette dernière partie du voyage, nous ne nous arrêtons que pour prendre de l'eau; le désert n'est habité que par des tribus errantes de Bédouins. Pendant plus d'une heure, nous côtoyons le bord méridional d'un large wadi, dont le lit est égayé par le merkh aux feuilles dentelées et d'un vert éclatant, par les petites fleurs rouges et odorantes du buisson du thundub, par le samarah à épines aiguës et par les mille variétés végétales du désert.

« Nous traversons ensuite des plaines qui, pendant les pluies tropicales, sont couvertes d'une couche d'eau peu profonde, et qui ressemblent à de vastes lacs; puis nous passons devant des gorges profondes, où se précipitent les eaux torrentielles. On rencontre ici parfois des colonnes mouvantes de sable fin, qui ne sont pas dangereuses, et après avoir traversé le niveau le plus élevé du désert, nous redescendons vers le Nil à Chendi, et nous nous trouvons à l'extrémité du chemin de fer du Soudan. »

[1] Il semblerait plus exact de dire : « où le transport vers le nord..... »

AVANTAGES DU CHEMIN DE FER DU SOUDAN.

M. Fowler s'attache ensuite à démontrer les avantages de toute espèce qui résulteront de la construction du chemin de fer du Soudan. « Ces avantages, dit-il, sont évidents à ceux-mêmes qui n'ont qu'une connaissance superficielle de la Haute et de la Basse-Égypte et du Haut-Nil, mais j'avoue que les renseignements qui me furent fournis par mes experts, et l'importance croissante de la question générale relative à une communication directe, ont considérablement augmenté l'idée que j'ai de l'importance de ce travail au point de vue politique, commercial et social.

« Il serait peut-être utile de mentionner ici que, depuis les temps les plus reculés, le Nil et les caravanes qui traversent le désert transportèrent l'ivoire, l'or et les autres produits précieux et transportables provenant en grandes quantités du vaste intérieur de l'Afrique. L'exportation de ces produits sera sans doute facilitée et augmentée par le chemin de fer projeté; mais ils perdront en importance et ne figureront que pour une valeur insignifiante, en comparaison des grains, du sucre et du coton que produiront et exporteront les vastes plaines alluviales du Soudan.

« Il est, à vrai dire, impossible de prévoir les résultats de la construction du chemin de fer du Soudan. Son prolongement vers le midi pourrait servir plus tard d'anneau à la chaîne de communications directes de l'hémisphère occidental avec l'Inde et l'Orient. Ainsi, si l'on organisait entre la station extrême des chemins de fer égyptiens près de Rhoda, et le commencement de la ligne proposée du Soudan à Wadi Halfa, un service de bateaux à vapeur légers et rapides qui pussent sans difficulté passer le *plan incliné* projeté à la première cataracte, et si l'on prolongeait cette dernière ligne jusqu'à Massawa ou quelqu'autre port convenable sur la mer Rouge, les dangers et les inconvénients de ce trajet seraient évités et le voyage des Indes, de la Chine, du Japon et de l'Australie serait abrégé d'une journée.

« On économisera en outre près de deux jours, dès que la ligne de Rhoda sera prolongée jusqu'à Wadi Halfa; Alexandrie sera alors en communication directe par chemin de fer avec la mer Rouge. Depuis

l'accroissement général du commerce et l'emploi de bateaux à vapeur pour l'Inde et pour l'Orient, le transport des voyageurs, des marchandises et des lettres augmente rapidement; il est donc évident qu'une amélioration dans le service ou une économie de temps dans le trajet par voie de terre, comme suggérée ci-dessus, est d'une valeur toute spéciale.

« Le moment est incontestablement venu de mener à fin cette grande et utile entreprise. La politique éclairée suivie depuis plusieurs années dans le district du Soudan, d'après laquelle on a libéralement et gratuitement distribué des semences de coton, etc. et qui a encouragé autant que possible les expériences agricoles, a préparé le pays au grand changement que devra nécessairement causer la mise de ses ressources à la portée d'un marché profitable. L'hémisphère occidental absorbera aisément tout le grain, le sucre et le coton qui pourront être produits dans le Soudan et exportés, et l'autorité et l'ordre ont été si bien établis sous l'auguste Khédive d'Égypte que la vie et la propriété sont en sûreté partout, depuis Alexandrie jusqu'au Kordofan, et à un point que beaucoup d'États européens pourraient à juste titre envier.

« L'état du pays étant si satisfaisant, il n'est pas étonnant que l'agriculture, le commerce et l'industrie fassent des progrès si rapides, et l'on peut affirmer sans crainte qu'il ne manque à l'Égypte que des moyens de communication pour étendre sans mesure sa prospérité.

« La ligne une fois établie, le transport principal vers le nord consistera en grains, sucre, coton, gomme, séné, dattes, ébène, peaux, bois aromatiques, potasse, or, ivoire, plumes d'autruche et autres produits du pays, et en main-d'œuvre; tandis que le transport vers le midi serait celui des cotonnades, des machines, de la coutellerie, des outils, du tabac, du café, du riz, de la poterie, des grains et perles de collier, et d'autres marchandises.

« Les grands centres de commerce actuels sont Khartoum et les districts du Kordofan et du Darfour. La marchandise arrivant à Khartoum y est apportée principalement par voie de terre, et là elle est chargée sur des bateaux du fleuve, ou *nuggars*. Ces bâtiments, presque entièrement en bois d'arbre à gomme, ne sont que grossièrement construits; mais c'est là ce qui les rend admirablement propres à la navigation du Haut-Nil

et des cataractes, car en cas d'accident, on peut les réparer en quelques heures. Chaque bateau, portant un chargement maximum d'environ 40 tonneaux, descend le fleuve jusqu'à Abou Hamed, où le chargement est transféré aux chameaux qui le portent à travers le désert de Nubie jusqu'à Korosko, où il est rembarqué et transporté par eau jusqu'à la première cataracte. Lorsque les eaux du Nil sont hautes, les bateaux peuvent descendre la première cataracte jusqu'à Assouan; mais généralement on les décharge à Chellal, village situé immédiatement au-dessus de la première cataracte, d'où des chameaux portent les marchandises jusqu'à Assouan, et là elles sont de nouveau embarquées sur le fleuve. Par cette route, entre Khartoum et le Caire, il faut faire cinq changements et environ 390 kilomètres de transport par terre.

« Du Kordofan et du Darfour, les marchandises sont portées par des chameaux à travers le désert et embarquées à Debba et à Khandak, d'où des bateaux les transportent à Hafir, au-dessus de la troisième cataracte; de là, des chameaux les portent jusqu'à Wadi Halfa; puis on suit la route précédemment décrite; ou bien, lorsque les eaux du Nil sont hautes, les marchandises peuvent être transportées par eau jusqu'à Abka, au-dessus de la seconde cataracte; cette dernière partie de la route est fatigante et pleine de risques et de difficultés.

« Par la première de ces deux routes, entre le district du Kordofan et le Caire, il faut faire cinq changements de transport et 928 kilomètres par voie de terre, et dans la seconde, cinq changements et 615 kilomètres par voie de terre. Le district du Darfour est à environ 300 kilomètres plus loin de Debba que celui du Kordofan.

« Le premier remède qui s'offre, pour éviter le délai et les frais de pareils moyens de transport, est de perfectionner la navigation du Nil; mais le gouvernement égyptien a depuis longtemps reconnu la difficulté et les frais énormes qu'occasionnerait ce travail. On reconnaît maintenant que le seul remède possible est la construction d'une ligne de chemin de fer qui rattache la partie du Nil, inférieure à la seconde cataracte, à la partie située au-dessus de la cinquième cataracte, et un projet pratique pour le passage de la première cataracte. »

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET COÛT DE CONSTRUCTION DE LA VOIE FERRÉE.

M. Fowler proposait d'adopter, pour la voie ferrée, une largeur de 3 pieds 6 pouces (1 m. 07) et d'employer des rails pesant 50 livres le yard, soit 24 kilogr. 8 le mètre, avec des traverses en fer. L'inclinaison des pentes ne dépasserait pas 1 sur 50 et les courbes auraient un rayon d'au moins 500 pieds, soit 152 m. 4. Quant aux terrassements à faire, ils comprenaient 168.184 mètres cubes de « percements à taluter », 201.271 mètres cubes de « percements à déblayer », 3.015.235 mètres cubes de « percement latéral à taluter », dont le coût total s'élèverait à £ 280.144. Les rails seraient achetés en Angleterre; le prix d'achat, augmenté du coût du transport jusqu'à Wadi Halfa, puis de cette station à l'emplacement voulu, s'élèverait au total à £ 2.674.512, pose comprise. Pour le pont de Kohé, qui comprendrait une arche centrale de 80 mètres, deux arches latérales de 30 mètres et 26 arches de 18 mètres chacune, construites au moyen de grandes traverses en fer forgé, supportées par des colonnes en fer forgé et par des cylindres en fonte remplis de béton, M. Fowler comptait £ 212.750. Les viaducs, arches et ponceaux exigeraient 54.513 mètres cubes de maçonnerie; leur coût était estimé à £ 123.219. Le télégraphe entre Wadi Halfa et Ambukol serait reconstruit à fil double, et une ligne neuve posée entre Ambukol et Chendi, ce qui occasionnerait une dépense de £ 44.537. Quant aux stations, celles de Wadi Halfa et de Metemma seraient pourvues de tous les quais, entrepôts, dépôts et ateliers nécessaires, outre les travaux indispensables au service de la ligne et à l'échange du trafic arrivant par eau ou par caravanes; 3 stations de premier ordre seraient construites à Kohé (rive gauche), à El Orda et Ambukol; 6 stations de second ordre à Ammara, Fakir Bender, Hannek, Khandak, Vieux-Dongola et Debba; 6 stations de troisième ordre à Sarras, Ambigol, Akasha, Kohé (rive droite), Teti et Abou Dom; enfin 5 petites stations seraient prévues pour l'approvisionnement d'eau dans le désert de Bayouda; la dépense totale des stations et ateliers s'élèverait à £ 179.400. Le matériel, évalué à 66 locomotives et 1.100 voitures, coûterait £ 330.165. En y ajoutant £ 155.272 pour les frais généraux et de surveillance, M. Fowler estimait

que le chemin de fer coûterait au total £ 4.000.000, soit £ 4.500 par kilomètre. Si le gouvernement égyptien prenait à sa charge la fourniture de la main-d'œuvre, celle des matériaux existant dans chaque district et s'il assurait les transports à l'intérieur de l'Égypte, la part revenant au travail égyptien dans l'entreprise s'élèverait à £ 1.500.000, ne laissant pour les matériaux et les ouvriers qu'on devrait se procurer à l'étranger qu'une dépense de £ 2.500.000. M. Fowler pensait pouvoir achever la construction du chemin de fer en trois ans.

PLAN INCLINÉ DE LA PREMIÈRE CATARACTE.

Le moyen que proposait M. Fowler pour tourner les difficultés qu'opposait à la navigation la cataracte d'Assouan, ne constitue pas la partie la moins originale de son projet. La solution imaginée consistait à utiliser la force motrice des eaux de la cataracte pour haler les bateaux à sec le long d'un plan incliné, jusqu'au haut de la cataracte.

« Voici, disait-il, quels en seraient les moyens d'exécution : sur la rive droite du fleuve sera construite une voie ferrée pour le transport des bateaux, d'environ 3 kilomètres, commençant au bas de la cataracte, entre l'île de Sehayl et la rive du fleuve, à environ 5 kilomètres au sud d'Assouan, et aboutissant, au haut de la cataracte, dans le port de Chellal, situé au nord des îles de Biggen et de Philae. Les bateaux, qui devraient passer la cataracte, seront glissés, toujours à flot, sur des bers construits de manière à pouvoir rouler sur la voie ferrée. Ces bers parcourront tout le plan incliné, mus par des machines hydrauliques de la force d'environ 400 chevaux, placées près du centre de la voie ferrée. Ces machines hydrauliques fonctionneront facilement, sans danger et sans se déranger. Je ne suis pas le seul ingénieur qui les emploie, avec succès, pour faire effectuer à des wagons un parcours de chemin de fer (à petite vitesse). L'eau sera conduite aux machines par des pompes aspirantes, à haute pression, mues par deux grandes roues portées sur des pontons; et celles-ci seront mises en mouvement par un des rapides inférieurs de la cataracte. Un emplacement favorable sera choisi près de Sehayl pour la construction d'ateliers, d'entrepôts, etc. La voie ferrée à parcourir par les bateaux sera de 2.950 mètres lorsque les eaux du Nil seront basses,

et de 2.300 mètres lorsqu'elles seront hautes, et la vitesse du transport

PLAN INCLINÉ
DE LA CATARACTE D'ASSOUAN.

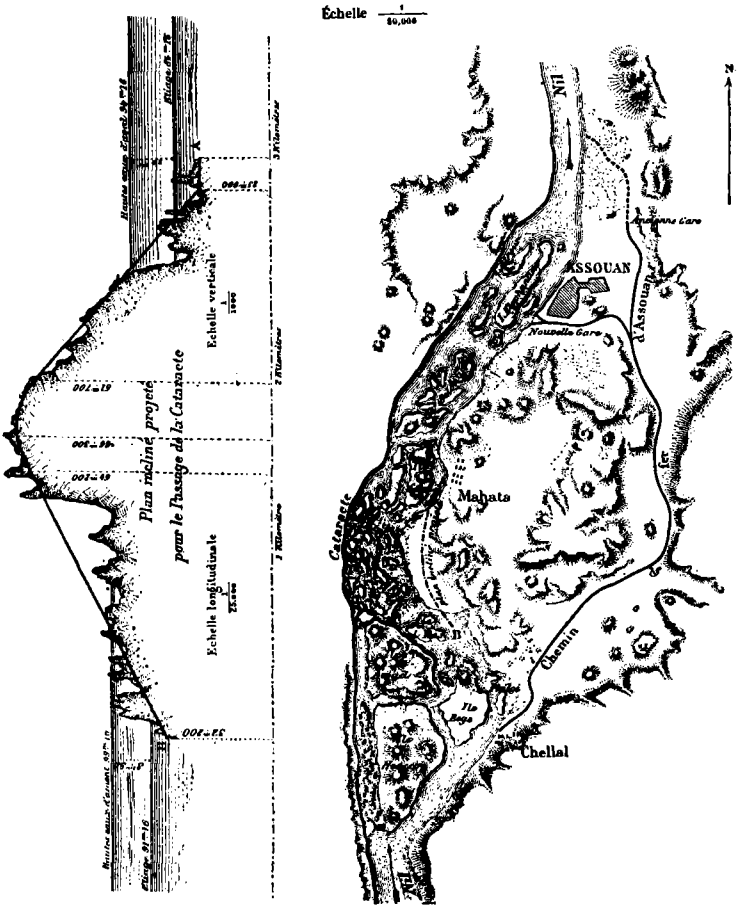

Distance de Khartoum ... 1,796 kilom.
— de Wady-Halfa .... 848 —
— du Caire ..... 1,945 —

Longueur de la cataracte .. 6,000m,
Altitude en amont 94m,160
— en aval 89m,160
Pente moyenne ..... 1m, •

variera entre 5 et 11 kilomètres par heure, selon le poids du bateau. Les machines seront assez puissantes pour effectuer le transport de bateaux à vapeur et de bateaux chargés sur la voie ferrée.

« Les frais de construction du plan incliné, des machines, des ateliers et des quais, y compris tous les frais nécessaires à l'achèvement complet de l'entreprise, s'élèveront à £ 200.000 [1], et mon opinion est que ce travail peut être achevé en un an et demi. Le partage des frais de construction, réparti sur le même principe que pour le chemin de fer du Soudan, donnerait environ £ 100.000 à la partie étrangère et £ 100.000 à la partie égyptienne.

« L'efficacité et l'utilité de ce plan incliné pour atteindre le but qu'on se propose, sont incontestables, et les frais de construction ne sont qu'insignifiants en comparaison des avantages qu'il offrira. Sa construction devrait précéder celle du chemin de fer du Soudan, afin de faciliter les communications et le transport de la main-d'œuvre et des matériaux. »

Le plan incliné n'était évidemment pas destiné à transporter en amont de la cataracte toute espèce de navire. Il était conçu à l'usage d'un type bien déterminé de batellerie, spécialement adapté à la navigation du Nil et comprenant des vapeurs et des chalands qui transporteraient depuis Rhoda, point terminus de la voie ferrée de la Haute-Égypte, jusqu'à Wadi Halfa, soit sur 625 milles, les cent mille tonnes environ de matériel nécessaire à la construction du chemin de fer du Soudan. Les vapeurs, munis d'une roue arrière, auraient 150 pieds de long, 24 de large, un tirant d'eau maximum de 4 pieds et seraient pourvus d'une machine de 330 chevaux capable de leur imprimer une vitesse maximum de 12 milles à l'heure. Quant aux chalands, ils auraient 140 pieds de long, 24 de large et un tirant d'eau maximum de 3, 6 pieds. Vapeurs et chalands auraient la même forme de coque, sauf aux extrémités, afin de pouvoir franchir le plan incliné sur la même ber. Chaque vapeur devrait pouvoir remorquer 4 chalands à la vitesse de 8 milles à l'heure. Dans ces conditions, compte tenu d'une part du courant qui peut atteindre 2 milles à l'heure au bas Nil et 4 milles au haut Nil, et de l'autre du temps nécessaire pour charger à Rhoda et décharger à Wadi Halfa, ainsi que du retard subi

[1] Les terrassements entraient dans ce total pour £ 62.364, la maçonnerie pour £ 30.475, la voie ferrée pour £ 17.250, les machines pour £ 60.106, l'atelier de réparations pour £ 8.000, les travaux temporaires et autres à l'extrémité septentrionale du plan incliné pour £ 11.805, enfin les frais généraux et de surveillance pour £ 10.000.

au passage de la première cataracte, on estimait que le voyage de Rhoda à Wadi Halfa en charge, avec retour sur lest, prendrait en moyenne 21 jours; il en résultait qu'un remorqueur pourrait effectuer, au cours d'une année comptant 315 jours ouvrables, 15 voyages complets, ce qui, à raison de 500 tonnes de matériel transportées à chaque voyage, donnerait un total de 7.500 tonnes par an. Comme les 100.000 tonnes nécessaires au chemin de fer du Soudan devaient être transportées en deux ans, la conclusion s'imposait qu'il faudrait disposer au minimum de 7 remorqueurs et de 28 chalands. Pour tenir compte des périodes d'indisponibilité pour réparations, ce chiffre fut porté à 10 remorqueurs et 35 chalands, qu'un contractant, M. E. J. Reed, s'offrit à fournir au vice-roi tout montés à Boulac au prix de £ 128.025.

LE REVENU DU CHEMIN DE FER.

En conclusion de son travail, M. Fowler déclarait qu'il aurait été plus satisfait s'il avait pu préciser l'importance du transport et le revenu à espérer de l'exploitation du chemin de fer du Soudan [1]. « La plus grande

[1] On peut donc en conclure que Momtaz pacha fut incapable de fournir à l'ingénieur de M. Fowler les renseignements qu'il demandait sur le commerce du Soudan. Les seules informations que l'on trouve à ce sujet sont contenues dans la *Statistique de l'Égypte* publiée au Caire en 1873. Cette statistique, qui n'inspire qu'une très médiocre confiance, donne (p. 133) les chiffres suivants pour les produits exportés annuellement du Soudan :

Moudiriehs de Sennar, Fazogle, Khartoum et Bahr el Abiad : 3.000 cantars de dents d'éléphant, 2.000 rotls de plumes d'autruche, 2.000 onces d'or des montagnes de Sennar, 600 onces de kalek.

Moudirieh du Kordofan : Fer brut 1.000 cantars, sel 3.000 ardebs, dents d'éléphant 150 cantars, gomme 42.000 cantars, tamarin 400 cantars, graines médicinales 50 cantars, plumes d'autruche 100 cantars, peaux de bœuf 6.000 pièces.

Moudirieh de Dongola et Berber : Dents d'éléphant 789 cantars, séné 784 cantars, gommes 26.320 cantars, cire 116 cantars, peaux de bœuf 74 cantars, hebba soda 3 cantars, plumes d'autruche 7 cantars.

La même statistique donne (p. 135-137) les chiffres suivants pour les produits amenés chaque année à Boulak « de Khartoum et d'autres provenances » : 1.000 cantars de dents d'éléphant, 200 cantars de plumes d'autruche, 8.000 fards de gommes *gharb* (Kordofan), 2.000 fards de gommes hachab (Sennar), 10.000 fards de gommes

partie du trafic, écrivait-il, ne pourra cependant être créée que lorsqu'on sera entièrement pourvu des moyens de transport nécessaires; mes

talha (Sennar), 1.000 cantars de cire jaune, 3.000 fards de séné, 20.000 fards de café, 600 cantars de tamarin, 3.000 peaux de bœuf.

Prix pratiqués à Khartoum : dents d'éléphant, brimi ou qualité supérieure P.T. 2.500 les 100 rotls, zahr brimi P.T. 2.500 les 150 rotls, bad P.T. 2.500 les 1.500 rotls, kilindj P. T. 4.000 les 400 rotls, machmouch P.T. 1.200 les 100 rotls. — Plumes d'autruche : robidé P.T. 8.000 les 200 rotls, bleues P.T. 8.000 les 100 rotls, blanches P.T. 125.000 les 100 rotls — sel du Kordofan P.T. 250 l'ardeb, coton P.T. 30 à 35 les 100 rotls, blé P.T. 100 l'ardeb, fèves P.T. 100 à 120 l'ardeb, maïs du pays P.T. 35 à 40 l'ardeb, pois chiches P.T. 100 l'ardeb, sésame P.T. 80 l'ardeb, gommes : gharb (non cotées), hachab P.T. 80 à 100 les 105 rotls, talha P.T. 40 à 50 les 105 rotls, cire jaune P.T. 500 les 100 rotls, kousso (d'Abyssinie) P.T. 500 les 100 rotls, séné P.T. 40 les 100 rotls, café (d'Abyssinie) P.T. 225 les 100 rotls, tamarin P.T. 60 les 100 rotls.

Coût du transport entre le Soudan et l'Égypte (cf. *Statistique*, p. 190 à 193).

ROUTES.	MARCHANDISES TRANSPORTÉES.	UNITÉ.	P.T.	PARAS.
de Dongola au Caire	toute espèce	1 rahl (3 ardebs ou 4, 5 cantars)	109	30/40
Berber au Caire	séné	1 rahl (4, 5 cantars)	49	20
Khartoum au Caire	coton égrené	1 cantar	45	—
	gomme, cire		50 à 60	—
	ivoire		100	—
Kordofan au Caire	plumes d'autruche	1 rotl	4	—
	gommes et autres	1 cantar	118	—
Guedaref, Taka, Berber, Gos Regeb à Souakin	cire, café	1 fardeau (4 à 5 cantars ou 1, 5 ardebs)	40 à 60	—
	marchandises lourdes	1 fardeau	140 à 160	—
Guedaref à Kassala	sésame, coton, peaux	1 cantar	20 à 30	—
	gomme		40 à 80	—
Tokar à Souakin	avoine, maïs	1 ardeb	18	—
	coton	1 cantar	6	25

La question du coût des transports au Soudan a été étudiée ultérieurement par M. Chélu qui, dans son ouvrage *Le Nil, le Soudan et l'Égypte*, donne (p. 148 et suiv.) les renseignements suivants : «Le poids que peut transporter un chameau est officiellement fixé à 200 okes, c'est le *hemleh*. Toutefois, peu de ces animaux sont capables de porter de si lourds fardeaux, et le hemleh ou charge de commerce, ne dépasse pas

calculs ne dépendent donc que d'une supposition de chiffres, et pour cela je n'ai pas de données suffisantes.

« Lorsque des contrées éloignées, non développées, sont dotées d'une ligne de chemin de fer, il s'élève toujours la même difficulté, et une opinion n'est possible que lorsqu'on connaît le pays, ses ressources et ses avantages.

« Quant au chemin de fer du Soudan et à son mouvement probable, il est incontestable que le pays voisin de l'extrémité méridionale de la ligne, ou qui y tient par les eaux navigables ou par ses routes, est capable de produire les plus belles récoltes de coton, de grains et de sucre; ce pays est, pour ainsi dire, sans limites, et pendant la construction du

144 okes, c'est-à-dire 4 cantars égyptiens (177 kg. 972). Chaque bête est de plus chargée d'une outre (guerba) contenant 12 ou 15 litres d'eau pour la consommation du chamelier. Sur les routes pauvres en eau, il faut charger un certain nombre de bêtes avec le précieux liquide.

« Ainsi une caravane de 30 chameaux chargés, se rendant, par exemple, de Berber à Korosko (574 km.), devra être composée comme suit :

Bêtes de charge	30
Bêtes servant de monture aux propriétaires des denrées transportées	2
Bêtes pour le transport de l'eau	6
TOTAL	38

soit 38 chameaux à 10 tallaris l'un, soit 380 tallaris pour toute la caravane. A cette somme, on doit ajouter la rémunération du guide (khabir) évaluée au prix de location d'un chameau, ce qui porte le montant total à payer à 390 tallaris, équivalant à 7.800 piastres marchandes (Chélu compte 6 tallaris ou 120 piastres marchandes dans une livre sterling valant 25 frs. 275, ce qui met la piastre marchande à 0 fr. 2057).

« La totalité des marchandises transportées représente : 30 charges × 4 cantars = 120 cantars ou 5.339 kilogrammes. Le prix de la tonne transportée dans ces conditions s'élève, pour le parcours entier à 1.442,42 piastres marchandes, soit 296 frs. 705 et celui de la tonne kilométrique à 2,517 piastres marchandes, soit 0 fr. 517.

« Entre Khartoum et Berber, le prix du transport d'un ardeb est de 12 piastres marchandes. Or le hemleh de 177 kg. 972 équivaut à 2 ardebs et demi; le poids d'un ardeb est, par conséquent, égal à 71 kg. 188. Il ressort de ce qui précède que le prix de revient du transport, par le Nil, d'une tonne métrique à une distance de 345 km., ne s'élève qu'à 158,56 piastres marchandes, soit 34 fr. 672, et celui de la tonne kilométrique à 0,488 piastre marchande, soit 0 fr. 10, représentant le cinquième environ de ce qu'elle coûte dans la traversée du désert. »

chemin de fer, on pourrait en défricher une étendue capable de fournir un commerce immédiat et considérable.

« Les vastes quantités de bois de différentes espèces fourniront pendant longtemps encore, à bon marché, à la ligne des combustibles pour ses locomotives, et une des dépenses d'exploitation les plus importantes de la ligne en sera considérablement réduite.

« En supposant que les frais d'exploitation du chemin de fer du Soudan absorbent 60 pour cent de la recette générale (ce qui dépasse de 7 pour cent la moyenne des frais d'exploitation de tous les chemins de fer indiens), on ne peut pas douter que le trafic provenant des sources locales et directes énumérées plus haut, ne rapporte un revenu satisfaisant sur le petit capital dépensé pour la construction de la ligne projetée du Soudan. En tout cas, une grande augmentation de la richesse nationale de l'Égypte serait nécessairement causée par un tel développement de ses ressources jusqu'ici dormantes.

« Un des bienfaits nationaux qui suivront ce grand travail, et ce n'est pas le moins important, ce sera la facilité du transport, sagement réglé, des bras superflus de l'Afrique équatoriale aux régions cultivées de l'Égypte.

« Je sais quelle est l'importance qu'attache à cette question S. A. le Khédive, et je ne connais pas d'autre moyen de surmonter les difficultés actuelles, que la facilité des communications qu'offrira le chemin de fer du Soudan. »

MESURES D'EXÉCUTION PROPOSÉES PAR M. FOWLER.

Le 11 février 1873, M. Fowler soumit à l'approbation du Khédive l'ordre dans lequel devaient être entrepris les travaux. Le plan incliné et la construction du ber seraient exécutés en premier lieu, afin de permettre aux chalands affectés au transport du matériel de passer d'Assouan à Philae. Le plan incliné fonctionnerait provisoirement au moyen de locomotives, en attendant l'achèvement du mécanisme définitif. Les travaux seraient entrepris en régie, par des ouvriers du gouvernement, sous la surveillance directe des ingénieurs chargés des travaux, à la tête desquels M. Fowler proposait de placer M. Kilgour. La commande des machines hydrauliques serait passée à Sir W. Armstrong et C°.

Dès que les travaux de la première cataracte seront mis en route, M. Kilgour, accompagné d'un personnel en nombre suffisant, se rendrait au Soudan et piqueterait sur le terrain, sur toute sa longueur, le tracé définitif du chemin de fer. Aux environs de Kohé, il ferait des études détaillées à l'emplacement du pont projeté, en vue de permettre à M. Fowler de faire les dessins du pont et de demander des soumissions pour sa construction. Trois embarcations à vapeur seraient mises à la disposition de M. Kilgour pour circuler entre Assouan et Kohé.

Les terrassements, la station et les installations de Wadi Halfa devront être poussés avec vigueur, de même que les installations à faire à Siout [1] en vue de desservir les bateaux de transport. On passera avec M. Reed, ou toute autre personne, un contrat pour la construction des remorqueurs et des chalands. Des soumissions seront demandées pour les rails, les traverses en bois créosoté, les boulons et le matériel roulant de la section Wadi Halfa-Kohé, à savoir : 13.500 tonnes de rails, 1.500 tonnes de boulons, éclisses, etc., 300.000 traverses, 15 locomotives, 250 wagons. Toute cette partie du programme entraînerait une dépense de £ 1.000.000, dont £ 317.500 seraient dépensées en Égypte et £ 682.500 en Angleterre [2].

Le Khédive approuva ces dispositions [3]. Il autorisa M. Fowler à passer les contrats avec Sir. W. Armstrong et M. Reed [4]. « Je vous remercie, mon cher Monsieur Fowler, lui écrivit-il, de tout le zèle que vous mettez à m'aider dans la réalisation de mon projet de réunir le Soudan à l'Égypte par un chemin de fer qui portera la civilisation dans cette province éloignée et permettra l'exploitation des nombreuses richesses qui s'y trouvent et qui restent enfoncées dans le sol, faute de moyen de communication [5]. » Si vif était le contentement du vice-roi qu'il communiqua à l'assemblée des délégués, réunie en session au mois de mars 1873, un résumé du

[1] Le chemin de fer de la Haute-Égypte devait être prolongé de Rhoda à Assiout.

[2] A. A. M. Fowler au Khédive, le Caire, 11 février 1873.

[3] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 23 février 1873.

[4] Le Khédive spécifia que M. Reed devrait en outre assumer l'entière responsabilité de la marche des bateaux dans les conditions de vitesse et de consommation de charbon indiquées dans sa proposition, ainsi que l'entretien du matériel.

[5] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 23 février 1873.

rapport de M. Fowler [1]. Il aurait voulu remettre à chaque délégué un exemplaire du rapport même; mais l'impression n'en fut achevée qu'après la clôture de la session [2]. Cent exemplaires furent envoyés à l'Inspecteur des provinces de la Basse-Égypte pour être distribués aux omdehs et aux cheikhs des régions placées sous ses ordres [3], 10 exemplaires à la Chambre de Commerce du Caire [4], 25 au moudir de Dongola et Berber pour être distribués aux employés et omdehs de sa moudirieh [5], 50 exemplaires au moudir général du Soudan méridional et un nombre égal au moudir général du Soudan oriental. L'administration des bateaux-poste *Khédivieh* reçut pour sa part 10 exemplaires.

Les projets du Khédive ne manquèrent pas d'attirer l'attention des agents diplomatiques étrangers accrédités auprès de lui. M. Beardsley, agent et consul général des États-Unis, après avoir décrit les avantages du chemin de fer, mandait à son département : « Rien ne contribuera plus puissamment à démoraliser et à détruire la traite au Soudan que ce chemin de fer, et à ce point de vue seul c'est une entreprise désirable et digne d'éloges [6]. » Le gouvernement français exprimait des vues analogues. « Si considérables que soient de telles entreprises, écrivait de Paris le Ministre des Affaires étrangères, elles ne sont peut-être plus hors de proportion avec les moyens d'exécution que la science met à la disposition du gouvernement égyptien, et elles témoigneraient, en tout cas, de la direction qu'il entend imprimer à son activité. Il serait à désirer d'ailleurs qu'il se mette en mesure de faire sentir plus directement son autorité dans la région du Nil Blanc, si elle était sincèrement acquise à la suppres-

[1] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 48. Le mihradar à l'assemblée des délégués, 22 mars 1873.

[2] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 66, p. 62. Le mihradar au directeur de l'Imprimerie de Boulac, 27 mars 1873.

[3] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 4, p. 64. Le mihradar à l'Inspecteur des provinces de la Basse-Égypte, 17 avril 1873.

[4] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 74, p. 65. Le mihradar à la Chambre de Commerce du Caire, 24 avril 1873.

[5] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh,* pièce 6, p. 55. Le mihradar au moudir de Dongola et Berber, 28 avril 1873.

[6] Archives U.S.A. — R. Beardsley à M. Hamilton Fish, dépêche n° 67, 24 février 1873.

sion de la traite des noirs qui, de Gondokoro, dirigeait naguère encore ses caravanes sur Khartoum et l'Égypte[1]. Le Foreign Office, à qui M. Fowler avait adressé directement un exemplaire de son projet, n'exprima aucun avis sur la question; cependant, et bien qu'il eût reconnu que le Metemma, point terminus du chemin de fer, était l'agglomération sise au bord du Nil au nord de Khartoum, et non point la ville de Gallabat placée aux confins de l'Abyssinie, il jugeait que la construction d'un chemin de fer, poussé en cette direction, n'était pas particulièrement désirable dans l'état de tension où se trouvaient les rapports entre l'Égypte et l'Éthiopie[2]. Cette opinion se serait peut-être fait jour officiellement si l'on avait connu à Londres l'extension que le Khédive se proposait, à ce moment même, de donner au projet de construction du chemin de fer du Soudan.

PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER JUSQU'À LA MER ROUGE.

Le vice-roi ne pensait pas en effet que le chemin de fer dût s'arrêter à Chendi. En imagination, il le poussait jusqu'à Khartoum, d'où un embranchement gagnerait Massawa sur la mer Rouge. L'occupation récente du pays des Bogos permettait de réaliser ce projet, dont l'exécution achèverait de convaincre l'Europe qu'il n'avait pas occupé ce territoire dans le but de s'agrandir aux dépens de l'Abyssinie, mais bien pour rapprocher l'Occident de l'Orient et accomplir une grande œuvre de civilisation[3]. M. Fowler avait d'ailleurs envisagé cette extension dans son rapport. Lorsque Munzinger bey vint au Caire au début de 1873, l'ingénieur-conseil obtint de lui certaines précisions quant au climat et à la topographie des régions en bordure de la mer Rouge. A la suite de ces entretiens, M. Fowler proposa au Khédive de faire l'étude définitive d'une voie ferrée qui joindrait Chendi à Port-Annesley. Un personnel d'experts, semblable à celui qui avait fait les études de la ligne du

[1] A.E. Égypte 53. Le Ministre des Affaires étrangères au consul de France au Caire, Versailles, 5 mai 1873.

[2] F.O. 78-2231. Note signée G. Hertslet, Foreign Office, 19 décembre 1872.

[3] Cf. Archives U.S.A. — R. Beardsley à M. Hamilton Fish, 12 décembre 1872, 24 février 1873.

Soudan, partirait au mois d'octobre 1873 pour Massawa, sous la conduite d'un ingénieur en chef; une section resterait à Massawa pour étudier le port Annesley et la partie de la ligne qui traverse la plaine jusqu'à Kalamet; l'autre section se rendrait immédiatement à Bedjuk et à Keren, où se trouvaient les seules difficultés de construction que l'on devait rencontrer sur la ligne. Au début de janvier 1874, lorsque les environs de l'Atbara seraient devenus sains, une partie du personnel s'avancerait jusqu'à Gos Regeb pour étudier le terrain jusqu'à Chendi, vers l'ouest, et jusqu'au pied des montagnes vers l'est[1]. Le Khédive approuva ces propositions[2]. Munzinger repartit pour la mer Rouge avec l'ordre de faire faire par ses ingénieurs une reconnaissance préparatoire de la ligne de chemin de fer projetée entre Massawa et Berber; au cours du voyage de retour, ils étudieraient le tracé d'une ligne ferrée entre Hamdal, sur l'Atbara, et Aghik[3].

Rentré à son poste, Munzinger se mit à l'œuvre avec sa diligence habituelle. Accompagné d'un ingénieur, M. Meley, il quitta Massawa le 30 mars 1873 et arriva le 4 avril à Keren. La seule difficulté à vaincre, pour construire une voie ferrée dans cette région, était le passage de la chaîne de montagnes qui prolonge sans interruption le plateau d'Abyssinie vers le nord jusqu'à Aghik. A la suite de cette reconnaissance, Munzinger adressa au Caire un rapport dans lequel il exprimait ses vues sur le développement à donner aux chemins de fer du Soudan.

« En jetant un regard sur la carte du Soudan oriental, écrivait-il, on s'assure que le chemin de fer qui conduira du Caire au Soudan ne peut aboutir qu'à Chendi ou Berber, et qu'il n'y a pas la moindre difficulté de le prolonger en différents embranchements vers les centres de commerce les plus importants du Soudan. On se servira du Fleuve Blanc pour remonter au sud, mais à l'est, comme l'Atbara ne peut servir à la navigation, il y aura une nécessité de continuer la ligne jusqu'à Gos Regeb; faire de là un embranchement jusqu'à Guedaref n'est qu'une question de temps, car ce point attirera tout le commerce de Metamma (Gallabat)

[1] A. A. M. Fowler au Khédive, le Caire, 16 février 1873. — M. Fowler suggérait également d'étudier un embranchement reliant Gos Regeb à Guedaref.

[2] A. A. Le Khédive à M. Fowler, 23 février 1873.

[3] A. A. Le général Stone à Munzinger, 5 mars 1873.

et du Fleuve Bleu. De l'autre côté, un embranchement conduira au pays de Barka, pour attirer le commerce de ce pays fertile et de l'Abyssinie du nord.

« Si donc un chemin de fer du Soudan, dans son développement rationnel, s'étendra de Gos Regeb vers Guedaref au sud et vers le Barka à l'est, l'idée se présente de le conduire à travers le pays Bogos à Massawa pour en faire une ligne de transit.

« Quant à la partie entre Gos Regeb et le pied des montagnes des Bogos, la carte nous apprend déjà que les difficultés sont minimes. Le niveau du terrain est très égal; il y a quelques fleuves à passer comme le Gash, le Barka et leurs affluents; on peut éviter facilement les quelques montagnes isolées par des courbes. La vallée du Barka nous porte par une pente douce jusqu'au pied du plateau des Bogos...

« Le pays entre Keren et Meshalit est une grande plaine concave de 6 lieues de longueur, traversée par l'Ainseba; en profitant des plateaux qui longent cette rivière, il est bien facile d'éviter les inclinaisons formées par les rivières et un seul pont serait nécessaire pour traverser l'Ainseba au point Gabena.

« Les territoires de l'Ainseba et du Lebka sont séparés par une chaîne de montagnes qui n'offre de passage facile qu'au col de Meshalit, qui devra être percé par un tunnel de deux kilomètres.

« De la pente nord de Meshalit jusqu'à Ain, le torrent du Lebka nous offre la route la plus naturelle pour gagner la plaine de la mer. La pente n'excède pas ordinairement les 15 p. 1.000; dans les rares endroits où elle est plus grande, il est bien facile de se tenir le long des collines qui accompagnent la rivière pour établir une pente régulière de 20 p. 1.000. Le seul endroit qui offrira beaucoup de difficultés est le défilé de Oualid Ered, où le torrent est étreint de rocs basaltiques qui ne laissent à la vallée qu'une largeur de 10 mètres pendant deux kilomètres. C'est, du reste, une question de mineurs pour y frayer un passage.

« Si l'on veut éviter les difficultés de ce passage, on pourrait se servir de la route Kalamet-Afabet-Atbara-Ain, qui offre une pente douce et régulière vers la plaine de mer. Mais ce serait un grand détour dépourvu d'eau dans sa plus grande partie. Et comme notre ligne est une ligne

de transit, la route la plus courte pourvue d'eau, comme celle du Lebka, bien qu'elle soit coûteuse, sera toujours préférable.

« Quant à la partie entre Ain et Massawa, c'est une grande plaine traversée par de petits torrents, interrompue quelquefois par des élévations médiocres; c'est enfin la moitié de la route de Massawa aux Bogos qui n'offre pas la moindre difficulté.

« Il me reste à dire que ce tracé n'offre aucune difficulté pour l'établissement des stations d'eau normales. La plus grande distance d'une station à l'autre est celle entre May Oualit et Ain, qui est de 38 kilomètres [1]. »

Quelques semaines plus tard, Munzinger complétait ce rapport en envoyant au Caire une étude sur le tracé à adopter pour descendre du plateau des Bogos au Barka, et plus précisément de Keren dans la vallée du Bogu, cette section constituant à ses yeux la partie la plus difficile de toute la ligne à travers les montagnes de la région.

Lorsque ce rapport parvint au Caire, le vice-roi avait changé d'idée. Après avoir consulté Chahine pacha, Ali pacha Moubarek et le général Stone, il était arrivé à la conclusion qu'il valait mieux commencer la ligne de la mer Rouge en partant non pas de Massawa, mais de Tokar. La ligne irait ainsi de Tokar à Gos Regeb, d'où un embranchement partirait sur Chendi et un autre sur Metamma (Gallabat); la priorité serait donnée à la ligne Tokar, Gos Regeb, Chendi [2]. Ce changement était d'ailleurs de peu d'importance à côté de la décision que venait de prendre le Khédive en ce qui concerne le chemin de fer du Soudan lui-même.

SUSPENSION DES COMMANDES DE MATÉRIEL DU CHEMIN DE FER DU SOUDAN.

Dès le mois d'avril 1872, l'attention du vice-roi s'était portée sur les puits situés dans la partie du désert comprise entre Korosko et la mer Rouge. Creusés dans l'antiquité, peut-être même du temps des Pharaons, ces puits fournissaient, paraît-il, de l'eau très douce presque au ras de

[1] A. A. Note jointe à la lettre de Munzinger à la Maïa, en date du 7 avril 1873.
[2] A. A. Le Khédive à Munzinger, 11 mai 1873.

terre. Bien qu'au cours des siècles ces puits, faute d'entretien, se fussent peu à peu comblés, ils existaient toujours. Les retrouver, les remettre en état, en utiliser l'eau pour le service des locomotives, telle fut l'idée qui vint à l'esprit du Khédive, soucieux de trouver, pour le chemin de fer du Soudan, un tracé plus direct que celui qu'étudiait M. Fowler. Le moudir de Dongola et Berber reçut des instructions en conséquence [1]. Quelques mois plus tard, il rendit compte des travaux effectués. Le moudir avait confié l'exploration des puits du désert à son frère le cheikh Mohamed Khalifa, qui avait pris avec lui une dizaine d'hommes experts dans cette tâche et une cinquantaine d'ouvriers munis d'outils. L'expédition s'était mise en route le 29 juin 1872; elle avait trouvé entre Korosko et la mer Rouge 17 puits qui avaient été déblayés et où l'eau avait jailli. Au retour, le cheikh avait entrepris d'autres recherches entre Assouan et Berber et trouvé une route « facile » menant d'Assouan à Abou Hecheim, village du kism de Rabatâb, où existaient 23 puits que les ouvriers déblayèrent [2]. Par contre, les recherches effectuées en vue de retrouver les trois puits signalés dans la montagne de Raft ne donnèrent aucun résultat. Le concessionnaire de Korosko, que le moudir avait chargé de cette exploration, annonçait cependant qu'il avait trouvé dans cette région des vestiges d'un grand nombre de maisons construites en pierre, et observé sur la montagne de Wadi el Dallâh des dessins d'oiseaux et d'animaux [3].

Ces informations n'empêchèrent pas le vice-roi d'approuver le projet Fowler, mais d'autres renseignements, qui lui parvinrent par la suite, jetèrent le doute dans son esprit. Ils montraient l'existence d'une route beaucoup plus courte entre l'Égypte et le Soudan. Cette route, disait-on, part de Rodessiah, village située sur le Nil en face d'Edfou, et se dirige vers le sud, en inclinant un peu vers l'est, pour aboutir de nouveau au fleuve, à peu de distance de Berber. L'adoption d'un tel parcours, pour

[1] A. A. 1942, *Ordres supérieurs,* pièce 8, p. 72. O. S. au moudir de Dongola et Berber, 16 avril 1872.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 2, p. 18. Le moudir de Dongola et Berber à la Maïa, 16 septembre 1872.

[3] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh,* pièce 3, p. 18. Le moudir de Dongola et Berber à la Maïa, 19 septembre 1872.

le chemin de fer du Soudan, présenterait des avantages incontestables. La ligne joignant l'Égypte proprement dite au centre du Soudan et continuée ensuite jusqu'à la mer Rouge à Massawa serait considérablement raccourcie. On éviterait les travaux très difficiles, réservés pour plus tard en raison même de leur difficulté, de la voie ferrée à établir entre Assouan et Wadi Halfa; le plan incliné de la première cataracte deviendrait inutile et on économiserait deux ponts sur le Nil et un troisième sur l'Atbara, dans le parcours futur jusqu'à la mer Rouge. Outre ces avantages, la construction du chemin de fer serait bien plus facile; les travaux commenceraient en partant d'Edfou, c'est-à-dire dans une région de l'Égypte riche et habitée, au lieu de partir de Wadi Halfa, pays pauvre et de maigre population; l'approvisionnement du matériel, l'alimentation des ouvriers en seraient facilités et se feraient à moindre frais. Enfin le chemin de fer pourrait être construit plus rapidement ce qui procurerait à l'Égypte des avantages incalculables [1].

Le Khédive fut si frappé de ces avantages qu'il ordonna de suspendre les commandes de matériel que devait passer M. Fowler. Il voulait prendre le temps d'étudier la nouvelle route, et prescrivit de faire partir sur le champ, pour le Soudan, une expédition composée d'officiers d'état-major et du génie. « La question importante à trancher, écrivait M. Rousseau, est de savoir s'il y a de l'eau douce sur le parcours. Il paraît démontré, d'après certaines données historiques, que cette route a été suivie dans les temps anciens et que, par conséquent, on y trouve des puits d'eau douce. Il résulte de plus des renseignements donnés par les gens du pays que ces puits sont connus d'eux sur un assez long parcours depuis Rodessiah [2]. »

La mission envoyée au Soudan comprenait le lieutenant-colonel du génie Abdel Kader bey, le commandant d'état-major Fechet, et l'officier du génie Hussein Effendi Ibrahim. Le concessionnaire de l'Atmour, Mohamed Hussein Khalifa Effendi, reçut l'ordre de les accompagner et de les aider de ses conseils [3]. Ils devaient explorer d'une part la région

[1] A. A. Note de L. Rousseau, le Caire, 16 mars 1873.

[2] A. A. Note de Rousseau bey, le Caire, 16 mars 1873.

[3] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 85, p. 43. O. S. au concessionnaire de l'Atmour, 12 mars 1873.

comprise entre Assouan, Abou Hamed et Berber, et d'autre part celle qui s'étend entre Assouan et Rodessiah, et s'attacher à trouver non seulement la route la plus courte et la plus facile pour l'établissement du chemin de fer, mais aussi celle où l'eau se trouve en abondance, car elle était d'une nécessité vitale. Le moudir de Dongola et Berber eut l'ordre de prêter toute son aide à la mission dans l'étendue de sa moudirieh[1].

Partie d'Assouan, la mission passa par les puits d'Um Eubal et d'El Haimar et poussa jusqu'au Wadi Asmat Omer, dans l'intention d'atteindre directement Berber. Mais ayant reconnu la longueur et les difficultés que présentait cette route, elle l'abandonna et, sur l'avis du concessionnaire de l'Atmour, elle se dirigea sur les puits de Talat Aida[2], d'où elle gagna Abou Hamed par une route facile et plus courte.

D'Abou Hamed, le commandant Fechet rendit compte au général Stone des résultats obtenus. « Nous avons suivi la route directe d'Assouan à Berber pendant neuf jours, écrivit-il; alors nous inclinâmes vers Abou Hamed. La route sera difficile pour la construction d'un chemin de fer à cause de beaucoup de changements de niveau et de direction. Beaucoup de vallées ne sont que des ravins dans lesquels, pendant la saison des pluies, on dit que des torrents d'eau coulent avec une force irrésistible.

« Je me permets de douter de cela, parce que je n'ai pas vu des indications de tels courants d'eau. Je crois que pendant la saison des pluies, il tombe une grande quantité d'eau qui forme des petits cours d'eau; mais avant de décider la force de cette difficulté, il faut une étude sérieuse de la route pendant l'hiver.

« La quantité d'eau fournie par les puits est peu considérable. Les puits sont tout simplement des trous qui, étant nettoyés, fournissent une quantité suffisante pour alimenter une caravane. Les puits sont souvent épuisés en donnant à boire aux caravanes et en remplissant les charges d'eau; mais en peu de temps la quantité se renouvelle.

« Je suis bien persuadé que l'eau existe sur la route en quantité

[1] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 4, p. 20. O.S. au moudir de Dongola et Berber, 12 mars 1873.

[2] Ou Talat Abda.

suffisante, et j'ai souvent regretté que notre expédition n'avait pas des moyens pour décider la question.

« Je crois aussi qu'en beaucoup d'endroits où nous avons trouvé des changements subits de niveau, une étude plus soignée du pays aurait indiqué des changements de route avantageux; mais de telles investigations nous étaient impossibles à cause de notre provision limitée d'eau, qui nous forçait de voyager vite, et douze heures par jour, pour accomplir le voyage, n'ayant que deux localités pour nous réapprovisionner [1]. »

De Berber, le colonel Abdel Kader télégraphia au Ministre de la Guerre pour lui dire que les deux tiers de la route parcourue par la mission consistaient en collines et sables qui nécessiteraient beaucoup de dépenses et des travaux importants, tandis que l'autre tiers ne présentait pas de difficultés. En réponse, le Ministre lui communiqua un ordre du vice-roi qui prescrivait de chercher, plus à l'est, une route facile conduisant de Berber à Rodessiah. Le moudir de Dongola et Berber convoqua alors les cheikhs des tribus du désert pour les interroger. Ceux-ci signalèrent l'existence d'une route plus facile et plus courte appelée El Alâki. Partant du bandar de Berber, cette route longe le Nil jusqu'à Abou Hamed, puis se dirige vers le wadi Kabkaba et les puits de Talat Aida, pour gagner de là la vallée d'Alâki qui débouche sur le Nil au sud d'Assouan. Ainsi informé, Abdel Kader bey sollicita et obtint du Caire la permission d'explorer cette dernière route, quitte à renvoyer ensuite le concessionnaire de l'Atmour par la route de l'est, que les cheikhs décrivaient d'ailleurs comme longue, difficile, et pourvue de 7 puits seulement, dont certains remplis d'eau saumâtre [2].

La mission quitta Berber le 7 juin, passa par Abou Hamed et rejoignit le Nil à Alâki, après avoir suivi un chemin qui parut très favorable à la construction du chemin de fer. A Alâki, elle se divisa en trois sections. La première, sous les ordres du colonel Abdel Kader, suivit la rive droite du Nil jusqu'à Assouan; elle rencontra beaucoup de difficultés et reconnut que la route n'était pas praticable. La deuxième section, commandée

[1] A. A. Le commandant Fechet au Chef de l'État-major général, Abou Hamed, 16 avril 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 17, p. 103. Le moudir de Dongola et Berber à la Maïa, 7 juin 1873.

par Hussein effendi Ibrahim, prit plus à l'est pour déboucher près de Rodessiah; elle se heurta à des accidents de terrain très prononcés qui exigeraient le percement d'un long tunnel. Enfin la troisième section, placée sous les ordres du commandant Fechet, traversa le Nil et, partant de Dekkeh sur la rive gauche du fleuve, prit à l'ouest pour atteindre Edfou. La route qu'elle suivit se révéla parfaitement praticable et même très favorable au tracé d'une voie ferrée. Rentrée au Caire vers la mi-juillet, la commission fit son rapport. « D'après ce qu'elle rapporte, écrivit le général Stone, il n'y a rien entre Edfou et Berber qui doive empêcher la construction et l'exploitation d'un chemin de fer, si ce n'est le manque d'eau, et la distance entre ces deux positions est moins que la distance entre Wadi Halfa et Chendi par la route Fowler. La seule difficulté est le manque possible d'eau potable sur la ligne, et c'est l'opinion de la Commission qu'on peut en trouver en quantité suffisante en faisant des sondages convenables. Les avantages de cette route sont si patents que je recommande qu'une étude des plus sérieuses soit commandée de toute la ligne, que cette étude soit commencée d'Edfou le 1er octobre prochain, et que les préparatifs en soient commencés sans délai [1]. » Ce n'est cependant pas de ce côté que le Khédive ordonna de pousser une reconnaissance, lorsqu'il rentra en Égypte après son séjour à Constantinople. Huit officiers et quarante sous-officiers et soldats furent placés sous les ordres du colonel Purdy, qui reçut l'ordre de s'embarquer à Suez le 15 septembre pour aller explorer la route de Bérénice à Berber [2].

Purdy, qu'accompagnaient Colston et le cheikh Mohamed Khalifa, quitta la côte à quelques milles au sud de Bérénice, et emprunta le lit de plusieurs wadis qui le conduisirent au wadi Hodein, large vallée qui débouche directement sur la mer. D'une altitude peu élevée (616 pieds au-dessus du niveau de la mer) et sans autres escarpements que ceux qui sont situés près de son embouchure, ce wadi pouvait fort bien se

[1] A. A. Le général Stone à Abdel Gelil bey, secrétaire de S. A. le Khédive, le Caire, 12 juillet 1873. — Cf. également Reg. 2873, *Gahadieh*, pièce 48, p. 122. Le Ministre de la Guerre au mihradar, 15 juillet 1873.

[2] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh*, pièce 16, p. 76. Le mihradar au gouverneur de Suez, 9 septembre 1873. — Reg. 1871, pièce 2, p. 5. Le mihradar au gouverneur de Souakin, 15 septembre 1873.

prêter à l'établissement d'une ligne de chemin de fer, les deux sources voisines d'Abou Saafa fournissant de l'eau en abondance. De Hodein, Purdy suivit le wadi Dif qui possède deux sources, puis il longea le wadi El Fequen, dépourvu d'eau, traversa le désert de Nojebat et atteignit le wadi Hegat, où l'on trouve de l'eau en grattant le sable à quelques pouces de profondeur. Du wadi Hegat, l'explorateur passa dans le wadi Alâki et gagna Déréhib, à peu de distance duquel le wadi Comolit d'une part, le Bir Omettri de l'autre, fournissant de l'eau en abondance. Après Déréhib, Purdy gagna le wadi Néfériameh qui possède des sources si abondantes que l'eau y forme des marais, puis il atteignit Nassarieh [1] dont les puits remplis de sable livrèrent, après curage, à 36 pieds de profondeur, une eau abondante mais saumâtre. Après Nassarieh, Purdy passa à Machouchanieh dans le wadi Elei, où il trouva une grande quantité d'eau, puis il se dirigea par une route sans puits, vers le djebel Chigre [2], où l'eau se trouve en creusant le sable à quelques pieds de profondeur. De ce point, l'explorateur comptait se diriger sur Berber; il y renonça, après avoir constaté que le trajet exigeait huit jours de marche à travers un pays aride, et il se dirigea vers le wadi Cheikh qui débouche sur le Nil à Abou Hamed, ce dernier parcours, long de 95 milles, se déroulant également à travers un pays sans eau. «La construction d'un chemin de fer entre Bérénice et Berber, concluait Purdy, n'offrirait pas de grandes difficultés, car il n'y aurait ni hautes montagnes ni profonds ravins à traverser, et les courbes à décrire seraient insignifiantes. La seule importante difficulté serait le manque d'eau; mais puisqu'il n'y a que deux parties d'une certaine étendue sans eau [3], on pourrait aisément remédier à cet inconvénient en transportant le supplément de provision nécessaire [4].» Ainsi donc de ce côté, comme dans la région parcourue par la

[1] Ou Nesari.

[2] Ou Shigrib.

[3] Purdy n'indique pas, dans le rapport que nous citons, le parcours qu'il suggère pour le chemin de fer; il se borne à dire que «entre Nassarieh et Hodein, la distance est si grande qu'il faudrait, pour le service d'un chemin de fer entre ces deux points, organiser un transport régulier de provision d'eau.»

[4] Cf. dans le *Bulletin de la Société khédiviale de Géographie*, 2e série n° 8, le Caire 1886, l'article intitulé : *Une reconnaissance entre Bérénice et Berber.*

mission du commandant Fechet, il était impossible de trouver pour le chemin de fer une route qui permît l'alimentation régulière des locomotives en eau. En présence de ces résultats négatifs, le Khédive décida, en novembre 1873, de reprendre l'exécution du projet Fowler, en le modifiant toutefois pour l'adapter aux circonstances nouvelles qui venaient de surgir.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET FOWLER.

La situation financière de l'Égypte, à la fin de l'année 1873, commençait en effet à devenir obérée. Astreint à modérer ses dépenses, le vice-roi décida de réduire le projet de M. Fowler. Le chemin de fer, au lieu d'aller de Wadi Halfa à Ambukol, s'arrêterait à Hannek, à 350 kilomètres de Wadi Halfa. Le choix de ce point terminus permettrait d'éviter tous les rapides du Batn el Haggar, ainsi que les deux cataractes de Kaybar et d'Hannek. Les transports entre Ambukol et Assouan seraient assurés en n'imposant aux marchandises que deux transbordements : l'un à Dongola, l'autre à Wadi Halfa. Quant au pont de Kohé, il serait supprimé et la traversée du Nil assurée par un bac à vapeur. On se dispenserait également de construire le plan incliné d'Assouan et on lui substituerait une voie ferrée de 15 kilomètres de longueur environ qui contournerait la cataracte sur la rive droite. Le contrat passé avec M. Reed, pour fourniture de remorqueurs et de chalands fut annulé [1]. Reprenant ses calculs sur ces bases, M. Fowler estima que la dépense du chemin de fer s'éléverait à £ 1.421.000 [2]. L'Égypte fournirait les rails, la poudre, tous les matériaux étrangers et assurerait les transports jusqu'à Wadi Halfa; sa contribution s'élèverait de ce chef à £ 674.000. Le Soudan fournirait les traverses, la main-d'œuvre, exécuterait tous les travaux d'art, paierait les frais d'inspection et assurerait les transports au sud de Wadi Halfa; sa contribution serait de £ 747.000. La main-d'œuvre à fournir comprendrait : 3.000 soldats la première année, 5.500 la seconde, 6.400 la troisième, 6.600 la quatrième, 4.700 la cinquième, soit au total

[1] Le Khédive préférant employer cette somme à l'acquisition du matériel fixe et roulant pour le chemin de fer.

[2] A. A. Note de M. Fowler, 25 novembre 1873.

26.200 hommes. Quant aux frais de construction, ils seraient répartis sur cinq années ainsi qu'il est expliqué au tableau suivant :

CHEMIN DE FER DU SOUDAN

DE WADI HALFA À HANNEK (LONG. 350 KILOMÈTRES).

FRAIS DE CONSTRUCTION RÉPARTIS SUR 5 ANNÉES.

DESCRIPTION.	1re ANNÉE	2e ANNÉE	3e ANNÉE	4e ANNÉE	5e ANNÉE	TOTAL.
	Lst.	Lst.	Lst.	Lst.	Lst.	Lst.
Terrassements.....	25.000	42.000	45.000	36.000	26.000	174.000
Voie permanente...	76.000	135.000	202.000	217.500	94.500	725.000
Bac à vapeur	—	—	26.850	31.150	2.000	60.000
Viaducs.....	12.000	21.000	20.000	21.000	12.000	86.000
Télégraphes.....	1.650	4.150	4.150	2.600	1.450	14.000
Stations et ateliers.	8.000	14.000	18.000	23.000	29.000	92.000
Matériel roulant...	11.000	22.000	33.000	33.000	72.000	171.000
Génie, etc.....	8.000	15.000	20.000	25.000	31.000	99.000
TOTAL...	141.650	253.150	369.000	389.250	267.950	1.421.000

Le Khédive avait d'ailleurs résolu de mettre, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépenses de construction du chemin de fer à la charge du Soudan. « J'ai décidé à la suite des conférences qui viennent d'avoir lieu au Caire, écrivit-il à Ismaïl Ayoub pacha [1], de faire commencer de suite les travaux du chemin de fer du Soudan. Conformément à ce qui a été arrêté, les dépenses de ce chemin de fer, qui doit apporter un si grand développement aux provinces que j'ai placées sous votre administration, devront être supportées par ces provinces elles-mêmes. Elles auront à fournir tous les bras nécessaires; vous ferez connaître en temps utile le nombre des hommes que vous enverrez, ainsi que les dates de leur arrivée sur les chantiers et vous aurez à pourvoir à leur entretien et à leur nourriture. Dans le cas où vous ne pourriez pas trouver dans le pays même les approvisionnements nécessaires, vous demanderez ce qui vous manquerait aux administrations égyptiennes et,

[1] Une lettre de la même teneur fut adressée à Munzinger bey le 1er décembre 1873.

dans ce cas, vous devez rembourser les fournitures qui vous auront été faites. En un mot toute la dépense de la main-d'œuvre sera à votre charge. Je vous prie de me faire savoir de quelle somme en argent vous pourriez en outre disposer annuellement pour aider aux travaux de ce chemin de fer.

« Je vous invite donc à apporter dans votre administration la plus grande économie. Vous vous bornerez aux dépenses strictement nécessaires, afin de consacrer toutes vos ressources à l'accomplissement de ce grand travail qui portera la civilisation dans ces provinces éloignées et développera, je l'espère, dans un avenir très prochain, les nombreuses richesses qui y restent enfouies par suite du manque de communication.

« Dans le cas où vous croiriez utile de ne pas faire sortir le métal qui se trouve dans le Soudan, vous pourrez envoyer en paiement des fournitures qui seront faites pour la nourriture des hommes, des marchandises négociables sur les marchés d'Europe; elles seront vendues par les soins des administrations égyptiennes et ce produit en sera porté au crédit de votre gouvernorat général.

« Vous connaissez toute l'importance que j'attache à la mission que je vous confie et je compte que vous y apporterez toute votre activité et votre dévouement habituels [1]. »

M. Kilgour fut chargé de diriger les travaux comme ingénieur en chef, et le Ministre de la Guerre reçut l'ordre de mettre à sa disposition huit officiers d'état-major et du génie, tous au courant des travaux du chemin de fer et dont deux au moins devaient être assez capables pour pouvoir assumer la direction d'une section de travaux [2]. M. Kilgour installerait d'abord un chantier à Assouan pour l'exécution de la voie ferrée destinée à contourner la cataracte. Ce chemin de fer, à voie unique, aurait la largeur des chemins de fer égyptiens, et l'ingénieur en chef devrait avoir soin de choisir, pour l'embarquement et le débarquement, des points qui rendissent facile et rapide le transbordement des voyageurs, des marchandises et du matériel qui seraient transportés par cette voie. Dès

[1] A. A. Le Khédive au gouverneur général du Soudan, Palais d'Abdine, 1er décembre 1873.

[2] A. A. Le Khédive à S. A. Hussein pacha, le Caire, 3 décembre 1873. Le Ministre devrait également désigner un bon médecin diplômé en Europe et un pharmacien expert pour accompagner l'expédition.

que l'installation de ce chantier serait terminée, M. Kilgour laisserait un des officiers mis à sa disposition à la tête des travaux, et se rendrait à la seconde cataracte pour y procéder à l'installation des chantiers et à l'organisation des travaux du chemin de fer du Soudan [1]. Telles furent les dispositions prises par le Khédive à la fin de l'année 1873. Cependant, en janvier 1874, Munzinger reçut l'ordre de suspendre l'envoi des 1.000 ouvriers requis pour la construction du chemin de fer [2]. Les commandes de bois furent passées [3], mais aucun travail important ne semble avoir été entrepris au cours de cette année-là. En septembre 1874, le vice-roi envoya Chahine pacha en mission au Soudan pour se concerter avec le gouverneur général sur les mesures à prendre relativement au chemin de fer [4], et ce n'est que le mois suivant qu'il donna à M. Fowler l'ordre ferme de commencer les travaux à partir du 1er janvier 1875 [5].

2. — TÉLÉGRAPHES DU SOUDAN.

Le chemin de fer du Soudan est une œuvre d'avenir, destinée principalement à développer les richesses économiques de ce pays en leur fournissant des débouchés d'un accès facile et peu coûteux; le télégraphe, au contraire, est une œuvre du présent, qui doit permettre au Khédive de connaître sur le champ les événements qui se passent dans les provinces éloignées de son empire et d'y faire sentir rapidement son autorité.

En mars 1867, on l'a vu [6], la pose de la ligne le long du Nil avait atteint le village d'Abou Dom, et il ne restait plus à franchir que le désert de Bayouda pour amener le télégraphe à Berber, puis à Khartoum. Mal-

[1] A. A. Le Khédive à M. Kilgour, le Caire, 15 décembre 1873.

[2] A. A. Reg. 1871, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 22. Le mihradar à Munzinger, 7 janvier 1874.

[3] Cf. A. A. Carton 51, *Maïa Sanieh*, pièce 84. Lettre de Mohammed Zaki pacha, directeur des chemins de fer, au Cabinet du Khédive, 6 mai 1874. Un certain Osman effendi Ramzi, grand commerçant en bois de Constantinople, se plaignit au Caire de n'avoir pas été prévenu lorsque la fourniture de ces bois fut mise en adjudication.

[4] A. A. Reg. 2, *Ordres supérieurs*, pièce 1, p. 6. O. S. au gouverneur du Soudan, 29 septembre 1874.

[5] A. A. Le Khédive à M. Fowler, le Caire, 3 octobre 1874.

[6] Cf. t. III, 1re partie, p. 294 et suiv.

gré toute la célérité qu'on y mit, les travaux furent cependant retardés à plusieurs reprises par le manque de matériel et de personnel [1]. Le binbachi Aly Loutfi effendi déploya dans cette tâche un zèle méritoire [2], mais c'est à l'ingénieur Vasel, semble-t-il, que revient le principal mérite d'avoir mené l'œuvre à bonne fin [3].

La ligne télégraphique atteignit le Nil Bleu, vis-à-vis de Khartoum, au début de l'année 1870 [4]. Durant les premiers mois d'exploitation, les communications demeurèrent cependant précaires. La violence des tempêtes, les coups de foudre, les pluies disloquèrent à plusieurs reprises le trafic. Les poteaux télégraphiques furent arrachés entre Berber et la capitale du Soudan, et les communications entre les deux villes interrompues; l'Égypte cessa de recevoir les indications données de Khartoum sur la crue du Nil [5]. Entre Wadi Halfa et Dongola, la ligne subit également de grands dégâts [6].

[1] C'est ainsi qu'en octobre 1869, le gouverneur du Soudan se plaignit de ce que les câbles et les appareils qu'on lui avait envoyés ne convenaient pas; il réclamait des appareils Siemens, ainsi que la présence de M. Gisborne, ingénieur en chef du télégraphe du Soudan, ou de tout autre ingénieur accompagné de télégraphistes capables. A la suite de cette demande, Chérif pacha autorisa le Service des Communications à passer la commande des appareils nécessaires aux usines Siemens, à Londres, et à engager quatre ingénieurs européens. M. Gisborne partit également pour le Soudan avec quatre télégraphistes capables (cf. A. A. Reg. 584, *Maïa Sanieh*, pièce 13, p. 25. La Maïa au Ministère de l'Intérieur, 1er février 1870. — Carton 46, *Maïa Sanieh*, pièce 462. Chérif pacha au mihradar, 28 février 1870).

[2] En juin 1869, Giaffar pacha proposa Aly Loutfi effendi pour le grade de kamaïkam en récompense des efforts déployés par lui depuis trois ans pour l'installation des lignes télégraphiques du Soudan (cf. A. A. Carton 45, *Maïa Sanieh*, pièce 153. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 7 juin 1869).

[3] Cf. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, t. II, p. 403. «M. Vasel a rendu au pays un immense service en établissant une grande partie de la ligne télégraphique qui va de Khartoum à Assouan.»

[4] Nous n'avons pas trouvé de document qui nous permette d'établir la date exacte de l'achèvement du travail. — E. de Régny, dans la *Statistique de l'Égypte*, 1re année 1870, p. 35, indique que le réseau télégraphique atteignait Khartoum.

[5] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 432. Dépêche du gouverneur du Soudan à la Maïa, 25 juillet 1870.

[6] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 535. Dépêche du gouverneur du Soudan à Khairy bey, 17 septembre 1870.

En 1871, ce fut la crue subite de l'Atbara qui emporta la ligne télégraphique établie dans cette région. Il fallut attendre la baisse des eaux pour procéder aux réparations. Le gouverneur général du Soudan, qui rentrait à cette époque en Égypte, donna l'ordre de créer provisoirement une station-relai sur la rive de l'Atbara et d'y poster une barque pour porter les dépêches d'une rive à l'autre; des méharistes porteraient les messages de Berber à la station qui n'en était éloignée que de quatre heures à dos de chameau[1]. Lorsque, en juillet 1871, Schweinfurth passa à Khartoum, revenant du Bahr el Ghazal, il nota que le télégraphe «établi seulement depuis quelques mois», ne fonctionnait pas encore avec toute la régularité voulue. «La plupart des employés étaient jeunes, écrit-il; ils manquaient de pratique, et l'interruption de la ligne en deux endroits où elle traversait le fleuve, apportait dans la transmission des dépêches un retard qui ne laissait pas d'être considérable[2].» Il fallut attendre jusqu'au début de 1874 pour qu'un câble fût placé dans le lit du Nil Bleu et établit effectivement une liaison directe entre la ville même de Khartoum et Berber[3].

Les travaux de la ligne joignant Souakin au Taka furent conduits par le youzbachi Hassan Sadawi effendi[4]. Au début de 1871, la ligne atteignait Kassala[5]. Cependant les deux grandes artères, Assouan-Khartoum d'une part, Souakin-Kassala de l'autre, restaient sans liaison. Chahine

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 272. Dépêche du gouverneur du Soudan, 15 août 1871.

[2] Cf. Schweinfurth, *op. cit.,* t. II, p. 400. — En juillet 1870, Giaffar pacha s'excusait de ne pas pouvoir transmettre une dépêche de Sir Samuel Baker rédigée en français, par suite de l'absence d'employés du télégraphe connaissant les langues étrangères (A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh,* pièce 389. Giaffar pacha au mihradar, 16 juillet 1870).

[3] Cf. Murray et White, *Sir Samuel Baker, a memoir,* p. 232. Lettre de M. Giegler, ingénieur en chef des Télégraphes du Soudan à Sir S. Baker, Khartoum, 1er mars 1876. Dans cette lettre, Giegler déclare que ce câble fonctionne bien depuis deux ans.

[4] Ce youzbachi avait le titre de mamour; Giaffar pacha demanda de le nommer binbachi pour le récompenser (A. A. Carton 45, *Maïa Sanieh,* pièce 153. Giaffar pacha au mihradar, 7 juin 1869).

[5] Nous ne connaissons pas la date exacte de l'achèvement du travail. Junker, dans *Travels in Africa,* t. II, p. 104, déclare que «depuis 1871, Kassala est relié avec Souakin». Par ailleurs, Chahine pacha, de passage à Souakin à la fin de mars 1871, écrit que «la ligne télégraphique a été créée entre Souakin et Kassala.»

pacha, envoyé en mission au Soudan, au début de 1871, attira l'attention du Khédive sur ce fait. « Qu'est-ce qui empêcherait, écrivit-il, de créer une autre ligne entre Kassala et Khartoum ou Chendi? Il n'en résulterait que du bien. Au lieu d'envoyer un vapeur spécial en vue de transmettre un ordre de l'Égypte à Souakin, le dit ordre pourrait être transmis par dépêche [1]. » La remarque était judicieuse : à défaut d'une ligne directe joignant Berber à Souakin, ce port pourrait être atteint par le détour de Kassala.

Les idées du Khédive se précisèrent en septembre 1872. Il reconnut à cette époque la nécessité de développer le réseau télégraphique du Soudan en créant des lignes entre Berber et Kassala d'une part, entre Souakin et Massawa de l'autre. Le devis qui fut dressé montra que le matériel nécessaire à l'établissement de ces lignes coûterait £ 34.468, dont la majeure partie serait dépensée à l'étranger [2]. Le Conseil privé, consulté, émit un avis favorable, et bien qu'aucun crédit n'eût été prévu pour l'installation des lignes télégraphiques au cours de l'année 1289 [3], il approuva la mise en adjudication du matériel nécessaire, en raison du délai qui s'écoulerait avant la livraison [4]. Sans attendre cette décision, le vice-roi avait autorisé le directeur général du Trafic à engager les services de deux ingénieurs européens pour la construction de ces lignes [5].

En février 1873, lorsqu'il eut réuni le Taka au gouvernorat du littoral de la mer Rouge, le Khédive décida d'établir en outre une ligne télégraphique entre Kassala et Massawa, avec stations à Koufit et à Keren. Le projet d'extension du réseau du Soudan comprenait en définitive une

[1] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 12. Chahine King pacha au mihradar, 3 avril 1871.

[2] A. A. Reg. 1862, *Maïa Sanieh,* pièce 1, p. 2. Le mihradar au Conseil privé, 19 septembre 1872.

[3] Année financière commençant le 11 septembre 1872.

[4] A. A. Reg. 81, *Meglis khoussoussi,* pièce 98, p. 46. Décision du Conseil privé, 22 décembre 1872. Le matériel commandé serait payé au commencement de l'année financière 1290.

[5] Ces ingénieurs devaient remplacer ceux qui avaient construit les deux lignes d'Assouan à Khartoum et de Kassala à Souakin, et dont le contrat était expiré (A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh,* pièce 2, p. 8. Le mihradar au directeur général du Trafic, 8 octobre 1872).

ligne ininterrompue allant de Berber à Souakin en passant par Kassala et Massawa, et le vice-roi prévoyait même qu'elle serait prolongée le long de la mer Rouge jusqu'à Bérénice. D'après l'étude que fit Salama bey, ingénieur en chef des télégraphes, le développement de cette ligne atteindrait 900 milles. Sur une longueur de 560 milles, on se servirait de poteaux en bois, qui seraient fournis sur place par la coupe des arbres; l'autre partie de la ligne, soit 340 milles, serait établie avec des poteaux en fer. Le directeur des chemins de fer reçut en conséquence l'ordre de passer en Europe deux commandes distinctes de matériel et de les envoyer à Souakin dès livraison. Le moudir de Dongola et Berber eut l'ordre de procéder, sans plus attendre, à la coupe et à la préparation des bois requis pour l'installation du télégraphe entre Berber et Kassala et d'entreprendre, s'il le pouvait, la pose des poteaux sur cette ligne. Un ingénieur, spécialisé dans le télégraphe, fut envoyé à Munzinger qui reçut également des instructions à l'effet de procéder à la coupe des poteaux nécessaires à l'établissement de la ligne joignant Massawa à Kassala [1].

Cependant le Khédive voyait plus grand encore. Non content de doter le Soudan d'un réseau télégraphique étendu, il projetait d'établir une ligne de télégraphe entre Massawa et Berbera, entre le Soudan et la côte des Somalis. Cette ligne, qui suivrait la côte des Danakil, comporterait deux stations, l'une à Amphila, l'autre à Roheita. Munzinger eut l'ordre de faire construire en ces points les bâtiments nécessaires pour abriter les soldats et les mamours et pour emmagasiner le matériel; il affecterait à ces travaux une compagnie formée de soldats frappés de peines disciplinaires et d'habitants de mauvaise conduite; les ouvriers spécialistes lui seraient envoyés du Caire avec leurs outils [2]. L'emploi d'une main-d'œuvre de si piètre qualité aurait sans doute donné lieu à de graves mécomptes si la construction de cette ligne était jamais entrée dans le domaine des réalités.

Toujours prompt à exécuter les ordres du vice-roi, Munzinger, dès son retour à Massawa en mars 1873, avait donné des ordres pour activer la

[1] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 2, p. 38. O. S. au moudir du Soudan oriental, 26 février 1873.

[2] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs*, pièce 8, p. 39. O. S. au moudir du Soudan oriental, 26 février 1873.

construction de la ligne destinée à relier Massawa à Kassala, et pour qu'on distribue les poteaux tout le long de son tracé, en attendant l'arrivée des fils qui devaient venir d'Angleterre [1]. Du côté de Berber, le moudir Hussein bey Khalifa se déclara hors d'état de rien entreprendre, faute de matériel [2]. La livraison des commandes passées en Europe se fit longtemps attendre. Le délai fixé pour la fourniture de la première ne devait expirer qu'au mois de septembre 1873, et celui de la seconde quatre mois plus tard [3]. Lorsque le matériel arriva à Alexandrie, on attendit, pour l'envoyer à Souakin, que se présentât un navire transportant des pèlerins [4]. Finalement, il fut chargé sur le *Latif* et le *Dakahlia* [5]. Ce n'est qu'en décembre 1873, que Munzinger reçut les fils nécessaires pour commencer l'établissement de la ligne de Massawa au Senhit [6].

Tandis que l'on piétinait ainsi pour la construction de la ligne Berber-Kassala-Massawa, le moudir général du Soudan méridional cherchait, de son côté, à établir une ligne télégraphique joignant Khartoum à Sennar et à Gallabat, afin de faire passer rapidement en Égypte les nouvelles concernant l'Abyssinie. Mais lorsqu'il demanda au Caire de lui envoyer l'ingénieur en chef des télégraphes avec le matériel nécessaire pour procéder à cette construction [7], il se heurta à une fin de non-recevoir.

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa 12 mars 1873.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 19, p. 109. Munzinger à la Maïa, 1er juillet 1873. Munzinger croyait cependant savoir qu'il existait à Gos Regeb du matériel en quantité suffisante pour couvrir la moitié de la distance séparant le Taka de Berber.

[3] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh*, pièce 31, p. 91. S. A. Tewfik pacha à l'administration des chemins de fer, 4 août 1873.

[4] A. A. Reg. 1870, *Maïa Sanieh*, pièce 2, p. 19. Khairy pacha à l'administration des bateaux-poste *Khédivieh*, 22 octobre 1873.

[5] A. A. Reg. 1870, *Maïa Sanieh*, pièce 4, p. 15. Khairy pacha à l'administration des chemins de fer, 3 novembre 1873.

[6] A. A. Reg. 1875, *Maïa Sanieh*, pièce 20, p. 42. Munzinger à la Maïa, 22 décembre 1873. Quant au matériel de la ligne Berber-Kassala, il fut envoyé à Souakin et Munzinger reçut l'ordre de hâter son envoi à destination (cf. A. A. Reg. 1871, *Maïa Sanieh*, pièce 15, p. 18. Le mihradar à Munzinger, 12 février 1874).

[7] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 2, p. 38. Le moudir général du Soudan méridional à la Maïa, 25 octobre 1872.

Mécontent de voir que les provinces du Soudan méridional, au rebours des autres régions du Soudan, ne versaient rien au Trésor, le Khédive répondit au moudir qu'en raison de la grosse dépense que cette ligne entraînerait, il ne pourrait acheter le matériel voulu tant que les provinces placées sous ses ordres ne lui auraient pas envoyé l'argent nécessaire[1]. Ismaïl Ayoub pacha commença donc les travaux par ses propres moyens. En août 1873, la ligne, partant de Khartoum, atteignait El Halawiyine, près de Messalamié et de Wad Medani. Le bois existait en quantité suffisante dans la région, mais les fils faisaient défaut pour la pousser jusqu'à Sennar et Gallabat; le moudir général demanda alors au Caire de lui envoyer le matériel manquant et s'engagea à en payer le prix sur les recettes de la ligne[2]. Les matériaux nécessaires pour établir la ligne sur 200 milles furent alors commandés.

Telle était la situation du réseau télégraphique du Soudan, lorsqu'en novembre 1873, le Khédive décida de le remanier et de l'étendre. Un ordre supérieur, rendu à cette époque, portait établissement de trois nouvelles lignes. La première, allant de Kassala à Doka, point situé à mi-chemin entre Guedaref et Gallabat, remplacerait celle qu'on se proposait de construire entre Sennar et Gallabat; la seconde irait de Khartoum à Sennar et à Fazogle, avec terminus à Famaka «ancienne ville de Mohamed Aly»; la troisième, enfin, joindrait Khartoum au Kordofan. Salama bey et Munzinger, consultés sur l'établissement de ces lignes, déclarèrent que la première mesurait 300 milles de longueur et la seconde 400, mais que le matériel de celle-ci ayant déjà été approvisionné sur 300 milles, il ne resterait à pourvoir que 100 milles, soit au total 400 milles pour les deux lignes, et ils proposèrent d'augmenter ce chiffre de 50 milles afin de constituer une réserve. Quant à la ligne du Kordofan, le vice-roi ordonna d'y affecter le matériel précédemment commandé pour la ligne Souakin-Bérénice, longue de 340 milles et dont la construction avait été annulée. Comme la distance entre Khartoum et le Kordofan était de 350 milles, la différence n'était que de 10 milles et

[1] A. A. Reg. 1861, *Maïa Sanieh*, pièce 5, p. 22. Le mihradar au moudir général du Soudan méridional, 5 décembre 1872.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 62, p. 117. Ismaïl Ayoub pacha à la Maïa, 15 août 1873.

le matériel requis en sus serait prélevé sur la réserve [1]. Munzinger reçut l'ordre de faire transporter de Souakin à Khartoum le matériel nécessaire à la ligne du Kordofan [2]. Ces transports occupèrent toute l'année 1874. Ils n'étaient pas encore achevés à la fin de cette année [3], et l'on dut envoyer du Caire à Souakin en mission spéciale, pour activer les transports, Mohamed bey el Nadi, à qui Munzinger adjoignit pour l'aider dans sa tâche, Alaeddine bey, vékil de la moudirieh du Soudan oriental [4].

Les décisions prises par le Khédive en 1873 pour compléter le réseau télégraphique du Soudan, n'ont pas seulement pour but de lui permettre de savoir ce qui se passe dans les parties les plus éloignées de son empire. La ligne du Kordofan est une pointe poussée vers le Darfour, pays auquel le vice-roi n'a cessé de songer et avec qui se multiplient les points de contact depuis la réunion du Bahr el Ghazal au Soudan [5]. Les lignes de Famaka et de Doka sont autant d'antennes dirigées vers l'Abyssinie, tandis que la ligne de Kassala à Massawa, avec ses stations de Koufit et de Keren, longe la frontière de ce pays, qui se trouvera ainsi encerclé, du Nil Bleu à la mer Rouge, par le réseau des télégraphes égyptiens, comme il l'est déjà par les troupes du vice-roi. Ces lignes aériennes traduisent donc à leur façon les conceptions politiques du Khédive, et trahissent ses intentions, ses arrière-pensées à l'égard des pays limitrophes du Soudan.

[1] A. A. Reg. 1870, *Maïa Sanieh,* pièce 5, p. 25. Le mihradar à l'administration des chemins de fer, 5 novembre 1873.

[2] Cf. A. A. Reg. 1948, *Ordres supérieurs,* pièce 3, p. 30. O. S. à Ismaïl Ayoub pacha, 19 décembre 1873.

[3] Cf. A. A. Reg. sans numéro, *Maïa Sanieh,* pièce 3, p. 17. Lettre du mihradar à Munzinger datée du 10 novembre 1874, lui demandant d'envoyer d'urgence le restant des matériaux des deux lignes télégraphiques du Kordofan et du Sennar, qui se trouvaient à Souakin.

[4] A. A. Reg. 5, *Maïa Sanieh,* pièce 23, p. 42. Munzinger à la Maïa, 14 janvier 1875.

[5] Cf. t. III, 2e partie, p. 169.

CHAPITRE XIII.

LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN.

1. — LA TRAITE PAR LES NAVIRES DE L'*AZIZIEH*.

L'intervention de l'Angleterre auprès du Khédive dans la question de la traite des esclaves avait abouti, on l'a vu [1], à la désignation de Baker pour commander l'expédition envoyée par le vice-roi sur le Haut-Nil. Le départ de Sir Samuel ne ralentit pas la vigilance du gouvernement britannique. Déjà, en août 1868, le docteur Schimper, qui résidait en Abyssinie, avait transmis d'Adoua au gouvernement de Bade un mémoire où il exposait les opérations de traite qui se faisaient en Abyssinie avec la connivence des populations côtières de la mer Rouge : Choho, Taltal, Danakil, soumises à l'autorité du naïb d'Arkiko stipendié par l'Égypte, et la complicité au moins tacite des gouverneurs de Massawa, de Souakin et de Kassala [2]. Le ministre d'Angleterre à Stuttgart avait communiqué ce document au ministère à Londres, qui chargea le colonel Stanton d'attirer l'attention du Gouvernement égyptien sur ces faits, au cas où il estimerait les accusations fondées [3]. De son côté, à Constantinople, Sir Henry Elliot fit connaître à la Sublime Porte le contenu du rapport du docteur Schimper, et Aali pacha expédia aussitôt des ordres à Djeddah, à Massawa, Tripoli et autres lieux pour interdire le trafic des esclaves [4]. Dans la régence de Tripoli, en effet, on avait constaté récemment une recrudescence de la traite, la décision du vice-roi d'Égypte de combattre ce trafic ayant fait refluer les caravanes d'esclaves de ce côté. Bien que

[1] Cf. t. III, 1re partie, chap. IX.

[2] F. O. 84-1304. Translation of a memorial by Dr. Schimper, Adoua, 25 août 1868.

[3] F. O. 84-1305. Le Foreign Office au colonel Stanton, 13 mai 1869.

[4] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, 30 mai 1869.

pressé par le consul général d'Angleterre, M. Drummond Hay, de s'opposer à ce commerce, le gouverneur général de Tripoli avait décliné de le faire dans la croyance où il était qu'on ne désirait nullement à Constantinople le voir intervenir dans cette question [1]. Mais la lutte contre la traite qui s'opérait en Égypte allait prendre une importance toute nouvelle par le fait du consul anglais Robert William Cumberlatch, à qui le Gouvernement britannique avait confié le poste de Smyrne.

Smyrne était un port d'escale pour les navires de la compagnie égyptienne *Azizieh* qui faisaient le service régulier entre Alexandrie et Constantinople. Le 4 juin 1869, le vapeur égyptien *Tantah*, venant d'Alexandrie, relâcha à Smyrne. Un passager, le docteur Montgomery, avisa M. Cumberlatch qu'une soixantaine d'esclaves environ, des deux sexes et d'âges compris entre 8 et 16 ans, se trouvaient à bord du navire sous la conduite d'un individu nommé Abdel Kader. Le consul prévint aussitôt le sous-gouverneur de la ville et le chef de la police; l'autorité locale intervint, s'empara de onze esclaves sur les vingt qui avaient été débarqués à Smyrne et leur donna la liberté. Quant aux quarante autres esclaves, M. Cumberlatch avisa l'ambassadeur d'Angleterre, par télégramme, qu'ils avaient continué leur route sur Constantinople. « Il est fort difficile, expliquait le consul dans son rapport à lord Clarendon, de prouver que ces individus sont des esclaves, car ils sont tous pourvus de faux certificats de manumission et de billets de passage, et ce n'est que par la police secrète qu'on peut suivre leurs traces après le débarquement. » Et M. Cumberlatch ajoutait qu'il avait appris récemment que presque tous les navires de l'*Azizieh* transportaient des esclaves [2].

Avisé par le consul de Smyrne de ce qui venait de se passer dans ce port, l'ambassadeur d'Angleterre se livra à une enquête. Il apprit que, loin d'être insolite, le cas signalé se présentait fréquemment et qu'il ne se passait presque pas de semaine sans que le courrier d'Égypte n'apportât à Constantinople un nombre plus ou moins grand d'esclaves. Aucun mystère, aucun secret n'entouraient l'opération. Lors de l'embarquement à Alexandrie, on demandait aux esclaves, en matière de pure

[1] F. O. 84-1305. F. R. Drummond Hay à Sir H. Elliot, Tripoli, 17 mai 1869. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 30 mai 1869.

[2] F. O. 84-1305. M. Cumberlatch à lord Clarendon, Smyrne, 8 juin 1869.

forme, s'ils partaient de leur plein gré, question à laquelle ceux-ci ne pouvaient naturellement répondre que oui. Interrogés de nouveau lors de leur arrivée à Constantinople, ils déclaraient y venir pour se placer en service. Et c'est ainsi, poursuivait l'ambassadeur, « que les esclaves sont transportés régulièrement sur des vapeurs appartenant à la Compagnie égyptienne, dont le vice-roi est le principal actionnaire, compagnie qui est entièrement sous son contrôle, en sorte que rien ne lui serait plus facile que de mettre un terme à cette pratique, tout au moins sur ces navires ». A l'arrivée à Constantinople, les esclaves n'étaient d'ailleurs pas vendus publiquement, mais faisaient l'objet de transactions privées. Sans doute, ajoutait Sir H. Elliot, rien ne pouvait être plus satisfaisant que les termes employés dans les instructions adressées par la Sublime Porte aux gouverneurs de province pour interdire la traite, mais « je ne voudrais pas laisser croire à Votre Seigneurie qu'il y ait un plus grand désir d'abolir la traite parmi les autorités turques que chez celles d'Égypte, car aussi longtemps que durera le détestable système social inhérent à la religion musulmane, l'esclavage y restera forcément lié.

« Les esclaves mâles sont relativement peu nombreux et diminuent chaque jour, mais les servantes de harem, aussi bien chez le Sultan ou le vice-roi que dans les classes inférieures de la société, sont nécessairement recrutées parmi les esclaves importées, bien que dans certains harems, comme celui du grand vizir et quelques autres, elles demeurent volontairement après avoir été affranchies.

« On ne trouve pas de femmes chrétiennes pour faire ce service, et les femmes musulmanes libres, même lorsqu'elles appartiennent à la plus basse classe, ne doivent pas s'exposer à d'autres yeux que ceux de leurs maris.

« Tant que cet état de choses durera, peu de fonctionnaires ottomans peuvent désirer sincèrement mettre fin au trafic, grâce auquel la demande est satisfaite, car en Turquie le système est très différent de celui qui existait en Amérique et dans d'autres pays, où il dérive des enfants nés en esclavage.

« Ici, il est d'usage d'affranchir les esclaves après sept ans de service, de sorte que le nombre des enfants nés d'esclaves, et conséquemment esclaves de naissance, est relativement faible, mais la pratique suivie en

matière d'affranchissement (quelque honneur qu'elle fasse à l'humanité des Turcs), par le fait qu'elle nécessite l'introduction de nouvelles recrues d'Afrique et entraîne toutes les horreurs de la chasse aux esclaves, provoque beaucoup plus de souffrances que si les femmes étaient maintenues en esclavage domestique et devenaient mères d'enfants qui leur succéderaient dans le service de leurs maîtres [1] ».

Sir H. Elliot, toutefois, ne s'en tint pas à ces considérations. Ayant appris de Smyrne qu'un autre vapeur égyptien allait arriver à Constantinople avec des esclaves [2], il agit auprès du grand vizir. Ce dernier déclara qu'il était sur le point de donner les ordres les plus stricts à la Compagnie *Azizieh* à l'effet d'interdire l'admission des esclaves à bord de ses paquebots; il promit également d'écrire au vice-roi à ce sujet; enfin il ordonna à la police de libérer tous les esclaves qui arriveraient à Constantinople et de fournir à chacun d'eux un certificat de manumission dûment établi [3].

Le gouvernement britannique s'émut fort de cette situation. Un pareil état de choses, jugeait-il, ne pouvait continuer sans la connivence des autorités égyptiennes et turques. Il prescrivit tout d'abord à M. Stanley, consul à Alexandrie, de demander au gouvernement égyptien de prendre des mesures efficaces pour y mettre fin [4], et à Sir H. Elliot de solliciter de la Porte la punition des individus compromis dans ce trafic [5]. Puis le colonel Stanton [6] ayant déclaré qu'il était difficile de croire que le vice-roi pût ignorer ce qui se passait à bord des navires de l'*Azizieh*, et suggéré de faire des représentations au gouvernement égyptien à ce sujet, pour la raison, disait-il, « qu'il y a peu d'espoir que ce trafic soit supprimé, tant que les autorités égyptiennes fermeront les yeux sur la manière dont les

[1] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 10 juin 1869.

[2] Le 21 juin 1869, M. Cumberlatch signalait le passage à Smyrne du vapeur égyptien *Minieh* avec 18 esclaves destinés à Constantinople. Le 28 juin, il signalait la présence de 30 esclaves à bord du *Negileh*.

[3] F. O. 84-1305. Sir. H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 22 juin 1869. Le 11 juillet 1869, Sir H. Elliot rendit compte que 120 esclaves, amenés par les vapeurs égyptiens, avaient été libérés dans ces conditions.

[4] F. O. 84-1305. Le Foreign Office à M. Stanley, 22 juin 1869.

[5] F. O. 84-1305. Le Foreign Office à Sir H. Elliot, 22 juin 1869.

[6] Le colonel Stanton se trouvait à cette époque en congé en Angleterre.

marchands d'esclaves évadent la loi en donnant de faux certificats de manumission aux esclaves exportés de ce pays [1] », le Foreign Office adressa au consul Stanley de nouvelles instructions plus énergiques. « Vous ferez appel à Son Altesse, prescrivit lord Clarendon, pour qu'elle prenne les mesures les plus sévères à l'effet de mettre fin à un état de choses qui, s'il était autorisé à continuer, ne manquerait pas de discréditer la politique éclairée qui a jusqu'ici caractérisé son gouvernement. » Le consul était lui-même invité à prendre, dans la limite de sa compétence, toute mesure de nature à contrarier les desseins des marchands d'esclaves en les dénonçant aux autorités égyptiennes [2].

Informé des vues du Gouvernement britannique, le Khédive admit qu'il était facile d'arrêter la traite qui se faisait par les navires de l'*Azizieh* et promit de prendre immédiatement les mesures nécessaires à cet effet. Mais en même temps, il se plaignit de ce qu'on envoyât de Constantinople en Égypte des esclaves blanches; il dit qu'il avait écrit à la Porte à ce sujet et qu'il avait libéré et donné en mariage plus de 300 esclaves qui avaient refusé de retourner à Constantinople [3].

A la réception de cette information, Sir Henry Elliot fit faire une démarche auprès du grand vizir. Aali pacha confirma que le Khédive lui avait écrit à ce sujet; il déclara qu'il lui avait répondu que la meilleure conduite à tenir à l'égard des esclaves blanches qui arrivaient clandestinement de Constantinople était de suivre l'exemple de la Porte en ce qui concerne les esclaves noirs envoyés d'Égypte, à savoir de les mettre en liberté et de leur délivrer des lettres de manumission. Le grand vizir ajouta que la presque totalité des esclaves blanches envoyées en Égypte, loin d'être offertes au public, étaient destinées au harem du Khédive, et il assura que le nombre de ces esclaves actuellement au service du vice-roi et de la Khédiva-mère dépassait 400 [4]. La Porte, ajouta-t-il, ignore ce trafic que font clandestinement certaines femmes qui achètent leurs filles à des parents indigents et qui les élèvent en vue de les faire entrer dans

[1] F. O. 84-1305. E. Stanton à lord Clarendon, 6 juillet 1869.

[2] F. O. 84-1305. Le Foreign Office à M. Stanley, 15 juillet 1869.

[3] F. O. 84-1305. M. Stanley à lord Clarendon, Alexandrie, 9 août 1869.

[4] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople 18 août 1869 et pièce annexe : E. Pisani à Sir H. Elliot, Thérapia, 17 août 1869.

le harem du vice-roi, seule personne assez riche pour pouvoir s'offrir un tel luxe. Il promit de donner des ordres pour faire cesser ce trafic, mais il fit observer que la tâche n'était point facile, et qu'il était presque impossible d'extirper sur le champ un usage aussi ancien. Les gens qui arrivaient à Constantinople avec des esclaves à vendre prenaient grand soin de les faire figurer sur leurs passeports comme domestiques ou comme membres de leur famille, et ils les importaient en petit nombre pour ne pas éveiller le soupçon [1]. Sir H. Elliot confirma les déclarations du grand vizir. De sources non officielles, il apprit que le vice-roi entretenait à Constantinople un agent chargé de recruter des esclaves blanches; que celles qui, à l'arrivée à Alexandrie, en étaient jugées dignes, entraient dans son harem, tandis qu'il disposait des autres en les donnant le plus souvent en mariage aux personnes qu'il voulait favoriser [2]. Le trafic des esclaves blanches, ainsi limité aux besoins du vice-roi, n'avait d'ailleurs aucun caractère régulier, au rebours du commerce des nègres exportés d'Égypte, dont il dépendait entièrement du Khédive de provoquer la suppression.

A son retour en Égypte, le colonel Stanton entretint le vice-roi de la question des esclaves blanches. Ismaïl pacha ne chercha pas à nier. Il convint qu'un certain nombre de ces esclaves étaient employées tant dans son harem que dans ceux des membres de sa famille, mais il fit remarquer que ce genre de trafic se faisait principalement à Constantinople, et qu'en Égypte il n'existait pas. Il ajouta que ce commerce était fait par les plus hauts dignitaires de l'empire ottoman, que 80 p. 100 au moins des pachas se faisaient de l'argent en achetant et revendant des esclaves blanches, et qu'il avait en personne acheté des esclaves au grand vizir Aali pacha lui-même [3]!

[1] F. O. 84-1305. E. Pisani à Sir H. Elliot, 14 septembre 1869.

[2] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, 14 septembre 1869.

[3] F. O. 84-1305. Stanton à lord Clarendon, 14 octobre 1869. — Sir H. Elliot, dans une dépêche du 27 octobre 1869, déclara qu'il n'ajoutait pas foi aux accusations proférées par le Khédive contre les pachas ottomans.

2. — ENQUÊTE SUR LA TRAITE EN ORIENT.

A la suite de ces incidents, le Foreign Office entreprit une vaste enquête en Orient; il demanda aux consuls britanniques résidant en Turquie et en Égypte de lui faire savoir si le firman du Sultan qui supprimait la traite était exécuté de bonne foi par les fonctionnaires ottomans [1].

Le consul de Crète répondit qu'aucun trafic d'esclaves n'existait dans la juridiction de son consulat, mais qu'il avait des raisons de croire que de temps à autre, les voiliers allant d'Égypte à Constantinople touchaient à la Canée avec des esclaves à bord, déguisés en domestiques ou en passagers, sans d'ailleurs qu'aucun ne fût débarqué dans l'île. Depuis cinq ou six ans, les quelques femmes esclaves au service des propriétaires turcs et qui avaient demandé la protection du consulat britannique, avaient été libérées par les autorités locales sur les représentations du consul, et l'on pouvait dire que celles-ci respectaient les firmans du Sultan qui prohibaient la traite des esclaves [2].

A Salonique, le consul Wilkinson rappela qu'avant la conclusion du traité de commerce passé en 1861 entre la Grande-Bretagne et la Porte, les autorités prélevaient un droit de 194 piastres [3] sur tout esclave introduit dans la place. Depuis cette époque, le droit avait cessé d'être perçu, et bien que les autorités condamnassent ostensiblement la traite et qu'elles eussent même puni un commerçant qui avait vendu des esclaves trop publiquement, cette punition avait été évidemment infligée davantage dans le but d'engager les autres à être plus circonspects et prudents à l'avenir que dans le désir sincère de supprimer la traite. Les esclaves amenés à Salonique, poursuivait le consul, sont transportés non seulement sur les navires de l'*Azizieh*, mais sur des vapeurs appartenant aux compagnies françaises, autrichiennes et turques. Un Arabe, du nom d'Omer, est le principal marchand d'esclaves. Il a un partenaire à Constantinople, nommé Mehmet Abdulah, qui vit dans le quartier du Sultan Mehmet, et

[1] F. O. 84-1305. Le Foreign Office à Sir H. Elliot, 31 août 1869.
[2] F. O. 84-1305. E. G. Boone à lord Clarendon, 29 septembre 1869.
[3] Équivalant à £ 1. 15ˢ. 3ᵈ.

un autre partenaire à Alexandrie qui porte le même nom. Ce dernier jouit d'une protection étrangère. Omer vit à Salonique dans une maison du quartier turc de Yeni Capou; il emploie des agents dans l'intérieur de la Turquie européenne pour faciliter et étendre son trafic. Les esclaves du sexe féminin sont importées sous le titre d'épouses, habillées comme des femmes turques et couvertes du *yachmak*. On se dispense parfois de cette précaution, et c'est ainsi qu'en juillet 1869, huit filles dont l'âge variait entre 12 et 15 ans, ont été amenées à Salonique par Omer sur le navire français *Gyptis* de la Compagnie Fraissinet de Marseille. Rien ne fut tenté pour cacher la véritable condition de ces créatures qui débarquèrent à peu près nues [1].

En Palestine, le consul anglais déclare qu'il n'existe aucun trafic régulier d'esclaves; cependant, des esclaves sont achetés et vendus clandestinement, tant à Jerusalem que dans les autres villes, par un professionnel qui les fait venir d'Égypte par la voie d'El Arish et de Gaza [2]. Le consul de Beyrouth n'a eu connaissance, pour sa part, d'aucun fait de traite; toutefois l'enquête qu'il a faite lui donne lieu de croire que des esclaves sont transportés d'Égypte vers les ports de la Turquie du nord, non seulement par les navires égyptiens de l'*Azizieh*, mais par ceux des compagnies étrangères qui font un service régulier entre l'Égypte et Constantinople [3].

A Smyrne, le consul Cumberlatch signale que la traite se pratique sur une grande échelle dans toute l'étendue de sa juridiction consulaire. Le plus grand nombre des esclaves proviennent d'Alexandrie et quelques-uns de Tripoli; ils sont transportés chaque semaine par les vapeurs de l'*Azizieh* et généralement destinés à Constantinople, mais d'autres esclaves, nom-

[1] F. O. 84-1305. Richard Wilkinson à lord Clarendon, Salonique 11 octobre 1869. — Le consul ajoute qu'il n'a pu déterminer le nombre exact d'esclaves amenés chaque année à Salonique, mais qu'on l'a assuré que ce nombre n'avait pas augmenté depuis 1861.

[2] F. O. 84-1305. N. Temple Moore à lord Clarendon, Jérusalem, 28 octobre 1869. Le nombre d'esclaves des deux sexes ainsi vendus s'élèverait, d'après le consul, à 15 ou 20 par an.

[3] F. O. 84-1305. S. Jackson Eldridge à lord Clarendon, Beyrouth, 12 novembre 1869.

breux également, sont dirigés sur la côte méridionale de sa circonscription et finalement transportés dans l'intérieur du pays pour être vendus à Scala Nuova, Sokia, Aïdin, Baindir, Tireh, Magnésie, Kassaba, et dans tous les grands villages de ce district, les autorités aidant parfois à la vente. Quelques esclaves sont également débarqués dans les îles de Chio et de Mytilène pour la vente, tandis qu'ils sont mis à terre, en grand nombre, dans les îles de Cos et de Leros, où on les garde le temps nécessaire pour améliorer leur apparence physique en vue d'en tirer un meilleur prix. « L'esclavage, ajoute le consul, est un système si profondément enraciné dans les possessions turques qu'il faudra bien des années pour l'extirper. Les firmans impériaux ne sont pas et n'ont jamais été exécutés de bonne foi; le seul changement qui soit parfois intervenu réside dans le fait que le trafic de chair humaine a lieu à huis-clos au lieu de se faire publiquement comme autrefois. Cependant, tous les Turcs de Smyrne et de l'Asie Mineure connaissent les marchands d'esclaves et l'endroit où ils résident..... A Smyrne même, je puis dire en vérité qu'il y a apparemment chez quelques-unes des autorités turques le désir d'agir, autant qu'elles le peuvent, selon l'esprit des firmans impériaux depuis que je les ai saisies de la question; toutefois je suis pleinement convaincu que, livrées à elles-mêmes, l'idée de supprimer l'esclavage ne serait jamais entrée dans leur esprit, car tout le monde possède des esclaves à commencer par le Sultan lui-même, suivi de près par le vice-roi d'Égypte[1] ».

Le consul général de Bagdad signale que la traite s'opère ouvertement en Irak, « comme dans tous les autres pays musulmans ». On y transporte continuellement des Abyssins et des Africains venant du Hedjaz ou d'autres lieux. Les nombreuses caravanes qui quittent chaque année les pays musulmans à l'époque du pèlerinage pour se rendre à la Mecque, y achètent ouvertement, dans les bazars de cette ville et dans les autres villes du Hedjaz, des esclaves des deux sexes qu'ils ramènent dans leurs pays, et les pèlerins irakiens ne font point exception. En outre, de nombreux esclaves sont amenés chaque année du Sawahil, de Zanzibar et

[1] F. O. 84-1305. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, Smyrne, 24 septembre 1869.

d'autres ports à Bassorah, d'où ils remontent le fleuve sur des barques indigènes pour gagner la Perse et d'autres lieux. Un grand nombre sont envoyés dans l'Hindoustan où, en dépit des lois et règlements édictés par le gouvernement britannique, le trafic se fait secrètement parmi les Musulmans.

En Irak et dans d'autres pays musulmans, poursuit le consul général, on n'opère pas en cachette; la traite est autorisée par les principes du Coran; elle fut encouragée par l'exemple du Prophète, et les Musulmans considèrent et soutiendront toujours que ce que Mahomet a permis comme légitime ne peut pas être jugé autrement par eux. La condition de l'esclave se distingue d'ailleurs à peine de celle de l'homme libre, et toutes les affaires importantes d'un intérieur musulman, aussi bien que la gestion des finances, sont confiées au premier. Il n'y a probablement pas de famille musulmane sans esclave, et on en trouve même chez les indigènes chrétiens et juifs qui s'en procurent selon leurs moyens. Chez les Musulmans, les esclaves des deux sexes sont considérés et aimés comme des fils, des frères, des épouses et des enfants, et traités avec la plus grande confiance, de sorte qu'on peut dire que sous certains rapports ils jouissent de plus d'honneur et de confiance que les hommes libres. Les Africains transportés en Irak appartiennent aux tribus galla, amarah, souhali, gouragi, nubiennes, bombasi et autres. Les Galla et les Amarah constituent la meilleure classe; minces et bien faits, avec de beaux yeux et le teint brun, ils sont généralement plaisants; on les achète et on les garde pour les employer dans l'intimité, à l'intérieur du ménage, dans des postes de confiance. Les Souhali et les Gouragi forment une classe intermédiaire et occupent une position en rapport avec leurs aptitudes. Les Bombasi et les Nubiens sont laids de visage et noirs, mais robustes; on les emploie comme portefaix, balayeurs, palefreniers, porteurs d'eau, conducteurs de chameaux, etc. Outre les esclaves importés en Irak, les enfants nés de pères arabes et de mères africaines sont aussi fréquemment vendus. On les appelle *dourug* ou « métis » et *maouloud* ou « nés dans le pays [1].

Dans les provinces de Trébizonde, Siwas, Angora et Kastamouni, il existe deux catégories d'esclaves, les blancs et les noirs. Les premiers comprennent des Circassiens, des Géorgiens et des Turcomans des deux

[1] F. O. 84-1305. L. C. Herbert à lord Clarendon, Bagdad, 26 novembre 1869.

sexes. Les seconds sont des nègres; ils sont importés directement d'Égypte, par les navires de l'*Azizieh* ou par des voiliers, et proviennent alors du Soudan, du Sennar, du Kordofan, du Darfour et des districts galla; ou bien ils arrivent par la route détournée de Mascate, du golfe Persique et de Bagdad; ce sont alors pour la plupart des indigènes de la côte de l'Afrique orientale ou Sawahil. Quelques esclaves abyssins arrivent également par la voie de la Mecque et de Damas.

Blancs ou noirs, écrit le consul de Trébizonde, les deux catégories d'esclaves ont légalement et officiellement cessé d'exister; aucun de ces trafics ne se fait donc publiquement en Anatolie. Tous deux cependant continuent d'exister, mais clandestinement et sur une échelle réduite. Les nègres sont introduits en cachette par des moyens privés et individuels; amenés généralement de Bagdad ou par vapeurs, sous le couvert de passeports fictifs qui leur sont retirés après le débarquement, ils sont vendus et revendus journellement dans les districts d'Anatolie par acte de vente privée. Quoique réduite, la vente locale est suffisamment profitable pour maintenir le commerce d'importation. Quand un esclave est émancipé, ce qui arrive fréquemment, il reçoit un document d'*azad* ou de manumission, signé par son maître et contresigné par le *moukhtar* ou maire du pays, l'imam et les témoins. Les enfants nés en Anatolie de parents esclaves ou d'un père libre et d'une mère esclave, sont regardés comme esclaves et vendus en conséquence à volonté. Les Abyssines sont rares et, en général, les esclaves nègres importés sont pour la plupart des mâles, dans la proportion de quatre pour un. Leur nombre total peut être estimé à 3.000 environ. Il est d'ailleurs rare qu'ils soient maltraités.

Quant aux esclaves blancs, la traite bien connue des Circassiennes a pris fin par suite de la dépopulation du Caucase. Mais les colons circassiens établis en Anatolie ont continué à vendre leurs filles. Ils le firent d'abord sur une très grande échelle, et ils continuent de le faire, mais moins fréquemment et seulement lorsque la nécessité les y pousse. Les formes coutumières du mariage turc, grâce auxquelles un véritable acte de vente et d'achat peut être prestement déguisé sous les termes d'un contrat d'union conjugale, facilitent particulièrement la traite de l'esclave blanche; une fois la fille introduite dans le cercle fermé du harem turc, toute investigation ou réclamation devient difficile. Il arrive fréquemment

que des filles et des garçons géorgiens soient enlevés dans les provinces de la frontière russo-turque et vendus; les chefs locaux semblent être les principaux agents de ce trafic qui est, dit-on, profitable, les acheteurs étant habituellement des personnages de haut rang. Les esclaves turcomans, presque exclusivement mâles, et jadis très communs, sont devenus rares; volés de temps à autre par les Kurdes, ils sont vendus par des Persans de l'autre côté de la frontière. De l'avis du consul de Trébizonde, le nombre des esclaves blancs est égal sinon supérieur à celui des esclaves noirs. Les blancs sont expédiés vers le sud, à Bagdad ou à Damas; d'autres partent pour Constantinople par voie de terre ou à bord des vapeurs turcs de la mer Noire. De Constantinople, il est possible qu'ils soient transbordés sur les navires se rendant en Égypte; aucun doute par contre n'est permis au sujet de l'importation des nègres venant d'Égypte par vapeur, ou de Bagdad par voie de terre; le fait est de notoriété publique. Et cependant « si un cas quelconque est porté officiellement devant les autorités, ou acquiert une notoriété trop éclatante, un désaveu formel, de faux certificats ou des mesures de même nature sont tout de suite prêts. Les filles esclaves deviennent pour un instant des épouses; les garçons se muent en domestiques ou en passagers et ainsi de suite. Mais, en privé, la traite et l'esclavage continuent comme auparavant; les contraintes résultant de l'illégalité du commerce et la nécessité de le dissimuler décemment ont, à la vérité, diminué la quantité des cas, mais n'ont pas affecté leur qualité [1] ». Le mal continuera, ajoute le consul, jusqu'à ce qu'il soit tari à ses principales sources, « en Égypte principalement, à Mascate ce grand marché d'esclaves, à la côte Orientale d'Afrique, en mer Rouge et dans le golfe Persique, en ce qui concerne les noirs; et sur les frontières de Géorgie et de Perse en ce qui concerne les blancs. Les firmans du Sultan, aisément éludés dans un pays comme celui-ci et dans un milieu de fonctionnaires qui sont les premiers à acheter des esclaves, ces firmans, dis-je, ne serviront pas à grand'chose jusqu'à ce que la possibilité de les transgresser soit retirée [2] ».

[1] F. O. 84-1305. W. Gifford Palgrave à lord Clarendon, Trébizonde, 21 septembre 1869.

[2] F. O. 84-1305. W. Gifford Palgrave à lord Clarendon, Trébizonde, 21 septembre 1869.

De Constantinople, Sir Philip Francis mande à lord Clarendon qu'il se fait à Stamboul un trafic d'esclaves, noirs et blancs. Ce commerce s'opère dans des maisons privées, hors de vue de la population étrangère. Les esclaves noirs viennent d'Égypte sur les navires de l'*Azizieh;* lui-même a voyagé sur un des paquebots de cette ligne avec une bande nombreuse d'esclaves embarqués à Alexandrie. Le firman de 1857 est ainsi couramment violé avec la connaissance du gouvernement turc et le consentement des autorités égyptiennes.

Les esclaves blancs sont amenés secrètement à Stamboul de Circassie et de Géorgie, mais leur nombre est peu considérable. L'un des procédés employés consiste, pour le trafiquant, à épouser le nombre de femmes permis dans leur propre pays; il les amène ensuite à Constantinople avec leurs domestiques nubiles et, après en avoir disposé, il retourne sur le théâtre de ses exploits pour épouser une nouvelle série de femmes qu'il traite de la même manière. Les esclaves blanches sont généralement conduites dans des maisons particulières, au voisinage de Tophané, où se rendent les acheteurs, et ensuite distribuées entre les divers harems.

Le commerce des esclaves blanches est exempt de cruauté. Les parents ont élevé leurs filles pour les vendre; les filles elles-mêmes envisagent cette éventualité comme un moyen de s'établir dans la vie, comme le font les filles dans les autres pays. Les acheteurs se procurent des femmes et des concubines qu'ils ne peuvent pas se procurer ailleurs et dont ils ne peuvent se passer. Ainsi tout le monde est satisfait. L'esclavage n'ayant pas été aboli, des esclaves sont de temps à autre vendus par un propriétaire à un autre; il semble à la vérité que seule la vente aux enchères publiques soit interdite. Il est de pratique courante, pour une femme musulmane dans ce pays, d'acheter une esclave, de l'élever et de lui inculquer les talents qui sont connus pour être les plus prisés des hommes, de manière à pouvoir la marier aux meilleures conditions. Cette forme de l'esclavage est intimement liée à l'institution du harem. De même, dans les grands harems des pachas riches, la maîtresse de maison pense qu'il est de son devoir de chercher, le moment venu, des maris pour ses esclaves qui reçoivent fréquemment une dot d'elle. En Turquie, les esclaves sont peu employés aux travaux extérieurs, car il y a suffisamment de travailleurs libres; les ouvriers croates,

esclavons, grecs et arméniens abondent. Mais on trouve des esclaves domestiques dans la majorité des maisons turques dont les maîtres sont dans l'aisance [1].

Les marchands d'esclaves à Constantinoples, déclare l'ambassadeur d'Angleterre, sont aussi connus des autorités turques que les pickpockets et les voleurs le sont de la police de Londres, et, comme ces derniers, ils continuent leur commerce jusqu'à ce qu'ils soient pris en flagrant délit, avec en sus l'avantage de savoir que jusqu'à ce que l'opinion publique se soit complètement modifiée à l'égard de l'esclavage, ils ne seront jamais poursuivis avec énergie. Si monstrueuse et contre-nature que paraisse la traite des filles blanches, ajoute Sir Henry Elliot, les parents ont raison de croire qu'elle assure à leurs enfants une position plus élevée que la leur dans l'échelle sociale; ces filles reçoivent généralement la meilleure éducation qu'il soit possible de donner aux filles turques et sont susceptibles d'être choisies comme épouses non seulement pour les pachas les plus élevés en dignité, mais pour le Sultan lui-même. Lorsqu'elles sont achetées déjà sorties de l'enfance, elles viennent volontiers pour la plupart; tout au moins n'éprouvent-elles aucun sentiment d'humiliation, car leur condition dans ce pays ne comporte pas le moindre signe de dégradation, et l'on peut vraiment affirmer que la distance sociale qui sépare les esclaves turques de leurs maîtresses est moindre que celle qui sépare les domestiques libres de leurs maîtres dans les pays chrétiens [2].

Tous les rapports consulaires désignent l'Afrique comme le lieu de production des esclaves noirs et l'Égypte comme leur principal centre de distribution. Ce n'est pas qu'en Égypte même la situation ne se soit beaucoup améliorée. Il n'y a plus de marchés publics d'esclaves au Caire et la traite ne s'y pratique plus aussi ouvertement qu'autrefois, les trafiquants évitant scrupuleusement les Européens. De plus, les consulats interviennent en faveur des esclaves qui réclament leur protection et leur font délivrer par le chef de la police des certificats de manumission. Les esclaves ainsi libérés sont retenus à la zaptieh jusqu'à ce qu'on leur trouve des situations convenables dans des familles qui désirent les em-

[1] F. O. 84-1305. Sir P. Francis à lord Clarendon, Constantinople, 28 septembre 1869.

[2] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 27 octobre 1869.

ployer à des gages modérés. Un grand nombre d'esclaves ont été ainsi émancipés, bien que dans certains cas la police les ait restitués à leurs maîtres. Mais d'autre part, il est notoire que les trafiquants amènent encore des esclaves au Caire, soit de Constantinople, soit de la Haute-Égypte ou de la Nubie. Les filles qui viennent de Constantinople, écrit le consul anglais du Caire, sont débarquées à Alexandrie par une passerelle couverte d'une tente et voilée de rideaux qui les dissimulent à la vue; elles sont accompagnées d'eunuques qui, en prononçant à haute voix le mot magique de *harem* (femmes), écartent les curieux et évitent les indiscrétions. On les conduit alors dans des maisons particulières appartenant aux trafiquants ou à leurs amis, pour les vendre au détail. Les esclaves amenés par la vallée du Nil sont débarqués à Boulac, entreposés à cet endroit, et amenés isolément ou par groupe de deux dans la capitale pour la vente. En outre, il existe au Caire quelques endroits où l'on trouve toujours des esclaves à vendre. Les médecins et les dentistes sont fréquemment appelés à examiner des esclaves, un bon certificat médical étant parfois requis par les acheteurs. Dans les foires qui se tiennent de temps à autre dans les villages, on y expose presque toujours quelques esclaves. Dans une rue écartée du quartier copte au Caire, se trouve un établissement dont le propriétaire attire les esclaves affranchis; après avoir détruit leurs certificats de manumission, il les expédie à Constantinople ou ailleurs pour les vendre. Bien qu'il soit impossible, ajoute le consul, de prouver la connivence des autorités égyptiennes, celle-ci n'est guère douteuse. L'esclavage n'est pas aboli en Égypte. Les résidences du vice-roi et des membres de sa famille regorgent d'esclaves originaires de Circassie, d'Abyssinie et de Nubie; on évalue leur nombre entre 2.000 et 3.000; de plus Son Altesse en possède par centaines dans ses plantations de sucre de la Haute-Égypte. Quand la fille du Khédive s'est mariée au mois d'avril 1869, on lui fit cadeau de cinquante à cent esclaves. Des esclaves blancs et noirs sont fréquemment conduits pour la vente aux résidences des membres de la famille du vice-roi et achetés selon les besoins. L'état d'esclave n'a rien de dégradant. La mère du fils aîné du vice-roi a été esclave jusqu'à l'an dernier, époque où elle fut élevée à la dignité d'épouse par le Khédive. Les esclaves du sexe féminin sont, dans ces résidences, soumises à l'autorité des eunuques qui, sur l'ordre de la maîtresse de

maison, leur infligent diverses punitions, telles que la bastonnade, la courbache, l'emprisonnement ou la dégradation au rang de la domesticité. Chez les Musulmans de la classe moyenne, les esclaves sont généralement bien traités; leur sort est incomparablement meilleur que celui des fellahs les plus aisés. « Si le vice-roi est sincère dans son désir fréquemment exprimé d'abolir l'esclavage, conclut le consul, qu'il commence donc par affranchir ses esclaves, au lieu d'en conserver un si grand nombre et de l'entretenir par de nouvelles recrues qui remplacent les esclaves morts ou trop âgés [1] ».

A Suez, le consul G. West qui avait naguère lutté avec fermeté contre la traite [2], constate que celle-ci a beaucoup décru. Sans doute n'a-t-elle pas disparu, mais la difficulté de débarquer les esclaves à Suez est assez grande pour que les trafiquants préfèrent se débarrasser de leur cargaison avant d'atteindre le port. Si les autorités locales ne sanctionnent plus ouvertement le commerce, elles ne prennent toutefois aucune mesure pour découvrir ceux qui le font ou pour réprimer le trafic. Les certificats de manumission délivrés à la demande du consulat britannique agissent toutefois comme un frein, en rendant précaire la possession des esclaves par leurs maîtres, aussi le commerce n'est-il pas florissant. « Comparé à ce qu'il était autrefois, on peut même dire qu'il est devenu absolument nul, bien qu'il existe encore sur cette place un nombre considérable d'esclaves au pouvoir de leurs maîtres [3]. »

Pour trouver un marché actif d'esclaves, il faut descendre le long des côtes de la mer Rouge. A Djeddah et dans la région environnante, la traite est fort active et continue à s'exercer avec la connivence des autorités ottomanes qui, tout en faisant profession de ne pas autoriser ce commerce, lui permettent néanmoins d'exister sans faire aucune tentative réelle pour le supprimer. Il en est de même, déclare le consul anglais à Djeddah, des autorités égyptiennes de Massawa et de Souakin qui ne font pas le moindre effort pour empêcher l'exportation des esclaves. Sinon tous, du moins la grande majorité des fonctionnaires ottomans et égyptiens possèdent des esclaves; de plus toute tentative faite par eux en vue

[1] F. O. 84-1305. E. T. Rogers à lord Clarendon, le Caire, 24 novembre 1869.
[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 459.
[3] F. O. 84-1305. Geo West à lord Clarendon, Suez, 25 septembre 1869.

de s'opposer à ce trafic aurait pour effet de les rendre des plus impopulaires, de leur créer de nombreux ennemis dans le pays et de tarir une source indirecte mais considérable de revenus. Sous la pression des ordres venus de Constantinople, les autorités locales peuvent bien, de temps à autre, faire preuve d'énergie à l'égard des trafiquants, mais ce ne sont là que des mesures sporadiques; appliquées avec continuité, elles soulèveraient la population indigène composée d'Arabes qui ont les Turcs en détestation.

Le consul estime à 2.000 ou 2.500 le nombre des esclaves débarqués annuellement dans le voisinage immédiat de Djeddah. Sur ce nombre, 5 à 600 viennent en droiture de Massawa et de Souakin, et le reste de Hodeida. Les esclaves provenant des ports égyptiens sont transportés en petit nombre par les vapeurs de l'*Azizieh,* mais plus fréquemment dans des boutres indigènes. Les esclaves importés de Hodeida proviennent de Zeyla. Le cheikh de Zeyla, Aboubekr Chahine, qui paie une redevance annuelle au pacha du Yémen, se livre, depuis longtemps, à ce trafic. A travers le territoire soumis à sa puissance, 3.500 à 4.000 esclaves sont, dit-on, exportés annuellement à Hodeida. Plus de 2.000 d'entre eux restent dans cette ville ou sont expédiés dans l'intérieur du Yémen, tandis que le reste est envoyé à Djeddah, où ils sont débarqués clandestinement; 5 à 600 sont envoyés en Égypte, soit par les vapeurs de l'*Azizieh,* soit sur des voiliers; le reste est vendu sur place ou envoyé dans l'intérieur.

Il existe à Djeddah un marché où les esclaves sont constamment exposés à la vue, mais la vente se conclut le plus souvent en privé, surtout lorsqu'il s'agit de sujets de grande valeur. Le prix courant pour un esclave mâle est de 45 à 60 tallaris, et pour une esclave de 80 à 120 tallaris. La traite semble avoir beaucoup diminué dans ces dernières années, puisqu'on rapporte qu'à une certaine époque, on importait jusqu'à 12.000 et même 15.000 esclaves annuellement. Cette décroissance est attribuée principalement à la diminution de la demande en Égypte. Les trafiquants accordent assez fréquemment des certificats de manumission à leurs esclaves, de manière à ce que si on les interroge, ceux-ci puissent répondre qu'ils sont libres et se rendent en Égypte pour chercher du travail. Ces certificats restent cependant entre les mains des propriétaires

ou des agents et ne sont jamais réellement délivrés aux esclaves qui sont naturellement vendus dès leur arrivée à destination [1].

Mais en dehors de la mer Rouge, par où l'importation des esclaves en Égypte, au dire des consuls de Suez et de Djeddah, semble avoir grandement diminué, il reste la vallée du Nil. C'est la voie qu'emprunte la majorité des trafiquants pour amener les esclaves en Égypte, où la plupart d'entre eux sont conservés tandis que le surplus est expédié à Constantinople ou vers d'autres parties de l'empire ottoman. Car l'exportation des nègres continue à se faire régulièrement par les navires de l'*Azizieh;* en juillet 1869, le *Mehalleh* touche à Smyrne avec 60 esclaves à bord [2], le *Negileh* avec 20 [3]; en août c'est le *Chibin* qui transporte 10 esclaves [4], le *Tantah* 14 [5], puis, à nouveau, passent le *Negileh* avec 3 esclaves [6] et le *Chibin* avec 40 [7]; en septembre, le *Giafferie* et le *Mansourah* abritent à leur tour ce fructueux commerce [8]. Ainsi, en dépit des promesses et des assurances formelles de la Sublime Porte et du vice-roi d'Égypte, le trafic des esclaves continue. Qu'est-ce donc qui s'oppose à l'exécution des ordres souverains? Pourquoi les mesures prises pour interdire ce commerce sont-elles éludées? Comment s'y prendre pour les rendre efficaces?

3. — MESURES PRISES POUR COMBATTRE LA TRAITE.

Le gouvernement britannique songea tout d'abord à conclure une convention avec la Sublime Porte pour la suppression de la traite [9]; mais Sir Henry Elliot fit valoir que le grand vizir et les hauts fonctionnaires

[1] F. O. 84-1305. Arthur Raby à lord Clarendon, Djeddah, 10 décembre 1869.
[2] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 19 juillet 1869.
[3] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 26 juillet 1869.
[4] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 2 août 1869.
[5] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 7 août 1869.
[6] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 21 août 1869.
[7] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 28 août 1869.
[8] F. O. 84-1305. Lettre de Cumberlatch, 10 septembre, 18 septembre 1869.
[9] F. O. 84-1305. Le Foreign Office à Sir H. Elliot, 31 août 1869.

ottomans étaient peu disposés à contracter un tel engagement et que, dans ces conditions, il ne serait pas judicieux de le leur proposer[1]. Des ordres très stricts ont d'ailleurs été donnés, déclare l'ambassadeur, et la police de Constantinople fait son devoir; à l'arrivée des navires de l'*Azizieh*, elle cueille les esclaves signalés par M. Cumberlatch; les hommes sont, pour la plupart, admis à servir à la police ou à l'arsenal, tandis que les femmes, dûment munies de certificats de manumission, sont engagées comme domestiques dans les harems[2]; mais il n'est pas toujours facile, ajoute Sir H. Elliot, de reconnaître ces esclaves à l'arrivée[3]. Serait-il par hasard plus facile de les distinguer au départ? Le vice-roi assure que non; tous en effet sont munis de passeports, voyagent en compagnie de leurs maîtres et répondent le plus souvent à celui qui les interroge qu'ils ne sont pas des esclaves mais des domestiques. Le Khédive offre d'ailleurs de laisser un Anglais inspecter le paquebot avant le départ et il est disposé à punir les trafiquants, bien que la perte de leurs esclaves constitue déjà un châtiment[4]. Au colonel Stanton, il promet en outre qu'aucun nègre ne sera plus autorisé à s'embarquer sur les navires de l'*Azizieh* ou de toute autre Compagnie, à moins d'être muni d'un certificat de manumission en règle[5]. Cependant les paquebots égyptiens continuent à passer à Smyrne avec des esclaves à bord. En octobre le *Damanhour* en porte 4, le *Minieh* 14, le paquebot suivant 8; comment se persuader dans ces conditions, déclare le consul général d'Angleterre, que les gouvernements égyptiens et turcs soient réellement sérieux lorsqu'ils promettent d'abolir ce trafic[6]? Il est vrai que le préfet de police

[1] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 19 septembre 1869.

[2] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 19 septembre 1869.

[3] F. O. 84-1305. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 6 octobre 1869.

[4] F. O. 84-1305. G. E. Stanley à lord Clarendon, Alexandrie, 4 septembre 1869. Le consul ajoute qu'il a libéré dans l'année 65 esclaves qui ont fait appel au consulat. Il ajoute que ces esclaves n'osent pas se présenter seuls au préfet de police, parce que leurs maîtres corrompent les officiers subalternes de la police pour qu'ils les empêchent d'avoir accès au préfet.

[5] F. O. 84-1305. E. Stanton à lord Clarendon, Alexandrie, 14 octobre 1869.

[6] F. O. 84-1305. E. Stanton à lord Clarendon, le Caire, 9 novembre 1869.

d'Alexandrie a reçu l'ordre de ne laisser embarquer que des esclaves accompagnant leurs maîtres *bona fide;* il exige aussi de ces derniers l'assurance qu'ils ne les vendront pas; de plus il suggère que si, malgré tout, des esclaves sont découverts au port d'arrivée, on les renvoie à Alexandrie avec leurs maîtres, l'avantage de cette mesure devant être, à ses yeux, de faciliter les recherches de la police et de permettre d'infliger aux trafiquants une punition telle qu'ils ne trouveront probablement plus d'imitateurs[1]. Mais la suggestion est repoussée à Constantinople, où le grand vizir déclare que si le Khédive est sincère dans ses généreuses déclarations, il est beaucoup plus simple qu'il interdise aux navires de l'*Azizieh,* qui dépend de lui, d'embarquer des esclaves[2]. Sir Philip Francis, qui visite l'Égypte en novembre 1869, se refuse entièrement à croire à la sincérité des moyens proposés par les autorités locales égyptiennes pour arrêter l'exportation des esclaves. Empêcher un nègre de quitter le port d'Alexandrie sans un certificat officiel de manumission, dit-il, à quoi bon? Pareil document sera délivré sans hésitation à tout trafiquant, pacha, bey ou effendi qui le demandera, et sera ensuite opposé, comme une preuve décisive, à toute demande d'enquête. Le seul avantage de ces certificats sera de permettre à quelque officier de port d'extorquer un bakchiche; le trafiquant continuera son commerce impunément, tandis que les pauvres miséreux, ignorants et impuissants, en faveur de qui ils seront établis n'en tireront aucun profit. Aucun Turc, d'autre part, voyageant avec sa famille, ne consentira à libérer ses esclaves pour se procurer le certificat nécessaire à leur voyage. « Il me paraît absurde, en vérité, écrit Sir Philip, que ce plan ou tout autre proposé et exécuté par des personnes qui elles-mêmes possèdent, achètent et vendent des esclaves, puisse être sincère d'intention ou efficace dans l'exécution. » D'après lui, il n'existe qu'un moyen d'arrêter l'exportation des esclaves d'Égypte, c'est d'en interdire l'importation en surveillant la route du Nil ainsi que les chemins du désert. Mais la volonté de le faire n'existe pas, de sorte que le commerce continuera à moins d'une révolution complète dans la société égyptienne ou d'une modification dans la religion qu'elle professe. Quand

[1] F. O. 84-1305. E. Stanton à lord Clarendon, le Caire, 25 novembre 1869.

[2] F. O. 84-1324. H. Barron à lord Clarendon, Constantinople, 1er février 1870.

on discute la question de l'esclavage avec un Turc ou un Égyptien intelligent, poursuit Sir P. Francis, il fait généralement valoir en premier lieu sa nécessité pour les harems; en second lieu, il insiste sur la commodité et la longue durée de cette institution; en troisième lieu, il souligne le caractère particulièrement doux de l'esclavage en Égypte et, enfin, parle du bénéfice que retire le nègre lui-même soustrait à la barbarie et amené à la civilisation. Il ne lui vient pas à l'esprit que si l'esclavage était résolument supprimé et la source où s'approvisionnent les harems tarie, il s'ensuivrait fort probablement un changement dans les mœurs, et que ce que l'on suppose être une nécessité serait reconnu n'être après tout qu'une coutume, un usage auquel il est possible d'en substituer un autre. Croyant aux avantages et à la richesse que leur procure l'esclavage, ces mêmes gens se refusent à considérer les cruautés épouvantables qui accompagnent la chasse aux nègres pratiquée à leur profit. « Nous pouvons croire, conclut Sir P. Francis, que l'esclavage est une malédiction ici comme ailleurs et non pas une nécessité, mais si le gouvernement et la population ne le croient pas, toute démonstration que nous pourrons être amenés à faire apparemment pour favoriser son extinction, n'aura d'autre résultat, je le crains fort, que d'amener le commerce à se faire subrepticement et avec la connivence systématique du gouvernement. Si cette vue est juste, il s'ensuit que la traite ne peut être abolie en Turquie ou en Égypte par aucun des moyens que les gouvernements de ces pays sont disposés à employer, et que les négociations, représentations et pressions morales seront sans utilité. Dès lors, la suppression, si elle doit être tentée, ne peut être effectuée que du dehors, par les puissances européennes qui adopteraient le parti extrême et non exempt d'inconvénients d'intervenir réellement, pratiquement et par la force même en Égypte, pour faire ce que le gouvernement égyptien n'est pas décidé à faire lui-même [1]. »

Malgré le pessimisme manifesté par Sir Philip Francis, les mesures prises par les autorités égyptiennes produisirent quelque effet, puisqu'en décembre 1869, le consul Cumberlatch ne découvrit aucun esclave sur

[1] F. O. 84-1305. Sir P. Francis à lord Clarendon, le Caire, 1er décembre 1869.

les courriers hebdomadaires de l'*Azizieh* [1]. Par contre, dans le courant de janvier 1870, le *Damanhour* passa à Smyrne avec 40 enfants africains dont l'âge variait entre 8 et 15 ans. Le paquebot était chargé de troupes qui revenaient du Yémen et les officiers propriétaires de ces enfants essayèrent, sans succès d'ailleurs, d'en vendre quelques-uns aux marchands de Smyrne. 160 autres esclaves avaient été laissés à Alexandrie, les officiers ayant craint de ne pouvoir les faire passer aisément avec leurs troupes, lorsqu'ils surent que l'exportation des nègres était interdite [2]. Le fait fut dénoncé au gouverneur d'Alexandrie qui s'excusa en disant que les troupes s'étaient embarquées au Mex sans passer par la Douane. Il promit qu'aucun individu ayant l'apparence d'un esclave ne serait plus autorisé à s'embarquer, à moins de posséder un certificat de manumission, et ajouta qu'il enverrait un employé à bord de chaque navire, avant le départ, pour faire débarquer tout esclave qui, malgré ces précautions, aurait pu s'y glisser. Quant à punir les capitaines de navire qui transporteraient des esclaves, il n'y pouvait songer sans un ordre ministériel, mais il ferait appeler les marchands d'esclaves et leur dirait que la traite étant péremptoirement défendue, ils seraient punis s'ils la continuaient. Par ailleurs, il avait déjà supprimé, dit-il, nombre de difficultés opposées aux esclaves qui réclamaient leur liberté [3].

A la suite de cet incident, le Foreign Office fit demander au Khédive d'interdire à la Compagnie *Azizieh* le transport des esclaves comme passagers, et de punir les capitaines qui contreviendraient à cet ordre [4]. Le vice-roi répondit que tout capitaine de navire égyptien impliqué dans la traite serait traduit devant une cour martiale, mais il fit observer qu'il était très difficile d'obtenir des témoignages dans les cas de l'espèce, parce que les esclaves eux-mêmes, lorsqu'ils étaient interrogés, déclaraient invariablement qu'ils étaient libres et possédaient un certificat de manumission. Son Altesse ajouta que l'*Azizieh* serait liquidée dans quelques

[1] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, 8 janvier 1870.

[2] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, 17 janvier 1870.

[3] F. O. 84-1324. G. E. Stanley au colonel Stanton, Alexandrie, 1er février 1870.

[4] F. O. 84-1324. le Foreign Office au colonel Stanton, 15 février 1870, 21 février 1870.

semaines, mesure qui, dans tous les cas, mettrait fin au transport d'esclaves par les navires de cette compagnie [1].

Après le *Damanhour,* quatre navires de l'*Azizieh* passèrent à Smyrne en janvier et février 1870 sans que le consul Cumberlatch y découvrît d'esclaves, puis coup sur coup le *Chibin* et le *Mansourah* passèrent en faute. Fort ennuyé de ces nouveaux incidents, le Khédive déclara au colonel Stanton qu'à moins d'interdire complètement le transport des nègres, il ne voyait pas quelle nouvelle mesure il pourrait prendre pour arrêter ce trafic. Les officiers avaient l'ordre le plus positif de n'accepter à leur bord que les esclaves accompagnant leurs maîtres comme domestiques. Il était presque impossible d'empêcher quelques cas exceptionnels, comme ceux que signalait le consul de Smyrne, car les esclaves répondaient aux questions qu'on leur posait en disant qu'ils appartenaient à la famille de leurs maîtres. Le vice-roi ajouta qu'il demanderait au grand vizir de faire poursuivre par les autorités ottomanes les capitaines des navires de l'*Azizieh* qui arriveraient à Constantinople avec des esclaves, et il finit par dire que si l'on étendait aux navires français, autrichiens et russes la surveillance si libéralement exercée sur les navires de l'*Azizieh,* on découvrirait sur ces vapeurs des cas analogues de transport d'esclaves [2].

Le Khédive ne se trompait pas. Le 30 juillet 1869, le vapeur *Oreste* du *Lloyd* autrichien était passé à Smyrne avec 60 esclaves dissimulés dans la cale. Le fait fut signalé au Cabinet de Vienne qui ordonna une enquête. Celle-ci montra tout d'abord qu'il y avait eu erreur sur le nom du navire : c'était le *Vesta* et non l'*Oreste* qui avait relâché à Smyrne du 30 au 31 juillet. Interrogé, le capitaine du navire, nommé J. F. Benich, « universellement connu comme un homme d'honneur », avait fait des réponses qui ne laissaient planer aucun doute sur sa bonne foi. Les consuls impériaux et royaux à Constantinople et à Smyrne déclaraient, de leur côté, qu'il n'y avait aucun motif de soupçonner que des esclaves eussent été transportés contre leur gré sur les navires du *Lloyd.* Ces vapeurs

[1] F. O. 84-1324. E. Stanton à lord Clarendon, le Caire, 17 mars 1870.

[2] F. O. 84-1324. E. Stanton à lord Clarendon, Alexandrie, 8 avril 1870. Le 12 mai 1870, Sir H. Elliot écrivit à sa cour pour dire que le grand vizir n'avait reçu du vice-roi aucune communication de l'espèce. L'ambassadeur ne croyait d'ailleurs pas que les paquebots français transportassent des esclaves.

portaient une telle quantité de marchandises dans leurs cales qu'il était impossible qu'on y eût enfermé des esclaves. D'ailleurs la présence de ces derniers n'aurait pas échappé aux passagers qui étaient fort nombreux et qui ne se seraient pas fait faute d'en aviser sur le champ les consuls austro-hongrois. Mais il était possible qu'un des Orientaux embarqués comme passagers eût emmené avec lui, sous le titre de domestiques ou de membres de sa famille, un certain nombre d'esclaves; ce cas ne pouvait être assimilé à celui d'un transport *forcé;* d'ailleurs une enquête sur le caractère des individus composant une telle suite aurait été impraticable; en sorte que la Compagnie du *Lloyd* non plus que ses employés ne pouvaient être tenus pour responsables de ce qui s'était passé. Le gouvernement austro-hongrois repoussait donc la charge proférée par le consul anglais de Smyrne lorsqu'il accusait les vapeurs du *Lloyd* de transporter des esclaves, cette dénonciation étant à ses yeux sans fondement et imméritée [1].

Le consul Cumberlatch protesta. Il cita le nom de son informateur, qui n'était autre que la sœur Charlotte Pilz, directrice de l'établissement des diaconesses de Jérusalem, qui avait voyagé sur le navire incriminé. Lui-même avait incidemment aperçu 4 esclaves à bord de l'*Apollo* qui avait relâché à Smyrne le 25 septembre 1869. Aucun doute n'était donc possible sur la réalité de ce transport. Le consul n'accusait d'ailleurs pas les officiers de ces navires d'avoir usé de pression pour transporter ces esclaves ou d'avoir participé à ce transport forcé; la présence de ceux-ci leur avait échappé, voilà tout. Mais puisqu'on mettait sa perspicacité en doute, il se flattait d'ouvrir les yeux, à la première occasion, aux subrécargues des paquebots du *Lloyd* ainsi qu'aux agents de cette Compagnie qui laissaient monter ces Africains à bord à Alexandrie, sans vérifier leur qualité [2].

En mars et avril 1870, M. Cumberlatch ne découvrit aucun esclave à bord des navires de l'*Azizieh* ou du *Lloyd* [3]. La surveillance exercée au départ par les autorités égyptiennes semblait porter ses fruits. Mais le 3 juin, le vapeur du *Lloyd* le *Mars* arriva d'Alexandrie avec trois

[1] F. O. 84-1314. Le comte de Beust à lord Bloomfield, Vienne, 22 janvier 1870.
[2] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, 28 février 1870.
[3] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, Smyrne, 18 avril 1870.

esclaves, deux garçons âgés d'environ 10 ans et un troisième de 18 ans, qui déclarèrent être originaires d'Abyssinie, avoir été capturés après une bataille et envoyés à Médine avec une centaine de congénères qu'on avait ensuite transportés, comme eux, en Égypte. M. Cumberlatch fit constater leur présence par un employé du consulat austro-hongrois et prit charge des enfants[1] : avisé du fait, le comte de Beust déclara à lord Bloomfield[2] que le capitaine Druskowich, commandant le paquebot, ignorait la présence de ces esclaves à son bord. Le garçon, âgé de 18 ans, avait été acheté en Égypte par le domestique d'un pacha de Constantinople sur l'ordre de ce dernier; il était muni d'un passeport à lui délivré par la police d'Alexandrie, passeport sur lequel il était expressément désigné comme esclave. Il y avait en outre un jeune Éthiopien, âgé d'environ 16 ans, qui voyageait en seconde classe, non accompagné, après avoir fait un séjour de quelques mois en Égypte où son maître l'avait envoyé pour refaire sa santé. Quand aux deux nègres de 8 à 10 ans, un garçon et une fille, ils étaient au service d'un marchand grec de Lemnos qui vivait jadis en Égypte; lorsqu'ils apprirent qu'on allait les séparer de leur père adoptif, ils se lamentèrent si fort que ce dernier les accompagna au consulat britannique, où M. Cumberlatch finit par les lui rendre. Le capitaine du *Mars* ne pouvait être tenu pour responsable de ces faits. Mais les autorités centrales avaient saisi l'occasion pour insister auprès de la Compagnie du *Lloyd,* afin qu'elle prît les mesures de précaution nécessaires pour éviter la répétition de pareils faits. De plus les capitaines des navires, chaque fois qu'ils constateraient la présence d'esclaves à leur bord, devraient les prendre sous leur protection et les remettre aux consuls impériaux et royaux à leur arrivée à Constantinople ou dans tout autre port turc. La Compagnie du *Lloyd* autrichien ne pouvait faire davantage. Il est fort difficile, ajoutait M. de Beust, quand il s'agit de passagers voyageant ensemble de déterminer la nature de leurs rapports. La déclaration du porteur du billet doit être acceptée comme véridique jusqu'à ce qu'elle soit contredite par les intéressés. Les esclaves des deux sexes qui sont dans la suite d'un Turc sont naturellement désignés comme

[1] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Clarendon, Smyrne, 4 juin 1870.
[2] Ambassadeur d'Angleterre à Vienne.

domestiques ou compagnons de voyage, et le capitaine doit nécessairement les considérer comme tels jusqu'à ce qu'ils affirment le contraire. Il serait fort imprudent à un capitaine d'enquêter sur la nature des relations, souvent d'un caractère fort délicat, qui existent entre ces individus; parfois même une pareille enquête pourrait provoquer de tristes et sérieuses conséquences [1].

Troublés et pourchassés dans leur commerce illicite, les marchands d'esclaves d'Alexandrie adoptèrent un nouveau plan; ils imaginèrent d'envoyer les esclaves à Constantinople et à Smyrne en consignation à des personnes privées, et c'est ainsi que le vapeur autrichien *Vénus* passa à Smyrne à la fin de juin 1870 avec un jeune esclave nommé Elmas Abdullah qui était consigné à un individu habitant Constantinople. Or les instructions données au gouverneur général de Smyrne par la Sublime Porte ne l'autorisaient à prendre possession des esclaves trouvés à bord que s'ils étaient *entre les mains des trafiquants*. Le subterfuge employé permettait donc à la traite de continuer aussi impunément que par le passé [2]. Quinze jours plus tard, le vapeur égyptien *Negileh*, venant de Constantinople, arriva à Smyrne avec un trafiquant nommé Mahgoub et trois esclaves africains destinés au marché de Smyrne. Les autorités locales l'arrêtèrent. Vely pacha, gouverneur général de la province, décida que les esclaves seraient rendus à leur propriétaire à condition que ce dernier s'engageât à ne pas les vendre, et il déclara au consul anglais qu'il avait pour instructions de n'intervenir que quand les esclaves étaient exposés pour la vente sur le marché public, celle-ci restant libre lorsqu'elle revêtait un caractère privé [3]. Ces paroles alarmèrent vivement M. Cumberlatch. Quelques jours après, le vali expliqua que les propriétaires étaient libres de conserver leurs esclaves tant qu'il ne surgissait pas de conflit entre eux, ou tant qu'il n'y avait pas de plainte sérieuse à leur sujet. «Il demeure bien entendu, ajoutait-il, que ceux qui viennent d'Égypte et essaient de faire le commerce illicite des esclaves

[1] F. O. 84-1319. Le comte de Beust à lord Bloomfield, Vienne, 26 juillet 1870.

[2] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch au Secrétaire d'État, Smyrne, 1er juillet 1870.

[3] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch au Secrétaire d'État, Smyrne, 20 juillet 1870.

en faisant passer ceux-ci pour leurs parents, contreviennent aux dispositions de la loi et que par conséquent cette fraude ne saurait être tolérée. Mais, encore une fois, du moment qu'il n'y aura pas une plainte ou un conflit entre esclaves et maîtres, comme pour les esclaves qui se trouvent au service des familles venant du dehors, on ne saurait évidemment arracher violemment ces esclaves à leurs maîtres, car ce serait agir contrairement à la teneur du firman impérial dont l'exécution stricte constitue un de mes plus impérieux devoirs[1]. » Le consul se déclara satisfait de ces explications[2]. Cependant la question restait grosse de malentendus. Qu'avaient donc interdit les firmans impériaux? A la demande de Sir H. Elliot, Sir Philip Francis, juge à la Cour consulaire suprême britannique de Constantinople, chercha à élucider la question de la traite et de l'esclavage telle qu'elle résultait de la législation ottomane actuelle. M. Cumberlatch, dit-il, croit que la loi prohibe l'esclavage de tout individu à l'exception des prisonniers de guerre. C'est inexact. L'esclavage est une institution admise dans les possessions ottomanes et sanctionnée par la religion musulmane et par les lois. Les esclaves peuvent être acquis non seulement en faisant la guerre, mais les enfants d'esclaves sont esclaves. Ceux-ci peuvent également être achetés. Puisque la loi permet à un maître de vendre des esclaves, il s'ensuit que leur achat est légal. Sans doute, à plusieurs reprises, de hauts fonctionnaires ottomans se sont-ils prononcés publiquement contre l'esclavage; ce fut le cas, notamment, de Fouad pacha lorsqu'il répondit, le 5 février 1868, à une adresse de la Société anti-esclavagiste, et celui du Khédive Ismaïl lui-même, lorsqu'il prit la parole en juin 1867 dans des circonstances analogues[3], mais ce ne sont là, déclare Sir Philip, que les opinions d'un petit nombre de personnes qui, mêlées aux Européens, font écho aux vues civilisées, professées par d'autres, sur le sujet; il ne s'agit nullement d'une conversion totale aux principes anti-esclavagistes. Il est vrai qu'en janvier 1857, Edhem pacha écrivait à lord Stratford de Redcliffe : « La Sublime Porte désire donner effet aussitôt que possible à un désir digne

[1] F. O. 84-1324. Vely pacha à R. W. Cumberlatch, Smyrne, 11/23 juillet 1870; le texte est en français.

[2] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch, à Vely pacha, Smyrne, 29 juillet 1870.

[3] Cf. t. II, p. 9, 19.

d'éloge (la suppression totale de la traite), si bien en harmonie avec les lois de l'humanité; en vérité, comme *préliminaire à son acceptation du principe de l'abolition de l'esclavage des nègres*, la Sublime Porte a émis des instructions convenables, etc.». Mais depuis treize ans, aucune mesure effective n'a été prise dans cette direction. Le même document prohibe cependant positivement la traite des nègres, bien que le contexte donne à penser qu'on a visé par ces mots l'importation des nègres en Turquie seulement et non la vente de particulier à particulier; il déclare aussi que les trafiquants d'esclaves seront punis. Dans le firman adressé en janvier 1857 au pacha d'Égypte, il est interdit à ce pays de vendre des esclaves au dehors. Les ventes d'esclaves aux enchères publiques sont également prohibées, mais non les ventes par contrats privés. Aucune interdiction ne vise le commerce des esclaves blanches, circassiennes et géorgiennes; étant donné que le Sultan et les pachas recrutent leurs harems à ces sources, on s'attendrait difficilement à voir pousser l'hypocrisie au point qu'ils s'engageassent à abolir un trafic que leurs épouses exercent elles-mêmes avec profit. Sir Ph. Francis concluait donc :

1° que l'esclavage est toujours une institution légale en Turquie en dépit de vagues professions du désir de l'abolir,

2° que la traite des nègres est illégale, bien que tolérée,

3° que des esclaves peuvent être vendus par contrat privé mais non aux enchères ou publiquement,

4° que le commerce des esclaves blanches n'a jamais été interdit [1].

Cette consultation fut envoyée à M. Cumberlatch pour sa gouverne [2]. Ce dernier continuait ses fructueuses recherches. En août 1870, il fit affranchir un Africain âgé de 19 ans, du nom de Méhémet, trouvé à bord du vapeur égyptien *Chibin*, sans qu'on ait pu mettre la main sur le trafiquant [3]. Le 18 septembre, il avisa l'ambassadeur que deux garçons africains se trouvaient en vente à bord du paquebot autrichien *Jupiter*, sous la charge d'un Persan [4]. Le 29 novembre, il signalait à Sir H. Elliot

[1] F. O. 84-1324. Sir Ph. Francis à Sir H. Elliot, Constantinople, 12 août 1870.

[2] F. O. 84-1324. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 14 août 1870.

[3] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 9 septembre 1870.

[4] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 23 septembre 1870.

la présence de cinq enfants africains à bord du vapeur *Giafferie*, apparemment confiés à des passagers, sans qu'il ait pu, vu la brièveté de l'escale, élucider s'ils étaient à leur service ou destinés à la vente [1]. Le 3 décembre relâchait à Smyrne le paquebot autrichien *Carlotta* avec 4 jeunes esclaves africains sous la conduite du trafiquant Adjem Abdullah; l'habillement porté par ces enfants ne permettait pas de douter qu'ils eussent été achetés récemment en Égypte [2]. Malgré ses efforts, le consul ne réussissait pas toujours à découvrir le nom du trafiquant ni même à savoir s'il se trouvait à bord; souvent les esclaves étaient purement et simplement confiés au cafedji du navire qui avait naturellement bouche cousue [3]. Le 20 décembre, le vapeur égyptien *Negileh* fit escale à Smyrne avec un esclave âgé de 16 ans appelé Méhémet; à la demande du consul, les autorités locales s'en emparèrent et l'affranchirent; personne ne vint le réclamer. Le 27 décembre, c'était au tour du *Charkieh* de relâcher à Smyrne avec six esclaves, quatre filles et deux garçons. Trois d'entre eux furent débarqués et affranchis par les autorités. La culpabilité de leur propriétaire, un nommé Henefeh, bien connu comme marchand d'esclaves à Smyrne, ne put être prouvée et il esquiva ainsi le châtiment qu'il méritait. Le consul loua à cette occasion l'activité déployée par Sadik pacha, gouverneur général de la province, et par le gouverneur de Smyrne [4].

En janvier 1871, le vapeur autrichien *Aurora* transporta un eunuque à Constantinople, mais enquête faite, on reconnut qu'il appartenait à Halim pacha, oncle du Khédive, à qui ce dernier l'avait sans doute envoyé : ce n'était pas un cas de traite [5]. Le 4 janvier, le *Chibin* relâcha à Smyrne avec deux filles esclaves; toutes deux furent émancipées et l'une d'elles mariée à son maître; le propriétaire de l'autre ne fut pas découvert. Le 9, le *Béhéra* amenait à son tour cinq esclaves; on ne put découvrir que le propriétaire de l'une d'elles, qui déclara l'avoir épousée,

[1] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 2 décembre 1870.

[2] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 8 décembre 1870.

[3] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 16 décembre 1870.

[4] F. O. 84-1324. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 29 décembre 1870.

[5] F. O. 84-1341. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 11 janvier 1871.

mais le juge n'ajoutant pas foi à sa déposition, fit célébrer le mariage devant lui, cérémonie qui affranchissait la fille; les quatre autres furent émancipées légalement, personne n'étant venu les réclamer[1]. Le 7 février, deux esclaves furent saisis à bord du *Taka* par les autorités locales, à la demande du consul, et légalement affranchis; on ne put arrêter les individus compromis dans ce trafic[2]. Le 15 avril, relâcha à Smyrne le vapeur autrichien *Juno* avec deux ou trois garçons africains, apparemment esclaves, qui devaient être débarqués aux Dardanelles. Un autre esclave avait quitté le vapeur à Smyrne; après enquête, le propriétaire fut autorisé à le conserver, à condition de l'adopter pour fils. Le 18 avril, Cumberlatch télégraphia à l'ambassadeur que le vapeur ottoman *Cham Cheriff* se rendait à Constantinople avec dix Africains du sexe masculin apparemment esclaves, achetés quelques jours plus tôt au Caire ou à Alexandrie par des hadjis dont il n'avait pu se procurer les noms, mais dont l'intention était sans aucun doute de les revendre pour se défrayer en partie des dépenses du pèlerinage à la Mecque[3]. Le 9 mai, le vapeur égyptien *Dakahlia* quittait Smyrne pour Constantinople avec quatre esclaves, sans propriétaire apparent à bord; leur âge et leurs costumes permettaient cependant d'affirmer qu'ils avaient été récemment capturés. Le 5 mai, cinq filles et deux garçons furent trouvés à bord du vapeur autrichien *Espero*, mais les autorités ayant découvert que ces enfants accompagnaient les familles de deux personnes bien connues, décidèrent que ce n'était pas là un cas de traite au sens où l'entendait la Sublime Porte. Cumberlatch apprit également qu'au cours de ces deux derniers mois, plusieurs esclaves avaient été débarqués des vapeurs égyptiens au cours de la nuit, à un endroit distant d'un mille environ de Smyrne. Tous ces faits prouvaient que l'infâme commerce n'avait nullement diminué en Égypte[4]. Le 16 mai, passa le *Taka* avec trois garçons et une fille esclaves, tous africains : ils devaient être vendus à Smyrne, mais le trafiquant voyant que le navire était surveillé de trop près, les fit continuer sur Constan-

[1] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 12 janvier 1871.

[2] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 10 mars 1871.

[3] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 18 avril 1871.

[4] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 10 mai 1871.

tinople; à bord ces esclaves n'appartenaient apparemment à personne[1].

Le zèle de M. Cumberlatch finit, semble-t-il, par lasser le colonel Stanton, qui déclara ne pas trouver dans les dépêches du consul de Smyrne des preuves suffisantes pour justifier de nouvelles représentations de sa part auprès du Khédive[2]. Cependant, le 13 juillet, le *Mehalleh* passait à Smyrne avec trois esclaves à bord; deux autres ayant été débarqués du même navire, furent appréhendés par les autorités locales et dûment émancipés, ce qui ne laissait aucun doute sur la qualité du reste[3]. Le 14 juillet, le *Rahmanieh*, venant de Constantinople, passa à Smyrne avec cinq esclaves circassiennes, et le *Charkieh* toucha le port le 29 juillet avec huit jeunes circassiennes destinées à Alexandrie, sans qu'on pût découvrir leur propriétaire[4]. Saisi de la question, le vice-roi fit demander des explications à l'agent de la Compagnie *Khédivieh*[5] à Constantinople. « Tout en demandant l'indulgence de Son Altesse, répondit ce dernier, j'oserai observer qu'il nous est moralement difficile, sinon impossible, de reconnaître ces pauvres créatures, car lorsqu'on vient nous demander un billet de passage au nom d'une hanem, il ne nous est pas donné de constater sous le voile *yachmak* la qualité des personnes, d'autant plus que ceux qui font cet indigne trafic savent se mettre en règle avec la police qui paraît le tolérer, et cela est tellement vrai qu'à l'arrivée et au départ de chaque bateau, il y a les embarcations de la police, exclusivement pour empêcher, de nom seulement mais pas de fait, le trafic d'esclaves. Les marchands sont porteurs d'ordres émanant même de quelque haut fonctionnaire, pour qu'on les laisse passer librement. Si quelqu'un en dehors de ces gens privilégiés ose conduire une esclave, il est arrêté aussitôt. Les bateaux du *Lloyd* et des autres compagnies ne se font aucun scrupule de ces sortes de transports, car avec toute la bonne volonté du monde, il nous est impossible de les empêcher.....

[1] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 19 mai 1871.

[2] F. O. 84-1341. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 19 mai 1871.

[3] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 18 juillet 1871.

[4] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 29 juillet 1871.

[5] La Compagnie *Khédivieh* avait remplacé l'*Azizieh* dissoute.

Je crois de mon devoir de porter à la connaissance de notre Auguste Maître et Seigneur que, lors de mon départ d'Alexandrie par le *Charkieh*, il y avait à bord six négresses qui ont été transbordées à Syra pour Salonique. J'ignore ce que la police de cette dernière ville aura fait, mais il n'en paraît pas moins vrai que celui qui les accompagnait s'était préalablement muni des teskérés du bureau des passeports avant de prendre le billet de passage[1]. » Ce document, d'origine égyptienne, dévoile crûment les complicités que trouvaient les marchands d'esclaves tant auprès de la police turque que de celle du Khédive.

Qu'étaient d'ailleurs ces faits de traite isolés auprès des transports d'esclaves qui s'opéraient en masse de la côte orientale d'Afrique vers les ports turcs de la mer Rouge et du golfe Persique? L'opinion publique commençait à s'émouvoir en Angleterre et le gouvernement britannique, soumis à la pression de la Chambre des Communes, sentait que l'heure n'était plus éloignée où il lui faudrait faire des représentations très sérieuses à la Sublime Porte à ce sujet[2]. En Égypte même, la traite était si loin d'avoir disparu que, le 20 août 1871, l'agent consulaire anglais à Tantah, M. Spencer Carr, signalait au consul du Caire que 500 esclaves avaient été envoyés à Dessouk pour y être mis en vente à l'occasion de la foire[3]. Cependant les esclaves continuaient à passer par petits groupes sur les navires reliant Alexandrie à Constantinople. Le 8 août, le vapeur *Rahmanieh* transporte quatre filles et quatre garçons, conduits par le trafiquant Hadji Méhémet, qui ne réussit pas à les débarquer à Smyrne, grâce à la vigilance des autorités[4]. Le 19 septembre, le paquebot régulier égyptien débarque à Metelin les marchands Adjem Méhémet, Kiazim et Hadji Aaly avec sept jeunes nègres; découverts quelques jours plus tard par la police, ils se virent confisquer leurs esclaves, que le Conseil d'administration de l'île s'empressa de déclarer libres et plaça auprès de personnes connues qui se chargèrent bénévolement de les élever[5]. Le 20 septembre, le *Negileh* passe à Smyrne avec six esclaves africains;

[1] A. A. Lettre de Constantinople, sans signature, 9 août 1871.
[2] F. O. 84-1341. Le Foreign Office à Sir H. Elliot, 10 août 1871.
[3] F. O. 84-1341. E. T. Rogers à lord Granville, le Caire, 24 août 1871.
[4] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 10 août 1871.
[5] F. O. 84-1341. Ch. Robdy à M. Cumberlatch, Mételin, 3 novembre 1871.

leur accoutrement et la manière dont ils sont traités ne laissent malheureusement aucun doute sur leur identité [1]. Trois autres filles, en charge d'un Persan, quittèrent ce même paquebot à Smyrne, mais le marchand n'ayant pas réussi à les vendre sur place, les força, malgré les efforts désespérés qu'elles firent pour se libérer, à s'embarquer sur le vapeur autrichien *Diana* pour Constantinople. Prévenu trop tard, M. Cumberlatch ne put intervenir : « Les Arabes, constate-t-il, qui jadis faisaient le trafic d'esclaves, sont maintenant remplacés par des Persans qui s'imaginent qu'avec la protection de leur consulat, ils peuvent poursuivre ce trafic illégal en prétextant que les enfants font partie de leur domesticité [2]. » Le 17 octobre, le consul signale le passage de seize esclaves africains sous la conduite de deux passagers à bord du *Dakahlia;* treize d'entre eux appartenaient à un même individu, ce qui rendait fort improbable qu'ils fussent tous destinés à son harem [3]. Si les autorités locales ne purent rien faire en l'occurrence, elles se rattrapèrent en libérant huit esclaves africains qui furent trouvés à Baindir, dans l'intérieur du pays. Ils étaient arrivés à Smyrne trois mois plus tôt, par un vapeur venant d'Alexandrie, avec neuf autres esclaves, sous la conduite d'un Persan qui débarqua ces derniers à Scala Nuova et conduisit les autres par terre à Baindir; là le marchand ne réussit pas à les vendre à cause de la vigilance des autorités; au bout de quelques semaines il disparut; les autorités prirent alors charge des esclaves qu'elles envoyèrent à Smyrne [4].

Le procédé adopté par les traitants de confier les esclaves aux soins des passagers et de les faire passer comme domestiques de ces derniers, constituait une manière d'évader la loi qui parut intolérable au Foreign Office. Dans son opinion, seuls pouvaient être autorisés à se faire accompagner de leurs esclaves les maîtres *bona fide,* et il appartenait à la Porte de définir clairement la position [5]. Sir H. Elliot répondit que la police de Constantinople n'éprouvait aucune difficulté à éventer la

[1] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 22 septembre 1871.

[2] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à Sir H. Elliot, Smyrne, 7 octobre 1871.

[3] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 20 octobre 1871.

[4] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 20 octobre 1871.

[5] F. O. 84-1341. Le Foreign Office à Sir H. Elliot, 28 octobre 1871.

ruse; chaque cas douteux était soigneusement examiné et les esclaves qui ne faisaient pas partie *bona fide* de la famille ordinaire du propriétaire, recevaient à l'instant même leurs papiers de manumission [1].

Le 28 octobre 1871, l'*Aquila,* du Lloyd autrichien, passa à Smyrne avec vingt esclaves appartenant à un trafiquant du Yémen qui les avait placés sous la protection des passagers pour être vendus à Constantinople [2]. Le 2 décembre, le vapeur *Diana* de la même Compagnie arriva d'Alexandrie avec cinq esclaves dont quatre du sexe masculin. M. Cumberlatch prévint aussitôt son collègue d'Autriche-Hongrie qui fit saisir les esclaves à bord et les remit aux autorités turques. La fille fut réclamée par un ménage russe; après enquête des autorités assistées du consul de Russie, l'esclave lui fut remise non sans que les formalités du mariage eussent été accomplies [3]. Le 11 décembre, le vapeur du Lloyd *Stadium* passa à Smyrne avec quatre esclaves mâles et sept filles qui continuèrent sur Constantinople [4]. Le 26 janvier 1872, l'*Espero* de la même Compagnie toucha Smyrne avec cinq esclaves qui furent saisis par le consul d'Autriche-Hongrie, à l'instigation de son collègue anglais, remis aux autorités turques et émancipés [5]. Le 13 février, le vapeur égyptien *Tantah* passa à Smyrne avec quinze esclaves africains destinés à Constantinople; on ne put découvrir leur propriétaire, mais M. Cumberlatch crut savoir que les gens de Khourchid pacha étaient intéressés dans cette affaire [6]. L'*Apollo* ayant relâché à Smyrne le 9 mars avec trois esclaves qui venaient d'Égypte, le consul d'Autriche-Hongrie intervint de nouveau pour les faire émanciper [7]. Le 16 avril, M. Cumberlatch découvrit plusieurs esclaves africains sur le vapeur égyptien *Missir,* sans parvenir à connaître les noms de leurs propriétaires [8]. Une semaine après, c'était le *Giafferieh* qui passait à

[1] F. O. 84-1341. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 20 novembre 1871.

[2] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, 4 novembre 1871.

[3] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 8 décembre 1871. Les autres esclaves furent libérés à la fin du ramadan.

[4] F. O. 84-1341. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 16 décembre 1871.

[5] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 8 mars 1872.

[6] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 14 février 1872.

[7] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 4 avril 1872.

[8] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 18 avril 1872.

Smyrne avec cinq esclaves appartenant à un trafiquant persan [1]. Dans les deux cas, le consul d'Angleterre prévint son ambassade à Constantinople.

Ainsi la traite, qui s'était quelque peu ralentie sur les navires égyptiens, reprenait avec une vigueur nouvelle. Le 7 mai, le vapeur *Negileh* arriva à Smyrne avec quinze esclaves africains. Quatre d'entre eux furent débarqués pendant la journée et saisis par la police à la demande de M. Cumberlatch; cinq autres furent débarqués clandestinement pendant la nuit en un endroit peu éloigné de Smyrne; ceux qui restaient continuèrent leur route sur Constantinople [2]. Le 20 mai, arrivait le *Dessouk* avec vingt esclaves à bord. Une garde de police fut commise à la surveillance du navire pour empêcher de débarquer les esclaves pendant la nuit; trois esclaves avaient été mis en vente à bord, au cours du voyage; mais dès que le navire arriva au port, les trafiquants disparurent [3]. Le 25 mai, le vapeur du *Lloyd* autrichien *Austria* touchait à Smyrne avec plusieurs esclaves; le consul d'Autriche-Hongrie en compta six; les autres parurent avoir été achetés par des particuliers comme domestiques [4].

Le Foreign Office s'émut de cette recrudescence de la traite. Il était évident que les confiscations occasionnelles ne suffisaient pas à arrêter ce commerce et que la seule méthode efficace pour détruire la traite qui se pratiquait en Égypte était, pour le vice-roi et son gouvernement, d'exécuter fidèlement le firman de janvier 1857 qui prohibait ce trafic. Le colonel Stanton devrait en conséquence attirer l'attention du Khédive sur les transports fréquents d'esclaves qui se faisaient par les navires égyptiens et lui dire que le gouvernement britannique était convaincu que la poursuite de ce commerce devait être attribué à la négligence des fonctionnaires égyptiens, ou, ce qui était pire, à leur connivence; il demanderait que des mesures énergiques fussent prises pour mettre fin au trafic, ainsi que la punition des individus qui y seraient mêlés [5]. Chérif pacha fit la réponse habituelle : le gouvernement égyptien ne pouvait faire davantage; aucun nègre n'était autorisé à s'embarquer sur

[1] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 26 avril 1872.
[2] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 10 mai 1872.
[3] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 23 mai 1872.
[4] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 31 mai 1872.
[5] F. O. 84-1354. Le Foreign Office au colonel Stanton, 7 juin 1872.

les navires égyptiens à moins d'être pourvu de papiers de manumission ou d'accompagner son maître comme domestique; la police ne pouvait que constater que ses papiers étaient en règle. Cette réponse ne satisfit pas le colonel Stanton; il répliqua qu'il ne pouvait croire que la police ignorât les individus engagés dans le commerce de la traite ou que le gouvernement égyptien ne pût, s'il était sérieusement résolu à éteindre ce trafic, trouver les moyens de traduire ces marchands en justice [1].

Cependant les faits de traite se multipliaient. Il n'était presque pas de vapeur qui ne relachât à Smyrne avec des esclaves [2]. On pensa alors au Foreign Office qu'en «dépensant un peu d'argent», les consuls britanniques pourraient connaître tous les embarquements d'esclaves ainsi que les parties intéressées à ce trafic; munis de ces renseignements, ils insisteraient pour obtenir la punition des individus compromis, et cette sévérité rendrait le commerce si précaire et désagréable qu'on pourrait espérer avec le temps y mettre un terme [3]. M. Calvert, consul d'Angleterre à Alexandrie, fut invité à établir une surveillance de cette espèce [4]. La police égyptienne fit alors une grande découverte; la traite, déclara-t-elle, s'effectuait principalement, sinon uniquement, par des sujets persans qui habitaient l'Égypte; de «fortes représentations» furent faites en conséquence par les autorités au consul général de Perse, à la suite desquelles le principal coupable fut expulsé. Quant au préfet de police d'Alexandrie, il reçut l'ordre formel non seulement de s'assurer que tout nègre s'embarquant à Alexandrie possédait un certificat de manumission en règle, mais «de noter par écrit les noms et le nombre des serviteurs noirs qui accompagneraient leurs maîtres ou leurs maîtresses, ainsi que les noms de ces derniers, afin qu'en cas de référence, il devînt possible de

[1] F. O. 84-1354. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 5 juillet 1872.

[2] Le 7 juin 1872, le *Negileh* porte 12 esclaves africains, sans propriétaire; le 21 juin, le *Dessouk* touche à Smyrne avec 12 esclaves; le 13 juillet l'*Aurora* (Lloyd) arrive à Smyrne avec 25 Africains; le 16 juillet le *Missir* transporte 14 filles esclaves; le 30 juillet le *Missir* se présente encore avec 30 esclaves (F. O. 84-1354. Lettres du consul Cumberlatch, 13 juin 1872, 27 juin 1872, 17 juillet 1872, 1er août 1872).

[3] F. O. 84-1354. Note du 27 juillet sur la dépêche de M. Cumberlatch n° 22 du 17 juillet 1872.

[4] F. O. 84-1354. Le Foreign Office à M. Calvert, 10 août 1872.

suivre la trace de la personne ou des personnes qui auraient emmené des esclaves d'Égypte pour les vendre [1] ». A la même époque, Sir H. Elliot faisait savoir que M. Cumberlatch signalait fréquemment comme esclaves à vendre des individus qui appartenaient à des familles ou bien des nègres libres qu'on amenait à Constantinople pour le service domestique. C'est ainsi qu'en mai 1872, il avait signalé la présence de vingt esclaves à bord d'un paquebot égyptien; enquête faite, on avait trouvé dix-neuf nègres sur ce navire; cinq d'entre eux appartenaient à des particuliers et quatorze à la famille de la mère et de la sœur de Khalil pacha, ambassadeur de Turquie à Vienne. Plus récemment, M. Cumberlatch avait signalé trente esclaves sur un vapeur égyptien; on en avait trouvé vingt qui, tous, avaient été précédemment affranchis en Égypte et venaient à Constantinople comme domestiques, à savoir : dix engagés par la famille de Kiamil pacha, président du Conseil d'État, cinq par celle de Moustapha pacha, tandis que les cinq restants devaient servir dans d'autres familles turques. L'ambassadeur concluait que le consul d'Angleterre à Smyrne avait fortement exagéré le nombre d'esclaves réellement amenés à Constantinople par les vapeurs autrichiens et égyptiens pour la vente [2]. Comme par ailleurs le consul d'Alexandrie déclarait que bien qu'il n'en dût coûter qu'une soixantaine de livres sterling par an pour obtenir les renseignements désirés, cette surveillance était inutile en raison des « efforts extrêmes » déployés par les autorités locales pour arrrêter la traite [3], le Foreign Office abandonna son projet [4].

Le consul Cumberlatch, qui avait mené le bon combat, ne fut pas peu surpris des instructions qu'il reçut à la suite de ces communications. Tout en rendant hommage à ses efforts, le Foreign Office l'invitait à « supplémenter » les déclarations qu'il envoyait au Caire et à Alexandrie en donnant les noms des esclaves, ainsi que ceux des personnes qui avaient l'intention de les vendre; on le priait d'agir auprès des autorités turques pour qu'elles renvoyassent en Égypte les esclaves et leurs propriétaires; on lui disait enfin que les faits de traite qu'il signalait visaient le

[1] F. O. 84-1354. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 19 août 1872.
[2] F. O. 84-1354. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 13 août 1872.
[3] F. O. 84-1354. G. E. Stanley à lord Granville, Alexandrie 10 septembre 1872.
[4] Note du Foreign Office sur cette dépêche, 19 septembre 1872.

plus souvent des esclaves qui n'étaient pas à vendre [1]. Le consul avait de bons arguments à opposer à ces critiques. Les paquebots arrivaient à Smyrne tard dans la journée; ils étaient bondés de passagers et la confusion était telle qu'il était impossible d'y faire une enquête approfondie. Mais la présence d'esclaves ne pouvait être mise en doute, car elle lui était signalée à la fois par les passagers, par ses propres gardes et par le préposé aux passeports lui-même. Profitant de la confusion et de la nuit, les trafiquants s'arrangeaient pour faire disparaître clandestinement les esclaves; ces derniers étaient parfois aussi débarqués à Mytilène ou aux Dardanelles ou transbordés sur d'autres navires, de sorte qu'ils n'atteignaient pas tous Constantinople. Il était souvent presque impossible de communiquer avec les esclaves qui parlaient des dialectes arabes incompréhensibles. Quant aux propriétaires, il était rare qu'ils fussent à bord; on ne les voyait apparaître qu'à Constantinople pour réclamer leurs esclaves. Enfin ces derniers étaient fréquemment transportés mêlés à des domestiques et à des familles afin de respecter la lettre de la loi, ce qui n'empêchait pas qu'on les vendît ensuite dans la capitale de l'Empire ottoman. En fait, toutes les ruses étaient employées pour tromper les autorités [2]. Ces dernières se refusaient d'ailleurs à arrêter les esclaves à bord des navires mêmes; elles ne consentaient pas davantage à enquêter sur leur cas ou sur les trafiquants qui éventuellement les accompagnaient [3]. Et pourtant ces esclaves existaient! C'est ainsi que sur six filles signalées par M. Cumberlatch comme embarquées sur le *Mehalleh* qui toucha Smyrne le 4 novembre 1872, cinq furent cueillies par la police à l'arrivée du navire à Constantinople et pourvues de certificats de manumission [4].

Dans cette longue lutte menée contre la traite dans les eaux du Levant, M. Cumberlatch s'acquit de singuliers mérites. On doit reconnaître que ses collègues d'Égypte ne l'aidèrent guère dans sa tâche; trop enclins à se contenter de vagues assurances et de promesses illusoires que leur prodiguaient libéralement les autorités égyptiennes, ils ne firent jamais

[1] F. O. 84-1354. Le Foreign Office à M. Cumberlatch, 27 septembre 1872.
[2] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 6 novembre 1872.
[3] F. O. 84-1354. R. W. Cumberlatch à lord Granville, Smyrne, 6 novembre 1872.
[4] F. O. 84-1354. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 8 décembre 1872.

un effort personnel pour voir clair, par eux-mêmes, dans une situation sur laquelle leur attention était cependant constamment appelée. A Constantinople, Sir H. Elliot lui-même fit preuve d'une tendance trop marquée à croire à la sincérité des rapports de la police turque qui, obligée de ménager les personnages influents, usait en fait, dans les affaires de traite, de deux poids et de deux mesures. Avec le consul Cumberlatch, le seul homme qui vit clair fut Sir Ph. Francis, juge à la Cour suprême britannique de Constantinople; ce dernier avait préconisé l'action directe, l'emploi de la force pour mettre fin à une situation que jamais les intéressés ne consentiraient à abolir de leur plein gré. C'est à une mesure de ce genre que recourut le gouvernement de Londres lorsque, en novembre 1872, il décida d'envoyer Sir Bartle Frere en mission auprès des sultans de Zanzibar et de Mascate.

4. — LA MISSION DE SIR BARTLE FRERE.

L'Angleterre avait passé avec ces sultans, comme avec les principaux chefs arabes du golfe Persique et de la côte d'Arabie, des traités [1] ou des accords interdisant le commerce des esclaves, mais ces engagements avaient été violés presque aussitôt. Cédant à la pression de l'opinion publique, le gouvernement britannique résolut de donner à ces traités leur pleine efficacité. Sir Bartle Frere devait se rendre à cet effet à Zanzibar pour obtenir du sultan Sayed Bargash ben Saïd son consentement à un nouveau traité, dont les clauses comporteraient : l'interdiction d'exporter des esclaves de la côte orientale d'Afrique, que ces esclaves fussent destinés aux possessions du sultan ou aux marchés extérieurs; la saisie et la condamnation des bâtiments employés à ce trafic; la suppression des marchés publics d'esclaves; la protection des esclaves libérés et la punition sévère de ceux qui tenteraient de les molester ou de les réduire de nouveau en esclavage. A la saisie des négriers, collaboreraient les navires de guerre du gouvernement britannique qui s'engageait, par ailleurs, à interdire à ses sujets hindous l'achat d'esclaves comme une mesure préparatoire à l'abolition de l'esclavage. Le sultan de Zanzibar

[1] Le traité avec le sultan de Zanzibar remontait à 1845.

serait invité à souscrire de bonne volonté à ces clauses; s'il s'y refusait, il serait averti que l'Angleterre passerait outre à son opposition [1].

Les instructions données à Sir Bartle Frere ne visaient que la traite qui s'opérait entre les ports de la côte orientale d'Afrique d'une part, ceux de l'Arabie méridionale et du golfe Persique de l'autre. Elles laissaient en dehors la mer Rouge, domaine exclusif de la Sublime Porte et du Khédive, où l'influence britannique n'avait pas encore pénétré, ainsi que la côte sud du golfe d'Aden. Ce n'est point que le cabinet de Londres ignorât ce qui se passait dans ces parages. Le rapport adressé en 1869 par M. A. Raby, consul à Djeddah [2], l'avait pleinement éclairé sous ce rapport, et bien que le Foreign Office n'eût plus, depuis quelque temps, d'agents en mer Rouge, certains faits récents parvenus à sa connaissance tendaient à montrer que la situation ne s'y était guère améliorée. C'est ainsi qu'en septembre 1872, le colonel Stanton appelait l'attention du gouvernement du vice-roi sur les transports d'esclaves qui se faisaient à bord des navires égyptiens entre Souakin et Djeddah [3]. Vers la même époque, M. de Sarzec, consul de France à Massawa, annonçait l'arrivée en ce port du vapeur égyptien *Saaka*, portant un agha du harem de la mère du vice-roi venu à Massawa, disait-il, avec mission d'acheter pour le compte de Son Altesse 200 eunuques et esclaves; le consul en profitait pour dénoncer la complicité d'Abdallah effendi, vékil du gouverneur, « ancien contrebandier, ancien marchand d'esclaves et ancien esclave lui-même » qui, assurait-il, prélevait un courtage sur chaque esclave exporté [4]. Le fait parut si extraordinaire à Londres [5], que le Foreign

[1] Cf. *Correspondence respecting Sir Bartle Frere's Mission to the East Coast of Africa 1872-73*, Londres 1873. Lord Granville à Sir Bartle Frere, 9 novembre 1872, avec en annexe un projet de traité; lord Granville au sultan de Zanzibar, 9 novembre 1872.

[2] Cf. *supra*, p. 668-669.

[3] F. O. 84-1354. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 28 septembre 1872. L'information venait de l'agent consulaire de Grèce à Souakin (cf. F. O. 78-2290. Lettre du Secrétaire du gouvernement de Bombay au Secrétaire du gouvernement de l'Inde, 27 novembre 1872, avec pièces annexes).

[4] A. E. Égypte 52. M. de Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 30 septembre 1872.

[5] Le rapport de M. Sarzec avait été communiqué au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères par le chargé d'affaires de France.

Office demanda des explications au Caire[1]. Le Khédive repoussa formellement ces accusations[2].

Ces incidents, comme d'ailleurs le fait que l'Égypte, pays esclavagiste, pratiquait encore la traite, donnaient un intérêt tout particulier à la visite que Sir Bartle Frere devait faire au vice-roi en passant par l'Égypte pour se rendre à Zanzibar. La rencontre eut lieu au Caire le 17 décembre 1872. Après l'échange de civilités habituelles, le Khédive déclara qu'il voulait parler confidentiellement à l'envoyé britannique sur l'objet de sa mission. Sir Bartle Frere fit alors signe à sa suite de se retirer dans l'antichambre. Resté seul avec le colonel Stanton, il expliqua au vice-roi que l'Angleterre s'intéressait tout particulièrement à la traite qui se faisait à la côte

[1] F. O. 84-1354. Le Foreign Office au colonel Stanton, 25 novembre 1872.

[2] F. O. 84-1354. E. Stanton à lord Granville, le Caire 21 décembre 1872. Le Khédive répondit au colonel Stanton qu'un tel fait était impossible «étant donné que sa mère ni aucune autre personne de sa famille ne s'aventurerait à faire une pareille démarche sans l'en avoir informé». Le lendemain, le Khédive déclara au consul général d'Angleterre qu'il avait fait appeler le chef des aghas et l'avait interrogé à fond. L'agha avait nié positivement que qui que ce fût eût été envoyé à Massawa et il avait assuré que l'histoire était inventée de toutes pièces. D'autre part, Munzinger bey réfuta point par point les accusations du consul de France. «Abdallah effendi, écrivit-il, est le fils d'une des plus honorables familles de Massawa, d'origine turque. Dans sa jeunesse, il servit le gouvernement égyptien au Yémen et à Massawa. Lors de la création d'un consulat anglais à Massawa, il fut nommé secrétaire arabe de cette agence et il conserva ce poste de 1850 à 1860, époque à laquelle ce consulat fut supprimé..... Il est faux qu'il ait fait ou fasse le commerce d'esclaves; il est faux qu'il pût avoir l'impudence de prendre avantage des esclaves qui passent à Massawa..... C'est donc une infamie de dire que des employés du gouvernement s'occupent du commerce des esclaves; ce commerce, quoiqu'il s'opère clandestinement, n'est et ne pourra être toléré par les autorités locales.

«Quant à l'eunuque Aman agha, il n'est pas vrai du tout qu'il ait été chargé d'acheter des eunuques, qu'il les ait achetés à la connaissance des autorités locales et qu'il ait été aidé par ces autorités. C'est un négociant qui fait le commerce entre l'Égypte, Massawa, Aden et Zeyla; il voyage tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre et plus spécialement à Massawa. Je peux assurer Votre Excellence, d'après les recherches que j'ai faites, qu'Aman agha ne s'est jamais occupé d'une pareille affaire et que, certes, si jamais un des employés du gouvernement s'était permis de se mêler dans de pareilles affaires, je l'aurais puni sévèrement.» (A. A. Munzinger au mihradar du Khédive. Massawa, 11 janvier 1873.)

orientale d'Afrique, dans les États du sultan de Zanzibar, en raison de la complicité dont ses sujets hindous ou ceux des princes indigènes protégés par elle se rendaient coupables. 20.000 esclaves au moins étaient transportés chaque année de cette côte vers le golfe Persique et l'Arabie; pour chaque esclave exporté, il fallait compter que huit ou dix autres périssaient avant d'atteindre la côte; des districts entiers de l'intérieur du pays se trouvaient ainsi dépeuplés à la suite des ravages des négriers. Et l'existence de ce trafic, qui ruinait ses propres États, ne rapportait au sultan de Zanzibar que 40.000 dollars par an, sous forme de droits de douane perçus sur les esclaves!

Le Khédive écouta attentivement ces explications, puis, prenant la parole, il tint Sir Bartle Frere et le colonel Stanton pendant près d'une heure sous le charme de sa parole, s'exprimant en français avec une grande force et beaucoup de clarté. Au cours de cet entretien, rapporte l'envoyé britannique dans une lettre intime[1], «le vice-roi se montra beaucoup plus averti de l'ensemble de la question et de ses difficultés, et déploya un intérêt beaucoup plus intelligent sur le sujet que tous les hommes d'État (les Anglais exceptés) que j'aie rencontrés, et il n'y a pas beaucoup d'Anglais qui pourraient l'égaler dans sa possession du sujet». Le Khédive déclara qu'il ne doutait pas que le sultan de Zanzibar, s'il était bien avisé, ferait tout ce qu'on lui demanderait et promettrait d'arrêter la traite et de fermer les marchés d'esclaves; mais il y avait des choses qu'il pouvait faire et d'autres qu'il ne pouvait pas faire; la difficulté que rencontreraient les Anglais serait de lui faire tenir toutes ses promesses et de le protéger contre les Arabes qui essaieraient de le forcer à laisser les choses aller comme par le passé. Abordant ensuite la question de la traite en Égypte, le Khédive déclara qu'il ne voulait pas être placé sur le même niveau que le sultan de Zanzibar, l'*Imam* comme il l'appela d'une manière significative. Il réclama pour son pays l'honneur d'être à la tête de la civilisation en Afrique; il était très averti du sérieux obstacle que l'esclavage et la traite opposaient au maintien d'une telle position et au progrès de la civilisation; mais ses interlocuteurs ne devaient pas oublier

[1] Cf. *The Life and Correspondence of Sir Bartle Frere,* par John Martineau, t. II, p. 75. Lettre de Sir Bartle Frere à Lady Frere, décembre 1872.

la distinction entre les deux. La traite, il espérait l'abolir et s'engageait à le faire effectivement avec l'appui de l'Angleterre. Ses prédécesseurs et lui avaient déjà fait beaucoup pour la réprimer. Elle n'était plus permise par la loi, bien qu'elle fût encore, sans aucun doute, pratiquée secrètement. Il ne pensait pas toutefois qu'on importât actuellement plus de 400 esclaves par an. Et comme le colonel Stanton suggérait le chiffre de 1.000 : « Bien, s'écria Son Altesse, disons mille par exagération. » C'était en tout cas beaucoup moins qu'autrefois; il espérait d'ailleurs éteindre ce commerce et il promettrait de le faire s'il était soutenu *moralement* par l'Angleterre. Il s'était lancé dans de grandes dépenses en organisant l'expédition de Sir Samuel Baker, et quoique fort désappointé par ses résultats, il n'en affirmait pas moins qu'elle avait porté un coup sérieux à la traite sur le Nil Blanc.

En ce qui concerne l'esclavage, le cas était différent. Le Khédive professait pour lui la même horreur et espérait faire beaucoup pour l'abolir. Mais il était impossible de s'en débarrasser d'un *coup de sabre*. L'esclavage avait existé en Égypte longtemps avant l'introduction de l'islamisme, et ne pouvait être déraciné que graduellement, à mesure que le peuple deviendrait plus éclairé et qu'une classe de domestiques libres, capables de faire le travail des esclaves, se développerait. On manquait grandement à l'heure actuelle de travailleurs libres. Il avait fait ce qu'il avait pu en créant au Caire une école à l'usage des filles des classes pauvres, où on leur enseignait les arts ménagers, la cuisine, le blanchissage, etc., de manière à préparer la voie à l'abolition totale de l'esclavage dans les maisons des Musulmans de la classe élevée. Pour y parvenir, le Khédive déclara qu'il avait besoin du support moral de l'Angleterre et des autres nations civilisées. Il fallait quelque fait qui justifiât, aux yeux de ses coreligionnaires, les mesures nouvelles que lui, prince musulman, pourrait prendre à l'égard de cette institution domestique. Il ne voulait pas dire par là qu'il conviendrait de passer un traité avec lui; cela était naturellement hors de question, car un tel acte soulèverait immédiatement des difficultés diplomatiques, mais il pensait que la suppression de la traite sur ses frontières pouvait être regardée comme une mesure de police, et que le gouvernement britannique pourrait faire pression sur lui pour l'obliger à la prendre. Et comme Sir Bartle Frere lui demandait

de lui indiquer un moyen pratique de le faire : « Eh bien! répondit le Khédive, vous avez une société qui a assumé la tâche particulière d'abolir l'esclavage; c'est la Société anti-esclavagiste. Si votre gouvernement m'envoyait une pétition dans laquelle cette société demanderait que je prenne des mesures plus actives pour la suppression de la traite, cela justifierait aux yeux de mon peuple les nouvelles mesures et ne soulèverait aucune difficulté diplomatique avec la Turquie. Mais, sans le support moral des nations européennes et surtout de la Grande-Bretagne, répéta-t-il, mes progrès ne peuvent être que très lents [1]. »

Sir Bartle Frere profita de son court séjour en Égypte pour se renseigner sur l'état présent de la traite et de l'esclavage dans ce pays. La situation actuelle ne pouvait évidemment être comparée à ce qu'elle était en 1834, époque de sa première visite en Égypte. Il n'y avait plus de marchés publics d'esclaves au Caire et l'on avait cessé de rencontrer sur le Nil des barques chargées d'esclaves qui étaient mis en vente ouvertement, dans les villes de la Haute-Égypte. La traite ne se faisait plus que déguisée et clandestine. L'esclavage, toutefois, avait peu diminué en Égypte au cours de ces dernières années. Comme conséquence de l'accroissement de la richesse et du luxe, surtout depuis la hausse des prix des produits agricoles consécutive à la guerre d'Amérique, la possession d'un ou de deux esclaves domestiques était devenu un fait commun dans des familles qui, jadis, n'auraient jamais aspiré à un tel luxe. On rencontrait couramment des employés du gouvernement, au traitement de L.E. 5 par mois, qui s'arrangeaient pour acheter une esclave domestique du genre de celles qu'on n'aurait trouvées naguère que dans les maisons des riches. Beaucoup de familles aisées possédaient jusqu'à six ou sept esclaves. Le désir d'en avoir était grandement stimulé non seulement par le changement d'habitudes qui en résultait pour les membres de la famille, désormais soulagés des travaux du ménage, mais aussi par la difficulté que l'on rencontre en Égypte, comme en Europe et ailleurs, de se procurer des domestiques. D'autres causes s'y ajoutaient, particulières à ce

[1] Cf. *Correspondence*, etc., déjà citée. Sir Bartle Frere à lord Granville, Aden, 1er janvier 1873, annexe I. — F.O. 84-1354. E. Stanton à lord Granville, le Caire, 20 décembre 1872. — John Martineau, *op. cit.*, t. II, p. 75, 76. Sir Bartle Frere à Lady Frere, décembre 1872.

pays. D'abord le travail de domesticité n'est pas considéré comme respectable, l'opinion publique l'assimilant à un travail servile. Puis, la vie de harem et la licence des mœurs sont telles qu'il est presque impossible à une femme respectable de se placer en service. L'esclavage domestique ne se rencontre pas seulement chez les Musulmans, mais chez les Égyptiens chrétiens, coptes ou syriens. Les mauvais effets se manifestent d'ailleurs davantage chez ceux-ci. Le Musulman qui possède un esclave et le traite à la manière ordinaire, reste généralement dans la lettre de la loi. Il ne blesse pas nécessairement sa conscience. La loi, aussi bien que la coutume et le sentiment social qui régissent le mariage, le nombre légal des épouses, etc., protègent la concubine esclave et sa progéniture et font que les crimes découlant de la jalousie, l'infanticide et autres sont moins communs dans les familles musulmanes que dans les familles chrétiennes où, si les scrupules de conscience concernant la possession des esclaves sont rares ou faibles, la loi aussi bien que le sentiment social enveniment les jalousies et aggravent les résultats qui en découlent naturellement. Les Coptes se montrent plus intransigeants que les Turcs et les Arabes quand il s'agit d'affranchir leurs esclaves. Cette mesure demande d'ailleurs à être prise avec une certaine prudence; libérer une jeune esclave, par exemple, serait une faveur douteuse, car que deviendrait-elle une fois jetée dans le monde sans protection? Son état ne ferait souvent qu'empirer. Quant aux esclaves affranchis à la demande des consuls, il est parfois difficile de leur trouver une place et de les empêcher d'être repris et punis par leurs anciens maîtres; il n'y a pas d'institution pour les accueillir et on ne peut que les distribuer à des personnes connues pour leur respectabilité. L'opinion publique ne condamne ni l'achat ni la possession d'esclaves. Un Copte respectable se plaignait un jour amèrement de la tyrannie du gouvernement britannique qui, disait-il, s'immisçait mal à propos « dans le commerce des gens honnêtes ». Le pire est qu'on ne doit s'attendre à aucun changement dans l'opinion publique, tant que les riches et les nobles du pays auront intérêt à maintenir ce mal.

Les esclaves d'Égypte appartiennent à des races fort inégales sous le rapport de l'amélioration morale ou intellectuelle. Leur constitution physique est généralement déficiente; malgré leur grande force musculaire,

ils succombent aisément à la maladie et donnent une plus forte proportion de décès que les autres races en cas d'épidémie. Beaucoup d'entre eux meurent de la poitrine. Quand ils sont malades, il est rare qu'on appelle un médecin à leur chevet.

Certaines gens pensent que la proportion des esclaves atteint le tiers de la population entière. Ceux-ci viennent d'Abyssinie, du Soudan, du Darfour; on en rencontre beaucoup dans les rues. A combien peut s'élever le nombre d'esclaves importés annuellement? Nul ne le sait. Le Khédive dit 400, le colonel Stanton 1.000; des habitants du Delta l'estiment à plusieurs milliers, voire même à 10.000 pour toute l'Égypte. Les esclaves sont en majorité introduits en Égypte par des caravanes qui empruntent des routes terrestres qu'elles sont seules à connaître. Sans le concours cordial du gouvernement, il serait très difficile d'abolir la traite; mais avec ce concours, la chose serait extrêmement facile, car le pays est si parfaitement organisé pour la perception des taxes, qu'il est presque impossible d'introduire la plus petite quantité de produits agricoles ou autres dans les villes sans payer de droits.

Le Khédive pense que l'expédition de Sir Samuel Baker a porté un coup sensible à la traite, alors qu'en réalité elle n'a fait que dévier son courant. Écartés du Nil, les négriers abondent à l'heure actuelle dans la province du Kordofan. D'ailleurs la plus grande partie des esclaves vendus en Égypte viennent d'Abyssinie et les djellabs les vendent aux Coptes comme chrétiens et aux Musulmans comme mahométans. Le Khédive espère qu'en combattant la traite à sa source, l'esclavage diminuera graduellement en Égypte, jusqu'à extinction complète : ce n'est pas l'avis de Sir Bartle Frere. Toute l'expérience, dit-il, contredit cet espoir. Tant que la demande continuera, il sera pratiquement impossible de supprimer l'offre, d'autant plus que les sources où s'approvisionnent les traitants sont si nombreuses et s'étendent sur une si large superficie qu'il faudrait des générations pour les atteindre et y réprimer la traite. Mais si l'on détruit la demande, le but est atteint et le commerce doit nécessairement cesser. « Il peut difficilement échapper à un prince aussi éclairé que Son Altesse, écrit l'envoyé britannique, que l'esclavage est en soi un chancre qui doit dévorer la substance vitale d'un pays comme l'Égypte, dont la prospérité dépend à un si haut degré des habitudes laborieuses de la classe

agricole. Ce sera un mauvais jour que celui où le travail des champs sera regardé comme dégradant; et il n'est pas du tout impossible qu'une extension de l'esclavage amène la croissance d'une caste d'hilotes, qui deviendrait au moins aussi embarrassante pour l'Égypte qu'elle l'a été dans tous les autres pays. Son Altesse a maintenant sous son influence une population de sujets sauvages et demi-civilisés plus grande que tous les autres souverains, à l'exception de celui qui règne sur l'Inde anglaise et des empereurs de Russie et de Chine. Qu'il fasse de l'Égypte une terre libre, et il se placera à l'avant-garde des puissances civilisées du monde; mais si l'esclavage est maintenu comme une institution domestique, il est inévitable que les plans les mieux combinés pour améliorer son peuple, soient regardés avec soupçon, et que les nations qui ont renoncé à l'esclavage hésitent à l'aider à soumettre à son influence des races sauvages qu'il a le pouvoir de civiliser, mais qui, dans les mains d'un maître négligent ou indifférent, n'auraient d'autre emploi que de combler les vides d'une population déclinante appartenant à un système social usé.» — «Que le sol du Nil inférieur soit libre, écrit encore Sir Bartle Frere, et le Khédive, maître des provinces supérieures habitées par les races nègres, sera vraiment à la tête d'une civilisation africaine constamment en progrès. Tous les hommes raisonnables civilisés se réjouiront de lui voir étendre son influence. Dans l'état actuel des choses, ils hésiteront à regarder son influence comme décidément bienfaisante même dans les coins les plus reculés du centre de l'Afrique. Ils demanderont toujours : «Est-ce que la dernière acquisition du Khédive dans l'Afrique centrale doit être un champ nouveau pour les triomphes de la civilisation et de l'ordre, ou un nouveau terrain de chasse pour les négriers?[1]»

C'est en ces termes que Sir Bartle Frere terminait son rapport sur l'état de la traite et de l'esclavage en Égypte : appel passionné à l'intérêt bien entendu du Khédive, à son intelligence d'homme d'État, à son désir d'être et de demeurer le promoteur de la civilisation en Afrique. L'envoyé britannique assignait à l'Égypte un rôle immense dans la transformation sociale de l'Orient pour peu que son maître eût le courage de s'attaquer

[1] Cf. *Correspondence*, etc. déjà citée. Sir Bartle Frere à lord Granville, Aden, 1er janvier 1873, annexe 2 et appendice.

de front au problème. Le Khédive entendrait-il cet appel? Céderait-il aux impulsions de son intelligence et de son cœur?

5. — CONSÉQUENCES DE CETTE MISSION.

La mission de Sir Bartle Frere eut pour premier effet de mettre le Khédive sur ses gardes dans la direction de la mer Rouge. L'envoyé britannique n'avait pas encore quitté l'Égypte, que le vice-roi appelait l'attention de Munzinger sur son prochain passage dans cette mer et lui recommandait de ne pas quitter Massawa avant Sir Bartle Frere qui projetait d'y faire escale[1]. Le commerce des esclaves, de l'aveu même de Munzinger, était fort actif aux environs de ce port, en dépit de l'exemple contraire donné par le gouverneur. «Je délivre tout esclave qui se présente à moi, écrivait-il. J'ai déclaré libres tous les esclaves indigènes de ma province (3 à 4.000 personnes) sans révolution et sans bruit. J'ai déclaré déjà le même système aux Bogos. L'occupation des Bogos a aussi mis fin à toutes les guerres de tribus où les gens se volaient réciproquement les enfants et les vendaient, et à la détestable habitude de vendre ses propres enfants pour acheter des vaches.

«Mais, de l'autre côté, je ne veux aucunement nier que j'ai des indices certains qu'un millier environ d'esclaves par an passe aux environs de Massawa. Mais ce ne sont pas des sujets égyptiens qui portent les esclaves de l'intérieur; ce sont les sujets de Kassa. C'est si vrai que quand, il y a trois ans, lorsque j'étais consul, j'ai fait délivrer par le gouverneur de Massawa une vingtaine d'esclaves, je reçus de l'oncle de Kassa, Areya, des lettres de menaces me sommant de rendre ces esclaves à leurs anciens maîtres, domestiques de ce prince.

«Il n'est pas vrai non plus qu'en Abyssinie il y aurait une défense de vendre des esclaves. La vérité est qu'il est défendu à un chrétien de vendre son esclave à un autre qu'un chrétien. Mais les chefs d'Abyssinie ne se gênent guère de faire vendre leurs prisonniers de guerre, comme par exemple les chefs d'Adiabo et du Wolkaït, et d'en faire quelquefois des eunuques.

[1] A. A. le Khédive à Munzinger, Palais d'Abdine, 22 décembre 1872.

« La possession et le commerce d'esclaves sont légalement reconnus en Abyssinie. La douane d'Adoua prélève un droit très fort sur les esclaves au profit de Kassa. L'esclave qui déserte est rendu à son maître; c'est pour cela que nous ne pourrions renvoyer des esclaves délivrés dans leur patrie; car, en Abyssinie, ils seraient rendus à leurs maîtres de par la loi du pays.

« Il y a trois ans que l'évêque copte saisit une grande caravane d'esclaves; mais, par ordre de Kassa, les esclaves furent rendus à leurs maîtres et exportés.

« Il suit de ce qui précède que, dans la suppression de la traite, il ne s'agit point de sévir contre nos sujets mêmes, mais uniquement contre les sujets du prince Kassa.

« Depuis que je suis gouverneur de Massawa, je suis resté trop peu de temps pour m'occuper sérieusement de cette affaire. Car, franchement dit, ce n'est pas une chose facile que de surveiller une étendue de frontières de plus de 300 milles. Si je me contente d'arrêter quelques caravanes, je ne fais que détourner la direction des caravanes qui se porteront vers des ports éloignés et déserts, qui ne manquent pas dans la mer Rouge. Alors j'aggrave la situation des esclaves sans détruire la traite.

« Il faudra donc des mesures radicales, mais bien calculées, pour obtenir le but proposé. Cela nécessitera une certaine dépense. Il faudra s'occuper aussi des esclaves délivrés; car pour la plupart ce ne sont que des enfants qui passent à Massawa. Il faudra les nourrir, les habiller, les instruire pendant longtemps, car le système que nous suivons de livrer les esclaves capturés comme domestiques à des gens du pays, système suivi du reste aussi par les Anglais à Aden et à Bombay, n'est pas favorable aux intérêts des esclaves. Ils sont exploités plus qu'un esclave sans avoir les droits d'un esclave, chez les Arabes, d'être un membre de la famille. Il ne suffit donc pas de prêcher l'humanité; il faut faire des sacrifices afin que la liberté devienne pour l'esclave une vérité et un vrai bienfait [1]. »

En attendant cette organisation d'ensemble que Munzinger appelle de tous ses vœux, la traite continue aux environs de Massawa. « Il y a

[1] A. A. Munzinger au mihradar du Khédive, Massawa, 11 janvier 1873.

trois nuits, écrit M. de Sarzec le 14 février 1873, deux caravanes de marchands musulmans venant de Kassala, Metamma et Gondar, ont amené à Massawa et caché dans les deux villages d'Arkiko et M'Koullo, à Arkiko 300 et à M'Koullo 200 esclaves. En tout 500. Je suis toujours constamment sollicité d'avoir à intervenir, mais que faire de 500 esclaves, où les placer? J'arriverais bien à caser trente ou quarante de ces malheureux, soit chez des Européens, soit chez des négociants abyssins, mais que faire des autres?» Et naturellement le consul de signaler qu'Abdallah effendi, sous-gouverneur de Massawa, se trouve depuis trois jours dans les villages de M'Koullo et d'Arkiko, où il veille au départ des esclaves, sur la tête de chacun desquels il prélève son courtage [1].

Vers la même époque, le capitaine Prideaux rentrait à Aden après avoir effectué en mer Rouge une tournée au cours de laquelle il avait fait escale à Massawa. «Quinze jours environ avant notre arrivée, écrit-il, au résident politique d'Aden, le sous-gouverneur Abdallah effendi avait fait appeler les principaux *dellal* ou courtiers et les avait informés qu'un bâtiment anglais était attendu sous peu dans le port, et que la plus grande circonspection était nécessaire de leur part. Après cet avertissement, aucune exportation directe n'avait eu lieu, mais on m'assura que, pendant que nous étions dans le port, 120 esclaves amenés récemment par des kafilas avaient été cachés à Hotumlo et à M'Koullo... et on me dit que si je voulais m'y rendre avec un groupe de soldats et de marins, la totalité de ces esclaves serait sans difficulté libérée.

«On disait couramment que quelques mois plus tôt, la mère du vice-roi s'était procuré un grand nombre d'esclaves des deux sexes qui furent transportés de Massawa à Suez dans un vapeur du gouvernement. Le principal acteur, dans cette affaire, était, disait-on, un certain Tahir agha, eunuque appartenant à la maison du vice-roi, qui envoya deux subordonnés Rachan agha et Hadji Aman agha à Zeyla, via Aden, pour y acheter un grand nombre d'esclaves qui furent transportés sur des boutres à Massawa. Tahir agha fut reçu avec une grande distinction à Massawa, où l'objet de sa mission n'était un secret pour personne.

[1] A. E. *Corresp. polit. Massawa,* t. I. Sarzec au Ministre des Affaires étrangères, Massawa, 14 février 1873.

« Plus tard dans l'année (1872), le fils d'Aboubekr Ibrahim Chahine, émir de Zeyla, arriva à Massawa avec deux jeunes eunuques (certaines personnes disent un plus grand nombre), destinés comme présents au vice-roi; il fut transporté également à Suez par un vapeur du gouvernement...

« Un sujet français, surveillant des travaux qui s'exécutent à M'Koullo, en vue d'établir l'aqueduc projeté par Munzinger, vint à bord du *Kwang Tung*, pour me présenter une plainte. Il déclara que récemment deux de ses domestiques, l'une galla, l'autre abyssine, avaient été ouvertement enlevées de sa maison, tandis qu'il dînait avec sa femme, et vendues à certaines personnes de Massawa connues de lui. Les individus compromis dans cette affaire étaient des soldats irréguliers égyptiens qui sont sous les ordres d'Abdallah effendi, mais le Français m'informa que toute la population des villages était plus ou moins impliquée dans ce commerce, et qu'en fouillant quelques maisons pour retrouver ses domestiques, il les avait trouvées pleines d'esclaves. Il ajouta qu'il avait déposé une plainte formelle entre les mains du vice-consul de France, mais que ce dernier n'avait pu obtenir qu'on lui rendît justice. Je lui demandai pourquoi il ne s'était pas adressé au gouverneur Munzinger bey; à quoi il me répondit d'une manière significative qu'il était placé sous les ordres de ce fonctionnaire...

« Je dois ajouter en toute justice que personne à Massawa ne range Munzinger bey parmi ceux qui profitent ouvertement ou simplement favorisent la traite. Tout ce qu'on dit, c'est que ses subordonnés ne lui soumettent jamais aucun cas de l'espèce et qu'il ferme les yeux sur ce qui se passe autour de lui. La position d'un gouverneur chrétien dans un pays musulman est particulièrement difficile, et tandis que Munzinger bey travaille sérieusement à la prospérité matérielle des districts placés sous son administration, les questions morales et sociales sont laissées à l'abandon. En même temps, il convient de faire observer qu'à Massawa, comme partout où ce trafic illicite fleurit, le commerce légitime est presque arrêté, et que le projet favori du gouverneur, qui consiste à amener à Massawa l'eau de la terre ferme par un aqueduc, languit actuellement faute de fonds, les revenus ordinaires du port ne suffisant pas à ces travaux.

« La traite en mer Rouge a un caractère exceptionnellement révoltant; les neuf dixièmes des malheureuses victimes proviennent des frontières méridionales de l'Abyssinie, où une série incessante de querelles de frontières offre une moisson abondante au voleur d'enfants. En règle générale, on ne capture que des enfants et, comme l'esprit de liberté et d'indépendance de la race galla les rend incapables au service domestique, les mâles sont immédiatement émasculés et vendus aux traitants. Les esclaves capturés dans les pays galla de l'ouest sont généralement conduits à Massawa en passant par Metamma, où se tient chaque année un grand « rakik » ou marché, tandis que Zeyla est le principal emporium de ceux qui proviennent des provinces galla de l'est à travers le Choa, dont les habitants chrétiens participent activement à ce commerce. Le prix ordinaire d'un eunuque à Massawa est de 150 tallaris, et cette somme est rarement dépassée quand il s'agit des filles...

« Après l'arrivée à M'Koullo, les esclaves sont répartis entre les divers courtiers et embarqués en tout point de la côte où un boutre peut commodément mouiller. Aucun esclave n'est amené dans l'île de Massawa, et la plupart d'entre eux commencent leur voyage sur mer à un petit port nommé M' bérémi, situé à quelques milles dans le nord. On m'a dit qu'un droit de 5 tallaris par tête est payé à Abdallah effendi pour tout esclave exporté, mais je ne puis garantir la vérité de cette information[1]. »

Les rapports que lui fit Munzinger pendant son séjour au Caire, au début de l'année 1873, fixèrent l'attention du Khédive sur la traite qui se pratiquait dans la partie méridionale de son empire. Une caravane venant du Darfour était arrivée à Assiout avec des esclaves; il ordonna au moudir de saisir ces derniers[2]. En mer Rouge, le paquebot-poste *Massawa* ayant transporté de Souakin à Djeddah 40 esclaves, le sous-directeur de la Compagnie *Khédivieh* à Suez fut invité à enquêter sur ce fait[3]. Un Abyssin nommé Saïd, amené de Souakin par le youzbachi

[1] I. O. *Letters from Aden*. W. F. Prideaux au résident politique d'Aden, 19 février 1873.

[2] A. A. Reg. 1860, *Maïa Sanieh*, pièce 33, p. 50. Le mihradar au Ministre de l'Intérieur, 26 février 1873.

[3] A. A. Reg. 1862, *Maïa Sanieh*, pièce sans numéro, p. 21. Le mihradar au sous-directeur des bateaux-poste *Khédivieh* à Suez, 22 mars 1873.

Ahmed effendi Hassanein, avait été réclamé, après son débarquement, par le consul d'Autriche, accompagné de deux prêtres qui prétendaient qu'il était chrétien. L'enquête montra que Saïd était musulman. Le gouverneur de Suez reçut l'ordre de garder l'Abyssin pendant quelques jours, puis de le remettre en liberté; mais, au lieu de l'envoyer à Wassif agha Safwat auquel il était destiné, le gouverneur l'adresserait au mamour de la Zaptieh du Caire pour qu'il lui trouve un emploi [1]. Enfin, le 15 avril 1873, le vice-roi adressa à Munzinger des instructions très précises pour lutter contre la traite.

« Maintenant que vous êtes sur les lieux, lui écrivit-il, j'appelle de nouveau votre très sérieuse attention sur les ordres que je vous ai donnés dans l'entretien que j'ai eu avec vous au sujet du commerce des esclaves. Vous ne devez rien négliger pour empêcher complètement ce trafic dans toute l'étendue de votre gouvernorat et employer, pour arriver à ce résultat, tous les moyens en votre pouvoir.

« Si l'on fait entrer des esclaves dans le périmètre de votre gouvernorat ou qu'on y fasse des ventes d'esclaves, vous devez les faire mettre en liberté. Vous ferez reconduire à la frontière ceux qui voudront rentrer dans leur pays à leurs risques et périls; pour ceux qui vous demanderaient appui, comme vous m'avez dit qu'une fois rentrés chez eux, ces esclaves seront exposés à être repris et rendus à leurs anciens maîtres, vous ne devez les renvoyer dans leur pays que si vous êtes assuré qu'ils pourront rentrer dans leurs familles sans être exposés à être repris comme esclaves.

« Quant à ceux qui ne pourraient ou ne voudraient retourner à leur pays, employez-les aux travaux de culture et faites-en des colons. Vous mettrez les jeunes garçons et les filles dans des écoles pour les instruire et vous marierez les filles qui seront en âge, en leur donnant, lorsque cela sera nécessaire, un peu d'argent.

« Dans le cas où, dans les provinces voisines placées sous une autre administration que la vôtre, les gouverneurs ne veilleraient pas strictement à empêcher le commerce des esclaves, faites-le moi savoir afin que je prenne les mesures nécessaires.

[1] A. A. Reg. 1862, *Maïa Sanieh,* pièce sans numéro, p. 26. Khairy pacha au gouverneur de Suez, 15 avril 1873.

« Dans le cas où des esclaves destinés à la vente seraient saisis sur des bateaux indigènes, vous capturerez les bateaux et vous mettrez les esclaves en liberté suivant les indications que je vous ai données plus haut. Si les esclaves se trouvaient sur des bateaux étrangers, donnez-en avis officiellement aux consulats dont ces bateaux ressortiraient, en dressant un procès-verbal régulier que vous m'enverrez.

« Si des débarquements avaient lieu dans des ports éloignés des provinces placées sous votre administration, prenez les mesures nécessaires pour les empêcher; n'épargnez pour cela aucune dépense et si vous n'avez pas les moyens suffisants pour y parvenir, donnez m'en avis afin que je les fasse mettre à votre disposition.

« J'ai fait donner des ordres identiques aux moudirs de Khartoum, de Berber et de Dongola, en leur envoyant la traduction de cette lettre et en leur recommandant de se conformer aux dispositions prescrites [1].

« Je ne doute pas que, par tous ces moyens, nous n'arrivions aussi promptement que possible à faire cesser complètement la traite des esclaves et je compte beaucoup que par votre zèle, votre dévouement et votre énergie, vous contribuerez puissamment à un résultat auquel j'attache une si grande importance [2]. »

En lisant ces instructions, on ne peut manquer d'être frappé du fait qu'alors que le Khédive entre dans le plus grand détail sur le traitement à réserver aux esclaves libérés, il n'édicte aucune mesure de rigueur à l'égard des individus compromis dans ce trafic [3]. Sans doute pensait-il que la confiscation des esclaves et des bateaux qui les transportaient suffirait à décourager les commerçants; peut-être aussi jugeait-il qu'en l'état actuel des choses, il lui était impossible de décréter que ce trafic était illicite et que ceux qui s'y livreraient encourraient toute la rigueur des lois.

Tandis que le vice-roi prenait, en mer Rouge et au Soudan, des mesures qui n'étaient pas sans rapport avec la mission de Sir Bartle Frere, le Foreign Office examinait de son côté quelles conclusions il convenait

[1] Ces ordres ne furent cependant, semble-t-il, expédiés que le 18 mai 1873.

[2] A. A. Le Khédive à Munzinger, le Caire, 15 avril 1873.

[3] C'est d'ailleurs la réflexion que fit le Foreign Office quand il connut le texte de ces instructions, et il chargea son agent en Égypte d'insister auprès du Khédive pour qu'il punisse les coupables (cf. F. O. 84-1371. Le Foreign Office à M. Vivian, 14 juin 1873).

de tirer des entretiens que son envoyé avait eus au Caire avec lui. Ces entretiens, on le sait, avaient porté non seulement sur l'esclavage et la traite en Égypte, mais, par la volonté du vice-roi, sur l'état de ses rapports avec l'Abyssinie [1]. Que voulait donc dire le Khédive lorsqu'il sollicitait le *support moral* de l'Angleterre dans l'une et l'autre question? Il parut à Londres que son idée était que le gouvernement britannique cédât sur la question de la réforme judiciaire et sur celle d'Abyssinie, en retour des efforts que le vice-roi tenterait pour abolir la traite. « Sans doute, déclara lord Tenterden, mais nous pourrions être stupides, affecter de ne pas comprendre et appliquer la mesure de pression qu'il suggère [2]. » C'est effectivement ce qui se passa. L'Angleterre ne céda pas sur la question d'Abyssinie tandis qu'elle suivit, pour la traite, la marche préconisée par le Khédive. Le comité anti-esclavagiste se réunit à Mansion House le 22 février 1873 [3] et décida d'adresser à Ismaïl pacha une pétition dans laquelle il le priait de prendre des mesures efficaces pour la suppression totale de la traite dans ses États. Le gouvernement britannique transmit cette adresse au Caire, en l'appuyant auprès du vice-roi du poids de son autorité. « Vous ajouterez, prescrivit-il au colonel Stanton, qu'après les preuves déjà données par le Khédive de sa volonté d'écouter les appels de l'humanité, le gouvernement de Sa Majesté ne peut douter qu'il consentira à prendre des mesures actives envers un but qui, s'il était atteint, ferait rejaillir un tel honneur sur son gouvernement et constituerait une preuve convaincante de sa détermination de placer l'Égypte au rang des nations civilisées du monde [4]. » Le Khédive, cependant, ne réserva pas à la pétition l'accueil chaleureux que ses auteurs en attendaient; la faute en incombait d'ailleurs à ces derniers qui, dans leur réunion de Londres, avaient laissé entendre que le vice-roi désirait qu'une pression de ce genre fût exercée sur lui [5], paroles maladroites de nature à ruiner l'objet même de leur démarche. D'autre part, on avait appris au Caire que

[1] Cf. *supra*, p. 382-384.

[2] F. O. 84-1354. Notes sur la dépêche du colonel Stanton en date du 20 décembre 1872, F. O. 31 décembre 1872.

[3] Cf. John Martineau, *op. cit.*, t. II, p. 76, note 1.

[4] F. O. 84-1371. Le Foreign Office au colonel Stanton, 2 avril 1873.

[5] Cf. le journal le *Nil*, numéro du 13 mars 1873.

Sir Bartle Frere avait échoué dans sa mission à Zanzibar [1]. Le vice-roi se borna donc à protester de son désir de mettre fin à la traite et, comme preuve de sa bonne volonté, il cita les instructions qu'il venait de donner à Munzinger [2]. Le colonel Stanton n'en fut pas moins frappé de sa réserve. « Il sera cependant nécessaire, écrivit-il à sa Cour, que Son Altesse prenne des mesures plus sévères que celles qui sont actuellement en vigueur, pour empêcher les esclaves d'arriver de la Haute-Égypte ainsi que du Darfour et du Kordofan [3]. » Il aurait pu ajouter : de la Tripolitaine, car on venait d'apprendre à Constantinople qu'il partait tous les quinze jours de Bengazi pour l'Égypte une troupe de 80 à 100 esclaves, et que 2.000 à 3.000 esclaves avaient été ainsi exportés au cours des douze derniers mois [4]. La réponse du Khédive désappointa vivement le gouvernement britannique. « Si le vice-roi est sincère, fit observer un conseiller du Foreign Office, pourquoi ne commence-t-il pas par arrêter l'importation des esclaves en Égypte sur ses propres navires [5]?

[1] Le refus du sultan d'accepter les propositions de l'envoyé britannique avait été notifié à Sir Bartle Frere, le 11 février 1873.

[2] Une copie de ces instructions fut remise par la suite au colonel Stanton (cf. F. O. 84-1371. E. Stanton à lord Granville, 19 mai 1873).

[3] F. O. 84-1371. E. Stanton à lord Granville, le Caire, 25 avril 1873.

[4] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à Safvet pacha, Constantinople, 14 avril 1873.

[5] Le trafic continuait en effet en Méditerranée sur les navires de la compagnie *Khédivieh*. En 1873, le consul Cumberlatch signale les escales suivantes : le *Dessouk* avec 7 esclaves pour Constantinople (5 février); le *Tantah* avec 7 esclaves circassiennes pour Alexandrie (11 février); le *Negileh* avec 6 filles esclaves pour Constantinople (1er mars); le vapeur anglais *Earl of Lonsdale* avec 11 esclaves africains venant d'Égypte (6 mars); le *Dessouk* avec 5 esclaves (11 mars); le vapeur turc *Cherif Rassan* avec une quarantaine d'enfants (3 avril); le *Chindi* avec 4 enfants (3 avril); le *Dessouk* encore avec 13 esclaves (8 avril); le vapeur du Lloyd autrichien *Hungaria* avec 5 esclaves (20 mars); le vapeur anglais *Konia* avec 9 esclaves (8 avril). Certains de ces esclaves, débarqués à Smyrne, y furent affranchis à la demande du consul; ceux du *Negileh* (1er mars) furent débarqués clandestinement avec la connivence du chef du bureau des passeports et échappèrent à la vigilance de M. Cumberlatch. De son côté, à Constantinople, Sir H. Elliot protesta contre ce qu'il considérait comme une nouvelle forme de la traite des esclaves circassiens (3 mars 1873); cependant, après enquête, il fut reconnu que les 7 esclaves embarquées en février sur le *Tantah* pour Alexandrie, ne rentraient pas dans cette catégorie et qu'elles se rendaient de leur plein gré en

On importe constamment des esclaves à Alexandrie, comme le montrent les rapports de nos consuls, à bord des navires qui sont la propriété du vice-roi, et l'on peut penser qu'il serait relativement facile d'arrêter ce trafic; jusqu'à ce que le vice-roi le fasse ou donne des preuves plus fortes de son désir d'arrêter la traite dans ses États que ne le font de simples protestations, je me permettrai de douter de la sincérité des professions de foi de Son Altesse et de ses promesses en la matière [1]. » Convenait-il de faire de nouvelles représentations au Khédive? Le Secrétaire d'État douta de la sagesse de cette mesure. Mais les ménagements que l'on avait à Londres pour la personne du vice-roi ne s'appliquaient pas au sultan de Zanzibar [2]. Le 15 mai 1873, la décision fut prise à Londres

Égypte pour y chercher une situation (14 mars 1873). Le cas de ces Circassiennes attira également l'attention des hauts fonctionnaires du Foreign Office. « Pourquoi intervenir, dit en substance M. W. H. Wylde, alors qu'il se passe chez nous des choses aussi mauvaises sinon pires? Il convient de retirer d'abord la paille qui est dans notre œil avant de parler de la poutre qui se trouve dans l'œil du voisin. » Lord Tenterden ne fut pas de cet avis : « Je ne pense pas, dit-il, que parce qu'il existe une immoralité d'une certaine espèce en Angleterre, nous devions fermer les yeux sur le mal d'une autre espèce que nous avons les moyens de réprimer en Égypte. » « Je suis plutôt d'accord avec Wylde, intervint lord Granville conciliant, quoique peut-être pas avec l'exemple qu'il cite, mais je ne vois aucun mal à appeler l'attention du Khédive sur la question comme le propose lord Tenterden » (F. O. 84-1370. Notes sur une dépêche de M. Cumberlatch en date du 11 février 1873). Mais il ne servait à rien, hélas!, de saisir le colonel Stanton de ces faits de traite; il ne se trouvait jamais suffisamment informé pour faire des représentations utiles aux autorités égyptiennes (cf. ses lettres du 15 février, 22 mars, 17 avril 1873); de sorte que le Foreign Office finit par conclure que les autorités égyptiennes n'étaient évidemment nullement inclinées à arrêter ce trafic, et que, lorsqu'un cas leur était soumis, elles faisaient tout juste ce qui était nécessaire pour mettre leur responsabilité à couvert et rien de plus.

[1] F. O. 84-1371. Note sur la dépêche du colonel Stanton en date du 25 avril 1873, F. O. 7 mai 1873.

[2] « Il m'a semblé ressortir du langage de lord Granville, écrivait l'ambassadeur de France à Londres, qu'il n'appréciait pas les torts du Khédive aussi sévèrement que ceux du sultan de Zanzibar. La connivence de ce dernier avec les marchands d'esclaves a été, en effet, suffisamment établie aux yeux du gouvernement anglais pour motiver une menace de mesures coercitives, tandis que la tolérance dont les autorités égyptiennes sont soupçonnées n'éveille qu'à un moindre degré sa sollicitude » (A. E. *Corresp. polit.*, Angleterre 763, le duc d'Harcourt au Ministre des Affaires étrangères, 16 juin 1873).

de requérir l'Imam de signer le traité; en cas de refus, l'escadre anglaise de l'amiral Cumming viendrait bloquer l'île. Les instructions envoyées au docteur Kirk à cet effet passèrent par l'Égypte [1]. Elles ne furent certainement pas ignorées du vice-roi. M. Vivian, qui avait remplacé le colonel Stanton parti en congé, note, après une conversation avec Chérif pacha, que le Khédive « semble désirer une pression amicale du gouvernement de Sa Majesté pour justifier aux yeux de son peuple l'adoption de mesures encore plus rigoureuses contre la traite en Égypte [2]. » En fait le Khédive avait renouvelé ses instructions du 15 avril à Munzinger; il l'invitait à lui proposer une organisation destinée à combattre la traite et se déclarait prêt à lui fournir tous les moyens qui lui manquaient [3]. D'autre part, il envoyait au moudir général du Soudan méridional des instructions calquées sur celles qu'il avait tracées à Munzinger [4]. La précaution n'était pas superflue, car, en dépit des instructions répétées envoyées de ce côté, la traite continuait sur une grande échelle à Gallabat [5]. Le 23 juin, on apprit à Alexandrie [6] que le sultan de Zanzibar, cédant à la pression exercée sur lui, avait signé le traité que lui proposait l'Angleterre [7]. Le Khédive se trouvait à cette époque à Constantinople; il venait d'obtenir du Sultan un firman qui mettait le comble à ses vœux [8] et l'autorisait, notamment, à passer avec les agents des Puissances étrangères des conventions qui ne portassent pas atteinte aux traités politiques de la Sublime Porte. Sur une insinuation de Sir H. Elliot, le premier usage que fit le vice-roi de cette liberté fut de proposer au gouvernement britannique un pacte pour la suppression de la traite.

[1] F. O. 84-1371. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 16 mai 1873.

[2] F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 30 mai 1873.

[3] A. A. Le Khédive à Munzinger, le Caire 11 mai 1873. Le 3 juin, Munzinger fit savoir qu'il avait suffisamment de troupes, mais qu'il avait besoin d'un petit vapeur pour surveiller la côte.

[4] A. A. Reg. 1946, *Ordres supérieurs,* pièce 16, p. 65. O. S. au moudir du Soudan méridional, 18 mai 1873.

[5] Cf. Cosson, *The Cradle of the Blue Nile,* t. II, p. 168. Cosson passa à Gallabat en mai 1873.

[6] Cf. F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 23 juin 1873.

[7] Le traité fut signé par le sultan de Zanzibar le 5 juin 1873.

[8] Cf. t. II, p. 723.

6. — PROPOSITION D'UN PACTE POUR LA SUPPRESSION DE LA TRAITE.

Le 8 juillet 1873, le Khédive délégua en effet Nubar pacha auprès de Sir H. Elliot pour lui dire qu'il était prêt à conclure un accord en vue de supprimer la traite en Égypte. En premier lieu, expliqua le ministre du vice-roi, il importait d'empêcher l'exportation des nègres par les ports égyptiens, surtout dans la mer Rouge où les esclaves étaient conduits sur la côte d'Arabie et vendus aux Arabes ou distribués dans les autres parties de l'Empire ottoman. Pour y parvenir, ajoutait-il, le Khédive l'avait autorisé à signer de suite avec l'ambassadeur un engagement qui prohiberait l'embarquement de tout nègre non muni d'un certificat de manumission émanant des autorités égyptiennes ou d'un consul britannique. Sir H. Elliot fit observer à Nubar que cette mesure aurait l'avantage d'arrêter le commerce d'esclaves qui se faisait à travers l'Égypte, mais qu'elle n'aurait évidemment aucun effet sur la traite qui se pratiquait en Égypte même; il était donc essentiel que le Khédive prohibât l'importation des esclaves dans son pays aussi bien que leur exportation. Nubar pacha ayant laissé entendre que son maître ne serait pas contraire à cette mesure, l'ambassadeur lui expliqua les suggestions qu'avait faites Sir Bartle Frere à la suite de son entrevue avec le vice-roi. Elles consistaient à établir, dans le département de la police égyptienne, un bureau qui serait officiellement chargé de s'occuper des questions relatives à l'esclavage et à la traite. Ce bureau prendrait des mesures à l'effet de réprimer et de prohiber l'importation des esclaves; il enquêterait sur les cas de mauvais traitements qui lui seraient signalés par les consuls ou par toute autre voie, et pourvoirait au sort de ces esclaves. A cet effet, un registre serait tenu, contenant toutes les indications possibles sur chacun d'eux; chaque esclave porterait sur lui un papier indiquant, comme référence, son numéro d'inscription sur le registre, et il serait interdit à quiconque, sous peine de sanction pénale, de le lui enlever. Le bureau s'occuperait d'abord d'abriter et de protéger les esclaves libérés et ensuite de leur fournir du travail. Des écoles industrielles seraient

établies à l'effet d'éduquer les enfants trop jeunes pour gagner leur subsistance. Des statistiques exactes seraient tenues pour déterminer le nombre des esclaves qui se trouvent parmi la population égyptienne. Enfin des mesures seraient prises pour que les enfants nés en Égypte de parents esclaves, ainsi que tous les esclaves amenés en Égypte fussent déclarés libres à partir d'une certaine date; de cette manière, après un certain nombre d'années, l'esclavage cesserait d'être toléré en Égypte, et aucune personne d'âge mûr ne pourrait être détenue contre son gré par un maître qui n'aurait d'autre titre à faire valoir qu'un droit d'achat, sans que ce dernier s'expose à une sanction pénale.

Ces propositions semblèrent obtenir l'approbation de Nubar pacha à l'exception de celle qui prévoyait l'extinction de l'esclavage au bout d'un certain nombre d'années, cette mesure lui paraissant difficile à appliquer dans un pays musulman où la religion sanctionne cette institution. Nubar convint cependant que la pratique d'émanciper les esclaves au bout de quelques années était universelle, et qu'aucun enfant ou presque ne naissait dans l'esclavage. L'ambassadeur fit alors observer qu'en ce cas, et lorsque l'importation des esclaves serait interdite, la continuation de l'esclavage au delà d'un certain nombre d'années équivaudrait à reconnaître que la traite se poursuivait par des moyens illicites[1].

Ces arguments firent impression sur le Khédive, car quelques jours plus tard Nubar pacha vint trouver l'ambassadeur et lui présenta un projet de convention « pour la suppression définitive de la traite des nègres dans le centre de l'Afrique ». Ce projet spécifiait tout d'abord que la suppression de la traite entraînerait comme conséquence forcée la suppression de l'esclavage. « Le Khédive, lisait-on ensuite, s'engage à prohiber d'une manière absolue la sortie du territoire d'Égypte et de ses dépendances de tout nègre ou Abyssin, à moins qu'il ne soit constaté d'une manière notoire, et par les moyens indiqués ci-après, que ce nègre ou Abyssin est libre ou affranchi, et ne risque point, en sortant d'Égypte, de perdre sa liberté.

« Les personnes qui, sur les confins des dépendances de l'Égypte vers le centre de l'Afrique, se livreraient à la traite, soit d'une manière directe,

[1] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 8 juillet 1873.

soit d'une manière indirecte, seront considérées par le Khédive comme coupables de vol avec meurtre, et livrées comme telles au jugement d'un conseil de guerre.

« Les trafiquants d'esclaves, quelle que soit leur nationalité, dès qu'ils seront arrivés sur les frontières des dépendances de l'Égypte, seront saisis et livrés à un conseil de guerre.

« Considérant qu'il est de toute impossibilité de renvoyer chez eux les esclaves saisis et délivrés de leurs trafiquants, sans les exposer à périr de fatigue, de misère, ou à retomber en esclavage de nouveau, le gouvernement égyptien continuera à prendre à leur égard et à appliquer les mesures qu'il a déjà prises telles qu'elles sont énumérées ci-après.

« Le gouvernement égyptien s'engage, autant que cela est possible, à exercer la police parmi les tribus du centre de l'Afrique, à empêcher les guerres qu'elles se font pour se procurer et disposer des esclaves. La loi considérant comme assassins ceux qui se livrent à la mutilation des enfants, le gouvernement égyptien s'engage à les poursuivre et à les livrer ainsi que ceux qui trafiquent de ces enfants, toutes les fois qu'ils se présenteront sur les confins du territoire égyptien, au jugement d'un conseil de guerre.

« Le gouvernement anglais consent à ce que ceux qui se couvrent, ou veulent se couvrir de la protection anglaise, soient saisis, s'ils se livrent au trafic de la traite, et livrés à un conseil de guerre [1].

« Les enfants d'esclaves nés en Égypte ou au Soudan, sont libres dès leur naissance. Le trafic des nègres est défendu déjà sur tout le territoire égyptien. Comme trafic, cependant, il y a des ventes qui se font encore de famille à famille. Le gouvernement égyptien s'engage à prohiber par ordonnance administrative, et cela après sept ans à partir de la signature de la présente convention, toute vente de cette nature. En cas de contravention, le vendeur et l'acheteur seront livrés aux tribunaux et punis conformément à la loi qui sera promulguée.

Mesures appliquées déjà et à compléter.

[1] Le texte de Nubar porte ici le *nota bene* suivant : « à ajouter un article relativement aux esclaves qui seront embarqués ».

« La police à Alexandrie, et dans les autres villes, était chargée généralement de tout ce qui concernait les esclaves, de leur affranchissement, de l'éducation des enfants, etc.

« Ce service sera actuellement confié à un bureau spécial à Alexandrie, à la tête duquel serait un homme capable d'inspirer la confiance.

« Il y aurait dans ce bureau un registre, ouvert à la disposition du public, et qui contiendrait tous les détails concernant l'esclave affranchi.

« Ce bureau s'enquerrait des plaintes qui lui seraient adressées soit par les consulats soit par le public.

« Si les plaintes se trouvent être fondées, la cause sera évoquée devant l'autorité compétente, pour que les dispositions des règlements soient appliquées (à savoir l'affranchissement). Ce bureau donnerait à tout esclave qui s'échappe des lettres d'affranchissement. Un registre contiendrait un double des papiers d'affranchissement.

« Un décret administratif punirait sévèrement celui qui prendrait d'un affranchi ses lettres d'affranchissement. Celui qui, par vol ou par force, ravirait ou servirait à ravir sa liberté à un affranchi serait considéré et traité comme trafiquant d'esclaves.

« Le gouvernement pourvoira aux besoins des esclaves et des affranchis.

« Les esclaves mâles qui ne pourront servir ni aux travaux domestiques ni aux travaux des champs seront enrôlés dans l'armée. Les femmes seront pourvues d'une occupation domestique, soit dans les établissements publics du gouvernement, soit auprès des personnes respectables qui utiliseront leurs services.

« Les enfants continueront à être reçus dans les écoles du gouvernement, où ils feront leur éducation, et les filles dans l'école des filles.

« Dans le Soudan, les esclaves libérés pourraient être employés aux travaux agricoles; on leur donnerait des terres, avec les éléments du travail [1]. »

La convention devait contenir une clause interdisant l'embarquement de tout esclave dans les ports égyptiens. A ce sujet, Nubar pacha fit observer à l'ambassadeur que le gouvernement égyptien pouvait prendre

[1] F. O. 84-1370. Annexe à la lettre de Sir H. Elliot à lord Granville du 12 juillet 1873.

cet engagement dans tous les ports de la mer Rouge où se trouvaient des autorités constituées, mais qu'il ne pouvait promettre d'empêcher des tentatives d'embarquement clandestin en certains points de la côte où n'existait aucun contrôle; le ministre demandait en conséquence au gouvernement britannique de lui suggérer des mesures à l'effet de prévenir la continuation de ce trafic, tant par les boutres indigènes que par des bâtiments couverts d'un pavillon étranger [1].

Quelques jours plus tard, le Khédive déclara à Sir H. Elliot que ses agents avaient capturé sur le Nil Blanc 600 esclaves mêlés à une cargaison de défenses d'éléphant. Ivoire et bâtiments avaient été confisqués tandis que les esclaves avaient reçu leur liberté. Mais un tel acte de vigueur devait avoir inévitablement pour conséquence d'inciter les trafiquants à hisser sur leurs navires des pavillons étrangers pour narguer les autorités égyptiennes; le vice-roi espérait en conséquence que le gouvernement britannique lui permettrait de saisir les dahabiehs battant pavillon britannique que l'on trouverait transportant des esclaves [2].

Enfin le Khédive fit dire à l'ambassadeur que pour vaincre la répugnance des habitants de Zanzibar à exécuter fidèlement la convention que leur sultan venait de signer avec l'Angleterre, il pourrait être utile de faire jouer l'influence des ulémas du Caire. « Une déclaration solennelle du corps des ulémas attestant que la traite est contraire à la loi, déclara Nubar pacha, pourrait faire impression sur une population musulmane, et si le gouvernement britannique y voyait quelque avantage, Son Altesse serait prête à la provoquer [3]. »

La bonne volonté du Khédive, son désir d'agir de manière à être agréable au gouvernement anglais étaient trop évidents pour que l'ambassadeur britannique ne cherchât point à en discerner les causes. Il attribuait les dispositions favorables du vice-roi à l'appui que lui avait prêté le cabinet

[1] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 13 juillet 1873.

[2] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 19 juillet 1873.

[3] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 12 juillet 1873. Le Khédive expliqua par la suite que sa pensée avait été mal comprise et qu'il avait voulu dire qu'il s'offrait à écrire lui-même au sultan de Zanzibar une lettre où il argumenterait du point de vue religieux contre la traite (cf. F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, le Caire, 30 août 1873).

de Londres dans la question de la réforme judiciaire, et à la volonté de ce dernier de s'opposer aux prétentions de M. de Lesseps[1]. Inquiet du jugement que porterait l'Angleterre sur le nouveau firman que venait de lui concéder le Sultan, le vice-roi voulait peut-être aussi montrer au gouvernement britannique que ses vues de civilisation et de progrès lui permettraient de tirer un bon parti des privilèges additionnels ou de la liberté d'action qu'il avait obtenus[2]. Sans doute ces diverses considérations entrèrent-elles dans l'esprit du vice-roi. Il semble cependant que ce soit moins le désir de plaire à l'Angleterre que l'inquiétude provoquée par son action à Zanzibar qui ait déterminé le Khédive à l'action. En dépit des déclarations de Nubar, Ismaïl pacha n'ignorait pas que la traite se pratiquait encore sur une grande échelle en Égypte. Sans doute n'y avait-il plus de marchés publics, mais dans la seule ville d'Alexandrie par exemple, on ne comptait pas moins de 70 marchands d'esclaves qui maintenaient dans leurs dépôts un stock allant de 6 à 15 et même jusqu'à 20 têtes. Ces marchands étaient bien connus du public, qui s'adressait à eux soit pour acheter soit pour échanger des esclaves. Tout esclave vendu était mis à l'essai pendant trois jours chez l'acquéreur et s'il convenait, on en débattait le prix qui variait entre £ 20 et £ 30 pour un esclave de Nubie, et entre £ 40 et £ 50 pour un esclave d'Abyssinie. Ces esclaves étaient destinés à des emplois domestiques. A la foire de Tantah, au contraire, qui avait lieu trois fois par an et que fréquentaient plus de 80.000 visiteurs, la plupart des esclaves vendus étaient destinés aux travaux des champs[3]. La continuation d'un pareil état de choses était incompatible avec la nouvelle attitude prise par le Khédive. De Constantinople, il envoya en Égypte des ordres très stricts pour le faire cesser. A la suite de ces instructions, le gouverneur du Caire arrêta et relâcha une soixantaine d'esclaves qui avaient été introduits subrepticement dans la ville. A la foire de Tantah, le trafic fut très sérieusement surveillé. A Suez, le gouverneur de la ville ne fit aucune difficulté pour délivrer un certificat de manumission à un esclave dont le consul britannique

[1] Ces deux questions seront traitées dans le tome IV de cet ouvrage.

[2] F. O. 84-1370. Sir H. Elliot à lord Granville, Thérapia, 8 juillet 1873.

[3] F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 2 juin 1873, et pièce annexe : *Report on the mode of slave dealing in Alexandria.*

réclamait l'affranchissement [1]. Un incident qui se produisit à cette époque à Mansourah montre la singulière et sérieuse situation qui pouvait découler de la pratique de l'esclavage dans les campagnes. Du 13 juillet au 25 août 1873, pas moins de 1717 esclaves employés aux travaux domestiques ou agricoles, venus de diverses provinces, se présentèrent à l'agent consulaire britannique de cette ville pour obtenir des lettres de manumission. A la demande de M. Harding, l'autorité locale les libéra tous, à l'exception de 249. A la date du 25 août, l'agent consulaire avait encore 299 esclaves dans sa maison qui réclamaient leur libération et ce nombre, disait-il, augmentait chaque jour.

Il était évident que le gouvernement égyptien ne pouvait continuer à sanctionner la libération en masse des esclaves sans causer un malaise général et même une certaine frayeur parmi la population; aussi le moudir reçut-il du Caire l'ordre de ne libérer que les esclaves appartenant à la province de Mansourah, après s'être enquis de savoir si ces esclaves avaient quelque plainte à formuler contre leurs maîtres; quant aux autres esclaves, ils seraient renvoyés dans leurs provinces où serait faite une enquête analogue.

M. Vivian, de son côté, dépêcha sur les lieux M. Rogers, consul d'Angleterre au Caire. Il lui paraissait peu sage de mettre le gouvernement égyptien dans l'embarras, en intervenant avec trop de zèle dans la question de l'esclavage domestique. M. Rogers recommanderait donc à M. Harding d'être très prudent dans ses actes et lui rappellerait qu'il ne devait ni inciter ni inviter les esclaves à déserter le service de leur maître pour venir lui demander leur liberté. L'enquête de M. Rogers montra que cette affluence d'esclaves à Mansourah était due à une rumeur qui avait circulé parmi eux à la foire de Tantah, selon laquelle il était facile d'obtenir à Mansourah des certificats de manumission, alors qu'il eût été plus difficile et plus dangereux pour eux de présenter la même demande dans leurs propres districts [2].

[1] F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 9 août 1873, et pièce annexe : G. West à M. Vivian, Suez, 3 août 1873.

[2] Le consul anglais de Suez écrivait, de son côté, que des esclaves des provinces de Charkieh, Dakahlieh, Kalioubieh, Gharbieh et même d'Alexandrie venaient jusqu'à lui pour obtenir leur certificat de manumission, parce que, disaient-ils, ils ne

M. Vivian obtint la révocation des ordres donnés au moudir et la libération inconditionnelle de tous les esclaves qui se trouvaient à Mansourah, mais comme le vice-roi devait une compensation aux propriétaires dont les esclaves s'étaient enfuis sans avoir été maltraités par leurs maîtres, il fut décidé qu'à l'avenir le Khédive sanctionnerait seulement la libération des esclaves qui seraient l'objet de mauvais traitements [1]. Pour justifier cette décision quelque peu rétrograde, le vice-roi expliqua à M. Vivian qu'il était extrêmement difficile et même dangereux de sanctionner la libération en masse des esclaves domestiques qui, souvent par pur caprice et sans aucun moyen de se procurer ailleurs des moyens de subsistance, décideraient de s'échapper du service de leurs maîtres; une telle mesure irait à l'encontre du but poursuivi, car elle troublerait les relations entre les maîtres et leurs serviteurs et provoquerait un sentiment d'hostilité contre la politique anti-esclavagiste suivie par lui. Il fallait d'abord, ajouta le Khédive, attaquer le mal par l'extérieur en arrêtant l'importation des esclaves, et il serait peu sage de susciter de l'opposition à cette politique en intervenant prématurément dans la question de l'esclavage domestique [2]. Quant à la sincérité de ses intentions, elle ne pouvait être mise en doute; n'avait-il pas proposé une convention à Sir H. Elliot pendant qu'il était à Constantinople? Les mesures énergiques prises par l'Angleterre à Zanzibar, dit-il à M. Vivian, l'avaient obligé à examiner sérieusement sa position vis-à-vis de la traite et de l'esclavage; il avait en conséquence étudié la question à fond et très soigneusement, et il était arrivé à la conclusion que non seulement dans un sentiment d'humanité, mais dans l'intérêt même de l'Égypte et pour protéger sa population, il était absolument nécessaire de mettre un terme à un système qui démoralisait et corrompait tous ceux qui y étaient mêlés, système qui impliquait un énorme sacrifice de vies humaines et entraînait une perte correspondante dans l'accroissement naturel et salutaire de la population de son pays [3].

pouvaient l'obtenir ailleurs qu'en cette ville (cf. F. O. 84-1371. G. West à M. Vivian, Suez, 28 juillet 1873).

[1] F. O. 195-1026. Nubar pacha à M. Vivian, 1er septembre 1873.

[2] F. O. 195-1026. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 5 septembre 1873.

[3] Les vues exprimées ici par le Khédive montrent l'influence profonde exercée

Examinant ensuite un à un, avec l'agent d'Angleterre, les articles du projet de convention, le Khédive déclara qu'il était facile d'exécuter le premier article qui interdisait la sortie d'Égypte de tout nègre non muni d'un certificat de manumission. Quant au second article qui prévoyait des pénalités contre les traitants, celles-ci seraient sévèrement appliquées. La fabrication des eunuques étant assimilée par la religion musulmane à un meurtre, il était naturel qu'elle reçut le même châtiment; d'ailleurs les eunuques n'étaient pas faits en Égypte, mais en Abyssinie et dans les provinces frontières; la punition de ce crime ne susciterait donc aucune difficulté parmi ses sujets. Quant à l'article déclarant que tous les enfants nés en Égypte de parents esclaves seraient libres, aucune opposition n'était à craindre puisque cette pratique était déjà en usage. Restait le dernier article qui interdisait toute vente d'esclaves après un délai de sept ans. Le vice-roi déclara être parfaitement convaincu qu'il serait à même de l'exécuter sans danger ni difficulté au bout de la période indiquée, l'intervalle devant être employé à préparer l'instruction et l'éducation des filles. En bref, le Khédive affirma sa certitude de pouvoir exécuter intégralement toutes les clauses de l'arrangement qu'il avait proposé à la signature du gouvernement britannique[1].

7. — CONTRE-PROJET ANGLAIS.

Le projet présenté par Nubar pacha avait été jugé à Londres fort imparfait. Aucun de ses articles ne prohibait l'importation des esclaves, dont l'exportation seule était interdite. Par ailleurs, il était impossible d'admettre, comme le proposait le vice-roi, qu'un sujet britannique pût être jugé par une cour martiale égyptienne. Enfin Nubar avait demandé au gouvernement anglais de lui faire des suggestions à l'effet d'empêcher en mer Rouge la sortie des esclaves par tous points autres que les ports où se trouvaient des autorités constituées; un tel résultat ne pouvait s'obtenir sans une clause qui permît aux croiseurs anglais dans la mer Rouge d'arrêter et, au besoin, d'envoyer dans un port égyptien, pour y

sur lui par Sir Bartle Frere (cf. *Correspondence respecting Sir Bartle Frere's mission*, p. 143. Sir B. Frere à lord Granville, 29 mai 1873).

[1] F. O. 78-2284. C. Vivian à lord Granville, le Caire, 22 août 1873.

être vendu, tout bâtiment employé ou équipé pour le transport des esclaves. A titre de réciprocité, le vice-roi pourrait être autorisé, comme il le désirait, à arrêter les bâtiments naviguant sous pavillon britannique dans les eaux intérieures de l'Égypte et qui feraient le commerce des esclaves. Ces points admis, le Foreign Office établit un contre-projet de convention à passer entre la reine d'Angleterre et le Khédive, qui était ainsi rédigé :

Article 1. — Le Khédive s'engage à prohiber d'une manière absolue l'importation des esclaves en Égypte ou dans ses dépendances, par voie de terre ou par voie de mer, et à punir sévèrement, conformément aux lois égyptiennes ou de la manière qui sera ultérieurement déterminée, toute personne qui se livrerait à la traite. De plus le Khédive s'engage à prohiber d'une manière absolue la sortie d'Égypte ou de ses dépendances de tout nègre ou Abyssin, à moins qu'il ne soit constaté d'une manière notoire et par les moyens indiqués ci-après, que ce nègre ou cet Abyssin est libre ou affranchi et ne risque point, en sortant de l'Égypte ou de ses dépendances, de perdre sa liberté.

Article 2. — Les personnes soumises à la juridiction égyptienne et qui se livreraient à la traite sur les confins de l'Égypte et de ses dépendances vers l'Afrique centrale, soit directement, soit indirectement, seront considérées par le Khédive comme coupables de *vol avec meurtre* et livrées comme telles au jugement d'un conseil de guerre. Les étrangers dont les gouvernements sont représentés en Égypte et dans ses dépendances, et qui se livreraient à la traite, seront arrêtés dès leur arrivée aux frontières égyptiennes et remis, pour être jugés et punis, à l'autorité la plus proche en Égypte du pays auquel ils appartiennent.

Article 3. — Considérant qu'il est de toute impossibilité de renvoyer chez eux les esclaves saisis et délivrés des mains des trafiquants, sans les exposer à périr de fatigue, de misère, ou à retomber en esclavage de nouveau, le gouvernement égyptien continuera à prendre à leur égard et à appliquer les mesures qu'il a déjà prises et qui sont énumérées dans l'annexe A de la présente convention.

Article 4. — Le gouvernement égyptien s'engage autant que cela est

possible, à exercer la police parmi les tribus du centre de l'Afrique, en vue d'empêcher les guerres qu'elles se font pour se procurer et disposer des esclaves. La loi considérant comme assassins ceux qui se livrent à la mutilation des enfants, le gouvernement égyptien s'engage à les poursuivre ainsi que ceux qui trafiquent de ces enfants, et à les livrer au jugement d'un conseil de guerre, toutes les fois qu'ils se présenteront sur les confins des territoires égyptiens.

En ce qui concerne les étrangers qui ne relèvent pas de la juridiction égyptienne, le gouvernement égyptien s'engage à remettre ceux d'entre eux qui se livreraient à la mutilation des enfants, ainsi que ceux qui trafiquent de ces enfants, aux autorités de leur propre pays, pour être jugés conformément aux lois de ces pays.

Article 5. — Bien que les enfants d'esclaves, nés en Égypte ou au Soudan, soient libres dès leur naissance, et que le trafic des nègres soit interdit sur tout le territoire égyptien, cependant, comme il y a des ventes qui se font encore de famille à famille, le gouvernement égyptien s'engage à prohiber, par une loi qui sera mise en vigueur sept ans après la date de la signature de la présente convention, toute vente de cette nature. En cas de contravention, le vendeur et l'acheteur seront livrés aux tribunaux compétents et punis conformément à la loi qui sera promulguée.

Article 6. — En vue de rendre plus efficace la suppression de la traite en mer Rouge, le gouvernement égyptien consent à ce que les croiseurs britanniques visitent, fouillent et, si nécessaire, arrêtent et remettent à l'autorité égyptienne tout bâtiment portant le pavillon égyptien qui se livrerait à la traite, ou qu'il y aurait de bonnes raisons de croire destiné à ce trafic, ou qui s'y serait livré pendant le voyage au cours duquel il a été rencontré.

Le droit de visite et de détention s'exercerait dans la mer Rouge, dans le golfe d'Aden, sur les côtes de l'Arabie et sur la côte orientale d'Afrique.

Les esclaves capturés par un croiseur anglais à bord d'un bâtiment égyptien seront à la disposition du gouvernement britannique, qui s'engage à prendre des mesures efficaces pour assurer leur liberté. Le gouvernement britannique, de son côté, consent à ce que tous les bâtiments

naviguant sous pavillon anglais dans les eaux intérieures de l'Égypte et de ses dépendances, et qui se livreraient à la traite, soient saisis et détenus par les autorités égyptiennes et que ceux des membres de l'équipage qui seraient sujets britanniques soient remis à l'autorité britannique la plus proche pour être jugés devant un tribunal compétent. Les esclaves, s'il en existe, seront mis en liberté et l'on se soumettra, en ce qui concerne le navire et sa cargaison, à la décision du tribunal qui aura à juger le cas.

Néanmoins, dans le cas où il serait impossible au commandant du croiseur qui a fait une capture, d'envoyer les esclaves capturés à un dépôt anglais, le gouvernement égyptien s'engage, sur la demande qui lui en sera faite par le commandant du croiseur anglais ou par tout officier délégué par lui à cet effet, à prendre charge des nègres capturés et à leur assurer la liberté et tous autres privilèges stipulés en faveur des esclaves capturés par les autorités égyptiennes [1].

Une annexe A, jointe à la convention, reproduisait fidèlement le texte rédigé par Nubar pacha sous le titre de *mesures appliquées déjà et à compléter*.

Le point essentiel de ce contre-projet, en dehors du fait qu'il prohibait expressément l'importation des esclaves, mesure non prévue dans le projet de Nubar, résidait dans l'article 6 qui instituait une sorte de collaboration anglo-égyptienne pour la répression de la traite en mer Rouge. De ce côté, Munzinger n'était pas resté inactif. Le 6 août 1873, il annonçait au Caire qu'il avait arrêté 22 esclaves dans la région de Souakin, 30 à Massawa et 150 à la moudirieh du Taka. Trois caravanes qui devaient descendre d'Abyssinie avaient renoncé à leur dessein, en apprenant les mesures sévères appliquées contre la traite, et avaient vendu leurs esclaves en Abyssinie même, à Adoua et ailleurs, à des prix inférieurs [2]. Vers la même époque, un Italien nommé Enrico Paoletti, employé du gouvernement égyptien au Caire, proposa au consul général d'Angleterre de

[1] F. O. 84-1371. Project of Convention between Great Britain and Egypt for the suppression of the Slave-Trade.

[2] A. A. Reg. 1864, *Maïa Sanieh*, pièce 25, p. 115. Munzinger pacha à la Maïa, 6 août 1873. En décembre 1873, le Khédive donna l'ordre d'envoyer à Munzinger un petit bâtiment des Ports et Phares, dont la présence était nécessaire en mer Rouge pour exercer le long des côtes une surveillance efficace contre la traite.

recruter en Italie, et notamment dans la province de Toscane, 300 familles environ « initiées aux travaux des champs, toutes de bonnes mœurs et professant la religion catholique », qui iraient s'établir en Abyssinie. Ces Européens « d'une moralité et d'une aptitude à toute épreuve, et par leur disposition capables de supporter toutes les fatigues, toutes les privations d'un climat aussi accablant que celui de l'Abyssinie », formeraient une colonie modèle qui prêcherait d'exemple pour combattre l'esclavage introduit dans ces contrées[1]. Ce projet, établi de concert avec Mgr Massaja qui était prêt à l'appuyer auprès du roi Ménélik, ne retint pas l'attention du gouvernement britannique qui était invité à le financer[2]. Le 30 octobre 1873, le Foreign Office envoya son contre-projet en Égypte et demanda au consul général de lui faire part des suggestions que sa lecture lui inspirerait. Le 28 novembre, le colonel Stanton répondit que l'article 6 devrait subir une modification, étant donné que les navires égyptiens n'avaient aucun pavillon qui leur fût propre, mais battaient pavillon ottoman. A moins par conséquent que les croiseurs anglais n'eussent le droit de visiter tous les navires sans distinction couverts du pavillon ottoman, il était difficile de comprendre comment cette stipulation pourrait être mise en pratique sans risquer des complications avec la Porte[3]. Sir Henry Elliot confirma au Foreign Office la gravité de l'objection. Il expliqua à Londres qu'il n'existait pas de « pavillon égyptien », à l'abri duquel pourrait s'exercer, avec la permission du Khédive, le droit de visite; l'identité du pavillon égyptien avec celui de la Turquie était l'un des points sur lesquels la Porte s'était toujours montrée tenace. Tout au plus le vice-roi pourrait-il autoriser le droit de visite dans les eaux territoriales égyptiennes comme une mesure de police, mais ce droit ne pouvait, pour l'instant s'étendre plus loin[4]. Un grave incident venait en effet de se produire en mer Rouge, où le navire de guerre anglais *Thetis*

[1] F. O. 84-1371. C. Vivian à lord Granville, Alexandrie, 24 août 1873 et annexe: lettre d'Enrico Paoletti à M. Vivian. L'auteur n'avait d'ailleurs pas une idée très précise de l'endroit où il conduirait sa colonie. Tantôt il parle de l'Abyssinie et tantôt du pays des Somalis, près du fleuve Hawash.

[2] F. O. 84-1371. Le Foreign Office à M. Vivian, 16 septembre 1873.

[3] F. O. 84-1371. E. Stanton à lord Granville, Alexandrie, 28 novembre 1873.

[4] F. O. 84-1397. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 4 janvier 1874.

avait, par erreur, bombardé quelques bateaux de pêche de Hodeida qu'il avait pris pour des négriers[1]. La Sublime Porte avait adressé au gouvernement britannique une forte demande d'indemnité, et il était évident que le moment n'était pas propice pour solliciter d'elle un concours plus étendu contre la traite[2]. Le gouvernement britannique se vit donc obligé, bien malgré lui, de renoncer à son contre-projet qui ne fut pas même soumis à l'examen du Khédive.

Dans toute cette question, le vice-roi avait agi non seulement en politique prudent et avisé mais en homme d'État intelligent et éclairé. Inspiré par le réel souci de la grandeur et de l'intérêt de son pays, il avait lui, prince musulman, proposé à l'Angleterre de conclure une convention destinée à abolir la traite et l'esclavage à l'intérieur du territoire égyptien. Si la négociation n'avait pas réussi, la faute en incombait à la Turquie où les esprits n'étaient pas encore assez mûrs pour aborder un tel problème et se rallier aux moyens de force nécessaires à sa solution. La question fut donc laissée en sommeil pour le moment, sans cependant que le Khédive se départît de sa vigilance contre la traite, car c'est à ce moment même qu'il fit appel, pour succéder à Sir Samuel Baker dans le gouvernement de la province équatoriale, à un homme qui devait laisser un grand nom et un grand exemple en Afrique, l'Anglais Charles George Gordon.

[1] Un gros trafic d'esclaves se faisait entre la côte sud du Yémen et le port de Zeyla, où le gouverneur Aboubekr Ibrahim avait monopolisé le commerce des esclaves galla et prélevait sur chaque tête exportée de Zeyla, ainsi que de Tadjoura, un droit variant entre trois quarts de tallari et un tallari. Ces droits constituaient le principal revenu de l'émir de Zeyla, qui était tenu de payer une redevance annuelle de 5.000 tallaris au pacha de Hodeida. La suppression de cette redevance aurait-elle pour effet de supprimer la traite? C'est ce que pensa le capitaine Prideaux, assistant du résident politique d'Aden, qui suggéra que si la Porte pouvait être amenée à se désister, au profit du vice-roi d'Égypte, de la suzeraineté qu'elle exerçait sur Zeyla et autres dépendances, celles-ci seraient alors placées sous l'administration éclairée de Munzinger et visitées périodiquement par les navires placés sous ses ordres (cf. F. O. 78-3187. W. F. Prideaux au résident politique d'Aden, Aden, 26 novembre 1873).

[2] F. O. 84-1397. Sir H. Elliot à lord Granville, Constantinople, 4 janvier 1874.

APPENDICE.

Cet ouvrage était déjà en grande partie composé lorsque nous avons eu connaissance de quelques documents supplémentaires trouvés dans les Archives du palais d'Abdine. Ces documents ne changent rien aux événements tels que nous les avons exposés, mais ils apportent des précisions intéressantes sur certains points; aussi avons-nous jugé bon de les analyser ou de les reproduire en totalité ou en partie dans cet appendice.

I

PAGE 18, LIGNE 20.

On imagine aisément l'embarras de Giaffar pacha lorsqu'il reçut les rapports qui lui parvinrent du Fleuve Blanc. Dans une première lettre à la Maïa Sanieh, datée du 4 juillet 1870 et fondée uniquement sur les rapports du moudir de Fachoda, il explique que Sir Samuel Baker s'est fait livrer par la moudirieh du Fleuve Blanc des provisions : vaches, moutons, beurre, etc. pour ses troupes et ses équipages, et que la dépense s'élève d'ores et déjà de ce chef à 184.178 piastres; « s'il demeure encore cinq mois dans cette région, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'automne, ajoute le gouverneur général, le nombre de bestiaux appartenant aux Chillouk diminuera et ceci engendrera la frayeur chez ces derniers, en même temps que leur révolte. » De plus, Baker arrête tous les bateaux qui passent sur le Fleuve Blanc et les fait fouiller; lorsqu'il y trouve des esclaves, il s'en empare et confisque en même temps bateau et chargement; mais sa sévérité s'exerce parfois à tort et c'est ainsi qu'il a obligé le moudir du Fleuve Blanc à libérer plus d'une centaine de recrues qui lui avaient été demandées pour compléter les effectifs de l'armée du Soudan [1]. De

[1] On a vu à la page 12 que ces recrues comprenaient 65 individus du sexe féminin, 80 enfants et 10 hommes seulement.

même il a saisi un bateau contenant une centaine de recrues que Koutchouk Ali, récemment nommé commandant des troupes du Bahr el Ghazal, envoyait à Khartoum sur la demande du gouverneur [1].

« A part ce qui précède, poursuit Giaffar pacha, un incident curieux s'est produit dont voici l'exposé : J'avais informé la Maïa, il y a deux ou trois ans, que le nommé Katkir, ex-mek du pays Chillouk, s'était rebellé et, à la tête d'une force imposante, s'était adonné au pillage; qu'il arrêtait les bateaux des commerçants, s'emparait de leur chargement et tuait les matelots; que, par la suite, il tua ou fit prisonniers certains des officiers et soldats envoyés en mission par la moudirieh auprès de lui pour l'engager à rentrer dans le droit chemin; qu'en conséquence, j'envoyai à Kurd Aly bey, moudir actuel du Fleuve Blanc, un nombre suffisant de troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, de même que les munitions requises et lui demandai de le châtier; que le dit moudir, après deux combats avec ce rebelle, attaqua la localité où le dit mek se trouvait établi et s'en empara; que ses partisans furent complètement défaits et que plus de mille d'entre eux furent tués ou blessés au cours de la bataille; que les parents du dit mek se rebellèrent contre lui et qu'ils le tuèrent de leurs propres mains et l'enterrèrent; que tous les habitants des Chillouk se soumirent au gouvernement et que, sur leur approbation, un ordre de Son Altesse fut rendu portant nomination de l'actuel mek El Ganek en qualité de mek de ces régions; que certains enfants de son prédécesseur, de même que ses deux frères, furent chassés hors des frontières.

« Depuis lors, on n'eut aucune nouvelle de leur part. Mais le bruit court, à l'heure actuelle, qu'une personne s'est rendue auprès de Sir Samuel bey, au pays des Chillouk, et l'a informé que bien qu'on ait dit au gouvernement que Katkir, ex-mek de ces régions, fut tué, cette nouvelle est sans fondement; qu'en fait, le dit mek est en vie et qu'au cas où l'aman lui serait donné, il se présenterait devant lui. En conséquence, Sir Baker bey lui fit annoncer qu'il lui accordait l'aman. Le dit mek se rendit alors auprès du bey avec un certain nombre de ses parents. Baker bey le reçut avec beaucoup d'égards et de respect, lui remit une pelisse et lui promit de demander à Son Altesse de le nommer à nouveau en

[1] Sur cette saisie, cf. le récit de Baker, p. 17, 18.

qualité de mek indépendant des pays Chillouk et de licencier le mek El Ganek, de même que le moudir du Fleuve Blanc. Et comme le dit moudir se trouvait en tournée d'inspection dans le voisinage du lieu d'établissement de Baker bey, celui-ci le fit mander et, lui ayant montré Katkir, lui demanda s'il le connaissait. Le moudir, n'ayant pas eu l'occasion de voir cet ex-mek avant qu'il ne fût tué, répondit par la négative. Baker bey lui dit : « C'est le mek Katkir dont vous avez annoncé la mort au gouvernement, alors qu'en fait il n'avait pas été tué. » Le dit mek raconta alors, en présence de Baker bey et du moudir, que lorsqu'il se vit assiégé par les soldats et que ses partisans furent défaits, il pénétra dans une fosse sous terre et ordonna à ses parents de l'y enterrer, de lui ériger une tombe sur cette fosse et d'annoncer sa mort partout; que ses parents, en vertu de son testament, se partagèrent ses femmes, suivant les usages de ces régions lors du décès d'un mek, et qu'ils remirent une partie de ses bestiaux et de ses biens au gouvernement et une autre partie aux habitants des localités, à titre d'indemnité; que lorsque le siège fut levé et que les soldats quittèrent le champ de bataille, il sortit de sa tombe, quitta secrètement le pays des Chillouk et se réfugia jusqu'à présent auprès d'une tribu établie hors des frontières; qu'ayant appris la nouvelle de l'arrivée de Sir Samuel Baker, avec des troupes et des bateaux, il fit alors son apparition comme un faux prophète.

« Quant au moudir, en présence du grand nombre de personnes qui approuvèrent ce récit, il fut aussi obligé d'y croire en disant : « Cela peut être vrai. » Baker bey engagea alors formellement le dit moudir à prendre soin de ce mek apparu récemment, à le respecter et à le défendre contre toute attaque. Puis il le fit embarquer avec quelques-uns de ses parents à bord d'un bateau spécial à destination du lieu de sa résidence. »

Giaffar pacha explique ensuite que l'appui donné par Baker au mek Katkir engendra parmi les Chillouk un esprit de révolte. « Des nouvelles parvinrent au moudir émanant des mamours établis aux diverses parties de la moudirieh et chargés soit de la sûreté, soit de la perception des impôts, l'informant que les Chillouk, suivant leurs anciennes habitudes, s'étaient révoltés et avaient osé tuer ou blesser quelques habitants et soldats; que le mek El Ganek fit preuve de zèle et d'activité dans la recherche des assassins; qu'il en arrêta quelques-uns et les envoya au siège de la

moudirieh; qu'ayant appris que certains de ces assassins s'étaient réfugiés aux localités situées dans le voisinage du lieu d'établissement du mek récemment apparu, il envoya les hommes requis pour les arrêter; qu'ils persistèrent dans leur rébellion; qu'il se rendit alors lui-même à ces localités avec une partie de ses hommes, mais que les dits assassins, de même que les habitants et les cheikhs de la région l'attaquèrent, tuèrent deux de ses hommes et en blessèrent un grand nombre; que, sans l'aide qui lui vint d'une autre région, il aurait aussi été tué; qu'il est apparu que ces méfaits furent perpétrés sur l'instigation du faux mek; que ce dernier prit prétexte de cet incident et se rendit auprès de son protecteur habituel, Sir Samuel Baker, pour se plaindre du moudir et du mek El Ganek qui, dit-il, lui voulaient du mal et lui avaient envoyé des hommes armés pour lui susciter des embarras; que Baker bey adressa une lettre au moudir le blâmant pour cet incident et lui enjoignant de ne pas donner prétexte à l'avenir à une attaque quelconque contre le mek Katkir; que le moudir y répondit en lui exposant que le mek Katkir suscite des troubles aux pays des Chillouk et qu'il est responsable de la révolte de certains habitants à tel point que ceux qui osaient assassiner les soldats trouvaient refuge et protection auprès de lui. »

Tels étaient les renseignements contenus dans les rapports du moudir du Fleuve Blanc et que le gouverneur général transmit au Caire. Mais comme Giaffar pacha n'avait encore rien reçu de Sir Samuel lui-même, il s'abstint de lui faire des remontrances. Sachant, dit-il, que ce dernier « a grandement à cœur les intérêts du gouvernement et qu'il ne peut admettre aucune infraction », il préféra attendre l'arrivée du courrier envoyé par Baker bey, de crainte que le moudir « n'ait exagéré les faits sous l'influence de la colère. » Il écrivit même à ce dernier pour l'engager à améliorer ses relations avec Baker bey, à ne pas s'opposer à ses actes et à lui fournir tous les objets qu'il lui demanderait.

« Enfin, poursuit le gouverneur général, en supposant même que la lecture du courrier envoyé par Baker bey me prouve que ce dernier a outrepassé les droits de sa charge, je n'ai pas l'intention de lui écrire quoi que ce soit à ce sujet, avant de connaître l'avis de la Maïa Sanieh. J'ai en effet appris qu'un contrat a été conclu entre lui et le gouvernement relativement à cette mission spéciale. Et comme je n'ai reçu aucune

instruction touchant la délimitation de sa mission et qu'il se peut que les actes qu'il entreprend à la région du Fleuve Blanc forment partie de cette mission, j'ai préféré ne pas m'y opposer. En tout cas, je suis dans l'attente des instructions de la Maïa à ce sujet.

« Quant à l'apparition du mek, elle dépasse la raison, car sa mort a été prouvée auprès de tous les habitants Chillouk, de leurs cheikhs et de leurs meks. Ses nombreuses épouses, de même que ses biens et ses bestiaux furent distribués aux bénéficiaires. Des sacrifices furent offerts sur sa tombe, suivant leurs coutumes. D'autre part, aucune rumeur ne s'était répandue jusqu'à présent pour indiquer qu'il était encore en vie, sans compter qu'il n'est pas possible que le mek El Ganek, qui est fils de mek, n'ait pas appris que le mek nouvellement apparu était toujours vivant. Enfin, l'an passé, sur l'instigation des frères et enfants de ce mek qui s'étaient précédemment enfuis, une révolte éclata sur les frontières. Des soldats furent envoyés contre eux et ils parvinrent à s'emparer des bestiaux après en avoir tué un grand nombre. Si le dit mek était vivant, il aurait dû nécessairement être présent parmi les rebelles, au moins pour encourager les habitants dans leur attitude hostile. Il est donc plus logique et plus vraisemblable que la personne apparue dernièrement n'est pas celle qui fut tuée, mais un de ses parents ayant une certaine ressemblance avec lui. Quant à ses deux enfants, arrivés à Khartoum à bord du bateau, ce ne sont que deux de ses esclaves, car de pareils subterfuges sont employés fréquemment en Abyssinie et aux montagnes des nègres relevant du gouvernement. En effet, les Abyssins nient jusqu'à présent la mort de Kassa qui fut tué des propres mains des Anglais [1], et ils déclarent que l'enfant que ces derniers ont pris pour son fils n'est que l'un de ses esclaves.

« Dans tous les cas, et en supposant même que le mek Katkir fût toujours vivant, est-il possible de lui donner l'aman et de le nommer une seconde fois en qualité de mek des régions Chillouk, si Baker bey le demande? En effet, ce brigand, durant sa présence au pouvoir, a tué un grand nombre d'officiers et soldats, sans compter les commerçants et les

[1] On sait que Kassa ou Théodoros se donna lui-même la mort pour ne pas tomber vivant aux mains des Anglais.

matelots, de même qu'il s'est emparé de bateaux et de biens incalculables. Comme la solution de cette question très difficile repose sur les mesures appropriées qu'édictera Son Altesse, je me suis hâté d'en soumettre les détails afin qu'une décision soit prise par Elle [1]. »

Quelques jours plus tard, Giaffar pacha recevait une lettre de Sir Samuel Baker, datée du 17 juin 1870, dans laquelle ce dernier lui faisait part à son tour des difficultés survenues avec le moudir de Fachoda, de l'affaire du mek Katkir et de la découverte d'esclaves trouvés les uns en la possession d'Aly bey, les autres dans une barque appartenant à Koutchouk Ali [2]. Comme il l'avait fait des rapports du moudir du Nil Blanc, le gouverneur général transmit au Caire la lettre de Sir Samuel, mais il l'accompagna de commentaires à la fois inexacts et malveillants [3]. Bien que Baker eût expliqué que les esclaves trouvés en la possession d'Aly bey le kurde comprenaient « des mâles et des femelles », Giaffar pacha persiste à voir en eux « des recrues destinées à être réparties entre les divers kisms du Fleuve Blanc », ou « des hommes pris en otages en attendant le paiement de l'impôt ». Il critique vivement les mesures prises par Baker à l'égard de la barque de Koutchouk Ali. « Il n'a pas été prouvé, écrit le gouverneur général, si les 150 personnes arrêtées dans la barque sont une partie des 200 ou 300 recrues qu'Ali agha el Saghir, commandant d'infanterie, a été chargé de réunir au Bahr el Zeraf et d'envoyer à Khartoum, ou si ce sont effectivement des esclaves. En supposant même qu'il s'agisse d'esclaves, l'usage établi dispose qu'en cas d'arrestation, ils doivent être renvoyés à leur pays natal par l'entremise du moudir du Fleuve Blanc, et cela afin de sauvegarder l'honneur et la réputation du gouvernement, d'assurer la tranquillité aux habitants et de gagner leurs cœurs. D'autre part, l'on ne doit pas s'attaquer aux barques des propriétaires des mechras ni à leurs biens. Telle est l'attitude adoptée par le gouvernement. Et comme Sir Baker bey dit que les 150 personnes qu'il considère

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 316. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 4 juillet 1870.

[2] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 389, annexe A. Sir Samuel Baker à Giaffar pacha, 17 juin 1870.

[3] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 389. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 16 juillet 1870.

comme esclaves et qu'il a arrêtées arrivent du Bahr el Zeraf; comme d'autre part, cette région fait partie des Dinka et des Chillouk, il aurait dû les remettre au moudir du Fleuve Blanc, et cela pour satisfaire sa conscience et par compassion pour ces gens que le moudir aurait rendus à leurs foyers. Quant à cette *libération* à laquelle il a procédé, ce n'est qu'un *trompe-l'œil,* et les étrangers pourraient dire que lorsque les fonctionnaires du gouvernement trouvent des esclaves, ils les prennent sans rien débourser et les affectent à leur service comme des prisonniers; de plus, ils s'emparent aussi des barques et des articles de commerce.» En conséquence Giaffar pacha est d'avis de rendre à leurs propriétaires la barque arrêtée ainsi que les 80 morceaux d'ivoire qu'elle portait.

La proposition faite par Baker de réintégrer le mek Katkir à son poste est, à plus juste titre semble-t-il, critiquée par le gouverneur général. «On comprend des explications de Sir Samuel, écrit-il, que les habitants des Chillouk forment deux clans ennemis : l'un, sous la direction de l'ex-mek Katkir, est protégé par Baker bey, alors que l'autre, dont le chef est le mek el Ganek, s'est placé sous la sauvegarde du moudir du Fleuve Blanc. Logiquement, le droit se trouve du côté du moudir du Fleuve Blanc et du clan d'el Ganek. Et comme il est de leur devoir de procéder à l'arrestation de l'ex-mek qui s'était révolté et de le châtier, l'on comprend qu'ils considèrent l'autre clan comme rebelle. L'expérience et la civilisation pour lesquelles Baker bey est réputé auraient dû l'empêcher de protéger l'ex-mek qui est apparu pour susciter de pareils troubles, car le moudir du Fleuve Blanc lui a maintes fois écrit en détail au sujet des méfaits perpétrés précédemment par le dit mek Katkir.»

Baker se plaint de la conduite arbitraire du moudir de Fachoda. C'est cependant «un homme juste et franc, déclare Giaffar pacha, plein de zèle et d'activité. Il a amené les habitants des Chillouk et Dinka à se conformer aux règlements du gouvernement et leur a montré la voie du progrès et de la civilisation. En outre, c'est à lui seul que revient le mérite du développement de l'agriculture et du commerce dans ces régions depuis quatre ans. En effet, avant la nomination du dit moudir, les provisions requises pour les soldats de ces régions étaient envoyées de Khartoum, les habitants des Chillouk et Dinka ne connaissaient rien à l'agriculture et ils vivaient tout nus, en se nourrissant des produits de la pêche et de

la chasse. Mais, actuellement, ils possèdent des produits agricoles de tous genres en quantité supérieure à leurs besoins. Comme preuve à l'appui de ce qui précède, il suffit de mentionner qu'ils fournissent annuellement au gouvernement 10.000 ardebs de denrées agricoles au titre de l'impôt. En outre, il y a lieu d'ajouter que le gouvernement ne parvenait pas, au cours des années précédentes, à percevoir l'impôt établi sur ces régions et qui était de 150.000 piastres par an. Et Sir Baker bey n'ignore pas que ces régions versent actuellement au Trésor 2.000 à 3.000 bourses, grâce aux produits de la terre, à l'élevage des bestiaux et aux bienfaits du commerce. De plus, Sir Baker bey ne doit pas ignorer que c'est là le fruit des efforts loyaux et sincères fournis par le moudir du Fleuve Blanc.» Ainsi l'opinion de Giaffar pacha n'est pas douteuse; il donne tort sur tous les points à Sir Samuel Baker. Ne pouvant toutefois trancher le litige survenu entre son subordonné et Baker, il prie le mihradar de soumettre ses observations au vice-roi en même temps que la correspondance reçue de Baker et du moudir du Fleuve Blanc. «Je me conformerai, ajoute-t-il, aux instructions que vous me transmettrez à ce sujet, car j'ai décidé de ne rien écrire ni à Sir Baker bey, ni au moudir du Fleuve Blanc avant la réception de l'ordre de Son Altesse m'enjoignant d'exécuter telle mesure ou telle autre[1].»

Le 25 juin 1870, Baker avait arrêté quatre barques venant du sud qui appartenaient à des négriers; cette capture, dont il prévint Giaffar pacha, fut vivement critiquée par ce dernier dans un rapport qu'il adressa au Caire[2]. «On comprend de la lettre de Sir Samuel Baker, écrivit-il, qu'alors que ces bateaux arrivaient du Bahr el Ghazal, il les fit arrêter, car il se rendit compte que l'un d'entre eux, provenant du mechra de Sayed Ahmed el Agad, avait à son bord 13 esclaves et qu'un autre, appartenant au commerçant nommé Hassaballah, transportait 20 esclaves; qu'il prit ces esclaves et les distribua aux soldats et aux artisans afin de les employer à leur service, en même temps qu'il confisqua les marchandises à bord de ces deux bateaux, à savoir 195 cantars et fraction d'ivoire,

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 389. Giaffar Mazhar pacha au mihradar du Khédive, 16 juillet 1870.

[2] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 456. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 29 juillet 1870.

six cornes de rhinocéros, du miel, etc., et qu'il les envoya à Khartoum pour compte du gouvernement; qu'il trouva à bord du bateau gouvernemental, transportant des produits envoyés au gouvernorat par le cheikh Mohamed el Hilali, nazir et concessionnaire du kism du Bahr el Ghazal, neuf esclaves qu'il mit en liberté; qu'il trouva enfin à bord de l'autre bateau gouvernemental envoyé par le serbiada Ali agha el Saghir[1], mamour du Bahr el Ghazal, et qui transportait des instruments de musique, quatre musiciens qu'il considéra comme esclaves, mit en liberté et envoya à Khartoum.

« Mais la présence de ces esclaves sous cet aspect à bord des quatre bateaux, ne justifie pas la confiscation de ces bateaux en même temps que celle des biens des commerçants. En fait, l'on ne peut considérer ces gens comme des esclaves. Le bateau gouvernemental envoyé par le nazir du Bahr el Ghazal transportait de l'ivoire et d'autres produits réunis pour le compte du gouvernement et le dit nazir y avait placé quelques soldats chargés de la garde de ces produits jusqu'à leur arrivée à Khartoum. Chacun de ces soldats avait dans sa suite un ou deux serviteurs nègres libres et ces derniers possédaient tous des certificats portant la signature du nazir et attestant qu'ils étaient libres. Par conséquent il n'y avait pas lieu pour Baker bey de ne pas prendre en considération ces certificats et de les mettre en liberté une seconde fois.

« Le même cas se présente pour les quatre musiciens envoyés au gouvernement à bord de l'autre bateau gouvernemental, avec des objets appartenant au gouvernement et par lettre officielle d'Ali agha el Saghir, mamour du Bahr el Ghazal. Il est très clair qu'il ne s'agit pas d'esclaves, mais bien d'habitants libres de ces régions envoyés à Khartoum pour y enseigner la musique. Les considérer comme esclaves et les mettre en liberté, voilà des choses qu'il n'était pas permis d'entreprendre.

« Quant aux 13 esclaves trouvés à bord du bateau qui transportait de l'ivoire, du miel et des cornes de rhinocéros pour le compte de Sayed Ahmed el Agad, il y a lieu de relever à ce sujet qu'Ahmed el Agad est le concessionnaire et le locataire de tous les mechras du gouvernement

[1] Ou Koutchouk Ali.

dans toutes les parties du Soudan [1]; que chaque année il envoie à destination des régions du Fleuve Blanc, où se trouvent les mechras, 40 barques transportant 500 à 600 soldats armés ainsi que les employés, vékils, mamours, commis [2]; qu'à bord de ces barques il doit se trouver des noirs libres, payés au mois, et envoyés de Khartoum pour servir de matelots; que, conformément à la lettre que j'ai reçue de Sayed Ahmed el Agad et portant la date du 17 juillet 1870, les 13 personnes que Baker bey considère comme esclaves sont au nombre de 11, à savoir deux matelots libres payés au mois et qui ont déjà fait la traversée à bord du bateau de Khartoum à ces régions, un cuisinier et un boulanger toujours payés au mois et sept enfants ou parents des employés et vékils demeurés aux mechras pendant un an ou deux et qui reviennent à Khartoum, alors que d'autres les remplacent à ces mechras, comme tel est l'usage.

« Nul doute que le cas des personnes trouvées à bord du bateau de Hassaballah ne soit identique à ce qui précède. »

Après avoir ainsi exposé les faits, Giaffar pacha appelle l'attention de l'autorité supérieure sur les difficultés qu'on rencontrera à l'avenir si Baker persévère dans cette attitude à l'égard des commerçants et de leurs barques. Il explique qu'avant le départ annuel des barques de Khartoum, « il est d'usage de prendre des engagements formels de la part des personnes se trouvant dans ces bateaux qu'ils ne s'attaqueront pas aux habitants ni aux nègres en cours de voyage ou aux mechras, qu'ils ne leur feront pas de mal, qu'ils ne voleront pas leurs biens et qu'au cas où ils reviendront à Khartoum avec des esclaves à bord de leurs bateaux, ces esclaves seront pris et mis en liberté, sans qu'ils puissent faire la moindre réclamation. Une fois ces assurances formelles données par eux, ils sont autorisés à partir. Chaque bateau transporte 10 à 20 nègres armés et chacun de ces derniers est accompagné d'un ou deux nègres affectés à son service et chargés de le protéger contre les nègres sauvages en cours de route. De plus, les vékils, les commis, les magasiniers, les chefs des soldats, etc., qui se rendent à tour de rôle à ces régions afin

[1] Plus loin, Giaffar pacha déclare qu'Agad dépense annuellement 2.000 bourses au moins pour diriger son entreprise dans cette région.

[2] Un millier de personnes en tout en y comprenant les matelots.

de remplacer aux mechras ceux qui y ont déjà passé deux ou trois ans, se font aussi accompagner de leurs enfants. D'autre part, ils se marient souvent dans ces régions et, lors de leur retour à Khartoum, ils amènent avec eux, à bord de leurs bateaux, leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs. Voilà pourquoi des individus se trouvent toujours à bord de ces bateaux [1]..... et peuvent être pris pour des esclaves.

« Si donc Baker bey saisit toutes les barques à bord desquelles se trouvent de semblables personnes, sous le prétexte que ce sont des esclaves, il mettra fin au commerce du Fleuve Blanc, les mechras du gouvernement et ceux des particuliers disparaîtront et de graves difficultés seront suscitées de ce fait au gouvernement. Un semblable incident s'est produit sous le gouvernorat de feu Moussa pacha [2] et les difficultés qui en ont découlé ne sont pas encore aplanies. Et quoiqu'un jugement ait été rendu portant remise à leurs propriétaires des barques et de leurs chargements d'ivoire et de marchandises, néanmoins ces barques et marchandises ont été détériorées avec le temps et ceux de leurs propriétaires qui sont des « protégés » ont réclamé au gouvernement une indemnité équivalente à cinq fois leur prix pour le tort qu'ils ont subi et ils lui ont adressé plusieurs avertissements à cet effet.

« Si Baker bey agit ainsi, bien qu'il se trouve encore dans le voisinage de Khartoum, il est à supposer qu'il adoptera cette même attitude en ce qui concerne les mechras, quand il arrivera au siège de sa mission; qu'il saisira les domestiques se trouvant dans les habitations, considérant que ce sont des esclaves, et qu'il mettra ainsi la main sur les mechras. Dans ce cas, des difficultés sans nombre surgiront. En conséquence, et pour ne pas perdre les fruits des grands efforts déployés en vue de développer ces régions, je suis d'avis que des instructions formelles soient données à Baker bey dès maintenant, afin qu'il adopte une politique sage et raisonnable. La règle suivie jusqu'à présent en ce qui concerne les esclaves est la suivante :

« Si l'on trouve des esclaves dans les barques arrivant du Fleuve Blanc et des pays éloignés, abstraction faite des serviteurs et autres qui se

[1] Sur les abus de ce système, cf. t. III, 1re partie, p. 474.

[2] Cf. t. III, 1re partie, p. 469-472.

trouvent toujours dans chaque barque, on les saisit puis on les affranchit. On renvoie ensuite à leurs pays ceux qu'il est possible d'y faire retourner. Quant à ceux dont les pays d'origine sont éloignés ou inconnus, ils sont aussi affranchis et répartis dans les unités militaires, les administrations gouvernementales, etc. Des salaires mensuels leur sont alors servis en même temps que des vêtements et des provisions. Les barques, elles, ne sont pas saisies, mais on enquête sur les commerçants et autres qui ont amené ces esclaves. Si l'on se rend compte qu'ils ont volé et pris ces esclaves par force, on les défère au tribunal qui, en vertu de la loi, les condamne à la prison pour trois ou cinq ans. Tel est le règlement suivi en la matière.

« En conséquence, l'intérêt exige de rendre sur le champ à leurs propriétaires les barques saisies par Baker bey sous l'inculpation de trafic d'esclaves, de même que l'ivoire, les cornes de rhinocéros et tous autres objets se trouvant à bord. Mais Baker bey ayant exposé qu'il a reçu un ordre supérieur verbal de confisquer ces deux barques avec leurs chargements pour compte du gouvernement, je n'ai pas osé les retourner à leurs propriétaires sans demander au préalable l'autorisation de Son Altesse. Je vous prie de m'aviser par dépêche au cas où Elle approuverait cette mesure [1]. »

II

PAGE 48, NOTE 1.

Le 16 février 1872, le Ministre de la Guerre Kassem Rasmi pacha faisait savoir au mihradar du Khédive que Osman bey Rifky sollicitait un congé de quinze jours afin de lui permettre de terminer ses préparatifs en vue de son prochain départ [2]. Cependant cet officier ne rejoignit pas son poste; nous n'avons pas trouvé d'ordre annulant son départ.

[1] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh,* pièce 456. Giaffar Mazhar pacha au mihradar, 29 juillet 1870.

[2] A. A. Carton 48, *Maïa Sanieh,* pièce 534. Le Ministre de la Guerre au mihradar, 16 février 1872.

III

PAGE 168, LIGNE 17.

Zobéir s'employa de son côté à se faire bien venir d'Ismaïl Ayoub pacha, à qui il fit offrir secrètement une somme de 3.000 livres. Le gouverneur du Soudan méridional rendit compte aussitôt de cette démarche au Caire. La réponse télégraphique que lui fit faire le Khédive, le 23 septembre 1873, montre le cas qu'il faisait des services de Zobéir, le désir qu'il avait de se l'attacher et de l'utiliser notamment pour soumettre les Arabes Rizeygât. Voici le texte de cette dépêche [1].

Dépêche de la Maïa Sanieh à Ismaïl Ayoub pacha, moudir général du Soudan méridional, en date de fin ragab 1290 (23 septembre 1873) :

« J'ai soumis textuellement à Son Altesse votre note confidentielle en turc relative aux cadeaux et aux 3.000 livres amenés par un délégué de Zobéir Rahmat et qui vous ont été remis par les soins du vékil du dit Zobéir à Khartoum. Son Altesse a grandement apprécié votre attitude à ce sujet. Elle en a été très satisfaite. Après avoir daigné déclarer : « C'est là ce que nous espérons toujours d'Ismaïl Ayoub pacha », Elle m'a chargé de vous transmettre l'ordre suivant : « Vous devez accepter les 3.000 livres et ne pas les retourner, car le renvoi de la dite somme pourrait susciter de la méfiance à notre encontre auprès de son expéditeur. Mais il n'y a pas lieu d'envoyer ce montant aux Finances, ni publiquement, ni secrètement, mais de le garder en attendant l'arrivée auprès de vous du dit Zobéir Rahmat. Une fois qu'il sera en votre présence, vous lui donnerez les assurances requises, lui montrerez votre satisfaction et lui direz : « J'ai accepté le cadeau que vous m'avez envoyé, mais je vous le retournerai à nouveau, car je n'ai témoigné en votre faveur auprès de notre Souverain et ne lui ai soumis les détails véritables de votre querelle avec El Hilali que par esprit de justice et pour ne pas faire perdre au Gouvernement les services d'un homme aussi utile que vous. D'autre part, mon amitié pour vous ne s'inspire que de ces mêmes raisons et je n'attends de vous à aucun moment des cadeaux ou des

[1] A. A. Registre 73, *Abdine*, pièce 4, feuille 1.

pots-de-vin, car le Gouverneur qui accepte des pots-de-vin n'est pas qualifié pour servir notre Souverain et il ne peut être utile à ses amis. En conséquence, et comme il m'a été donné d'apprécier votre loyalisme et votre courage, j'ai obtenu pour vous de notre Souverain le poste de moudir du Bahr el Ghazal. Rendez-vous donc actuellement à cette région et tâchez de châtier et de soumettre les Arabes d'el Rizeygât qui s'y adonnent au vol et à la rapine. En même temps, dirigez les affaires de la dite moudirieh avec justice et équité et déployez vos efforts en vue d'y répandre la civilisation.» En outre, vous lui direz : «Avec la dite somme de 3.000 livres, vous pourriez ériger une mosquée et une école à un endroit approprié de la moudirieh du Bahr el Ghazal et les bienfaits de cette œuvre profitable vous seront redevables en même temps qu'à moi puisqu'elle aura été accomplie sous mon gouvernorat. Enfin, Son Altesse aura une grande part dans cette même œuvre entreprise sous son Auguste Règne. Les bienfaits de ce projet s'étendent à plusieurs régions et l'on rendra par là un grand service au peuple. Je suis donc d'avis que vous affectiez la dite somme de 3.000 livres à l'établissement dans cette région d'une mosquée et d'une école au nom de Son Altesse.» Vous lui remettrez alors le dit montant.

«A son arrivée auprès de vous, informez-nous en par dépêche afin que l'ordre afférent à sa nomination en qualité de moudir soit rendu. Faites-lui enfin comprendre qu'au cas où il parviendra à établir la paix et la sécurité aux régions du Bahr el Ghazal, conformément aux désirs de Son Altesse, à propager la civilisation parmi les habitants et à montrer son loyalisme, vous soumettrez son cas à notre Souverain et obtiendrez pour lui une récompense.»

IV

PAGE 226, NOTE 1.

Une dépêche du résident politique d'Aden, en date du 23 février 1871, annonce qu'à Cheikh Saïd les Français et les Arabes se querellent. Les premiers ayant refusé de payer le prix d'achat à Ali Tabit, sous prétexte que la terre ne lui appartenait pas et qu'il n'avait aucun droit de la vendre, Ali Tabit menaça de tuer tous les Français. Ils étaient au nombre

de cinq seulement, avec une douzaine d'Égyptiens et quelques ouvriers et maçons d'Aden. Deux petites maisons avaient été construites par les Français, et il y avait environ 40 soldats turcs à Cheikh Saïd et à Cheikh Maloo (Oyster Rock) [1].

V

PAGE 246, LIGNE 17.

Une lettre du Ministre de la Guerre à la Maïa Sanieh confirme l'inexistence de ce grief. Cette lettre [2] est ainsi rédigée :

« Il résulte de la note confidentielle reçue par moi de Chérif pacha que ce dernier a appris du bureau de télégraphe de l'Agence (*sic*) qu'un de nos bateaux a quitté Kosséir et que les soldats à son bord ont foulé aux pieds le drapeau italien hissé sans aucun droit à Ras Assab, sur la mer Rouge. Si cette nouvelle parvient à la connaissance de Son Altesse, sachez qu'elle ne repose sur aucun fondement et qu'aucun de nos bateaux ne s'est rendu à cette région. »

VI

PAGE 251, LIGNE 3.

D'après les documents anglais, Momtaz pacha aurait dépensé à Bulhar 2.000 tallaris en cadeaux. Le pavillon égyptien aurait été confié à la garde des Hyah Mahmed, sous-tribu des Ayal Yunus, six de leurs hommes recevant du gouvernement égyptien une solde mensuelle à cet effet. Le résident politique d'Aden avait, de son côté, dépensé en 1870, sans grand succès, 3.690 tallaris pour ramener la paix parmi les tribus somalies [3].

[1] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, 23 février 1871.

[2] A. A. Carton 47, *Maïa Sanieh*, pièce 363. Le Ministre de la Guerre à la Maïa Sanieh, 12 juillet 1870.

[3] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, Aden, 9 mars 1871.

VII

PAGE 251, 2e PARAGRAPHE.

En janvier 1871, les tribus voisines de Berbera étaient sur le point d'en venir aux mains. Elles se disputaient la possession du petit fort qui commandait la place. Deux ans plus tôt, ce fort se trouvait entre les mains de la tribu des Ba Eyla (Baïla) qui s'était engagée à payer le prix du sang à la tribu des Bho Bandera (Bahandira). Mais la promesse n'ayant pas été tenue, les Bahandira s'étaient emparés du fort avec l'aide de mercenaires arabes, et ce sont eux qui y tenaient garnison en janvier 1871. La balance des torts penchait d'ailleurs largement de leur côté à cette époque [1]. Le général Tremenhere, résident politique à Aden, envoya le 17 janvier 1871 le subehdar Mohamed Mahmoud à Berbera [2] avec 600 tallaris pour faire des présents aux personnes influentes et 8 fusils pour se protéger; sa tâche consistait à réconcilier les partis rivaux, Baïla et Issa Moussa d'une part, Bahou et Bahandira de l'autre [3]. Mohamed Mahmoud réussit à rapprocher les deux partis. 800 chameaux, 10.000 moutons et 30 chevaux avaient été volés aux Bahou et aux Bahandira, tandis que 70 hommes avaient été tués de part et d'autre. Comme les chevaux étaient retournés d'eux-mêmes à leurs maîtres, le subehdar pensait que la restitution de 300 chameaux et de 500 moutons suffirait à ramener la paix; la question du prix du sang versé serait provisoirement laissée de côté [4]. Lorsque Momtaz pacha arriva le 17 février 1871 à Berbera, il approuva les efforts de conciliation faits par Mohamed Mahmoud. 150 soldats nubiens furent mis à terre pendant le

[1] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, Aden, 13 janvier 1871.

[2] Le général faisait observer que le subehdar étant lui-même affilié à la tribu des Bahandira, il lui serait difficile d'agir autrement qu'en partisan.

[3] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, Aden, 27 janvier 1871.

[4] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, Aden, 10 février 1871.

séjour du *Saaka* à Berbera. Outre les 4.380 tallaris payés pour les 73 personnes tuées, le pacha distribua des présents et dépensa au total 7.000 tallaris [1].

VIII

PAGE 263, LIGNE 13.

Le district de Zaida avait été cédé en 1868 par Ali bin Mana, chef des Houshibi au sultan de Lahedj. Néanmoins ce district était resté depuis lors une pomme de discorde entre les deux chefs. Les Turcs ayant annexé le district des Houshibi à Taiz, prétendaient naturellement y joindre celui de Zaida, et les Houshibi s'étaient même mis à cultiver les terres à deux milles au sud de cette bourgade [2].

IX

PAGE 270, LIGNE 6.

Le comte de Vogüé, embassadeur de France à Constantinople, écrivait à Paris le 24 juin 1873, que Nubar pacha lui avait confirmé les intentions du Khédive de fonder un établissement à Berbera. L'ambassadeur crut alors devoir aborder ce sujet avec Rachid pacha afin de connaître les impressions du gouvernement ottoman. «J'ai trouvé le Ministre très mal préparé et très hésitant dans ses réponses, rapporte-t-il, mais j'ai constaté comme l'année dernière, que les hommes d'État de Constantinople étaient assez désintéressés à ce qui pouvait se passer sur la côte africaine de la mer Rouge et réservaient toute leur sollicitude pour la côte asiatique; la doctrine de Constantinople est que le Sultan, en sa qualité de Khalife, a des droits sur toute la péninsule arabique, ancienne dépendance du khalifat d'Orient; la même thèse ne saurait s'appliquer au continent africain, et le ministre, interrogé de bonne foi sur les limites de l'Empire de ce côté, n'a pas paru se douter qu'elles dépassent Massawa.

[1] I. O. *Letters from Aden.* C. W. Tremenhere au gouvernement de Bombay, Aden, 9 mars 1871.

[2] I. O. *Letters from Aden.* J. W. Schneider au gouvernement de Bombay, 3 décembre 1873.

Je lui ai alors demandé si le nouveau firman octroyé au Khédive l'autorisait à faire des conquêtes au nom du Sultan, et si la Sublime Porte était disposée à étendre le principe européen de l'intégrité garantie de l'Empire aux territoires qu'il plaisait au Khédive de s'annexer sans mandat spécial de son souverain. Le Ministre n'a rien pu répondre de très précis, mais j'ai compris à son attitude que le gouvernement ottoman n'était pas disposé à se laisser engager par le Khédive dans des aventures, source de complications inutiles[1]. »

X

PAGE 568, NOTE 1.

Un document de l'année 1876 montre cependant que les biens laissés par Momtaz pacha furent confisqués. Dans une lettre adressée au mihradar du vice-roi par un nommé Mohamed Saïd, ce dernier mentionne que l'Arménien Waniss, arrivé de Souakin à bord du *Mansourah*, l'a informé qu'il connaissait « le lieu où furent cachés, dans le voisinage de Souakin, les biens considérables de feu Momtaz pacha, mais qu'il ne voulait indiquer cet emplacement qu'en présence de Son Altesse elle-même ». L'Arménien fut donc envoyé au Caire, où il apparut qu'il n'était qu'un menteur[2].

PAGE 610, LIGNE 9.

Dans l'ouvrage de Thomas Mackay intitulé « The Life of Sir John Fowler » on trouve p. 236 et suiv. des détails sur le voyage de M. Fowler à Assouan, ainsi que sur la conversation qu'il eut à son retour au Caire avec le Khédive, conversation qui montre la perspicacité et la vivacité d'esprit déployées par le vice-roi dans ces questions techniques.

[1] A. E. *Corresp. polit.* Turquie 395. M. de Vogüé au Ministre des Affaires étrangères, Thérapia, 24 juin 1873.

[2] A. A. Carton 53, *Maïa Sanieh,* pièce 291. Mohamed Saïd au mihradar du vice-roi, 14 novembre 1876.

Le 27 janvier 1872, M. Fowler accompagné par Sir William Armstrong, MM. Rendel et Knowles, quitta Le Caire pour inspecter la 1re cataracte. Le 6 février, veille de l'arrivée à Assouan, M. Fowler examina et discuta avec Sir W. Armstrong les détails de la machine hydraulique proposée pour mouvoir un plan incliné allant de la partie basse à la partie haute de la cataracte d'Assouan, plan incliné dont l'usage améliorerait la navigation du Nil; les deux ingénieurs calculèrent également le meilleur moyen d'exploiter le trafic fluvial qui serait créé par la construction du chemin de fer du Soudan.

Le 7 février dans l'après-midi, M. Fowler se rendit dans une petite embarcation dans la partie basse de la cataracte et prit terre près de l'île de Chellal. Il parcourut à pied le côté est des cataractes, passa par le village de Korour et retourna à la dahabieh par la voie du Nil.

Le lendemain 8 février, il employa toute la journée à examiner de concert avec Sir W. Armstrong les divers rapides qui jalonnent la cataracte et à choisir le rapide le plus convenable pour y installer les roues hydrauliques et la station de pompage.

Les jours suivants furent employés de la même manière; on fit le levé du terrain destiné à recevoir le plan incliné et on procéda à la mesure des pentes.

Après leur retour au Caire, le 23 février, M. Fowler, Sir W. Armstrong et M. Rendel eurent une entrevue avec le Khédive, au cours de laquelle M. Fowler expliqua, plans en main, le plan incliné et le système grâce auquel on se proposait d'utiliser la puissance hydraulique des rapides. Il fit valoir que le projet suggéré serait efficace et économique à l'usage, et que, du point de vue du prix comme du temps requis pour son exécution, il était grandement supérieur au projet alternatif d'un canal, qui exigerait de profonds dérochements entraînant une dépense de temps et d'argent difficile à estimer et peut-être prohibitive. Sir W. Armstrong montra les plans des roues à eau, pompes, accumulateur et machine de hissage, et déclara qu'une puissance de 125 chevaux était nécessaire pour mettre en mouvement les roues, puissance qu'on pouvait se procurer dans une des branches des rapides à toute époque de l'année.

S. A. demanda à M. Fowler si les vapeurs et les grandes embarcations du Nil pourraient être transportées sur le plan incliné, et M. Fowler

répondit que les bâtiments actuellement existant sur le Nil pourraient être transportés de cette manière. S. A. désira savoir si l'on avait prévu un emplacement pour garer les navires, de manière à les réparer au besoin, lorsqu'on les tirerait hors de l'eau. M. Fowler indiqua (en réponse) l'espace destiné aux ateliers et au chantier de réparation; il montra ensuite que le plan prévoyait un quai, auquel 2 grands et 3 petits bâtiments pourraient accoster. M. Fowler appela aussi l'attention sur les ports en eau tranquille (qui seraient créés) à chaque extrémité du plan incliné.

En ce qui concerne le prix, M. Fowler déclara que la machinerie livrée à Alexandrie coûterait environ £ 50.000, et que les travaux de maçonnerie et autres exigeant une main-d'œuvre qualifiée coûteraient environ £ 40.000. La plus grande partie du talus incliné et du travail pourrait être faite par de la main-d'œuvre non qualifiée, et remplie avec des matériaux qui se trouvaient déjà à portée, et demanderait environ 1000 hommes, si le plan incliné devait être achevé en un an. Sir W. Armstrong convint qu'il faudrait deux Nils, c'est-à-dire deux ans, pour mettre toute la machinerie en place et la faire fonctionner. La première chose à faire serait de construire les ateliers à Mahatta; les machines de ces ateliers seraient actionnées par la puissance hydraulique du plan incliné qui pourrait aussi, lorsqu'elle ne serait pas entièrement employée à hisser les navires, pomper de l'eau pour l'irrigation

S. A. fut très frappée par l'idée d'utiliser la puissance hydraulique des rapides, et son sens de l'économie fut choqué en apprenant que cette puissance qui, à la 1re cataracte, s'élève à environ 9.000 chevaux, était à présent entièrement inutilisée, et que la 2e cataracte était au moins aussi puissante. Il exprima son regret qu'une telle puissance restât sans emploi, et suggéra que le coton pourrait être filé, aussi bien que cultivé en Égypte, et que l'irrigation pourrait être très étendue....

M. Fowler proposa de construire deux steamers d'essai pour le trafic qui se ferait en liaison avec le plan incliné, steamers dont les plans et les machines seraient tels qu'ils consommeraient la moitié du charbon requis par les vapeurs existant à l'heure actuelle. S. A. demanda si les vapeurs existants ne pourraient pas être pourvus de machines améliorées et proposa à M. Fowler d'examiner les vapeurs actuels et d'en choisir un

ou deux, dont les formes seraient les mieux adaptées, dans le but de les pourvoir de nouvelles machines. Le Khédive désirait aussi que les deux machines pussent brûler du bois qui pourrait être apporté de Wadi Halfa, à l'époque des hautes eaux, en grande quantité.

A propos du charbon, M. Fowler émit l'avis que les échantillons fournis par M. Monnier, échantillons provenant d'un petit puits près d'Edfou, n'étaient pas du véritable charbon, et qu'un tel produit ne pouvait être utilisé, dans son état actuel, pour les machines, bien qu'on pût le brûler comme combustible de qualité inférieure et en tirer du gaz. En même temps, M. Fowler exprima le désir de voir M. Monnier, de concert avec Sir W. Armstrong, et de présenter un rapport à S. A. après une enquête complète — S. A. déclara que le prix du charbon devrait être, si possible, réduit, et demanda l'avis de M. Fowler sur un plan que S. A. avait conçu tendant à construire des vapeurs spécialement affectés au trafic du charbon, et d'importer du charbon, à perte même au besoin, pour réduire les taux de fret actuels. M. Fowler répondit qu'on ferait bien d'utiliser ce plan comme une menace, et de l'exécuter si la menace échouait. Il reçut mandat de S. A. de conférer en Angleterre avec les propriétaires de charbon et les chargeurs, en vue de procurer à l'Égypte du charbon plus pur à bas fret. Il fit aussi remarquer que cela coûtait moins cher d'importer d'Angleterre du bon charbon à un prix raisonnable plutôt que d'importer du charbon inférieur à bas prix, et il déclara que pendant son récent voyage sur le Nil il avait remarqué la mauvaise qualité du charbon fourni.

S. A. insista sur l'importance de la question du combustible, comme ayant un rapport avec le projet de chemin de fer du Soudan. Elle dit que le chemin de fer du Soudan devait être fait, mais elle rappela à M. Fowler que son succès dépendrait dans une certaine mesure du coût des transports par bateaux à vapeur sur le Nil. En réponse, M. Fowler se référa à son projet d'amélioration des machines, projet grâce auquel, selon lui, une économie de 50 o/o pourrait être réalisée sur le combustible, que ce dernier fût du bois ou du charbon.

M. Fowler parla ensuite de la nécessité d'améliorer les grues et l'outillage du bassin d'Alexandrie et il obtint la permission de conférer avec Sir W. Armstrong pour la construction de l'outillage nécessaire.

M. Fowler fit ensuite des remarques sur les dépôts du Nil en amont de la 1re cataracte et suggéra que, le vent étant constant dans ce district, des pompes actionnées par des moulins à vent pourraient être utilisées pour l'irrigation.

Nubar pacha, qui était présent, dit qu'il les avait expérimentées sans succès, mais M. Fowler fit observer que l'on obtiendrait de meilleurs résultats dans la partie plus étroite de la vallée, où les vents étaient plus réguliers.

Une longue discussion suivit alors relativement à l'exploitation des sucreries et, d'une manière générale, des propriétés privées du Khédive, discussion au cours de laquelle des propositions furent faites pour l'achat de machines additionnelles, de locomotives et, point sur lequel M. Fowler insista, pour la création d'un état-major organisé d'ingénieurs compétents.

ERRATA.

Page 17, ligne 15, *au lieu de :* «avait été» *lire :* «eût été».
Page 29, ligne 19, *au lieu de :* «déployés» *lire :* «déployées».
Page 92, note 2, *après* «fusils Minié» *placer une virgule.*
Page 152, ligne 12, *au lieu de :* «couvenait» *lire :* «convenait».
Page 154, ligne 16, *après* «formant» *placer une virgule.*
Page 156, ligne 19, *au lieu de :* «enfants» *lire :* «renforts».
Page 158, ligne 22, *au lieu de :* «Goudjou» *lire :* «Goudyou».
Page 161, note 2, *au lieu de :* «distinction» *lire :* «destitution».
Page 197, ligne 19, *au lieu de :* «avec tous ses forts» *lire :* «avec tous ses ports».
Page 231, ligne 27, *au lieu de :* «pessession» *lire :* «possession».
Page 252, la page qui suit, *au lieu de :* «523» *est* «253».
Page 271, ligne 14, *au lieu de :* «nafila» *lire :* «Kafila».
Page 300, note 3, *au lieu de :* «Alexandre» *lire :* «Alexandrie».
Page 345, note 3, ligne 5, *au lieu de :* «Area» *lire :* «Areya».
Page 351, note 3, *au lieu de :* Russel *lire :* Russell.
Page 426, note 3, ligne 6, *au lieu de :* «M. de Thiers» *lire :* «M. Thiers».
Page 450, ligne 5, supprimer le mot «d'ailleurs».
Page 452, ligne 8, *au lieu de :* «aient pu» *lire :* «eussent pu».
Page 459, ligne 19, *au lieu de :* «faisait pas de cas» *lire :* «faisait pas cas».
Page 489, Impôt foncier ligne 10, *au lieu de :* «irriguéee» *lire :* «irriguée».
Page 504, ligne 19, *au lieu de :* «aménerait» *lire :* «amènerait».
Page 516, ligne 16, *au lieu de :* «ce dernier» *lire :* «celui-ci».
Page 520, ligne 15, *au lieu de :* «qu'on leur fournit» *lire :* «qu'on leur fournît».
Page 525, ligne 26, *au lieu de :* «fut faite» *lire :* «fût faite».
Page 552, ligne 8, *au lieu de :* «Districtcts» *lire :* «Districts».
Page 573, ligne 12, *au lieu de :* «quand à» *lire :* «quant à».
Page 577, ligne 18, *au lieu de :* «sur les terres» *lire :* «sur leurs terres».
Page 579, ligne 21, *au lieu de :* «être distribués» *lire :* «être distribuées».
Page 594, ligne 5, *au lieu de :* «En» *lire :* «Au».
Page 621, ligne 28, *au lieu de :* «seraient» *lire :* «étaient».
Page 622, ligne 20, *au lieu de :* «Biggen» *lire :* «Biggeh».
Page 646, ligne 16, *au lieu de :* «établit» *lire :* «établît».
Page 649, ligne 2, *au lieu de :* «distribue» *lire :* «distribuât».
Page 687, ligne 25, *au lieu de :* «attribué» *lire :* «attribuée».
Page 696, ligne 21, *au lieu de :* «devenu» *lire :* «devenue».
Page 708, note 5, ligne 14, *au lieu de :* «circassiens» *lire :* «circassiennes».

INDEX DES NOMS PROPRES.

A

Aali pacha, 195, 201, 206, 213, 214, 215, 220, 224, 225, 248 note 3, 266, 269, 653, 657.
Ababdé, 445, 479.
Abaka, 114, 115 note 1, 133.
A-Banga, 117.
Abba Bazbaz. Voir à Kassa.
—— Emnetou, 311, 314.
—— Jubar, 409 note 1.
—— Kassaï, 327, 345, 357, 358, 359, 403. Voir également à Cassa Goldja.
—— Ouatto, 294, 336.
Abbas pacha, 382.
Abbassi (El) Nâkila, 517.
Abbott (H. B.), 227 note 1.
Abboud, 575.
Abdali, 211.
Abdallah agha, 493.
—— ben Sciahim, 242.
—— bin Mouhsin, 209, 214, 263, 264.
—— (capitaine), 52 note 3.
—— (cousin de Zobéir), 157.
—— effendi, 405, 424, 526, 534 note 3, 692, 693 note 2, 702, 703, 704.
—— effendi Khalil, 451.
—— (frère du sultan de Lahedj), 262, 263, 264.
—— Leban, 171.
—— (major), 45, 52 note 3, 54, 55, 59, 66, 67, 68, 70, 74, 80, 81, 82, 84, 88.
—— Mohamed Leban, 231.
—— Seradji, 358.
—— (sultan), 209, 210.
Abdallah (vékil à Assab), 243 note 2.
Abdel Al effendi, 401.
—— Fatah, 178 note 4.
—— Gelil bey, 639 note 1.
—— Kader, 5, 11, 14, 17, 18, 31, 38, 52 note 3, 54, 61, 62, 72, 75, 76, 77, 79, 84, 98, 103, 636, 638.
—— Kader effendi, 521.
—— Kader (négrier), 654.
—— Kader el Sanahni, 274, 277.
—— Kadir (Mohamed), 142-143.
—— Kérim (frère du sultan de Lahedj), 262, 263, 264.
—— Kérim Abou-Sin (Awad), 471, 472, 473, 482 note 3.
—— Kouri, 191.
—— Rahim (Mohamed), 443, 444.
—— Razekh bey, 309, 438, 534, 439, 441 notes 1 et 2, 454, 483, 535, 582.
—— Sid, 152.
—— Wahab (lieutenant), 519.
—— Wahab bey, 475, 492, 494, 498.
Abder Rasoul, 176, 177, 178.
Abd es Samâte, 113, 115, 116, 117, 118, 126, 134 note 1, 138 note 2, 139, 140, 150, 154, 155.
Abd es Sid, 121.
Abdine, 348 notes 1 et 2, 350 notes 3 et 4, 351 notes 2 et 3, 399 note 2, 400 note 1, 532 note 5, 552 note 1, 598 note 4, 700 note 1, 725.
Abjal, 180 note 3.
Abka, 4, 495, 620.
Abou Abtou, 311 note 1.
—— Aksi, 497.
—— Amouri. Voir à Ali Abou Amouri.

Abou Arich, 176, 178 note 3, 180, 260.
Aboubekr Ibrahim ou Aboubekr Ibrahim Chahine, 189, 192, 193, 196, 198, 199, 202, 203, 204, 206, 229, 236 note 3, 237, 238, 243, 250, 268, 276, 363, 410, 669, 703, 724 note 1.
Abou Dinga, 160.
—— Dom, 621, 644.
—— Gouroun, 113, 117, 120, 137, 139, 140, 141, 145.
—— Hamed, 1 note 1, 479, 495, 613, 620, 637, 638, 640.
—— Haraz, 123, 124, 154, 574, 610, 613.
—— Hecheim, 635.
—— Kouka, 29, 114, 157.
—— Mangoura, 157.
—— Oudan. Voir à Ahmed pacha Abou Oudan.
—— Saafa, 640.
—— Séoud ou Abou Séoud el Agad, 24, 25, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 47, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 80, 80-81, 82, 83, 84, 94, 97, 98, 104, 582.
—— Sinn. Voir à Ahmed bey Abou Sinn.
—— Zeid. Voir à Ahmed effendi Abou Zeid.
Abraham bey, 393.
Abyssin, 299, 302, 305, 306, 311 note 1, 314, 328, 337, 338, 340, 350, 357, 366, 378, 381, 382, 389, 390, 395, 396, 399, 413, 414, 415, 418, 425, 431, 432, 447, 704, 705, 712, 720.
Abyssinie, 94 note 1, 121, 175, 176 notes 1 à 5, 78, 181 note 3, 184, 185 note 1, 205, 210, 233, 240, 241 note 2, 244, 247, 249, 257, 282, 283, 287, 288, 289, 291, 292, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 321, 323, 324, 326, 328, 329, 330, 332, 333, 339 note 1, 342, 343, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359 note 1, 360, 361, 364, 365, 366, 367 note 2, 368, 369, 370, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 398, 399, 400, 401, 403 note 3, 404, 405, 406 notes 2 et 4, 408, 409, 410, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 421, 422, 423, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 441, 443, 466, 476 note 1, 483, 505, 510, 512, 530, 532, 550, 564 note 1, 579, 588, 589, 631, 632, 633, 649, 651, 661, 667, 677, 698, 700, 701, 704, 707, 716, 719, 722, 723, 729.
Achmet effendi, 26.
—— pacha, 196.
Achraf, 515.
Adael, 114.
Adal (ras), 336 note 2, 403, 404, 430.
Adarté, 550.
Adaye, 431.
Addaï, 110 note 1.
Addigrad, 296.
Addi Kaïe, 327.
—— Mongunti, 312.
—— Namené, 415.
Addu Shakko, 146.
Adel, 200.
Aden, 171, 173, 174, 176, 177, 178, 182, 185, 186, 188, 190, 192, 195 note 1, 197, 198, 199 note 1, 200,

202 notes 1, 3 et 4, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212 notes 1 à 3, 213, 214, 215 note 4, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223 notes 1 et 2, 225 note 1, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 239, 241, 243 note 2, 245, 246, 252, 253, 254, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269 note 3, 271, 272, 276, 277, 278 note 1, 279 note 1, 280, 281, 282, 283, 285, 289 note 1, 315, 318, 320, 321, 360 note 1, 376, 417, 505, 529, 530, 531, 589, 693 note 2, 692, 699 note 1, 701, 702, 704 note 1, 721, 724 note 1, 738, 739, 740, 741 notes 1 et 2.

—— (Petit), 208, 209, 280 note 3.

Adham pacha, 108, 161, 162, 365, 401, 402, 403 note 1, 412, 544, 561, 569, 570, 582.

Adiabo, 302, 337, 412, 413, 700.

Ad'ilou, 442.

Adjem Abdullah, 681.

—— Méhémet, 684.

Adoua, 257, 288, 295, 297, 306, 307 note 4, 311, 317 note 2, 318, 322, 325, 326 note 4, 327, 333, 335, 337, 355, 357, 358, 359 note 2, 361, 368, 369, 371, 387 note 3, 395, 403, 405, 406, 431, 653, 701, 722.

Adulis, 254, 256 note 2, 257.

Aeso, 136, 137, 140.

Afabet, 633.

Africa (vapeur), 242, 243.

Afrique, 3, 23, 30, 50, 89, 100, 102, 141, 155, 176, 180, 188, 191, 195, 200, 207, 217, 233, 268, 281, 285, 288, 315, 363 note 1, 373, 375, 380, 382, 383, 394, 416, 588, 611, 628, 656, 663, 664, 666, 684, 691, 492, 694, 699, 712, 720, 721, 724.

Afrique (vapeur), 219.

Afuddo, 55.

Agad ou Ahmed Agad, 18, 22, 23, 24, 37, 48, 50, 53, 59, 61, 68, 69, 113, 118, 120, 121, 124, 125, 150, 157, 165, 573 note 4, 597.

Agamé, 296, 305.

Agaou, 336.

Agar, 114.

Aggag, 13.

Aghik, 441, 442, 447, 506, 512, 515, 516, 517, 519, 523, 526, 528, 542, 632.

Ahlborg (W.), 542 note 2.

Ahmed (agha), 149.

—— Agha Abou Zeid, 150, 153, 154, 590, 591 note 1.

—— Awet, 140.

—— Ayoub pacha. Voir à Ayoub pacha (Ahmed).

—— Beheila, 238.

—— ben Saddik ben Ali Marish, 317.

—— bey Abou Sinn, 482, 483, 572, 573.

Ahmed bey (kaïmakam), 503.

—— bin Sultan, 190.

—— (cheikh), 280.

—— Effat effendi, 589 note 3.

—— effendi Abou Zeid, 582.

—— effendi Hassanein, 705.

—— fils du sultan d'Aden, Mouhsin, 173, 174.

—— Haggag, 396, 500.

—— Hamdi effendi, 518.

—— Momtaz. Voir à Momtaz pacha (Ahmed).

—— Moukhtar pacha. Voir à Moukhtar pacha (Ahmed).

Ahmed pacha Abou Oudan, 354, 379.
—— Rafik bey, 37 note 2, 41, 42.
—— Sirry, 543 note 1.
—— Soliman pacha, 195 note 3, 203, 204.
—— Zombol, 565.
Ahmet, 183.
Aïdin, 661.
Aïlat ou Aïlet, 357, 407, 408, 443, 510, 512.
Ain, 633, 634.
Ainseba, 335, 633.
Ainterad, 181, 186, 188, 192, 197, 229.
Aitchison, 173 note 1, 190 note 1.
Aix-la-Chapelle, 386, note 1.
Ajbi, 295.
A-Kahlé, 136.
Akasha, 616, 621.
Akrabi, 208, 209.
Akrour, 369.
Akwit ibn Mohamed, 252.
Alaeddin bey, 317, 318, 337, 414, 475, 476 note 1, 506, 560, 651.
Alaka Bourrou, 304, 311, 314, 316, 317, 406 note 5.
Alâki (el), 638, 640.
Albert Nyanza (lac), 7, 53, 55, 65, 68, 86, 89, 92, 94, 96 note 2, 101, 598 note 4.
Alemmo, 431.
Alexandrie, 1, 68, 89 note 1, 94 note 2, 98 note 5, 101 note 1, 142, 200 note 2, 202 note 1, 240 note 2, 243 note 2, 244 note 3, 253 note 5, 278 note 3, 280 note 2, 285 note 1, 300, 301, 302 note 1, 305 note 1, 317, 321 note 1, 328, 336 notes 2 et 3, 337 note 1, 362, 373, 378 note 4, 415, 422, 425 note 3, 485, 494 note 7, 495, 501, 523, 526, 618, 619, 649, 654, 656, 658, 660, 665, 667, 671 notes 4 et 5, 672, 674, 675 note 2, 676, 677, 678, 682, 683, 684, 685, 686, 688, 689, 692 note 3, 708 note 5, 709, 710, 714, 716 note 3, 717 note 1, 723 notes 1 et 3, 744, 745.
Alfary (Hugo), 558 note 3.
Algérie, 193, 257, 285, 589.
Alghadir, 208.
Algheden, 396, 500.
—— Abou Amourri, 29, 86, 120, 141, 145, 150.
Ali agha el Saghir, 730, 733.
—— Amin, 86.
—— bin Mana, 741.
—— bin Mouhsin, 174.
—— Bourrou (ras), 326, 336, 370, 403.
—— Chermaki. Voir à Chermaki (Ali).
—— effendi Abou Khamsa Mia, 561.
—— effendi (premier lieutenant), 411, 525, 526.
—— Genninar, 66, 69, 84, 86.
—— Hussein, 56, 80, 81, 82.
—— Kachef, 401.
—— pacha Moubarek, 634.
Ali (ras), 319.
—— Saïd, 213.
—— Tabit Dourein, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 221, 222, 226 note 1, 738.
—— Yaver, 202.
—— Yousef, 86.
Aly agha, 161, 167.
—— bey le Kurde (Aly bey el Kurdi), 10, 12, 15, 17, 459, 460, 561, 726, 730.
—— bey Oweida, 567.
—— (cheikh), 572, 483, 599.
—— effendi el Safti, 546.

Aly Kachef, 563, 564 note 4.
—— Loutfi effendi, 645.
—— Rida bey, 7, 16, 20.
Allemagne, 225, 318, 349, 351, 362, 386, 394, 415, 423.
Alouadj, 108.
Aloula, 253.
Alquier (commandant), 205, 223, 224.
Alsace, 290.
Aman agha (el Hag), 228 note 3, 693 note 2, 702.
Amâne Abdel Kader el Sanahni (el Hag), 270.
Amarah, 662.
Ambatchera, 406.
Ambigol. Voir au nom suivant.
Ambukol, 613, 615, 616, 617, 621, 641.
Américains, 268.
Amérique, 450 note 1, 655, 696.
Amhara, 287, 289, 290, 312, 327, 335, 364, 365, 367, 370, 404.
Amideb, 339, 365, 366 note 1, 396, 399, 412, 413, 414, 502, 550, 552, 557, 558, 559.
Amine effendi, 467.
Amiri, 173, 262.
Ammara, 617, 621.
Amphila, 171, 177, 250, 252, 254, 285, 373, 376, 397, 408, 431, 648.
Amran, 209.
Amr bin Saad Tawari, 190.
Anatolie, 663.
Andetib, 517, 519.
Angâla, 546.
Anglais, 174, 176, 177, 178, 185, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 198, 201, 209, 212, 217, 218, 219, 223, 227, 228, 231, 232, 234, 236, 237, 239, 247, 253, 254, 260, 268, 269, 276, 278, 279, 285, 287, 288, 291, 292, 295, 298, 304, 309, 321, 329, 346, 369, 389, 390, 406 note 2, 588, 671, 694, 701, 724, 729.
Angleterre (ou Grande-Bretagne), 1, 2, 19, 88, 94, 99, 103, 104, 172, 174, 175, 176, 177, 186, 188, 190, 191, 195, 201, 205, 209, 210, 211, 213, 214, 231, 235, 244, 248, 257, 262, 263, 264, 266, 279, 280, 281, 285, 289 note 1, 303 note 4, 309, 316, 317 note 1, 321, 346, 349 note 1, 350, 351, 359 note 2, 375, 376, 379, 380, 382, 383, 385, 387, 388, 392, 394, 400, 407, 409 note 3, 410, 415, 417, 421, 424, 432, 605 note 4, 607, 609, 610, 621, 629, 649, 653, 654, 659, 666, 671, 684, 687, 688, 689, 691, 692, 693, 695, 696, 707, 709 note 2, 710, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 722, 724, 745.
Angora, 662.
Ankhor, 181, 182, 188, 197.
Ankhor (navire), 175, 176, 177.
Annesley (Port). Voir à Port-Annesley.
Antinori (marquis), 315.
Aouri, 115.
Aoussa, 184, 204, 251, 252, 276, 317, 361, 362, 397, 398, 410, 411.
Apollo (vapeur), 676, 686.
Aquila (vapeur), 686.
Arabes, 84, 165, 169, 176, 184, 200, 223, 251, 265, 277, 299, 366 note 1, 431, 441, 452, 469, 473, 477, 479, 491, 493, 502, 504, 515, 517, 528, 529, 536, 544, 545, 546, 576, 577, 579,

590, 669, 685, 694, 697, 701, 738.
Arabes el Barnâbe, 535.
—— Homr, 498.
—— Rifaa, 570.
—— Rifaa Hawa, 570 note 5, 575, 576, 577, 590.
—— Rizeygât, 147, 737, 738.
Arabie, 172, 173, 174, 191, 209, 212, 214, 217, 220, 240, 242, 247, 258, 265, 280 note 3, 281, 382, 447 note 2, 494, 531, 691, 692, 694, 711, 721.
Arafa bey, 414, 559.
Aragawi, 296, 305.
Arakel bey, 430, 560.
Areya, 298, 322, 345 note 3, 369, 700.
Argyll (duc), 239 note 3.
Arish (el), 660.
Arkiko, 441, 442, 653, 702.
Arkwit, 504, 535, 536.
Arménien, 742.
Armstrong (Sir W.), 610, 628, 629, 743, 745.
Arnaud (d'), 469.
Arnautes, 204.
Arnoux (Pierre), 257 note 1, 317 note 3, 363 note 1, 425.
Artega, 515.
Ashraf, 176, note 5.
Ashur, 143, 145.
Asie, 285, 588.
—— Mineure, 261 note 2, 661.
Asmara, 405, 407.
Assab, 177, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 258, 266, 280, 362, 391, 398, 410, 411, 417.
Assiout, 629 note 1, 704.
Assobri, 441.
Assouan, 495, 497, 605, 607, 608, 610, 612, 620, 622, 623, 628, 629, 635, 636, 637, 641, 643, 645 note 3, 646, 647 note 5, 742, 743.
'Assous, 357.
Assyr, 176, 180, 258, 259, 260.
Asua, 6, 55.
Atbara, 416, 436, 438, 439, 441, 447, 448, 449, 473, 516, 613, 632, 633, 636, 646.
Atié Teklè-Ghiorghis, 319. Voir aussi Teklè-Ghiorghis.
Atlantique, 175, 588.
Atmour, 1, 25 note 1, 458, 476, 479, 583, 636, 637, 638.
Ato Gobèna, 294.
Atrouche, 57, 85, 86.
Aubat (île), 179, 280 note 1, 281.
Auckland (navire), 192.
Auna, 342.
Aurora (vapeur), 681, 688 note 2.
Australie, 618.
Austria (vapeur), 687.
Autriche-Hongrie, 190, 349, 386, 394, 469, 687, 686, 705.
Autrichiens, 268.
Avignon, 290.
Avril (baron d'), 181 note 4, 191 note 5.
Awad Abdel Kérim. Voir à Abdel Kérim (Awad).
Axoum, 325, 334, 369.
Ayal Abdalla, 180, 181.
—— Ahmed, 180, 186, 205, 228 note 2, 271, 272.
—— Chardone, 268 note 3.
—— Djibril Abokr, 268 note 3.
—— Gedid, 268 note 3.
—— Yunus, 180, 186, 205, 272, 273, 739.

Ayell, 113.
Ayoub pacha (Ahmed), 262, 263.
—— Ayoub bey, puis pacha, 22, 96, 98, 103, 164.
—— pacha (Ismaïl). Voir à Ismaïl Ayoub pacha.
Azarâte, 273, 275 note 1.
Azizieh, compagnie de navigation, 654, 656, 657, 659, 660, 663, 665, 669, 670, 771, 672, 674, 675, 676, 683 note 5.
Azobo-Galla, 345 note 1. 348.
Az-Temariam, 342, 443.

B

Bab (île), 178 note 2.
Baba, 293.
Babbitt (H. A.), 99 note 1.
Bab el Mandeb, 171, 172, 181, 188, 195, 197, 207, 210, 211, 212, 216, 217, 219, 221, 222, 224, 240, 241, 242, 244, 265, 417, 435 note 2, 534.
Baboukre, 111, 119, 133.
Bachilo, 293, 294.
Bade, 653.
Ba Eyla. Voir à Baïla.
Bagdad, 261, 661, 662 note 1, 663, 664.
Baggara, 11, 129, 154.
—— el Homr, 120, 123.
—— Rizeygât, 123.
Baghoba, 181.
Bahandira, 231, 251, 271.
—— (Bho Bandera), 740.
Bahou, 171, 228, 231, 251, 271, 740.
Bahr el Abiad. Voir à Nil Blanc.
—— el Arab, 123, 146, 147.
—— el Azrak. Voir à Nil Bleu.
Bahr el Djebel, 114, 119 note 2, 596.
—— el Ghazal, 4, 10, 18, 21, 107, 111, 112, 115, 119, 129, 130, 132, 133, 138, 141, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 151, 156, 159, 161, 162, 164, 165 note 3, 166, 167, 168, 169, 170, 435, 461, 463, 467, 469 note 2, 585, 586, 588, 646, 651, 726, 732, 733, 738.
—— el Homr 123.
—— el Kourou, 121.
—— el Zéraf, 7, 10, 18, 21, 22, 26, 29, 39, 54, 87 note 1, 97, 98, 101, 461, 464, 596, 730, 731.
Bahzira, 238.
Baia, 160.
Baila, 228. 231, 251, 271.
—— (Ba Eyla), 740.
Baindir, 661, 685.
Baker (Julian A.), 2 note 7, 103.
—— (Lady), 2 note 7, 76, 100.
—— (Sir Samuel), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 159, 282, 315, 349 note 4, 435, 458, 459, 461, 463, 491, 562, 571 note 4, 572 note 2, 589, 596, 597, 598, 599 note 1, 601 note 5, 646 notes 2 et 3, 653, 695, 698, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736.
Bakoutan, 395.

Balgada Areya, 298.
Balguerie et Cie, 175.
Balih, 502.
Bâline, 343.
Banda Alouka, 253.
—— Marayeh, 189, 206, 253.
Banga (A-). Voir à A-Banga.
Banians, 181 note 4, 185, 530.
Banut, 160.
Baptiste, 407, n. 4.
Barbalida, 252.
Barbolani (comte), 246.
Barea, 120, 302, 337, 346, 354, 365, 379, 435, 499, 502.
Bari, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43 note 1, 44, 45, 49, 50, 51, 54, 55, 57, 70, 82, 83 note 2.
Baring (Sir E.), 199 note 1.
Bariou (ras), 403, 405, 406 note 1, 415.
Barka, 297, 298, 302, 318, 323, 342, 360, 514, 517, 516, 524, 550, 633, 634.
Barker (lieutenant), 178, 179 note 1, 180 note 1.
Barron (H.), 220, 672 note 2.
Barrot (Ferdinand) bey, 351 note 2, 532, 535 note 2, 609 note 5.
Bartle Frere (Sir). Voir à Frere (Sir Bartle).
Basen, 337, 339, 346, 355, 356, 366, 379, 399, 413, 414, 431, 433, 435, 499, 502.
Basia, 139.
Basimbé ou Bazimbé, 117, 136.
Basnayaniya, 473.
Bassorah, 662.
Batn el Haggar, 641.
Bazaine, 42, 53.
Bazbaz. Voir à Kassa (Abba Bazbaz).
Bazin Rabaud, 210, 214, 215, 216, 219, 220, 222 note 1.
Bayouda, 613, 615, 616, 617, 621, 644.
Bayyu, 147.
Beardsley (R.), 95 note 1, 630, 631 note 3.
Beau de Rochas, 254, 256.
Beccari, 315.
Béchir, 82.
Bedârâte, 502.
Beden (cheikh), 51, 54, 55.
Bedjouk, Bedjuk, 342, 632.
Bédouins, 234, 238, 270, 354, 447, 448, 451.
Beguemder, 291 note 3, 293, 294, 316 note 1, 335, 371.
Béhéra (navire), 681.
Béhéra (province), 602 note 1.
Beiloul, 171, 250, 252, 317, 361, 362, 435 note 2, 535.
Bekhit Aly el Fil, 500.
Békir, 124, 125, 136, 139.
—— agha, 157.
Belessa, 291, 295.
Belgique, 133.
Belinian, 30, 33, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 51, 97.
Bellanda, 111, 125.
Benda, 118.
Bendo, 116.
Bengazi, 708.
Beni Amer, 341, 354, 395, 441, 442, 450, 473, 500, 502, 515, 516, 535, 550.
Benich (J. F.), 675.
Berber, 1, 2, 4, 5, 25 note 1, 99, 167, 437, 446, 449, 457, 458, 462, 469, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486 note 4, 487, 488, 491, 492, 495,

496, 497, 539, 547, 555, 556, 583, 584, 585, 596 note 2, 600, 602 note 1, 609, 612, 613, 625 note 1, 630, 632, 635, 637, 638, 639, 640, 644, 645, 646, 647, 648 note 1, 649, 706.
Berbera, 171, 172, 178, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 192, 197, 205, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 243, 249, 250, 251, 253, 258, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 281, 317, 380, 391, 411, 417, 435 note 2, 436, 648, 740, 557 note 1, 741.
Bérénice, 445, 511, 639, 640, 648, 650.
Berlin, 268 note 3, 386.
Berlioux, 137 note 2.
Bernstorff (comte), 374.
Beust (comte de), 374, 386, 676 note 1, 677, 678 note 1.
Beyrouth, 660.
Bezibit Saula, 361.
Bho Bandera. Voir à Bahandiba.
Biaroud, 14.
Bicharin, 487, 488, 491.
Biggeh, 620.
Bilen, 340, 342.
Bimbéri, 125 note 2.
Binder (Fr.), 114 note 3.
Bir Ahmed, 208, 209.
—— Hamed, 197.
Biri, 123, 125.
Bir Omettri, 640.
Birro Gocho, 291.
Biselli, 120, 124, 150.
Bismarck (prince de), 351, 386.
Bloomfield (capitaine), 232, 233 note 1.
Bloomfield (lord), 676 note 1, 677, 678 note 1.
Blue Cross (steamer), 219.
Bogos, 268, 297, 298, 302, 307, 315, 323, 324, 337, 338, 340, 343, 345, 349 note 4, 350, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359 note 1, 360, 362, 365, 368, 371, 373, 374, 376, 382, 387, 389, 390, 391, 400, 404, 407, 423, 432, 532, 540, 541, 550, 558, 631, 633, 634, 700.
Bogu, 634.
Bohndorff, 137 note 5.
Bohr, 29, 33, 51, 86, 97.
Bombasi, 662.
Bombay, 71, 86, 173, 202 note 1, 207 note 1, 209 note 1, 211 notes 1 et 2, 212 notes 1 à 3, 213 notes 1 à 3, 216 note 2, 220 notes 1 à 3, 222 notes 2 et 6, 223, 227 note 1, 228 note 3, 229 notes 1 et 2, 231, 232 notes 1 et 3, 235, 236, 239 note 2, 241 note 2, 243, 246 note 1, 253 note 2, 260 note 3, 262 notes 1 à 7, 263 notes 1 à 5, 264 note 2, 271 note 1, 272 note 2, 279 note 1, 530, 692 note 3, 701, 739 notes 1 et 3, 740 notes 1 à 3, 741 notes 1 et 2.
Bomoulboé, 136.
Bonecchi, 315.
—— (Ferdinand), 400.
Bongo, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 119 note 2, 120, 121, 125, 133, 139, 141, 144.
Bonne Espérance (cap), 191.
Boone (E. G.), 659 note 2.
Bordeaux, 175, 177.
Bornou, 532, 586.
Bosalee, 201 note 5.
Boulac, 438, 625, 630 note 2, 667.
Boura, 91.

Bourbon (île de), 191, 229.
Bourée (M.), 213, 214 note 1, 215, 224, 225.
Bourhan (cheikh), 237.
—— Eddin, 198.
—— Mohamed, 199 note 1, 203, 243, 249 note 3, 251, 252.
Boutros (prêtre), 299, 300.
Bray (M.), 609.
Brenier de Montmorand, 315, 319 note 1, 320 note 1, 331, 422.
Bretagne (Grande-). Voir à Angleterre.
Brincken (baron von den), 362 note 3.
Broglie (duc de), 416, 426, 282 note 2.
Bru, 424.
Bruat (aviso), 204 note 4, 205, 223, 224.
Buchanan (Sir A.), 386 note 1.
Bulhar, 180, 186, 192, 207 note 1, 230, 231, 233, 234, 236, 250, 251, 266, 268 note 3, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 739.
Bulwer (Sir H.), 191.
Bundar Fogum, 208.
Buret, 198, 199, 200.
Burnt (île), 188.
Burton (lieutenant), 187.
Buzzolino (capitaine), 242.

C

Caïman (navire), 193.
Caire (Le). Voir à Le Caire.
Calcutta, 172 note 3, 230 notes 2 et 4, 232 note 4 272 note 3.
Calvert (M.), 490 note 5, 494 note 7, 495 notes 2 et 3, 688.
Camaran, 531.
Camosso, 469.
Carlotta (paquebot), 681.
Carr (Spencer), 684.
Carrey (ingénieur), 216, 219, 220, 221, 223.
Casati, 137 note 3, 568 note 3.
Cassa Goldja, 296, 298, 318, 327, 335, 336. Voir également à Abda Kassaï.
Caucase, 589, 663.
Cazaux (M. de), 278, 281, 282, 284, 285, 321, 398, 422 note 3, 425, 429 notes 1, 4, et 5, 430 note 1.
Cecchi, 336 note 1 et 3.
Ceylan, 3.
Chaboudeniah, 447.
Chaféi (Imam), 236.
Chahine pacha, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 452, 453 note 1, 594, 634, 644, 646, 647.
Chahine. Voir à Aboubekr Ibrahim Chahine.
Chaïghié, 126 note 1, 339, 493, 579, 590.
Chaillé-Long, 94, 598.
Chakib bey, 475, 503.
Chalao, 197.
Challié (M. de), 209, 210.
Cham Cheriff (vapeur), 682.
Chamandour, 399.
Changalla, 348.
Charkieh (province), 717 note 1.
Charkieh (vapeur), 681, 683, 684.
Chauvet, 264 note 3, 278 note 1, 281 note 6.
Chayab, 515.
Cheikh Abou Sofia, 494.
—— Duran, 249 note 3.
—— Maloo (Oyster Rock), 739.
—— Othman, 174.
—— Saïd, 207, 208, 211, 212, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226 note 1, 241, 254, 258, 265, 738, 739.

Cheikh Toren, 411.
—— (wadi), 640.
Chellal, 720, 622, 743.
Chélu, 592 notes 2 et 3, 625 note 1.
Chemino (William), 222.
Chendi, 416, 600, 609, 611, 612, 613, 616, 617, 621, 631, 632, 634, 639, 647.
Chérif (commerçant), 113.
—— pacha, 18 note 3, 19, 98, 99 note 3, 103, 239, 240 note 2, 244, 245, 246, 247, 292 note 2, 304, 305 note 3, 351 note 1, 374, 378 notes 3 et 4, 383, 400 note 6, 415, 426, 503 note 2, 687, 710, 739.
Hassan (vapeur), 708 note 5.
Chérifi, 134 note 1, 150.
Chermaki (Ali), 178, 185, 187, 188, 189, 193, 194, 196, 197.
Chesapeake (navire), 189, 190.
Chibin (navire), 670, 675, 680, 681.
Chigre (Djebel), 640.
Chillouk, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 26, 112, 135, 458, 459, 461, 561, 590, note 1, 598, 725, 726, 727, 728, 729, 731.
Chindi (navire), 316 note 4, 708 note 5.
Chine, 242, 326, 374 note 5, 618, 699.
Chio, 661.
Chiré, 322, 324.
Chiteta (Djebel). Voir à Djebel Chiteta.
Choa, 178, 201, 273 note 3, 287, 288, 289, 290, 293, 294, 312, 315, 336, 362, 363, 364, 365, 370 note 1, 403, 410, 426, 430, 704.
Choho, 653, 425.
Chol, 108.
Chorobézé, 62, 78.
Chotel, 315 400.
Choubrah, 607.
Chougra, 209.
Choukrié, 441, 448, 471, 473, 482, 483, 487, 572, 590.
Chourdoun, 183.
Circassie, 665, 667.
Circassiens, 662, 663, 708 note 5.
Clarendon (lord), 187, 220, 240 note 2, 241 note 1, 244 note 1, 292 note 2, 310 note 1, 653 note 4, 654, 657, 660 note 1, 661 note 1, 664 notes 1 et 2, 665, 666 notes 1 et 2, 668 notes 1 et 2, 670 note 2, 671 notes 1 à 4, 672 notes 1 et 2, 673 note 1, 674 notes 1 et 2, 675 notes 1 et 2, 676 notes 2 et 3, 677 note 1.
Clarke (M.), 608.
Cochelet, 176 note 5.
Coghlan (W. M.), 180 note 2, 188, 189, 190, 192, 194, 201, 202 note 1, 206, 208.
Colomb (capitaine), 212, 222.
Colquhoun (R.), 194 note 1, 201 note 4, 202 note 1.
Colston, 639.
Colucci bey, 495.
Comanos (N. D.), 351 note 5.
Combes, 175, 176, 177, 179 note 1, 181, 184, 185 note 1, 240.
Comolit (wadi), 640.
Compagnie française et royale d'Abyssinie, 175.
—— des Messageries Maritimes, 283.
—— Nanto-Bordelaise, 177, 178.
Confouda, 531.
Congo (fleuve), 117.
Congow (général), 86.
Constance (navire), 205.
Constantinople (Stamboul), 88, 95, 99, 187, 191, 194, 195, 196, 206,

213, 220, 225, 226 note 1, 233, 243, 246, 248, 255, 258, 259, 260 note 4, 261, 262, 265, 266, 269, 270, 280, 281 note 1, 284, 350, 385, 387, 388, 390, 400, 416, 419 note 3, 496 note 6, 639, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 664, 665, 666, 667, 669, 670, 671, 672, 675, 678, 679, 680 note 1, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 689, 690, 691, 708, 710, 716, 718, 723 note 3, 724 note 2, 741.

Contarini, 469.

Coppet (Maurice de), 290 note 1.

Coptes, 293, 329, 337 note 2, 697, 698.

Corbie (Albert), 226 note 1.

Cos, 661.

Cosson (E. de), 326 note 4, 401, 403 note 2, 405, 406, 407, 408, 409 note 1, 453, 543 note 2, 558 note 3, 571 note 5, 599 note 1, 601 note 4, 710 note 5.

Coulbeaux (J. B.), 291 note 3, 292 note 2, 293 note 2, 294 note 3, 295 note 1, 314 note 2, 326 note 2, 328 note 1, 333 note 3.

Coursac (J. de), 319 note 2, 369 note 1, 394 note 4, 407 note 2, 424 note 3.

Cozzika (Yanni), 440 note 2.

Crabitès, 102 note 1.

Crète, 659.

Créty (Ch. de), 209 note 3.

Croyan (lieutenant), 187.

Cruttenden, 186.

Cumberlatch (Robert William), 654, 660, 661 note 1, 670 notes 2 à 8, 671, 673, 674 notes 1 et 2, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681 notes 1 à 4, 682, 683, 684 notes 4 et 5, 686, 687, 688 notes 2 et 3, 689, 690, 691, 708 note 5.

Cumming (amiral), 710.

Curieux (navire), 198, 199, 200.

D

Dabaïné, 441, 448.

Dagouddou, 113.

Dagoura, 546.

Dahdur, 516.

Dahlac, Dahlak, 191, 453, 530, 531.

Dakahlia (vapeur), 649, 682, 685.

Dakahlieh (province), 717 note 2.

Dalhousie (steamer), 270.

Dallol, 180 note 3.

Damanhour (ville), 675.

Damanhour (navire), 671, 674.

Damank, 251.

Damas, 494, 663, 664.

Damhita (tribu), 252 note 2.

Damouri, 120, 121.

Danagla, 107.

Dankali, Danakil, 197, 198, 204, 242, 247, 249, 250, 266, 317, 361, 405, 408, 444, 534, 535, 540, 546, 550, 648, 653.

Danga, 113.

Dangaddulu, 115.

Daont, 289.

Dara, 252.

—— 447, 505, 528.

Dardanelles, 682, 690.

Dar Fertit, 122, 124, 126 note 1, 131, 136, 139, 141, 148.

Darfour, 100, 110, 122, 123, 124, 129 note 1, 130, 132, 136, 148, 151 note 3, 153, 167, 169, 475, 496, 498, 532, 586, 587, 588, 589, 591, 617, 619, 620, 651, 663, 698, 704, 708.

Dar Kenous, 116 note 1.
Darma, 229.
Darmakhié (île), 243 note 1, 249 note 3.
Dar Tikima, 144, 145.
Davis (docteur), 202.
Debba, 497, 617, 620, 621.
Dèbèneh, 198.
Debit Awadeb, 517, 519.
Debono (Andrea), 57, 470.
Debra Sina, 335.
—— Tabor, 402, 430.
Decazes (duc), 282, 283, 431 note 1.
Degberra, 117, 118.
Dehindek, 415.
Dekandou, 415.
Dekkeh, 639.
Déleb, 124.
Delgauna, 123.
Delmonte (Père), 301, 306, 315.
Dembè, 415.
Dembea, 291, 293, 294, 335.
Dembelas, 431.
Dembo, 109, 120, 125 note 2.
Dender, 436.
Denger, 519, 520, 523.
Derby (lord), 104, 105 note 2, 307 note 4, 359 note 2, 431 notes 2 et 3.
Déréhib, 640.
Deria Dowlat, 173.
Dermah (ras), 249 note 3.
Derour, 447, 512.
Dervich, 213.
Dessouk (ville), 684.
Dessouk (navire), 687, 688 note 2, 708 note 5.
D'Estrées (navire de guerre), 282 note 3.
Dhu Mahomed, 260.
Diamant (vapeur), 204 note 3.
Diana (vapeur), 685, 686.
Didot (capitaine de frégate), 282 note 3, 529 note 2, 530 note 2.
Dif (wadi), 640.
Dimitrius (amba), 299.
Dimothéos, 292.
Dini Ahmed Aboubekr, 197.
Dinka, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 133, 138, 143, 144, 149, 590 note 1, 731.
Dinkenech (princesse), 326 note 1.
Diny (sultan), 198, 199, 203.
Diokhara, 410.
Diour, 109, 110, 111, 112, 116 note 4, 120, 125, 134, 143, 144.
Diour-Awet, 120.
Dissée (île), 254, 256, 257, 258, 285, 512, 529, 531.
Djebel Chiteta, 139.
—— Hassan, 197, 208.
—— Higgou, 139.
—— Ihsan, 208 note 1.
—— Mangayate, 124.
—— Marra, 120.
—— Serago, 146.
Djeddah, 147, 176, 181, 182, 186 note 3, 187, 196, 197, 204 note 3, 259 note 3, 260 notes 2 et 4, 304 note 1, 307 note 4, 359 note 2, 424, 454, 505, 506, 525, 531, 545, 550, 653, 668, 669, 670, 692, 704.
Djemid, 130.
Djemid pacha, 214.
Djeziret el Arab, 212.
Djibril Abokr, 181.
Djizan, 260.
Djouma, 124.
Djubbeh, 261.
Doggaya-Morr, 120.
—— Onduppo, 120 note 1.
Doka, 401, 563, 650, 651.
Doleib, 152.
Domg, 443.

Domingue (R. P.), 203.
Dompierre d'Hornoy (amiral de), 283.
Dongola, 4, 110, 126 note 1, 164, 167, 437, 449, 462, 465, 470, 475, 476, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 488, 489, 491, 492, 496, 497, 539, 547, 583, 584, 585, 596 note 2, 600, 602, 611, 613, 617, 621, 625, 630, 635, 637, 638, 641, 645, 648, 706.
Doubâr, 268 note 1, 271, 275.
Doubôr, 113.
Douggou, 113.
Doumeirah, 198.
Doumoukou, 110 note 1.
Doureina, 222.
Drouyn de Lhuys, 201, 202.
Drummond Hay, 654.
Druskowich (capitaine), 677.
Dryad (sloop), 212.
Dubreuil, 260 notes 2 et 4, 304 note 1.
Du Conédic (aviso), 430.
Ducros-Aubert, 226 note 1.
Duflos (Père), 318.
Dungarita, 180 note 3, 206.
Duperré (amiral), 257 note 1.
Duweiyu, 146.

E

Earl of Lonsdale (vapeur), 708 note 5.
Edd, 171, 177, 250, 252, 410, 435 note 2.
Eddabba Salama, 326 note 2.
Edfou, 495, 496 note 2, 635, 636, 639, 745.
Edhem pacha, 679.
Effat. Voir à Ahmed Effat effendi.
Égypte, 1, 3, 4, 15, 19, 25 note 1, 34, 58, 68, 92, 95, 167, 171, 172, 176, 189, 198, 229, 233, 235, 236, 237, 240, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 255, 257, 259, 260 note 2, 267, 268, 270, 275, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 293, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 319 note 1, 320, 321, 323, 324, 326 note 2, 372 note 2, 328, 330, 331, 333, 335 notes 1 et 2, 336 notes 2 et 3, 337 note 1, 338, 340, 341, 345 note 3, 346, 350, 351, 354, 355, 356 notes 2 et 4, 357, 358, 359 note 1, 360, 361, 364 note 2, 365, 366, 368, 369, 271, 375, 376, 378, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 395, 399, 400, 402, 403 note 3, 407, 408, 410, 411, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 421, 422, 423, 425, 426, 429 notes 1 à 5, 430, 431 note 1, 433, 435 note 2, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 446, 447, 448, 451, 455, 458, 463, 464, 465, 466, 469, 477, 478, 481 note 3, 485, 494, 495, 496, 506, 512, 514, 516, 522, 523, 525, 528, 532, 533, 534, 543, 554, 556, 559 note 6, 562, 563, 565 note 6, 567, 575, 583, 586, 589, 591, 600, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 613, 618, 619, 622, 624, 628, 629, 631, 635, 636, 639, 641, 646, 647, 649, 653, 654, 657, 658, 659, 660, 661, 663, 664, 665, 666, 667, 669, 670, 672, 673, 677, 678, 680, 681, 682, 684, 687, 689, 693, 694, 695, 696, 698, 699, 706

note 3, 707, 708, 710, 711, 712, 713, 716, 718, 720, 721.
Égypte (journal), 309, 415 note 3, 432 note 2, 610.
Égyptiens, 5, 9, 15, 20, 29, 33, 39, 42, 52, 75, 177, 178 note 4, 229, 232, 233, 236, 266, 270, 271, 272, 273, 277, 296, 297, 302, 306, 308, 349, 358, 359, 369, 373, 374, 376 note 1, 390, 396, 402, 404, 407, 413, 414, 417, 420, 421, 430, 431, 432, 437, 561, 588, 612, 673, 697, 739.
Eimasa, 395, 396, 414.
Eldridge (Jackson). Voir à Jackson Eldridge.
Elei (wadi), 640.
Eliane, 168, 169.
Elliot (Sir H.), 88 note 3, 260 notes 2, et 4, 261 note 1, 262, 281 note 1, 385, 388, 389, 390, 393, 394, 400, 496 note 5, 653, 654 note 1, 655, 656, 657, 658, 666, 670, 671, 679, 680, 684 note 2, 685, 686 note 1, 689, 691, 708 note 5, 710, 711, 712 note 1, 714 note 1, 715, 716 note 2, 718, 723, 724 note 2.
Elmas Abdullah, 678.
Elmis (djebel), 187.
El Obeid. Voir à Obeid (El).
Elphinstone (navire), 189.
Emâra agha, 483, 484, 485.
Embabo, 192, 198 note 3, 203.
Enderta, 336.
Enfield (lord), 375.
Ennetou. Voir à Abba Ennetou.
Eppinger, 425.
Eram bey, 605 note 3.
Eschref bey, 186 note 3.
Esneh, 4.
Espero (vapeur), 682, 686.
États-Unis, 95, 99, 351, 630.
Éthiopie. Voir à Abyssinie.
Étienne (supérieur général), 301 note 3,
Euphrates (navire), 186 note 2.
Europe, 19, 100, 138, 247, 257, 285, 288, 355, 363 note 1, 369, 371, 374, 383, 395, 424, 466, 610, 631, 643, 648, 649, 696.
Européens, 19, 86, 99, 238, 666, 679, 723.
Eynaud, 260 note 2.

F

Fabbo, 55, 58, 61, 63, 81, 82, 84, 85, 86, 88.
Fachoda, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 22, 26, 96 note 2, 97, 98, 226, 459, 461, 561, 562, 574, 591, 595, 597, 599, 725, 730, 731.
Fadassi, 578, 579.
Fadhl bin Ali, 174.
Fadhl bin Mouhsin, 174, 209, 212, 261, 262, 263, 264.
Fadlallah Wad Salem, 496, 497.
Fadhli, 173.
Faiera, 67, 68.
Fakir Bender, 617, 621.
Faloro, 55, 57, 58, 63, 80, 82, 85, 96 note 2.
Famaka, 578, 579, 650, 651.
Farag bey, 360.
Farag bey el Zeini, 560.
Farial, 113.
Faris Ali, 292, 293, 294.
Farragenia, 55, 58, 82.
Fartash, 190.
Fatiko, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 66, 67, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 96, 97.

Fautheli, 208, 209.
Fazogle, 57, 96 note 2, 467, 474, 539, 561, 562, 564, 572, 574, 577, 578, 580, 583, 585, 586, 590 note 1, 625 note 1, 650.
Fechet (commandant), 636, 637, 638, 639, 641.
Félix (cutter), 216, 219, 223.
Felmasa, 395 note 2.
Fequen (wadi el), 640.
Ferritch (lieutenant), 53 note 3.
—— Baggara, 72, 73, 74.
Fish (Hamilton). Voir à Hamilton Fish.
Flad, 431, 432.
Fleming (G. J.), 569 note 4.
Fleuriot de Langle, 196, 197, 202, 208.
Fleuve Blanc. Voir à Nil Blanc.
Florence, 241 note 1, 244 notes 1 et 2, 248 notes 1 et 2, 288.
Florestan de Hennaü, 204.
Foga, 498.
Fouad pacha, 191, 679.
Foung, 435, 590 note 1.
Foweira, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 70, 74, 75, 78, 79, 84.
Fowler (J.), 523, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 612, 613, 614, 615, 618, 621, 622, 625, 628, 629, 630, 632 notes 1 et 2, 635, 636, 639, 641, 644, 742, 743, 744, 746.
Fraissinet (Marc), 219.
—— (compagnie), 660.
Français, 115, 189, 200, 202, 203, 212, 213, 214, 216, 218, 219, 220, 223, 224, 237, 268, 279, 280, 297, 303 note 2, 589, 703, 738, 739.
France, 133, 175, 176, 177, 188, 192, 193, 194, 196, 197, 199, 201, 202 note 3, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 221, 213, 214, 215, 216, 117, 222, 223, 225, 227 note 2, 228, 236, 237, 243 note 2, 254, 255, 256, 257, 260 note 5, 265, 577, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 291, 297, 300 note 3, 301, 302 note 1, 303, 304, 305, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 315, 316, 317 note 3, 318, 319, 321, 323, 326 note 2, 327, 328, 329, 330, 334, 335 note 2, 336 note 2, 337 note 1, 351, 367, 368, 369, 377, 379, 383, 386, 394, 395, 396 note 1, 398, 404, 410, 415, 416, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 450, 469, 501, 534 note 3, 692, 703, 709 note 2, 741.
Francesco (M.), 557 note 1.
Francis (Sir Philip), 665, 666 note 1, 672, 673, 679, 680, 691.
Frere (Sir Bartle), 94, 375, 382, 383, 387, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 698, 699, 700, 706, 708, 711, 718 note 3.
Fresnel, 176.

G

Gabena, 633.
Gabrou, 322, 327, 335, 345.
Gach, Gash, 412, 413, 439, 447, 501, 550, 633.
Gadabhi, 565.
Gadabousi, 180, 181.
Galla, 184, 290 note 1, 315, 345, 361, 362, 409 note 1, 410, 579, 662.
Gallabat, 121, 364, 365, 367 note 1, 373, 401, 402, 404, 407 note 5,

409 note 1, 412, 413, 420, 421, 431, 433, 544, 556, 563, 564, 565, 578, 582, 631, 632, 649, 650, 710.
Galles (prince de), 606.
Gamali bey, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 243, 266, 271.
Gamoul, 502.
Ganek (Mek El), 13, 16, 17, 20 note 2, 458, 459, 460, 598, 726, 727, 728, 729, 731.
Ganga (mont), 242.
Garia, 139.
Garstin (Sir William), 596 note 3.
Gatling, 401.
Gavard, 374, 375, 377.
Gaza, 660.
Gedda, 118.
Gedge (Joseph), 2 note 7, 12.
Gelmo, 293.
Gemilâb (El-), 504, 515, 535.
Gênes, 241, 242.
Genninar (Ali). Voir à Ali Genninar.
Géorgie, 664, 665.
Géorgiens, 662.
Gessi pacha, 43 note 1, 159.
Gezireh, 465.
Ghalib (cheikh), 178 note 4.
Gharbieh, 584 note 2, 717 note 1.
Ghattas, 110, 111, 113, 114, 115, 118 notes 3 et 4, 120, 134, 135, 139, 140, 150.
Ghebrè Ghiorghis, 314 note 2.
—— Mèdèhin, 289.
—— Mèdhani Alem, 294, 295.
—— Mèdhin, 335.
Ghedit, 183.
Ghellaou, 125.
Ghendoua, 139.
Ghinda, 357.
Ghizan, 531.
Ghubbet Kharab, 178 note 2, 180, 193.
Giaffar Mazhar pacha, 4, 5, 6, 15 note 4, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 47, 107, 148, 149, 155 note 1, 156, 167, 168 note 1, 171, 227, 238, 243, 250, 276, 309 note 3, 435, 436, 455, 457, 458, 459, 460, 461, 462 note 1, 463, 464, 467, 468, 470, 471, 472, 473, 475, 479, 480, 490, 496, 497, 566, 568, 576, 581, 584, 594, 599, 645 note 2, 646 note 2, 565, 725, 726, 727, 728, 730, 731, 732, 734, 736 note 1.
Giafferie (navire), 670, 681, 686.
Giegler (M.), 646 note 3.
Gifford-Palgrave (W.), 664 notes 1 et 2.
Gildesa, 180.
Gipe, 91.
Girard (A.), 296 note 1, 303, 496.
Girdlestone (C.), 239 note 2.
Gisborne, 645 note 1.
Gobazié, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 298, 301, 306, 308, 309, 310, 312, 315, 316 note 1, 318, 319, 323, 326, 327, 330, 335, 336, 361.
Gobbohr, 54.
Godineau de la Bretonnerie, 254, 256, 317.
Godjam, 291, 294, 295, 316 note 1, 336 note 2, 403, 404, 421, 430, 431.
Godofelassié, 312, 405.
Goldja. Voir à Cassa Goldja.
Golo, 111, 120, 121, 125, 136, 144, 146.
Gomaa (cheikh), 364, 365, 401, 402, 408.

Gomath, 357.
Gondar, 288, 291, 293, 295, 335, 336, 364, 365, 367, 370, 371, 401, 402, 403, 404, 406, 408, 426 note 3, 702.
Gondokoro, 5, 6, 10, 21, 22, 24, 26 note 2, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38 note 1, 40, 41, 42, 43, 45, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64, 70, 84, 85, 86, 87, 88, 94, 96 note 2, 97, 99, 464, 469, 491, 582, 595, 596, 631.
Goodfellow (G. R.), 229 note 2.
Gora di Alala, 242.
Gordon pacha, 21 note 2, 84 note 1, 103, 326, 359, 532 note 5, 535, 595 note 1, 724.
Gorguidou, 415.
Gos Regeb, 441, 447, 448, 550, 625 note 1, 632, 633, 634, 649 note 2.
Gotha, 269 note 3.
Goudyou, 124, 125, 158.
Goumba, 116.
Gouragi, 662.
Gourfala, 110 note 1.
Graham (M.), 609.
Grande-Bretagne. Voir à Angleterre.
Grant, 57.
Granville (lord), 88 note 3, 89 note 1, 94 note 2, 96 notes 1 et 3, 98 note 5, 100 notes 1 et 6, 102 note 1, 104 note 2, 240, 253 note 5, 260 notes 2 et 4, 261 note 1, 280 note 2, 281 notes 1 et 2, 346, 347 note 2, 348 note 1, 349, 350 notes 1 et 2, 373, 374, 375, 376, 377, 378 notes 1 et 3, 382, 383 note 2, 384, 385, 386 note 1, 387 note 2, 388, 393 notes 2 et 4, 394, 398 notes 3 et 4, 399 note 1, 400, 407, 409 note 2, 418 notes 1, 3, et 4, 419 notes 1 et 2, 420, 431, 432, 495 note 4, 496 notes 1 et 6, 607 note 2, 680 notes 2 à 4, 681 notes 1 à 5, 682 notes 1 à 4, 683 notes 1 à 4, 684 notes 3 et 4, 685 notes 1, 3 et 4, 686 notes 1 à 8, 687 notes 1 à 4, 688 note 1, 689 notes 1 à 3, 690 notes 2 à 4, 692 notes 1 et 3, 693 note 2, 696 note 1, 699 note 1, 708 notes 2, 3 et 5, 709 note 2, 710 notes 1, 2 et 6, 712 note 1, 714 note 1, 715 notes 1 à 3, 716 notes 2 et 3, 717, note 1, 718 note 2, 719 note 1, 723 notes 1, 3 et 4, 724 note 2.
Grèce, 692 note 3.
Grecs, 561.
Grégoire (pape), 290.
Gual'a, 296.
Guardafui, 180, 181, 191, 270.
Guarmani, 222 note 5.
Guèbrè Sellassié, 290 note 1, 294 note 1, 336 note 4.
Guedaref, 112, 441, 448, 449, 466, 473, 482, 563, 564, 625 note 1, 632, 633, 650.
Guinée, 598.
Guire, 110 note 1.
Guleila, 203 note 3.
Gulgulai, 157.
Gundet, 327, 405.
Gurguru, 117 note 4.
Gyptis (navire), 660.

H

Habab, 323, 342, 360, 442, 443, 444, 508, 512, 516, 550.
Habbal Goldja, 296.
Habr Awal, 172, 180, 181, 185, 234, 278.

Habr Gerhaji, 181, 185 note 2, 230 note 3, 271.
—— Toljaaleh, 181, 197, 229, 278.
Hadarma (tribu), 252 note 2.
Hadendoa, 440, 455, 471, 497, 499, 515, 538, 550, 552.
Hadji Aaly, 684.
—— Méhémet, 684.
—— Youssef, 176 note 5.
Hadjir (El), 613.
Hadramaout, 181.
Hafir, 496 note 4, 620.
Hafoun (ras), 275.
Hag (El) Morgan, 228.
Hagar el Assal, 449.
Haghos (dedjaz), 336.
Haïlè Mélèkot, 288.
Haïlou (ras), 294, 296, 305, 307, 311 note 1, 315, 318, 322, 327 note 1, 425 note 1.
—— Walad Guirguis, 345, 357.
Haimar (El-), 637.
Haines (capitaine), 173, 174, 177, 178 note 4, 179, 185 note 3, 187, 188 note 1, 190.
Hais, 181, 188, 192, 197, 205.
Hakemi, 210, 211, 212, 213, 222.
Halal Toma, 14.
Halawiyine (El), 650.
Halaye, 306, 319, 327.
Halayika (El), 439, 440, 441, 450, 500.
Halhal, 323, 327, 342, 343, 347.
Halim pacha, 681.
Hamacène, 296, 297, 307, 311, 318, 322, 323, 327, 335, 347, 356 note 4, 357, 373, 378, 381, 382, 387, 391, 409, 412, 431, 433, 443, 558.
Hamdal, 447, 612, 632.
Hamed Ibn Mohamed, 251.
Hamed bey Moussa, 341, 365 note 3.
Hamid (cheikh), 441.
—— Moussa, 450, 451.
Hamilton Fish, 95, 99 note 1, 351 note 5, 630 note 6, 631 note 3.
Hammond (M.), 191 note 4.
Hamran, 448.
Hanna (Père), 332.
Hannek, 613, 621, 641, 642.
Hansal (consul), 469, 597 note 1.
Haouzène, 403.
Harcourt (duc d'), 394 notes 2 et 3, 409 note 3, 709 note 2.
Harding (M.), 717.
Harlussi, 114 note 3.
Harrar, 184, 199, 229, 230 note 1, 239, 273 note 3, 276, 278.
Haselden (M.), 526.
Hashi, 171.
Hassaballah, 18, 22, 125, 140, 732, 734.
Hassan agha, 481, 499.
—— Ali, 203 note 3.
—— Aly, 227.
—— Aly (cheikh), 227.
—— bey, 443.
—— (cheikh), 444.
—— Chérif, 519.
—— (Djebel). Voir à Djebel Hassan.
—— Ghorab, 220.
—— Hilmy bey, 602 note 1.
—— Kedwa, 252.
—— Mohamed Ibrahim, 365 note 2, 402.
—— (roi dankali), 242.
—— Sadawi effendi, 646.
Hassanieh, 470.
Hassen (Franz), 320 note 3, 326 note 2, 327, 333 note 3, 335 notes 2 et 3, 336 notes 2 et 3, 337 notes 1 et 2, 358, 359, 369, 387 note 3, 395, 403, 422, 423.

Hausbahi, 173.
Hauta (El), 263.
Hawash, 723 note 1.
Hawawir, 470.
Hawkshaw, 605, 606.
Hebo, 306, 328, 369.
Hedenström (E.), 542 note 2.
Hedjaz, 187, 195, 204, 213, 214, 215, 237, 259, 260, 424, 503, 525, 528, 588, 661.
Hedjaz (navire), 341, 356 note 2, 525.
Hegat (wadi), 640.
Henry Tanner (navire), 190.
Herbert (L. C.), 662 note 1.
Hertslet (Sir E.), 172 note 3, 176 note 5, 189 note 1, 208 note 2, 209 note 2, 220 note 4.
—— (G.), 631 note 2.
Heth-Ha, 222.
Heuglin (Th. von), 190, 269 note 3.
Hibal Walad Korga, 399.
Higginbotham, 2, 5, 12, 22, 49, 97.
Higgou (Djebel). Voir à Djebel Higgou.
Hikôna, 473.
Hilali (Mohamed el-), 107, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 737.
Hildebrandt (docteur), 268, 269 note 1.
Hindoustan, 662.
Hitchman, 2 note 3.
Hodeida, 147, 176, 182, 187, 194, 195, 196, 200, 202, 204, 212, 213, 220, 222, 224, 229, 252, 260, 261, 276, 531, 669, 724.
Hodein (wadi), 639, 640.
Hofrat el Nahas, 124, 132 note 4, 151, 152, 153.
Holt (Arthur), 386 note 1.
Homr, 129 note 1, 169.
Hotumlo, 442, 443, 529, 702.
Houboub, 302.
Houshibi, 262, 741.
Houssoy (M. du), 429, 430.
Hungarian (vapeur), 708 note 5.
Hunter (capitaine, puis général), 172 notes 1 et 3, 181 note 1, 202 note 2, 227 note 1, 239 note 4, 241 note 4, 253 note 3, 354 note 1, 263, 271, 278, 280 note 2.
Hussein bey Khalifa, 25 note 1, 445, 457, 458 note 1, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492 note 3, 547, 584 note 1, 600, 649.
—— (chérif), 176 note 5, 177, 180, 186.
—— ben Ali ben Haydar, 176, 178.
—— effendi Ibrahim, 636, 639.
—— Ghinah, 219.
—— pacha, 643 note 2.
Hyah Mahmed, 739.

I

Ibb, 261.
Ibn Aoun, 187.
—— Edyabou Marach, 346.
—— el Rif, 465.
Ibrahim effendi, 518.
—— el Badaoui, 575.
—— Fahmy bey, 581.
—— fils d'Aboubekr, 204, 263 note 3.
—— Kalous, 471.
—— pacha (fils de Mohamed Aly), 382.
—— pacha (l'Égyptien), 178.
—— pacha (le jeune), 176, 178 notes 3 et 4.
—— Raafat, 597.
—— (roi dankali), 242.

Ibrahim sultan, 169.
Ibrahimieh, 26 note 2, 52 note 1, 53.
Ida, 120.
Iddio, 119 note 2.
Id Lâhi, 238.
Idris, 59, 60, 62, 63, 69, 81, 111, 121.
—— cousin de Zobéir, 158.
—— Ibn Hassan, 250, 444.
—— Wad Defter, 120, 124.
—— Walad Aly el Bichari el Hamdabi, 487.
Iéna, 321.
Ifat, 178.
Ignatieff (général), 264 note 3, 393, 394.
Ihsan (Djebel). Voir à Djebel Ihsan.
Inde, Indes, 88, 89, 172 note 3, 173, 179, 180, 181, 182, 187, 188, 191, 215 note 4, 218, 232, 235, 239, 240, 241, 242, 253, 262, 270 note 3, 281, 322, 420, 466, 505, 531, 611, 618, 619, 699.
Indien (océan), 282.
Indimma, 139.
Innocent (pape), 290.
Irak, 661, 662.
Isaac de Kharper, 292.
Isinghérria, 117.
Ismaïl (fiki), 124.
—— pacha (vice-roi, khédive, Son Altesse), 2, 3, 5, 7, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 31, 33, 35, 46 note 1, 47, 48 note 1, 50, 51, 56, 57, 60, 63, 66, 68, 79, 84, 85, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 103, 104, 123, 151, 156, 161, 162, 167, 168, 169, 172, 229, 237 note 1, 238, 240, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 253, 255, 257, 258, 259, 266, 267, 268, 270, 272, 273, 275 note 1, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 292 note 2, 299, 302, 305 note 3, 309, 310, 311 note 1, 316, 317, 320, 322, 323, 324, 328, 330, 331, 332, 333 note 2, 337, 338, 339, 340, 341, 342 note 1, 345, 346, 348, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 359 note 1, 361, 363, 364, 367, 368, 373, 374, 376, 378, 379, 382, 383, 385, 388, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 398, 400, 401, 403 note 3, 407, 408, 409, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 427, 429, 430, 431, 432, 433, 441, 442 note 1, 444, 445, 446, 449, 457, 461, 463, 464, 467, 468, 473, 474, 475, 476, 477, 481 notes 1 et 3, 482, 485, 486, 488, 491, 493, 494, 496, 497, 499, 503, 504, 506, 511, 512, 514, 518, 523, 525, 526, 528, 532, 533, 534 note 1, 535, 537, 539, 542, 543, 544, 545 note 4, 547, 552, 554, 555, 559, 560, 566, 568, 573, 576 note 3 578, 580, 581, 582, 587, 588, 589, 590, 591, 596, 597, 598, 599, 601, 602, 603, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 612, 619, 629, 631, 634, 635, 636, 639, 641, 642, 643 notes 1 et 2, 644, 647, 648, 650, 651, 653, 657, 667, 671, 672, 674, 675, 679, 681, 683, 684, 687, 692, 693, 694, 695, 696, 698, 700, 704, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 713, 715, 718, 719, 720, 724, 737, 741, 742, 743, 745, 746.

Ismaïl (Ayoub pacha), 165, 166, 168, 169, 170 note 1, 365, 401 note 1, 477 note 7, 483, 484, 485 note 2, 567, 568 note 1, 569, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 594, 595 note 3, 596 notes 1 et 2, 597, 598, 599, 600, 601, 602 notes 1 et 2, 603, 612 note 1, 642, 650, 651, 658, 737.
—— Sadik bey, puis pacha, 606, 607 note 1.
Ismaïlia, 34, 47, 83 note 2, 504.
Issa Mousa, 180, 251, 271, 740.
—— Somalis, 180, 184.
Issel, 315.
Issou, 119 note 2.
Itakat, 496 note 4.
Italie, 241, 242, 244, 246, 248, 249, 253, 266, 363, 415, 722.
Italiens, 240, 243 note 2, 246 note 1, 249 note 3, 253, 258, 362 note 1, 417, 469, 722.
Izzet Moustafa bey, 263.

J

Jacobis (Mgr de), 296, 307.
Jack, 152.
—— Eldridge, 660 note 3.
Jackson (H. C.), 141 note 1, 147 note 2, 148 note 1, 149 notes 2 et 5, 151 notes 1 et 2, 152, 153 note 1, 156 notes 3 et 4, 157 note 1, 158 note 1, 160 note 1, 161 note 1.
Japon, 618.
Jarda, 42.
Jarvis, 2 note 3.
Jau, 113, 114.
Jenkins (M.), 309.
Jérusalem, 292, 299, 305, 660, 676.
Johannès (négus), 257, 319 note 2, 335, 336, 337, 338, 345, 346, 348, 349 note 1, 357, 359 note 1, 360, 361, 362, 364, 365, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 374, 376, 377, 379, 381 note 1, 382, 383, 384, 385, 386, 390, 394, 395, 396, 398, 402, 403, 404, 406, 407, 409, 413, 418, 419, 420, 422, 423, 424, 426, 427, 430, 431, 432, 433.
Johannis (assassin), 311, 314.
Jokolmadghi (Ali agha), 156.
Joseph (interprète), 219.
Journal du Nil, 88 note 3.
Juba (province), 273 note 3.
—— (rivière), 206.
Jubar. Voir à Abba Jubar.
Junker, 114 note 3, 118 note 1, 136 note 3, 137, 571 note 4.
Juno (vapeur), 682.
Jupiter (vapeur), 680.

K

Kababich, 470, 496, 497, 498.
Kabiga, 502.
Kabkaba (wadi), 638.
Kabkamiro, 59.
Kabréga, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 79, 80, 83, 86, 87.
Kabta, 395.
Kachgar, 461.
Kadiaro, 91.
Kahlé (A-). Voir à A-Kahlé.
Kalaka, 147.
Kalamet, 342, 632, 633.

Kalioubieh (province), 717 note 2.
Kamaran, 191.
Kamounhatah ou Kamour Bahtk el-Hanzawani, 236 note 4.
Kambasi, 53, 59, 65, 79.
Kandal (agha), 590, 591 note 1.
Kankir, 16 note 1.
Kanna, 139.
Kantzow (capitaine de), 241.
Karhibab, 447.
Karkabat, 517.
Karkodj, 452 note 1, 465, 466.
Karolyi (comte), 386.
Karram, 181, 188, 192, 197, 229.
—— (ras), 275.
Kasiga, 62, 78.
Kasigao, 91.
Kassa, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 350, 358, 363, 376, 377, 399, 406 notes 1 et 2, 443, 700, 701.
—— (Théodoros), 729.
—— Abba Bazbaz, 290.
Kassaba, 661.
Kassala, 268 note 2, 396, 397, 410, 411, 412, 440 note 2, 451, 495, 500, 502, 517, 538, 540, 543, 547, 548, 552 note 1, 558, 569, 572 note 5, 625 note 1, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 653, 702.
Kassem Rasmi pacha, 503, 736.
Kastamouni, 662.
Kastanes, 311 note 1, 341, 443, 354.
Katkir (mek des Chillouk), 16, 17, 18, 20 note 2, 26, 458, 459, 460, 461, 726, 727, 728, 729, 730, 731.
Kawa (El), 14, 574.
Kaybar, 641.
Kénousien (Abd es-Samate), 116, 117, 118.
Kentibaye (Hassan), 443.
Kéré, 113.
Keren, 297 note 2, 302, 306, 310, 315, 327, 328 note 1, 340, 342, 356, 359 note 2, 367, 396, 397, 411, 412, 413, 414, 538 note 1, 548, 632, 633, 634, 647, 651.
Kerriat, 470.
Khairy bey (puis pacha), 269 note 3, 547 note 2, 575, 600 note 2, 645 note 6, 649 notes 4 et 5, 705 note 1.
Khalifa. Voir à Hussein bey Khalifa et à Mohamed Hussein Khalifa.
Khalil effendi Hindi, 451.
—— el Chami, 114 note 3.
—— Fahmy effendi, 450.
—— pacha, 388, 389, 390 note 1, 400, 689.
Khandak, 496 note 4, 617, 620, 621,
Khartoum, 1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 15, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 54, 58, 59, 60, 83, 87, 89, 90, 94, 96, 97, 98, 99, 103, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 118, 119, 122, 124, 126 note 1, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143. 144, 145, 148, 150, 151, 154, 155 note 1, 156, 159, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 190, 349 note 4, 365 note 2, 404, 416, 448, 449, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466,

468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 482, 483, 485, 488, 491, 495, 497, 539, 541, 544, 548, 555, 561, 562, 563, 565, 566, 567, 568, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 577, 579, 582, 583, 584, 585, 586, 588, 590, 591, 594, 595, 596, 597, 599, 600, 601 note 4, 608, 610, 612, 613, 619, 620, 625 note 1, 631, 644, 645, 646, 647, 649, 650, 651, 706, 726, 729, 730, 733, 734, 735, 737, 739.

Khartoum (navire), 230, 231, 236 note 2, 245, 246, 304.

KHARTOUMIENS, 107, 108, 141, 154, 161.

KHATMIÉ, 495.

KHÉDIVE. Voir à ISMAÏL PACHA (KHÉDIVE).

Khédive (vapeur), 97.

Khédivieh (compagnie), 683, 704, 708 note 5.

KHOR BARKA, 431.

—— EL ARAB, 447.

—— EL GANNA, 120.

—— OMERA, 241, 242.

KHOSREW PACHA, 435.

KHOURCHID NAFÉI EFFENDI, 560.

KHOURCHID PACHA, 686.

KIAMIL PACHA, 350, 689.

KIAZIM, 684.

KIBERO, 86.

KIFA, 117, 139.

KILALI, 118.

KILGOUR (ingénieur), 628, 629, 643, 644.

KILIMA-N'DJARO, 90, 91, 92.

KIRK (docteur), 710.

KIRKHAM (colonel, puis général), 309 note 2, 326, 331 note 2, 334, 335, 346, 348, 349, 371, 373, 374, 376, 377, 381, 382, 385, 386 note 1, 403, 405, 406, 407, 409, 419, 426.

KISEH, 90.

KISOUNA, 61, 64, 78.

KISSEEN, 190, 191.

KITTAKARA, 60, 62, 64, 70, 74.

KIVERA NEGUST, 349 note 1.

KLEIN, 469.

KNOWLES, 743.

KOHÉ, 614, 616, 617, 621, 629, 641.

KOKI, 62, 78.

Konia (vapeur), 708 note 5.

KORDOFAN, 110, 122, 123, 126 note 1, 129 note 1, 130, 147, 148, 153, 162, 168, 169, 448, 449, 462, 463, 466, 468, 475, 476, 481, 484, 492, 493 notes 1 et 2, 494, 496, 497, 498, 539, 581, 583, 584, 585, 587, 588, 589, 594, 601, 602, 617, 619, 620, 625 note 1, 650, 651, 663, 698, 708.

KOROSKO, 1 notes 1 et 2, 25 note 1, 479, 495, 613, 620, 625 note 1, 634, 635.

KOROUR, 743.

KORTI, 497, 615.

KOSANGA, 121.

KOSHI, 57.

KOSSÉIR, 445, 446, 495, 511.

KOUARA, 293, 404, 408.

KOUDDOU, 115.

KOUDY, 109.

KOUFIT, 302, 339, 342, 352, 355, 365 note, 366 note 1, 395, 397, 412, 435, 540, 559, 647, 650.

KOUJOK, 54.

KOULLOU OSMAN, 198.

KOULONGO, 110 note 1.

KOUNAMA, 360.

KOURAGGERA, 116.

Kourkour, 113.
Koutchouk Ali, 8, 17, 18, 22, 26, 87 note 1, 107, 113, 120, 124, 125, 140, 149, 150, 151, 726, 730, 733 note 1.
Kouwein (El), 452.
Krédi, 112, 120, 121, 122, 125, 136.
Kubbi, 118.
Kuraniali, 206.
Kurd Aly bey. Voir à Aly bey le Kurde.
Kurde, 11, 16, 664.
Kureim, 145.
Kurnuk, 120.
Kuwaki, 144.
Kwang Toung (navire de guerre), 346, 703.

L

Laboré, 54, 55.
La Canée, 659.
Lado, 43 note 1.
Lady Canning (navire), 205.
Lafargue, 469.
Lahawine, 575.
Lahedj, 173, 174, 208, 209, 211, 212, 261, 262, 263, 264, 741.
Lambert, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 201, 202.
La Mecque, 187, 196, 204, 259, 260, 491, 496, 525 note 2, 531, 661, 663, 682.
Lango, 57, 66, 79, 80, 86.
Lasta, 289, 292, 336, 370.
Latif (vaisseau), 273, 429, 430, 649.
Latouka, 51, 85.
La Valette (marquis de), 194 note 2, 195 note 2.
Laverrière (M.), 203, 204.
Lazari (Socrate), 505 note 1.
Lazim, 84, 85.
Lebka, 633, 634.
Le Caire, 1, 2, 4, 5, 18, 22, 88, 89, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 115, 156, 162, 164, 165, 168, 170, 181, 239, 243, 247 note 3, 248, 251, 259 notes 2 et 7, 266, 269 note 2, 271, 273 note 3, 281 note 2, 285, 292, 299, 302, 303, 309, 316, 317, 322, 328, 337 338, 340, 342, 352 note 4, 362 note 2, 363, 364, 365, 368, 382, 387, 388, 389, 390, 391, 396 note 1, 397, 398, 399 note 1, 400, 402, 408, 409, 410, 411, 413, 414, 415, 418, 419, 420, 421 notes 1 et 2, 425, 429, 432, 436, 437, 438, 439, 444, 446, 458, 459, 478, 481, 482, 484, 488, 489, 493, 494 notes 5 et 6, 496, 501, 504, 508, 511, 512, 521, 525, 531, 534, 538, 540, 547, 549, 550, 551, 557, 560, 561, 563, 567, 572, 574, 577, 579, 580, 583, 584, 586, 587, 594, 599, 600, 601, 603, 606, 609, 620, 625 note 1, 629 note 2, 630, 632, 634, 636 notes 1 et 2, 637, 639, 642, 648, 649, 650, 651, 667, 671 note 6, 672 note 1, 675 note 1, 682, 684, 689, 693, 695, 696, 704, 705, 706 note 2, 707, 710 note 3, 715, 716, 717, 719 note 1, 722, 728, 742, 743.
Lehsi, 114, 115.
Lemnos, 677.
Leoncini (lazariste), 297 note 2.
Leros, 661.
Le Saint, 137.
Le Sourd, 264 note 3, 265.

Lesseps (F. de), 716.
Lidj Haïlou, 326.
Lij Makonnen, 318.
Lira, 57.
Lisbonne (M.), 204.
Livingstone (Dr), 375.
Lloyd autrichien (Cie), 675, 676, 677, 683, 686, 687.
Loch (général), 243 note 2.
Loeita, 198.
Loheia, 531.
Lokara, 60, 61.
Lokko, 43.
Londres, 201, 239, 246, 247, 280, 281, 309, 362 note 3, 374, 377, 381, 388, 394, 419, 433, 612, 631, 645 note 1, 653, 666, 691, 692, 707, 709, 716, 719, 723.
London Mail (journal), 43 note 1.
Longo, 120.
Loquia, 31, 35, 40.
Loron, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 97.
Louba, 114, 115 note 1, 119 note 1, 125 note 2, 133.
Louise et Marie (vapeur), 210.
Louis-Lande (L.), 363 note 1.
—— Philippe (roi), 363 note 1.
Lucifer (cutter), 216, 223.
Lucquois, 137.
Ludolf (comte), 387.
Lumah (cap), 242.
Lundaht (B. P.), 542 note 2.
Luxor, 495.
Lyons (lord), 207 note 3, 377, 378 note 1.

M

Maani effendi, 572, 578.
Mabengé, 136 note 1.
Machecha (dedjaz, ras), 292, 326.
Machouchanieh, 640.
Mackay (Thomas), 742.
Mac-Mahon (maréchal de), 426 note 3, 429, 430.
MacMichael (H.), 141 note 1, 470 notes 2, 3 et 4, 474, 483 note 1, 568 note 3, 569 note 3.
Mac William, 2 note 3, 43.
Madar, 252.
Madi, 55, 56, 57, 59, 86, 114, 115, 116, 118, 125 note 2.
Magdala, 291, 292, 294, 298, 326, 336, 349 note 1, 404, 408.
Magnésie, 661.
Magungo, 75.
Maheyda, 222.
Mahgoub (trafiquant), 678.
Mahi (steamer), 205.
Mahmoud, 183.
—— Ahmed (cheikh), 252.
—— Aly, 534.
—— Assef effendi, 352 note 5.
—— (cheikh), 488.
—— Mahmoud Ibn Youssef, 316 note 4.
—— Mohamed Hamed, 487. Voir aussi Cheikh Mahmoud.
—— pacha (vizir), 350.
Mahomed bin Mahomed, 177, 178, 193, 198.
Mahomet, 662.
—— Grian, 348.
Mai-Daro, 412, 413.
Mait, 181, 188.
Mai Zulao, 325.
Maka'annali, 252.
Makalla, 182, 220.
Makatâte, 443.
Makdal Abit, 443.
Makonnen, 322, 327.
Makraka, 57, 83 note 2, 85, 86, 116, 119 note 2.

Malik Abou Rof (cheikh), 467 note 2.
Malingdé, 136, 139.
Malmesbury (lord), 191.
Malzac (A. de), 114, 118.
Maman, 517.
Manchester, 3.
Mancini, 242 notes 1 et 3.
Mangayate (Djebel). Voir à Djebel Mangayate.
Manna, 473.
Mansour agha, 72, 73, 74.
—— frère de Zobeir, 146.
Mansourah (ville), 717, 718.
Mansourah (vapeur), 670, 675, 742.
Manuel (J.), 610.
Marayeh, 205.
Marbu, 146, 160.
Marc (saint), 305.
Marcana, 252.
Marcopolo, 2, 39.
Marda, 306, 327.
Marea, 322, 323, 327, 340, 342, 343, 354, 355, 550.
Mareb, 298, 325, 335, 348, 373, 374, 403, 407, 409, 431.
Marengo, 54.
Marno (E.), 452 note 1, 464, 465, 466, 467 notes 1, 2 et 3, 470 note 1, 561, 571, 572 note 1, 573 note 4, 579, 580.
Marra (Djebel). Voir à Djebel Marra.
Mars (vapeur), 676, 677.
Marseille, 210, 215, 216 note 4, 219, 223, 363 note 1, 571, 660.
Martineau (John), 694 note 1, 696 note 1, 707 note 3.
Martino (M. de), 244, 245, 246 notes 2, 3 et 4, 247, 248, 249 note 1.
Mary Anne (vapeur), 172.
Mas (sieur), 210, 211, 215.
Masai, 90.
Mascate, 182, 186, 191, 663, 664, 691.
Mashudi, 86.
Masindi, 59, 60, 61, 62, 64, 67, 68 note 1, 72, 75, 77, 78, 80, 84, 100 note 4, 101.
Maskal, 358.
Mason (colonel), 94, 598.
Massaja (Mgr), 296, 315, 370, 723.
Massawa, 147, 171, 177, 182, 195, 228 note 3, 229, 236, 237, 238, 240, 243, 244, 248, 249, 250, 251, 255, 257, 258, 261 note 3, 266, 268 note 1, 270, 274, 291, 292 note 3, 293 notes 1 et 3, 294 notes 2 à 6, 295 notes 3, 296 notes 2 et 4, 297 notes 1, 2 et 3, 298 notes 1 et 2, 299 note 1, 300 note 2, 302, 303 notes 1 à 3, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311 notes 1 et 2, 312 notes 1 et 2, 314 notes 1, 3 et 4, 315, 316 notes 4 et 5, 317, 318 note 3, 319 note 2, 320, 321, 322, 323, 324 note 1, 327, 328, 329 note 1, 330 notes 1 et 2, 333 notes 2 et 3, 334, 335, 337 notes 2 et 3, 340, 341, 342, 343, 346, 349, 352, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 363 note 1, 364 note 5, 365, 367, 369, 370 notes 1 et 2, 371 note 1, 381, 382, 387, 389, 391, 394 note 4, 395, 396, 397, 398, 400, 403 note 3, 404 notes 1 à 4, 405, 407, 408, 410, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 419, 420, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 433, 435, 436, 441, 442, 443, 446, 447, 450, 451, 453, 454, 455, 468, 475, 495, 499, 503, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513,

184, 185, 186, 187, 195, 213, 219, 221, 223, 240, 260, 264 note 2.
Mombassa, 90, 91.
Momtaz pacha (Ahmed), 46 note 2, 161 note 2, 162 note 1, 238, 250, 251, 252, 253, 266, 271, 322, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 450, 451, 453, 454, 455, 456 note 1, 457, 471, 472, 473, 475, 478, 482, 483 note 2, 534, 535, 538, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 573, 575, 576, 580, 590, 594, 595, 609, 610, 612 note 1, 625 note 1, 739, 740, 742.
Monbouttu, 115, 116, 117, 118, 119, 136, 137, 161, 599 note 5.
Monge, 196 note 2, 197 note 1, 202, 203 note 1, 204.
Monnier (M.), 745.
Montgomery (Dr), 654.
Monzel, 123, 168, 169.
Moogie, 54, 87.
Moore, 253 note 5.
Mopa, 136 note 4.
Morbé, 35.
Moresby, 177, 178, 179.
Morgian Chérif, 42, 52 note 3.
Morning Star (navire), 253.
Moru, 114.
Mouchez (capitaine), 216, 217, 218.
Moudi, 125.
Mougues, 347.
Mouhsin, 173, 174.
Moukhtar agha, 165 note 3.
—— pacha, 261, 262.
Mounib (Mohamed), 149.
Mourad pacha, 367 note 2.
Moussa bey (chef des Hadendoa), 538.
Moussa Ibrahim, 440.
—— pacha, 474, 483, 584, 590, 593. 735.
—— Wad el Hadj, 158.
—— Yusuf Othman, 206 note 1.
Moustapha agha, 493.
—— Nàghouss, 534.
—— Nefouss, 252, 253.
—— pacha, 689.
—— Mourad bey, 602 note 1.
Moustier (M. de), 201 notes 1 et 2, 210.
Mouzammi (Hamid), 158.
M'rouli, 80.
M'tésa, 56, 65, 66, 69, 71, 86, 87, 95.
Mundo, 119.
Munza, 117, 118.
Munzinger (Werner), 236, 239, 243 note 2, 249, 266, 267, 268, 269, 270, 273, 274, 275 note 1, 276, 277, 278, 291, 292 notes 3 et 4, 293 notes 1 et 3, 294 notes 2 à 6, 295, 296 notes 2 et 4, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 328, 329, 330, 333 note 3, 338, 340, 341, 342, 343, 346, 347, 348, 352 note 4, 353, 354 note 1, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 367, 368, 369, 371 note 1, 379, 387, 388, 391, 395, 396, 397, 398, 400 note 6, 403, 404 note 3, 405 note 1, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426 note 1, 428, 429, 431 note 4, 432, 450, 475, 499, 503, 506, 507, 508, 510, 511, 512,

514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 450, 551 note 2, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 579, 595 note 1, 602, 603, 631, 632, 634, 642, 644, 648, 649, 650, 651, 693 note 2, 700, 701 note 1, 703, 704, 705, 706 note 2, 708, 710, 722, 724 note 1.

Murcha Werke, 316.

Murrat, 616.

Murray, 2 note 8, 7 note 1, 19 note 2, 20 note 1, 21 note 2, 39 note 1, 100 note 5, 646 note 3.

Musha (îles), 178, 194, 201, 280 note 1, 281.

Mvolo, 114, 115.

Mytilène, 661, 690.

N

Naam agha, 487.

Nadouk, 13.

Nag Hamadi, 141.

Nalenghe, 117.

Nandeh, 136.

Nantes, 175.

Nanto-Bordelaise (Cie). Voir à Compagnie Nanto-Bordelaise.

Napier (lord), 292, 326, 376, 408.

Napoléon III, 197, 198, 199, 303, 305, 307, 311, 316.

—— (prince), 193.

Nassarieh, 640.

Nassau (steamer), 222.

Nassib el Jabarti (El Hag Mohamed), 418 note 2.

Nawayma, 471, 473.

Ndoruma, 136 note 2, 137, 140, 141.

Ndouggo, 121, 122, 123, 124, 125.

Ndouppo, 117.

Néchir, 113.

Nedj, 261.

Néfériameh (wadi), 640.

Negileh (navire), 656 note 2, 670, 678, 681, 684, 687, 688 note 2, 708 note 5.

Négoussié, 254, 257.

Nellouang, 461.

Nembé, 117.

Nesari, 640 note 1.

New York Herald (journal), 88 note 3, 349, 610.

Ngama, 115.

Nganyé, 116, 118, 119 note 1.

Ngerria, 136.

Ngoli, 116.

Ngouddou, 113.

Ngoulfala, 125.

Niambara, Niambore, Niamboro, 83 note 2.

Niambora, 37, 38, 40, 41.

Niam-Niam, 112, 114, 116, 117, 119, 120, 121, 133, 136, 137, 138, 140, 141, 144, 145, 146, 160.

Nigm Eddin bey, 341, 342.

Nil, 1, 2, 3, 4, 7, 11, 15, 21, 22, 24, 27, 28, 30, 31, 32, 38, 45, 52, 55, 56, 57, 64, 65, 86, 93, 96, 97, 100, 101 note 1, 110, 115, 126, 129, 137, 141, 147, 159, 416, 436, 449, 469, 485, 486, 489, 495, 585, 588, 592, 606, 607, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 624, 625 note 1, 631, 635, 636, 638, 639, 640, 641, 644, 645, 653, 667,

670, 672, 696, 698, 699, 743, 744, 745, 746.
Nil Blanc (Bahr el Abiad, Fleuve Blanc), 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 29, 47, 57, 89, 90, 97, 101, 129, 154, 165, 168, 349 note 4, 416, 449, 458, 459, 460, 461, 464, 465, 466, 470 note 2, 475, 482, 560, 561, 562, 563, 564, 570, 575, 576, 579, 583, 584, 585, 586, 590, 595, 600, 612, 625 note 1, 630, 632, 695, 715, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 734, 735.
—— Bleu (Bahr el Azrak, Fleuve Bleu), 57, 433 note 2, 441, 465, 466, 469, 584, 613, 633, 645, 646, 651.
—— Somerset, 59, 66.
—— Victoria, 78.
Nil (*Le*) (journal), 360 note 2, 568 note 2, 612 note 2, 707 note 5.
Nimr (mek), 483, 484.
No (lac), 107, 596 note 3.
Noire (mer), 664.
Nojebat, 640.
Nouer, 107, 112, 145, 597.
Nourab, 515.
Nubar pacha, 101, 103, 247, 248, 255, 258, 388, 389, 390, 393, 494, 416, 417, 420, 421, 429 note 3, 605, 711, 712, 713 note 1, 714, 716, 718, 719, 722, 741.
Nubie, 129 note 1, 613, 614, 620, 667, 716.
Nubiens, 108, 110, 111, 112, 116, 118, 119, 122, 126, 127, 132, 133, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 154 note 2, 155, 159, 465, 496, 662.
Nungé, 136.

O

Obeid (El), 466, 493.
Obock, 197, 198, 199, 200, 201, 202 note 1, 203, 204, 205, 223, 237, 252, 256, 257 note 1, 258, 268, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 363 note 1.
Okulé-Kouzaye, 296, 298, 306, 307, 319, 322, 323, 327, 328, 329, 345 note 3, 369, 370 note 2.
Omar Abou Medina, 504.
—— Mohamed Saleh, 341.
Ombrega, 412.
Omer agha, 150.
—— (marchand d'esclaves), 659, 660.
Oméra (khor), 209 note 4.
Omm el Baqar (îles), 249 note 3.
Orda (El), 621.
Oreste (vapeur), 675.
Orfali Mohamed agha, 563, 564.
Ori (docteur), 469.
Osman bey Rifki, 48 note 1, 736.
Oualid Ereb, 633.
Ouatto. Voir à Abba Ouatto.
Oubié, 177, 298, 319, 335, 359 note 2.
—— Cassa, 335.
Ouboh, 189.
Ouch, 183.
Oudain, 261.
Ouellé, 117, 118, 136, 137 note 5, 139, 161.
Oulay, 399.
Oweida (Aly bey). Voir à Aly bey Oweida.
Oyster Rock. Voir à Cheikh Maloo.

P

Paget (A.), 241 note 1, 244 note 1.
Palestine, 660.

Pallières (M. des), 202 note 4.
Pallu de la Barrière, 204 note 3.
Palmerston, 212.
Palmiers (puits dit des), 221.
Paniadoli, 88.
Paoletti (Enrico), 722, 723 note 1.
Paris, 194, 201, 224, 225, 253 note 4, 254, 257 note 3, 281, 284, 291, 314, 324, 394, 426 note 3, 428, 630, 741.
Pellissier, 102 note 1, 260 note 5.
—— de Reynaud, 426, 427, 429 note 3.
Peney (docteur), 470.
Penguin (steamer), 206.
Penio, 116.
Penn, 1 note 2, 2 note 3.
Péra, 201 note 3, 215 note 3, 260 note 2, 264 note 3, 265 note 2.
Périm, 189, 201, 212, 217, 218, 285, 390.
Persans, 599, 664, 680, 685.
Perse, 662, 664, 688.
Persique (golfe), 663, 684, 691, 692, 694.
—— (mer), 664.
Person (M.), 283 note 2.
Petermann, 269 note 3.
Petherick, 109, 119 note 2, 120, 141.
Philae, 622, 628.
Piaggia, 137.
Picard (lazariste), 297 note 2.
Pilz (Charlotte), 676.
Pisani (E.), 657 note 4, 658 note 1.
Pittia, 60, 61.
Playfair (lieutenant, puis capitaine), 192, 200, 201, 205, 206.
Poilay, 210, 211, 215, 221, 223.
Poncet (les frères J. et A.), 19, 26, 109, 114, 115, 118.
Pongo, 120, 145.
Port-Annesley, 631, 632.
Porte (la Sublime), 186 note 3, 190, 191, 194, 195, 201, 202, 207, 212, 214, 220, 222, 225, 246, 247, 248, 249, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 262, 264, 266, 270, 277, 280, 285, 317, 380, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 398, 399, 400, 416, 653, 655, 659, 685, 670, 678, 679, 680, 682, 684, 692, 710, 723, 724.
Port-Saïd, 260 note 5, 504.
Portugais, 268.
Potagos (Dr), 137 note 5.
Pothuau (amiral), 256.
Poujade (M.), 304, 305.
Powell (Thomas), 309, 334, 348.
Presse (*La*) (journal), 35 note 2.
Prêtre Jean, 288.
Prideaux (capitaine W. F.), 272, 273 note 1, 346, 529, 530 note 1, 702, 704 note 1, 724 note 1.
Purdy (colonel), 91, 92, 93, 94, 95, 96, 639, 640.

Q

Qasan (Djebel), 562.
Quat Kare, 16 note 1.
Quonga, 59, 60, 61, 64.
Qurata Rezoo, 349 note 1.

R

Raba Chambil, 7, 29, 34.
Rabatab, 449, 480, 496 note 3, 635.
Rabaud. Voir à Bazin Rabaud.
Rabegh, 528.
Rabih, 148, 158.
Raby (Arthur), 670 note 1, 692.
Rachan agha, 702.

Râched, 563, 564.
Rachef, 395.
Rachid pacha, 741.
Rachid pacha (Mohamed), 262.
Radif pacha (Mohamed), 260.
Radouan bey, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 279.
Rafaat (Ibrahim), 403 note 1.
Raffray (Achille), 406, 407 note 4, 430 note 3, 530 note 1.
Rafla Mariam, 526.
Raft, 635.
Ragheb pacha, 606 note 4.
Raguda, 188 note 2.
Rahad, 436, 569.
Rahamto, 317.
Rahmanieh (navire), 683, 684.
Rahonka, 60, 61, 62, 63, 64, 70, 71.
Rakhoda, 188, 197.
Ramis effendi, 428.
Ramsall, 2 note 3.
Ranbu, 145, 160.
Raouf bey, 8, 10, 11, 12, 13, 26, 34 note 2, 39, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 87, 94 note 3, 96 note 1, 97, 600.
Ras Ali, 193.
—— Aly, 198.
—— Assab, 739.
—— Bir, 198.
—— el Bir, 205.
—— el Reml, 249 note 3.
—— Doumeirah, 198, 242.
—— Hafoun, 206, 236.
—— Katib, 205.
—— Lumah, 249 note 3.
—— Synthiar, 249 note 3.
Rassa, 252.
Rawaya, 447, 505, 528, 545, 547.
Razekh bey (Abdel). Voir à Abdel Razekh bey.
Razekh bey. Voir à Mohamed Razekh.
Reade (M.), 259.
Reed (E.J.), 629, 641.
Régny (E. de), 506 note 1, 531 notes 2 et 3, 462, 505 notes 3 et 5, 645 note 4.
Reggo, 115.
Regiaf, 41, 44, 45, 54.
Rek (tribu), 107, 109.
Remington, 401, 414.
Rémusat (comte de), 330, 377, 378, 394, 409, 426 note 4.
Rendel (lord), 606 note 3, 608 note 2, 610, 743.
René, 297.
Rhetimo (corvette), 220.
Rhoda, 618, 624, 625, 629 note 1.
Riad pacha, 248 note 3.
Riaz pacha, 316 note 2, 350, 354, 473 note 4.
Rifaa (Arabes). Voir à Arabes Rifaa.
Rikkété, 117, 139.
Ringhio, 119 note 2.
Rionga, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 69, 74, 75, 79, 80, 81, 84, 86, 87, 88.
Rivoyre (Denis de), 256, 283 note 2.
Rizeigat, Rizeygât, Rizeykat, 120, 129 note 1, 165, 168, 169. Voir également à Arabes Rizeigat et à Baggara Rizeigat.
Roah, 114, 119.
Robdy (Ch.), 684 note 5.
Robinson (A. E.), 568 note 1.
Rochefa, 395 note 2.
Rochet d'Héricourt, 181 note 4.
Rodessiah, 635, 636, 637, 638, 639.
Rodet el Bahrein, 584.
Rogers (E. T.), 668, 684 note 3, 717.
Roheita, 171, 172, 198, 200, 201, 203, 237, 242, 243, 250, 251, 267, 361, 396, 397, 410, 435, 648.

Rohl, 114, 115, 116, 118, 119, 125, 130.
Rome, 253 note 4, 362 note 1.
Ronga, 114, 118.
Roseires, 578.
Ross, 190.
Rot Garma, 58, 59, 67, 80.
Rouchdi pacha (Méhémet), 261 note 2, 393.
Rouge (mer). Voir à Mer Rouge.
Rouher (M.), 193 note 4.
Rousseau bey, 269 note 3, 636.
Roustan, 351 notes 4, 6 et 7, 355, 373 note 1, 374 note 1, 378, 379 note 1, 381 note 2.
Rubattino (compagnie), 244, 245, 246, 247, 249 note 3, 253.
—— (Raffaele), 242.
Rumbek, 114.
Russel (capitaine de frégate), 257.
Russell (général), 209, 211, 212, 213, 216 notes 2 et 3, 220, 222, 223 note 1, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236 note 1, 239, 241, 246 note 1, 320.
—— (journaliste), 351 note 3.
—— (lord), 194 note 1, 200 note 2, 201 note 4, 202 note 1.
Russes, 588, 589.
Russie, 349, 686, 699.

S

Saad Din (île), 179.
—— Mousa, 180.
Saaka (navire), 250, 270, 356 note 2, 410, 546, 555, 556, 557 note 1, 692, 741.
Sabagardis, 290, 296.
Sabargouma, 357, 405, 407.
Sabatier, 469.
Sabbi, 113, 114, 116, 134 note 1, 155.
Sabirrou, 136.
Sabunga, 160.
Sadik pacha, 681.
Safvet pacha, 390, 400, 708 note 4.
Saganayti, 306, 328.
Saharin, 222.
Sahlâb (El), 535.
Sahlè-Sellassié, 288, 363 note 1.
Saïd (Abyssin), 704, 705.
—— Bargach, 91.
—— bey (Mohamed), 414.
—— pacha, 302, 486, 487, 489, 593.
Saint-Antoine (montagne), 214.
Sainte-Croix, 29.
Saint-Gall, 432 note 2.
Salama (abouna), 290, 291, 292, 298, 300.
—— bey, 648, 650.
Saleh aga (youzbachi), 263.
—— Andou, 341.
—— effendi (binbachi), 366 note 1.
Sali, 291 note 3.
Salisbury (lord), 281, 362 note 3.
Salomon, 289, 290.
Salonique, 659, 660, 684.
Samhar, 308, 323, 408, 414, 441, 442, 550.
Sami bey, 429, 430.
Samson, 2 note 3.
Samuda, 1, 2 note 3.
Samuel (Georges), 254, 425.
Sanaâ, 176 note 5, 178 note 4, 180, 186, 187, 261, 263.
Sandison (A.), 259 note 3.
Sannabor (île), 249 note 3.
Sapeto (Père Joseph), 202, 241, 242, 243, 249 note 3.
Saraoué, 305.
Sarras, 616, 621.

Sarzec (M. de), 257, 258 note 1, 316 note 4, 319 note 2, 327 note 4, 330, 337 note 1, 345 note 3, 349, 356 notes 2 et 3, 357 notes 2, 3 et 4, 358, 364 note 2, 368, 369, 370, 394 note 4, 395, 403 note 3, 404, 405 note 2, 410, 415 note 1, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 433, 692, 702.
Satty Achmet, 26 note 2.
Saunders, 200 note 2.
Sawahil, 661, 663.
Sayed agha (sersawari), 480, 481.
—— Ahmed el Agad, 732, 733, 734.
—— Bargash ben Saïd, 691.
—— Mohamed Safi el Hadrami, 228 note 1.
Sayve (M. de), 253 note 4.
Scala Nuova, 661, 685.
Scellau, 197 note 2.
Schefer, 198, 199.
Schimper (Dr), 653.
Schneider (général), 215 note 4, 261, 262, 263, 264, 271 notes 1 et 3, 272 note 2, 273 note 1, 278, 279 note 1, 360 note 1.
—— (J. W.), 741 note 2.
Schweinfurth, 107, 108 notes 1, 2 et 3, 109, 110, 112 note 1, 113, 114 notes 1, 2, 3 et 4, 116 note 2, 117 note 3, 118, 121, 122, 123, 124 note 1, 125 notes 1 et 2, 126, 129, 130 note 1, 131, 133 notes 1 et 3, 134 note 1, 135, 137, 138, 139 notes 1 à 5, 140 note 1, 141 notes 1 et 2, 149, 150 notes 1 et 2, 153, 154, 156, note 1, 159 note 1, 461, 467, 469, 612, 645 note 3, 646.
Sehayl, 622.
Sehré, 111, 125, 136.
Seid Mahomed el Bar, 178.
Sekout, 487.
Selest-Logodat, 395.
Sélim, 87, 120.
—— agha, 507.
—— Wad Howah, 84, 85.
Semien, 294, 295, 335.
Sénalé, 254.
Senhit, 341, 342, 343, 345, 354, 357, 360, 400, 414, 546, 555, 557, 558, 559, 649.
Sennaheit, 341 note 2.
Sennar, 129, 448, 449, 462, 465, 466, 475, 539, 561, 563, 564, 565, 572, 575, 577, 578, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 590, 591, 594, 625 note 1, 649, 650, 663.
Serago, 123. Voir également à Djebel Serago.
Sésostris (vapeur), 178.
Shaga, 262, 263.
Shakka, 123, 124, 129, 168.
Sharga, 81.
Shat, 157.
Sheiga, 146.
Shigrib, 640 note 2.
Shir, 29, 37, 38, 40, 52.
Shoua, 82.
Shouli, 55, 58, 59, 67, 80, 86.
Siemens, 645 note 1.
Simla, 239, 376.
Sind (navire), 231, 232, 253.
Sinkat, 447, 504, 535, 550.
Sir J. Lawrence (steamer), 228.
Siwas, 662.
Siyara, 183, 187, 197.
Smyrne, 654, 656, 660, 661, 670, 671, 674, 675, 676, 677 note 1, 678, 679 notes 1 et 2, 680 notes 3 et 4, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 708 note 5.

Sobat, 7, 15, 18, 25, 26, 461, 579.
Socotora, 190, 191, 254.
Sofi, 115, 448.
Sokia, 661.
Sokota, 336.
Soliman, 124.
Soliman agha (Arnaout), 591.
—— bey, 219, 223, 224.
—— fils de Koutchouk Ali, 166.
Solongo, 125, 136, 139.
Somalis, 171, 172, 180, 182, 183, 186, 187, 188, 192, 197, 204, 206, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 249, 250, 252 note 4, 266, 268, 270, 271, 273, 277, 278, 648, 723 note 1.
—— Miggertins. Voir à Miggertins.
Somme (vaisseau), 196.
Souabe, 359 note 1, 360.
Souakin, 2, 3, 4, 171, 238, 240, 244, 261 note 3, 270, 316 note 2, 338 note 3, 339 note 2, 341, 349 note 4, 352, 364 note 5, 391, 396, 397, 411, 415, 433 note 2, 435, 436, 438, 439, 440, 442, 445, 446, 447, 448, 451, 453, 454, 455, 468, 475, 495, 499, 501, 503, 504, 505, 506, 511, 513, 515, 516, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 531, 533, 535, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 552, 553, 555, 556, 557, 559, 560, 600, 603, 613, 625, 639 note 2, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 653, 668, 669, 692, 704, 722, 742.
Souchon (capitaine), 216, 219, 220, 221, 223.
Soudan, 4, 12, 20, 21, 22, 25 note 2, 34, 38, 46, 48, 56, 58, 83 note 2, 89, 94 note 3, 96, 98, 99 note 4, 101, 103, 107, 108, 121, 130, 145, 148, 151 note 3, 158, 161, 162, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 236 note 3, 237, 238, 243, 270 note 3, 276, 297, 302, 309, 311 note 1, 338, 352, 354, 364, 365 note 1, 378, 379, 383, 396, 398 note 1, 400, 401, 402, 403 note 2, 414 note 1, 415, 433 note 1, 435, 436, 437, 441, 445, 446, 449, 450, 451, 453, 455, 458, 461, 462, 464, 465, 467, 468, 469, 473, 474, 475, 476, 479, 480, 482, 483, 484, 485, 487, 488, 491, 494, 495, 497, 499, 504, 519, 528, 531, 532, 533, 537, 538, 539, 545, 547, 548, 549, 550, 551, 555, 556, 557, 560, 562, 563, 564, 566, 569, 571, 572, 580 note 2, 581 note 1, 583, 584, 586, 587, 589, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 599, 600, 601, 603, 605, 607, 609, 610, 611, 612, 617, 618, 619, 624, 625, 628, 629, 630, 632, 633, 635, 636, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 663, 698, 706, 710, 713, 714, 721, 725, 734, 737, 743, 745.
Soudanais, 5, 6, 9, 29, 39, 45, 52.
Souhali, 662.
Soui, 116, 119 note 1, 137.
Soult (maréchal), 175 note 1.
Sourour, 116.
Southwell (M.), 349, 610.
Speke, 57, 90.
Spément (lieutenant), 198.
Spring Rice, 173 note 1.

Stadium (vapeur), 686.
Stamboul. Voir à Constantinople.
Stanley (consul G. E.), 656, 657, 689 note 2.
—— (lord), 205 note 1, 289.
Stanton (colonel, puis général), 19, 20, 83 note 2, 89 note 1, 94 note 2, 96 notes 1 et 3, 98 note 4, 239, 240, 259 notes 2 et 7, 261 note 1, 279 note 3, 281, 292, 309, 310, 331, 346 note 2, 348 note 1, 349 note 4, 350, 362 note 2, 363 note 2, 373, 374, 376, 378, 381, 382, 383, 384, 385 note 1, 387, 388 notes 1 à 3, 398, 399, 415, 431, 432 notes 1, 2 et 4, 433 note 2, 495 notes 2, 3 et 4, 496 notes 1 et 5, 598 note 2, 607, 653, 656, 657 note 1, 658, 671, 672 note 1, 674 notes 3 et 4, 675, 683, 687, 688, 689 note 1, 692, 693, 694, 695, 698, 707, 708, 709 note 1, 710, 723.
Star (navire), 241.
Stella (abbé), 315.
Steward (lieutenant-colonel), 568 note 1, 571 note 1.
Stone (général), 89, 91, 94, 266, 267, 396, 397 note 2, 494, 632 note 3, 634, 639.
Stratford (lord), 679.
Stuttgart, 653.
Subi, 209, 211, 213 note 1.
Suédoise (Société), 542 note 2.
Suez, 2, 3, 89, 189, 191, 198, 200, 211, 216, 233, 238, 241, 242, 255, 257, 260, 281, 340, 346 note 1, 358 note 2, 359 note 2, 373, 380, 395, 400, 415, 495, 496, 501, 505, 518, 525, 526, 531, 542, 639, 668, 670, 702, 703, 704, 705, 716, 717 notes 1 et 2.
Suisse, 249, 321, 432 note 2, 526, 541.
Suleiman, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 70, 79, 81, 85, 86.
Surate, 183.
Surcouf (aviso), 203, 204 note 2.
Suzette (goélette), 211, 216, 223.
Sydney (vapeur), 229.
Synthiar (ras), 249 note 3.
Syra, 684.
Syrie, 382, 466.

T

Taaisha, 147.
Tacazzé, 324, 335, 364.
Tacassé, 370, 403.
Tadjoura, 171, 172, 176, 177, 178, 180, 182, 184, 187, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 201, 203 note 3, 204, 205, 206, 207, 237, 251, 267, 276, 280 note 1, 281, 362, 398, 410, 411, 435 note 2, 724 note 1.
Tahir agha, 702.
Taiz, 261, 262, 263, 741.
Taka, 238, 302, 324, 337, 338, 339, 341 note 1, 342, 343, 348, 352, 353 note 1, 365, 366, 378, 387, 389, 391, 396, 411, 414, 435, 436, 438, 439, 440, 441, 443, 445, 447, 450, 451, 452, 454, 455, 457, 462, 468, 471, 472, 473, 475, 476, 484, 495, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 515, 516, 517, 519, 526, 535, 537, 538, 539, 541, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 550, 552, 553,

557, 558, 559, 560, 569, 583, 603, 609, 625 note 1, 646, 647, 694 note 2, 722.
Taka (vapeur), 682.
TAKARIR, 401, 532, 565.
TAKROUR, 164.
TALANTA, 289, 292, 293.
TALAT ABDA. Voir à TALAT AIDA.
TALAT AIDA ou TALAT ABDA, 637, 638.
TALTAL, 296, 405, 443, 653.
Tamar (vapeur), 172.
TANGANYIKA, 92.
TANTAH, 684, 716, 717.
Tantah (vapeur), 654, 686, 708 note 5.
TANTAROUA, 342, 400.
TANYADERYA, 365 note 3, 502.
Tarn (vapeur), 428, 429.
TAURIN (Père), 315.
TAWALÉ, 510, 511, 542.
TAWASS, 431.
TAYIB AGA, 26, 41, 87, 88.
TCHAD, 117 note 3, 589.
TCHELGA, 412.
TCHÉTCHAO, 293, 370.
Teazer (navire), 232.
TÈFÈRI, 293, 326, 336, 370.
TÉGADÉ, 335.
TÉHAMA, 176, 277, 178 note 3, 186 note 3, 187, 212.
TEKH, 109.
TEKLÈ-GHIORGHIS, 291, 293, 295, 316.
Telegraph (navire), 189.
TEMA, 496 note 3.
TEMBIEN, 290.
TEMPLE MOORE (N.), 660 note 2.
TENDER, 412, 413.
TENTERDEN (lord), 386 note 1, 420, 432, 707, 708 note 5.
TESFAI, 335.
TETI, 621.
TEWFIK PACHA (S.A.), 99, 187, 497 note 4, 528, 543 note 6, 575 note 1, 649 note 3.
TEWFIKIEH, 15 note 4 (p. 16), 18 note 3, 22, 24, 25, 47.
THALMARA, 395.
THÉODOROS (négus), 211, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 313, 315, 316, 319, 320, 329, 332, 346, 349, 364, 369, 375, 377, 380, 382, 406 note 1, 425 note 1.
—— Voir également à KASSA.
THÉRAPIA, 88 note 3, 255 note 2, 256 note 1, 258 note 2, 417 note 1, 657 note 4, 680 note 2, 686 note 1, 689 note 2, 712 note 1, 715 notes 1 à 3, 716 note 2, 742 note 1.
Thetis (navire de guerre), 723.
THIBAUT (M.), 469.
THIERS, 349, 377, 394 note 4, 426 note 3.
TIGRÉ, 177, 287, 290, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 302, 305, 311, 312, 316, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 336, 337, 348, 370, 403, 405, 409.
TIKÎBO, 117.
TIKIMA, 136, 144, 145, 146, 160.
TIKKI-TIKKI, 161.
Times (journal), 351 note 3, 407 note 1.
TIREH, 661.
TOKAR, 314 note 4, 397, 446, 448, 449, 501, 506, 511, 512, 514, 515, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 540, 542, 547, 550, 552, 556, 560, 625 note 1, 634.
TOMBO, 117, 137, 139.
TOMBY, 35.

Tondj, 113, 116, 119, 134, 137.
Tophané, 665.
Tor (navire), 556, 557 note 1.
Toscane, 723.
Touhami effendi, 114 note 3, 118.
Toulounab, 515.
Tourba, 222.
Touvier (Mgr), 315, 327, 328, 330, 331, 366, 367, 368, 369, 422.
Transylvanie, 114 note 3.
Trébizonde, 662, 663, 664.
Tremenhere (général C. W.), 180 note 2, 253 note 2, 254, 261 notes 4 et 5, 320 notes 2 et 3, 739 notes 1 et 3, 740, 741 note 1.
Tricou (M.), 309, 310.
Trinkitat, 511 note 2, 515, 516, 517, 523.
Tripoli, 147, 285, 653, 654, 660.
Tripolitaine, 708.
Tryon (capitaine), 241 note 2.
Tsazega, 327.
Tunis, 285, 288.
Turcs, 11, 108, 109, 131, 155, 187, 191, 193, 196 note 2, 206, 212, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 225, 230, 239, 259 note 4, 261, 262, 264, 266, 267, 276, 299, 303, 306, 346, 404, 431, 432, 442, 579, 661, 669, 672, 673, 741.
Turcomans, 662.
Turquie, 188, 195, 196, 200, 201 notes 1 et 2, 207, 209 note 3, 210 notes 1 et 2, 210 notes 1 et 2, 214, 215 notes 1 à 3, 216 note 4, 218, 222 notes 1 et 5, 223 note 2, 224 notes 1, 2 et 4, 225 notes 1, 2 et 4, 233, 254 notes 1 et 2, 255 notes 1 et 2, 258 note 2, 264 note 3, 265, 350, 399 note 2, 655, 656, 659, 660, 665, 673, 680, 689, 696, 723, 724, 742 note 1.

U

Uganda, 56, 65, 71, 86, 87, 95.
Um Eubal, 637.
Umiro, 56, 79, 80.
Union (brick), 216, 219.
Unyama, 6.
Unyoro, 52, 53, 59, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 74, 75, 78, 79, 81, 84, 85, 86, 87, 98.

V

Van den Brock, 211.
Vasel (ingénieur), 645.
Vecchi (major général), 249.
Vedetta (navire), 244.
Vely pacha, 678, 679 notes 1 et 2.
Venise, 241.
Vénus, 132.
Vénus (vapeur), 678.
Versailles, 254 note 2, 255 note 1, 331 note 1, 377 notes 2 et 3, 631 note 1.
Vesta (navire), 675.
Victoria (lac), 89, 90, 91, 92.
—— (reine), 289 note 1, 345 note 1, 348, 349 note 1, 385, 407, 409 note 2.
Vienne, 386, 387 note 1, 494, 557 note 1, 675, 676 notes 1 à 3, 677 note 2, 689.
Visconti Venosta, 244, 245, 246, 247, 248 notes 1 et 2.
Vittor Pisani (navire), 253.
Vivian (C.), 69 note 1, 83 note 2, 98, 99, 100 notes 1 et 6, 101, 102, 104, 280 note 2, 281, 417, 418,

419, 420, 421, 555 note 3, 706 note 3, 710, 715 note 3, 717, 718, 719 note 1, 723 notes 1 et 2.
Vogüé (comte de), 254 notes 1 et 2, 255, 256 note 1, 258, 388, 416, 417 note 1, 741, 742 note 1.
Volant (sieur), 358 note 5, 529.
Volo Walad Marrag, 337, 338, 347 note 4.

W

Wadaï, 586.
Wad Chelaï, 143.
—— Defter (Idris), 157.
—— el 'Agouz, 59.
—— el Mek, 69, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 96 note 2.
—— Medani, 462, 466, 574, 650.
Wadela, 289, 292, 370.
Wadi Asmat Omer, 637.
—— Cheikh. Voir à Cheikh (Wadi).
—— el Dab, 442.
—— el Dallâh, 635.
—— Halfa, 4, 609, 611, 613, 614, 616, 617, 618, 620, 621, 624, 625, 629, 636, 639, 641, 642, 645, 745.
—— Kamar, 478, 479, 480, 487.
—— Mokattam, 615.
Wadinnil (journal), 309.
Wag, 289, 290, 336.
Wahabites, 26 note 2, 261.
Wahedja, 222.
Wahmi, 408.
Walad Marrag, 399.
Walda Mikaïl, 296, 298, 307, 311, 318, 322.
—— Yasous, 294, 298, 336.
Walduba, 293.
Walewski (comte), 193.
Walkayat Bourrou, 360.
Walker (M.), 609.
Walta, 449.
Wando, 117, 118, 136, 138, 139.
Waniss, 742.
Wardik, 180 note 3.
Waring Brothers, 609.
Warka, 399.
Warkait, 289, 292, 294.
Warner (lieutenant), 270.
Warsigli, 181, 191.
Wassif agha Safwat, 705.
Wau, 120, 125.
Wawissi, 142.
Wedje (El), 494.
Welda Kiddamé, 405.
—— Mariam (ras), 371, 293.
—— Selassié, 290.
Werdella, 84.
Werne, 469.
Werré, 136, 137.
West (G.), 668, 717 notes 1 et 2.
Westbrooke (capitaine), 232.
Wharncliffe (lord), 2, 3 note 1.
White, 2 note 8, 7 note 1, 19 note 2, 20 note 1, 21 note 2, 39 note 1, 100 note 5, 646 note 3.
Whitfield, 2 note 3.
Wild (G.), 423 note 2.
Wilkinson (consul), 659.
—— (Richard) 660 note 1.
Woghera, 292, 294, 295, 298, 404.
Woheni, 327.
Wohni, 306.
Wolkaït, 294, 335, 348, 360, 395, 404, 412, 414, 700.
Wollo-Galla, 289, 292, 293, 294, 316, 336, 362, 404, 410, 430.
Wood, 2 note 7.
Wooma, 409 note 1.

Woronya (ras), 335, 336 note 2, 364, 365, 367, 370, 402, 403, 404.
Wylde (A. B.), 307 note 4, 359 note 2.
—— (W. H.), 708 note 5.

Y

Yabous, 579.
Yafai, 173.
Yalo, 115.
Yambo, 528.
Ya-Nefti, 294.
Yango, 136.
Yapati, 125, 136 note 5, 139.
Yedjou, 289, 292, 294, 336.
Yémen, 172, 176, 178 note 4, 180, 184, 186, 187, 189, 195, 196, 201, 202 note 3, 203, 207, 212, 213 note 1, 214, 216, 217, 224, 237, 252, 261, 263, 264, 265, 447, 505, 508, 555, 669, 674, 686, 693 note 2, 724 note 1.
Yeni Capou, 660.
Youssef (Amin), 402.
Youssef bey Sorour, 341, 352, 365 note 3, 387, 527, 528.
—— effendi Pertew, 503 note 3.
Youssouf bey (colonel), 391.
Yusuf effendi, 97, 98.

Z

Zaghié, 289.
Zaida, 262, 741.
Zanadéglé, 306, 312, 345 note 3.
Zandeh, 137, 138, 141, 160.
Zanzibar, 56, 57, 63, 65, 90, 91, 94, 98, 99, 189, 268, 269, 375, 382, 661, 691, 692 note 1, 693, 694, 708, 709, 710, 715, 716, 718.
Zeharin, 222 note 4.
Zeidab, 496 note 3.
Zeyla, 171, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 185, 189, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 229, 237, 238, 239, 243, 244, 250, 267, 268, 276, 280 note 1, 285, 363, 410, 411, 669, 693 note 2, 702, 703, 704, 724 note 1, 496 note 4.
Zobéir Adlan, 124, 125.
—— Rahmat, 121, 123, 124, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 138 note 2, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 737.
—— Rahmat el Gimiani, 141, 167.
—— Wad el Fadl, 157.
Zombol. Voir à Ahmed Zombol.
Zulla, 210, 254, 391, 397, 408, 507, 512, 526.
Zurich, 321.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER. — L'expédition de Sir Samuel Baker.

Pages.

1. Départ d'Égypte et séjour à Khartoum..... 1
2. Tentative de passage du Bahr el Zeraf..... 6
3. Sétour au pays des Chillouk..... 10
4. Retour de Baker à Khartoum..... 21
5. Voyage de Tewfikieh à Gondokoro..... 25
6. Séjour à Gondokoro. Premier contact avec les Bari..... 30
7. Guerre contre les Bari..... 36
8. Désaffection de l'armée..... 44

CHAPITRE II. — L'expédition de Sir Samuel Baker (*suite*).

1. La marche vers l'Unyoro..... 53
2. Séjour chez Kabréga..... 62
3. Combat de Masindi..... 69
4. Retraite sur Foweira..... 75
5. Séjour à Fatiko..... 80
6. Le projet d'expédition Purdy..... 88
7. Retour de Baker en Égypte..... 97

CHAPITRE III. — L'expédition de Hilali au Bahr el Ghazal.

1. Peuplades et zéribas du Bahr el Ghazal..... 107
2. Les routes du Monbouttu..... 116
3. Les zéribas du Dar Fertit..... 120
4. Population et commerce des zéribas..... 126
5. Rapports avec les Niam-Niam..... 136
6. La carrière de Zobéir Rahmat..... 142
7. Conflit entre Zobéir et Hilali..... 148
8. Zobéir moudir du Bahr el Ghazal..... 158

CHAPITRE IV. — Les intérêts européens dans le golfe d'Aden.

1. Occupation d'Aden par les Anglais..... 172
2. La mission de M. Combes en mer Rouge..... 175
3. Achat des îles Musha et Aubat par les Anglais..... 177

Pages.
4. Zeyla et Berbera 180
5. Activité des Anglais sur la côte des Somalis 185
6. Occupation de Périm 189
7. L'île de Socotora 190
8. Assassinat de M. Lambert 192
9. Acquisition d'Obock par la France 197
10. L'affaire de Cheikh Saïd 208

CHAPITRE V. — L'EXTENSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE SUR LA CÔTE DES SOMALIS.

1. La croisière de Gamali bey dans le golfe d'Aden 227
2. Conséquences de cette croisière 236
3. Les Italiens et la baie d'Assab 240
4. La mer Rouge et le golfe d'Aden de 1871 à 1873 250
5. Occupation de Berbera par les Égyptiens (1873) 266
6. Le vice-roi et le territoire d'Obock 279

CHAPITRE VI. — L'ABYSSINIE DE 1868 À 1870.

1. L'Abyssinie après la mort de Théodoros 287
2. Politique intérieure de Kassa 295
3. Politique extérieure de Kassa 298
4. Politique de Munzinger vice-consul de France 305
5. Kassa demande secours à l'Égypte 308
6. Attentat contre Munzinger 310
7. Entrevue de Munzinger avec Kassa 312
8. La situation politique de l'Abyssinie en 1870 315

CHAPITRE VII. — L'EXTENSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE VERS L'ABYSSINIE.

1. Politique de Munzinger gouverneur de Massawa 321
2. Lutte entre Kassa et Gobazié 324
3. Destruction de la mission catholique 327
4. Couronnement de Kassa 333
5. Occupation des Bogos 337
6. La réaction de l'empereur Johannès 344
7. Répercussion en Europe de l'occupation des Bogos 349
8. Mesures de précaution prises par le Khédive 352
9. Tractation entre Munzinger et Kassa 358
10. Les alliés du Khédive contre Johannès 361

CHAPITRE VIII. — L'EXTENSION DE LA PUISSANCE ÉGYPTIENNE VERS L'ABYSSINIE (*suite*).

Pages.
1. La mission du général Kirkham 373
2. La parade du Khédive 387
3. Organisation du Soudan Oriental 395
4. Le retour de Kirkham en Abyssinie 403
5. La politique de Munzinger 410
6. Vues du Khédive sur l'Abyssinie 416
7. Conflit entre Munzinger et M. de Sarzec 422

CHAPITRE IX. — L'ADMINISTRATION DU SOUDAN DE 1870 À 1871.

1. Le gouvernorat du littoral de la mer Rouge : Les idées de Momtaz pacha. — Démêlés de Momtaz pacha avec le moudir du Taka. — Le Samhar. — La mission de Chahine pacha. — Création de conseils locaux. — Finances... 435
2. La fin de l'administration de Giaffar pacha : Autonomie de la province de Berber. — Conquête du pays des Chillouk. — Service sanitaire. — Instruction publique. — Armée. — La vie économique. — Travaux d'édilité à Khartoum. — Sécurité publique. — Conflit entre Giaffar et Momtaz pacha.. 457

CHAPITRE X. — LE MORCELLEMENT ADMINISTRATIF DU SOUDAN.

1. Divisions administratives du Soudan 475
2. La moudirieh de Berber : Situation financière. — Rattachement du Wadi Kamar 476
3. La moudirieh générale de Dongola et Berber : Réorganisation des troupes. — Économies budgétaires. — Rapatriement des émigrés. — Culture du coton. — Impôt sur les dattiers. — Malhonnêteté des fonctionnaires. — Production agricole. — Impôt foncier 480
4. La moudirieh du Kordofan : Budget. — Forces militaires. — Incendie et mosquée d'El Obéid. — Épidémie de choléra. — Démarches au Caire du cheikh des Kababich 492
5. La moudirieh du Taka : Finances. — Recouvrement de l'impôt. — Culture du coton. — Sécurité publique 498
6. Le gouvernorat de Souakin : Mesures diverses. — Sécurité publique. — Mouvement commercial et maritime 503
7. Le gouvernorat de Massawa : Budget. — Projet d'adduction d'eau. — Instructions à Munzinger. — Reconnaissance de la région de Tokar. — Le port d'Aghik. — Prévisions budgétaires de l'année 1288. — Les travaux de Tokar 506

Pages.

8. Le gouvernorat de Massawa, Souakin et dépendances : La mamourieh de Souakin. — Travaux publics. — Recrutement de la main-d'œuvre. — L'aqueduc de Massawa. — Embellissement de Massawa. — Commerce de Massawa. — Finances..... 525

CHAPITRE XI. — Le morcellement administratif du Soudan (*suite*).

1. Le Soudan Oriental : Premières mesures de Munzinger. — Organisation de la justice. — Constructions nouvelles. — Culture du coton. — Plaintes des habitants de Souakin. — Finances. — Projet d'organisation du Soudan oriental. — Organisation nouvelle de la justice. — Équilibre budgétaire. — Indiscipline des troupes. — Réduction de l'établissement militaire..... 545
2. Le Soudan méridional sous Momtaz pacha : La moudirieh du Fleuve Blanc. — La moudirieh de Khartoum. — Tournée d'inspection au Sennar. — Nomination des cadis. — Administration militaire. — Destitution de Momtaz pacha..... 560
3. Le Soudan méridional sous Ismaïl Ayoub pacha : Les finances de la moudirieh de Khartoum. — Règlement des dettes. — Les finances du kism du Fleuve Blanc. — Les finances du Fazogle. — Vues d'Ismaïl Ayoub pacha sur la région de Fadassi. — Les finances du Sennar. — Vues du pacha sur les finances du Soudan. — Projet d'annexion du Darfour. — Culture du coton. — Propriété du sol et impôt sur les terres. — Destruction du sudd. — Questions diverses. — Rétablissement du hokoumdarieh du Soudan..... 571

CHAPITRE XII. — Chemins de fer et Télégraphes du Soudan.

1. Chemin de fer du Soudan : Le projet Fowler. — Tracé du chemin de fer entre Wadi-Halfa et Chendi. — Avantages du chemin de fer du Soudan. — Caractéristiques techniques et coût de construction de la voie ferrée. — Plan incliné de la première cataracte. — Le revenu du chemin de fer. — Mesures d'exécution proposées par M. Fowler. — Prolongement du chemin de fer jusqu'à la mer Rouge. — Suspension des commandes de matériel du chemin de fer du Soudan. — Modifications apportées au projet Fowler..... 605
2. Télégraphes du Soudan..... 644

CHAPITRE XIII. — La traite et l'esclavage en Égypte et au Soudan.

1. La traite par les navires de l'*Azizieh*..... 653
2. Enquête sur la traite en Orient..... 659

Pages.
3. Mesures prises pour combattre la traite 670
4. La mission de Sir Bartle Frere 691
5. Conséquences de cette mission 700
6. Le Khédive propose un pacte pour la suppression de la traite 711
7. Contre-projet anglais 719

APPENDICE.

I. Page 18, ligne 20 725
II. Page 48, note 1 736
III. Page 168, ligne 17 737
IV. Page 226, note 1 738
V. Page 246, ligne 17 739
VI. Page 251, ligne 3 739
VII. Page 251, 2e paragraphe 740
VIII. Page 263, ligne 13 741
IX. Page 270, ligne 6 741
X. Page 568, note 1 742

Errata 747
Index des noms propres 749
Table des planches 797

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES.

Planches hors-texte.		Entre les pages.
I.....	Le Nil de Fachoda à Gondokoro.....	16- 17
II.....	Route suivie par Sir Samuel Baker entre Ismaïlia et Masindi...	48- 49
III.....	Croquis du camp de Masindi, par Sir Samuel Baker.....	72- 73
IV.....	Le Bahr el Ghazal.....	112-113
V.....	Mer Rouge (partie sud) et Golfe d'Aden (partie ouest).....	176-177
VI.....	Golfe d'Aden.....	192-193
VII.....	Cheïkh Saïd.....	208-209
VIII....	Baie d'Assab.....	240-241
IX.....	Confins du Soudan Oriental et de l'Abyssinie (croquis de Munzinger).....	412-413
X.....	Massawa et le Samhar.....	432-433
XI.....	Chemin de fer du Soudan (projet Fowler).....	608-609

		Pages.
FIGURES DANS LE TEXTE :	Massawa et la côte voisine.....	509
	Région comprise entre Massawa et Souakin.....	513
	Le Nil à Kohé.....	615
	Plan incliné de la Cataracte d'Assouan.....	623